



BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS.



17^o gäl 3.59

71

FRANÇOIS

DE LA LANGUE FRANÇOISE

ET ALCOUR

FRANCOISE DANS LES CHILLES

DE LA LANGUE FRANÇOISE

Par M. de la Harpe

Paris chez la Citoyenne Lesclapart

Revue par M. de la Harpe

Paris chez la Citoyenne Lesclapart

Paris chez la Citoyenne Lesclapart

Paris chez la Citoyenne Lesclapart

Paris chez la Citoyenne Lesclapart

Paris chez la Citoyenne Lesclapart

Paris chez la Citoyenne Lesclapart

Paris chez la Citoyenne Lesclapart

Paris chez la Citoyenne Lesclapart

Paris chez la Citoyenne Lesclapart

Paris chez la Citoyenne Lesclapart

HISTOIRE
DE
FRANCE,
DEPUIS
L'ÉTABLISSEMENT
DE

LA MONARCHIE
FRANCOISE DANS LES GAULES,
DEDIÉE AU ROY,

Par le P. G. DANIEL, de la Compagnie de JESUS.

NOUVELLE EDITION,

Revue, corrigée & augmentée par l'Auteur, & enrichie de plusieurs
Medailles authentiques.

TOME CINQUIÈME,

qui comprend les Regnes depuis l'an 1483. jusqu'en 1547.

A PARIS Rue Saint Jacques,

Chez { DENYS MARIETTE, Libraire,
JEAN-BAPTISTE DELESPINE, Imprimeur du Roy,
JEAN-BAPTISTE COIGNARD fils, Imprimeur du Roy.

M. DCC. XXII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DE SA MAJESTÉ.

HISTOIRE
DE
FRANÇOIS
DEPUIS
L'ÉTABLISSEMENT
DE
LA MONARCHIE
FRANÇOISE DANS LES GAULES,
DEDIÉE AU ROY.
Par P. C. DANIEL, de la Compagnie de JESU.
NOUVELLE ÉDITION,
Révisée, corrigée & augmentée par l'Auteur, & enrichie de plusieurs
Mémoires authentiques.
TOME CINQUIÈME,
qui comprend les Règles depuis l'an 1485 jusqu'en 1547.
A PARIS, Chez Saint Jacques,
BENOIT MARITTE, Libraire,
Chez JEAN-BAPTISTE DESSELINE, Imprimeur du Roy,
Chez JEAN-BAPTISTE COGNARD, fils, Imprimeur du Roy.
M. DC. XLVII.
AVEC APPRÉHENSION ET PERMISSION DE SA MAJESTÉ.

LISTE

DES ROIS DE FRANCE

qui ont esté les Souches des Rois contenus dans ce cinquième Volume.

CHARLES V. dit LE SAGE.

CHARLES
VIII.

LOUIS Duc
d'Orleans.

CHARLES
Duc d'Or-
leans.

LOUIS XII.
Roy de Fran-
ce.

JEAN d'OR-
LEANS Comte
d'Angoulême.

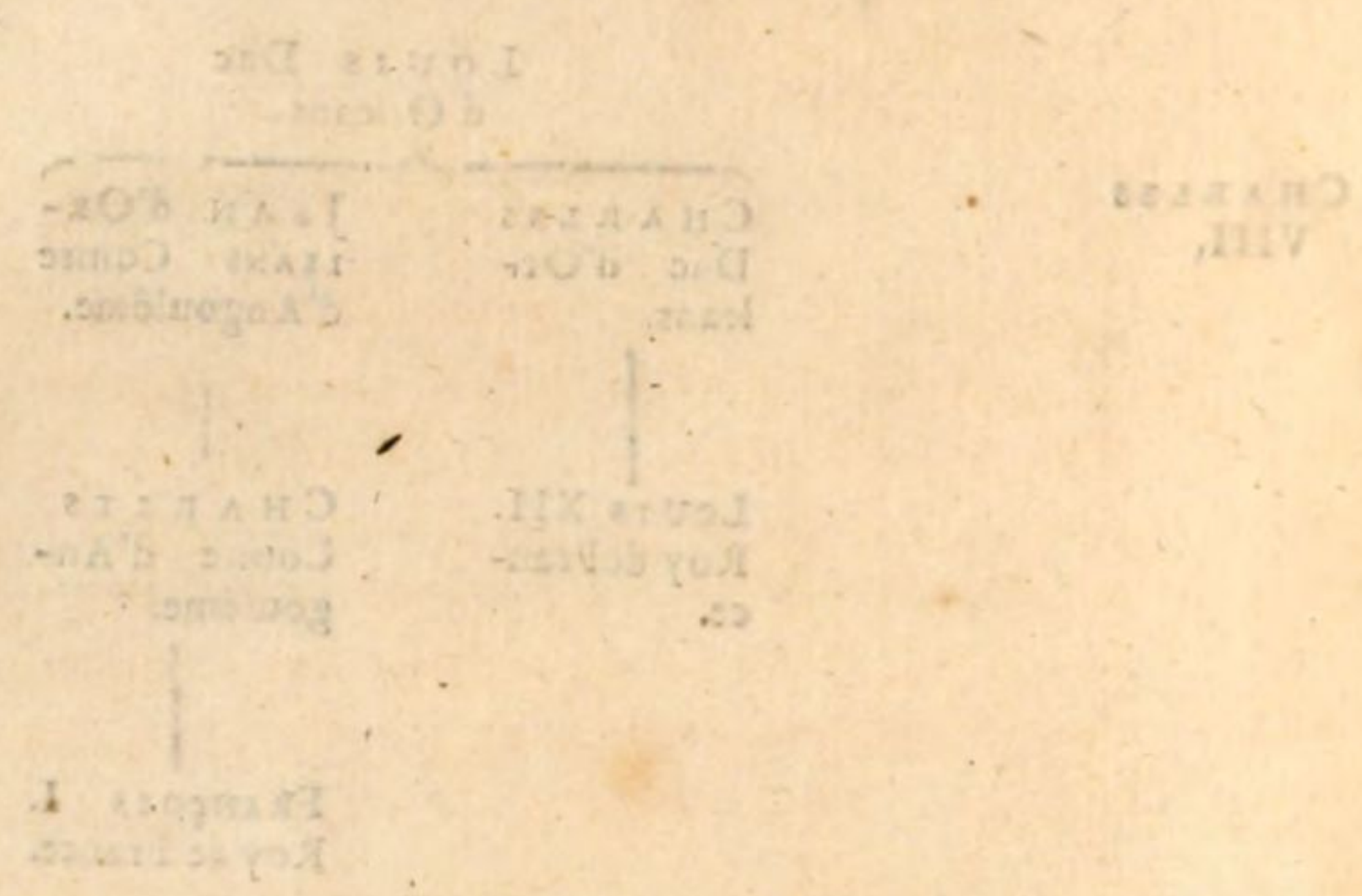
CHARLES
Comte d'An-
goulême.

FRANÇOIS I.
Roy de France.

LISTE DES ROIS DE FRANCE

qui ont été les Rois de France dans ce cinquième
Volume.

CHARLES V. dit le Sage.



S O M M A I R E^I

D U

R E G N E

D E

C H A R L E S V I I I .

E Stat de la France au commencement de ce Regne. Prétendants au Gouvernement. Le Duc d'Orleans prend des liaisons avec le Duc de Bretagne. Assemblée des Estats Generaux. Sacre du Roy. Le Duc d'Orleans quitte la Cour. Princes & Seigneurs qui se rangent à son parti. Le Duc va à Paris pour tâcher de mettre le Parlement dans son parti. Réponse vigoureuse du Premier President. Il conclut son accommodement. Mesures prises par rapport à l'Archiduc. On travaille à détacher le Duc de Bretagne du Duc d'Orleans. Landois son Ministre entreprend de mettre le Comte de Richemond sur le Trône d'Angleterre & le trahit ensuite. Le Comte de Richemond est protégé par le Roy. Il passe en Angleterre, bat Richard, qui est tué dans la mêlée, & est Couronné en sa place. Landois est puni de ses Trahisons. Avantages que la France tira de sa mort. Nouvelles intrigues tramées à la Cour de Bretagne. Le Duc d'Orleans s'y retire de nouveau. Le Roy se saisit de Xaintes, & soumet ensuite toute la Guyenne. Le Roy marche ensuite en Anjou. Ce qui met la division entre les Barons de Bretagne. Comines mis en prison. Le Roy marche en Bretagne avec son Armée. Y prend plusieurs Places. Il leve le siege de Nantes. Estat de la Guyenne. Soumission du Seigneur d'Albret. Estat de la Picardie. Surprise de S. Omer & de Teroüane par les Troupes du Roy. Défaite du Seigneur de Ravestein. Suivie de Nouvelles Négociations. Feinte démarche des Ducs de Bretagne & d'Orleans pour la Paix. La Cour les penetre. Et les fait citer tous deux pour cause de félonie. L'Armée du Roy ne laisse pas de marcher en Bretagne. Concurrence du Duc d'Orleans & du Seigneur d'Albret dans leurs vûes pour la Princesse de Bretagne, donne lieu à une querelle entre ces deux Rivaux. Ils marchent contre l'Armée du Roy à la teste de leurs Troupes. Bataille de S. Aubin. Déroute en-

1484.

1485.

1486.

1487.

1488.

- tiere des Bretons. Le Duc d'Orleans & le Prince d'Orange sont faits prisonniers. Suite de cette victoire. Le Duc de Bretagne envoie une Ambassade à la Cour pour faire ses soumissions. Conférences tenues à ce sujet. Suivies du Traité d'accommodement. Et peu après de la mort du Duc. Affaires de Flandres. Les Gantois se soulèvent contre le Roy des Romains, qui est fait prisonnier à Bruges. Mouvements de l'Empereur & du Pape pour sa liberté. Elle est résolue, & à quelles conditions. Etat de la Bretagne après la mort du Duc. Zizime frere de Bajazet Empereur des Turcs réfugié en France, & transféré à la Cour de Rome. Suite des affaires de Bretagne. Diversion faite contre la France par le Roy des Romains. Négociations des Bretons à la Cour d'Angleterre. Dispositions du Monarque Anglois à cet égard. Il prend parti contre la France. Et fait une Ligue avec la Bretagne. Le Roy rassemble les Troupes qu'il avoit en ce pais-là. Et oblige les Anglois à s'en retourner sans avoir rien entrepris. Vûes des Seigneurs Bretons sur le Mariage de leur Princesse. Arrivée du Prince d'Orange en Bretagne. Effet qu'elle produisit. Le Roy des Romains fait sa Paix avec le Roy. Négociations pour les affaires de Bretagne sans succès. Les hostilités y recommencent. La Princesse Anne épouse le Roy des Romains par Procureur. Le Seigneur d'Albret, qui prétendoit à ce Mariage, s'en venge en livrant Nantes au Roy. Ce Monarque voyant que par là la Bretagne lui échappoit, se résout d'épouser lui-même la Princesse. Le Comte de Dunois & le Prince d'Orange sont ceux que l'on charge de cette Négociation. Difficultés qu'il y avoit à l'exécuter. Le Roy consent à la délivrance du Duc d'Orleans. Et va lui-même le tirer de prison. Sa délivrance facilite l'affaire du Mariage. Opposition qu'on y trouva dans l'esprit de la Duchesse. Le Roy s'approche de Rennes avec une Armée. La Duchesse se rend enfin & l'on dresse les Articles du Traité. La Duchesse est conduite en Touraine où le Roy l'épouse publiquement. Elle est Couronnée à S. Denis. Ressentiment du Roy des Romains à la nouvelle de ce Mariage. Il tâche d'animer l'Espagne & l'Angleterre contre la France. Le Roy d'Angleterre ne s'y porte que faiblement. Il ne laisse pas d'assiéger Boulogne & consent aussi-tôt à la Paix. A quel prix le Roy l'acheta. La prise d'Arras en console le Roy des Romains. Imprudence du Roy dans la Paix qu'il fit avec lui & avec le Roy de Castille. Le Roy pense tout de bon à conquérir le Royaume de Naples. Manifeste contenant ses prétentions à cet égard. Etat où se trouvoit alors l'Italie. Mort du Pape Innocent VIII. Alexandre VI. lui succède. Ludovic Sforce engage le Roy à passer en Italie. Le Roy de Navarre tombe malade & meurt. Alphonse son fils lui succède. Arrivée du Roy*
- 1489.
- 1490.
- 1491.
- 1492.
- 1493.
- 1494.

à Lion. Il regle le Gouvernement de son Etat. Il va à Grenoble, & y prend les dernières mesures pour son expedition d'Italie. Il y passe. Diverses négociations. Première victoire remportée par le Duc d'Orleans à Rapallo. Mort du jeune Duc de Milan. Ludovic se fait reconnoître pour Duc en sa place. Et est soupçonné d'avoir fait empoisonner le jeune Duc son Neveu. Le Roy se rend maître des Places de la Republique de Florence. Pise fait fraper une Medaille à son honneur, comme au restaurateur de sa Liberté. Les Florentins envoient des Députés au Roy. Ce Prince fait son entrée dans leur Ville. Il prétend la retenir à titre de Conquête. Hardiesse de Pierre Capponi à cette proposition. Le Roy change de dessein. Et se contente de faire Alliance avec cette Republique. Il part pour Sienné qui le reçoit avec de grands honneurs. Le Pape lui envoie des Députés pour traiter de Paix. Il continue sa route. Et étend ses quartiers aux environs de Rome. Embarras du Pape à son approche. Il propose de traiter de sa Paix particulière. Et consent de recevoir le Roy dans Rome avec son Armée. Ce Prince y étant entré fait sommer le Pape de lui ouvrir le Chasteau S. Ange. Cette sommation oblige le S. Pere à faire enfin son Traité avec le Roy. Entrevûe qu'ils eurent ensemble. Où Briçonnet Evêque de S. Malo est fait Cardinal. Autres entrevûes remarquables du Pape & du Roy. Mouvements à Naples aux approches de l'Armée Françoisé. Monnoye frappée à Aquila au coin du Roy. Alphonse d'Arragon met la Couronne de Naples sur la teste de Ferdinand son fils, & s'enfuit en Sicile. La terreur se met dans l'Armée de Ferdinand. Ferdinand est obligé de se retirer à Ischia. Suite des progrès du Roy. Il fait son entrée à Naples, où il est reçu avec toute sorte d'honneurs. Il se rend Maître des Chasteaux où Ferdinand avoit laissé des Troupes. Le reste du Royaume se soumet aussi excepté Brindes & Gallipoli. Monnoye frappée à Naples à cette occasion. Le Roy y fait son entrée publique. Et preste les sermens ordinaires. Ligue conclue à Venise pour l'en chasser. Ce qui oblige le Roy de retourner en France. Fautes que ce Prince commit dans cette expedition & dans la suite. La Flotte Françoisé est battue près de Gènes. Le Duc de Milan veut surprendre Ast, pour fermer le retour au Roy. Le Duc d'Orleans le prévient & se rend Maître de Novare d'où il envoie faire des courses dans le Milanéz. Embarras du Roy pour traverser l'Appennin. Les Suisses lui rendent un signalé service en traînant l'Artillerie au travers des Montagnes. Les Liguez rassemblent toutes leurs forces dans la plaine pour y attendre l'Armée du Roy. Celle-ci arrive enfin & vient se camper à Fornouë. Bataille de Fornouë & victoire du Roy. Le Duc d'Orleans assiégué dans Novare. Difficulté qu'il y avoit à le secourir.

A ij

SOMMAIRE DU REGNE, &c.

4

L'affaire terminée par un accommodement. Le Roy arrive à Grenoble & vient ensuite à Lyon. Ferdinand d'Arragon vient à Reggio, & reprend quelques Villes de Calabre. Aubigny qui y commandoit pour le Roy, marche contre lui & le bat. Ferdinand revient avec une puissante Flotte en apparence, mais qui faute de monde ne peut rien entreprendre en sa faveur. Il ne laisse pas de tenter une descente qui lui réussit. Il est reçu dans la Ville à l'aide d'une intelligence qu'il y avoit. Il resserre les François dans les Chasteaux où ils manquoient de vivres & de fourages. Révolution aussi subite à son avantage, qu'elle l'avoit esté à l'avantage du Roy. La Flotte Venitienne débarque quantité de Troupes dans la Poëlle. Le Roy y en envoie une de douze Vaisseaux qui n'osé en approcher. Les Troupes de Ferdinand sont battues par les François. Ceux-ci néanmoins ne peuvent secourir les Chasteaux de Naples. Ce qui les oblige de se rendre. Le Roy abandonne presque entièrement cette expedition, quoique ses Troupes se soutinssent encore contre celles de Ferdinand. D'Entragues élude les ordres de la Cour pour la restitution des Places prises sur les Florentins. Comment cette affaire fut terminée. D'Entragues & le Comte de Ligny en sont punis par une disgrâce qui ne dure que peu de temps. Etat des affaires d'Italie. Prudence de Ferdinand en évitant le combat avec les François. Le Comte de Montpensier envoie au Roy pour l'engager à ne pas abandonner son entreprise. Il réussit & le Roy prend la résolution de la soutenir. Effet que cette nouvelle produisit en Italie. Inquietudes du Duc de Milan à ce sujet. Le Duc d'Orleans refuse de commander l'Armée du Roy en ce Pais là. Et son refus fait de nouveau abandonner le dessein projeté. La mesintelligence se met dans les Troupes. Et leur fait manquer l'occasion de battre celles de Ferdinand. Le Comte de Montpensier est enfermé dans Atelle. Où il est obligé de faire une fâcheuse Capitulation. Articles qu'elle contenoit. Ferdinand le fait mener comme captif à Naples & meurt peu après. Son Pere Alphonse étant aussi mort, son Oncle Frédéric est reconnu Roy à sa place. Le Comte de Montpensier meurt aussi. Les Maladies se mettent dans les Troupes Françoises. Le peu qui en reste retourne en France. Et le Roy abandonne tout-à-fait cette expedition. Les Espagnols font diversion du costé des Pyrenées. On leur prend Salses. Cette prise les porte à tenter la voye de la Negociation. Et l'on conclut une Trêve qui est ensuite prolongée. Etat de l'Italie durant ce temps-là. Mort du Roy Charles VIII. Piété de ce Prince. Son Caractere. Son Portrait. Ses enfans morts avant lui. Louis Duc d'Orleans lui succede.

1496.

1497.

1498.



N. Vieughela del. C. N. Cochin sculp. Entrée de Charles VIII dans la ville de Naples apres la conquête de ce Royaume.

HISTOIRE

DE

FRANCE.

CHARLES VIII.

1483.

*A quel âge
Charles VIII
monta sur le
Trône.*



L'EXPERIENCE des quatre derniers regnes, dont les commencemens avoient esté si funestes à la France par les guerres civiles & par les guerres étrangères, devoit lui faire apprehender le même malheur à l'entrée de celui de Char-

les VIII. & bien des raisons donnoient lieu à cette crainte. Ce Prince n'étoit qu'au commencement de sa quatorzième année, d'une complexion très-foible, qui faisoit déjà penser à son successeur; il estoit mal fait, & extrêmement laid, quoiqu'il parust du feu dans ses yeux qui marquoit de la vivacité, mais ne suppléoit pas à ce qui lui manquoit de cet air noble,

A iij

1483.

Naudé. Additions à l'Hist. de Louis XI. Belcarius, lib 4. Gaguin.

1483.

Son peu d'ouverture pour les affaires.

doux & agréable, dont l'effet est de prévenir les peuples en faveur d'un jeune Prince. La maniere dont on l'avoit élevé, ne lui avoit donné aucune ouverture pour les affaires, & le Roy son pere, suivant son genie soupçonneux, avoit fait défense à ceux qui avoient soin de son éducation, de lui en laisser prendre aucune connoissance.

Disposition à de nouveaux troubles.

Plus son prédecesseur avoit esté craint, plus il y avoit à craindre pour lui. La contrainte où les Grands & le peuple s'estoient trouvez depuis plusieurs années, estoit une grande disposition à les faire soulever contre leur nouveau maistre, sous pretexte de secouer un joug qui leur avoit semblé si dur.

Périls de la part des Etrangers.

Les Princes voisins, que la seule idée qu'ils avoient de l'habileté & de la vigilance du feu Roy tenoit en respect, libres de ce frein de leur ambition ou de leur vengeance, ne pouvoient manquer de se prévaloir de la conjoncture. L'Archiduc n'avoit souffert qu'avec le dernier chagrin, qu'on lui enlevast sa fille avec les Comtez de Bourgogne & d'Artois. Le Roy & la Reine de Castille n'attendoient que l'occasion favorable de se remettre en possession du Roussillon & de la Cerdagne, surquoi il y avoit depuis long-tems contestation entre les deux Couronnes.

Quoique la chose n'eust pas encore esté jusqu'à la rupture avec le Duc de Bretagne, on devoit le regarder comme un ennemi très-envenimé, que la seule impuissance de nuire à la France avoit retenu sous le précédent regne. Il estoit peu à craindre par lui-même; mais il pouvoit devenir très-redoutable s'il estoit soutenu des Anglois, avec qui il entretenoit toujours de secretes pratiques. Ceux-ci occupés de la guerre civile allumée au sujet de Richard Duc de Glocestre, qui

avoit envahi la Couronne sur les enfans du dernier Roy, n'estoient pas à la verité en estat de faire alors grand mal à la France, ni de seconder les entreprises du Duc de Bretagne; mais il ne falloit pas en ce pais-là beaucoup de temps pour faire une entiere révolution, & pour assurer la Couronne à un des concurrens; & en ce cas le Vainqueur se feroit un mérite auprès de ses Sujets, de porter la guerre en France, quand ce ne seroit que pour les venger de l'affront qu'on leur avoit fait, en préférant la fille de l'Archiduc à la fille de leur Roy, dont le mariage avec le Dauphin de France, qu'ils voyoient monté sur le Trône, avoit esté solennellement juré à Pequigny.

Mais la vûe de tant de périls dont on estoit menacé de la part des étrangers, n'estoit pas ce qui inquietoit le plus. Le mécontentement des peuples de France estoit general & beaucoup à craindre, par l'occasion qui lui donneroit bien-tost moyen d'éclater; le plus grand mal estoit qu'on la regardoit comme inévitable. C'estoit la concurrence de ceux qui prétendoient, non pas à la Regence, car le Roy ayant quatorze ans commencez, la qualité de Regent n'avoit plus de lieu; mais à la conduite de ce jeune Prince, & encore plus à ce qu'il estoit difficile d'en séparer, je veux dire, à la principale autorité du Gouvernement.

Le Roy Louis XI. en avoit exclu la Reine-mere Charlotte de Savoye qu'il n'avoit jamais beaucoup aimée, & qui d'ailleurs ne fut pas long-tems en estat d'y prétendre, parce qu'elle mourut peu de temps après lui. Il avoit jetté les yeux pour cet important employ sur Anne de France sa fille aînée, & sur Pierre de Bourbon Seigneur de Beaujeu mari de cette Princesse, qui avoient eu soin de l'é-

1483.

*Mécontentement general des peuples de France.**Quels estoient les prétendants au Gouvernement. Comines l. 6. Gaguin.*

1483.

ducation du jeune Prince depuis son enfance ; & il avoit déclaré ses intentions là-dessus avant que de mourir. L'un & l'autre avoient parfaitement bien fait leur Cour par leur exactitude à observer tous les ordres de ce Prince dans la maniere d'élever le Dauphin. Ils avoient toute la prudence nécessaire pour bien réussir dans le Gouvernement, & la Princesse encore plus que le Prince. L'Histoire nous la représente comme un génie supérieur par la pénétration, l'étendue de son esprit, le courage, la fermeté, exempte des foibles attachez ordinairement au sexe, & tout-à-fait capable par ces grandes qualitez de bien conduire un Estat.

Hist. Latine
de Louis XII.

Quoique l'intention du Roy eust esté que le Seigneur de Beaujeu n'eust pas moins de part au Gouvernement, qu'Anne de France, néanmoins il n'avoit nommé qu'elle, par la raison qu'il y avoit des Princes du Sang plus proches de la Couronne, que le Seigneur de Beaujeu, & que sur ce titre de proximité, ils auroient pû lui disputer une place qui naturellement les regardoit plus que lui : au lieu que cette raison ne pouvoit estre alleguée contre la Princesse, qui, étant la sœur du jeune Roy, le touchoit de plus près qu'aucun autre.

Mais quoique fasse un Roy qui laisse un successeur en bas âge, il ne peut jamais prévenir tous les inconveniens, ni guerir de la passion de commander tous ceux qui ont quelque droit ou quelque prétexte d'y prétendre. Louis Duc d'Orleans heritier présomptif de la Couronne en cas que le jeune Roy vint à manquer, regarda la nomination d'Anne de France comme une injustice faite à sa qualité de premier Prince du Sang. Il se sentoît assez de mérite pour occuper ce grand poste, & il en avoit en effet beaucoup ; mais il manquoit d'expérience : car il n'es-

toit alors âgé que de vingt-trois ans, & il n'avoit jamais eu part aux affaires. D'ailleurs il ne paroïssoit pas sûr de lui abandonner un jeune Roy, dont la mort, ou le défaut de lignée pouvoient lui procurer la Couronne à lui-même.

Ces raisons firent paroître un autre personnage sur la Scene. Ce fut Jean Duc de Bourbon frere aîné du Seigneur de Beaujeu & beau-frere d'Anne de France, que son âge de soixante ans, les grands services qu'il avoit rendus à l'Estat, sa valeur & sa prudence éprouvées en une infinité de rencontres, rendoient respectable à tout le Royaume, & qui croyoit qu'une femme & un jeune Prince ne pouvoient pas lui disputer la préférence en une telle occasion.

Belcarius l. 4.

La Cour se partageoit entre ces trois compétiteurs. Chacun avoit sa brigue, pensoit à former son parti ; & cette fâcheuse concurrence tenoit toute la France en suspens. Ils agirent toutefois de concert sur un article, qui fut d'immoler à la vengeance publique les deux hommes, que le peuple & la plupart des Grands avoient toujours regardez comme les principales causes de tout ce qui leur estoit arrivé de désagréable & de fâcheux sous le regne précédent, & que la bassesse de leur extraction jointe à leur grande puissance & à l'abus qu'ils en faisoient, avoit rendus execrables à toute la France. C'estoient le fameux barbier du feu Roy, Olivier le Daim, & Jean Doyac. On informa secrètement contre eux sur divers crimes, dont on les soupçonnoit. Les informations ayant esté communiquées au Parlement, il ordonna qu'ils fussent arrestez. Le Daim fut pendu pour un adultère & un homicide commis avec des circonstances qui meritoient un plus rigoureux supplice. On sauva la vie à Doyac ; mais peut-estre eust-il

Partage de la
Cour à ce su-
jet.

Annales de
Belleforest.

Punition de
deux hommes
qui avoient
abusé de la fa-
veur du feu
Roy.

1483.

1483.

préféra la mort à la durée & à l'infamie de sa peine ; car ayant esté convaincu de malversation & d'avoir parlé insolamment des Princes , il fut condamné à estre fustigé par les carrefours de Paris , à avoir une oreille coupée & la langue percée avec un fer rouge , ensuite on le conduisit en Auvergne , dont il avoit esté Gouverneur , & là dans la Ville de Montfermant , où il estoit né , il fut de nouveau fustigé , & eut l'autre oreille coupée. Ainsi ces deux malheureux donnerent à toute la France un nouvel exemple du danger de ces fortunes extraordinaires , où il est rare que la seule vertu conduise , & d'où le crime précipite souvent ceux qu'il y a élevez. *

*Autres châti-
mens moins
rigoureux.*

Ils furent les seuls Favoris de cette espece qu'on traita avec tant de rigueur. On se contenta d'en punir quelques autres par la bourse ; & de ce nombre fut le Medecin Jacques Coctier , à qui l'on fit rendre une bonne partie des grosses sommes dont il avoit fait acheter au Roy ses soins & son application à lui prolonger la vie †. On revoqua diverses autres donations excessives faites à quelques Eglises par ce Prince pour le même sujet. On mit en reserve pour les necessitez de l'Etat l'argent qu'on en retira ; & on vit par tout cela qu'on chériffoit & qu'on reveroit beaucoup moins sa memoire , qu'on n'avoit redouté sa personne.

*Expedient
proposé pour
acriver les*

Cependant les dissensions continuoient à la Cour ; mais Madame de

Beaujeu , qui en apprehendoit les facheuses suites , proposa un expedient pour les terminer ; ce fut de s'en rapporter à la décision d'une assemblée des Etats que les Princes demandoient avec empressement. Cet expedient pouvoit estre envisagé diversement par les differens partis ; sur tout par le Duc d'Orleans & par Madame de Beaujeu : mais il paroissoit si naturel & si raisonnable , que les Ducs d'Orleans & de Bourbon n'oserent le refuser , quoiqu'ils prévissent bien que cette habile Princesse pourroit en retirer de grands avantages : car ayant le Roy en sa puissance , & rien ne se faisant qu'au nom & par les ordres de ce Prince , l'usage qu'elle feroit de ce délai ne seroit que pour affermir son autorité , & pour augmenter le nombre de ses creatures.

1483.
*dissensions
de la Cour.*

D'un autre costé la qualité d'heritier présomptif de la Couronne ne pouvoit manquer d'attacher bien des gens au Duc d'Orleans ; & ses manieres engageantes & populaires dans une assemblée nombreuse comme celle des Etats , estoient capables de lui gagner bien des suffrages. De plus , la Princesse prévoyoit que quand même la décision seroit en sa faveur , un Prince jeune , vif & ambitieux , tel qu'estoit le Duc d'Orleans , ne voudroit pas s'y conformer , & elle eut d'autant plus sujet de le craindre , qu'il prit alors des liaisons très-étroites avec le Duc de Bretagne , dont le pais alloit estre désormais pour lui un lieu de retraite en cas de malheur. Voici

* J'ay vû un acte original & scellé qui suppose que la memoire de Doyac avoit esté rétablie. Cet acte est de 1516. Il s'y agit d'une remission donnée à Jean Doyac qui doit avoir esté le petit-fils de celui dont il s'agit. Ce second Jean Doyac y est qualifié de *miles* , c'est-à-dire , Chevalier , & il avoit esté fait Chevalier à la bataille de Ravenne. Son pere Odille Doyac portoit le titre de Chevalier & de Baron de Montreal. Cela suppose encore que Jean Doyac Favori de Louis XI. avoit esté annobli par ce Prince. La fille de Jean Doyac dès l'an 1488. cinq ans après la mort de Doyac , est qualifiée de Demoiselle dans les Registres du Parlement de cette année.

† On voit dans les Registres du Parlement & en divers Memoriaux de la Chambre des Comptes de Paris plusieurs Terres & Offices donnez à ce Medecin l'an 1482. en d'autres il est reçu President. Clerc des Comptes avec dispense de resider ; en d'autres il est nommé Vice-President , dans un autre Premier President de la Chambre des Comptes.

l'occasion

1483.

Le Duc d'Orléans s'unit avec le Duc de Bretagne, & à quelle occasion.
Lettres de Charles VIII. portant revocation du domaine aliéné. Remontrance du Duc d'Orléans au Parlement. Argenté Hist. de Bret. l. 2. chap. 431-432.

l'occasion qui unit si étroitement ces deux Princes.

François II. Duc de Bretagne avoit toujours auprès de lui Pierre Landois, dont j'ai parlé dans l'Histoire de Louis XI. C'estoit un homme dont l'esprit égaloit la méchanceté, & le plus adroit politique qui fust alors en Europe. Il venoit de faire périr le Chancelier Chauvin par les plus noires calomnies; & s'étant défait par sa mort de l'unique personne qui partageoit avec lui la confiance du Duc, il l'avoit seul & toute entière. L'exemple du fort tragique d'Olivier le Daim & de Jean Doyac n'avoit pu lui persuader la moderation. Il gourmandoit la Noblesse, la tenoit bas, & nuls Seigneurs de Bretagne n'osoient aborder le Duc que par sa permission. Il n'ignoroit pas le dépit que cela leur causoit; mais il s'en mettoit peu en peine. Au reste il servoit bien son maître, & par son grand génie pour les affaires, il suppléoit à la médiocrité de celui du Duc, qui se reposoit de tout sur lui, & lui avoit laissé prendre un tel ascendant sur son esprit affoibli par son grand âge, que tous ses ordres n'étoient que l'exécution des conseils de son Ministre.

Il y avoit déjà long-temps que la Noblesse murmuroit en secret: mais Landois dissipoit, ou prévenoit tous ses complots, & jusqu'alors elle n'avoit osé rien entreprendre. Après tout il est difficile que tant d'ennemis conspirant à perdre un seul homme, le temps ne fasse naître quelque occasion commode, & que la haine n'inspire en quelque moment la hardiesse de le tenter.

Jean de Châlons Prince d'Orange étoit alors à la Cour du Duc de Bretagne, dont il étoit neveu par sa mere, & le sujet du séjour qu'il y faisoit, étoit en apparence de passer quelque temps avec le Duc son on-

Tome V.

cle; mais le motif secret & véritable, étoit de négocier le mariage d'Anne de Bretagne fille aînée & héritière du Duc en faveur de l'Archiduc Maximilien d'Autriche, à l'insçu de la Cour de France. Le Prince d'Orange ne trouvant pas Landois favorable à ses intentions, & ayant eu communication du dessein que quelques Seigneurs Bretons avoient formé de le perdre, entra dans la conspiration, & se fit Chef de l'entreprise avec le Seigneur de Rieux Maréchal de Bretagne.

Le Duc étoit au Chasteau de Nantes, & les Seigneurs Bretons croyoient que Landois y étoit aussi: mais comme il en sortoit quelquefois secrètement, pour aller à sa Terre de la Pabautière, qui n'étoit qu'à une lieue de-là, ils se partagerent en deux bandes; les uns devoient se rendre maîtres du Chasteau, & les autres forcer les portes de la Pabautière.

Le Prince d'Orange & le Maréchal de Rieux sur le soir du septième d'Avril entrèrent avec leurs gens dans le Chasteau de Nantes, se saisirent des clefs, fermerent les portes sur eux, allerent dans tous les appartemens, sans excepter celui du Duc, qui fut fort surpris, & qui les voyant armez courir çà & là, crut qu'ils en vouloient à sa personne. Ils ne trouverent point Landois qui n'y étoit pas, & pensoient à s'en retourner, lorsqu'un des domestiques du Duc ayant gagné les creneaux du Chasteau du côté de la Ville, commença à crier de toute sa force qu'on assassinoit le Prince. Le peuple accourut en foule, le Chasteau fut bien-tôt investi: de sorte que le Prince d'Orange & le Maréchal de Rieux se trouverent fort embarrassés, & n'eurent point d'autre parti à prendre que de s'aller jeter aux pieds du Duc, en l'assurant qu'ils n'en vouloient point à sa per-

B

1483.

*Belleforest
Annales de
France.*

1484.

1484.

sonne, & lui demandant pardon d'avoir violé si temerairement le respect qu'ils lui devoient.

Le Duc trop heureux d'estre hors du peril dont il s'estoit crû menacé, leur dit qu'il leur pardonnoit, & voulut bien à leur priere paroistre aux creneaux du Chateau, pour dire au peuple que c'estoit une fausse allarme, & qu'il estoit en sûreté. Il leur accorda la liberté de se retirer, & même des Lettres d'abolition qu'ils lui demanderent: mais ce fut à condition qu'ils sortiroient incessamment de Bretagne. Ils n'avoient garde d'y manquer voyant leur entreprise échoüée, à moins que ceux qui estoient allez à la Pabautière n'eussent mieux réüssi.

C'estoit là en effet que Landois estoit, & il y eut apparemment esté pris, si ceux qui l'y alloient chercher au nombre de dix-huit, s'en fussent approchez avec plus de précaution. Ils firent tant de bruit en arrivant à la porte, que Landois se douta de quelque chose, & ayant lui-même vû par la fenestre tant de gens armez, il prit sur le champ la fuite par une autre porte dans la campagne, & se sauva au Chateau de Poüancé, où il demeura caché quelques jours, jusqu'à ce qu'il eust des nouvelles du Duc, qui l'envoya querir avec une bonne escorte.

La conjuration ayant esté dissipée, le Duc à la sollicitation de Landois fit faire le procez à tous ceux qui y avoient trempé. Ils furent obligez de pourvoir à leur sûreté. Les uns se fortifierent dans leurs Chateaux, & s'y renfermerent, après y avoir mis garnison, & les autres se sauverent en France pour y venir demander du secours. Ils ne manquerent pas de faire mention des droits que le Roy auroit sur la Bretagne après la mort du Duc; & l'on traita même avec eux à Montargis sur ce sujet le vingt-deuxième d'Octobre.

Observations
sur l'Hist. de
Charles VIII.

1484.

Madame de Beaujeu, à qui ils s'adresserent uniquement, sans faire aucune démarche auprès du Duc d'Orleans, les avoit parfaitement bien reçûs, & leur avoit promis sa protection. Landois en fut aussi-tost averti; & il n'auroit pas manqué d'envoyer vers elle, s'il n'avoit sçû qu'elle le haïssoit fort, & qu'estant entrée dans le sentimens du feu Roy à l'occasion des vingt-deux Lettres surprises qui découvroient ses intrigues avec l'Angleterre, elle le regardoit comme le plus grand ennemi de la France.

Il jetta donc la vûë ailleurs; & comme il n'ignoroit pas la disposition du Duc d'Orleans à l'égard de cette Princesse, il pensa à l'engager dans son parti, pour se fortifier de celui que ce Prince avoit en France. Le Duc de Bretagne lui écrivit à sa persuasion, & lui fit part de l'attentat qu'on avoit commis contre sa personne, & de la révolte de quelques mutins, qui l'obligeoient malgré qu'il en eust, à se mettre en sûreté contre eux par la voye des armes. Il le conjura de le venir voir comme son cher parent, & l'assûra que son voyage ne lui seroit pas inutile; qu'il sçavoit ce qui se passoit en France, & qu'ils prendroient ensemble des mesures pour leurs communs interets; que leur union pourroit lui servir à faire cesser l'injustice qu'on lui faisoit, en lui préférant une femme pour une place qui estoit dûë incontestablement au premier Prince du Sang; que la conduite des revoltez de Bretagne, qui en s'adressant à Madame de Beaujeu l'avoient reconnuë pour Gouvernante du Royaume de France, ne devoit pas lui estre indifferente, & qu'elle faisoit un fâcheux préjugé, qui pourroit avoir un mauvais effet dans les Etats, s'il souffroit cet affront sans en faire paroistre de ressentiment; qu'au contraire si on le voyoit bien lié avec

1484.

un Prince voisin de la France tel qu'un Duc de Bretagne, on y penseroit plus d'une fois, avant que de lui faire perdre sa cause.

Le Duc d'Orleans lut cette Lettre avec un extrême plaisir, & la communiqua aussi-tôt à François d'Orleans Comte de Dunois. Ce Comte estoit tout son Conseil, & méritoit la confiance qu'il avoit en lui. Il avoit hérité de beaucoup de grandes qualitez de Jean Comte de Dunois son pere, & estoit aussi zélé que lui pour la grandeur de la branche legitime d'Orleans. C'estoit un homme de teste, de grandes vûes, habile dans le maniement des affaires, & qui vit d'abord jusqu'où l'ouverture qu'on faisoit au Duc d'Orleans pouvoit le conduire. Il lui dit qu'il ne falloit pas negliger cette occasion; que quand elle ne le meneroit pas où il visoit principalement, c'est-à-dire, au Gouvernement du Royaume pendant la jeunesse du Roy, il en pourroit tirer un autre très-grand avantage: sçavoir que dans ce voyage qu'on lui proposoit, il pourroit par le moyen de Landois, qui avoit besoin d'estre soutenu contre la Noblesse du païs, se ménager le mariage d'Anne fille aînée du Duc & heritiere du Duché de Bretagne. C'estoit en effet la meilleure fortune qui pût arriver à ce Prince, soit qu'il parvînt un jour à la Couronne, comme il avoit lieu de l'esperer, soit qu'il n'y parvînt pas.

Le voyage fut resolu, & le Duc d'Orleans accompagné du Comte de Dunois, s'estant rendu à Blois où René Duc d'Alençon vint le joindre, ils allerent ensemble à Nantes voir le Duc de Bretagne, qui les reçût avec toutes sortes d'honneurs & de témoignages de tendresse. Ils trouverent que l'esprit de ce Prince estoit fort baillé.

Ils l'assûrerent de leur attachement, eurent diverses conferences avec Landois, dont on vit l'effet dans la suite. Ce Ministre promit au Duc d'Orleans de le servir en tout ce qui dépendroit de lui; mais on ne prit encore aucunes mesures particulieres.

Madame de Beaujeu, à qui le séjour du Duc d'Orleans en Bretagne donnoit de l'ombrage avec raison, lui fit ordonner par le Roy de revenir sans tarder en France, pour assister aux Etats convoquez à Tours, & au Sacre du Roy. Le pretexte de ce rappel ne pouvoit estre plus specieux; & il n'y avoit nulle raison apparente, qui pût dispenser le Duc d'Orleans d'assister à cette ceremonie. Il prit congé du Duc de Bretagne; mais ce ne fut pas sans peine; car dès qu'il eut vû Anne de Bretagne, il commença à lui faire sa Cour autant par inclination que par interest: & il fallut que le Comte de Dunois se servit de toute l'autorité qu'il avoit prise sur son esprit, pour l'obliger à partir.

Il est étonnant que ce temps-là n'estant pas extrêmement éloigné du nôtre, les Historiens ne conviennent pas entre eux sur un fait dont toute la France fut témoin. Les uns disent que les Etats furent tenus avant le Sacre, & les autres que le Sacre ne fut fait qu'après les Etats*. Après avoir bien examiné la chose, il me paroît que les Etats precederent le Sacre; & je me fonde principalement sur ce que dans le Memoire présenté par l'Etat Ecclesiastique, les Etats demandent que le Sacre du Roy se fasse le plutost qu'il sera possible; & dans l'octroy fait à ce Prince par les mêmes Etats, dans lequel, outre les autres sommes qu'ils lui accordent, ils lui font present de trois cens mille li-

1484.

Ibid.

*Assemblée des
Etats Gene-
raux.*

*Observations
sur l'Hist. de
Charles VIII.*

* L'incertitude de cette époque a déjà été remarquée par l'Auteur du Ceremonial François. T. 2. p. 287.

1484.

Extrait des
Registres du
Parlement.

vres pour son heureux avènement & pour les frais de son Sacre, ils ajoutent qu'ils le supplient de se faire sacrer incessamment. Dans la remontrance que le Duc d'Orléans fit au Parlement le dix-septième de Janvier de l'an 1484. selon le stile de ce temps-là, où l'année commençoit à Pâques, & qui est l'an 1485. en comptant selon le stile d'aujourd'hui que l'année commence au premier de Janvier, il est encore expressement marqué que les Etats lui donnerent trois cens mille livres pour lui subvenir à la dépense qu'il lui convenoit faire pour son Sacre & Couronnement, & autres ses affaires. Tout cela suppose manifestement que les Etats precederent le Sacre; & sur ces preuves, je ne fais nulle difficulté de les placer dans cette Histoire, avant la ceremonie du Sacre & du Couronnement du Roy.

Première af-
faire impor-
tante dont on
y traite.

La première affaire importante dont on y traite, fut le choix de celui, à qui l'on confieroit la personne du Prince. La dextérité de Madame de Beaujeu avoit mis les choses en tel estat, qu'elle estoit seure du succès. Elle avoit déjà fait en sorte, que le Duc de Bourbon se desistast de ses prétentions à cet égard. Elle sçavoit qu'il souhaitoit avec passion d'estre pourvû de la charge de Connétable de France vacante depuis la mort du Comte de saint Pol, & elle la lui assura à cette condition; mais quoique les Patentes lui en eussent esté expédiées dès le mois d'Octobre de l'année precedente, comme on le voit par la date de ces Lettres, il n'en avoit pas encore pris possession. Ensuite la brigüe de ce Duc s'estoit jointe à la sienne, qui estoit devenuë par ce moyen incomparablement plus forte que celle du Duc d'Orléans, de sorte qu'elle l'emporta sans difficulté dans les Etats. Il y fut résolu première-

Observation
sur l'Hist. de
Charles VIII.

ment, qu'il n'y auroit point de Regent en France, parce que le Roy estoit dans sa quatorzième année: en second lieu, que Madame Anne de France, Dame de Beaujeu, sœur aînée de ce Prince, conformément aux intentions du feu Roy, seroit chargée du soin de sa personne Sacrée, jusqu'à ce qu'il fust plus avancé en âge. Troisièmement, que les Lettres de Justice & de Grace s'expedieroient au nom du Roy, & sous son autorité; mais qu'il ne pourroit conclure aucune chose importante, sans le consentement de la plus grande & meilleure partie de son Conseil.

Dans la Séance suivante, le Roy par la bouche de Guillaume de Rochefort Chancelier de France, dit aux Etats qu'il approuvoit leur arrêté; qu'il alloit sans délai se former un Conseil; qu'il entendoit que ce Conseil eust son autorité Royale, tout pouvoir d'ordonner ce qu'il jugeroit estre expedient pour le bien commun de l'Etat, & que pour les affaires particulieres, il choisiroit du corps des Etats les personnes les plus capables, dont il prendroit volontiers les avis avec ceux de son Conseil.

Madame de Beaujeu estant venue à bout de sa principale entreprise, & voyant son autorité affermie par celle des Etats, ne pensa plus qu'à y maintenir la concorde, & à travailler de concert avec eux au reglement du Royaume.

On commença d'abord par les griefs contenus dans le cahier de l'Etat Ecclesiastique; & ils tendoient presque tous uniquement au rétablissement de la Pragmatique Sanction, & des Decrets des Conciles des Constance & de Bâle, qui y ont rapport. Il y eut beaucoup de contestations sur cet article, & le Cardinal de Bourbon Archevêque & Comte de Lion, le Cardinal Elie de Bourdeilles Archevêque

1484.

Ibid. p. 399.
426.

Seconde Séan-
ce, où l'on trai-
te des affaires
Ecclesiasti-
ques.

Ibid. p. 403.
&c.

1484.

de Tours, & quelques autres Prelats y formerent opposition, soit qu'ils en usassent ainsi par zele pour les interets du saint Siege, soit qu'ils le fissent de concert avec Madame de Beaujeu, qui ne vouloit pas se broüiller avec le Pape, comme il est assez vrai-semblable. Ce qui est certain, c'est qu'on prit volontiers le prétexte de cette opposition, pour ne rien décider sur le contenu de ce Memoire, & que l'examen de cette grande affaire, qui demandoit beaucoup de discussion, fut remis à un autre temps.

*Remontrances
de la Noblesse
sur ce qui la
regardoit.*

Les remontrances de la Noblesse contenoient cinq ou six articles. Le premier sur les convocations du Ban & de l'Arriere-ban faites sous le Regne précédent, qui avoient ruiné la pluspart des Gentilshommes, tant parce qu'elles estoient trop fréquentes, que parce qu'on n'avoit pas soin de leur payer certains gagés qu'on leur donnoit autrefois, lorsqu'on les faisoit marcher en compagnie. Le second, sur ce que les Baillifs & Sénéchaux Royaux dans les Arriere-bans, contraignoient souvent les gens Nobles, ou autres tenant Fiefs, à servir le Roy ailleurs qu'en la compagnie des Seigneurs dont ils relevoient. Par le troisième, la Noblesse demandoit au Roy le privilege de pouvoir racheter dans l'espace de deux ans, les rentes que la necessité de s'équiper pour aller à la guerre sous le feu Roy, les avoit obligez de vendre; ce que le défaut d'argent ne leur avoit pas permis de faire dans le temps marqué pour le rachat. Par le quatrième & le cinquième, sa Majesté estoit suppliée de remettre la Noblesse en possession du droit qu'elle avoit eu de tout temps de chasser, soit dans ses propres bois, soit dans les forests du Roy, & d'empêcher les vexations qui leur estoient faites là-dessus par

les grands Veneurs. C'estoit-là un des endroits par où Louis XI. s'estoit rendu plus odieux à la Noblesse, & sur lequel il avoit tenu une conduite, qui avoit esté jusqu'alors, & qui a esté depuis sans exemple, au moins dans toute son étendue. Le dernier article touchoit un point plus délicat. C'estoit sur ce qu'on donnoit les Gouvernemens des Villes & des Fortereses des frontieres à des étrangers. Le motif de la requeste de la Noblesse là-dessus estoit, qu'il y alloit de la sûreté de l'Etat, parce que souvent un étranger n'estoit pas à l'épreuve des offres que les ennemis pouvoient lui faire pour le corrompre, & qu'on en avoit plusieurs expériences fâcheuses; qu'il avoit moins d'autorité sur la milice pour la contenir, & en empêcher les violences; qu'il estoit naturel & raisonnable que la Noblesse Françoisé eust la préférence pour ces sortes de Gouvernemens, aussi-bien que pour les Sénéchaussées, les Bailliages, & les autres Offices, auxquels elle estoit en droit de prétendre.

Ce furent là les demandes que fit la Noblesse d'une maniere également respectueuse & soumise. Le Roy y répondit, en leur accordant ce qui regardoit leurs droits pour la chasse, aussi-bien que le rachat des rentes, & en leur promettant que les Bans & Arriere-bans ne seroient plus désormais convoquez sans necessité, & que pour le reste il auroit beaucoup d'égard à leurs remontrances.

Le Tiers Etat, qui est appelé le *Commun*, exposa fort au long la pauvreté du Royaume, qu'il disoit avoir esté principalement causée par le transport de l'or & de l'argent qui en sortoit, pour aller à la Cour de Rome, & par l'autorité que les Legats des Papes se donnoient en France, dont ils ne partoient jamais qu'en emportant des sommes immenses. En

B iij

1484.

*Et du Tiers
Etat.*

1484.

second lieu, par les guerres, & enfin par les Foires de Lyon, où une infinité d'argent estoit porté, & passoit de-là dans les païs étrangers. Il supplioit le Roy de ne plus recevoir de Legat dans le Royaume, n'y en ayant aucun besoin; & que comme on disoit que le Cardinal d'Angers * devoit y venir bien-tost en cette qualité, il voulût bien ne l'y pas admettre. Il s'étendoit ensuite sur les maux que caufoient les continuels passages des Gens de guerre, sur les Tailles & les Subsidés, dont le peuple estoit accablé, principalement en Normandie, ce qui faisoit deserter un très-grand nombre d'habitans du Royaume, pour passer dans les Païs étrangers: sur la maniere dure & impitoyable, dont se levoient les Subsidés, sur la multiplication des Officiers employez à ces levées, au lieu qu'on les devoit faire par les Tresoriers & Receveurs ordinaires; sur l'alienation du Domaine, sur la multiplication des pensions, & les gages excessifs des Officiers; sur le peu d'exactitude de ceux qui commandoient les Gens de guerre, à les contenir dans l'ordre; sur la violence que l'on faisoit aux particuliers du peuple, qu'on obligeoit de marcher dans les Arriere-bans, quoiqu'ils n'eussent aucuns Fiefs, & qu'ils payassent les Tailles & les autres Subsidés. Le Tiers Etat supplioit encore le Roy de remettre la Gendarmerie sur le pied où l'avoit mise Charles VII. qui sans troupes extraordinaires, sans convoquer le Ban & l'Arriere-ban, avoit par le secours de sa Noblesse, de sa Gendarmerie, & des Francs-Archers, chassé les Anglois de France. Il demandoit aussi le privilege du rachat des rentes & des autres biens, pour ceux du peuple que la necessité avoit obligé de les

vendre, l'abolition des Tailles & des impôts, promettant qu'en cas que le Domaine du Roy ne lui suffist pas, ou qu'il arrivât quelque necessité extraordinaire, on seroit prest d'y subvenir, à condition qu'on ne donneroit point à cette subvention le nom de Taille; parce que ce nom estoit odieux aux peuples. Enfin il demandoit la confirmation des libertez, privileges, jurisdictions, dont avoient jouï paisiblement si longtemps les Gens d'Eglise, les Nobles, les Citez, Villes & païs du Royaume.

Le Roy ne répondit rien sur les griefs qui regardoient la Cour de Rome; parce que la plupart de ce que cet article contenoit, estoit renfermé dans la demande de l'Etat Ecclesiastique, contre laquelle il y avoit eu opposition, & qu'on n'y devoit répondre qu'après que cette opposition seroit vuïdée. Il consentit au rachat des rentes, qu'on prouveroit avoir esté vendues pour payer les Tailles, accorda l'exemption pour l'Arriere-ban des gens non Fiefvez & non Nobles, confirma les anciens privileges, libertez & franchises de tous les Etats du Royaume, & promit de faire attention à tous les autres points sur lesquels on lui avoit fait des remontrances.

Outre ces trois cahiers qui furent présentez, chacun par chaque Ordre des trois Etats, ils en présenterent encore trois autres en commun, l'un qui regardoit l'administration de la Justice, l'autre sur le commerce, & le troisieme touchant le Conseil du Roy, & les personnes qui devoient le composer. Le Roy répondit sur la plupart des points conformément aux demandes des Etats, qui lui accorderent deux millions cinq cens mille livres; mais à condition que

1484.

Autres representations des trois Ordres faites en commun.

* Jean de la Baluë.

1484.

Comines
L. 5.

Fin de l'Assemblée.

Sacre du Roy.
Cérémonial
de France.

Renouvellement des anciennes Alliances.

cette levée ne seroit point appelée du nom de Taille. Ils en ajoutèrent trois cens mille pour l'heureux avenement du Roy à la Couronne, & pour les frais de son Sacre. Il fut réglé qu'ils nommeroient quelqu'un pour assister en leur nom à l'imposition, & pour lever tout cet argent; qu'il seroit levé avant que les Etats se séparassent; qu'il ne seroit fait aucune autre levée sur le peuple sans leur consentement, & qu'on les rassembleroit dans deux ans. Toutes ces choses se passèrent avec assez de tranquillité; & les trois Corps protestèrent au Roy en se séparant, qu'il les trouveroit toujours disposés à procurer par toutes sortes de moyens l'avantage de Sa Majesté & de son Royaume.

Dès qu'ils eurent esté congediez, on fit les préparatifs pour le Sacre du Roy, que les divisions de la Cour avoient fait différer de neuf mois. La cérémonie en fut faite à Reims le trentième de May, par l'Archevêque Pierre de Laval. Cinq Princes du Sang, c'est à sçavoir, Louis Duc d'Orleans, René Duc d'Alençon, Pierre de Bourbon Seigneur de Beaujeu, Louis de Bourbon Comte Dauphin d'Auvergne, François de Bourbon Comte de Vendôme, & Philippe de Savoye Comte de Bresse y représenterent les six anciens Pairs Laïques: & Pierre de Rohan Maréchal de Gié y fit la fonction de Connestable, en portant l'épée Royale. De là le Roy vint faire son entrée à Paris, où il fut reçu avec l'appareil & les cérémonies ordinaires: & Madame de Beaujeu avec le Conseil composé des Princes du Sang & de douze autres personnes choisies ou approuvées par les Etats, continua de travailler aux affaires.

On avoit déjà eu soin avant l'Assemblée, de renouveler les anciennes alliances avec Jacques Roy d'Ecosse.

On confirma pareillement celle qu'on avoit avec les Suisses, & les privileges des Villes Anséatiques. On accorda aux Flamans, mais sans consequence pour le ressort au Parlement de Paris, que certains procès fussent décidés en Flandre, nonobstant l'appel des Parties. On rappella divers Seigneurs exilés, d'autres furent rétablis dans les biens de leurs familles, qui avoient esté confisquez pour crime de félonie commis par leurs parens. On envoya le Cardinal de Foix & l'Evêque d'Albi, pour accommoder les différends d'entre Jean de Foix Vicomte de Narbonne, & la Princesse de Viane qui commençoient à entrer en guerre l'un contre l'autre du costé des Pyrénées. Tout cela se faisoit avec beaucoup de prudence, pour affermir la Paix tant au dedans de l'Etat, qu'avec les Princes voisins; & si l'on avoit pû refoudre le Duc d'Orleans à acquiescer aux Reglemens faits par les Etats, qu'il avoit reconnus pour arbitres, la France auroit esté plus tranquille, & les peuples plus contents dès le commencement du nouveau regne, qu'ils n'avoient esté depuis un grand nombre d'années.

L'envie de commander, ou du moins la honte de ceder, ne permit pas à ce jeune Prince d'estre si sensible à l'avantage de l'Etat. On avoit esperé l'adoucir en lui donnant les Gouvernemens de Paris, de l'Isle de France, de Champagne, & de Brie: mais il trouvoit trop de difference entre ces Gouvernemens particuliers & celui de tout l'Etat. Il quitta la Cour & vint de Tours à Paris, où il attira sur lui les yeux de tout le monde par sa magnificence, & s'appliqua à gagner l'affection des habitans par ses manieres populaires, par ses liberalitez, par les repas frequens qu'on donnoit à diverses personnes. Il affectoit de paroître souvent en public, tantost

1484.

Traité d'Alliance avec l'Ecosse Sim. I. rus.

Acte de cette concession parmi les observations sur l'Histoire de Charles VIII.

Le Duc d'Orleans quitte la Cour & pour-quoi. Extrait des Registres du Parlement, du 17. Janvier 1485. Vita Ludovici Aureliani. Belcar. l. 4.

1484.

dans des parties de paume, tantost dans des courses de cheval, & dans d'autres exercices, où il avoit une grace & une adresse que personne n'égalait, & où il s'attiroit les applaudissemens de tous les spectateurs. Il n'en demeura pas là. Il s'ingeroit d'aller souvent à la Maison de Ville, & d'assister sans aucun ordre particulier, presque à toutes les Assemblées qui s'y tenoient, & d'entrer dans toutes les affaires qui s'y traitoient.

*Il manque
d'estre arresté
à Paris & se
retire dans le
Perche.*

On n'ignoroit pas à la Cour qui estoit alors à Melun, ce qui se passoit à Paris, & on voyoit bien le but de cette conduite. Madame de Beaujeu prit le remede le plus court & le plus efficace, qui fut de se saisir de ce Prince, & elle fit conclure la chose dans le Conseil. Mais comme il avoit ses espions à la Cour, de même que la Princesse avoit les siens à Paris, il fut averti de la resolution qu'on avoit prise. Jean de Louvain Gentilhomme qui estoit à son service, vint lui dire comme il joüoit à la paume, qu'il n'y avoit point de temps à perdre, & que ceux qu'on envoyoit pour le prendre, estoient déjà dans Paris. Il quitta sur le champ sa partie, monta sur une mule que Louvain lui avoit amenée, gagna Pontoise, & se rendit de-là à Verneüil dans le Perche, auprès de René Duc d'Alençon, Prince d'un caractère assez semblable à celui du feu Duc Jean II. son Pere. Il avoit esté arresté comme lui sur la fin du dernier regne, & son procès lui avoit esté fait pour ses intrigues avec le Duc de Bretagne. Cependant, il vécut dans la suite assez paisiblement, & fit peu parler de lui.

*Princes &
Seigneurs qui
se rangent à
son parti.*

Verneüil estoit une Place forte, & suivant l'avis du Comte de Dunois, le Duc d'Orleans prit le parti d'y demeurer, & d'y attendre les Trou-

pes que ceux qui estoient de son complot, pourroient lui amener: car la partie estoit déjà liée, & le Duc d'Orleans ne s'estoit pas comporté à Paris, comme il avoit fait, sans assurance d'estre soutenu. On fut fort surpris à la Cour, d'apprendre que le Comte d'Angoulême & le Duc de Bourbon estoient d'intelligence avec ce Prince; que le premier assembloit pour lui des Troupes en Poitou, & le second en Auvergne. On conçut de grands soupçons des Comtes d'Albret & de Foix, du Prince d'Orange & du Duc de Lorraine, qui estoient alors à la Cour, & on veilla sur leurs démarches. On éloigna de la personne du Roy trois de ses Chambellans, Maille, Pot, & Gouffier: & l'on mit en leur place Graville & du Mas. Madame de Beaujeu soupçonnoit ces trois Seigneurs, d'inspirer au Roy du penchant pour le parti du Duc d'Orleans, & ce jeune Prince dans la verité y en avoit beaucoup. Il dit diverses fois à Georges d'Amboise Evêque de Montauban son Aumônier, que le Duc d'Orleans lui feroit plaisir de poursuivre son entreprise, & lui ordonna de lui mander de sa part qu'il voudroit estre avec lui. Un jour à Vincennes il pressa le Comte de Dunois de l'enlever, pour le conduire au Duc. Ce ne fut ni l'Evêque ni le Comte qui le decelerent, car tous deux estoient dans les interets du Duc d'Orleans; mais Madame de Beaujeu le sçut par quelque autre voye, & y mit ordre.

On ne doutoit point que le Duc de Bretagne ne fust la principale ressource du Duc d'Orleans. C'est pourquoy on envoya sur cette frontiere des ordres aux Gouverneurs & aux Baillifs de prendre garde à tous ceux qui voudroient passer en Bretagne, & on fit sortir des Ports de Normandie plusieurs Vaisseaux, pour croi-

*Mesures prises
par la
Cour en cette
occasion.*

1484.

ser

1484.

Vie de Louis
XII. par Saint
Gelais.

Vita Ludovici
Aureliani.

fer de ce costé-là, & arrester toutes les Barques qu'ils rencontreroient. La précaution ne fut pas inutile. On surprit quelques Emissaires du Duc d'Orleans travestis en Religieux qui alloient de sa part au Duc de Bretagne, & on les fit pendre, ou jetter à l'eau. On posta des Troupes en divers endroits des Provinces, pour couper chemin à celles du Duc de Bourbon & du Comte d'Angoulême, & pour empêcher leur jonction avec le Duc d'Orleans. On aposta même un homme, qui eut la hardiesse d'aller au Duc de Bretagne, comme de la part du Duc d'Orleans, pour lui dire qu'il ne se pressast point d'envoyer des Troupes en Normandie, comme il en estoit convenu, & qu'on lui feroit sçavoir, quand il feroit temps de les faire marcher.

Ces précautions retarderent la marche des Troupes rebelles, & ce retardement fut ce qui déconcerta davantage le Duc d'Orleans. Il commença à craindre d'estre investi dans Verneuil avant leur arrivée; & c'est ce qui le détermina à écouter la proposition qu'on lui fit d'une entrevüe à Evreux avec Madame de Beaujeu, pour chercher des voyes d'accommodement. Il y alla après avoir pris toutes ses seuretez: mais il n'y fut pas long-temps: car soit qu'il ne s'y crût pas en assurance, soit qu'il n'y fût venu que pour sonder quelques Seigneurs, dont en effet il y en eut qui se laisserent gagner, il partit brusquement pour se retirer à Blois, & la Cour revint à Paris, sans avoir rien conclu.

Le Duc de
Lorraine est
celui qui lui
cause le plus
d'inquietude.

Le Duc René de Lorraine estoit celui de tous les Princes, qui causoit le plus d'inquietude à la Cour. Il s'estoit acquis beaucoup de reputation par les grandes victoires qu'il avoit remportées sur le feu Duc de Bourgogne, & par la valeur avec laquelle

Tome V.

il avoit reconquis son Estat à la pointe de l'épée. Il estoit voisin de la France, & prétendoit avoir de grandes raisons d'en estre mécontent. Il soustenoit qu'il avoit esté injustement frustré de la plus grande partie de la succession de René Roy de Sicile, dont il estoit petit-fils, & qui avoit donné la Provence à son préjudice au Comte du Maine, quoi qu'il ne fust que son neveu. La France en avoit profité; car le Comte du Maine avoit depuis donné la Provence au feu Roy Louis XI. De plus on lui avoit osté, & on lui retenoit encore le Duché de Bar. Il avoit fait sur tout cela ses plaintes & ses remontrances aux Estats de Tours, sans en avoir pû obtenir aucune satisfaction. Il y avoit demandé d'estre du Conseil qu'on devoit assembler pour le gouvernement de l'Estat sous l'autorité du Roy, & ne l'avoit pas obtenu.

On avoit tout sujet de craindre que le mécontentement de ce Prince, & l'esperance de se faire raison les armes à la main, ne l'engageassent dans le parti des revoltez. On n'ignoroit pas qu'il avoit eu tout récemment quelques conférences à Evreux avec le Duc d'Orleans: mais d'ailleurs, on ne pouvoit se résoudre à le contenter sur toutes ses prétentions, & en particulier sur l'article de la Provence. Madame de Beaujeu usa en cette occasion de toute son adresse, en accordant au Duc de Lorraine une partie de ce qu'il demandoit, qu'on ne pouvoit justement, & qu'on ne vouloit pas retenir, & en lui laissant l'esperance du reste, qu'on estoit bien résolu de ne lui pas donner.

On lui rendit le Duché de Bar, que le Roy n'avoit gardé jusqu'alors que comme un gage, pour une somme d'argent qu'il prétendoit lui estre dûe par ce Prince, & dont Madame de Beaujeu lui fit donner quittance. On

C

1484.

Histoire des
Estats de
Tours par
Jean Masselin
Official
de Roien un
des Députez.

On lui accor-
de une partie
de ce qu'il
demandoit.

Comines l.^{re}
chap. 1.

1484.

lui assigna avec cela une pension de trente-six mille livres sur le Tresor Royal; on lui promit de faire examiner ses droits sur le Comté de Provence, & de lui rendre justice là-dessus, dans l'espace de quatre ans. C'estoit un long terme, & qui donnoit le loisir à la Princesse de trouver des expédiens pour se tirer d'embarras à cet égard, comme elle fit.

Et il se déclare hautement pour le Roy.

Lettres du Duc d'Orléans au Seigneur d'Estouteville, & au Sénéchal de Carcassonne.

Vita Ludovici Aurelian.

Instructions du sieur du Bouchage aux memoires de Bethune vol. coté 8460.

Ce Traité eût tout l'effet qu'elle prétendoit; & le Duc de Lorraine se déclara si hautement pour le Roy, que le Duc d'Orléans le regarda depuis comme son plus grand ennemi. En effet, ce fut par son avis qu'on se mit à le poursuivre vivement, pour ne lui pas laisser le temps de fortifier son parti.

Dès qu'on le sut à Blois, on ne douta pas que son dessein ne fust de s'emparer d'Orléans capitale de son appanage; & il estoit de la dernière importance de l'en empêcher. On y envoya promptement Imbert de Bataarnai sieur du Bouchage, un des plus sages hommes de la Cour, & des plus capables de bien conduire une affaire de cette nature. Il s'acquitta parfaitement de sa commission, & dans l'Assemblée qu'il fit des Bourgeois, il tira promesse d'eux, qu'ils seroient fidèles au Roy envers tous & contre tous.

Fidélité de ceux d'Orléans.

A peine estoit-il sorti de la Ville pour retourner vers le Roy, que Jean Crespin Envoyé du Duc d'Orléans, & Jean de Louvain y arriverent de la part de ce Prince, pour demander qu'on y reçût ses Troupes. Ils employèrent en vain les promesses, les prières & les menaces: les chefs des Bourgeois ne répondirent point autre chose, sinon que Monsieur le Duc d'Orléans pouvoit venir dans sa Ville quand il lui plairoit, & qu'on l'y recevrait avec le respect qui lui estoit dû, pourveu qu'il n'y vinst qu'avec

sa Cour ordinaire & sans Troupes; mais que pour lui abandonner leur Ville, afin d'en faire une place d'armes contre le Roy, c'estoit une chose tout-à-fait contraire à leur devoir, & à l'obéissance qu'ils avoient jurée à Sa Majesté.

Le Duc d'Orléans, après avoir reçu cette désagréable réponse, fit la revue de ses Troupes, où il se trouva huit mille hommes d'infanterie, & près de trois mille chevaux. Il alla se poster à Beaugenci pour y attendre celles du Duc de Bourbon & du Comte d'Angoulême, & courir de-là dans l'Orléannois, résolu de soutenir le Siege, si on venoit le mettre devant cette Place, où il y avoit un assez bon Chateau.

La Cour estoit alors à Montargis, & l'on y fut fort inquiet, quand on apprit que le Duc d'Orléans ayant laissé ses Troupes dans Beaugenci & aux environs, estoit retourné à Paris, dont le peuple l'aimoit beaucoup, & que ce Prince y faisoit tous ses efforts pour mettre le Parlement dans son parti.

En effet le dix-septième de Janvier estant allé au Palais avec le Comte de Dunois, il fit aux Chambres assemblées par la bouche de Denis le Mercier son Chancelier, une remontrance sur les desordres du Royaume, par laquelle il representoit que nonobstant le reglement fait par les Etats qui avoient déclaré qu'il n'y auroit point de Regent du Royaume, Madame de Beaujeu faisoit toutes les fonctions de Regente; qu'elle s'estoit vantée de tenir le Roy en tutelle, jusqu'à ce qu'il eust l'âge de vingt ans; qu'elle avoit reçu le serment des gardes, quoi qu'il ne se dût faire qu'au Roy seul; que pour fournir aux pensions & aux graces, dont elle enrichissoit ses creatures, elle pensoit à mettre de nouveaux impôts sur le peuple; qu'aucun des Princes n'osoit

1484.

Histoire de Louis de la Trimouille.

Le Duc va à Paris pour tâcher de mettre le Parlement dans son parti.

Extrait des Registres du Parlement du 17. d e Janvier

1484

approcher la personne du Roy ; qu'il le lui avoit osté ses Chambellans, & tous ceux en qui il avoit paru avoir quelque confiance. Il ajoûta que lui en particulier, tout premier Prince du Sang qu'il estoit, ne pouvoit trouver de sûreté ; qu'il s'obligeoit à prouver qu'on avoit suborné des gens pour attenter à sa vie ; qu'il en avoit écrit au Roy ; que pour montrer son désintéressement, & qu'il ne prétendoit point s'emparer du Gouvernement, comme ses ennemis le publioient, il estoit prest de se retirer à quarante lieues de la Cour, pourvu que Madame de Beaujeu voulust en demeurer éloignée seulement de dix ; qu'il s'adressoit au Parlement, pour lui représenter toutes ces choses comme à la Justice Souveraine, à qui il appartenait de veiller à la conservation de l'Estat ; & que l'unique moyen que l'on pouvoit prendre pour couper pied à toutes les divisions presentes, estoit de faire ensorte que le Roy revinst à Paris ; que conformément à l'intention des Estats, on le tiraist de tutelle, & qu'il gouvernast par lui-même avec son Conseil.

Réponse vigoureuse du Premier Président.

Jean de la Vaquerie Premier Président, ayant entendu ce discours séditieux, se leva & répondit que le bien de l'Estat consistoit dans la tranquillité & dans la bonne intelligence du Roy avec ses sujets ; que l'une & l'autre dépendoient des Princes du Sang, plus que de personne, & que s'estoit à quoi le Duc d'Orleans devoit faire beaucoup d'attention ; qu'au reste le Parlement estoit pour rendre la Justice au peuple ; que l'administration des Finances, la guerre, le gouvernement de la personne du Roy, n'estoient point de son ressort ; qu'il ne s'en mêloit que quand il plaisoit au Roy de le consulter là-dessus, & qu'il estoit contre l'ordre, de venir faire au Parlement des remontrances de

cette nature, sans le bon plaisir & le consentement exprès de Sa Majesté. Il ajoûta que ce qu'il venoit de dire, le Duc d'Orleans ne devoit point le prendre comme une réponse qu'on eût prétendu faire à sa remontrance ; mais comme une exhortation qu'on lui faisoit, pour l'engager à rentrer dans son devoir, & à considérer ce que sa qualité de Prince du Sang demandoit de lui ; que si néanmoins il vouloit donner sa remontrance par écrit, ainsi qu'il avoit offert de le faire, la Cour delibereroit sur la conduite qu'elle devoit tenir.

Le Duc d'Orleans la fit aussi-tôt présenter par son Chancelier. Le Parlement s'assembla quelques jours après sur ce sujet, & le resultat fut, qu'avant que de faire aucune réponse, la Cour écrivoit au Roy, & lui enverroient le rapport du Greffier, touchant ladite remontrance, qui seroit portée par Monsieur le Premier Président en compagnie de Guillaume de Cambrai, de Jean Simon, de Raoul Pichon, de Jean Pélieu Conseillers, & par Robert Thiboust Avocat du Roy en ladite Cour.

Le Duc d'Orleans comprit bien par une telle réponse, que cet illustre Corps estoit resolu de demeurer dans son devoir, & que supposé cette disposition, il ne seroit pas trop seur pour sa personne, de faire un plus long séjour à Paris. Il retourna à Beaugenci ; & quelque temps après il apprit que le Roy accompagné du Duc de Lorraine, estoit arrivé à Orleans avec une Armée. Elle parut bien-tôt à la vûe de Baugenci, commandée par Loüis de la Trimouille, Seigneur qui en un âge peu avancé, car il n'avoit encore que vingt-quatre ans, s'estoit déjà acquis une grande réputation dans les armes, & que Madame de Beaujeu, pour l'attacher au service du Roy, avoit marié de-

C ij

1484.

Extrait des Registres du 19. Janvier 1485.

Qui oblige le Duc à s'en retourner.

Lettres du Duc d'Orleans au Seigneur d'Etouville.

Vita Ludovici Aurelian.

1484.

Vie de Louis
de la Tri-
moüille.
Il reprend la
voye de la Ne-
gociation.

puis peu avec Gabrielle de Bourbon fille du Comte de Montpensier, en lui faisant de très-grands avantages.

Les troupes du Roy estoient beaucoup plus nombreuses que celles du Duc d'Orleans. Le Comte de Dunois vit bien que la partie ne seroit pas égale; & jugeant par les postes que la Trimouille avoit fait occuper, qu'il estoit résolu à faire au plustost l'attaque du camp, il fut d'avis de ne pas tout hazarder. Il conseilla au Duc d'Orleans de reprendre la voye de la negociation, & de suspendre la guerre par un accommodement, en attendant qu'il pût mieux concerter ses desseins avec le Duc de Bretagne & les autres Princes.

Et conclut en-
fin son accom-
modement.

Le Duc d'Orleans envoya un Héraut à la Trimouille, pour lui demander de sa part s'il ne voudroit pas écouter les propositions qu'il avoit à lui faire. Ce General répondit qu'il estoit prest de les entendre & de les appuyer auprès du Roy, si elles estoient raisonnables. Le Comte de Dunois vint le trouver, & après une assez longue conférence, où la Trimouille tint toujours ferme sur deux points, le premier que Beaugenci seroit rendu au Roy, le second que le Duc d'Orleans congédieroit ses troupes, en cas que le Roy lui accordast sa grace, le Traité fut conclu à ces conditions sous le bon plaisir de Sa Majesté.

Ce General ayant donné ses ordres à ses Lieutenans pour la sûreté de l'Armée, partit aussi-tost pour aller trouver le Roy à saint Laurens des Eaux; jusqu'où ce Prince s'estoit avancé. On ne souhaitoit rien plus à la Cour que la paix: mais on la vouloit seure & durable; & comme on estoit persuadé que le Comte de Dunois gouvernoit absolument le Duc d'Orleans, & qu'il estoit le principal auteur de toutes les intrigues qui

se faisoient en faveur de ce Prince, on ajouta deux autres conditions. La première, que ce Comte sortiroit du Royaume & seroit exilé à Ast en Italie; cette Ville appartenoit à la Maison d'Orleans: la seconde, que le Duc, à qui le Roy assûroit son pardon, se retireroit à Orleans après avoir licencié toutes ses troupes.

Ces deux conditions estoient dures, sur tout la première; mais le Comte de Dunois se faisant honneur de se sacrifier pour le bien de la paix & pour l'amour du Duc, lui persuada de les accepter.

Ce Prince estant réduit, il fut aisé de venir à bout du Duc de Bourbon & du Comte d'Angoulesme, qui, n'ayant pû parvenir à le joindre, se contentoient de faire des courses dans le Berri. Le Roy marcha à eux; & on fut sur le point d'en venir aux mains: mais le Duc de Lorraine, le Maréchal de Gié, & Graville depuis Amiral de France, qui estoient en grand credit à la Cour, ayant offert leur mediation à ces Princes, la paix fut faite à condition qu'ils congédieroit leur armée. Alain d'Albret mit aussi les armes bas aux mêmes conditions. Le Duc de Bretagne l'avoit engagé dans son parti par l'esperance qu'il lui avoit donnée de lui faire épouser sa fille; & le Duc d'Orleans tout déterminé qu'il estoit à se procurer ce mariage, lui avoit promis de le seconder dans cette affaire, apparemment sans dessein de tenir sa parole qui lui auroit coûté trop cher.

Le succès de ces expéditions fit grand honneur à la conduite de Madame de Beaujeu: mais elle estoit trop éclairée pour compter beaucoup sur la fidélité des Princes, à qui la seule nécessité avoit fait quitter les armes. Elle sçavoit les liaisons qu'ils continuoient d'entretenir en Bretagne, & ne doutoit pas qu'ils n'en eu-

1484.

La paix est
aussi faite a-
vec le Duc de
Bourbon & le
Comte d'An-
goulême.

Vita Ducis
Aureliani.
Belcarus l. 4.

Belleforest
liv. 1.

1484.

sent en Flandre avec Maximilien d'Autriche, qui avoit toujours sur le cœur le mariage forcé de sa fille avec le Roy, & la perte qu'il y avoit faite des Comtez d'Artois & de Bourgogne. Elle avoit déjà pensé à prendre les précautions de ces côtes-là, & à mettre autant qu'il lui seroit possible ces deux Princes hors d'estat de nuire.

Mesures prises par rapport à l'Archiduc.

Le moyen le plus naturel à l'égard de Maximilien estoit de fomentier la guerre civile qui estoit allumée aux Pays-bas. On a vû dans cette Histoire que souvent les interets des Flamans n'estoient pas ceux du Comte de Flandre; & cela estoit plus veritable à l'égard de l'Archiduc qu'à l'égard d'aucun de ses predecesseurs. La mort de Marie de Bourgogne son épouse lui avoit osté tout le droit qu'il avoit sur ce pays. On l'y regardoit comme un étranger, & il ne pouvoit plus prétendre à le gouverner qu'à la place de Philippe son fils, qui en étoit heritier par sa mere. Les Gantois qui étoient toujours à la teste des Communautéz de Flandre, s'estoient rendus maîtres de la personne de ce jeune Prince, & s'en estoient declarez les tuteurs, qualité que l'Archiduc prétendoit lui estre due. Le Haynaut, le Comté de Namur, la Hollande, la plus grande partie du Brabant la lui avoient accordée; mais quelques Villes de ce Duché jointes à celles de Flandre la lui disputoient; & cette faction avoit à sa teste Adolphe de Ravestein de la Maison de Cleves, le Comte de Romont de la Maison de Savoye, Philippe de Bourgogne fils d'un des fils naturels de Philippe Duc de Bourgogne, les Seigneurs de la Grutuse, de Tresignies, de Raceguyen de Dadiselle, le Bailli de Gand, & plusieurs autres Seigneurs & Gentilshommes, qui ne pouvoient souffrir les Allemans dont

Harvius. Annales Brabant.

Memoires d'Olivier de la Marche, l. 2. c. 11.

la Cour de l'Archiduc estoit pleine.

Cette faction qui estoit déjà très-puissante, & qui tenoit teste à l'autre partie des Pays-bas declarée pour l'Archiduc, fut fortement appuyée par Madame de Beaujeu. On voit encore un Traité qu'elle fit avec les trois membres de Flandre, c'est-à-dire, avec les trois Villes principales, qui estoient comme les chefs des Communautéz du pays, sçavoir Gand, Bruges, & Ypres. Ce Traité n'est pas au nom du Roy, mais seulement au nom de Madame de Beaujeu & de son mari sous ce titre : *Lettres d'amitié, confederation, & alliance entre Pierre Sieur de Beaujeu & sa femme Anne de France, & ceux des trois membres de Flandre.* Ils y promettoient de soutenir les Flamans & Philippe Comte de Flandre envers tous & contre tous. Et ce fut en vertu de ce Traité, que l'Archiduc ayant quelque temps après surpris Denremonde, le Roy le fit sommer de la rendre, & au cas qu'il persistast dans ses prétentions à la garde noble de Philippe Comte de Flandre, de venir exposer ses droits & ses titres au Parlement des Pairs de France, d'autant que l'affaire concernoit les interets du Comte de Flandre, Vassal de la Couronne, & des Flamans qui en estoient Sujets. C'estoit le Seigneur d'Esguerdes dont on se servoit principalement pour entretenir ces divisions. Il fournissoit de temps en temps des troupes aux Flamans; & il fut même soupçonné dans un voyage qu'il fit à Gand avec une grande suite, d'avoir eu dessein d'enlever le jeune Comte de Flandre pour l'amener en France.

On ne vouloit pas toutefois rompre ouvertement avec l'Archiduc, qui n'eust pas manqué de le faire lui-même, s'il n'eust esté encore plus embarrassé à dompter les Flamans, qu'on ne l'estoit à la Cour de France à preve-

Cijj

1484.

Traité avec les trois principales villes de Flandre.

Acte tiré des Memoires de la Chambre des Comptes de Lille.

Lettre du Roy Charles VIII. à Maximilien Duc d'Autriche, tirée de la Chambre des Comptes de Lille.

Memoires d'Olivier de la Marche, l. 2. c. 11. On travaille à détacher le Duc de Bretagne du Duc d'Orleans.

1484.

nir les mauvais desseins des mécontents. Mais on agissoit avec moins de menagement avec le Duc de Bretagne, & on ne lui suscitoit pas des affaires moins fâcheuses, pour l'obliger à abandonner le Duc d'Orléans; car on sçavoit que Landois continuoît ses intrigues avec ce Prince par le chagrin de ce qu'on traitoit à la Cour avec beaucoup d'honneur le Maréchal de Rieux & les autres Seigneurs Bretons qui s'y estoient retirez. On ne garda plus de mesures, & on ne faisoit point de mystère du Traité fait l'année précédente avec ces Seigneurs, par lequel ils reconnoissoient que le Duc de Bretagne venant à mourir, & n'ayant point d'hoirs mâles, ce Duché devoit revenir au Roy à condition de faire un gros doüaire à la Duchesse de Bretagne, de donner à ses deux filles une dot en argent proportionnée à leur naissance, de conserver tous les privileges de la Noblesse, des Ecclesiastiques & des peuples, & que supposé que le Roy eust plus d'un fils, le Duché seroit donné au second.

Traité entre Charles VIII. & les Seigneurs de Bretagne.

Ce Traité avoit esté fait apparemment plutôt pour faire peur ou dépit au Duc de Bretagne, que dans l'esperance de s'en prévaloir: car de tout temps le Duché de Bretagne estoit tombé en quenouille au défaut des enfans mâles: un autre Traité que le feu Roy avoit fait avec le Seigneur de Brosse, dont la femme Nicole de Penthievre cedit tous ses droits à ce Prince, & duquel on voulut se servir dans la suite, le supposoit ainsi, puisque cette Dame n'avoit point d'autres droits que ceux de la Comtesse de Penthievre, fille du Duc Jean III. qui avoit épousé Charles de Blois, & l'avoit fait par ce mariage Duc de Bretagne. De plus ces Seigneurs avec qui l'on traitoit, n'étoient nullement autorisez par les Etats

Hist. de Charles VIII. par Jaligny P. 13

du Duché, & n'étoient que des particuliers sans aveu; mais en de pareilles conjonctures les Princes traitent toujours à bon compte, par le seul motif de causer de l'embaras à leurs ennemis; & le pis aller, c'est que tout au plus ces sortes de Traitez restent inutiles ainsi qu'il arriva de celui-ci.

Après tout, les broüilleries de Bretagne ne pouvoient gueres manquer de reveiller celles de France, le mécontentement du Duc étant une ressource toujours prête pour tous ceux qui voudroient s'en servir, & Landois ayant résolu, quoi qu'il en dût arriver, de pousser à bout les Seigneurs Bretons qui s'étoient réfugiés dans le Royaume. Il avoit cependant besoin pour cela d'autres forces que de celles du Duché. Son recours ordinaire jusqu'à la mort d'Edouard IV. avoit esté en Angleterre. Il pouvoit encore s'assurer de n'être pas abandonné des Anglois, dès qu'il s'agiroit de soutenir la guerre contre la France: mais comme cet homme ne formoit pas des desseins communs, il voulut que ce secours ne fût pas une nouvelle obligation que le Duc de Bretagne auroit aux Anglois; mais une reconnoissance de la part du Prince de qui il l'esperoit, & le prix de la Couronne que lui-même lui auroit mise sur la teste.

Pour entendre cette intrigue, il faut sçavoir qu'Edouard dernier Roy d'Angleterre avoit laissé en mourant l'an 1483. pour tuteur de ses enfans & Regent du Royaume Richard Duc de Glocestre son frere: que celui-ci s'étoit emparé de la Couronne, après avoir fait cruellement massacrer ses deux pupilles Edouard Prince de Galles & Richard Duc d'York; & que pour s'affermir sur le Trône qui lui avoit coûté un si horrible crime, il en avoit fait une infinité d'autres,

1484.

Resource que le premier avoit dans les Anglois.

1484.

Comines I. c.
chap. 32

en sacrifiant à ses soupçons la vie ou la liberté de plusieurs Seigneurs, & de tous ceux qu'il croyoit capables de le troubler dans son injuste possession. Le Roy Louis XI. qui vivoit encore, eut tant d'horreur d'un procédé si inhumain, qu'il ne vouloit pas seulement répondre aux Lettres de ce Tyran, qui dès qu'il avoit esté sur le Trône, lui avoit écrit pour lui demander son amitié.

Richard * s'estant de la sorte rendu terrible en Angleterre par l'effusion de tant de sang, ne redoutoit plus qu'un seul homme qui n'estoit pas en estat de lui nuire, supposé qu'il demeurast où il estoit depuis long-tems. C'estoit Henri Comte de Richemond que le Duc de Bretagne tenoit en prison il y avoit déjà quinze ans. Il estoit fils d'Edmond & de Marguerite qui estoit de la Maison de Lancastre, & petit-fils d'Owin Tider de Galles & de Catherine de France veuve de Henri V. Roy d'Angleterre, & sœur du Roy Charles VII. laquelle toute Reine qu'elle estoit, avoit par inclination épousé clandestinement ce second mari.

Durant les sanglantes divisions des Maisons d'Yorck & de Lancastre qui coustèrent à l'Angleterre plus de deux cens mille hommes, la mort de deux Rois & la ruine entiere de la Maison d'Yorck, le Comte de Richemond avoit suivi le parti de la Maison de Lancastre dont il descendoit par sa mere. Il estoit à la bataille où le Prince de Galles fils de Henri VI. fut tué, & qui assûra le Royaume à Edoüard IV. Il eut le bonheur d'en échaper, & se sauva en Bretagne, où le Duc François II. le reçût.

Edoüard qui connoissoit les grandes qualitez de ce jeune Comte unique reste de la Maison de Lancastre,

fit tous ses efforts pour le tirer des mains du Duc ; mais le Duc ne put se résoudre à livrer un Prince qui avoit compté sur sa generosité : & comme il ne vouloit pas rompre avec Edoüard, il lui promit de ne le point laisser sortir de ses Estats. Il tint sa parole ; & durant tout le regne d'Edoüard le Comte de Richemond demeura en Bretagne toujours assez bien traité, à la liberté près. Richard s'estant rendu maistre de l'Angleterre, ne manqua pas de solliciter le Duc de Bretagne d'en user avec lui à cet égard comme il avoit fait avec son prédecesseur, & lui envoya Thomas Haton, pour l'assûrer du paiement des mêmes pensions qu'Edoüard lui payoit. Le Duc promit de le faire, & le fit en effet, jusqu'à ce que la revolte des Seigneurs Bretons fit prendre d'autres mesures à son Ministre Landois.

Celui-ci estoit parfaitement instruit de tout ce qui se passoit en Angleterre, & connoissant le genie de la Nation, il voyoit bien que la situation où elle se trouvoit estoit trop violente pour durer long-temps ; que Richard estoit universellement haï, que malgré sa vigilance & sa rigueur à punir ceux qu'il surprenoit en faute, il y avoit bien des complots secrets ; que l'absence & la prison du Comte de Richemond, loin de l'avoir fait oublier aux Anglois, sembloient avoir augmenté l'idée qu'ils avoient de son merite ; que ce qui restoit de partisans de la Maison de Lancastre souhaitoient de l'avoir à leur teste ; que la plupart de ceux de la Maison d'Yorck ne cherchoient qu'un vengeur de la mort des deux jeunes Princes, dussent-ils le prendre dans la Maison de Lancastre même ; qu'il y avoit tout sujet de croire que pour peu que le Comte de Richemond fust

1484.

* Richard III. du nom.

1484.

soutenu, l'Angleterre se souleveroit en sa faveur dès qu'il y paroistroit, & qu'il n'y avoit jamais eu dans ce Royaume de plus grandes dispositions à une prompte révolution.

*Landois son
Ministre en-
treprend de
mettre le
Comte de Ri-
chemond sur
le Trône d'An-
gleterre.*

Sur ce plan, qui n'estoit pas chimérique, Landois fonda l'esperance d'estre appuyé de toutes les forces d'Angleterre contre la revolte des Seigneurs de Bretagne & contre les entreprises de la France, s'il mettoit le Comte de Richemond en estat de monter sur le Trône. Il traita avec lui. Le Comte lui promit tout ce qu'il voulut là-dessus, & c'estoit acheter à bon marché la liberté & une Couronne. Landois s'engagea à lui faire équiper quelques vaisseaux, & à lui fournir un nombre de troupes assez modique. Les chefs du parti que le Comte avoit en Angleterre n'en demandoient pas davantage, & pourvû qu'il y débarquast heureusement, cela leur suffisoit.

*Argentré
Hist. de
Bretagne.*

Ces chefs estoient Marguerite de Sommerfêt mere du Comte de Richemond & Henri Duc de Boukincam, qui après avoir esté tout dévoué à Richard, estoit devenu son ennemi mortel sur le refus qu'il lui avoit fait de le remettre en possession de certains biens qu'on avoit autrefois confisqué sur ses ancestres. Il avoit quitté la Cour, & s'estoit retiré au pais de Galles. Ils concerterent entre eux d'engager dans la conspiration Elizabeth Reine doüairiere veuve du feu Roy Edoüard, en lui proposant le mariage du Comte de Richemond avec Elizabeth sa fille aînée, comme un moyen infailible de réunir les deux Maisons d'Yorck & de Lancastre, qui monteroient par ce moyen toutes deux en même-temps sur le Trône.

La Reine doüairiere, qui avoit encore plus de haine pour Richard meurtrier de ses deux fils, que pour

la Maison de Lancastre, ne balançoit pas à accepter cette offre, & se chargea de la faire agréer à une grande partie des amis de la Maison d'Yorck. La partie fut tout-à-fait liée, & on pressa le Comte de Richemond de passer incessamment en Angleterre.

Il partit de Bretagne avec quinze Vaisseaux & cinq mille hommes. Dans le passage il essuya une violente tempeste où il pensa périr; mais qui lui sauva la vie. Car Richard ayant découvert la conspiration, avoit fait saisir un grand nombre de ceux qui en estoient; le Duc de Boukincam qui avoit esté trahi par un ami chez qui il s'estoit sauvé, avoit eu la teste tranchée; & si le Comte de Richemond fust descendu sur ces entrefaites en Angleterre, il eust esté pris infailliblement, & auroit eu le même sort. Le rapport d'un espion qu'il envoya dans une chaloupe, & qui trouva la coste toute bordée de gens de guerre, lui donna de la défiance: & quoique les Commandans eussent dit à l'espion que c'estoit des troupes du Comte de Boukincam, qui attendoient le Comte de Richemond pour le mener couronner à Londres, le Comte n'osa s'y fier, & relâcha à Dieppe: de-là il retourna par terre en Bretagne, où les choses avoient bien changé à son égard, quoique les apparences fussent toujours les mêmes.

Car Landois ayant scû ce qui s'estoit passé en Angleterre, crut le parti du Comte de Richemond entièrement ruiné, & resolut de traiter avec Richard aux dépens de ce Comte, qu'il promit de lui livrer moyennant une grosse somme d'argent, & les assurances que Richard lui donna de le soutenir contre les Seigneurs Bretons. L'Evêque d'Eli qui avoit esté un des principaux conjurez contre Richard, & s'estoit sauvé en Flandre,

1484.

*Et le trahit
ensuite.
Argentré
Hist. de
Bret. l. 12.*

fut

1485.

Ce qui engage le Comte de Richemont à se jeter entre les bras de la France qui se détermine à le protéger.

Il passe en Angleterre, bat Richard, qui est tué dans la mêlée, & est couronné en sa place.

fut averti des negociations de Landois avec Richard, & en informa le Comte de Richemont. Ce Prince sur cet avis partit de Rennes déguisé, & gagna les frontieres de France. Landois sur l'avis de sa fuite envoya des Cavaliers après lui, qui ne le manquerent que d'une heure. Le Comte ayant échapé un si grand danger, alla trouver le Roy qui estoit alors à Langey en Touraine, & en fut très-bien reçu.

La trahison de Landois qui mettoit le Comte de Richemont dans le parti de France contre la Bretagne, fit que la Cour se détermina à le protéger. On lui fournit des Vaisseaux & quatre mille hommes des plus déterminez qu'il y eust dans les troupes de France. Il partit du Havre le premier jour d'Aoust, & après sept jours de navigation il arriva au Port de Milford au païs de Galles, où Richard ne l'attendoit pas. Le Seigneur de Stanley que la mere du Comte de Richemont avoit épousé en troisièmes noces, vint peu de jours après l'y joindre avec six mille hommes; & un grand nombre de Noblesse se declara tout à coup pour lui. Richard fort surpris, vit bien qu'il n'y avoit point de temps à perdre. Il marcha sans tarder à la teste de son armée, & le rencontra auprès de Leycestre, où l'on en vint à la bataille. Richard y fut défait & tué sur la place. Sa mort fut la décision de l'affaire. Tout se rangea sous les étendarts du Comte de Richemont, qui fut couronné dans le camp avec la Couronne même qu'on trouva parmi le bagage de Richard. Il le fut depuis avec les ceremonies ordinaires par le consentement du Parlement & du peuple; il épousa Elizabeth d'Yorck suivant le Traité fait avec la Reine douairiere, & fut un des grands Princes qui eussent depuis long-temps monté sur le Trô-

Tome V.

ne d'Angleterre.

Ce coup seul eust déconcerté toutes les intrigues de Landois: mais avant que cela fust arrivé, il avoit déjà subi le supplice dû à ses trahisons & à ses autres crimes. Comme il se croyoit sûr de la protection du Roy d'Angleterre, il ne ménageoit plus rien, & avoit levé une armée, pour aller s'emparer de toutes les Villes & Châteaux des Seigneurs Bretons qui s'estoient mis sous la protection du Roy de France. Ces Seigneurs scûrent qu'il vouloit commencer par la prise d'Ancenis qui appartenoit au Maréchal de Rieux, & la mettre rès pied rès terre, pour servir d'exemple aux autres, & les empêcher de se défendre.

Le Maréchal sur cet avis assembla ses troupes & celles de ses amis, pour se poster entre Nantes & Ancenis qui en est à sept lieues. Le Prince d'Orange, Odet d'Aidie Seigneur de Lescun, les Seigneurs de la Hunaudaye, de la Moussaye, de Pontchâteau, d'Acigné, de Coetquen, de Montauban, & grand nombre d'autres vinrent se joindre au Maréchal, resolu de donner bataille. Quand les deux armées furent proche l'une de l'autre, quelques Seigneurs des deux partis ne purent s'empêcher de réfléchir sur ce qui alloit se passer, & eurent horreur de voir les Gentilshommes du même païs & plusieurs de même famille se préparer à s'égorger les uns les autres, & ils s'avancerent comme de concert entre les deux camps, pour chercher quelques voyes d'accommodement. Dans la suite de la conference ceux qui estoient du parti des Seigneurs liguez firent comprendre aux autres, qu'il n'estoit point question de l'autorité de leur Duc pour qui ils conservoient un très-grand respect & une soumission entiere; mais de ne se pas laisser plus long-temps op-

D

1485.

Landois est puni de ses trahisons.

Argentan loc. cit.

1485.

primer par un homme de néant, qui, abusant de la foiblesse de son maître, s'estoit emparé du Gouvernement, pour les ruiner tous & les faire ramper devant lui : que la paix seroit bien-tost rétablie en Bretagne, si on pouvoit se résoudre à sacrifier au ressentiment public cette ame vile, dont les crimes meritoient les plus cruels supplices, & qui faisoit la honte de leur Nation ; qu'ils devroient rougir d'agir sous ses ordres, d'exposer leur vie pour ce misérable, d'estre prests pour lui faire leur cour, à plonger leurs mains dans le sang de leurs compatriotes & de leurs plus proches parens, & qu'ils esperoient qu'après y avoir bien pensé, ils prendroient un meilleur parti.

Ces discours firent impression sur l'esprit de ces Seigneurs, & touchés des malheurs qui alloient suivre de cette guerre civile, si elle duroit plus longtemps, ils se laisserent insensiblement gagner. On commença à s'embrasser de part & d'autre, & il fut résolu que les Chefs de l'armée du Duc l'iroient trouver, pour lui représenter que la paix & la soumission de tous ses Sujets ne dépendoient que d'un seul point, qui estoit d'éloigner Landois de sa personne.

Ceux qui furent chargés de cette délicate commission l'exécuterent avec beaucoup de fermeté. Cet incident étonna le Duc : mais dès que les Seigneurs furent retirés, Landois le rassura sans beaucoup de peine, & l'engagea à un coup bien hardi qui le perdit lui-même. Le Duc par son conseil fit expédier un acte par lequel il déclaroit criminels de leze-Majesté & ennemis de l'Etat tous ceux qui avoient assisté à la conférence, ou consenti à cette capitulation, & il l'envoya sur le champ à François Chrétien son Chancelier pour le sceller.

On lui fait son
procès.

Ce Chancelier, quoi que créature

de Landois, fit difficulté de le sceller, représentant les conséquences d'une telle déclaration ; & malgré les menaces qu'on lui fit, il tint ferme. Cependant on avoit répandu parmi le peuple de Nantes le projet de paix qu'on proposoit au Duc, & on ne manqua pas de faire sçavoir à l'armée la déclaration que Landois vouloit faire publier. Tout le monde en fut indigné ; & on fut si persuadé des dispositions où le peuple & l'armée estoient à cet égard, que le Seigneur de Pontchâteau, quoique dans le parti des Seigneurs liguez ; ne fit point de difficulté d'aller à Nantes sommer le Chancelier de faire le procès à Landois, & de lui donner des Juges pour examiner les accusations qu'on avoit à faire contre lui. Il dit en entrant dans la Ville le sujet qui l'y amenoit. Il ne lui en fallut pas davantage pour se faire suivre de tout le peuple, dont une partie courut se saisir des portes du Château, & en remplit en un moment toutes les cours & tous les appartemens, criant qu'on fît au plutôt justice de Landois.

1485.

Pontchâteau accompagné de plusieurs autres Seigneurs alla chez le Chancelier, & l'obligea malgré qu'il en eust, de venir avec lui au Château, pour s'assurer avec les formalitez de la Justice, de la personne de Landois, qui effrayé des cris du peuple, s'estoit sauvé dans la chambre du Duc de Bretagne. Ils eurent beaucoup de peine à percer la foule pour entrer au Château, où le Duc avoit déjà tâché en vain d'appaîser la populace par le moyen du Comte de Foix & du Cardinal de Foix. Le Comte & le Cardinal ne purent se faire entendre, & pensèrent estre étouffés dans la presse. Ils dirent au Duc en rentrant dans sa chambre, qu'il vaudroit mieux estre entre mille Sangliers, qu'estre parmi ce peuple. C'est

1485. force que vous les contentiez, ajoutèrent-ils, de quelque chose de ce qu'ils vous demandent, autrement nous sommes tous en danger de mourir par leurs mains.

Sur ces entrefaites arriva le Chancelier accompagné de quelques Seigneurs, qui lui parlerent conformément à ce que le Comte & le Cardinal lui avoient dit. Il fallut céder à la nécessité. Le Duc prit Landois par la main, & le remit au Chancelier, en lui disant que sa tête lui répondroit de celle de son Ministre. Landois sortit du Château ayant le Chancelier & Pontchâteau à ses côtes, tout le peuple faisant de toutes parts des huées sur ce malheureux, qui fut conduit à la Tour de la porte de Saint Nicolas, & y fut étroitement gardé.

Il est condamné à être pendu.
On lui donna des Commissaires; on l'accusa d'avoir fait périr le Chancelier Chauvin en prison, & cela n'étoit que trop vrai. Ce fut de tous les crimes dont on le chargea, le mieux prouvé, & presque l'unique qui méritât la mort infame à laquelle il fut condamné, au moins à en juger par les extraits du procès que l'Historien de Bretagne en rapporte. Quand son Arrest eut esté prononcé, on délibéra si on en donneroit avis au Duc. Comme cet homme estoit l'objet de la haine de tout le monde; qu'on ne vouloit point qu'il en échappât; que la tranquillité de la Bretagne devoit estre le fruit de sa mort, & qu'on ne doutoit point que nonobstant tout cela le Duc ne fît surseoir l'exécution, il fut conclu qu'on expédieroit le criminel sans en rien dire à ce Prince. On fit en sorte que personne n'entrât au Château, excepté le Seigneur de Lescun Comte de Comminges, qui trouva le Duc fort inquiet sur le sort de Landois, & bien résolu à lui donner sa grace, quoi-

qu'il arrivast. Ce Seigneur, qui estoit très-agréable & fort aimé du Duc, lequel l'appelloit ordinairement son compere, l'amusa pendant quelques heures; & durant ce temps-là on conduisit Landois au gibet, où il fut pendu le dix-neuvième de Juillet à la vûe & avec les applaudissemens de tout le peuple, qui se repaist toujours avec plaisir de ces étranges revers de fortune.

Le Duc l'ayant sçu, en eut une extrême douleur: mais le Comte de Comminges étant toujours demeuré auprès de sa personne, le consola, en lui répondant que désormais sa Noblesse & ses autres Sujets auroient pour lui tout le respect, toute la soumission & tout l'attachement qu'ils devoient. Il obtint de lui une abolition pour tout le passé en faveur des Seigneurs rebelles, & la plupart vinrent ensuite se jeter à ses pieds, pour le remercier de la grace qu'il leur avoit accordée, & l'assurer de leur fidélité. Il se fit un Traité de paix entre le Roy & le Duc de Bretagne peu de jours après l'exécution de Landois; mais il ne fut pas longtemps observé.

La mort de ce Ministre n'estoit pas une chose indifférente pour les affaires de France. Le Duc d'Orleans perdoit un homme affidé, ennemi de Madame de Beaujeu, sur lequel il faisoit grand fond pour son mariage avec l'héritière de Bretagne, & pour avoir un refuge à la Cour du Duc en cas de nécessité; mais d'autre part cette mort avoit produit la réconciliation du Duc de Bretagne avec les Seigneurs Bretons, qui n'ayant plus besoin de la protection de la Cour de France, perdroient beaucoup du zèle qu'ils avoient eu jusques-là pour les intérêts du Roy, & pourroient se laisser gagner par les factieux, & se joindre à eux. Enfin cette mort

D ij

1485.

Recueil des
Traitez par
Leonard.
T. 1.

Avantages
que la France
tira de sa
mort.

Argenté 1.
11.

1485.

pouvoit estre un acheminement à la réünion du Duc avec le Roy d'Angleterre, qui n'avoit garde de lui attribuer la trahison qu'on avoit machinée contre sa personne, estant très-persuadé qu'elle estoit l'ouvrage du seul Landois. Dans le fond ce changement n'estoit point avantageux à la France; & on ne fut pas longtemps sans en estre convaincu à la Cour.

Nouvelles intrigues tramées à la Cour de Bretagne. Jaligny Hist. de Charles VIII.

Le Duc d'Orleans depuis l'accommodement de Baugenci faisoit son séjour ordinaire dans la Capitale de son appanage, occupé uniquement en apparence à se divertir dans des Joutes, des Tournois, & d'autres semblables exercices où il se plaisoit beaucoup. Le Comte de Dunois exilé d'abord au delà des Alpes, & depuis avec permission de la Cour faisant son séjour en Dauphiné, sembloit ne penser à rien moins qu'à recommencer la guerre. Mais l'un & l'autre travailloient en secret à la rallumer; & c'estoit à la Cour de Bretagne que toutes les intrigues se tramoient.

Le Prince d'Orange & le Comte de Comminges y estoient toujours: & le Roy en estoit bien aise, persuadé par leurs protestations réitérées, qu'ils estoient tout-à-fait dans ses interests; qu'ils traverseroient par leur credit les mauvais desseins des mécontents de France, & qu'il seroit au moins averti par eux de tout ce qui s'y passeroit à son préjudice. Mais il s'apperçut dans la suite qu'ils le trahissoient, & qu'ils estoient d'intelligence avec le Duc d'Orleans & le Comte de Dunois.

Comme on veilloit attentivement sur la conduite du Duc d'Orleans, ses menées ne purent estre si secretes qu'on n'en eust quelque soupçon; & Madame de Beaujeu fut avertie qu'il avoit un grand commerce de Lettres en Bretagne & avec le Comte de Dunois. On sçut en même temps que ce

Comte estoit parti de Dauphiné, & cela sans congé de la Cour, & qu'il estoit venu secretement à Partenai Ville du Poitou qui lui appartenait. Cette démarche qu'on vit bien qui ne se faisoit pas sans dessein, fit qu'on pensa à s'assurer au plustost du Duc d'Orleans. Le Roy l'envoya prier de venir à Amboise, où la Cour estoit alors; & il lui fit dire que son intention estoit qu'il reprist sa place dans le Conseil avec les autres Princes, pour montrer par là à toute la France qu'il lui avoit rendu ses bonnes graces.

Le Duc d'Orleans répondit qu'il executeroit incessamment les ordres du Roy, & fit paroître beaucoup de joye de la bonté qu'il vouloit bien lui marquer: mais il ne se pressoit pas, & ce délai le rendoit de plus en plus suspect. Le Roy lui envoya le Maréchal de Gié pour lui réitérer ses ordres. Ce Seigneur lui fit entendre que s'il différoit davantage, la chose seroit mal interpretée à la Cour, & qu'on lui feroit peut-estre faire par force ce qu'il ne vouloit pas faire de bonne grace. Le Prince répondit que les soupçons qu'on paroïssoit avoir de sa fidelité lui estoient injurieux; qu'il estoit prest de partir, & que dès le lendemain il iroit à Blois, pour se rendre de-là à Amboise.

Il arriva effectivement le lendemain à Blois: mais le jour suivant sous prétexte d'une partie de chasse, il prit le chemin du Poitou, arriva sur le soir à Fontevraud, dont Anne d'Orleans sa sœur estoit Abbessé, & s'y estant reposé quelques heures, marcha toute la nuit, & gagna la Bretagne. On sçut de fort bonne heure son invasion à Amboise: on détacha des cavaliers après lui; peu s'en fallut qu'ils ne l'atteignissent, mais la vitesse de son cheval le sauva, & quelques-uns de sa suite seulement furent pris.

1485.

Hist. Ludovici Aureliani.

Le Duc d'Orleans s'y retire de nouveau.

1485.

Lettre du
Duc d'Or-
leans au Ma-
réchal de
Gié du 11. de
Janv. 1486.

Il laissa à Blois une Lettre pour estre envoyée au Maréchal de Gié après son départ, par laquelle il lui mandoit que depuis qu'ils s'estoient séparés, il avoit reçu un courier du Duc de Bretagne, qui le prioit avec empressement de le venir voir. Le Prince ajoûtoit dans sa Lettre que son voyage ne seroit pas long, & qu'il se rendroit auprès du Roy le plustost qu'il lui seroit possible.

Lettre de Sup-
plainville.

Memoire du
Comte de
Comminges.

Presque dans le même temps que le Maréchal reçut cette Lettre, on en apporta deux de Bretagne à Madame de Beaujeu, l'une de Guillaume Supplainville Gentilhomme fort employé dans les negociations dès le temps du feu Roy, & une autre du Comte de Comminges. Tous deux lui mandoient que sur le bruit que le Roy devoit aller attaquer Partenai, le Duc de Bretagne avoit résolu de donner retraite dans ses Estats au Comte de Dunois, & même de lui fournir du secours en cas de besoin. Cet avis fit qu'on se mocqua d'une autre Lettre que le Prince d'Orange écrivit peu de jours après au Roy, où il disoit qu'il avoit vû le Duc d'Orleans à son arrivée en Bretagne, & qu'autant qu'il avoit pu penetrer ses intentions, son voyage ne couvroit aucun mauvais dessein, & que ce n'estoit qu'une simple visite qu'il faisoit au Duc de Bretagne.

Lettre de Jean
Prince d'Or-
range à
Charles VIII.
du 14. Janv.
1486.

Ligue entre
lui & divers
autres Sei-
gneurs.

On fut en effet parfaitement convaincu du peu de sincerité de ce Seigneur, lorsqu'on sçut que peu de jours auparavant il s'estoit fait un Traité de Ligue, où il avoit signé avec le Duc de Bretagne, le Duc d'Orleans, Françoise Dame de Dinan & de Chasteaubriand, & le Maréchal de Rieux. Ce Traité fut aussi signé peu de temps après par le Comte de Dunois, par Charles Comte d'Angoulême, Alain d'Albret, René Duc de Lorraine, Maximilien

d'Autriche, qui vers ce même temps-là fut élu Roy des Romains, & à qui desormais je donnerai cette qualité.

Le prétexte de cette ligue estoit la défense des deux Princesses Anne & Isabelle de Bretagne filles du Duc, que ce Prince quelques mois après la mort de Landois, declara & fit reconnoître par les Estats de Bretagne pour ses heritieres dans tous ses Domaines. Il prenoit ces précautions contre la prétention que le Roy avoit sur le Duché de Bretagne. Premièrement en vertu de la cession que la Dame de Brosse avoit faite à Louis XI. de tous ses droits sur ce Duché en qualité d'heritiere de la Maison de Penthievre, & qu'elle venoit de renouveler après la mort de son mari. En second lieu sur le Traité que les Seigneurs de Bretagne dans le temps qu'ils estoient refugiez en France, avoient fait avec le Roy, où ils reconnoissoient que le Duché devoit lui revenir, si le Duc de Bretagne mourroit sans hoirs mâles.

C'estoit-là le principal motif du Duc de Bretagne pour faire cette ligue: mais celui du Duc d'Orleans estoit de satisfaire son animosité contre Madame de Beaujeu, & le chagrin qu'il avoit de la voir toujours maistresse du Gouvernement. Le Comte de Dunois ne le sçut pas plustost en sûreté à la Cour de Bretagne, qu'il travailla avec plus d'activité que jamais à lui gagner des partisans. Il vint secretement à Paris, d'où il écrivit à Louis bastard de Bourbon Comte de Roussillon pour le presser de se declarer, & à d'autres Seigneurs, dont plusieurs balançoient encore sur le parti qu'ils devoient prendre. Mais il retourna à Partenai sur l'avis qu'il eut que les troupes du Roy y marchaient, pour s'en saisir: car Madame de Beaujeu ayant sçu que le Comte y estoit venu, qu'il faisoit travailler aux fortifi-

1485.

Quel en estoit
le prétexte.
Déclaration
du Duc de
Bretagne
touchant sa
succession.

Nouvelle
Hist. de Bre-
tagne dans les
preuves p.
1439.

Lettre du
Comte de
Dunois au
bastard de
Bourbon.

1485.

cations de cette Place, & la remplissoit de munitions de guerre, résolut de ne pas souffrir qu'il y demeurât plus long-temps à cause du voisinage de la Bretagne.

Jaligny. Hist.
de Charles
VIII.

Elle lui avoit fait dire de la part du Roy qu'on estoit surpris qu'il eust quitté le lieu de son exil sans ordre : mais que néanmoins on lui laissoit la liberté de venir en Normandie en son Comté de Longueville. Il répondit fierement qu'estant à Partenai, il estoit dans ses Terres, & qu'il n'en sortiroit pas. On jugea bien par cette réponse qu'il se croyoit en estat de soutenir sa désobéissance, & que le parti des mécontents estoit formé. C'est pourquoi Madame de Beaujeu fit hâter la marche des troupes vers Partenai malgré la rigueur de la saison ; car on estoit alors dans le plus fort de l'hiver : mais soit qu'on eust changé de dessein dans la marche, soit qu'on eust affecté exprès de faire courir le bruit qu'on alloit à Partenai, pour attirer toute l'attention des mécontents de ce côté-là, le Roy estant arrivé à Poitiers, prit la route de Guyenne, pour s'assurer des Places de cette Province, dont le Seigneur de Lescun Comte de Comminges qui estoit toujours en Bretagne, avoit le Gouvernement.

Lettre du Sei-
gneur de
Comminges.

Lettre du
Prince d'Or-
ange au
Connétable.

On se défioit plus que jamais de ce Seigneur ; car quoiqu'il donnât de temps en temps avis de ce qui se passoit à la Cour de Bretagne, & des correspondances que le Comte de Dunois y avoit, on sçavoit d'ailleurs qu'il estoit le favori, & presque tout le conseil du Duc ; & on ne faisoit gueres plus de fond sur ses protestations de fidélité, que sur celles du Prince d'Orange, qui avoit encore tout récemment dans une Lettre au Connétable, donné le démenti à tous

ceux qui l'accusoient d'entrer dans les intrigues du Duc d'Orléans.

1485.

Le Roy commença par se saisir de Xaintes où estoit Odet d'Aidie * frere de Lescun. Odet s'échapa, & se jeta dans Pons & ensuite dans Blaye, où après quelques jours d'attaque, il se rendit au Roy, qui lui conserva toutes ses Charges, après avoir tiré une promesse de lui qu'il contribueroit de tout son pouvoir à lui soumettre les Villes de Guyenne ; & il tint parole ; le Roy alla de Blaye à Bourdeaux avec Madame de Beaujeu qui ne l'abandonnoit jamais.

Le Roy se saisit de Xaintes, & se jeta ensuite toute la Guyenne.

Lettre de Charles VIII. au Sieur du Bouchage dans les Mémoires de Bethune vol. coté 8460.

1486.

Il y fut reçu avec toutes les marques d'affection que les Sujets les plus zélés pouvoient donner à leur Souverain. Il parcourut les principales Villes, & les voyant toutes parfaitement soumises à ses ordres, il osta le Gouvernement de Guyenne au Comte de Comminges, & le donna à Monsieur de Beaujeu, qui y laissa le Seigneur de Candale pour son Lieutenant. Les Sénéchaussées & Gouvernemens particuliers des Places possédées par le même Comte furent partagez entre divers Seigneurs & Gentilshommes dont la Cour estoit sûre. Le Comté de Comminges fut réuni à la Couronne, & l'Amirauté de Guyenne à l'Amirauté de France dans la personne du Seigneur de Graville, qui venoit d'être fait Amiral à la place de Louis bâtard de Bourbon mort depuis peu de jours. On voit par cette dépouille jusqu'où Lescun avoit poussé sa fortune par son esprit, par son adresse, par son courage, & à quel prix Louis XI. avoit acheté ses services.

Jaligny. Hist.
de Charles
VIII.

Cette prompte soumission de la Guyenne étonna le Comte d'Angoulême Prince du Sang & un des principaux chefs des mécontents. Il avoit déjà levé des troupes pour faire diversion

Le Comte d'Angoulême venant dans le pays.

* Ces deux freres avoient tous deux le même nom.

1486.

de ce costé-là, supposé, comme il n'en doutoit pas, qu'on portast d'abord la guerre en Bretagne. Il estoit à Cognac fort embarrassé, & se tint trop heureux que le Roy voulust bien lui pardonner tout le passé. Il vint à Bourges saluer ce Prince, qui le reçut bien, & lui promit de lui conserver toutes ses pensions & toutes les autres graces qu'il recevoit de la Cour, pourvu qu'il demeurast désormais dans le devoir. Le Sire de Pons obtint aussi sa grace, & mit sa Ville entre les mains du Roy.

Lettres du Comte de Dunois au Duc d'Orléans, &c. du mois de Février 1486.

Le Comte de Dunois, ou n'osant pas esperer la même faveur, ou ne voulant pas la demander, se donnoit pendant tout ce temps-là de grands mouvemens. Il envoyoit couriers sur couriers en Bretagne & en Lorraine pour avoir du secours, & pour engager sur tout le Duc de Lorraine à faire diversion du costé de Champagne, de Brie, & de Picardie. Il lui representoit de quelle importance il estoit qu'il se declarast ouvertement; qu'on se défioit de lui à la Cour, mais qu'on n'en faisoit pas semblant; que Madame de Beaujeu se prévaloit de sa dissimulation; qu'elle faisoit courir le bruit dans tout le Royaume qu'elle estoit en bonne intelligence avec lui, & que ce seul bruit arrestoit une infinité de Noblesse qui estoit disposée à prendre le parti des Princes; que si on le voyoit en campagne, le Roy seroit obligé d'abandonner la Guyenne, qui seroit bien-tôt déclarée pour les Princes, que faute de cela toutes leurs affaires alloient estre ruinées, & que pour lui en particulier il seroit obligé d'abandonner la partie; qu'il avoit cru d'abord qu'on venoit fondre sur lui; mais qu'après la Guyenne soumise, on ne manqueroit pas de le faire, & qu'il ne devoit pas attendre un meilleur traitement que celui qu'on avoit fait au Comte de

Comminges.

Ces Lettres ne produisirent aucun effet; l'esperance dont la Cour flattoit le Duc de Lorraine de lui rendre la Provence, le contenoit toujours. Il jouïoit la Cour en entrant, comme il avoit fait, dans la ligue de Bretagne; mais la Cour le trompoit aussi, en faisant semblant de l'ignorer, & pour lui mieux persuader qu'on n'avoit nulle défiance de lui, on le fit cette même année grand Chambellan; & il en fut la dupe.

L'expédition de Guyenne ne put estre ni plus heureuse, ni plus prompte. Le Roy n'estoit parti de Tours au plustôt que vers la my-Janvier, & dès le quinzième de Mars il avoit pris toutes ses suretez pour cette Province: de sorte que le vingt-huitième du même mois il arriva devant Partenai, que son armée avoit déjà investi. Mais le Comte de Dunois voyant bien qu'il n'y pourroit tenir longtemps, n'y estoit plus, & s'estoit sauvé à Nantes auprès du Duc de Bretagne. Le Seigneur de Joyeuse qu'il y avoit laissé pour commander la garnison, refusa de se rendre jusqu'à l'arrivée du Roy, à qui il se soumit moyennant une capitulation tolerable qu'on lui accorda.

Le Roy assuré de ce costé-là, s'avança avec son armée sur les frontieres de Bretagne dans l'Anjou, & séjourna à Chasteau-Gontier tout le mois d'Avril, plustôt dans le dessein d'intimider le Duc de Bretagne & les Seigneurs liguez avec le Duc d'Orléans, que pour leur declarer la guerre; parce qu'on apprehendoit une diversion du costé de Flandre de la part du Roy des Romains.

Ce voisinage de l'armée du Roy eut son effet, & causa de la division entre les Barons de Bretagne. Les uns tout devoüez au Duc d'Orléans vouloient qu'on soutint la guerre contre

1486.

Lettre du Roy aux gens des Comptes.

Jaligny. Hist. de Charles VIII.

Le Roy marche ensuite en Anjou.

Ce qui met la division entre les Barons de Bretagne.

1486.

Argentré,
Hist. de Bret.
liv. 12.

la France, si elle la déclaroit au Duc de Bretagne. Les autres mieux conseillez, & qui envisageoient le bien public, estoient d'avis que le Duc ne s'obstinast pas à protéger le Duc d'Orléans en exposant le pays à une ruine entière; & entre autres raisons dont ils appuyoient leur sentiment, ils apportoit celle-cy, que la capitale du Duché estoit entre les mains de Jacques Guibé neveu de Landois qui en estoit Gouverneur, & qui, pour avoir moyen de se venger des Seigneurs qui avoient fait perir son oncle, ne manqueroit pas de livrer la Ville au Roy, dès qu'il entreroit en Bretagne.

Si-tost qu'on eut sçû cette dissension, la Cour de France resolut d'en profiter. Le Roy envoya au Maréchal de Rieux, qui estoit de ce dernier avis, André d'Espinaï Breton, Archevêque de Bourdeaux, & le Seigneur du Bouchage pour leur dire qu'il n'avoit point intention de faire la guerre au Duc de Bretagne, pourvu qu'il cessât de protéger & de retirer dans ses Etats ses Sujets rebelles; qu'il lui offroit son amitié à cette condition; que si les Seigneurs bien intentionnez pour la paix vouloient l'obliger à l'accepter, il retireroit ses troupes des frontieres; mais que comme il sçavoit que le Duc estoit porté d'inclination & par sa haine contre la France à maintenir les factieux, il offroit aux Seigneurs de Bretagne autant de troupes qu'ils souhaiteroient, seulement pour obliger le Duc d'Orléans & ses adherans à sortir du pays. Cette proposition fut assez goûtée, & le Roy pour leur marquer son desir de conserver la paix, se retira de l'Anjou avec la plus grande partie de son armée. Mais ce n'estoit pas là le véritable motif de sa retraite. Il en avoit un autre qui l'obligeoit de s'approcher de l'autre extrémité de son

Etat avec ses troupes.

Maximilien Roy des Romains estoit convenu avec les Princes liguez de faire diversion du costé de Picardie & d'y commencer la guerre, ayant assurance d'estre bien secondé, dès que l'affaire seroit engagée.

Ce Prince ne manquoit pas de pretexts d'attaquer la France. Le Traité d'alliance fait par Madame de Beaujeu avec les Communautéz de Flandre pour empêcher qu'il n'eust la tutelle de son fils Philippe d'Autriche, quoique la plupart des autres Provinces des Pays-bas la lui eussent déferée, & les secours qu'on avoit envoyez de France aux Flamans pour les soutenir contre lui, en estoient un plus que suffisant. Deplus, on avoit fait alliance avec les Liegeois *envers tous & contre tous*; & cette Republique estoit alors en guerre ouverte avec le Roy des Romains. Ainsi ce Prince prétendoit que le Roy n'ayant excepté ni lui, ni l'Empereur dans ces termes du Traité de ligue, avoit violé les anciens Traitez faits entre la France & l'Empire. C'est pourquoy sans autre declaration de guerre, il fit faire des hostilités par ses troupes sur les Terres de France. Salasar Gouverneur de Douai surprit Teroüane; Mortagne fut aussi enlevée; & Maximilien afin de rendre la pareille au Roy qui avoit traité contre lui avec les Flamans, écrivit aux Bourgeois de Paris une Lettre qu'il leur envoya par un Heraut, pour les exhorter à la reforme du gouvernement de l'Etat, que Monsieur & Madame de Beaujeu, ainsi qu'il le disoit, gouvernoient très-mal.

Il s'estoit accommodé avec les Flamans qui à la fin l'avoient reconnu pour tuteur de Philippe d'Autriche. Il avoit tiré ce jeune Prince des mains des Gantois, & l'avoit fait conduire à Malines; de sorte que plus tranquille

1486.

Il retourne à l'autre extrémité du Royaume, pour s'opposer au Roy des Romains.

Pretextes qu'il avoit eulx de faire la guerre à la France.

Réponse du Conseil du Roy des Romains aux Lettres du Roy. Haræus Annus Brabant.

Jaligny. Hist. de Charles VIII.

le

1486.

le chez lui qu'il n'avoit esté par le passé, il commençoit à agir conformément aux intentions des mécontents de France, & à executer le Traité qu'il avoit fait avec eux.

Le Roy sur ces nouvelles s'estoit rendu avec des troupes à Beauvais, pour veiller sur les mouvemens du Roy des Romains : & ce fut-là, que la Ville de Paris lui envoya la réponse qu'elle faisoit à la Lettre de ce Prince, qui dut en estre aussi mécontent, que le Roy eut sujet d'estre satisfait de la fidelité de sa Capitale. On renvoya le Heraut Flaman que les Parisiens avoient fait conduire à la Cour, & le Chancelier lui ordonna de porter à son Maître les justes plaintes du Roy, touchant les entreprises qu'il avoit faites sur les Terres de France.

Cependant le Maréchal de Gié & le Seigneur d'Esquerdes avoient pourvû à la sûreté de la frontière, & harceloient continuellement l'armée du Roy des Romains avec un camp volant ; mais ils ne purent l'empêcher de ravitailler Teroüane, lorsqu'elle estoit sur le point de se rendre faute de vivres.

Quelles étoient ses forces & ses desseins.

L'armée ennemie qui estoit de dix à douze mille hommes, perdit le reste de la campagne à faire diverses marches sur les frontières de Picardie. L'intention du Roy des Romains estoit d'assiéger Guise : mais les deux Generaux François qui costoyoient toujours son armée, ayant pénétré son dessein, y envoyerent Brezé Senechal de Normandie, & renforcerent tellement la garnison, qu'il n'osa attaquer cette Place. Il fut contraint, faute d'avoir de quoi soudoyer ses troupes, de les séparer. Deux mille Allemands de cette Armée ennuyez de n'estre point payez, désertèrent tous ensemble, & vinrent se rendre à Brézé ; ce Seigneur les envoya au Roy

Tome V.

à Compiègne, où l'on leur donna des fauf-conduits & de l'argent pour repasser en leur pays.

1486.

Le Roy des Romains avoit espéré que dès qu'il auroit attiré le Roy sur la frontière, il se feroit quelques mouvemens soit du costé de Bretagne, soit en Guyenne : ou en quelque autre endroit du Royaume, & cela sur la parole que lui en avoient donnée les Princes liguez. Mais les dissensions des Seigneurs Bretons & les bons ordres que Madame de Beaujeu avoit donnez par tout, ne permirent pas aux mécontents de faire aucune entreprise. Au contraire cette Princesse sçut alors si adroitement manier l'esprit du Connestable de Bourbon, qui estoit venu trouver le Roy à Beauvais où le Comte de Vendôme l'avoit invité de sa part, qu'elle le gagna entièrement, & le reconcilia avec Monsieur de Beaujeu son mari frere cadet de ce Prince. La grande puissance du cadet faisoit le sujet de la jalousie de l'aîné : mais on fit comprendre à celui-ci qu'il estoit & du bien de l'Estat, & même de l'intérêt de la Maison de Bourbon, qu'ils fussent ensemble en une parfaite intelligence.

Suite de la division des Seigneurs Bretons.

Instruction du Roy au Comte de Vendôme pour le Connestable.

Il donna une grande marque de la sincerité de sa reconciliation, en ce que la Princesse lui ayant dit qu'elle sçavoit qu'il avoit dans sa maison deux Gentilshommes qui entretenoient correspondance avec le Duc d'Orléans, il consentit à les éloigner de sa personne. Ces deux Gentilshommes estoient le Seigneur de Culant, & le Seigneur d'Argenton, plus connu sous le nom de Philippe de Comines, qui chagrins de n'avoir pas le même credit sous le present Regne, que sous le précédent, estoient mêlez dans les intrigues du Duc d'Orléans, & l'informoient de ce qui se passoit à la Cour. En quoi Philippe de Comines s'éloignoit beaucoup de

Comines & plusieurs autres sont convaincus d'être mal intentionnez pour le Roy.

Jaligny, Hist. de Charles VIII.

E

1486.

la belle Morale qu'il débite de temps en temps dans ses Histoires, touchant la droiture & la fidélité des sujets envers leur Souverain.

Comines l. 6.
chap. 12.

On eut de quoi les convaincre de leur infidélité par des lettres en chiffre, qui furent interceptées au mois de Janvier suivant, par lesquelles on reconnut qu'outre ces deux Seigneurs il y avoit encore à la Cour bien d'autres gens mal affectionnez au Roy. De ce nombre estoient Geoffroi de Pompadour Evêque de Perigueux, George d'Amboise Evêque de Montauban & Bussy son frere. On les arresta tous, & Philippe de Comines écrit de lui-même, qu'il fut mis dans une de ces cages, dont j'ai parlé sur la fin du regne de Louis XI. & qu'il y demeura huit mois. On soupçonna aussi l'Evêque d'Albi, frere de l'Evêque de Montauban d'estre de la cabale. On envoya des gens pour l'arrestar; mais ayant esté averti, il se sauva à Avignon, & se disculpa depuis.

Jaligny Hist.
de Charles
VIII.

Traité avantageux pour ce Prince fait avec la faction contraire au Duc d'Orleans.

Quelque temps avant cette découverte, le Roy ayant eu nouvelle que le Duc de Bretagne estoit fort malade, partit de Compiègne & s'avança avec des Troupes jusqu'à Tours, en resolution d'entrer en Bretagne, & de s'en saisir au cas que ce Prince mourut: mais la maladie n'ayant point eu de suite, il revint à Amboise au mois de Novembre, & y resta pour prendre des mesures avec la faction des Seigneurs de Bretagne contraire au Duc d'Orleans. L'Archevêque de Bourdeaux* & le Seigneur du Bouchage firent avec eux à Chasteaubriand un Traité très avantageux au Roy, malgré tous les efforts du Prince d'Orange, qui fit son possible pour rompre cette negociation, & pour réunir tous ces Seigneurs en fa-

* André d'Espinal.

veur du Duc d'Orleans.

Leur unique crainte estoit, que le Roy sous prétexte de les aider à faire sortir de Bretagne le Duc d'Orleans, ne s'emparast lui-même de ce Duché: & tout leur soin dans ce Traité, fut de prendre des précautions sur cet article fort délicat pour l'exécution.

Il fut donc arrêté, premierement que le Roy ne feroit entrer en Bretagne que quatre cens Lances, & quatre mille hommes de pied, à moins que les Barons ne lui en demandassent davantage.

Secondement, que le Roy du vivant du Duc ne pretendroit rien au Duché de Bretagne.

Troisièmement, qu'il ne feroit ni prendre ni assieger aucune Ville ni aucune forteresse du pays, & que ses Troupes n'y prendroient rien sans payer.

Quatrièmement, que lorsque le Duc d'Orleans, le Comte de Dunois & les autres François rebelles seroient mis hors de Bretagne, il en retireroit ses Troupes. A ces conditions les Seigneurs de cette faction s'engageroient à prendre les armes pour son service, & à ne les point quitter que les François rebelles ne fussent hors de la Cour & du Duché. Ce Traité fut porté au Roy par l'Archevêque de Bourdeaux, & aussi-tôt signé par ce Prince.

Autant que cette nouvelle causa de joye à la Cour de France, autant donna-t-elle d'inquietude à celle de Bretagne & aux Alliez du Duc; & il y eut pendant tout l'hyver bien des négociations pour former une ligue contre le Roy. Le Duc faisoit grand fond sur la diversion du Roy des Romains du costé de Picardie. Il le sçavoit extrêmement animé contre la

1486.

Articles qu'il
contenoit.

Argentré
Hist. de Bret.
l. 12.

1487.

Inquietude
qu'en conçut
la Cour de
Bretagne.

1487.

Acte de cette
réunion.

Guichenon
Hist. de Sa-
voye.

France, & disposé à tout entreprendre pour lui susciter des ennemis. En effet le Roy des Romains sollicita vivement le Duc de Lorraine de se déclarer ouvertement contre la France: mais ce Prince estoit retenu par l'esperance d'estre remis en possession de la Provence, dont Madame de Beaujeu l'entretenoit toujours, quoique le Roy en eust fait la réunion à la Couronne l'année précédente. Le Roy des Romains fit les mêmes instances auprès du Roy de Castille, & puis auprès du Duc de Savoye, qui estoit actuellement en differend avec le Roy, touchant l'hommage du Marquisat de Saluces. Tout cela fut inutile. Le malheur de Maximilien d'Autriche, estoit qu'il n'avoit point d'argent, qui est souvent le nerf de la negociation, aussi-bien que de la guerre; & puis les Flamans lui faisoient toujours beaucoup de peine.

D'ailleurs ils voyoient le Connestable de Bourbon parfaitement réuni avec Monsieur & Madame de Beaujeu, le Comte d'Angoulême hors d'état de rien entreprendre; parce que depuis son accommodement forcé, il estoit veillé de près par les Commandans que le Roy avoit mis dans les Païs d'au-delà de la Loire. Pour ce qui est du Seigneur d'Albret, ils étoient persuadés de sa bonne volonté; mais il estoit fort éloigné, & ne pouvoit sans grand danger s'exposer à les venir joindre avec ses Troupes.

Ils ne laisserent pas cependant de compter sur lui, prétendant l'engager à hasarder le passage, par un motif auquel ils sçavoient qu'il seroit très-sensible. On lui avoit déjà fait esperer d'épouser Anne de Bretagne fille aînée du Duc. Le Comte de Dunois conseilla à ce Prince de le presser de nouveau par cet endroit. Le Duc d'Orleans & le Prince d'Orange en furent d'avis, quoique l'un & l'autre fus-

sent bien résolu à empêcher ce mariage; parce que le Duc d'Orleans y prétendoit, & que le Prince d'Orange traitoit actuellement là-dessus avec le Duc en faveur du Roy des Romains. Le Seigneur d'Albret qui ne croyoit pas avoir de si dangereux Rivaux, & ébloüi par l'idée de cette haute fortune, donna dans le piège. Il promit d'amener des Troupes au secours du Duc de Bretagne, & de faire en sorte que sa compagnie de cent lances, qui estoit actuellement dans l'armée du Roy, passât du côté du Duc. Ce Traité fut conclu par le moyen de Madame de Laval sœur du Seigneur d'Albret, laquelle estoit actuellement en grand credit à la Cour de Bretagne.

Cependant le Roy dès le mois de May s'avança jusqu'à Laval avec son armée; & soit qu'il eust obtenu le consentement des Seigneurs de Bretagne, pour ne pass'en tenir tout-à-fait aux termes du Traité, soit qu'il ne jugeast pas à propos de s'y astreindre, il ne se contenta pas de faire entrer quatre cens Lances & quatre mille hommes de pied en Bretagne, mais il y envoya trois corps d'armée, dont le moindre sous la conduite de saint André, estoit de quatre cens hommes d'armes & de cinq mille d'infanterie. Gilbert de Bourbon Comte de Montpensier en commandoit un autre plus nombreux; & le troisième marchoit sous les ordres de Louïs de la Trimouille. Tout cela joint aux Seigneurs Bretons & à leurs vassaux, faisoit une armée incomparablement plus forte que celle du Duc d'Orleans. Ce Prince ayant laissé le Prince d'Orange pour commander à Nantes, vint assembler ses troupes à Mâlétoit, où dans la revûe elles se trouverent de seize mille hommes de pied & de six cens lances.

Les trois armées Françoises se réu-

E ij

1487.

Argentré
Hist. de Bret.
l. 12.

Belcarius
lib. 4.

Le Roy mar-
che dans cette
Province avec
son armée.

Argentré
Histoire de
Bret. liv. 12.

1487.

nirent devant Ploermel, pour aller après la prise de cette Place droit au Duc de Bretagne, qui dès qu'il eut appris que le siège estoit formé, se mit en devoir d'aller au secours. Mais il fut bien surpris de voir tout à coup deserter presque toutes ses troupes, par les intrigues d'un nommé Maurice du Menez bas Breton, qui avoit esté autrefois au service de France. Celui-ci répandit le bruit, qu'il y avoit une intelligence pour livrer le Duc au Roy, & que les François de l'Armée Bretonne estoient convenus qu'au moment qu'on en viendrait aux mains, ils se tourneroient du costé du Roy de France, se faisoient du Duc, & abandonneraient tous les Bretons à la merci de l'Armée ennemie. Sur ce seul bruit les Soldats se débanderent, & le Duc put à peine retenir quatre mille hommes, avec lesquels il alla se jeter dans Vannes.

Prise de Ploermel, suivie de celle de Vannes d'où le Duc eut le bonheur de s'échapper.

Cette nouvelle fit hâter le siège de Ploermel, qui fut pris d'assaut & pillé : & l'armée sans tarder, marcha droit à Vannes, pour y assiéger le Duc. Par bonheur pour ce Prince qui estoit perdu, le Prince d'Orange arriva en même-temps à Vannes par Mer, avec des Vaisseaux qu'il avoit chargés de troupes au Croisic, dans la crainte que le Duc ne fust investi dans Vannes par l'Armée Française. Il le fit sur le champ monter sur un Vaisseau, envoya Coetquen Grand Maître de Bretagne, pour garder Dinan, dont il estoit Gouverneur, & ordonna à la Mouslaye de marcher le plus viste qu'il lui seroit possible avec la cavalerie qu'il commandoit, pour s'assurer de Nantes, où le Duc retournoit, & où il ne doutoit pas que l'Armée Française ne vint l'assiéger.

Siège de Nantes.

Vannes consternée par la fuite du Duc, ne fit point de résistance. Les François y trouverent son bagage qu'il n'avoit pas eu le temps de faire

embarquer, & l'infanterie qu'il y avoit laissée prit parti dans l'Armée du Roy. Ce que le Prince d'Orange avoit prévu ne manqua pas d'arriver. L'Armée Française marcha à Nantes, & le Roy pour estre plus près du siège, vint de Laval à Ancenis. La Mouslaye estoit entré dans Nantes un peu auparavant avec six cens chevaux seulement de deux mille huit cens qu'il y conduisoit; parce qu'ayant esté attaqué en chemin par André de l'Hôpital, il avoit esté défait, une partie de ses gens tuez, & presque tout le reste dissipé.

Nantes estoit une Ville très-forte pour ce temps-là, & bien munie : la garnison estoit nombreuse, & n'avoit garde de manquer de résolution ayant le Duc à sa teste, & avec lui le Prince d'Orange, le Duc d'Orléans, le Comte de Comminges, & beaucoup de Noblesse Française & Bretonne.

Le Comte de Dunois n'y estoit pas : il estoit allé s'embarquer à saint Malo avec le Sieur Olivier de Coetmen pour passer en Angleterre, & tâcher d'obtenir quelque secours du Roy Henri VII. C'estoit une chose fort incertaine que ce secours : car ce Prince dès qu'il eut esté couronné, avoit fait une Trêve de trois ans avec la France, & il estoit redevable de sa Couronne à Madame de Beaujeu, qui lui avoit fourni des Vaisseaux & des Troupes pour passer la Mer.

Le siège fut commencé le 10. de Juin. L'Armée Française n'estoit pas assez nombreuse pour enveloper entièrement la Ville. Mais il n'y avoit que le costé de la Loire, qu'on appelle la Fosse, qui ne fust pas investi. La deffense fut aussi vigoureuse que l'attaque ; & les Generaux François reconnoissoient tous les jours de plus en plus la difficulté de l'entreprise. Elle augmenta beaucoup par le se-

1487.

Jaligny Histoire de Charles VIII.

Argentré loc. cit.

Placard de la Trêve entre la France & l'Angleterre.

Le Comte de Dunois y jette du secours.

1487.

*En reçoit un
autre du bā-
tard de Bour-
gogne.*

cours que le Comte de Dunois jetta dans la Place.

Ce Comte avoit mis quatre fois à la voile pour sortir du port de S. Malo, & avoit esté contraint autant de fois de relâcher par le vent contraire. Sur ces entrefaites, Baudouin bastard de Bourgogne fils du Duc Philippe le Bon, arriva dans ce même Port avec quinze cens hommes que le Roy des Romains envoyoit au secours du Duc de Bretagne. C'estoit un grand effort qu'il avoit fait, vû l'embarras que lui causa l'activité du Seigneur d'Esquerdes sur les frontieres de Flandre : mais l'esperance que le Duc lui donnoit du mariage de sa fille aînée, lui faisoit negliger tout le reste pour gagner ses bonnes graces.

*Et entre lui-
même dans la
place avec
quatre mille
hommes.*

*Jaligny Hist.
de Charles
VIII.*

*Argenté
loc. cit.*

Le Comte de Dunois voyant ce secours inespéré venu si à propos, & ne pouvant se répondre du succez de son voyage d'Angleterre, ni du tems qu'il y faudroit employer, ni de divers accidens qu'il est impossible de prévoir en matiere de guerre, & qui pourroient causer la perte de Nantes pendant son absence, se détermina, au lieu de s'embarquer, à conduire ces Troupes à Nantes. Il fut confirmé dans cette resolution, par l'effet que le danger où estoit le Duc de Bretagne de tomber entre les mains du Roy de France, avoit causé dans l'esprit des peuples. Ils s'assembloient en plusieurs endroits, & cherchoient par tout un chef, qui les menast au secours de leur Prince. Le Comte de Dunois leur fit dire qu'il estoit à leur service, & leur donna un rendez-vous. Ils s'y trouverent au nombre de plus de soixante mille; mais la plupart mal armez, & qui n'avoient jamais vû la guerre. Il choisit parmi cette multitude quatre ou cinq mille hommes, dont il forma des Compagnies de cavalerie & d'infanterie. Les ayant joints au secours de Flandre, il

les conduisit à Nantes, y entra sans resistance avec toute cette troupe, par l'endroit que les François n'avoient pû investir. Plusieurs deserterent peu de temps après; mais ce mal fut aussi commun aux assiegeans; & ce qui le causa principalement parmi eux, fut le mécontentement des Seigneurs de Bretagne, qui voyoient presser leur Duc par les François beaucoup plus qu'ils n'avoient prétendu, & bien au-delà des bornes du Traité de Chasteaubriant. De sorte qu'ils ne tenoient pas fort la main à retenir leurs vassaux, & ne s'exposoient pas eux mêmes volontiers durant le siege d'une Place, qu'ils ne vouloient pas que l'on prist. On s'apperçut bien-tost de la source d'un desordre où il estoit difficile de remedier: & enfin comme l'Armée diminuoit notablement de jour en jour, le Roy commanda sur la fin de Juillet qu'on levast le siege après six semaines inutilement employées à cette entreprise, à laquelle on ne s'estoit engagé, que dans l'esperance que la consternation où se trouvoit alors le Duc de Bretagne pourroit la faire réussir.

Ce mauvais succez n'empêcha pas le Roy d'asseurer de bons quartiers à ses Troupes dans la Bretagne. Il obligea le Seigneur d'Avaugour Bastard du Duc de Bretagne, de lui livrer Clisson, pour y mettre garnison Française, & le Seigneur de Laval de recevoir des Troupes dans le Chateau de Vitré Place importante, & d'où pendant l'hyver les François faisoient des courses jusqu'aux portes de Rennes, de Nantes, & de Dinan. Il fit attaquer Dol, qui fut pris d'assaut & pillé. De sorte que quand le Roy quitta la Bretagne sur la fin d'Octobre, il y estoit maistre de Clisson, de la Guierche, d'Ancenis, de Chasteaubriant, de Vitré, de Vannes, de Dol, de Saint Aubin du Cormier, de Ploer-

E iij

1487.

*Ce qui oblige
le Roy d'en
lever le siege.*

*La suite de
cette Campa-
gne ne lui est
pas moins
avantageuse
pour cela.*

Jaligny

1487.

mel, & de Rhedon : mais cette dernière Place fut peu de temps après livrée au Duc, par un Gentilhomme Breton qui y commandoit ; & ce fut une perte considérable pour les François, parce qu'elle les rendoit maîtres d'une grande étendue du plat pays.

*Estat de la
Guyenne.*

Durant cette Campagne le Roy ne fut pas moins heureux ailleurs, qu'il l'avoit esté en Bretagne. Le Seigneur Candale son Lieutenant en Guyenne, reçut ordre d'assembler la Noblesse de cette Province & celle du Poitou, afin de couper le passage au Seigneur d'Albret, qui marchoit à la teste de quatre mille hommes au secours de Nantes, pour meriter par cet exploit l'honneur & l'avantage de devenir gendre du Duc, à quoi il aspirait depuis long-temps sur les promesses réitérées qu'on lui en avoit faites, & qu'on n'avoit pas beaucoup d'envie de tenir. Il avoit bien du chemin à faire avant que d'y arriver, & Candale eut tout le temps d'assembler son monde.

*Soumission du
Seigneur
d'Albret.
Jaligny.*

Dès que sa petite Armée fut en estat, il marcha au devant du Seigneur d'Albret. Il le joignit au Chateau de Nontron sur les confins de l'Angoumois & du Limousin, & le serra de si près, que non-seulement il l'arresta au passage ; mais encore il lui coupa le retour en son pais. Le Seigneur d'Albret se voyant presque enveloppé, n'eut point d'autre parti à prendre que celui de la soumission. Il offrit à Candale de congédier ses Troupes, & de s'engager par une nouvelle promesse d'estre désormais fidelle serviteur du Roy. Ce General ayant pris l'avis des principaux de l'Armée, jugea qu'il estoit à propos de ne le pas pousser à bout. Il traita avec lui ; & après avoir pris des otages, il envoya au Roy le Traité pour le ratifier. Le Roy le fit pour ne pas chagriner ceux

qui y avoient signé, quoi qu'il ne fust pas fort content qu'on eust laissé échapper un homme, auquel il ne pouvoit se fier ensuite de l'expérience qu'il avoit faite plusieurs fois de son infidélité. La suite montra qu'il avoit raison ; car un aussi grand avantage que celui d'épouser l'héritière de Bretagne, engagea toujours ce Seigneur à tout sacrifier, tandis qu'il espéra d'y parvenir.

Ce fut-là l'unique affaire considérable qui se passa de ce costé-là : mais d'Esguerdes qui commandoit sur les frontières d'Artois, y donna aussi de nouvelles preuves de sa prudence & de son activité. Outre qu'il estoit gouverneur de Picardie, le Roy l'avoit fait son Lieutenant General, & lui avoit donné le commandement des Armées sur toute cette frontière ; & quoi qu'il n'eust que très-peu de troupes en campagne, le Roy des Romains n'avoit osé rien entreprendre, excepté de ravitailler une seconde fois Teroüane, que ce Seigneur avoit reduite à l'extrémité par un blocus. La Ville de saint Omer, qui par le Traité d'Arras devoit estre neutre en cas de rupture entre les deux Rois, estoit d'inclination beaucoup plus Autrichienne que Française, & avoit sous-main favorisé le secours de Teroüane. Elle avoit même fait un Traité secret avec le Roy des Romains, par lequel elle devoit dans peu de temps recevoir une garnison de ses Troupes, & se declarer ouvertement contre la France.

D'Esguerdes instruit de toutes ces intrigues, & n'ayant pas dequoy en prévenir l'effet à force ouverte, eut recours au stratagème, & avec six cens hommes seulement surprit saint Omer la nuit du vingt-huitième d'Avril. Quand il s'en fut rendu maître, il fit paroître tant de fermeté, & disposa cette poignée de gens dans les

1487.

*Estat de la
Picardie.*

*Jaligny.
Haras.*

*Surprise de S.
Omer & de
Teroüane par
les Troupes
du Roy.*

1487.

quartiers de la Ville avec tant d'ordre que les Bourgeois n'osèrent branler, quoi qu'ils eussent parmi eux plus de douze mille hommes portant Armes, & accoutumés à la guerre. Deux ou trois mois après il s'empara de Teroüane à peu près de la même manière, & avec le même bonheur.

*Défaite du
Seigneur de
Ravestein.*

Deux jours après la prise de cette place, il défit à demi-lieuë de Bethune, le Seigneur de Ravestein, lui tua beaucoup de monde, prit le Comte d'Egmond, le Comte de Nassau, le Seigneur de Bossut, & quelques autres Gens de marque. Le Maréchal de Gié estoit avec d'Esquerdes à ce combat, & le Seigneur de Beaumont de la Maison de Polignac eut l'honneur d'aller le premier à la charge & de se distinguer beaucoup en cette rencontre. D'Urfé Grand Ecuyer de France s'empara aussi après huit jours de Siege de la Ville & du Château de Couci qui appartenoient au Duc d'Orléans. Cette prise ne fut pas le coup moins important de cette campagne; parce qu'on apprehendoit que le Commandant n'y reçut des Troupes du Roy des Romains, qui eussent extrêmement incommodé le Vermandois. Ce furent-là les expéditions militaires les plus considérables de cette année, qui firent beaucoup d'honneur au Gouvernement de Madame de Beaujeu. Elle revint à Paris avec le Roy vers la fin du mois de Decembre.

*Suivit de nou-
velles Nego-
ciations.*

Les negociations succederent aux combats, comme c'est assez l'ordinaire pendant l'hyver. Le Roy dont l'autorité s'affermissoit tous les jours ne menageoit plus guerres le Duc d'Orléans. Il avoit fait saisir toutes ses places & toutes ses Terres, & raser les murailles de Partenai, qui appartenoit au Comte de Dunois; & il commençoit à faire ses preparatifs,

pour rentrer au printemps prochain en Bretagne: mais il ne devoit pas s'attendre à y trouver les mêmes facilités que dans la dernière campagne; parce que les dispositions des Seigneurs Bretons n'estoient plus les mêmes à son égard.

Le Traité qu'on avoit fait avec eux à Chateaubriant n'avoit esté en aucune manière observé. Une grosse Armée estoit entrée en Bretagne; on s'y estoit emparé de plusieurs Villes, contre le premier & le troisième article du Traité, & le Siege de Nantes avoit assez fait connoître qu'on vouloit se saisir du Duc & envahir le Duché, contre ce qui avoit esté promis dans le second. Madame de Beaujeu avoit en une occasion parlé au Maréchal de Rieux d'une manière à lui faire connoître, qu'elle estoit résoluë de se servir du droit de la Guerre dans toute son étenduë, & l'on sçavoit qu'elle avoit parole du Roy d'avoir pour sa part de la conquête, le Comté Nantois. Il n'en falloit pas davantage à ces Seigneurs, pour les faire penser sérieusement à se reconcilier avec leur Duc, qui de son côté estoit fort disposé à leur accorder leur grâce. Il se fit sur cela secretement des avances de part & d'autre, dès que le Roy fut sorti du Duché, & il fut conclu dans le Conseil des Ducs de Bretagne & d'Orléans, d'envoyer à la Cour de France le Comte de Comminges pour deux fins. La première pour amuser le Roy par l'esperance de la paix, & obtenir par ce moyen que les garnisons Françoises traitassent le pays pendant l'hyver avec moins de rigueur. La seconde, pour traiter avec le Maréchal de Rieux, qui avoit suivi la Cour, & achever de le déterminer à quitter le parti de France.

Dès que Madame de Beaujeu vit Comminges nommé pour cette Am-

1487.

*Feintes de-
marches des
Ducs de Bre-
tagne & d'Or-
léans pour la
paix.*

*Argentré, l.
12.*

*La Cour les pe-
n. ore.*

1487.

Jaligny.

baſſade, elle jugea bien que ce n'étoit qu'une feinte & une pure ceremonie. On s'en apperçut bien-tôt par les propositions qu'il fit dans l'Audience qu'on lui donna au Pont de l'Arche au mois de Decembre. Il n'auroit pas fait des demandes moins recevables, quand le Duc de Bretagne auroit eu ſur le Roy les avantages que ce Prince avoit ſur la Bretagne. On ne laiffa pas de l'écouter avec patience, & le Roy lui fit paroître beaucoup plus de deſir pour la paix, qu'il n'en avoit effectivement; mais on l'expédia au plutoſt. Il trouva toutefois aſſez de temps pour venir à bout du Maréchal de Rieux qu'il gagna entièrement, & qui lui promit de conclure inceſſamment avec le Duc de Bretagne. La retraite ſubite de ce Maréchal en Bretagne ne laiffa plus aucun doute de ſes intelligences avec le Duc. On ſçut que ce Prince aſſembloit des Troupes; qu'il avoit encore fait ſolliciter le Seigneur d'Albret & le Roy d'Angleterre, pour en obtenir du ſecours, & que malgré toutes ſes démarches pour la paix, il eſtoit déterminé à ſouſtenir la guerre. C'eſt pourquoy le Roy dès le mois de Fevrier, uſant de ſon droit de Souverain, le cita pour comparoître devant la Cour des Pairs, comme coupable de felonie. Le Duc d'Orleans fut pareillement cité, & on travailla à leur procez, auſſi-bien qu'à celui de Comines, des Comtes de Comminges & de Dunois, & de quelques autres: mais avant qu'on euſt achevé toutes les procédures, le Roy fut obligé de marcher ſur les Frontieres de Bretagne, pour arreſter les progres du Maréchal de Rieux réuni avec ſon Prince, & du Duc d'Orleans, qui avant l'arrivée de l'armée Françoisſe, avoient repris Ancenis, Châteaubriant, & Vannes. Le Seigneur d'Albret eſtoit auſſi arrivé en Bretagne avec quatre mille hommes,

Et les fait citer tous deux pour cauſe de felonie.

Vie de Louis de la Trimouille.

Jaligny.

non pas par le chemin qu'il avoit pris la premiere fois, où il auroit eſté infailliblement arreſté, mais par mer, ayant loué des Vaiſſeaux à Fontarabie, deſquels il s'eſtoit ſervi pour paſſer avec tout ſon monde. Dès qu'il fut à Nantes, ſa compagnie de cinquante hommes d'armes, qui eſtoit en Bretagne avec les autres troupes du Roy, deſerta & vint le joindre. Mais les affaires changerent de face, dès que l'Armée du Roy compoſée de douze mille hommes choiſis, fut entrée en Bretagne, ſous la conduite de Louis de la Trimouille.

Il reprit Châteaubriant & Ancenis, & les fit raſer. Alors les Ducs de Bretagne & d'Orleans firent de nouvelles propositions de paix; & le Comte de Dunois ayant reçu un ſauſ-conduit, vint trouver le Roy à Angers. Ce Prince affecta de le bien recevoir; quoi qu'il le regardaſt comme le principal Auteur de la revolte du Duc d'Orleans. Le Comte de ſon coſté fit de grandes ſoumiſſions de la part des deux Princes: mais comme il demandoit pour conditions du Traité, la reſtitution des Places priſes en Bretagne, & des dédommagemens pour les pertes que lui & les autres avoient faites pendant cette guerre, il fut renvoyé ſans avoir rien conclu: & le Roy pourſuivit le deſſein qu'il avoit formé du ſiege de Fougères, une des plus fortes Places de la frontiere de Bretagne, qui en eſtoit comme la clef du coſté de France; & que le Duc par cette raiſon avoit mis en eſtat de ſe bien défendre.

Les Bretons avoient beaucoup compté ſur la longue reſiſtance de Fougères, où il y avoit deux ou trois mille hommes de garniſon ſans les Bourgeois. Leur projet eſtoit de venir la ſecourir, quand les troupes Françoisſes auroient eſté diminuées & fatiguées par ce ſiege. Mais l'Artillerie

1488.

L'armée du Roy ne laiſſe pas de marcher en Bretagne.

Expeditions qu'elle y fit. Vie de Louis de la Trimouille.

rie

1488.

rie du Roy qui estoit forte, ayant esté très-bien servie, & la Trimouille ayant détourné la riviere de Coësnon, qui passe par cette Ville, la réduisit en huit jours dans la necessité de capituler, & s'en rendit maistre, aussi-bien que de la forteresse de S. Aubin du Cormier qu'il fit attaquer en même-temps.

Argenté
1, 12.
Vitaludovici
Aurelianens.

Cette prise étonna le Duc d'Orleans & les Generaux Bretons. Elle ne leur fit point toutefois changer la résolution où ils estoient de donner bataille. Ils continuerent leur marche vers Fougères: mais dans le chemin il arriva une chose capable de tout déconcerter dans l'Armée Bretonne, qui s'estoit campée au Bourg d'Andouillé sur le chemin de Rennes à Saint Aubin.

Concurrence
du Duc d'Or-
leans & du
Seigneur
d'Albret dans
leurs vûes
pour la Prin-
cesse de Breta-
gne.

Le Duc d'Orleans & le Seigneur d'Albret estoient à l'égard l'un de l'autre dans des dispositions, où sont naturellement deux rivaux. Le Duc d'Orleans estoit beaucoup mieux reçu de la Princesse de Bretagne que le Seigneur d'Albret, qui n'en estoit nullement aimé, & qui s'en appercevoit bien. Il se trouvoit en effet beaucoup de difference entre ces deux concurrents. Il n'y avoit rien qui ne plût dans la personne du Duc d'Orleans; il estoit jeune, bien-fait, adroit à tous les exercices du corps: poli, & par dessus tout cela premier Prince du Sang de France, & heritier présomptif de la Couronne. Le Seigneur d'Albret au contraire avoit déjà quarante-cinq ans, le visage coupé, n'estoit Seigneur que d'un petit Etat, & vassal de la Couronne de France. Il avoit d'un premier mariage trois fils & quatre filles; & la Princesse, quoiqu'elle n'eust pas encore douze ans, connoissoit déjà très-bien cette inégalité des deux partis; mais d'ailleurs le Seigneur d'Albret avoit des promesses positives du Duc de Bretagne &

Tome V.

de plusieurs Barons pour ce mariage: & Madame de Laval sa sœur estoit toute-puissante en cette Cour. Dans le fond on les amusoit tous deux, & le Duc avoit déjà dès le mois de Septembre précédent conclu le mariage de sa fille avec le Roy des Romains, par l'entremise du Prince d'Orange. Mais le Duc d'Orleans & le Seigneur d'Albret qui ignoroient cette intrigue, ou qui du moins ne croyoient pas la chose si avancée, n'en avoient pas moins de jalousie l'un contre l'autre: la haine & la défiance mutuelles estoient égales à la jalousie, & ils se tenoient tous deux sur leurs gardes, pour ne se point laisser surprendre.

Comme ils estoient campez à Andouillé, & que le Duc d'Orleans estoit retiré dans son quartier, on vint lui dire vers le minuit, que des Troupes du Seigneur d'Albret s'en approchoient. Ce Prince fait aussi-tôt avvertir les siennes qui accoururent, & se rangerent en bataille devant sa tente. Ces mouvemens répandirent l'alarme dans tout le camp, & toute l'Armée se mit sous les armes. Les principaux Chefs s'estant rendus au quartier d'Orleans, le Prince leur fit ses plaintes de la trahison tramée contre sa personne. Le Seigneur d'Albret, & le Maréchal de Rieux qui estoit aussi soupçonné de tremper dans la conspiration, arriverent presque en même temps, & se plaignirent à leur tour de ce qu'on leur imputoit une action si noire. On s'emporta de part & d'autre, & peu s'en fallut qu'on n'en vint aux dernières extremitez; mais la querelle fut apaisée, & on remit à entrer en de plus grands éclaircissemens après la bataille, qu'on avoit resolu de donner, & qu'on donna en effet deux jours après.

L'Armée de Bretagne estoit composée de huit mille hommes de pied & de quatre cens hommes d'armes,

F

1488.

Argenté 1.
12.

Donne lieu à
une querelle
entre ces deux
Rivaux.

Ils marchent
contre l'Ar-
mée du Roy à
la teste de

1488.

Leurs troupes.

Belcarius
lib. 4.
Dans les Me-
moires de
Brienne vol.
cote 8458.
Jaligny
Bacon. hist.
Henrici VII.

outre huit cens Allemans envoyez par le Roy des Romains, & trois cens Anglois commandez par Talbot Seigneur de Scales. Le Roy dans une lettre écrite au Comte de Dampmartin, dit, qu'il y avoit aussi beaucoup d'Espagnols. Ce petit renfort de trois cens Anglois estoit passé en Bretagne contre l'inclination du Roy d'Angleterre, qui, à cause des grandes obligations qu'il avoit au Roy, tint ferme contre les sollicitations des Envoyez du Duc; mais pour ne pas choquer les Communes d'Angleterre, toujours disposées à la guerre contre la France, il ne s'estoit pas opposé au passage de Talbot.

Le vingt-septième de Juillet, qui estoit un Dimanche, cette Armée s'approcha de S. Aubin, & il y eut un nouveau tumulte. Le bruit se répandit encore que les François qui estoient dans l'Armée devoient la trahir, & l'abandonner au moment de la bataille. Peu s'en fallut qu'elle ne se débandast comme elle avoit fait l'année d'auparavant à Malétroit; mais le Duc d'Orleans & le Prince d'Orange, sur lesquels on faisoit principalement tomber ce soupçon, le dissipèrent, en s'engageant, comme ils le firent en effet, à combattre à pied, le premier à la teste des Allemans, & le second à la teste des Bretons.

Les Esprits estant rassurez par cette promesse, l'Armée continua sa marche; & le Lundy vingt-huitième de Juillet, elle trouva l'ennemi qu'elle cherchoit, & qui ne prétendoit pas l'éviter.

Les Historiens de ces temps-là nous ont laissé dans leurs écrits des idées si confuses des batailles dont ils font la description, qu'il est difficile de bien comprendre sur leurs relations, la disposition des Armées; & les mo-

dernes en voulant les rectifier, nous ont souvent donné des détails plutôt comme ils les ont imaginez, que tels qu'ils estoient en effet. Je tireray celui de cette bataille de Saint Aubin, des instructions* données par la Princesse Anne de Bretagne à un Gentilhomme Breton, qu'elle envoya immédiatement après cette journée au Roy des Romains, pour lui en rendre compte.

L'Avant-garde, comme on parle dans la relation, ou la première ligne estoit commandée par le Maréchal de Rieux & le Seigneur d'Albret, & on avoit mis quelque Cavalerie sur les aîles. Le Seigneur de Chateaubriant fut chargé de l'arrière-garde; & faute de Cavalerie, on en couvrit les flancs avec les chariots de l'Armée. On fit prendre la Croix rouge à douze cens Bretons qu'on joignit aux trois cens Anglois, dont cette Croix estoit l'enseigne. On en usa ainsi, pour faire croire aux ennemis qu'il y avoit dans l'Armée beaucoup plus d'Anglois qu'il n'y en avoit en effet, dans la pensée que les troupes Angloises estoient beaucoup plus redoutées des François, que celles des autres nations. Le Prince d'Orange se mit à pied à la tête de l'Infanterie Bretonne, & le Duc d'Orleans à la tête de l'Infanterie Allemande, ainsi qu'on en estoit convenu.

L'Armée Française commandée par la Trimouille, & à peu près égale en nombre à celle des ennemis, mais plus forte en Cavalerie, fut rangée sur trois lignes. La première sous les ordres d'Adrien de l'Hôpital. La Trimouille s'estoit placé à la seconde; on ne nomme point dans la relation celui qui commandoit la troisième.

Après quelque décharge d'Artillerie-

1488.

Bataille de
S. Aubin.

* Rapportées par d'Argenue hist. de Bretagne l. 12. chap. 452.

1488.

rie, on en vint aux mains. Les Bretons chargerent d'abord avec furie, & gagnerent quelque terrain sur les François qu'ils firent reculer, mais sans les rompre. L'Infanterie de part & d'autre fit des merveilles, & on se disputa long-temps la victoire: mais autant que l'Infanterie Bretonne fit paroître de bravoure, autant la Cavalerie qui estoit aux deux aisles de l'avant-garde fit mal son devoir: elle plia dès les premières charges; ce qui donna moyen à la Trimoüille de faire charger en flanc l'Infanterie par quatre cens Gendarmes qui l'enfoncerent, & commencerent à la mettre en déroute.

Déroute entière des Bretons.

Dans le même-temps deux cens Cavaliers François, de ceux apparemment qui avoient mis en fuite la Cavalerie Bretonne, vinrent prendre à dos l'arrière-garde. Comme elle n'avoit point de Cavalerie à leur opposer, & que l'avant-garde estoit déjà fort ébranlée, elle lâcha bien-tôt le pied. Il y eut là un grand carnage, la Cavalerie François marchant toujours ferrée, & passant sur le ventre à tous les Bataillons qui ne furent pas d'abord. Ce nouveau désavantage fit perdre entièrement cœur à l'avant-garde, & la déroute fut entière. Il demeura cinq mille cinq cens hommes sur la place du côté des Bretons, & quinze cens du côté des François. Mais ce qui rendit la victoire complète, fut la prise du Duc d'Orléans & du Prince d'Orange, qui auroient pu éviter ce malheur, si les soupçons des Bretons ne les avoient pas obligés à combattre à pied. Le Prince d'Orange fut trouvé au milieu d'un tas de corps, contrefaisant le mort; mais un Archer le reconnut. Le Seigneur de Leon fils du Vicomte de Rohan, jeune homme de seize à dix-sept ans, qui estoit dans le parti Breton, quoique son pere fût dans ce-

Le Duc d'Orléans & le Prince d'Orange sont faits prisonniers.

lui du Roy, y fut tué. Il n'avoit pu se résoudre à quitter le Duc; parce que ce Prince, qui l'aimoit tendrement, l'avoit toujours fait élever à sa Cour auprès de sa personne. Le Comte de Scalles & Montfort Anglois, & Pont-l'Abbé y perdirent aussi la vie. On ne fit point de quartier aux Anglois, non plus qu'aux Bretons qui avoient pris la Croix rouge d'Angleterre, & ils furent tous passés au fil de l'épée.

On ne perdit de gens de marque du côté du Roy, que Dom James de Lérin fils du Comte de Lérin Catalan, un Chevalier de Normandie d'auprès d'Evreux nommé Robinet le Bœuf, & Jacques Galeot Napolitain, qui fut d'autant plus regretté, qu'il avoit le plus contribué à la victoire. Car ce fut lui, qui, à la tête des quatre cens Gendarmes dont j'ai parlé, commença la déroute de l'Infanterie Bretonne. Il y fut blessé, & mourut peu après de ses blessures, en estime d'un des plus braves & des plus habiles Capitaines de l'armée.

On prétendit que si les Bretons avoient chargé les François dès qu'ils furent à portée de les attaquer, ils les eussent défaits; parce qu'ils défilent encore, & n'estoient pas tout-à-fait en bataille, ne croyant pas l'ennemi si proche; que le Maréchal de Rieux & Montfort Capitaine Anglois avoient esté d'avis de le faire; mais que le Duc d'Orléans & le Comte de Dunois avoient jugé à propos de ne point engager l'action, sans avoir bien reconnu l'état de l'armée François; que le Seigneur de la Trimoüille profita de ce retardement pour achever de bien ranger ses troupes, & pour faire avancer son artillerie qui fit un grand effet, & obligea Blaire Capitaine Allemand à quitter un poste qu'on lui avoit assigné, & qui découvrit le flanc de l'Infanterie de l'avant-

F ij

1488.

Perte peu considérable du côté du Roy.

Jaligny.

1488.

garde Bretonne, par où la victoire des François commença.

La Trimouille, après avoir donné les ordres nécessaires en pareilles rencontres, vint à Saint Aubin, où l'on avoit conduit le Duc d'Orleans & le Prince d'Orange avec la plupart des autres prisonniers. Il en usa envers ces deux Princes avec sa politesse ordinaire ; mais il ne laissa pas, quoi qu'apparemment sans dessein, de leur causer une frayeur qui ne dura pas long-temps. Comme ils estoient le soir tous trois à table, le dessert étant déjà servi, deux Peres Cordeliers entrèrent dans la Salle, & dirent à ce General qu'ils se rendoient à ses ordres pour confesser des prisonniers. Ces deux Princes sur ces paroles crurent que c'estoit fait d'eux, & qu'on alloit leur couper la tête.

La Trimouille connut leur embarras par leur contenance. Il les prévint aussi-tôt, & leur dit que cela ne les regardoit point, & qu'il n'avoit encore aucun ordre de la Cour touchant leur personne ; mais qu'il feroit seulement un exemple sur quelques particuliers qui avoient esté pris les armes à la main contre leur Prince, & à qui il fit en effet trancher la tête. Peu de jours après, le Duc d'Orleans fut conduit sous bonne escorte au Chasteau de Lusignan, & de-là à la grosse Tour de Bourges. Pour le Prince d'Orange il fut mené à Angers, où le Roy estoit, & mis en prison dans le Chasteau, & depuis au Pont de Cé.

La prise du Duc d'Orleans causa une extrême joye à Madame de Beaujeu, qui n'avoit plus de compétiteur au gouvernement. Je l'appellerai désormais Duchesse de Bourbon ; parce que le Duc de Bourbon Connétable de France étant mort quelques mois avant la bataille de Saint Aubin sans laisser d'enfans legitimes, le Seigneur

de Beaujeu son frere prit le titre de ce Duché, & devint le chef de la Maison de Bourbon. La Trimouille, suivant les ordres de cette Princesse, profita de sa victoire. Dinan se rendit sans estre attaqué. Rennes refusa de le faire. On délibéra si on l'assiégeroit : mais on crut la conquête de Saint Malo plus importante. Le Siege y fut mis au mois d'Aoust, & après quelque résistance cette Ville capitula, à condition que ses Privileges lui seroient conservez. La garnison en sortit avec le bâton à la main ; & une infinité d'argent & de meubles qu'on y avoit amenez de la haute Bretagne comme dans le lieu le plus sûr du païs, furent par le Traité confisqueés au profit des Soldats. Plusieurs autres petites Places des environs furent aussi soumises, & le Duc de Bretagne, dont les affaires se trouvoient en très-mauvais état, délibéra s'il ne passeroit point en Angleterre : mais son grand âge, & ses infirmités ne lui permettant pas de prendre cette résolution, il se détermina à ne point s'éloigner de Nantes, quoi qu'il lui pust arriver.

Le Vicomte de Rohan, qui estoit entierement dévoué au Roy, contribuoit beaucoup à toutes ces conquêtes par son grand credit dans le païs, & par le moyen des parens & des amis qu'il avoit parmi la Noblesse. Ceux qui estoient demeurez fideles au Duc, ne voyoient point de ressource pour lui qu'une entiere soumission au Roy & la clemence de ce Prince. Ce fut une nécessité au Duc d'y avoir recours pour empêcher son entiere ruine. Après plusieurs conseils tenus là-dessus, il envoya une Ambassade à la Cour de France avec des Lettres fort soumises, où il donnoit au Roy le titre de Souverain Seigneur, & prenoit celui de Sujet, ce qu'il n'avoit point fait de-

1488.

Jaligny.
Argenté.Vita Ludo-
vici Aurelian.Jaligny.
Argenté.Suites de cette
visite.Le Duc de Bre-
tagne envoie
une Ambassa-
de à la Cour
pour faire ses
soumissions.

Jaligny.

1488.

puis le commencement du regne de ce jeune Prince.

Le Roy estoit encore à Angers. Ce fut là qu'il donna audience aux Ambassadeurs. Le Comte de Dunois porta la parole, & leur compliment, conformément à ce qui estoit dans les Lettres dont ils estoient porteurs, fut qu'ils supplioient Sa Majesté d'avoir pitié du Duc & de ses filles, du païs & des peuples de Bretagne prests à succomber sous les derniers malheurs, si sa bonté ne vouloit bien suspendre les effets de sa colere.

Le Roy, quoi que la personne du chef de l'Ambassade ne dût pas lui estre fort agréable, ne laissa pas de leur répondre avec douceur, & pourtant avec fermeté; qu'il n'avoit point esté cause de la guerre; que le Duc de Bretagne & les Rebelles qu'il avoit retirez chez lui, l'avoient obligé à prendre les armes pour les faire rentrer dans leur devoir; qu'il avoit depuis ce temps-là recherché la paix & toutes les voies raisonnables d'accommodement; qu'elles avoient toujours esté rejettées; qu'il n'avoit pas tenu au Duc de Bretagne, que le Royaume de France ne fût entièrement bouleversé; mais que Dieu s'estoit déclaré pour le parti où se trouvoit la justice; que si le Duc de Bretagne & ceux qui l'avoient soulevé contre son legitime Souverain, avoient eu sur lui l'avantage qu'il avoit sur eux par le secours du Ciel, il estoit bien assuré qu'ils l'eussent poussé à bout; mais qu'il prenoit à leur égard d'autres sentimens; qu'il estoit en son pouvoir de les accabler; mais que ce n'estoit pas son dessein de le faire, & qu'il nommeroit volontiers des personnes de son Conseil, pour entendre les propositions qu'on avoit à lui faire de la part de son cousin le Duc de Bretagne.

Conferences

Les conferences se tinrent au Ver-

ger Chasteau en Anjou qui appartenoit au Maréchal de Gié. Comme le principal dessein du Duc & des Seigneurs Bretons de son parti estoit d'assurer sa succession à ses deux filles, ce fut par cet article que l'on commença; & les Ambassadeurs de Bretagne demanderent que le Roy voulust bien reconnoistre le droit incontestable de ces deux Princesses à la succession du Duc leur pere.

Les Députez du Roy répondirent que le Roy y avoit des prétentions très-legitimes, en vertu de la cession que Nicole de Bretagne heritiere du Comte de Blois avoit faite de ses droits sur ce Duché à Louïs XI. que par cette cession il entroit dans ceux du Comte de Blois autorisez par la Cour des Pairs & par les Etats de Bretagne, & que le seul malheur de la guerre avoit fait perdre à ce Seigneur avec la vie. Ils ajoûterent qu'ils estoient aussi chargez de représenter ceux du Vicomte de Rohan; qu'il descendoit de Marie de Bretagne fille du Duc François I. laquelle il representoit, & que les masles de la branche collaterale à laquelle le Duché avoit passé, finissant dans la personne du Duc, il prétendoit que la succession devoit rentrer dans la ligne directe des femmes dont il estoit sorti.

Ce point capital auroit demandé de grandes discussions; mais ce qui pressoit le plus estoit de rendre la paix à la Bretagne. C'est pourquoi on arresta sur ce premier article, que l'on conviendrait du lieu & du temps pour en conferer à loisir, & qu'il falloit sans délai travailler au Traité de paix. Il fut fait, & le Chancelier de Rochefort fut celui qui agit le plus fortement pour y faire consentir le Roy. Voici les principaux articles de l'accommodement.

Que le Duc de Bretagne congedieroit incessamment tous les étran-

F iij

1488.

tenues à ce sujet.

Argentré l.

12.

Suivies du Traité d'accommodement

1488.

gers qu'il avoit fait venir pour faire la guerre au Roy. Cela regardoit le peu d'Anglois qui estoient échapez de la bataille de saint Aubin, les Navarrois que le Seigneur d'Albret avoit amenez avec lui, & les Allemans envoyez par le Roy des Romains.

Jaligny.
Invent. des
Chart. T. 3.
Bret. n. 115.

Que jamais le Duc de Bretagne, ni ses successeurs n'appelleroient les étrangers dans leur Duché, pour faire la guerre à la France.

Que le Duc ne marieroit point ses filles sans l'agrément & le consentement du Roy. Cet article estoit de la dernière importance, & rompoit toutes les mesures du Duc d'Orleans, du Seigneur d'Albret, & du Roy des Romains. C'est pourquoi le Roy exigea qu'il fust expressement ratifié par les Prélats, Chapitres, Seigneurs d'Eglise, Barons, Nobles, bonnes Villes & gens des trois Etats de Bretagne en la meilleure & plus sûre forme que faire se pourroit, & qu'ils s'obligassent avec le Duc à l'observer sous les plus grandes censures de l'Eglise, & sous peine de payer au Roy en cas de contravention, deux cens mille écus d'or, & que ce paiement fust hypothéqué sur toutes les bonnes Villes de Bretagne, & spécialement sur la Ville & Comté de Nantes.

Que le Roy demeureroit en possession de Saint Malo, de Saint Aubin, de Dinan, de Fougères, & de quelques autres Places de Bretagne dont il estoit saisi.

Que quoique le Roy eust droit d'exiger des dédommagemens pour les grands frais de la guerre, il voulut bien en tenir quitte le Duc de Bretagne.

Qu'en cas de la mort du Duc, le Roy consentoit que les filles de ce Prince poursuivissent le droit qu'elles prétendroient avoir sur les Villes qu'il gardoit, & que supposé qu'il n'y en eust pas lui-même, soit en vertu

du titre sur lequel il prétendoit avoir la propriété de tout le Duché, soit en vertu de quelque autre, il leur rendroit ces Villes, après avoir esté remboursé des dépenses qu'il auroit faites pour les fortifications, réparations & améliorations. On ajoutoit une condition à cet article; sçavoir que si ces Princesses se marioient sans le consentement du Roy, les Villes dont il s'agissoit demeureroient à perpétuité à la France, & cela sans préjudice des peines qui seroient encouruës par elles & par tout le pais, suivant le troisième article; où il estoit parlé de leur mariage.

Que le Duc donneroit passage sur ses Terres aux Troupes du Roy, quand elles seroient obligées d'y passer pour aller à Saint Malo & aux autres Places qui lui estoient cedées; mais qu'elles ne prendroient rien dans le pais sans payer.

Ce sont-là les principaux articles du Traité qui fut conclu à Sablé le vingt-huitième d'Aoust. Mais la mort du Duc qui arriva dix ou onze jours après, changea beaucoup la situation des affaires. Je raconterai les suites de cet incident, quand j'aurai touché ce qui se passa en Flandre pendant cette expedition de Bretagne. Les choses n'y pouvoient pas tourner plus heureusement pour le Roy; ni d'une manière plus propre à lui ôter l'inquietude d'une fâcheuse diversion, qu'il devoit naturellement apprehender de ce côté-là.

La guerre civile y avoit recommencé plus vivement que jamais à l'occasion que je vais dire. Le Seigneur de Rassinghem avoit esté un des principaux chefs de la guerre que les Gantois avoient faite au Roy des Romains. Ce Seigneur après l'accommodement s'estoit retiré à Tournai, pour s'y mettre en sûreté contre le ressentiment de ce Prince, qui n'avoit

1488.

Et peu après
de la mort du
Duc.

Affaires de
Flandre.

Harzeus An-
nal. Brabant.

1488.

pû lui pardonner l'attachement qu'il avoit toujours fait paroître pour la France. Charles de Menneville Gentilhomme attaché au parti du Roy des Romains trouva un jour moyen d'enlever Rassinghem, & le conduisit dans le Chasteau de Vilvorde. Quelque temps après le Seigneur de Liekerke cousin germain de Rassinghem entra lui quatrième dans le Chasteau de Vilvorde sous prétexte de voir la Place. Il trouva Rassinghem qui se promenoit dans la cour; & comme il n'y avoit qu'une sentinelle à la porte, & que les Soldats du corps de garde s'estoient écartez, il lui proposa de s'échaper. Rassinghem n'hésita pas à profiter d'une si bonne occasion: ils vont à la sentinelle & la tuent; & étant montez sur des chevaux qui les attendoient, ils gagnèrent Tournai sans débrider.

Les Gantois se soulevèrent contre le Roy des Romains, & lui est fait prisonnier à Bruges.

De-là ils allerent à Gand, où Rassinghem exposa au peuple le traitement qu'on lui avoit fait pour avoir soutenu leur liberté, se déchaîna contre le Roy des Romains, dont les Allemans mettoient la Flandre au pillage, & les anima tellement, qu'il leur fit prendre les armes, & commencer un nouveau soulèvement.

Liekerke en sortit la nuit avec trois mille hommes & du canon, surprit Courtrai & la Citadelle. Ypres se déclara à son ordinaire pour les Gantois. Le Roy des Romains estoit alors à Bruges, où les Bourgeois ayant appris ce qui se passoit, se revolterent pareillement; & s'estant emparez des portes, des murailles, & des principales avenues, se saisirent du Roy des Romains, qui n'avoit avec lui que ses domestiques & sa garde, le mirent en prison dans la maison d'un Droguiste dont ils firent griller toutes les fenestres, & placerent des corps de garde aux environs, de peur qu'il n'échappast.

1488.

Peu de jours après par le conseil des Gantois, ils s'assemblerent à l'Hôtel de Ville, declarerent le Roy des Romains déchû de la tutelle de Philippe d'Autriche son fils, & incapable de gouverner les Etats de ce jeune Prince, au nom duquel, & au nom du Roy de France Seigneur Suzerain du Comté de Flandre, ils créerent de nouveaux Magistrats & d'autres Officiers à la place de ceux qui avoient esté instituez par le Roy des Romains. Ils mirent dans les prisons tous ses domestiques, excepté deux qu'ils lui laisserent pour le servir. Ils firent couper la teste à plusieurs, & entr'autres aux Seigneurs de Ghistelle & de Dudzelle.

La nouvelle de la prison du Roy des Romains ayant esté portée en Allemagne, l'Empereur Frideric son pere écrivit à tous les Princes de l'Empire & leur demanda du secours pour son fils. Il se mit lui-même en marche avec quelques troupes pour venir en Flandre; & en attendant qu'il y pût arriver, il se fit preceder par des Envoyez, pour demander de sa part & de la part de divers Princes d'Allemagne, que le Roy des Romains fust tiré de sa prison. Philippe d'Autriche fils du Roy des Romains convoqua à Malines où il estoit toujours, les Etats des Provinces des Pays-bas favorables à son parti, sur le même sujet: & le Pape Innocent VIII. sur les instances de l'Empereur, & sur la relation & la requisition de l'Archevêque de Cologne, fit publier en Flandre un Monitoire, où sous peine d'excommunication il commandoit aux Flamans de mettre ce Prince en liberté.

Mouvement de l'Empereur & du Pape pour sa liberté.

Ces peuples depuis ce nouveau soulèvement ne faisoient rien que de concert avec le Seigneur d'Esguerdes qui commandoit toujours sur cette frontiere, & leur fournissoit des

1488.

Appel du Procureur General, contre un Monitoire d'Innocent VIII. &c. au mois de May.

troupes en toutes rencontres. Ils envoyèrent par son conseil ce Monitoire au Parlement de Paris.

Le Procureur General en appella, autant que besoin seroit, au Pape mieux informé : il protesta contre cet écrit comme étant subreptice, injurieux à l'autorité du Roy & à son indépendance pour le temporel de tout autre que de Dieu, comme fait injustement contre les Flamans, Sujets du Roy, & qui en pareille matiere ne devoient point avoir un autre Juge que lui. Ces procédures rendoient le Monitoire inutile ; & quelque temps après le Roy écrivit lui-même au Pape, pour s'en plaindre comme d'une entreprise faite contre les droits de sa Couronne.

Lettre du Roi au Pape Innocent VIII. au mois d'Octobre.

Elle est résolue, & à quelles conditions. Harzeus.

Durant ce temps-là il se faisoit une cruelle guerre entre les Flamans & les autres Provinces des Pays-bas, qui tenoient pour le Roy des Romains, jusqu'à ce que les Députés de la plupart de ces Provinces se fussent assemblez à Gand, pour traiter de la délivrance du Prince. Elle fut enfin résolue après qu'il eut esté plus de quatre mois en prison. Les principales conditions du Traité furent, qu'il donneroit des otages aux Gantois, pour la sûreté des promesses qu'il leur faisoit ; que tous les soldats étrangers fortiroient du Comté de Flandre dans trois jours, & dans sept de tous les Pays-bas ; que l'on congédieroit de part & d'autre toutes les troupes qui estoient sur pied ; que l'on donneroit au Roy des Romains cinquante mille Lis d'or pour le dédommager des pertes qu'il avoit faites en cette occasion ; mais qu'il payeroit de son propre argent la rançon de quelques Seigneurs qui avoient esté faits prisonniers pour sa défense ; & qu'enfin il tâcheroit par toutes sortes de voyes raisonnables, de faire la paix avec la France.

Le Roy des Romains, après avoir fait serment d'observer religieusement tous ces articles, fut remis en liberté vers la my-May : mais il crut que l'arrivée de l'Empereur son pere, qui entra aux Pays-bas avec une armée d'Allemands, le dispensoit de son serment ; & les Gantois qui virent bien qu'on alloit fondre sur eux, reçurent du Seigneur d'Esquerdes trois mille hommes d'infanterie Française & quatre cens Gendarmes. La guerre civile s'estant rallumée plus violemment que jamais, laissa plus de facilité au Roy de tirer avantage du changement qui se fit en Bretagne par la mort du Duc François II. Il mourut le neuvième de Septembre à Coiron Chateau proche de Nantes, d'une chute de cheval après trente-deux ans de regne, accablé de vieillesse, d'infirmité, & du chagrin qu'il s'estoit attiré par ses liaisons avec les revoltez de France.

Ce fut un bon Prince, bien fait, qui aimoit la Justice ; mais d'ailleurs, plus occupé de ses amours, que des affaires de son Etat : il les abandonnoit à ses Ministres, principalement sur la fin de sa vie. Il institua par son testament le Maréchal de Rieux tuteur de ses deux filles, lui donna pour adjoint le Seigneur de Lescun Comte de Comminges, & leur ordonna de prendre conseil du Comte de Du-nois.

C'estoit tout ce qu'il pouvoit faire de mieux, eu égard au mérite des personnes, dans la situation des affaires de Bretagne, & dans l'état fâcheux où il laissoit ses deux filles, dont la cadette mourut fort peu de temps après lui. Mais l'aînée avec un si bon Conseil, n'avoit ni argent, ni troupes, ni alliez en état de la secourir ; & plusieurs Seigneurs du pays tournoient leurs vûes du costé de la Cour de France, qu'ils voyoient en estat de

1488.

Argenté, p. 12.

Etat de la Bretagne après la mort du Duc.

1488.

de tout entreprendre en Bretagne, & dont les troupes commençoient déjà à faire des mouvemens, qui ne présageoient rien de bon pour la Princesse.

En effet, la mort précipitée du Duc de Bretagne avoit prévenu les conférences qui se devoient faire, pour examiner les droits du Roy & des deux Princesses à la succession : & le Roy jugeant qu'en de pareilles contestations la prise de possession fortifie beaucoup le droit de celui qui se trouve saisi, envoya ordre aux troupes qu'il avoit en Bretagne & sur les frontieres, de s'emparer de toutes les Places qu'ils pourroient ou forcer, ou surprendre. Ses ordres furent très-bien exécutez, & la plupart des Villes de la basse Bretagne se rendirent.

Le Roy, pour ne pas laisser languir une entreprise déjà si avancée, assembla des troupes pour les conduire lui-même sur la frontiere de ce costé-là ; mais avant que de partir de Paris, il termina une affaire qui donnoit beaucoup plus d'inquiétude à Constantinople, qu'elle n'interessoit la France.

J'ai parlé en passant dans l'Histoire de Louis XI. des aventures de Zizime frere de Bajafet Empereur des Turcs. Zizime estoit toujours en France entre les mains des Chevaliers de Rhodes dans les Terres du Grand Maître Pierre d'Aubusson. Bajafet, afin qu'on l'y retint, payoit de grosses sommes aux Chevaliers de Rhodes : mais le Pape Innocent VIII. sollicitoit fortement le Roy pour avoir en sa puissance ce Prince réfugié, dans l'esperance de s'en servir avantageusement contre les Turcs. Il y avoit actuellement des Envoyez du Pape à la Cour de France pour ce sujet. Enfin le Roy ceda aux instances du Souverain Pontife, & fit mettre

Zizime entre les mains de ceux qui le demandoient de sa part ; & il fut transporté par mer à Rome.

Le Pape dédommagea les Chevaliers de Rhodes par de grands privileges qu'il accorda à l'Ordre. Le Grand Maître Pierre d'Aubusson fut fait Cardinal, & André d'Epinaï dès-lors Archevêque de Bourdeaux, obtint le même honneur, pour avoir contribué au succès de cette négociation. Peu s'en fallut néanmoins que l'affaire ne fust rompuë ; car comme les Envoyez du Pape estoient encore à Paris, il en arriva un de la part de Bajafet, qui fit au Roy de grandes offres, & entr'autres celle de le mettre en possession du Royaume de Jerusalem, supposé qu'il voulust s'obliger à retenir toujours Zizime dans ses États. Comme il estoit encore sur les Terres de France à l'arrivée de l'Ambassadeur Turc, le Roy auroit pu le faire revenir, & plusieurs le lui conseilloyent ; mais il voulut tenir la parole qu'il avoit donnée au Pape, & se contenta de faire bien regaler l'Ambassadeur Turc & celui du Roy de Naples qui l'avoit amené, & de leur faire à l'un & à l'autre de beaux presents.

Sur ces entrefaites il reçut nouvelle de Bretagne que ses troupes s'estoient emparées du Conquet, port alors considerable, & que Brest avoit demandé à capituler au Vicomte de Rohan qui l'assiégeoit, & n'attendoit plus que ses ordres, pour accorder la capitulation aux assiegez. Il les lui envoya, & cela hasta son voyage. Il partit pour la Touraine dès le mois de Février, après avoir pourvû à la sûreté de la frontiere de Flandre, où le Seigneur d'Esquerdes avoit toujours le commandement.

L'approche du Roy redoubla l'inquietude de la Princesse de Bretagne & de son Conseil, qui n'ayant pas de

1488.

1489.

Zizime frere de Bajafet, Empereur des Turcs, réfugié en France, est transféré à la Cour de Rome.
Ibid.

Suite des affaires de Bretagne.
Jaligny.

1489.

quoi se soutenir contre une si grande puissance, avoient fait tous leurs efforts depuis la mort du Duc de Bretagne, pour obtenir du secours des Princes étrangers, & pour partager les forces de la France par des diversions, & y avoient assez bien réussi.

*Diversions
faites contre la
France par le
Roy des Ro-
mains.
Jaligny.*

Ils n'eurent pas de peine à faire agir le Roy des Romains qui y estoit plus intéressé qu'aucun autre par l'espérance qu'il avoit d'épouser l'héritière de Bretagne, & par son animosité contre la France, que sa prison de Bruges qu'il attribuoit au Seigneur d'Esquerdes avoit fort augmentée. Il commença assez heureusement malgré l'embarras que lui caufoient les Flamans : car Charles de Saveuse qui estoit un de ses Generaux, surprit Saint Omer deslors Place importante, tandis que d'Esquerdes estoit à Tournai occupé à traiter avec des Députés du Comté d'Haynaut, pour engager cette Province ennuyée de la guerre, à s'unir avec les Flamans. Le Roy reçut la fâcheuse nouvelle de la prise de S. Omer, durant son voyage de Touraine.

Les Bretons sollicitoient en même temps le Roy & la Reine de Castille, de rompre avec la France au sujet de l'ancienne querelle touchant le Comté de Roussillon & de la Cerdagne ; & le Roy ayant sçu qu'en effet le Roy de Castille assembloit des Troupes, fut obligé d'en faire marcher du costé de Fontarabie, sous la conduite du Comte d'Angoulesme, Gouverneur de Guyenne, & dans le Roussillon sous les ordres du Maréchal de Gié.

*Négociations
des Bretons à
la Cour d'An-
gleterre.*

Mais ce fut en Angleterre que le Conseil de Bretagne réussit le mieux ; & c'estoit de ce costé-là que la France avoit le plus à craindre. Il n'y avoit point d'endroit d'où il pût venir aux Bretons des secours & plus nombreux & plus prompts à cause du voisinage, à cause de la haine inveterée de la na-

tion contre les François, & du véritable intérêt qu'elle avoit à empêcher que le Roy ne se rendit maître de la Bretagne. Le Roy d'Angleterre soupçonnoit depuis long-temps que c'estoit-là le dessein de la Cour de France : & c'estoit effectivement où tendoit la politique de la Duchesse de Bourbon, qui voyant la pluspart des grands Fiefs de la Couronne, comme la Guyenne, la Normandie, la Provence, la Champagne, la Bourgogne, qui en avoient autrefois esté démembrés, réunis dans la suite des temps au corps du Royaume, regardoit comme le chef-d'œuvre de son Gouvernement, d'y rejoindre aussi la Bretagne. Mais c'estoit un projet qu'elle avoit eu toujours grand soin de cacher, sur tout aux Anglois.

Dès le commencement de la guerre de Bretagne, elle avoit fait tout son possible pour ôter cette idée au Roy d'Angleterre, en lui faisant représenter par ses Ambassadeurs, que le motif unique de cette guerre, n'estoit que d'obliger le Duc de Bretagne à abandonner les Rebelles qu'il avoit retirés chez lui, contre son devoir de feudataire de la Couronne de France ; que c'estoit plutôt du costé du Roy une défense qu'une attaque ; qu'il n'y alloit pas moins de la seureté de son Etat, que de son honneur à laisser une telle faute impunie ; qu'ainsi on s'asseuroit à la Cour de France qu'il seroit au moins neutre dans cette querelle, & qu'on croiroit lui faire injure, si on y doutoit de son amitié, après le zèle qu'on avoit fait paroître, pour l'aider à conquérir sa Couronne.

Les Ambassadeurs avoient ordre de lui dire en secret la résolution où estoit le Roy d'aller, après qu'il auroit dompté les Rebelles, faire la conquête du Royaume de Naples, sur lequel la Maison de France avoit des

1489.

Bacon Hist.
de Henri VII.

1489. droits si legitimes, & qu'on estoit resolu de faire valoir, dès qu'on verroit le Royaume dans une parfaite tranquillité.

Cette fausse confidence estoit l'artifice le plus délicat, dont on pût se servir dans cette negociation. On ne pouvoit mieux s'y prendre pour dissiper les soupçons du Roy d'Angleterre, qui ne s'embarassoit gueres des conquestes que les François pourroient faire en Italie, & qui devoit même souhaiter qu'ils consumassent leurs forces de ce costé-là où ils n'avoient jamais bien réüssi. Mais on avoit affaire à un des Princes des plus clairs-voyans qui fussent alors sur le Trône.

*Disposition
du Monarque
Anglois à cet
égard.*

Il répondit aux Ambassadeurs qu'il avoit un extrême chagrin de voir broüillez ensemble deux Princes, à qui il avoit les dernieres obligations; que c'estoit pour lui un grand embarras de ne pouvoir marquer sa reconnaissance à l'un, sans paroître ingrat envers l'autre: que l'unique parti qu'il pouvoit prendre avec bienséance en une telle conjoncture, estoit de lui offrir sa mediation, & qu'il enverroient au plustost un Ambassadeur en France & en Bretagne sur ce sujet.

Cet expedient alloit au-devant de tout: car s'il venoit à bout de l'accommodement, la Bretagne estoit à couvert, & si le Roy de France le refusoit, on decouvroit par là ses desseins, sur lesquels Henri estoit bien résolu de prendre ses seuretez, persuadé que la reconnaissance des Rois envers les autres Rois a ses bornes, & qu'elle ne doit point estre au préjudice de leur Etat. Il envoya en France Christophle Urswic un de ses Chapelains, homme de merite, qui eut ordre d'offrir sa médiation, & au cas qu'elle fust acceptée par le Roy, de passer en Bretagne, pour la faire

aussi agréer au Duc.

La Duchesse de Bourbon affecta de faire paroître une extrême joye de la proposition du Roy d'Angleterre: elle accepta sa médiation sans hesiter, & dit à l'Envoyé qu'elle faisoit ce Prince maistre de tous les interets du Roy & des siens. Elle en usa ainsi pour trois raisons. Premièrement, pour dissiper toutes les défiances du Roy d'Angleterre: Secondement, parce que cette acceptation suspendoit le secours, & que cependant les Troupes Françoises avançoient toujours en Bretagne; & en troisième lieu, parce qu'elle prévoyoit que le Duc d'Orleans ne pouvant pas esperer de parvenir à ses fins par cette paix, n'en voudroit point; qu'il en détourneroit le Duc de Bretagne, & que ces Princes seroient mis par là dans leur tort.

On vit en effet par le succès qu'elle avoit raisonné fort juste. Urswic estant allé en Bretagne, trouva le Duc prévenu par le Duc d'Orleans, & n'eut point d'autre réponse à l'offre qu'il fit de la médiation de son maistre, que des plaintes de la conduite molle qu'il tenoit, qu'il en avoit attendu une toute autre de lui en cette occasion; qu'il l'avoit sauvé plus d'une fois de la fureur de ses ennemis; qu'il lui estoit redevable de la vie; qu'il lui avoit tenu lieu de Pere durant sa jeunesse, & dans le temps de sa mauvaise fortune; mais que si ces motifs de generosité & de reconnaissance ne le touchoient pas, il devoit au moins estre sensible à ses propres interets; qu'il estoit trop sage pour ne pas decouvrir les desseins du Roy de France, qui vouloit s'emparer de la Bretagne; que quand il en seroit Maistre, il se moqueroit des Anglois, ruinerait leur commerce, les chasseroit de Calais, n'ayant plus ailleurs de diversion à craindre, & que ce se-

1489.

roit un affront pour le Roy d'Angleterre, dont la honte ne s'effaceroit jamais, d'avoir donné si imprudemment dans les pieges qu'on lui tendoit: qu'il esperoit qu'après de telles reflexions, il changeroit de politique, & qu'il n'avoit point d'autre chose à lui répondre, sinon qu'il le prioit de faire une sérieuse attention sur ce qu'il lui representoit.

Urswic après s'estre acquité de sa commission auprès du Duc de Bretagne, repassa par la France, où la Duchesse de Bourbon ravie de voir que les choses avoient tourné, comme elle l'avoit prévu, pria l'Envoyé d'en rendre un compte exact à son Maître, de l'asseurer qu'elle en passeroit toujours par où il voudroit; mais qu'elle esperoit que sa déference meritoit de lui l'unique chose qu'elle en attendoit, qui estoit qu'il demeurast neutre.

*Il prend parti
contre la
France.*

Elle fit paroître plus d'empressement que jamais pour la paix, & elle envoyoit sans cesse en Angleterre, pour presser Henri d'y travailler: mais ce Prince ayant appris la défaite de l'Armée Bretonne à saint Aubin, & puis la mort du Duc, & enfin qu'on prétendoit disputer aux Filles de ce Duc la succession du Duché de Bretagne, il pensa sérieusement à s'opposer aux desseins de la France, d'autant plus que son Parlement l'en avoit déjà puissamment sollicité, & lui avoit offert des subsides extraordinaires pour soutenir la guerre, s'il se déterminoit à l'entreprendre.

Jaligny.

Sur la nouvelle qu'eut le Roy qu'on levoit des Troupes en Angleterre, il envoya Tristan de Salazar Archevêque de Sens à Henri, pour découvrir ses intentions, & voir ce qui se passoit dans ce Royaume par rapport à la France. Ce Prince très-déterminé à la guerre, fit toujours le même personnage en parlant à l'Ambassadeur.

1489.

Il se plaignoit de son Parlement, qui le forçoit à armer contre le Prince du monde qu'il aimoit le plus tendrement; & qu'il eust souhaité d'aider de toutes ses forces contre ses ennemis. Il affectoit de lui donner des Audiences en secret, de peur, disoit-il, d'irriter les Anglois. Il assuroit que s'il estoit contraint d'envoyer des Troupes en Bretagne, la chose seroit sans conséquence, & que si-tôt que l'accommodement seroit fait, il les rappelleroit. Enfin tout se termina par une Audience publique, où il fut déclaré nettement à l'Ambassadeur, que si le Roy ne retiroit ses Troupes de Bretagne, & qu'il ne laissât la Princesse Anne en possession paisible de son Duché, on la secoureroit de toutes les forces d'Angleterre.

Quelque beau semblant que fit Henri, cette declaration faite à l'Ambassadeur de France en présence d'un grand nombre de Prélats & de Seigneurs, n'estoit que la suite d'un Traité de Ligue défensive contre la France, conclu vers ce temps-là par ce Prince, avec Anne de Bretagne, par lequel il s'obligeoit à lui fournir six mille hommes jusqu'à la Toussaints de cette année 1489. Une des conditions estoit, qu'elle ne se fiançeroit, ni ne se marieroit avec aucun Roy, ou Prince, ou autre sans le consentement du Roy d'Angleterre, & ne feroit point d'alliance avec aucun Souverain, si ce n'estoit avec le Roy d'Espagne, ou avec le Roy des Romains. On voit assez par cette exception, que dellors il y avoit une triple alliance secrète entre ces Princes contre la France.

Quoique l'Ambassadeur de France ignorast encore tous ces mysteres, il vit bien à la maniere dont on pressoit l'Armement, que la France auroit bien-tôt les Anglois sur les bras. Il repassa promptement la Mer, & vint

*Et fait une
ligue avec la
Bretagne.*

*Du Tillot
Recueil de
Traitez &c.
Nouvelle
Hist. de Bre-
tagne au
Tome des
Preuves,
p. 1508.*

Jaligny.

1489.

trouver le Roy à Chinon, l'informa de l'estat des choses, & l'assura que les Anglois ne seroient pas long-tems sans débarquer en Bretagne. Ils arriverent en effet peu de jours après, au mois de Mars à Guérande, au nombre de six mille hommes, suivant le Traité. Les principaux Commandans du secours estoient Robert Broke, Jean Chene, Jean Mildeton, Rodolphe Helton, Richard Corbet, Thomas Leigton, Richard Lacon, & Edmond Cornwil.

Le Roy rassemble les troupes qu'il avoit en ce pais-là.

L'arrivée des Anglois que les bruits populaires faisoient monter jusqu'au nombre de douze mille hommes, fit changer le systême de la guerre de Bretagne. Comme il n'y avoit point, ou presque point de Troupes Bretonnes en campagne pour la défense du pais, les Françoises s'estoient répandues de tous costez en basse Bretagne, tant dans les Villes fortes que dans les autres, dans les Chasteaux & dans les Bourgs, d'où ils couroient impunément de toutes parts. Le premier soin de la Cour fut de les rassembler. Ils eurent ordre de se rendre dans les principales Villes dont on s'étoit emparé, & d'abandonner les autres. On sçavoit qu'Anne de Bretagne n'avoit point d'argent; que les Seigneurs Bretons de son parti estoient bien résolus de ne point recevoir les Anglois dans les Villes ou Chasteaux qui leur appartenoient, & que ceux qui commandoient dans la plûpart des Villes Maritimes encore soumises à la Princesse, estoient dans la même resolution: car quoiqu'ils les eussent appellez à leur secours, ils ne prétendoient pas qu'ils se rendissent les maistres du pais; & nonobstant un des articles du Traité fait par la Princesse Anne, qui estoit de livrer au Roy d'Angleterre Hennebon, ou quelque autre Port, ils ne les reçurent que dans Guérande.

Et élige les

L'unique but que le Roy se propo-

soit, estoit de les empêcher de se saisir d'aucun poste important, de leur abandonner le plat pais, & de les harceler incessamment par les gros partis que les Commandans des Villes où il auroit de fortes Garnisons, enverroient courir par toute la Campagne. La chose réussit: l'Eté se passa sans qu'il fust possible aux Anglois de rien executer, & le temps de leur service, qui estoit jusqu'à la Toussaints, étant écoulé, ils retournerent en Angleterre, sans avoir fait autre chose que d'achever de ruiner le pais. Leurs Generaux, dès qu'ils arriverent, s'y estoient bien attendus, tant ils virent de confusion à la Cour de la Princesse, où tout le monde vouloit estre le Maistre, & où personne ne l'estoit; de sorte qu'ils ne sçavoient de qui recevoir les ordres, ni à qui s'adresser pour avoir des Munitions, de l'Artillerie, & les autres choses nécessaires pour faire la guerre. Voici la source principale de ce desordre.

Tous ceux dont le feu Duc avoit, en mourant, composé le Conseil de la Princesse sa fille, avoient esté parfaitement d'accord, pour empêcher le Roy de se rendre maistre de la Bretagne, & pour engager les Princes étrangers à la secourir, soit en fournissant des Troupes, soit en faisant diversion sur les autres frontieres de France; mais sur l'article de son Mariage, chacun avoit ses vûes particulieres. Le Maréchal de Rieux & Madame de Laval portoient hautement le Seigneur d'Albret, & alleguoient les engagements pris avec lui là-dessus par le feu Duc de Bretagne, & le consentement que la Princesse y avoit elle-même donné. Ce Seigneur avoit déjà envoyé à Rome, pour obtenir la dispense touchant la parenté, & cela sur de fausles Procurations qu'on supposoit que la Princesse avoit signées.

G iij

1489.

Anglois de s'en retourner sans avoir rien entrepris.

Bacon Histoire de Henri VII.

Vûes des Seigneurs Bretons sur le mariage de leur Princesse.

Dans les instructions de Jean Bouteiller Sieur de Maupertuis Envoyé de la Duchesse en Angleterre.

1489.

Montauban Chancelier de Bretagne & le Comte de Comminges, sans se déclarer encore en faveur de personne, s'opposoient seulement à ce qu'elle se mariast au Seigneur d'Albret, à cause du peu de proportion de son âge avec celui de la Princesse, & pour les autres raisons dont j'ai parlé auparavant, auxquelles il en estoit survenu une nouvelle : C'est que le Roy voyant le Seigneur d'Albret revolté de nouveau contre lui, avoit faisi toutes ses Terres, & toutes ses Places : de sorte que ce n'estoit plus qu'un Seigneur entierement dépouillé.

De plus, non-seulement Anne de Bretagne avoit protesté plusieurs fois contre ce mariage, & dit que les consentemens qu'elle avoit donnez, avoient esté extorquez avant qu'elle fust en âge, & qu'elle ne les avoit accordez que par respect pour les ordres de feu son pere ; mais encore elle avoit fait signifier ses protestations au Seigneur d'Albret, & disoit qu'elle se feroit plustost Religieuse que de l'épouser. Elle suivoit en cela l'avis de Montauban son Chancelier, dont le parti estoit d'autant plus fort, qu'il avoit cette Princesse en sa puissance, & que c'estoit celui de tout son Conseil qu'elle croyoit le plus. Le Maréchal de Rieux fit tous ses efforts pour la lui enlever, jusqu'à venir les assieger l'un & l'autre dans Guérande : mais il fut obligé de lever le siege.

Le Comte de Dunois qui avoit toujours eu envie de procurer un si avantageux Mariage au Duc d'Orleans, voyant son dessein entierement ruiné par la prison de ce Prince ; & après avoir long-temps balancé sur la resolution qu'il prendroit dans ce differend, il s'estoit enfin déclaré pour la Princesse, & réuni au Chancelier, pour donner l'exclusion au Seigneur

d'Albret, par la raison que ce Seigneur estant sur les lieux, si sa brigue l'emportoit, le mariage seroit bien-tost conclu ; au lieu que s'il estoit exclus, l'affaire seroit surmise, & qu'il auroit le temps de ménager ses interêts particuliers avec celui qu'il jugeroit à propos de servir.

Sur ces entrefaites Anne de Bretagne apprit estant à Rhedon qu'un corps nombreux de François s'assembloit à Montfort, & craignit que ce ne fust pour la venir assieger dans cette Place qui n'estoit pas de défense, & pour l'enlever. Elle resolut de se retirer au plus viste à Nantes. Elle partit accompagnée du Chancelier avec une escorte commandée par le Comte de Dunois : mais le Maréchal de Rieux & le Seigneur d'Albret la prévirent, & répandirent le bruit parmi le peuple de Nantes, que le Comte de Dunois venoit pour se saisir de leur Ville & de leur Chateau, & pour livrer ensuite l'une & l'autre avec la Princesse au Roy de France.

Quand elle fut arrivée au Faubourg, elle demanda à entrer dans la Ville ; on lui fit réponse qu'on l'y recevrait, pourvu que le Comte de Dunois & le Chancelier n'y entrassent point, & qu'elle ne fust accompagnée que de ses domestiques & des Archers de sa garde Bretonne, qui n'étoient qu'au nombre de dix.

Elle vit bien que le Maréchal & le Seigneur d'Albret ne visoient qu'à se rendre Maîtres de sa personne, & à la contraindre au Mariage qu'elle ne vouloit point : ainsi elle retourna à Rhedon, où elle fut huit ou dix jours, au bout desquels ceux de Rennes l'ayant envoyé prier de se retirer chez eux, elle prit ce parti, & y fut reçue comme Duchesse de Bretagne avec tous les honneurs & toutes les ceremonies dûes à cette qualité.

1489.

1489.

Le Maréchal de Rieux, voyant que sa proie lui estoit échappée, s'en alla à Guérande, qui lui ouvrit ses portes, & répandit dans toute la Bretagne le bruit qu'il avoit semé à Nantes, que le Comte de Dunois & le Chancelier trahissoient la Patrie, & estoient d'intelligence avec le Roy de France. Ce furent ces dissensions, qui rendirent inutile le secours des Anglois, dont j'ai parlé.

Arrivée du Prince d'Orange en Bretagne.

L'arrivée du Prince d'Orange en Bretagne ne fit que les augmenter. Ce Prince avoit obtenu sa grace & sa liberté en considération de sa femme sœur du Duc de Bourbon, & charmé de la generosité, dont le Roy avoit usé à son égard, il lui faisoit assiduement sa Cour depuis ce temps-là. Il lui dit un jour, que s'il vouloit lui permettre de faire un voyage en Bretagne, il esperoit ne lui estre pas inutile en ce pais-là auprès de la Princesse Anne sa cousine germaine, & lui marquer en executant ses ordres, la reconnoissance dont il estoit penetré pour la bonté avec laquelle il l'avoit traité. Le Roy crut pouvoir se fier à ce Prince, au moins pour la chose dont il s'agissoit uniquement alors, qui estoit d'empêcher le mariage d'Anne de Bretagne avec le Seigneur d'Albret, & consentit à ce voyage.

Effet qu'elle produisit.

Le Prince d'Orange ne fut pas plutôt arrivé en Bretagne, que les deux parties tascherent de le gagner : mais il ne les laissa pas long-temps en suspens. Il se lia étroitement avec le Comte de Dunois ; & cette union les rendit bien-tôt tous deux maîtres des affaires. Le Seigneur d'Albret commença à desesperer de son mariage ; & la plus grande marque qu'on en eut, fut que voyant toutes ses autres mesures rompuës, il eut recours au Roy même, & après lui avoir demandé pardon pour le passé, & fait les plus belles promesses pour l'avenir, le

conjura de ne point s'opposer à son bonheur. Il fit tous ses efforts pour gagner les bonnes graces du Duc & de la Duchesse de Bourbon ; mais ce fut inutilement. On ne le craignoit plus, on l'avoit mis hors d'estat de nuire, en saisissant toutes ses Places, on avoit d'ailleurs trop de raisons de le punir ; & quand toutes ces choses concourent, ce n'est gueres la coutume à la Cour de pardonner, & bien moins encore de faire plaisir.

Toutes ces intrigues continuerent jusqu'au mois de Juillet, & pendant ce temps-là on estoit dans l'inaction en Bretagne par les précautions que le Roy avoit prises, pour empêcher les Anglois de rien entreprendre. Il y eut seulement un combat à Pontrieu, où les Bretons furent défaits par les François, & une tentative du Maréchal de Rieux sur Brest, qui ne réussit point. Il y a beaucoup d'apparence que le Roy, pour la grande difficulté de soumettre entierement ce Duché, à cause de l'opposition que le Roy d'Angleterre y feroit toujours, pensoit dès lors à un autre moyen de le réunir à la Couronne, qui estoit d'épouser lui-même la Princesse Anne. Il lui estoit d'autant plus facile de cacher cette intention, qu'il avoit déjà un engagement solennel avec Marguerite d'Autriche fille du Roy des Romains, leur mariage ayant esté conclu plusieurs années auparavant au dernier Traité d'Arras. Cette Princesse estoit depuis ce temps-là en France, où l'on la regardoit comme la Reine future. Le Roy dans les occasions donnoit au Roy des Romains le titre de beau-pere, & se disoit son gendre : tout le monde estoit persuadé qu'on n'attendoit que l'âge nubile de cette Princesse, pour la faire épouser au Roy qui estoit dans sa dix-neuvième année, & l'on attribuoit les oppositions qu'il faisoit au

1489.

1489.

mariage du Seigneur d'Albret aux seuls mécontentemens qu'il avoit de lui. Le Roy des Romains estoit ravi de voir ce Seigneur hors d'esperance de réussir : il le regardoit comme son unique concurrent depuis la prison du Duc d'Orleans, & il sçavoit d'ailleurs que le Roy estoit resolu à ne jamais donner son consentement au mariage de ce Prince avec l'heritiere de Bretagne.

*Le Roy des
Romains fait
sa paix avec
le Roy.*

Cette pensée jointe à l'occupation que lui donnoient les Flamans, qu'il ne pourroit dompter tandis qu'ils seroient soutenus de la France, & aidez par la diversion de Uladislas Roy de Hongrie qui faisoit la guerre à la Maison d'Autriche, le détermina à faire la paix avec le Roy ; & ce Prince de son costé, pour estre délivré d'un tel ennemi, y apporta toutes les facilités possibles.

La négociation fut commencée par le Comte de Nassau. Ce Prince avoit esté fait prisonnier deux ans auparavant par d'Esquerdes au combat de Béthune dont j'ai parlé, & lors qu'il fut delivré de sa prison, il offrit au Roy ses services auprès du Roy des Romains, dont il estoit fort considéré, lui promit de faire tous ses efforts, pour l'engager à conclure la paix avec la France. Comme des deux costez on avoit raison de la souhaiter, il réussit dans sa négociation ; & après qu'il l'eut fort avancée, le Roy envoya Jean de Villieres de la Graulas Evêque de Lombez & Abbé de S. Denys, le Seigneur de Rochechoüart, & Pierre de Sacierges Maître des Requestes, en qualité de ses Plenipotentiaires à Francfort sur le Moen, où le Roy des Romains tenoit une Diete de l'Empire, & faisoit de grandes instances pour en obtenir du secours contre le Roy d'Hongrie & contre la France.

Jaligny,

L'arrivée de ces Ambassadeurs &

les propositions raisonnables qu'ils firent pour la paix, suspendirent les délibérations de la Diete touchant le secours que le Roy des Romains demandoit contre les François, & ses Deputez entrèrent en conference avec ceux du Roy. Quatre points importants en faisoient le principal sujet. Le premier regardoit le Comté de Charolois & le Duché de Bourgogne, dont Maximilien demandoit la restitution. Un autre estoit touchant la soumission des Flamans à ce Prince. Un troisième concernoit les interets de la Princesse Anne de Bretagne ; & le quatrième la délivrance du Duc d'Orleans de sa prison.

Après bien des contestations sur tous ces points, & sur quelques autres, la chose fut terminée le vingt-deuxième de Juillet : & les Plenipotentiaires de France envoyèrent aussitôt le Traité au Roy. Il y eut en même temps suspension d'armes, & d'Esquerdes qui assiegeoit Nieuport, reçut ordre de se retirer avec ses Troupes. Le Roy confirma ce que ses Deputez avoient conclu ; voici les principaux articles de ce Traité.

Que les deux Rois auroient au plutôt une entrevûe, & que le Roy des Romains enverrait sans tarder ses Ambassadeurs au Roy de France son gendre, pour convenir avec lui du temps & du lieu où ils se verroient.

Que touchant la restitution du Duché de Bourgogne & du Comté de Charolois, on se regleroit sur le Traité d'Arras de l'an 1482. & que cette affaire seroit une de celles sur lesquelles les deux Rois traiteroient ensemble par eux-mêmes dans leur entrevûe, aussi-bien que la restitution de Saint Omer, que le Roy demandoit au Roy des Romains.

Que le Roy contribueroit de tout son possible à procurer la soumission des Flamans à l'égard du Roy des Romains.

1489.

*Traité de
Francfort.
Recueil de
Traitez par
Leonard.
T. 1.*

1489. Romains, & les engageroit à envoïer des Députez avec de pleins-pouvoirs, pour pacifier les troubles de Flandre.

Que les serviteurs du Roy des Romains faits prisonniers à Bruges, lorsque lui-même fut mis en prison, seroient relâchez, & que ce Prince de son costé recevroit dans ses bonnes grâces Philippe de Clèves, qui s'étoit mis à la teste des Gantois, & lui donneroit main-levée pour tous ses biens qui avoient esté saisis.

Que les Alliez des deux partis seroient compris dans ce Traité s'ils le vouloient. Que les Sujets des deux Rois rentreroient en possession des biens qu'on avoit confisquez sur eux durant la guerre.

Que l'article de la délivrance du Duc d'Orleans seroit traité dans la conférence que les deux Rois auroient ensemble.

Que la Princesse Anne de Bretagne seroit remise en possession des Places de Bretagne qui estoient en la puissance du feu Duc au temps de sa mort, à condition que tous les Anglois sortiroient de Bretagne.

Que pour ce qui estoit de S. Malo, de Fougères, de Dinan, & de S. Aubin, dès que la Princesse auroit congédié les Anglois, & donné caution de sa fidélité, ces Places seroient mises en neutralité, c'est-à-dire, en sequestre entre les mains du Duc de Bourbon & du Prince d'Orange, qui les garderoient; le premier au nom du Roy, & le second au nom du Roy des Romains, jusqu'à tant que le différend qui estoit entre le Roy & la Princesse touchant ces Villes, eust esté vuïdé par les voyes de la Justice, ou par des Arbitres.

Qu'enfin les autres différends qui estoient entre le Roy & le Roy des Romains, seroient terminez de même, & non par la voye des armes.

Tome V.

Ce Traité ayant esté ratifié par les deux Rois, la paix fut publiée dans les deux Etats. Le Roy executa l'article qui regardoit la soumission des Flamans à l'égard du Roy des Romains, & ce Prince fut reconnu par eux pour tuteur de Philippe d'Autriche Comte de Flandre son fils. Il les reçut en ses bonnes grâces. Il promit de faire sortir tous les gens de guerre étrangers hors de Flandre; & les Flamans pour meriter ses bonnes grâces, & le dédommager des pertes qu'il avoit faites sur tout pendant sa prison, lui promirent de lui faire un don de trois cens mille écus d'or.

La conclusion du Traité de Francfort ayant esté scüe en Bretagne, la Princesse Anne envoya une Ambassade au Roy à Amboise, dont le chef estoit le Comte de Dunois, qui avoit avec lui le Chancelier de Bretagne: & il est croyable que ce fut-là que l'on convint d'envoyer de part & d'autre des Députez à Tournai au mois de Mars prochain, pour terminer en présence de ceux du Roy des Romains, l'article des Villes de Bretagne mises en sequestre. Le Seigneur d'Albret, le Maréchal de Rieux & le Comte de Comminges toujours unis contre le Comte de Dunois députerent aussi au Roy. On répondit au Comte de Dunois qu'on s'en tiendrait au Traité de Francfort; & pour ce qui est des Envoyez des trois autres Seigneurs, ils firent des propositions si desagréables au Roy, & si peu raisonnables, qu'à peine voulut-on les écouter.

Le Traité de Francfort s'exécutoit assez exactement entre les deux Rois: mais il n'en estoit pas de même des articles qui concernoient la Bretagne. Une grande partie des Anglois avoient repassé la mer; moins pour satisfaire au Traité, que parce que le temps de leur service estoit fini, &

H

1489.

Hærens.
Annales Brabant.

Traité de
paix entre le
Roy des Ro-
mains & les
Flamans.
Recueil de
Traitez par
Leonard T. I.

Negotiation
pour les affai-
res de Bre-
tagne sans suc-
cès.
Jaligny.

Argenté, I.
11.

1489.

que la Princesse n'avoit pas de quoi les soudoyer. Mais elle en avoit retenu quelques-uns, pour fournir les garnisons de ses Places pendant l'hyver. Cependant l'article de Francfort qui portoit que le Roy lui rendroit incessamment les Places qu'il tenoit en Bretagne, hormis celles qui devoient estre en sequestre, marquoit cette condition, qu'elle renvoyeroit les troupes étrangères. On protestoit de part & d'autre qu'on vouloit observer le Traité. Le Roy, avant que de rendre les Places, prétendoit que tous les Anglois fussent hors de Bretagne. La Princesse au contraire soutenoit qu'en ayant déjà renvoyé une grande partie, elle avoit commencé à exécuter le Traité, & qu'elle ne pouvoit avec prudence dégarnir entièrement les Villes qu'elle tenoit, avant que le Roy eust évacué celles qu'il lui devoit rendre, & où il avoit de grosses garnisons dont elle avoit beaucoup à craindre.

Les Hostilités recommencent.
Ibid.

La Princesse Anne épouse le Roy des Romains par Procureur. Chartre de Bret. rapportée par d'Argentré. Procuration de Maximilien Roy des Romains, &c.

Comme chacun de son costé s'opiniâtra, les hostilités recommencerent. Le Maréchal de Rieux & le Seigneur d'Albret mécontents en même temps du Roy & de la Princesse, firent des courses dans l'Anjou & dans le Poitou, dont le Roy la rendoit responsable; & il faisoit faire des représailles par les garnisons de Brest & des autres Places qu'il tenoit en Bretagne, & aux Sieges près, on se battoit comme auparavant.

Cependant les poursuites du Roy des Romains pour son mariage avec la Princesse Anne estoient plus vives que jamais: & cette affaire s'avançoit d'autant plus, que cette Princesse estoit entièrement résolue de l'épouser, comme estant le parti le plus avantageux qu'elle pût choisir pour se soutenir contre le Roy de France, & l'unique même auquel elle pût désormais penser avec bienveillance. Le

Roy ne paroissoit y faire aucune opposition. La negociation se faisoit assez ouvertement, & enfin au mois de Mars ou d'Avril le Comte de Nassau & Volfang de Polheim épousèrent la Princesse publiquement au nom de leur maître le Roy des Romains.

Ce mariage mit le Seigneur d'Albret au désespoir, & le déterminà, pour s'en venger, à s'accorder avec le Roy, qui lui accorda volontiers sa grace au prix du Chasteau & de la Ville de Nantes, que ce Seigneur lui livra au mois de May.

C'estoit la plus grande perte que la Princesse pût faire alors. Cette Place estoit très-forte, & la plus importante de celles dont elle estoit demeurée en possession. Elle écrivit au Roy des Romains, au Roy d'Angleterre, au Roy de Castille pour avoir du secours. Tous lui en promirent; mais il ne pouvoit venir de long-temps. Elle envoya au mois de Juillet au Roy les Seigneurs de Guéméné & de Coëtquen, auxquels elle joignit Olivier de Coëtlogon & Yves de Brulon deux de ses Conseillers, pour désavouer les courses faites en Anjou par le Maréchal de Rieux, qui estoit rentré dans son parti depuis ce temps-là. Ils estoient aussi chargés de faire agréer à ce Prince les raisons qui l'avoient obligée à retenir une partie des Anglois, & de le supplier de faire au moins connoître ses bonnes intentions pour la paix, en mettant en sequestre les Places qui devoient y estre mises suivant l'article de Francfort.

Tout ce que les Ambassadeurs purent obtenir, fut que l'Assemblée de Tournai, qui ne s'estoit point encore faite, se tiendroit au mois de Mars suivant: mais ils rapportèrent en même-temps que le Roy assembloit de grandes troupes, & qu'il n'y avoit pas

1489.

1490.

Le Seigneur d'Albret, qui prétendoit à ce mariage, s'en venge en livrant Nantes au Roy.

1490.

Ce Monarque voyant que par là la Bretagne lui échappoit, se résolut à épouser lui-même la Princesse.

lieu de douter que ce ne fust à dessein de fondre en Bretagne.

Le Roy des Romains estoit celui qui avoit le plus grand interest à la défense de cet Etat : mais il n'avoit ni troupes, ni argent, dont l'Empereur son pere ne fut pas plus liberal à son égard en une occasion si importante, qu'il l'avoit esté en tant d'autres rencontres. Ce qui augmenta son embarras, fut que les revoltés recommencerent aux Pais-Bas. C'estoit pour lui un fâcheux contretemps ; néanmoins comptant sur son mariage déjà fait par Procureur, & sur le secours que le Roy d'Angleterre promettoit à la Princesse, il alla au plus pressé, qui estoit de dompter les Rebelles. Mais les affaires changerent bien de face par la resolution que le Roy prit enfin d'épouser lui-même l'heritiere de Bretagne.

C'est ce que le Roy des Romains n'auroit jamais prévu par les raisons que j'ai déjà marquées, sçavoir que son mariage estoit déjà fait avec Anne de Bretagne ; qu'il y avoit par le Traité d'Arras de l'an 1482. promesse de mariage entre sa fille Marguerite d'Autriche & le Roy ; que cette jeune Princesse estoit depuis ce temps-là à la Cour de France, où on la regardoit comme la Reine, & qu'on n'avoit jusqu'alors attendu sinon qu'elle fust en âge, pour lui donner cette qualité, & celle d'épouse du Roy. Enfin il connoissoit la haine personnelle qu'Anne de Bretagne avoit pour ce Prince. Mais les maximes d'Etat produisent tous les jours des effets aussi surprenans que celui-là.

Soit que le Roy sur les avis de son Conseil eust pris de lui-même cette resolution, soit que le Comte de Dunois, pour rentrer dans ses bonnes grâces, la lui eust suggerée, il est certain que ce Comte & le Prince

d'Orange eurent grande part à l'exécution, & que celui-ci, qui avoit autrefois si bien négocié sur cette affaire en faveur du Roy des Romains, s'acquitta bien de la promesse qu'il avoit faite au Roy de le bien servir en Bretagne, lors qu'après avoir esté délivré de sa prison, il eut permission de retourner auprès de la Princesse.

De tous ceux qui avoient prétendu au mariage d'Anne de Bretagne, il est hors de doute que Maximilien d'Autriche Roy des Romains estoit celui qui convenoit le moins au Royaume de France. Maître des Pais-Bas, & en même-temps de la Bretagne, il auroit tenu la France comme assiégée par les deux extrémités ; les Pais hereditaires de la Maison d'Autriche, sa qualité de Roy des Romains, & celle d'Empereur dont il estoit assuré après la mort de Frédéric son pere qui estoit fort vieux, lui donnoient des liaisons étroites avec les Princes d'Allemagne ; il en auroit pû prendre aisément avec l'Angleterre ; il en avoit déjà avec le Roy de Castille, qui n'attendoit que l'occasion favorable d'envahir le Roussillon & la Cerdagne. De sorte que la France investie de toutes parts auroit eu à craindre un assaut general, où elle eust esté en grand danger de succomber, tous ses ennemis ayant chacun des prétentions sur quelque partie de cet Etat, & un interest commun à en abattre la puissance.

C'estoit pour prévenir ce danger, que la Duchesse de Bourbon voyant le dernier Duc de Bretagne fort vieux & fort cassé, avoit formé le dessein de réunir à la Couronne ce Fief, qui en avoit esté détaché depuis si longtemps. C'estoit dans cette vûe qu'on avoit fait revivre les droits de la Maison de Penthievre sur ce Duché, & la cession que le Seigneur de Brosse & Nicole de Penthievre sa femme en

H ij

1490.

Argentré
l. 12.
S. Gelais
Hist. de
Louis XII.

1490.

avoient faite au Roy Loüis XI. Et si les Seigneurs Bretons refugiez en France sur la fin du regne du Duc étoient demeurez constans dans le parti du Roy, l'affaire auroit esté bien-tost consommée.

La subite reconciliation de ces Seigneurs avec le Duc en empêcha le succès, & rendit la chose très-difficile, non pas par les forces du païs, qui n'auroient pû tenir seules contre celles de la France; mais par le secours des Anglois, par la diversion d'Espagne, & par celle du Roy des Romains du costé des Païs-Bas, sur quoi les Bretons pouvoient compter assurément.

1491.

Le mariage du Roy avec Anne de Bretagne auroit esté deslors le moyen le plus aisé, le plus doux, & le plus naturel de la réünion de la Bretagne à la Couronne de France: mais le grand engagement qu'on avoit pris avec Marguerite d'Autriche, qui d'ailleurs n'ayant qu'un frere tout jeune, pouvoit devenir heritiere de tous les Païs-Bas, ne permettoit pas d'en prendre un autre, jusqu'à ce qu'enfin le mariage d'Anne de Bretagne déjà fait par Procureur avec Maximilien rendit le mal inévitable, à moins d'un prompt & violent remède. Il n'y en auroit même eu aucun à apporter, si ce Prince fust venu débarquer en Bretagne, & consommer le mariage, comme il le pouvoit absolument, quoiqu'en s'exposant un peu. Enfin on regardoit ce mariage comme une affaire si absolument terminée que la Duchesse Anne de Bretagne prenoit deslors le titre de Reine des Romains, ainsi qu'on le voit par un acte passé entre elle & le Roy d'Angleterre en cette année 1492. Cette pressante conjoncture fit ouvrir les yeux à la Cour de France. On se voyoit au moment de laisser échaper la Bretagne, com-

me Loüis XI. avoit perdu l'occasion d'augmenter son Royaume de tous les Païs-Bas; & on resolut de passer par-dessus toute consideration, pour empêcher ce second malheur.

Le Comte de Dunois & le Prince d'Orange furent chargez de conduire cette affaire, & le firent avec toute l'adresse & toute la prudence possible, en disposant les esprits de la Noblesse, leur faisant comprendre la nécessité que le païs ravagé depuis tant d'années avoit d'une solide & longue paix, & de quelle importance il estoit qu'ils fussent tous bien unis pour concourir à ce dessein. Ils se gardoient bien néanmoins de leur découvrir le but où ils tendoient. Ils observerent sur tout le secret à l'égard de la Princesse, sçachant qu'elle avoit une grande aversion pour le Roy, & qu'elle regardoit son mariage avec Maximilien comme une affaire conclüe. Ils concertoient avec elle les moyens de faire venir les secours d'Angleterre, de procurer une diversion du costé des Pyrenées de la part du Roy de Castille, & elle envoya par leur conseil des Deputez à Tournai au mois de Mars, comme on en estoit convenu, pour traiter de l'affaire des Places de Bretagne qui devoient estre mises en sequestre. Ces Deputez furent les Seigneurs de Guémené & les Evêques de Rennes & de Quimper: mais on ne voulut pas leur permettre l'entrée de la Ville, le Commandant disant qu'il n'avoit point reçu avis de leur arrivée; ainsi ils furent obligez de se retirer à Cambrai & à Valenciennes, & d'y attendre les ordres de la Cour, qui ne vinrent point.

On affectoit en France ces manieres dures avec la Duchesse, pour ôster au Roy des Romains tout soupçon de ce qu'on meditoit. Après tout cependant la diligence n'estoit pas moins

1491.

Le Comte de Dunois & le Prince d'Orange sont ceux que l'on charge de cette negociation.

Manuscrit de Brienne, à la Biblioth. du Roy vol. 273 fol. 445.

Procez verbal du Chartier de Bretagne cité par d'Argentré.

Difficultez qu'il y avoit à l'exécution.

1491.

nécessaire au Roy, que la dissimulation : mais il y avoit un obstacle qu'il falloit lever, & sans quoi il estoit difficile que la chose réussit. Le Comte de Dunois ne s'estoit engagé à cette négociation, qu'à condition qu'on mettroit le Duc d'Orleans en liberté; & on craignoit que s'il y estoit une fois, il ne formât en France une nouvelle faction, & qu'il ne poursuivît le dessein qu'il avoit eu avant sa prise, d'épouser la Duchesse de Bretagne. Ces prétextes servoient à la Duchesse de Bourbon & à l'Amiral de Graville qui gouvernoient l'Estat, & qui estoient les ennemis declarez du Duc d'Orleans, pour empêcher le Roy de consentir à sa délivrance.

Hist. du Gentilhomme du Comte d'Angoulesme. Hist. Latine du Duc d'Orleans.

Charles Comte d'Angoulesme cousin germain du Duc d'Orleans faisoit depuis long-temps tous ses efforts, pour obtenir la grace de ce Prince. Jeanne de France sœur de la Duchesse de Bourbon & du Roy le sollicitoit sans cesse sur le même sujet. Jeanne estoit une sainte Princesse, mais très-mal faite & fort laide, que le Roy Louis XI. avoit fait épouser au Duc d'Orleans malgré lui; ce Prince ne l'avoit jamais regardée comme sa femme, & nonobstant cette chagrinante conduite qu'il tenoit à son égard, elle agissoit pour lui avec autant d'empressement, que si elle en eust esté tendrement aimée; mais ni elle, ni le Comte d'Angoulesme n'avoient jamais pû tirer que des promesses générales qui ne produisoient rien. Si nous en croyons Brantome, ce n'estoit pas seulement la jalousie du gouvernement qui rendoit la Duchesse de Bourbon si contraire au Duc d'Orleans; mais encore le ressentiment de ce qu'ayant eu autrefois de l'inclination pour ce Prince & dessein de l'épouser, il n'y avoit pas répondu, & l'avoit traitée avec quelque mépris.

Brantome dans l'éloge de Louis XII.

La Duchesse & l'Amiral s'oppo-

soient alors d'autant plus fortement à la délivrance du Duc d'Orleans, qu'ils s'appercevoient depuis quelque tems de la diminution de leur credit sur l'esprit du Roy. On avoit regardé comme une disgrâce de l'Amiral, un ordre qu'il avoit reçu d'aller avec quelques Vaisseaux faire en personne les fonctions de sa Charge sur les Côtes de Normandie & de Bretagne; mais il estoit revenu depuis à la Cour. On voit par une réponse du Roy à la Duchesse de Bourbon qu'elle avoit des avis qu'on vouloit la mettre mal dans son esprit; & elle & l'Amiral apprehendoient que si le Duc d'Orleans sortoit de prison dans ces conjonctures, il ne les supplantast.

Le Roy estoit alors dans sa dix-neuvième année, & il avoit assez d'esprit & de penetration, pour commencer à connoître le manège de la Cour. Il s'apperçut des motifs qui faisoient agir la Duchesse de Bourbon & l'Amiral, & crut devoir en une occasion si importante faire voir qu'il estoit le maître.

Il avoit alors à sa Cour deux Seigneurs qu'il affectionnoit beaucoup, & qui avoient grande part à sa confiance. C'estoient le Seigneur de Miant, & René de Cossé grand Panettier, dont il voulut prendre l'avis sur cette affaire. Ceux-ci, ou engagez par le Comte de Dunois, ou parce qu'ils connoissoient le penchant du Roy, lui répondirent qu'il ne pouvoit rien faire de plus digne de lui, que d'accorder genereusement la grace au Duc d'Orleans; que ce Prince n'avoit manqué à son devoir que par un emportement de jeunesse; qu'il estoit d'un caractère à estre très-sensible à cette bonté de Sa Majesté; que sachant qu'il tenoit sa liberté d'elle seule, il auroit un attachement inviolable pour sa personne; que le sujet de la querelle entre la Duchesse

H iij

1491.

Lettre de Charles VIII. rapportée dans les Observations sur Jaligny p. 593.

Le Roy consent à la délivrance du Duc d'Orleans.

S. Gelais. Hist. de Louis XII.

1491.

de Bourbon & lui ne subsistait plus, Sa Majesté étant en âge & en état de gouverner par elle-même; qu'il n'était plus question ni de Tutelle, ni de Regence, ni de concurrence pour le gouvernement, & même que ce coup d'autorité qu'il méditait de faire, servirait à faire connaître à toute sa Cour & à tout son Royaume, que les grâces désormais sortiraient immédiatement de ses mains.

Et va lui-même le tirer de prison.

Le Roy ainsi confirmé dans la résolution qu'il avait prise, ne tarda pas à l'exécuter. Il était alors à sa Maison Royale du Plessis près de Tours. Il en partit un après midi sous prétexte d'une partie de chasse, alla coucher à Mont-Richard, & s'avancade-là jusqu'au Pont de Barangon, d'où il dépêcha le Seigneur d'Aubigni à Bourges, avec ordre au Commandant de la grosse Tour de lui mettre entre les mains le Duc d'Orléans.

Ce Prince fut aussitôt amené au Pont de Barangon. Il se jeta aux pieds du Roy, le remercia avec des témoignages de la plus vive reconnaissance, & l'assura de son parfait attachement, de sa soumission à ses ordres, & d'une fidélité inviolable dans son service. Le Roy de sa part lui témoigna beaucoup de bonté, d'envie de le satisfaire, lui promit un oubli entier de tout le passé, & lui fit connaître que sa délivrance était venue de son pur mouvement, sans avoir consulté personne.

Ce coup surprit la Duchesse de Bourbon: mais elle sut faire bonne contenance, & ne parut pas la moins empressée non-seulement à l'approuver, mais encore à en témoigner sa joie au Duc d'Orléans; & ce Prince de son côté répondit à ses caresses, quoiqu'il ne les crut pas fort sincères. Trois ans de prison lui avaient fait faire beaucoup de réflexions sur sa conduite passée. Il y avait considéré à

loisir ses véritables intérêts, qui dans le fond étaient les mêmes que ceux du Roy & de l'État, étant l'héritier présomptif de la Couronne. D'ailleurs il avait & bon cœur & bon esprit: il voyait le Roy en âge de gouverner; il connut en l'entretenant les bonnes qualités qui commençaient à paraître dans ce jeune Prince. Il prit le parti de s'attacher à lui, de renoncer aux cabales & aux factions, & entra dans ses vues pour le mariage d'Anne de Bretagne, quoique lui-même l'eût aimée. Mais comme il avait été pour le moins aussi amoureux de son grand État que de sa personne, & qu'il le voyait sur le point d'être enlevé par Maximilien d'Autriche, si le Roy le manquait, il résolut de le seconder de tout son pouvoir dans cette entreprise.

Le Roy ne fut pas long-temps sans lui donner des marques de sa sincère réconciliation, en lui confiant le Gouvernement de Normandie & la Lieutenance générale des Armes dans cette Province; & le Duc y alla aussitôt après, pour veiller à la sûreté des Côtes contre les desseins de Henri VII. qui un peu auparavant avait fait une ligue avec le Roy des Romains contre la France à Oking en Angleterre. Ce fut une nécessité au Duc de Bourbon & à la Duchesse, de vivre en bonne intelligence avec celui qui commençait à avoir tant de part dans la faveur.

Le Roy leur fit connaître à tous trois ses intentions là-dessus, & le fit en parlant en maître. Ses ordres furent exécutés; & le quatrième jour de Septembre le Duc d'Orléans & le Duc de Bourbon signèrent à la Flèche un écrit, intitulé *Ligue entre Louis Duc d'Orléans, Pierre Duc de Bourbon, & autres pour le service du Roy*. Par ce Traité ils s'engagerent avec serment à demeurer étroitement unis pour le

1491.

Observations sur l'Hist. de Charles VIII. p. 614.

Traité d'Oking.

Ce Prince fait avec le Duc de Bourbon une ligue pour le service du Roy. Observations sur l'Hist. de Charles VIII. p. 616.

1491.

bien de l'Estat, & pour le défendre contre les ligues des Espagnols, des Anglois & des Allemans.

Autres Seigneurs compris dans le Traité.

Le Comte de Dunois fut compris dans le Traité, aussi-bien que les Evêques d'Albi & de Montauban, les Seigneurs de Baudricourt, de Mionlant, de Lille, du Bouchage, & de Gonnor, comme personnes sûres, affectionnées au Roy, & capables par leur prudence & par leur valeur de lui rendre de grands services. Au reste cet Acte est d'autant plus remarquable, qu'on peut le regarder comme la fin des guerres civiles, dont la France avoit esté agitée sous tant de regnes depuis que la branche Royale de Valois étoit montée sur le Trône, & qui ne recommencerent que sous le regne de François II. lorsque l'Herésie de Calvin les ralluma avec tant de fureur & d'une maniere si funeste pour ce Royaume.

La délivrance facilite l'affaire du mariage.

Argenté lui.

Dès que le Comte de Dunois & le Prince d'Orange eurent appris la délivrance du Duc d'Orleans, ils travaillèrent avec plus d'application que jamais à l'affaire du mariage du Roy. Ils s'ouvrirent au Maréchal de Rieux, & au Chancelier de Montauban, qui depuis la mort du Duc de Bretagne, avoit toujours conservé un grand ascendant sur l'esprit de la Princesse. L'un & l'autre se laisserent aisément gagner, partie par le motif du bien public & de la tranquillité de la Bretagne, qu'on ne pouvoit esperer de rétablir autrement, partie par les avantages particuliers qu'on leur promettoit de la part du Roy.

Ces quatre Seigneurs concourant ainsi au même dessein, la chose étoit bien avancée; parce qu'ils étoient presque seuls tout le Conseil de la Princesse: mais ils prévoyoit la difficulté qu'ils auroient à la résoudre à prendre ce parti. Toute jeune qu'elle étoit, elle faisoit déjà paroître beau-

coup d'esprit, de la grandeur d'ame, & de la fierté: elle avoit de l'inclination pour Maximilien; & de l'aversion pour le Roy, de la haine pour la nation François, & avec cela de la délicatesse de conscience.

La premiere ouverture qu'on lui fit de ce projet la revolta. Elle éclata en plaintes contre le Roy & contre les François, qui avoient ruiné tout son Duché, avoient fait tous leurs efforts pour l'en dépouiller, & y faisoient encore actuellement de grands desordres. Elle representa les liaisons qu'elle avoit prises avec le Roy de Castille & le Roy d'Angleterre; que celui-ci avoit déjà fait de grandes dépenses, & qu'actuellement il assembloit une armée considerable pour venir à son secours. Mais sur quoi elle insista le plus, ce fut sur le mariage qu'elle avoit déjà contracté avec le Roy des Romains, & sur l'engagement que le Roy de France avoit avec Maguerite d'Autriche. Elle disoit qu'elle ne pouvoit pas sans offenser Dieu, rompre un mariage fait en face d'Eglise, & qu'elle étoit résoluë à tout hazarder, plustost que d'embarrasser sa conscience sur un point si delicat.

Ces Seigneurs, auxquels se joignit Madame de Laval sa Gouvernante, lui remontrèrent qu'il n'en étoit pas des Souverains comme des autres; qu'ils devoient pour le bien de leurs peuples sacrifier leurs ressentimens; leurs aversions, leurs répugnances, que l'honneur d'estre Reine de France la dédommageroit suffisamment des pertes qu'elle avoit souffertes; qu'en procurant l'avantage de la France par la réunion de la Bretagne à la Couronne, elle procureroit le sien propre & celui de ses sujets, dont les miseres extrêmes finiroient par cette alliance; & que sans cela, ils alloient estre accablez par les Armées ennemies & par les étrangères; que la

1491.

Opposition qu'on y trouva d'abord dans l'esprit de la Duchesse.

1491.

dissolution d'un mariage non consommé, & fait seulement par Procureur, n'estoit point sans exemple; que s'il y avoit des raisons qui l'autorisassent, celle du bien public, la paix & le soulagement de tout un Etat, la fin d'une guerre sanglante étoient les plus fortes que l'on pût avoir en pareilles occasions, & qu'enfin pour lui ôter là-dessus tout scrupule, & mettre sa conscience en repos, elle auroit toute liberté de consulter les personnes les plus habiles, les plus sages & les plus pieuses de son Duché, & qu'elle en trouveroit de ce caractère dans les Etats de Bretagne qu'elle pourroit convoquer.

Ces raisons l'ébranlerent, mais ne la convainquirent pas. Le Comte de Dunois vit bien qu'elle ne concluroit point, qu'on ne la mit dans la nécessité de le faire, & manda au Roy qu'il falloit qu'il entrât au plutôt en Bretagne avec une bonne Armée, avant que le Roy d'Angleterre fût en estat d'y envoyer un nouveau secours.

Le Roy étoit tout prest: & les Troupes eurent ordre de marcher promptement. Il étoit difficile à la Duchesse dans ces embarrassantes conjonctures de prendre un bon parti: tout ce qu'elle put faire fut de pourvoir à sa frontière du côté de France, non pas en y envoyant une armée qu'elle n'avoit point; mais en ôtant à l'ennemi, autant qu'il seroit possible, les commoditez qu'il y pourroit trouver dans sa marche. Elle sut que l'armée Françoisse devoit dans peu venir camper vers Fougères à Saudecourt qui étoit un camp fort commode par l'abondance de l'eau & du bois. Elle donna ordre à Messire Giles de Coetlogon, Chevalier Seigneur de Megusseau qui étoit de son conseil & son Chambellan, de se transporter incessamment à Saudecourt,

pour faire rompre les digues & les écluses des étangs, & en faire écouler les eaux: elle prit quelques autres semblables mesures pour retarder la tempeste qui la menaçoit: mais tout fut fort inutile, le Seigneur de la Trimoüille qui commandoit l'armée Françoisse vint peu de temps après se camper à une lieue de Rennes. Saint André avec un autre corps s'en approcha d'un autre côté, & se posta à peu près dans la même distance de la Ville, & le Roy arriva quelque temps après. La Princesse étoit dans cette Capitale, & se voyoit sur le point d'être assiégée sans esperance d'un secours assez prompt du dehors, & très-peu sûre de ses propres serviteurs, qui lui avoient esté jusqu'alors les plus dévoués, c'est-à-dire, du Comte de Dunois, du Prince d'Orange, du Maréchal de Rieux, & de son Chancelier, qui traitoient d'opiniâtreté la résistance qu'elle faisoit à leurs salutaires avis.

Il y eut bien des pourparlers. Le Duc d'Orléans nonobstant la qualité d'Amant qu'il avoit eu autrefois à son égard, fut un de ceux qui négocierent avec elle. Quelques-uns ont écrit que le Roy même entra dans Rennes, & l'y entretint. Enfin l'affaire fut remise à la décision du Conseil de la Princesse & de quelques autres Seigneurs qui étoient actuellement dans la Ville. On étoit assuré des principaux, à qui la Cour avoit fait de grandes promesses, & tout le Conseil étoit pour le Roy. Les malheurs passés, ceux qu'on avoit encore à craindre, le danger éminent où se trouvoit la Princesse d'être prise par force, l'éloignement, la lenteur & l'inaction de Maximilien Roy des Romains, qui s'étoit laissé prévenir, & enlever sa fortune, firent conclure pour le mariage de la Princesse avec le Roy, & le sentiment unanime fut

1491.

Le Roy s'approche de Rennes avec une Armée.

1491.

fut que le salut de la patrie , les avantages que la paix alloit produire , la nécessité de subir la loy du plus fort , devoient l'emporter sur toute autre consideration.

Anne de Bretagne se rendit enfin , & consentit à épouser le Roy. La paix fut publiée , les hostilités cessèrent , & il ne fut plus question que de dresser les articles du Traité de Mariage & de celui de l'union de la Bretagne à la Couronne de France.

Les points essentiels de ce Traité furent qu'Anne de Bretagne , à cause de l'honneur qu'elle recevoit par ce mariage , cedit pour toujours & irrévocablement au Roy & aux successeurs du Roy par titre de donation tous ses droits sur le Duché de Bretagne , même au cas qu'elle mourut avant le Roy sans avoir eu d'enfans de son mariage.

Que le Roy reciproquement cedit à ladite Dame tous les droits qu'il avoit sur le Duché de Bretagne pour toujours & irrévocablement , au cas qu'il mourut avant elle sans avoir eu d'enfans de son mariage ; mais qu'en ce cas elle ne pourroit se marier en secondes nocces qu'au Roy futur ; que si cela ne se pouvoit faire , à cause par exemple que ce Prince seroit déjà marié , elle ne se marieroit qu'au prochain presomptif futur successeur de la Couronne , à condition que son dit mari tiendrait le Duché de Bretagne de la Couronne de France , comme les Ducs ses predecesseurs , & qu'il ne le pourroit alienner qu'en le remettant entre les mains du Roy actuellement regnant , ou de ses successeurs.

En troisième lieu , qu'en cas qu'il y eust des enfans du present mariage , & qu'Anne de Bretagne survécût au Roy , elle auroit toujours la possession du Duché comme d'un Etat qui lui appartiendrait.

Tome V.

C'est-là ce qui fut stipulé par écrit à cet égard : mais on promit à la Princesse , comme on le vit par la suite , que tant qu'elle vivroit , elle auroit une autorité particuliere dans le Duché de Bretagne en beaucoup de choses importantes : car elle eut toujours la nomination des Benefices , & elle expedioit les Lettres de provision , auxquelles cependant estoient jointes celle du Roy en confirmation des siennes.

Ce Traité fut signé par Louïs Duc d'Orleans , Pierre Duc de Bourbon , Charles Comte d'Angoulême , Jean Comte de Foix , François Comte de Vendôme , Guy de Rochefort Chancelier de France , Louïs d'Amboise Evêque d'Alby , Jean de Réli Confesseur du Roy , élu pour l'Evêché d'Angers , & par quelques autres. Parmi ceux qui y signerent par l'ordre de la nouvelle Reine , on voit Philippes de Moutauban Chancelier de Bretagne , le Sire de Guémené , & le Seigneur de Coetquen Grand-Maître du Duché de Bretagne.

Il me paroît que ce fut à l'occasion de ce mariage & de ce Traité que l'on frappa une Medaille d'or que m'a montrée Mr le President de S. Vallier , laquelle est très-rare , & ne se trouve pas même dans le cabinet du Roy. Charles VIII. y est représenté debout , sous une espece d'Arc de Triomphe , la Couronne sur la tête , l'épée à la main droite & le Sceptre à la gauche , & la Cuirasse fleurdelisée. Son nom en Latin fait la legende , K A R O L U S D I G R. FRANCORU R E X ; c'est-à-dire , Charles par la Grace de Dieu Roy des François.

Au revers est en François le nom de la Duchesse de Bretagne. ANNE PAR LA GRACE DE DIEU ROINE DE FRANCE. Sa figure n'y est pas ; mais il y a seulement un Ecu parti de France & de Bretagne. A droite de l'Ecu est une fleur de

1491.

Argenté
l. 12.

La Duchesse se rend enfin & l'on dresse les Articles du Traité.

MS. de Brienne dans la Bibliothèque du Roy , vol. coté 158, 199.

1491.

lis couronnée, & à gauche une Hermine pareillement couronnée.



On ne pouvoit pas mieux représenter la réunion des deux Etats, & l'autorité que la Duchesse se reservoit dans son Duché de Bretagne.

Mesures prises pour empêcher les oppositions qu'on y pourroit faire.

Mss. de Brienne, cottez 258. 299. à la Biblioth. du Roy.

Pour couper pied à toutes les oppositions qui auroient pû se faire à ce Traité, le Roy engagea le Prince d'Orange, dont la mere estoit Catherine de Bretagne sœur du dernier Duc, à faire une renonciation sur quelques articles qui regardoient la dot de cette Princesse, auxquels il prétendoit que le Duc n'avoit point satisfait; & pour y suppléer, le Roy lui promit des dédommagemens, & le fit son Lieutenant en Bretagne.

On prit la même précaution à l'égard du Seigneur d'Albret, dans la maison duquel il y avoit une fille de Bretagne mariée.

Le Vicomte de Rohan auroit esté le mieux fondé à faire son opposition; parce qu'il avoit épousé Marie de Bretagne seconde fille du Duc François I. cadette de Marguerite qui avoit épousé François II. dernier mort. Marguerite estoit morte sans enfans, & par consequent dès-lors le droit de succession fust revenu à Marie, s'il n'y avoit pas eu un droit exclusif des femmes en Bretagne, établi depuis long-temps, quand il y avoit des masles de la race des Ducs, tel qu'estoit François II. C'est à cause de cela que ce Duc pour plus grande

précaution, avoit fait reconnoître par les Etats pour ses heritieres ses deux filles qu'il avoit eues de Marguerite de Foix sa seconde femme. Mais n'y ayant plus de masles, & la ligne des autres femmes venant à s'éteindre, le droit revenoit à Marie & à ses descendans qui la representeroient: & même le Roy pendant la guerre, ainsi que je l'ai dit, avoit fait intervenir le Vicomte de Rohan, qui avoit soutenu au Duc, que n'y ayant plus de masles, Marie sa femme rentroit en ses droits, comme fille du Duc François I. & devoit estre préférée pour la succession du Duché à Anne & à sa sœur encore vivante alors. Le procès fut intenté dans la suite, & fut terminé par arbitrage l'an 1501. sous le regne de Louis XII.

Pour ce qui est du Traité que le Roy fit avec les Etats de Bretagne, les principaux points estoient la confirmation des Privileges & des Coutumes du pais; que l'on conserveroit les Grands jours de Bretagne, desquels on pourroit appeller au Parlement de Paris; que les subides ne pourroient estre levez que de la maniere dont on les levoit du temps des Ducs. Il y avoit encore quelques autres conventions moins importantes que celles-là.

Tout ceci ayant esté accepté de part & d'autre, la Duchesse de Bretagne fut conduite à Langey en Touraine, où le Roy l'attendoit, & le Traité y fut lû, & scellé le treizième de Decembre de l'an 1491. Ce fut l'Evêque d'Albi qui fit publiquement la ceremonie du mariage dans la Chapelle du Chasteau, immédiatement après la lecture & la signature du Traité.

De-là la Cour vint par Tours, & par les autres Villes qui se trouvoient sur la route jusqu'à saint Denys, où la Duchesse Anne fut couronnée Re-

1491.

La Duchesse est conduite en Touraine où le Roy l'épouse publiquement.

1492.

Elle est couronnée à S. Denys.

1492.

S. Gelais Hist.
toire de Louis
XII.

De Tillet Re-
cueil de Trai-
tez, &c.

Ibid.

Resentiment
du Roy des
Romains à la
nouvelle de ce
Mariage.

Registre du
Parlement de
1493. Juin.

ne en presence du Roy avec les acclamations des peuples, qui estoient également charmez de la sagesse, & de la beauté de la nouvelle Reine. Elle fut accompagnée dans cette ceremonie par la Duchesse de Bourbon, & par quantité d'autres Princesses & Dames qui portoient sur leur teste le chapeau, ou la Couronne de Duchesse, ou de Comtesse, selon leur titre & leur qualité. L'entrée de la Reine à Paris se fit le lendemain neuvième de Février avec toute la magnificence possible. On n'oublia rien pour dissiper entierement le chagrin que ce mariage avoit causé d'abord à cette Princesse, & le Roy en usa toujours si bien avec elle, que jamais elle n'eut sujet de s'en repentir.

Le Comte de Dunois ne jouït pas long-temps de la joye d'avoir si bien réüssi en cette importante negociation, & de se voir rétabli par un service si signalé dans les bonnes graces du Roy; car avant la signature du Traité, estant à cheval il fut surpris d'une apoplexie qui l'emporta. On regarda cette mort comme une grande perte. Il passoit pour la meilleure teste de l'Europe, & estant bien reconcilié avec le Roy, il eust pu réparer par ses bons conseils, les dommages que ceux qu'il avoit donnez au Duc d'Orleans pour l'entretenir dans sa revolte, avoient causé à l'Etat.

On peut aisément imaginer quels furent les sentimens du Roy des Romains à la nouvelle du mariage d'Anne de Bretagne avec le Roy de France. On lui enlevoit contre toute apparence une Princesse très-accomplie, dotée d'un Etat très-considerable. Le Roy lui faisoit un second affront dans la personne de Marguerite d'Autriche sa fille, qui portoit dès-lors à la Cour de France le titre de Madame la Dauphine, & dont Anne de

Bretagne prenoit la place sur le Trône de France. Il avoit à se reprocher à lui-même sa trop grande confiance dans une affaire, où il n'avoit dû negliger aucune précaution. Aussi s'emporta-t'il d'une maniere peu digne d'une personne de son rang, à qui il convenoit plus d'agir que de parler en une pareille rencontre: mais il fit l'un & l'autre.

Il envoya des Ambassadeurs en Espagne & en Angleterre, pour animer les deux Rois contre la France. La Cour d'Espagne ne s'ébranla pas beaucoup; parce qu'elle n'avoit pas encore parfaitement assésé ses conquestes de Grenade, & qu'elle attendoit que le Roy fust aux prises avec ses voisins, & tout-à-fait engagé dans la guerre, à remettre sur le tapis ses prétentions sur le Roussillon & la Cerdagne. Mais le Roy d'Angleterre, dont la politique s'étoit trouvée courte dans l'affaire de Bretagne, aussi-bien que celle du Roy des Romains, fut plus aisé à émouvoir; ou du moins il affecta de le paroître: car on douta fort qu'il voulust sincerement la guerre contre la France, quelque semblant qu'il en fît.

Il connoissoit parfaitement la difficulté d'y réüssir. La situation des affaires n'estoit plus la même qu'après la journée de S. Aubin. Tout estoit soumis dans le Royaume, les Troupes estoient aguerries, on y avoit de bons Generaux & un jeune Roy plein de courage, prudent, & appliqué. Tous les Ports de Bretagne estoient occupez par les Garnisons Françoises, & il n'y avoit plus de factions dans le país. On avoit renouvelé les anciennes alliances avec l'Ecosse, dont le Roy Jacques IV. avoit autant d'attachement pour la France, que d'aversion contre les Anglois. Henri prévoyoit qu'il tireroit peu de se-

I ij

1492.

Bacon Hist.
de Henri VII.

Il tâcha d'a-
nimer l'Espa-
gne & l'An-
gleterre contre
la France.

1492.

cours du Roy des Romains toujours occupé des revoltes de ses sujets. Il faisoit peu de fond sur le Roy d'Espagne pour les raisons que j'ai touchées, & il y avoit par dessus tout cela toujours des semences de broüilleries en Angleterre. De sorte que les plus clair-voyans se persuaderent que dans la harangue qu'il fit à son Parlement sur ce sujet, où il conclut à la guerre, il n'eut que deux vûës. La premiere d'avoir de l'argent, & la seconde d'oster aux Anglois l'idée, qu'il se souvenoit trop des obligations qu'il avoit à la France.

Le Roy d'Angleterre ne s'y porte que faiblement.

La suite confirma beaucoup ces soupçons. Les préparatifs se firent avec assez de lenteur; & Henri ne mit à la voile que le sixième d'Octobre, temps auquel on pense aux quartiers d'hiver, plustost qu'à faire aucune entreprise. Il ne fut pas plustost arrivé à Calais, qu'il rendit public l'avis que ses Envoyez auprès du Roy des Romains lui donnerent, sçavoir qu'il ne devoit point compter sur le secours de ce Prince, qui n'avoit ni argent ni troupes, & estoit fort embarrassé à maintenir son autorité sur des sujets aussi difficiles à gouverner que les siens. Il en fit de même des nouvelles qu'il reçut d'Espagne, que le Traité entre le Roy de France & le Roy de Castille pour la restitution de la Cerdagne & du Roussillon estoit conclu, ou fort avancé. Il ne pouvoit gueres donner à ses Soldats de plus grands pronostiques de paix: mais ce qui est de plus convainquant là-dessus, c'est que l'on voit par les Lettres de Charles VIII. que dès le mois de Juillet, c'est-à-dire deux mois & demi avant le passage du Roy d'Angleterre, il estoit convenu avec ce Prince d'une conférence pour la paix, & que les députez estoient nommez de part & d'autre.

Lettre de Charles VIII. du 26. de Juillet.

L'Armée Angloise estoit fort leste. Elle estoit de vingt-cinq mille hommes de pied & de seize cens chevaux. Il y avoit beaucoup de Noblesse, & elle estoit commandée sous les ordres de Henri, par Gaspard Duc de Bedford son oncle, & par Jean Comte d'Oxford, deux des plus fameux Capitaines d'Angleterre. Ce Prince ne voulut pas la tenir long-temps sans rien faire, pour couvrir mieux ses veritables desseins. Il alla mettre le siege devant Boulogne; mais presque en même temps il accepta la proposition que lui fit le Seigneur d'Esquerdes honoré depuis peu du Bâton de Maréchal de France, d'envoyer à Etaples des Députez pour traiter de la paix. Ceux qui y furent envoyez de la part du Roy estoient ce Maréchal, les Seigneurs de Halluyn, de Piennes, de Crequi, de Morvillier, & d'Offay Maître des Requestes. Et du costé du Roy d'Angleterre les Seigneurs d'Aubenay & Tirel; Christophe Wiswilli grand Aumônier d'Angleterre, & Henri d'Yneswoth.

On ne fut pas long-temps sans convenir des articles, puisque Henri n'estant débarqué que le sixième d'Octobre, & n'ayant donné son plein pouvoir à ses Deputez que le trentième du même mois, le Traité fut conclu le troisième de Novembre, ratifié le douzième par le Roy d'Angleterre, & un mois après par le Roy de France.

Par ce Traité la Paix fut faite entre les deux Rois pour tout le temps de la vie de l'un & de l'autre, & pour toute la vie de celui qui survivroit, & pour un an après sa mort. On laissa à Maximilien d'Autriche Roy des Romains la liberté de se faire comprendre dans ce Traité, & il fut dit qu'en ce cas, nonobstant le Traité, si le Roy de France attaquoit le Roy des Romains, il seroit permis au Roy

1492.

Il ne laisse pas d'assiéger Boulogne, & consent aussitôt à la paix.

Litteræ Henrici VII. Autres Lettres de Henri. Lettres de Charles VIII.

1492.

d'Angleterre de donner du secours à ce Prince ; mais que si le Roy des Romains attaquoit le premier le Roy de France , il ne pourroit point estre secouru par le Roy d'Angleterre. Dans ce Traité Henri donne au Roy plusieurs fois le titre de Roy de France , contre la coûtume de ses prédécesseurs.

*A quel prix le
Roy l'acheta.
Du Tillet
Recueil de
Traitez.*

Cette Paix fut achetée par le Roy au prix de sept cens quarante-cinq mille écus , valant chacun trente-cinq sous Tournois ; & le Roy crut l'avoir eüe à bon marché , en demeurant paisible possesseur de toute la Bretagne.

Le même jour que le Roy donna la ratification de ce Traité , le Roy d'Angleterre demanda qu'on y ajoutât un Article , qui passa sans difficulté ; c'estoit que tandis que la Paix dureroit entre les deux Rois , s'il arrivoit quelque revolte dans leurs Estats , le Roy de France ne pourroit point soutenir les rebelles d'Angleterre , ni le Roy d'Angleterre ceux de France.

Le Roy d'Angleterre avoit beaucoup d'intérêt à cette addition ; parce que Marguerite , veuve du feu Duc Charles de Bourgogne & sœur d'Edouard IV. ayant toujours dans le cœur la haine hereditaire à la Maison d'York contre celle de Lancastre , formoit actuellement un parti en Angleterre contre lui : & c'est ce qui le déterminâ encore plus fortement à conclure la paix.

*La prise d'Ar-
rai en console
le Roy des
Romains.*

Ce Traité de Paix entre la France & l'Angleterre , ne pouvoit estre que très-chagrinant pour le Roy des Romains ; parce que comme il n'avoit pas trop d'envie d'entrer dans le Traité , il se trouvoit par-là abandonné seul à toute la puissance du Roy , tandis que les rebelles de ses Estats lui donnoient déjà assez d'occupation : mais il s'en consola par la prise d'Arras , où Carquelevant Gentilhomme

Breton , à qui le Maréchal d'Esquerdes avoit confié cette Place en partant pour Etaples , se laissa surprendre deux jours après la signature de la Paix , dont je viens de parler. Une pareille entreprise que le Roy des Romains avoit méditée sur Amiens ne lui réussit pas.

Arras estoit une perte considerable pour le Roy ; mais d'ailleurs elle le mettoit en droit de fondre avec toutes ses forces dans les Estats du Roy des Romains : Car par un des Articles de la Paix d'Etaples , dès que Maximilien seroit agresseur , le Roy d'Angleterre ne devoit , ni ne pouvoit prendre sa querelle. La saison déjà trop avancée auroit seule empêché qu'on n'entreprît rien d'important de ce costé-là dans cette campagne. Mais le Roy avoit d'autres raisons de ne le pas faire. Il méditoit une autre guerre , qui ne devoit point causer de jalousie à ses voisins , & où il eseroit acquérir beaucoup de gloire. C'estoit pour la Conquête du Royaume de Naples , sur lequel il estoit resolu de faire valoir les droits de la Maison d'Anjou. Il prit assurément le change mal-à-propos ; & ce qu'il y eut en cela de plus blâmable dans la conduite , fut que dans l'impatience de commencer au plustost cette guerre , il fit deux Traitez très-désavantageux ; l'un avec le Roy de Castille , & l'autre avec le Roy des Romains ; & que par la seule esperance d'une conquête qui lui échapa , il abandonna à ces deux Princes des Païs considerables dont il estoit en possession , qui couvroient le reste de ses Estats , & qu'il auroit pû aisément conserver contre quiconque auroit osé entreprendre de les lui enlever , à cause de l'heureuse situation où se trouvoient alors les affaires.

Le Traité avec le Roy de Castille se faisoit en même-temps qu'on ne-

1492.

*Haræus
Annal. Bra-
bant &c.*

*Imprudence
du Roy dans
la paix qu'il
fit avec lui &
avec le Roy
de Castille.*

*Motifs de ce
dernier Tra*

1492.

gocioit la Paix avec le Roy d'Angleterre. Pour le bien entendre il faut se ressouvenir de celui par lequel Jean Roy d'Arragon & de Navarre avoit engagé le Roussillon & la Cerdagne au Roy Louïs XI. environ trente ans auparavant, pour avoir du secours contre ses sujets rebelles. Ce Prince lui avoit fourni trois cens mille écus d'or, & envoyé deux mille chevaux sous la conduite de Jacques d'Armagnac Duc de Nemours, qui avoit tiré Ferdinand Infant d'Arragon * des mains des revoltez, lors qu'ils estoient sur le point de le forcer dans le clocher de l'Eglise Cathédrale de Gironne où il s'estoit sauvé. Les trois cens mille écus d'or n'avoient point esté payez, nonobstant les instances que Louïs XI. avoit faites depuis, & il s'estoit fait plusieurs contraventions aux Traitez, qui pouvoient autoriser les Rois de France, sur tout après un si long-temps, à retenir les Païs engagez. Le Roy Ferdinand & la Reine Isabelle de Castille en avoient demandé plusieurs fois la restitution, & avoient souvent tenté de se servir des broüilleries de France pour y rentrer de force : mais eux-mêmes avoient esté occupez d'autres affaires, & sur tout de la guerre de Grenade contre les Maures qu'ils venoient de terminer avec beaucoup de gloire.

Ce grand succès qui délivroit l'Espagne de la crainte des Maures, rendoit le Roy de Castille plus redoutable à la France ; & ce Prince s'estant ligué avec le Roy d'Angleterre & le Roy des Romains, qui estoient déjà aux mains avec le Roy, parloit plus haut & plus fierement que jamais sur cet Article. Le Roy, qui appréhendoit la diversion de ce costé là, entra en negociation, & donna de bonnes

espérances au Roy de Castille. La Paix qu'il fit sur ces entrefaites avec le Roy d'Angleterre, le remettoit en état de mépriser les menaces d'un ennemi peu redoutable quand il seroit seul : mais le dessein qu'il avoit formé de porter la guerre en Italie, & que le Roy de Castille n'auroit pas manqué de traverser en faveur du Roy de Naples son proche parent, fit qu'il pensa à le satisfaire.

Le Roy de Castille, un des plus grands politiques de son temps, qui jugeoit du Roy de France par lui-même, & qui n'eût pas esté d'humeur à rendre ce qu'il demandoit, s'il avoit esté en pareil cas, joignit, pour ne pas manquer son coup, l'artifice à la crainte qu'il sçavoit qu'on avoit de lui. Il gagna deux Cordeliers, dont l'un appelé Olivier Maillard estoit Predicateur du Roy, & l'autre nommé Jean Mansierne estoit le Confesseur de la Duchesse de Bourbon. Le premier fit grand scrupule au Roy, & l'autre à la Duchesse, de l'injustice qu'il y avoit à retenir le Roussillon & la Cerdagne, qui appartenoient au Roy d'Arragon, les assurant que le Roy Louïs XI. brûleroit dans le Purgatoire jusqu'à tant que la restitution en fût faite, & qu'il n'y avoit point de Paradis pour le Roy même, si elle ne se faisoit. Ils ajoutèrent que le feu Roy avoit en mourant ordonné cette restitution, & qu'ayant retiré du Roussillon & de la Cerdagne bien au-delà des trois cens mille écus, pour lesquels ils avoient esté engagez, on n'y avoit plus aucun droit.

Le Conseil n'avoit pas la conscience à beaucoup près aussi tendre que le Roy sur ce sujet, & il s'opposa à la proposition qu'il fit de rendre ces deux Provinces au Roy de Cas-

1492.

Belcarius l. 4.

* C'est celui qui estoit Roy de Castille du temps de Charles VIII.

1492. tille : mais enfin ce Prince agit par autorité, & il fut conclu qu'on les restitueroit, en exigeant seulement une condition de Ferdinand, qui fut qu'il ne se mêleroit point de la guerre qu'on avoit résolu de faire au Roy de Naples son parent.

1493. Loüis d'Amboise Evêque d'Albi, qui estoit à Figuières pour cette negociation, & traitoit avec Jean Coloma Ministre du Roy d'Arragon, eut ordre de conclure le Traité : & dans une dernière conférence qui se tint à Narbonne le dix-huitième de Janvier, il le signa par l'ordre du Roy, auquel on crut qu'il n'auroit pas dû déferer si aisément ; & ses ennemis firent courir le bruit que cette facilité avoit esté l'effet des pistoles d'Espagne, dont le Roy de Castille l'avoit gratifié.

Lettre des
Consuls de
Perpignan à
Madame de
Bourbon.

Les Bourgeois de Perpignan surpris de la conduite du Roy, à laquelle ils ne s'estoient jamais attendus, s'opposèrent à l'exécution du Traité, & écrivirent une lettre à la Duchesse de Bourbon, pour lui représenter les conséquences de cette affaire ; que le Roussillon mettoit la France à couvert des insultes de l'Espagne, & que le Languedoc seroit en proie au Roy de Castille, s'il se broüilloit jamais avec la France ; mais il fallut obéir.

Et à quelles
conditions.

Dans les Mss.
de Bienne
vol. coté
969.

C'est ainsi que le Roussillon & la Cerdagne furent réunis à la Couronne d'Espagne, sans même qu'on obligast le Roy de Castille à payer les trois cens mille écus d'or. On mit seulement dans le Traité deux ou trois conditions très-importantes. La première, que le Roy de Castille se déclareroit généralement contre quiconque seroit en guerre avec le Roy de France. Cet article regardoit principalement le Roy de Naples. La seconde, qu'il ne marieroit ses enfans ni au Roy d'Angleterre, ni au Roy

des Romains, ni à aucun des ennemis de la France sans le consentement du Roy. La troisième, que quoique le Roy fist actuellement la cession du Comté de Roussillon & de la Cerdagne, cependant lui & ses successeurs n'y renonçoient pas absolument, & seroient toujours reçus à proposer leurs prétentions sur ces Pais ; & que quand ils le voudroient faire, le Roy de Castille seroit tenu de mettre ce différend en arbitrage.

Cette troisième condition estoit assez inutile, parce qu'on devoit bien s'assurer que quand une fois le Roy de Castille seroit en possession, il se donneroit bien de garde de remettre la chose en compromis. La première & la seconde ne furent nullement observées ; car dans la guerre d'Italie, le Roy de Castille se déclara pour le Roy de Naples, & il maria son fils Jean à Marguerite d'Autriche fille du Roy des Romains, & sa fille Jeanne à Philippe frere de Marguerite. De sorte que jamais Prince ne fut plus dupé, ou plutôt ne se conduisit moins prudemment dans un Traité, que le Roy de France le fit dans celui-ci.

Un peu avant que de faire une telle perte du côté des Pyrenées, il n'en avoit pas fait une moins considérable à l'autre extrémité du Royaume ; mais la première ayant esté un pur effet de son imprudence, on peut dire que celle-ci le fut de son équité, & en même-temps du desir de n'avoir plus d'obstacle à la conquête de Naples. Il fit la paix avec Maximilien d'Autriche Roy des Romains à des conditions fort avantageuses pour ce Prince, & lui restitua plusieurs Domaines qu'il ne pouvoit plus justement retenir, après avoir refusé d'épouser Marguerite sa fille. Cette paix fut conclue à Senlis le vingt-troisième de May par un Traité, contenant qua-

1493.

Traité de
Senlis Mss. de
Bienne vol.
coté 969.

1493.

Articles principaux de celui qui fut aussi conclu avec le Roy des Romains.

rante-huit articles, dont les principaux furent.

Que Madame Marguerite d'Autriche seroit incessamment remise entre les mains des Ambassadeurs du Roy des Romains.

Que les différends qui pourroient estre entre le Roy de France d'une part, & le Roy des Romains de l'autre, touchant le Traité d'Arras de l'an 1482. seroient vuidez par les voies de la justice, & non autrement.

Que les Comtez de Bourgogne, d'Artois, de Charolois, & la Seigneurie de Nogent seroient incessamment rendus au Roy des Romains, comme au pere & *Mainbourg* de Philippe d'Autriche son fils; c'est-à-dire, comme ayant la gardenoble de ce Prince mineur, & cela sauf les droits de ressort & de Souveraineté appartenans au Roy.

Que les Villes de Hédin, d'Aire & de Béthune, qui estoient actuellement en l'obéissance du Roy, demeureroient à la garde du Maréchal d'Esquerdes, qui les garderoit jusqu'à ce que Monsieur l'Archiduc eût vingt ans accomplis, ce qui devoit estre la surveillance de la Nativité de S. Jean-Baptiste de l'an 1498.

Que dès que l'Archiduc seroit parvenu à cet âge, & qu'il auroit rendu les hommages dûs au Roy pour les Fiefs qu'il tenoit de la Couronne, lesdites Places lui seroient remises par le Maréchal d'Esquerdes.

Que la Cité* d'Arras seroit renduë au Roy, qui y auroit un Gouverneur en son nom.

Que le Roy jouïroit des Comtez de Mâconnois & Auxerrois, & de Bar-sur-Seine, comme il en avoit jouï jusqu'alors, jusqu'à ce qu'on fût convenu des droits & actions prétendues par chacune des parties.

Ce furent là les articles les plus essentiels d'une paix, qui démembra de nouveau les Comtez d'Artois & de Bourgogne de la Couronne de France, & qui dura plus long-temps que les précédentes.

Marguerite d'Autriche fut reconduite avec beaucoup d'honneur en Flandre. Elle estoit alors en sa quatorzième année, & elle fut mariée quatre ans après, c'est-à-dire l'an 1497. à Jean Infant de Castille. Estant partie de Middelbourg pour aller rejoindre son époux en Espagne, elle fut surprise d'une violente tempête, où elle pensa périr; & l'on dit qu'en ce moment, où tous ceux du vaisseau étoient dans la fraïeur de la mort, elle fit elle-même son Epitaphe en ces deux vers.

Cy gist Margot, la Gentil' Damoiselle.

Qu'a deux maris & encore est pucelle.

L'Infant son mari mourut dix-sept ou dix-huit mois après son mariage. Elle épousa depuis Philibert Duc de Savoye, & devint encore veuve au bout de quatre ou cinq ans. Maximilien son pere, qui estoit alors Empereur, la fit Gouvernante des Paisbas durant le bas âge de son petit fils Charles V. & après un long & très-sage gouvernement, elle mourut à Malines l'an 1532. âgée de cinquante-deux ans. Telle fut la bisarre destinée de cette Princesse, qui avoit beaucoup de mérite. Fille d'Empereur, Reine de France, & puis d'Espagne, l'un & l'autre en espérance seulement, Souveraine pendant peu de temps, enfin elle redevint sujette. Elle finit sa carrière, honorée & regrettée des peuples dont on lui avoit confié la conduite.

Le Roy se voyant en paix avec l'Espagne, l'Angleterre & les Paisbas, son Royaume estant tranquille,

Le Roy pensa tout de bon à conquérir le Royaume de

* Cette Cité est séparée de la Ville par une muraille & un fossé.

1493. & ses sujets parfaitement soumis, pensa tout de bon à executer le dessein qu'il avoit formé de la conquête de Naples deux ans auparavant; c'est-à-dire dès le temps qu'il commença à secouer le joug de la Duchesse de Bourbon par la délivrance du Duc d'Orleans, qu'il fit mettre en liberté sans la consulter en une affaire de si grande importance, ainsi que je l'ai dit.

Traitez des
droits de
Charles VIII.
&c. par Ba-
ronnat.

Il donna ordre dès-lors à Leonard Baronnat Maître des Comptes, de lui faire un memoire justificatif de ses droits sur le Royaume de Sicile en deçà & au-delà du Phare, c'est-à-dire sur le Royaume de Naples, & sur l'Isle qui porte encore aujourd'hui le nom de Sicile. En voici le contenu, qui lui servit de manifeste pour montrer à toute l'Europe la justice de ses armes.

Manifeste
contenant ses
prétentions à
cet égard.

Le Pape Innocent IV. declara au Concile de Lion l'Empereur Frideric II. déchu pour crime de felonie, de la possession de ce Royaume, & il le réunit à l'Eglise Romaine comme un fief qui en estoit mouvant. Frideric étant mort, Clement IV. en investit Charles d'Anjou frere de S. Louis, en attribuant le droit de succession à ses hoirs mâles & femelles en ligne directe, & à leur défaut à un des fils du Roy de France qui regneroit alors, & cela à certaines conditions exprimées dans le Traité dont j'ai parlé dans l'Histoire du regne de S. Louis.

Charles d'Anjou s'en mit en possession par la défaite de Mainfroy bâtard de Frideric, qui s'en estoit emparé. Il eut un fils de même nom que lui, qui lui succeda, & qui transmit cette Couronne à son fils Robert.

Celui-ci eut pareillement un fils nommé Charles qui mourut avant lui, & qui laissa deux filles, dont l'aînée

Tome V.

nommée Jeanne lui succeda, & fut confirmée dans la possession de son Etat par Clement VI.

1493.

Cette Princesse n'ayant point d'enfans, adopta avec l'agrément du même Pape, Louis Duc d'Anjou frere de Charles V. Roy de France, & le declara son heritier pour le Royaume de Naples, la Provence & ses autres Etats. Ce Prince mourut de maladie en Italie. Il eut pour successeur au titre, plutôt qu'à la possession du Royaume, Louis son fils II. du nom. Celui-ci fut pere de René, qui après avoir aussi toujours porté le titre de Roy de Sicile depuis la mort de son frere aîné Louis III. mourut dans les dernières années de Louis XI. & laissa heritier du Comté de Provence, & de ses prétentions aux Royaumes de Sicile, Charles d'Anjou Comte du Maine son neveu, lequel mourant sans enfans, donna la Provence & tous ses droits à Louis XI. par testament: & c'est de cette maniere que Charles VIII. entra dans les droits de la Maison d'Anjou sur le Royaume de Naples.

La Maison d'Arragon avoit envahi ce Royaume, & dès le temps de Charles d'Anjou I. du nom, Pierre d'Arragon s'estoit saisi de l'Isle de Sicile après les fameuses Vêpres Siciliennes, soutenant que le Royaume de Sicile lui appartenoit, parce qu'il avoit épousé Constance fille de Mainfroy qui estoit fils de l'Empereur Frideric. Mais ce Mainfroy estoit visiblement un usurpateur, qui n'avoit nul droit sur cet Etat; premierement, parce qu'il l'avoit enlevé au fils legitime de Frideric: Secondement, parce qu'il estoit bastard: & en troisième lieu, parce qu'il n'en avoit jamais eu l'investiture du Saint Siege: mais sans entrer en un plus grand détail touchant l'injuste possession de la maison d'Arragon, une seule chose en faisoit voir

K

1493.

manifestement l'injustice dans la personne de Ferdinand qui regnoit dans cet Etat du temps de Charles VIII. C'est que lui-même estoit fils bastard du dernier Roy Alphonse d'Arragon. De sorte que le droit du Roy à cet égard estoit incontestable, si ce différend eust esté de nature à estre vidé par les voies de la justice entre ces deux Princes.

Il est vrai qu'il auroit pû avoir une autre partie, sçavoir René Duc de Lorraine, qui étant par sa mere petit-fils du vieux René Roy de Sicile, prétendoit que ce Prince n'avoit pû donner à son préjudice ni la Provence, ni ses droits sur le Royaume de Sicile à Charles Comte du Maine, qui n'estoit que son neveu, par lequel cette succession estoit venue au Roy. Mais ce n'estoit pas de quoi il estoit alors question. Le Duc de Lorraine pouvoit soutenir son droit par écrit, & le Roy avoit de quoi lui répondre : mais ils auroient inutilement disputé ; Ferdinand estoit en possession, & l'affaire ne pouvoit se décider que par les armes. Ce Duc n'estoit pas en estat de faire une si grande entreprise : on regarda même dans toute l'Europe, celle du Roy comme téméraire, vû les mauvais succès que les armes des François, depuis deux siècles que cette querelle duroit, avoient toujours eu en Italie ; mais l'habileté des Princes qui y regnoient actuellement, rendoit la chose encore plus difficile qu'elle n'avoit jamais esté.

Ce n'estoit pas là seulement le sentiment des autres Cours de l'Europe, mais celui des plus sages de la Cour de France, suivant l'idée de Louis XI. qui quelque occasion favorable qu'il eust eu de tourner son ambition de ce costé là par les offres que lui firent les Genoïs, n'avoit jamais succombé à cette tentation : & jamais le

Conseil du Roy, s'il avoit eu les mêmes chefs qui l'avoient conduit jusqu'alors, n'auroit approuvé ce dessein ; mais la situation de la Cour avoit beaucoup changé.

Le Roy estoit un Prince d'un tempérament vif & ardent, dont les passions, sur tout depuis son mariage, commençoient à ne se plus tant gêner. Celle de la gloire & du plaisir dominoient en lui plus qu'aucune autre. Il avoit entendu dire mille fois depuis le commencement de son règne, que la Duchesse de Bourbon estoit la maîtresse absolue de son esprit & du gouvernement. Il se sçavoit bon gré du pouvoir qu'il lui avoit donné dans le temps qu'il n'estoit pas en état de gouverner par lui-même : mais il regardoit alors cette idée comme une injure ; & quoi qu'il eût toujours beaucoup de reconnoissance & d'égards pour elle, il avoit bien diminué de la déférence qu'il avoit eue autrefois pour ses avis. Elle-même qui s'appercevoit de sa délicatesse sur ce point là, gardoit beaucoup de ménagemens, & ne prenoit plus dans le Conseil ce ton d'empire, qui la rendoit l'arbitre de toutes les délibérations. Mais il en est de l'autorité dans le gouvernement, si j'ose me servir de cette comparaison, comme il en est, selon quelques Philosophes, du mouvement dans les corps qui composent le monde : autant que l'un en perd, autant en passe-t-il dans un autre. C'est presque une nécessité pour les Princes d'estre gouvernez par quelqu'un : & Charles en prétendant secouer le joug de la Duchesse de Bourbon sa sœur, ne put s'empêcher de se livrer à deux nouveaux Favoris, dont il suivoit beaucoup les impressions ; & ce furent ceux qui lui inspirèrent le dessein de la conquête de Naples.

1493.

Philippe de
Comines Avant-propos
du l. 7.

1493.

L'un s'appelloit Estienne de Vesc* natif de Languedoc, d'une naissance obscure, mais habile à faire sa cour, qui dans l'emploi de Valet de Chambre qu'il eut auprès de ce Prince, lors qu'il estoit encore Dauphin, sçut par ses assiduez, par sa complaisance, par ses manieres agreables entrer très-avant dans ses bonnes graces; Il devint Sénéchal de Beaucaire, Chambellan, & fut toujours très-puissant sur l'esprit de son maistre.

L'autre estoit Guillaume Briçonnet, homme plus distingué par ses emplois & par ses services, qui de President de la Chambre des Comptes, avoit esté fait sur-Intendant des Finances : & s'estant mis dans l'Eglise, fut successivement Evêque de S. Malo, & de Nismes, Archevêque de Rheims, & puis de Narbonne, & Cardinal. La confiance que le Roy avoit en lui estoit fondée sur l'estime de sa sagesse & de sa capacité, qui n'estoient pas mediocres; & s'il fit d'abord la faute de conseiller à ce Prince l'expédition d'Italie, on lui doit la justice de dire qu'il changea d'avis, & qu'il ne tint pas à lui que la partie ne se rompist. Je vais raconter ce grand événement, qui fit alors tant de bruit dans toute l'Europe, & répandit la terreur des armes Françoises jusques dans l'Empire Ottoman. Je commence par l'exposition de l'état où se trouvoit alors l'Italie, des differens interets des Princes & des Republiques de ce Pais-là, des liaisons & des jaloussies qu'il y avoit entre eux : car dans le fond cette guerre fut autant l'effet de l'ambition de quelques-uns de ces Princes, que de celle du jeune Roy; & ce furent leurs méfintelligences & leurs avances, qui le déterminerent à suivre la disposition

où il estoit déjà à cet égard.

Il y avoit plus de vingt ans que l'Italie estoit beaucoup plus tranquille, qu'elle n'avoit esté non-seulement depuis plusieurs années, mais encore depuis plusieurs siècles. Les petits Etats qui s'estoient formez en grand nombre durant les grands desordres qui y avoient regné si long-temps, estoient pour la pluspart convenus entre eux de leurs limites, & ne pensoient qu'à se maintenir dans leur possession, & à entretenir le repos dans le pais. Quoique chacun fust toujours attentif aux occasions d'augmenter sa puissance, cependant les plus foibles avoient tous une vûë generale, qui estoit de se soutenir les uns les autres contre les plus forts, & ceux-ci mêmes qui estoient les Venitiens, le Pape, & le Roy de Naples concouroient au même dessein par leurs jaloussies mutuelles, qui les tenoient en garde contre les moindres démarches que l'un d'eux pourroit faire pour s'aggrandir, & ils estoient toujours prests à protéger celui qui seroit en danger d'estre opprimé; de sorte qu'il se conservoit entre tous ces divers Potentats une espece d'équilibre, qui n'estoit pas plustôt troublé, que chacun s'appliquoit à le rétablir.

On estoit sur tout redevable du succès de cette politique pour le bien commun, à Laurens de Médecis, qui gouvernoit avec une grande sagesse la Republique de Florence. Le Pape Innocent VIII. y contribuoit aussi beaucoup; & tous deux, tandis qu'ils vécurent, s'appliquerent toujours avec une extrême vigilance à maintenir cette tranquillité, prévenant ou assoupissant autant qu'il leur étoit possible, tous les sujets qui pouvoient l'alterer. Ferdinand d'Arragon Roy

1493.

*Etat ou se
trouvoit alors
l'Italie.*

Historia d'Italia di Francisco Guicciardini l. 4.

* Ce nom est défiguré dans nos Histoires. On y écrit de Vers ou Vess. Mais c'est de Vesc, comme il paroît par une Lettre écrite de sa main & signée au volume des Memoires de Bethune & coté 8456. pag. Comines loc. cit.

1493.

de Naples, Prince altier & ambitieux ne se feroit pas fort embarrassé de cet interest general, s'il n'avoit esté retenu par le sien propre; & il l'avoit fait connoître en diverses rencontres; mais il se voyoit haï de la Noblesse de son Etat, où le parti de la Maison d'Anjou n'estoit pas tout-à-fait anéanti. L'aversion que les Venitiens avoient conçüe contre lui à cause de sa fierté, estoit pour eux un nouveau motif de s'opposer à toutes ses entreprises. Ces raisons le retenoient, & l'empêchoient même depuis quelques années, de prendre les armes pour un sujet très-juste qu'il en avoit, & qui lui devoit estre sensible.

C'estoit l'usurpation de Ludovic Sforce, qui s'estant fait tuteur de Jean Galeasse Sforce son neveu Duc de Milan, s'estoit rendu maistre de tout cet Etat, & en retenoit toujours l'administration, quoique Jean Galeasse eust déjà vingt ans. Ce jeune Prince avoit épousé la fille d'Alphonse fils de Ferdinand; elle sollicitoit sans cesse ce Roy son ayeul, & le faisoit solliciter par Alphonse son pere de la délivrer de la tyrannie de Ludovic; mais ni elle, ni Alphonse ne purent rien gagner, la conservation de sa Couronne lui estant plus précieuse que tout le reste; & la défiance qu'il avoit des Venitiens alla jusques-là, qu'elle lui fit faire une alliance très-étroite avec Ludovic même & avec la Republique de Florence. La Duchesse qui se regardoit comme prisonniere à Milan, eut recours au Roy Louis XI. l'an 1482. & l'engagea par l'entremise du Seigneur du Bouchage, à prendre en main ses interests. Il y eut sur cela une negociation à Lyon entre un Envoyé de la Duchesse, Ludovic, & le Chancelier de France accompagné de François Hallé Archevêque de Narbonne. L'Envoyé de Milan parut

consentir que le Roy fust le Juge des differends de Ludovic avec la Duchesse & son fils, & proposa que le Roy envoyast à Milan un homme d'autorité auprès de la Duchesse & du Conseil de Milan. Le Chancelier & l'Archevêque demanderent qu'avant que le Roy se mêlast de cette affaire, on lui mist entre les mains pour assurance de la parole de Ludovic, le fils puîné de ce Seigneur, & qu'il renonçast à l'alliance de Ferdinand Roy de Naples: & l'Envoyé fit esperer que Ludovic satisferoit le Roy sur ces deux articles, pourvû qu'il fust en sorte que la fille de Ludovic, qui avoit esté destinée au feu Duc de Savoye, épousast le jeune Duc actuellement regnant: mais soit par les artifices de Ludovic, soit par le peu d'application que le Roy donna à cette affaire, soit par la mort de ce Prince qui arriva peu de temps après, cette negociation n'eut point de suite.

Dès l'an 1480. presque tous les autres petits Etats d'Italie estoient entrez dans la ligue de Ludovic & du Roy de Naples, & ils l'avoient signée pour vingt-cinq ans. C'estoit contre les Venitiens, dont le dessein de s'emparer de l'Empire d'Italie, avoit paru en diverses occasions. Cette ligue n'estoit que défensive; & elle fut stable pendant plusieurs années malgré une infinité de differends qui survenoient entre les Alliez, & que Laurens de Medicis & le Pape avoient grand soin de terminer au plustôt à l'amiable.

Telle estoit la situation des affaires d'Italie, lorsque l'an 1492. Laurens de Medicis n'ayant pas encore quarante-quatre ans, mourut au mois d'Avril, & eut pour successeur au gouvernement de la Republique de Florence Pierre de Medicis son fils, qui n'avoit ni l'autorité, ni la prudence, ni la moderation, ni l'experience necessai-

Lettres de la
Duchesse
Bonne, &
dans la nego-
ciation de
l'Archevêque
de Narbonne
rapportées au
vol. des Me-
moires de Be-
thune cotté
447.

1493.

1493.

re pour le remplacer, sur tout par rapport à l'intérêt général de l'Italie, qui consistoit à la maintenir en paix & en tranquillité.

Mort du Pape
Innocent
VIII. Alex-
andre VI.
lui succède.

La mort d'Innocent VIII. arrivée quelques mois après fut un nouvel incident, qui pouvoit produire de grands changemens à cet égard. Il eut pour successeur Roderic de Borgia Espagnol, neveu du Pape Calixte III. Ce nouveau Pape qui prit le nom d'Alexandre VI. estoit d'un génie & d'un caractère à estre très-utile ou très-nuisible à l'Italie dans les conjonctures où elle se trouvoit alors, selon qu'il se serviroit de ses bonnes, ou de ses mauvaises qualitez: car il en avoit des unes & des autres, & toutes dans le souverain degré.

Bonnes &
mauvaises
qualitez du
dernier.

C'estoit un homme d'un grand esprit, d'une expérience consommée, d'une pénétration beaucoup au-dessus de l'ordinaire, d'une habileté merveilleuse dans la conduite d'une négociation, adroit, engageant, persuasif, & qui pouvoit faire par tous ces grands talens, que l'Italie ne regretta ni son prédécesseur, ni Laurens de Medicis. Mais d'ailleurs jamais homme ne fut plus indigne que lui de la place où il avoit esté élevé par des voyes qui devoient l'en faire exclure, & par lesquelles seules il pouvoit y parvenir; c'est-à-dire, par la Simonie & par un honteux trafic des Charges & des Benefices, qu'il s'engagea de donner à ceux qui lui mettroient à ce prix la Thiare sur la teste, décrié par sa mauvaise foy, par le peu de religion qui paroissoit dans sa conduite, par ses desordres, par une avarice insatiable, une ambition sans bornes, une passion extrême pour l'élevation de sa famille, & sur tout pour celle de ses enfans, fruits de ses anciennes débauches, dont il sembloit par là se faire honneur au grand scandale de toute l'Eglise.

1493.

L'incertitude où l'on estoit de la conduite que tiendrait un tel Pape, fit proposer par Ludovic Sforce aux Princes & aux Estats d'Italie qui estoient de la ligue dont j'ai parlé, de lui faire connoître que la liaison qu'ils avoient entre eux, estoit toujours la même, & qu'elle le feroit toujours; & pour cela son avis fut que dans les complimens qu'on lui feroit sur son exaltation, il falloit non point que chaque Prince envoyast son Ambassadeur séparément; mais qu'ils y allassent tous ensemble, comme ne faisant qu'un corps, & qu'un seul d'entre eux que l'on choisiroit, le complimentast au nom de tous.

Cette proposition de Ludovic fut approuvée du Roy de Naples; & dans le Conseil de Florence, & tous les autres Alliez auroient suivi sans doute ces trois Chefs principaux de la ligue, si Pierre de Medicis & Gentilé Evêque d'Arezzo n'eussent agi sous main auprès du Roy de Naples, pour faire changer cette résolution, l'un & l'autre par le motif d'une pure vanité. Ils avoient tous deux esté nommez par la Republique de Florence pour cette Ambassade, Pierre de Medicis prétendoit s'y distinguer par la magnificence de son train & de ses équipages, & l'Evêque par son éloquence & sa doctrine, en quoi il pensoit n'avoir point d'egal en Italie. Il apprehenda qu'on en choisist un autre que lui pour porter la parole, & Pierre de Medicis ne vouloit point estre confondu dans la foule.

Le Roy de Naples, qui avoit des raisons secrètes de ne pas déplaire à ce Seigneur, changea de résolution, & fit dire à Ludovic qu'après y avoir bien pensé, il avoit jugé qu'il falloit s'en tenir à l'ancienne pratique. Ludovic, qui se piquoit d'estre un des grands politiques de son siècle, & se faisoit de temps en temps honneur d'imagi-

1493.

ner certains traits mystérieux de prudence pareils à celui-ci, fut extrêmement choqué de ce changement: mais deux choses en cela le chagrinoient beaucoup plus encore. La première, que le Pape avoit sçu qu'il estoit l'auteur du premier dessein, qui lui avoit fort déplu. La seconde, que cette conduite du Roy de Naples supposoit qu'il y avoit entre ce Prince & Pierre de Médicis des liaisons très-étroites, dont il avoit tout à craindre; & il crut qu'elles ne pouvoient avoir esté formées, que pour le chasser de Milan, & y establir le jeune Duc Jean Galeasse son neveu qui en estoit le legitime maistre.

Il estoit naturel à un tyran comme lui d'entrer en de pareils soupçons: & en effet sa conjecture n'estoit ni mal fondée ni fautive. C'estoit-là où vivoit le Roy de Naples qui y estoit toujours vivement sollicité par Alphonse Duc de Calabre son fils, & par la femme du jeune Duc de Milan sa petite-fille.

Ludovic avoit jusqu'alors établi sa sûreté sur la ligue faite pour entretenir la paix en Italie; car on ne pouvoit le dépouiller, à moins que de lui faire la guerre; & une des premières loix de cette ligue, estoit que dès qu'il y auroit la moindre semence de division entre quelques-uns des Alliez, le soin principal des autres seroit d'en empêcher les suites, & de sacrifier tout autre intérêt au grand avantage qu'ils trouvoient tous dans cette union. Par là Ludovic estoit à couvert & n'avoit rien à craindre. Il estoit en possession, & le jeune Duc de Milan abandonné: mais Ferdinand & Médicis les deux Chefs & les plus puissans de la ligue s'unissant pour rétablir ce jeune Prince, les autres n'auroient garde de se déclarer contre eux; plusieurs suivroient leur parti dans une cause si juste, & Ludovic se voyant

en danger d'estre accablée, d'autant plus qu'il estoit fort odieux aux gens du pais, tant à cause de son usurpation, qu'à cause des impôts dont il les avoit chargés.

Ces reflexions dans une affaire si pressante le firent résoudre à tâcher de mettre le Pape & les Venitiens dans son parti, & de les engager dans sa défense. Le Pape estoit alors très-mécontent de Ferdinand, & se défioit fort de lui, depuis qu'il avoit découvert une intrigue de ce Prince très-contraire aux intérêts & à l'autorité du S. Siege.

Franceschetto Cibo, fils naturel du dernier Pape, avoit esté mis en possession par son pere d'Anguillara, de Cervetri, & de quelques autres Chasteaux au voisinage de Rome. Il avoit épousé Madelaine de Médicis sœur de Pierre de Médicis, & après la mort d'Innocent, s'estoit retiré à Florence. Son beau-frere l'avoit engagé par la sollicitation de Ferdinand, à vendre toutes ces Places à Virginio des Ursins parent & ami intime de ce Prince, qui lui avoit presté la plus grande partie de l'argent pour faire cet achat. La chose avoit esté conclue sans la participation du Pape, qui estoit le Seigneur Suzerain dont ces Places relevoient comme Fiefs du S. Siege; & il avoit pénétré l'intention de Ferdinand, qui estoit d'avoir parmi les vassaux de l'Eglise des gens dévoués à ses intérêts.

Ferdinand sur les plaintes qu'en fit le Pape, avoit fait semblant d'exhorter des Ursins à rompre le marché, tandis qu'il lui conseilloit en secret de tenir ferme. Ludovic representoit au Pape les conséquences de cette entreprise tant pour l'autorité que pour la sûreté du S. Siege. Le Cardinal Ascanio son frere que le Pape écoutoit beaucoup, appuyoit fortement toutes ses raisons, & lui remontroit la

1493.

1493.

nécessité qu'il y avoit pour lui de faire une nouvelle ligue en Italie, pour l'opposer à celle des Florentins & du Roy de Naples, l'assurant que Ludovic prendroit son parti, & qu'il espéroit venir à bout d'y faire entrer les Venitiens.

Ludovic agissoit fortement pour le même sujet auprès du Senat de Venise, & representoit en même temps à Pierre de Medicis les conséquences de la rupture de la ligue qui maintenoit depuis tant d'années la tranquillité de l'Italie, & qui estoit le chef-d'œuvre de la prudence de Laurens de Medicis son pere. Mais celui-ci avoit pris sa résolution, & estoit trop engagé. Ce qui surprenoit, & ce qui inquietoit le plus Ludovic, estoit l'irrésolution du Pape & des Venitiens.

*Ludovic Sfor-
ce fait une li-
gue avec ce
Pape & les
Venitiens con-
tre celle des
Florentins &
du R. de Na-
ples.*

La raison qui arrestoit le Pape, estoit le dessein qu'il avoit de marier un de ses fils à la fille naturelle de Ferdinand, & d'avoir pour la dot du mariage quelque Principauté dans le Royaume de Naples. Pour ce qui est des Venitiens, ils estoient ravis de voir rompre la ligue qui avoit esté faite uniquement contre eux; mais ils n'osoient se fier au Pape, persuadez qu'il les abandonneroit à la premiere occasion où il trouveroit quelque avantage. Cependant Ludovic negocia si bien, qu'il lia enfin la partie, & la ligue fut signée au mois d'Avril de l'an 1493. entre lui, le Pape, & la Republique de Venise.

La nouvelle de cette ligue allarma toute l'Italie, & encore plus ceux des principaux de la ligue contraire; de sorte qu'ils déliberèrent entre eux, si sans autre declaration de guerre, il n'estoit point expedient de prévenir le Pape. Prosper & Fabritio Colonne qui estoient dans le parti de Ferdinand, s'offrirent à surprendre Rome par les intelligences qu'ils y avoient. Cet avis fut fort approuvé

par Alfonse Duc de Calabre fils de Ferdinand, & par Pierre de Medicis. Le Cardinal de Saint Pierre aux Liens, qui fut depuis Pape sous le nom de Jule II. fut de même sentiment: mais Ferdinand n'y voulut point entendre, & fut d'avis de tâcher plustôt de regagner le Pape en lui donnant satisfaction sur la Ville d'Anguillara & sur les Chasteaux vendus à Virginio des Ursins. Ainsi il ne se fit encore aucun éclat.

Ludovic qui estoit l'auteur ou l'occasion de toutes ces intrigues, & celui qui devoit le plus perdre, ou le plus gagner dans cette affaire, ne crut pas avoir encore assez de suretez, & se défiant plus des Venitiens que du Pape, il prit avec lui indépendamment d'eux d'autres mesures, & se détermina enfin à avoir recours au Roy de France.

Il se servit pour engager le Pape à une démarche si hazardeuse, du chagrin qu'il témoignoit toujours contre Ferdinand au sujet de l'affaire d'Anguillara, & de la passion qu'il avoit pour l'établissement de ses fils. Il lui fit comprendre sur ce dernier article, qu'il ne devoit rien esperer par amitié de la part de Ferdinand; que les Rois de Naples, & ceux de la Maison d'Arragon plus que les autres, estoient de tout temps les ennemis nez du S. Siege; que la proposition qu'il avoit faite à Ferdinand pour le mariage d'un de ses fils avec la fille naturelle de ce Prince n'avoit pas esté bien reçûë; que cette Maison ne respiroit que la vengeance de l'affront que le Pape Calixte III. oncle de Sa Sainteté estoit prest de lui faire, s'il n'eust pas esté prévenu de la mort, en refusant à Ferdinand l'investiture du Royaume de Naples sous prétexte de sa qualité de bâtard; qu'en un mot il n'avoit rien à esperer, & qu'il avoit tout à craindre de ce

1493.

*Il pense à y
engager aussi
le Roy.*

1493.

Prince. Que d'ailleurs les Princes d'Italie n'estoient pas plus disposez que Ferdinand à augmenter sa puissance, en établissant celle de ses fils; que la seule crainte pouvoit extorquer d'eux ce qu'il en vouloit avoir; qu'une armée de France en Italie lui fourniroit mille occasions de parvenir où il prétendoit, & qu'il seroit toujours en son pouvoir de faire pencher la balance du costé qu'il jugeroit à propos pour ses interets & pour celui de ses amis.

Ces raisons qui prenoient le Pape par son foible, eurent l'effet que Ludovic souhaitoit. J'ai déjà dit qu'il se flatoit d'estre le plus grand politique d'Italie. La maniere dont il conduisit ses affaires depuis la mort de Laurens de Médicis montra bien que ce n'estoit pas sans sujet: mais l'Histoire en lui accordant cet éloge, lui fera la justice qu'il merite, lorsqu'elle le mettra encore au nombre des plus méchans hommes de son temps. Son injuste usurpation & les crimes qu'il commit ensuite pour s'y maintenir, en sont les preuves, & le malheureux estat dans lequel il mourut sous le regne de Louis XII. en fut le châtiment.

Guicciardini
loc. cit.

Aussi tost que le Pape & Ludovic eurent pris cette resolution, ils envoyèrent secrettement en France des gens affidez, pour s'instruire des dispositions où le Roy pourroit estre à cet égard. Elles ne pouvoient pas estre plus conformes à leurs intentions. De Vesé & Briçonnet indépendamment des conjonctures favorables qui se présentoient, lui avoient déjà inspiré le dessein de la conquête de Naples, ou plustost ils l'y avoient confirmé, ainsi que je l'ai déjà dit.

Et lui envoie
sur cela des
Ambassa-
deurs.

Dès que ces Emissaires secrets eurent fait leur rapport à leurs maîtres, Ludovic envoya en Ambassade vers le Roy le Comte Charles de

Beljoyeuse & le Comte de Cajaze. Celui-ci estoit de la Maison de Saint Severin ennemie mortelle de Ferdinand, jusques-là que le Prince de Salerne, qui en estoit un des principaux, ne voulut jamais estre compris dans la paix que ce Roy fit avec les Seigneurs Napolitains revoltez: & il n'y a nul lieu de douter que ce ne fut lui qui s'estant réfugié en France quelques années auparavant, y remua le premier les esprits sur l'article de la conquête de Naples.

Ces deux Seigneurs dans leur audience publique ne firent que des complimens au Roy de la part de celui qui les envoioit: mais dans le Conseil ils emploierent toute leur éloquence, pour hâter l'expédition d'Italie. Ils en montrèrent les avantages & la gloire qui en reviendroient à la France, & la facilité par la correspondance qu'on avoit avec le Seigneur de Milan, par la disposition des peuples de Naples lassés de la tyrannie & de la cruauté de Ferdinand, par la haine que les Venitiens avoient contre ce Prince, par la resolution où estoit le Pape de seconder le Roy, par les victoires que les Princes de la Maison d'Anjou, tout foibles qu'ils étoient en comparaison d'un Roy de France, avoient remportées sur ceux qui leur avoient enlevé cette Couronne, & qu'ils n'avoient manqué de détrôner à leur tour, que par la seule raison qu'ils n'avoient pas sçû se servir de leurs premiers avantages. Ils apportèrent divers autres motifs qui plurent extrêmement au Roy; mais ils ne convinquirent pas les plus sages du Conseil, qui opposèrent plusieurs raisons très-fortes à la harangue des Envoyez, quand ils se furent retirez.

Ils représenterent que pour une telle expedition on avoit besoin de beaucoup d'argent, & qu'il n'y en avoit

1493.

Comines, l. 7.
chap. 2.

Motifs qu'ils
lui allegue-
rent pour le
porter à l'ex-
pedition d'Ita-
lie.

Guicciardini
l. 1.

Raisons oppo-
sées des plus
sages du Con-
seil.

1493.

voit gueres au Tresor Royal ; qu'il y avoit peu de sûreté à se fier aux Italiens, nation plus fine que sincere ; qu'il falloit se défier de Ludovic plus que d'aucun autre ; qu'il étoit décrié pour sa mauvaise foi dans toute l'Italie, & que n'étant point de son interest qu'un Prince aussi puissant que le Roy de France fust maître du Royaume de Naples, il seroit le premier à traverser les conquestes qu'on pourroit faire en ce pais-là ; que le Roy Louis XI. dont la conduite pouvoit servir de regle dans ces sortes de matieres, n'avoit jamais voulu écouter les propositions qu'on lui avoit faites là-dessus, persuadé que d'aller chercher si loin des conquestes, c'estoit acheter de grands perils avec beaucoup d'argent, beaucoup de sang & peu d'esperance de réussir ; que le Roy d'Arragon estoit un Prince brave, sage, expérimenté, riche, que sa résolution & son bonheur avoient tiré d'une infinité de mauvais pas, & qu'un homme de ce caractère estoit un ennemi à craindre ; que d'ailleurs le Royaume de France estoit entouré de voisins dangereux, qu'on devoit regarder toujours comme des ennemis, malgré la paix qu'on avoit faite avec eux, & que s'il arrivoit quelque échec en Italie, on verroit aussi-tôt le Roy d'Angleterre en armes pour s'en prévaloir.

L'Amiral de Gravelle estoit un de ceux qui s'opposoient le plus à cette entreprise ; mais son credit estoit alors fort baissé ; l'esperance d'un Chapeau de Cardinal qu'on promettoit à Briconnet, celle d'un Duché dans le Royaume de Naples dont on flatoit de Vesc, la passion que le Roy avoit de signaler son regne par quelque entreprise extraordinaire, & enfin les instances du Prince de Salerne, de Bernardin de Bisignane, & de quelques autres Seigneurs exilés de Naples qui

Tome V.

se joignirent aux deux Comtes, l'emporterent en faveur de Ludovic contre tout ce qu'on put alleguer au contraire.

Le Traité fut conclu, par lequel Ludovic s'obligeoit à donner passage à l'armée Françoisise dans le Milanez, à fournir cinq cens hommes d'armes soudoyez à ses frais pour joindre aux Troupes de France, à permettre au Roy d'armer une flotte à Gênes aussi nombreuse qu'il voudroit, & à lui faire tenir avant son départ de France deux cens mille ducats. Le Roy de sa part s'engageoit à la défense du Milanez contre quiconque l'attaqueroit ; à y maintenir Ludovic, à tenir dans Ast, Ville qui appartenoit au Duc d'Orleans, deux cens hommes d'armes pendant la guerre, toujours prests à secourir Ludovic, s'il en estoit besoin. Enfin on lui promettoit de lui donner la Principauté de Tarente, au cas que le Royaume de Naples fust conquis.

Quoiqu'on eust supposé des prétextes pour colorer l'Ambassade des Comtes de Cajazze & de Beljoyeuse, les Princes d'Italie en pénétrèrent bien-tôt le veritable motif. Cette expedition devint l'entretien de toutes ces Cours & le sujet d'une infinité de negociations. Ferdinand que la tempeste menaçoit, affectoit de faire paroistre beaucoup d'assurance, bien que personne ne connut mieux que lui le danger où il estoit, & qu'il fust resolu de le détourner, quoi qu'il lui en coûtast.

Charlotte d'Arragon fille de Frédéric son second fils estoit élevée à la Cour de France. Le Roy avoit de l'amitié pour cette petite Princesse, qui estoit sa cousine germaine par sa mere, & il avoit eu dessein de la fiancer avec le Roy d'Ecosse. Ferdinand ordonna aux Envoyez qu'il avoit auprès du Roy de lui parler de nouveau

L.

1493.

Le Traité est conclu & à quelles conditions.

Mesures que prit le Roy de Naples pour le traverser. Guicciardini l. 1.

1493.

de cette alliance, & de l'assurer de la disposition où il estoit de le satisfaire là-dessus. Il fit partir Camillo Pandoné autrefois Ambassadeur en France, homme fort agreable au Roy, avec ordre de faire tous ses efforts pour le reconcilier avec ce Prince, de ne point épargner l'argent pour gagner les Ministres & les Favoris, & que s'il ne pouvoit point réussir par ce moyen, d'en venir jusqu'à offrir au Roy de sa part de lui payer un tribut, & de lui donner la carte blanche pour toutes les conditions qu'il voudroit exiger de lui, en lui accordant la paix.

Il traita en même-temps avec le Pape pour terminer le differend touchant l'achat d'Anguillara, & des Chasteaux voisins de Rome, qui avoit esté la source de leur rupture, & le Pape eut satisfaction. Le mariage de Dom Giuffré cadet des fils du Pape avec Sancia fille naturelle de Ferdinand fut arrêté. Ce Prince donnoit pour dot à sa fille la Principauté de Squillaci, dix mille ducats de rente à son gendre, & une compagnie de cent hommes d'armes entretenus.

La nécessité de ses affaires le contraignit encore malgré sa fierté, d'avoir recours au Senat de Venise, en lui representant combien il seroit préjudiciable à leur Republique, d'avoir pour voisin un Prince aussi puissant que le Roy de France. Il envoya aussi des Ambassadeurs au Roy d'Espagne, pour l'engager à ne le pas abandonner en une si fâcheuse conjoncture, le priant de se souvenir qu'ils estoient de la même Maison, & de faire reflexion combien le Sicile seroit exposée, si le Royaume de Naples venoit à tomber entre les mains des François.

Mais à quoi Ferdinand travailla plus fortement, fut à regagner Ludovic; & comme il estoit persuadé qu'il n'avoit pris des liaisons avec la France

que pour se mettre en sûreté, & se maintenir dans la possession du Duché de Milan, il le fit assurer qu'il ne l'inquieteroit jamais là-dessus, quelques instances que lui en fit Alphonse son fils, & quelque interest qu'il eust à protéger sa petite-fille & le jeune Duc de Milan son mari.

Il estoit fort inquiet sur le succez de tant de négociations, & toujours entre l'esperance & la crainte. On ne lui mandoit rien de bon de la Cour de France, où le Roy s'opiniastroit toujours à suivre son premier dessein. La conduite du Pape le chagrinoit; car quoiqu'il lui promist en secret de le secourir contre la France, s'il en estoit attaqué; il le fatiguoit sans cesse par les nouvelles demandes qu'il lui faisoit. Ce qui lui fit comprendre que les avances que ce Pape avoit faites à la Cour de France pour la guerre d'Italie, n'estoient que pour obtenir de lui par force ce qu'il n'en pouvoit avoir de bonne grace: mais il falloit s'accommoder au temps.

Venise ne lui donnoit que des réponses generales. L'Espagne l'assuroit de le secourir. Ludovic lui paroissoit ébranlé; car tantôt il convenoit du grand danger de l'Italie, si les François y mettoient une fois le pied, tantôt il representoit qu'il devoit avoir de grands égards pour cette Couronne, dont il estoit feudataire à cause du Domaine de Gènes, tantôt il promettoit au Pape & à Pierre de Medicis, dont Ferdinand employoit la mediation auprès de lui, de faire son possible afin de rallentir l'ardeur du Roy de France pour la conquête de Naples. Mais Ferdinand le crut entierement gagné, quand il le vit s'allier avec Maximilien d'Autriche grand ennemi de la France devenu Empereur depuis peu par la mort de son pere Frédéric. Car Ludovic maria Blanche Marie sa niece

1493.

1493.

frère du jeune Duc de Milan avec Maximilien, qui pour la grosse somme d'argent qu'il en reçut, lui donna l'investiture du Duché de Milan, & en dépouilla le legitime heritier sous des prétextes qu'il seroit trop long de rapporter ici, & qui ne firent pas beaucoup d'honneur à cet Empereur.

Un Prince du caractère de Ludovic, qui sacrifioit tout à son ambition, jusqu'à faire empoisonner son neveu Seigneur legitime de Milan, ainsi qu'il fit quelque temps après, ne regardoit pas la tromperie comme un crime. Toute son application estoit à amuser Ferdinand, le Pape & Pierre de Medicis, & à rassurer le Roy sur les soupçons qu'il pouvoit prendre de lui pour les démarches irrégulieres qu'on luy voyoit faire. Il estoit bien aise d'entretenir l'esperance de Ferdinand, afin de donner au Roy le loisir de faire ses préparatifs, & de lever autant qu'il seroit possible les obstacles qu'il pourroit trouver à son expedition de Naples de la part des autres Princes d'Italie, & sur tout des Venitiens; mais en même-temps il estoit bien resolu de prendre ses précautions contre le Roy même, & de faire échouer l'entreprise de ce Prince, si ses interets le demandoient.

Le Roy envoya
un Ambassadeur
à Venise.
Comines l. 7.
chap. 4.

Le Roy envoya pour cet effet à Venise Perron de Basche; c'est ainsi que Comines le nomme. Il devoit le nommer de Baschi*, homme entendu dans les affaires d'Italie, où il avoit esté employé du temps de Jean d'Anjou fils de René Roy de Sicile. On n'ignoroit pas à la Cour de France la haine des Venitiens contre Ferdinand, tant pour les raisons que j'ai déjà marquées, qu'à cause qu'il avoit

toûjours esté le premier à s'opposer aux progrès de cette Republique, soit en Italie, soit au-delà du Golfe. Il sçavoit ce qu'ils avoient dit au Prince de Salerne lorsqu'il se refugia en France, que supposé qu'il pensast à engager quelque Prince à faire la guerre au Roy de Naples, il ne pensast qu'au Roy de France; que le Duc de Lorraine estoit trop foible & trop irresolu; que le Roy d'Espagne seroit trop puissant en Italie où il possédoit déjà l'Isle de Sicile; que les François donneroient moins de jalousie aux Princes Italiens, & que la Republique s'en accommoderoit mieux.

Le Roy supposant toûjours les Venitiens dans cette favorable disposition, ne donna point d'autres instructions à son Envoyé, sinon de leur demander de sa part aide & conseil dans son entreprise; mais ces sages politiques n'estoient pas gens à s'engager si aisément. Ils n'estoient pas fâchez de cette guerre; mais ils prétendoient en profiter, comme ils firent, sans y rien mettre du leur que dans la dernière necessité. Ils répondirent à Perron de Baschi, qu'il ne leur appartenoit pas de donner conseil à un si grand Roy, que pour l'aider dans cette expedition, la crainte qu'ils avoient des Turcs ne le leur permettoit pas; qu'au reste ils ne le verroient pas mal volontiers en Italie, & qu'ils seroient plus disposez à l'aider, qu'à traverser ses desseins.

L'Envoyé suivant l'ordre qu'il en avoit, alla aussi à Rome & à Florence. Le Pape, quoiqu'il eust esté en partie l'auteur de la guerre, ne fit non plus que des réponses generales. Pierre de Medicis voulut en user de la

1493.

Chap. 1.

A Rome &
à Florence.

* Il tiroit son nom du Chasteau de Baschi en Ombrie, sur le Tybre. Une Branche de cette Famille ancienne & noble s'est transplantée au Bas Languedoc, & subsiste encore aujourd'hui dans la personne du Marquis d'Aubaïs.

1493.

Guicciardino
lib. I.

même maniere : mais l'Envoyé lui parla plus ferme, & lui repeta ce que le Roy avoit dit en France aux Agens de Florence, qu'il fouhaitoit que leur Republique lui fournist au moins cent hommes d'armes, & qu'elle donnast passage à son armée & des vivres en payant ; qu'il attendoit d'eux cette marque de leur attachement pour la France, & de la reconnoissance qu'ils devoient aux bons offices reçus de ses prédecesseurs ; qu'il les regarderoit comme ses ennemis, s'ils lui refusoient si peu de chose, & qu'il commenceroit par chasser de France tous les Marchands Florentins qui y faisoient commerce.

Une telle demande embarrassa fort Pierre de Medicis. Il remontra que l'Armée du Roy n'estant point encore en Italie, une declaration de cette nature contre le Roy de Naples seroit inutile à la France, & préjudiciable à la Republique, qui s'attireroit avant le temps la haine de ce Prince : qu'au reste le Roy devoit compter sur un dévouement entier des Florentins à son service : mais l'Ambassadeur ne se contentant pas de ce compliment, Medicis demanda quelque temps pour lui faire une dernière réponse, & donna aussi-tôt avis à Ferdinand de l'embarras où il se trouvoit. Il lui representa qu'il lui seroit difficile & dangereux de renvoyer l'Ambassadeur de France avec un refus ; que ce qu'on lui demandoit estoit si peu de chose, qu'il pouvoit le promettre sans consequence ; que deux raisons principalement le déterminoient à prendre ce parti : l'une, que toute la Ville de Florence se souleveroit contre lui, si faute d'avoir eu cette complaisance pour le Roy, les Marchands Florentins estoient chassés du Royaume de France, & le commerce qui enrichissoit la Republique, entierement rompu avec les François : l'autre, qu'en se

broüillant par ce refus avec le Roy, il s'osteroit un moyen de pacifier les affaires, sur lequel il comptoit beaucoup, c'estoit d'offrir sa mediation à la première occasion favorable qu'il en auroit, lorsque l'armée de France seroit entrée en Italie.

Ferdinand ne goustâ point du tout ces raisons, prévoyant les consequences de cette démarche ; qu'elle seroit d'un très-mauvais exemple pour les autres Princes d'Italie ; que rien ne feroit plus de tort à la réputation de son parti ; qu'on le regarderoit comme perdu, si on voyoit déjà les Florentins lâcher le pied ; & il conjura Medicis d'imaginer quelque expédient pour éluder la demande de l'Ambassadeur de France. Il n'en trouva point d'autre, que de différer tant qu'il pourroit de rendre réponse à l'Ambassadeur ; & enfin ne pouvant plus reculer, il lui dit qu'il la feroit au Roy lui-même par un Envoyé qu'il dépêcheroit vers lui dans quelque temps.

Ferdinand assez content de la conduite de Medicis, ne l'estoit pas également de celle du Pape, qui vouloit tirer tout l'avantage qu'il pourroit du besoin que ce Prince avoit de l'appui du S. Siege dans la fâcheuse situation où il se trouvoit. Ce qui inquietoit le plus Ferdinand, estoit que nonobstant toutes les complaisances qu'il avoit pour le Pape, il n'osoit s'y fier, n'ayant encore pû penetrer ses véritables desseins dans les conjonctures presentes. Ses inquietudes redoublerent, lorsqu'il apprit au commencement de l'année 1494. qu'il n'y avoit plus aucune esperance de paix, & que le Roy avoit ordonné aux Ambassadeurs de Naples de sortir sans tarder de son Royaume. Cette nouvelle le frappa si vivement, qu'il en tomba en apoplexie, & mourut peu de jours après âgé de plus de soixante & dix

1493.

1494.

Le Roy de Naples tombe malade & meurt.

1494

ans. Ce Prince estoit recommandable par sa valeur & par sa prudence ; mais il s'estoit rendu odieux à ses voisins par sa fierté, par son ambition, par sa mauvaise foy, & à ses propres Sujets, & sur tout à la Noblesse du païs, par une severité qui alloit quelquefois jusqu'à la cruauté.

La haine qu'on portoit à Alphonse d'Arragon son fils fait que sa mort ne cause aucun changement dans les affaires.

La mort de Ferdinand auroit pû produire quelque changement dans les affaires, si Alphonse son fils n'avoit esté aussi haï & aussi redouté que lui. Les Venitiens lui attribuoient la guerre que le Duc de Ferrare leur avoit suscitée quelques années auparavant. Ludovic sçavoit qu'il avoit toujours animé le feu Roy son pere à prendre les armes contre lui ; qu'il s'estoit opposé à son mariage avec Isabelle d'Arragon sa fille, qui avoit épousé depuis le jeune Duc de Milan. Tous les Princes d'Italie estoient persuadés qu'il avoit autant d'ambition que son pere, & beaucoup moins de moderation pour la contenir.

Toutes ces préventions ne lui estoient pas favorables : mais on estoit principalement attentif à la conduite que le Pape tiendrait à son égard. Elle fut extraordinaire, & tout-à-fait mystérieuse : car après avoir paru jusqu'alors beaucoup varier, & tantost favoriser l'expédition du Roy de France, tantost panacher du costé du Roy de Naples, il fit en l'occasion dont je parle des choses qu'on ne pouvoit accorder les unes avec les autres. Il leva des troupes de concert avec Ludovic à communs frais pour la défense de leurs Estats, & en donna le commandement à Prosper Colonne, qui estoit alors dans les interets de France. Il envoya à Briçonnet sur la demande que le Roy lui en avoit faite, une promesse signée du Sacré College de le faire Cardinal ; & toute fois il donna en même temps l'investiture du Royaume de Naples à Al-

phonse, & commit un Legat pour le couronner. Pour ce qui est du Chapeau de Cardinal promis à Briçonnet, quelques-uns ont écrit que le Pape ne le lui avoit promis, qu'à condition qu'il détourneroit le Roy du voyage d'Italie ; & cela quadre assez bien avec ce que Comines dit de ce Ministre, qu'il changea d'avis sur ce voyage. Quoiqu'il en soit, ni les déguisemens du Pape, ni le changement de Briçonnet, ni tout ce que purent faire le Duc & la Duchesse de Bourbon pour rompre ce dessein, ni les défiances que quelques-uns donnoient au Roy de la sincerité de Ludovic même, ni les remontrances que les Parisiens lui firent pour le détourner au moins d'exposer sa propre personne à une entreprise si dangereuse, ne purent ébranler ce Prince. Le rendez-vous des troupes fut à Lyon, où il se rendit lui-même au commencement de Juillet avec la Reine.

Cette Ville deslors plus riche qu'aucune Ville de France après Paris, n'épargna nulle dépense pour marquer la joye qu'elle avoit de voir son Roy. Les Bourgeois sembloient disputer de magnificence avec les Courtisans. Ce n'estoit que festes, que tournois, & d'autres parties de divertissement, durant lesquelles le Roy, qui avoit résolu d'aller en personne en Italie, mais qui n'avoit pas encore déclaré sa résolution, balançoit s'il l'exécuteroit, moins touché des raisons que les plus sages de son Conseil lui apportoit pour l'en dissuader, que des attraites de quelques Demoiselles Lyonnoises, pour lesquelles il avoit pris de l'amour : mais les maladies contagieuses qui commencerent à se faire sentir dans cette Ville-là, l'en firent sortir, & il persista dans son premier dessein.

Avant que de partir il regla le gouvernement de son Estat, & ordonna que pendant son absence, le Duc de

L iij

1494

*Comines
Comines
Preface du
l. 7. & ch. 4.*

*Des Rey.
Relation du
voyage de
Charles VIII.
&c.*

*Arrivée du
Roy à Lion.
S. Gelais
Hist de Louis
XII.*

*Gaguin.
Des Rey.*

*Il regle le
gouvernement
de son Estat.*

1494.

Pierre des
Rey.
Brantome
Eloge de
Louis XII.

Il va à Gre-
noble & y
prend les der-
nieres mesu-
res pour son
expédition
d'Italie.

Comines
Preface du
l. 7.

Des Rey.

Bourbon feroit Lieutenant General du Royaume. Baudricourt fut fait Gouverneur de Bourgogne, d'Orval de Champagne, l'Amiral de Gravelle de Normandie & de Picardie, & les Seigneurs d'Avaugour & de Rohan eurent ordre d'aller en Bretagne pour y commander : mais il voulut que le Duc d'Orleans fust du voyage, dans la crainte que pendant son absence, il ne suscitast quelques broüilleries.

Le Roy obligé de quitter Lyon à cause des maladies populaires, alla à Vienne, & de là à Grenoble, où l'on prit des mesures plus prochaines pour l'expédition d'Italie. On nomma des Commissaires des vivres, & d'autres pareils Officiers pour la commodité & la subsistance des troupes dans leur marche, & on les envoya en Savoye & dans les autres Estats d'Italie, qui vouloient bien accorder passage au Roy, ou n'osoient le lui refuser.

Il declara au même lieu ceux qui devoient commander les troupes sous ses ordres : & quoi qu'en dise Comines que le Roy avoit rappelé à la Cour, mais qui chagrin de n'y avoir pas autant de credit que sous Louis XI. écrit qu'il y avoit peu de bons Generaux parmi ceux qu'on employoit à conduire cette expedition, ce n'estoit pas ce qui manquoit le plus au Roy.

Le Maréchal d'Esquerdes en estoit d'abord, & c'estoit un des plus grands hommes de guerre & des plus habiles pour la negociation qu'il y eust alors en Europe. Par malheur il fut pris d'une maladie à Lyon, dont il mourut peu de temps après en estre sorti pour changer d'air. Ce fut une grande perte pour le Roy, à qui ce Seigneur avoit rendu des services très-importans aussi bien qu'à l'Estat, depuis qu'il avoit passé dans le parti de France : Louis XI. qui se connoissoit parfaitement bien en gens, en avoit une

très-haute estime ; de sorte qu'estant prest de mourir, il avoit recommandé à son fils sur toutes choses, de s'en rapporter en matiere de guerre à ce Seigneur, & de ne jamais éloigner de sa personne un aussi bon serviteur, aussi capable, & aussi fidelle que celui-là. Quand on transporta son corps jusqu'à Boulogne sur la mer, où il avoit voulu estre enterré, le Roy ordonna qu'on lui fit par tout les mêmes honneurs qu'on auroit rendus à celui d'un Roy de France.

Mais outre ce Maréchal, le Roy menoit en Italie Louis de la Trimouille, les Maréchaux de Gié & de Rieux, le Duc d'Orleans, d'Aubigni Ecoffois, tous gens d'un merite non commun pour la guerre, où ils avoient signalé en quantité de rencontres leur prudence & leur valeur.

C'estoit par un autre endroit que cette expedition devoit naturellement échouer : c'est que le Roy s'y embarquoit sans argent, & qu'en attendant que celui qu'il esperoit tirer de l'engagement d'une partie de son Domaine, des impôts qu'il mettoit sur le peuple, & des emprunts qu'il faisoit au Clergé (car les Edits n'en furent publiés que pendant son voyage) il fut obligé en le commençant d'emprunter cinquante mille ducats d'un Marchand de Milan sous la caution de Ludovic, & cent mille francs de la Banque de Gènes, dont il paya quatorze mille livres d'intérêt pour quatre mois seulement. Le fond de sa plus grande esperance pour le succès de cette grande entreprise ; estoit la bravoure d'une infinité de jeune Noblesse, qui ne respiroit que les combats ; mais parmi laquelle il y avoit beaucoup plus de valeur que d'obéissance & de discipline.

Il partit de Grenoble le vingt-neuvième d'Aoust, & renvoya de là la Reine à Paris. Il prit sa route par

1494.

Brantome
dans l'éloge
du Sieur
d'Esquerdes.

Raisons qui
devoient la
faire échouer.
Observations
sur l'Histoire
de Charles
VIII.
Comines l. 7.
chap. 4.

Ce Prince
part de Gre-
noble & est
magnifique.

1494.
ment reçu à
Turin.

Guichenon
Hist. de Sa-
voye.

Comines l. 7.
ch. 6.

Il envoie des
Ambassadeurs
en diverses
Cours d'Italie.
Guicciardini
l. 1.

Gap & par Ambrun, & arriva à Suze, où Blanche de Monferrat Duchesse Regente de Savoye vint le recevoir. Son mari Charles Prince d'un grand mérite, estoit mort à l'âge de vingt & un an, & avoit eu quelque démêlé avec le Roy pour l'hommage du Marquisat de Saluces : les choses s'estoient accommodées depuis, & cette Princesse aimoit la France. Elle reçut le Roy à Turin avec beaucoup de magnificence, & envoya son fils le Duc Charles-Jean Amédée qui n'avoit que cinq ans, au devant de lui à cheval : mais l'amitié qu'elle fit au Roy de lui prester ses joyaux, & la permission qu'elle lui donna de les mettre en gage pour emprunter douze mille ducats, lui fut aussi agreable que les honneurs qu'elle lui rendoit. Il traversa le Piemont, reçut par tout avec toutes sortes d'honneurs par les ordres de la Duchesse Régente, & arriva le neuvième de Septembre à Ast. Cette Ville appartenoit au Duc d'Orleans, & estoit venue dans sa Maison par Valentine Visconti son ayeule. Le Roy y tomba dangereusement malade de la petite verole, mais il fut lors de danger au bout de six ou sept jours.

Plus ce Prince avançoit, plus les mouvemens & les inquietudes augmentoient dans les Cours d'Italie, principalement à Naples, à Rome, & à Florence. Il s'estoit fait précéder par quatre Ambassadeurs, qui estoient le Seigneur d'Aubigni, Briçonnet, Jean de Gannai President au Parlement de Paris, & Perron de Baschi. Leurs instructions estoient principalement pour Rome : mais ils avoient ordre en chemin faisant de déclarer à divers Princes & Republiques les intentions du Roy dans son voyage, de les assurer qu'il n'avoit nul mauvais dessein ni sur leurs Etats, ni sur leur liberté ; qu'il ne prétendoit faire aucun tort à

personne ; qu'il venoit uniquement pour se faire restituer le Royaume de Naples qui lui appartenoit incontestablement comme au legitime heritier de la Maison d'Anjou, à laquelle on l'avoit enlevé ; & qu'après qu'il auroit fait cette conquête avec le secours de Dieu, il esperoit s'en servir à l'avantage du Christianisme, pour porter de là la guerre dans les Terres du Turc, & y reestabli la Religion & l'autorité de l'Eglise.

Ils firent à Florence les mêmes propositions que Perron de Baschi avoit faites dans sa premiere Ambassade touchant les cent hommes d'armes & les vivres pour l'armée. Ils presserent le Conseil, & en particulier Pierre de Medicis de leur donner là-dessus une réponse positive, qu'ils ne purent obtenir. L'inclination des Bourgeois estoit pour la France : mais leur Chef avoit d'autres vûes.

Ils ne réussirent pas mieux à Rome, où ils demanderent au Pape l'investiture du Royaume de Naples pour le Roy. Ils lui firent un ample exposé des droits de ce Prince, & ajoûterent de sa part les offres les plus avantageuses ; enfin ils lui représenterent qu'outre la justice évidente de sa cause, c'estoit par le Conseil & à la sollicitation de Sa Sainteté, qu'il s'étoit déterminé à cette grande entreprise.

Le Pape répondit qu'ayant accordé l'investiture à Alphonse d'Arragon, il n'estoit plus en son pouvoir de la donner au Roy de France ; qu'il n'avoit fait en cela que suivre l'exemple de ses prédecesseurs qui l'avoient accordée à trois Princes de suite de la Maison d'Arragon ; qu'en la donnant il y avoit ajoûté une clause par laquelle le droit du Roy de France estoit à couvert, ayant expressement mis ces paroles, *sauf le droit d'autrui* ; que le Roy seroit toujours reçu à re-

Réponse désa-
greable que le
Pape leur fit.

1494.

Présenter le sien ; mais qu'il devoit se souvenir que quand il s'agissoit de l'investiture d'un Fief, on ne commençoit point par des voyes de fait ; qu'on ne la demandoit point les armes à la main au Seigneur Suzerain ; qu'avant toutes choses on lui produisoit ses raisons suivant les procédures ordinaires de la Justice ; que le S. Siege estoit prest d'écouter celles du Roy, quand il les proposeroit de la sorte ; qu'estant Pape, il estoit Pere commun, & ne devoit point prendre parti dans les guerres des Princes Chrestiens ; qu'au reste la nécessité l'avoit obligé à se comporter dans la conjoncture présente comme il avoit fait ; que l'Estat Ecclesiastique estoit si voisin du Royaume de Naples & de la Republique de Florence, qu'il ne pouvoit sans s'exposer beaucoup rompre avec ces deux Estats. Il conclut toutefois d'une maniere qui fit comprendre aux Ambassadeurs, que quelque liaison qu'il eût avec Alphonse d'Arragon, il feroit de sérieuses réflexions sur ce qu'ils lui avoient dit de la part du Roy.

*De même que
les Venitiens*

Les Venitiens, chez qui le Roy avoit envoyé Imbert de Batarnai Seigneur du Bouchage, s'en tinrent à la première résolution qu'ils avoient prise d'abord, qui estoit de demeurer neutres, d'estre spectateurs de la guerre, & d'attendre l'occasion d'en profiter pour l'augmentation de leur puissance, se croyant assez forts pour n'avoir rien à craindre ni de l'un ni de l'autre parti, & pour faire pencher la balance du costé qu'ils voudroient, quand il le jugeroient à propos. Ils alleguerent toujours pour prétexte de ne point entrer dans cette querelle, la crainte de la diversion du Turc, & le grand nombre de Places & d'Isles qu'ils avoient à garder contre ce redoutable ennemi.

Cependant Alphonse d'Arragon, comme le plus intéressé dans cette affaire, se préparoit à la guerre, levait des troupes, armoit des Vaisseaux, & se servant de ce que le Roy avoit fait dire aux Princes d'Italie du dessein où il estoit de faire la guerre au Turc après la conquête de Naples, il avoit envoyé jusqu'à Constantinople demander du secours à Bazajet. Enfin il estoit résolu de ne pas attendre qu'on vint l'attaquer dans ses Etats, mais de prévenir l'ennemi, & de venir au-devant de l'armée de France.

Ce qui le déterminoit le plus à prendre ce parti, c'estoit qu'il ne voioit point de fin aux négociations qu'il entretenoit toujours avec Ludovic, qui l'amusoit tandis que les François s'avançoient en Italie. Il rompit avec lui, fit saisir le Duché de Bari, qui appartenoit à ce Seigneur dans le Royaume de Naples, congédia son Ambassadeur, & fit revenir celui qu'il avoit à Milan. Il projettoit en même temps un dessein, dont le succès devoit avoir de très-grandes suites. C'estoit de surprendre Genes, où d'Urfé par ordre du Roy faisoit un armement de Mer considérable, afin d'attaquer en même temps le Royaume de Naples par mer & par terre. Alphonse espara venir à bout de son dessein par l'intelligence qu'il avoit avec le Cardinal Paul de Fregose, avec Objectto de Fiesque, & quelques Seigneurs de la Maison des Adornes, toutes familles puissantes à Genes, & dans lesquelles Ludovic avoit beaucoup d'ennemis.

Il prétendoit en même temps s'avancer avec son armée jusques dans le Parmesan, & sur les confins du Milanais ; & si l'affaire de Genes réussissoit, se déclarer le protecteur du jeune Duc de Milan, & animer les peuples de ce Duché contre Ludovic,

1494.

*Alphonse
d'Arragon
se prépare à
prévenir le
Roy.
Guicciardini
lib. 1.*

que

1494.

que son usurpation & son rude gouvernement leur avoit rendu fort odieux. Il eust par ce moyen arresté le Roy fort loin de Naples, l'eust obligé à passer l'hyver en Piemont, & auroit rallenti la fougue François, avec esperance, que pendant ce temps-là quelque événement surviendrait, qui déconcerteroit l'entreprise.

Il met dans son parti les Medicis.

Il communiqua son dessein au Pape, & à Pierre de Medicis, demanda à celui-cy, au cas qu'il en fut besoin, retraite pour ses Vaisseaux dans le Port de Livourne, & pria le Pape de joindre quelques-unes de ses galeres à sa flotte, & ses troupes de terre à celles qu'il prétendoit envoyer vers le Milanez. Ils firent l'un & l'autre difficulté de lui accorder sa demande. Medicis s'excusa de recevoir la flotte Napolitaine dans Livourne, sur ce qu'ayant refusé au Roy de France ce qu'il lui avoit fait demander par ses Ambassadeurs, & l'ayant déjà assez irrité par ce refus, ce seroit rompre ouvertement avec lui que de donner retraite à ses ennemis, chose à quoi il ne pouvoit se résoudre que dans la dernière extrémité, & que lorsqu'il ne pourroit faire autrement.

Et le Pape même.

Pour ce qui est du Pape, il consentit que ses troupes de terre se joignissent avec les Napolitaines; pourveu que les unes & les autres ne sortissent point des frontieres de l'Etat Ecclesiastique; parce qu'ainsi il paroîtroit seulement estre sur la défensive: au lieu que si elles s'avançoient jusques sur les confins du Milanez, ce seroit se déclarer ouvertement contre Ludovic. Ce qu'il ne jugeoit pas à propos que l'on fît; d'autant qu'il y avoit encore quelque esperance d'accommodement avec ce Seigneur;

& par cette même raison il croyoit qu'il falloit différer l'entreprise concertée sur la Ville de Genes.

1494.

Alphonse s'emporta fort contre ce ménagement, & regardant la surprise de Genes comme un moyen infailible d'arrester le Roy tout court, & de soulever les peuples du Milanez contre Ludovic, il se chargea seul de tout le risque. Il donna la conduite de cette expedition à Dom Frédéric son frere, qui partit de Naples avec trente-cinq Galeres & dix-huit Vaisseaux bien armez. Il y avoit sur cette Flotte trois mille fantassins pour mettre à terre, & qui devoient se joindre aux troupes que les Chefs des mécontents de Genes avoient promis de fournir.

Il manque de surprendre Genes, & comment.

La chose estoit très-bien concertée: mais le secret avoit esté découvert à Ludovic par le Cardinal de saint Pierre aux Liens * ennemi mortel du Pape. Ce Cardinal ne se croyant pas en assurance aux environs de Rome, s'estoit sauvé depuis peu de temps à Avignon, dont il estoit Legat, & avoit en passant à Savonne, informé Ludovic de ce qu'il sçavoit, ou de ce qu'il conjecturoit là-dessus. Ludovic avoit eu le temps de pourvoir à la sûreté de Genes, où le Roy par son conseil avoit envoyé le Bailly de Dijon avec deux mille Suisses. La Flotte qu'on armoit au Port de cette Ville-là avoit esté mise en estat, & jointe par un renfort de Vaisseaux qu'on avoit preparez à Marseille. De plus Ludovic, à force de presens & de promesses, s'estoit assuré de la plupart de la Noblesse de Genes, & de la bourgeoisie par leur moyen.

Guicciardini lib. 1.

Dom Frédéric ayant esté averti de tout cela dans sa route, changea de dessein; & voyant qu'il n'y avoit plus d'esperance de réussir à Genes, il

* Julien de la Rovere.
Tome V.

1494.

prit le parti de faire seulement une tentative sur quelqu'une des places de la coste qu'on appelle la Riviere de Genes. Il attaqua Porto Veneré, dont la garnison venoit d'estre renforcée de quatre cens fantassins. Il en fut repoussé avec perte, & s'en alla avec toute sa Flotte au Port de Livourne, où Pierre de Medicis, nonobstant son premier refus, lui permit d'entrer & de prendre des vivres.

Son frere Frédéric s'empara de Rapallo.

Ce premier desavantage ne le rebuta point; & après avoir fait rafraichir, & renforcé son armée de quelques troupes, il revint sur les costes de Genes. Il mit à terre auprès de Rapallo trois mille Fantassins, sous la conduite d'Objectto de Fiesque, qui s'empara sans beaucoup de resistance de cette place éloignée de Genes d'environ vingt milles, & commença à faire des courses sur les Terres de la Republique.

Gulcciardino lib. 1. Comites 1, 7. c. 5.

Sur ces entrefaites le Duc d'Orleans, qui avoit le commandement de la Flotte Françoisse, estoit arrivé à Genes, bien resolu de ne pas manquer la premiere occasion qu'il auroit de se signaler. Dès qu'il scût la descente des ennemis à Rapallo, il partit du Port de Genes avec sa Flotte composée de dix-huit Galeres, de six Galeaces & de neuf gros Vaisseaux, & fit aller par terre quelques bataillons Suisses commandez par le Bailly de Dijon, & les Troupes Italiennes qui estoient à la solde de Ludovic sous le Commandement de Louis de Fiesque, de Jean Adorne, & des Seigneurs de S. Severin.

Ce poste est repris par le Duc d'Orleans qui commandoit la Flotte Françoisse.

Les Troupes de terre ne commencerent l'assaut, que quand ils virent la Flotte à la hauteur de Rapallo pour les seconder. Il fut vigoureusement soutenu par les ennemis sur un pont qui estoit aux avenues de la place. Ils avoient l'avantage du terrain, qui é-

toit fort ferré entre des rochers. Les Suisses qui avoient la teste de l'attaque parurent se rebuter après plusieurs efforts: mais Adorne ayant fait grimper sur des rochers des gens du païs qu'il avoit dans ses Troupes, leur fit faire un grand feu d'arquebuses sur ceux qui défendoient le pont, & presque aussi-tôt après l'artillerie de la Flotte les prenant en flanc, ils furent contraints d'abandonner le poste, & le Pont ayant esté forcé, Objectto de Fiesque ne jugea pas à propos de défendre Rapallo qui ne valoit rien. Il s'enfuit dans les montagnes, & ses Troupes se débanderent. Il ne resta pas sur la place du costé des ennemis plus de six-vingt hommes; mais parmi les prisonniers que l'on fit, se trouverent Fregosin fils du Cardinal Fregose, Orlandin de la même famille, & Jule des Ursins. Une des choses qui contribuerent le plus à cette déroute, fut le bruit terrible de l'artillerie du Vaisseau que montoit le Duc d'Orleans; car c'estoit la plus grosse qui eust jamais paru sur cette Mer, où le gros canon n'estoit point encore en usage, sur tout dans les Vaisseaux. De Piennes, Jean de la Grange, le Bailli de Dijon, Guyot de Laufieres & Charles de Brillac qui y fut fait Chevalier, se distinguerent beaucoup dans ce combat.

Fédéric d'Arragon avant l'attaque de Rapallo, avoit pris le large, pour en attendre le succès, & n'estre pas contraint de hasarder le combat. Dès qu'il vit que ses gens estoient forcez, il fit voile vers Livourne, & n'osa rien entreprendre depuis.

Telle fut la premiere action de cette Guerre, qui se passa la huitième de Septembre sur le soir, & que le Roy apprit avec grande joye en arrivant à Ast. On s'attendoit aussi à voir bien-tôt les François aux mains avec les Arragonnois dans le Bolonnois;

1494.

Comin. 1. 7. c. 5. des Rey Hist. de Charles VIII.

Georgii Flori Mediolan. de expeditione Caroli VIII.

1494.

Lettre de Briçonnet Evêque de S. Malo au Duc de Bourbon.

car d'Aubigni & le Comte de Cajaze s'estoient déjà avancez jusques-là avec douze cens lances, & cinq cens arbalestriers à cheval, & estoient campezz à trois lieuës de Ferdinand d'Arragon Duc de Calabre fils du Roy de Naples, qui avoit aussi un corps de douze cens lances, & de mille à douze cens fantassins, pour empêcher que les François n'entraissent plus avant.

Le Roy estant à Ast, le Duc de Ferrare & Ludovic vinrent l'y saluer, & l'asseurer de leur dévouement aux interets de la France. La Marquise de Montferrat l'envoya complimenter en son nom & au nom de son fils, & lui donna de pareilles assurances.

Comines l. 7. c. 6.

Le Roy envoya de-là Comines à Venise, qui trouva cette Republique inébranlable dans le parti qu'elle avoit pris de demeurer neutre.

Plusieurs petits Etats continuent de se déclarer pour le Roy.

Cependant comme plusieurs petits Etats continuoient à se déclarer pour le Roy, l'inquietude du Pape, de Medicis, & d'Alphonse estoit plus grande que jamais. Ils dépêcherent de nouveaux Agens en Espagne & à Venise. Alphonse avoit envoyé une seconde fois à Constantinople Camille Pandoné qui y fut secretement accompagné par George Bucciardo Génois, au nom du Pape, pour demander un secours d'argent à Bajaset. Le principal motif que Bucciardo devoit employer suivant ses instructions, estoit que le Roy de France vouloit tirer Zizime frere de Bajaset des mains du Pape, pour s'en servir à faire la guerre aux Turcs après la conquête du Royaume de Naples. Il falloit estre du caractère d'Alexandre VI. pour n'avoir ni honte ni horreur d'une conduite si indigne d'un Souverain Pontife, & pour se mettre au-dessus du tort qu'elle feroit à sa réputation, quand la chose seroit connue, comme elle le fut, les instructions de Bucciardo ayant esté surprises par le frere

Bucciardino. lib. 1.

du Cardinal de la Rovere. L'Envoyé estoit encore chargé de solliciter Bajaset de faire une Trêve avec le Roy de Hongrie, de le prier d'agir auprès des Venitiens, & de leur marquer la part qu'il prenoit à la guerre d'Italie, afin de les engager par son credit, ou par ses menaces, à se declarer contre le Roy de France. Mais quelque bien intentionné que fust Bajaset, comme on le voit par les réponses qu'il fit au Pape, il ne put rien gagner sur l'esprit des Venitiens; & ce fut un grand bonheur pour la Chrétienté, qu'une pareille conjoncture ne se presentast pas du temps de Mahomet II. Prédecesseur de Bajaset; car il en auroit infailliblement sçu profiter beaucoup mieux que lui.

Le Roy de Naples & Pierre de Medicis avoient besoin d'un plus prompt expedient que celui-là pour se tirer d'intrigue: & ils en imaginerent un, qui naturellement devoit avoir un plus grand succès qu'il n'eut en effet.

Leur grande affaire estoit de mettre la division entre le Roy & Ludovic. Ils connoissoient parfaitement le génie de celui-ci aussi déliant, aussi soupçonneux, aussi timide qu'il estoit intéressé & ambitieux. Ils jugeoient avec beaucoup d'autres que ce n'estoit pas son interet que le Roy de France se rendist maître de Naples. Les prétentions de la Maison d'Orleans sur le Milanez estoient trop bien fondées, pour que la France les abandonnast, lorsqu'elle seroit en estat de les faire valoir; & sa puissance estant une fois bien affermie en Italie par la conquête du Royaume de Naples, elle pourroit tout entreprendre. On estoit donc persuadé que Ludovic n'ayant point eu d'autre vûe d'abord dans cette guerre, que de s'asseurer la possession du Milanez, malgré les efforts du Roy de Naples & de Pierre de Medicis, il se laisseroit

M ij

1494.

Intructions données à Bucciardo. Dans les Mss. de Brienne vol. cotté 8439. Comines l. 7. c. 15. Lettres de Bajaset au Pape. Dans les Observat. sur les Memoires de Comines, & dans les Mss. de Brienne vol. cotté 8439. & 8457.

Alphonse entreprend de mettre la division entre ce Prince & Ludovic Sforca.

1494.
Guicciardini.
Lib. I.

ébranler, si l'un & l'autre lui offroient cette assurance, vû sur tout que l'Empereur lui avoit déjà accordé l'investiture de ce Duché, & qu'ainsi après cette offre, il ne devoit plus penser qu'à se débarrasser du Roy de France, qu'à traverser sous-main son entreprise plutôt que de la seconder, & qu'à rebuter par un peu de lenteur la vivacité Françoisise. D'ailleurs l'hiver approchoit, le Roy estoit mal fourni d'argent, & le Roy de Naples s'offroit, à l'exemple de son pere, à se faire son tributaire : c'estoit-là un moyen de sauver l'honneur du Roy de France dans une conjoncture où il commençoit à éprouver le danger & la difficulté de son entreprise : C'estoit encore une occasion à Ludovic de s'attirer la qualité de Mediateur, chose très-propre à flatter sa vanité & le desir qu'il avoit de paroître l'arbitre de l'Italie ; & bien des gens de la Cour & du Conseil du Roy, qui avoient toujours desapprouvé ce voyage, devoient immanquablement estre pour cet expédient, quand ce ne seroit que par le plaisir de décrediter de Vesc & l'Evêque de S. Malo.

C'est ainsi que raisonnoient Pierre de Medicis & Alphonse d'Arragon : c'est ainsi qu'ils croyoient que Ludovic raisonnoit lui-même, parce qu'il leur sembloit qu'en effet il devoit ainsi raisonner. Mais ils avoient une raison très-particuliere de se confirmer dans cette pensée, sur ce que Ludovic, qui avoit jusqu'alors employé tous ses artifices pour les desunir, leur faisoit depuis quelque temps conseiller secretement de demeurer unis, & leur paroissoit disposé à faire en sorte que le Roy ne passât pas outre, soit que ce fût en effet son intention, soit qu'il eût seulement dessein de perdre Medicis, en le rendant irreconciliable avec ce Prince.

Mais comme Medicis, accoutumé aux souplesses de Ludovic, estoit toujours en défiance de lui, & se voyoit pressé, il résolut de son costé à le perdre par le moyen des pieges mêmes qu'il lui tendoit, & de concert avec le Roy d'Arragon, il se servit d'une ruse toute pareille à celle que Loüis XI. avoit employée autrefois, pour faire abandonner le Connétable de S. Pol par le Duc Charles de Bourgogne.

Sous prétexte d'une incommodité qui l'empêchoit de sortir, il envoya prier l'Agent que Ludovic avoit encore à Florence, de le venir trouver. Cet Agent s'appelloit Stephano Taverna. Celui de France nommé Jean Mattaron, s'estoit déjà rendu secretement au Palais, & Medicis l'avoit placé en un lieu, d'où il pouvoit entendre tout ce qui se disoit dans l'entretien.

Medicis se plaignit des retardemens de Ludovic à accomplir ses promesses, & de ce qu'ayant fait entrer le Roy de France dans l'Italie, qui alloit devenir le theatre d'une sanglante guerre, il différoit d'apporter à un si grand mal, le remede que lui-même, paroissant se repentir de sa faute, avoit suggeré ; que Ludovic depuis quelque temps le sollicitoit de ne point se séparer du Roy d'Arragon, & l'empêchoit d'accorder au Roy de France ce qu'il lui demandoit, & ce qu'il avoit inclination de lui accorder ; qu'enfin il lui declaroit que s'il n'exécutoit au plutôt la promesse qu'il lui avoit faite, d'obliger le Roy de France, ou par adresse, ou autrement, à repasser les Monts, il estoit déterminé à s'accommoder avec ce Prince.

L'Envoyé de Milan lui répondit en le conjurant de ne point précipiter une résolution si funeste à l'Italie ; qu'il devoit estre persuadé de la fin-

1494.

Pierre de Medicis est celui qu'il employe pour cela.

1494.

cerité de son Maître à cet égard ; que l'intérêt & le danger leur estoient communs à l'un & à l'autre ; que si le Roy de France devenoit maître du Royaume de Naples , Ludovic n'estoit pas plus en feureté que la Republique de Florence ; que s'il avoit encore quelque zele pour sa patrie & pour la liberté d'Italie , il devoit concourir avec tous les autres Princes à sa conservation , & qu'il auroit bien - tost de Ludovic toute la satisfaction qu'il en devoit attendre.

De tout temps l'art de tromper a fait une grande partie de la science de la politique ; mais depuis deux ou trois siècles , que l'Histoire commence à nous fournir de plus grands détails de ces mystères d'iniquité , on voit plus distinctement jusqu'où la malice des hommes est capable de les pousser. On traite ces fourberies d'infames , quand elles se font de particulier à particulier : mais comme si l'intérêt de l'Etat leur donnoit un autre caractère , peu s'en faut qu'on ne les regarde comme autorisées ; c'est souvent par ces détestables artifices que les Princes méritent l'éloge spécieux de grands Politiques ; & c'estoit par de semblables traits que Ludovic prétendoit se l'acquérir.

Il réussit en partie, & Ludovic devient suspect au Roy.

L'Ambassadeur de France donna avis au Roy de ce qu'il avoit entendu de la bouche de l'Envoyé de Milan , & l'assura que Ludovic le trahissoit. La preuve estoit forte ; mais Ludovic sans s'embarasser , répondit au Roy quand il lui en parla , qu'il avoit affaire à des gens avec qui la franchise n'estoit pas un moyen de réussir , & lui fit de nouvelles protestations d'un attachement inviolable. On n'y ajouta qu'autant de foy qu'un homme de son caractère en méritoit. On s'en défia plus que jamais ; mais on avoit besoin de lui , &

sur-tout de son argent.

La crainte qu'il avoit qu'on ne prît des quartiers d'hyver dans le Milanéz , fit qu'il presta au Roy une grosse somme pour payer l'Armée Française. Dès que ce Prince fut en estat de partir d'Ast après sa petite verole , il se mit en marche le sixième d'Octobre à la tête de son Armée. Elle estoit de douze mille hommes d'Infanterie , moitié Suisses ou Allemands , moitié François la plupart Gascons , & de seize cens hommes d'armes , qui , en comptant , selon l'usage de ce temps-là , cinq ou six Cavaliers par chaque homme d'armes , lorsque les Compagnies estoient complètes , faisoient neuf à dix mille hommes de Gendarmerie. On ne comprend point dans ce nombre les troupes qui accompagnoient par mer les gros bagages & la grosse Artillerie , ni celles qui estoient en Garnison à Genes & dans les autres Places de cette Republique.

La marche du Roy jusqu'à Naples ne parut une expedition militaire , que parce qu'elle se faisoit avec une Armée. Elle n'eut presque en tout le reste que l'air d'un simple voyage d'un Monarque , qui alloit se montrer à ses Alliez & à ses sujets , & on lui rendoit par tout à l'envi des respects & des soumissions. Il alla d'Ast à Casal , où la Marquise de Montferrat le reçut avec toutes sortes d'honneurs , toute ennemie qu'elle estoit de Ludovic , & lui fit la même amitié que la Duchesse de Savoye , en lui mettant entre les mains ses pierreries , pour lui faire trouver de l'argent.

De là il alla à Pavie , où Ludovic fit difficulté de le laisser loger au Chasteau : mais sachant qu'il le vouloit absolument , il n'osa le refuser. La garde du Roy y fut renforcée ; & sur cela , & sur quelques paroles qui échaperent à quelques Gens de la

M iij

1494.

Ce Monarque marche à la tête de son armée, & reçoit par tout de grands honneurs.

De la Vigne Journal du voyage de Charles VIII. Guicciard. l. i.

Comines l. 1. ch. 6.

Il arrive à Pavie, & veut loger dans le Chasteau.

1494.

Cour, Ludovic vit bien qu'on se défioit de lui. Il en parla au Roy, qui lui dit qu'il falloit mépriser ces sortes de discours, & qu'on ne pouvoit les empêcher parmi tant de gens, où il y avoit toujours beaucoup d'imprudens & d'étourdis.

*Raison qu'a-
voit Ludovic
de s'y opposer.*

La véritable raison pourquoi Ludovic ne vouloit pas que le Roy logeât au Chasteau, estoit qu'il y avoit renfermé le jeune Duc de Milan actuellement malade, se doutant bien qu'il le voudroit voir; parce que ce jeune Prince estoit son cousin germain, étant tous deux fils des deux sœurs, filles de Louis II. Duc de Savoye. Le Roy le vit en effet; mais il n'entra avec lui en aucun détail sur ses affaires. La Duchesse Isabelle femme du jeune Duc ne put se contenir; & en présence de Ludovic même, se jeta aux pieds du Roy, non point pour lui demander justice contre cet usurpateur; mais pour le conjurer d'écouter les propositions d'accommodement qu'Alphonse d'Arragon son pere lui faisoit touchant le Royaume de Naples. Le Roy quoique fort touché de ses larmes, lui répondit que l'affaire estoit trop engagée, & qu'il avoit un droit trop incontestable sur le Royaume de Naples, pour pouvoir y renoncer avec honneur.

*Mort du jeune
Duc de Mi-
lan.*

Ludovic suivit l'Armée Françoisse jusqu'à Plaisance, où il ne fut pas plutôt arrivé, qu'on lui vint dire que le jeune Duc de Milan se mouroit. Il prit congé du Roy sur cette nouvelle qu'apparemment il attendoit. Le Prince estoit mort avant qu'il arrivast à Pavie. Il partit de-là en poste pour aller à Milan; & par un jeu concerté entre lui & le Conseil du Duché, il fut conclu que dans la conjoncture perilleuse où l'on se trouvoit, il estoit nécessaire pour le bien de l'Etat d'avoir un Duc capable de

conserver la patrie; que le Prince mort avoit laissé son fils à l'âge de cinq ans incapable d'un tel fardeau, & qu'il falloit contraindre Ludovic de s'en charger.

Il fit personnage en résistant pendant quelques momens; après quoi il donna les mains, & prit dès le lendemain le titre & toutes les marques de Duc de Milan, ayant fait auparavant une protestation secrète, par laquelle il declaroit que le Duché lui appartenoit en vertu de l'investiture qu'il en avoit déjà reçüe du Roy des Romains.

Il auroit en vain prétendu par sa résistance affectée imposer au public, à qui il n'avoit jamais sçu assez cacher ses desseins: mais il put encore moins se laver du soupçon d'avoir fait empoisonner le Duc son neveu. On publia d'autres causes de sa mort qui ne furent pas cruës; & Théodore de Pavie Medecin du Roy qui estoit présent à la visite que ce Prince rendit au Duc, assura qu'il avoit vû dans lui des signes manifestes de poison. Ludovic après cette élection, se voyant par le consentement des peuples affermi sur le Trône Ducal, ne pensa plus gueres qu'à trahir le Roy, & à lui causer de l'embarras, comme on le verra dans la suite.

*Ludovic est
soupçonné d'a-
voir fait em-
poisonner le
jeune Duc son
neveu.*

Quoi que jusques-là tout parût favoriser les desseins du Roy, & que même on eust reçu nouvelle que les Seigneurs de la Maison des Colonnes avoient levé l'étendard contre le Pape; que Prosper & Fabrice les deux plus considérables de cette illustre Maison, & en réputation de grands Capitaines, s'estoient declarez pour la France, & avoient surpris Roccad'Ostia, place très-forte peu éloignée de Rome; qu'ils se défendoient vigoureusement à Nettuno, où le Roy de Naples les faisoit assiéger; que

*Le Roy pour-
sui- ses des-
sei- malgré
le- soupçons
il avoit de
trahison de
Ludovic.*

1494.

cette diversion avoit obligé le Pape à rappeler une partie des Troupes qu'il avoit dans la Romagne avec celles de Naples ; nonobstant tout cela on délibéra encore à Plaisance* dans le Conseil du Roy , si on s'engageroit plus avant , & même si on ne repasseroit pas les Alpes. La saison déjà fort avancée , la disette d'argent , & plus que tout le reste la défiance qu'on avoit du Duc de Milan faisoient pancher bien des gens de ce côté-là. Le Roy appréhendoit que ce Prince étant venu à bout du dessein pour lequel il avoit fait venir l'Armée de France en Italie , & l'y croyant désormais inutile pour ses intérêts particuliers , ne se fît honneur de la sacrifier au bien commun du païs , & que non-seulement il ne la secondast pas , mais même que son génie artificieux & fourbe ne le portât à la faire perir , & à lui fermer le retour en France.

D'Ursé qui estoit malade à Genes , & qui avoit esté un des plus empressez pour l'expédition d'Italie , écrivoit au Roy les grands soupçons qu'il avoit là-dessus. On craignoit à la Cour pour la personne même du Roy , & que le Duc de Milan , après l'essay qu'il venoit de faire sur son propre neveu des boucons d'Italie , ne fît pas grand scrupule d'en user à l'égard d'un Prince étranger qui lui devenoit redoutable , après lui avoir esté si utile. Néanmoins sur la nouvelle que l'on eut que le Duc de Milan devoit revenir à l'Armée du Roy , & qu'à Florence la faction contraire à Pierre de Medicis & favorable à la France , sembloit se ranimer par l'approche de l'Armée , il fut conclu qu'on passeroit outre : mais on

déliberoit encore sur le chemin qu'on tiendrait.

Le plus aisé estoit de prendre par Bologne , par la Romagne , par le Duché d'Urbain , par la Marche d'Ancone , pour entrer de-là dans la Province de l'Abruzzo , qui est de ce côté-là la première du Royaume de Naples. Il n'y avoit par cette route qu'un seul obstacle , qui estoit le corps d'Armée de Ferdinand Duc de Calable , que le Roy de Naples son pere avoit posté dans la Romagne , pour disputer le passage : mais on ne doutoit pas que la seule approche de l'Armée Française ne l'en fît sortir , parce qu'il y avoit déjà plusieurs mois que d'Aubigni avec une poignée de gens lui tenoit tête , l'obligeoit à se retrancher , & le suivoit par tout.

L'autre chemin estoit d'aller par Florence , traverser la Toscane , côtoyer Rome , & marcher ensuite à Naples ; & il falloit pour cela passer l'Appennin dans un temps où les neiges commençoient à tomber. D'ailleurs si on ne prenoit pas cette route , on laissoit Pierre de Medicis & le Pape en toute liberté de secourir le Roy de Naples , & de jeter dans la Capitale de ce Royaume autant de troupes qu'ils voudroient ; outre que la flotte de France qui portoit la plus grande partie de la grosse Artillerie , estoit sur la côte de Toscane , & qu'il faudroit qu'elle fît tout le tour du Royaume de Naples pour venir débarquer dans l'Abbruzze. Ces raisons firent que l'on prit le parti d'essuyer les fatigues des montagnes , & de marcher vers Florence , pour y appuyer la faction Française.

1494.

Embarras de ce Prince sur la route qu'il devoit prendre.

Guicciard. l. i.

Comines l. 7.
ch. 7.

* J'ay une Medaille de Charles VIII. frappée à Plaisance sans doute au sujet d'un Tournois qui se fit alors. L'inscription est G : ETE : FET : A : PLESAMSET : POR : LES CATIHOME : D. R. ces deux dernieres lettres signifient du Roy. Il y en a une autre au Cabinet du Roy avec une autre inscription de même stile & de même orthographe.

1494.
Il se détermi-
ne à passer par
les montagnes
De la Vigne,
Secrétaire
d'Anne de
Bretagne.
Journal du
voyage de
Charles VIII.

Gricciardino
lib. r.

La chose ayant esté ainsi arrestée, le Roy partit de Plaifance le Jeudy vingt-troisième d'Octobre, l'avant-garde étant conduite par Gilbert de Montpensier Prince du Sang. Il arriva le vingt-cinquième à Fornoufe, Bourgade à l'entrée des montagnes, & le vingt-huitième après bien des fatigues à Pontrémolo, place qui appartenait au Duc de Milan, au pied du mont Appennin. Les Suisses qu'on avoit laissez à Gènes, vinrent l'y joindre avec l'artillerie qu'on avoit débarquée à la Spezza. Le Roy fit fommer la forteresse de Fivisano, qui appartenait aux Florentins; & sur le refus que le Commandant fit de se rendre, on l'attaqua. Elle fut prise d'assaut, & la plupart de la garnison avec une partie des habitans fut passée au fil de l'épée.

Il y avoit encore deux autres petites places; sçavoir Sérésana & Sérésanello, qui n'estoit qu'un Chasteau basti sur un roc au-dessus de Sérésana, mais très-fort, & d'un difficile accès. Pierre de Medicis avoit beaucoup compté sur la résistance de ces deux postes, que le Roy ne pouvoit pas prudemment laisser derrière lui. La crainte de ne pas réussir le fit hesiter à les attaquer; & supposé qu'on le fist, c'estoit une nécessité de les emporter en peu de temps, le pays étant très-sterile; & l'armée ne pouvoit pas y subsister. Il tomboit actuellement beaucoup de neige, & le mauvais succès de cette entreprise auroit esté d'une très-grande consequence pour la reputation des armes Françoises, dont la seule terreur tenoit les esprits en suspens. On se resolut enfin à l'attaquer; mais le peu de resolution de Pierre de Medicis tira le Roy d'embarras.

Pierre de Medicis en est alarmé.

Ce Seigneur aussi peu ferme à l'approche du peril, qu'il estoit fier & hardi quand il ne l'envifageoit que

de loin, n'eust pas plustost appris que le Roy estoit en marche pour entrer dans la Toscane, qu'il commença à faire ses reflexions sur le risque qu'il alloit courir. Il sçavoit qu'il estoit extrêmement haï à Florence, où l'on le soupçonnoit de vouloir se rendre Souverain. Les Marchands Florentins chassés de France, & tout le peuple qui voyoit un si riche commerce ruiné, estoient irritez contre lui: les familles nobles jalouses de sa puissance le regardoient comme un tyran, qui opprimoit la liberté de la Republique. Il avoit des ennemis dans sa propre famille, jusques-là que Jean & Laurens de Medicis ses plus proches parens estoient venus trouver le Roy secretement à Plaifance, pour le prier de venir à Florence, l'assurant que dès qu'il paroistroit, la Ville lui ouvreroit ses portes; & ce fut ce qui le détermina principalement à prendre cette route. La prise de Fivisano & la maniere dont on avoit traité la garnison & les habitans, avoit autant jetté de consternation dans toutes les Places de la Republique, qu'augmenté la hayne contre Pierre de Medicis, qui malgré les avis du Conseil, s'estoit attiré l'indignation du Roy de France. Il n'ignoroit pas cette disposition des esprits à son égard, & voyoit bien que c'estoit fait de sa vie, ou de sa liberté, si le Roy pouvoit arriver à Florence.

Il prit donc le parti de prévenir le danger, & d'aller lui-même trouver le Roy. Il se rendit de Florence à Pietra Santa, & apprit en chemin que trois cens fantassins avec quelque cavalerie qu'il avoit envoyez pour se jeter dans Sérésana, avoient esté taillez en pieces par les François. Il envoya de Pietra Santa demander un sauf-conduit au Roy, qui lui fit porter par l'Evêque de Saint Malo, accompagné de plusieurs Seigneurs de l'armée.

1494.

Ils

1494.

Il vient trouver le Roy qui lui propose de lui remettre. Florence, & plusieurs autres places.

Ils le conduisirent jusqu'au camp devant Sérésanello, quel'on commençoit à battre avec toute l'artillerie. Le Roy le reçut avec beaucoup d'honnesteté, lui marqua la joye qu'il avoit de le voir enfin suivre ses veritables interets, & l'exemple de ses ancestres, qui avoient toujours esté extrêmement attachez à la France; mais il lui fit en même temps des demandes qui dûrent lui paroître bien dures.

Il lui dit que s'il vouloit meriter son amitié, il falloit non seulement qu'il renonçât à la ligue qu'il avoit faite avec le Pape & Alphonse d'Arragon, comme il témoignoit vouloir le faire; mais encore qu'il lui mit entre les mains Sérésana, Sérésanello, & Pietra Santa; c'estoient de ce côté-là les clefs de la Republique de Florence; de plus le Chateau de Pise & le Port de Livourne; qu'on ne prétendoit pas garder ces Places, & qu'on lui donneroit une promesse par écrit de les lui restituer après la conquête du Royaume de Naples. Qu'enfin il souhaitoit qu'il lui fît prêter deux cens mille ducats par les Florentins.

Ce qui est aussitôt exécuté.

Medicis accorda tout cela avec tant de facilité, que le Conseil du Roy en fut surpris: car on estoit persuadé que pour peu qu'il eust fait de difficulté, le Roy se seroit contenté de beaucoup moins. Le Traité fut aussitôt exécuté pour Sérésana, Sérésanello, & Pietra Santa, & le reste se fit dès que le Roy fut entré dans Florence. Le Duc de Milan estant arrivé le lendemain au camp, ne fut pas moins estonné de la conduite de Pierre de Medicis, & il le lui marqua en termes couverts dans leur première entrevüe: car Medicis lui disant qu'il estoit allé hors du camp au-devant de lui sans le rencontrer, & qu'assurément il n'estoit pas venu par

Tome V.

le droit chemin. Il faut en effet, repartit le Duc de Milan, qu'un de nous deux se soit égaré; mais il me paroît que c'est vous qui vous estes perdu dans la route. On s'entendit bien de part & d'autre: mais il n'estoit plus libre à Medicis de reculer.

La soumission des Florentins & la rupture de cette triple alliance fut un coup de la dernière consequence pour le Roy. Le Duc de Calabre abandonné des troupes de Florence, qui eurent ordre de revenir en Toscane, ne fut plus en estat de tenir devant Aubigny, & il le laissa maître de la Romagne. Après sa retraite, Catherine Sforce Dame d'Imola & de Forli, qui estoit jusqu'alors demeurée neutre ouvrit ses Places aux François.

Le Duc de Calabre se retira d'abord vers Cefane: mais ne trouvant plus de sûreté à demeurer en campagne à cause du peu de troupes qu'il avoit, il prit la route de Rome, où il se rendit presque en même temps que Dom Federic son frere arriva à Naples avec sa flotte, ayant esté obligé de sortir du Port de Livourne, que Medicis avoit promis de livrer au Roy. Alors Alphonse d'Arragon vit bien que tous les moyens qu'il avoit pris pour éloigner la guerre de son Royaume, estant devenus inutiles par le desertion de Pierre de Medicis, il falloit se preparer à s'y défendre.

Le motif du voyage du Duc de Milan au camp du Roy, estoit l'investiture du Domaine de Gènes, & l'hommage qu'il lui en devoit rendre à l'exemple de ses predecesseurs, qui le tenoient de la Couronne de France, depuis que cette Republique s'estoit donné elle-même à nos Rois. Il avoit encore une autre vüe, c'estoit qu'au cas que le Roy se rendist maître de Pise, il prétendoit que ce

N

1494.

Autres avantages qui suivirent cette soumission des Florentins. Comines, liv. 7. ch. 6.

Le Duc de Milan se refusoit à faire éclater son ressentiment contre le Roy.

Guicciardino lib. 1.

Guicciardino lib. 1.

1494.

Prince la réünist à la République de Gênes, à qui celle de Florence l'avoit enlevée depuis plusieurs années : mais voulant profiter autant qu'il pourroit du besoin que le Roy avoit de lui, il lui demanda la garde de Pietra Santa, de Sérésana, & de Sérésanello. Il fut refusé sur cet article. Ce refus l'irrita : il dissimula son chagrin, & retourna à Milan, bien résolu de faire paroître son ressentiment, ou plutôt de prendre ce prétexte pour exécuter le dessein qu'il avoit apparemment déjà conçu de mettre tout en œuvre pour faire périr l'armée de France, ou du moins pour faire avorter l'entreprise de Naples.

La Vigne,
Journal de
Charles VIII.

Ce Prince est
reçu à Luques,
& à Pise.

Le Roy voyant par la soumission de Pierre de Medicis, les plus grandes difficultez de son expedition applanies, continua sa route, & arriva le huitième de Novembre à Luques, où les habitans le reçurent avec de grands honneurs, & le reconnurent comme leur Souverain Seigneur. C'est le titre qu'ils lui donnerent. Il alla de-là à Pise, où la joye fut extrême. Cette Ville estoit fort animée contre les Florentins, qui depuis qu'ils s'en étoient rendus les maîtres, l'avoient traitée fort durement : car il y avoit eu de tout temps une grande antipathie entre ces deux Villes.

Cette dernière
Ville fait frapper une Médaille à son honneur, comme au restaurateur de sa Liberté.
Comines, l. 7. chap. 7.

Dans le temps que le Roy y faisoit son entrée, le peuple commença à crier de tous costez, *Liberté, Liberté*. C'estoit à l'instigation de Galeas de Saint Severin & du Comte de Beljoyeuse que le Duc de Milan avoit laissez auprès du Roy. Leur dessein estoit de faire soustraire cette Ville à la domination des Florentins par l'autorité de ce Prince, dans l'espérance que cette soustraction étant une fois faite, il y auroit plus de facilité à la remettre sous la domination de la

Republique de Gênes. Le Roy aiant demandé ce que ces cris vouloient dire, on le lui expliqua, & il accorda aux habitans ce qu'ils souhaitoient. Dès qu'il eut lâché la parole, sans avoir assez prévu les suites de sa réponse, ils coururent au Pont de la Ville, où il y avoit un pilier sur lequel estoit la figure d'un lion, qui representoit la Seigneurie de Florence : ils l'abattirent, le jetterent dans la riviere, & firent quelques jours après mettre à la place, la Statuë equestre du Roy l'épée à la main, dont le cheval fouloit aux pieds le lion de Florence. Ils frapperent de la monoye à son coin, où l'on voyoit autour de l'Ecu de France couronné, ces paroles, CAROLUS PISANORUM LIBerator.

1494.



Neanmoins comme il ne vouloit pas mécontenter entièrement la République de Florence, il ne permit pas qu'on chassât de la Ville les Officiers Florentins, & ordonna qu'ils y exerçassent la Jurisdiction à l'ordinaire : mais il mit garnison dans le Chateau-neuf avant son départ pour Florence.

Il apprit en chemin que les choses y estoient bien changées à son égard. Cette Ville avoit eu de tout temps l'inclination fort Françoisise, & c'étoit contre le sentiment de la République que Pierre de Medicis avoit fait sa ligue avec le Pape & Alphonse d'Arragon ; mais ce qui s'estoit passé à Pise avoit extrêmement animé le

Les Florentins
se soulèvent
contre Pierre
de Medicis.

1494.

peuple. Pierre de Medicis, qui y estoit retourné afin de faire tout preparer pour l'entrée du Roy, fut obligé d'en sortir au plustost, appréhendant pour sa vie: les Places qu'il avoit livrées aux François, sans consulter le Conseil, & l'indépendance qu'il affectoit en toutes occasions dans le gouvernement de la République, le faisoient soupçonner depuis long-temps, & non sans raison, de vouloir attenter à la liberté de sa patrie, & de penser à en usurper la Souveraineté, à la faveur de l'armée François. Ces soupçons souleverent les Florentins contre lui; & ses maisons & ses autres biens furent pillés. Incertain du parti qu'il devoit prendre quand il fut sorti de Florence, il délibéra s'il viendroit se jeter entre les bras du Roy: mais il sçavoit combien ce Prince avoit esté irrité contre lui, au sujet de la ligue qu'il avoit faite contre la France, & il craignoit que sa soumission forcée, quelque avantageuse qu'elle dût estre aux affaires des François, n'eust pas entièrement réparé sa faute, & qu'on ne voulust gagner les Florentins aux dépens de sa teste. C'est pourquoy il se retira à Boulogne, & de là à Venise, où il fut reçu avec quelque difficulté, les Venitiens appréhendant de chagriner le Roy.

Journal du voyage du Roy Charles VIII.

Cependant ce Prince arriva au Pont du Signe à six mille de Florence, où il s'arresta cinq ou six jours, pour laisser rallentir la premiere fougue des Florentins, & pour attendre l'arrivée d'Aubigni, à qui il avoit envoyé ordre de le venir joindre avec ses troupes. On déliberoit dans le Conseil de France & dans celui de Florence de la résolution qu'il y avoit à prendre dans cette conjoncture. Plusieurs conseil-loient au Roy de declarer la guerre aux Florentins, & de prendre cette occasion pour s'emparer de cet Etat;

& l'armée souhaitoit fort qu'on fit le siege de Florence, pour s'enrichir du pillage d'une des plus puissantes & des plus riches Villes de l'Europe.

D'autres propoisoient au Roy d'appeller auprès de lui Pierre de Medicis, & de le restablir dans l'autorité qu'il avoit eue dans Florence. Philippe de Bresse Prince de la Maison de Savoye ami de Medicis insista fort là-dessus, & l'emporta malgré l'Evêque de Saint Malo, assurant qu'une telle obligation rendroit ce Seigneur inébranlable dans le parti de France. Le Roy lui écrivit à Boulogne, où il le croyoit encore: mais il estoit déjà allé à Venise; & la résolution que les Florentins prirent de recevoir les François dans leur Ville, fit qu'on ne se mit plus en peine de lui.

Ils envoyerent des Députez au Camp; & après bien des négociations, où on leur fit comprendre le danger auquel ils s'exposoient, s'ils continuoient de mécontenter le Roy; il fut conclu qu'il entreroit dans la Ville de la maniere qu'il le jugeroit à propos; & qu'on y fourniroit à l'armée toutes les choses dont elle auroit besoin.

Ils envoient des Deputés au Roy.

Il y fit son entrée le Lundy dix-septième de Novembre. Les plus considerables des citoyens vinrent hors des portes lui presenter les clefs, & lui firent hommage & serment de fidélité. Les ruës de la Ville estoient magnifiquement parées. Tous les corps vinrent lui rendre leurs respects; & jamais ceremonie ne fut plus semblable à la premiere entrée de nos Rois dans la Capitale de leur Royaume après leur Sacre. Toute la Cour & toute l'Armée marchaient en ordre, chacun selon son rang & sa dignité, & le Roy au milieu de sa garde & de tous les grands Seigneurs de sa Cour.

Ce Prince fait son entrée dans leur Ville.

La bonté avec laquelle il reçût tous ceux qui l'approcherent, charma les Florentins; mais elle ne diminuoit

1494.

rien de la crainte que leur donnoit une armée entiere dans l'enceinte de leurs murailles. Ils avoient eu soin d'y faire aussi entrer un grand nombre de troupes, tous les Bourgeois estoient armez, & tous les Sujets de la Republique avoient ordre de se tenir prests à venir au secours de la Ville au premier signal.

Ces précautions prises par les Florentins n'estoient pas ignorées des François qui s'en inquiétoient peu: car s'il eust esté question d'en venir aux armes, ils n'auroient eu à faire qu'à des gens, qui pour la pluspart occupez de leur trafic, n'avoient jamais manié l'épée, & n'estoient redoutables que par leur nombre: mais l'intention du Roy n'estoit pas d'employer la violence sans une grande nécessité; il vouloit seulement tirer tout l'avantage qu'il pourroit de leur embarras, pour se faciliter la conquête de Naples.

*Il pretend la
retenir à titre
de conquête.*

Non-seulement il leur proposa de lui prester une grosse somme d'argent; mais encore il leur fit entendre que la seule crainte de ses armes lui aiant fait ouvrir les portes de leur Ville, elle lui appartenoit à titre de conquête, & qu'il prétendoit y laisser des Officiers qui eussent un Tribunal pour rendre justice en son absence, & cela à perpetuité.

De telles propositions ne pouvoient manquer d'effaroucher étrangement ces Republicains, qui se voyoient sur le point de perdre leur liberté. Il y avoit sur cela de fréquentes conférences entre le Conseil du Roy & celui de la Republique, où l'on paroissoit ne vouloir point se relâcher ni de part ni d'autre. Les esprits s'aigriroient de plus en plus; chacun dans la Ville se tenoit sur ses gardes, les Florentins contre les François, & les François contre les Florentins: lorsqu'enfin la hardiesse d'un seul hom-

me termina tout par un coup d'emportement, que le succès justifia.

Il s'appelloit Pierre Capponi, un des plus considerables de la Ville de Florence par sa naissance, par ses richesses, par ses emplois, & par son esprit, connu & estimé du Roy comme tel; parce qu'il avoit esté peu de temps auparavant Ambassadeur en France, & qu'estant ennemi de Pierre de Médicis, il avoit toujours tasché secrettement d'entretenir la bonne intelligence entre le Roy & la Republique dans le temps que Médicis se liguoit avec le Pape & Alphonse d'Arragon.

Ce Seigneur accompagné de trois autres Deputez de la Republique conféroit avec les Ministres de France en presence du Roy, qui voyant qu'on n'avançoit rien, dit qu'il n'estoit point question de perdre davantage de temps à contester; qu'il s'entenoit à ce qui estoit contenu dans un papier qu'il mit entre les mains de son Secrétaire d'Etat; qu'il falloit que Messieurs de Florence en passassent par là, & il ordonna au Secrétaire de le lire. Ce papier contenoit les propositions dont j'ai parlé.

Capponi perdant patience à cette lecture, se leve; arrache le papier au Secrétaire, le déchire, & le visage enflammé de colere, puisque vous persistez, dit-il, dans des demandes si injustes & si honteuses à ma patrie, on voit bien que vous voulez la guerre; hé bien, ajouta-t-il, faites sonner vos trompettes, & nous ferons de nostre costé sonner nostre toccin; & sur le champ il sortit de la Salle.

Cette hardiesse, qui fut d'abord traitée d'audace & d'attentat contre le respect dû à la Majesté Royale, déclara le Conseil du Roy. On crut que Capponi, dont on connoissoit d'ailleurs la prudence, ne s'estoit point échappé jusques-là sans y avoir bien pensé, & sans estre sûr d'estre

1494.

*Hardiesse de
Pierre Capponi
à cette propo-
sition.
Guicciardini
lib. 1.*

*Le Roy change
de dessein.*

1494. bien soutenu. On envisagea le peril de la personne du Roy enferm  dans une Ville, bien escort    la verit , mais au milieu d'un peuple nombreux, arm , & jaloux de sa libert    l'excez. On fit reflexion que la prise de Florence n'estoit point la fin de l'expedition qu'on avoit entreprise ; que quand on r ussiroit   la soumettre par la force, cela m me revolteroit tous les autres petits Estats d'Italie ; qu'il faudroit y laisser une tr s-grosse garnison pour la contenir dans le devoir, & que ce d tachement diminueroit beaucoup l'arm e destin e   la conqu te de Naples ; que si par quelque malheur les choses tournoient mal en cette occasion, on ne pourroit avancer plus loin, & m me que v  la rigueur de la saison & les mauvais dessein dont on soup onnoit le Duc de Milan, on ne seroit pas trop s r du retour.

Et se contente de faire Alliance avec cette Republique.

Ces considerations firent qu'on changea de manieres. On jugea   propos de rappeler Capponi avec les autres D put s de la Republique : & apr s lui avoir fait quelques reproches de son emportement, qu'on excusa par son z le pour la patrie, on proposa des conditions plus tolerables ; & enfin il fut conclu que le Roy pardonnant   la Republique de Florence tout le pass , elle feroit alliance avec lui, & demeureroit dans son ancienne libert  sous la protection de Sa Majest  ; qu'elle lui laisseroit jusqu'apr s la conqu te de Naples, Pise, Livourne, & les autres Places que M dicis avoit d j  livr es ; que le Roy laisseroit   Florence deux Agens, sans la participation desquels la Republique ne pourroit entrer en aucune negociation avec les autres Princes ou Etats, ni se choisir un Capitaine General ; qu'elle fourniroit au Roy cinquante mille ducats, qu'elle pardonneroit aux Bourgeois de Pise ce qui

s'y estoit fait au passage de ce Prince ; qu'elle annulleroit l'Arrest de confiscation publi  contre Pierre de M dicis & contre toute sa Maison,   condition neanmoins qu'il n'approcheroit point des confins de la Republique, & ses freres de la Ville de Florence plus pr s que de cent milles d'Italie. Ce furent-l  les principaux Articles du Trait , qui furent jurez dans la grande Eglise par le Roy & par les D put s de la Republique.

Il y avoit d j  huit jours que ce Prince estoit   Florence, & il en partit deux jours apr s, s avoir le Vendredy vingt-huiti me de Novembre pour aller   Sienne. C'estoit pareillement une Republique fort riche, & qui ne c doit en puissance qu'  celle de Florence, dont elle t choit d'emp cher les accroissemens, de peur d'en estre opprim e. C'est ce qui fit qu'elle se comporta   l' gard du Roy d'une maniere toute differente des Florentins ; car au lieu que ceux-ci avoient voulu prendre des pr cautions contre les Fran ois, pour emp cher qu'ils n'attentassent   leur libert , les Siennois au contraire, pour marquer au Roy leur joye de son arriv e, & la confiance qu'ils avoient en sa protection, firent d pendre leurs portes, & abatirent une partie des murailles o  elles estoient attach es, afin que l'entr e f t plus large & plus ais e. Il y avoit en divers endroits de la Ville des inscriptions   la loiange du Roy, en une desquelles on lisoit ces mots Latins, *Karolus octavus Divinae missionis Francorum Rex Christianissimus, manus Italiae, liberator Romanae Ecclesiae, fideique amplificator sanctissima.* C'est- dire, Charles VIII. Envoy  de Dieu, Tr s-Chr tien Roy des Fran ois, le bras droit de l'Italie, le lib rateur de l'Eglise Romaine, & le propagateur de n tre tr s-sainte foy. Tout cela faisoit allusion aux motifs que le Roy avoit publiez de son voya-

1494.

Il part pour Sienne qui le re oit avec de grands honneurs. La Vigne Journal du Voyage de Charles VIII.

1494.

ge, & à ce qu'eux-mêmes en espoient. En l'appellant le bras droit de l'Italie, ils marquoient qu'ils comptoient sur sa protection contre leurs ennemis, & sur tout contre les Florentins. Ils le disoient le liberateur de l'Eglise Romaine, à qui les Rois de Naples de la Maison d'Arragon avoient fait beaucoup de maux : & ils lui donnoient la qualité de Propagateur de la foy ; parce qu'après la conquête de Naples, il se proposoit de faire la guerre au Turc. On crioit dans toutes les rues, Vive le Roy, & on chantoit ces deux Vers François.

*Vive le Roy, vive celui qui par sa grand
bonté*

Maintiendra Siennes en vraye liberté.

*Il arrive à la
Baillotte,*

*Guicciardino
lib. 1.*

*De la Vigne.
Journal de
Charles VIII.*

Charles, nonobstant toutes les marques de joye extraordinaires que lui donna ce peuple, ne laissa pas en sortant de cette Ville deux jours après, d'y laisser une garnison ; parce qu'elle avoit de tout temps esté fort attachée aux Empereurs, & que l'Empereur Maximilien d'Autriche actuellement regnant n'estoit pas son ami. Il arriva le fixième de Decembre à la Baillotte, où il trouva la plus grande partie de ses gros équipages qui l'y attendoient, & la plus grosse artillerie, qu'on avoit eu soin de mettre en estat de servir à la premiere occasion.

Il en auroit eu besoin au plûtost, si les ennemis avoient suivi leur premier dessein. Le Duc de Calabre ayant abandonné la Romagne à l'approche de l'armée Françoisse, avoit renforcé ses troupes de celles du Pape, & s'estoit fait joindre par Virgile des Ursins qui lui avoit amené le reste de l'armée de Naples. Sa resolution estoit de se venir camper sous Viterbe, pour faire teste au Roy, & l'arrester en cet endroit. Ce poste estoit fort avan-

tageux ; car le Duc de Calabre y eust eu derriere lui tout l'Etat Ecclesiastique & les Places de la Maison des Ursins, d'où il eust pû tirer ses vivres & ses fourages, & y auroit trouvé une retraite, au cas qu'il lui fust arrivé quelque malheur.

Comines, qui estoit alors à Venise, avoit sçu ce projet, & jugé que les ennemis ne pouvoient prendre un parti plus avantageux pour eux, & plus embarrassant pour le Roy, qui n'ayant aucuns magasins en ces quartiers-là, & ne pouvant tirer de fourages de la campagne dans une saison où elle n'en peut fournir, couroit risque de voir périr son armée, pour peu qu'on l'arrestast en cet endroit, ou d'estre obligé d'attaquer un camp retranché, & fortifié à loisir, en courant tous les risques d'une telle attaque toujours dangereuse, & dont le succès seroit très-incertain : de maniere qu'il écrivit au Roy, pour lui conseiller de ne pas passer outre, & d'accepter les conditions avantageuses que lui proposoit Alphonse d'Arragon : mais le bonheur accompagnoit Charles par tout ; car outre que le temps estoit doux & beau au mois de Decembre comme au Printems, il ne pouvoit pas estre mieux servi qu'il l'estoit par Prosper & Fabrice Colonne. Ces deux Seigneurs, dès que le Duc de Calabre se fut éloigné de Rome pour aller à Viterbe, commencerent à faire des courses le long du Tybre, & à empêcher par le moyen d'Ostie dont ils estoient maîtres, & où il y avoit une garnison Françoisse, qu'il ne vint des vivres par mer à Rome.

Mais ce qui fit entierement abandonner au Duc de Calabre le dessein de se retrancher sous Viterbe, fut la défiance qu'il eut du Pape qui voyant le Roy si fort avancé, lui avoit envoyé les Evêques de Concorde & de Terni, & Gracien son Confesseur, qu'il

*Le Pape lui
envoie des
Députés pour
traiter de
paix.*

1494.

1494.

avoit chargé de traiter de la paix pour lui & pour Alphonse d'Arragon. L'avis que le Duc de Calabre reçut de cette Ambassade, le fit retourner sur ses pas, afin de se rapprocher de Rome.

Les Envoyez du Pape n'eurent point d'autre réponse du Roy, sinon qu'il estoit prest de traiter avec Sa Sainteté; mais avec elle seule, & qu'il enverroient incessamment pour cela des Ambassadeurs à Rome. Ces Ambassadeurs furent le Seigneur de la Trimouille, le President de Gannai, & le General Bidaut; c'est la qualité que Comines donne à celui-ci, & qui est la même qu'il donne ailleurs à Brignonnet, en marquant par ce nom sa qualité de Sur-Intendant des Finances.

L'irresolution du Pape lui fit faire des démarches extraordinaires: car à peine les Ambassadeurs François estoient-ils arrivez à Rome, qu'il fit entrer le Duc de Calabre dans la Ville avec des troupes, & arrester le Cardinal Ascanio frere du Duc de Milan & Prosper Colonne qui y estoient venus l'un & l'autre sur sa parole; & ils furent mis au Chasteau Saint Ange. Guichardin dit que les Ambassadeurs du Roy furent aussi arrestez, mais Comines semble dire qu'on ne fit cette violence qu'à quelques personnes de leur suite. Peu de jours après il les fit tous relascher avec ordre au Cardinal & à Colonne de sortir de Rome sans tarder.

Cependant le Roy continuoît toujours son chemin. Viterbe & toutes les Places des environs lui ouvrirent leurs portes. Il laissa garnison dans le Chasteau de Viterbe, & s'avança jusqu'à Népi, où il trouva quantité de provisions qui accommoderent fort son armée. Il la fit reposer depuis le Lundi quinziesme de Decembre jusqu'au Vendredi suivant. Il reçut en ce lieu-là de la part de Virgile des

Ursins un compliment qui le surprit agreablement. Ce Seigneur lui faisoit offre des Places qu'il possedoit aux environs de Rome, de lui fournir des vivres, & de lui laisser tous les passages libres.

Le Royn'avoit garde de s'attendre à une pareille honnesteté; car Virgile des Ursins estoit actuellement General des troupes d'Alphonse d'Arragon & Conestable du Royaume de Naples; sa famille possedoit dans cet Estat de grandes Terres, & son fils avoit épousé la fille naturelle du feu Roy Ferdinand. Mais la chose auroit paru au Roy moins extraordinaire, s'il avoit sçu la maniere d'Italie, qui estoit que les Seigneurs particuliers ne prétendoient jamais sacrifier leurs interets propres à ceux des Princes auxquels ils s'attachoient: c'estoit-là comme une condition tacite qu'ils supposoient toujours en entrant à leur service; & nonobstant cette démarche qui sembla si irreguliere à nos François, Virgile des Ursins continua de commander les troupes de Naples avec le Comte de Pétilliane, qui estoit de la même Maison.

Le Roy profita de cette favorable occasion, pour étendre ses quartiers aux environs de Rome. Il vint loger lui-même à Bracciano, qui estoit la principale Place de la Maison des Ursins. Il envoya de-là saisir Cornetto, Civita Vecchia, & plusieurs autres Villes ou Fortereffes du Territoire de Rome, & détacha Louis Comte de Ligni, & Yves d'Alegre avec deux mille Suisses & cinq cens Lances, pour conduire à Ostie le Cardinal de la Rovère, dit de Saint Pierre aux Liens, qui en estoit Evêque, & qui par la crainte du Pape, n'avoit osé jusqu'alors y demeurer. Ces troupes eurent ordre de se joindre aux Colonnes au-delà du Tybre, & d'appuyer les intelligences que ces

1494.

Comines l. 4.
ch. 10.Guicciardin
lib. 1.
Comines
loc. cit.Et étend ses
quartiers aux
environs de
Rome.Il continue sa
route.De la Vigne.
Journal du
Voyage de
Charles VIII.

1494. *Embarras du Pape à son approche.*
 Seigneurs avoient dans Rome. Le Pape déjà investi de toutes parts, se trouvoit en un extrême embarras, & ne sçavoit quel parti prendre. Le voisinage de l'armée Françoisé, & les vivres coupez à Rome du costé de la mer par la garnison d'Ostie, faisoient murmurer le peuple. On y voyoit de grandes dispositions au soulèvement: la populace s'attroupant dans les rues, crioit par tout, *La paix, La paix*, d'une maniere séditieuse, & depuis peu un pan de muraille s'estant écroulé avoit fait à la Ville une brèche de plusieurs toises. C'estoit une nécessité au Pape de s'accommoder; il le voyoit bien: mais la difficulté estoit de le faire avec sûreté pour sa personne, & avec honneur pour sa dignité.

Comines l. 7.
 ch. 19.

Paul Jove.

Il sçavoit combien le Roy avoit de raisons d'estre mécontent de sa conduite. C'estoit lui qui d'abord l'avoit exhorté à la conquête de Naples, & depuis sans qu'il lui en eust donné aucune occasion, il avoit fait tous ses efforts pour traverser son entreprise, tantost par ses intrigues, tantost par l'autorité que lui donnoit sa qualité de Souverain Pontife, tantost ouvertement par les armes en joignant ses troupes à celles d'Alphonse d'Arragon. Il craignoit que le Roy ne s'autorisast de son exemple, pour violer les Traitez qu'il pourroit faire avec lui. Il voyoit le Cardinal de la Rovère & quelques autres Cardinaux ses ennemis dans la confidence de ce Prince, tous gens capables de lui inspirer les plus violens desseins. Sa propre conscience lui remettoit continuellement devant les yeux les voyes iniques par lesquelles il estoit parvenu au Pontificat, & la conduite scandaleuse qu'il y avoit tenuë jusqu'alors; les Cardinaux Colonne, Savelli, & quelques autres disoient hautement qu'il falloit assembler un Concile general pour le déposer; & s'ils

venoient à bout d'inspirer ces sentimens au Roy, lorsque ce Prince l'auroit en sa puissance, il estoit perdu.

1494.

Il falloit pourtant se résoudre, ou à faire sa paix particuliere, ou à soutenir un Siege avec les troupes Arragonnoises qui estoient dans Rome; mais le Roy y avoit aussi sa faction, & celle des Colonne qui y estoit très-puissante; & le peuple, que la cherté des vivres commençoit à incommoder beaucoup, estoit difficile à contenir.

Quelque parti qu'il prist, il ne pouvoit en prendre qu'un très-dangereux. C'est en ces rencontres où le trop de lumieres ne sert qu'à augmenter l'inquietude & l'irrésolution. Enfin après avoir tout balancé, il crut qu'il y auroit moins de risque pour lui à traiter avec le Roy, qu'à lui résister à force ouverte. Il lui fit dire qu'il estoit prest de faire sa paix particuliere, sans se mêler davantage des affaires d'Alphonse d'Arragon, & qu'il le prioit de lui envoyer quelqu'un de sa part pour convenir des conditions.

Le Maréchal de Gié, le Sénéchal de Beaucaire, & le President Gannai lui furent envoyez. Ils tâcherent de le rassûrer sur ses frayeurs, lui protesterent de la part du Roy qu'il n'avoit aucun mauvais dessein contre lui; qu'il ne pensoit nullement à se mêler de ce qui pouvoit concerner le gouvernement de l'Eglise; que son unique prétention estoit de se rendre maistre du Royaume de Naples qui lui appartenoit; mais qu'il souhaitoit entrer dans Rome, qu'il estoit en pouvoir de s'en ouvrir l'entrée par les armes; qu'il avoit peine à s'y résoudre par le respect qu'il avoit pour le saint Siege à l'exemple des Rois ses predecesseurs, & que s'il estoit obligé d'en venir là, comme il y estoit résolu s'il ne le pouvoit faire autrement, il prendroit toute l'Italie.

Il propose de traiter de sa paix particuliere.

1494.

*Et consent de
recevoir le
Roy dans Ro-
me, avec son
armée.
Guicciardino
lib. 1.*

l'Italie à témoin qu'on l'y auroit forcé.

Il fallut que le Pape en passât par là: il demanda seulement que le Roy voulût bien lui envoyer un sauf-conduit pour le Duc de Calabre, afin qu'il pût se retirer au Royaume de Naples avec ses troupes au travers de l'Etat Ecclesiastique, sans estre insulté; ce qui lui fut accordé. Il déclara aussi-tôt au Duc ce que la nécessité l'avoit contraint de faire contre son inclination, & voulut se faire un merite auprès de lui de la précaution du sauf-conduit qu'il avoit prise pour la sureté des troupes Napolitaines: mais le Duc refusa le sauf-conduit avec mépris & indignation, dit qu'il se sentoît assez de courage & assez de prudence, pour conduire ses troupes en lieu de sureté malgré la trahison qu'on lui faisoit, & se disposa à son départ, moins pour obéir aux ordres du Pape, qu'à ceux d'Alphonse son pere, qui sçachant le Comte de Ligni à Ostie avec un corps considerable de troupes, avoit besoin de son armée pour la défense de son Etat.

Paul Jove.

*De la Vigne.
Journal de
Charles VIII.*

Le Duc de Calabre sortit de Rome le trente-unième jour de Decembre par la porte de Sainte Marie del Popolo, & le Roy dès le soir y fit son entrée aux flambeaux par la porte Flaminienne, accompagné de toute l'armée en un très-bel ordre, les Lanciers ayant la lance en arrest sur la cuisse, les Archers l'arc à la main, les Suisses armez la plupart de halebardes, d'autres de haches d'armes, & tous en posture de gens qui entroient dans une Ville ennemie. Le Roy traversa ainsi Rome jusqu'au Palais de Saint Marc où il devoit loger, & l'on posta aux environs de gros corps de garde avec toute l'artillerie. On s'assura de tous les principaux postes de la Ville, & on prit toutes les pré-

Tome V.

cautions possibles contre la surprise. C'est ainsi que finit glorieusement pour ce Prince l'année 1494.

Son dessein estoit, dès qu'il seroit descendu de cheval, de voir le Pape: mais il apprit qu'il s'estoit renfermé dans le Chateau Saint Ange avec les Cardinaux Olivier Caraffe & Baptiste des Urins, resolu de ne point s'exposer à une conference, de peur qu'on ne s'y faist de sa personne. Le Roy fut très-choqué de ce procédé, & les Cardinaux Colonne, de la Rovère, & Savelli profiterent de cette conjoncture, pour lui conseiller de faire déposer un si méchant Pape, qui estoit, disoient-ils, en execration à toute la Chrestienté pour sa vie scandaleuse; que cela estoit nécessaire pour assurer son entreprise; qu'il ne pouvoit prudemment se fier à lui quelques sermens qu'il lui fist; qu'il avoit une haine irreconciliable contre la France, & que s'il demouroit sur le Trône Pontifical, il ne perdrait aucune occasion de faire perir l'armée Françoisé.

Le Roy ne crut pas devoir suivre des conseils si violens: mais il fit sommer le Pape de lui livrer le Chateau saint Ange, & sur son refus il fit préparer deux fois l'artillerie pour battre cette forteresse; il l'eust fait sans doute, malgré la repugnance qu'il avoit à en venir jusques-là, si le Pape intimidé par la grandeur du peril & par la chute d'un endroit de la muraille qu'on regardât comme un second miracle, en faveur du Roy, ne se fust enfin resolu à traiter de nouveau avec lui. C'est le parti qu'il prit ensuite d'une deputation que ce Prince lui fit des Seigneurs de Foix, de Bresse, de Gié, de Ligni, & de Jean de Réli Confesseur du Roy, nommé à l'Evêché d'Angers, qui en l'abordant le harangua en Latin. Il en fut un peu surpris; car il ne s'at-

O

1494.

1495.

*Ce Prince y étant entré fait sommer le Pape de lui ouvrir le Chateau S. Ange.
Guicciardino lib. 1.*

*Comines l. 7.
chap. 12.*

*De la Vigne.
Journal de
Charles VIII.*

1495.

Cette sommation oblige le S. Pere à faire enfin son Traité avec le Roy.

Guicciardino lib. 1.
Comines, loc. cit.
Traité entre le Pape & le Roy.
Recueil de Traitez par Leonard, T. 1.
& dans les Mss. de Brienne, vol. coté 96919

tendoit pas à cet honneur.

On fit un nouveau Traité, par lequel le Pape déclara qu'il s'unissoit avec le Roy pour la seureté de l'Italie, s'obligea à lui laisser Viterbe que ce Prince tenoit déjà, Terracine, Civita-Vecchia, & Spolete, à ne point inquiéter les Cardinaux, ou les Seigneurs du Territoire du saint Siege, qui s'estoient declarez pour la France, & à lui livrer Zizime frere de Bajazet Empereur des Turcs, à condition qu'il le lui rendroit à son retour, & le laisseroit jouir des quarante mille Ducats que Bajazet payoit pour l'entretien de Zizime, & que le Pape reçut toujours. Cet article faisoit connoître la grandeur des projets de ce jeune Roy, qui regardant la conquête de Naples, comme une affaire de peu de jours, songeoit déjà à passer dans l'Empire Ottoman, à y exciter des divisions en mettant Zizime à la teste d'un parti, & à chasser Bajazet de Constantinople: mais la mort du Prince Turc, qui arriva quelques jours après, rompit toutes ces mesures. Ce fut un grand mystere que cette mort. Quelques-uns l'attribuerent aux débauches où il s'abandonna dans les premiers jours de sa liberté. Les autres dirent que les Venitiens gagnés par Bajazet, lui firent donner du poison: ce qui n'est gueres vraisemblable; d'autres qu'il avoit esté livré aux François déjà empoisonné par l'ordre du Pape, afin qu'ils n'en tirassent aucun avantage; & ce fut-là l'opinion la plus commune. Quoy qu'il en soit, cette mort fut pour le Roy une raison ou un pretexte pour ne pas entreprendre la guerre contre les Turcs, parmi lesquels on avoit déjà quelques intelligences, qui, à ce qu'on prétend furent découvertes par les Venitiens mêmes à Bajazet.

Comines, l. 7, chap. 14.

Les autres Articles les plus considerables du Traité, estoient que les garnisons de Civita-Vecchia & d'Ostie n'empêcheroient point les vivres de monter à Rome par le Tybre, à moins qu'ils ne vinssent du pays ennemi; que toutes les Places de l'Etat Ecclesiastique seroient ouvertes au Roy; qu'à son retour du Royaume de Naples, il rendroit au Pape toutes les Places du S. Siege dans l'espace de quatorze jours, excepté Civita-Vecchia & Ostie, & que cette dernière seroit remise entre les mains du Cardinal de la Rovère; que le Pape pardonneroit à Viterbe & aux autres Villes qui s'estoient données aux François, que le Roy mettroit un Gouverneur dans Césane, & un Lieutenant dans la Marche d'Ancone, aussi-bien que dans le patrimoine de S. Pierre, & dans la campagne de Rome; mais qu'en celle-ci ce seroit un Cardinal dont la France seroit sûre; que le Cardinal de la Rovère seroit rétabli dans sa Légation d'Avignon; que le Roy ne demanderoit point au Pape le Chasteau Saint Ange, & qu'il lui rendroit son obediencia filiale. Il y avoit encore quelques autres Articles moins importants, ou compris dans ceux que je viens de rapporter. Quelques Historiens en ajoutent un autre considerable, sçavoir que le Pape promit au Roy de lui donner l'investiture du Royaume de Naples; mais cet Article ne se trouve point dans le Traité, & apparemment ce ne fut qu'une promesse verbale.

Après que le Traité eut esté signé, le Pape retourna au Vatican, où le Roy alla lui rendre visite le Vendredi seizième de Janvier. Le détail de ce qui se passa en cette occasion fut mis par écrit par un Maître des Ceremonies du Pape.* En voici les principa-

Entrevue qu'ils eurent ensemble. Extrait du Journal d'un Maître des Cérémonies de la Cour de Rome.

* Il est rapporté par Godefroy dans la vie de Charles VIII, La Traduction de ce Journal est dans les manuscrits de Brienne aux vol. cottez 8439. & 8457.

les circonstances.

1495.

Le Roy, après avoir entendu une basse Messe dans l'Eglise de S. Pierre, alla au Palais : il y fit dans un appartement qu'on lui avoit fait préparer, & sur les vingt heures, c'est-à-dire, environ à une heure après midi selon nostre maniere de compter, il vint attendre le Pape dans les Jardins. Dès que ce Prince l'aperçut, il s'avança vers lui précédé d'un grand nombre de Cardinaux, & étant à quelques pas de Sa Sainteté, il fit une genuflexion, & puis une seconde, suivant le Ceremonial dont on estoit convenu : comme il estoit prest de faire la troisième, le Pape qui avoit fait semblant de ne le pas voir au moment qu'il fit les deux premières, s'approcha promptement en se découvrant, & l'embrassa : ce Prince ne lui baïsa ni le pied ni la main. Le Pape ne voulut point se couvrir avant lui, & ils se couvrirent l'un & l'autre en même temps.

Après les premiers complimens, le Roy pria le Pape de faire Cardinal Guillaume Briçonnet Evêque de S. Malo. Il lui répondit que c'estoit son intention, & lui prenant la droite de sa main gauche, il le conduisit à la chambre, où il dit qu'il alloit sur le champ le satisfaire : dans le chemin il fit semblant de se trouver mal. On ne put deviner la raison de cette affectation ; mais s'il eut intention d'éluder par là la demande du Roy, il se ravisa. Ils entrèrent dans la chambre, où le Pape s'étant assis sur une chaise basse, Charles prit sa place sur un pliant : mais dans le moment le Pape ordonna qu'on apportât au Roy une chaise pareille à la sienne. Un peu après le Pape se leva, & alla s'asseoir dans son Trône Consistorial, & fit mettre le Roy à sa droite dans un Sie-

ge plus avancé que celui du Pape & que le Maître des ceremonies qui présidoit à celle-ci, & qui est l'auteur de cette relation, appelle *le Siege Cameral du Pape* †. Un peu au-delà du Siege du Roy en derriere, commençoit le rang des Sieges des Cardinaux disposez en cercle. Le Pape prenant le Roy par la main, l'obligea de s'asseoir avant de s'asseoir lui-même.

Ensuite le Pape declara Cardinal Guillaume Briçonnet, que le Maître des Ceremonies fit entrer aussi-tôt ; & après que ce Prelat eut baïsé les pieds & la bouche du Pape, il reçut de lui le chapeau. Comme il en remercioit Sa Sainteté, elle lui dit que c'estoit au Roy qu'il en devoit faire ses remerciemens : & aussi-tôt le nouveau Cardinal alla se jeter aux pieds de Sa Majesté.

Cette ceremonie étant achevée, le Pape se leva, & voulut conduire le Roy jusqu'à l'appartement où il devoit loger : mais ce Prince ne le permit pas, & s'y en alla accompagné seulement des Cardinaux.

Le Pape & le Roy se trouverent encore ensemble en diverses autres occasions : & il y en eut entr'autres deux remarquables. La premiere, fut celle où le Roy devoit rendre au Pape son obediencia filiale en plein Consistoire. Le Maître des Ceremonies lui fut envoyé, pour lui marquer le détail de celles qu'on prétendoit qu'il devoit observer. Il lui dit qu'il devoit d'abord baïser les pieds du Pape, en second lieu lui faire son compliment d'obediencia ; & en troisième lieu s'asseoir après le Doyen des Cardinaux.

Ce dernier article le choqua. Il tint Conseil là-dessus, & il fut résolu qu'il ne s'assieroit pas, & qu'il se contenteroit de faire debout son compliment au Pape. Le dix-neuvième de

1495.

Où Briçonnet
Evêque de S.
Malo est fait
Cardinal.

Autres entre-
vues remar-
quables du
Pape & du
Roy.

† Sedes Papæ Cameralis.

1495.

Janvier qui estoit le jour destiné pour la ceremonie, deux Cardinaux vinrent le prendre pour le mener au Consistoire.

Il fit en entrant une reverence, une seconde vers le milieu de la Salle, & une troisieme aupres du Trône du Pape. Il se mit là à genoux, lui baïsa les pieds, ensuite la main, & puis la bouche. Après quoi il demeura debout, & le President de Gannai s'estant mis à genoux, parla adressant la parole au Pape, & lui dit que le Roy estoit venu en personne lui faire obéissance. Ce mot d'obéissance dans l'intention du President avoit plus d'étendue que le Pape ne croyoit : car le President ne l'entendoit pas seulement de l'obéissance filiale, comme on le vit par la suite du discours. Il ajouta donc qu'avant que de rendre ce devoir à Sa Sainteté, le Roy lui demandoit trois graces par sa bouche. La premiere, que tous les privileges qui avoient esté accordez aux Rois de France, aux Reines, & à leurs fils aînez, fussent confirmez. La seconde, que la coustume estant que le Vassal fust investi du Fief, avant que de faire obéissance au Seigneur Suzerain, il accordast au Roy l'investiture du Royaume de Naples. C'est cet article principalement que regardoit le mot d'obéissance. La troisieme, que l'article des cautions, dont on estoit convenu pour la restitution de Zizime, fust annullé.

Le Pape fut surpris des deux dernieres demandes; mais sans se perdre, il répondit à la premiere qu'il confirmoit tous les privileges dont il estoit question, pourvu qu'ils fussent en usage. A la seconde, que comme il s'agissoit de l'interest d'un tiers, il vouloit en délibérer avec les Cardinaux, & qu'il estoit disposé à satisfaire le Roy autant que l'équité le permettroit. A la troisieme, qu'il feroit en sorte que

cet article se terminast de concert entre lui, les Cardinaux, & Sa Majesté.

Après cette réponse le Roy estant toujours debout à la gauche de Sa Sainteté, prononça ces paroles : *Saint Pere, je suis venu pour faire obediencia & reverence à vostre Sainteté, comme ont accoustumé de faire mes predecesseurs Rois de France.* Le President s'estant de nouveau mis à genoux, fit une espece de Commentaire sur ces paroles du Roy, & quand il l'eut achevé, le Pape se leva, prit le Roy par la main droite, & dit qu'il le reconnoissoit pour le fils aîné de l'Eglise. Il lui fit civilité pour le reconduire, & le Roy l'ayant prié de n'en rien faire, se retira sans estre suivi d'aucun des Cardinaux.

L'autre ceremonie se fit le lendemain jour de saint Sebastien. Le Pape, pour faire honneur au Roy, celebra Pontificalement la Messe en sa presence. Ce Prince, soit exprès, soit autrement, le fit attendre un quart d'heure entier. Il vint se placer dans une simple chaise, où il n'y avoit qu'un coussin de brocard. Le Maistre des Cérémonies estoit venu avant la Messe demander au Roy, s'il vouloit donner à laver au Pape. Il répondit qu'il le feroit volontiers, & le fit après la communion du Pape. Guichardin ajoute que le Roy assistant à cette Messe, ne fut placé qu'après le Doyen des Cardinaux Evêques : mais outre que la Relation d'où j'ai tiré tout ceci ne fait aucune mention de cette circonstance qui n'y eust pas assurément esté omise, cela ne s'accorde pas avec la conduite que ce Prince tint dans le Consistoire, où la chose eust moins tiré à consequence, parce qu'elle eust esté moins publique. Il ajoute que le Pape pour conserver la memoire de cette ceremonie, la fit peindre dans un des appartemens du Chasteau S. Ange.

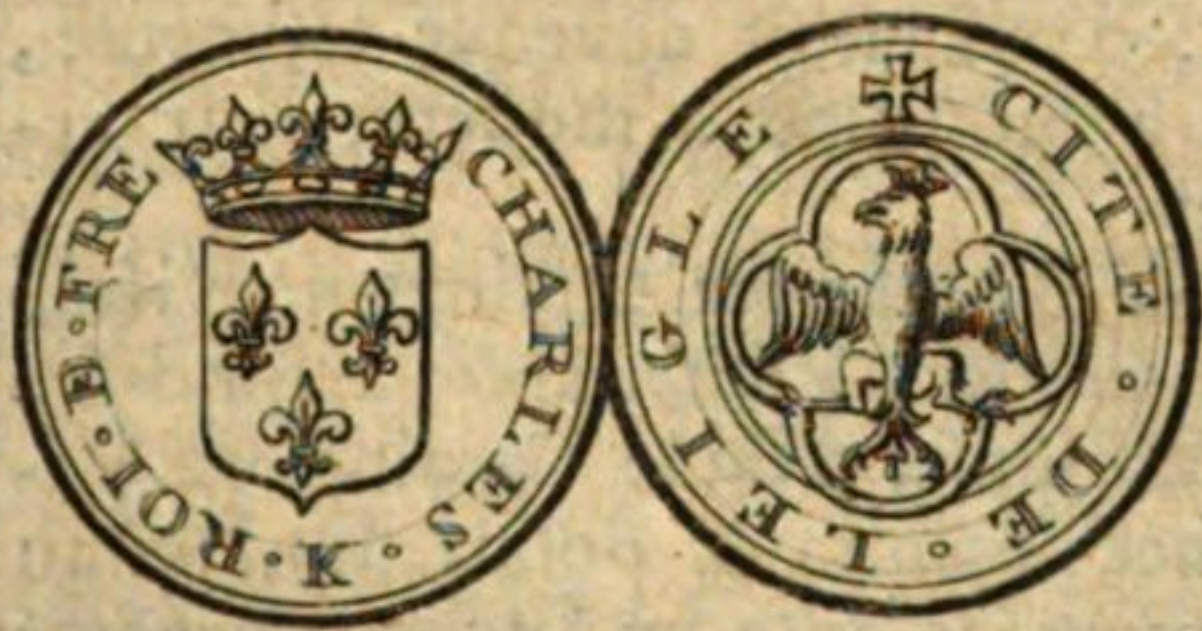
1495.

Liv. II.

1495.

Il partit de Rome le Mécredy
vingt-huitième de Janvier, ayant fait
près d'un mois de séjour à Rome. Il
avoit envoyé devant son artillerie a-
vec une grande partie de ses troupes,
& marcha à la teste du reste, qui con-
sistoit en cent Gentilshommes de sa
Maison, six cens Arbalestriers, six ou

Jusqu'à l'arrivée du Roy à Rome, le Royaume de Naples estoit demeuré tranquille, & avoit paru assez soumis à Alphonse d'Arragon : mais dès qu'on y sçut que les troupes Françoises s'y acheminoient par la Campagne de Rome, les mécontents qui estoient en grand nombre, & qui ne haïssoient pas moins Alphonse qu'ils avoient haï son pere, parce que tous deux estoient d'un caractère fort semblable pour la cruauté, l'avarice, & l'impiété, prirent les armes de tous côtez. La Ville d'Aquila & toute la Province de l'Abbruzze se revolterent ouvertement, arborerent par tout les Bannieres de France, & Fabrice Colonne s'empara de diverses forteresses au nom du Roy. Les Habitans d'Aquila firent faire une Monnoye au Coin de ce Prince; & pour mieux marquer leur attachement à la France, ils en mirent les Inscriptions en François contre l'usage ordinaire.



Ce premier mouvement se communiqua bien-tôt dans presque tout le Royaume , où il y avoit encore en plusieurs endroits des restes de la faction Angevine. Alphonse d'Arragon ne sçachant de quel côté tourner , voyant approcher l'Armée Françoisse , tous les peuples se soulever , & n'osant quitter Naples de peur qu'elle ne suivist l'exemple du reste du Royaume , prit une resolution fort extraordinaire , par laquelle il eut quelque

Q iij

I495.

Mouvement de
Naples aux
approches de
l'Armée Fran-
çoise.

Comines L. 74
C. 115

Comines I. 78
ch. II.

Monnoye fra-
pée à Aquila
au coin du
Roy.

Alphonse
d'Arragon
met la Cour-
ronne de Na-
ples sur la tē-
te de Ferdi-
nand son fils.
& s'enfuit en
Sicile.

La Vigne.
Journal de
Charles VIII.

1495.

esperance de ramener les esprits. Ce fut de quitter sa Couronne, & de la mettre sur la teste de son fils Ferdinand Duc de Calabre, jeune Prince brave, bien né, & que les Napolitains aimoient. Il le fit proclamer Roy dans Naples, & sans tarder davantage, il s'enfuit sur ses Galeres à Masara en Sicile.

Mais ce remede tout violent qu'il estoit, ne put arrester le mal, quoique d'abord il eust produit un grand changement dans l'esprit des Napolitains, & fait reprendre cœur aux troupes qui marcherent aussi-tôt avec assez de resolution vers les frontieres de l'Etat sous la conduite du nouveau Roy.

La nouvelle de la fuite d'Alphonse d'Arragon fut apportée au Roy dans le temps qu'il partoît de Rome, & on lui annonçoit à tous momens les progrès de ses partisans dans le Royaume de Naples. Les troupes qu'il avoit avec lui estoient dans l'impatience de joindre celles qui les devançoient, & malgré la rigueur de la saison qui estoit devenuë fascheuse, on avoit peine à moderer leur ardeur.

Audace de l'Ambassadeur d'Espagne envoyé au Roy pour le traverser dans ses desseins.

De la Vigne Journal de Charles VIII. Dom Juam Antonio de Vera Discours 2. de son Embaxader.

Le Roy arriva le vingt-neuvième de Janvier à Vélitri après avoir disné à Marigné, d'où le Cardinal de Valence s'enfuit, & donna dès-lors au Roy par sa fuite, un fascheux préjugé contre la sincerité du Pape, qui fit tout son possible pour se disculper de cette evasion. On ne le crut pas; mais on dissimula d'autant plus que selon le train que prenoient les affaires, on croyoit pouvoir desormais se passer aisément de lui. Ce fut en ce lieu-là qu'Antoine de Fonsèque Ambassadeur d'Espagne vint trouver le Roy, & lui dit que son Maistre ayant un droit évident sur le Royaume de Naples, & que celui de Sicile se trouvant en danger par le voisinage de

l'Armée de France, Sa Majesté ne devoit pas trouver mauvais qu'il s'opposast à sa conquête. Sur quoi le Roy lui ayant représenté qu'en vertu du Traité de Barcelonne, par lequel il avoit rendu au Roy de Castille le Roussillon & la Cerdagne, ce Prince lui avoit promis avec serment de ne point s'opposer au dessein qu'il avoit formé sur le Royaume de Naples, l'Ambassadeur qui avoit actuellement ce Traité entre les mains, ne fit point d'autre réponse, que de le déchirer sur le champ. C'estoit une froide imitation de ce qu'avoit fait Capponi à Florence, qui ne fut pas reçue de la même maniere, parce que les circonstances n'estoient pas les mêmes; & peut s'en fallut qu'on ne vengeast dans le moment l'audace de l'Espagnol sur sa propre personne.

Le premier obstacle que trouva l'avantgarde, commandée par Engilbert de Cleves Comte de Nevers, fut la forteresse de Montefortino. Il la fit sommer de se rendre; mais la place estoit bonne, elle appartenoit à Jacques Conti Baron Romain. Ses trois fils s'y estoient renfermez résolus de la defendre jusqu'à l'extrémité, parce que leur pere ayant quitté le service de France par haine contre les Seigneurs Colonnes, ils ne pouvoient gueres esperer de faveur du Roy. Le Comte de Nevers la fit insulter, après en avoir ruiné une partie des defences par son artillerie. L'assaut dura quelques heures, & fut très-sanglant; mais elle fut emportée, & tout ce qui s'y trouva fut passé au fil de l'épée. Ces trois jeunes Seigneurs se sauverent dans le donjon avec quelques soldats; & voyant le canon prest à le battre, ils demanderent à capituler, & ne purent obtenir d'autre condition, que de se rendre prisonniers de guerre.

Cette action fut suivie d'une autre

1493.

Marianal. 16.c.7.

L'Armée Française ne laisse pas d'avancer & s'empare de deux Fortresses.

Guicciardino lib. 11.

1493.

encore plus vigoureuse à la forteresse du Mont saint Jean, une des meilleures d'Italie, & qui appartenait au Marquis de Pescara. Elle fut forcée en aussi peu de temps que l'autre, & avec la même bravoure en présence du Roy. On fit main-basse sur tout ce qui s'y rencontra, & ensuite on y mit le feu contre l'usage ordinaire de la guerre en Italie, où l'incendie n'étoit point un châtiment des Villes prises d'assaut, même des Villes rebelles. Mais on jugea à propos de faire un exemple en celle-ci, pour jeter la terreur dans les autres.

Cela réussit : cette execution fit trembler tout le Royaume de Naples, & la valeur que les François avoient fait paroître dans ces deux actions, les rendit si redoutables à l'Armée du nouveau Roy, qu'elle commença à se décourager entièrement.

Ce jeune Prince s'étoit avancé jusqu'à S. Germain avec cinquante Escadrons, & six mille hommes d'Infanterie, tous gens choisis & commandez par de très-bons Capitaines. Cette place étoit la clef du Royaume de Naples, très-forte par sa situation, & par trois bons Châteaux, entourée partie de marais, partie de montagnes d'un très-difficile accez : il falloit passer la rivière du Gariglian & un défilé très-étroit, & Ferdinand étoit résolu de garder ce passage ou d'y périr. Le Roy n'ignoroit pas la difficulté qu'il y auroit à le forcer : mais se confiant à l'ardeur de ses troupes, il y marcha.

La terreur se mit dans l'Armée de Ferdinand.
Comines I. 7. ch. 13.
La Vigne.

Louis d'Armagnac Comte de Guise, & depuis Duc de Nemours, commandoit ce jour-là l'avant-garde, & s'avança avec deux mille fantassins & trois cents lances. Dès qu'il parut, il se répandit tout-à-coup une si grande terreur dans l'armée ennemie, que quoique pût faire Ferdinand, elle se débanda, chacun fuyant de son côté,

& avec tant de précipitation, qu'ils abandonnerent dans le chemin huit pièces d'artillerie. Le Prince se retira avec une partie de ses troupes à Capouë, quelques autres se jetterent par ses ordres dans Naples & dans Gaïette, le reste deserta.

La difficulté de ces sortes de conjonctures, est qu'il y a toujours plusieurs malheurs à craindre en même temps, & qu'on ne peut éviter l'un, sans tomber dans l'autre. Ferdinand s'étoit réfugié à Capouë, parce que la place étoit forte, & avoit toujours été très-affectionnée à la Maison d'Ar-
ragon : mais sa présence auroit aussi été nécessaire à Naples, pour rassurer cette Capitale, que la prise de Saint Germain avoit jettée dans la consternation. La Reine qu'il y avoit laissée, lui écrivit, & le conjura de s'y rendre sans différer un moment, pour prévenir le soulèvement général du peuple, qui étoit sur le point de se livrer aux François.

Sur cet avis, Ferdinand partit de Capouë, promettant aux Habitans de revenir le lendemain, & laissa pour y commander en sa place Jean Jacques Trivulce, un de ses plus expérimentez Capitaines, & auquel il se fioit le plus. Mais celui-ci avoit déjà obtenu du Roy de France un sauf-conduit pour aller vers lui ; & dès que Ferdinand fut parti pour Naples, il s'y en alla avec quelques Gentilshommes de Capouë, & le trouva à Calvi. Il lui dit en le saluant que les Habitans de Capouë, les troupes qui y étoient, & lui-même avoient été jusques-là très-attachez à Ferdinand ; mais que le voyant accablé & absolument hors d'estat de résister à la puissance d'un si grand Roy, ils ne vouloient point se perdre en faisant des efforts inutiles pour le sauver ; que pourvu que Sa Majesté voulut leur faire des conditions honnestes, ils se donneroient à

1491.

Guicciardini
l. 1.

Il part de Capouë pour rassurer Naples, & la première de ces deux villes envoie faire ses soumissions au Roy.

1495.

elle, & que même il se faisoit fort de lui amener Ferdinand, pourveu qu'il fust assuré qu'on le traiteroit en Roy.

Trivulce faisoit un compliment trop agréable, pour n'estre pas reçu avec tout le bon accueil possible. Le Roy l'assura que ni lui, ni les habitans de Capouë ne se repentiroient jamais d'avoir eu recours à sa clemence; que si Ferdinand lui estoit amené, il le recevroit avec l'honneur qui lui estoit dû; mais à condition qu'il renonceroit absolument au Royaume de Naples, sans y retenir un pouce de terre, & qu'on lui donneroit en France de quoi le dédommager. Trivulce sur cette réponse partit, en assurant le Roy que Capouë seroit à lui quand il voudroit.

On fut fort surpris en Italie de la conduite de ce Seigneur, qui avoit jusqu'alors passé pour un homme genereux, qui n'avoit que l'honneur en recommandation, & qu'on n'auroit jamais cru capable d'une telle démarche. Il protestoit depuis qu'il ne l'avoit faite que de concert avec Ferdinand, dans l'espérance de faire avec le Roy quelque accommodement tolerable pour ce Prince, & qu'il n'avoit pensé à se sauver lui-même, qu'après avoir vû que tout estoit desespéré pour Ferdinand.

D'autres attribuoient ce qu'il avoit fait à un secret dépit contre le Duc de Milan. Il estoit d'une des plus illustres familles de ce Duché, & voïoit avec chagrin que les Saint-Severin avoient toute la confiance du Duc, qui le négligeoit. Il ne douta pas que le Roy, après s'estre rendu maître du Royaume de Naples, informé qu'il estoit des menées secretes que le Duc de Milan faisoit contre ses interets, ne vint retomber sur lui en faveur de la Maison d'Orleans, à qui ce Duché appartenoit, & qu'alors se souvenant de l'obligation qu'il lui

auroit eüe de la reddition de Capouë, il ne rendist justice à son mérite & à sa naissance. On prétendit même que ce fut dans ces vûes, que sous prétexte de ne point trop hazarder, c'estoit lui qui avoit empêché Ferdinand de combattre d'Aubigni dans la Romagne, dont la défaite auroit entierement déconcerté les desseins du Roy.

Quoi qu'il en soit de tous ces raisonnemens politiques, en quoi les Italiens sont d'ordinaire fort féconds, lorsque Trivulce retourna à Capouë, il trouva que le peuple avoit déjà pillé les bagages de Ferdinand, & enlevé les chevaux de ce Prince; que les gens d'armes s'estoient pour la plupart dispersez en divers lieux, & que Virgile des Ursins & le Comte de Pétiliane les plus zelez Partisans de Ferdinand estoient sortis de la Ville, & avoient envoyé demander des sauf-conduits au Roy de France pour aller se rendre à lui.

Sur ces entrefaites, Ferdinand ne sçachant pas ce qui s'estoit passé, revint à Capouë, après avoir un peu appaisé le peuple de Naples: mais il fut fort surpris de recevoir en chemin une députation de la Ville, qui le prioit de ne pas avancer davantage. Les Députez lui dirent que la Ville estoit résoluë de céder à la nécessité, & de subir la loy du vainqueur; que le Commandant avoit déjà traité pour lui & pour les Habitans avec le Roy de France; que la plupart des troupes avoient abandonné la Ville; & qu'elle ne vouloit pas s'exposer à estre saccagée par les François comme Montefortino & le Mont saint Jean l'avoient esté.

Ce malheureux Prince à cette nouvelle ne put contenir ses larmes; & après avoir fait en vain de fortes instances pour estre reçu dans la ville, retourna à Naples, quoi qu'il prévist bien

1495.

1495.

bien qu'elle suivroit infailliblement l'exemple de Capouë. En effet le bruit de la revolte qui s'y estoit faite, ayant prévenu son retour à Naples & à Averse, ces deux Villes avoient déjà envoyé des Ambassadeurs au Roy pour se soumettre à lui.

Discours de Ferdinand aux Napolitains résolu de se soumettre aussi à la France.

Ferdinand rentra cependant dans Naples ; mais résolu de quitter la partie. Il fit assembler les principaux de la Noblesse & du peuple dans la place du Chasteau neuf, & leur fit le discours suivant rapporté par Guichardin.

Guicciardino l'i.

„ Je puis, leur dit-il, prendre Dieu
„ à témoin, & tous ceux qui ont
„ connu les plus secrets sentimens de
„ mon cœur, qu'une des plus fortes
„ raisons qui m'ont fait souhaiter la
„ Couronne, que vous m'avez mise
„ sur la tête, a esté de faire connoître
„ à toute l'Europe par ma conduite,
„ combien j'ai toujours désapprouvé
„ la dureté du gouvernement de mon
„ pere & de mon ayeul, & d'estre en
„ état de regagner le cœur des peu-
„ ples, dont ils s'estoient attiré la hai-
„ ne. Le malheur de ma Maison ne
„ m'a pas permis d'acquérir cette
„ gloire, que j'estime beaucoup plus
„ que le titre de Roy, l'une estant le
„ fruit de la vertu, & l'autre un
„ present de la fortune. Je suis sur
„ le point de me voir dépouillé de
„ mon Royaume, plus par l'infidélité
„ & par le peu de courage de mes sol-
„ dats, que par la valeur de mes enne-
„ mis : néanmoins si je pouvois me
„ soutenir encore un peu de temps,
„ je ne perdrois pas toute esperance ;
„ parce que le Roy d'Espagne & les
„ Princes d'Italie me préparent un
„ puissant secours. Ils ont commencé
„ à ouvrir les yeux, & à voir, quoi-
„ que trop tard, que le coup qui
„ m'abbat retombera infailliblement
„ sur eux, à moins qu'ils ne se hâtent
„ de prendre leurs précautions. Si je

Tome V.

1495.

„ ne consultois que mon seul coura-
„ ge, j'en trouverois encore assez en
„ moi, pour terminer mon regne &
„ ma vie avec la gloire qui convient
„ à un Prince de mon âge, descendu
„ de tant de Rois, & à l'esperance
„ que vous aviez conçüe de moi, en
„ m'élevant sur le Trône : mais parce
„ que cela ne se peut tenter sans ex-
„ poser mes sujets aux miseres dont
„ je m'estois proposé de les délivrer
„ en recevant la Couronne, je prens
„ le parti de ceder à ma mauvaise
„ fortune, au moins pour quelque
„ temps. Mon avis est, que sans avoir
„ égard à moi, vous traitiez pour
„ vostre sûreté avec le Roy de Fran-
„ ce : & afin que vous le puissiez faire
„ sans blesser vostre conscience &
„ vostre honneur, je vous dégage du
„ serment de fidélité que vous m'a-
„ vez fait il y a peu de jours, & je
„ renonce librement aux hommages
„ & aux services que j'avois droit
„ d'exiger de vous comme de mes
„ sujets & de mes vassaux. Recevez
„ de bonne grace le joug des François
„ que vous allez subir ; & tâchez par
„ une prompte soumission & une exa-
„ cte obéissance, d'adoucir à vostre
„ égard la fierté Françoisse. Que si les
„ manieres des Ultramontains vous
„ inspirent avec le temps de la haine
„ de leur domination, & le desir de
„ mon retour, je ferai en lieu propre
„ à seconder vostre bonne volonté,
„ & toujours prest à exposer ma vie
„ pour vous aux plus grands dangers :
„ que si au contraire leur gouverne-
„ ment vous accommode, soyez cer-
„ tains qu'en cette Ville, ni ce Royau-
„ me ne souffriront jamais de ma part
„ aucun dommage. Je me consolerais
„ dans ma disgrâce par la pensée de
„ vostre bonheur, & beaucoup plus
„ encore par le témoignage que vous
„ me devez, qu'en quelque état que
„ j'aye esté, soit lorsque j'estois heri-

R

1495.

„ tier présomptif de la Couronne ,
 „ soit lorsque j'estois vostre Roy , je
 „ n'ai jamais fait de mal à personne ;
 „ que vous n'avez jamais vû en moi ni
 „ avarice , ni cruauté ; que je ne suis
 „ coupable que des fautes de mes pré-
 „ decesseurs ; & que j'ai plus de re-
 „ gret de ne pouvoir pas les reparer ,
 „ que de perdre ma Couronne ; & que
 „ si j'estois demeuré sur le Trône , j'au-
 „ rois esté plus semblable à Alphonse
 „ mon bisayeul , qu'à mon pere & à
 „ mon ayeul.

Ce discours tira des larmes à plu-
 sieurs des auditeurs ; mais il ne pro-
 duisit point d'autre effet. La haine
 du nom d'Arragon , & le desir de la
 nouveauté s'estoient tellement empa-
 rez de l'esprit du peuple , qu'il n'en fut
 nullement ému. Le tumulte continua
 dans toutes les parties de la Ville , &
 le Prince ne fut pas plutôt rentré
 dans le Chasteau-neuf , qu'une multi-
 tude de gens ramassez alla piller ses
 Ecuries. Il en fut si outré , qu'il ne
 put se contenir , & sortant du Cha-
 steau suivi de quelque peu de Gentils-
 hommes & de soldats , il vint charger
 cette canaille , que sa seule présence
 dissipa.

Il y rentra aussi-tôt pour se dispo-
 ser à partir. Il fit mettre le feu aux
 Navires qu'il avoit dans le Port ,
 voyant bien qu'ils tomberoient entre
 les mains des ennemis , & il mit en li-
 berté les Seigneurs & Gentilshommes
 que son pere & son ayeul tenoient en
 prison dans ce Chasteau , excepté le
 Prince de Rossane & le Comte de Po-
 poli. Comme il avoit quelque soup-
 çon que les Allemans qui estoient là
 en garnison pensoient à se saisir de sa
 personne , il leur fit grande largesse
 de tous les meubles qui y estoient ; &
 tandis qu'ils s'occupoient à les parta-
 ger entre-eux , il sortit par la porte de
 secours , & monta sur les Galeres qui
 l'attendoient au Port , avec Jeanne sa

filles , & la vieille Reine femme de
 son ayeul.

Il fit voile suivi de ses plus zelez
 serviteurs vers l'Isle d'Ischia à tren-
 te mille de Naples , jettant toujours
 les yeux vers cette Ville , & repe-
 tant souvent ce verset du Psalmiste :
*Si Dieu ne garde la Ville , c'est en vain
 que celui qui la garde veille pour la con-
 server.*

Son inquiétude durant son passage ,
 estoit si dans l'état où il se voyoit , il
 trouveroit assez de fidelité dans le
 Gouverneur de l'Isle pour le rece-
 voir , & ce n'estoit pas sans raison ;
 car quand il fut question d'entrer dans
 le Chasteau , le Gouverneur ne vou-
 lut pas le lui permettre , qu'à condi-
 tion qu'il n'auroit avec lui qu'un de
 ses gens : mais le Prince lui demanda
 d'un ton ferme s'il ne reconnoissoit
 pas son Roy ; & ayant mis en même
 temps l'épée à la main , le saisit , le
 tira hors de la porte , s'en empara ,
 & étonna tellement tout le corps-de-
 garde par ce coup hardi , que tous
 les soldats mirent les armes bas : il en-
 tra avec tout son monde , & se rendit
 maître de la place.

Tandis que les choses tournoient
 si heureusement pour le Roy à Na-
 ples , il avançoit toujours. Les Villes
 qui devoient naturellement lui coû-
 ter des Sieges & des Combats , le re-
 cevoient comme en triomphe. Il en-
 tra de cette maniere le dix-huitième
 de Fevrier à Capouë , & le dix-neu-
 vième à Averse , où arriverent le len-
 demain Vendredy vingtième du mois
 des Députés de tous les Corps de la
 Ville de Naples , pour l'assurer de la
 fuite de Ferdinand d'Arragon , lui
 présenter les clefs de la Ville , & le
 supplier de les compter désormais au
 nombre de ses bons & fideles sujets.
 Ils furent reçus du Roy de la maniere
 que meritoient de telles offres. Il les
 fit accompagner à leur retour par le

1495.

*Il est obligé
 d'en sortir, &
 se retire à
 Ischia.*

*Suite des pro-
 grès du Roy.*

*De la Vigne
 Journal de
 Charles VIII.*

1495.

Maréchal de Gié & par plusieurs autres Seigneurs François, & leur promit que dans deux jours il se rendroit à Naples.

Il fait son entrée à Naples où il est reçu avec toute sorte d'honneurs.

En effet le Dimanche suivant vingt-deuxième de Février, le Roy revêtu de magnifiques habits, entouré des Grands de la Cour, & suivi de toute son armée, entra dans Naples au son de toutes les cloches, & au milieu des acclamations du peuple, qui esperoit voir sous ce nouveau regne la fin de l'oppression, où il avoit esté sous les derniers Rois de la Maison d'Arragon. Ce Prince au comble de ses vœux estoit lui-même surpris de son bonheur; & il avoit sujet de l'être. Il avoit passé les Alpes sans argent & sans avoir de Magasins; trois des plus puissans Etats d'Italie estoient liguez contre lui, & la plupart des autres ne demeuroient en repos, que parce qu'ils s'assuroient de voir évanouir un si temeraire projet. Sa flotte lui estoit devenue inutile dès le commencement après l'attaque de Rapallo: car la tempête l'ayant dissipée, elle n'arriva à Naples qu'après lui. Il estoit trahi par le Duc de Milan, & devoit estre arresté par un grand nombre de villes & de forteresses, dont une seule bien défendue auroit fait périr son armée. Il avoit affaire à un ennemi prudent, brave, expérimenté, qui avoit de l'argent, des vaisseaux, des Troupes, des Capitaines, des villes bien fortifiées: malgré tout cela estant parti au mois de Septembre, il traverse l'Italie d'un bout à l'autre, s'y trouve engagé au milieu de l'hyver, & acheve la conquête au mois de Février, où à peine il pouvoit esperer de la commencer. Aussi ce surprenant événement fut-il regardé de toute l'Europe, comme ménagé par une providence particulière de Dieu, qui vouloit punir les crimes énormes des derniers Rois

de Naples, & qui fit dans cette vûë réussir contre toute apparence, le dessein du monde le plus mal concerté.

Le Roy s'estant rendu maistre de la Ville de Naples, ne l'estoit pas encore du Chasteau-neuf, ni des autres Chasteaux, où Ferdinand, tout resigné qu'il avoit voulu paroistre à perdre sa Couronne, pour procurer la tranquillité à ses sujets, avoit laissé de fortes garnisons. Le Marquis de Pescaire commandoit dans le Chasteau-neuf, Dom Frédéric oncle de Ferdinand dans le Chasteau de l'Oeuf; & le Roy, comme on le voit par une lettre qu'il écrivit à ses Ambassadeurs à Rome, estoit persuadé que Ferdinand y estoit lui-même. Il fallut attaquer ces Chasteaux dans les formes, & on n'en fut entierement maistre que le troisieme de Mars. On y trouva quantité d'armes, d'artillerie, de vivres; & si les habitans de la ville n'avoient pas si-tost perdu cœur, il y a grand sujet de douter, si le Roy fust venu à bout de prendre cette Capitale.

Avant que les Chasteaux de Naples se fussent soumis, il avoit envoyé un sauf-conduit à Dom Frédéric, sur lequel ce Prince qui estoit aimé à la Cour de France, où il avoit esté quelque temps, l'estoit venu trouver pour entendre les propositions qu'on vouloit lui faire. Le Roy lui offrit pour Ferdinand un établissement en France & de grands revenus, à condition qu'il lui fust remettre le reste des places qui ne s'estoient point encore rendues dans le Royaume de Naples. Frédéric qui sçavoit les intentions de son neveu, refusa cette offre: mais il en fit une autre, sçavoir que Ferdinand renonceroit à la Couronne de Naples, & au titre de Roy, à condition qu'on lui cedast la Calabre, pour en jouir comme vassal de la

P ij

1495.

Il se rend maître des Chasteaux où Ferdinand avoit laissé des troupes.

De la Vigne Journal de Charles VIII. Lettre du Roy à l'Archevêque d'Embrun.

Guicciardini l. 2.

1495.

Couronne de la maniere que les autres Seigneurs du Royaume possédoient les Fiefs qu'ils y avoient. Le Roy jugea qu'il n'estoit pas de sa politique d'avoir un tel sujet dans son Etat; qu'il est trop difficile d'oublier qu'on a esté Roy, & encore plus de s'en souvenir, sans estre repris de l'envie de l'estre de nouveau, quand l'occasion favorable s'en présente. Ainsi on se sépara sans rien conclure.

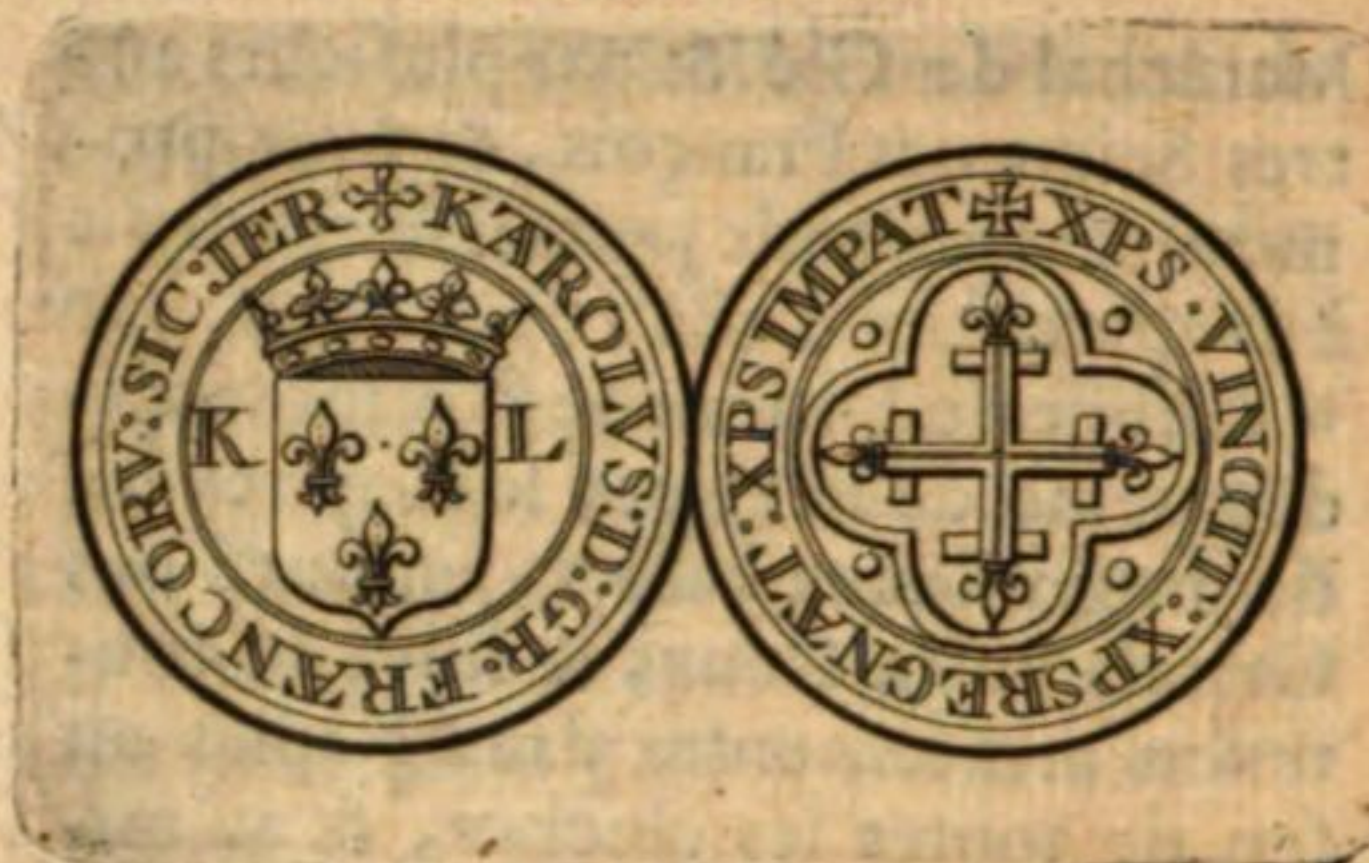
Le reste du Royaume se soumet aussi excepté Brindes & Gallipoli.

Comines l. 7. c. 13.

Relation du Maître des Ceremonies,

Monoye frappée à Naples à cette occasion.

Le reste du Royaume suivit bientôt l'exemple de Naples, excepté Brindes & Gallipoli situées au pais appelé la Terre d'Otrante, le Chasteau de Reggio, Mantia & Turpia, places de la Calabre. Ces deux dernières avoient esté de tout temps de la faction Angevine, & avoient arboré l'étendart de France, dès qu'elles avoient scû le Roy dans Naples; mais indignées de ce que ce Prince les détachoit de son Domaine, pour les donner au Seigneur de Perfi, elles changerent, & se déclarerent pour Ferdinand. Si on eust envoyé promptement des troupes de ce costé-là, toutes ces places n'auroient pas tenu. On négligea de le faire, & cette négligence eut de grandes suites. Cependant presque tous les Seigneurs du Royaume vinrent rendre leurs respects au Roy, & faire leurs hommages, & l'on ne songeoit qu'à se divertir dans Naples. Il y avoit tous les jours des Festes, des Tournois, des spectacles, où l'on jouïa, même en présence du Roy, le Pape, les Rois des Romains & d'Espagne, les Vénitiens, le Duc de Milan, & la ligue d'Italie, dont le bruit estoit déjà fort grand. Et ce fut alors qu'on frapa une Monoye, où non seulement le Roy s'intituloit Roy de Sicile, c'est à dire de Naples & de Sicile; mais encore Roy de Jerusalem.



1495.

Ce fut dans ces occupations qui partageoient la journée avec les affaires, & tout ce qui concernoit le reglement de l'Etat, que le Roy passa un mois à Naples jusqu'au douzième de Mars, jour destiné à faire sa nouvelle entrée dans cette Ville en qualité de Roy de Naples & de Jerusalem.

De la Vigne Journal de Charles VIII.

Elle se fit avec encore plus de magnificence que la première. Le Roy estoit monté sur un très-beau cheval richement enharnaché. Il avoit une Couronne d'or sur la teste, tenant de la main droite une pomme d'or, & un Sceptre à la gauche, ornemens qui firent soupçonner à l'Empereur qu'il pensoit à lui enlever la dignité Imperiale. Il estoit couvert d'un grand manteau d'écarlate fourré d'hermines, les plus grands Seigneurs du Royaume soutenoient un riche dais, sous lequel il marchoit. Le Prevost de son Hostel alloit devant accompagné de tous ses Archers à pied & de toute la garde Royale. Etienne de Vesc Sénéchal de Beaucaire, fait depuis peu Duc de Nole, y faisoit l'Office de Connétable: devant lui marchoit le Comte de Montpensier comme Vice-Roy & Lieutenant general; car le Roy lui avoit déjà donné ce titre: le Prince de Salerne, les Seigneurs de Bresse, de Foix, de Luxembourg, de Vendôme ayant tous des manteaux semblables à celui du Roy, & tout ce qu'il y avoit de grands Seigneurs, soit de France,

Le Roy y fait son Entrée publique.

1495.

soit du Royaume de Naples estoient du cortège. Le Roy passa par les cinq places de la Ville où estoient les Dames avec plusieurs Seigneurs qui lui présenterent leurs fils, afin qu'il leur fist l'honneur de les créer Chevaliers; & il le fit avec les ceremonies ordinaires.

De-là il fut conduit à la grande Eglise, où sur le Maistre Autel estoit exposé le chef de saint Gennare avec la phiole du sang de ce Saint. Il fit-là les sermens usitez dans le couronnement des Rois de Naples: les jours suivans il reçut les députations des Villes, & se disposa à son retour en France.

Et presse les sermens ordinaires.

C'estoit se presser beaucoup. Une conquête de cette nature avoit besoin d'estre affermie. La presence du Conquerant & de nouveaux renforts de France n'eussent esté rien de trop pour cela. Au contraire son éloignement & le départ des troupes qui devoient le reconduire, ne pouvoient estre que très-dangereux: mais deux raisons lui firent prendre cette resolution. La premiere estoit l'envie de retourner en France. Elle lui fut inspirée par plusieurs de ceux qui l'approchoient, & fit faire aux Italiens bien des réflexions desavantageuses sur l'inconstance de la Nation Francoise. La seconde, & la principale fut la ligue qui se conclut à Venise, dont le but n'estoit pas seulement de chasser les François de tout le Royaume de Naples, mais encore de couper le retour au Roy, & de se saisir de sa personne, pour l'obliger à ne pas garder un pouce de terre en Italie.

Ligue conclue à Venise pour l'en chasser.

Le projet de cette Ligue avoit esté formé dès le temps que le Roy passa à Florence; & ce fut Ludovic Sforce & les Venitiens qui en furent les principaux Auteurs.

Guicciard. l. 2

Ludovic, qui n'avoit fait venir les

François en Italie, que pour se maintenir dans le Duché de Milan contre la ligue d'Alphonse d'Arragon, du Pape & de Pierre de Medicis, n'eut pas plustost eu l'investiture de ce Duché, & le titre de Duc après l'empoisonnement de son neveu, que malgré les empressements qu'il faisoit paroître pour le service du Roy, il pensa tout de bon à lui faire repasser les Alpes: mais il esperoit l'y engager sans qu'il s'apperçust de son dessein. Il prévoyoit tant d'obstacles dans la grande étendue de païs que les François avoient à traverser; il voyoit le Pape, le Roy de Naples & Medicis prendre de si bonnes mesures entre eux pour les arrester, qu'il s'assûroit de voir bien-tost le Roy rebrousser chemin, & se promettoit de se faire un merite auprès de ce Prince en lui ouvrant ses Etats, pour lui faciliter son retour. C'est dans cette vûe qu'il faisoit sous-main tous ses efforts, pour empêcher cette triple alliance de se rompre, quoiqu'elle eust d'abord esté formée contre lui.

Les Venitiens qui raisonnoient sur les mêmes principes que le Duc de Milan, loin de témoigner aucune inquietude sur le voyage du Roy, loüoient son dessein, & l'assûroient de leur zele & de leur attachement à son service: mais quand ils virent les Florentins se soumettre à lui, le rendre maistre de toutes leurs Places, lui livrer le Port de Livourne avec une des Citadelles de Pise, & Medicis mis en fuite, alors ils commencerent à craindre; & non-seulement ils hastèrent l'affaire de la ligue, mais encore si Ferdinand avoit disputé le passage de Viterbe, comme ils avoient cru qu'il le feroit, ils estoient resolus d'envoyer des troupes à Rome, & de s'opposer ouvertement au passage du Roy.

Ce fut dans ce temps-là que Comi-

P iij

1495.

Comines, l. 7. c. 19. Corio Jovio, Bembo, &c.

Motifs des Venitiens dans cette conduite.

1495.

nes, qui avoit esté envoyé d'Ast en Ambassade à Venise, écrivit au Roy les propositions que les Venitiens lui faisoient. C'estoit de faire une ligue contre le Turc avec tous les Princes d'Italie, l'Empereur & le Roy d'Espagne; que la Seigneurie avanceroit l'argent nécessaire pour cette expedition, pourvû qu'on lui donnast en gage les Villes de la Pouille; que le Roy de Naples tiendrait son Royaume du Roy de France; qu'il lui donneroit trois Places dans cet Etat, & lui payeroit un tribut tous les ans; qu'on obligerait le Pape à donner son consentement à ce Traité, & tous les Princes d'Italie à contribuer aux frais de la guerre: mais le Roy qui voyoit tous les jours les difficultés de son entreprise s'applanir & ses ennemis déconcertez, rejetta ces propositions, & s'alla rendre maistre de Viterbe.

Alors les Venitiens parlerent plus ouvertement à l'Ambassadeur. Ils lui dirent que le Roy ne gardoit pas la parole qu'il leur avoit donnée; qu'il avoit fait publier dans toutes les Cours d'Italie que son unique prétention estoit de conquérir le Royaume de Naples, & de faire ensuite la guerre au Turc; mais qu'on voyoit bien que ses desseins estoient plus vastes, puisqu'il s'estoit déjà emparé de plusieurs Places de la Republique de Florence, d'Ostia, & de quelques autres qui appartenoient au saint Siege; que le Duc d'Orleans estoit toujours à Ast, & donnoit par le séjour qu'il y faisoit de grands sujets de défiance au Duc de Milan. L'Ambassadeur faisoit en vain tous ses efforts pour persuader le Sénat de la droiture des intentions du Roy; que ce Prince n'avoit obligé les Florentins à lui livrer leurs Places, que parce qu'il les avoit trouvez les armes à la main contre lui, & que pour s'assurer un chemin li-

bre, quand il jugeroit à propos de retourner en France; que le Duc d'Orleans estoit demeuré à Ast par ordre du Roy pour la même raison: qu'il n'y avoit point de troupes; qu'il y estoit avec sa seule Maison, & que cela ne devoit donner aucun ombrage au Duc de Milan. Que pour ce qui concernoit le Pape, c'estoit lui qui avoit le plus pressé le Roy de passer en Italie; qu'ensuite il s'estoit ligué avec le Roy de Naples; que c'estoient ses propres Sujets qui se revoltoient contre lui; que le Roy pour se venger de son infidélité, ne pouvoit moins faire que d'agréer les services que ces Seigneurs mécontents du Pape lui rendoient, & qu'après la conquête du Royaume de Naples, il prétendoit remettre au saint Siege les Places dont on s'estoit emparé.

Le Sénat n'estoit point touché de toutes ces raisons: il s'assembloit tous les jours, & les Ambassadeurs des Princes, qui jusqu'alors ne s'estoient vus les uns les autres que la nuit & fort en secret, ou qui n'avoient auparavant traité que par l'entremise de leurs Secrétares, se rendoient publiquement de fréquentes visites. Augustin Barbado étoit alors Doge de Venise; il étoit à la teste de la Republique depuis douze ans; c'estoit un homme d'une grande sagesse, & d'une expérience consommée. L'Evêque de Trente estoit là le principal Agent de l'Empereur Maximilien, Laurens Suares Figueroa y estoit en la même qualité pour le Roy d'Espagne, & Francesco Bernardino Visconti & l'Evêque de Come de la part du Duc de Milan. Il y avoit encore un Envoyé de Bajazet, qui, à la sollicitation du Pape, menaçoit les Venitiens de la guerre, s'ils ne se déclaroient contre le Roy.

Les Ambassadeurs de Milan, quoiqu'ils eussent fait paroître quelque inquietude sur le séjour du Duc d'Or-

1495.

Mariana l.
26. cap. 9.

1495.

Jeans à Ast, affectoient toujours d'entretenir correspondance avec l'Ambassadeur de France, & faisoient semblant d'ignorer le but de ce concours d'Envoyez à Venise; ils lui demanderent un jour ce qu'il croyoit que l'Ambassadeur d'Espagne & celui de l'Empereur y venoient faire, parce, disoient-ils, qu'ils en vouloient instruire leur maître. Comines qui avoit esté averti que l'Ambassadeur d'Espagne avoit esté à Milan en habit déguisé, & que le Duc de Milan estoit l'auteur de tous les mouvemens que l'Empereur se donnoit, crut ne devoir plus dissimuler. Il leur fit entendre qu'il en sçavoit là-dessus plus qu'ils ne pensoient. Il les pria d'en user à son égard avec plus de sincérité, & de lui dire les sujets de mécontentement que leur maître avoit de la France, avant que de s'engager dans une Ligue, dont peut-estre il se repentiroit un jour. Ils lui répondirent avec de grands sermens que rien n'estoit plus éloigné de sa pensée: mais ils ne l'en persuaderent pas, étant très-certain, comme il s'exprime lui-même, qu'ils mentoient. Le Sénat lui fit une semblable réponse dans une audience qu'il en eut, & lui renouvela seulement les plaintes qu'il avoit déjà faites touchant les desseins du Roy sur l'Italie.

La pénétration de Comines ne faisoit qu'augmenter son embarras; car il ne lui venoit aucun expedient pour traverser cette dangereuse negociation. Il n'ignoroit pas la haine de l'Empereur contre le Roy, & la disposition où il estoit de se venger des affronts qu'on lui avoit faits, en lui enlevant la Duchesse de Bretagne, & en lui renvoyant sa fille. Il comprenoit bien l'intérêt que le Roy d'Espagne avoit dans cette affaire par le danger que couroit la Sicile, si le Roy de France se rendoit maître du Royaume de Naples. Il ne pouvoit

plus douter de la trahison du Duc de Milan, non plus que du penchant que les Venitiens avoient à se déclarer contre la France. Il n'esperoit plus que dans la lenteur de cette Republique qui ne s'embarquoit en de pareilles affaires, qu'après de longues deliberations, & que l'arrivée du Roy à Rome n'avoit pû encore déterminer à prendre sa resolution.

Mais quand le Doge & les Senateurs le sçurent dans Naples, la chose leur parut trop pressante pour différer davantage. Ils poussèrent néanmoins la dissimulation jusqu'au bout: ils firent prier l'Ambassadeur de France de venir au Senat, lui dirent cette nouvelle, affectant d'en paroître bien aise, & lui en firent compliment, en ajoutant toutefois que les Chasteaux estoient bien garnis, & que ce n'estoit pas là encore une pleine victoire. Enfin ils apprirent la reddition des Chasteaux, Comines dans une nouvelle audience qu'on lui donna à ce sujet, remarqua une grande consternation dans les Senateurs, & le Doge seul sçût se posséder en cette occasion.

Cette nouvelle ne leur permit pas de balancer davantage, d'autant plus que les Ambassadeurs de l'Empereur chagrins de tant de délais, firent mine de vouloir se retirer; & peu de jours après, Comines ayant esté appelé au Senat beaucoup plus matin que de coûtume, le Doge lui déclara au nom de la sainte Trinité, que la Republique avoit conclu une Ligue avec Nostre S. Pere le Pape, l'Empereur, le Roy de Castille, & le Duc de Milan, & que ces Princes & la Republique s'estoient proposez trois fins dans cette Ligue. La premiere, de défendre la Chrestienté contre le Turc; la seconde, de conserver la liberté de l'Italie; la troisieme, d'empêcher qu'on n'entreprist rien contre leurs

1495.

La prise des Chasteaux de Naples jette le Senat dans la consternation.

Il declare sa resolution à l'Ambassadeur de France.

1495.

propres Etats, & que la Seigneurie avoit envoyé ordre à Dominique Lorédan & à Dominique Trévisan qui estoient ses Ambassadeurs auprès du Roy, de revenir à Venise.

Comines malgré son chagrin fit bonne contenance, & dit au Doge qu'il avoit fait sçavoir au Roy la conclusion de leur Ligue dès le soir précédent, qu'il en avoit instruit le Duc d'Orléans, afin qu'il se tint sur ses gardes à Ast, & le Duc de Bourbon Lieutenant General du Royaume de France, afin qu'il envoyast promptement du renfort en Italie. En parlant ainsi; il tiroit une petite vengeance pour un très-grand mal: car le Doge fut très-mortifié qu'on eust sçu la chose avant qu'il l'eust publiée lui-même, le secret estant sur tout recommandé dans le Conseil de cette Republique: mais il le fit encore pour une autre raison. C'est qu'en faisant connoître que le Duc d'Orléans estoit averti, il ostoit aux liguez l'esperance de réussir dans la surprise d'Ast, qu'ils avoient déjà méditée; car s'ils se fussent emparez de cette Place, le passage estoit coupé au secours de France; & c'est pourquoi il fit encore promptement avertir la Marquise de Monferrat qui estoit dans les interets du Roy, d'envoyer sans differer de ses troupes à Ast, en attendant qu'il en fust arrivé de France.

Pour revenir à l'audience que le Senat donna au Seigneur de Comines sur cette grande affaire, on lui protesta que dans la Ligue on ne s'estoit proposé aucuns mauvais desseins contre le Roy, mais seulement de se précautionner contre les entreprises qu'il avoit déjà commencé à faire contre la liberté de l'Italie. Il repliqua que c'estoient là de beaux pretextes: mais que la véritable vûe de la Republique estoit de profiter de cette guerre pour s'aggrandir, & qu'il estoit persuadé

qu'elle y réussiroit. Il se leva aussi-tôt pour se retirer.

Cette replique déplut au Senat, qui le pria néanmoins de se rasseoir. Le Doge lui demanda s'il ne vouloit point faire quelque nouvelle proposition; parce que le jour precedent il avoit donné à entendre qu'il avoit dessein d'en faire quelqu'une. Il répondit qu'il n'estoit plus temps; que puisqu'ils vouloient la guerre, on la feroit, & qu'il en couteroit à l'Italie.

Le Doge n'insista pas davantage, & l'Assemblée se leva. Le Cardinal Bembo rapporte une chose qui montre que Comines, nonobstant la fermeté apparente qu'il affecta dans son audience, fut tout-à-fait consterné de la declaration qui lui fut faite, jusques-là qu'estant sorti du Senat avec un Secrétaire de la Seigneurie qui avoit eu ordre de l'accompagner, il lui dit, *mon Ami, je te prie de me dire ce que le Prince m'a dit, car j'ai oublié toutes choses, & je ne sçai ce qu'est devenue ma memoire & ma raison.* C'est qu'il prévoyoit dès-lors le grand danger où le Roy alloit se trouver exposé.

La nouvelle de la Ligue conclüe s'estant répandue dans la Ville, mit tous les esprits en mouvement. Le parti François en fut consterné, celui de la Maison d'Arragon reprit courage, l'Envoyé de Ferdinand parut en public tout triomphant, celui de France se vit abandonné d'une infinité de gens, qui auparavant lui faisoient la Cour. Ceux des Princes liguez firent des feux de joye & des illuminations à leurs Hostels: on eust dit à voir cette feste, que l'armée de France estoit déjà défaite & chassée d'Italie. Tout cela fut terminé quelques jours après par la publication solennelle de la Ligue à son de trompe avec beaucoup de ceremonie.

On ne parla dans le Placard ou Manifeste que de la sûreté de l'Italie

1495.

Et la ligue est publiée dans les Etats de la Republique.

1495.

& de la défense de la Chrestienté contre le Turc : mais par les Articles secrets on estoit convenu que le Roy d'Espagne feroit passer de Sicile des troupes au Royaume de Naples, pour y reſtablir Ferdinand ; que les Venitiens avec leur flotte attaqueroient les Villes maritimes dont les François s'estoient emparez ; que le Duc de Milan tâcheroit de se ſaiſir d'Aſt, pour empêcher les ſecours qui viendroient de France, & qu'on fourniroit de l'argent à l'Empereur, pour faire diverſion ſur les frontieres de ce Royaume.

Les autres Princes d'Italie ſont ſollicités d'y entrer.

On commença à ſolliciter les autres Princes d'Italie d'entrer dans la Ligue. On envoya pour ce ſujet au Duc de Ferrare, qui refuſa de le faire. Le Duc de Milan offrit aux Florentins toutes ſes forces pour reprendre Piſe & Livourne : on ne doutoit pas qu'ils ne priſſent ce parti, vû qu'ils estoient fort mécontents du Roy à cauſe de la revolte de Piſe, & qu'il les avoit très-peu ménagés depuis qu'il s'estoit vû maître de leurs Places ; mais ils ne ſe preſſerent pas, eſperant que la conjoncture engageroit le Roy à les leur rendre ; & d'ailleurs ils ſe défioient encore plus des Venitiens & du Duc de Milan, que de ce Prince.

Ce qui oblige le Roy de ſ'en retourner en France.

Celui de tous les Princes liguez, dont le Roy avoit plus de ſujet de ſe plaindre, estoit le Roy d'Espagne, à qui il n'avoit cédé le Rouſſillon & la Cerdagne, qu'à condition qu'il ne traverseroit point ſon expedition de Naples : mais ce Prince ſe défendoit ſur ce que par un Article de ce Traité, le Pape estoit excepté du nombre de ceux que le Roy de France pourroit attaquer ſans que l'Espagne ſ'en mêlât ; & que les François ſ'eſtant ſaiſis des Places du S. Siege, & en particulier d'Oſtie, il estoit du devoir d'un Roy Catholique de ſou-

Tome V.

tenir les intereſts de l'Egliſe Romaine. C'eſt-là où en estoient les choſes ſur la fin du Carême, & ce qui obligea le Roy à hâter ſon départ de Naples, avant que les liguez fuſſent en eſtat d'empêcher ſon retour en France.

Ce retour estoit déjà une demie victoire pour les liguez : mais après tout ſi le Roy avoit bien pris ſes meſures, ils auroient eu de l'occupation pour long-temps, & ce Prince euſt eu le loisir de ramener une nouvelle armée pour ſoutenir ſa conquête. La premiere faute qu'il fit, & que j'ai déjà remarquée, fut d'avoir négligé d'envoyer des troupes, pour ſoumettre quatre ou cinq Places qui tinrent pour Ferdinand, & que la ſeule vûe d'une partie de l'armée Françoisſe auroit contraintes de ſe rendre : c'eſt à quoi il falloit pourvoir avant que de ſ'abandonner aux divertisſemens, dont la Cour & les principaux de l'armée firent preſque toute leur occupation durant tout le temps que le Roy fut à Naples.

Mais cette faute dont les ennemis ſçurent bien profiter, eſtant faite, le capital estoit de laiſſer en l'abſence du Roy, un homme à la teſte des affaires capable de maintenir les peuples de ce Royaume dans la fidélité qu'ils avoient jurée à ce Prince, & de ſoutenir les premiers efforts de la Ligue, en attendant le ſecours ; & c'eſt ce qu'il ne fit pas. Il choiſit pour ſon Lieutenant Général dans le Royaume de Naples Gilbert Comte de Montpenſier Prince du Sang, homme d'un courage éprouvé, mais incapable d'un fardeau auſſi peſant que celui-là, qui demandoit plus de prudence que de valeur, beaucoup d'application & une vigilance continuelle, qualitez qui manquoient à ce Prince d'un génie ennemi du travail & de la fatigue.

Il lui laiſſa quelques Subalternes

1495.

Fautes que ce Prince commit dans cette Expedition.

Il laiſſe un Lieutenant General, & d'autres Officiers dans le Royaume de Naples. Comines l. 8. chap. 12

Q

1495.

bien choisis, comme d'Aubigni pour commander en Calabre, Georges de Sulli à Tarente, Robert de Lenoncourt Bailli de Vitri dans Aquila, Gratien des Guerres dans l'Abruzze, Dom Julien Lorrain dans la Ville de Sant-Angelo dont il le fit Duc, d'Aligre & de Perfi dans la Basilicate, de Lespare du costé d'Otrante. Tous ces Seigneurs se signalerent dans la suite par leur conduite & par leur bravoure : mais les autres ne les valaient pas. Etienne de Vesc fut fait Gouverneur de Gaïette, & Sur-Intendant des Finances : c'estoit trop pour un genie aussi mediocre que le sien. Manfrédonia Place importante sur la mer fut confiée à Gabriel de Monfaucon : c'estoit un de ces Courtisans adroits, qui sçavent, en faisant valoir leurs services, s'attirer de la part du Prince beaucoup plus d'estime qu'ils n'en meritent ; & qui ne répondit pas à celle que son maistre avoit de lui. Il laissa pour le Gouvernement Civil Jean Nicolai qu'il avoit amené de France, employé en diverses Negociations chez les Princes d'Italie, & qu'il venoit d'honorer de la dignité de Chancelier du Royaume de Naples. Ce Magistrat eut le même titre sous le Regne de Louis XII. j'ai vu plusieurs lettres que ce Prince lui avoit écrites, où l'on voit la consideration qu'il avoit pour lui, & combien il comptoit sur son zele & sur sa prudence. Il le fit depuis Premier President de la Chambre des Comptes de Paris. C'est de lui que sont descendus, de pere en fils, chose fort singuliere, sept autres Premiers Presidents de la même Chambre des Comptes, tous Magistrats d'un merite distingué, dont le dernier est aujourd'hui en survivance.

Le Roy laissa au Comte de Montpensier cinq cens hommes d'armes François, qui, en comptant fix cava-

liers pour chaque homme d'armes, selon l'institution des Compagnies d'ordonnance, faisoient trois mille hommes, deux mille cinq cens Suisses & quelque infanterie François. C'étoit bien peu pour garder un si grand pays : mais il faisoit beaucoup de fond sur la haine que les peuples portoient à la Maison d'Arragon, & puis il avoit besoin du reste pour la sureté de son retour.

Il compta encore beaucoup sur les Princes de Salerne & de Bisignane, qui estoient maistres de plusieurs Fortereses qu'il leur avoit données, & qui firent aussi leur devoir. Prosper & Fabrice Colonne, qui l'avoient très-bien servi au commencement de cette guerre, estoient comblez de ses bienfaits : il leur avoit donné plus de trente tant Chasteaux que Villes ; c'estoient deux hommes d'une grande habileté dans la guerre & d'un grand credit ; ils pouvoient par là estre un fort appuy pour la France : mais comme ils ne s'estoient donnez à elle que par le moyen de Ludovic Sforce, tant de bienfaits ne les purent empêcher d'entrer dans la trahison de ce Duc, & ils estoient déjà en intrigue avec lui avant le départ du Roy. Ce Prince partit le vingtième de May, trois mois après sa premiere entrée dans Naples.

Son armée estoit composée de neuf cens hommes d'armes, y comprenant sa Maison, de deux mille cinq cens Suisses, d'environ quinze cens hommes de la suite de la Cour, qui pouvoient combattre en cas de besoin : & cela en tout faisoit environ neuf mille hommes. Il prit sa marche par le même chemin qu'il estoit venu, & elle fut sans embarras pendant cinq semaines jusqu'au passage de l'Appennin.

Il fut reçu à Rome par une partie du College des Cardinaux en l'absen-

1495.

La Vigne ;
Journal du
voyage de
Charles VIII.

De quoi estoit
composée son
armée à son
retour.

Il est reçu à
Rome.

1495.

Comines l. 8.
ch. 2.

ce du Pape, qui ayant eu d'abord la pensée de se sauver à Padouë sur les Terres de Venise, se retira à Orviette, & de là à Perouse, escorté de quelques Troupes que les Venitiens & le Duc de Milan lui avoient envoyées. Le Roy l'avoit fait prier de l'attendre à Rome, sur quoy Alexandre delibera beaucoup; mais soit par crainte ou par défiance, soit pour s'épargner l'embarras des éclaircissements touchant la Ligue où il estoit entré, & des sollicitations pressantes que ce Prince lui faisoit touchant l'investiture du Royaume de Naples qui lui avoit esté promise, il évita de le voir.

Guicciardino
l. 2.

Il arrive à
Sienne où il
apprend que
les Venitiens
avoient
40000. hom-
mes sur pied.
De la Vigne
Journal de
Charles VIII.
loc. cit.

Le Roy arriva l'onzième de Juin à Sienne, où il avoit donné ordre à Comines de se rendre, pour sçavoir de lui plus en détail la disposition des Venitiens. Il lui demanda en riant, si ces Republicains n'envoyeroient point au devant de lui. Oïi, Sire, lui répondit Comines, la Seigneurie m'a dit quand j'ai pris congé d'elle, que Vôte Majesté trouveroit en son chemin quarante mille hommes tant de leurs troupes, que de celles du Duc de Milan. Il ajoûta que le Senat l'avoit assuré que cette armée n'estoit point pour attaquer celle de France: mais seulement pour défendre les Etats de la Republique & celle du Duc de Milan, & qu'un de leurs Provéditeurs lui avoit dit qu'elle ne passeroit point l'Oglia, à moins que les François ne fissent des hostilités dans le Milanez.

Ce Seigneur, qui estoit le mieux instruit de l'estat des choses par tout ce qu'il avoit vû & appris à Venise, conseilla au Roy de haïter sa marche, & de se rendre à Ast le plus promptement qu'il lui seroit possible, d'autant que les ennemis n'estoient point encore assemblez pour lui disputer les passages: mais qu'ils le feroient bien-

toft, & qu'il n'y avoit point de temps à perdre. Ce conseil estoit très-sage, comme on le vit par la suite; le Cardinal de la Rovère, & Jean-Jacques Trivulce, qui avoit passé au service de France, lui parloient de la même maniere: mais ce fut un des défauts de ce Prince encore peu expérimenté, de donner dans le specieux, & d'abandonner le solide, & de suivre moins les avis de son Conseil, que ceux de ses favoris.

Louïs de Luxembourg Comte de Ligni, qui estoit son cousin germain par sa mere, jeune homme plein de feu & d'ambition, estoit alors un de ceux qui avoit le plus de part à ses bonnes graces, & le plus de pouvoir sur son esprit. Les Habitans de Sienne s'estoient adressés à lui, pour obtenir du Roy qu'il prît leur Republique sous sa protection, & qu'il voulust bien se declarer leur Seigneur & Souverain. C'estoit une Ville fort mal gouvernée, toujours déchirée par les factions, & qui ne cherchoit à s'appuyer de la France, que de peur de tomber sous la domination des Florentins. Les habitans promirent au Comte de Ligni une grosse somme d'argent, & de le demander au Roy pour leur Gouverneur, s'il vouloit leur rendre ce bon office.

Il ne laisse pas
de s'arrester
dans cette
Ville par les
conseils du
Comte de Li-
gny son favo-
ri.

La chose fut proposée au Conseil. Comines qui parla le premier, s'y opposa, & soutint qu'il n'estoit point de la prudence, dans la conjoncture où l'on se trouvoit, de perdre du temps à de pareilles affaires; que le Roy ne pouvoit recevoir ces offres sans retarder sa marche, pour regler le gouvernement qui ne dureroit pas huit jours après son départ; qu'en se chargeant de la protection de cette Ville, on ne pourroit se dispenser d'y laisser des troupes, ce qui affoiblirait encore l'armée, qui n'estoit déjà que trop foible; qu'enfin Sienne estoit une Vil-

loc. cit.

Qij

1495.

le Imperiale, & qu'il n'en falloit pas davantage, pour soulever tout l'Empire contre la France, qui avoit déjà assez d'ennemis sur les bras, sans s'en attirer de nouveaux.

Ces raisons furent approuvées, & il n'y eut pas deux voix dans le Conseil là-dessus: mais le Comte de Ligni sut si bien tourner l'esprit du Roy, & les Siennes tellement gagner l'affection de ce Prince par leur empressement à le divertir, par les applaudissemens qu'ils donnoient à ses victoires, par l'attachement qu'ils faisoient paroître pour lui, qu'il se laissa fléchir, & leur accorda pour Gouverneur le Comte de Ligni, avec quelques troupes sous les ordres de Villeneuve, que Ligni, qui ne vouloit pas quitter le Roy, fit son Lieutenant. Six ou sept jours furent employez, ou plustost perdus à cette negociation.

Il fait encore une autre fautive par le même Conseil.

On avoit encore delibéré à Sienne sur un autre article, qui estoit bien plus important; c'estoit, si on rendroit aux Florentins leurs Places qu'ils avoient mises entre les mains du Roy au temps de son passage. Il leur avoit promis de le faire dès qu'il auroit achevé la conquête du Royaume de Naples. Les Florentins estoient prests de lui payer sous cette condition trente mille ducats qui restoient de la somme, qu'ils s'estoient engagez à lui fournir par le Traité fait avec lui à Florence. Ils s'offroient de lui en prester soixante & dix mille pour son retour en France, & de joindre à son armée sous la conduite de Francisque Secco vaillant Chevalier, auquel le Roy se fioit beaucoup, trois cens hommes d'armes, & deux mille hommes de pied, qui n'en reviendroient que quand elle seroit arrivée à Ast.

Ces propositions estoient d'autant plus avantageuses, que le Roy manquoit d'argent, & les plus sages du Conseil inclinoient fort de ce costé-là,

voulant qu'on gardast seulement Livourne jusqu'à ce qu'on fust à Ast. Mais Ligni fut encore de l'avis contraire, soit qu'il fust touché de compassion pour les Pisans qui retournoient par là sous la domination des Florentins, qu'ils avoient furieusement irrité par leur revolte; soit qu'il fust chagrin contre les Florentins qui s'estoient adressez au Cardinal Briçonnet plustost qu'à lui, pour réussir dans cette affaire. Il l'emporta, représentant au Roy que la conquête du Royaume de Naples n'estoit pas encore achevée, & qu'ainsi il n'estoit point obligé par le Traité à faire si-tost cette restitution; qu'il devoit garder ces Places, pour la sûreté du passage des troupes Françoises qu'on voudroit envoyer à Naples; que pour ce qui estoit du renfort que les Florentins lui offroient, il estoit fort inutile, & que l'Armée Françoisse, quoique peu nombreuse, passeroit sur le ventre à toutes les troupes d'Italie jointes ensemble, si elles osoient se presenter devant elle.

Cette resolution du Roy causa une joye extrême à Pise, où il arriva quatre jours après, ayant laissé Florence à droite, sans en approcher que de quelques milles. On le reçut à Pise avec autant de magnificence que la premiere fois qu'il y estoit entré. Les principaux Bourgeois vinrent lui demander sa protection, & le supplier de vouloir bien les tenir pour ses très-humbles Sujets. Il leur fit beaucoup d'amitié: mais il ne leur donna qu'une réponse generale sur l'Article de la protection qu'ils lui demandoient, ayant fait reflexion sur les avis de son Conseil, & sur les remontrances du fameux Jérôme Savonarolle Prédicateur Dominicain, qui l'estoit venu trouver à Pontgibon, & l'avoit menacé de la punition de Dieu, s'il violoit le serment qu'il avoit fait

1495.

*Guicciardini
l. b. 2.*

*Il arrive à
Pise où il est
reçu magnifi-
quement.
De la Vigne
Journal de
Charles VIII.*

1495.

aux Florentins pour la restitution de leurs Places.

Ce changement du Roy consterna beaucoup les Pisans ; de sorte que le lendemain les plus considerables Dames de la Ville vinrent en troupe , habillées de deuil , nuds pieds , tenant leurs petits enfans par la main ; & se jettant aux genoux du Prince , le conjurerent d'avoir compassion d'une Ville qui lui estoit toute dévouée , & de ne pas souffrir qu'ils retournassent sous la puissance des Florentins leurs tyrans , qui les traitoient en esclaves depuis si long-temps , & qui alloient redoubler leurs cruautés à leur égard , si Sa Majesté les abandonnoit.

Et prend cette Ville sous sa protection.
Comines l. 8.
c. 3.

Ce spectacle toucha non-seulement le Roy , mais encore toute l'armée , où il y eut une espece d'émeute , jusques-là que quelques soldats insultèrent des personnes de la Cour qu'ils croyoient s'opposer à la bonté du Roy pour les Pisans , & firent des menaces au Cardinal Briçonnet , au Maréchal de Gié , & au President de Gannai , qui fut trois jours sans oser coucher à son logis. Tout cela se faisoit par le conseil du Comte de Ligny , qui ne vouloit pas en avoir le démenti. La chose fut conclue selon la premiere resolution prise à Sienne. D'Enragues qui estoit de la Cour du Duc d'Orleans fut fait Gouverneur de la Citadelle de Pise à la recommandation du Comte de Ligny ; ce Comte fit mettre de ses creatures dans la plupart des Places qu'on retenoit aux Florentins , & l'on en renforça les garnisons en affoiblissant toujours l'armée ; quoiqu'on eust appris qu'il y avoit déjà guerre ouverte dans le Milanais entre le Duc de Milan & le Duc d'Orleans.

Le Roy , malgré les remontrances de ses plus sages Conseillers , passa encore six ou sept jours à Pise. Il ar-

riva le vingt-troisième de Juin à Luques , & alla de-là à Pietra Santa. Jusques-là il avoit fait le plus aisé de son voyage , & le reste du chemin estoit très-difficile & très-dangereux pour aller de Pietra-Santa à Pontremoli , par où il falloit necessairement passer. Il y avoit un long défilé ; c'estoit une espece de chaussée , qui n'avoit pas plus de largeur que n'en a d'ordinaire la digue d'un étang. Si les ennemis eussent pû estre assez tost assembles , ou qu'ils eussent eu la précaution d'envoyer des troupes se retrancher avec quelques pieces de canon à la teste de ce défilé , c'en estoit fait de l'armée Françoisse ; car ce poste estoit à l'épreuve de la plus grande bravoure ; mais n'ayant point encore d'ennemis en teste , elle le passa sans danger.

Le Roy estant arrivé à Serzane entre Pietra-Santa & Pontremoli sur les frontieres des Génois , le Cardinal de la Rovère lui proposa d'envoyer une partie de l'armée à Gènes , lui faisant esperer que le parti François à la teste duquel estoient les Frégoses , feroit soulever la Ville contre le Duc de Milan qui estoit déjà fort embarrassé ; car le Duc d'Orleans lui avoit surpris Novare dans le Milanais. La raison du Cardinal estoit que si Gènes se declaroit pour la France , le Roy , qui avoit Livourne & Ostie en sa puissance , feroit maître de tous les Ports considerables d'Italie , depuis Marseille jusqu'à Naples. Le Conseil ayant délibéré là-dessus , la proposition du Cardinal ne fut pas approuvée , sur ce raisonnement , qu'il estoit impossible d'éviter la bataille ; que si les François la gagnoient , Gènes se rendroit d'elle-même à eux , & que s'ils la perdoient , cette Place estant éloignée du chemin que l'armée devoit tenir , elle leur seroit inutile. Neanmoins , pour contenter le Cardinal ,

Quij

1495.

De la Vigne
Journal du
voyage de
Charles VIII.
Comines l. 8.
c. 4.

1495.

on y envoya un renfort qu'on venoit de recevoir de France par mer, qui consistoit en six-vingts hommes d'armes & cinq cens Arbalestriers, que le Cardinal conduisit à Gènes. Il avoit avec lui pour les commander Philippe de Savoye Comte de Bresse, Beaumont de Polignac, & d'Aubijoux de la Maison d'Amboise.

La flotte Française est battue près de Gènes.

Cette petite troupe alla se poster à la vue de Gènes; mais deux choses empêcherent la faction Française de rien entreprendre dans la Ville. La première, estoit les grandes précautions que le Duc de Milan avoit prises, pour empêcher qu'il ne s'y fît aucun mouvement; la seconde, que dans le temps que les troupes Françaises parurent, la flotte de France composée seulement de huit galeres venant de Naples, commandée par Mionens Gouverneur de Montpellier, avoit esté défaite à la hauteur de Rapallo, où le Duc d'Orleans au commencement de l'expédition d'Italie, avoit battu les ennemis. Les Seigneurs Italiens qui avoient remporté la première victoire sous les ordres de ce Prince, furent ceux-là mêmes qui après avoir quitté son parti, battirent la flotte Française, sçavoir Jean-Louis de Fiesque & Jean Adorne.

Ce contre-temps non-seulement rendit inutile la tentative du Cardinal; mais encore le mit en très-grand danger, aussi bien que le détachement qu'il avoit avec lui: car si les troupes de la faction du Duc de Milan fussent sorties, rien ne leur eust esté plus aisé que d'envelopper cette poignée de François: mais par bonheur pour eux, les deux partis se craignoient l'un l'autre dans Gènes, & les Fiesques & les Adornes n'osèrent désespérer, de peur que les Frégoses n'entreprissent quelque chose dans la Ville. Ainsi les François eurent le moyen de se retirer à Ast, où ils arriverent après biendes

dangers & des fatigues.

La défaite de la flotte Française estoit un mauvais présage pour l'armée de terre, qui s'avança cependant jusqu'à Pontrémoli. Le Maréchal de Gié qui conduisoit l'avant-garde, y entra sans résistance par le credit de Trivulce qui l'accompagnoit, & pour qui les habitans avoient beaucoup de considération; mais ils en furent très-mal recompensez: car les Suisses s'estant souvenus d'une querelle qu'ils avoient eue dans le premier passage avec les habitans, où plusieurs de leurs camarades avoient esté tuez, résolurent de s'en venger; & lorsqu'on y pensoit le moins, s'en allerent l'épée à la main comme des furieux dans les rues & dans les maisons, y passerent au fil de l'épée tout autant d'hommes qu'ils y trouverent, mirent le feu en divers endroits, qui consuma quantité de vivres dont l'armée commençoit à avoir grand besoin, & investirent le Chasteau pour l'insulter. La conjoncture ne permettoit pas de punir ces séditeux; mais ayant reconnu leur faute, ils la réparèrent quelques jours après d'une maniere qui merita bien que le Roy la leur pardonnast.

Trivulce proposa là au Roy une chose qui auroit pû avoir de grandes suites: c'estoit de se declarer le protecteur du jeune Sforce heritier legitime du Duché de Milan, fils de Jean Galeas empoisonné l'année precedente à Pavie. Trivulce lui répondoit que dès qu'on auroit levé la bannière de ce jeune Prince, la pluspart de la Noblesse & des Villes des environs, & les autres du Milanez se declareroient pour lui; mais le Roy ne pût s'y résoudre, pour ne point faire tort au Duc d'Orleans qui avoit de justes prétentions sur le Duché de Milan, & qui avoit déjà remporté quelques avantages considerables, que je dois toucher ici en peu de mots,

1495.

L'Armée de terre s'avance à Pontrémoli. Comines loc. cit. Desordres que les Suisses commirent dans cette Ville.

1495.

Le Duc de Milan veut surprendre Ast pour fermer le retour du Roy. Comines l. 8. ch. 3.

après quoi je reviendrai à la marche de l'armée du Roy.

Quoique les Venitiens eussent assuré Comines, que leur Ligue n'étoit que défensive, toutefois le Duc de Milan estoit convenu avec eux de commencer par surprendre Ast, où le Duc d'Orleans estoit avec très-peu de monde, & de fermer par ce moyen le passage au Roy pour son retour en France. Comines avoit donné sur cela ses avis non-seulement au Roy, mais encore au Duc de Bourbon Lieutenant General du Royaume, & ce Duc avoit envoyé promptement à Ast quarante Lances de la Compagnie du Maréchal de Gié, qui estoient sur la frontiere de France. Le Marquis de Saluces y avoit aussi fait marcher en grande diligence cinq cens fantassins. Ces renforts, avec quelques Soldats que le Duc d'Orleans y avoit déjà, mirent la Place hors du danger d'estre insultée.

Quelque temps après y arriverent trois cens hommes d'armes, beaucoup de Gentilshommes de Dauphiné, grand nombre de Franks-Archers de la même Province, deux mille Suisses; & tout cela joint ensemble faisoit un corps d'environ sept mille cinq cens hommes. L'intention du Duc de Bourbon n'estoit pas que ces troupes fussent employées contre le Milanez, mais qu'eiles allassent au devant du Roy jusques sur le bord du Tésin, qui estoit l'unique grosse riviere que ce Prince eust à passer.

Le Roy même avoit écrit au Duc d'Orleans de ne point penser à faire aucune entreprise contre le Duc de Milan, de prendre soin seulement de bien garder Ast, & de lui faciliter le passage du Tésin: mais l'intérêt particulier est une tentation à laquelle on ne résiste pas toujours, & le Duc d'Orleans fut fort blâmé d'y avoir succombé en cette rencontre.

Ce qui pouvoit l'excuser en quelque maniere, estoient les insultes du Duc de Milan, qui dès qu'il se vit appuyé de la Ligue, lui envoya un Heraut, pour lui dire de sa part que désormais il n'eust plus à mettre parmi ses titres celui de Duc de Milan, de ne plus faire venir de troupes Françaises en Italie, de renvoyer en France celles qu'il avoit à Ast, & de remettre cette Place entre les mains de Galeas de Saint Severin. Il lui fit faire un grand détail de ses forces & de celles des Liguez, & faisoit sur tout sonner bien haut les noms du Roy des Romains & du Roy d'Espagne.

Le Duc d'Orleans ne fit que rire de ces rodomontades: mais sans avoir égard aux ordres du Roy, il écouta la proposition de deux Gentils-hommes de Novare appelez Oppicini & Caccia mécontents du Duc de Milan, qui s'offrirent à livrer la Place, & tinrent parole: car le Duc d'Orleans après avoir concerté la chose avec le Marquis de Saluces & la Marquise de Montferrat, ayant passé le Pô pendant la nuit, & marché à Novare, les portes lui en furent ouvertes à son arrivée, & il s'en rendit le maître. Il détacha de là aussi-tôt quelque cavalerie pour courir dans le Milanez, où la consternation se répandit de telle sorte, qu'on crut que si le Duc d'Orleans s'estoit allé présenter devant Milan avec ses troupes, on l'y auroit reçu comme dans Novare, tant estoit grande la frayeur des peuples & la haine qu'ils portoient à Ludovic qui eut la plus grande partie de la peur.

Car ce Prince aussi lâche & aussi aisé à abattre par un mauvais succès, qu'il estoit fier & insolent dans la prospérité, se mit à pleurer en entendant la prise de Novare. Il courut tout alarmé à l'Ambassadeur de Venise, & le conjura d'écrire à la Re-

1495.

Guicciardino. lib. 2.

Paul Jove.

S. Gelais Hist. de Louis XII.

Le Duc d'Orleans le prévient & se rend maître de Novare d'où il envoie faire des courses dans le Milanez.

1495.

publique le danger où il estoit de perdre son Estat. Il publia un Edit pour revoquer divers impôts, & ne put se tranquilliser, jusqu'à ce que Galeas de S. Severin General de ses troupes se fust rendu avec elles sous les murailles de Vigevano sur le Tésin.

Le Duc d'Orleans l'y suivit, & vint lui presenter la bataille qu'il ne voulut point accepter. Si le Duc d'Orleans eust tenu ferme un peu plus long-temps en cet endroit, Galeas estoit prest de lui abandonner Vigevano pour passer au-delà du Tésin, & ce Prince se fust par là rendu maistre du passage de cette riviere comme le Roy le souhaitoit : mais voyant qu'il n'y avoit pas moyen d'attirer Galeas à la bataille, il se rapprocha de Novare. Durant ce temps-là l'armée de Galeas fut renforcée de cavalerie & d'infanterie ; les troupes que le Duc de Milan avoit dans le Parmesan pour les joindre à celles des liguez, revinrent dans le Milanez par le consentement des Venitiens, qui lui envoyèrent même un détachement de leur armée, se croyant encore assez forts pour s'opposer au passage du Roy. Galeas se trouvant beaucoup superieur au Duc d'Orleans par la jonction de tant de troupes, alla à son tour le chercher pour le combattre, & se campa à un mille de Novare ; mais le Duc sçut assez se dominer pour ne rien hazarder davantage, en attendant qu'il eust eu des nouvelles du Roy. Il en reçut, & apprit l'extrême embarras où il se trouvoit à la sortie de Pontrémoli, par la disette de vivres, & par la difficulté de passer les montagnes qui commencent à estre-là très-roides & très-hautes. Je vais reprendre la suite de sa marche.

Embarras du
Roy pour tra-

Ce qui l'inquiétoit le plus, estoit la maniere dont il s'y prendroit, pour

conduire son artillerie par des chemins où jamais charette n'avoit passé. Les liguez estoient si persuadez de l'impossibilité de le faire, que d'abord ils crurent que le Roy laisseroit une partie de ses gens à Pise, & se retireroit avec le reste par mer sur sa flotte : mais lorsqu'ils sçurent qu'il enfiloit le chemin de Pontrémoli pour traverser l'Appennin, ils crurent qu'il y periroit, ou qu'ayant abandonné son artillerie, il éviteroit leur rencontre, & se sauveroit avec le débris de ses troupes par Borgo di Valdaturro, pour gagner l'Alexandrin, où il pourroit se joindre avec le Duc d'Orleans : & c'eust esté en effet pour lui une nécessité de le faire, ou du moins d'encloûer, ou de briser ses canons, comme quelques-uns le lui conseilloient, sans la resolution extraordinaire que prirent les Suisses, qui fut le salut de l'Armée.

Ils sçavoient que le Roy estoit fort indigné contre eux pour les cruautés qu'ils avoient exercées à Pontrémoli contre les habitans. Ils en avoient eux-mêmes & honte & regret. Ils firent dire au Roy que s'il vouloit leur pardonner leur faute, ils tâcheroient de l'expier, en traînant eux-mêmes l'artillerie dans les endroits où les chevaux ne pourroient pas la tirer. Le Roy aussi charmé que surpris d'une telle offre, leur fit dire que non seulement il leur pardonneroit à cette condition ; mais encore qu'il n'oublieroit jamais le zele qu'ils faisoient paroître pour son service en une nécessité si pressante.

La Trimouille fut chargé avec les principaux Officiers d'Artillerie, de presider à une si étrange manœuvre. Il fit porter à boire & à manger en divers endroits des montagnes, y plaça des Suisses & des chevaux de relais, pour prendre la place de ceux qui

1495.

verser l'Ap-
penin.
De la Vigne
Journal de
Charles VIII.
G. I. cciard.
Comines, &c.

Les Suisses lui
rendent un si-
gnalé service
en traînant
l'Artillerie au
travers des
Montagnes.

1495.

qui seroient lassez , donna à chaque soldat un boulet ou deux à porter , lui-même prit son fardeau , & tout le monde à son exemple en fit autant. Deux cens Suisses furent attelés deux à deux , les uns devant les autres. Il y avoit des charpentiers , des maréchaux , & d'autres ouvriers de toutes sortes d'espace en espace , pour racommoder promptement ce qui se rompoit. Il falloit en quelques endroits élargir le chemin , rompre des morceaux du rocher en de certains détours , pour pouvoir tourner les affuts , & on arriva de cette manière au haut de la première montagne.

La descente estoit encore plus difficile que la montée , ou du moins plus dangereuse , & demandoit beaucoup plus d'adresse. On mit des hommes au devant & à costé des affuts pour les conduire par les routes les plus aisées. Un grand nombre d'hommes & de chevaux les soutenoient de loin par derrière avec des cordes , pour les empêcher de rouler avec trop d'impetuosité. Ce travail fut continué pendant un long espace de chemin , tantost en montant , & tantost en descendant. Enfin on en vint à bout , malgré la chaleur de la saison , qui estoit si excessive , que quand le Seigneur de la Trimouille vint rejoindre le Roy après la traverse des montagnes , ce Prince fut surpris de le voir devenu noir comme un More.

Durant cette pénible marche , le Maréchal de Gié avoit toujours gagné les devants avec l'avant-garde , pour se saisir de la tête des défilez à l'entrée de la plaine. Cette avant-garde estoit composée de cent quarante hommes d'armes & de leur suite , & de huit cens tant Suisses , qu'Alle-

Comines, l.
8, ch. 5.

Tome V.

réchal se campa proche du village de Fornouë dans le Parmesan , & fut trois jours à y attendre le reste de l'Armée. Les ennemis s'assembloient peu à peu à demi-lieuë de-là ; & si le Roy n'eust pas tant perdu de temps à Pise & à Sienne , il eust passé avant qu'ils eussent esté en estat de l'attaquer : mais quand il arriva , ils avoient à peu près tout leur monde , excepté ce qui estoit retourné dans le Milanez , pour le secours du Duc.

Leur armée , selon Guichardin , étoit de deux mille cinq cens hommes d'armes , qui , sur le pied de quatre Cavaliers pour chaque homme d'armes , ainsi que l'on comptoit en Italie , devoient faire dix mille Cavaliers ; plus de deux mille hommes de Cavalerie legere , la plupart Albanois appelez communément Stradiots , & huit mille Fantassins. Cela ne feroit en tout que vingt mille hommes ; mais Comines leur en donne trente-cinq mille.

Le principal Commandant de l'Armée Venitienne estoit François de Gonsague Marquis de Mantouë , jeune Prince estimé pour sa valeur , à qui on avoit donné pour adjoints deux Provéditeurs des plus confidables du Senat , sçavoir Luc Pisan , & Melchior Trevisan. Le Comte de Cajazze qui estoit toujours le grand confident du Duc de Milan , commandoit ce qu'il y avoit de Troupes Milanoises. Il passoit pour bon Capitaine , mais plus prudent & plus fin , que hardi & entreprenant. Il avoit sous lui François Bernardin Visconti , chef de la faction Gibeline dans Milan , & par cette raison grand ennemi de Trivulce , qui étoit dans le parti du Roy , & ami des Guelphes.

Dès que les Liguez sçurent que l'Armée Françoisse approchoit , ils délibérerent s'ils se feroient du poste

R.

1495.

*Les Liguez
rassemblent
toutes leurs
forces dans la
Plaine pour y
attendre l'Ar-
mée du Roy.
Guicciard.*

*l. 2.
Comines. l.
8. ch. 5.*

1495.

de Fornouë, pour l'arrester à la sortie des montagnes. Ce parti auroit fort embarrassé le Roy : mais comme ils s'attendoient à une pleine victoire, étant cinq ou six contre un, & qu'ils appréhendoient qu'une grande partie des François ne leur échappât, en se sauvant à Pise, & aux autres Places où ils avoient laissé garnison, ils jugerent à propos de leur laisser l'entrée de la plaine libre, dans l'esperance de les envelopper. C'est pourquoi ils se camperent à Chia ruola à trois milles de Fornouë.

Celle-ci arrive enfin & vient se camper à Fornouë.

Le Maréchal de Gié, quelque bonne contenance qu'il fît, ne se trouvoit pas fort en seureté dans son camp de Fornouë, & après y avoir resté un jour & demi, voyant que le reste de l'armée ne paroissoit point, il se rapprocha de la montagne, & se posta dans un lieu de plus difficile accès. Ce mouvement fit revenir l'envie aux liguez de l'attaquer; mais la situation du camp les en empêcha. Enfin le troisiéme jour, qui estoit un Dimanche cinquiéme de Juillet, le Roy arriva avec la bataille & l'arrière-garde, & vint avec toutes ses troupes se camper à Fornouë.

Comines loc. cit. La Vigne Journal de Charles VIII.

L'empressement avec lequel les gens du pais apportèrent de toutes sortes de vivres à l'armée, fit d'abord appréhender qu'ils ne fussent empoisonnez; car on se défioit alors beaucoup des Italiens sur cet article. A peine osoit-on y toucher : mais la nécessité obligea de s'en servir, & après que plusieurs en eurent goûté, on se rassura là-dessus.

Sur le rapport que le Maréchal de Gié fit au Roy du grand nombre des ennemis, & de la situation de leur camp, devant lequel c'estoit une nécessité de passer, il n'y eut personne dans le Conseil de guerre, qui ne convinst qu'on ne pouvoit pas estre en un plus grand danger : & il fut réso-

lu qu'on tenteroit la voie de la négociation. Comines par ordre du Roy écrivit aux deux Provediteurs Vénitiens, avec qui il avoit toujours eu soin, étant à Venise, d'entretenir amitié, malgré l'opposition des intérêts, & leur demanda une entrevüe. Ils répondirent qu'ils le feroient sans nulle difficulté, si la guerre n'estoit pas encore commencée : mais qu'on se battoit déjà dans le Milanez, cependant qu'ils délibéreroient, & que volontiers, si les Alliez vouloient y consentir, un d'eux se rendroit entre les deux camps pour conférer avec lui. On attendoit une réponse décisive là-dessus de la part des Provediteurs; mais elle ne vint point; de sorte que le lendemain matin, qui estoit un Lundy fixiéme de Juillet, on mit l'Armée en bataille pour marcher. Il avoit fait une nuit épouvantable par les tonnerres, les éclairs, la pluie, les vents; & il y avoit bien des gens dans le camp qui en tiroient un fort mauvais augure : mais la contenance que fit le Roy dans cette rencontre ranima tous les Soldats.

Il parut plus gay qu'il n'avoit jamais esté. Il estoit monté sur un cheval noir tout-à-fait beau, quoi qu'il fust borgne, appelé *Savoye*, parce que le Duc de Savoye lui en avoit fait présent à son passage par Turin. Il parcourut tout le camp, caressant tous ceux qu'il rencontroit, leur demandant, si dans le danger où il se trouvoit, ils n'estoient pas résolus de mourir avec lui? Il leur disoit en même-temps, que Dieu lui donnoit tant de confiance, qu'il s'assuroit de vaincre, & quoi que ses ennemis fussent dix contre un, il sçavoit quel fond il pouvoit faire sur le courage de ses braves François. Tous lui répondirent qu'ils estoient déterminez à perir ou à vaincre, & qu'il se hâtât de les mener à l'ennemi.

1495.

Journal de la Vigne. Comines. Guicciardino. Paul Jove, &c.

1495.

Il n'y avoit pas dans l'Armée plus de sept mille hommes de troupes réglées, outre environ deux mille valets, ou autres gens capables de porter les armes, & à qui on en donna dans la nécessité d'une telle conjoncture.

Elle est partagée en trois corps pour passer à la vue des ennemis.

L'Armée fut partagée en trois corps : & comme on croyoit que l'avant-garde auroit le plus grand effort à soutenir, le Roy y mit tout ce qu'il avoit de meilleures troupes, sous les ordres du Maréchal de Gié & de Trivulce. Elle estoit composée de trois cent cinquante hommes d'armes, de trois mille Suisses, de trois cent Archers de la garde du Roy, & de quelques Arbalestriers à cheval, qui estoient aussi de la garde de ce Prince. Engilbert de Cleves Comte de Nevers, le Bailly de Dijon, de Lornai premier Ecuyer de la Reine, estoient à pied à la teste des Suisses, & avoient devant eux l'artillerie.

Histoire de Louis de la Trimouille.

Le Roy se mit au corps de bataille, que la Trimouille commandoit sous lui, & avoit auprès de sa personne les Seigneurs de Ligny, de Piennes, Mathieu Bastard de Bourbon, & plusieurs jeunes Gentilshommes, dont quelques-uns immédiatement avant la bataille prirent des habillemens semblables au sien ; parce qu'un Heraut estoit venu de la part des ennemis sous prétexte de demander des nouvelles d'un Seigneur Venitien pris le jour d'auparavant, & qu'on avoit remarqué qu'il s'appliquoit fort à reconnoître l'équipage du Roy. Le Comte de Foix estoit à la teste de l'arrière-garde, & les bagages furent mis sur la gauche de l'armée sous le conduite du Capitaine Odet.

On commença à marcher en cet ordre. L'armée avoit à sa droite une petite riviere, ou torrent appelé le Taro : les ennemis estoient au-delà rangez en bataille dans leur camp,

qui s'étendoit comme en amphitheatre depuis la prairie jusques sur deux collines peu éloignées, & estoit bien retranché par des fossés bordezz de canon. Ils s'estoient postez en cet endroit sur le chemin de Parme, pour empêcher l'armée Françoisse de gagner cette ville-là, où comme dans la plupart des villes d'Italie il y avoit diverses factions, & où le parti François estoit assez puissant.

On marcha plus d'une lieuë sur la gauche de la riviere, avant que d'entre à la hauteur des ennemis. Quand on y fut arrivé, n'y ayant pas plus d'un quart de lieuë entre les deux Armées, qui estoient paralleles l'une à l'autre, séparées seulement de la riviere & de la prairie, on dépêcha un trompette aux deux Provediteurs avec une lettre écrite au nom du Cardinal Briçonnet, & de Comines. Le premier y disoit que son caractère l'autorisoit à empêcher autant qu'il seroit possible l'effusion du sang Chrétien ; & l'autre qu'ayant esté longtemps Ambassadeur de France à Venise, il croyoit qu'il estoit de son zele pour les deux nations, de faire effort qu'ils préférassent un bon accommodement à une sanglante bataille ; que le Roy n'avoit aucun mauvais dessein contre eux ; qu'il vouloit seulement passer pour retourner en France, & que pourvû qu'ils ne l'attaquassent pas, il ne feroit aucun acte d'hostilité.

On leur envoie un Trompette.

Les Provediteurs lurent la lettre avec le Marquis de Mantouë General de l'Armée Venitienne : mais dans le moment, comme on commençoit déjà à escarmoucher, on tira un coup de canon de l'Armée de France sur quelques pelotons des ennemis qui s'approchoient de trop près. Sur quoi le trompette fut renvoyé avec un autre de la part des Provediteurs & du General, pour faire sçavoir

Et ils offrent de s'accommoder avec le Roy.

1495.

Guicciardino
lib. 2.

Puis chan-
geant tout à
coup, on se
prépare de
part & d'au-
tre à la ba-
taille.
Comines
loc. cit.

De la Vigne.

Disposition de
l'Armée des
Liguez.

qu'ils estoient prests de traiter avec le Roy, pourvû que l'artillerie cessast de tirer.

Ce n'estoit pas là une résolution prise tout-à-fait sur le champ; car un peu avant que le Roy eust joint son avant-garde à Fornouë, les Liguez avoient tenu plusieurs Conseils dans leur camp, pour délibérer si on laisseroit passer librement l'Armée Françoisise, ou si on la chargeroit au passage. Les avis avoient esté fort partagez; & les Lettres du Cardinal Briçonnet & de Comines, jointes à la présence du péril & à l'incertitude de l'événement, inspiroient à plusieurs des pensées de paix.

Le Roy ayant reçu la réponse des Provediteurs & du General, donna ordre qu'on ne tirât plus, & renvoya les deux Trompettes afin que le sien rapportast une dernière résolution touchant le lieu de la conférence: mais dans cet intervalle le Comte de Cajazze, qui commandoit les troupes Milanoises & prévoyoit que si l'Armée de France passoit sans estre défaitte, elle alloit tomber sur le Duc de Milan, & se joindre aux troupes du Duc d'Orleans à Novare, gagna le Marquis de Mantouë & un des Provediteurs, & fit conclure à la bataille, contre le sentiment de Rodolfe de Gonsague, oncle du Marquis de Mantouë, qui s'y opposa en vain.

On fut surpris de voir l'artillerie des ennemis tirer de nouveau: celle de l'Armée Françoisise y répondit, & si bien, qu'elle démontra la batterie Venitienne; & l'on ne pensa plus de part & d'autre qu'à se préparer au combat.

Le premier mouvement que firent les ennemis, fit paroître trois corps séparés, dont chacun en particulier estoit plus nombreux que toute l'Armée Françoisise. Un de ces trois corps

demeura dans le camp sous les ordres des deux Provediteurs. Les deux autres marcherent l'un à droite, l'autre à gauche, pour envelopper les François, & les attaquer en même-temps par la teste & par la queue.

Le Marquis de Mantouë se chargea de l'attaque de l'arrière-garde, & le Comte de Cajazze de celle de l'avant-garde. Le premier à la teste d'un gros Escadron de six cens hommes d'armes d'élite, alla passer le Taro entre l'arrière-garde & Fornouë, suivi d'un corps de Cavalerie legere, composée partie des Stradiots, partie d'Italiens soutenus de cinq mille hommes d'Infanterie. Il laissa de l'autre costé du Taro un fort Escadron sous Antoine de Montéfeltro, bastard du Duc d'Urbain, comme un corps de reserve, qui en cas de besoin devoit recevoir ses ordres de Rodolfe de Gonsague oncle du Marquis. Une troupe de Stradiots fut envoyée à Fornouë, pour y passer la riviere hors de la vûe des François, afin de venir donner sur les bagages qui estoient sur la gauche de l'Armée sans escorte; parce qu'on n'avoit pas trop de toutes les troupes pour le combat. Enfin une autre troupe de Cavalerie legere devoit, dès qu'on seroit aux mains, s'avancer sur le bord du Taro, & tâcher de le passer pour prendre les François en flanc.

Le Comte de Cajazze de son costé passa le Taro en-deçà de l'avant-garde Françoisise avec quatre cens hommes d'armes & deux mille fantassins, & laissa pareillement un corps de reserve de deux cens hommes d'armes sur le bord du Taro sous la conduite d'Annibal Bentivoglio, pour en estre soutenu.

L'arrière-garde Françoisise voyant le Marquis de Mantouë venir sur elle, fit face de ce costé-là. Les Gendarmes François, quoiqu'en très-petit nom-

1495.

L'Arrière-
garde Fran-
çoise est atta-
quée par le
Marquis de
Mantouë.

1495.

bre occuperent toute la largeur du terrain, qui estoit assez estroit; & dès que le gros escadron ennemi se fut mis au galop, & la lance en arrest, pour venir les enfoncer, eux-mêmes en firent autant, & soutinrent ce rude choc avec toute la bravoure, & toute la vigueur possible. Un grand nombre de Gendarmes de part & d'autre ayant esté renversez de dessus leurs chevaux, & les lances brisées, on en vint aux armes courtes, on se mêla, & il se fit un grand carnage. Rodolphe de Gonsague ayant levé sa visière pour donner quelque ordre, fut dans le moment frappé au visage d'un coup d'épieu par un Gendarme François & écrasé par les chevaux qui lui passoient sur le corps.

Le Roy la voyant pressée vient la soutenir, & y fait des prodiges de valeur.

Le Roy, qui vit son arriere-garde fort pressée & accablée par le nombre, prit la plus grande partie de sa bataille & vint la soutenir. Il entra si avant dans la mêlée, qu'il se trouva au premier rang. Mathieu bastard de Bourbon fut pris à vingt pas de lui, & il pensa l'estre lui-même, s'estant trouvé écarté du gros, & attaqué par quelques Gendarmes. La valeur avec laquelle il se défendit, & la bonté de son cheval, que nul autre n'osoit aborder, tant il devint furieux, donna le temps à ses gens de le secourir: mais il ne se fut pas plustôt remis en rang avec les Seigneurs de la Trimouille & de Frameselles à la teste d'environ six vingt lances, auxquels se joignirent les cent Archers Ecois de la garde, qu'il fut chargé par deux escadrons de Lanciers, qui en vouloient principalement à sa personne. Il soutint leur effort, & les rompit.

Mais après tout la partie estoit si inégale, qu'il auroit succombé, sans un de ces hazards qui font, sur tout en matiere de guerre, les denouemens heureux des plus dangereuses affaires.

1495.

Un événement inespéré le tire de danger & lui assure la victoire.

Les Stradiots qui avoient passé la riviere à Fornouë, étant venus, selon l'ordre qu'ils en avoient eu, donner sur le bagage de l'Armée Française, en prirent une partie: ceux qui le conduisoient, commencerent à fuir avec le reste vers l'avant-garde. Les autres Stradiots qui estoient pour soutenir la Gendarmerie du Marquis de Mantouë, voyant leurs camarades emmener des mulets & des charettes en grand nombre, ne purent se contenir, & voulurent avoir part au butin: ils se débänderent dans le moment, au lieu qu'après la charge des lances, qui ne manquoit jamais de mettre les rangs de part & d'autre en desordre, parce que d'ordinaire les deux troupes se perçoient & s'écartoient mutuellement, ils devoient venir fondre avec le cimeterre sur les gens d'armes François, qui étant-là en petit nombre, n'eussent jamais pû se rallier. Nos Generaux profiterent de ce desordre, les Archers de la garde du Roy, & toute cette jeune Noblesse qu'il avoit autour de lui, donnerent par leur ordre avec furie sur la Gendarmerie Italienne ainsi abandonnée de sa Cavalerie legere, l'empêcherent de se réunir, & en firent un terrible massacre.

L'Infanterie épouventée commença à fuir. Le bastard d'Urbain avec son corps de reserve demeura dans son poste pendant tout le combat, ne recevant point d'ordre de Rodolphe de Gonsague qui avoit esté tué d'abord, & fit retraite quand il vit la déroute. On poussa les ennemis fort loin du costé de Fornouë, les Officiers criant de temps en temps aux soldats *Guinegate, Guinegate*. C'estoit pour les faire souvenir de ne pas s'amuser à piller comme à la journée de Guinegate aux Pays-Bas sous Loüis XI. où les François après la défaite de l'armée du Roy des Romains,

1495.

s'estant jettez sur le bagage, se laisserent arracher la victoire des mains, & furent obligez d'abandonner le champ de bataille.

L'inquietude où les Generaux estoient pour la personne du Roy, empêcha qu'on ne poursuivît plus longtemps les ennemis. On donna le signal pour faire revenir les soldats. Ils se rallierent sous les enseignes, & après qu'on eut un peu laissé reprendre haleine aux chevaux, on retourna vers le champ de bataille, où le Roy estoit resté avec quelque peu de troupes qui l'avoient joint.

La condition des François estoit telle, en cette occasion, que c'estoit une nécessité pour eux de vaincre par tout; & la défaite du Marquis de Mantouë ne les auroit pas sauvez, si le Comte de Cajazze fust venu à bout de l'avant-garde qu'il attaquoit: mais la lâcheté de ses troupes ne laissa au Maréchal de Gié, que la gloire de la prudence. Les Gendarmes Italiens qui venoient à lui la lance en arrest, appercevant la fiere contenance avec laquelle les François s'avançoient au-devant d'eux, s'arrestèrent tout à coup, & puis prirent la fuite. On prétendit que si le Maréchal les eust poursuivis, il eut taillé tout ce corps en pieces: ses envieux ne manqueraient pas de blâmer sa conduite en ce rencontre: mais d'autres jugerent qu'en se tenant toujours en bataille, comme il fit, il avoit agi en grand Capitaine, à cause de l'incertitude où il estoit de ce qui se passoit à l'arrière-garde.

Cette importante action ne dura pas plus d'une heure. Il périt bien plus d'ennemis dans la fuite que dans le combat; beaucoup se noyèrent dans la riviere que la pluye continuelle avoit fort grossie. Leur perte fut de trois mille cinq cens hommes, parmi lesquels il y avoit trois cens cinquan-

te hommes d'armes & beaucoup de gens de qualité. Comines n'en met pas cent de morts du costé des François, & Guichardin ne les fait pas monter à deux cent. Julien de Bourneuf Capitaine des Gardes de la porte fut le seul François de distinction, qui fut tué en cette journée.

Malgré tout cela les Venitiens firent des feux de joye à Venise pour la victoire remportée sur les François, & en persuaderent le peuple en montrant les tentes du Roy, qui avoient esté prises par les Stradiots, lorsqu'ils pillèrent le bagage. Ils tirèrent encore grand avantage de ce qu'après la bataille, la partie de leurs troupes qui n'avoit point combattu, demeura dans leur camp: Mais les Provediteurs n'en furent pas redevables à leur propre fermeté; ce fut à l'autorité du Comte de Pétillane de la maison des Ursins, qui ayant esté fait prisonnier au Royaume de Naples d'où on le conduisoit à Ast, se sauva du camp des François pendant la bataille. Comme il avoit la reputation de grand Capitaine, sa présence rassura les esprits: il fit comprendre à ce reste d'armée qui commençoit à se débander, que celle de France n'estoit nullement en estat de la venir attaquer, & qu'elle ne pensoit qu'à continuer sa route, pour se tirer au plustost du mauvais pas où elle se trouvoit engagée. Il ajouta même que si on vouloit le suivre, il se promettoit de la défaire; mais les Venitiens avoient passé leur envie de se battre: & malgré la harangue du Comte de Pétillane, ils se feroient sauvez comme les autres, s'ils avoient sçu qu'on proposoit dans le Camp des François de les aller attaquer. Camillo Vitelli & Francisque Secco deux braves Chevaliers Italiens, qui estoient au service du Roy, estoient fort de cet avis: mais les troupes estoient si fatiguées, le temps &

1495.

Les Venitiens ne laissent pas d'en faire chanter le Te Deum comme s'ils eussent battu les François. Guicciardini, l. 2.

Brantome dans l'éloge de M de Gié.

Perte des ennemis en cette action.

Comines l. 8. c. 6.

Comines loc. cit.

1495.

le chemin si mauvais, & on estoit si content de s'estre ouvert si heureusement & si glorieusement le passage, qu'il fut conclu que l'on s'en tiendrait-là.

Ceux-ci
passent la
nuit sur le
champ de Ba-
taille.

L'armée passa la nuit sur le champ de bataille avec de grandes incommoditez, faute de bagage : car quoique les Stradiots n'en eussent enlevé qu'une assez petite partie, il y en avoit beaucoup de dissipé & de derobé par les goujats & par les valets de l'armée.

Et délogent
ensuite se-
crètement.

On demeura encore le lendemain dans le même lieu, non sans inquiétude, vû le long & le mauvais chemin qu'il y avoit de-là jusqu'à Ast, & qu'il falloit faire ayant toujours en queue l'Armée ennemie qui se rassembloit, & commençoit à revenir de sa première consternation. Il y eut quelques pourparlers sur les bords du Taro, entre Comines & les Generaux Venitiens. Le Roy avoit en cela plutôt dessein de les amuser, qu'aucune esperance de rien conclure. En effet quoique Comines eust promis de revenir le lendemain matin, l'Armée Françoisse décampâ sans trompette avant le jour, & sa marche fut si secrète, & les ennemis si mal servis par leurs espions, qu'ils n'apprirent son décampement qu'à midi.

Comines l. 8.
ch. 7.

Ils se mirent aussi-tôt en marche, & le Comte de Cajazze fut detaché avec deux cens chevaux pour prendre les devants, & harceler l'arriere-garde Françoisse. On arriva en deux jours auprès de Plaisance, où Cajazze se jeta avec sa cavalerie, apprehendant que le parti François ne s'en rendist maître. Trivulce, qui par le credit qu'il avoit en ces quartiers-là, facilita beaucoup la marche de l'Armée, proposâ-là une seconde fois au Roy de faire lever les Bannieres du jeune Duc de Milan contre Ludovic, l'assurant que Plaisance & plusieurs autres Vil-

les lui ouvreroient leurs portes : mais il ne le voulut point par la même raison qui l'avoit déjà empêché de le faire, qui estoit de ne point préjudicier aux droits du Duc d'Orleans. L'Armée continua sa route par Voghera jusqu'à Tortone, où Gaspar de S. Severin surnommé Fracasse frere du Comte de Cajazze commandoit d'assez grosses troupes pour le Duc de Milan. Le Roy fut fort surpris des civilitez qu'il reçut de ce Seigneur, & de la franchise dont il en usa à son endroit ; car il vint le saluer lui troisième, fit fournir des vivres & toutes les choses necessaires à l'Armée en abondance, & lui laissa le passage libre le long des murailles de la Ville. Enfin le Roy arriva à Ast, sans que les ennemis lui enlevassent un seul homme. Paul Jove pour faire honneur à sa nation avance beaucoup de faussetez à cette occasion, chose qui lui est assez ordinaire. Il represente les François fuyant avec beaucoup de précipitation. Il dit qu'ils enterrent leurs gros canons, qu'ils brûlerent leurs plus précieux bagages & les caparaçons dorez des chevaux de quantité de Seigneurs, & qu'ils égorgerent même leurs bleffez, de peur que les ennemis ne les leur enlevassent. Une telle brutalité pourroit tout au plus convenir au génie des anciens Goths & des anciens Sarmates, & n'estoit nullement du caractère des François du temps de Charles VIII. Ce seul fait si ridiculement avancé, suffit pour ôter toute creance à tout le reste de la narration de ce vain Historien : mais il est assez convaincu de faux par le témoignage de Comines, & par celui de Guichardin Auteur de son país ; & d'autres l'ont déjà refuté avant moi.

Belletius l. 6.
n. 36.

On raisonna fort en Italie sur la conduite de Gaspar de S. Severin ; & quelques-uns l'accuserent lui &

Dangers
de leur re-
traite.

1495.

1495.

Paul Jove,
Bembo Be-
nedetti, Co-
rio.

son frere, de collusion avec le Roy. Ce qui est certain, c'est que tout contribuoit à rendre la retraite de ce Prince difficile & dangereuse, le mauvais temps, les mauvais chemins, les Villes ennemies, au milieu desquelles il passa, & les rivières qu'il traversa. Mais Comines sans raffiner autant que les Historiens d'Italie, attribue ce bonheur uniquement à une protection particulière de Dieu, & dit qu'elle lui avoit esté promise & prédite par Jérôme Savonarole dans un entretien qu'il eut avec lui auprès de Florence.

Comines l. 8.
c. 7.

Plus l'Armée approchoit du lieu où elle devoit estre en feureté, & plus elle estoit disposée à lâcher le pied, si les ennemis l'avoient attaquée, tant elle avoit d'envie de se voir hors du danger; mais ils ne purent jamais l'atteindre; & dès qu'ils la virent au-delà de Tortone, ils s'en écartèrent & prirent à droite pour entrer dans le Milanez, & aller joindre le Duc de Milan devant Novare, où il tenoit le Duc d'Orléans assiégé. Ce Prince y estoit renfermé avec sept mille hommes, partie François, partie Suisses troupes excellentes, avec lesquelles il n'avoit pas à craindre d'estre forcé: mais il manquoit de vivres, & ne pouvoit plus gueres tenir.

Ils arrivent
enfin à Ast, ce
qui relève
l'esperance du
Duc d'Or-
léans qui étoit
assiégé dans
Novare.

L'arrivée de l'Armée à Ast releva ses esperances, & ranima le courage de la garnison, dont près de deux mille hommes estoient déjà morts des maladies causées par la faim & par les mauvaises nourritures. Il envoyoit au Roy Couriers sur Couriers, pour l'informer de l'état où il estoit réduit, & le conjurer de ne pas différer à lui donner du secours.

Si le Roy eust suivi les justes ressentimens qu'il avoit de la conduite du Duc d'Orléans à son égard, il l'auroit abandonné à sa mauvaise fortune.

Le Duc s'estoit engagé lui-même dans ce mauvais pas; il l'avoit fait sans précaution: car les environs de Novare estant pleins de bleds & d'autres vivres, il n'avoit tenu qu'à lui d'en bien pourvoir la Place: il avoit fait cette entreprise sur le Duc de Milan contre les intentions du Roy pour son interest particulier, & y avoit employé les troupes qui estoient destinées à aller au devant de ce Prince, pour lui faciliter un retour très-dangereux, & où il avoit pensé périr. Mais il avoit affaire à un Roy genereux; il s'agissoit de la vie, ou de la liberté d'un Prince du Sang & du premier Prince du Sang: ainsi il n'y avoit que l'impuissance de le sauver, qui pût le détourner de faire tous ses efforts pour empêcher sa perte.

La difficulté estoit d'y réussir. L'Armée estoit si diminuée, si fatiguée, si rebutée, qu'on y disoit tout haut, que quoiqu'il pût arriver, on n'iroit point à l'ennemi, excepté dans le seul cas que le Roy y allast en personne. Celle des Liguez estoit si supérieure & si bien retranchée, & les chemins si mauvais, que quand les troupes Françoises auroient eu d'ailleurs la meilleure volonté du monde, on n'auroit pu sans témérité les exposer avec si peu d'apparence de succès. Ce n'estoient pas seulement des troupes Italiennes, dont alors on faisoit très-peu de cas, qui bloquoient Novare; mais de plus de trente mille hommes, dont l'Armée estoit composée, près de la moitié estoient Allemands envoyez par le Roy des Romains, & commandez par de bons Capitaines. Ils estoient maîtres de tous les passages, qu'ils avoient fortifiés avec grand soin, résolus de ne point hasarder de bataille, mais d'attendre les François derriere leurs retranchemens bien palissadez, environ-

nez

1495.

Difficulté
qu'il y avoit
à le secourir.

Comines l. 9.
c. 8. Guic-
ciard. l. 2.
&c.

1495.

*Le Roy va
d'Ast à Tu-
rin.*

nez de bons fosses , & bordez par tout d'artillerie.

Le Roy vint d'Ast à Turin , pour estre un peu plus près de Novare , & en même-temps d'une maistresse qu'il avoit à Chiers. Il faisoit courir le bruit , que si-tost qu'il auroit les Suisses qui devoient le venir joindre au nombre de dix mille sous la conduite du Bailly de Dijon , il marcheroit aux ennemis ; mais il estoit toujours aussi indéterminé , que son Conseil estoit partagé sur cet article. Le Cardinal Briçonnet , & Georges d'Amboise Archevêque de Rouen fort zelez pour le Duc d'Orleans estoient d'avis qu'on hasardast l'attaque des retranchemens : Trivulce , par la haine qu'il avoit pour le Duc de Milan , le conseilloit aussi. La plupart des autres , & en particulier le Prince d'Orange qui estoit depuis peu arrivé de France , estoient d'un sentiment contraire , & vouloient que l'affaire se terminast par la negociation.

*Il y reçoit un
Envoyé du
Pape qui lui
fait un com-
pliment fort
extraordinaire.*

Un peu après que le Roy fut arrivé à Turin , il y vint un Officier du Pape , qui lui demanda audience , & lui fit une sommation qui n'estoit plus gueres à la mode depuis long-temps à l'égard des Rois de France. Le Saint Pere , dit-il au Roy , vous commande de sortir d'Italie , au plus tard dans dix jours avec toute vostre armée , & de rappeler incessamment les troupes que vous avez au Royaume de Naples ; & si vous y manquez , il vous ordonne , sous peine d'encourir les Censures de la sainte Eglise , de venir comparoître en personne à Rome en sa presence , pour lui rendre compte de vostre conduite.

*Guicciardino
lib. 2.*

*Réponse du
Roy à cet En-
voyé.*

Le Roy d'abord un peu surpris d'un tel compliment , ne voulut pas toutefois en paroître choqué ; il tourna la chose en raillerie , & dit à l'Envoyé : Je suis étonné de ce que le Pape n'ayant pas voulu à mon retour de

Tome V.

Naples m'attendre à Rome , où je voulois lui baiser les pieds , m'ordonne maintenant par toute son autorité de l'y aller trouver. Dites-lui donc de ma part , que pour lui obéir , je m'ouvrirai encore une fois le chemin d'ici à Rome ; mais qu'afin que je ne prenne pas en vain cette peine , je le prie d'avoir cette fois-là la bonté de m'y attendre. Cette réponse fut fort applaudie , & fit rire toute la Cour ; & l'Envoyé du Pape , qui avoit fort appréhendé de n'en estre pas quitte pour une raillerie , se retira sans repliquer.

Le Pape vouloit montrer seulement par-là aux Liguez , que désormais il ne ménageroit plus rien avec la France ; car apparemment il n'espéroit pas que ces sortes de menaces fissent un grand effet sur l'esprit du Roy.

Ce Prince après tout dans son irresolution touchant le blocus de Novare , panchoit beaucoup plus du costé de la negociation ; mais outre qu'il voyoit bien qu'il n'y avoit point d'autre moyen pour réussir par cette voye , qu'en abandonnant Novare , il ne pouvoit se résoudre à faire la premiere démarche. Les Liguez asseurez de la prise de la Place , se faisoient aussi un point d'honneur de ne point parler les premiers ; quoique dans le fond , pour épargner à leurs troupes les fatigues d'un plus long blocus , ils eussent volontiers entré en quelque accommodement qui leur fust avantageux. Comme on en estoit-là , il survint un incident , qui fournit un moyen de sortir de cet embarras.

La Marquise douairiere de Montferrat , Princesse d'un grand merite , toujours fort affectionnée à la France , mourut âgée seulement de vingt-neuf ans , & laissa deux fils , dont elle estoit tutrice , tous deux en bas âge. Elle estoit fille du Roy de Servie , que le

S

1495.

*Embarras de
ce Monarque
sur le Blocus
de Novare.*

*La mort de la
Marquise
Douairiere de
Montferrat
lui donne lieu
d'en sortir par
un accommodement.*

1495.

Grand Seigneur avoit dépouillé de ses Estats. Constantin son oncle s'estoit retiré auprès d'elle au Montferrat, & prétendoit que la Tutelle des pupilles lui appartenoit. Il s'estoit rendu maître de la Citadelle de Casal, & avoit entre ses mains les deux jeunes Princes. D'autres, & sur tout le Marquis de Saluces, lui disputoient la Tutelle, à cause qu'il estoit étranger. Le Roy apprehenda que cette division n'engageast un des deux partis à avoir recours au Duc de Milan; il leur envoya Comines avec ordre de tâcher de pacifier les choses, d'offrir sa médiation Royale aux competeurs, & s'ils s'en rapportoient à lui, de décider de la manière qu'il croiroit la meilleure pour la sûreté des deux enfans, & au gré de la plupart des gens du pais.

Comines se charge de le ménager.

Comines qui estoit de l'avis de ceux qui vouloient que l'affaire de Novare se terminast par un Traité, mais qui n'avoit osé se déclarer contre celui du Cardinal dont il n'estoit pas aimé, prit cette occasion de parler au Roy franchement là-dessus. Il lui représenta à quel peril il exposoit sa personne & son armée, le peu d'esperance qu'il y avoit pour lui de réussir, la grande envie que ses troupes avoient de se voir hors d'Italie; que quantité de Gentilshommes estoient partis avec son congé, & d'autres sans le demander; que la difficulté qu'il avoit à proposer le premier la voye du Traité, n'estoit qu'une délicatesse sur laquelle il falloit passer, vû l'importance de la chose, & que d'ailleurs il esperoit trouver moyen de lever cet obstacle, s'il agréoit qu'il y travaillast. Le Roy le renvoya d'abord au Cardinal, dont il ne fut pas content: mais enfin se voyant soutenu du Seigneur de la Trimouille & du Prince d'Orange, il obtint la permission du Roy d'acheminer les choses.

Il alla à Casal, où après plusieurs conférences tenuës avec les Seigneurs de Montferrat, il termina leurs différends, & les fit consentir à déferer la tutelle au Prince Constantin, sur ce que le Roy jugeoit que cela estoit convenable.

Durant son séjour à Casal, il y vint un Maître d'Hostel du Marquis de Mantouë Generalissime des Vénitiens, pour faire de la part de son Maître les complimens de condoléance sur la mort de la Marquise de Montferrat. Comines le mit sur l'estat des affaires presentes, & sur le grand carnage qui s'alloit faire: parce que sur ces entrefaites, on eut avis que les Suisses que le Bailli de Dijon estoit allé lever, approchoient au nombre de près de vingt mille, au lieu de dix mille seulement qu'il avoit demandez, car il y avoit en ce pais-là, qui estoit encore alors très-pauvre, un fort grand empressement pour avoir la solde de France. Le Roy s'estoit avancé jusqu'à Verceil à six lieues de Novare, & paroissoit vouloir en venir aux mains avec les Liguez. Comines fit faire reflexion à l'Envoyé du Marquis de Mantouë, sur le mauvais succez que ce Prince avoit eu à Fornouë; quoique la partie fust tout-à-fait inégale, & que les Liguez fussent six contre un; qu'au contraire dans l'occasion presente les François égaloient en nombre leurs ennemis; que l'infanterie Suisse & la cavalerie Françoisse avoient jusqu'alors esté invincibles, & que la chose méritoit qu'on y pensast, & que ce seroit au reste un grand honneur pour le Marquis, s'il pouvoit par sa prudence venir à bout de faire l'accommodement.

L'Envoyé du Marquis de Mantouë répondit, qu'il pouvoit l'assurer que son maître estoit porté à la paix; mais qu'il n'en feroit jamais la premiere ouverture, se trouvant à la teste de

1495.

1495.

*Il en écrit
aux Provédi-
teurs de Ve-
nise, qui en-
voyent un
Gentilhomme
au Roy pour
ce sujet.*

la ligue, dont estoient le Pape, le Roy des Romains, le Roy d'Espagne, les Venitiens, le Duc de Milan, qui tous joints ensemble avoient droit de ne pas ceder au Roy de France.

Comines repartit qu'il y avoit en cela une circonstance essentielle, à laquelle il ne faisoit pas attention : c'est que le Roy estoit sur les lieux en personne, & que les Princes liguez n'y estoient que par leurs Lieutenans : mais qu'il n'estoit pas raisonnable de chicaner sur une formalité dans une chose de cette conséquence ; qu'au reste pour lever cette vaine difficulté, il n'avoit qu'à demander à son maistre la permission d'embarquer l'affaire, & qu'ils feroient tous deux ensemble les premieres avances. L'Envoyé y consentit ; & dès le lendemain Comines écrivit par un Trompette aux deux Provédateurs, ce qu'il avoit dit à l'Envoyé du Marquis de Mantouë, & qu'il esperoit que le Roy ne l'en défavouëroit pas.

Les Provédateurs, qui tout inacces-sibles qu'ils estoient dans leurs retran-chemens, redoutoient toujours la fu-rie Françoisse, ainsi qu'on parloit alors en Italie, furent ravis de cette pro-positiion. Ils récrivirent sur le champ à Comines, qu'ils alloient sans diffé- rer, demander sur cela leurs ordres à la Seigneurie qui les leur envoya ; & un peu après arriva de leur part au camp du Roy le Comte Albertin Gentilhomme de la Cour du Duc de Ferrare.

Ce Duc avoit un de ses fils dans l'armée du Roy, & un autre dans celle du Duc de Milan : c'estoit-là a- lors une politique assez ordinaire aux petits Princes d'Italie, d'avoir en même-temps des liaisons dans les deux partis, afin que de quelque côté que la victoire tournast, ils eus- sent de l'appui dans l'un ou dans l'au- tre.

Les Provédateurs ne pouvoient pas choisir un homme moins propre pour cette commission, que le Comte Al- bertin qui n'avoit garde d'agir que suivant les intentions du Duc de Ferrare son Maistre, lesquelles n'é- toient pas connues aux Venitiens. Ce Duc souhaitoit avec ardeur, & at- tendoit avec impatience que la ba- taille se donnast : son dessein estoit, si les Venitiens estoient battus, de leur déclarer la guerre, & de se jeter dans le Poléin sur les bords de l'A- dige, qu'ils lui avoient autrefois en- levé. De sorte que ce Comte, qui é- toit envoyé pour demander des sauf-conduits, & convenir du lieu des conférences pour la paix, venoit uniquement en resolution d'en dé- tourner le Roy.

En effet, il descendit chez Trivul- ce qui depuis long-temps faisoit tous ses efforts, pour tâcher d'engager le Roy à l'attaque du camp des enne- mis, seur que s'ils estoient battus, le Duc de Milan son ennemi mortel feroit infailliblement détrôné ; fune- ste effet des animositez particulieres, & de l'ambition, qui pour se satis- faire, compte pour rien le bien pu- blic.

Trivulce le conduisit au Prince d'Orange, à qui Comines l'avoit fait adresser, sachant ce Prince très- bien intentionné pour la paix. Il fut mené au Roy, & lui marqua dans son compliment que ceux qui l'en- voyoient, reconnoissoient qu'il é- toit de leur devoir de députer vers Sa Majesté, & de lui marquer les premiers le desir qu'ils avoient de faire la paix avec elle ; qu'il lui de- mandoit en leur nom un sauf-con- duit pour le Marquis de Mantouë, & pour cinquante Cavaliers, & qu'il eût la bonté de nommer ceux avec qui il jugeroit à propos que le Marquis conférast. Il ajouta qu'il supplioit

Sij

1495.

1495.

Sa Majesté, de vouloir bien lui permettre de lui parler en particulier.

Le Roy l'ayant fait entrer dans son cabinet avec Trivulce, il parla tout autrement qu'il venoit de faire dans son audience publique, & lui dit qu'il ne conseilloit point à Sa Majesté de donner de sauf-conduit; que quelque fiere contenance que les Liguez affectassent, ils avoient en effet grande peur, & que dès les premiers mouvemens qu'ils verroient faire à l'Armée François, ils estoient résolus d'abandonner le blocus de Novare.

*On convient
d'un lieu pour
les Conféren-
ces.*

Le Roy plus incertain que jamais, répondit au Comte qu'il assembleroit son Conseil, & feroit sçavoir sa réponse au Marquis de Mantouë & aux Provediteurs. Le Conseil se trouva encore fort partagé. Trivulce, le Cardinal Briçonnet, l'Archevêque de Rouen estoient toujours contre la negociation. Le Prince d'Orange, la Trimouille, & Comines soutenoient que le Duc d'Orleans & la garnison de Novare estoient perdus, si on ne la commençoit au plus-tost. Ce parti enfin l'emporta: on envoya le sauf-conduit, on convint du lieu des conferences entre Bolgari & Camarien à distance à peu près égale des deux camps: & dès le lendemain à deux heures après Midi, elles furent commencées entre le Cardinal Briçonnet, le Prince d'Orange, le Maréchal de Gié, les Seigneurs de Piennes & de Comines de la part du Roy; & le Marquis de Mantouë & Bernardin Contarini au nom des Venitiens, & François Bernardin Viscomti au nom du Duc de Milan.

*Préliminaires
peu avantageux
aux
François.
Comines,
Guicciardino
&c.*

L'ouverture des Conférences fut assez paisible: & dès le premier jour les Liguez consentirent que le Duc d'Orleans eust liberté de sortir de Novare, à condition de s'y rendre de nouveau, si la paix ne se concluoit

pas. Le Marquis de Mantouë se mit lui-même en ostage entre les mains des François, jusqu'à ce que le Duc d'Orleans fust en lieu de seureté. Les Soldats & Officiers de la garnison le virent fort mal volontiers partir de la place, & ils ne le laisserent aller que sur la promesse qu'on leur fit, que dans trois jours on les délivreroit eux-mêmes. Le Maréchal de Gié fut obligé de leur laisser pour gages de cette parole, Rochefort son neveu. Au bout des trois jours on convint encore que la garnison sortiroit; que la Ville demeurerait entre les mains des Bourgeois, & qu'ils feroient serment de ne la livrer ni aux François, ni aux Italiens, jusqu'à la conclusion du Traité. On laissa seulement trente hommes au Chateau sous un Commandant, auxquels le Duc de Milan s'obligea de fournir des vivres tous les jours pour leur argent, autant qu'il leur en faudroit pour chaque jour. Les Generaux de la ligue conduisirent eux-mêmes la garnison au travers de leur camp, jusqu'à l'endroit, où une grosse escorte de François & de Suisses les vint prendre. Cette garnison estoit encore de cinq mille cinq cens hommes, dont il n'y en avoit pas plus de six cens en estat de combattre, le reste estant ou malade, ou si foible, qu'à peine pouvoient-ils porter leurs armes. Il en sortit peu de chevaux, parce qu'on en avoit mangé la plupart, & il mourut plus de trois cens de ces soldats à Verceil, les uns pour avoir trop mangé d'abord, les autres de la maladie dont ils estoient frappez avant que de sortir de Novare.

Ces especes de préliminaires qui n'estoient gueres avantageux aux François, estant mis en execution, on traita de l'article de la Ville même. Le Duc de Milan vouloit la ra-

1495.

1495.

voir. Le Roy y consentoit; mais il vouloit qu'en échange on lui remit Gênes entre les mains, d'autant que c'estoit un Fief mouvant de la Couronne de France. On fut quinze jours sans pouvoir convenir, & pendant ce temps-là le Duc d'Orleans fit tous ses efforts pour rompre la negociation, jusqu'à soulever les Suisses, qui estoient enfin arrivez: & dont plusieurs demanderent la bataille d'une maniere seditieuse.

Il y eut de vives contestations dans le Conseil, où le Duc d'Orleans s'emporta, jusqu'à donner un démenti au Prince d'Orange: mais enfin le Roy prit sa resolution. Il ne songeoit plus qu'à sortir de cette affaire d'une maniere qui mit un peu son honneur à couvert, & le dixième d'Octobre le Traité fut conclu. En voici les principaux articles.

Que Novare seroit remise au Duc de Milan, à condition de l'amnistie pour les bourgeois & pour tous ceux qui auroient contribué à la livrer, ou à la conserver au Duc d'Orleans.

Que le Chasteau & le Chastelet de Gênes seroient mis en neutralité entre les mains du Duc de Ferrare pour deux ans, après lesquels il les remettrait au Duc de Milan, qui devoit s'acquitter envers le Roy de tous devoirs & obligations de feudataire pour la Ville de Gênes & pour celle de Savone.

Que le Duc de Milan ne donneroit aucun secours contre le Roy aux Princes de la Maison d'Arragon, ni à aucun autre, pour soutenir leurs prétentions sur le Royaume de Naples.

Qu'il rendroit les Prisonniers, & les neuf Galeres du Roy qu'il avoit retenues à Gênes, & toutes leurs munitions, & les Vaisseaux qui avoient esté pris à Rapallo.

Qu'il rappelleroit les Seigneurs de

Saint Severin, & les troupes qu'il avoit fait entrer dans Pise.

Que si la ligue du Pape, du Roy des Romains, du Roy d'Espagne, & de la Seigneurie de Venise se trouvoit estre faite contre le Roy & contre son Royaume de Naples, il s'en départiroit.

Qu'il ne pourroit faire la guerre à la Maison de Savoye sous prétexte du passage, ou secours qu'elle auroit donné aux François.

Que les Suisses auroient la même liberté de commerce au Duché de Milan, qu'auparavant.

Que le Duc donneroit passage au Roy dans tous ses Estats, & aux Gendarmes que le Roy enverroit à son Royaume de Naples; pourveu qu'ils ne passassent que quatre cens hommes d'armes & quatre mille hommes de pied à chaque fois.

Que pour les frais de la presente guerre, il tiendrait le Roy quitte de quatre-vingt mille ducats qu'il lui avoit prestez.

Qu'il aideroit le Roy cette même année de deux grosses caraques, l'année d'après de trois autres qui seroient armées & équipées à ses dépens.

Que toutes & quantes fois que le Roy voudroit aller en personne à son Royaume de Naples, le Duc l'accompagneroit en personne par mer & par terre, & l'aideroit de ses Gendarmes.

Que si les Venitiens ne vouloient pas entretenir cette paix & la ratifier dans deux mois, & qu'ils fissent la guerre au Roy dans son Royaume de Naples en faveur de Ferdinand d'Arragon, ou de quelque autre, le Duc seroit obligé de se declarer contre eux.

Qu'en cas que le Duc de Milan observast exactement ce Traité, le Roy ne pourroit donner de secours au

S iij

Comines l. 8.
ch. 11.
Leonard
Recueil de
Traitez. T. 1.

Suivis de la
conclusion du
Traité.

1495.

1495.

Duc d'Orleans contre lui, & que le Duc de Milan payeroit au Duc d'Orleans cinquante mille ducats dans l'espace de dix-huit mois en trois payemens.

Les autres articles regardoient les interets de Trivulce & de quelques autres particuliers.

Le Roy & le Duc signerent ce Traité dès qu'il fut conclu : mais les Vénitiens demanderent deux mois pour délibérer sur ce qu'ils avoient à faire. Outre ceux que j'ai nommez qui furent d'abord employez à cette négociation, on trouve à la fin du Traité les signatures de Raoul de Lannoy, de Rigaut d'Oreilles, & du President de Gannai.

Le Duc de Milan par l'envie de voir les François hors de ses terres auroit encore beaucoup plus promis qu'il ne faisoit dans ce Traité, toujours bien resolu de n'en observer que ce qui l'accommoderoit. Le Roy s'y attendoit bien ; mais il vouloit finir, & il avoit tant d'empressement de retourner en France, que dès le lendemain il donna ordre de tout disposer pour son départ. Sa Cour & son armée estoient dans la même impatience : mais il fallut auparavant vuider une autre affaire, qui pouvoit avoir de fâcheuses suites.

Les Suisses qui estoient venus dans l'esperance de faire la guerre, furent fort chagrins de voir la paix conclüe, & commencerent à se mutiner. Ils firent publiquement des assemblées au son du tambour, où quelques-uns proposerent de se saisir de la personne du Roy, d'autres d'arrester les principaux Chefs de l'armée Française, pour les emmener avec eux ; & les plus moderez concludoient à obliger le Roy les armes à la main de leur payer une solde de trois mois, prétendant que par un Traité fait avec eux par le Roy Louis XI. la France estoit obligée de leur payer cette sol-

de toutes les fois qu'ils fortoient de leur pays avec leurs bannieres. Le Seigneur de Lornai, un de ceux qui commandoit les Troupes de cette nation depuis long-temps, & qui entendoit leur langue, avertit le Roy de leur dessein ; & ce Prince se retira à Trin Ville du Montferrat, pour se mettre en seureté.

La sedition continua, & Lornai & le Bailli de Dijon furent en effet arrestez, non pas par les Suisses nouveaux venus, mais par ceux qui avoient servi dans l'expédition de Naples. Ce fut une necessité de capituler. Ceux-ci se contenterent d'une paye de quinze jours, & il fallut accorder aux autres la solde de trois mois, quoique le Bailli de Dijon en les enrôlant, ne leur eust promis la paye que pour un mois. Il en cousta cinq cens mille francs au Roy : & on fut heureux qu'ils voulussent bien se contenter de cautions & d'ostages ; parce qu'on n'avoit pas de quoi les payer en argent comptant. On scût que cette sedition ne venoit pas d'eux, mais de ceux des Seigneurs François, qui ne vouloient pas qu'on fist la paix, c'est-à-dire, de la faction du Duc d'Orleans. Le Roy en fut instruit, & jugea à propos de dissimuler.

Dès qu'il fut arrivé à Trin, il envoya au Duc de Milan le President de Gannai & Comines, pour le prier de le venir trouver, afin de confirmer la paix, & de prendre avec lui des mesures pour la bien entretenir : mais il s'en excusa sur ce qu'il estoit incommodé, sur ce que cette entrevüe pourroit le rendre suspect à ses Alliez, & sur ce qu'il ne croyoit pas le pouvoir faire en assurance, après ce qu'il avoit scû du dessein qu'on avoit eu de l'arrester à Pavie, lors qu'il y alla saluer Sa Majesté. Cette dernière raison estoit le véritable motif de son refus. Il ne laissa pas d'offrir au Roy

1495.

On les appaise avec de l'argent.

Comines, l. 8.
c. 11.

Mutinerie des Suisses de l'Armée du Roy qui s'attendoient à faire la guerre.

1495.

Guicciard.
lib. 2.

Le Roy arriva
à Grenoble &
vint ensuite
à Lyon.
De la Vigne
Journal de
Charles VIII.

de conferer avec lui, s'il le fouhaitoit absolument, pourvû que ce fust sur le pont de quelque riviere, où l'on feroit des barrieres de part & d'autre pour la seureté du Roy & pour la sienne. Le Roy ne le voulut pas à cette condition, qui eust semblé mettre trop d'égalité entre lui & le Duc de Milan; & il se mit aussi-tost en chemin pour son retour, après avoir donné à Comines des instructions pour la Republique de Venise, où il l'envoya de nouveau en qualité d'Ambassadeur.

Ce Prince partit de Trin le quinzième d'Octobre: il arriva à Grenoble le vingt-septième du même mois, & il y fut malade trois ou quatre jours. Il entra à Lyon le septième de Novembre, où il s'arresta quelques mois: il y fut reçu en grande ceremonie; & se regardant comme au terme de son voyage, il s'en fit apporter le Journal, qu'André de la Vigne Secretaire de la Reine avoit fait par son ordre, & dont j'ai tiré la plupart des dates que j'ai marquées. L'Auteur en le lui presentant le regala de plusieurs rondeaux qu'il avoit faits à sa loüange. Le bonheur & la valeur de ce Prince lui en avoient fourni d'abord une belle matiere: mais son armée toute délabrée, la paix de Novare, les mauvaises nouvelles qu'on recevoit tous les jours de Naples en ternissoient beaucoup l'éclat: & l'on peut dire que des conquestes si mal affermies ne lui donnoient gueres de droit au glorieux titre de Conquerant. Une grande partie lui avoit déjà échappé de la maniere que je vais dire, en racontant ce qui s'estoit passé au Royaume de Naples depuis son départ.

Recit de ce
qui s'estoit
passé au
Royaume de
Naples depuis
son départ.

Outre le peu d'ordre, le peu de troupes, le peu d'argent qu'il y avoit laissé, outre sa negligence à s'emparer de certaines Places, & sur tout

de certains Ports de mer, qui ne pouvoient manquer d'estre des ressources pour Ferdinand d'Arragon, pour lequel quelques-unes de ces Places tinrent toujours, il s'en falloit beaucoup que l'attachement & l'affection des gens du pais fussent aussi vifs pour la France, qu'ils l'avoient paru d'abord. C'est le génie du peuple de se laisser bien-tost de ce qu'il a le plus souhaitté: & cette inconstance estoit alors fort ordinaire dans les peuples d'Italie: mais il y avoit en cette occasion beaucoup de la faute de ce Prince, & de ceux qui gouvernoient sous son nom.

A la verité il avoit usé de beaucoup de liberalité envers la Noblesse, mais avec peu de discernement. Ceux de la faction Angevine, que les Princes de la Maison d'Arragon avoient dépouillez de leurs biens, eurent beaucoup de peine à en obtenir la restitution: les plus grands services n'étoient pas les mieux récompensez; & ce n'estoit qu'en faisant des presens aux Ministres & aux Officiers, qu'on pouvoit parvenir à en recevoir du Prince.

A quelques justes sujets de mécontentement tels que ceux-là, se joignit la jalousie des Nations. Les Napolitains auroient voulu que tous les bienfaits n'eussent esté que pour eux. Ils ne voyoient qu'avec chagrin les récompenses que le Roy donnoit aux Seigneurs François; & l'alienation de divers biens du Domaine faite en faveur de ceux-ci, causa bien des murmures. C'est l'embarras ordinaire des Princes qui entrent en possession d'un Royaume étranger, de ne pouvoir faire du bien à ceux qui ont contribué à leurs conquestes, sans choquer ceux dont la conservation en dépend; & de ne pouvoir reconnoître le zele de leurs anciens sujets, sans chagriner les nouveaux.

1495.

1495.

Mais ce qui produisit les plus mauvais effets, furent les manieres hautes & méprisantes des François à l'égard des Italiens qu'ils regardoient comme des lâches ; & ce mépris estoit bien fondé : car il est certain que les troupes Italiennes ne valoient rien alors pour la pluspart ; mais il ne leur estoit pas moins sensible. Il faut ajouter à cela le peu de discipline qu'on faisoit observer aux Soldats François qui maltraitoient leurs hostes dans Naples même, & faisoient de grands desordres dans tous les endroits du Royaume où ils se rencontroient.

La haine que l'on y conçut contre eux, fit beaucoup diminuer celle dont les peuples estoient animez contre la Maison d'Arragon. On commença à dire que Ferdinand ne la meritoit pas, & qu'on lui faisoit porter injustement la peine des vices de ses Prédecesseurs. On rappella l'idée des bonnes qualitez de ce jeune Prince : on se ressouvint du discours tendre qu'il avoit fait à ses sujets avant que de sortir de Naples, & la compassion de sa mauvaise fortune qu'il n'avoit pû exciter alors, se réveilla dans tous les cœurs. Ses Partisans secrets tirent tout l'avantage qu'ils devoient de ces heureuses dispositions ; & comme les secours des Liguez estoient à portée, ils les presserent de venir.

J'ai dit que Ferdinand d'Arragon en quittant le Royaume de Naples, s'estoit retiré à l'Isle d'Ischia peu éloignée du Continent, n'ayant plus d'esperance que dans la ligue qui se formoit en sa faveur. Le Roy avoit eu dessein de l'en aller chasser : mais il en fut empêché par la trahison du Duc de Milan, qui retint dans le Port de Genes les Galeres dont on vouloit se servir pour cette expedition. Dès que Ferdinand scust que le Roy pensoit à retourner en France, il passa d'Ischia en Sicile, où le Roy

Guicciardino.
lib. 2.

d'Espagne avoit envoyé quelques Vaisseaux & des troupes, sous prétexte que la guerre estant fort allumée dans le Royaume de Naples, il devoit pourvoir à la seureté de ses Etats. Le General des troupes Espagnoles estoit Gonsalve Hernandez de Cordouë, grand homme de guerre, qui s'estoit fort signalé contre les Maures de Grenade, & à qui les Espagnols donnerent le surnom de grand Capitaine, tant pour marquer l'autorité absolue que le Roy son maître lui donnoit sur les Troupes, que le talent extraordinaire qu'il avoit pour la guerre : & il est souvent désigné dans les Histoires par ce titre glorieux.

Le Roy estoit à peine sorti du Royaume de Naples, que Ferdinand & Gonsalve vinrent faire descente à Reggio vis-à-vis de Messine. La Ville leur fut ouverte, & le Chasteau obligé de se rendre après trois jours d'attaque. Ils s'emparerent encore de Séminara & de Sainte Agathe, autres Villes de Calabre. Leur Armée estoit de cinq mille hommes de pied & de huit cens chevaux, auxquels se joignirent quelques troupes du canton qu'ils venoient de reconquerir.

Ferdinand
d'Arragon
vient à Reggio & reprend
quelques Villes de Calabre.

Aubigni qui commandoit en Calabre, se mit aussi-tôt en campagne pour arrester ces progrès des ennemis ; & s'estant fait joindre par Perfi, & par tout ce qu'il put rassembler de troupes Françaises, ou Italiennes de son parti, il marcha vers Séminara. Ferdinand & Gonsalve s'y estoient campez ; & dès qu'ils scurent qu'Aubigni approchoit, ils sortirent des montagnes où Séminara est située, marcherent au-devant de lui, & l'attendirent dans la plaine, sur le bord d'une petite riviere, pour le combattre au passage.

Guicciard.
Paul Jove,
&c.

Aubigny qui
y commandoit
pour le Roy,
marche contre
lui & le bat.

Aubigni, malgré l'avantage de leur poste, résolut de les attaquer. Il partagea

1495.

1495.

tagea la Gendarmerie Françoisse en deux, & la mit sur les aîles de sa petite Armée, plaça les Suisses dans le centre, & fit un corps de reserve du reste de son Infanterie. Il se mit à la teste de la Gendarmerie de la droite, & donna la gauche à Perfi. Tous deux marcherent en même-temps aux Espagnols au travers de la riviere, & chargerent si vivement la Cavalerie ennemie commandée par Hugue de Cardonne, qu'ils la rompirent au premier choc, la mirent en déroute, & passerent ensuite sur le ventre à l'Infanterie. Ferdinand ayant eu son cheval tué sous lui, auroit esté pris, sans la generosité d'un Gentilhomme de Capouë, nommé Jean d'Altavilla frere du Duc de Termini, qui avoit esté autrefois parmi ses Pages, & qui le voyant tombé sous son cheval, le releva, lui donna le sien pour s'échapper, & perdit lui-même la vie en la sauvant à son maistre.

Ferdinand se refugia d'abord à Palma, & de là repassa à Messine, & Gonsalve gagna Reggio. Aubigni qui estoit actuellement malade, ne voulut point qu'on s'engageât dans les montagnes pour aller insulter Séminara, où les plus considerables de l'Armée ennemie s'estoient retirez. Mais dès le lendemain cette Place, aussi-bien que Sainte Agathe & les autres qui s'estoient renduës aux Espagnols, se foudrent à lui excepté Reggio.

C'estoit-là un fâcheux commencement pour Ferdinand : mais il ne perdit point courage, étant bien assuré de l'affection des peuples : & pour ne pas la laisser rallentir, & empêcher autant qu'il seroit possible le mauvais effet du malheur qui venoit de lui arriver, il parut quelques jours après avec une nombreuse Flotte devant Salerne & Amalfi. Elle estoit de près de cent voiles, composée des galeres qu'il avoit amenées de Naples à Is-

chia, de celles sur lesquelles Alphonse son pere s'estoit sauvé, & de quelques Vaisseaux Espagnols qu'il avoit ramassez en divers Ports de Sicile : mais à peine y avoit-il dessus assez de gens pour faire la manœuvre, & il n'avoit pas cent hommes à mettre à terre.

Si-tost qu'elle parut, il vit élever ses bannieres sur les Tours de ces deux Villes & sur toute la coste, ce qui le réjoüit fort : mais faute de monde il ne descendit point à terre. Il alla de-là se presenter devant Naples, non-seulement pour paroistre insulter aux François ; mais encore dans l'esperance qu'à la vûë de sa Flotte, il se feroit quelque mouvement dans la Ville.

Le peuple en effet commença à s'émouvoir, mais le Comte de Montpensier ayant promptement distribué des troupes dans les postes les plus importants, tout fut apaisé. Quelques-uns lui conseillerent d'en mettre sur les Vaisseaux qui estoient dans le Port, & d'aller attaquer ceux de Ferdinand, où il estoit impossible qu'il en eust beaucoup. Il ne le jugea pas à propos, n'étant pas certain du petit nombre des ennemis. Ferdinand voyant que sa presence ne produisoit rien, s'éloigna pour retourner à Ischia.

Mais ceux qui estoient de son intelligence dans Naples, ne doutant pas que le Comte de Montpensier ne recherchât les auteurs du tumulte qui avoit commencé dans cette occasion, & ne se croyant plus en sûreté, resolurent de tout hazarder plustost que de se laisser surprendre. Ils envoyèrent secretement une barque legere après Ferdinand, le prierent de revenir le lendemain, de mettre seulement à terre ce qu'il pourroit de monde à l'embouchure de la petite riviere de Sébeto, qui se jette dans la mer à un mille de Naples, pour engager une partie des Soldats François à sortir de la Ville, & lui promirent que

1495.

*Il ne laisse
pas de tenter
une descente
qui lui réussit.*

*Ferdinand revient avec une puissante Flotte en apparence, mais qui, faute de monde, ne put rien entreprendre en sa faveur.
Corio.*

1495.

Il est regardé dans la Ville à l'air de d'une intelligence qu'il y avoit.

de leur costé ils feroient leur devoir.

Ferdinand n'y manqua pas, & la chose lui réussit à souhait. Car le Comte de Montpensier s'estant contenté de laisser les Chasteaux bien garnis, & ayant fort imprudemment fait sortir tout ce qu'il avoit de troupes dans la Ville, pour aller avec elles s'opposer à la descente, le peuple se souleva tout à coup au son du toclin, & s'empara de toutes les portes, & de toutes les avenues des ruës du costé des Chasteaux, criant par tout, *Vive Ferdinand.*

Le Comte de Montpensier surpris d'un si subit soulèvement, ne pensa plus à empêcher la descente; & comme d'ailleurs les portes de la Ville estoient occupées par les séditieux, il fut obligé de prendre un grand détour pour rentrer dans le Chateau neuf. Ferdinand ayant la descente & le chemin libres jusqu'à Naples, & les habitans venant au devant de lui avec de grandes marques de joye, suivit sa fortune, mit pied à terre, & se laissa conduire à Naples, où il entra comme en triomphe. Tout retentissoit des acclamations du peuple: les Dames aux fenestres lui jettoient des fleurs, versoient sur sa teste des eaux de senteur, d'autres alloient lui presenter de beaux mouchoirs pour essuyer sa sueur; on ne vit jamais de plus sensibles marques de tendresse, au lieu de l'exécution où le nom d'Arragon estoit trois mois auparavant. Ceci arriva le septième de Juillet, c'est-à-dire, le lendemain de la bataille de Fornouë, & le jour même que la Flotte Françoisise que Miolens commandoit, fut défaite auprès de Rapallo par celle de Gènes.

Guicciardino lib. 2.

Il resserre les François dans les Chasteaux où ils manquoient de vivres & de fourage.

Mais quelque plaisir que Ferdinand prist aux témoignages d'affection que lui donnoient les Napolitains, ce n'étoit pas de quoi il estoit alors principalement question. Il s'agis-

soit de resserer les François dans les Chasteaux, & d'empêcher qu'ils n'en sortissent pour forcer & saccager la Ville. Le Marquis de Pescara, qui n'avoit jamais abandonné son ancien maître, donna les ordres pour retrancher les avenues des ruës qui aboutissoient à la place du Chateau neuf. Il le fit si promptement & si bien, que les François firent en vain tous leurs efforts, pour s'ouvrir un passage dans la Ville. Ils furent repoullés avec perte, & réduits à se renfermer dans les Chasteaux, où ils n'avoient que très-peu de vivres par l'imprudence du Roy, qui y en ayant trouvé une prodigieuse quantité, en fit largesse aux soldats, & n'eut point de soin d'en faire remettre d'autres.

Il y avoit encore moins de fourages; ce qui obligea le Comte de Montpensier d'abandonner près de deux mille chevaux qu'il laissa dehors; & ne pouvant dans la suite nourrir le peu qu'il en retint, on les laissoit échapper exprès l'un après l'autre dans la place du Chateau, afin de tuer à coups de canon les Napolitains qui couroient après pour les prendre.

Comme la prise de Naples avoit fait soumettre au Roy de France la plus grande partie du Royaume; de même la seule perte de cette Capitale hastia fort la revolution en faveur de Ferdinand. Capouë, Averse, la Forteresse de Mondragon, & plusieurs autres Places moins considerables arborerent les étendarts d'Arragon. Ceux de Gayète se revolterent aussi: mais la garnison les ayant mis en déroute, saccagea la Ville, & en demeura la maistresse.

Cependant la Flotte Venitienne composée de plus de trente voiles, partie navires, partie galeres, chargez de quantité de troupes de débarque-

Et éprouve une revolution aussi subite à son avantage, qu'elle l'avoit esté à l'avantage du Roy.

La Flotte Venitienne débarque quantité de troupes dans la Pouille.

1495.

Paul Jove.

1495.

Guicciard.
Paul Jove,
Bembo, &c.

ment parut sur les costes de la Pouille, commandée par le Général Grimaldi, qui ayant mis à terre les Stradiots & beaucoup d'Infanterie, attaqua Monopoli. Les François se défendirent bien : Pierre Bembo Capitaine de Galere & Louis Tinto, tous deux Gentils-hommes de distinction y furent tuez du costé des Venitiens : mais la Ville ayant esté forcée, le Chasteau fut aussi-tost rendu par la lâcheté du Commandant François. Pulignano autre Place voisine, sur la mer fut aussi remise par capitulation entre les mains des Venitiens. Otrante, Brindes, & quelques autres Villes de ce canton tenoient déjà le parti de Ferdinand ; & le Seigneur de Lepore qui commandoit de ce costé-là, & avoit très-peu de troupes, estoit fort embarrassé à s'y maintenir : mais le Comte de Montpensier l'estoit encore plus que lui à Naples.

Ferdinand le ferroit tous les jours de plus en plus par mer & par terre. Il avoit compté sur le secours de Prosper & de Fabrice Colonne qui estoient par les bienfaits du Roy, comme je l'ai déjà remarqué, maîtres de plus de trente, tant Villes que Fortereses : mais le desir de s'en conserver la possession, fut ce qui leur fit abandonner lâchement son parti ; & Ferdinand ayant fait courir le bruit que le Roy avoit esté tué à la bataille de Fornoué, sur de fausses lettres écrites par le Duc de Milan, ils se servirent de ce pretexte pour couvrir leur lâcheté, & se déclarerent contre les François.

Le Roy sur la nouvelle de la revolte de Naples avoit fait partir en diligence Perron de Baschi, pour hâter le départ d'une flotte de douze vaisseaux qu'on preparoit à Nice, sur laquelle on mit deux mille hommes, partie Suisses, partie Gascons : & on y avoit joint un grand convoi de

vivres. On en donna le commandement à d'Arban brave Capitaine, mais qui n'entendoit pas la marine. Il la conduisit jusqu'à l'Isle Ponce, à la hauteur de Gayète ; d'où ayant apperçu celle de Ferdinand composée de trente-deux vaisseaux, il retourna sur ses pas. La flotte ennemie le poursuivit jusqu'à l'Isle d'Elbe ; & il eut beaucoup de peine à gagner le Port de Livourne, après avoir perdu un de ses vaisseaux. La frayeur estoit si grande dans ses troupes lorsqu'elles arriverent dans le Port, qu'il ne put les y retenir, & la plupart se sauverent par terre à Pise.

Un des Articles du Traité de Novare obligeoit le Duc de Milan à envoyer deux navires au secours du Chasteau de Naples : mais dès que le Roy fut parti, il se moqua de ceux qui le sommerent de sa parole. Un de ses pretextes pour le refuser, fut que le Pape le lui avoit défendu sous peine d'excommunication ; mais il ne fit pas de scrupule d'en envoyer, pour se joindre à la flotte des Venitiens contre le Roy. De sorte que le Comte de Montpensier réduit à l'extrémité, fut obligé de capituler ; & s'engagea de remettre les Chasteaux, s'il n'estoit secouru dans trente jours. Il donna pour ostages de sa parole Yves d'Alegre, Rocaberti Catalan, la Chapelle, & Genlis.

Pour surcroist de malheur, Aubigni sur qui on pouvoit le plus compter pour le secours, estoit malade. Il rassembla néanmoins quelques troupes, & chargea Persi de les conduire à Naples, & de faire tous ses efforts pour secourir le Comte de Montpensier. Ferdinand averti que ce Seigneur estoit en campagne avec le Prince de Besignane, envoya au-devant de lui Thomas Caraffe Comte de Matalone avec des troupes beaucoup plus nombreuses que celles des

Tij

Gomines

Le Roy y en
envoie une de
douze Vais-
seaux qui n'o-
se en aprocher.

1495.

1495.

*Les troupes de
Ferdinand
sont battues
par les Fran-
çois.
Paul Jove.
Guicciardin.
Cotio.*

François ; mais qui n'en avoient ni l'expérience, ni la valeur.

La rencontre se fit auprès d'Elboli. Les Italiens furent rompus dès la première charge, & fuirent de toutes parts, les uns à Elboli, les autres à Nole, les autres à Naples. Cette défaite consterna tellement Ferdinand, qu'il fut sur le point de quitter une seconde fois la partie : mais les Napolitains, qui craignoient autant pour eux-mêmes que pour lui, si les François rentroient dans Naples, l'encouragerent, en l'assurant qu'ils étoient prêts à périr tous pour son service. Prosper Colonne, qui l'étoit venu trouver à Naples, ne contribua pas peu à le rassurer par sa présence. On acheva promptement une grande tranchée qu'on avoit commencée, pour couper la communication des Châteaux avec la campagne. On la borda de quantité d'artillerie, & Ferdinand à l'arrivée des François y parut avec ses troupes, faisant très-bonne contenance. Perli n'osa tenter de forcer ce retranchement ; & après avoir demeuré là quelque temps, & effuyé plusieurs décharges d'artillerie qui lui tuèrent bien du monde, il fut obligé de se retirer du côté de Nole.

Ceux-ci néanmoins ne peuvent secourir les Châteaux de Naples.

Ce qui les oblige de se rendre.

*Comines.
Guicciard.
Paul Jove.*

Le Comte de Montpensier voyant tout désespéré par cette retraite, fit embarquer deux mille cinq cents hommes de la garnison sur quelques vaisseaux, & s'en alla avec eux à Salerne accompagné du Sénéchal de Beaucaire & du Prince de Salerne, qui étoit bien résolu de ne jamais se mettre entre les mains des Arragonois, quelque assurance qu'ils lui pussent donner. Il ne demeura que trois cents hommes dans le Château-neuf : ce qui restoit de vivres n'eût pas été suffisant pour un plus grand nombre, & c'étoit assez pour le défendre.

Ferdinand fit dire au Comte de

Montpensier qu'il étoit très-surpris de sa fuite ; qu'ayant capitulé pour se rendre au temps dont on étoit convenu, au cas que le secours manquât, il devoit exécuter en personne la capitulation ; & il en pensa couster la tête à Yves d'Alegre & aux autres otages. Mais la prise du Château-neuf, qui ne tint plus que vingt jours, apaisa sa colère. Il lui fut rendu le sixième d'Octobre, environ huit mois après l'entrée du Roy à Naples. La garnison du Château de l'Oeuf se défendit encore quelque temps, & se rendit aussi.

Durant le Siège de ces Châteaux, Comines étoit à Venise, où j'ai dit que le Roy l'avoit renvoyé, avant que de sortir d'Italie. Il demanda au Doge trois choses : la première étoit la restitution de Monopoli que les Venitiens avoient pris dans la Pouille ; la seconde, de rappeler le Marquis de Mantouë, & les troupes qu'ils avoient au Royaume de Naples ; la troisième, de déclarer que Ferdinand n'étoit point de la ligue, & qu'elle étoit seulement entre la République, le Pape, le Roy des Romains & le Duc de Milan, qui seuls étoient nommez dans le Traité.

Ils rejetterent toutes ces propositions, en ajoutant seulement qu'ils ne prétendoient point faire la guerre au Roy ; que tout ce qu'ils avoient fait jusqu'à présent n'étoit que pour la défense du Duc de Milan qu'on vouloit opprimer. Ils lui firent d'autres propositions chimeriques, qui étoient que Ferdinand fît hommage au Roy du Royaume de Naples, pourvu que le Pape y consentît ; qu'outre l'hommage il payât à la France cinquante mille Ducats de tribut, & une somme d'argent, qu'eux-mêmes lui presteroient, à condition qu'ils demeurassent maîtres d'Otrante, de Brindes, de Trani, & de

1495.

*Comines, liv.
8. ch. 8.*

Chap. 11.

1495.

quelques autres Places dans la Pouille, qui leur seroient engagées jusqu'au payement de la somme prestée : que Ferdinand laisseroit aux François Tarrente, à condition que le Roy, ainsi qu'il l'avoit proposé, feroit la guerre aux Turcs ; que le Roy des Romains le seconderoit, en les attaquant de son costé, & qu'ils s'engageroient à fournir cent galeres & cinq mille chevaux pour cette guerre à leurs dépens.

Le Roy abandonne presque entièrement cette expedition, quoi que ses troupes se soutinssent encore contre celles de Ferdinand.

Comines l. 8. ch. 13.

Comines qui vit bien que ce n'estoit là que des paroles, ne s'arresta pas long-temps à Venise. Il retourna par Milan, où le Duc lui fit beaucoup d'honnêteté & de belles promesses qu'il ne tint point. Il trouva le Roy à Lion, qui reçut vers ce temps-là la fâcheuse nouvelle de la mort du Dauphin nommé Charles Orland âgé de trois ans. Le Roy abandonnoit presque entièrement les affaires de Naples ; & Comines donne assez à entendre qu'il y avoit alors dans le Conseil des gens qui avoient intelligence avec le Pape : ce soupçon pouvoit tomber sur le Cardinal Briçonnet, qui estoit alors comme l'unique Ministre d'Etat. Cependant comme Ferdinand n'estoit pas encore assez fort, le Comte de Montpensier, Aubigni, Perli, & les autres Généraux de France, quoique destituez de secours d'hommes & d'argent, se soutenoient dans les diverses Provinces du Royaume. Il se donnoit de petits combats, où les François avoient ordinairement l'avantage. On prenoit & on perdoit de part & d'autre de petites Places, avec cette différence que les François s'affoiblissoient toujours de plus en plus, sans pouvoir reparer leurs forces, & qu'au contraire Ferdinand affermissoit sa domination, & avoit dans ses Alliez des ressources qui ne pouvoient gueres lui manquer.

Son rétablissement toutefois auroit encore esté beaucoup plus prompt & plus sûr, si ces mêmes Alliez n'avoient pas eu en vûe leurs interets propres, en procurant les siens. Les Venitiens non contents de s'estre déjà emparez de plusieurs Places de la Pouille, qu'ils estoient bien résolus de ne pas rendre à Ferdinand, avoient dessein de se rendre maistre de Pise, en faisant semblant de la secourir, pour l'empêcher de retomber sous la domination des Florentins. Le Duc de Milan se proposoit le même but, & les Pisans estoient disposez, s'ils ne pouvoient pas se maintenir dans la liberté où le Roy les avoit rétablis, à choisir toute autre domination, plutôt que de subir de nouveau le joug des Florentins.

Ceux-ci de leur costé estoient fort embarassez. Les François estoient dans presque toutes leurs Places. Le Roy leur avoit promis de les leur rendre après sa conquête de Naples. Il ne le fit pas quand il repassa par la Toscane ; & même depuis il s'estoit fait de grandes hostilités entre eux & d'Enragues qui commandoit à Pise : mais le Roy s'estoit engagé de nouveau à quitter ces Places par un autre Traité fait à Turin avec leurs Ambassadeurs. Cette espérance les retenoit toujours dans son parti, & d'ailleurs les exposoit aux insultes de la ligue, & fournissoit en particulier aux Venitiens & au Duc de Milan un prétexte d'exécuter leurs mauvais desseins contre eux. Ils obtinrent enfin du Roy, qu'il envoyast un ordre à d'Enragues de sortir des Terres de Florence, & de leur remettre entre les mains Pise & les autres postes appartenans à leur République.

Ce fut une grande joie pour les Florentins, qui nonobstant les promesses qu'ils avoient faites au Roy de pardonner aux Pisans, prétendoient

1495.

Unes particularités des Alliez de ce dernier Prince.

Guicciardini lib 3.

Guicciardini l. 2. Paul Jove.

1495.

bien trouver avec le temps des sujets & des moyens de les châtier de leur revolte. De plus, ils se flattoient que par le départ des troupes Françoises, ils alloient estre en liberté de prendre dans les conjonctures présentes le parti qui leur conviendrait le mieux.

D'Entragues élude les ordres de la Cour pour la restitution des places prises sur les Florentins.

Mais ils furent bien surpris quand ils virent d'Entragues éluder les ordres de la Cour, tantost sous un prétexte, tantost sous un autre. Ils en écrivirent au Roy, qui envoya inutilement des commandemens réitérez. Ils ne sçavoient que penser de tout cela : ils sçavoient que les Pisans faisoient tous leurs efforts auprès d'Entragues pour l'engager à ne les point abandonner, & qu'ils lui promettoient beaucoup d'argent pour le retenir : mais eux-mêmes lui offroient de plus grosses sommes. Quelques-uns crurent qu'il estoit retenu à Pise par la passion qu'il avoit pour une jeune Demoiselle fille d'un des principaux habitans nommé Lucio-Lanta ; d'autres qu'il avoit du Roy des contre-ordres secrets : mais ils ne pouvoient pourtant accorder cela même avec la conduite de ce Prince, qui venoit de leur faire rendre Livourne en execution du Traité de Turin. Ce qu'on peut penser de plus vraisemblable, c'est que le Comte de Ligny qui estoit toujours favori du Prince, ennemi du Cardinal Briçonnet, & protecteur des Pisans, exhortoit d'Entragues à demeurer, lui promettant, quoiqu'il arrivast, de le tirer d'intrigue : & comme celui-ci estoit redevable de son Gouvernement à ce Seigneur, il n'agissoit que suivant ses intentions.

1496.

Comment cette affaire fut terminée.

L'affaire enfin se termina au commencement de Janvier ; mais d'une manière qui jetta les Florentins dans la dernière consternation. D'Entragues livra aux Pisans la Citadelle de

Pise pour vingt mille écus d'or ; somme qui leur fut fournie en grande partie par les Venitiens, les Luquois, les Genoïs & le Duc de Milan. Il vendit aux Luquois pour six mille écus d'or Pétra-Santa ; & en même-temps le Commandant de Sérésano & celui de Sérésanello, qui estoit un Gentilhomme domestique du Comte de Ligny, trafiquerent aussi de leurs Places avec les Genoïs : ainsi la République de Florence vit tout à coup enlever la meilleure partie de ses Estats, & tous ses ennemis partager ses dépouilles, sans qu'il lui fust possible d'y faire aucun obstacle. Les Pisans commencèrent par raser leur Citadelle, dont les Florentins s'estoient servis depuis tant d'années pour les tenir en servitude, & envoyèrent au Pape, aux Venitiens, au Duc de Milan, & aux autres Estats d'Italie, pour estre soutenus contre les Florentins ; ce qui donna lieu dans la suite à bien des intrigues, qui ne sont pas de mon sujet.

Cette indigne conduite d'Entragues qui priva le Roy du secours qu'il esperoit des Florentins pour le Royaume de Naples, (car par le Traité de Turin ils devoient lui en fournir un considerable) fut punie de l'exil : on en rendit le Comte de Ligny responsable, & il fut disgracié : mais l'exil de l'un, & la disgrâce de l'autre ne durèrent pas long-temps. Le Roy ne put se passer de son favori : il lui pardonna presque aussi-tôt qu'il l'eust châtié, & une des premières graces qu'il lui accorda, fut le retour d'Entragues. C'est ainsi que comme à la Cour les plus petites fautes sont quelquefois punies avec autant de sévérité que les plus grièves : de même les plus dignes d'un sévère châtiment se pardonnent aussi aisément, que les plus legeres.

En quelque mauvais estat que fust

1496.

Guicciardini Comines.

D'Entragues & le Comte de Ligny en sont punis par une disgrâce qui ne dure que peu de temps.

Etat des af-

1496.

*fautes d'ima-
lie.
Guicciardino
lib. 3.
Bembo l. 3.*

sent les affaires de France au Royaume de Naples, la trop grande puissance des Venitiens, & les artifices du Duc de Milan redoutables à tant de petits Estats qui composent l'Italie, les tenoient tous en suspens sur le parti qu'ils devoient prendre. La jalousie se mit entre les partisans de Ferdinand, & le grand credit de Prosper & de Fabrice Colonne, depuis qu'ils s'estoient declarez pour lui, fit ombre à la Maison des Ursins de tout temps ennemie des Colonne.

Virgile des Ursins un des plus puissans Seigneurs de cette famille, qui avoit dans cette guerre esté fort contraire à la France, ne put dissimuler son ressentiment. Gemel Gentilhomme François, un de ceux que le Roy avoit envoyez à d'Entragues, pour lui ordonner d'évacuer les Places des Florentins, en estoit informé, l'ayant souvent entretenu à Pise où il s'estoit retiré. Il ne desespéra pas de l'engager à se declarer pour le parti du Roy: & s'estant fait seconder par Camillo Vitelli qui estoit au service de France, il en vint à bout à force de promesses, jusques-là que ce Seigneur, pour marquer au Roy son attachement, lui envoya son fils Charles en ostage. Il avoit assemblé trois cens hommes d'armes & trois mille fantassins à dessein de reestabli Pierre de Medicis à Florence: mais y ayant trouvé trop d'opposition, ces troupes lui estoient devenuës inutiles, & même à charge, faute d'avoir de quoi les soudoyer. Gemel lui donna de quoi fournir à la dépense, & assez pour augmenter sa petite armée de deux cens hommes d'armes & de cinq cens de cavalerie legere. Il entra avec ces troupes dans le Royaume de Naples, prit quelques petites Places, rassura celles qui tenoient encore pour les François, & se joignit à Robert de Lenoncourt Bailli de Vitri, & aux

*Belcarus l. 7.
Guicciardino
lib. 3.*

autres Generaux François, à qui il estoit arrivé depuis peu par mer un petit renfort de France.

Ces secours auroient fait plus de plaisir au Comte de Montpensier, s'il avoit eu de l'argent pour les entretenir. Par bonheur Ferdinand n'en avoit gueres plus que lui, & tous deux pour s'en fournir, pensoient au même moyen.

Tous les ans au commencement du Printemps, il s'assembloit un prodigieux nombre de bestiaux dans cette partie de la Pouille, qu'on appelle la Capitanate, à peu de distance du Mont Saint Ange, dit autrefois le Mont Gargan. Le tribut que les Rois de Naples en tiroient dans l'espace d'un mois, estoit de plus de quatre-vingt mille écus d'or. On estoit convenu entre les François & les Arragonnois de ne point empêcher ce commerce: & comme les uns & les autres avoient des Places dans ce canton, ils avoient aussi arresté entre eux, que le parti qui y feroit le plus fort dans cette saison, auroit le tribut. C'estoit-là un coup d'importance dans la disette où les deux chefs se trouvoient.

Chacun y conduisit ses troupes. Ferdinand distribua les siennes dans Foggia, Lucéria, & Troia, & le Comte de Montpensier mit celles qu'il avoit amenées dans les autres Villes, Bourgs & Villages des environs, qui obéissoient à la France. Le nombre estoit à peu près égal de part & d'autre, & il n'y avoit qu'une voye de decider à qui appartiendrait le tribut, qui estoit celle du combat. Le Comte de Montpensier ne demandoit pas mieux: mais Ferdinand ne vouloit pas le hazarder. Comme il voyoit d'ailleurs peu d'apparence à faire venir cet argent dans ses coffres, il resolut de profiter au moins des bestiaux: & ayant envoyé toute sa cavalerie legere, il en fit enlever bien soixante mille.

1496.

*Les troupes
des deux par-
tis se font la
guerre aux
dépens des
Marchands
du pays.*

1496.

Les François sortirent aussi-tôt de leurs quartiers. Savelli Seigneur Italien du parti François, qui estoit un des plus avancez, chargea les ennemis; mais il fut repoussé avec perte de trente Cavaliers. Le Comte de Montpensier s'avança vers Foggia, où l'on amenoit les bestiaux, & en reprit beaucoup, après avoir taillé en pieces huit cens Allemans. Il demeura en bataille deux jours devant Foggia, sans que les ennemis osassent en sortir pour le combattre; & le fourage lui manquant, il fut obligé de retourner dans les quartiers d'où il estoit venu. Il fut chargé à son tour dans sa retraite, & obligé d'abandonner une partie de son butin. Ainsi cette guerre se fit aux dépens des Marchands, sans que les deux partis en tirassent presque aucun avantage.

Prudence de Ferdinand en évitant le combat avec les François.

Ferdinand en évitant le combat, agissoit en Prince sage & politique. Il prévoyoit bien qu'en temporisant, il faudroit que les François succombassent, à moins qu'ils ne reçussent de grands secours; ce qui leur seroit très-difficile tandis que la Ligue subsisteroit. Cette conduite déconcertoit le Comte de Montpensier; car il ne recevoit point d'argent de France, & ne pouvoit se soutenir que par le gain d'une bataille, qui pût le mettre en estat de faire subsister ses troupes aux dépens des ennemis, & ranimer le courage des Italiens du parti François, fort découragés depuis que le Roy sembloit les avoir presque entièrement oubliés.

Le Comte de Montpensier envoie au Roy pour l'engager à ne pas abandonner son entreprise.

Il crut dans cette fâcheuse situation ne pouvoir rien faire de mieux, que d'envoyer en France Etienne de Vesc, qui avoit esté un des principaux auteurs de l'expédition de Naples, & en qui le Roy avoit toujours eu une extrême confiance. Il se chargea volontiers de cette commission, qui l'é-

loignoit du péril où il laissoit les autres: & s'estant embarqué à Gayète, il arriva à Lyon, où le Roy estoit toujours.

Il lui fit des remontrances si vives, lui representa si fortement tous les divers motifs d'honneur & d'intérêt les plus capables de l'engager à ne pas laisser périr tant de braves gens qui se sacrifioient pour lui, lui fit concevoir tant d'esperance de rétablir ses affaires au Royaume de Naples, pourvu qu'il ne les negligeaît pas, comme il avoit fait jusqu'alors, qu'il le ranima, & l'engagea à faire un nouvel effort.

Ce que disoit Etienne de Vesc estoit fortement appuyé par le Comte de Montorio, que les Seigneurs Napolitains du parti François avoient aussi envoyé à la Cour de France, par le Cardinal de la Rovère, & par Trivulce toujours ennemi irréconciliable du Duc de Milan. Ce qui ébranloit davantage le Roy, estoit que divers Princes d'Italie lui faisoient les mêmes instances. Le Duc de Ferrare lui offroit cinq cens hommes d'armes & deux mille fantassins, quoiqu'il fust beau-pere du Duc de Milan: mais nonobstant cette alliance, il le craignoit, & n'apprehendoit pas moins les Venitiens, qui lui avoient déjà enlevé le Polésin. Le Marquis de Mantouë, bien que Generalissime de l'armée Venitienne, estoit entré dans les vûes du Duc de Ferrare, dont il avoit aussi épousé une fille. Il estoit mécontent des Venitiens, qui en avoient mal usé à son égard en quelques rencontres, & se défioit beaucoup d'eux. Jean Bentivoglio Gouverneur, ou plutôt Seigneur de Boulogne, promettoit tout ce qu'il pourroit fournir de troupes; & il en avoit un assez bon nombre à sa disposition. Les Florentins qui estoient investis de toutes parts, & dépouillés par les Venitiens,

par

1496.

*Belcarus l. 7.
Guicciardin.
l. 3.*

*Comines. l. 2.
c. 15.*

1496.

par les Luquois, & par les Genoïs, s'engageoient à entretenir à leurs frais huit cens hommes d'armes, & cinq mille hommes de pied, pourvû que le Roy les assurast de les remettre en possession de Pise. Les Ursins & le Seigneur de la Rovère frere du Cardinal qui estoient declarez pour le Roy, l'assuroient qu'ils auroient à son service au moins mille hommes d'armes. Les Suisses, excepté le Canton de Berne qui avoit promis au Duc de Milan de ne point servir contre lui, estoient prests à fournir pour de l'argent autant d'hommes qu'on en voudroit. On estoit assuré de la Savoye & du Marquis de Salusses. Enfin le Roy avoit des troupes assez nombreuses: & ce qui estoit merveilleux, c'est qu'à la Cour on voyoit parmi les Seigneurs autant d'ardeur pour continuer cette guerre, qu'on en témoignoit d'éloignement quelques mois auparavant.

Guicciard.
l. 3.

Il réussit, & le Roy prend la résolution de la soutenir.

Il fut donc resolu de la soutenir, & la resolution estant devenue publique, tout le monde y applaudit. Le Roy envoya ses ordres dans les Ports de France, pour faire passer trente Vaisseaux à Marseille, auxquels on devoit joindre vingt ou trente Galeres qui seroient précédées de quelques autres Vaisseaux, pour porter un renfort & de l'argent au Royaume de Naples.

Trivulce eut commandement du Roy de se préparer à partir pour Ast avec huit cens hommes d'armes, deux mille Suisses, & autant de Soldats Gascons; & en attendant que le Duc d'Orleans suivist avec un plus grand nombre de troupes, le Roy alla en poste à Saint Denys & à Saint Martin de Tours, pour demander à Dieu un heureux succès de son voyage. Quelques-uns ne laisserent pas de dire que ce pelerinage de devotion n'estoit qu'un prétexte, pour aller voir une

Tome V.

Demoiselle de la Maison de la Reine, qu'il aimoit: la malignité d'une part, & la passion de l'autre rendent tout vrai-semblable, & il faut se contenter de rapporter ces sortes de faits sans décider sur leur verité.

La nouvelle de ces nouveaux préparatifs fit grand bruit en Italie, & causa d'étranges frayeurs au Duc de Milan, auprès de qui le Roy tenoit, en qualité d'Ambassadeur, Renaud d'Oreille Gentilhomme d'Auvergne; parce que bien que ce Duc eust déjà violé le Traité de Novare en bien des chefs, toutefois il promettoit toujours de l'observer dans la suite; & tout persuadé qu'on estoit de ses trahisons, dont on avoit eu de nouvelles preuves par des Lettres interceptées qu'il écrivoit au Roy des Romains & au Roy d'Espagne, on avoit resolu de le ménager jusqu'au bout, dans le dessein cependant, s'il ne changeoit de conduite, d'attaquer le Milanez, & d'y attirer les principales forces de la Ligue.

Le Duc de Milan ne manqua pas d'informer les Venitiens de tout ce qui se passoit à Lion. Il leur representa la necessité où il seroit de ceder à la tempeste, s'il n'estoit promptement secouru. Il les pria de lui fournir des troupes, & d'engager le Roy des Romains, non plus à envoyer quelques secours en Italie, comme il avoit fait jusqu'alors; mais à y venir lui-même avec toutes ses forces.

Les Venitiens lui promirent d'envoyer incessamment un corps de troupes sous Alexandrie; mais ils eurent peine à appeller le Roy des Romains. Ils avoient quelques Places, dont l'Empire & la Maison d'Autriche leur disputoient la possession, & ils apprehendoient que ce Prince, quand il seroit en Italie avec une armée, ne se servist de l'occasion pour les leur enlever. Cependant le Duc de Milan les

1496.

Guicciard.

l. 3.

Belcarus l. 7

Effet que cette nouvelle produisit en Italie.

Belcarus l. 7.
Guicciard.
l. 3.

W

1496.

pressoit si fort, que de peur qu'il ne se réunist au Roy de France, ils le satisfirent. Ils firent aussi leur possible pour susciter des ennemis aux Florentins, car ils sçavoient bien qu'ils avoient pris de nouvelles liaisons avec la France. Ils sollicitèrent Bentivoglio de leur déclarer la guerre, lui faisant espérer que les Siennois se joindroient à lui; & ils lui promirent que s'il vouloit attaquer Pistoie Ville de l'Etat de Florence, & qu'il la prist, ils lui en assureroient la possession. Il ne manqua pas de leur donner de bonnes esperances; mais il avoit déjà engagé sa parole au Roy, & il estoit bien résolu de la tenir.

*Inquietudes
du Duc de
Milan à ce
sujet.
Comines l.8.
chap. 15.*

Malgré cette complaisance & cette application des Venitiens à procurer la sûreté du Duc de Milan, il estoit en d'étranges inquietudes. L'Armée de France estoit à Lion prête à se mettre en marche. Trivulce avoit déjà pris les devants, & estoit à Ast avec huit cens hommes d'armes & six mille hommes de pied. Les bagages du Duc d'Orleans estoient en chemin, & lui sur le point de s'y mettre avec le reste de l'Armée. Le Roy ne pouvoit choisir de chefs plus redoutables au Duc de Milan que ces deux-là, le premier par sa haine, & le second par ses prétentions sur le Milanez. Tous deux lui avoient fait assez connoître dans la dernière campagne le dessein qu'ils avoient de le détrôner, mais il fut bien-tôt délivré de toute crainte par l'inconstance du Duc d'Orleans, & par le peu de fermeté du Roy.

Le Duc d'Orleans, qui estoit de quel-qu'un conseillé, & fuyoit son parterment, ainsi que s'exprime Comines, qui a coutume de s'exprimer de la sorte,

quand il veut indiquer le Cardinal Briçonnet*, pria le Roy de faire encore examiner dans son Conseil, s'il estoit à propos de continuer la guerre en Italie, & supposé qu'on la continuast, s'il convenoit de lui donner le commandement de l'Armée. On tint deux Conseils là-dessus, dans lesquels on conclut tout d'une voix qu'après tant d'avances, & sur ce que les Estats d'Italie avec qui on avoit traité estoient tout prêts d'agir, il n'y avoit plus à balancer, & que le Duc d'Orleans estant aussi intéressé qu'il l'estoit à la conquête du Duché de Milan, personne ne lui devoit estre préféré pour le commandement des troupes.

Ce Prince voyant un consentement si unanime, dit que s'il n'estoit question que de son interest particulier, on ne devoit point s'en embarrasser, & que ce seul motif ne le feroit pas sortir de France; que si néanmoins le Roy souhaitoit qu'il y allast purement en qualité de son Lieutenant, il obéiroit à ses ordres, faisant assez voir que ce feroit avec beaucoup de repugnance.

La véritable raison qui faisoit balancer le Duc d'Orleans estoit que la santé du Roy n'estoit pas fort bonne; que le Dauphin estant mort, il estoit l'heritier présomptif de la Couronne †, & que supposé que le Roy vinst à manquer, il n'estoit pas à propos qu'il se trouvast hors de France, engagé dans une guerre. Cette raison n'estoit pas sans doute du nombre de celles qu'il apportoit au Roy: mais enfin il s'en fit écouter, & le Roy dit qu'il ne prétendoit pas qu'il y allast contre son gré; c'est ce

1496.

Le Duc d'Orleans refuse de commander l'armée du Roy en ce pays-là.

* Peut-estre désigne-t-il l'Amiral de Graille.

† S. Gelais dans son Histoire p. 98. dit une parole remarquable qui fait connoître que le titre de l'heritier présomptif de la Couronne estoit alors celui de *Monseigneur* sans rien ajouter. Par le decez de Monseigneur le Dauphin, dit-il, Monseigneur d'Orleans revint à son premier titre d'estre appelé *Monseigneur*.

1496.

qu'il répondit aux Ambassadeurs de Florence & à ceux des autres Alliez; & on se contenta d'envoyer seulement depuis quelque secours aux Florentins sous la conduite d'Aubijoux, qui ravitailla Livourne.

Et son refus fait de nouveau abandonner le dessein projeté.

Il ne fallut rien de plus que ce refus du Duc d'Orleans, pour faire abandonner l'entreprise, parce qu'on ne crut pas qu'elle pût réussir sans un Chef de cette importance, & qui eût un intérêt aussi essentiel que lui à la bien conduire. Les remontrances que le Cardinal Briçonnet fit au Roy en particulier sur les grandes dépenses où cette guerre l'engageoit, & les difficultés que l'Amiral de Graville representoit touchant les fonds nécessaires à l'entretien du grand armement de mer qu'on avoit commencé, acheverent de déterminer ce Prince, & tout fut rompu.

Le Cardinal de la Rovère, entre autres, & Trivulce en furent très-chagrins. Le Cardinal avoit ménagé des intelligences à Savone & à Genes avec les Frégoses, pour faire tomber ces Places entre les mains du Roy, & Trivulce avoit des intelligences en diverses Places du Milanez. On leur donna liberté d'agir, pourvû qu'avant le succès de leurs desseins, ils ne fissent point ouvertement d'hostilitez contre le Duc de Milan : mais ils ne purent réussir, faute d'avoir assez de troupes; & le Roy en ayant eu avis, congédia presque toute son Infanterie.

La mesintelligence se met dans les troupes.

Cette conduite fit comprendre au Comte de Montpensier & à toutes les troupes Françoises qui estoient encore au Royaume de Naples, qu'on les abandonnoit à leur mauvaise fortune. Les Soldats n'estant point payez, on avoit beaucoup de peine à les faire obéir; & pour comble de malheur, la dissention se mit entre les Chefs. Perfi jeune homme d'un grand mérite, mais

hautain & fier des deux victoires qu'il avoit remportées à Séminara & à Ebo-li, méprisoit le Comte de Montpensier, & s'estoit acquis beaucoup d'autorité aux dépens de celle du General, parmi les Allemans & les Suisses de l'Armée.

Cette mesintelligence fit manquer une belle occasion de défaire l'Armée de Ferdinand, qui estoit toute en désordre, occupée au pillage de Franget, petite Ville qu'il avoit prise. Les Suisses & les Allemans refuserent de marcher, à moins qu'on ne leur payast leur solde. On assure que ce fut par le conseil de Perfi. Cette défaite que l'on croyoit infaillible eût pu suspendre pour quelque temps la décadence entière des affaires de France dans le Royaume de Naples, & donner moyen aux François d'en sortir, au moins par une capitulation honorable. Les contre-temps étoient pour eux plus dangereux que jamais; & celui-là ne put estre réparé.

Les troupes des Liguez arrivoient de tous costez à Ferdinand, ou se répandoient en divers quartiers du Royaume, pour partager l'attention des Généraux François. Le Prince de Bisignane fut obligé de se separer du Comte de Montpensier, pour aller secourir ses vassaux contre le Général Gonsalve, qui s'estoit rendu maître dans la Calabre ulterieure de Séminara, de Squilace, de Cofence, & de quelques autres Places de ce canton-là. Le Comte de Montpensier voulant aller joindre Aubigny, vers Vénosa, prit en chemin Atelle dans la Basilicate; & ce fut là la cause de son dernier malheur.

Cette Place est dans une plaine entourée de collines & de défilez dont Ferdinand se saisit, & s'y retrancha, pour y attendre Gonsalve avec ses Espagnols. Ce Général ayant surpris

V ij

1496.

Comines loc. cit.

Et leur fait manquer l'occasion de battre celles de Ferdinand.

Guicciardini l. 3.

Le Comte de Montpensier est enfermé dans Atelle.

1496.

les troupes d'Albert de saint Séverin, qui s'estoit avancé pour arrêter ses conquestes, les tailla en pieces. Il vint aussi-tost joindre Ferdinand, & ferma tellement toutes les avenues d'Atelle, qu'il estoit impossible au Comte de Montpensier de s'ouvrir un passage.

Comines, l. 8.
§. 14.Où il est obli-
gé de faire une
fâcheuse
capitulation.Articles qu'elle
contenoit.
Ibid.
Guicciard.
l. 3.

Les troupes Venitiennes vinrent fortifier ce blocus, qu'elles regarderent avec raison comme une affaire décisive. Il y avoit très-peu de vivres dans Atelle; les ennemis s'étoient emparez des moulins des environs; l'eau même manquoit aux François. Paul Vitelli s'estant avancé pour surprendre un quartier des ennemis, tomba dans une embuscade du Marquis de Mantouë, qui lui tua bien du monde. Les Lansquenets que le Comte de Montpensier avoit dans ses troupes, deserterent tous, & vinrent se rendre à Ferdinand. Il fallut dans cette extrémité en venir à une capitulation, que Comines appelle *un vilain appointment*, & qu'il compare à celle que firent autrefois les deux Consuls Romains avec les Samnites aux Fourches Caudines, c'est-à-dire, dans de certains détroits de montagnes, où l'armée Romaine s'étoit imprudemment engagée, & qui par une trop malheureuse ressemblance des événemens, sont aussi situées dans le Royaume de Naples.

Cette capitulation se réduisoit aux Articles suivans. Que le Comte de Montpensier & toutes les troupes qu'il avoit avec lui se rendroient à Ferdinand. Que toute l'artillerie, que le Roy avoit laissée au Royaume de Naples y demeureroit, & que les François rendroient toutes les Places qu'ils occupoient encore tant en Calabre, où commandoit d'Aubigni, que dans l'Abruzze ou com-

mandoit Gracien des Guerres. Trois estoient exceptées, pour la reddition desquelles Montpensier ne voulut point engager sa parole; sçavoir Tarente, Gayète & Venose: & même pour ce qui estoit des autres, il ne s'obligeoit seulement qu'à envoyer ses ordres aux Commandans; que s'ils refusoient d'obéir, les ostages qu'on donnoit pour l'observation du Traité, n'en devoient pas estre responsables. C'est ce qu'on voit par la Lettre * que Jérôme Caliot Commandant d'Aquila écrivit au Roy sur ce Traité, & sur laquelle il faut redresser les Historiens de ce temps-là, qui n'en parlent pas avec assez d'exactitude.

A ces conditions on devoit fournir aux troupes du Roy de quoi les transporter en Provence avec tous leurs bagages. Il estoit encore spécifié que les Seigneurs des Urfins & les autres Seigneurs Napolitains, qui avoient suivi le parti du Roy, auroient la liberté de se retirer où ils voudroient avec leurs troupes; que Ferdinand leur donneroit une amnistie générale, & les remettroit en possession de toutes leurs Terres; pourvu que dans quinze jours ils vinssent en faire leur hommage. Ce Traité ne devoit avoir lieu, qu'au cas que le Comte de Montpensier ne fust point secouru dans l'espace d'un mois, pendant lequel on fourniroit à ses troupes des vivres chaque jour autant qu'il en faudroit pour leur nourriture.

Ce délai d'un mois n'estoit qu'une formalité, pour sauver l'honneur du Comte de Montpensier, & lui donner lieu de dire qu'il ne se rendoit que faute d'estre secouru: & comme Ferdinand estoit bien certain qu'il ne le feroit pas, il le lui accorda sans peine.

1496.

1496.

Ferdinand le fait mener comme captif à Naples, & meurt peu après.

Comines, l. 8. ch. 14. & l. 7. ch. 11.

Guicciardino l. 2.

Son Pere Alphonse estant

Quand ce temps fut écoulé, c'est-à-dire, un peu après la mi-Aoust, le Comte de Montpensier se rendit avec toutes les troupes qu'il avoit, & qui estoient au nombre de cinq à six mille hommes. Ferdinand les fit conduire à Naples. C'estoit faire gouter au Comte de Montpensier toute l'amertume de sa disgrâce, que de le mener ainsi en triomphe comme captif dans une Ville, ou quelques mois auparavant il estoit revestu de toute l'autorité Royale; & rien ne pouvoit estre plus glorieux à Ferdinand, ni plus capable de lui attirer la veneration des peuples. Mais il ne jouït pas long-temps de son bonheur; car ayant esté pris d'une fièvre continuë & d'une dysenterie dans la Ville de Soma, au pied du Mont Vesuve, il en fut emporté en peu de jours. Alphonse son pere estoit mort quelques mois auparavant en Sicile au Monastere du Mont d'Olivet, ayant passé ce qui lui resta de vie depuis son abdication, dans un exercice continuel d'Oraison, de Penitence, & de patience parmi les douleurs excessives de la pierre, dont il estoit horriblement tourmenté. Le bruit courut néanmoins, qu'ayant appris que Ferdinand son fils s'estoit rendu maistre de Naples & des Châteaux, il succomba à la tentation de remonter sur le Trône, & qu'il en fit faire la proposition à ce jeune Prince, qui lui répondit d'une maniere fort sèche, qu'il devoit lui laisser le temps d'affermir son autorité, de peur qu'en se pressant trop de revenir, il ne fust obligé de s'enfuir une seconde fois. Mais jamais Roy ne quitta Couronne, qu'il ne donnast lieu à ces sortes de bruits toujours vrai-semblables, lors même qu'ils ne sont pas vrais.

Dom Frédéric frere d'Alphonse, & oncle de Ferdinand qui ne laissoit

point d'enfans, fut reconnu Roy à sa place: de sorte qu'en moins de deux ans, il y eut cinq Rois de Naples, le vieux Ferdinand d'Arragon, Alphonse son fils, Ferdinand son petit-fils, Charles Roy de France, & enfin Frédéric.

Pour revenir au Comte de Montpensier, quand il fut arrivé à Naples, on le somma de faire rendre Tarente, Gayète, Vénose, le Mont Saint Ange, & les autres Places du Royaume. Cela n'estoit pas en son pouvoir. Aubigny, Gracien des Guerres, & les autres Commandans n'avoient pas signé la Capitulation d'Atelle. Ils refuserent de s'en tenir à un Traité si honteux: & même Aubigny reprit sur ces entrefaites Cosence, & quelques autres Places que Gonsalve avoit enlevées; mais ce délai cousta la vie au Comte de Montpensier & à la plupart de ses troupes. Ce Prince contraint de s'arrester à Pouzzoles y mourut d'une fièvre; & le bruit qui courut qu'il y avoit esté empoisonné, estoit sans fondement. Les maladies causées par les chaleurs & par la mauvaise nourriture, se mirent parmi les Soldats; il n'en revint pas quinze cens en France, & pas trois cens Suisses de treize cens qu'ils estoient. On vit en cette rencontre la generosité de cette Nation & son attachement pour la France. Car loin de suivre l'exemple des Lansquenets qui deserterent tous à Atelle, jamais ils ne voulurent prendre parti dans les troupes de Ferdinand, même après la Capitulation du Comte de Montpensier, quelques offres qu'on leur fist.

Aubigny se défendit encore quelques mois avec beaucoup de valeur & de conduite; mais ayant appris que Manfrédonia s'estoit renduë par la lâcheté & par la negligence de Gabriël de Monfaucon qui en estoit Gouverneur; que Sulli Gouverneur de Ta-

1496.

aussi mort, son oncle Frédéric est reconnu Roy à sa place.

Le Comte de Montpensier meurt aussi. Les maladies se mettent dans les troupes Françoises.

Comines loca cit.

Le peu qui en reste retourne en France.

1496.

rente estoit mort de peste, & qu'un gros Navire de Normandie destiné à ravitailler Gayète, estoit malheureusement péri par la tempeste, après avoir soutenu un rude combat contre plusieurs Vaisseaux Genoïs à la hauteur de Porto Hercolé, il fit un Traité par lequel il lui estoit permis de retourner en France par terre avec toutes ses troupes. Il y fit comprendre le Commandant de Gayète assiégée par Frédéric & par Prosper Colonne, & qui se défendoit depuis longtemps avec une extrême bravoure. Julien Lorrain, Charles Sanguin, & tous les autres qui commandoient en diverses Places eurent aussi par le même Traité la liberté de se retirer.

*Et le Roy
abandonne
tout à fait
cette expedi-
tion.*

Après la retraite d'Aubigny, le Roy abandonna entierement ses desseins sur le Royaume de Naples, & se contenta de donner de l'inquietude au Duc de Milan par les troupes qu'il avoit à Ast sous la conduite de Trivulce. La honte de cette malheureuse expedition pour la Nation Française, fut augmentée par le bruit qui se répandit par toute l'Europe, que c'estoient les François qui avoient apporté en Italie cette honteuse maladie, qui est le fruit ordinaire des plus infames débauches. Il est certain que ce fut en ce temps-là qu'elle parut au-delà des Alpes, & que les François la communiquèrent à leur retour dans la plupart des lieux où ils passèrent. Mais il n'est pas moins certain qu'elle estoit venue immédiatement d'Espagne en Italie & qu'elle avoit passé des Indes dans ce Royaume-là, au retour de la flotte de Christophle Colomb. C'est ce qui fut verifié dans la suite, & ce qui n'a pas empêché que le nom qu'on lui donna d'abord en Latin *Maladie Française**, ne lui soit

* Morbus Gallicus.

† Le Cardinal Briçonnet.

demeuré dans les Livres de Medecine.

1496.

Tel fut le succès de l'entreprise de Charles VIII. sur le Royaume de Naples: entreprise faite avec beaucoup d'imprudence, continuée avec un merveilleux bonheur, qui suppléa à toutes les précautions qu'on avoit manqué de prendre, soutenuë avec beaucoup de bravoure & peu de conduite par celui qui en demeura chargé, & enfin abandonnée avec honte & avec la perte d'une infinité de vaillans hommes par l'inapplication du Prince, par la negligence, & peut-

Belcar.

Comines l. 8.
ch. 16.

estre, ainsi que plusieurs l'ont écrit, par l'infidélité du Ministre même †, qui en avoit esté le premier auteur, aussi-bien que par l'opposition de l'Amiral de Graville, qui n'ayant jamais approuvé la premiere expedition, s'opiniastra toujours après le retour du Roy, à traverser la seconde.

*Les Espagnols
font diversion
du costé des
Pyrenées.*

Avant que les François fussent entierement chassés du Royaume de Naples, Ferdinand Roy d'Espagne, non content d'avoir violé les Traitez faits avec le Roy, en traversant par toutes sortes de moyens les desseins de ce Prince, en entrant dans la Ligue d'Italie, en envoyant à Ferdinand d'Arragon des secours d'hommes & de Vaisseaux, en offrant à Emmanuel Roy de Portugal une de ses filles en mariage, pourvu qu'il voulust renoncer aux alliances qu'il avoit avec la France, & signer la Ligue contre elle, fit encore diversion du costé des Pyrenées. Il fit faire des courses dans le Languedoc, où la Cavalerie Castillane fit de grands ravages. Il ne fut pas long-temps sans s'en repentir; car le Seigneur d'Albon de Saint André, qui commandoit en ce pais-là, ayant rassemblé promptement quel-

Comines l. 8.
c. 16.
Mariana l.
26.

1496.

*On leur prend
Salses.*

ques troupes, & les milices du Pais, non-seulement obligea les Castillans à en sortir au bout de quatre jours; mais encore s'estant saisi des avenues des montagnes, il alla insulter Salses, Place du Roussillon très-forte par sa situation, & la prit en dix heures de temps, quoiqu'il y eust dedans une forte garnison, & que l'armée de Castille ne fust qu'à une lieue de-là. Cette action fut aussi heureuse que hardie. L'artillerie y fit un grand fracas, & la maniere dont elle estoit servie étonna les Espagnols. Il est certain qu'en nul pais l'art militaire à cet égard n'estoit encore arrivé jusqu'à la perfection où il estoit alors en France. La Place fut emportée d'assaut le dix-huitième d'Octobre, & il y périt quarante Gentilshommes Espagnols de distinction, & quatre cens soldats.

*Cette prise les
porta à tenter
la voye de la
Négociation.*

Cette vigueur fit perdre l'envie aux ennemis de faire la guerre de ce costé-là: & comme Saint André n'avoit point d'autre ordre que de pourvoir à la sûreté du pays, il ne passa pas plus outre. Il ne se fit plus ni courses, ni represailles; on entra même en négociation. Le Roy d'Espagne proposa au Roy une Trêve, non-seulement entre la France & l'Espagne, mais encore avec tous les Princes liguez. Il consentoit qu'il retinst Gayète, le Mont Saint Ange, & quelques autres Places que les François tenoient encore au Royaume de Naples, & qu'il pût les ravitailler pendant la Trêve qu'il offroit. Il fit même dire au Roy qu'ayant dessein de porter la guerre en Afrique contre les Maures, il ne souhaitoit rien tant que de conclure une bonne paix avec lui. Mais soit que le Roy ne crût pas pouvoir se fier aux Princes liguez, soit qu'il prévist que Gayète seroit obligée de se rendre avant que les Envoyez de tous ces Princes fussent arrivés

en Piemont, où l'on proposoit de les assembler pour travailler à la Trêve, il ne goûta point la proposition du Roy d'Espagne, il offrit seulement de traiter avec lui en particulier, & il lui envoya un Seigneur du Dauphiné nommé de Clerieux, pour sçavoir plus exactement ses intentions.

Cet Ambassadeur n'estoit pas un homme fort fin. Lorsqu'il arriva en Castille, on lui apprit la reddition de Gayète; & à cette occasion Ferdinand lui dit par maniere de discours qu'il aimoit le Roy de France; que dans le fond la Maison d'Anjou & la branche d'Arragon establie en Espagne, avoient beaucoup plus de droit sur la Couronne de Naples, que ceux qui la possédoient; que la Justice demanderoit que le Roy de France & lui partageassent entre eux ce Royaume; & que pour lui, il se contenteroit de la Calabre, à cause du voisinage de la Sicile.

Clerieux prit d'autant plus de plaisir à ce projet, que sa famille avoit des prétentions sur la Ville de Croton en Calabre, & qu'il esperoit l'en faire mettre en possession, s'il pouvoit unir les deux Rois pour la conquête du Royaume de Naples. Il demanda au Roy de Castille s'il agréeroit qu'il fît cette ouverture au Roy de sa part. Il dit qu'il le pouvoit. Sur cela l'Ambassadeur partit, & vint plein d'esperance faire son rapport à la Cour.

La chose y parut chimerique. On demanda à l'Envoyé d'Espagne qui estoit venu avec Clerieux, s'il avoit quelque ordre là-dessus. Il répondit que non: mais que puisque l'Ambassadeur de France assûroit qu'on lui en avoit parlé, on devoit le croire. Le parti que l'on prit, fut de renvoyer Clerieux en Espagne, & de lui joindre quelque homme plus entendu en fait de négociation. On choisit les

1496.

1496.

Seigneurs du Bouchage & Michel de Grammont, qui, ayant parlé à Ferdinand sur ce sujet, n'en reçurent point d'autre réponse, sinon que ce n'estoit qu'une pensée qui lui estoit venue qu'il avoit dite à Clerieux, sans avoir le dessein formé de l'exécuter. On remit l'affaire de la Trêve sur le tapis, & on en conclut une pour deux mois, sans y comprendre les Princes liguez, excepté le Roy des Romains, dont le fils Philippe d'Autriche Seigneur des Pays-Bas avoit épousé Jeanne fille du Roy de Castille, contre un Article très-express du Traité passé pour la restitution du Roussillon. On excepta aussi Philippe mari de cette jeune Princesse, le Roy d'Angleterre & Artur son fils aîné, dont le mariage avoit esté conclu avec Catherine autre fille du Roy de Castille. Ce Prince assura de plus du Bouchage à son départ, qu'il enverroit incessamment des Ambassadeurs en France, non-seulement pour confirmer la Trêve; mais encore pour faire une Paix entière avec le Roy.

1497.
Et l'on conclut une Trêve qui est ensuite prolongée.

Mariana
lib. 26. c. 14.

Cette Trêve avec les apparences d'une paix prochaine entre les deux Couronnes ne laissa pas d'inquieter les Princes d'Italie, & ce fut un prétexte pour le Roy des Romains qui y estoit venu avec des troupes, d'en sortir. C'estoit le Duc de Milan qui l'y avoit appelé, tant pour s'assurer contre les François, que pour se rendre maître de Pise. Il vouloit à quelque prix que ce fust l'empêcher de retourner sous la domination des Florentins, & la faire mettre en la main du Roy des Romains, esperant par son moyen s'en remettre en possession: mais le Roy des Romains qui n'avoit amené avec lui qu'environ sept mille hommes, & qui avoit assiégé Livourne sur les Florentins sans pouvoir la prendre, jugea qu'il perdrait inutilement le temps; d'autant que les Venitiens &

Fédéric Roy de Naples n'entroient pas dans ses vûes, & que plus il demeureroit en Italie, plus l'inutilité de son expedition feroit de tort à sa réputation. C'est pourquoi il prit volontiers l'occasion de ce nouvel incident qui donnoit atteinte à la Ligue, de s'en retourner dans ses Estats. Cependant Ferdinand Strada Ambassadeur d'Espagne arriva à Lion, où le Roy estoit encore. La Paix ne fut pas conclue; mais on convint d'une Trêve plus longue, que celle qui avoit esté arrestée en Espagne: car celle-ci n'estant que de deux mois, l'autre fut pour huit, à commencer depuis le cinquième de Mars jusqu'au premier de Novembre.

On peut comparer la situation où se trouvoit l'Italie pendant ce temps-là, à celle de la mer, qui même après que la tempeste est passée, demeure encore en une violente agitation. Ce n'estoit dans les divers Etats de ce pays qu'intrigues & negociations des uns avec les autres, & des uns contre les autres. La défiance estoit reciproque. Le danger commun les avoit unis; & après l'avoir évité, ils pensoient chacun de leur costé à se précautionner contre leurs voisins, sans estre cependant hors d'appréhension du costé de la France. Ils estoient informez que le Roy pensoit à une nouvelle entreprise sur le Royaume de Naples, & il ne s'en cachoit gueres. Il en parloit souvent, reconnoissoit les fautes qu'il avoit faites dans cette guerre, les avouoit, songeoit aux moyens de les éviter ou de les repa- rer, entretenoit toujours commerce avec les Urfins, les Vitelli, le Marquis de Mantouë, les Florentins, chez qui Aubigny devoit au plustost se rendre, pour traiter de nouveau avec cette République. Il arrivoit tous les jours des Napolitains à la Cour de la part de ceux avec qui les Ministres avoient

1497.

Etat de l'Italie durant ce temps-là.

Comines l. 2.
ch 18.

1497.

avoient des intelligences dans le Royaume de Naples ; & les Venitiens commençoient à se broüiller avec le Duc de Milan & avec le Pape, qui traitoit actuellement par un Agent secret avec le Roy.

D'autre part le Roy d'Espagne & le Roy des Romains paroissoient vouloir se retirer de la Ligue. Celui-ci faisoit tous ses efforts pour engager l'autre à profiter des divisions d'Italie, & à se servir de la facilité qu'ils avoient d'y entrer, l'un par la Sicile, & l'autre par l'Allemagne, pour se rendre maîtres du Royaume de Naples, & des Villes que les Venitiens avoient enlevé à la Maison d'Autriche. Tout cela menaçoit l'Italie de malheurs encore plus grands que ceux qu'elle venoit d'éprouver. Elle estoit en danger de devenir la proie de ces trois Princes les plus puissans de la Chrétienté, & à la veille d'estre au moins le theatre d'une sanglante guerre, lorsque la mort imprévue de Charles VIII. fit tout à coup changer la Scene.

1498.

Mort du Roy
Charles VIII.
Comines
loc. cit.

Ce Prince estant à Amboise le Samedi de devant le Dimanche des Rameaux, invita la Reine à voir une partie de longue paume dans les fossés du Chasteau. En sortant avec elle d'une méchante gallerie, qu'il estoit prest de faire abattre, selon le dessein qu'il avoit commencé à executer d'un nouveau Chasteau, il se choqua rudement le front contre la porte. Il ne laissa pas d'aller au jeu de paume, & d'y demeurer quelque temps. En repassant par la même gallerie sur les deux heures après midy, il tomba à la renverse, frappé tout à coup d'une apoplexie. Il y avoit déjà du temps qu'il ne se portoit pas bien : sa foible complexion avoit esté fort alterée par les fatigues de sa campagne d'Italie, par les exercices violens qu'il fit depuis dans les Joûtes & dans

Tome V.

les Tournois, dont il faisoit ses divertissemens les plus ordinaires, & peut-estre par son incontinence même, vice auquel il estoit assez sujet. Le coup qu'il se donna à la teste avança vrai-semblablement l'effet de la mauvaise disposition où il estoit déjà. La parole lui revint trois fois : mais ces bons intervalles durèrent peu, & il expira à onze heures de nuit, neuf heures après sa chute.

Les sentimens extraordinaires de pieté qui avoient précédé immédiatement la mort de ce Prince, & à laquelle il ne s'attendoit pas, furent de grandes marques de la miséricorde de Dieu sur lui. Il s'estoit confessé deux fois cette semaine-là ; & dans la dernière conversation qu'il avoit eüe avec quelques-uns de ses confidens, il leur avoit dit qu'il estoit dans la resolution & dans l'esperance de ne commettre jamais de peché mortel, ni même de veniel, s'il estoit possible. Ce fut l'expression dont il se servit, pour marquer la bonne disposition où il estoit de travailler à son salut.

Il est certain qu'il avoit un très-bon naturel & de belles inclinations, quoiqu'il ne fust pas toujours assez en garde contre la passion de l'amour, foible trop ordinaire aux jeunes Princes. Il estoit d'un esprit doux, & bien-faisant : & c'est un grand éloge pour un Roy que celui que Comines lui donne, qu'il ne lui échappa jamais une parole choquante. L'éducation sauvage que son pere lui avoit donnée dans le Chasteau d'Amboise où il ne voyoit personne, & où l'on ne lui fit rien apprendre, ne lui avoit gueres formé l'esprit, & l'avoit rendu timide, défaut qui paroissoit toujours, lorsqu'il estoit obligé de parler en public, ou aux étrangers. Mais connoissant le tort qu'on lui avoit fait en l'élevant ainsi dans l'ignorance

X

1498.

Piété de ce Prince.

Comines,
loc. cit.

Son caractère.

1498.

Gaguin,
Comines,
Belcarius,
&c.Acte d'érec-
tion.Humbert
Vellai.

ce, il ne fut pas plutôt Roy, qu'il tâcha de le réparer, & malgré les grands mouvemens dont le commencement de son Regne fut agité, il souhaita d'avoir quelque teinture du Latin, & prenoit plaisir à lire les bons livres. Il auroit esté encore plus loüable, s'il avoit pû surmonter un autre défaut qui pouvoit lui estre venu de la même source: c'estoit son inapplication aux affaires qu'il abandonnoit à ses Ministres, trop occupé de son divertissement & de son plaisir. Il est vrai néanmoins que depuis son retour de Naples, il fit de serieuses reflexions sur sa conduite tant en qualité de Chrétien, qu'en qualité de Roy; & peu de temps avant sa mort, il avoit résolu de mettre l'ordre dans ses Finances, en vûe de soulager ses Sujets, & de régler l'Etat Ecclesiastique, où il y avoit beaucoup de desordres tant parmi les Religieux que parmi les Clercs, les Prestres Seculiers & les Evêques, dont quelques-uns possédoient en même-temps plusieurs Evêchez, abus qu'il estoit absolument résolu de reformer. Il institua le Parlement de Bretagne, qu'il composa de François & de Bretons. Il se gêna à donner des audiences publiques, où il écoutoit tout le monde, & principalement les pauvres; & ayant reconnu par ce moyen les vexations que faisoient quelques-uns de ses Officiers, il les en chassa. Ses projets n'estoient pas toujours concertés par la plus exacte prudence; & une Histoire manuscrite de Loüis XII. son successeur parlant de la mort de Charles VIII. dit qu'elle ne changea rien à l'état des affaires du Royaume, lors qu'à un Prince très-libéral estoit succédé un Roy très-prudent.

Il donna des preuves de son courage, de son intrépidité, de sa passion pour la gloire, de sa patience dans les fatigues, & cela en plusieurs rencon-

tres durant son expedition de Naples. Sa bonté l'avoit fait extrêmement aimer de ceux qui estoient à son service, & on trouve dans les Registres du Parlement que deux de ses Officiers, l'un Sommelier & l'autre Archer de sa garde moururent subitement de douleur le jour de ses obseques. Il estoit de petite taille, & peu proportionnée, ayant une grosse teste sur un corps mince, les traits du visage peu agreables, excepté les yeux qu'il avoit vifs. Il mourut âgé de vingt-sept ans, neuf mois, & huit jours, le septième d'Avril de l'an 1498. après avoir régné quatorze ans, sept mois & neuf jours. Il ne laissa aucuns enfans, quoiqu'il eust eu trois Princes & une Princesse d'Anne de Bretagne. Charles Orland l'aîné mourut au commencement de sa quatrième année; le second aussi nommé Charles, & le troisième nommé François ne vécurent presque point, non plus qu'Anne de France.

La Reine ressentit vivement la perte qu'elle faisoit, & la pleura avec une grande abondance de larmes. Elle en porta le deuil en noir. Le Féron dans sa continuation de Paul Emile, dit qu'elle changea en cela la coutume, qui estoit que les Reines veuves le portassent en blanc, ce qui, selon quelques-uns, leur faisoit donner à toutes le nom de Reines Blanches.

Le corps du Roy demeura huit jours au Chasteau d'Amboise, exposé dans un magnifique lit de parade, la chambre étant toujours remplie de Princes, de ses Chambellans & de ses autres Officiers. On le transféra ensuite à Saint Denys, où il fut enterré auprès du grand Autel. Il eut pour successeur Loüis Duc d'Orleans, que les loix du Royaume, par le droit de sa naissance, appelloient incontestablement à la Couronne.

1498.

Sainte Mar-
the Histoire
de la Maison
de France.

Son portrait.

Ses enfans
morts avant
lui.Loüis Duc
d'Orléans lui
succède.

S O M M A I R E

D U

R E G N E

D E

L O U I S X I I .

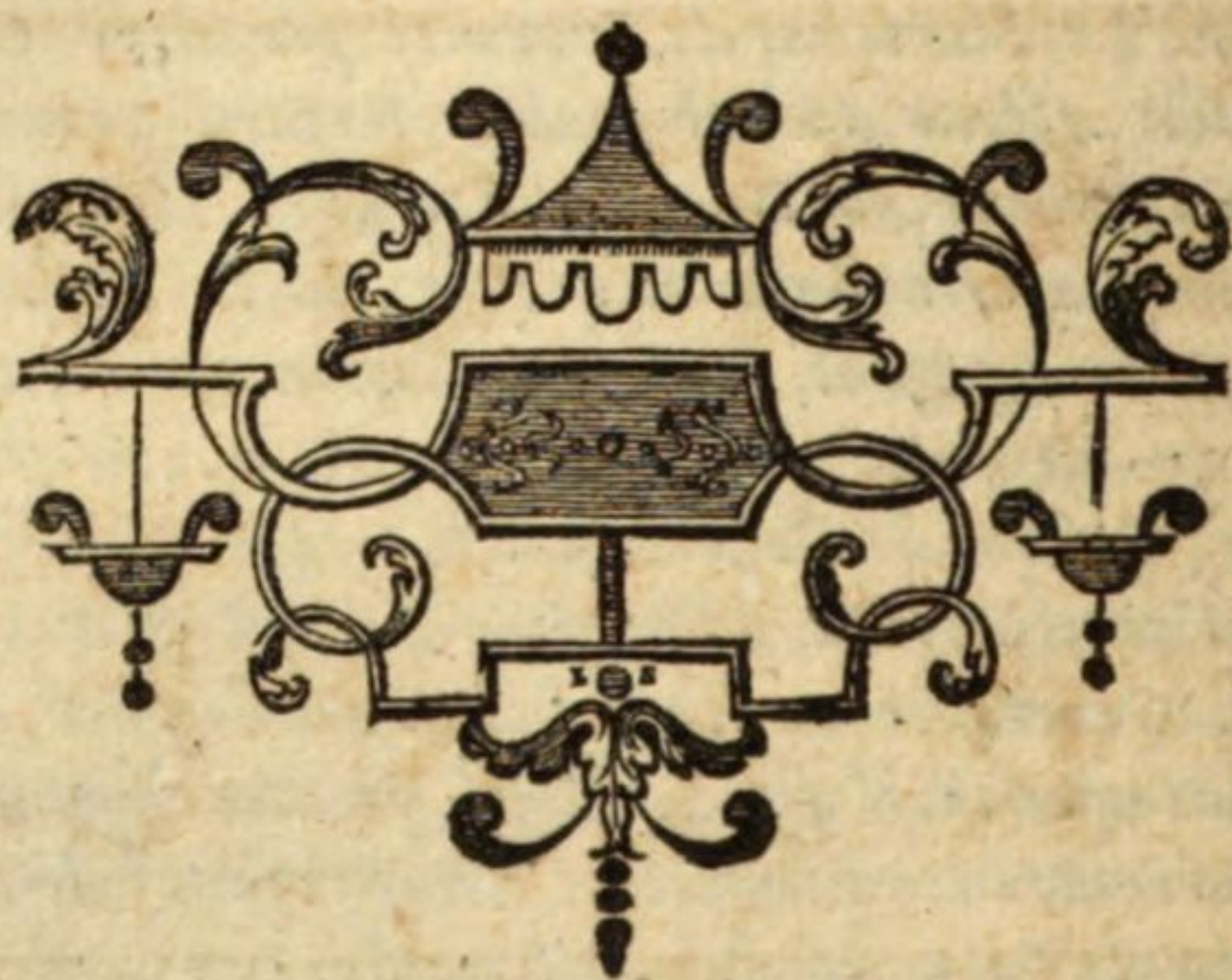
Age & caractère de Louis XII. lorsqu'il monta sur le Trône. Il fait quantité de beaux Reglemens. Sa conduite envers la Reine Douairiere. Il pense à faire casser son mariage avec Jeanne de France. Le Pape est favorable à ce dessein. Et le mariage est déclaré nul. Le Roy en contracte un autre avec Anne de Bretagne. A quelles conditions. Le Roy prend le titre de Roy des deux Siciles. Estat des affaires d'Italie. Negociations du Roy avec divers Princes. Articles du Traité conclu avec l'Archiduc. Ceremonie de l'hommage fait par ce Prince au Roy pour les Comtez de Flandre & d'Artois. Suite des affaires d'Italie. Traité avec le Duc de Savoye & les Suisses. Inquietude qu'en eut le Duc de Milan. Le Roy fait passer les Alpes à son Armée. Premiere conquête du Duché de Milan. Le Duc de Milan se sauve à Inspruk. Il reçoit les felicitations de divers Princes d'Italie. Il traite avec eux en vûe de conquerir le Royaume de Naples. Le Roy part de Milan pour revenir en France. Il perd sa conquête. Il envoie une nouvelle Armée en Italie. Ludovic Sforce Duc de Milan est abandonné par les Suisses. Mis en prison en France, & le Milanez reconquis par le Roy. Projet de partage du Royaume de Naples entre le Roy & Ferdinand Roy d'Espagne. Frédéric d'Arragon Roy de Naples se prepare à se défendre, croyant n'avoir affaire qu'aux François. Il est trahi par les Espagnols. Il se sauve dans l'Isle

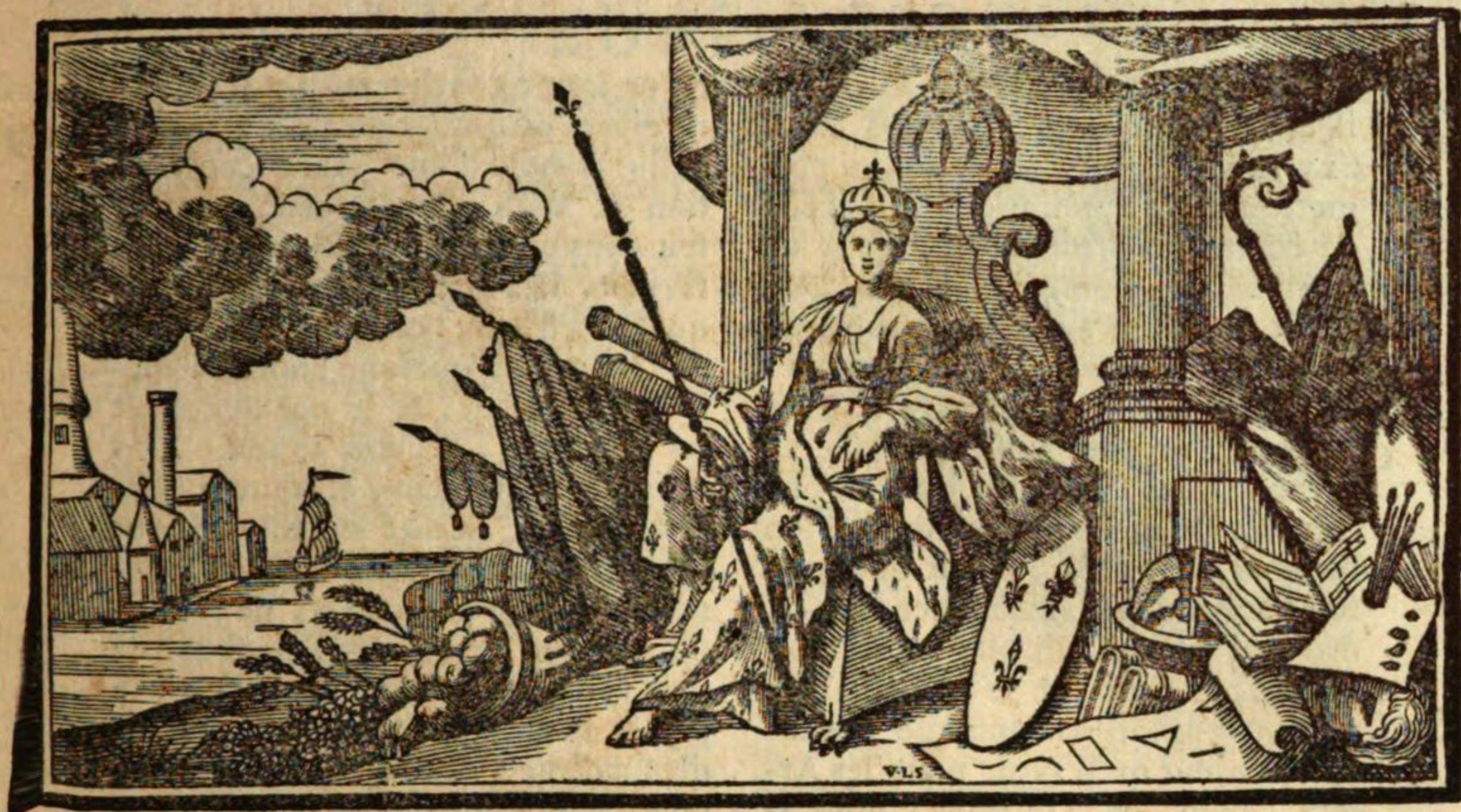
X ij

d'Ischia. Il cede tous ses droits au Roy de France sur le Royaume de Naples pour le Duché d'Anjou. Le Roy de France & le Roy d'Espagne partagent entre eux le Royaume de Naples. Maximilien Roy des Romains rompt la Trêve faite avec le Roy. La Trêve est prolongée. L'Archiduc Philippe d'Autriche passe par la France pour aller en Espagne. Les Espagnols & les François se broüillent ensemble dans le Royaume de Naples au sujet des limites. On en vient à la guerre avec divers succès de part & d'autre. Nouveau Traité entre le Roy de France & le Roy d'Espagne. Mauvaise foy des Espagnols. La guerre recommence. Robert Stuart Seigneur d'Aubigni défait les Espagnols. Il est battu par Andrada proche de Séminara. Louis d'Armagnac Duc de Nemours bloque Gonsalve dans Barlette. Il attaque les retranchemens de Gonsalve à Cerignola. Il y est tué & son Armée défaite. D'où suit la perte de la Ville de Naples. Premier usage de la mine chargée avec de la poudre. Mort funeste du Pape Alexandre VI. Intrigues du Cardinal de la Rovère dont le Cardinal d'Amboise est la dupe. Le premier est fait Pape sous le nom de Jules second. Espagnols & François campez sur les bords du Garillan. Constance des Espagnols pour ne point décamper. Gonsalve attaque les François & les défait. Prend Gayète & se rend maistre de presque tout le Royaume de Naples. Le Duc de Valentinois est mené prisonnier en Espagne & y meurt. Negociations pour la paix entre la France & l'Espagne. Ligue du Pape, du Roy de France & du Roy des Romains conclue à Cambray. La mort d'Isabelle femme de Ferdinand Roy d'Espagne cause de grandes broüilleries dans ce Royaume. Ferdinand abandonne la Castille à Philippe d'Autriche son Gendre, & se retire dans son Royaume d'Arragon. Etats de Tours, où le Mariage de Madame Claude de France avec Charles petit-fils du Roy d'Espagne est rompu. Elle estoit fiancée à François Comte d'Angoulême heritier présomptif de la Couronne de France. Revolte de Gênes. Le Roy y conduit une Armée & prend cette Ville. Sa clemence à l'égard des Génois. Ferdinand a une entrevüe avec le Roy à Savone. Affaires d'Espagne & des Pays-Bas. Ligue de Cambray renouvelée contre les Venitiens entre l'Empereur Maximilien, le Pape & le Roy. Bataille d'Aignadel où le Roy défait l'Armée des Venitiens. Il canone Venise, & prend plusieurs Places de cette Republique. Le Pape mollit à l'égard des Venitiens. Ceux-cy reprennent diverses Places, dont l'Empereur s'estoit saisi. L'Empereur assiege Padouë, & leve le Siege. Intrigues du Pape contre le Roy, pour engager Henry VIII. Roy d'Angleterre à lui declarer la Guerre, & pour détacher les Suisses de son parti. Le Maréchal de

Chaumont prend encore quelques Places sur les Venitiens. Mort du Cardinal d'Amboise. L'Empereur engage Veronne au Roy. Le Pape donne l'investiture du Royaume de Naples au Roi d'Espagne. Il entreprend sans succes de surprendre Genes. Il engage les Suisses à faire irruption dans le Milanéz. Chaumont les déconcerte, & fait lever aux Venitiens le Siege de Veronne. Le Pape attaque le Duc de Ferrare. Assemblée générale des Evêques de France à Tours, où l'on propose divers Cas de Conscience, au sujet de la conduite du Pape, qui sont decidez par de bonnes raisons, suivant l'intention du Roy. Nouveau Traité entre le Roy & l'Empereur pour confirmer la Ligue de Cambray. Le Pape abandonne son entreprise sur Ferrare. Entreprise de Chaumont sur Boulogne, où le Pape estoit renfermé. Il se laisse amuser par le Pape & manque son coup. Le Pape manque d'estre pris par le Chevalier Bayard. Il fait en personne le Siege de la Mirandole, & l'oblige à Capituler. Mort du Maréchal de Chaumont. Le Maréchal de Trivulce prend le Commandement de l'Armée. Belle Action du Chevalier Bayard pour le secours de la Bastide, appartenante au Duc de Ferrare. L'Empereur & le Roy envoient un Concile General à Pise, où le Pape est cité. Le Pape & les Espagnols assiegent Boulogne. Gaston de Foix Duc de Nemours Gouverneur du Milanéz fait lever le Siege. Bresse est surprise par les Venitiens. Gaston de Foix va au secours du Chasteau, fait un grand carnage des Venitiens. Le Chevalier Bayard est dangereusement blessé à l'assaut. Generosité de ce Seigneur à l'égard d'une Dame dans la Maison de laquelle il fut porté blessé. Le Roy d'Angleterre entre dans la Ligue contre les François. Le Roy attaqué de toutes parts envoie ordre à Gaston de Foix de donner bataille. Les Confederez l'évitent. Il assiege Ravenne. Ce qui oblige les ennemis à combattre. Bataille de Ravenne. Victoire des François. Gaston de Foix leur General y perit. Le Roi attaqué de tous costés, est obligé de rappeler d'Italie la plupart de ses Troupes, & d'abandonner toutes ses conquestes. Il perd presque tout le Milanéz. Usurpation du Royaume de Navarre par Ferdinand Roy d'Espagne. Tentatives inutiles de Jean d'Albret, Roy de Navarre pour reconquerir son Royaume. Le Pape ayant convoqué un Concile General à Rome appellé le Concile de Latran, pour opposer au Concile de Pise, jette l'Interdit sur le Royaume de France, & en particulier sur la Ville de Lyon, où le Concile de Pise avoit esté transferé. Mort du Pape Jule II. Leon X. élu en sa place. Le Roy entreprend de reconquerir le Milanéz. Le Seigneur de la Trimouille

est défait par les Suisses devant Novarre. Le Roy d'Angleterre attaque la France. Journée des Eperons. Siege de Dijon par les Suisses. Levé par l'adresse de la Trimouille. Prise de Teroüane & de Tournai par les ennemis. Mort de la Reine Anne de Bretagne. Mariage de François Comte d'Angoulême avec Madame Claude de France. Mariage du Roy avec la Sœur du Roy d'Angleterre. Mort du Roy.





HISTOIRE

DE

FRANCE.

LOUIS XII.

1498.

Age & caractère de Louis XII. lorsqu'il monta sur le Trône.



LOUIS XII. né à Blois au mois de Mars* de l'an 1462. monta sur le Trône au commencement de la trente-septième année de son âge. Il descendoit par Loüis d'Orleans son ayeul, de Charles V. Roy de France, & estoit

* D'autres disent au mois de Juin.

fils unique de Charles Duc d'Orleans, & de Marie de Cleves. C'estoit un Prince des plus accomplis de son temps, & en qui la nature avoit rassemblé un plus grand nombre de belles qualitez. Elle ne furent pas d'abord sans le mélange de beaucoup de défauts; mais il se corrigea à mesure que le feu de la jeunesse, se ralentissant peu à peu, lui permit d'é-

Vita Ludovici XII. Hist. de Loüis XII. par S. Gelais.

1498.

couter la raison & la Religion, dont il eut toujours un très-grand fond. Sa vivacité extraordinaire qui lui permettoit peu d'application, l'empêcha de beaucoup profiter des leçons de deux habiles hommes, que la Duchesse sa mere avoit mis auprès de lui, l'un en qualité de Gouverneur, & l'autre de Precepteur, & il ne fit pas grand progrès dans les Sciences, excepté dans l'Histoire qu'il apprit bien. La Duchesse qui connoissoit son humeur emportée, étant quelquefois obligée de le faire châtier, faisoit masquer celui à qui elle en donnoit l'ordre, de peur que le jeune Prince ne s'en vengeât par quelque violence. L'ardeur qu'il avoit pour les Armes, pour les Tournois, pour la Chasse le faisoit soupirer après l'âge qui devoit le soustraire à ces gênes de l'enfance. Il n'avoit pas moins de talent que de passion pour ces sortes d'exercices. Jamais homme ne sçut mieux manier un cheval, ne fut plus adroit, ni plus hardi dans les divertissemens dangereux de la Joûte & des Tournois, n'affronta avec plus d'intrepidité les plus féroces sangliers, & ne fut plus dur à la fatigue. Il donna de grandes preuves de sa valeur dans la guerre qu'il fit au feu Roy avec le Duc de Bretagne, où il fut pris à la bataille de Saint Aubin combattant à pied à la teste des Allemans. Il se signala aussi en Italie durant la guerre de Naples au combat de Rappallo, où il défit les Genoïs, au Siege de Novarre qu'il soutint jusqu'à l'extrémité, & par les autres avantages qu'il remporta sur le Duc de Milan. Il estoit d'une agilité & d'une force extraordinaires, & l'Auteur de sa vie remarque qu'on donna à un lieu proche de Chasteau-neuf dans l'Orleannois le nom de *Saut du Roy**; parce

* *Salvus Regius.*

qu'un jour en se divertissant il y sauta un espace de quinze pieds. Cette force lui venoit d'une bonne constitution & d'un tempérament tout de feu dans une taille médiocre & bien formée. Il avoit le visage plus beau que majestueux: car excepté les yeux où l'on voyoit quelque chose de mâle & de martial, & le nez qui estoit un peu long, il avoit le teint, les traits, les agrémens, & toute la délicatesse d'une beauté de fille. Tout cela joint avec des manieres très-honnêtes & très-gracieuses, ne le rendit que trop aimable, & il ne sçut que trop s'en prévaloir. La débauche, le jeu, la profusion, & tous les desordres auxquels un Prince jeune & d'un tel caractère ne pouvoit pas manquer d'estre fort exposé, lui furent très-ordinaires, & il s'y emporta à de grands excès jusqu'au temps de sa prison. Ce malheur fut pour lui un commencement de conversion, & d'une vie réglée qu'il continua dans la suite, sur-tout depuis qu'il fut sur le Trône, où ses vertus épurées de la plupart de ses défauts, parurent dans tout leur éclat.

Tel estoit le Prince qui succéda à Charles VIII. tout autre, si l'on en croit un Auteur de ce temps-là, que ne l'eust souhaité, & que ne l'avoit crû Loüis XI. qui prévoyant qu'il pourroit un jour succéder à son fils, avoit espéré qu'il seroit plus vicieux que ce Prince, & par ces grands défauts moins agréable à ses Sujets; idée assez semblable à celle que Tacite attribue à Auguste, qui, afin de se faire regretter des Romains, se choisit exprès Tybere pour son successeur. Mais par bonheur pour la France Loüis XI. se trompa; & si dans cette vûë, dont on le soupçonna peut-estre avec trop de malignité, il eut

1498.

Author viz
Ludovici XII.

tant

1498.

tant d'indulgence pour les desordres du jeune Duc d'Orleans, sa méchante politique fut parfaitement confondue.

*Comment il
commença son
regne.*

*Comines, l. 8.
chap. 20.*

*Annales de
France.*

*Claude de
Seissel.*

*Le Féron
Continuateur*

de Paul Emile.

Hist. MS. de

Loüis XII. par

Humbert Ves-

lai parmi les

Memoires de

Bethune, vol.

conté 84.

En effet Loüis XII. commença son regne d'une maniere à faire comprendre que son gouvernement seroit pour la France & doux & heureux. Peu de temps après son Sacre, qui se fit le vingt-septième jour de May, il diminua les impôts d'une dixième partie, & puis d'un tiers dans la suite. Il confirma dans leurs Charges presque tous les anciens Officiers, sans avoir égard aux mécontentemens qu'il pouvoit avoir reçus de quelques particuliers, mettant en pratique cette belle parole qu'il dit au sujet de Loüis de la Trimouille, qui l'avoit défait & pris à la bataille de Saint Aubin, & contre lequel quelques gens vouloient l'aigrir, qu'il ne convenoit pas au Roy de France de venger les querelles du Duc d'Orleans.

*Il en use bien
envers le Duc
& la Duchesse
de Bourbon.*

Il suivit encore cette sage & généreuse maxime dans la conduite qu'il tint à l'égard du Duc de Bourbon. On a vu dans l'Histoire du regne précédent, que ce Duc & Anne de France sa femme estoient les Chefs du parti contraire au sien; qu'ils l'emporterent sur lui aux Etats de Tours; qu'ils lui enleverent le Gouvernement de l'Etat, auquel sa qualité de premier Prince du Sang lui donnoit droit de prétendre pendant la jeunesse du Roy; qu'il fut obligé de se réfugier en Bretagne, & que cette exclusion qu'on lui donna, le précipita dans la revolte qui lui fut si funeste. Une disgrâce de cette nature se pardonne difficilement. Le Duc & la Duchesse de Bourbon ne douterent presque pas, qu'ils ne dussent s'appercevoir bien-tôt du ressentiment du nouveau Roy, & se voir autant abaissés sous son regne, qu'ils avoient esté éle-

Tome V.

vez sous celui de son prédécesseur.

Mais il ne se vengea d'eux qu'en s'appliquant à leur faire plaisir; & ils l'approuverent principalement en une occasion où il pouvoit leur causer beaucoup de chagrin, sans leur faire aucune injustice.

Ils n'avoient qu'une seule fille nommée Sufanne. Ils pensoient à la faire épouser à Charles de Bourbon-Montpensier, fils de Gilbert Comte de Montpensier, mort après la perte du Royaume de Naples, où le feu Roy l'avoit fait son Lieutenant: mais ils auroient fort souhaité que les Duchez de Bourbonnois & d'Auvergne, & le Comté de Clermont passassent à ce Prince. Cela estoit expressément contre divers Traitez de la Maison de France avec celle de Bourbon, & en particulier contre leur propre Traité de mariage, par lequel le Duc avoit consenti, en considération de ce que le Roy Loüis XI. lui faisoit l'honneur de lui faire épouser sa fille, qu'aucun cas qu'ils mourussent sans enfans mâles, tous leurs Duchez, Comtez & Seigneuries fussent unies à la Couronne. Le cas estoit arrivé, & ils n'avoient aucun droit de faire au Prince de Montpensier le transport de tous ces beaux Domaines. Mais le Roy renonçant à ses propres interets, consentit genereusement, que sans avoir égard aux clauses du Traité de mariage, Sufanne portast à son époux les Duchez de Bourbon & d'Auvergne, & le Comté de Clermont: & il en fit expedier l'Acte au Duc & à la Duchesse. Cette grandeur d'ame charma toute la Cour, & fit beaucoup plus d'honneur au Prince, qu'il n'auroit trouvé de plaisir dans l'abaissement où il pouvoit tenir ces deux anciens concurrents.

Continuant son application à procurer les avantages de ses Sujets, il fit quantité de beaux reglemens pour

1498.

*Annales de
France.*

*Seissel.
S. Gelais.*

*Titres de la
Maison de
Bourbon.*

*Il fait quan-
tité de beaux
Reglemens,
Seissel.*

Y

1498.

Hist. MS. de
Humbert
Veslai.

l'administration de la Justice, & principalement pour abréger les procédures qui ruinoient les Parties. Il reforma plusieurs abus qui se commettoient dans la fabrique de la Monoye. Il réprima les desordres & les débauches des Ecoliers, qui sous prétexte des privileges de l'Université, trouvoient moyen de se soustraire à la Justice, & commettoient avec impunité plusieurs crimes. L'Université s'opposa aux Reglemens & aux Ordonnances qu'il fit là-dessus; & comme elle vit que le Parlement n'avoit nul égard à ses remontrances, elle fit défense aux Professeurs de faire leurs leçons, & aux Predicateurs de prêcher. Ceux-ci estant montez en Chaire le lendemain de la Feste-Dieu, déclarerent publiquement la défense qu'ils avoient de prêcher, & dirent à cette occasion des choses offensantes contre la personne du Roy. Il se fit des libelles diffamatoires, & on afficha aux carrefours des écrits contre le Chancelier Guy de Rochefort. Il se fit des assemblées seditieuses d'Ecoliers; & le Prevost de Paris appréhendant un soulèvement, mit des corps de garde dans les places & dans les carrefours de la Ville. L'Université fut obligée de demander pardon au Roy, qui fit paroître son indignation à ceux qu'elle lui députa. Il leur dit entre-autres choses touchant les Predicateurs : *Ils m'ont blâmé par leurs Predications, je les enverrai bien ailleurs prêcher.* Le Roy entra dans Paris avec des troupes. Il alla le lendemain au Parlement tenir son lit de Justice, & fit publier ses nouvelles Ordonnances qui furent observées. Il rétablit enfin la severité de la discipline militaire qui s'estoit beaucoup relâchée sous le dernier regne; il arresta par des punitions exemplaires la violence des gens de guerre, & l'on connut dans le Royaume par une heu-

reuse expérience la différence qu'il y a d'ordinaire entre un Prince qui monte sur le Trône en un âge mûr, déjà expérimenté, & fait aux affaires, & un jeune Roy, qui n'apprend souvent avec le temps l'art de regner, que par les fautes qu'il a faites, ou qu'on lui a fait faire en commençant à gouverner.

Il traita la Reine doüairiere avec tout l'honneur & tous les égards qu'elle pouvoit souhaiter. Il lui assigna son doüaire sur les fonds dont on estoit convenu lorsqu'elle épousa Charles VIII. lui permit de retourner en Bretagne, de rentrer en possession de son Duché, & d'y exercer tous les Actes de Souveraineté.

Le Roy en usoit ainsi en execution d'un des principaux Articles du Traité de Langeay, où s'estoit fait le mariage de cette Princesse avec Charles VIII. par lequel on estoit convenu que si elle mouroit avant le Roy, même sans enfans, elle lui transporterait tous ses droits sur le Duché de Bretagne, & lui en laisseroit l'entière possession; & que pareillement si le Roy mouroit avant elle sans enfans, il lui cederait tous ses droits & ceux de ses successeurs sur le même Duché, dont elle seroit remise en pleine jouissance.

Le Roy après tout ne pouvoit laisser échaper un si bel Etat sans beaucoup de peine. Il y avoit à la verité une autre clause dans le contrat, sçavoir, que la Princesse, supposé que le Roy son mari mourust avant elle sans enfans, seroit obligée d'épouser son successeur: mais Louïs estoit marié depuis plus de vingt années avec Jeanne de France fille de Louïs XI. On avoit ajouté dans le même contrat, qu'en un tel cas Anne de Bretagne épouserait le plus prochain successeur de la Couronne; & cette clause eust regardé François, premier

1498.

Sa conduite
envers la Reine
doüairiere.Argentré His-
toire de Bret.
l. 12, ch. 465.Traité de
Langeay.

1498.

Prince du Sang, fils de Charles Comte d'Angoulême, s'il eust esté en âge; mais il n'avoit pas encore quatre ans accomplis; outre que la Princesse épousant un autre Prince que le Roy, la Bretagne estoit encore démembrée de la Couronne, & on y alloit revoir un Prince Souverain; inconvenient très-fâcheux pour le Royaume, & qu'on avoit prétendu éviter par le mariage du feu Roy.

*Il pense à
faire casser
son mariage
avec Jeanne de
France.
Seissel.
S. Gelais.*

Cela fit penser le Roy à un remède un peu violent; mais qu'il prétendoit estre legitime, & de plus qui estoit très-conforme à son inclination, même indépendamment de toute raison d'Estat. C'estoit de faire casser son mariage avec Jeanne de France. Louis XI. l'avoit forcé de l'épouser, lorsqu'il n'avoit encore que quinze ans. Il eut beau s'en défendre; ce fut une nécessité d'obéir; car en cas de refus, on ne le menaçoit pas moins que de la prison. Il fit en particulier ses protestations dans les formes, & il prétendoit n'avoir jamais eu de commerce avec Jeanne; quoi qu'à l'exterieur, pour ne se pas perdre dans l'esprit du Roy, il la traitast comme son épouse. La difformité de cette Princesse toute contrefaite, infirme, & selon toutes les apparences, incapable d'avoir des enfans, estoit ce qui lui en avoit donné de l'aversion. Il n'avoit cependant fait aucune démarche en public pour la dissolution du mariage pendant tout le regne de Charles VIII. soit qu'il ne crût pas le temps favorable à cause de l'autorité du Duc de Bourbon, & de la Duchesse sœur de Jeanne, soit qu'occupé d'autres attachemens, il eust négligé cette précaution, soit que touché de l'empressement qu'elle avoit eu pour lui procurer sa liberté après sa défaite de S. Aubin, il n'eust pû se résoudre à lui faire cet affront. Il envoya seulement quelque écrit à Rome dont Charles

VIII. empêcha l'effet.

La résolution que prit Louis de ménager son divorce après un si long délai, ne laissa pas de faire beaucoup parler le monde: mais se voyant Roy & souhaitant avoir un heritier, il ne crut pas devoir s'embarrasser de tout ce qu'on pourroit dire, & demanda au Pape des Commissaires, pour faire examiner juridiquement la chose.

Le Pape se trouva favorable pour une raison que je dirai dans la suite. Il chargea de cette affaire Louis d'Amboise Evêque d'Albi, & Ferdinand Evêque de Ceuta, Portugais, & dans la suite le Cardinal Philippe de Luxembourg Evêque du Mans.

Les protestations faites au temps du mariage, & quelques autres moyens de nullité furent verifiez: la Princesse Jeanne elle-même, qui estoit dès lors d'une éminente sainteté, cessa de s'opposer au divorce; & le mariage fut déclaré nul. Le Roy lui donna l'usufruit du Duché de Berri, de Châtillon sur Indre, de Château-neuf sur Loire, & de Pontoise, dont elle employa les revenus en une infinité de bonnes œuvres, ne songeant plus désormais qu'à s'élever, comme elle fit, à la plus haute perfection du Christianisme, toujours éloignée de la Cour, & dans la retraite.

On sçavoit bien que le but du Roy en demandant ce divorce, estoit d'épouser Anne de Bretagne. Il l'avoit autrefois recherchée, & en avoit esté aimé; mais la prison à la défaite de S. Aubin, & le desordre des affaires de Bretagne avoient contraint Anne de s'accommoder avec la France, & d'épouser le Roy Charles VIII. La mort de ce Prince, la dispense du Pape, le bien commun des deux Etats permirent à leurs anciennes inclinations de renaître. Ce ne fut pas néanmoins sans quelque scrupule du costé d'Anne de Bretagne: car la destinée

Y ij

1498.

*Le Pape est
favorable à ce
dessein.
Seissel.
Annales de
France.
Procez du
divorce de
Jeanne de
France.
Et le mariage
est déclaré
nul.*

*Le Roy en
contracte un
autre avec
Anne de Bre-
tagne.*

1498.

Argentré
Hist. de Bret.
t. 2.

de cette Princesse fut tout-à-fait bizarre à cet égard. Elle n'avoit eu pour mari Charles VIII. qu'après une espèce de divorce fait avec Maximilien d'Autriche, qu'elle avoit épousé par Procureur ; & elle n'épousoit Louis XII. qu'après un autre divorce fait par ce Prince avec celle qui avoit toujours passé pour sa femme.

1499.

A quelles
conditions.
Traité de
mariage de
Louis XII. &
d'Anne de
Bretagne
dans les preu-
ves de la
nouvelle Hist.
de Bretagne,
p. 1560.

Les Articles du contrat de mariage ne furent pas si avantageux au Royaume, que ceux du Traité qu'Anne avoit passé avec Charles VIII. Car au lieu que par ce premier contrat, la Princesse venant à mourir la première, même sans enfans, le Duché demeuroit au Roy & à ses Successeurs à perpétuité ; par le second, le Roy en pareil cas, s'il n'avoit point d'enfans de la Princesse, devoit avoir seulement sa vie durant la possession du Duché de Bretagne, qui retourneroit après sa mort aux plus prochains héritiers d'Anne. En second lieu, ce n'estoit pas le fils aîné du Roy qui devoit succéder au Duché, mais le second ; & supposé qu'il n'eût qu'un fils, il succéderoit à la vérité ; mais ses descendans observeroient pour la succession au Duché de Bretagne les clauses marquées dans ce contrat : c'est à dire, que ce seroit un second fils, & non l'aîné qui succéderoit au Duché. La raison de ces changemens estoit que les Seigneurs Bretons auroient eu plus volontiers un Duc particulier, que le Roy de France pour Souverain immédiat. Le Roy ne jugea pas à propos de trop disputer là-dessus, & le contrat fut signé le septième du mois de Janvier à Nantes.

Argentré
Hist. de Bret.
t. 12.

Il y eut un autre Traité passé en faveur du pays, dont les principaux articles furent, que les Offices de Bretagne devoient estre donnez à la nomination de la Reine. Que les levées des subsides ne se feroient que par le

consentement des États ; que les Gentilshommes ne seroient point obligez de servir hors du pays, sans le même consentement. Que le Roy mettroit parmi ses Titres celui de Duc de Bretagne, (& nous voyons en effet des écus d'or de ce Prince où il prend cette qualité, & où l'Ecu de France est accompagné de deux hermines couronnées.)

1499.

Medailles
frappées à ce
sujet.Le Blanc
Traité des
monoyes de
France,

Que la monoye de Bretagne seroit frappée au nom du Roy & de la Reine, & que le Benefices ne seroient donnez qu'aux naturels du pays.



Après que ces Traitez furent signez de part & d'autre à Nantes, les noces se firent avec beaucoup de solemnité : & cette grande affaire estant si heureusement terminée, le Roy qui en avoit déjà expédié plusieurs autres importantes dans le peu de temps qui s'estoit écoulé depuis la mort de son prédécesseur, ne pensa plus qu'à la principale de toutes, & en vûë de laquelle il avoit voulu finir toutes les autres ; je veux dire à conquérir les États d'Italie, sur lesquels il avoit des prétentions en qualité de Roy de France,

Les Noces se
celebrerent & le
Roy prit le
titre de Roy
des deux Siciles.

1499.

& en qualité de Duc d'Orleans. C'estoit, comme on l'a déjà vû par ce que j'en ai dit dans l'Histoire des régnes précédens, sur le Royaume de Naples & sur le Duché de Milan.

Autre Médaille à cette occasion.
Belcarius l. 8.

Dès qu'il eut fait son entrée à Paris, il ajoûta par l'avis de son Conseil, au titre de Roy de France celui de Roy des deux Siciles, celui de Roy de Jerusalem, que les Rois de Sicile portoient depuis plusieurs siècles, & celui de Duc de Milan hereditaire dans la Maison d'Orleans, du chef de Valentine Visconti, son ayeule, heritiere de ses freres morts sans enfans legitimes.



Guicciardini.
lib. 4.

La mort de Charles VIII. avoit fait espérer aux Italiens, qu'ils ne verroient au moins de long-temps les armées de France dans leur pays. Ils se persuadoient que son Successeur occupé des embarras d'un nouveau regne ne penseroit pas si-tost à les inquieter; & ils n'avoient pas esté fort allarmez de ces titres qu'il s'estoit donnez à son avenement à la Couronne; la coûtume des Princes estant d'en user toujours ainsi, souvent plutost pour ne pas laisser oublier leurs droits, que dans le dessein de les faire valoir. En effet, il y a beaucoup d'apparence que le Roy ne se feroit pas si fort pressé, si les conjonctures favorables ne l'y avoient déterminé.

Etat des affaires en Italie.

Les Venitiens estoient fort broüillez avec le Duc de Milan à l'occasion de la Ville de Pise, contre laquelle il s'estoit déclaré en faveur des

1499.

Florentins. Ceux-ci vouloient la remettre sous leurs obéissance, & le Senat de Venise s'opiniastroit à maintenir la liberté de cette Ville, & à mettre en même-temps des bornes à l'ambition du Duc de Milan, qui ne cherchoit qu'à s'aggrandir à la faveur des troubles d'Italie. Rien ne pouvoit estre plus avantageux au Roy que la division de deux Puissances, dont l'union avoit causé la perte du Royaume de Naples sous le dernier regne: mais ce n'estoit pas sur cela qu'il faisoit le plus grand fond. L'ambition du Pape, & la violente passion qu'il avoit d'élever sa famille, & en particulier le Cardinal son fils Cesar Borgia, fut ce qui donna le branle à tout.

Ce Cardinal avoit dessein depuis long-temps de quitter l'Etat Ecclesiastique, dont il ne s'accommodoit pas: la Pape y avoit consenti & pensoit aux moyens de le dédommager de la perte de cette haute dignité. Il ne les auroit pas cherchez en France, s'il avoit pû les trouver ailleurs. Les liaisons de politique & de parenté qu'il avoit avec la Maison d'Arragon, l'avoient fait plusieurs fois tourner de ce costé-là pour l'établissement de la sienne: & depuis que la Ligue avoit fait monter Frédéric sur le Trône de Naples, il lui avoit fait demander sa fille en mariage pour son fils, à condition qu'il lui donnast pour sa dot la Principauté de Tarente.

Ambition du Pape en faveur de Cesar Borgia son fils.

Fédéric n'avoit point écouté cette proposition, malgré les remontrances du Duc de Milan, qui lui prédisoit que le Pape rebuté ne manqueroit pas de s'adresser au Roy de France, dont il acheteroit la faveur au prix de l'investiture du Royaume de Naples. Il s'y attendoit bien; mais il trouvoit moins de danger à s'exposer à une nouvelle guerre, qu'à don-

Y iij

1499.

ner un si puissant établissement dans ses Etats au fils du Pape, & ce n'étoit pas sans raison; car on prétend que le dessein d'Alexandre VI. étoit de faire tomber avec le temps la Couronne de Naples sur la teste de son fils en l'ostant à Frédéric; que ce mariage avec la fille du Roy l'approchant si près du Trône, & le mettant en possession des droits de sa femme, il feroit naître des conjonctures qui lui en frayeroient le chemin, & que ce Cardinal ayant assez d'ambition, d'esprit & de courage pour ne se pas effrayer d'une telle entreprise, l'autorité & les revenus du saint Siège, dont le Royaume de Naples étoit un Fief, ne lui manqueroient pas pour la soutenir. Le Pape esperoit faire réussir ce dessein, d'autant plus aisément, qu'il y avoit beaucoup de Seigneurs Napolitains mécontents de Frédéric, & que ce Prince n'avoit ni argent, ni troupes.

Il traite avec le Roy, qui lui donne le Duché de Valentinois, &c. Guicciard. Belcar, l. 2,

Ce que le Duc de Milan avoit prédit arriva. Le Pape traita avec le Roy, qui donna à Cesar Borgia le Duché de Valentinois, vingt mille livres de pension, & une Compagnie de cent Lances, s'engagea à lui faire épouser Charlotte de Foix fille d'Alain d'Albret, & sœur du Roy Jean de Navarre, & à remettre en possession le Pape de quelques Villes de la Romagne. Mais cette dernière condition ne devoit s'accomplir par le Roy, qu'après que le Pape l'auroit efficacement aidé à la conquête du Duché de Milan.

Annales de France;

Tout ceci ayant esté arrêté dans le temps que le Roy faisoit solliciter auprès du Pape la dissolution de son mariage, qui sans de telles conjonctures n'auroit pas esté si facile à obtenir, Cesar Borgia, que j'appellerai désormais le Duc de Valentinois, vint en France, & parut à la Cour avec un équipage des plus

magnifiques. Elle étoit alors à Chignon. Il fut lui-même le porteur de la Bulle du Divorce & du Chapeau de Cardinal pour Georges d'Amboise Archevêque de Rouen, qui ayant esté de tout temps fort attaché au Roy, pendant qu'il étoit Duc d'Orléans, & ayant même eu part aux disgrâces de ce Prince, étoit en grand credit, & poussa sous ce regne son ambition aussi loin qu'elle pouvoit aller. Le Roy reçut le Duc de Valentinois avec tous les honneurs & avec toutes les caresses que ce Duc en pouvoit attendre; & il fit en sorte que ni lui, ni le Pape ne se repentissent pas d'avoir recherché son amitié.

Dans le même temps que le Roy traitoit avec le Pape, il négocioit aussi secrètement avec les Venitiens; mais comptant peu sur le chagrin qu'ils avoient conçu contre le Duc de Milan, il tâchoit de les engager par leurs propres intérêts à s'unir avec la France contre ce Prince. Il leur offrit pour cela de leur céder, lorsqu'il seroit maître du Milanais, la Ville de Crémone & ses dépendances entre l'Oglio, l'Adda & le Pô. Cette offre les tenta; mais ils délibérèrent long-temps avant que de l'accepter.

Le Senat se trouva fort partagé sur ce sujet. Antoine Grimani & Marc Trévisan, & les deux Sénateurs les plus accredités dans la République pour leur prudence, étoient opposés de sentiment là-dessus. Trévisan faisoit sur tout envisager le peril qu'il y avoit pour la République, d'avoir pour voisin un Prince aussi puissant que le Roy de France, qui étoit d'un tout autre caractère que son prédécesseur; que la conquête que ce Prince feroit du Milanais seroit d'autant plus dangereuse pour l'Italie, qu'il seroit plus à portée de la conserver quand il l'auroit faite, à cause du voisinage de ses Etats; que le Roy

1499.

Le Roy traite aussi avec les Venitiens,

1499.

des Romains seroit très offensé de ce Traité, parce que le Milanez estant un Fief de l'Empire, il regarderoit comme une injure atroce, non seulement qu'on en eust facilité l'acquisition à la France; mais encore qu'on l'eust démembré sans sa participation; qu'il pourroit arriver que se voyant dans l'impuissance de l'enlever aux François, il s'accommoderoit avec le Roy, & s'uniroit à lui contre la République, afin de se dédommager, en reprenant sur elle diverses Places, sur lesquelles la Maison d'Autriche avoit des prétentions; qu'en ce cas les François reprendroient Crémone; & les abandonneroient à l'indignation du Roy des Romains; qu'enfin il estoit de la prudence de ne pas se laisser tellement aller au mécontentement qu'on avoit du Duc de Milan, qu'on n'eust plus d'égard aux suites de la vengeance qu'on prétendoit tirer de ses trahisons.

Grimani de son costé insista fort sur ce qu'il estoit de la gloire de la République de ne pas souffrir plus longtemps les insultes de ce Prince, & de l'intérêt de l'Etat de lui ôter le moyen d'exécuter les grands projets que son ambition lui suggeroit; qu'à la vérité le voisinage du Roy de France estoit un point qui méritoit beaucoup de considération, & qu'il ne faudroit jamais souffrir, s'il n'y avoit pas un autre intérêt qui balançast cet inconvenient, & si on n'estoit pas assuré des moyens d'en empêcher les mauvaises suites; mais que le premier effet que produiroit la conquête du Milanez par le Roy de France, seroit l'union de tous les Princes d'Italie, pour l'empêcher d'aller plus avant, ainsi qu'il estoit arrivé, lorsque Charles VIII. s'estoit rendu maître de Naples, & que supposé cette union, il n'y avoit rien à craindre; qu'en second lieu la possession du Crémonois

estoit de la dernière conséquence pour la Seigneurie; qu'elle lui ouvriroit l'entrée du Parmesan & du Plaisantin, pour étendre son domaine dans les occasions qui pourroient s'en présenter avec le temps; que c'estoit un avantage sûr, & qu'il estoit à propos de ne pas laisser échapper; qu'il ne falloit point se faire un sujet de terreur de l'union du Roy des Romains avec le Roy de France contre l'Etat de Venise; que ces deux Princes avoient des intérêts si opposés & tant d'occasions de démêlé l'un avec l'autre, soit pour la Bourgogne, soit pour les Pais-Bas, que jamais ils ne s'accorderoient ensemble, & que dès que la République voudroit se déclarer contre l'un des deux, l'autre seroit toujours tout prest à la soutenir; qu'enfin la véritable prudence estoit de tâcher de tout prévoir, mais non pas de tout craindre; & qu'il estoit contre la politique d'abandonner un grand avantage certain, par l'apprehension d'un péril peu vraisemblable.

Cet avis de Grimani l'emporta à la pluralité des voix, & les Agens de Venise à la Cour de France eurent ordre de conclure le Traité: mais la conclusion en fut retardée de quelques semaines par une difficulté que fit le Roy au sujet de la Ville de Pise.

Les Venitiens & les Florentins estoient toujours en différend pour cette Place. Les uns & les autres ennuyez de la guerre panchoient à mettre la chose en arbitrage. Les Florentins, quoique partagez entre eux sur ce sujet, eussent esté contens pour la plupart que Pise fust mise en sequestre entre les mains du Roy, ou en celles du College des Cardinaux, pourvu que le Pape ne s'en mêlast pas. Le Duc de Milan, qui aidait les Florentins contre les Venitiens, vouloit qu'on

1499.

Difficulté survenue au sujet de la Ville de Pise.

Gulciardini. lib. 4.

1499.

s'en rapportast à Hercule Duc de Ferrare, & avoit si bien fait, qu'actuellement on estoit en negociation là-dessus à la Cour de ce Duc.

Le Roy eust fort souhaité d'estre chargé du sequestre; d'autant que par ce moyen il auroit tenu les Florentins en bride, & les auroit obligez à se declarer pour lui, au lieu que n'estant pas maistre de l'affaire, il estoit tout naturel que cette Republique, qui jusqu'alors avoit esté soutenuë dans cette querelle par le Duc de Milan, demeurast unie avec lui contre la France. Le Roy répondit donc aux Envoyez de Venise, qu'avant que de mettre la dernière main au Traité, il estoit à propos que la paix fust faite entre les deux Republiques, & que la voye la plus courte estoit, que l'une & l'autre s'en rapportassent à lui, comme les Florentins l'avoient proposé d'abord; qu'il y eust entre elles une suspension d'armes jusqu'après la conquête du Milanez, & qu'alors il tâcheroit de terminer le differend à la satisfaction des deux partis.

*Suivie de
l'accommodement.*

Les Venitiens qui apprehendoient que le Roy n'achetast à leurs dépens les secours des Florentins, ne vouloient point entendre parler du sequestre, & estoient alors résolus de s'en tenir à l'arbitrage du Duc de Ferrare. Leurs Agens répondirent donc au Roy qu'ils sçavoient sur cela les intentions de la Seigneurie; qu'elle avoit déjà pris son parti, & qu'elle s'y tiendrait. Le Cardinal de la Rovere, Trivulce, & les autres qui pour leurs interêts particuliers estoient dans l'impatience de voir l'affaire du Milanez engagée, représenterent au Roy qu'il ne devoit pas s'opiniâtrer sur ce point; que les Florentins étant fort éloignez du Milanez & fort broüillez entre eux, lui seroient d'un fort petit secours dans cette guerre; que difficilement ils s'exposeroient à

se declarer contre lui, quand ils le verroient fondre sur le Duc de Milan de concert avec les Venitiens & le Pape; que ce Duc mettroit tout en œuvre pour gagner les Venitiens, s'il avoit avis de leur Traité avec la France; qu'il leur abandonneroit les Florentins pour les engager à le rompre, & qu'en un mot le retardement estoit très-dangereux. Le Roy se laissa persuader par ces raisons; & le Traité ayant esté conclu à Etampes, fut signé à Blois le quinzième d'Avril.

Pendant cette negociation, le Roy en avoit entamé quelques autres pour s'épargner les diversions. Il confirma les Traitez de son prédecesseur avec Henri VII. Roy d'Angleterre; & pour tenir ce Prince en quelque inquietude, il en fit un avec Jean Roy de Dannemarc par l'entremise de Jacques Roy d'Ecosse. Il se reconcilia avec le Roy d'Espagne, qui ennuyé des grandes dépenses que lui causoit la guerre d'Italie, en rappella Gonzalve & les troupes Espagnoles, & abandonna à Frédéric d'Arragon les Villes dont ce General s'estoit emparé dans la Calabre.

Il estoit plus difficile au Roy de terminer les nouveaux differends qu'il avoit avec Philippe Archiduc d'Autriche & Seigneur des Pais-Bas soutenu par le Roy des Romains son pere. Ces differends rouloient principalement sur deux points. Le premier estoit les Comtez d'Aussone, d'Auxerrois, & de Masconnois & la Ville de Bar-sur-Seine, que Philippe d'Autriche prétendoit lui appartenir, comme heritier de la Maison de Bourgogne. Le second concernoit les Villes d'Aire, de Bethune, & de Hédin, que le feu Roy s'estoit obligé par un des Articles du Traité de Senlis fait en 1493. de rendre à l'Archiduc si-tost qu'il seroit venu en majorité.

Le

1499.

Autres negociations du Roy avec divers Princes. Du Tillet Recueil de Traitez. Recueil de Traitez par Leonard T. I. Belcarius l. 8.

1499.

Le Roy s'excusoit de cette restitution sur ce qu'il prétendoit que l'Archiduc lui retenoit les Chastellenies de Lille, de Doüay & d'Orchies, que Philippe le Hardy Duc de Bourgogne avoit promis de rendre au Roy Charles V. son frere, par un Traité secret dont j'ai parlé diverses fois, & auquel il n'avoit point satisfait.

Genealogie
de la Maison
de Vergi.
Annales de
France.
S. Gelais.
Guicciardin.
L. 4.

Louis XII. n'avoit pas plustost esté sur le Trône, que le Roy des Romains avoit entrepris lui-même de se faire justice par voye de fait, & ses troupes estoient entrées en Bourgogne sous le commandement de Guillaume de Vergi; mais elles n'y firent aucun progres, parce que le Roy y avoit aussi-tost envoyé Jean de Foix Vicomte de Narbonne son beaufrere, qui les avoit chassées & menées battant jusques dans la Franche-Comté. C'estoit à la sollicitation & aux dépens du Duc de Milan, que le Roy des Romains avoit fait cette vaine entreprise. Le dessein du Duc estoit d'engager ces deux Princes à la guerre l'un contre l'autre, pour détourner la tempeste dont il se croyoit menacé de la part de la France: mais il ne réussit pas. L'Archiduc ne se crut pas en estat de tenir seul contre le Roy. Maximilien son pere n'avoit point d'argent, & le Duc de Milan se lassa de lui en fournir. Comme le Roy souhaitoit fort de terminer la guerre de ce costé-là, on en vint à une negociation, & l'on s'accorda par un Traité qui contenoit les Articles suivants.

Articles du
Traité conclu
avec l'Archiduc.

Recueil de
Traitez par
Leonard T. I.
Memoires de
Bethune, vol.
cote 2691.

Que le Roy conformément au Traité de Senlis mettroit l'Archiduc en possession de Hedin, d'Aire, & de Béthune; dès que le Roy des Romains auroit retiré ses troupes de Bourgogne; que l'Archiduc ne pourroit rien prétendre au Duché de Bourgogne par la voye des armes du vivant du Roy, mais seulement par

Tome V.

voye de requeste & de remontrance; que le Roy en useroit de même à l'égard de l'Archiduc pour la restitution de Lille, de Doüay, & d'Orchies; qu'il exempteroit ce Prince, à cause des grandes affaires qu'il avoit aux Pays-Bas, de venir à la Cour de France pour rendre hommage des Comtez de Flandre & d'Artois, & de tout ce qu'il tenoit de la Couronne, & qu'il enverroient aux Pays-Bas en un lieu dont on conviendrait, une personne de sa part, pour recevoir l'hommage de la bouche de l'Archiduc avec les ceremonies ordinaires.

Le Traité fut executé de part & d'autre. Le Roy des Romains retira ses troupes. Le Roy satisfit au Traité de Senlis par la restitution des trois Places, & l'Archiduc fit son hommage à Arras dans le Palais Episcopal entre les mains de Gui de Rochefort Chancelier de France.

Il y eut dans cette ceremonie des circonstances assez remarquables pour avoir place dans l'Histoire, d'autant plus que c'estoit une chose extraordinaire, que le Comte de Flandre, l'unique qui restoit des anciens grands Vassaux de la Couronne, ne fist pas son hommage entre les mains du Roy même.

Le Chancelier y soutint parfaitement & avec dignité l'honneur de la Personne Royale qu'il representoit. On prépara pour le Vendredy cinquième de Juillet la seconde Salle du Palais Episcopal. On y mit une estrade à deux degrez, & on plaça dessus un Siege couvert d'un tapis fleurdelisé. Un Gentilhomme nommé Thomas de Pleure, & quelques autres Officiers de l'Archiduc vinrent sur les dix heures du matin avertir le Chancelier en sa chambre, que ce Prince estoit en chemin pour se rendre à l'Evêché: il répondit que quand il seroit arrivé au lieu où il devoit rendre

Z

1499.

Ceremonie de
l'hommage
fait par ce
Prince au Roy
pour les Com-
tez de Flandre
& d'Artois.

Procez verbal
fait par Jean
Amys Secre-
taire du Roy,
& present à
la ceremonie

1499.

hommage, on ne le feroit pas attendre.

Un peu après d'autres Officiers arriverent, & lui dirent que l'Archiduc estoit dans la premiere Salle. Il les écouta, & demeura en sa place. Enfin les Seigneurs de la Grutuse & de Framelles lui annoncerent que le Prince estoit dans la seconde Salle où il devoit faire l'hommage.

Alors le Chancelier sortit de son appartement qui joignoit la Salle, vêtu d'une robe de velours cramoisi, le chapeau en teste, précédé d'un Huissier du Grand Conseil, qui portoit sa masse haute & découverte, & de deux Rois d'armes du Roy, vêtus de leurs cottes-d'armes, & suivi de quelques Maîtres des Requestes & des Secretaires du Roy.

L'Archiduc salua profondément le Chancelier en se découvrant, & lui disant, *Monsieur, Dieu vous doint bon jour*; & ce Magistrat sans dire mot, & sans se découvrir, portant seulement la main à son chapeau, s'assit dans le Siege qu'on lui avoit préparé.

Aussi-tôt l'Archiduc teste nue s'approcha, & dit, *Monsieur, je suis ici venu devers vous, pour faire l'hommage que tenu suis faire à Monsieur le Roy touchant mes Pairies & Comtez de Flandre, d'Artois & de Charolois, lesquelles tiens de Monsieur le Roy, à cause de sa Couronne.*

Le Chancelier demeurant assis & couvert, lui demanda, *s'il avoit ceinture, dague, ou bâton.* L'Archiduc en ouvrant sa robe qui estoit sans ceinture, répondit que non. En même temps le Chancelier lui prit les mains qu'il avoit jointes, & les mit entre les siennes. L'Archiduc s'inclinant, comme pour se mettre à genoux, le Chancelier l'en empêcha, en lui disant: *Il suffit de vostre bon vouloir*: & lui tenant toujours les mains dans les siennes, il lui fit la question accoutumée. *Vous*

devenez homme du Roy vostre souverain Seigneur, & lui faites foy & hommage-lige pour raison des Pairie & Comté de Flandre, & aussi des Comtez d'Artois & de Charolois, & de toutes autres Terres que tenez du Roy & de sa Couronne, lui promettez de le servir jusques à la mort inclusivement envers & contre tous ceux qui peuvent vivre & mourir, sans nul réserver; de procurer son bien, & éviter son domnage, & vous conduire & acquitter envers lui, comme envers vostre Souverain Seigneur?

A quoi fut répondu par l'Archiduc: *Par ma foy ainsi le promets, & ainsi le ferai.* Le Chancelier reprit en disant ces mots: *Et je vous y reçois, sauf le droit du Roy en autres choses, l'autrui en toutes.* Il lui présenta en même temps la jouë, & le baïsa. L'Archiduc demanda Acte, & les Lettres de la reception de son hommage, que le Chancelier commanda au Secrétaire Amys de lui expedier.

Après toutes ces formalitez, le Chancelier se leva, osta son chapeau & le bonnet, ou calotte qu'il avoit dessous, fit une profonde reverence au Prince, & lui parla de cette sorte: *Monsieur, je faisois n'a gueres office de Roy, representant sa personne, & de present je suis Gui de Rochefort vostre très-humble serviteur, toujours prest de vous servir envers le Roy mon Souverain Seigneur & Maître en tout ce qu'il vous plaira me commander.* L'Archiduc répondit: *Je vous remercie, Monsieur le Chancelier, & vous prie qu'en toutes mes affaires envers mondit Sieur le Roy, vous me veuillez toujours avoir pour recommandé.*

C'est ainsi que se passa cette ceremonie, où nos Rois furent toujours très-exacts, sur tout à l'égard des grands Feudataires de la Couronne, les dispensant très-rarement de venir à la Cour de France pour leur rendre leur hommage à eux-mêmes, & permettant encore moins qu'ils le rendis-

1499.

Comines.

1499.

sent par Procureur ; & Charles VIII. fut fort blâmé d'avoir souffert que Jean Galeas Duc de Milan le fist ainsi pour le domaine de Gènes. Je reviens aux mesures que le Roy prenoit pour la guerre d'Italie.

Suite des affaires d'Italie. Traité avec le Duc de Savoie & les Suisses.

Il falloit s'assurer le passage par les Terres de Philbert Duc de Savoie, jeune Prince de dix-huit à dix-neuf ans fort attentif à ses intérêts. On l'acheta fort cher ; car outre les grosses pensions qu'on lui donna , & à diverses personnes de sa Cour , outre plusieurs autres avantages qu'on lui fit , il n'accorda ce qu'on lui demandoit , qu'à condition que le Roy renonceroit pour lui & pour ses Successeurs à toutes les prétentions qu'ils pourroient avoir sur les Etats de Savoie.

Recueil de Traitez par Leonard. T. 1. Titre du Château de Nice , cité par Guichenon. Recueil de Traitez de Leonard. T. 4.

Le Roy fit un nouveau Traité de Ligue offensive & défensive avec les Cantons Suisses, par lequel ils déclarerent expressément, qu'ils n'avoient aucune alliance avec Louis-Marie Sforce alors en possession du Duché de Milan , & où ils donnoient au Roy le titre de Duc de Milan.

Tandis qu'il s'assuroit ainsi par tous ces Traitez du costé de ses Alliez & de ses voisins, il remplissoit son épargne ; & comme il s'estoit fait un point essentiel de son gouvernement de ne point charger ses Sujets de nouveaux imposts, il ne rehaussa point les Tailles qu'il avoit diminuées dès qu'il fut sur le Trône, ni les Gabelles, ni les autres Droits : mais il trouva un grand fond dans la vente de plusieurs Charges de son Royaume. C'estoient seulement celles qu'on appelloit Offices Royaux, qui n'estoient point de Judicature. Cette innovation ne laissoit pas d'estre très-importante, & avoit de grands inconveniens ; mais comme il ne prétendoit point qu'elle durast, & que d'ailleurs la bourse des peuples n'en souffroit point, il la fit

Histoire du Chevalier Bayard. c. 12.

sans opposition.

Tous ces préparatifs, toutes ces negociations, & les levées de troupes qu'on faisoit en France donnoient une étrange inquietude au Duc de Milan ; car quoiqu'il n'eust pas eu connoissance des particularitez du Traité des Venitiens avec le Roy, que l'on tint très-secretes, il ne pouvoit gueres douter que ce Traité ne le regardast. C'est pourquoi il cherchoit par tout des appuis & des protecteurs ; mais par tout il se trouvoit déconcerté. Le Roy des Romains pour l'intérêt de Philippe d'Autriche son fils, avoit fait une Trêve avec la France. Il estoit occupé à une fâcheuse guerre contre les Suisses, & ceux-ci avoient pris des engagements avec le Roy. Ludovic tâcha en vain de se raccommoder avec les Venitiens. Les Florentins dont il avoit fort ménagé les avantages sur l'Article de Pise auprès du Duc de Ferrare, le voyant abandonné, n'osoient se déclarer pour lui, & prirent le parti de la neutralité, aussi-bien que le Duc de Ferrare. Frédéric Roy de Naples ne manquoit pas de bonne volonté ; mais il n'avoit point d'argent, & voyoit beaucoup de mécontents dans son Royaume. Leurs intérêts toutefois estoient communs ; car ce Roy prévoyoit bien que la conquête de Milan n'estoit qu'un acheminement à celle du Royaume de Naples. Tout ce qu'ils purent faire l'un & l'autre, fut de hâster Bajazet de déclarer la guerre à la République de Venise, comme il le fit en effet, & avec assez de succès. Il y estoit déjà fort disposé ; mais la crainte que le Roy de France ne se rendist maître du Royaume de Naples, fut pour lui un nouveau motif, que le Duc de Milan sçut faire beaucoup valloir.

Le danger croissoit, & paroissoit tous les jours plus proche. Les Veni-

Z ij

1499.

Inquietude qu'en eut le Duc de Milan.

Guicciard. l. 4.

1499.

S. Gelais.

Fortes de ce Prince.

Corio.

Guicciard. l. 4.

Le Roy fait
passer les Al-
pes à son ar-
mée.
Annales de
France.

tiens faisoient filer un grand nombre de troupes dans le Bressan sur les frontieres du Milanez, celles des François grossissoient dans l'Astesan, & le Roy ayant laissé la Reine à Remorantin, estoit venu à Lyon, où il assembloit une armée. Le parti que prit le Duc de Milan dans cette extrémité, fut de bien garnir ses Places, d'abandonner la campagne aux ennemis, s'il y estoit contraint, de ne rien hasarder & de tirer la guerre en longueur, dans l'esperance que le temps pourroit faire naistre quelque heureuse conjoncture dont il tâcheroit de profiter.

Il avoit actuellement sur pied deux mille hommes d'armes, deux mille hommes de Cavalerie legere, quatorze mille fantassins & une assez belle artillerie. Il sépara ses troupes en deux corps. Il en donna un au Comte de Cajazze, qui marcha du costé du Bressan, pour s'opposer aux entreprises des Venitiens, & il confia l'autre beaucoup plus nombreux à Galeazze de saint Séverin, pour faire teste aux François. Il y avoit dans celui-ci seize cens hommes d'armes, quinze cens hommes de Cavalerie legere, dix mille fantassins Italiens, & cinq cens Allemands, & lui-même se chargea de défendre Milan.

L'armée Françoisse passa les Alpes sur la fin de Juillet & au commencement d'Aoust sous la conduite de Loüis de Luxembourg Comte de Ligny, de Robert Stuart Seigneur d'Aubigny, qui s'estoit déjà acquis une grande réputation en Italie durant l'expédition de Naples, & de Jean Jacques Trivulce. Ce Seigneur n'avoit ni moins d'habileté, ni moins d'experience, que d'Aubigny; mais par dessus tout cela il estoit animé d'une haine extrême contre le Duc de Milan, qui l'avoit contraint de quitter le Milanez sa patrie.

Cette armée estoit composée de seize cens hommes d'armes, qui faisoient neuf à dix mille chevaux, & de treize mille hommes d'infanterie, dont huit mille estoient François, & cinq mille Suisses. Le Roy estoit à portée de les joindre avec quelques autres troupes, & faisoit courir le bruit qu'il passeroit en personne en Italie; quoique ce ne fust pas alors son dessein.

L'armée Françoisse estant assemblée dans l'Astesan avec cinquante-huit pieces de canon, ne fut pas longtemps sans entrer en action. Le siege fut mis d'abord devant Arazzo sur le Tanaro, qui dès que le canon eut tiré, se rendit. Anon, forteresse sur l'autre rivage de la même riviere entre Ast & Alexandrie, quoique très-bonne, capitula après deux jours d'attaque. Le Chasteau fut emporté en très-peu de temps, & la garnison passée au fil de l'épée. Valence fut livrée à Trivulce par le Gouverneur nommé Donato Ruffignino, qui vingt ans auparavant à pareil jour, avoit trahi le jeune Duc de Milan en faveur de Ludovic même, en lui ouvrant une porte de Tortone, & lui fit connoître par cette funeste experience, qu'il n'est jamais sûr de se fier à un traître.

Cette perte entraîna celle de Busignano, de Voghera, de Castel-novo, de Ponté-Coroné, & puis de Tortone par la lâcheté d'Antoine Marie Palavicin, qui commandoit en cette dernière Place, où il avoit de quoi se bien défendre.

Ces fâcheux commencemens allarmerent étrangement le Duc de Milan. Il assemblea les principaux habitants de cette Capitale, tâcha de les rassûrer, & de contenir le peuple par les belles promesses qu'il leur fit, par l'abolition des impôts, par l'esperance d'un prompt secours de la part du Roy de Naples, & par l'autorité de

1499.

Siege d'A-
razzo.Guicciard.
lib. 4.Suivi de plu-
sieurs autres
expéditions.

Corio.

1499.

trois Cardinaux qui s'y estoient renfermez avec lui ; c'estoient le Cardinal Ascanio son frere, le Cardinal Federic de saint Séverin, & Hippolyte d'Est Archevêque de Milan.

Cucciard.

Les Venitiens de leur costé s'avancant vers le Crémonois, s'emparerent de Caravaggio & de quelques autres postes aux environs de l'Adda, & menaçoient Crémone. Les troupes de Milan pressées de toutes parts, & plus foibles que celles des ennemis, reculoient à mesure que ceux-ci approchoient. Le Duc envoya ordre au Comte de Cajazze de s'avancer vers Pavie, & de se joindre avec Galeazze de saint Séverin son frere, pour couvrir Alexandrie sa plus forte Place après Milan : mais tout concouroit à le perdre. Le Comte de Cajazze offensé de ce que le Duc avoit donné le principal commandement à Galeazze qui n'estoit que son cadet, avoit fait en secret son accommodement avec les François, & le trahissoit. Il mit beaucoup plus de temps qu'il ne lui en falloit à faire un Pont sur le Pô pour son passage, & donna par ce retardement le temps aux François de former le siege d'Alexandrie.

Prise d'Alexandrie.

Ce que Cajazze avoit fait par trahison pour laisser perdre Alexandrie, Galeazze son frere le fit par lâcheté. Il estoit dans la Ville avec douze cens hommes d'armes, douze cens hommes de cavalerie legere, & trois mille fantassins. C'estoit beaucoup plus qu'il n'en falloit, pour arrester fort longtemps les François devant une Place très-forte. Mais ce General le troisième jour du siege, sans en avoir rien communiqué à personne, qu'à Lucio Maluezzo, en sortit avec une partie de la cavalerie legere, sous pretexte qu'il avoit reçu des Lettres du Duc de Milan, qui l'appelloit auprès de lui, à cause de quelques commencemens de sédition qu'il y avoit à Mi-

lan, & dont il appréhendoit les suites. Il montroit depuis ces Lettres à tout le monde pour se justifier : mais il ne put se disculper d'avoir abandonné une Place de cette importance, sans avoir mieux pourvû à sa sûreté. Il avoit effectivement pris si peu de précautions, que dès qu'on le scût parti, les soldats perdirent cœur, & n'écouterent plus le commandement. La plus grande partie s'enfuit par les endroits que les François n'avoient pas investis, & la Place fut prise & pillée.

La prise d'Alexandrie remplit tout le Milanez de consternation. L'Armée Françoisise s'avança jusqu'à Mortare. Les Generaux reçurent en ce lieu-là une députation des habitans de Pavie, qui leur demandoient à capituler, & ils se rendirent. La plupart des autres Villes se souleverent, pour se rendre au Vainqueur, sans en excepter Milan. De sorte que le Duc se voyant perdu sans ressource, chargea Bernardino de Corté de la garde du Chateau, qu'il laissa bien pourvû de tout ce qui estoit necessaire pour sa défense, fit partir ses fils & son tresor avec le Cardinal Ascanio, & les suivit le second jour de Septembre, pour se sauver à Inspruck, assurant le Gouverneur qu'il reviendrait bien-tôt le secourir avec une armée, que le Roy des Romains devoit lui fournir.

Le Duc de Milan se sauve à Inspruck.

S. Gelais.

Sa fuite ayant esté scûe au camp des François, les Generaux firent un détachement de cavalerie, qui le poursuivit quelque temps, sans pouvoir l'atteindre, & s'avancerent ensuite vers Milan.

Les Deputez des habitans vinrent au devant d'eux leur offrir l'entrée libre de la Ville, à condition qu'on les mettroit à couvert de l'insulte du soldat. Ils dirent qu'ils ne vouloient point d'autres sûretés, & qu'ils esperoient, quand le Roy seroit arrivé, plus d'avantages de sa liberalité, qu'ils

Sa Capitale se soumet au Roy.

1499.

n'en pourroient demander par une capitulation. Presque tout ce qui restoit de Villes dans le Milanez suivit l'exemple de la Capitale. Cremone voulut pareillement aussi se rendre aux François ; mais en execution du Traité fait avec les Venitiens, on ne jugea point à propos de la recevoir, & elle traita avec la Seigneurie. Gènes quelque temps après envoya aussi ses Députés, & se soumit au Roy. Cette grande conquête ne cousta que vingt jours. Bernardino de Corté, sans avoir seulement laissé tirer le canon, rendit le Chateau douze jours après que les François furent entrez dans la Ville ; quoiqu'il eust une très-forte garnison & toutes les choses nécessaires pour défendre très-long-temps une Place, qui passoit alors pour imprenable. Sa lâcheté fut blâmée & détestée par les François mêmes ; & bien qu'elle eust esté très-recompensée par les grands avantages que le Roy lui fit, il en mourut peu de temps après de honte & de douleur.

Qui y fait son entrée.

Quelques soins & quelques précautions que ce Prince eust apporté, pour ne pas manquer son entreprise, il n'auroit jamais osé en espérer un succès si prompt. Sa joye fut égale à sa surprise ; & dès qu'il scut la reddition du Chateau de Milan, il se mit en chemin pour venir prendre en personne possession d'une si belle conquête. Il fit son entrée à Milan le sixième d'Octobre en habit Ducal, & la joye qui éclata dans la Ville ne fut pas seulement un effet de ces emportemens populaires, que l'amour de la nouveauté inspire, mais encore de la haine dont ils estoient animez contre Ludovic pour sa dureté, & de l'espérance qu'ils concevoient de la douceur du gouvernement d'un Prince, dont la renommée avoit déjà fort exalté au-delà des Alpes la bonté & la sagesse.

S. Gelais.
Annales de
Fra. ce.
Belcarius, &c.

En effet il commença par décharger le peuple de quantité d'impôts, dont Ludovic l'avoit accablé. Il fit de grandes largesses, & distingua dans la distribution de ses récompenses Jean-Jacques Frivulce, qui avoit le plus contribué par son adresse, & par les intelligences qu'il avoit dans le païs, à la rapidité de cette grande conquête. Il lui donna la Seigneurie de Vigevano, & d'autres Terres considérables. Il rétablit les privileges de la Noblesse & de l'Etat Ecclesiastique. Il combla de biens & d'honneurs les personnes les plus celebres dans les Sciences, & sur tout dans la Jurisprudence : il ne permit pas qu'on inquiétât personne pour avoir eu part au gouvernement précédent & aux bonnes grâces de Ludovic : Il fit restituer les biens aux habitans qui en avoient esté injustement dépouillez, & dédommagea plusieurs de ceux qu'on obligeoit à cette restitution.

1499.

Et décharge le
peuple de
quantité d'im-
pôts.
S. Gelais.

Il ne fut pas plutôt dans Milan, qu'on vit arriver de tous les quartiers d'Italie, des Princes pour le féliciter de sa victoire, les uns à dessein de lui ôter le soupçon qu'il pouvoit avoir de leur attachement pour la Maison de Sforce, les autres pour lui demander sa protection. Il n'y eut guerres que le Roy de Naples qui s'exemta de lui faire sa Cour. Il les reçut tous avec bonté, sans pourtant confondre ceux qu'il croyoit sincerement attachez à ses interests, avec les autres dont il n'estoit pas si satisfait.

Il y reçoit les
félicitations
de divers
Princes d'Ita-
lie.

Comme il méditoit la conquête de Naples, il traita avec les uns & les autres dans cette vûë, & particulièrement avec les Florentins, qui faisoient toujours la guerre aux Pisans, & qui lui députerent Francisco Gualterotti, Lucenzo Lenzi, & Alamanno Salviati.

Il traite avec
eux en vûë de
conquerir le
Royaume de
Naples.
Bonacorsi

Les plus considérables de la Cour de France, & qui avoient le plus de credit sur l'esprit du Prince, comme

1499.

le Comte de Ligny & Trivulce, estoient les grands protecteurs des Pisans. Le premier, parce qu'au retour de Naples il avoit pris leur parti contre le Cardinal Briçonnet ; & le second, parce qu'il esperoit que le Roy lui donneroit le Gouvernement de Pise : car cette Ville, de peur de retomber sous la puissance des Florentins, demandoit au Roy un Gouverneur, qui la défendist sous son autorité Royale. Mais ce Prince envisageant ses veritables interets, traita avec les Florentins, dont l'alliance lui pouvoit estre d'un grand secours pour le recouvrement de Naples, & pour la conservation du Duché de Milan.

Le Traité fut conclu à ces conditions ; que le Roy prendroit les Florentins sous sa protection, leur fourniroit dans le besoin six cens hommes d'armes & quatre mille d'infanterie pour les aider à reprendre Pise & les autres Places que les Luquois & les Siennois leurs avoient enlevées ; qu'eux reciproquement seroient obligez, quand ils en seroient requis, de mettre pour lui en campagne quatre cens hommes d'armes & trois mille fantassins ; qu'après que Pise auroit esté domptée, si le Roy entreprenoit la conquête du Royaume de Naples, ils lui donneroient pour cette expedition cinq cens hommes d'armes, cinquante mille écus d'or pour la solde de cinq mille Suisses durant trois mois, & trente-six mille autres écus d'or que Ludovic Sforce leur avoit prestez, & qu'ils recevroient pour General de leurs troupes Jean de la Rovere frere du Cardinal de ce nom.

Le Pape ne fut pas des derniers à feliciter le Roy de sa victoire, & le fit en même temps souvenir de la parole qu'il lui avoit donnée, de remettre sous l'obéissance du Saint Siege ce qu'on appelloit les Vicaires de l'E-

glise Romaine. C'estoient certains Seigneurs particuliers, qui durant les anciennes guerres d'Italie s'estoient emparez de diverses Villes du Domaine Ecclesiastique, & qui pour se maintenir dans leur usurpation, avoient obtenu des Papes d'Avignon, ou même de ceux qui demeuroient en Italie, lorsqu'ils estoient embarrassés des factions de leurs ennemis, cette qualité de Vicaires, à condition seulement de payer quelque tribut au S. Siege. Ils avoient depuis ce temps-là secoué le joug entierement, ne payoient plus de tribut, s'engageoient à servir les autres Princes sans le consentement des Papes, & quelquefois contre eux-mêmes. Une des conditions sous lesquelles Alexandre avoit concerté avec le Roy la conquête du Milanez, estoit qu'il lui fourniroit des troupes pour réunir ces Domaines au Saint Siege ; quoi que son intention fust en effet d'en mettre en possession le Duc de Valentinois son fils. Ces Villes estoient Faenza, Forli, Imola, Rimini, Césene, & quelques autres, outre Ravenne : mais il n'estoit pas question de cette dernière, parce que les Venitiens en estoient les maîtres, & qu'il n'y avoit pas moyen de la ravoit dans les conjonctures présentes.

Le Roy pour satisfaire à cet Article du Traité, donna au Duc de Valentinois trois cens Lances sous la conduite d'Yves d'Alegre, & quatre mille Suisses sous le commandement d'Antoine de Bessy Bailli de Dijon : ces troupes devoient estre soudoyées par le Pape. Le Duc de Valentinois s'estant mis à leur teste, prit sur la fin de cette année Imola par composition, & Forli d'assaut au commencement de la suivante, & seroit venu à bout du reste, si les affaires d'Italie estoient demeurées dans la même situation où elles étoient alors.

1499.

Gucciardino
lib. 4.

Jean d'Au-
ton. Hist. de
Louis XII.

Belcar. l. 8
Gucciardino
lib. 4.

Le Pape le fe-
licité aussi de
ses heureux
succès.

1499.

*Le Roy part de
Milan pour
revenir en
France.*

Le Roy après avoir donné ses ordres pour celles du Milanez, en partit au commencement de Decembre, laissant les Venitiens fort embarrassés par la rude guerre que Bajazet leur faisoit. La Flotte Turque mit à terre dans le Frioul six mille chevaux, qui y firent un ravage effroyable, & emmenerent une infinité de gens en captivité. Son armée prit aussi Modon & Coron dans la Morée, Lépante & Durazzo en Achaïe. Les Venitiens de leur côté lui enleverent Sainte Maure en l'Isle de Cefalonie. Cette guerre, où le Roy secourut les Venitiens de quelques Vaisseaux, dura deux ans ; & la paix fut faite, à condition que la Seigneurie rendroit Sainte Maure à Bajazet.

*Histoire du
Chevalier
Bayard, ch.
12.
Annales de
France.*

Le Roy en partant de Milan donna le Gouvernement de la Ville & de l'Etat à Trivulce, celui du Chateau au Baron d'Espî : celui qu'on appelloit la Roquette de Milan, à un Ecossais nommé Quentin parent du Seigneur d'Aubigni, le commandement de Gènes au Seigneur de Ravestein, & confia les autres Places de ces deux Etats à divers Capitaines, dont il connoissoit la bravoure & la fidélité.

1500.

*Il y trouve la
Reine accou-
chée d'une
Princesse.*

A son arrivée en France, il trouva la Reine relevée de ses couches ; elle avoit mis au monde une Princesse, à qui on donna le nom de Claude. Un Prince lui auroit donné beaucoup plus de joye ; mais il avoit tout lieu d'espérer qu'il en viendrait avec le temps. Il accommoda peu de temps après son arrivée le Duc de Gueldre & le Duc de Juliers qui estoient en guerre l'un contre l'autre, & s'attacha celui-ci par une pension & par d'autres avantages qu'il lui fit, dans la vûe de s'en servir en cas de rupture avec Maximilien d'Autriche Roy des Romains. C'estoit une precaution très-sage : mais on a sujet de repro-

cher à ce Prince de n'en avoir pas pris assez pour le Milanez, où presque aussi-tôt après son départ les choses changerent étrangement de face.

On fut surpris de ce qu'il avoit confié le Gouvernement du Milanez à un étranger, à un Italien, à un homme du Duché de Milan. Trivulce pourtant estoit homme d'honneur, quoi qu'en abandonnant le Roy de Naples qu'il servoit dans le temps de l'expédition de Charles VIII. il eust donné par cet endroit quelque atteinte à son ancienne reputation ; mais il fut toujours fidelle à la France ; elle n'eut aucun sujet de se plaindre de lui là-dessus, & ce n'estoit pas en cela que consistoit la faute. Le Roy même crut par ce choix faire plaisir aux gens du pays, où ce Seigneur avoit beaucoup d'amis & de parens considérables, & où la haine qu'on avoit contre Ludovic, dont il estoit le grand ennemi, devoit lui attirer l'affection des peuples : mais d'ailleurs c'estoit un homme fier, hautain, violent, qualitez peu propres à bien cimenter une nouvelle domination. De plus il estoit partisan opiniastre des Guelfes, & adversaire déclaré des Gibelins : car ces deux factions n'estoient pas encore éteintes en Italie ; & il ne put en diverses occasions dissimuler son aversion pour les uns, & son attachement pour les autres. Ce furent là les véritables causes des desordres qui suivirent.

Le parti des Gibelins estoit le plus nombreux à Milan, & se voyoit le moins ménagé. Par-tout où il y a des factions opposées, l'esprit de sédition y domine aux dépens de la soumission dûe à ceux qui gouvernent, l'intérêt de parti prévalant à tout le reste. Les Gibelins qui éprouvoient en toutes rencontres la partialité du Gouverneur, ne cessèrent de cabaler contre lui. Ils empoisonnoient toutes ses ac-

tions

1500.

*Troubles à
Milan à quoi
attribuez.*

1500.

tions & toutes ses intentions, & il leur donnoit prise par ses emportemens. Un jour entre autres, les bouchers faisant difficulté de payer un droit, que le Roy n'avoit pas établi, mais qui estoit du nombre de ceux qu'il n'avoit pas abolis contre l'esperance de la populace, qui s'attendoit à estre déchargée de tous impôts, il se fit quelque émeute contre ceux qui l'exigeoient. Le Gouverneur vint en personne au quartier où le bruit se faisoit, & au lieu de faire prendre les coupables par ses gens, il tua de sa propre main quelques-uns des plus mutins. Cette action le rendit très-odieux, & servit à avancer la conjuration que les Gibelins avoient déjà formée.

Trivulce voyant de la disposition à un soulèvement dans cette Capitale, pria les Commandans Venitiens de faire avancer quelques-unes de leurs troupes le long des bords de l'Adda, & envoya ordre à Yves d'Alégre dans la Romagne, de ramener promptement les François & les Suisses qu'il y commandoit sous les ordres du Duc de Valentinois, dont les conquestes sur les Vicaires du saint Siege furent arrestées par ce contre-temps : mais la promptitude de Ludovic & du Cardinal Ascanio son frere rendirent ces précautions inutiles.

Ils avoient en très-peu de temps rassemblé à force d'argent huit mille Suisses & cinq cens hommes d'armes du Comté de Bourgogne. Ils s'estoient avancez avec une partie de ces troupes sur le Lac de Come, pour surprendre la Ville qui donne le nom à ce Lac, & où il n'y avoit point de garnison : mais le Comte de Ligni sur l'avis de l'approche de Ludovic, s'y jeta avec quelques Gendarmes. Il laissa approcher les barques ennemies chargées de soldats jusqu'à lademie portée de quatre fauconneaux qu'il avoit fait

braquer sur le bord du Lac, & les fit tirer si propos, que plusieurs des gens de Ludovic furent tuez, & la barque du Cardinal Ascanio frere de ce Prince, coulée à fond avec un grand danger du Cardinal. Cette salve inopinée fit éloigner les ennemis, & le Comte de Ligni se résolut de défendre la Place jusqu'à l'extrémité.

Cette résolution auroit esté le salut du Milanez, si Ludovic n'eust pas eu des intelligences dans Milan même, où les Gibelins, si-tost qu'ils le scûrent au voisinage de Come, prirent subitement les armes, & furent secondez par la plupart des Bourgeois. Trivulce fut assiégé le jour de la Chandeleur dans la Maison de Ville, où il combattit long-temps, quoiqu'il fust peu accompagné ; mais il y auroit péri sans le secours d'un brave Gentilhomme nommé Courfinge Officier du Duc de Savoye. Ce Gentilhomme s'estant mis à la teste de soixante Gendarmes seulement, eut la hardiesse de venir enfoncer avec la lance cette multitude infinie de peuple armé, qui remplissoit la Place, l'écarta, & abattant tout ce qui lui faisoit obstacle, arriva à la porte de l'Hostel de Ville, où Trivulce la hache d'armes à la main se défendoit en homme qui ne pouvoit esperer de quartier. Il le fit monter à cheval, & passant une seconde fois sur le ventre de cette foule de rebelles, le conduisit au Chasteau.

Le premier soin de Trivulce fut de rassembler auprès de lui le plus qu'il pourroit de troupes. Il envoya ordre au Comte de Ligni d'abandonner Come, & de le venir joindre. Il n'obéit ni au premier, ni au second commandement, jugeant que c'estoit un coup essentiel pour le service du Roy d'arrestier Ludovic devant cette Place : mais en ayant reçu un troisième, par lequel Trivulce le menaçoit de la colere du Roy, s'il n'obéissoit ; il sortit

1500.]

Danger qu'y courut Trivulce à qui le Roy en avoit donné le Gouvernement.

Guicciardino
lib. 4.

D'Auron.
Hist. de
Louis XII.

1500.

de Come, & Ludovic s'en saisit aussitôt.

Le Comte de Ligni s'étant rendu au Chasteau de Milan, on tint Conseil sur ce qu'il y avoit à faire de meilleur en une si fâcheuse conjoncture; & il fut résolu que le Chasteau étant en estat de se défendre longtemps, les Généraux ne s'y renfermeroient point, & iroient sans tarder pourvoir à la sûreté des autres Places.

Il sort de cette ville & Ludovic y est reçu avec joye. Guicciard, l. 4. D'Auton, Histoire de Louis XII.

Trivulce ayant donné ses ordres à d'Espî pour la défense du Chasteau, en partit avec la meilleure partie des Gendarmes, & fut poursuivi par les Bourgeois jusques sur le bord du Tésin. Il fit entrer quatre cens hommes d'armes dans Novare, & s'en alla avec le reste à Mortare. Le Cardinal Ascanio se rendit aussitôt à Milan: Ludovic arriva le lendemain, & il y fut reçu avec autant de joye, qu'on l'en avoit vû partir cinq ou six mois auparavant.

Dès qu'on sçut à Pavie & à Parme qu'il estoit à Milan, ces deux Villes éleverent ses étendarts sur leurs murailles. Lodi & Plaisance en auroient fait autant, si les troupes des Venitiens, qui sur la priere de Trivulce s'estoient avancées vers l'Adda, n'y fussent promptement entrées. Les autres Villes plus éloignées de Milan du costé du Piémont & du Montferrat, quelque envie qu'elles eussent de suivre le mauvais exemple des autres, n'osèrent le faire. D'Alégre arriva sur ces entrefaites; & ayant surpris Tortone, qui venoit de se déclarer pour Ludovic, la sacagea; mais les Suisses qu'il avoit avec lui, ou faute de paye, ou gagnés par Ludovic, ayant tous deserté pour passer de son costé, d'Alégre ne fut plus en estat de rien entreprendre, & se renferma dans Alexandrie pour la défendre.

1500.

Trivulce estoit fort inquiet de ce qu'estoit devenu Louïs d'Ars Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes du Comte de Ligni, que ce Comte avoit envoyé pour ravitailler le Chasteau de Belinzone sur les frontieres des Suisses; car la Ville s'estoit revoltée aux approches de Ludovic. D'Ars après avoir executé sa commission, retournant à Come, apprit que les ennemis s'en estoient saisis. Il reprit la route de Milan; & ayant sçu en chemin que Trivulce & le Comte de Ligny s'estoient retirez du costé de Novare, il alla les y chercher, & y arriva après avoir échapé mille embuscades; car tout le plat pays s'étant déclaré pour Ludovic, il en trouvoit à chaque pas. Sa bravoure & sa conduite qu'il signala depuis dans les guerres d'Italie, le tirerent de tous ces dangers; & les Généraux le voyant arriver, l'embrasserent avec une extrême joye de revoir ce brave homme, sur lequel ils comptoient beaucoup dans la triste situation où ils se trouvoient.

D'Auton, Histoire de Louis XII.

Cependant Ludovic ne fut pas plus tôt dans Milan, qu'il envoya le Cardinal de saint Séverin au Roy des Romains pour lui apprendre l'heureux succès de son entreprise, & le conjurer de lui fournir des troupes & de l'artillerie. Le Cardinal Ascanio dépêcha l'Evêque de Cremone au Sénat de Venise pour lui offrir la carte blanche, s'il vouloit se déclarer pour son frere contre les François. Ludovic sollicita pareillement les Génois & les Florentins de rentrer dans son parti: mais ses sollicitations furent inutiles auprès de ces trois Republiques; les Venitiens n'esperant pas pouvoir conserver le Crémonois, s'ils se separoient de la France, & les Florentins & les Génois ne trouvant pas qu'il fust sûr pour eux de faire une telle démarche, tan-

1500.

dis que les François tenoient encore le Chasteau de Milan & d'autres Places fortes dans le Milanez. Le Marquis de Mantouë se laissa gagner, & envoya quelques Gendarmes sous la conduite de son frere, joindre l'armée de Ludovic. Les Seigneurs de la Mirandole, de Carpi & de Corregio lui menèrent aussi leurs Vassaux, & les Siennes lui fournirent quelque argent. Ces secours estoient peu de chose; mais avec les huit mille Suisses & les Bourguignons qu'il avoit amenez, & un grand nombre d'infanterie qu'il leva en Italie, il étoit beaucoup superieur aux François, & il resolut de les pousser avant que la saison permist au secours de France de passer les Alpes. Il laissa une partie de ses troupes au Cardinal Ascanio pour faire le Siege du Chasteau de Milan, & alla avec le reste assieger Novare, après avoir pris en chemin faisant Vigevano par capitulation.

Novare après quelques jours d'une assez vigoureuse défense, fut contrainte de capituler. La garnison sortit le vingt-deuxième de Mars, vie & bagues sauvées, tous les Gendarmes ayant la lance sur la cuisse, & fut conduite à Mortare: mais quoique la Ville fust rendue, le Chasteau tenoit encore, & Ludovic en commença le Siege.

Cependant le Roy ayant reçu à Loches la nouvelle de cette revolution subite, ne perdit point de temps, & se hâta d'autant plus de faire passer une armée en Italie, qu'il sçut que pour comble de malheur, les deux principaux Chefs des troupes Françaises, qui y estoient restées, sçavoir Aubigni & Trivulce, étoient broüillez ensemble, & n'agissoient nullement de concert.

On fit tant de diligence, qu'au commencement d'Avril, dix mille

Suisses amenez par le Bailli de Dijon, fix mille hommes d'infanterie Française, & quinze cens hommes d'armes avec leurs Archers à cheval, & leurs Ecuyers avoient passé les Monts, & furent assemblez sous Mortare. Louis de la Trimouille fut fait Général de cette armée au dessus de Trivulce & d'Aubigni, avec ordre de prendre conseil du Cardinal George d'Amboise, que le Roy fit comme son Lieutenant en Italie, & qui s'arresta à Verceil.

On marcha sans tarder à Novare, comme pour faire lever le Siege du Chasteau, ou pour combattre les ennemis, s'ils osoient recevoir la bataille; mais en effet pour un dessein plus important, qui estoit d'enlever Ludovic, par le moyen des Suisses de son armée, dont le Bailli de Dijon avoit gagné les Capitaines.

Ludovic avoit eu quelque soupçon de cette intelligence; & pour se precautionner contre ce qui pourroit arriver, il avoit envoyé ordre au Cardinal Ascanio, de faire partir sur le champ de Milan, quatre cens chevaux, & huit mille fantassins Italiens, pour le venir joindre. Il connut la nécessité de cette precaution, lorsqu'à l'approche de l'armée Française, les Suisses commencerent à se mutiner dans Novare, sous pretexte qu'on ne les payoit point. Il courut aussi-tôt à leur quartier, où après qu'il leur eut parlé de la maniere du monde la plus touchante, & qu'il leur eut fait donner ce qu'il avoit actuellement d'argent, ils firent au moins semblant de s'apaiser, & lui promirent d'attendre que le reste de leur paye fust arrivé de Milan.

Ils ne quitterent pas pour cela leur dessein: au contraire ayant averti la Trimouille de l'approche des troupes qui venoient de Milan, il fit par leur conseil, avancer une partie

A a ij

1500.

Guicciard. l. 4

D'Auton,
Histoire de
Louis XII.

Histoire du
Chevalier
Bayard, c. 16.

Les Suisses
qu'avait Lu-
dovic l'aban-
donnent.

Guicciard
l. 4.

D'Auton,
Histoire de
Louis XII.

Mesures que
prit le Roy à
la nouvelle de
cette revolu-
tion.
S. Gelais,
Histoire de
Louis XII.

Il envoie une
nouvelle Ar-
mée en Italie.

1500.

de sa Cavalerie, sur le bord du Tésin, pour empêcher la jonction de ces troupes avec Ludovic, que ce mouvement de la Cavalerie Française jeta dans un étrange embarras : mais il ne douta plus qu'il ne fust trahi, lorsqu'ayant proposé au Conseil de guerre, de sortir de Novare, pour aller présenter la bataille aux Français, les principaux Officiers Suisses lui dirent, qu'y ayant dans l'armée de France un très-grand nombre de troupes de leur Nation, ils ne pouvoient en venir aux mains contre elles, sans un consentement exprès des Cantons ; & même, que pour éviter toute occasion de tremper leurs mains dans le sang de leurs compatriotes, de leurs parens & de leurs freres, ils estoient résolus de s'en retourner en leur pais.

Ce discours fut un coup de foudre pour ce malheureux Prince : Il employa inutilement les promesses, les prieres, les larmes pour les fléchir ; & enfin il leur demanda seulement en grace, de ne le pas abandonner à la fureur de ses ennemis, & de le conduire en lieu de sûreté, d'où il les congédieroit, s'ils persistoient à vouloir quitter son service.

Ils le refuserent, & lui dirent seulement, qu'il ne tiendrait qu'à lui de se mêler parmi eux, & par ce moyen, se sauver s'il pouvoit. Il n'avoit point d'autre expedient à prendre. Ainsi les Suisses, après avoir obtenu permission de Louis de la Trimouille, de se retirer en leur pais, commencerent à défilier en presence de l'armée Française.

Il n'y a nul lieu de douter, que les Suisses n'eussent donné avis de tout aux Generaux Français, qui examinant attentivement tous les visages, reconnurent Ludovic, armé & vestu à la Suisse, & s'en saisirent, aussi bien que de Galeazze de S. Séverin, & de Fracasse, & d'Antoine Marie frere

de ce Ceneral, tous pareillement déguisez en Suisses. Les soldats Italiens qui estoient dans Novare, n'ayant point d'autre voye de salut que la fuite, se débanderent ; mais presque tous furent pris, & tous leurs bagages pillés. Pour la Cavalerie Bourguignone & les Lansquenets, qui faisoient aussi partie de cette armée, on leur accorda un sauf-conduit comme aux Suisses, pour retourner en leur pais. Ludovic fut aussi-tôt conduit à Lyon sous bonne garde, & renfermé au Chasteau de Pierre Encise, sans avoir pu obtenir de voir le Roy, comme il l'auroit fort souhaité. Quinze jours après, il fut conduit au Lis de saint George en Berri, où il demoura quatre ou cinq ans ; & de-là enfin, transféré au Chasteau de Loches, où il mourut vers l'an 1510. Sa prise fonda ce proverbe en France : *Il a esté pris comme le More* : c'estoit un sobriquet qu'on lui avoit donné à cause qu'il estoit fort noir de visage. Cette disgrâce de Ludovic arriva le Vendredi de devant Pâques Fleuries, dixième d'Avril de l'année 1500.

Tel fut le sort de ce Prince, qui n'en meritoit pas un meilleur, après avoir usurpé le Duché de Milan sur son neveu, l'avoir empoisonné, avoir fait tant de trahisons à la France, mis l'Italie en combustion, fourbé en mille occasions ses voisins, ses allies, ses ennemis, & exercé encore depuis peu d'horribles cruautés : car étant de retour à Milan, & enragé qu'il estoit contre les Français, il avoit envoyé ordre à toutes les hostelleries des lieux dont il estoit le maistre, de tuer secrètement tous les pelerins qui alloient de France à Rome cette année-là pour le grand Jubilé, & donnoit un ducat d'or pour chaque teste de Français qu'on lui apportoit. On se vengea, en faisant brûler en quelques endroits les hostelleries avec les

1500.

Guicciard.
l. 4.
S. Gelais.
Histoire de
Louis XII.
d'Auron.

Ce Prince est
enlevé par les
Français, &
conduit au
Château de
Loches où il
meurt.

Appendix
ad Gagui-
num.

1500. hostelliers, qui avoient commis ces horribles meurtres.

Sa prise fait la décision de la guerre d'Italie.

*Brantome
Eloge de
Louis XII.*

*Hist. du Che-
valier Bayard
ch. 16.*

*Ceux de Mi-
lan ont recours
à la clemence
du Roy.
S. Gelais.
Hist. de Louis
XII.*

*Acte tou-
chant le par-
don accordé
aux Milanois.
Annales de
France.*

La prise de Ludovic estoit le coup décisif pour la guerre du Milanéz. Le Cardinal Ascanio son frere n'en eut pas plustost appris la nouvelle, qu'il leva le siege du Chasteau de Milan, & s'enfuit avec les Chefs de la faction Gibeline. Il fut arrêté à Rivolte dans le Plaifantin, & livré aux Venitiens, qui le firent transporter à Venise. Le Roy le leur demanda, comme ayant esté fait prisonnier sur ses Terres, & ne l'obtint qu'après en estre venu jusqu'aux menaces. Il les contraignit aussi à lui rendre l'épée Royale de Charles VIII. qui avoit esté prise à la bataille de Fornouë entre les mains du grand Ecuyer : ils en faisoient parade dans leur Tresor, & la monstroient à tous les Etrangers. Le Cardinal fut conduit en France, & mis en prison dans la grosse tour de Bourges. L'égard que le Roy eut pour sa dignité, & le credit du Cardinal d'Amboise, le firent délivrer quelque temps après ; il fit quelque séjour en France, & il eut permission de retourner en Italie. Ses deux neveux, fils de Ludovic, se refugierent à la Cour du Roy des Romains, dont ils ne pouvoient pas attendre d'appuy ; & la prison de leur pere, ne leur laissoit gueres esperer d'en trouver ailleurs.

Les Habitans de Milan se voyant à la discretion du Vainqueur, eurent recours à sa clemence. Leurs Députés se jetterent aux pieds du Cardinal d'Amboise, qui se laissa fléchir, & les condamna seulement à une amende pecuniaire de trois cens mille écus, dont on leur remit ensuite les deux tiers. Toutes les autres Villes rentrent d'elles-mêmes dans le devoir. Charles d'Amboise Grand Maître de France, & frere du Cardinal fut fait Gouverneur du Duché de Milan ; on lui laissa beaucoup plus

de troupes qu'on n'en avoit laissé à Trivulce, après la premiere conquête. Il fit faire de nouveau le ferment de fidelité par les peuples ; & la tranquillité estant parfaitement rétablie, le Cardinal d'Amboise, la Trimouille, & Ligny, reconduisirent une grande partie de l'armée en France, où ils furent reçus du Roy, de la maniere que la valeur & la sagesse qu'ils avoient fait paroître dans la conduite de cette importante expedition, le meritoient.

La promptitude de cette victoire qui finit la guerre dès le mois d'Avril, un ennemi aussi dangereux que Ludovic mis dans une entiere impuissance de nuire, le Pape attaché à la France par les interets du Duc de Valentinois, estoient des circonstances bien favorables au Roy, pour faire succeder la conquête du Royaume de Naples à celle du Duché de Milan. La volonté de s'en servir ne lui manquoit pas ; mais les mouvemens que Maximilien d'Autriche Roy des Romains, se donnoit en Allemagne à cette occasion, l'empêchoient de s'engager à une entreprise de cette importance, avant que d'avoir pris d'autres mesures.

Il avoit fait à la verité, une trêve l'année précédente avec ce Prince ; mais il le voyoit déterminé à la rompre, par le chagrin que lui avoit causé la perte du Milanéz & la prise de Ludovic ; c'estoit en effet sa faute, & il se reprochoit sa lenteur à le secourir. Il assembloit de fréquentes Dietes en Allemagne, où il exageroit l'affront qu'on avoit fait à l'Empire, en lui enlevant un aussi beau Fief, que le Duché de Milan, le malheur du Prince dépouillé & emprisonné, l'ambition insatiable du Roy, dont les desseins estoient, disoit-il, de faire rentrer la Couronne Imperiale dans la Maison de France. Il sollicitoit sans

1500.

*Raisons qui
empêcherent
ce Prince de
tenter tout de
suite la con-
quête de Na-
ples.*

*Guicciard.
l. 5.*

1500.

celle, tantost par lui-même, tantost par ses Envoyez, les Electeurs & les Princes de l'Empire, à s'unir pour mettre des bornes à une puissance, qui les accableroit avec le temps. Il refusoit audience aux Ambassadeurs de France, & à ceux des Venitiens, disant que leurs Maistres estoient des usurpateurs du Domaine & de la Jurisdiction Imperiale. Tout cela faisoit craindre au Roy une ligue de tous les Estats d'Allemagne contre lui; & il crut qu'il estoit de la prudence de suspendre l'execution de ses desseins. Il se contenta de tenir toujours ses troupes en haleine, & de les répandre dans l'Italie, par les secours qu'il donna aux Florentins, pour subjuguier les Pisans, dont ils ne purent venir à bout, par ceux qu'il fournissoit au Duc de Valentinois, contre les Vicaires de l'Eglise, par les détachemens qu'il envoya sur les Terres du Marquis de Mantouë, des Seigneurs de la Mirandole, de Carpi, de Corrégio, & des autres petits Estats, qui avoient favorisé Ludovic, & qui ne racheterent le pillage de leurs Domaines, que par de grosses sommes d'argent, dont on se servit pour soudoyer les soldats François du Milanez.

Il partage ce Royaume avec le Roy d'Espagne.

Durant ce temps-là, il se fit une negociation, dont la conclusion surprit extrêmement tout le monde, & qui presque jusqu'à l'execution du Traité, fut regardée par plusieurs comme une chimere. Le Roy prévoyant, que non-seulement le Roy des Romains, mais encore Ferdinand Roy d'Espagne, ne manqueroient pas de le traverser dans l'entreprise de Naples qu'il meditoit, fit à celui-ci une proposition, ou la reçut de sa part: (car on ne sçait pas lequel des deux fut l'auteur de ce projet); c'estoit de partager entre eux le Royaume de Naples, comme y ayant l'un & l'autre

des prétentions bien fondées. J'ai dit ailleurs quels estoient les droits des Rois de France à cet égard. Pour ce qui est des Rois d'Espagne, les leurs estoient aussi fort plausibles, s'il n'eust esté question que de les soutenir contre Frédéric actuellement Roy de Naples, parce que ce Prince ne descendoit de la Maison d'Arragon, que par un bastard, sçavoir, par Ferdinand fils d'Alphonse Roy de Naples & d'Arragon; au lieu que le Roy de Castille descendoit par mariage legitime, de Jean Roy d'Arragon frere d'Alphonse: mais Jean s'estoit contenté du Royaume d'Arragon, ne se croyant pas assez fort, pour enlever le Royaume de Naples au fils naturel de son frere, qui en avoit esté mis en possession.

Sur cela, les deux Rois mirent pour fondement de leur negociation, qu'il n'y avoit qu'eux deux, qui pussent prétendre legitimement au Royaume de Naples, sans examiner lequel des deux y avoit le plus de droit. Ils convinrent donc d'en faire entre eux le partage, & de se saisir chacun de sa part. Celle du Roy d'Espagne devoit estre la Pouille & la Calabre, comme estant le plus à sa bienveillance, à cause du voisinage de l'Isle de Sicile, dont il estoit le maistre. Celle du Roy de France, estoit le reste du Royaume avec la Capitale, & le titre de Roy de Naples & de Jerusalem. Le grand tribut qui se retiroit des bestiaux de la Pouille devoit estre partagé également, & les autres revenus compenser. Par un autre article de ce Traité, le Roy de France renonçoit à toutes ses prétentions sur le Roussillon & la Cerdagne, & sur tout autre Domaine possédé par le Roy d'Espagne; & celui-ci renonçoit pareillement aux anciens droits qu'il prétendoit avoir sur le Comté de Montpellier, & sur toutes les autres Terres ou Villes posse-

1500.

Fondement de cette Négociation.

Recueil de Traitez par Leonard, tom 1.

1500.

dées par le Roy de France. Enfin les deux Princes faisoient une ligue défensive entre eux pour leurs Estats d'Italie contre tous ceux qui entreprendroient de les attaquer. Ce Traité fut ratifié par le Roy d'Espagne à Grenade, l'onzième de Novembre de l'an mil cinq cens.

Un des prétextes dont on devoit colorer les armemens de mer & de terre, estoit de secourir les Venitiens contre le Turc; prétexte d'autant plus plausible, qu'il se faisoit alors divers Traitez entre les Princes Chrétiens, pour se défendre contre cet ennemi commun, & que le Roy trois ou quatre mois auparavant, en avoit signé un autre avec Ladislas Roy de Hongrie & de Bohême, & avec Jean Albert Roy de Pologne.

Ibid.

Il n'y avoit rien d'odieux dans le Traité, par rapport à la France, à cause des hostilités qui continuoient entre les Sujets du Roy de Naples, & ceux du Roy de France. Il n'en estoit pas de même pour l'Espagne; car on y avoit toujours soutenu Frédéric & ses prédécesseurs, qui estoient une branche de la Maison d'Arragon. Ainsi elle eut besoin de quelques motifs apparens. Celui de la Religion, & de la défense de l'Eglise, estoit dès lors mis en usage par les Rois d'Espagne: il entra dans les manifestes qu'on publia à cette occasion; & une des causes qu'on apportoit de la déclaration de guerre qu'on devoit faire à Frédéric, estoit qu'il avoit fait ligue avec les Turcs contre les Chrétiens; c'est-à-dire, contre les François, lorsqu'ils attaquèrent deux ans auparavant le Duc de Milan.

Mariana l.
27. cap. 7.

Elle est tenue
fort secrète
jusqu'au tems
de l'exécution.

Le Traité entre les deux Rois fut tenu très-secrète, jusqu'au temps qu'on entra en action. On le fit agréer au Pape, par l'esperance qu'on lui donna d'augmenter sa puissance & les richesses du Duc de Valentinois; & il

promit de donner au Roy de France l'investiture pour le Royaume de Naples, & au Roy d'Espagne pour les Duchez de la Pouille & de la Calabre.

Il restoit au Roy un obstacle à lever: c'estoit du costé du Roy des Romains. Il falloit l'empêcher de traverser son dessein; il en vint à bout, premierement par de l'argent qu'il lui donna, & dont ce Prince avoit toujours grand besoin. Secondement, il lui proposa de faire épouser sa fille Claude de France à Charles Duc de Luxembourg, qui fut depuis l'Empereur Charles-quin; & cela à des conditions très-avantageuses pour la Maison d'Autriche. Ce Prince & cette Princesse estoient encore alors à peine sortis du berceau. Le Roy des Romains donna dans ce piège, & se laissa d'autant plus aisément gagner, qu'il appréhendoit toujours que le Roy n'attaquât dans les Pais-Bas son fils Philippe Archiduc d'Autriche. Il se fit une Trêve entre ces deux Princes, & puis l'année suivante un Traité, où le mariage dont je viens de parler, fut arrêté.

Tandis que ces choses se concer- toient entre le Roy de France & le Roy d'Espagne, Gonsalve de Cordoue, dit le Grand Capitaine, partit de Malgues avec une Flotte de plus de trente vaisseaux, sur laquelle il y avoit quatre mille hommes d'infanterie, & trois cens hommes d'armes. Il aborda en Sicile; & son arrivée donna plus de joye que d'inquietude au Roy de Naples, qui comptoit fort sur le secours d'Espagne, supposé que le Roy de France vinst l'attaquer dans son Royaume. Cette flotte se joignit à celle des Venitiens, & ce fut avec ce secours, qu'ils prirent l'Isle de Céphalonie sur les Turcs: deux vaisseaux de France avec huit cens soldats, devoient aussi estre de cette expedition.

1500.

Guicciard.
l. 5.

Mariana
l. 27. cap. 7.

1500.

Le Roy les avoit envoyez en execution de la promesse qu'il en avoit faite aux Venitiens, lorsqu'ils lui livrerent le Cardinal Ascanio : mais ceux-ci négligeant de payer la solde aux soldats, les deux vaisseaux quitterent la flotte à Zante, & n'allèrent point à Céphalonie. Gonsalve après la prise de cette Isle, revint débarquer ses troupes à Siracuse, & attendit en Sicile les nouveaux ordres du Roy son Maître.

Fédéric d'Arragon, pour s'assurer davantage du secours des Espagnols, demanda pour le Duc de Calabre son fils, Marie fille cadette du Roy d'Espagne. Cette demande embarassa Ferdinand, qui avoit déjà conclu son Traité avec le Roy. Il éluda en faisant naître diverses difficultez ; & cependant Fédéric agissoit aussi à la Cour de France, pour tâcher d'obtenir un accommodement supportable, qui le delivrast de la crainte continuelle de la guerre dont il se voyoit menacé.

On y faisoit semblant de l'écouter : mais on lui demandoit des conditions si intolérables, qu'il ne pouvoit se résoudre à les accepter. C'estoit premierement de mettre entre les mains du Roy, la Citadelle de Gayète. Secondement, d'envoyer en France le Duc de Calabre son fils, pour y demeurer, & s'y établir par un mariage : en troisième lieu, de payer au Roy un million d'écus d'or comptant, & vingt-cinq mille écus d'or à perpétuité tous les ans. Il vit bien par de telles propositions, qu'on vouloit le pousser à bout, & ne pensa plus qu'à se mettre en estat de se défendre avec le secours des Espagnols dont il se croyoit assuré.

1501.
L'armée Française s'assemb-

On ne le tint pas long-temps en suspens. Dès que la saison le put permettre, l'armée Française s'assembla dans le Milanez. Elle estoit composée

de mille hommes d'armes, de quatre mille Suisses, & de fix mille hommes d'infanterie Française : l'artillerie estoit très-belle. Ces troupes devoient estre jointes par celles du Duc de Valentinois, qui faisant toujours la guerre aux Vicaires de l'Eglise, s'estoit rendu maître depuis quelque temps de Faenza. L'armée de France estoit commandée par Aubigni, & par le Comte de Cajaze, qui estoit parvenu à cet honneur par la dernière trahison qu'il avoit faite à Ludovic.

Une flotte partit en même temps de Provence, sous les ordres du Seigneur de Ravestein Gouverneur de Gènes. Il y avoit seize gros vaisseaux, un desquels nommé la Charente, portoit, dit un Auteur contemporain, douze cens soldats sans les matelots, & deux cens pieces d'artillerie, dont il n'y en avoit que quatorze grosses, les autres n'estoient que des fauconneaux, ou d'autres semblables petites pieces. Il y avoit outre cela un grand nombre de moindres vaisseaux, chargez de soldats, de provisions, & de toutes les choses nécessaires pour faciliter les descentes.

Fédéric d'Arragon, dès qu'il scut ces armées en marche, en donna avis à Gonsalve, qui estoit en Sicile, & à qui il avoit déjà confié quelques Places de Calabre, que ce General lui avoit demandées pour la sûreté de ses troupes. Ce Prince avoit fait à Naples un petit Corps d'armée de fix mille fantassins, de sept cens hommes d'armes, & de fix cens de cavalerie legere, sous le commandement de Prosper & de Fabrice Colonne ; & s'estoit avancé jusqu'à S. Germain, aux frontieres de son Estat, passage important & difficile, dont j'ai parlé dans l'Histoire du regne précédent. Il y attendoit les Espagnols, & il esperoit, avec leur secours, arrester l'armée de France.

1501.

ble dans le
Milanez.
Guicciard.
l. 5.
S. Gelais
Hist. de Louis
XII.

Suivie d'une
Flotte consi-
derable.

D'Auton,
Hist. de Louis
XII.

Mesures de
Fédéric d'Ar-
ragon pour s'y
opposer.
Guicciard.
l. 5.

On

MOL

On ne doutoit point en Italie, que cette guerre ne dût estre très-sanglante; car d'une part l'armée de France estoit plus forte que celle des Espagnols & des Napolitains joints ensemble; & de l'autre ceux-ci estoient dans leur pays, & maistres des passages: mais on fut bien-tost détrompé.

Le Pape consent au partage du Royaume de Naples, entre les Rois de France & d'Espagne.

Dès que l'armée Françoisse fut arrivée aux environs de Rome, l'Ambassadeur de France & l'Ambassadeur d'Espagne obtinrent une audience du Pape en presence de tout le sacré College, leur notifierent le Traité fait entre les deux Rois, dont le Pape estoit déjà bien informé, & demandèrent, l'un l'investiture du Royaume de Naples pour le Roy de France son Maistre; & l'autre celle de la Pouille & de la Calabre, pour le Roy d'Espagne; afin que ces deux Princes, qui avoient des droits si visibles sur le Royaume de Naples, unissant leurs forces, pussent attaquer le Turc, qui faisoit depuis long-temps de grands progrès sur les Chrétiens. Leur demande leur fut accordée sur le champ, & tout le mystere fut révélé.

Reflexions des Politiques l'année 1501.

Jamais événement ne causa plus de surprise que celui-là, & ne fournit une plus ample matiere aux reflexions des politiques d'Italie. Tous blâmoient l'imprudance du Roy de France, qui estant devenu par la conquête du Milanez, arbitre des affaires de l'Italie, y introduisoit un Prince puissant, son ennemi, uni d'intérêts avec le Roy des Romains, & qui seroit toujours prest à seconder contre la France, tous les Etats & tous les particuliers mécontents. Ils prétendoient qu'il lui auroit esté beaucoup plus avantageux de laisser Frédéric en possession de tout le Royaume de Naples, en recevant l'offre d'un tribut, & de quelques autres conditions honorables & utiles, qu'il lui avoit faites plusieurs fois.

Tome V.

Ce n'estoit pas d'imprudance qu'on accusoit le Roy d'Espagne, mais de perfidie, de s'estre servi de la confiance qu'un Prince de sa Maison avoit en lui, pour lui enlever son Etat, & de l'avoir lui-même jetté dans le précipice, en faisant semblant de l'en vouloir sauver.

MOL

Il y avoit du vrai & du solide dans ces raisonnemens. La conduite du Roy ne se pouvoit gueres défendre, que par la grande confiance qu'il avoit en ses forces; défaut trop ordinaire aux François, en ce temps-là, & presque toujours pernicieux à leurs affaires d'Italie. On excusoit le Roy d'Espagne par la seule raison de son intérêt, qui ne lui permettoit pas de laisser enlever ce Royaume par les François, avec danger de les voir bientôt après fondre en Sicile, sur laquelle ils avoient les mêmes droits que sur Naples: mais cette raison d'intérêt, dont les Souverains viennent souvent à bout de pallier les plus extrêmes injustices, se prescrit des bornes, même dans la politique la moins Chrétienne; & il y avoit en cette occasion des circonstances si odieuses dans ce procédé du Roy d'Espagne, qu'il fit horreur à toute l'Europe, d'autant plus qu'en se liguant sincerement avec le Roy de Naples & le Roy des Romains, il auroit causé de grands embarras à la France, & qu'en ce cas elle n'auroit peut-estre jamais osé tenter cette entreprise.

Si-tost que Frédéric eust appris ce qui s'estoit fait à Rome, il abandonna le passage de S. Germain, quelques instances que Gonsalve lui fist au contraire: car ce General d'aussi mauvaise foy que son maistre, affectoit de se mocquer de cette nouvelle, comme d'un bruit populaire, & faisoit tous ses efforts pour empêcher Frédéric d'éviter le danger qui le menaçoit de si près.

B.b.

1501.

Fédéric se retire à Capouë.

Ce Prince indigné & au desespoir, se retira avec ses troupes à Capouë, pour y attendre celles que les Colannes lui amenoient. Mais eux-mêmes furent enveloppez dans sa disgrâce : car le Pape qui les haïssoit de tout temps, prit cette occasion de les accabler ; & avec le consentement du Roy, dont ils avoient trahi le prédécesseur qui les avoit comblez de biens, il fit entrer des troupes sur leurs Terres, pour s'en emparer. Ils laisserent seulement garnison dans quelques-unes des forteresses qui leur appartenoient au territoire de Rome, & vinrent joindre Fédéric.

Et abandonne la Campagne pour se maintenir dans les Villes.

Gonsalve voyant qu'il n'y avoit plus moyen d'amuser ce Prince, & sachant que l'armée Françoisse avoit passé Rome, leva le masque. Il envoya six Galeres à Naples, pour en tirer les deux Reines, la doüairiere qui estoit la sœur du Roy son maistre, & l'autre qui estoit la nièce de ce Prince. Prosper Colonne conseilla à Fédéric, de faire arrester les Galeres, & de marcher avec ses troupes au devant des François, n'y ayant plus qu'un coup de desespoir qui pût le sauver. Mais il ne suivit pas ce conseil pour le peu d'apparence qu'il y avoit à réussir par-là contre un ennemi beaucoup plus fort que lui. Il prit le parti d'abandonner la campagne, & de mettre ses troupes dans les principales Villes, pour disputer le terrain le plus long-temps qu'il pourroit. Il jeta dans Capouë trois cens hommes d'armes, trois mille fantassins, & quelque cavalerie legere sous les ordres de Fabrice Colonne & de Raynuce Marciano. Il confia la garde de Naples à Prosper Colonne, où il laissa aussi une forte garnison, & se mit dans Averse avec le reste de ses troupes.

Guicciard. l. 5.

Quand Fédéric auroit esté plus aimé des Napolitains qu'il ne l'estoit, il

ne pouvoit gueres esperer que les Villes de son Etat où il n'avoit pas beaucoup de troupes, s'exposassent inutilement à estre saccagées par l'ennemi. Ce zele pour les Souverains estoit encore plus rare en Italie qu'ailleurs. Dès qu'Aubigny approcha de la frontiere, les Bourgeois de Saint Germain planterent sur leurs tours l'étendard de France, tandis que ce General faisoit mettre le feu à Marino, à Cavi, & à d'autres Places ou Chasteaux des Colannes, pour venger la mort de quelques Barons Napolitains du parti de France, que Fabrice Colonne avoit fait tuer dans Rome.

Il marcha vers Montfortin, où il croyoit que Jules Colonne qui y commandoit, feroit quelque résistance : mais il trouva la Place abandonnée. L'entrée du Royaume lui estant ouverte avec tant de facilité, il se saisit de plusieurs petites Places sur le chemin de Capouë jusqu'au Vulturne qu'il ne put passer auprès de cette Ville. C'est pourquoi prenant à gauche, il alla chercher un passage au-dessus. Ce mouvement fit craindre à Fédéric d'estre coupé dans Averse : il l'abandonna, & se jeta dans Naples. Il n'eut pas plustost quitté Averse, que les François y entrèrent aussi-bien que dans Nole & dans divers autres postes aux environs de Naples.

Il se jette dans Naples.

Les François ayant osté à Capouë toute communication avec le reste du Royaume, ils assiegerent cette Place. Elle fut bien défendue par Fabrice Colonne & par Raynuce Marciano qui y fut blessé, & mourut de sa blessure. Ils soutinrent un rude assaut, où il y eut beaucoup de François tuez : mais les Bourgeois & les gens de la campagne qui s'y estoient retirez en grand nombre, appréhendant d'estre forcez, se souleverent, & contraignirent Fabrice Colonne à capituler. Ce fut pour leur propre

Les François assiegent Capouë & la prennent.

1501.

malheur ; car dans le temps que ce Seigneur parloit de dessus un bastion avec le Comte de Cajazze, pour regler les Articles de la capitulation, l'esperance que ceux de la Ville avoient de la voir au plustost conclüe, fit negliger la garde des remparts. Les soldats du Camp s'en estant apperçus fortirent brusquement des tranchées, donnerent l'assaut par divers costez, se rendirent maistres de la muraille, & s'estant jettez dans la Ville, y mirent tout à feu & à sang, & y commirent les plus effroyables desordres. Fabrice Colonne, & Dom Hugues de Cordouë avec un grand nombre des plus considerables Officiers furent faits prisonniers. Cette prise qui arriva sur la fin de Juillet, fut suivie de la reddition de Gayète, & fit perdre à Frédéric toute esperance de se soutenir.

Buonacorsi.

Naples a le même fort.

Guicciardino l. 5.

Il n'avoit pas assez de troupes pour défendre Naples : il l'abandonna & se retira dans le Chasteau-neuf. La Ville se rendit au vainqueur, & lui païa soixante mille ducats pour éviter le pillage. Aubigni donna ses ordres pour le siege du Chasteau-neuf; & Frédéric se voyant sans aucune esperance de secours, offrit à ce General de traiter avec lui. On capitula, & il fut arresté que Frédéric dans six jours remettroit entre les mains des François toutes les Villes & Fortereses qui tenoient encore pour lui, & qui se trouvoient estre dans le partage du Roy de France ; qu'en quittant le Chasteau neuf & le Chasteau de l'Oeuf, il pourroit emporter tout ce qu'il voudroit, excepté l'artillerie que Charles VIII. y avoit laissée ; que les Cardinaux Colonne & d'Arragon jouïroient des revenus Ecclesiastiques qu'ils avoient dans le Royaume de Naples ; que Frédéric, s'il le jugeoit à

propos, se retireroit à l'Isle d'Ischia, & qu'il pourroit retenir cette Isle pendant six mois, au bout desquels il lui seroit permis d'aller où il jugeroit à propos hors du Royaume de Naples.

Le Traité fut executé fidellement de part & d'autre. Le Roy détrôné fut transporté à Ischia avec les tristes restes de sa famille, sçavoir plusieurs fils tout jeunes, excepté son aîné qui estoit à Tarente, & qui ne devoit pas attendre des Espagnols un meilleur fort. Beatrix sa sœur, qui après la mort de Mathias Roy de Hongrie son mari, & après avoir esté repudiée par Ladislas Roy de Bohême, s'estoit retirée à Naples, & Isabelle son autre sœur autrefois Duchesse de Milan, au mari de laquelle Ludovic avoit enlevé ce Duché. Les disgraces fondonent de tous costez sur cette Maison infortunée, & il semble que Dieu punissoit alors les crimes horribles du pere & de l'ayeul dans toute leur posterité.

Quelque temps après Frédéric prit un dessein qu'il executa contre l'avis de Prosper Colonne. Ce Seigneur lui conseilloit de ne rien précipiter, & d'attendre quelque occasion favorable de ranimer son parti ; & la guerre qui s'alluma dans la suite entre les deux Rois, la lui eust peut-estre présentée. Il demanda au Roy de France un sauf-conduit pour l'aller trouver. Il l'obtint sans peine, & après avoir recommandé la garde du Chasteau d'Ischia au Marquis du Guast qui en estoit Gouverneur, & envoyé une partie de ses Troupes à Tarente, il partit avec cinq galeres pour aller en France, où le Roy le reçut avec toutes sortes d'honneurs. Ils traitèrent ensemble. Frédéric lui ceda tous ses droits sur le Royaume de Naples, & le Roy lui donna le Duché d'Anjou*

1501.

Fédéric est transporté à Ischia.

Et cede au Roy tous ses droits sur le Royaume de Naples pour le Duché d'Anjou.

Hist. du Chevalier Bayard, ch. 18.

* S. Gelais, p. 136. dit que ce fut le Comté du Maine qui fut donné à Frédéric.

1501.

avec trente mille ducats de revenu, dont il jouit jusqu'à sa mort. Les ordres qu'il envoya au Marquis du Guast de remettre l'Isle d'Ischia entre les mains des François ne furent point exécutez, & ce Marquis la retint toujours.

Guicciardino
l. 5.

Dans le temps qu'Aubigni donnoit ses ordres par-tout pour assurer sa conquête, il arriva une chose memorable, dont l'Histoire d'Italie fait mention, & qui merite d'avoir place dans celle de France.

Le Comte de
Montpensier
va voir à
Pouzzoles le
tombeau de
son pere, & y
meurt de dou-
leur.

Louis de Bourbon Comte de Montpensier fils aîné de Gilbert Comte de Montpensier, après s'estre extrêmement distingué à l'assaut de Capouë, où il fit paroître toute la valeur possible, arriva à Naples; & son premier soin fut d'aller à Pouzzoles au tombeau de son pere, dont j'ai raconté la mort sous Charles VIII. qui l'avoit fait son Lieutenant general dans le Royaume de Naples. Il y fit faire un magnifique Service, & ensuite fit lever la tombe, pour avoir la consolation de pleurer sur les os de celui qui lui avoit donné la vie. Ce spectacle le frappa si vivement, & lui causa une douleur si violente, qu'après avoir répandu un torrent de larmes, il expira sur le lieu même, d'autres disent quelques jours après à l'âge de dix-huit ans. Un si étrange effet de la tendresse filiale, qui estoit une marque sensible de la bonté du cœur de ce jeune Prince, joint à la réputation de valeur qu'il s'estoit déjà acquise, toucha les plus indifferens, & répandit la tristesse dans toute l'armée. On joignit les corps du pere & du fils dans un cercueil de plomb, & on les rapporta en France, où ils reposent dans la Chapelle de Saint Louis d'Aigue-Perse. Je reviens à la suite des affaires du Royaume de Naples.

Les Espagnols
se rendent

Tandis qu'Aubigni exécutoit avec tant de succès les ordres du Roy son

maître, Gonsalve ne travailloit pas avec moins d'application & de bonheur pour les intérêts du sien. Il avoit passé en Calabre, où les peuples, s'ils avoient eu à choisir, eussent volontiers préféré la domination Française à l'Espagnole; mais ce fut pour eux une nécessité de se soumettre. Les François agissoient de si bonne foi avec les Espagnols, qu'ils donnerent à Gonsalve trois mille fantassins, que Louis d'Ars lui mena. Il ne trouva presque de résistance qu'à Manfredonia & à Tarente: mais elle ne fut pas longue. Les Gouverneurs de ces deux Places convinrent avec le General Espagnol, que si elles n'estoient pas secourues dans l'espace de quatre mois, ils les lui rendroient. Il leur promit par un serment qu'il fit sur une Hostie consacrée, qu'après la reddition il laisseroit la liberté au jeune Duc de Calabre fils de Frédéric, de se retirer où il voudroit; & ce devoit estre en France, selon l'ordre secret qu'il en avoit eu de son pere. Mais Gonsalve toujours de mauvaise foi, s'estant saisi du jeune Prince, l'envoya malgré son serment en Espagne, où par les caresses qu'on lui fit, on tâcha de lui adoucir sa mauvaise fortune. Telle fut la décadence de cette malheureuse branche de la Maison d'Arragon.

D'autre part le Pape ne s'oublioit pas. Il se rendit maître de toutes les Places & Terres des Colonnes & des Savelli aux environs de Rome. Il en donna une partie à la Maison des Urins, & maria sa fille Lucrece à Alphonse fils aîné d'Hercule d'Est. Le Duc de Valentinois emporta Piombino; & quoi que le Roy eust promis sa protection à Jacques d'Apiano qui en estoit Seigneur, il la lui refusa en cette occasion, pour ne point chagriner le Pape.

Cependant la puissance du Pape &

1501.

maîtres de la
partie du
Royaume de
Naples qui
leur avoit esté
cédée.
Guicciardino
l. 5.
D'Auton,
Hist. de Louis
XII.

Le Pape de
son côté s'em-
para des biens
des Savelli &
des Colonnes.

sa puissance

1501.

*celle de son
fils le Duc de
Valentinois
causent de la
jalousie aux
Princes d'I-
talie.*

celle du Duc de Valentinois commen-
çoient à causer bien de la jalousie aux
autres Etats. Pour le Roy, il n'en
prenoît pas beaucoup d'ombrage; soit
parce qu'il se croyoit déjà assez af-
fermi en Italie, pour tenir en respect
tous les Princes qui y regnoient; soit
qu'à l'égard du Duc de Valentinois
en particulier il prévist que sa fierté,
son ambition, sa cruauté, ses débordemens excessifs lui attireroient bien-
tôt quelque malheur, sur-tout dès
qu'il cesseroit de le soutenir; soit en-
fin qu'il ne doutast pas, qu'après la
mort du Pape, qui estoit fort avancé
en âge, celui qui lui succederoit ne
pensast à abattre une Maison, qui ne
s'élevoit si haut qu'aux dépens du
S. Siege. D'ailleurs il voyoit la plus-
part des petits Etats d'Italie recher-
cher à l'envi sa protection; & depuis
qu'il estoit sur le Trône, il s'estoit
mis en possession de regler leurs di-
vers interets selon les siens propres,
& de faire pancher la balance entre-
eux comme il le jugeoit à propos;
il le faisoit encore actuellement en-
tre les Florentins, les Pisans, les Lu-
quois & les Siennois, dont tantôt
il favorisoit les uns, & tantôt les au-
tres. Mais ce qui l'engageoit le plus
à ménager le Duc de Valentinois,
c'estoit qu'il méditoit dès-lors un des-
sein où il esperoit d'en estre secondé.
Il pensoit à réunir avec le temps à son
Duché de Milan tout ce qui en avoit
esté démembré; & cela regardoit les
Venitiens plus que tout autre Etat
d'Italie.

*Guicciardino
l. 5.*

Non seulement le Crémontois qu'il
leur avoit abandonné en se liguant
avec eux contre le Duc de Milan, es-
toit un de ces démembremens, mais
encore Bresse, Bergame & Crème,
dont ils s'estoient autrefois emparez
dans les guerres qu'ils avoient eues
avec Philippe-Marie Visconti. Il ne
manquoit pas de sujet de rupture

avec eux: car les Princes en ont tou-
jours de tout prests. Il sçavoit que la
conquête de Naples leur avoit fort
déplu, & estoit persuadé qu'ils avoient
sollicité secrettement le Roy des Ro-
mains de rompre la Treve qu'il avoit
faite avec lui.

La jalousie continuelle de ce Prin-
ce, dont le Roy découvrit vers ce
temps-là une intelligence sur Beaune
en Bourgogne, l'embarassoit toujours.
Il eust souhaité faire avec lui une paix
bien stable, chose que la conquête
de Milan rendoit de plus en plus dif-
ficile. C'estoit un Fief de l'Empire,
que Maximilien ne pouvoir voir sans
chagrin entre les mains d'un Roy de
France. Il falloit en avoir de lui l'In-
vestiture, on la lui demandoit, & il
éludoit toujours.

La conquête de Naples estoit un
nouveau sujet de dépit pour le Roy
des Romains: mais après tout, ce
Prince estoit accessible par deux en-
droits. Il aimoit l'argent, & avoit
beaucoup de tendresse pour Philippe
d'Autriche son fils, & pour Charles
de Luxembourg son petit-fils: on le
prit par là. On lui proposa de nou-
veau de conclure le mariage de ce
petit Prince avec Claude de France
fille du Roy, & il consentit à un
Traité qui se fit & fut signé à Trente
le treizième d'Octobre de cette même
année.

L'affaire parut si importante, que
le Cardinal d'Amboise fut lui-même
le Plenipotentiaire de la part du Roy.
Il se donne dans ce Traité la qualité
de Lieutenant general de Sa Majesté
très-Chrétienne, & celle de Legat à
latere, de laquelle le Pape, pour s'at-
tacher davantage ce puissant Ministre,
l'avoit honoré depuis peu pour le
Royaume de France. Dom Jean Em-
manuel Ambassadeur du Roy d'Es-
pagne y intervint, comme si le
Roy son maistre eust dû estre le

Bb iij

1501.

*Le Roy des
Romains
rompt la
Treve qu'il
avoit faite
avec le Roy.*

*D'Auton
Histoire de
Louis XII.*

*On s'assure de
ce Prince par
le mariage de
son petit-fils
avec Claude
de France.*

*Traité de
Trente.*

1501.
Articles de ce
Traité.

nœud de la reconciliation.

Le mariage de Madame Claude de France avec Charles Duc de Luxembourg fils de l'Archiduc Philippe, dont on avoit déjà traité, y fut de nouveau conclu; & les deux Princes s'engagerent à le confirmer & à le ratifier. Il fut encore arrêté que si le Roy avoit un Dauphin, on en feroit le mariage avec une des filles de l'Archiduc: de sorte que par cet article on faisoit non seulement le mariage de deux enfans au berceau; mais encore celui d'un Prince qui n'estoit pas encore né.

Le Roy des Romains promet par un autre article, de donner au Roy l'investiture pour le Duché de Milan, dans la prochaine Diete de Francfort, en présence des Electeurs & des autres Princes de l'Empire, après que ce Prince par lui-même, ou par Procureur auroit rendu l'hommage, & fait les sermens accoutumez selon les Reglemens de l'Empire.

Guicciardino
L. 5.

Comme c'estoit-là encore un des points les plus importants, on eut peine à convenir sur des circonstances essentielles. Maximilien prétendoit faire du Milanez un Fief purement féminin, au moins tandis qu'il appartendroit à la France; c'est-à-dire, qu'il vouloit que l'investiture n'en fust point donnée aux fils de France, mais seulement aux filles. Il avoit en cela un grand intérêt; car par ce moyen Madame Claude de France auroit porté par son mariage ce Duché au Duc Charles, auquel le Duché de Bretagne pouvoit encore venir par succession; parce que, comme je l'ai remarqué, si le Roy n'avoit point d'enfans mâles, c'estoit à la fille aînée que ce Duché devoit appartenir: de sorte que la Maison d'Autriche seroit rentrée par ce mariage dans la possession de la Bretagne, qui lui avoit échappé, lorsque Maximilien fut

1501.

supplanté par Charles VIII. Mais enfin Maximilien après bien des contestations, consentit, ainsi qu'on le voit par la teneur du Traité dont je parle, de donner au Roy l'investiture du Milanez purement & simplement, & sans condition.

Ludovic, le Cardinal Ascanio, & les Seigneurs du Duché de Milan qui avoient suivi le parti de ces deux Princes, furent aussi compris dans ce Traité. Le Cardinal d'Amboise promit que Ludovic auroit une prison moins étroite; qu'on lui laisseroit cinq lieues d'étendue pour s'y promener, & pour y chasser, & que pour son entretien on entreroit plus en détail avec les Ambassadeurs de l'Archiduc d'Autriche; que le Cardinal Ascanio seroit mis en liberté; qu'on le remettroit en possession de ses Benefices: mais que pendant trois ans, il ne pourroit faire sa demeure que dans les Etats d'Espagne, ou dans ceux de l'Archiduc.

A l'égard des exilés du Duché de Milan, & des autres du même païs qui estoient prisonniers pour avoir suivi le parti de Ludovic; il fut dit qu'on traiteroit de leur rétablissement & de la restitution de leurs biens à la Diete de Francfort, & que tout seroit réglé à cet égard par les Coutumes de l'Empire, par les anciens Traitez, & par la bonté & l'honnêteté du Roy.

Enfin le Roy s'obligeoit à secourir le Roy des Romains contre les Turcs, à soutenir les droits de ce Prince, ou ceux de ses successeurs sur les Royaumes de Hongrie & de Bohême après la mort du Roy Ladislas, à lui donner passage pour aller se faire couronner Empereur à Rome, à lui faciliter son couronnement auprès du Pape. Et touchant l'argent que le Roy donneroit pour l'investiture du Duché de Milan, on convint

1501.

que la chose seroit réglée séparément entre les Agens des deux Princes. Ce Traité de paix devoit estre ratifié par tous les membres de l'Empire, & le Roy des Romains promettoit de le leur faire agréer.

Guicciardino
lib. 5.

Outre ces articles contenus dans le Traité, le Roy des Romains & le Cardinal d'Amboise confererent encore sur divers autres points importants. On parla de faire entre les deux Rois une Ligue offensive contre les Venitiens, pour leur faire rendre les Places qui avoient autrefois appartenu tant au Duché de Milan, qu'à la Maison d'Autriche; de convoquer un Concile general pour la reformation de l'Eglise dans ses membres & dans son chef. Le Roy des Romains fit semblant de le souhaiter beaucoup, & on prit plaisir à reveiller par là l'esperance que le Cardinal avoit d'estre un jour Pape; à quoi ce Prelat travailla depuis de toutes ses forces, quoique fort inutilement. Les troupes du Roy s'estoient saisies de la Valteline, & l'Empereur avoit des prétentions sur ce canton; il proposa au Cardinal de la mettre comme en sequestre pour trois ans entre les mains de l'Archiduc: mais comme le Roy ne lui avoit point donné d'instructions là-dessus, on ne put rien conclure touchant cet article.

Interpreta-
tion du Trai-
té de Treve.

La Treve est
prolongée.
Guicciard. l. 5.

En attendant que le Roy eust ratifié ce Traité de paix, la Treve fut prolongée entre les deux Princes: & le Cardinal retourna en France, pour rendre compte de sa negociation au Roy qui approuva le Traité. On y ajouta seulement quelques éclaircissemens dans une entrevüe que le Roy eut avec l'Archiduc, à l'occasion que je vais dire.

L'Archiduc Philippe avoit épousé la Princesse Jeanne fille aînée du Roy d'Espagne contre un des Articles du Traité de Barcelonne de l'an

1494. par lequel le Roy & la Reine d'Espagne avoient promis à Charles VIII. de ne marier aucun de leurs enfans ni au Roy des Romains, ni au Roy d'Angleterre, ni aux enfans de ces deux Princes; Article qui fut non-seulement violé par le mariage de Jeanne avec l'Archiduc, mais encore par celui de Catherine sœur de Jeanne avec Artur fils aîné du Roy d'Angleterre. Car c'est ainsi que Ferdinand deshonoroit en toutes occasions par sa mauvaise foy le glorieux titre de Catholique, affecté depuis quelques années aux Rois d'Espagne, de même que celui de Très-Chrétien avoit esté attaché aux Rois de France en la personne de Louis XI. qui n'y avoit fait gueres plus d'honneur.

L'Archiduc à qui cette alliance mettoit sur la teste les Couronnes d'Arragon, de Castille, de Sicile, & de toutes les dépendances de ces Etats, fut invité par le Roy son beau-pere, & par la Reine sa belle-mere à venir recevoir les hommages & le serment de fidelité de ses futurs Sujets d'Espagne. Il ne pouvoit y aller de Flandre où il estoit, que par mer, ou par la France. Il fut bien aise d'éviter les dangers de la mer, & pria le Roy de lui donner passage par son Royaume, ce qui lui fut accordé sans peine. On lui rendit aussi bien qu'à l'Archiduchesse son épouse tous les honneurs qu'il pouvoit souhaiter, principalement à Paris où il passa quelques jours, & vint de-là à Blois, où la Cour estoit alors.

L'Archiduc
passe par la
France pour
aller en Espa-
gne.

S. Gelais.
Histoire de
Louis XII.

Le Roy, qui estoit le Prince le plus poli de son temps, mit tout en œuvre pour le bien recevoir. On le divertit pendant tout le temps qu'il y fut, par des Joustes, des Tournois, des parties de chasse, des festes de toutes manieres. Les deux Princes ne laisserent pas de prendre quelques heures pour traiter ensemble d'affai-

Reception que
le Roy lui fit.

Ces deux Prin-
ces ont une en-
trevue dans
laquelle ils

1501.

*ajoutent quel-
ques articles
au Traité pré-
cedent.*

res sérieuses : & ce fut-là que furent faites quelques additions par forme d'éclaircissement au Traité de Trente.

Touchant l'Article du secours que la France devoit donner au Roy des Romains contre le Turc, il fut réglé que le Roy y employeroit jusqu'à cinq cens mille francs, sans y comprendre la dépense de la flotte qui estoit sur les costes d'Italie, & dont l'armement lui revenoit à plus de trois cens mille livres.

Il promit pour l'investiture du Duché de Milan quatre-vingt mille écus d'or valant cent quarante mille francs, & pour la Valteline, si on vouloit la lui laisser, sans entrer là-dessus en discussion, il en offroit encore soixante mille.

Il déclara sur l'Article de Ludovic, qu'il ne permettroit point qu'on le transférât hors de France ; qu'il auroit soin de le faire bien traiter & bien servir, & qu'en considération du Roy des Romains, il consentiroit qu'on augmentât de deux personnes le nombre de ceux qui estoient auprès de lui. Sur l'Article des fugitifs, ou des bannis du Milanez, il dit qu'il y en avoit de deux sortes : les uns, qui après lui avoir fait serment de fidélité, s'estoient revoltez, & avoient fait soulever les peuples ; d'autres qui ne lui avoient point fait de serment, & dont les biens avoient esté confisquez, parce qu'ayant été rappelés sous peine de confiscation de leurs biens & de leur corps, ils n'estoient point revenus : que pour les premiers il n'y auroit point de grace ; que pour les seconds, s'ils lui demandoient pardon, il feroit connoître combien il avoit d'égard à la recommandation du Roy des Romains. Ce furent-là les additions, que l'on fit au Traité de Trente à Blois le treizième Decembre de l'an 1501. après quoi l'Archiduc continua son voyage jusqu'aux

*Interpreta-
tion du Trai-
té de Tren-
te, &c.*

frontieres d'Espagne avec le même agrément qu'il l'avoit commencé.

Tout sembloit ainsi se disposer à la paix avec le Roy des Romains, mais on ne fut pas long-temps sans s'apercevoir de l'inconstance ou du peu de sincerité de ce Prince. Le Roy avoit envoyé à Mayence les Seigneurs de Piennes & de Hautbosch avec quelques autres, & ils devoient faire l'hommage en son nom pour le Duché de Milan entre les mains de Maximilien, en presence des Electeurs & des Princes de l'Empire dans la Diete convoquée à Francfort pour le mois de Janvier : mais ce Prince ne s'y trouva point. Sur quoi de Piennes protesta juridiquement dans la Diete de la diligence du Roy son maître, & du défaut du Roy des Romains, qui avoit manqué de s'y rendre contre la parole qu'il en avoit donné. Il demanda acte de sa protestation, & il lui fut accordé.

Cette conduite du Roy des Romains estoit apparemment un effet des intrigues du Roy d'Espagne, qui prévoyant qu'il auroit bien-tôt les François sur les bras au sujet du Royaume de Naples, où il paroïsoit tous les jours de nouvelles semences de guerre entre les deux nations, estoit bien aise que ce Prince tint toujours la France en inquiétude.

Il estoit difficile que le partage du Royaume de Naples entre la France & l'Espagne ne produisît bien des contestations, quand il s'agiroit du reglement des limites. Il y en eut deux entre autres de très-grande importance, dans l'une desquelles, quoiqu'en disent en général nos Historiens contemporains, il semble quand on examine la chose en détail, que les François avoient tort, comme ils avoient raison dans l'autre.

Selon

1501.

1502.

*Le Roy des
Romains man-
que à l'obser-
ver.*

*Acte de pro-
testation des
Ambassa-
deurs de
Louis XII
&c.*

*Semences de
guerre entre
les deux Na-
tions, au se-
jet du Royau-
me de Naples.*

1502.

Selon le partage fait entre les deux Rois, les Espagnols devoient avoir pour leur part la Pouille & la Calabre. Le reste, c'est-à-dire, l'Abruzze, la Terre de Labour, & tout ce qui n'estoit ni de la Pouille ni de la Calabre, devoient estre aux François.

Ceux-cy après la conquête, prétendirent avoir le païs qu'on appelle la Capitanate, qui confine l'Abruzze le long du Golfe de Venise, en avançant vers l'embouchure du Golfe. Mais selon l'ancienne division de la Pouille, faite par les Romains, & selon la moderne faite par Alphonse d'Arragon premier du nom Roy de Naples, la Capitanate estoit de la Pouille. Les François avoient grande raison de souhaiter qu'elle fust à eux; parce que c'est un des meilleurs païs du Royaume, & d'où il vient en l'Abruzze quantité de bestiaux & de bled: de sorte que dans les mauvaises années, les Espagnols en empêchant le transport de ces deux especes de marchandises, pouvoient aisément affamer ce païs; c'estoit une imprudence aux François, de n'avoir pas dans le temps du partage, fait attention à cela: & les Espagnols prétendoient s'en tenir aux termes du Traité, qui estoient clairs.

Mariana, l.
27. cap. 10.

Les François avoient plus de droit de leur disputer deux autres cantons, l'un appelé la Principauté, & l'autre, la Basilicate. Le premier, qui est sur le bord de la mer de Toscane, & confine avec le territoire de Naples; le second, qui est dans les Terres, entre la Principauté & le Golfe de Tarente. Les Espagnols prétendoient que l'une & l'autre estoient de la Calabre. Les François le nioient avec d'autant plus de raison, que dans la division du Royaume faite par Alphonse I. elles en estoient distinguées. On en vint aux voyes de fait. Les

Tome V.

Guicciard.
l. 5.

François engagerent dans la Principauté divers Seigneurs, à reconnoître le Roy pour leur maistre; & même Louïs d'Ars, Lieutenant de la Compagnie d'Ordonnance du Comte de Ligny, qui estoit demeuré en France, se faisit dans la Pouille d'Altamore, dont la Dame avoit épousé ce Comte dans la premiere expedition de Naples, & il y mit garnison. Les Espagnols de leur costé, s'emparoiert de tout ce qu'ils pouvoient aisément prendre. Quelques Seigneurs du païs, qui prévoyoiert les suites fâcheuses de cette mesintelligence, engagerent à une entrevüe les deux Généraux Gonsalve & Louïs d'Armagnac Duc de Nemours, que le Roy avoit fait Viceroy de Naples. Le Duc de Nemours vint à Melfes, & Gonsalve à Atelle. Ils confererent ensemble, mais sans pouvoir rien conclure, sinon que de part & d'autre on ne feroit plus aucune nouvelle entreprise, avant que d'avoir informé les deux Rois de l'estat des choses.

Ces Princes avertis de ces differens déclarerent l'un & l'autre, que leur dessein n'estoit point de les décider par la voye des armes & ordonnerent, que dans les Places qui faisoient le sujet de la contestation, on élevast sur les tours, l'étendart de France & l'étendart d'Espagne, en attendant qu'on pust terminer l'affaire à l'amiable. On fut persuadé en Italie de la sincerité de leurs intentions pour la paix: mais on croyoit en même temps, que les deux Généraux souhaitoient fort la guerre, pour avoir la gloire de soumettre le Royaume entier à leur Maistre.

Quoiqu'il en soit, les troupes des deux partis estoient si proches, & les postes qu'elles occupoient si mêlez les uns dans les autres, qu'il estoit difficile d'éviter toute occasion de

CC

1502.

Mariana, loc.
cit.

Guicciard.
liv. 5.

Les Espagnols
commencent
les hostilités.

Mariana, l.
27. c. 13.

1502.

D'Auton,
Histoire de
Louis XII,

querelle. Ce furent les Espagnols qui commencerent. Gonsalve ayant peine à subsister, voulut étendre ses quartiers. Il ne le pouvoit faire, sans chasser les François des leurs. Il envoya un détachement dans la Principauté, sous le commandement du Capitaine Scalada, qui chassa les François de Tripalda. Les Espagnols voulurent encore surprendre Troja, mais ils furent repoussez par Yves d'Alegre. Ils firent d'autres tentatives en divers endroits, & le Duc de Nemours en donna aussi-tôt avis au Roy, qui envoya ordre sur le champ dans tous les ports & dans toutes les Villes de France, où les Espagnols trafiquoient, de saisir & de confisquer leurs effets. Cela n'empêcha pas que Gonsalve, sur les ordres qu'il avoit reçus d'Espagne, ayant demandé une nouvelle conférence au Duc de Nemours, ne l'obtint. Ses instructions portoient, d'abandonner aux François les Places dont ils s'estoient emparez dans la Capitanate, c'est-à-dire, la plus grande partie de ce pays. Mais il fit proposer par ses Députez à ceux du Duc de Nemours, de faire un nouveau partage de cette Province & de la Principauté, & d'en prendre chacun la moitié. Ce moyen d'accord paroissoit assez naturel: car ainsi que je l'ai remarqué, la Capitanate, à s'en tenir aux termes du premier Traité de partage, appartenoit aux Espagnols, & la Principauté aux François: de sorte qu'il n'y auroit plus eu à terminer que l'article de la Basilicate. Mais le Duc de Nemours ayant reçu sur ces entrefaites un renfort de mille Suisses & de deux cens Hommes d'armes, avec de l'argent, & devenu par-là plus fort que Gonsalve, rejetta cette proposition. La conférence fut rompue: les François se mirent en campagne, avec les Prin-

ces de Bisignane & de Salerne. Toute la Capitanate fut reduite, excepté Manfrédonia & le Mont S. Ange. Le Duc de Nemours accompagné de Gaston de Foix, des Seigneurs de la Palice, d'Alegre, de Chabane, d'Ars, de Torci, de Bayard, se jeta dans la Pouille, y prit Canosa, & quelques autres places aux environs de Barlete, où Gonsalve avoit établi son principal quartier; & où il estoit lui-même.

Le Roy sur la nouvelle de la prise de Tripalda par les Espagnols, s'étoit avancé jusqu'à Lyon, & envoyoit sans cesse de nouvelles troupes en Italie, résolu d'y aller lui-même, si sa présence y estoit nécessaire. Il y passa en effet peu de temps après, menant avec lui Frédéric d'Arragon Roy de Naples détrôné: mais ce voyage estoit moins pour animer ses troupes contre les Espagnols, qui estoient toujours vivement poussez par le Duc de Nemours, que pour réprimer par son autorité, de grands mouvemens qui se faisoient dans la Toscane, & pouvoient avoir des suites pour les affaires de Naples.

Divers petits Princes, ou Seigneurs Italiens, sçavoir Vitelloso, qui étoit dans le parti des Pisans contre les Florentins, Baglioné, Pandulfe, Petrucci, & ceux de la Maison des Ursins, s'estoient liguez ensemble, pour attaquer la Republique de Florence, en faveur de Pierre de Medicis, qui en avoit esté chassé pendant l'expédition d'Italie de Charles VIII. pour les raisons que j'ai marquées dans l'Histoire du regne de ce Prince. Leur dessein estoit de contraindre les Florentins à recevoir Pierre de Medicis, & à le rétablir dans ses biens & dans ses charges. C'estoit le motif qui les faisoit agir; mais on crut qu'ils avoient esté incitez à cette entreprise par le Pape &

1502.

Les François
se mettent en
campagne, &
prennent plu-
sieurs places
sur les autres.
Guicciard.
l. 5.

Annales de
France.
Le Roy va en
personne en
Italie.
d'Auton,
Histoire de
Louis XII.

Le Pape du-
rant ce temps-
là, excite des
brouilleries
dans la Tos-
cane.
Guicciard.
l. 5.
Annales de
France.

1502.

par le Duc de Valentinois, qui excitoyent exprès des broüilleries dans la Toscane, pour s'en emparer, au moins d'une partie, & étendre de ce costé-là les conquestes que le Duc avoit faites dans la Romagne, sur les Vicaires de l'Eglise; & la part que le Duc de Valentinois prit à cette guerre, rendit ce soupçon très-vrai-semblable.

Ces Seigneurs que j'ai nommez, ayant fait secrettement leurs préparatifs, résolurent de commencer par se rendre maistres d'Arezzo, une des principales Villes de la République de Florence, où ceux de la faction de Pierre de Médicis se souleverent. Ils le firent si subitement, & avec tant de succès, qu'ils se faisi- rent de Guillaume Pazy qui y com- mandoit pour la République, & dont la famille avoit esté de tout temps ennemie irréconciliable de celle de Médicis. Ils se rendirent maistres de la Ville, & Côme Pazzi fils du Commandant qui en estoit Evê- que, se sauva dans la Citadelle, où il fut assiégé, & obligé de se rendre, demeurant prisonnier avec huit des principaux de son parti pour estre échangez avec quelques-uns des ha- bitans d'Arezzo qui avoient esté arrê- tez à Florence. Les conjurez s'empara- rent de plusieurs forteresses des en- virons, sans que les Florentins qui avoient esté pris au dépourvû, & dont le gouvernement, depuis qu'ils avoient chassé Pierre de Médicis, estoit fort mal entendu, osassent s'y opposer.

Le Duc de Valentinois n'eust pas plustost appris la nouvelle de la prise d'Arezzo, qu'il sortit de Rome avec une petite armée, sous pretexte d'aller assiéger Camerino, dont Jules de Varano qui en estoit Sei- gneur, refusoit de se soumettre au Pape; mais en effet pour aller s'em-

parer du Duché d'Urbain. Il le fit avec sa perfidie ordinaire; car après avoir obtenu du Duc Guidobalde, des troupes qu'il lui demanda, & la meilleure partie de son artillerie, que ce Duc n'osa lui refuser, il vint fon- dre sur lui, & lui enleva presque toutes ses Places. Ensuite il assiegea Ca- merino, qu'il surprit dans le temps que Jules de Varano traitoit d'un ac- cord avec lui; & ce Seigneur étant tombé entre ses mains avec ses deux fils, il les fit étrangler tous trois.

Après ces conquestes qui lui a- voient si peu cousté, il se disposoit à venir prendre part au débris de la Ré- publique de Florence: mais il en fut empêché par un ordre qu'il reçut de la part du Roy à qui les Florentins ac- cablez de toutes parts avoient eu re- cours; & ils se sceurent alors bon gré du nouveau Traité qu'ils avoient fait au commencement de cette année avec ce Prince.

Cette République estoit celle qui avoit le plus souffert des guerres d'I- talie, depuis que Pierre de Médicis s'estoit ligué contre la France avec Ludovic, & avec les Rois de Naples de la Maison d'Arragon. Après que les François eurent conquis le Duché de Milan, elle fit tous ses efforts pour regagner les bonnes graces du Roy. Ce Prince ne les lui refusoit pas, mais il les lui vouloit faire acheter fort chèrement, & elle se servit avec prudence d'une conjoncture qui se presenta, pour obtenir de lui des conditions moins défavantageuses.

Maximilien d'Autriche ayant réso- lu nonobstant ses promesses, de ne pas donner l'investiture de Milan au Roy, & attendant toujours une oc- casion favorable de lui faire la guer- re, vouloit aller se faire couronner à Rome; mais il appréhendoit que les François & leurs Alliez d'Italie ne s'opposassent à son passage, ou à

Cc ij

1502.

Guicciardi
l. 5.Le Duc de Va-
lentinois s'en-
gare du Du-
ché d'Urbain.

1502.

son retour. Il envoya pour ce sujet en Ambassade à Rome, Ermez Sforce fils de Ludovic, & le fit accompagner par Jean Graismer Prévost de Brissina. Ils avoient ordre de passer par diverses Cours d'Italie, pour tâcher de les mettre dans ses intérêts. Ils demeurèrent plusieurs jours à Florence, & ils tirèrent parole des Florentins, que quand Maximilien seroit entré en Italie, ils lui fourniroient cent Hommes d'armes & trente mille ducats.

*Le Roy prend
les Florentins
sous sa protec-
tion.*

Quand le Roy fut informé de ce Traité, il appréhenda que les Florentins ne prissent des liaisons plus étroites avec Maximilien. Cette raison le fit relâcher sur beaucoup d'articles avec eux; & enfin il se fit un nouveau Traité, par lequel le Roy les prenoit sous sa protection, s'engageoit à les défendre pendant trois ans, contre tous ceux qui les attaqueroient, ou directement, ou indirectement; à condition qu'ils lui payeroient six vingt mille ducats, le tiers de cette somme chaque année. Il leur permettoit d'attaquer les Pisans, & tous ceux qui s'estoient emparez de leurs Places. (C'estoit principalement cet article des Pisans qui avoit suspendu l'accord;) & il fut arrêté que tous les autres Traitez passez seroient annullez par celui-ci.

Ce fut en vertu de ce Traité, qu'ils demanderent au Roy sa protection, & du secours contre les Ursins, & les autres qui les attaquoient. Ils lui représenterent, qu'il y alloit non-seulement de son honneur de ne les pas abandonner dans un besoin si pressant contre tous ces petits Princes, qui avoient osé leur déclarer la guerre, quoi qu'ils sçussent que la République estoit sous sa protection, mais encore, que son intérêt demandoit qu'il les secourust; que ces mouvemens avoient esté suscitez par le Pape, & par le Duc de Valentinois; qu'à

près s'estre emparez des Places de la Romagne, s'ils se rendoient maistres de la Toscane, ils ne borneroit pas là leur ambition insatiable; qu'ils se ligueroit avec les Venitiens, les Espagnols, & le Roy des Romains, pour enlever le Duché de Milan à la France, & qu'il estoit temps de se précautionner contre leurs vastes desseins.

Le Roy entra fort dans ces remontrances, & il avoit déjà fait une partie de ces réflexions. Il se défioit fort des Venitiens, se voyoit en guerre ouverte avec les Espagnols, & estoit toujours persuadé que le Roy des Romains n'oublioit rien, pour soulever tous les Princes de l'Europe contre la France. Charles d'Amboise Gouverneur du Milanez, lui écrivoit en conformité de ce que les Florentins lui représentoient, le conjuroit de ne les pas abandonner, & de ne pas tarder à passer en Italie.

Il prit ce parti, & envoya au plus tost en poste un de ses Hérauts d'armes, du titre de Normandie, à Vitelloso, à Baglioné, à Betrucci, & aux Ursins, pour leur commander en son nom, de rendre aux Florentins les Places qu'ils avoient prises sur eux. Il le chargea d'aller aussi trouver le Duc de Valentinois, & de lui faire défense de sa part, d'entrer sur les Terres de cette République. Il parla avec beaucoup de fermeté sur ce sujet à l'Ambassadeur du Pape, & fit de grandes menaces à Julien de Médicis qui estoit à la Cour de France, comme l'Agent de Vitelloso & de Petrucci.

Ces ordres & ces menaces eurent leur effet, & d'autant plus aisément, que tous ces petits Princes, ensuite de l'invasion du Duché d'Urbain, & de ce qui s'estoit passé à Camérino à l'égard du Seigneur de cette Place, appréhendèrent que le Duc de Valentinois ne vint fondre sur leurs Domai-

1502.

1502.

*Ce qui fait
évacuer au
Duc de Valen-
tinois toutes
les places
qu'il leur a-
voit prises.*

nes, & ne les envahist, comme il le fit effectivement depuis, & il en coûta la vie à quelques-uns d'entre eux.

Le Duc de Valentinois lui-même, & le Pape sçachant que le Roy estoit arrivé à Ast, & qu'il faisoit marcher Loüis de la Trimouille avec deux cens Hommes d'armes & beaucoup d'artillerie en Toscane, pour reprendre Arezzo, envoyerent vers ce Prince, pour désavouer ce que Vitelloso, & les autres Seigneurs avoient fait contre les Florentins, protestant que quoique ces Seigneurs fussent à la solde du S. Siege, ils avoient en cela agi sans leur ordre & à leur inscû, & qu'on n'avoit osé entreprendre de les en empêcher. Le Duc de Valentinois fit même menacer Vitelloso, que s'il ne fortoit incessamment d'Arezzo, & des autres Places des Florentins, il iroit lui-même l'en chasser. Il ne pouvoit pas mieux s'y prendre pour appaiser le Roy, qui fit semblant d'estre fort satisfait de cette franchise apparente. Ainsi Arezzo & les autres places envahies, furent remises entre les mains des Capitaines François, & puis restituées aux Florentins.

*Guicciardino
l. 5.*

Dionacorsi.

*Le Roy arrive
à Ast, où on
tâche de l'ir-
riter contre le
Pape.*

Le Roy estoit arrivé à Ast le septième de Juin, où les Villes libres d'Italie envoyerent leurs Ambassadeurs, pour le complimenter. Les Princes s'acquitterent du même devoir. Plusieurs d'entre eux y vinrent en personne, esperant, & ne souhaitant rien davantage, que de le trouver en resolution de chasser le Duc de Valentinois. Le Cardinal Baptiste des Urlins s'y rendit pour justifier les Seigneurs de sa Maison, & Vitelloso sur l'entreprise d'Arezzo, & animer le Roy contre le Pape & contre le Duc, dont il avoit penetré les mauvais desseins à l'égard de sa famille.

*Raisons
qu'il
avait de ne
pas se laisser*

Le Roy auroit esté assez disposé de lui-même à le satisfaire; car dès qu'il sçut l'entreprise d'Arezzo, le premier

mouvement d'indignation le fit penser à chasser le Duc de Valentinois de la Romagne & de toutes les Places dont il s'estoit emparé. Mais la situation presente de ses affaires en Italie, ne lui permit pas d'écouter son ressentiment. Il se défioit toujours des Vénitiens; il sçavoit que le Roy des Romains faisoit tous ses efforts auprès du Pape, pour le broüiller avec la France, & qu'il avoit fait avancer des troupes de cavalerie & d'infanterie dans le Trentin. D'autre part les Suisses l'inquietoient beaucoup: ils lui demandoient la Valteline, & diverses autres choses, qu'il n'estoit pas resolu de leur accorder, & le menaçoient de traiter avec le Roy des Romains, s'il les refusoit. Enfin dans la conjoncture de la guerre qu'on avoit avec le Roy d'Espagne au Royaume de Naples, ç'auroit esté prendre le change très-imprudemment, que de tourner ses armes contre le Pape.

1502.
*alors à son
ressentiment.*

*Guicciard.
l. 5.*

Outre que ces raisons estoient fortes par elles-mêmes, le Cardinal Georges d'Amboise en augmentoit le poids par celui de son autorité; & ses vûes particulieres ne s'accommodoient nullement d'une rupture avec le Pape. Il esperoit parvenir un jour au souverain Pontificat: la puissance du Roy en Italie, & les propres interests de ce Prince, estoient le fondement de son esperance. C'estoit une nécessité pour lui de ménager le Pape, afin d'en pouvoir obtenir des places dans le sacré College, pour ses parens & pour ses amis. Il se faisoit un honneur & un merite de procurer auprès du Roy les avantages de l'Etat Ecclesiastique, de paroistre zelé pour l'honneur du S. Siege, & d'estre le nœud de la bonne intelligence, qui estoit depuis plusieurs années entre ces deux Puissances. Le Pape ne manquoit pas de se servir utilement de l'ambition du Cardinal, pour satisfaire la sien-

1502.

ne & celle de son fils, & les bons offices estoient mutuels. Ce fut vers ce temps-là, que le Pape prolongea encore pour dix-huit mois au Cardinal, la qualité de Legat du S. Siege en France. Trocciez Camerier du Pape & son grand confident ressentit l'effet de cette nouvelle grace, par la bonne reception que le Roy lui fit à Ast; & le rapport qu'il en fit au Duc de Valentinois à son retour, donna à ce Duc tant de confiance, qu'il partit sur le champ en poste, pour venir trouver le Roy. Il n'en avoit jamais esté reçu avec plus de caresses qu'il le fut alors, au grand mécontentement de tous les Princes & des Envoyez des Villes d'Italie, qui estoient presens, & dont la crainte de devenir l'objet des desseins ambitieux du Duc de Valentinois augmenta beaucoup.

*Détail du
Traité qu'il
avait fait
avec le Pape.*

*Gucciard.
l. 5.*

Mais ils auroient eû bien plus d'inquietude encore, s'ils avoient sçû le détail du Traité que le Roy avoit fait avec le Pape & avec le Duc de Valentinois. Par ce Traité il leur abandonnoit Bentivoglio Seigneur de Boulogne, Baglione, Vitelloso, & les Urins, à condition que le Pape l'aideroit à achever la conquête du Royaume de Naples. Ce Traité fut très-funeste à quelques-uns de ces Seigneurs, qui faute d'en estre instruits, se liguerent contre le Duc de Valentinois. Ensuite s'estant imprudemment mis entre ses mains à Sinigaglia, ils y furent arrestez par ses gens, & puis étranglez: & sur l'avis secret qu'il en donna aussi-tost au Pape, le Cardinal des Urins fut mis en prison, où il mourut vingt jours après, empoisonné, ainsi qu'on le crut communément. Cette opinion estoit fondée sur le caractère & la conduite du Pape & de son fils le Duc de Valentinois, à qui ces sortes de crimes ne coustoient gueres, quand ils les croyoient utiles

pour augmenter leur puissance. La plupart de ces Seigneurs ne méritoient pas que le Roy se mist fort en peine d'eux; car il avoit tout sujet d'appréhender qu'ils ne prissent le parti des Espagnols contre lui. Le seul Bentivoglio avoit raison de se plaindre; parce que le Roy l'avoit pris sous sa protection: mais outre qu'il ne fut pas du nombre de ceux qui périrent, le Roy lui répondit, lorsqu'il lui fit ses plaintes, qu'en le protegeant, il n'avoit pas prétendu ôter au S. Siege le pouvoir de poursuivre ses droits qui estoient évidens sur le Domaine de Boulogne, mais seulement procurer seureté à sa personne & à ses biens, comme il estoit encore resolu de le faire. Tel a toujours esté le sort des plus foibles, d'estre sacrifiez aux interets des plus puissans.

Le Roy des Romains, qui avoit fort compté sur ces semences de division entre le Roy & le Pape, vit bien qu'il n'y avoit plus de fond à faire là-dessus, & suivant sa coustume d'avoir toujours envie d'entreprendre quelque chose contre la France, sans oser en venir à l'effet, il se tint en repos: de sorte que le Roy n'eut plus qu'à penser à la guerre de Naples, qui jusqu'alors avoit esté conduite par le Duc de Nemours avec beaucoup de succès.

Les Espagnols n'avoient plus dans la Capitanate, que Manfrédonia & le Mont S. Ange, & excepté les Villes maritimes, ils avoient presque tout perdu dans la Calabre & dans la Pouille. Le besoin de vivres, d'argent & d'autres munitions, augmentoit tous les jours dans Barlète, d'où Gonzalve n'osoit sortir, & il auroit esté contraint de l'abandonner, sans un convoy de vivres & de salpestre, qui lui vint de Venise. Le Roy en ayant fait de grandes plaintes, le Sénat s'excusa en disant que la chose s'estoit fai-

Il part d'Italie pour retourner en France.

1502.

1502.

te sans son ordre, que c'estoient des Marchands, qui pour faire de l'argent de leurs denrées, les avoient portées aux Espagnols, & que dans une République libre comme la leur, on n'estoit pas en droit d'interdire le commerce aux particuliers. Le Roy estoit trop instruit des intentions des Vénitiens, pour estre satisfait de cette réponse; mais il crut devoir dissimuler; & même ses forces lui parurent si supérieures à celles des Espagnols dans le Royaume de Naples, qu'il jugea sa présence inutile en Italie. C'est pourquoi après avoir esté à Gênes, où l'on lui fit une entrée des plus magnifiques, il retourna en France.

S. Gelais.
Histoire de
Louis XII.
d'Aron.

Conseil tenu
par ses Gene-
raux après
son départ.

Belcarius l. 9.

Après son départ, les Generaux François s'assemblerent à Troja, delibererent entre eux sur diverses entreprises, où ils pourroient employer leur armée, qui avec le renfort de deux mille Suisses, & de deux mille Gascons que le Roy leur avoit envoyez par mer, estoit environ de dix mille fantassins, & de six à sept mille chevaux. De ce conseil estoient, outre le Duc de Nemours & Aubigny, Yves d'Alegre, Chabanes Seigneur de la Palice, de Torfi de la Maison d'Estouteville, Chandenier, Chastillon, Pierre du Terrail dit le Chevalier Bayard, Louis d'Ars, Thomas de Montferrat, Mathieu d'Aqua-viva, Mondragon, & les autres Chefs de la Gendarmerie.

Aubigny ouvrit l'avis d'assiéger Barlète. Il avoüoit qu'on devoit s'attendre à une vigoureuse resistance, Gonsalve y commandant en personne l'élite des troupes Espagnoles: mais d'autre part, la prise de cette Place estoit un coup décisif pour tout le reste; au lieu que si l'on donnoit le temps au secours que les Espagnols assembloient en Sicile, de joindre Gonsalve, on ne viendroit jamais à

Annales de
France.
Guicciard.
l. 5. &c.

bout de chasser les Espagnols du Royaume.

D'autres estoient d'un sentiment contraire, & vouloient qu'en se contentant de bloquer Barlète, on allast soumettre les autres Villes qui tenoient encore pour les Espagnols, & qui estant pour la pluspart, ou foibles, ou mal fournies de monde & de munitions, seroient aisément prises: mais leur principale raison estoit qu'il y avoit très-peu d'eau douce aux environs de Barlète, & que le siege devant estre long, la pluspart de la cavalerie périroit. Le Duc de Nemours après avoir balancé les raisons opposées, prit ce dernier parti. La pluspart des Historiens jugeant des choses par le succez, l'en blasment fort, & comme s'ils estoient sûrs de ce qui fust arrivé, s'il eust suivi le sentiment d'Aubigny, ils ne feignent point de dire, qu'il fut par-là la cause de la décadence des affaires des François au Royaume de Naples. Mais ces jugemens, tels qu'on en fait tous les jours dans le cabinet & dans les cercles, sont d'ordinaire aussi frivoles que temeraires: & les raisons qui firent agir le Duc de Nemours en cette occasion paroissent assez solides, pour ne le pas rendre responsable de l'évenement.

Il demeura pour faire le blocus de Barlète, & détacha Aubigny, pour l'envoyer en Calabre. Il y prit & sacagea Cofence, sans attaquer la citadelle, & ayant sçu que Hugues de Cardone General Espagnol avoit débarqué à Reggio, & s'avançoit avec un corps considerable de troupes, il marcha au devant de lui. Il le trouva dans la campagne de Térina le jour de Noël, tout fier de la défaite du Comte de Mélet, Commandant des troupes des Princes de Bisignane & de Salerne, qu'il venoit de battre proche de là. Il voulut pourtant éviter d'en

1502.

On y resout de
bloquer Bar-
lète.

Aubigny dur-
ant ce temps-
là bat les Es-
pagnols en Ca-
labre.

D'Auron.

Guicciard.
lib. 5.

1502.

Feron.

venir aux mains avec les François : mais Aubigni le ferrant de près, il fut obligé de tourner teste.

Les Espagnols après un combat assez opiniastreté, furent mis en déroute : il en demeura mille sur la place, treize cents furent pris, & quinze drapeaux gagnés. Les François y perdirent Claude de Grigni Capitaine de la Compagnie d'Hommes d'armes qu'avoit eu le Comte de Cajazze, mort depuis quelque temps à Naples. Aubigni pensa estre pris en poursuivant les fuyards ; il fut enveloppé lui troisième par plusieurs Cavaliers Espagnols ; mais il se défendit assez longtemps, pour donner le loisir à Jean Stuart son parent, de venir à son secours. Hugues de Cardone échappa, & repassa en Sicile, après avoir perdu la plupart de ses troupes.

*Contretemps
arrivez de-
vant Barlète
au Duc de
Nemours.*

Les choses n'alloient pas tout-à-fait si bien du costé de Barlète, car quoique le Duc de Nemours durant le blocus de cette Place, se fust emparé de plusieurs Villes de la Pouille, & en particulier de Canosé après deux assauts sanglans, cependant Gonsalve & sa garnison tenoient toujours ferme, malgré la disette & la peste qui les désoloient, & profitant de la négligence des François, avoient remporté divers avantages sur eux.

Le plus considérable, & celui où la conduite & la résolution du General Espagnol parurent davantage, fut l'enlèvement du poste de Rubos, éloigné de Barlète de douze milles, qui sont six petites lieues, & où le Seigneur de la Palice commandoit cent hommes d'armes & trois cents fantassins.

Il prit le temps que le Duc de Nemours estoit allé à Canosé, & étant forti la nuit de Barlète avec de l'artillerie qu'il conduisit sans peine, parce que le chemin est fort aisé de là à Rubos, il y arriva devant le jour, & son canon estoit en batterie, avant

qu'on eust dans la Place avis de son arrivée. Il eut bien-tost fait une brèche à la muraille, qui ne valoit rien. La surprise fit perdre la teste aux François ; ils furent emportés d'assaut presque sans résistance, & la Palice demeura prisonnier. Gonsalve retourna en plein jour à Barlète, toujours en bataille, sans que les troupes des quartiers François, trop éloignées les unes des autres pour s'assembler assez promptement, osassent l'attaquer dans sa retraite. En approchant de Barlète, il fit un détachement pour aller au-devant d'un convoi d'argent qu'on lui amenoit de Trani, & cinquante hommes d'armes de l'armée François qui s'estoient mis en campagne pour l'enlever, furent taillés en pieces. Peu de jours auparavant les habitans de Castellanète, qui estoit le poste le plus avancé, & qui serroit Barlète de plus près, avoit pris les armes contre la garnison François, & l'avoit chassée. Ces succès augmentoient autant le courage des Espagnols, qu'ils décourageoient les François.

Un fâcheux contre-temps empêcha le Gouverneur du Milanez, d'envoyer au Duc de Nemours un nouveau renfort de troupes dont il auroit eu besoin, pour s'opposer à celles d'Espagne, qui passoient de Sicile en Calabre. C'est que les Cantons Suisses les plus proches du Milanez, s'estoient saisis de Bélinzoné, que le Roy prétendoit estre des dépendances du Duché de Milan, & qu'ils vouloient l'obliger à le leur céder. Sur le refus qu'il en fit, ils attaquèrent Locarne & la Murata : c'estoit une grande muraille bastie sur le Lac Majeur auprès de Locarne, pour empêcher le passage des montagnes dans la plaine du costé du Milanez, & où il n'y avoit qu'une porte, que Chaumont Gouverneur de Milan faisoit garder. Il s'estoit

1502.

Il ne peut rassembler assez de troupes pour s'opposer aux Espagnols.

*Guicciardi
l. 5. & c.*

*Annales de
France.*

1502.

s'estoit avancé lui-même avec huit cens hommes d'armes, & trois mille hommes d'infanterie, jusqu'à Varésé & Galéra : mais les Suisses secondez par les Grisons, s'estant emparez de certains rochers qui commandoient ce poste, obligerent les François de l'abandonner ; & après plusieurs assauts, ils se rendirent maîtres du Bourg de Locarne. Ce qu'il y eut de plus fâcheux, fut que les autres Cantons s'estant laissez gagner par les prieres de leurs compatriotes, se joignirent à eux, & Chaumont se vit en moins de rien sur les bras une armée de quinze mille Suisses & Grisons, qui assiegerent le Chasteau de Locarne.

Il assembla de son costé tout ce qu'il put de ses garnisons : il obtint des troupes de Boulogne, du Ferrarois & du Mantouian, & pressa les Venitiens de lui en envoyer aussi, en execution du Traité fait avec le Roy pour la défense du Milanez, lorsqu'il le conquist avec eux. Ils en promirent ; mais ils userent de tant de délais, que ce secours n'arriva que lorsqu'il n'estoit plus temps. Ces délais furent l'effet des intrigues de Laurens Suarez Figuéroa Ambassadeur d'Espagne, qui avoit tant contribué à la ligue conclüe à Venise contre Charles VIII. & qui sollicitoit alors les Venitiens de se liguier avec son maître contre les François, jusqu'à leur offrir de leur ceder l'Abruzze, ou le Duché de Milan, quand on l'auroit repris.

Chaumont en homme sage ne hazarda rien. Il se tint avec ses troupes dans la plaine, à la teste des défilés des montagnes, & fit enfoncer tous les bateaux du Lac Majeur qui pouvoient servir au transport des vivres pour le camp des Suisses, dans l'esperance que n'ayant ni cavalerie ni artillerie, ils n'oseroient s'ex-

Tome V.

poser à se mettre en pleine campagne, & que la disette de vivres les obligeroit à retourner chez eux. Il ne fut pas trompé dans son attente : la famine fut bien-tost au camp ennemi : l'argent qu'il distribua à propos à plusieurs de leurs Capitaines, y mit la division : les troupes des Cantons non interessez se mutinerent, & dirent qu'ils ne vouloient point rompre pour une querelle particuliere l'alliance qu'ils avoient avec la France. On en vint enfin à un accord & à une Trêve. Chaumont s'obligea au nom du Roy à ne point les inquieter pendant un certain temps sur la possession de Bélinzoné, & leur fit esperer qu'après ce terme expiré, on trouveroit des voyes d'accommodement.

Il ne pouvoit rien faire de mieux dans la conjoncture où l'on se trouvoit de la guerre de Naples, qu'on pensa aussi à finir dès-lors par un Traité.

L'Archiduc ayant passé l'année 1502. en Espagne, en partit pour revenir dans ses Etats des Pais-Bas. Il proposa au Roy d'Espagne son beau-pere sa mediation entre lui & le Roy de France, & lui dit qu'il estoit bien informé de la disposition de ce Prince à la paix.

Ferdinand eut peine à recevoir cette proposition ; parce qu'il ne croyoit pas l'Archiduc capable de bien manier une affaire si délicate, & qu'il estoit persuadé que le Seigneur de Vère son favori & son Conseil estoit fort François d'inclination : ainsi non-seulement il refusa d'abord l'offre de l'Archiduc ; mais même il fit ce qu'il put pour le dissuader de retourner par la France, lui représentant qu'il n'y auroit pas de seureté pour lui à cause de la guerre, & que les François l'ayant en leur puissance, pourroient aisément trouver quelque prétexte de l'arrester, afin de faire ache-

D d

1502.

1503.

On en vient à un Accord.

Mariana l.
27 cap. 14.
& 16.Mariana l.
27 C. 14.

1503.

ter aux Espagnols au prix du Royaume de Naples, la liberté de l'heritier de la Monarchie d'Espagne.

Cette raison toute forte qu'elle estoit, ne put détourner l'Archiduc de son dessein, estant fort persuadé de la generosité du Roy de France; & il fit tant d'instance auprès du Roy d'Espagne, qu'il consentit à ce qu'il souhaitoit. Mais Ferdinand ayant pour lui cette déference, borna les instructions qu'il lui donna à certains Articles, au-delà desquels il lui défendit absolument de rien accorder. Il fit partir un peu après lui l'Abbé Bernard de Buille, à qui il mit en main un pouvoir plus ample, & lui ordonna de ne le montrer qu'à l'Archiduc seul, après avoir tiré serment de lui pour le secret, & même de ne lui en point donner la communication, s'il le voyoit disposé à ne pas s'en tenir exactement au contenu de ce Memoire.

*Et les deux
Rois cedent
leurs parts du
Royaume de
Naples au
profit de
Charles de
Luxembourg.*

*Recueil de
Traitez par
Leonard,
tom. 2.*

L'Archiduc reçut à Perpignan le sauf-conduit qu'il avoit demandé, & arriva au commencement de l'année 1503. à Lyon, où le Roy estoit avec le Cardinal d'Amboise. On travailla aussi-tost au Traité, qui fut conclu le cinquième d'Avril à ces conditions: que le Roy de France pour le bien de la paix se désaisiroit de la Couronne & Royaume de Naples pour la part qui lui appartenoit, au profit de Madame Claude sa fille, & que pareillement le Roy & la Reine d'Espagne feroient contens de se désaisir de leurs Duchez de Calabre & de la Pouille, & de tout ce qu'ils possédoient au Royaume de Naples au profit de Charles Duc de Luxembourg fils aîné de Monsieur l'Archiduc, & que dès que le Traité auroit esté ratifié, Madame Claude & Monsieur de Luxembourg pourroient s'intituler Roy & Reine de Naples, Duc & Duchesse de Calabre & de la Pouille.

1503.

En second lieu, que pour ce qui regardoit en particulier la Capitanate, le Roy remettroit entre les mains de Monsieur l'Archiduc tout ce qui avoit esté pris en cette Province par les François depuis la guerre commencée, & que reciproquement le Roy & la Reine d'Espagne feroient remettre à Monsieur l'Archiduc Manfredonia, le Mont S. Ange, & les autres Places qu'ils tenoient au même païs, & que le tout, soit qu'il fust tenu par le Roy de France, soit qu'il fust tenu par le Roy & la Reine d'Espagne, feroit donné en forme de doüaire & usufruit à Madame Claude: mais que ce que le Roy de France y auroit possédé avant la guerre déclarée & depuis, feroit gouverné au nom de Madame Claude par un Seigneur qu'il nommeroit, & que Monsieur l'Archiduc gouverneroit au nom de Monsieur de Luxembourg son fils ce que le Roy & la Reine d'Espagne y tenoient actuellement.

En troisième lieu, qu'au cas que par la mort de la Princesse ou du Prince, le mariage arresté entre eux ne fust pas consommé, le differend touchant la Capitanate demeureroit en l'estat où il estoit, pour estre décidé par des Arbitres non suspects, dont les Rois conviendroient entre eux.

En quatrième lieu, que le Roy Très-Chrétien & le Roy d'Espagne ordonneroient, le premier au Duc de Nemours, & le second à Gonsalve Generaux de leurs armées, de faire cesser toutes les hostilités.

On fit une addition au Traité, sçavoir que ce qui auroit esté pris par les François dans la Pouille & dans la Calabre, feroit restitué au Roy d'Espagne, de même que ce que les Espagnols pourroient avoir pris dans l'Abbruzze & dans la Terre de Labour, feroit restitué au Roy de France, &

1503.

que l'Archiduc & celui que le Roy de France nommeroit pour gouverner ce qu'il tenoit dans la Capitanate , tiendroient cette Province en neutralité , jusqu'à ce que le differend qui la concernoit fust terminé.

Ce furent-là les principaux Articles du Traité de Lyon de l'an 1503. fameux dans nostre Histoire ; parce qu'il fut la cause de la perte du Royaume de Naples pour la France , & voici comment la chose arriva.

Suite fâcheuse de ce Traité.

Ce Traité paroissant si avantageux à la Maison d'Espagne , où la Couronne de Naples entroit par le mariage de Madame Claude de France avec le Duc Charles de Luxembourg, le Roy compta sur la paix comme sur une chose assurée. Il negligea de renforcer l'armée du Duc de Nemours , & fit suspendre l'embarquement de trois mille hommes d'infanterie & de trois cens hommes d'armes qui estoient à Gènes tout prests à estre transportez au Royaume de Naples ; au lieu que l'armée de Gonsalve se fortifioit chaque jour par les troupes qu'on lui envoyoit incessamment d'Espagne & de Sicile ; & ce Prince apprit par une fâcheuse experience , qu'il n'est point de moyen plus sûr pour finir la guerre , que de s'y préparer comme si on la devoit faire plus vivement que jamais. Il envoya le Traité au Duc de Nemours par Edoüard Bouillot un de ses Valets de chambre , & l'Archiduc dépêcha Jean Edin son Maréchal des Logis à Gonsalve pour le lui porter. Ces exprès estoient chargez de la part de leurs maistres , d'intimer l'ordre aux Generaux de faire cesser toute hostilité entre les deux nations : & ils arriverent lorsqu'on se préparoit des deux costez , tant dans la Pouille que dans la Calabre , à donner bataille.

Ferdinand refuse de con-

Le Duc de Nemours fit part à Gonsalve de l'ordre qu'il avoit reçu , &

il fut fort surpris de ce qu'il lui répondit, sçavoir que les choses estoient en tel estat qu'il ne pouvoit déferer au commandement de l'Archiduc , sans avoir consulté auparavant le Roy son maistre. En effet ce Prince lui avoit mandé le sujet du voyage de l'Archiduc à Lyon , & lui avoit en même temps ordonné , que quoiqu'on lui écrivist de la conclusion de la paix , il n'y eust nul égard , avant que d'avoir reçu de nouveaux avis de la Cour d'Espagne.

1503.
sensir à la paix.

Mariana
loc. cit.

Les Historiens Espagnols taschent de donner une specieuse couleur à cette mauvaise foi de Ferdinand , en disant que l'Archiduc n'avoit signé le Traité que par force , sur la menace qu'on lui fit de l'arrester , & que l'Abbé Bernard avoit informé par ses Lettres la Cour d'Espagne de cette violence. Ce sont de ces bruits que l'on fait courir exprès pour mettre à couvert l'honneur des Princes ; mais qui n'empêchent pas que hors de leurs Etats , & dans la suite des temps , la posterité défintéressée ne juge de leur conduite sur des regles plus sures.

Le refus de la paix fut presque aussitost suivi de deux actions signalées dont Gonsalve se sçut bon gré ; parce qu'il y recueillit le fruit de sa constance , & de la conduite sage qu'il avoit tenue jusqu'alors dans cette guerre. La premiere se passa en Calabre.

Continuation de la guerre en Calabre.

Aubigni , après la défaite de Hugues de Cardone à Térina , avoit investi dans Girace ville voisine de la mer , les débris de l'armée Espagnole , & esperoit la réduire par la famine à se rendre : mais Térina ayant esté surprise par quelques troupes Espagnoles , il s'estoit éloigné de Girace pour les y aller assieger. Il les pressoit beaucoup dans ce poste qui n'estoit pas fort , & où ils avoient très-peu de munitions , lorsqu'il apprit l'arrivée

Mariana L.
7. cap 19.

1503.

d'une flotte d'Espagne à Reggio commandée par Loüis Porto-Carréro.

Celui-ci informé du danger de Térina, fit promptement avancer ses troupes, ordonna à l'Amiral Villamarino de faire semblant de vouloir insulter Gioia avec ses galeres; & ne pouvant marcher lui-même, à cause d'une fièvre dont il mourut quelques jours après, il confia la conduite de ce secours à Ferdinand Andrada.

Ce Capitaine s'avança jusqu'à Seminara, & Aubigni n'ayant pas assez de monde pour garder toutes les avenues de Térina, leva le Siege, & fit cantonner ses troupes dans les villages voisins. Andrada voyant le siege levé, demeura dans son camp: il y fut joint par le Capitaine Manuel Bénavida, & par Antoine de Léve, qui par diverses preuves qu'il avoit données de son courage, estoit dès-lors en estime parmi les Espagnols, & acquit depuis par ses exploits la réputation d'un des plus grands hommes de l'Europe. Outre les troupes que ces deux Capitaines amenèrent, Andrada fut encore renforcé par celles d'Inigo d'Avalos Marquis del-Vasto, ou du Guast, qui s'estoit depuis peu déclaré pour les Espagnols, & leur avoit livré l'Isle d'Ischia dont il estoit Gouverneur.

Toutes ces troupes ensemble faisoient un corps assez nombreux, & d'environ cinq mille hommes dont il y avoit quatre mille fantassins. Rien n'empêchoit Andrada d'aller attaquer Aubigni moins fort que lui, sinon l'ordre qu'il avoit de ne rien hasarder. Aubigni malgré l'inégalité, envoya offrir la bataille au General Espagnol qui la refusa. Ce refus augmenta la confiance d'Aubigni, qui ayant tiré la plus grande partie des garnisons de Gioia & de Rosano, fit un corps de trois cens Hommes d'armes & de quinze cens fantassins, auxquels il joignit trois mille païsans

qu'il arma, s'approcha du camp des Espagnols, passa la riviere à leur vûë, & vint se camper dans la plaine au pied des montagnes où ils estoient postez.

Cette insulte piqua d'honneur Andrada, qui envoya à son tour défier Aubigni, plustost pour voir s'il accepteroit la bataille, que dans le dessein de la donner. Aubigni, qui quoique plus fort en Cavalerie que les Espagnols, ne comptoit guères sur ses trois mille païsans, répondit, que puisque les Espagnols avoient refusé la bataille lorsqu'il la leur avoit offerte, il la donneroit quand il jugeroit à propos, & s'en retourna à Gioia.

Andrada ravi de cette réponse, s'en servit pour encourager ses troupes. Il décampa, & suivit Aubigni, qui après avoir marché quelque temps, attendit les Espagnols. Ceux-ci, soit pour éviter le combat, & mettre entre eux & l'armée Françoisse une petite riviere qui couloit dans la plaine, soit pour prendre un terrain plus avantageux, se détournèrent du chemin qu'ils tenoient.

Aubigni persuadé qu'ils avoient peur, les laissa avancer quelque temps & prendre les devants, les suivit à son tour, les joignit, & les fit attaquer avec plus de précipitation, qu'il ne convenoit à un Capitaine aussi expérimenté que lui.

Andrada qui marchoit en bon ordre, profita de la faute de son ennemi, tourna teste, & ayant fait charger fort à propos les Gendarmes François qui estoient en désordre, par les Gendarmes de son armée, les culbuta & les renversa sur l'infanterie, dont les deux tiers n'estoient, ainsi que je l'ai dit, que des païsans mal armez, & qui en un moment fut mise en déroute. La Cavalerie legere voyant les Gendarmes rompus, & l'infanterie défaite, prit aussi la fui-

1503.

*Action où les
François sont
battus.*

1503.

Mariana loc.
cit.
Guicciard.
lib. 5.

te. Les Espagnols poursuivirent les fuyards jusqu'à Gioia, & en firent un grand carnage. C'est ainsi que l'Historien Espagnol raconte cette bataille. Les Italiens la rapportent autrement, & disent que la riviere estoit entre deux, que Bénévida s'estant avancé sur le bord, avoit demandé à parler à Aubigni; que durant cette conference, l'arriere-garde & la bataille Espagnole passerent la riviere à un mille & demi au-dessus de Gioia; qu'Aubigni surpris courut promptement pour s'opposer à leur passage, en abandonnant quatre pieces d'artillerie qu'il avoit; que les Espagnols estoient déjà passez quand il arriva, & qu'il fut attaqué avant que d'avoir pû remettre ses troupes en bataille.

D'Ambricourt fut pris durant le combat, Honorat & Alphonse de saint Séverin dans Gioia, qui se rendit aux Espagnols; & Aubigni se jeta dans le Chasteau d'Angitola avec quelques troupes, résolu de s'y défendre jusqu'à l'extrémité.

Cette défaite arriva le Vendredy vingt & unième d'Avril, assez près de Séminara, où six ans auparavant il avoit vaincu avec beaucoup de gloire Ferdinand d'Arragon Roy de Naples, & Gonsalve joints ensemble. Comme les Places soumises aux François dans ces quartiers là estoient pour la plupart ou foibles, ou dégarnies, elles ouvrirent leurs portes aux Espagnols, dont les Generaux empêcherent qu'on n'y fît aucun desordre, & prirent le contrepied des François, qui par leur peu de discipline estoient devenus insupportables aux habitans en beaucoup d'endroits.

Cette déroute ne fut pas leur dernier malheur; & ils n'expérimentèrent pas la fortune moins contraire dans la Poüille que dans la Calabre. Barléte estoit réduite aux abois par la

peste & par la famine. Gonsalve résolut d'en sortir en y laissant une garnison suffisante, pour empêcher que la Place ne fust insultée: son dessein estoit d'engager les François au combat, & en les battant, leur faire abandonner le blocus, afin d'avoir la campagne libre. Un renfort de deux mille Allemans, à qui les Venitiens avoient laissé le passage libre par le Golfe, estant débarqué à Barléte, le mit en état de tenter cette entreprise, quelques jours après la bataille donnée en Calabre, dont il n'estoit point informé. S'il l'avoit esté, il auroit apparemment différé son départ, & attendu l'arrivée d'Andrada. Il sortit donc de Barléte, passa l'Offanto, & marcha vers Cerignole, éloignée de Barléte d'environ cinq petites lieues, & un peu plus proche de Canose, où estoit le quartier general de l'armée François.

Il ne douta point que le Duc de Nemours ne se mist en campagne, pour venir au secours de cette Place. Ce Duc, qui avoit appris la défaite d'Aubigni, se trouva fort indéterminé sur le parti qu'il avoit à prendre. Cerignole lui estoit d'une grande importance, par la liberté que sa prise donneroit aux Espagnols de s'étendre dans la Capitanate, & de rafraichir leurs troupes en ce fertile pais. D'autre part, s'il avoit le malheur d'estre défait, il n'y alloit pas moins que de la perte du Royaume, dont le salut après la ruine de l'armée d'Aubigni, dépendoit de la conservation des troupes qui lui restoiennent.

Les avis furent fort partagez dans le Conseil, où la prudence du General ceda trop aisément à la crainte de l'affront qu'il recevroit, si les Espagnols emportoient impunément Cerignole à sa vûe.

On marcha donc à l'ennemi, dans l'espérance que la seule présence de

1503.

Guicciardin.
l. 5.

Autre dans la
Poüille suivie
de la l. 2. de
blocus de Bar-
léte.
Mariana l.
27. cap. 21.

Forces de
deux partis

1503.

L'armée lui feroit peut-estre abandonner son entreprise. Le Duc avoit quatre mille hommes d'infanterie, moitié Suisses, moitié François, deux mille hommes de Cavalerie legere, & cinq cens hommes d'armes. Le Prince de Salerne commandoit l'avant-garde, composée de deux cens hommes d'armes & de deux mille fantassins; le Prince de Melphe conduisoit l'arriere-garde, qui estoit de mille à douze cens hommes d'infanterie, & de quelques escadrons de cavalerie legere; le reste estoit au corps de bataille, où le Duc de Nemours se plaça.

L'armée d'Espagne estoit inferieure en cavalerie, mais pour le moins aussi forte en infanterie. Diego de Mendosa estoit à la teste de l'avant-garde avec deux mille hommes de pied Espagnols, précédé par Fabrice Colonne & Louïs Ferréira avec quelque cavalerie. Le Duc de Termenstein conduisoit la bataille, où il avoit deux mille fantassins Espagnols, & deux cens hommes d'armes. Gonsalve se mit à l'arriere-garde, comme au poste le plus important; parce qu'il sçavoit que les François le suivoient, & qu'ils ne manqueroient pas de le charger en queue, s'ils pouvoient le joindre. C'est pourquoi il prit avec lui tout ce qu'il avoit de Gendarmes Allemans, & de meilleure cavalerie. Outre ces troupes que je viens de marquer, il avoit envoyé devant vers Cérignole, un assez grand nombre d'infanterie, pour y fortifier un camp où il vouloit se poster, & attendre les François pour les combattre avec avantage, s'ils entreprenoient de l'y attaquer.

Plus il approchoit de Cérignole, plus le terrain lui devenoit avantageux; parce qu'il estoit fort coupé de fosses, de vignobles, & de hayes, où la cavalerie Françoisse devenoit presque inutile.

Il hâta sa marche pour gagner son camp; mais quelque diligence qu'il pust faire, il fut atteint par les François, qui le harceloient sans cesse. Il se trouvoit par tout, & ne put gueres estre entamé. Il perdit seulement quelques fantassins épuisez par la chaleur qui estoit extrême, & dont plusieurs moururent sur le champ de soif & de lassitude.

Pour remedier à cet inconvenient, il ordonna que les cavaliers de l'avant-garde & de la bataille prissent chacun un piéton en croupe, & par ce moyen en abandonnant quelques bagages, il gagna son camp, qu'on lui avoit préparé & fortifié sur une éminence. Il rangea aussi-tôt son armée, & la mit en état de recevoir les François, qui parurent un peu après à la vûe des retranchemens.

Il estoit déjà tard, & il n'y avoit pas encore deux heures de soleil. Cette raison fit délibérer le Duc de Nemours, s'il feroit l'attaque. Il paroist par le détail que les Historiens rapportent de ces divers conseils de guerre, que ce Seigneur avoit plus de prudence que de fermeté à soutenir les avis sages qu'il ouvroit. On prétend qu'en cette occasion Yves d'Alegre s'opiniâtra à vouloir qu'on donnât, sans remettre l'assaut au lendemain, & que le Duc de Nemours en cedant à ses instances, dit à quelqu'un à l'oreille: Vous verrez que ce brave, après nous avoir engagé, trouvera le moyen de se sauver. Ces paroles estoient un pur effet du chagrin du Duc de Nemours, de ce que la plupart des Officiers n'estoient pas de son avis; car d'Alegre avoit donné trop de marques de sa bravoure dans les guerres d'Italie sous le précédent regne, & sous celui-ci, pour estre soupçonné de lâcheté.

On se mit donc en état de forcer le camp des Espagnols. On commença

1503.

Mariana loc.
cit. Brantome dans l'Éloge de Louis XII.

Le Duc de Nemours venait

1503. par un grand feu d'Artillerie, pour ruiner les défenses, mais avec peu d'effet, parce que le canon tiroit de bas en haut. Il n'en estoit pas de même de celui des Espagnols, qui donnant au travers des escadrons & des bataillons François, ne tiroit guerres à faux.

*forcer le camp
des Espagnols.*

Le feu qui prit à des barils de poudre dans le camp ennemi, & se communiqua à quelques chariots, y causa du desordre. Le Duc de Nemours, qui entendit le bruit, & qui d'ailleurs estoit fort incommodé de l'artillerie Espagnole, fit dans ce moment avancer huit cens Gendarmes, à la teste desquels il se mit, & se fit suivre par l'infanterie. Il marcha à la faveur de la fumée du canon, jusqu'aux retranchemens des Espagnols, où il voyoit des brèches que son canon y avoit faites. Il avoit supposé que ce n'estoit que des levées de terre faites à la hâte: mais il y trouva un large fossé qui l'arresta.

Et y est tué.

Il essuya un feu terrible d'arquebuses, qu'il ne put soutenir. Il fit faire un mouvement à ses troupes pour les en éloigner, & comme pour aller chercher une autre entrée par les costez du camp, & dans ce moment il fut tué sur la place d'un coup d'arquebuse. Cette mort du General répandit la terreur parmi les soldats déjà rebutez des décharges continuelles que faisoient les ennemis sur eux, sans qu'il leur fust possible de les joindre: ils commencerent à plier. Gonsalve appercevant le desordre, fit une vigoureuse sortie par les barrières du camp, & acheva la déroute. Elle fut bien-tôt generale, malgré les efforts que les Princes de Salerne & de Melphe qui commandoient l'arrière-garde, firent pour arrester les fuyards. La nuit empêcha un plus grand carnage; mais toute l'armée fut dissipée, & chacun se sauva dans

les bois, abandonnant l'artillerie & les bagages, parmi lesquels les Espagnols trouverent beaucoup de vivres, dont ils avoient plus de besoin que du reste. Outre le Duc de Nemours, Chandenier y fut tué, & Chastillon pris, les Princes de Salerne & de Melphe y furent blessez. Les Historiens Espagnols font monter le nombre des morts du costé des François, jusqu'à trois mille trois cens. Nos Annales augmentent ce nombre de mille: il n'y eut que neuf Espagnols de tuez, & pas un homme de marque. Cette défaite de l'armée Française arriva le vingt-huitième d'Avril, qui estoit un Vendredy, huit jours après celle de Seminara en Calabre. Depuis ce temps-là les Espagnols regardèrent ce jour de la semaine comme un jour heureux pour leur nation, & la superstition des François en fit un jour malheureux pour la leur, idée bizarre qui n'est pas encore tout à fait effacée.

Dès le lendemain Cérignole se rendit, aussi-bien que Canosa, & toutes les autres villes des environs. Les Generaux François déconcertez se voyant sans troupes, sans bagages, exclus des villes de la Pouille & de la Capitanate, qui pour la pluspart étoient l'étendart d'Espagne sur leurs murailles, ne sçavoient quel parti prendre. Louis d'Ars se sauva à Vénose, ville assez forte pour soutenir un siege, Alegre se jeta dans Averse; les autres en d'autres lieux. Plusieurs d'entre-eux s'estant rassemblez quelques jours après, déliberèrent sur ce qu'il y avoit à faire pour sauver ce qu'ils pourroient du Royaume de Naples au Roy leur maistre, en attendant qu'ils pussent en recevoir de nouveaux secours.

Comme ils ne pouvoient pas tenir la campagne avec le peu de soldats qu'ils avoient réunis ensemble des dé-

1503.

Belcarius l. 9.

*Perte des
Francois.*

*Annales de
France.*

*Ils tâchent de
pouvoir à la
sûreté de Na-
ples.*

1503.

Annales de
France.
Mariana loc.
cit.
Guicciard.
lib. 5.

bris de l'armée, ils ne penserent qu'à pourvoir à la sûreté de Naples, & à y faire entrer le plus de vivres qu'il seroit possible, afin de la mettre en état de résister long-temps aux ennemis, & de donner le loisir aux troupes qui viendroient de France, de s'assembler pour la secourir. Ils avoient à Rome des magasins de bled tout prests : mais quand ils voulurent les faire transporter, le peuple s'y opposa, sous prétexte que la ville en avoit besoin pour sa subsistance, & plusieurs soupçonnerent le Pape de cette trahison. Les Generaux François privez de cette ressource, ne jugerent pas à propos de se renfermer dans Naples ; ils s'éloignerent de l'ennemi, & se camperent entre Trajeto & Gayete, pour couvrir cette dernière Place, qui estoit une des plus fortes du Royaume, & où le secours de France pourroit commodément débarquer.

Et sont aussi
obligés de l'aban-
donner.

Gonsalve estoit un de ces Capitaines, qui sçachant vaincre, sçavent aussi profiter de leur victoire. Il marcha droit à Naples, dont la prise lui estoit si importante, tant pour sa réputation, que pour la réduction du reste du Royaume. Il envoya en décampant donner avis à Aubigny de la défaite de l'armée de France, & le somma en même temps de se rendre. Ce General voyant qu'il n'y avoit plus d'esperance d'échaper, capitula, & rendit le Chasteau d'Antigola où il s'estoit retiré. Il obtint que les troupes qu'il avoit avec lui, sortiroient vies & bagues sauvées, & qu'on leur donneroit un sauf-conduit pour retourner en France. Pour lui il demeura prisonnier sur sa parole, avec assurance d'estre délivré sans rançon après la guerre.

Gonsalve prit son chemin par Melphé, & offrit au Seigneur de cette Principauté, tous les plus grands avantages, pour l'engager dans le parti

d'Espagne ; mais par une generosité digne d'estre marquée dans l'Histoire, & avec un desintéressement peu ordinaire aux gens de la nation, il aimamieux abandonner ses Places & tous ses biens, que de manquer à la fidélité qu'il avoit jurée au Roy de France, & se retira avec toute sa famille à Vénose auprès de Louïs d'Ars qui y commandoit.

1503.

Dès que les François qui estoient dans Naples, en virent approcher Gonsalve, ils se retirerent dans le Chasteau neuf, & dans le Chasteau de l'Oeuf. Ils avoient trop d'expérience de l'inconstance des Napolitains, pour se fier à eux, & ne se trouvoient pas en assez grand nombre pour contenir le peuple. Les Espagnols entrerent dans la Ville sans tirer l'épée le quatorzième de May, de même que Charles VIII. Ferdinand d'Arragon, & d'Aubigni avoient fait les uns après les autres dans les revolutions passées, dès qu'ils avoient esté maîtres de la compagnie. Averse & Capouë suivirent l'exemple de la Capitale, & se declarerent pour les Espagnols.

De si fâcheuses nouvelles estant arrivées en France, affligerent extrêmement le Roy. L'Archiduc d'Autriche, qui estoit allé à Bourg en Bresse pour y voir la Duchesse de Savoye sa sœur, revint vers ce temps à Lyon malade ; & témoigna au Roy le chagrin qu'il avoit de la conduite de son beau-pere. Il écrivit en Espagne pour s'en plaindre ; mais il n'en reçut que des réponses vagues. Il récrivit qu'il ne sortiroit point de France, qu'on n'eust fait satisfaction au Roy & à lui-même, pour le violement du Traité de Lyon ; sur quoi le Roy d'Espagne envoya un Ambassadeur, pour assurer qu'il ne souhaitoit rien tant que la paix avec la France, & proposa un nouvel expédient pour la conclure.

Effet de toutes
ces nouvelles
à la Cour de
France.

Guichenon.
Histoire de
Savoye.

Mariana loc.
cit.

Guicciardino.
lib. 6.

re.

1503.

re. C'estoit de remettre Frédéric d'Arragon sur le Trône de Naples, estant prest, disoit-il, pour marquer son desinteressement, de rendre à ce Prince tout ce que l'Espagne possédoit au Royaume de Naples, à condition que les François restitueroient pareillement au même Prince le peu qui leur restoit de Places dans ce pais-là.

L'artifice estoit trop grossier pour imposer aux deux Princes. Le Roy rejetta la proposition avec indignation, & commanda à l'Ambassadeur de sortir au plutôt du Royaume. L'Archiduc le chargea de faire de sa part à Ferdinand ses plaintes de l'injure & de l'affront qu'il avoit faits à un Prince comme lui, pour qui il devoit avoir plus de considération que pour tout autre; & le Roy ne pensa plus qu'à se préparer à reparer ses pertes en poussant vivement la guerre.

Il mit sur pied quatre armées, une armée de mer, & trois de terre, celle de mer fut équipée à Marseille & à Gènes; une partie estoit destinée à transporter du secours à Gayète, & l'autre partie à courir les côtes d'Espagne; une des armées de terre devoit attaquer le Roussillon sous la conduite du Maréchal de Rieux, une autre faire des courses du côté de Fontarabie sous les ordres du Seigneur d'Albret & du Maréchal de Gyé: & la troisième commandée par Louis de la Trimouille, aller en Italie. La Flotte destinée pour les côtes d'Espagne, & les deux premières armées de terre estoient plutôt pour faire diversion, & empêcher que Ferdinand n'envoyât des troupes au Royaume de Naples, que pour aucune entreprise considérable, & tout l'effort devoit se faire en Italie.

L'armée que le Roy y envoyoit estoit de dix-huit cens hommes d'ar-

mes, & de dix-huit mille hommes de pied, y comprenant huit mille Suisses, que le Bailli de Dijon estoit allé lever chez les Cantons. Le Pape promit le passage sur les Terres de l'Eglise, par la seule raison qu'il n'osoit le refuser; car outre qu'il avoit retenu à Rome les bleds des François dont j'ai parlé, ce qui fut cause de la perte de Naples, on fut bien informé par des Lettres interceptées qu'il estoit d'intelligence avec Gonsalve; mais il savoit toujours les apparences, & affectoit de garder la neutralité, jusqu'à permettre qu'on levât dans Rome des soldats, tant pour l'Espagne que pour la France; & le Roy, pour n'être pas obligé de rompre ouvertement avec lui, agissoit de son côté, comme s'il eust ignoré ses mauvaises intentions.

Il ne manqua à tous ces préparatifs que la diligence, ou plutôt quelque grande que fust celle qu'on y apporta, Gonsalve par la sienne prévint les François, & mit les choses avant leur arrivée en un tel estat, qu'il estoit difficile de remédier au mal. Il attaqua le Chasteau-neuf par mer & par terre, & le prit d'assaut au commencement de Juin. Le Comte de Montorio & plusieurs autres Seigneurs Italiens & Capitaines François y furent faits prisonniers, & une partie de la garnison taillée en pieces.

Si la Place avoit pu tenir encore un jour, Gonsalve auroit esté obligé d'abandonner son entreprise: car le lendemain de l'assaut la Flotte de France arriva de Gènes composée de six gros navires & d'un grand nombre d'autres moindres chargez de vivres, d'armes, de toutes sortes de munitions, & de deux mille fantassins.

Dès qu'elle parut, celle d'Espagne commandée par Villamarino, qui avoit fait le siege par mer, se sauva à l'Isle d'Ischia. Les François trouvant

E e

1503.

La lenteur de ces préparatifs les fait échouer.

Mariana l. 4
28. cap. 1.

On y résout de continuer la guerre avec vigueur.

Annales de France.

Forces du Roy en Italie.

Tome V.

1503.

le Chasteau-neuf emporté, la poursuivirent ; mais l'Amiral Espagnol ayant fait enfoncer quelques batteaux à l'entrée du port, ne put estre abordé : & après qu'on se fut canoné quelque temps de part & d'autre, les vaisseaux François allerent débarquer à Gayète.

La prise du Chasteau de l'Oeuf par les Espagnols suit de près celle du Chasteau-neuf.

Le Chasteau-neuf ayant esté forcé, Gonsalve fit sommer le Chasteau de l'Oeuf. Chavagnac Gentilhomme d'Auvergne, qui y commandoit, répondit à la sommation, que lui & sa Garnison estoient résolus à s'ensevelir sous les ruines de la place. La chose arriva plutôt qu'il n'avoit cru. Pierre Navarre chargé de l'attaque du Chasteau, avoit fait miner la muraille du costé de Pizzifalconé, sans que les François s'en fussent apperçus. La mine jôia, & en fit sauter en l'air un assez grand nombre. La place fut emportée, & l'on fit main basse d'abord sur tout ce qui se trouva d'Officiers & de Soldats.

Premier usage des mines.

Il est à remarquer, que ce fut à l'attaque de ces deux Chasteaux de Naples, que l'on commença à mettre les mines en usage : je dis les mines, de la maniere dont on les fait aujourd'hui, pour faire sauter les murailles par le moyen de la poudre à canon. Car de tout temps dans les sieges on avoit miné, ou plutôt sapé, pour faire breche à la Place : mais cet ouvrage consistoit uniquement à creuser, par exemple, sous une tour qu'on étançonnoit à mesure qu'on en ostoit la maçonnerie ; & puis quand ce travail estoit achevé, on enduisoit les étançons de poix resine & d'autre matiere combustible : on y mettoit le feu, & les étançons venant à manquer, la Tour s'écrouloit dans le fossé. Mais jusqu'alors on ne s'estoit point servi de la poudre pour cela. On dit seulement que vers l'an 1487, les

Génois assiegeant Sérésanella sur les Florentins, un Ingenieur avoit fait l'essay de ce secret sous la muraille du Chasteau : mais que n'ayant pas fort bien réüssi, on n'en avoit plus usé depuis ; que Pierre Navarre servoit alors dans l'infanterie Génoise : qu'il avoit beaucoup réfléchi sur cette invention ; qu'après l'avoir perfectionnée, il l'avoit heureusement employée contre les Chasteaux de Naples, & mis par ce moyen les Espagnols en possession de cette importante conquête.

Durant que Navarre assiegeoit le Chasteau de l'Oeuf, Gonsalve sortit de Naples avec la meilleure partie de son armée, & ayant envoyé Prosper Colonne dans l'Abruzze pour se saisir de quelques forteresses qui tenoient encore pour la France de ce costé-là, il s'avança vers Gayète, afin de ferrer cette place qui estoit la dernière ressource des François, & les empêcher de passer le Cariglian.

Gayète est située en une presqu'isle dans la mer, & jointe au Continent par une langue de terre assez étroite. Elle est commandée par une petite colline appelée le Mont-Orland, que les François avoient retranchée tout à l'entour, & où ils avoient mis beaucoup d'artillerie.

Yves d'Alegre à l'approche de Gonsalve avoit abandonné plusieurs petites Places qu'il occupoit aux environs, & s'estoit retiré sur le Mont-Orland avec quatre mille cinq cens hommes, dont il y avoit quinze cens cavaliers. Les Princes de Salerne & de Bisignane, le Duc de Trajeto, & quelques autres Seigneurs Italiens étoient dans ces troupes. Gonsalve se logea d'abord dans un des Fauxbourgs de Gayète, d'où il battoit la Ville avec son artillerie, tandis que ses Galères sous le commandement de Villamarino, tiroient aussi furieu-

1503.

Guicciard, lib. 16.

Siege de Gayète, la dernière ressource des François.

*Guicciard, lib. 6.
Mariana, lib. 28. cap. 12.
Annales de France.
Belcar. 1-*

1503.

*Les Affligeans
sont repoussez
& se retirent
à Castiglione.*

fement contre le port. Son dessein avoit esté de se saisir du Mont-Orland, & il donna deux assauts de suite aux retranchemens, où il fut repoussé. Ce mauvais succès, l'arrivée de la Flote Françoisise, qui apporta des vivres dont la garnison avoit grand besoin, & qui obligea les Galères d'Espagne de s'éloigner, le feu du canon qui incommodoit fort son camp, & dont Hugues de Cardonne, un des plus considerables Généraux de son armée fut tué, le contraignirent de quitter le Fauxbourg, & de se retirer à Castiglione, qu'on croit estre l'ancien *Formianum*, maison de plaisance de Cicéron, entre Gayète, & le Cariglian.

Cette retraite donna quelque esperance à Yves d'Alegre, & au Marquis de Salusses, que le Roy avoit nommé Viceroy de Naples depuis la mort du Duc de Nemours. L'armée qui venoit de France, s'assembloit durant ce temps-là à Parme, plus lentement qu'on n'auroit souhaité, parce que le Bailli de Dijon ne trouvoit plus dans les Suisses cet empressement ordinaire pour s'enrôler au service du Roy. Les mauvais succès de la France en Italie, ou tant de gens de leur nation avoient péri dans les diverses expéditions qu'on y avoit faites sous ce regne & sous le précédent, les dégoustoient d'y aller servir, l'indétermination de plusieurs petits Princes d'Italie, que l'incertitude de l'évenement de cette guerre tenoit en suspens, desquels cependant on avoit besoin pour la sureté du passage, & dont Gonsalve en débaucha plusieurs, enfin la mort du Duc de Nemours qui avoit beaucoup d'autorité sur les troupes, furent autant d'obstacles à la prompte execution des projets du Roy.

*François de
Gonsalve,
Marquis de*

Il fallut choisir un autre Général. Aubigni estoit prisonnier, & les au-

tres, que le Roy auroit pû destiner à cet employ, estoient occupez du costé des Pyrenées. Il jetta les yeux sur François de Gonsalve Marquis de Mantouë, homme dont la réputation surpassoit de beaucoup le mérite: c'est celui qui commandoit l'armée des Venitiens contre la France à la bataille de Fornouë. Il avoit esté depuis tantost pour, tantost contre la France. Le Roy dans les conjonctures, estoit bien aise de l'avoir dans son parti, & il n'ignoroit pas que Gonsalve faisoit tous ses efforts pour le gagner. Ce Prince se tint très-honoré de ce choix, & sans plus écouter les propositions des Espagnols, il se mit à la teste de l'armée de France; mais quoiqu'il eust la qualité de Général, Jacques de Silly Bailli de Caën, & Vaudricourt en partageoient l'autorité avec lui, le Roy lui ayant ordonné de n'agir que de concert avec eux.

Sur ces entrefaites arriva la mort du Pape, qui causa d'étranges mouvemens en Italie; mais quoi-qu'elle délivrast la France d'un dangereux ennemi, elle ne lui fut pas si avantageuse qu'elle auroit dû l'estre.

*Mort funeste
du Pape Alex-
andre VI.*

Cette mort fut aussi funeste, que le meritoit la vie criminelle & scandaleuse de ce Pontife; & suivant l'opinion constante, elle fut l'effet d'un nouveau crime, que le Duc de Valentinois son fils méditoit d'exécuter, quoique selon quelques-uns, ce fust à son insçu.

*Anglet.
Epist. 164.*

Ils devoient souper à la vigne du Cardinal Adrien di Corneto, & le Duc de Valentinois avoit choisi ce temps & ce lieu, pour empoisonner le Cardinal, moins par haine contre lui, que parce qu'il estoit fort riche, & qu'il avoit envie de se saisir de ses biens.

Ce Duc avoit envoyé devant, un de ses gens avec quelques bouteilles

E e ij

1503.

*Mantouë est
fait General
des troupes
Françoises en
Italie.*

1503.

de vin empoisonné, lui défendant d'en donner à personne sans son ordre. Le Pape arriva le premier à la vigne, & en attendant le souper, comme il faisoit grand chaud, il demanda à boire. Le reste de la provision du Pape n'étant pas encore arrivée, & l'Officier croyant qu'on ne lui avoit défendu de donner de ce vin à personne, que parce qu'il estoit le plus délicat de ceux qu'on devoit servir, en présenta au Pape. Le Duc de Valentinois survint lui-même dans le moment, & ayant aussi voulu boire, on lui donna du même vin.

Le poison ne fut pas long-temps sans agir sur l'un & sur l'autre, & ils furent saisis de violentes douleurs. On les emporta tous deux au Vatican, qui estoit proche. Le Pape mourut le lendemain dix-huitième d'Aoust, à la soixante & onzième année de son âge, & au commencement de l'onzième de son Pontificat : les marques de poison furent visibles, car son corps devint tout violet & tout enflé. Pour ce qui est du Duc de Valentinois, la vigueur de l'âge & sa bonne constitution capables de soutenir les plus violens contrepoisons, & les autres remèdes auxquels on eut recours, lui sauverent la vie, & il en fut quitte pour une griève maladie.

C'est ainsi que mourut le Pape Alexandre VI. dont les débordemens publics, les perfidies, l'ambition démesurée, l'avarice insatiable, la cruauté, l'irréligion, en avoient fait l'objet de l'exécration de toute l'Europe, en une place où l'on ne devoit estre élevé que par les mérites des vertus contraires à tous ces horribles vices.

Embarras du Duc de Valentinois en cette occasion,

L'embarras du Duc de Valentinois fut extrême dans cette étrange conjoncture. A la vérité voyant le Pape

aussi âgé qu'il estoit, il ne comptoit pas sur la longueur de sa vie, & il avoit pris des mesures pour se précautionner contre les dangers dont sa mort le menaçoit. Son but avoit toujours esté de se mettre en estat d'estre maître de l'élection du successeur, pour avoir un Pape dont il fust sûr. Sa grande puissance, les nombreuses troupes qu'il avoit sur pied, l'attachement que les Cardinaux Espagnols qui faisoient une bonne partie du sacré College, avoient pour sa personne, lui répondoient que le Pape futur seroit son ouvrage. Mais l'estat où il estoit, déconcertoit tous ses desseins : & il disoit quelquefois avec un extrême chagrin, qu'il avoit tout prévu, excepté le malheureux accident qui lui estoit arrivé.

Il mit une forte garde dans son Palais & aux environs ; il fit venir un grand nombre de troupes, qu'il répandit dans les Fauxbourgs de Rome & dans les Villages voisins : mais prévoyant qu'il ne seroit pas en estat de se soutenir contre les Colonne & les Ursins qu'il avoit également maltraités, si ces deux familles s'unissoient ensemble, il envoya solliciter les Colonne de lui rendre leur amitié, & pour l'obtenir, il leur remit entre les mains toutes les Places qu'il leur avoit enlevées, & qu'ils retrouverent en bien meilleur estat qu'elles n'estoient, lorsqu'ils en sortirent ; car le Pape les avoit fait fortifier avec soin, & remplir de toutes sortes de munitions. La reconciliation se fit à ce prix, plus aisément qu'elle ne se seroit faite avec les Ursins, parce qu'il avoit osté la vie avec les biens à plusieurs de cette famille, au lieu que les Colonne n'avoient perdu que ce qu'on leur restituoit.

Rome cependant estoit toute en tumulte. Fabio des Ursins prit les armes avec ceux de sa faction contre

Tumulte à Rome.

1503.

1503.

les Colonne. Il fit mettre le feu à quelques maisons qui appartenoient aux Espagnols, & souleva une partie du peuple, pour demander la teste du Duc de Valentinois. D'autre part Prosper Colonne estoit entré dans Rome, & avoit aussi armé ses amis. Tout se dispoisoit à une cruelle guerre civile. Ces troubles firent retarder de quelques jours le Conclave; & les Cardinaux ne se croyant pas en sûreté au Vatican, le firent préparer au Couvent de la Minerve.

*Les troupes
Françoises
s'en appro-
chent par mer
& par terre.*

Mais ces séditions n'estoient pas ce qui donnoit le plus d'inquiétude aux Cardinaux. Ils appréhendoient beaucoup plus que les armées de France & d'Espagne ne s'approchassent de Rome, pour oster la liberté au Conclave. En effet le Marquis de Mantouë ayant sçu la mort du Pape, partit de Parme avec les troupes Françoises, sans attendre le reste des Suisses, dont il n'y en avoit encore qu'une partie d'arrivez, & la Flotte Françoise qui estoit à Gayète, eut ordre de faire voile pour s'emparer de l'embouchure du Tybre.

L'approche du Marquis de Mantouë produisit un grand effet; car on avoit regardé la reconciliation du Duc de Valentinois avec les Colonne, comme une disposition très-prochaine à sa jonction contre la France avec les Espagnols protecteurs des Seigneurs de cette Maison. Mais dès qu'il sçut que l'armée Françoise estoit en marche, & que la flotte estoit partie de Gayète: que plusieurs des petits Princes d'Italie dont il avoit envahi les Estats, s'estoient soulevez, & s'estoient remis en possession de leur domaines, il traita avec l'Ambassadeur de France, s'obligea à seconder le Roy de tout son pouvoir contre les Espagnols, pour les chasser du Royaume de Naples, & fit esperer les suffrages des Cardinaux de son parti en

faveur du Cardinal d'Amboise pour le Pontificat.

1503.

Ce Cardinal, qui depuis long-tems visoit à ce but, fit grand fond sur cette negociation. Il n'eut pas plutôt appris la mort du Pape, qu'il partit de France avec le Cardinal d'Arragon & le Cardinal Ascanio Sforce, qu'il avoit tiré de prison depuis long-tems, & à qui il avoit fait mille caresses, & donné les plus belles esperances en vûe de l'engager à lui donner sa voix, & à lui procurer celles de ses amis.

Il fut ravi d'apprendre en arrivant, que l'élection n'estoit point encore faite: car il avoit beaucoup appréhendé qu'elle ne le fust; & on ne l'auroit pas attendu sans doute, si les desordres de Rome n'avoient obligé à retarder les obseques du feu Pape, & si la crainte d'un schisme dans des circonstances si fâcheuses, n'eust fait refoudre les plus sages des Cardinaux, à donner le loisir à ceux du Sacré College qui estoient éloignez de Rome, de s'y rendre. Tout sembloit favoriser ses vœux; l'armée de France estoit déjà à Népi & à l'Isola, c'est-à-dire, presque aux portes de Rome, résoluë à ne pas passer le Tybre, que le Pape ne fust élu; & le parti du Duc de Valentinois s'estoit ranimé par ce voisinage: mais ce Duc trouva une fermeté dans les Cardinaux qui le déconcerta.

Ils refuserent d'entrer au Conclave, à moins que d'estre assurez d'y avoir une entiere liberté de suffrage, & qu'il ne sortit de Rome avec toutes ses troupes. La chose paroissoit si juste, que le Cardinal d'Amboise n'osa s'y opposer. On l'obligea lui-même à promettre par les mêmes motifs, que l'armée Françoise demeureroit à Népi, & n'estendrait point ses quartiers du costé de Rome pendant le Conclave, comme elle prétendoit faire.

*Difficultez qui
retardent le
Conclave.*

1503.

Le Duc de Valentinois se fit transporter à Civita-Castellana, n'osant s'opposer à la résolution des Cardinaux qui leverent beaucoup d'infanterie à Rome pour la garde de la Ville. Trois Prélats furent nommez pour celle du Conclave avec ordre, en cas de sédition ou de violence, d'en laisser la sortie libre à ceux qui le composoient, pour se retirer où ils jugeroient à propos.

*Intrigues du
Cardinal de
la Rovère,
Belcar. l. 9.
Annales de
France.*

Le Cardinal d'Amboise, tout habile qu'il estoit, ne penetra pas la fin de cette specieuse conduite des Cardinaux, & ne soupçonnant rien du piège qu'on lui tendoit, il n'eut garde de deviner celui qui le lui avoit préparé. C'estoit Julien de la Rovère Cardinal de Saint Pierre aux Liens, homme qui de tout temps avoit esté très-attaché aux intérêts de la France, qui sembloit les avoir épousés comme les siens propres, & un de ceux qui avoit le plus contribué aux deux conquestes du Royaume de Naples. Il estoit d'autant plus propre à tromper le Cardinal d'Amboise en cette occasion, qu'on ne l'eust jamais soupçonné de prétendre au Pontificat. Il avoit esté de tout temps l'ennemi déclaré de la Maison de Borgia, cette raison suffisoit pour lui faire donner l'exclusion par la faction du Duc de Valentinois. Les Cardinaux le redoutoient comme un homme fier, impérieux, entreprenant, inquiet : en un mot il n'y en avoit pas un seul dans tout le Sacré College, qui fust moins en passe que lui d'estre élevé sur le Trône de S. Pierre. De plus, parmi plusieurs bonnes & mauvaises qualitez, il avoit toujours paru avoir de la sincérité, jusques-là que le feu Pape, qui en parloit souvent très-mal, lui donnoit de temps en temps cet éloge. Ce fut pourtant lui qui joua le Cardinal d'Amboise.

*Guicciard.
l. 6.*

Il ne pensoit pas à la vérité à être Pape dans ce Conclave, à cause de la haine que le Duc de Valentinois lui portoit, & les avantages que le Cardinal d'Amboise y avoit pour lui estre préféré; mais il esperoit voir encore la fin d'un Pontificat, pourvu que le Pape qu'on éliroit cette fois-cy, fust plus vieux que ne l'estoit le Cardinal d'Amboise : & les choses pouvoient changer avec le temps, & les conjonctures lui devenir plus favorables. Ainsi tout son but estoit de faire élire un Pape qui ne durast pas long-temps.

Il jeta pour cela les yeux sur François Piccolomini, homme que sa vertu & sa conduite rendoient digne du Pontificat; mais dont les infirmités jointes à une grande vieillesse ne lui laisseroient pas long-temps le dépôt de la Papauté entre les mains. Il s'ouvrit sur cela aux Cardinaux Italiens, leur représenta les inconveniens de la domination d'un Pape d'au-delà des Monts, & les avantages qui reviendroient à l'Eglise d'un Pape Italien. L'amour de la nation & l'expérience du regne précédent furent des motifs qui les firent aisément entrer dans ses vûes. Il prit les Espagnols par un endroit qui leur estoit encore plus sensible, en leur représentant que si le Cardinal d'Amboise estoit Pape, c'en estoit fait du Royaume de Naples pour la Monarchie d'Espagne. Le Cardinal Ascanio Sforce qui avoit beaucoup d'amis dans le Conclave, ne fut pas plus difficile à émouvoir par l'idée d'un Pape François, qui lui feroit perdre toute esperance de voir le Duché de Milan rentrer dans sa famille : & quelque promesse qu'il eust faite au Cardinal d'Amboise pour obtenir sa liberté, il estoit bien résolu de ne lui pas tenir sa parole. Le Cardinal de Saint Pierre aux Liens ne crut pas qu'il fust

1503.

1503.

sur de se déclarer au Duc de Valentinois : mais s'estant assuré des Cardinaux Espagnols, qui faisoient une bonne partie de la faction de ce Duc, il ne s'en mettoit pas beaucoup en peine.

Après avoir ainsi négocié avec tous les Cardinaux, & leur avoir fait agréer Picolomini, tandis qu'il faisoit accroire au Cardinal d'Amboise que c'estoit pour lui uniquement qu'il travailloit, il leur fit le plan que j'ai dit pour la liberté du Conclave, & se chargea de le faire trouver bon au Cardinal d'Amboise. Il le fit en l'assurant de la bonne disposition des Cardinaux à son égard, en lui représentant le danger qu'il y auroit que les Espagnols ne chicanassent sur la maniere de son élection, sous prétexte de la violence faite aux Cardinaux par la présence de l'armée Française; qu'il n'en faudroit pas davantage pour produire un dangereux schisme; qu'il ne devoit pas hésiter à la faire retirer, & que la chose étant sûre pour lui, il ne coustoit rien de garder les bien-seances qui lui feroient honneur, sans lui porter aucun préjudice. Il réussit, comme il l'avoit promis aux Cardinaux, & ce plan fut suivi.

Dès que le Duc de Valentinois fut sorti de Rome, & qu'on fut assuré que l'armée de France demeureroit dans ses quartiers de Népi, les Cardinaux entrèrent au Conclave, où le Cardinal d'Amboise ne fut pas longtemps sans s'apercevoir qu'on l'avoit trompé : mais il n'y avoit plus de moyen de remédier au mal. Après quelques Assemblées qui se firent pour la forme, Picolomini fut choisi le vingt-deuxième de Septembre, & prit le nom de Pie III. en mémoire de Pie II. son oncle qui l'avoit fait Cardinal. Ce choix estoit d'un mauvais augure pour la France par rap-

port aux affaires de Naples. Pie II. avoit fait perdre ce Royaume à la Maison d'Anjou, & y avoit affermi celle d'Arragon. La France avoit donné depuis des marques de son chagrin aux Picolomini, & au Cardinal même qu'on venoit d'élire : car le feu Pape l'ayant envoyé vers Charles VIII. ce Prince ne voulut point le recevoir; & lui refusa audience par la seule raison qu'il estoit neveu de Pie II. Les François pouvoient donc compter sûrement sur la haine du nouveau Pape; & effectivement il pensoit à la leur faire sentir, lorsqu'il mourut après vingt-six jours de Pontificat.

Cette mort eust pu ranimer les espérances du Cardinal d'Amboise; mais les conjonctures n'estoient plus les mêmes. L'armée de France avoit passé le Tybre, & estoit déjà fort occupée contre les Espagnols. Le Duc de Valentinois son principal appui ne pensoit plus qu'à conjurer la tempête qui s'estoit formée contre lui-même, par la reconciliation des Colonne & des Ursins entre eux, nonobstant les grands avantages qu'il avoit faits aux premiers, pour les détourner de s'unir aux seconds contre lui.

Le Cardinal d'Amboise avoit mis tout en œuvre pour empêcher cette réunion, & pour attirer les Ursins au service du Roy. Mais quoiqu'il pût faire, les uns & les autres embrassèrent ouvertement le parti du Roy d'Espagne. On prétendit que les Venitiens, toujours sous-main contraires aux François, aiderent beaucoup à l'Ambassadeur d'Espagne en cette négociation. Le Duc de Valentinois prest d'estre accablé par ces deux puissantes factions, voulut se sauver de Rome, où il estoit revenu après l'élection de Pie III. & ne pouvant le faire en sûreté, il fut heureux

1503.

Le Conclave s'assemble, & choisit pour Pape François Picolomini, qui meurt peu après, ayant pris le nom de Pie III.

Guicciardini, l. 6.

1503.

que ce Pape lui accordast un asyle dans le Chasteau S. Ange, avec promesse de l'en laisser sortir, quand il le demanderoit.

Mais ses inquiétudes furent plus grandes que jamais, lorsqu'il vit le Pape mort. Le Cardinal de Saint Pierre aux Liens profita de sa frayeur. Il alla lui demander les suffrages de sa faction; lui promit, s'il estoit Pape, de lui conserver la charge de General des troupes du saint Siege, de lui confirmer la possession de la Romagne, & des autres Places qu'il avoit conquises sous le Pontificat d'Alexandre, dont une grande partie s'estoit revoltée depuis qu'on l'avoit vû succomber sous les efforts de ses ennemis, & de faire épouser sa fille à son neveu fils de François-Marie de la Rovère son frere.

Le Cardinal de la Rovère lui succede sous le nom de Jules II. Belcar, l. 9.

Le Duc de Valentinois trop heureux de trouver une telle ressource dans son malheur, accepta ses offres, gagna les Cardinaux Espagnols en sa faveur; ils estoient déjà bien revenus des anciennes préventions qu'ils avoient contre lui touchant son attachement pour la France, par la conduite qu'il avoit tenuë dans le précédent Conclave. Le Cardinal ne réussit pas moins bien auprès des Cardinaux Italiens par les grandes promesses qu'il leur fit; de sorte qu'on pouvoit dire qu'il estoit élu Pape avant le Conclave. En effet, il fut créé dès la premiere fois que les Cardinaux s'assemblerent, chose inouïe, & dont il n'y avoit point d'exemple depuis que les Papes se font par l'élection des seuls Cardinaux. Celle ci se fit la dernière nuit du mois d'Octobre. Il prit le nom de Jules II. moins, à ce qu'on crut, par la veneration qu'il eut pour Jules I. qui avoit esté un très-saint Pape au quatrième siecle de l'Eglise, que pour opposer le nom du premier des Empereurs Romains à celui d'A-

lexandre, que Borgia son ennemi avoit pris en montant sur la Chaire de saint Pierre. Il fallut que le Cardinal d'Amboise souscrivit à cette élection, & qu'il allast comme les autres, à l'adoration de celui dont il avoit esté la dupe; bien puni de son ambition & du préjudice qu'il causa aux affaires de son maistre par le retardement de l'armée Françoisë en-deçà du Tybre: quoique ce soit peut-estre à tort qu'on le blâme sur ce dernier article; parce que s'il eust esté Pape, il auroit esté en estat de réparer le mal de ce retardement avec un extrême avantage pour la France: mais c'est l'ordinaire de tous ceux qui ne réussissent pas, d'estre chargez par le public du malheur des evenemens.

Cependant l'armée de France s'estoit avancée jusqu'au Gariglian, & avoit obligé Gonsalve beaucoup inférieur en troupes à se retirer au-delà. C'estoit un point capital pour les François de passer cette riviere: car ce passage leur donnoit moyen de faire des courses jusqu'aux portes de Naples. Gonsalve comprit bien de quelle importance il estoit pour lui de l'empêcher, & y employa toute son industrie. Toutefois quoiqu'il pust faire, le Marquis de Mantouë ayant fait avancer son artillerie sur le bord du fleuve, & à la faveur de celle de la flotte qu'il fit entrer dans cette riviere, il construisit un pont sur lequel passa une partie de l'armée au nombre de cinq mille hommes, qui sans s'arrêter, allerent attaquer le camp Espagnol, & le forcerent par un costé, après avoir emporté une redoute qui le couvroit.

Il y a beaucoup d'apparence que s'ils avoient esté soutenus, les Espagnols eussent esté entierement défaits: mais la lenteur du Marquis de Mantouë empêcha les suites de ce commencement de victoire. Gonsalve con-

noissant

1503.

L'Armée Françoisë passe le Gariglian & force le Camp des Espagnols par un endroit. Guicciard. l. 6.

Mariana l. 28 cap. 5.

Elle est ensuite repoussée avec perte.

1503.

Annales de France.

Histoire du Chevalier Bayard, ch. 23.

Mésintelligence entre les Généraux François.

noissant le péril où il estoit, fit les derniers efforts pour repousser les François; & s'estant mis lui-même à la teste de son infanterie la hache d'armes à la main, les enfonça, les chassa de la redoute, & les poussa si vivement, malgré le grand feu d'artillerie qu'on faisoit de l'autre bord du fleuve, qu'il les mit en desordre, & les contraignit de repasser le pont. Il y perdit bien du monde, & entre autres Fabio des Ursins; mais beaucoup moins que les François, dont il en demeura quinze cens sur la place, si l'on en croit l'Histoire d'Espagne: car nos Relations Françaises ne nous apprennent rien de ce détail. Ce fut en cette occasion que le brave Chevalier Bayard arresta seul pendant un assez long espace de temps, deux cens Espagnols à la barriere du pont, renouvelant le prodige de valeur de ce fameux Romain *, qui soutint seul l'effort de l'armée de Porsenna sur le bord du Tybre. Bayard, son cheval s'estant abattu, fut pris, & ensuite sauvé par un Gentilhomme de Dauphiné, nommé Guiffrai, qui vint charger les Espagnols avec une nouvelle troupe.

Le canon qui tiroit sans cesse au travers de leurs bataillons, les obligea à une prompte retraite, & leur osta le moyen de rompre le pont, à la teste duquel on fit dès le lendemain un grand retranchement qui leur osta l'esperance de le détruire.

Le plus fâcheux effet que produisit cette déroute, fut la mésintelligence entre les Généraux de l'armée de France. Vaudricourt & le Bailli de Caën murmurèrent hautement contre le Marquis de Mantouë, publierent qu'il trahissoit le Roy; que Gonsalve estoit averti de tous les desseins des François, & lui reprocherent certains

autres faits particuliers, où ils prétendoient qu'il avoit fort ménagé les Espagnols.

Ce sont-là de ces choses sur lesquelles il est difficile de prononcer. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Marquis de Mantouë avant cette dernière guerre avoit toujours tenu une conduite très-équivoque à l'égard de la France, & que c'estoit un grand problème si son habileté & l'intérêt de l'avoir dans le parti du Roy estoient des motifs assez puissans pour ce Prince, de lui confier la conduite de son armée contre les Espagnols dans une occasion si importante. Quoiqu'il en soit, il prit lui-même cette occasion pour quitter le commandement, soit par mécontentement, soit par crainte de n'estre pas assez obéi, soit pour continuer sa trahison. Il se retira du camp avec ses troupes sous prétexte d'une maladie, & son départ fut suivi de la desertion de la plupart des Italiens. Le Marquis de Salusses, qui, comme j'ai dit, avoit la qualité de Vice-Roy de Naples, prit sa place.

Quelque grand que fust l'avantage que la liberté du passage du Gariglian donnoit aux François, la saison déjà très-avancée & très-mauvaise ne leur permettoit gueres d'en profiter, à moins qu'elle n'obligeast les ennemis à se retirer en quartier d'hyver dans leurs Places frontieres. C'estoit ce que le Marquis de Salusses esperoit, & ce que la plupart des Capitaines Espagnols conseilloyent à Gonsalve, en lui représentant que le pays où ils se trouvoient, estoit tout ruiné; qu'il n'y avoit presque aux environs ni Bourgs ni Villages; qu'il y auroit de grandes difficultés à y faire voiturier des vivres à cause des mauvais chemins, & que ce feroit faire périr les troupes.

1503.

Belcar. l. 10.

Guicciard. l. 5.

* Horatius Cocles.

1503.

*Les Espagnols
se mirent
à leur
camp, malgré
les incommo-
ditez de la
saison.*

que de les tenir à découvert exposées aux pluies & aux neiges qui tomboient continuellement.

Gonsalve convenoit bien de toutes ces difficultez : mais il n'en fut point ébranlé, connoissant de quelle importance il estoit, que les François ne prissent point de quartiers au-delà de la riviere : & il résolut de ne point décamper, quoiqu'il arrivast. Il se posta à Cintura sur une petite éminence à un peu plus d'un mille du Gariglian; il fit faire des baraques pour ses troupes aux environs, & retrancha son camp de toutes parts pour le mettre hors d'insulte. On ne pouvoit y venir du pont que par un long défilé très-étroit, plein de fondrières, & le long duquel des deux costez il pouvoit aisément, quand il le voudroit, faire couler de l'infanterie pour tirer en flanc sur les ennemis, s'ils entreprennoient de le passer.

Cette constance des Espagnols obligea les François à ne pas desamparer pour la conservation de leur pont : mais quoiqu'ils fussent campez bien plus commodément que les Espagnols, ils estoient moins capables d'une telle fatigue : les maladies se mirent parmi eux, & il en mourut beaucoup. Les Commissaires des vivres, ou manque d'industrie pour en trouver, ou par avarice, ou par negligence, n'en fournissoient pas avec assez d'abondance au Camp. Les Generaux ne s'accordoient pas fort bien ensemble, & les gardes & les autres fonctions militaires ne se faisoient pas trop soigneusement.

*Rencontres
entre les deux
partis.
Annales de
France.*

On fut long-temps dans l'inaction, excepté quelques rencontres de partis, où d'ordinaire les François avoient du dessous. Gonsalve tenta une fois de rompre le pont par le moyen de plusieurs grosses poutres jointes ensemble, dont la rapidité de la riviere

devoit extrêmement augmenter l'effort : mais le Seigneur de Bajaumont s'estant jetté dans des batteaux avec quelques Gascons, fit échoüer la machine contre le rivage, & tailla en pieces les Espagnols qui la conduisoient. Une autre fois Prosper Colonne entreprit de mettre le feu au pont par le moyen d'un brûlot; mais ceux qui le conduisoient s'estant trop pressés d'allumer les feux d'artifice, il fut presque consumé avant que d'arriver au pont, & coulé à fond par le canon. La plus mémorable action qui se passa, fut la défaite de sept cens François, qui sans congé du General ayant quitté un poste appelé la Roche-Guillaume, où ils estoient fort incommodés par la garnison de la Rocca Secca, furent attaquez dans leur retour au camp, & presque tous tuez ou pris.

Sur ces entrefaites Barthelemi d'Alviano, & les Seigneurs de la Maison des Ursins vinrent avec un corps de troupes considerables renforcer celles d'Espagne, qui par ce renfort, se trouverent estre de neuf mille fantassins la plupart Espagnols, de neuf cens hommes d'armes, & de mille hommes de cavalerie legere.

Gonsalve se voyant si fort, crut qu'il estoit de sa gloire de se signaler par quelque entreprise. Parfaitement informé de ce qui se passoit parmi les François, il sçavoit que leur infanterie estoit beaucoup diminuée par les maladies dont le Bailli de Caën un des Generaux estoit mort; que leur cavalerie, pour subsister, avoit esté obligée de se loger dans des quartiers fort éloignés les uns des autres; que la plus grande partie de l'armée estoit dispersée dans l'espace de près de dix milles d'Italie; que vers la Tour du Gariglian, proche de laquelle estoit le pont & le quartier general, il n'y

1503.

*Le General
Espagnol re-
çoit du ren-
fort.*

1503. avoit qu'un assez petit corps ; & il ne doutoit pas que s'il pouvoit passer la riviere, & surprendre les François, il ne les défist sans peine.

*Il fait jeter
un pont sur le
Gariglian.*

Il donna ordre à Alviano de préparer fort secretement à Sessa, tout ce qui estoit necessaire pour construire un pont. Il le fit d'autant plus promptement, que quoique cette riviere soit profonde, elle est étroite, & qu'il faut peu de bateaux pour en remplir la largeur. Tout étant prest à Sessa, on transporta la nuit du vingt-septième de Decembre, les bateaux à Sujo, à quatre milles au dessus du pont des François, qui n'avoient point là de corps de garde : l'ouvrage fut achevé en peu d'heures, & Gonsalve le passa à la teste de son armée.

*Attaque &
emporte celui
des François.*

Il avoit donné ordre à son arriere-garde, qu'il laissât au de-là du Gariglian, de donner l'assaut au pont des François, dès qu'il auroit passé celui de Sujo. L'ordre fut executé avec beaucoup de bravoure, & le pont emporté presque sans aucune résistance ; parce que le Marquis de Salusses ayant esté averti du passage de Gonsalve, avoit promptement rassemblé ce qu'il avoit là de troupes, pour se retirer vers Gayète. Il avoit eu le temps de faire mettre sur des barques la plus grosse artillerie, & avoit chargé Pierre de Medicis, qui depuis sa disgrâce de Florence, ne sachant où donner de la teste, s'estoit réfugié au Camp des François, de la conduire par mer à Gayète : mais cet homme infortuné, que son malheur suivoit par tout, ayant trouvé la mer très-grosse à l'embouchure de la riviere, & n'ayant pas laissé de continuer sa route, périt par la violence de la tempeste avec toutes ses barques.

*Les oblige d'a-
bandonner
leur Artillerie
& leur Baga-
ge.*

Cependant le Marquis de Salusses, après avoir abandonné neuf autres pieces d'artillerie sur le pont, toutes ses munitions, quantité de malades,

& la pluspart de ses bagages dans la Tour du Gariglian, se retiroit en bon ordre vers Gayète. L'infanterie faisoit l'avant-garde avec quelques pieces de campagne, & toute la cavalerie estoit à l'arriere-garde.

1503.

*Guicciardino
lib. 6.*

Gonsalve, qui ne vouloit pas qu'il lui échappât, détacha après lui Prosper Colonne avec la Cavalerie légère, pour le harceler, & retarder sa marche, tandis qu'il suivroit avec le reste de son armée. Il y eut diverses escarmouches très-chaudes, & le Marquis de Salusses fut obligé de s'arrêter de temps en temps, pour remettre ses troupes en ordre. Ce retardement donna le loisir à Gonsalve de le joindre au passage du Pont devant Mola, à quelque distance de Gayète. Le Marquis de Salusses lui opposa toute la Gendarmerie Française, pour donner le temps à l'artillerie de passer le pont. Il y eut là un rude choc, pendant lequel une partie de l'infanterie passa la riviere : mais dès qu'elle fut passée, elle se débanda vers Gayète pour la pluspart. Ce mauvais exemple fut suivi par la plus grande partie des autres troupes à mesure qu'elles passaient, étant vivement poussées par les Espagnols l'épée dans les reins. Il se fit pourtant quelque ralliement au-delà du Pont, où le combat recommença ; & ceux qui s'estoient ralliez se battoient toujours en retraite avec quelque ordre : mais quand ils eurent esté poussés jusqu'à l'entrée de deux chemins, dont l'un conduisoit à Itri, & l'autre à Gayète, voyant qu'ils pourroient aisément gagner par la fuite une de ces deux Places, il n'y eut plus moyen de les arrester.

*Les poursuit
& les bat au
passage du
Mola.*

Nos Annales mettent au passage du Pont de Mola, le beau fait d'armes du Chevalier Bayard dont j'ai parlé : mais j'ai suivi l'Histoire particuliere de ce grand homme qui est ancienne,

Ff ij

1503.

*Perte des
Vaincus.*

& qui la place au Pont du Gariglian, & j'y ai esté déterminé par les circonstances qui me paroissoient mieux convenir à cet endroit qu'à l'autre.

Les Espagnols & les Italiens ne manquent pas de remarquer que cette action arriva encore un Vendredy, qu'ils regardent, ainsi que j'ai dit, comme leur jour heureux, & qui estoit le vingt-huitième de Decembre. La victoire fut complete, toute l'artillerie & tout le bagage pris: le nombre des morts & des prisonniers fut très-grand, sans compter ceux qui furent assommez par les païsans. Je ne trouve marquez de gens de distinction de l'armée Françoisé, que Bernard Adorne Génois parmi les morts, & les Seigneurs de Buset & de Bourdeille au nombre des blesez.

*Le Vainqueur
marche à
Gayète.*

Gonsalve campa à Mola & à Castillon voisins du champ de bataille: dès le lendemain il parut devant Gayète, & se saisit d'abord du Mont-Orland, que les vaincus n'eurent pas la précaution ou le courage de défendre.

*Qui capitule
aussi-tôt.*

Gayète estoit une Place, où les François pouvoient encore résister long-temps. Rien n'y manquoit pour une vigoureuse défense; il y avoit beaucoup de bonnes troupes, des vivres, des munitions, une flotte pour favoriser les secours qu'on enverroit de France: mais la consternation causée par la perte de la bataille, fit perdre cœur non-seulement au soldat, mais encore aux Generaux. Ils demanderent à capituler; & l'unique chose qui put les excuser, estoit le prétexte de sauver au Roy les troupes investies de tous costez dans quelques Places qu'on tenoit encore au Royaume de Naples. Le Bailli de Dijon, Sainte-Colombe, & Theodore Trivulce, furent envoyez au camp de Gonsalve pour faire le Traité. Quelques-uns mettent Yves d'Alégre, à la place de

*Gulicciard.**Jovius.*

Sainte-Colombe.

On convint de remettre Gayète aux Espagnols, le premier jour de l'année 1504. c'est-à-dire, le troisième jour d'après que Gonsalve se fut présenté devant la Place, pour faire mine de l'assiéger: car apparemment la rigueur de la saison, & la fatigue de ses troupes l'auroient déterminé plutôt à un blocus qu'à un siege dans les formes.

Par la Capitulation, la Garnison *Articles de la
Capitulation* sortit avec armes & bagages, pour retourner par mer ou par terre en France, ou sur les Terres de France; & Aubigny & les autres prisonniers devoient estre rendus par les Espagnols. Cet article estant exprimé d'une manière trop generale, Gonsalve ne manqua pas de chicaner là-dessus. Il prétendit que les Seigneurs Napolitains n'y estoient pas compris; il en cousta la liberté à Mathieu Aquaviva, à Honorat, & à Alphonse de Saint Séverin, qui furent mis dans une basse-fosse au Chasteau Neuf de Naples. Ceux de la garnison qui retournerent par terre, périrent presque tous de misere & de maladie en chemin. Le Marquis de Salusses mourut à Gènes: plusieurs autres Gentilshommes ayant ajoutté la fatigue du voyage à celles qu'ils avoient souffertes au camp du Gariglian, succomberent aussi aux maladies dont ils furent attaquez. *Feron.* Herouët Tresorier de l'armée, qu'on accusa à la Cour d'avoir causé beaucoup de desordre dans les troupes, faute de les payer, fut condamné comme criminel de péculat. Vaudricourt, Alégre, & le Bailli de Dijon, soit pour n'avoir pas eu assez de soumission pour les Generaux, soit pour avoir rendu Gayète sans se défendre, soit pour d'autres fautes qu'on leur imputa, furent disgraciez & éloignez de la Cour.

Il n'y eut gueres que Louïs d'Ars

1504.

1504.

Brantôme
dans l'éloge
de Louis
d'Ar-
tayer.

qui fut bien reçu du Roy ; & il le méritoit , lorsqu'il revint long-temps après les autres. Ce Seigneur après la défaite de Cérignole , s'estoit jetté dans Vénose , Ville de la Basilicate , & y avoit recüeilli les débris de l'armée du Duc de Nemours. Il s'y maintint , & fit de nouvelles conquestes , malgré tous les efforts des Espagnols , maîtres de presque tout le Royaume jusqu'au Gariglian. Il ne voulut point estre compris dans le Traité de Gayète , & en fit un particulier pour lui & pour ses gens. Il sortit de la Place , tambours battans & Enseignes déployées , traversa toute l'Italie en bataille , & ramena en France ses troupes en assez bon estat. Une des graces qu'il obtint du Roy en consideration de sa bravoure & de sa sage conduite , fut le rétablissement d'Alégre , qu'il aimoit & qu'il estimoit , & qui en effet , à sa fierté & à son indocilité près estoit brave Soldat & bon Capitaine.

La perte de
cette Place
aïeue celle
du Royaume
de Naples
pour la Fran-
ce.

C'est ainsi que le Royaume de Naples fut perdu sans retour pour la France , & demeura à la Maison d'Arragon , & passa ensuite dans celle d'Autriche. Ferdinand fut redevable de cette belle conqueste à la valeur & à la prudence de Gonsalve , qui mérita à meilleur titre que jamais , le glorieux surnom de *Grand Capitaine*.

Belcarius. l.
10.

On attribua le mauvais succès des armes de la France , & la perte d'une si belle armée à trois choses. La première fut le retardement des troupes que le Cardinal d'Amboise retint long-temps au voisinage de Rome , où elles passerent la belle saison , pendant laquelle les rivières pour la pluspart estoient guéables , & les chemins assez pour conduire l'artillerie & les bagages. Elles auroient prévenu , & vraisemblablement empêché la jonction des troupes des Ursins avec celles des Espagnols. Gonsalve auroit

esté obligé de quitter la campagne , pour assurer par de fortes garnisons , les Places dont il s'estoit emparé ; & on auroit vû l'effet de ce premier feu de nos guerriers à qui rien ne résistoit ; au lieu qu'en arrivant sur le bord du Gariglian bien avant dans l'Automne , & ne pouvant avancer dans des pays que les pluies rendoient impraticables , ils furent contraints de s'enterrer dans un camp , où le mauvais tems & les maladies contribuerent autant à leur défaite , que la valeur & la prudence de l'ennemi. Mais j'ai déjà dit ce qui pouvoit excuser sur cet article le Cardinal d'Amboise.

La seconde cause , fut la mort du Duc de Nemours , & le choix du Marquis de Mantouë qui fut mis en sa place , dont la lenteur ou l'infidélité fit perdre l'occasion de défaire les Espagnols après le passage du Gariglian ; car de-là vinrent le mépris & la défiance que les autres Officiers Généraux concurent de lui.

La troisième fut l'avarice du Trésorier , & celle des Munitionnaires , qui causoit souvent la disette au camp du Gariglian , la désertion des Soldats , & la nécessité où fut le Marquis de Salusses , de les mettre en des quartiers separez , d'où il ne put les rassembler assez-tost , pour empêcher le passage des Espagnols.

C'estoit-là l'année malheureuse de la France ; car on ne réussit pas mieux du costé des Pyrénées , qu'au delà des Alpes. Le Seigneur d'Albret après avoir pénétré jusques dans la Province de Guipuscoa , s'en retira sans rien entreprendre ; soit qu'il n'y trouvât pas de quoi pouvoir faire subsister long-temps son armée ; soit qu'il appréhendast que le Roy d'Espagne , pour se vanger des ravages de la Biscaye , ne fit entrer ses troupes sur les terres de Jean d'Albret son fils ; soit que les soldats ne fussent pas payez ; soit qu'il

Ff iij

1504.

Etat des af-
faires de cet-
te Couronne
du costé des
Pyrénées.

Annales de
France.

1504.

Belcarius,
l. 10.
Varillas.
Hist de Louis
XII,

ne pût s'accorder avec le Maréchal de Gié, soit pour quelque autre raison que les Historiens de France ont ignorée; car celle qu'un Historien moderne apporte, me paroît chimerique & forgée sans fondement, sçavoir qu'il voulut se venger du Roy, parce que ce Prince avoit épousé Anne de Bretagne: comme si ce Seigneur qui estoit vieux, chargé de plusieurs enfans, maître d'un très-petit Estat, & qui avoit déjà esté rebuté pour ces raisons par Anne de Bretagne, même avant son mariage avec Charles VIII. eust pû estre assez visionnaire, pour s'imaginer qu'il estoit un parti fortable à une Reine de France, que les plus puissans Princes de l'Europe auroient recherchée à l'envi, à cause du Duché de Bretagne qu'elle leur eust porté en dot. C'est gâter l'Histoire, que de la farcir de ces imaginations Romanesques, & de ces vains episodes d'amour assortis de circonstances, qui s'accordent si peu avec le vrai, & qui ne fondent pas même un vrai-semblable.

Des François
assiègent Sal-
ces & l'aban-
donnent à
l'approche des
Espagnols.

Annales de
France.
Humbert
Vellai.

Quoiqu'il en soit, le Seigneur d'Albret quitta les environs de Fontarabie, & vint se joindre au Maréchal de Rieux, pour assiéger Salces en Roussillon. Ils se retirèrent après quarante jours de siege, à l'arrivée du secours conduit par Frédéric Duc d'Albe, & ramenerent leur armée sous Narbonne. Une Histoire manuscrite du regne de Louis XII. accuse le Maréchal de Rieux, d'intelligence avec les Espagnols, sans nous dire les motifs qui l'engagerent à estre infidele à son Prince.

La Flotte envoyée sous les ordres du Commandeur Prégent de Bidoux, sur les costes de Catalogne, n'eut pas un plus heureux succez: & après avoir esté battuë d'une grande tempeste, elle se retira dans les ports de France.

Les Espagnols, après quelques courses faites dans le Languedoc, s'éloignerent des frontieres. Le Roy d'Espagne fit proposer une Trêve au Roy de France pour les quartiers des Pyrénées seulement, & se servit en cela de Frédéric d'Arragon autrefois Roy de Naples, qui estoit en France: car Ferdinand amusoit toujours ce Prince détrôné, par l'esperance qu'il lui donnoit, de le restablir dans ses Estats, pourvû que le Roy voulût consentir à en ceder sa part, comme il cederoit la sienne. Le Roy, qui apparemment manquoit d'argent pour entretenir tant d'armées, accepta la Trêve; & elle fut conclüe pour cinq mois.

Après la déroute des François au Royaume de Naples, & leur retraite en France, la guerre cessa presque par-tout en Italie; mais sans ôter la crainte à ceux qui appréhendoient de la voir recommencer. Les Florentins en estoient les plus inquiets; ils avoient peine à se persuader que Gonsalve en demeurast à la conquête de Naples, & qu'estant en si beau chemin, il n'estendit pas ses projets jusques sur le Duché de Milan, auquel cas ils se croyoient perdus, ne doutant point que le General Espagnol poussé par leurs ennemis, & sur-tout par les Pisans, ne vengeast sur leur Republique l'attachement qu'elle avoit toujours fait paroître pour la France dans les dernières guerres de Milan & de Naples.

Mais ils furent bien-tost rassûrez de ce costé-là. Gonsalve avoit trop de prudence, pour s'engager à de nouvelles conquestes, ayant à peine de quoi bien affermir celle qu'il avoit faite. Le nombre des soldats auxquels il pouvoit se fier, estoit beaucoup diminué, l'argent lui manquoit pour payer ses troupes; on lui rendoit de très-mauvais offices à la Cour d'Espagne, où Prosper Colonne estoit allé

1504.

Estat d'Italie
après la guerre
de Naples.

Mariana I,
28.c.9.

1504.

pour porter ses plaintes contre lui, irrité de ce qu'Alviane de la Maison des Ursins avoit toute la confiance de ce General, & en recevoit beaucoup de bienfaits; & il ne prétendoit pas moins que de le faire rappeler. Peu s'en fallut qu'il n'en vint à bout: mais au moins il fit en sorte qu'on mit des bornes à son autorité, qui commençoit à devenir suspecte au Roy son maistre.

Les Venitiens à leur ordinaire se contentoient d'estre spectateurs de toutes ces différentes Scenes, & attendoient quelque nouvelle occasion d'en profiter, comme ils avoient déjà fait après la mort d'Alexandre VI. & durant l'embarras où elle mit le Duc de Valentinois; car ils se servirent de cette conjoncture pour lui enlever Faenza & quelques autres Places moins importantes des environs.

Le Pape seul paroissoit ne vouloir pas demeurer en repos, & son genie ne le comportoit gueres. Il avoit fait de grandes plaintes à la Seigneurie de Venise sur l'invasion de Faenza, qui estoit de l'ancien Domaine de l'Eglise, & une des Villes qui avoient esté usurpées autrefois par les Vicaires du S. Siege. Mais ne se trouvant pas assez fort pour attaquer les Venitiens, toute son attention estoit à retirer des mains du Duc, les autres Villes de la Romagne, dont il s'estoit emparé durant le Pontificat de son pere; sçavoir Césene, Forli, & Bertinore: car les autres que le Duc avoit subjuguées, avoient secoué le joug, & rappelé pour la plupart leurs anciens maistres.

Le Pape avoit en sa puissance le Duc de Valentinois, qui, comme j'ai dit, avoit esté trop heureux de trouver un asyle au Chateau S. Ange durant le court Pontificat de Pie III. & il offroit au Pape, pour avoir sa liberté, de le mettre en possession des

Places, où il avoit encore des troupes & des Gouverneurs en son nom.

Le Pape ne demandoit pas mieux que de la lui accorder à cette condition: mais comme il connoissoit parfaitement l'esprit fourbe de ce Duc, il vouloit avoir toutes ses sûretés avant que de le laisser partir. Il lui permit toutefois de sortir de Rome, où il ne se croyoit pas en assurance contre ses ennemis, & d'aller demeurer à Ostie sous la garde du Cardinal Bernard de Carvajal, jusqu'à tant que les Places dont il estoit question, eussent reçu les Commandans du S. Siege. Après quoi le Pape consentoit qu'il se retirât par mer en France, ainsi qu'il le demandoit.

Gonsalve qui craignoit avec raison cet esprit dangereux, crût qu'il estoit de l'intérêt du Roy son maistre de s'en assurer; & le Cardinal de Carvajal suivant son conseil, fit au Duc les plus belles offres, soit d'argent, soit d'establissemens, soit d'emplois dans la guerre, pour lui faire prendre des engagements avec l'Espagne. Le Cardinal sçut si bien entrer dans son esprit, qu'il lui persuada de s'en rapporter à Gonsalve; de sorte qu'avec la permission, d'autres disent à l'insçu du Pape, il fut conduit à Naples.

Il estoit encore en chemin, lorsqu'il apprit que Charles Caretto Marquis de Final estoit arrivé à Rome de la part du Roy de France, avec ordre de lui faire les conditions les plus avantageuses qu'il eust pû souhaiter, s'il vouloit se retirer à sa Cour; mais il n'étoit plus temps, il estoit observé de trop près pour échapper, & il fut surpris dans quelques intrigues contre les intérêts d'Espagne, ou du moins, & fort vrai-semblablement, on le lui fit accroire. Sous ce prétexte, Gonsalve sans s'embarasser de sa réputation, sur laquelle il n'avoit plus gueres à perdre en matiere de Traitez, le fit

1504.

Le Duc de Valentinois rend au Pape toutes les places qu'il lui avoit prises.

Mariana l. 28. cap. 8.

Et emmené prisonnier en Espagne.

1504.

Et y meurt.

mettre sur un Vaisseau, & transporter en Espagne sous la garde d'Antoine de Cardone. Il y fut enfermé dans le Chateau de Médina del Campo, réduit au même estat que Ludovic Sforce, qui tout méchant qu'il estoit, eust pû passer en comparaison de lui, pour un homme de bien. On n'en parla plus désormais dans le monde où il avoit fait tant de bruit, sinon à l'occasion de sa mort qui arriva en 1507. Il avoit trouvé moyen de se sauver de sa prison, & s'estoit réfugié en Navarre. Il y fut tué dans une embuscade, étant à la teste de quelques troupes du Roy de Navarre, pour aller soumettre les Rebelles qui avoient pris les armes contre ce Prince.

Son éloignement assûroit de plus en plus la paix d'Italie, que le Roy, dont le trésor estoit épuisé, n'avoit plus envie de troubler, au moins en ce qui regardoit le Royaume de Naples, s'étant convaincu par sa propre expérience, de ce que celle de ses prédécesseurs devoit lui avoir appris, que les expéditions des François de ce costé-là, ne réussissoient point, ou qu'elles échoüoient tost ou tard après les plus heureux commencemens.

Le Roy des Romains, après avoir, à son ordinaire, laissé passer les plus belles occasions de faire le mal à la France qu'il eust pû, & qu'il eust souhaité lui faire, ne pouvoit rien entreprendre seul en Italie. De sorte qu'elle n'avoit rien à craindre que d'elle-même, par les jalousies mutuelles de divers petits Estats, qui de tout tems s'estoient déchirez les uns les autres ; mais que la crainte des maux passez sembloit devoir contenir.

*Negotiations
pour la paix
entre la France
& l'Espagne.*

D'ailleurs les Couronnes de France & d'Espagne entrèrent dès le commencement de l'année en Traité pour la Paix. La négociation rouloit uni-

quement sur la cession que les deux Rois proposoient de faire de leurs droits sur le Royaume de Naples, en faveur de la Maison d'Arragon, qui l'avoit possédé avant la guerre. Le Roy d'Espagne disoit toujours qu'il estoit prest d'y reestabliir Frédéric d'Arragon, ou du moins son fils Alphonse, qui estoit élevé à la Cour d'Espagne. Le Roy de France en disoit autant de son costé. Ce n'estoit apparemment l'intention ni de l'un ni de l'autre : car convenant en general de ceder le Royaume à Alphonse, ils demandoient l'un une condition, & l'autre une autre, qui estoient incompatibles. Le Roy d'Espagne vouloit qu'Alphonse épousast Jeanne Reine de Naples, qui estoit veuve de Ferdinand Roy de Naples frere de Frédéric : cette Reine estoit niece du Roy d'Espagne, & fille de sa sœur. Le Roy proposoit qu'en cedant ses droits sur le Royaume de Naples, sa niece Germaine de Foix fust mariée à Alphonse. De plus il vouloit que par le Traité, les Seigneurs Napolitains qui avoient suivi son parti, fussent remis en liberté & en possession de leurs biens, à quoi le Roy d'Espagne ne vouloit pas consentir. Dans le fond tout le mystere de la part du Roy estoit, que n'ayant point de fils, il vouloit faire tomber le Royaume de Naples à Claude sa fille par le mariage de cette Princesse, qui estoit déjà arresté avec Charles fils de l'Archiduc : ce Prince & Maximilien Roy des Romains son pere le souhaitoient aussi très-ardemment ; & le Roy estoit résolu de s'unir étroitement avec eux pour d'autres desseins qu'il méditoit.

Comme les deux Rois ne purent convenir sur des propositions si contraires, on se contenta de prolonger la Trêve pour trois ans, pendant laquelle les deux nations auroient en-

tre

1504.

*Mariana l.
28, cap. 9.
Annales de
France.
Belcarius l.
10.*

*Suivies de la
prolongation
de la Trêve.*

1504.

tre elles le commerce entierement libre dans tous leurs Estats, excepté au Royaume de Naples : restriction, que le Roy d'Espagne voulut estre mise, parce que Louis d'Ars estoit encore en ce temps-là maistre de Vénose, & de quelques autres villes dans le Royaume. Le Roy la passa sans peine, voyant bien qu'il n'y avoit plus de ressource pour lui de ce costé-là; parce que Vénose & les autres Places qui n'estoient pas encore sous la puissance des Espagnols, estoient au milieu des Terres, & qu'il estoit impossible de les secourir. Ce Traité fut ratifié par le Roy & la Reine d'Espagne, le trente & unième de Mars, & ils le remirent entre les mains de Jean de Lévis, Seigneur de Mirepoix, & Sénéchal de Carcassonne.

Recueil de
Traitez par
Leonard, T. 2.

La mauvaise
foi de Ferdi-
nand rendim-
piles les Ne-
gociations.

La Trêve ayant aussi esté ratifiée par le Roy, les Ambassadeurs d'Espagne à la Cour de France continuerent les negociations pour la paix; mais comme ils demeuroient toujours fermes sur leurs premieres propositions, le Roy qui avoit dessein de faire un autre Traité avec le Roy des Romains & l'Archiduc, sans la participation du Roy d'Espagne, appella un jour ces Ambassadeurs, se plaignit à eux du peu de droiture du Roy leur maistre, qui ne cherchoit qu'à l'amuser, de son peu de complaisance pour lui, de sa dureté & de son opiniastreté à lui refuser le rétablissement des Seigneurs Napolitains dans leurs biens du Royaume de Naples, leur dit que son honneur estoit trop intéressé sur cet article, pour entendre jamais à la paix sans cette condition; que comme ils estoient déterminez à ne le lui pas accorder, il seroit inutile de conferer plus long-temps, & qu'ils n'avoient qu'à se retirer au plustost. Ce que le Roy dit aux Ambassadeurs d'Es-

Tome V.

pagne touchant le peu de sincerité de leur maistre, estoit si veritable, que le Secretaire Quintana à son retour en Espagne, disant à Ferdinand, que le Roy de France se plaignoit, qu'il l'avoit trompé deux fois; Deux fois, reprit Ferdinand, *Pardieu il a bien menti l'yvrogne, je l'ai trompé plus de dix.*

Dès que les Ambassadeurs d'Espagne eurent esté congédiez, ceux du Roy des Romains & de l'Archiduc Philippe se rendirent à Blois auprès du Roy: le Marquis de Final envoyé par le Pape, & Pierre Filholi Evêque de Systeron avec la qualité de Legat, s'y trouverent en même temps. Deux affaires importantes faisoient le sujet de ces Ambassades.

La premiere estoit la confirmation du mariage de Madame Claude de France, avec Charles de Luxembourg fils de l'Archiduc, & petit-fils du Roy des Romains; & l'on convint de quelques nouveaux articles touchant ce mariage, & de l'investiture du Duché de Milan, qui en fut toujours la condition essentielle. Ces deux points estoient si importans par rapport à la Maison de France & à la Maison d'Autriche, que pour en convenir, il fallut bien des conferences, où l'on prévint de part & d'autre les inconveniens qu'il y avoit à craindre pour l'exécution, & l'on imagina tous les moyens possibles, pour accommoder les interets des deux parties. On s'y mit peu en peine de ce que pourroit en penser le Roy d'Espagne: & c'est une chose à remarquer, que l'Archiduc prit dans le Traité, le Titre de Roy de Castille & de Leon, fondé sur ce qu'il avoit esté reconnu pour l'heritier des Etats d'Isabelle, mere de sa femme, quelque temps auparavant: il y prit même celui de Roy de Grenade, quoique ce Royaume n'eust esté con-

G g

1504.

Amelot. Ob-
servations sur
les Traitez
des Princes.

Ambassadeur
du Roy des Ro-
mains & de
l'Archiduc,
envoyée en
France, &
pourquoi.

Elle est suivie
d'un Traité,
où l'Archiduc
prend le titre
de Roy de Cas-
tille & de
Leon.

Recueil de
Traitez par
Leonard, T.
2.

1504.

Autres Articles qu'il contenoit.

quis que depuis le mariage de Ferdinand avec Isabelle, & on y donna à son beau-père le Titre de Roy des Espagnes. Voici les principaux articles de ce Traité.

Que le Roy des Romains, trois mois après la ratification, donneroit au Roy Très-Chrestien, l'investiture du Duché de Milan pour lui & pour ses hoirs mâles, & à leur défaut pour sa fille aînée, & pour le Duc de Luxembourg conjointement; & en cas qu'elle mourût, pour sa cadete, que le Duc de Luxembourg devoit épouser en sa place: de même que si le Duc de Luxembourg mouroit, son cadet, s'il y en avoit, épouserait Madame de France. Que pour l'investiture, le Roy donneroit deux cens mille francs au Roy des Romains, à condition que si le Duc de Luxembourg & Madame Claude mouroient sans enfans, le Roy des Romains rendroit les deux cens mille francs au Roy ou à ses heritiers, sauf le droit qu'ils auroient sur le Duché de Milan.

Que touchant le Royaume de Naples, ni le Roy de France, ni le Roy des Romains ne traiteroient point avec le Roy d'Espagne, ni avec Frédéric d'Arragon à l'insçu l'un de l'autre.

Que si le Roy d'Espagne refusoit de conclure la paix avec le Roy de France, le Roy des Romains demeureroit toujours dans l'alliance avec la France, sans donner secours ni directement, ni indirectement au Roy d'Espagne.

Que le Roy, en consideration du Roy des Romains, donneroit, mais sans croire y estre obligé, des établissemens honorables aux enfans de Ludovic Sforce; pourvû qu'ils vinssent faire leur residence dans le Royaume.

Qu'il rétablirait dans leurs biens

les bannis du Duché de Milan. On excepta de cette grace un grand nombre de personnes en ce qui regardoit leur retour dans ce Duché, & on leur accorda seulement la jouissance des biens qu'ils y avoient.

Qu'on feroit jurer le Comte de Nevers Gouverneur de Bourgogne, qu'en cas que le Roy mourût sans hoirs mâles, & avant la consommation du mariage dont il s'agissoit, il remettrait entre les mains de l'Archiduc le Duché de Bourgogne, les Comtez d'Aussonne, d'Auxerre, de Mâconnois, & Bar-sur-Seine au profit de Madame Claude & du Duc de Luxembourg, & entre les mains du Prince & de la Princesse, s'ils estoient en âge nubile; pourvû qu'il ne tint ni à l'Archiduc, ni au Duc de Luxembourg, que le mariage fust consommé.

Qu'il en seroit de même des Duchez de Milan, de Bretagne, & de Gênes, des Comtez d'Ast & de Blois, & de tous les biens patrimoniaux du Roy.

Qu'au cas que le mariage se rompist par la volonté du Roy, les Duchez de Bourgogne & de Milan, & le Comté d'Ast demeureroient au Duc de Luxembourg: & que si c'étoit le Roy des Romains ou l'Archiduc qui les rompiroient, le premier renonceroit à toutes ses prétentions sur le Duché de Milan, & le second à toutes les siennes sur le Duché de Bourgogne, sur les Comtez de Mâcon & d'Auxerre, & sur Bar-sur-Seine, & qu'il cederait en ce cas au Roy & à Madame de France les Comtez d'Artois & de Charolois, & les domaines de Noyers & de Chasteau-Chinon.

Que les Princes & Electeurs de l'Empire seroient garants de ce Traité.

Qu'il ne tiendrait qu'au Roy d'Espagne d'y estre compris, pourvû qu'il voulust l'estre quatre mois au plus tard.

1504.

1504. après la ratification, & remettre entre les mains de l'Archiduc le Royaume de Naples, pour le laisser gouverner à ce Prince jusqu'à la consommation du mariage de Madame Claude de France & du Duc de Luxembourg.

Ce Traité fut conclu à Blois le vingt-deuxième de Septembre. Il ne pouvoit estre gueres agréable au Roy d'Espagne, non-seulement parce qu'il s'estoit fait sans sa participation : mais parce qu'on y dispoſoit en quelque façon de son Royaume de Naples sans son aveu. Il estoit très-favorable à Madame de France, que le Roy aimoit tendrement, aussi-bien qu'au Duc de Luxembourg. Frédéric d'Arragon perdoit par là toute l'esperance que les deux Rois lui avoient donnée, de le rétablir dans ses Etats : mais il estoit aussi très-préjudiciable au Royaume, & par la même raison à François Comte d'Angoulême Duc de Valois heritier présomptif de la Couronne de France, tandis que le Roy n'auroit point de fils ; car par ce Traité on démembroit de la Couronne non-seulement le Duché de Milan, la Seigneurie de Gênes, mais encore le Duché de Bourgogne, celui de Bretagne, & le Comté de Blois : & c'est ce qui fit croire à plusieurs, que le Roy le fit sans intention de le tenir. Il ne le tint pas en effet : bien des choses arriverent depuis qui l'en empêcherent ; entre autres la mort de la Reine Isabelle de Castille, qui mourut sur la fin de cette année ; & que Frédéric d'Arragon précéda de peu de jours, ne laissant pas même à son fils l'esperance de remonter sur son Trône, de laquelle il s'estoit vainement flatté pendant long-temps, malgré le préjugé qui devoit la lui faire perdre ; car on ne voit gueres que les Princes rendent des Royaumes, quand ils s'en sont une fois mis en possession, sur-tout quand ils sont du caractère dont estoit Ferdinand.

L'autre sujet de ces negociations qui devoit avoir plus de suite, fut la Ligue du Roy, du Pape, & du Roy des Romains contre la Republique de Venise. Tous trois estoient irrités contre cette Republique. Le Roy, parce que durant la guerre de Naples, les Venitiens l'avoient traversé sous-main en cent occasions, & avoient contre les Traitez, donné passage à ses ennemis sur leurs Terres. Il ne pouvoit non plus oublier, premièrement l'ingratitude dont ils avoient payé un grand secours qu'il leur envoya pendant la guerre de Naples sous la conduite du Seigneur de Ravestein, pour prendre l'Isle de Mételin sur les Turcs, où beaucoup de Noblesse de France périt, soit dans les attaques, soit par le naufrage ; secondement, la jalousie & la haine qu'ils avoient fait paroître contre la Nation François, jusqu'à vouloir faire pendre le Patron d'une de leurs galeres, pour avoir procuré quelque soulagement au Seigneur de Ravestein dans l'Isle de Cérigo, auprès de laquelle son vaisseau en revenant de Mételin fut brisé par la tempeste ; enfin une trahison que le Gouverneur Venitien de Brindes avoit faite au Commandeur Prégent de Bidoux, qui estoit venu là pour radouber ses galeres, & se faire panser d'une blessure : car le Gouverneur, malgré la parole qu'il lui avoit donnée, & contre les loix de la neutralité, permit à la flotte d'Espagne de l'attaquer dans ce port ; & le Commandeur fut obligé de couler à fond lui-même ses quatre galeres, pour empêcher que les Espagnols ne s'en rendissent les maîtres.

Le Roy des Romains n'estoit pas moins mécontent des Venitiens, au sujet de la Ligue par laquelle ils s'estoient unis avec les François, pour envahir une partie du Duché de Milan, Fief de l'Empire : & le Pape n'a-

G g ij

1504.

*Ligue du Roy,
du Pape &
du Roy des
Romains con-
tre la Repu-
blique de Ve-
nise.*

*D'Auton,
Histoire de
Louis XII.
chap. 72.*

*Seyssel.
Histoire de
Louis XII.*

*S. Gelais.
Histoire de
Louis XII.*

1504.

voit pas de moindres sujets de plainte contre eux ; sur ce qu'ils s'étoient saisis de Faenza, & de quelques autres Places, d'où le Duc de Valentinois avoit chassé les Vicaires du S. Siege.

Ce Pape qui se faisoit une plus grande affaire de défendre le domaine de l'Eglise par les armes, que de la gouverner selon les Canons, fut l'auteur de la Ligue de Blois, & il n'eut pas de peine à y réussir : car il avoit de quoi animer ces deux Princes par le grand avantage qu'ils trouvoient à abaisser la puissance de la Republique de Venise, & par le droit qu'ils avoient de profiter aussi-bien que lui de ses débris.

En effet, la domination de cette Republique s'étoit extrêmement augmentée aux dépens des domaines de l'Eglise, de ceux des Ducs de Milan, & de la Maison d'Autriche : la plus-part de ce qu'elle possédoit en Terre-ferme, n'étoit presque composé que des démembremens des Etats de ces trois Puissances.

Gulciard. l. 7,

Le Marquis de Final & l'Evêque de Syfteron engagerent les deux Princes par ces motifs à s'unir avec le Pape, pour partager ensemble une si riche dépouille, quoique le Roy fust alors très-mécontent du Pape, de ce qu'il avoit pourvû sans sa participation aux Benefices que le Cardinal Ascanio avoit possédés au Duché de Milan, & que dans une nomination de Cardinaux, il lui avoit refusé deux Chapeaux qu'il lui demandoit avec instance, l'un pour l'Archevêque d'Auch neveu du Cardinal d'Amboise, & l'autre pour l'Evêque de Bayeux. Le Roy même, pour marquer son ressentiment, avoit fait saisir le Temporel de ceux que le Pape avoit pourvûs de Benefices au Duché de Milan : mais l'intérêt suspend aisément l'animosité des Princes.

Le Pape ne prétendoit pas moins

que de se faire céder par les Venitiens Ravenne, Cervia, Faenza, Rimini, Imola, Césène, & toutes les dépendances de ces Villes, qui avoient esté autrefois du domaine de l'Eglise. Le partage du Roy des Romains devoit estre Rovérèdo, Vérone, Padouè, Vicenze, Trévise, le Frioul & toutes leurs appartenances, qu'il soutenoit avoir esté enlevées injustement à la Maison d'Autriche. Le Roy entrant dans les droits des Ducs de Milan, devoit avoir pour sa part Bresse, le Territoire de Crème, le Bergamasque, le Crémonois, & la Giradadda. Le Duc de Ferrare, le Marquis de Mantouè, la Republique de Florence, & le Roy de Hongrie devoient aussi estre admis au Traité, pour rentrer dans d'autres Terres que les Venitiens leur détenoient. C'est-à-dire, qu'on estoit resolu d'abîmer cette Republique, & de ne lui laisser presque que ce qu'elle possédoit au-delà du Golfe. Le prétexte de cette union fut de faire la guerre au Turc, avec qui les Venitiens venoient de conclure la paix ; & l'on observa que leur Traité fut signé le même jour que celui du Pape avec les deux Rois, c'est-à-dire, le vingt-deuxième de Septembre.

Le Roy d'Espagne ayant esté informé de ce qui se passoit, ou l'ayant conjecturé, en donna avis à la Seigneurie de Venise, & lui offrit de s'unir avec elle, craignant beaucoup pour son Royaume de Naples. Mais le Senat ne le put croire d'abord, & refusa de traiter avec lui. Si l'exécution avoit esté aussi prompte qu'elle devoit l'estre selon le Traité de Blois, & qu'elle pouvoit l'estre en effet, les Venitiens estoient perdus sans ressource. Mais le retardement fit naître divers obstacles, & le coup n'ayant esté porté que long-temps après, & peu à propos, il n'eut pas grand effet.

1504.

Mariana l.
28. c. 10.Le Roy d'Es-
pagne tâche
de la traverser.
Recueil de
Traitez, &c.

1505.
Le Roy des
Romains la
rend sans effet
par sa lenteur.
Guicciardi.
l. 6.
Annales de
France.
Ade de l'in-
vestiture.
Recueil de
Traitez T. 2.

La lenteur & l'irresolution du Roy des Romains en furent les principales causes. Il fut plusieurs mois sans envoyer la ratification du Traité. Le Cardinal d'Amboise alla exprès en Allemagne pour le presser de la donner, & il ne put l'avoir qu'au mois d'Avril de l'année suivante. Il fit payer au Roy des Romains la moitié de la somme dont on estoit convenu pour l'investiture de Milan, & promit de lui faire délivrer l'autre moitié si-tost qu'il seroit entré en Italie avec son armée. Il fit l'hommage pour ce Duché au nom du Roy, & le lendemain il en reçut l'investiture du Roy des Romains. Le Cardinal d'Amboise vit bien par la maniere dont le Roy des Romains lui parla, qu'il ne passeroit pas si-tost les Alpes & en effet ce Prince lui dit nettement peu de temps après, que les affaires qu'il avoit en Allemagne, où il estoit en guerre avec le Comte Palatin, ne lui permettroient de penser à celles d'Italie, que l'année d'après.

Maladie du
Roy qui fait
desesperer de
sa vie.

Le Roy tomba alors dans une dangereuse maladie, & fut desesperé des Medecins. Sa mort parut si certaine, que la Reine Anne de Bretagne prit ses mesures pour se retirer dans son Duché, fit emballer ses joyaux & les autres meubles les plus précieux, & les mit sur la Loire, pour les faire transporter au Chasteau de Nantes; mais le Maréchal de Gié les arresta auprès de Saumur. Cette conduite qu'il tint, soit par le motif du bien de l'Estat, soit par son animosité particuliere contre la Reine, dont il n'estoit pas aimé, lui cousta cher. Dès que le Roy fut revenu en santé, on lui fit son procez, & on rechercha dans sa vie tout ce qui pouvoit le rendre coupable. On lui osta le titre & les appointemens de Gouverneur de Monsieur le Comte d'Angoulême: il fut privé des Gouvernemens d'Angers & d'Amboise, &

Nouvelle
Hist. de Bret.
l. 22.

Mauvais ef-
fets qu'elle
produisit.

d'une compagnie de cent Lances. Il fut suspendu pour cinq ans de l'exercice de sa dignité de Maréchal de France, & condamné à demeurer durant ce temps toujours éloigné de la Cour de dix lieues. Le Roy pour montrer qu'il n'avoit eu nulle part à ce que le Maréchal de Gié avoit fait, permit à la Reine de faire un voyage en Bretagne. Elle alla en plusieurs villes; & les Bretons la reçurent par-tout avec les plus grands honneurs.

Cette maladie du Roy fut un nouveau contre-tems qui réveilla les esperances du Cardinal Ascanio Sforce. Ce Cardinal sur les nouvelles du danger où estoit le Roy, & qui dura long-temps, traita avec les Venitiens, avec Gonsalve, & avec les partisans de la Maison des Sforce qui n'estoient pas en petit nombre au Duché de Milan, afin de les engager à s'unir à lui, pour chasser les François du Milanéz, & à l'establi dans ce Duché, supposé que Ludovic son frere ne pût pas sortir de prison. Les Venitiens écoutèrent volontiers cette proposition, qui leur faisoit esperer de détourner la tempeste dont ils estoient menacez: mais le Roy réchappa de sa maladie, & le Cardinal Ascanio mourut à Rome de peste, d'autres disent de poison, le vingtième de May; & cette nouvelle intrigue n'eut point de suite.

Les Venitiens cependant prenoient d'autres mesures, & toute leur application estoit à détacher le Pape de la Ligue faite avec les deux Rois. Ils se pressoient d'autant plus de le faire, que le Roy des Romains à la sollicitation du Pape, leur avoit déjà fait declarer par son Ambassadeur, que son intention estoit qu'ils rendissent, & au plustost, au S. Siege tout ce qu'ils avoient envahi du Domaine de l'Eglise. Ils regarderent ces instances com-

G. g. iij

1505.

Le Roy revient
en santé.
Buonacorsi.
Jovius.

Mesures des
Venitiens
pour rompre
la Ligue faite
contre eux.

1505.

me une disposition prochaine à une declaration de guerre, & ils jugerent à propos de se relâcher sur une partie, plustost que de s'exposer à tout perdre.

Guicciardino
lib. 6.

Ils firent offrir au Pape de lui rendre Rimini & tout ce qu'ils avoient pris depuis la mort d'Alexandre VI. à condition qu'il leur laissast Faenza avec son Territoire : mais le Pape leur répondit froidement, qu'il prétendoit ne leur pas laisser un seul Chateau qui eust appartenu au S. Siege, & qu'il falloit commencer par lui rendre Ravenne & Cervia, qui n'étoient pas moins du Domaine de l'Eglise que Faenza.

Ils ne se rebuterent point, & firent faire au Pape une autre proposition par le Duc d'Urbain ami commun des deux parties; ce fut de lui rendre toutes les Places dont ils s'estoient saisis durant son Pontificat & sous celui de Pie III. excepté Faenza & Rimini; pourvû qu'il reçût leurs Ambassadeurs d'obédience, qu'il avoit jusqu'alors refusé d'admettre.

Le Pape, homme difficile à ramener, quand il avoit une fois pris son parti, tint ferme d'abord : mais ensuite faisant reflexion qu'il ne pouvoit faire que très-peu de fond sur le Roy des Romains; estant de plus sollicité par les habitans de Forli, d'Imola, & de Césène, qui déjà ruinez par les guerres précédentes en appréhendoient une nouvelle, & enfin touché du grand avantage qu'on lui faisoit, sans qu'il lui coûtast ni argent, ni troupes, consentit à l'accommodement, & reçût les Ambassadeurs, après qu'on l'eut mis en possession des Places & des Forteresses dont il estoit question : elles estoient au nombre de dix avec leur Territoire, & très-bien fortifiées. C'est ainsi que les Venitiens échapperent le grand danger qui les menaçoit, & que la

Rembo.

triple alliance fut rompuë, sans que les deux Rois eussent trop sujet de se plaindre du Pape, dont ils avoient negligé de suivre la premiere ardeur.

Le Roy ayant manqué un si beau coup, qui avoit esté le principal motif de l'alliance qu'il avoit faite avec le Roy des Romains, & de la confirmation du mariage de sa fille avec le Duc de Luxembourg, à des conditions aussi avantageuses à ce Prince, qu'elles estoient desavantageuses à la France, commença à changer de pensée sur ce dernier Article, & à écouter les propositions du Roy d'Espagne, que la mort d'Isabelle sa femme avoit jetté dans de grands embarras.

Ferdinand n'estoit Roy de Castille & des Etats unis à cette Couronne, que par Isabelle. L'Archiduc & Jeanne sa femme fille de Ferdinand & d'Isabelle estoient heritiers de ce Royaume. Ils avoient esté reconnus comme tels par les Castillans qui leur avoient fait serment de fidelité : & même l'Archiduc, ainsi que je l'ai remarqué, prenoit le titre de Roy de Castille. C'estoit de quoi Ferdinand ne pouvoit pas disconvenir.

Isabelle avant sa mort avoit fait un testament, par lequel en reconnoissant Jeanne sa fille & l'Archiduc pour ses heritiers, elle donnoit néanmoins l'administration de la Castille à son mari, jusqu'à ce que Charles Duc de Luxembourg leur petit-fils eust atteint l'âge de vingt-neuf ans, supposé que Jeanne sa fille ne voulust pas venir gouverner ce Royaume en personne, ou qu'elle en fust empêchée par sa santé. Cette clause estoit ajoutée, parce que Jeanne avoit de temps en temps des égaremens d'esprit qui la rendoient incapable du gouvernement.

Il y eut à la Cour d'Espagne plusieurs personnes qui conseillerent à Ferdinand de prendre le titre de

1505.

*Le Roy reconnut
men. e à traiter avec les
Espagnols, à l'occasion de la
mort d'Isabelle
le femme de
Ferdinand.*

*Testament de
cette Princesse.
Mariana. l.
28. cap. 12.
& seq.*

*Confirmé par
les Etats.*

1505.

Roy de Castille, sous prétexte qu'il descendoit par les masles des anciens Rois de ce Royaume; mais il sçut moderer son ambition, & fit proclamer Jeanne & l'Archiduc Philippe Roy & Reine de Castille. Il fit confirmer le testament d'Isabelle par les Etats du Royaume, qu'il assembla, & exhorta l'Archiduc à venir au plûtost avec sa femme prendre possession de ses nouveaux Etats.

Embarras de Ferdinand à ce sujet.

Comme il y avoit plusieurs Grands du Royaume qui eussent souhaité que Ferdinand se declarast Roy de Castille, il y en avoit aussi d'autres qui vouloient qu'il n'en fust pas même Administrateur, & au cas que Jeanne ne fust pas en estat de gouverner par elle-même, ils prétendoient que le gouvernement en fust déferé à l'Archiduc qui estoit déjà reconnu Roy, & que Ferdinand se retirast dans son Royaume d'Arragon. Jean Emmanuel Seigneur Espagnol qui avoit depuis long-temps la confiance de l'Archiduc dont il estoit le Favori, & comme le Ministre d'Etat, avoit grande envie que ce second parti prévalust, & conseilloit à ce Prince de le soutenir, lui représentant que d'aller en Castille avec la qualité de Roy sans en avoir l'autorité, ce seroit y faire un personnage peu convenable, & qui lui attireroit le mépris de la Nation.

Ferdinand n'estoit pas seulement inquiet pour la Castille, mais encore pour le Royaume de Grenade & pour le Royaume de Naples. Il avoit conquis l'un & l'autre depuis son mariage avec Isabelle, bien plus aux dépens de la Castille que du Royaume d'Arragon; & il ne pouvoit par conséquent y prétendre au plus que sa part.

Il se défioit extrêmement de Gonsalve, qui estoit mécontent des bornes qu'il avoit mises à son autorité dans le Royaume de Naples. Il appré-

1505.

hendoit qu'il ne remist ce Royaume entre les mains de l'Archiduc; il sçavoit que le Roy des Romains & le Pape avoient envoyé à Gonsalve des gens affidés, pour tâcher de découvrir ses intentions; & Prosper Colonne ennemi de ce General inspiroit tous les jours contre lui de nouveaux soupçons à Ferdinand.

D'ailleurs ce Prince n'estoit pas fort sûr d'Emmanuel Roy de Portugal, ni de Jean d'Albret Roy de Navarre: ces deux Maisons avoient bien des sujets de n'estre pas amies de celle d'Arragon, & le Roy de Portugal avoit des liaisons très-étroites avec l'Archiduc.

La conduite de l'Archiduc monroit trop clairement sa mauvaise disposition à l'égard de Ferdinand. Il avoit fait mettre en prison aux Pais-Bas Concillo, que ce Prince avoit donné à Jeanne sa fille pour lui servir de Secrétaire; & cela s'estoit fait au sujet de quelques Lettres de cette Princesse qui avoient esté interceptées, par lesquelles elle écrivoit au Roy son pere que son intention estoit qu'il prist en main l'administration de la Castille conformément aux intentions de la feuë Reine marquées dans son testament. L'Archiduc avoit fait défense à tous les Espagnols qui estoient aux Pais-Bas, d'avoir aucun commerce avec Jeanne, & de lui parler. Enfin Jean Emmanuel ayant eu ordre de Ferdinand de revenir en Espagne, s'en estoit excusé, lui avoit mandé sans déguisement qu'il ne le reconnoissoit plus pour son maistre, & qu'il avoit fait serment de fidélité au nouveau Roy de Castille.

Dispositions de l'Archiduc à son égard.

Ferdinand étonné du danger qui le menaçoit de toutes parts, & ayant de grandes défiances des Castillans, crut ne pouvoir rien faire de mieux pour sa sûreté, que de se réunir au plûtost avec le Roy de France, & de faire à

1505.

*Ferdinand de-
mande en ma-
riage au Roy,
Germaine de
Foix sa nièce.*

ce Prince des propositions si agreables, qu'il le détachast du Roy des Romains & de l'Archiduc.

Il sçavoit que le Roy avoit beaucoup de tendresse pour Germaine de Foix sa niece fille de sa sœur, & que dans le temps que la Cour d'Espagne amusoit Frédéric d'Arragon de l'esperance de son rétablissement au Royaume de Naples, le Roy avoit consenti à renoncer à ses prétentions sur cet Etat, pourvû qu'on mariait cette Princesse à Ferdinand Duc de Calabre fils & heritier de Frédéric. Il crut donc ne pouvoir prendre le Roy par un endroit plus sensible, que de lui demander cette Princesse en mariage, en assurant la Couronne de Naples aux enfans qu'il en auroit.

Il l'obtient.

*Conditions de
cet accord.*

*Ce Traité est
au Tresor des
Chartres du
Roy, & dans
les Memoires
de Bethune.
vol. cotté
2691.*

Afin que ce Traité fust plus secret il n'envoya point d'Ambassade dans les formes à la Cour de France; mais il donna des instructions sur ce sujet à Jean Enguerra Provincial de l'Ordre de Cîteaux & Inquisiteur en Catalogne, avec plein pouvoir de conclure le Traité, s'il pouvoit y engager le Roy. Cet Envoyé réussit parfaitement, & le mariage fut conclu à ces conditions; que les deux Rois cederoient toutes leurs prétentions sur le Royaume de Naples aux enfans qui naistroient de ce mariage, & qu'en cas qu'il n'y en eust point, ou qu'ils mourussent, la partie du Royaume de Naples, qui devoit appartenir au Roy de France par le partage fait entre les deux Rois, lorsqu'ils s'en emparèrent du temps du Roy Frédéric d'Arragon, demeureroit à la France; que Ferdinand pour dédommager le Roy des dépenses qu'il avoit faites dans la guerre de Naples, lui donneroit un million de ducats d'or payable en dix ans, cent mille ducats d'or chaque année; que les Seigneurs Napolitains retenus prisonniers par le Roy d'Espagne seroient mis en liber-

té; qu'eux & les autres qui avoient suivi le parti de France, seroient rétablis dans leurs biens; que le Pape, du consentement du Roy de France donneroit l'investiture du Royaume de Naples à Ferdinand, pour lui & pour les enfans qui viendroient de son mariage avec Germaine de Foix; que Ferdinand aideroit Gaston Comte de Foix frere de sa nouvelle épouse à conquérir le Royaume de Navarre; car le Comte prétendoit que ce Royaume lui appartenoit, & qu'il lui avoit esté injustement enlevé par Catherine de Foix, & par Jean d'Albret mari de Catherine: enfin le Roy de France promettoit de ne plus donner de pension à Isabelle veuve de Frédéric d'Arragon, ni à ses fils: c'estoit sur les instances de Ferdinand, pour les contraindre de se retirer en Espagne; mais Isabelle aima mieux renoncer aux avantages que Ferdinand lui offroit, que d'aller demeurer dans les Estats de ce Prince, & elle se refugia auprès du Duc de Ferrare.

1505.

*Guicciardi
l. 5.*

Il y avoit deux autres articles, l'un en faveur du Pape, & l'autre en faveur du Cardinal d'Amboise; pour empêcher qu'ils ne traversassent la négociation. Par le premier, le Seigneur de la Rovère Préfet de Rome, neveu du Pape, estoit remis en possession de quelques Terres qu'il possédoit au Royaume de Naples, lorsque la guerre y commença entre le Roy d'Espagne & le Roy de France, dont il avoit suivi le parti: & comme il avoit encore des prétentions sur quelques autres, on s'engageoit à lui faire au plustost justice là-dessus. Pour ce qui est du Cardinal d'Amboise, on lui restituoit le Comté de Sarno, & quelques autres biens dont Gonsalve l'avoit dépouillé.

Dès que les articles du Traité furent arrestez, Ferdinand nomma Jean de Silva Comte de Cifuentés, pour aller

*Effets qu'il
produisit en
Espagne & en
Italie.*

1505.

aller en France le signer en son nom. Cette nouvelle causa de grands mouvemens à la Cour d'Espagne & en Italie. Les Seigneurs du parti de l'Archiduc firent grand bruit, sur le tort que l'on faisoit à Charles Duc de Luxembourg fils de l'Archiduc, à qui par ce Traité on enlevoit le Royaume de Naples. Les Seigneurs Italiens qui estoient en possession des biens de ceux qui avoient esté dans le parti de France, s'en voyant dépoüillez, commencerent à cabaler entre eux. Prosper Colonne proposa au Pape, de réunir au Domaine du S. Siege, le Royaume de Naples qui en estoit un Fief, & lui offrit pour cela son service, & celui de tous ceux de sa Maison, & de tous ses partisans qui estoient en grand nombre. L'Archiduc fut plus consterné de ce Traité que tous les autres; parce que non-seulement il voyoit le Royaume de Naples perdu pour la Maison d'Autriche, mais encore le Royaume d'Arragon, supposé que Ferdinand eust des enfans de Germaine de Foix. On menaça le Comte de Cifuentés, de l'indignation de tout le Royaume, s'il acceptoit cette Ambassade: les Partisans de l'Archiduc soutenoient que par ce mariage, Ferdinand estoit déchu de l'administration de la Castille, & prétendoient que la Reine Isabelle ne la lui avoit donnée par son Testament, qu'à condition qu'il ne se remarieroit pas. C'étoit sans doute l'intention de cette Princesse; mais elle n'estoit pas exprimée dans le Testament.

*Le Traité est
ratifié & suivi
de la paix en-
tre les deux
Rois.*

L'Archiduc toutefois ayant appris cette nouvelle par Pierre d'Ajala Ambassadeur de Ferdinand en Angleterre, & par Fuenfalida, qui estoit à sa Cour avec la même qualité, affecta beaucoup de moderation, & quelques efforts que l'on fist pour l'aigrir, il répondit que le Roy son beau-pere estoit le maître de ses actions, & qu'il

Tome V.

ne lui convenoit pas de s'opposer à son mariage: mais il refusa en même tems la liberté du Secrétaire Concillo prisonnier à Vilvorde, que Fuenfalida lui demandoit de la part du Roy d'Espagne. Le Comte de Cifuentés partit pour son Ambassade de France: il signa le Traité à Blois le douzième d'Octobre, & il fut ratifié à Ségovie le seizième du même mois. La Paix entre les deux Couronnes fut publiée par toute l'Espagne; la dispense pour le mariage, malgré les oppositions secrètes du Roy des Romains, & de l'Archiduc, fut accordée par le Pape: car Ferdinand estoit grand oncle de Germaine de Foix, & les nœces furent faites au mois de Mars de l'année suivante à Vailladolid. Les Seigneurs Napolitains délivrez de prison, firent ferment de fidélité à Ferdinand & à Germaine, comme au Roy & à la Reine de Naples; & la paix entre les deux Rois fut de nouveau jurée.

Cependant l'Archiduc se préparoit au voyage d'Espagne, sollicité par ses Partisans de Castille. Le Roy de France, sous prétexte de ne point jeter l'Espagne dans les malheurs d'une guerre civile, lui conseilloit de ne point partir, qu'après avoir conclu un accommodement avec Ferdinand; mais l'Archiduc dès qu'il eut fait la Paix avec Charles Duc de Gueldre, que le Roy secondoit sous-main, partit de Middelbourg en Zelande avec Jeanne son épouse au commencement de Janvier sur une flotte de plus de quatre-vingt vaisseaux.

Les nouvelles qu'on recevoit en Espagne de la résolution où ce Prince estoit d'y aller au plutôt, y causoient de grandes inquietudes. Les principaux du Conseil de Ferdinand, sçavoir François Ximenès Archevêque de Toledé, & Frédéric Duc d'Albe, étoient d'avis qu'on empêchast la descente de l'Archiduc, jusqu'à ce qu'on

Hh.

1505.

1506.

*L'Archiduc
part pour
l'Espagne.*

*Harzeus
Annal. Bra-
bant.*

1506.

fut convenu des conditions auxquelles il prétendoit estre reçu en Castille, & Ferdinand panchoit assez de ce costé-là. D'ailleurs il avoit peine, à se résoudre à prendre les armes contre sa propre fille, & contre son gendre, reconnus pour heritiers legitimes de l'Etat dont ils venoient prendre possession. Mais un courier de Flandre lui apporta des Lettres de Philippe, qui lui donnerent esperance de sortir de cet embarras. Ce Prince l'assuroit qu'il estoit très-disposé à s'accommoder avec lui, & qu'il donnoit un ample pouvoir à son Ambassadeur, de terminer avant son arrivée tous ces differens, qui pouvoient devenir si funestes à la Maison Royale. La suite fit croire à plusieurs, & avec beaucoup de vrai-semblance, que c'estoit un artifice de Jean Emmanuel, qui appréhendant que Ferdinand ne s'opposast à l'entrée de Philippe en Espagne, vouloit par cette condescendance apparente, en lever les obstacles.

On y convient que les deux Rois & la Reine auroient une égale Autorité dans la Castille. Mariana, loc. cit.

On ne tarda pas à conferer sur ce sujet à Salamanque, & il fut enfin réglé, que les deux Rois & la Reine auroient une égale autorité dans la Castille; que tous les Actes publics se feroient en leur nom; que si-tost que le Roy de Castille & la Reine seroient arrivez dans leurs Etats, les peuples leur feroient serment comme à leurs Souverains, au Roy d'Arragon, comme à l'Administrateur du Roiaume & à Charles Duc de Luxembourg, comme à l'heritier des Royaumes de Castille, de Leon, & de Grenade; que les revenus seroient également partagez entre les deux Rois, & que les Gouverneurs des Villes & des Fortereses seroient nommez, la moitié par un des Rois, & l'autre moitié par l'autre.

Le courier qui portoit cet accommodement aux Pays-bas, arriva avant

le départ de l'Archiduc, que j'appellerai désormais Roy de Castille. Il trouva que son Ambassadeur avoit beaucoup accordé à Ferdinand, & plus qu'il n'avoit voulu: il ratifia toutefois le Traité, & en envoya la ratification en Espagne.

Le voyage de ce Prince fut assez malheureux. Le feu prit au vaisseau qu'il montoit, & on regarda comme un miracle, qu'on fust venu à bout de l'éteindre. A peine estoit-il sorti de ce danger, qu'il survint une furieuse tempeste qui dispersa sa Flotte. Trois Vaisseaux y perirent, la plupart des autres gagnerent divers ports d'Angleterre & de Bretagne, celui du Roy très-maltraité, entra avec trois autres dans le Port de Veimouth.

C'estoit pour lui un troisieme danger, de se voir à la discretion du Roy d'Angleterre, avec qui à la verité il n'avoit rien eu à démêler, mais qui pouvoit se prévaloir de son malheur, se trouvant toujours entre les Princes voisins des sujets de querelles, quand il en veulent avoir: mais il avoit affaire à Henry VII. Prince genereux, & qui le reçut avec tous les honneurs & toutes les marques d'amitié & d'estime qu'il en eust pû souhaiter. Après tout il fallut avoir pour lui une complaisance qui ne laissas pas de faire beaucoup de peine au Roy de Castille, & qu'il lui demanda d'une maniere à ne vouloir pas estre refusé.

Edmond Pole fils de Jean Comte de Suffolk, & d'Elisabeth sœur d'Edouard IV. estoit l'unique Seigneur de la Maison d'York, qui fust redoutable à Henry, & qui avoit esté fort engagé dans les revoltes contre ce Prince. Il s'estoit sauvé aux Pays-bas, en attendant quelque occasion favorable de ranimer les partisans de sa Maison. Le Roy d'Angleterre pria

1506.

Haræus. Annal. Brabant.

Bacon, Hist. de Henry VII.

1506.

le Roy de Castille de lui mettre entre les mains un si dangereux ennemi de sa personne. Ce Prince naturellement bon, & incapable, hors de la circonstance fâcheuse où il se trouvoit, de sacrifier ainsi un malheureux qui s'étoit jetté entre ses bras, fit tout ce qu'il put pour s'en défendre. Mais on lui fit entendre que cette délicatesse n'estoit point de saison, & qu'il ne sortiroit point d'Angleterre, que Suffolk n'y fust amené. Ce fut pour lui une nécessité d'envoyer aux Pays-bas ses ordres pour l'arrêter, & le transporter à Londres. Tout ce qu'il put faire avant que de les donner, fut de tirer promesse de Henry pour la vie de ce Seigneur: & il lui tint parole: mais Henry VIII. son fils, qui n'avoit pas le même engagement, ne fut pas plutôt sur le Trône, qu'il fit couper la teste à Edmond.

Pendant trois mois que le Roy de Castille séjourna en Angleterre, en attendant que sa Flotte se fust rassemblée, & eust esté radoubée, on n'oublia rien de tout ce qui pouvoit contribuer à le divertir, & à charmer son ennuy. Les deux Rois s'efforçoient de se donner l'un à l'autre, toutes sortes de marques d'une entière confiance. Ils renouvelèrent les Traitez qu'ils avoient faits entre eux, & projetterent dès-lors le mariage de Marie seconde fille de Henri avec Charles Duc de Luxembourg: soit que le Roy de Castille fist ou écoutast cette proposition, seulement pour faire plaisir au Roy d'Angleterre, soit que voyant le Roy de France dans le parti du Roy d'Arragon, avec qui, selon toutes les apparences, la Maison d'Autriche alloit se broüiller, il prévint bien que le Traité du mariage de Madame Claude de France avec le Duc de Luxembourg ne subsisteroit pas. On parla

aussi de marier le Roy d'Angleterre même qui avoit perdu depuis quelques années la Reine Elisabeth sa femme, à Marguerite d'Autriche sœur du Roy de Castille, & veuve de Philbert II. Duc de Savoye, mais ni l'un, ni l'autre mariage ne furent accomplis.

Dès que les vaisseaux furent en état, le Roy de Castille qui estoit dans l'impatience de se voir en liberté, fit voile vers les costes d'Espagne, le vingt-troisième d'Avril. Le trajet n'estoit pas long, supposé qu'il eust voulu aborder aux ports de Galice; mais Jean Emmanuël lui persuada de ne descendre que dans un des ports d'Espagne le plus éloigné de la Castille, pour se donner le temps de connoître quelles seroient les dispositions des Castillans après sa descente, & supposé qu'elles lui fussent favorables, de ne pas s'en tenir au Traité de Salamanque.

La Flotte prit sa route vers l'Andalousie: mais le vent s'estant trouvé contraire, elle fut contrainte d'aborder à Corumna del-Condé en Galice. Mariana dit, que ce fut à Bragance en Portugal: mais cet Historien, quoi-que pour l'ordinaire fort exact, n'est pas sur cela si croyable que Pierre Martyr d'Angleria, qui estoit à la Cour de Castille, & qui négocia même en cette occasion avec Philippe d'Autriche.

Dès que Ferdinand le scût à terre avec un assez grand nombre de troupes qu'il avoit amenées de Flandre, il vit bien ce qu'il en devoit craindre. Les Seigneurs de Castille sous prétexte de faire leur Cour à l'Archiduc, & de s'acquitter de ce devoir indispensable, se rendirent auprès de lui. Il n'y eut gueres que le Duc d'Albe, & l'Archevêque de Toledé, qui demeurassent avec Ferdinand. Ce Prince ayant envoyé saluer le Roy de Castil-

H h ij

1506.

Haræus.
Annal. Bland.
bant.

Mariana, loc.
cit.

Le nouveau
Roy arrive en
Galice.

Petrus de Angleria.
Epist. 303.
304.

Mariana, loc.
cit.

1506.

*Ferdinand luy
demande une
entrevûe.*

le, n'en reçut pour compliment, que des plaintes, & une declaration nette, qu'il ne s'en tiendrait pas au Traité de Salamanque.

Plus le Roy de Castille approchoit de ses Estats, & plus sa Cour & ses troupes grossissoient. Ferdinand lui envoya Pierre d'Ajala, pour lui demander de sa part une entrevûe. Jean Emmanuël, dont le jeune Roy suivait en tout les conseils, n'en estoit point d'avis : mais comme il falloit répondre, on declara à l'Envoyé : Premièrement, que si l'entrevûe se faisoit, on estoit resolu de n'y traiter d'aucune affaire. Secondement, qu'elle ne se feroit qu'en pleine campagne, & à condition que le Roy de Castille y seroit beaucoup plus accompagné que le Roy d'Arragon. Ce Prince avoit fait quelque fond sur la tendresse que la Reine sa fille avoit pour lui; mais fort inutilement, parce que la maladie d'esprit dont elle estoit affligée, ne lui permettoit pas de lui en donner des marques.

Et l'obtient.

Cette fiere réponse ne surprit pas trop Ferdinand, qui avoit déjà pris son parti de ceder à la tempeste, s'il ne pouvoit faire autrement; bien resolu cependant, si on lui refusoit l'entrevûe, de ne pas quitter la partie sans se bien défendre. Il estoit maître de la plupart des Places fortes, où il avoit des Commandans à lui: dès qu'il avoit sçu le départ du Roy de Castille, il avoit envoyé au Roy de France, pour le sommer suivant leur Traité, de lui donner du secours, & d'engager le Duc de Gueldre & l'Evêque de Liege à faire diversion aux Pays-Bas, si son gendre entreprenoit de le pousser trop vivement en Castille : il assembloit actuellement des troupes, non pas, disoit-il, pour faire la guerre à ses enfans, mais pour tirer sa fille de la prison où on la tenoit, sous prétexte de la foiblesse de

son esprit. Enfin après bien des pourparlers, le jeune Roy consentit à voir son beau-pere.

Remessal maison de plaifance entre Astorga & Sanabria, fut choisi pour le lieu de la conference. Le Roy de Castille y vint avec toutes ses troupes, qui s'emparèrent des principaux postes des environs. Ferdinand au contraire s'y rendit avec deux cens hommes seulement montez sur des mules & sans armes. Les deux Princes estant proches, le Roy de Castille voulut descendre de cheval, pour venir baiser la main à son beau-pere; mais Ferdinand l'en empêcha, & se jetta à son cou.

Après les premiers complimens, ils entrèrent dans une Chapelle qui estoit proche de là, Ferdinand n'ayant avec lui que l'Archevêque de Toledé, & le Roy de Castille que Jean Emmanuël. Dès qu'ils furent dans la Chapelle, l'Archevêque dit à Emmanuël, qu'il falloit laisser les deux Princes s'entretenir seul à seul, & le dit d'un certain ton d'autorité qu'il sçavoit prendre à propos, & auquel Emmanuël, quelque resolution qu'il eust faite de ne pas quitter son maître, n'osa résister. Ils sortirent de la Chapelle; & l'Archevêque se tenant à la porte, dit qu'il y alloit faire l'office de portier, & que personne n'y entreroit, que quand les deux Princes auroient achevé leur conversation.

Elle dura deux heures, Ferdinand parlant beaucoup plus que Philippe, à qui ses Ministres avoient extrêmement recommandé de ne pas trop s'ouvrir, & de prendre garde également à ce qu'on lui diroit, & à ce qu'il diroit lui-même. Ferdinand lui representa les suites funestes qui estoient à craindre de leurs divisions; qu'elles avoient déjà répandu le trouble dans toute la Castille; qu'il ne falloit pas qu'il se livrast aux mau-

1506.

*Petrus de
Angleria.
Epist. 307.**Les deux Rois
ont ensemble
une longue
conversation.*

1506.

vais conseils de ceux qui ne cherchoient qu'à les fomenters ; que la maniere dont il en usoit à son égard , seroit blâmée de toute l'Europe ; qu'il ne pouvoit , sans faire grand tort à sa reputation , violer le Traité d'accommodement qui s'estoit fait à Salamanque , ni s'opposer sans injustice & sans ingratitude aux dernieres volontez de la Reine Isabelle , à qui il estoit redevable de tant de beaux Estats qui le rendoient le plus puissant Prince de l'Europe ; qu'au reste , pour lui il avoit toujours eu dessein de se retirer en son Royaume d'Arragon , après qu'il auroit réglé les affaires de celui de Castille , & que pour donner la paix à l'Espagne , il le feroit encore plutôt qu'il n'avoit resolu , pourvu qu'on ne prétendist pas l'y forcer.

On ne parla point dans cet entretien de deux choses importantes , qui devoient naturellement y entrer , c'est-à-dire , de la prison où l'on tenoit la Reine Jeanne , ni du nouveau mariage de Ferdinand. Philippe s'entint aux complimens generaux sur la déférence qu'il auroit toujours pour les conseils d'un beau-pere qu'il aimoit , qu'il honoroit , qu'il estimoit infiniment , & qu'il ne manqueroit jamais ni de tendresse , ni de respect à son égard. On n'entendoit pas ce que les deux Princes disoient : mais comme les portes de la Chapelle estoient ouvertes , on voyoit bien leur différente contenance , & que Ferdinand y parloit avec liberté , avec gravité , sans embarras , en homme qui se possédoit , & en Roy : au lieu que Philippe y paroissoit décontenancé , osant à peine lever les yeux , avec un visage triste & abattu , & qu'il avoit grande impatience de finir une conversation qui le gênoit beaucoup.

Il se sépara.

On se sépara sans rien conclure : mais Ferdinand voulant se faire honneur de son désintéressement & du

zele qu'il avoit pour le repos de l'Espagne , fit de nouveau dire à Philippe , qu'il estoit en resolution de se retirer au plutôt en Arragon , & de lui abandonner , & à la Reine sa fille , le gouvernement de la Castille ; mais qu'il souhaitoit que l'affaire se terminast sans délai.

Après une telle offre , la chose n'estoit pas fort difficile. Ferdinand se reserva seulement la grande Maistrise des Ordres militaires , certains biens que la Reine sa femme lui avoit leguez par son Testament , les revenus des Indes , & une pension de vingt-cinq mille écus. Il vit son gendre une seconde fois. Il lui demanda qu'on lui permist d'emmener avec lui le Duc de Valentinois , comme son prisonnier. On lui contesta ce droit sur ce que la Reine Isabelle vivoit encore , lorsqu'on avoit conduit le Duc en Castille , & qu'il estoit prisonnier d'Etat. Ferdinand après ce refus , prit la route d'Arragon : mais dans l'esperance de voir bien-tost du changement en Castille. Il fit secrettement en présence de quelques Seigneurs , sa protestation contre ce Traité , auquel il declara qu'il avoit esté forcé , & qu'il n'y avoit consenti qu'à la vûe des troupes dont on avoit rempli les environs du lieu de la Conference , tandis que lui y estoit sans armes & sans escorte. Il chargea le Duc d'Albe de veiller à ses interets durant son absence , & donna ordre à tous ceux de son parti , de suivre en tout les conseils de ce Duc.

La joye qu'eut le Roy de Castille de ce grand avantage qu'il avoit remporté sur son beau-pere , fut bien modérée par la nouvelle qu'il reçut à Vailladolid , de ce qui s'estoit passé en France aux Etats de Tours , où l'on priva la Maison d'Autriche , de l'esperance d'un accroissement de domination , qui valoit mieux que le

H h iij

1506.

Et Ferdinand se retire en Arragon laissant la Castille à son Gendre.

Etats de Tours tenus en France.

Royaume de Castille.

1506.
Petrus de
Angleria.
Epist. 311.

J'ai raconté comment le Roy, dans la resolution d'abbattre la puissance des Venitiens, & de conquerir sur eux tout ce qu'ils avoient enlevé de l'ancien Domaine du Duché de Milan, avoit par le Traité de Blois du vingt-deuxième de Septembre de l'an 1504. confirmé le mariage déjà projeté entre Madame Claude de France & Charles Duc de Luxembourg, à des conditions aussi avantageuses pour cette Princesse & pour ce Prince, qu'elles estoient préjudiciables à l'Etat. J'ai ajoûté qu'elles l'estoient à un point, que la commune opinion fut, que le Roy n'avoit fait ce Traité, que dans la vûe de venir à bout de ses projets contre les Venitiens, sans avoir envie de l'exécuter jamais; & ce sentiment estoit fondé sur la tendresse qu'on sçavoit qu'il avoit pour ses sujets, & sur l'honneur & le plaisir qu'il se faisoit de porter le Titre de Pere du Peuple, qu'on lui donnoit dès-lors.

S. Gelais.
Histoire de
Louis XII.
Seyffel. Ora-
tio ad Regem
Angliæ.

La grande maladie dont il fut attaqué en 1505. & dont on crut qu'il ne réchapperoit pas, lui fit faire de nouvelles reflexions, & envisager de plus près les étranges consequences de ce mariage, qui non-seulement transportoit à la Maison d'Autriche de si beaux Domaines, comme estoient le Duché de Milan, Gênes, & le Comté d'Ast, mais qui mettoit la France à la discretion d'un Prince étranger, par la possession du Duché de Bretagne, du Duché de Bourgogne, du Comté de Blois, & d'autres Domaines considerables du Royaume. Il se fit dès-lors par tout le Royaume entre la noblesse & dans les principales Villes des Assemblées, où l'on proposoit les moyens de prévenir ce mal, & desquelles on auroit dû appréhender de fâcheuses suites, sous un Prince moins aimé de ses sujets, que n'estoit le Roy;

mais il n'y fut point conclu autre chose, sinon qu'on lui représenteroit avec soumission les consequences dangereuses de ce Traité; qu'on le suppleroit de les prévenir en le rompant, & qu'on lui proposeroit d'assembler les Etats pour délibérer sur un sujet si important.

Quelque fust le principe de ces mouvemens, il ne pouvoit lui plaire, les Princes n'aimant pas qu'on s'ingere dans les affaires d'Etat, & qu'on trouve à redire à leur conduite: mais comme il estoit assuré de l'affection de ses sujets; que lui-même estoit fort porté à faire ce qu'ils souhaitoient, ainsi qu'il l'avoit assez fait connoître par la Ligue qu'il avoit faite avec le Roy d'Arragon contre le Roy de Castille, & que d'ailleurs cela lui fournissoit un moyen de se tirer avec quelque honneur de ce mauvais pas, il les écouta, & consentit à l'assemblée des Etats, qu'il convoqua à Tours pour le mois de May.

L'ouverture en fut faite le dixième de ce même mois; & ce fut le Docteur Bricot, fameux dans l'Université de Paris par son éloquence, qui fut choisi pour porter la parole. Il s'en acquita dignement: & après avoir flatté le Roy par l'endroit qui le touchoit le plus agréablement, c'est-à-dire par la tendre affection qu'il avoit pour ses peuples, par le grand ordre qu'il avoit mis dans la Justice, dans la Milice, dans les Finances, & tout cela par rapport au bien & au soulagement du Royaume: après avoir montré avec combien de justice il meritoit le glorieux surnom qu'on lui donnoit de Pere du Peuple, il entra dans le détail des grands inconveniens du mariage de Madame Claude de France avec un Prince étranger, à cause du démembrement de tant de beaux Etats que la Princesse porteroit en dot à son époux, & dont quelques-

1506.

Ouverture de
cette Assem-
blée.

S. Gelais
Histoire de
Louis XII.

On y propose
les inconve-
niens du ma-
riage projeté
entre Madam-
e Claude de
France & Charles Duc
de Luxem-
bourg.

1506.

uns ouvroient aux ennemis l'entrée jusques dans le cœur du Royaume. Ensuite il supplia le Roy au nom de tous ses bons sujets, de ne pas passer outre sur un si important article, & de vouloir bien faire épouser la Princesse au Prince François Comte d'Angoulême son heritier présomptif, au cas que Sa Majesté n'eust point d'enfans mâles.

La harangue estant finie, le Roy répondit par la bouche de son Chancelier, qu'il avoit eu pour très-agréable la remontrance des Etats; mais qu'il s'y agissoit d'une affaire de si grande importance, qu'il y vouloit penser serieusement, avant que de se déterminer au parti qui conviendrait le mieux.

Sur ces entrefaites, les Députés des Etats de Bretagne arriverent à Tours; & comme plus intéressés encore que les autres François à cause du Duché de Bretagne qui changeroit de maistre par le mariage de la Princesse, ils présenterent en leur nom une Requête pareille sur le même sujet.

Le Roy ayant mis l'affaire en délibération dans un Conseil, où il appella les plus considérables des trois Etats, leur proposa l'unique peine qu'il avoit à consentir à la demande qu'on lui avoit faite, qui estoit de manquer à la parole qu'il avoit donnée pour ce mariage au Roy des Romains, & au Roy de Castille. La chose fut examinée avec grande application, & tous conclurent, que le Roy n'estoit point obligé à tenir ce Traité, parce qu'il n'avoit pû le faire; d'autant que par le serment qu'il avoit fait à son Sacre, il estoit obligé par dessus toutes choses à procurer la sûreté de ses sujets, & le bien public du Royaume, & à ne leur pas causer un aussi grand préjudice, que celui dont il s'agissoit; qu'il n'estoit point en son

pouvoir d'aliéner le domaine de la Couronne, à moins qu'il n'en revinst un avantage plus considérable à l'Etat; que l'alienation qu'il faisoit en cette occasion, estoit infiniment préjudiciable au Royaume, & lui caufoit un mal irréparable; qu'enfin quelques Traitez & quelques sermens qu'il eust faits, ils ne pouvoient obliger personnellement la Princesse, qui estoit alors, & encore actuellement en bas âge; que quand même on en seroit venu jusqu'aux fiançailles, ce qui n'estoit pas, elle n'auroit par cette raison aucun engagement. Ils finirent en disant que ce n'estoit pas seulement un conseil qu'ils lui donnoient, touchant la rupture de ce mariage, mais les vœux de tous ses peuples qu'ils lui présentoient tout de nouveau, & qu'ils le conjuroient d'écouter.

Le Roy convaincu par tant de raisons, qui ne lui persuadoient rien de contraire à son inclination, ordonna l'Assemblée générale des Estats pour le lendemain, où il leur déclara qu'il accordoit à leur zèle pour sa gloire & pour les intérêts de ses peuples, ce qu'ils lui avoient demandé avec de si pressantes instances; que la Princesse n'épouserait point le Duc de Luxembourg, & qu'il consentoit à son mariage avec François Comte d'Angoulême son heritier présomptif. Ce fut une joye incroyable dans toute l'Assemblée, que la plupart exprimèrent plus par leurs larmes que par leurs discours; & le Roy en fut si touché lui-même, qu'il ne put contenir les larmes.

Il mit le comble à cette joye, lorsque le vingt-unième jour de May, feste de l'Ascension, la Princesse fut fiancée au Prince en présence de toute la Cour, par le Cardinal d'Amboise, & ensuite le Roy congédia les Estats.

1506.

Ce Monarque consent au Mariage de Madame Claude avec François Comte d'Angoulême son heritier présomptif.

Et cette Princesse est fiancée au Prince avant la séparation des Estats.

On levoit les scrupules du Roy sur son engagement à cet égard. Seyssel. Oratio ad Regem Anglæ.

1506.

C'est ainsi que ce Prince corrigea la plus grande faute qu'il eust faite, & qu'il eust pû faire de son regne, si toutefois il eust jamais envie de la faire. Car, ainsi que je l'ai déjà remarqué, il eut une autre fin dans le Traité conclu à Blois. Il prévoyoit qu'il auroit bien des moyens & bien des occasions de se défendre de l'exécution à cet égard, en attendant que la Princesse & le Duc de Luxembourg fussent en âge de se marier, & que dans ce long espace de temps, les intérêts des Maisons d'Autriche & de France, qui devenoient de jour en jour plus opposés, lui en feroient naître un grand nombre.

Il donna avis à tous ses Alliez, de ce qui s'estoit passé à Tours, & en particulier à Henri VII. Roy d'Angleterre, par Claude de Seyssel son Ambassadeur en cette Cour; & c'est de la Harangue que ce Prélat fit dans l'audience qu'il eut de ce Prince sur ce sujet, que j'ai tiré la pluspart de ce que j'ai raconté de ce grand événement. Henri estoit trop politique pour n'estre pas chagrin de ce changement, qui ostoit à sa nation l'espérance & les moyens d'exciter en France des guerres pareilles à celles qu'elle y avoit allumées autrefois, lorsque la Bretagne estoit séparée de la Couronne; mais il estoit trop sage pour ne pas approuver en effet la conduite du Roy, & trop honneste pour ne l'en pas féliciter.

*Le Roy en-
voye au Roy
des Romains
lui porter cet-
te nouvelle.*

Il estoit plus difficile de faire agréer la chose au Roy des Romains & au Roy de Castille, à cause du grand dommage qu'en souffroit le Duc de Luxembourg qu'on commençoit d'appeler alors le Prince d'Espagne. Le Roy se contenta de leur faire dire qu'il avoit esté forcé à cette résolution par les États de son Royaume, qui s'estoient servis de leur droit en cette occasion. François de Roche-

Choüart, Antoine du Prat Maître des Requestes, & Antoine Jourdan Secrétaire du Roy furent envoyez pour ce sujet au Roy des Romains, dont ils furent moins mal reçus qu'ils n'avoient esperé, ce Prince n'estant pas alors en estat de marquer son ressentiment; car il estoit fort embarrassé à obtenir des Princes d'Italie la liberté qu'on lui refusoit de passer à Rome, s'il y venoit avec des troupes, comme il le souhaitoit; & d'ailleurs il estoit pressé de le faire pour s'y faire couronner Empereur; afin de transmettre ensuite à son fils sa qualité de Roy des Romains. De plus, Ladislas Roy de Hongrie estant extrêmement malade, il prétendoit qu'après la mort de ce Prince, les Hongrois avoient obligation de l'élire pour leur Roy, par des raisons que l'on peut voir dans les Histoires de Hongrie & de Bohême. C'estoit plus d'occupation qu'il ne lui en falloit, pour suspendre les effets de sa colere contre le Roy de France.

Pour ce qui est du Roy de Castille, il avoit plus de sujet de ménager le Roy, que le Roy n'en avoit d'appréhender son chagrin. Son éloignement des Pays-Bas, la disposition où estoient Charles d'Egmond Duc de Gueldre, & l'Evêque de Liege, de seconder la France dès qu'elle voudroit l'attaquer; & beaucoup plus que tout le reste, les affaires qu'il avoit en Castille, où il s'estoit fait en très-peu de temps un grand changement à son égard, ne lui laissoient gueres de moyens de tirer vengeance de l'inexécution du Traité de Blois: car aussitôt après le départ du Roy d'Aragon, on vit joüer les ressorts qu'il avoit préparés pour embarrasser son gendre.

L'armement qu'il commençoit de faire avant l'accommodement, avoit pour prétexte la liberté de la Reine Jeanne, que Philippe vouloit tenir renfermée,

1506.

D'Auron.
Histoire de
Louis XII.

*L'embarras
où se trouvoit
le Roy de Ca-
stille ne lui
permet pas
d'en marquer
son ressenti-
ment.*

*Etat des af-
faires de ce
Prince.*

1506.

renfermée, à cause des égaremens de son esprit. Les Castillans aimoient tendrement cette Reine; parce qu'elle estoit Castillane, leur Princesse naturelle, fille de la feuë Reine Isabelle, pour qui ils avoient une extrême veneration, & heritiere du Royaume, sur lequel Philippe n'avoit droit que par elle. Ils n'avoient pas les mêmes sentimens pour ce Prince, parce qu'il estoit étranger: & ils estoient choquez de sa conduite à l'égard de cette Princesse, d'autant plus qu'on disoit que sa maladie ne lui estoit venue que de la jalousie qu'elle avoit conçûë à l'occasion des maistresses de son mari.

Mariana, loc. cit.

Philippe refusoit de la mettre en liberté, & c'estoit à la persuasion de Jean Emmanuel, qui ne vouloit point avoir de concurrent dans le Ministère, ce qu'il ne pouvoit éviter autrement; parce que cette Princesse devant souscrire à tous les Actes, & gouverner conjointement avec Philippe, comme Isabelle avoit fait avec Ferdinand, elle eust eu ses Ministres à elle, qui auroient partagé l'autorité.

Philippe avant la conclusion de son Traité avec Ferdinand, avoit déjà fait ses efforts auprès des Seigneurs Castillans, pour les faire entrer dans le dessein qu'il avoit, de tenir toujours la Reine enfermée. Plusieurs y consentirent: d'autres s'y opposerent, & dirent qu'il falloit auparavant s'assurer de l'état ou estoit la Reine. L'Amirante de Castille fut chargé de cette commission; & le malheur pour Philippe fut que ce Seigneur la trouva dans un de ses bons intervalles, où elle lui parla de fort bon sens. Il en fit son rapport, & la chose demeura indécise. Ferdinand jugea que c'étoit-là un bon endroit pour inquiéter son gendre, & ordonna avant son départ à ses partisans de se bien servir de cet expedient.

Tome V.

1506.

Il aliene de lui les esprits des Castillans.

Philippe ne se vit pas plustost le maistre dans la Castille, qu'il remit la chose sur le tapis; & ayant convoqué les Etats à Vailladolid, il entreprit d'y faire passer la résolution qu'il avoit prise de faire renfermer la Reine. La plupart des Seigneurs opinerent selon ses vûës, & l'Archevêque de Toledé lui-même se laissa emporter au torrent: mais l'Amirante ayant gagné les suffrages de la plupart des Députés du Tiers-Etat, fit échoüer l'affaire à la pluralité des voix, & on confirma ce qui avoit esté arresté à Toro peu de temps après l'arrivée de Philippe, que le Royaume seroit gouverné par la Reine Jeanne conjointement avec le Roy son mari, & qu'après la mort de cette Princesse, l'unique heritier du Royaume seroit Charles Prince d'Espagne.

C'estoit-là un mauvais début pour Philippe d'Autriche; car il est toujours dangereux pour un Souverain de manquer son coup au premier essai de son autorité. Le parti de Ferdinand en triompha: d'autres circonstances rendirent Philippe en partie méprisable, & en partie odieux. Il manquoit d'argent, le Trésor-Royal n'en estoit pas bien fourni, & ce qu'il y en avoit fut assez mal ménagé; il en employa une partie à des liberalitez qui lui attacherent moins de gens, qu'elles ne firent de jaloux: le reste fut dépensé en réjouissances, en Tournois, en Spectacles. La famine estoit alors dans presque toute la Castille, & le peuple murmuroit de ces dépenses dont on auroit pû soulager sa misere. Philippe toucha mal à propos aux privileges des Inquisiteurs, & l'on fit même quelques violences aux Officiers de ce Tribunal très-redoutable en Espagne: mais la plus grande faute de la conduite de ce Prince, fut qu'il depouilla tous les Gouverneurs des villes, dont plu-

li

1506.

fiereurs furent remplacez par des Gentilshommes Flamans. Les Castellans en furent irritez à l'excès : & si Ferdinand dans cette conjoncture estoit rentré en Castille, on ne doutoit pas qu'on ne s'y fust déclaré pour lui : mais il ne crut pas qu'il en fust encore temps, & il méditoit alors un autre dessein.

Le jeune Roy s'avança du costé de la Navarre avec ses troupes, sur la nouvelle qu'il eut qu'un corps de François marchoit vers les Pyrenées au secours du Roy d'Arragon, & qu'il pourroit bien se joindre aux Navarrois pour entrer en Castille. Ce voyage lui servit à faire un Traité de paix avec le Roy de Navarre & avec le Roy de France, qui voyant que Ferdinand avoit abandonné la Castille, ne penserent plus à le soutenir. Philippe ne fit point comprendre son beau-pere dans le Traité ; & ce manquement d'égard pour un Roy qui le touchoit de si près, fut très-mal reçu en Castille, où l'on prenoit plaisir à donner un mauvais tour à toutes les actions de ce Prince.

Le Roy d'Arragon s'assure du Royaume de Naples.

Ce qui avoit empêché Ferdinand de revenir sur ses pas, pour profiter de la disposition des Castellans, estoit la résolution qu'il avoit prise de s'assurer du Royaume de Naples, & les soupçons qu'il avoit de la fidelité de Gonsalve, dont les ennemis faisoient tous leurs efforts pour le perdre dans son esprit. Les uns disoient qu'il vouloit livrer ce Royaume au Roy des Romains, & que ce Prince estoit déjà en marche de ce costé-là avec huit mille Allemans. Les autres assuroient qu'il en traitoit avec le Roy de France, & marquoient les conditions dont on prétendoit qu'il fust déjà convenu avec le Cardinal d'Amboise. Enfin, quelques-uns l'accusoient de vouloir s'emparer lui-même de cette Couronne, & que le Pa-

pe s'entendoit avec lui.

Les délais qu'il affectoit depuis long-temps, malgré les commandemens réitérez qu'il recevoit de revenir en Espagne, & les prétextes qu'il inventoit les uns après les autres pour les éluder, rendoient tout vrai-semblable à Ferdinand ; de sorte que ce Prince crut sa présence nécessaire à Naples pour sauver ce Royaume. Il partit du Port de Barcelonne bien accompagné sur une assez belle Flotte au commencement de Septembre. Il arriva après une navigation assez fâcheuse au Royaume de Naples, au commencement de Novembre, & il trouva Gonsalve & tout cet Etat parfaitement soumis à ses ordres.

Ses inquiétudes estant calmées de ce costé-là, il fut obligé de porter ses soins ailleurs, par la nouvelle qu'il avoit reçüe avant son arrivée au Royaume de Naples, de la mort du Roy de Castille.

Ce jeune Prince estant de retour à Burgos de son voyage sur les frontieres de Navarre, commençoit à poursuivre vivement les principaux partisans de son beau-pere, & en particulier le Duc d'Albe, lorsqu'il fut attaqué d'une fièvre maligne qui l'emporta en peu de jours. Elle lui fut causée par un poison lent, selon quelques-uns, soupçon que Mariana refute par le témoignage des Medecins qui assisterent à l'ouverture de son corps : elle fut selon cet Historien l'effet des débauches où ce Prince s'abandonna en Espagne avec encore plus d'emportement qu'il n'avoit fait aux Pays-bas. Un témoin oculaire de ce qui se passoit alors en cette Cour, dit que son mal ne lui vint que de s'estre trop échaufé à la paume ; mais que les Medecins ajoûtoient que le chagrin de se voir sans argent pour payer ses troupes, y avoit beaucoup contribué. Il mourut le vingt-quatrième de Sep-

1506.

Petrus de Angleria, Epist. 316.

Le mort impetueuse du Roy de Castille lui donne de nouvelles occupations.

Petrus de Angleria, Epist. 317.

1506.

Petrus de
Angleria,
Epist. 184.

tembre. Il auroit esté plus regretté par les Espagnols, s'il ne fust point venu une seconde fois en Espagne. La premiere fois qu'il y parut, on y fut charmé de sa bonne mine & de ses manieres aimables : car il estoit de belle taille, il avoit le visage assez agréable, excepté que la lèvre d'enbas avançoit un peu trop, le naturel beau, l'humeur douce, mais trop facile, trop portée au plaisir, ennemie de la gêne & de l'application aux affaires dont il se reposoit sur ses Ministres, & de là vinrent l'ascendant qu'ils prirent sur son esprit qu'il avoit d'ailleurs assez bon, & les fautes qu'il fit en Espagne, en suivant leurs passions, & en ne ménageant pas les Castillans autant qu'il le devoit dans le commencement d'un regne, & dans un Estat où il n'entroit que par le droit de sa femme. Ferdinand s'estoit tout autrement comporté en une circonstance pareille, & avoit mis pour fondement de la grande autorité qu'il s'acquît dans ce Royaume, la bonne intelligence où il vécut toujours avec Isabelle, à qui il en estoit redevable, comme Philippe l'estoit à la Reine Jeanne.

Il ne se hâste
pas d'y re-
tourner com-
pant sur l'af-
fection de la
plupart des
Castillans.

Quelque avantage que Ferdinand eust pu tirer de son prompt retour en Castille, il se donna le loisir de mettre tout l'ordre nécessaire à ses affaires de Naples. Il estoit assuré de l'affection de la plupart des Castillans. Il n'avoit plus de concurrent dans ce Royaume. Il méprisoit les efforts de quelques Seigneurs, qui appréhendant son indignation, parce qu'ils s'estoient trop hautement déclarés contre lui, proposoient d'appeller le Roy des Romains pour gouverner la Castille jusqu'à la majorité du jeune Prince Charles. Il sçavoit qu'il n'avoit rien à craindre de ce costé-là ; que le Roy des Romains n'estoit pas assez temeraire pour passer en Espagne sans troupes ;

1506.

que faute de flotte il ne pourroit y en conduire par mer, & qu'il ne s'exposeroit pas à les y mener au travers de la France, quand même la liberté du passage lui seroit accordée, à quoi le Roy de France ne consentiroit pas facilement. Ainsi il se contenta de faire connoître ses intentions au Duc d'Albe, à l'Archevêque de Toledé, & à ceux qui avoient esté choisis avec ce Prélat pour gouverner pendant l'interregne, les assurant qu'il partiroit de Naples le plustost qu'il lui seroit possible.

Il s'attache à
gagner le Roy
de France.

Il témoignoît au Roy de France plus d'envie que jamais d'estre toujours très-uni avec lui ; & il lui en donna une marque durant son voyage de Barcelone à Naples ; car étant arrivé au Port de Gênes, il ne voulut point descendre à terre, ni entrer dans la Ville, de peur que ce Prince ne le trouvast mauvais, quelques instances que lui en fissent les Génois. Il dit même aux Députés de la Republique qui l'allèrent complimenter sur son bord, qu'il apprenoit qu'il y avoit des factions dans leur ville ; que quelques-uns d'entre eux faisoient des complots pour se soustraire à la domination Françoisé ; qu'il leur conseilloit de ne pas s'abandonner à leur inconstance ordinaire, & que s'ils se revoltoient contre les François, il se joindroit au Roy de France pour les remettre dans le devoir.

Mariana l.
29. cap. 1.

Cette conduite de Ferdinand fit extrêmement plaisir au Roy, qui en ce même temps-là estoit aussi mieux que jamais avec le Pape, auquel il donna une marque signalée de son amitié ; par les ordres qu'il envoya à Chaumont Gouverneur du Milanez, de le seconder dans une entreprise qu'il meditoit.

Ce Pape qui suivoit toujours le dessein qu'il avoit formé, de réduire à

Et à seconder
les desirs du
Pape.

1506.

Guicciardino
lib. 7.

l'obéissance du S. Siege tous les anciens domaines qui en avoient esté séparés, & d'en chasser tous ces petits tyrans qui les avoient usurpés, estoit dans l'impatience de se remettre en possession de Perouze & de Boulogne. Jean-Paul Baglioné estoit maître de la première, & Jean Bentivoglio de la seconde, bien résolu l'un & l'autre de se défendre contre le Pape, s'il estoit seul à les attaquer: mais dès qu'ils sçurent que Chaumont avoit ordre de joindre ses troupes à celles du Pape, ils se soumirent sans résistance. Le Pape ne fut pas méconnoissant du service que lui avoit rendu Chaumont. Il lui fit un présent de huit mille ducats pour lui, & de dix mille pour ses soldats, & lui confirma par une Bulle la promesse qu'il lui avoit faite de donner le chapeau de Cardinal à l'Evêque d'Albi son frere. Mais de peur que le Roy & le Cardinal d'Amboise ne différassent l'exécution de la parole qu'ils lui avoient donnée, de le soutenir contre les Vénitiens, dont il vouloit retirer le reste des Places de l'ancien domaine de l'Eglise, il ne se pressa point de publier la promotion au Cardinalat de l'Archevêque d'Auch & de l'Evêque de Bayeux, qu'il avoit déjà créés *in petto*, & dont il avoit assuré le Roy & le Cardinal par des Brefs.

Le Roy estoit toujours très-disposé à accomplir le Traité fait à Blois avec le Pape contre la Republique de Venise, quoi que leur ligue fust fort affoiblie par la mésintelligence qui s'estoit mise entre ce Prince & le Roy des Romains depuis la rupture du mariage de Madame Claude de France avec Charles d'Autriche: mais il n'y eut pas moyen de rien entreprendre encore contre cette Republique à cause de la revolte des Génois, qui obligea le Roy de tourner ses armes de costé-là.

Elle commença par une sédition du peuple, non point contre le Souverain, mais contre la Noblesse, avec laquelle les Bourgeois vouloient partager les Charges de la Republique. Un Seigneur de la Maison Doria, nommé Vilcomti, fut tué dans le tumulte, & quelques autres blessés. La populace s'estant trouvée la plus forte, obligea la Noblesse à lui céder les deux tiers des places dans le Conseil public. Philippe de Clèves, dit communément Monsieur de Ravestein Gouverneur de Gènes pour le Roy, estoit alors absent; Roccaberti qui estoit son Lieutenant crut devoir condescendre à ces changemens, pour ne pas irriter le peuple: mais ce n'est pas le génie des séditeux de prescrire des bornes à leurs emportemens. Ils pillèrent les maisons de la Noblesse, qui pour se mettre en sûreté abandonna la ville. M. de Ravestein ayant entendu ces nouvelles partit de la Cour où il estoit, & arriva à Gènes accompagné de sept cens fantassins & de cent cinquante chevaux, & suivi de loin de quelques troupes.

Le mal estoit déjà si grand, qu'il n'y put remédier par l'autorité, ni par la force. Il tenta la voye de la douceur, & le peuple lui ayant demandé que les troupes qui le suivoient n'approchassent pas davantage, il les contremanda. Cette nouvelle condescendance ne fit qu'enhardir les mutins, qui ayant créé de leur propre autorité un nouveau Corps de Magistrats composé de huit personnes, qu'ils appellerent Tribuns du peuple, se revoltèrent contre le Roy même, & firent avec des troupes de la Spécia & de quelques autres petites Places sur le bord de la mer tout le long de ce qu'on appelle la Riviere de Gènes, dont Jean-Louis Fiesqui estoit Gouverneur.

Cependant les deux partis, celui de

1506.

*Revolte des
Génois contre
les François.
Guicciard,
l. 7.
S. Gelais,
Histoire de
Louis XII.*

1506.

la Noblesse & celui du peuple, en-
voyèrent chacun leurs Députés à la
Cour de France, l'un pour se justi-
fier, & l'autre pour demander un
prompt remède à un mal qui pouvoit
avoir de fâcheuses suites, si quelque
Puissance d'Italie, dont plusieurs
voyaient à regret Gènes entre les
mains des François, entreprenoit de
fomentier la rebellion. Le Roy se trou-
va fort embarrassé. Son inclination &
la justice le portoient à se déclarer
pour la Noblesse, & à châtier les Re-
belles; mais il sçavoit qu'ils estoient
jusqu'au nombre de vingt mille hom-
mes sous les armes; & il appréhendoit
de voir mépriser ses menaces & son
autorité, si elles n'estoient soutenues
d'une bonne armée qui ne pouvoit pas
estre si-tost prestée.

Il jugea donc à propos de paroître
moins irrité qu'il ne l'estoit, & de
temporiser. Il envoya à Gènes le
Docteur Michel Ricci Napolitain qui
s'estoit retiré en France depuis les
guerres de Naples. Cet Envoyé dit
aux Chefs du peuple, que le Roy a-
voit esté fort surpris de leur condui-
te; qu'ils n'ignoroient pas l'affection
qu'il avoit toujours eue pour leur Re-
publique; qu'ils devoient lui avoir
porté leurs plaintes, au lieu de procé-
der par des voyes si violentes; qu'il
falloit qu'ils se missent en estat d'é-
prouver sa bonté ordinaire, plutôt
que de s'attirer son indignation; qu'il
vouloit bien oublier le passé; qu'il
leur en accordoit l'amnistie; qu'il con-
sentoit à la forme du gouvernement
de leur Ville qu'ils venoient d'esta-
blir, quoique d'une manière fort ir-
régulière, pourvu qu'ils missent bas les
armes; qu'ils rendissent la tranquillité
à leur patrie, & qu'ils remissent entre
les mains de ses Commandans les Pla-
ces dont ils s'estoient saisis sur la Ri-
vière de Gènes.

Mais les succès qui aveuglent quel-

quefois les plus sages, rendent une
téméraire populace entièrement in-
capable d'entendre raison. Ricci ne
fut point écouté; les Rebelles, bien
loin de se rendre à ses remontrances,
répondirent que les Villes de la Ri-
vière de Gènes leur estoient neces-
saires pour assurer leur commerce qui
seroit toujours troublé, tandis qu'elles
seroient en la puissance des Nobles; &
soit par la même raison; soit par hai-
ne pour la Noblesse, ils eurent l'auda-
ce d'aller assiéger Monaco qui appar-
tenoit à Lucien Grimaldi; & le Sei-
gneur de Ravestein s'opposa inutile-
ment à cette entreprise. De sorte que
voyant croître le désordre de jour en
jour, il donna ses ordres pour la sû-
reté de Gènes, recommanda à son
Lieutenant de se tenir sur ses gar-
des, & s'en alla promptement à la Cour
représenter au Roy, qu'il n'y avoit
plus rien à ménager, & qu'il falloit
au plutôt envoyer une armée supe-
rieure à celle des Rebelles, pour les
remettre dans le devoir. Le Roy sui-
vit cet avis, & résolut même d'aller
en personne en Italie, se souvenant
que le Royaume de Naples n'avoit
esté perdu que par la mesintelligence
qui s'estoit mise entre les Generaux;
inconvenient toujours à craindre dans
son absence; & qui lui avoit dès-lors
fait prendre la résolution de comman-
der lui-même ses armées, au cas que
la guerre recommença jamais au delà
des Alpes.

Il envoya devant avec trois mille
hommes Yves d'Alégre Gouverneur
de Savone, qui marcha droit à Mo-
naco pour le secourir. La Place estoit
assiégée par six mille hommes sous la
conduite de Tarlatino Capitaine Pi-
san que le peuple avoit mis à sa teste,
& battuë du costé de la mer par plu-
sieurs Vaisseaux. D'Alégre ayant esté
joint en chemin par la Noblesse Gé-
noise, & par quelques troupes du

I i iij

1506.

*Le Roy y en-
voye des trou-
pes.
D'Auton
Histoire de
Louis XII.*

1506.

Duc de Savoye, marchoit en resolution d'attaquer les lignes des assiégés : mais ils ne l'attendirent pas, & il trouva en arrivant la Ville délivrée.

Cependant le trouble augmentoit dans Gènes même. Galéas de Salasar Commandant du Chasteau s'estant faisi de quelques Bourgeois, & ayant tiré le canon sur la Ville & contre le port, pour intimider le peuple, le mit en fureur. On commença dans la Ville à se retrancher contre le Chasteau, où Roccaberti, ayant abandonné le Palais du Gouverneur, se retira avec la garnison.

*Les Rebelles
n'en devien-
nent que plus
insolens.*

Jusques-là les séditieux avoient respecté les armes & les étendarts de France; mais ils les abattirent alors, élurent un Doge qui fut un nommé Paul Nuové, Teinturier de son métier, mirent les armes de l'Empire à la place de celles de France, & crièrent par tout, *Liberté, Liberté.*

Cette nouvelle insolence fit craindre au Roy, que le Roy des Romains n'eust part à ces mouvemens. Il commença à se défier du Pape même, qui faisoit tous ses efforts pour le détourner de venir en Italie, & qui sur le refus que ce Prince fit de suivre son sentiment, se retira brusquement de Boulogne, où il devoit conférer avec les Ambassadeurs de France touchant la guerre projetée contre les Vénitiens.

1507.

*Ce qui détermi-
na le Roy à
s'y en aller en
personne.
S. Gelais.
Hist. de Louis
XII.*

Tout cela joint à quelques avantages que le nouveau Doge remporta à la campagne sur Louis de Fiesque, & à la nouvelle du Siege du Chasteau de Gènes que les Rebelles avoient formé, fit hâter la marche du Roy. Il partit de Grenoble le troisième d'Avril, & arriva l'onzième à Suze, où Charles III. Duc de Savoye vint au-devant de lui.

*Forces de ce
Prince.*

L'armée estoit de vingt-deux mille hommes de pied, dont il y avoit

huit à dix mille Suisses commandez par Monsieur de la Marche Seigneur de Montbason, qui avoit sous lui Téligny Sénéchal de Roüergue; de quinze à seize cens hommes d'armes qui faisoient une très nombreuse cavalerie; sans compter les Volontaires & les Princes & Seigneurs de la Cour, parmi lesquels estoient les Ducs de Bourbon, de Lorraine & d'Alençon: le tout montoit à cinquante mille hommes. Trente Prélats suivirent le Roy dans cette expedition, & entre autres l'Evêque de Liege, qui fut depuis Cardinal, appelé communément le Cardinal de la Mark. Il estoit toujours auprès du Roy, armé de pied en cap, & se battit bien. Les troupes arriverent à Ast où estoit le rendez-vous de l'armée: & le Roy en ayant fait la revûe, & donné tous les ordres nécessaires, pour qu'elle eût des vivres en abondance dans la route qui estoit difficile à cause des montagnes & des défilez, on se mit en marche vers Gènes.

Quelque fond qu'il pût faire sur une si puissante armée, il eust fort souhaité que les Génois se fussent reconnus d'eux-mêmes, & eussent eu recours à sa clémence. Il trouva bon que le Cardinal Carlo Doménico Carretto, dit autrement le Cardinal de Final qui estoit à sa Cour, leur écrivist, pour les exhorter à rentrer dans leur devoir, & leur offrist sa médiation: mais il ne put rien gagner sur eux. Ils se croyoient invincibles par leur nombre, & ils s'assûroient que les troupes qu'ils avoient postées aux défilez des montagnes, y feroient périr l'Armée Française.

Le Roy sépara son armée en deux corps, & les fit marcher par le chemin du Bourg de Fornari & par Seravallé. Ils chassèrent de plusieurs postes avantageux, & sans beaucoup de résistance, les Génois qu'ils trouvèrent

1507.

*Memoire
manuscrit du
Maréchal de
Fleurange à
la Bibliothe-
que du Roy.*

*Guicciard,
L. 7.*

1507.

rent aux détroits des montagnes, & vinrent se camper dans la vallée de Pozzévéra, à sept mille de Gènes. La fuite des troupes qui avoient esté chargées de disputer les passages, jeta une grande consternation dans la Ville; & cependant la flotte de France composée de huit Galeres, d'autant de Gallions, & de plusieurs autres Vaisseaux de diverses grandeurs, auxquels quatre Galeres du Roy d'Espagne s'estoient jointes, parut à la vûe du port de Gènes, & donna la chasse à celle des Rebelles, qui n'osa l'attendre.

D'Auton,
Hist. de Louis
XII.

L'armée s'avança de la vallée de Pozzévéra jusqu'au bourg de Rivarole à deux mille de Gènes, poussant toujours les Rebelles de défilé en défilé, & s'approcha de S. Pierre d'Arène sur le bord de la mer. Ce fut-là que le Roy la joignit, accompagné de quantité de Noblesse du Milanez, & du Marquis de Mantouë.

Il marche à
Gènes, & fait
attaquer le
Fort Castellac-
cio.

Le Roy jugea à propos de quitter le bord de la mer, & de marcher à Gènes par la montagne appelée du Promontoire, entre Rivarole & S. Pierre d'Arène. Ce fut-là que les Génois firent paroître un peu plus de résolution qu'ils n'avoient fait auparavant.

Ils avoient élevé un Fort sur la montagne, qu'il falloit emporter, pour s'ouvrir le passage à une forteresse appelée Castellaccio, que les Ducs de Milan avoient fait bastir, lorsqu'ils estoient maîtres de Gènes, & où ils entretenoient une garnison, parce que de-là il leur estoit facile de jeter du secours dans le Chasteau de la Ville, au cas que les habitans se révoltassent à leur ordinaire.

Les Génois voyant approcher l'armée de France, estoient sortis au nombre de huit mille hommes, sous la conduite de Jacques Corso Lieutenant de leur General Tarlatino, qui

après la levée du siege de Monaco, estoit demeuré à Ventimiglia, n'ayant pu regagner Gènes, ni par mer, à cause des vents contraires, ni par terre, parce qu'Yves d'Alégre l'avoit coupé, en se postant entre la Ville & lui.

Corso s'avança pour soutenir le Fort de la montagne, & se campa derrière. Ces troupes ainsi postées, rendoient l'attaque du Fort très-dangereuse: néanmoins le Roy commanda Chaumont Gouverneur du Milanez, pour la faire avec un détachement de Suisses, & quantité de Noblesse François, dont la plupart estoient de ceux qu'on appelloit dès-lors Volontaires. Les Suisses refusèrent de marcher, disant qu'ils n'estoient obligés par les Traitez faits avec leur Nation, qu'à combattre en pleine campagne, & non point à se laisser mener à la boucherie, en gravissant contre des rochers défendus par un Fort inaccessible.

Le Roy fut très-chagrin de cette désobéissance; mais il ne voulut pas les forcer, la meilleure partie de son infanterie étant des troupes de cette Nation; ainsi cette rude commission tomba sur les seuls François.

Dès que cette troupe fut en mouvement, Corso s'avança avec une partie de ses gens en deçà du Fort, sur le penchant de la montagne. Chaumont alla à lui: le combat fut très-violent d'un costé par la bravoure des assaillans, & de l'autre par l'avantage du terrain. Chaumont avoit mis au premier rang soixante, tant Seigneurs que Gentils-hommes, la plupart de la Maison du Roy, du nombre desquels, outre Jacques de Bourbon Comte de Roussillon, estoient Barbasan & S. Amadoure freres, Jean Stuart, Jacques de Rohan, René Comte de Penthievre, Méri de Rochechoüart, Louis de Genlis, Fran-

1507.

S. Gelais
Hist. de Louis
XII.

Les Suisses
ayant refusé
d'y aller, les
François l'em-
portent avec
beaucoup de
peine.

D'Auton,
Histoire de
Louis XII.

1507.

çois de Crussol, le Chevalier Bayard, d'Arpajon, Lautrec & la Palice. Celui-ci commandoit sous Chaumont, & fut blessé d'abord à la gorge, & Lautrec à la cuisse. La Palice perdant beaucoup de sang, chargea Jean Stuart du commandement. L'attaque dura long-temps avec une grande perte du côté des François, & apparemment on auroit esté obligé de faire retraite, sans que Chaumont ayant fait avancer deux pieces d'artillerie sur un petit rocher, d'où l'on découvroit le flanc des ennemis, elles tirèrent avec tant de succez, & firent de si terribles escares dans leurs bataillons, qu'ils ne purent en soutenir le feu, & se retirèrent en désordre vers leur camp derriere le Fort jusqu'où les François les poursuivirent l'épée dans les reins.

Guicciard.
l. 7.

Les Suisses confus & repentans de leur faute, conjurèrent le Roy de leur permettre de combattre, pour effacer la honte qu'ils avoient faite à leur Nation par leur lâcheté. Ils obtinrent la permission de soutenir les François, & marchèrent au nombre de douze cens, suivis d'autres troupes, que le Roy détachoit à tous momens, pour profiter du premier succez.

Ceux du Fort voyant la déroute de leurs gens, & appréhendant d'estre coupez, si les François achevoient de défaire Corso, abandonnerent ce poste, & l'on s'en saisit. La fuite de ce premier corps d'armée fit entièrement perdre cœur aux autres troupes, qui se débandèrent, pour se sauver à Gènes. Les François perdirent en cette occasion six-vingts hommes, & en eurent plus de quatre cens de blesez; mais il y perit deux mille cinq cens Gênois. L'Armée victorieuse s'avança aussi-tôt vers Gènes, & se campa aux environs du Fauxbourg de S. Pierre d'Arène.

Cet avantage estoit une grande disposition à une entière victoire: mais il falloit estre toujours en garde contre la furie des Gênois, dont l'opiniastreté sembloit croistre avec leurs pertes: & c'est à quoi la présence du Roy servit beaucoup, pour tenir toujours le soldat alerte, & empêcher la negligence des Officiers, qui avoit causé tant de funestes accidens dans les précédentes guerres d'Italie. Les gardes ne se faisoient pas alors dans les campemens avec la regularité qu'elles se font aujourd'hui, & il s'en falloit bien qu'il y eust tant de methode qu'il y en a maintenant dans le service; alors à moins d'un ordre particulier du General, il n'y avoit point de piquet toujours prest à prendre les armes & à monter à cheval à la premiere allarme. Le Roy avoit pris cette précaution en cette rencontre, & avoit ordonné qu'un gros corps de cavalerie fust toujours sous les armes, pour éviter la surprise: & bien lui en prit. Car le soir du même jour les Gênois sortirent par la porte la plus éloignée du camp, & vinrent au nombre de plus de vingt mille hommes, pour reprendre le Fort de la montagne. Ils furent mal reçus, & obligez à faire retraite après quelques inutiles efforts, de peur d'estre coupez par la cavalerie du camp, à la teste de laquelle le Roy se mit, & qui s'avançoit entre eux & la ville.

Ils tenterent une nouvelle attaque, & aussi inutilement le jour suivant, quoiqu'ils eussent envoyé des Députés au Roy pour capituler, esperant que les François, par cette apparence de paix, seroient moins sur leurs gardes. Mais ils furent bien surpris, lorsqu'à leur retour ils trouverent la porte de la Ville fermée; de sorte que voyant approcher la cavalerie Française, ils furent obligez de se débander, & de se sauver dans les bois & dans

1507.

Les Gênois
tentent inutilement
de la reprendre.

S. Gelais.
Hist. de Louis
XII.

Ils offrent de
capituler pour
leur Ville.

1507.

dans les montagnes. Ce qui produisit cet événement, fut un bruit qui se répandit dans Gênes, apparemment par les émissaires & par les partisans de France, que quelques-uns des Bourgeois avoient traité avec ce Prince, pour la lui livrer dès le temps qu'il estoit à Ast. La populace qui en fut effrayée, demanda aux plus considérables de la Ville, qu'on lui ménagast sa grace auprès du Roy. Ceux-ey, dont la plupart n'avoient point eu de part à la rebellion, furent ravis de cette demande, & tous de concert résolurent d'acheter leur pardon aux dépens de ceux qui estoient fortis pour l'attaque du Fort. On permit seulement au Doge & à ceux qui se croyoient les plus coupables, de se retirer où ils voudroient.

Guicciardino,
l. 7.

Le Roy les oblige de la rendre à discretion.

Cette seconde fortie, que les Rebelles de Gênes avoient faite, & qui estoit une manifeste trahison, pensa couster la vie aux Deputez. Ils n'avoient pû obtenir audience du Roy : mais ils l'avoient eüe du Cardinal d'Amboise, qui leur déclara qu'il n'estoit point question de capitulation, & que le Roy vouloit que Gênes se rendit à discretion. Ils porterent cette triste réponse à la Ville, où la consternation avoit pris la place de la fureur dans tous les esprits. Il fallut ceder à la force ; les Deputez furent renvoyez au camp, où ils dirent au Cardinal, que la Ville s'abandonnoit à la clémence du Roy ; qu'il estoit le maistre absolu de leurs biens & de leur vie ; mais qu'ils esperoient que les plus coupables en ayant esté chassés, il feroit misericorde au reste.

Guicciardino,
l. 7.
S Gelais,
Histoire de
Louis XII.

Le Roy sans faire d'autre réponse, envoya Chaumont pour s'assurer de tous les principaux postes de la Ville, avec des troupes de Gendarmerie & de Cavalerie legere : car appréhendant que l'infanterie, dont les

Tome V.

Suisses faisoient la plus considerable partie, ne pust estre contenuë, & ne s'abandonnast au pillage, il voulut qu'elle demeurast dehors, & mit des Capitaines de Gendarmes aux portes, pour empêcher qu'aucun soldat n'y entraist sans permission.

Chaumont commença par desarmer les habitans, par se saisir de toute l'artillerie & de tous les magasins d'armes, de poudre, de boulets, & de tout ce qui sert à la guerre, fit dresser quantité de potences en tous les quartiers de la Ville, mit des corps de garde de tous costez, & affecta des manieres, qui répandirent par tout la terreur.

Le Roy entra le lendemain vingthuitième d'Avril, armé de toutes pieces, ayant par-dessus ses armes une cotte-d'armes blanche, une large épée nuë à la main, entouré d'un grand nombre de Gendarmes, & des Archers de sa garde. Les Conseillers de Ville, qu'ils appellent les Anciens, vinrent au devant de lui, dans le Fauxbourg de S. Pierre d'Arène, se jetterent à ses pieds les larmes aux yeux, & un d'eux lui parla de la sorte :

Et y fait son entrée.

D'Auton,
Histoire de
Louis XII.

„ Sire, nous pouvons assurer Vo-
„ tre Majesté, que le soulèvement qui
„ s'est fait contre la Noblesse, est ve-
„ nu uniquement de la plus vile po-
„ pulace ; que tout ce que nous som-
„ mes de Bourgeois, de Marchands,
„ & même d'Artisans un peu distin-
„ gués dans la Ville par le bien, n'y
„ avons eu aucune part ; qu'il n'a
„ point été en nostre pouvoir d'empê-
„ cher le desordre, & que le châti-
„ ment que vostre juste indignation
„ prepare à cette Ville, tombera
„ sur beaucoup d'innocens, & sur
„ plusieurs de ceux qui ont esté les
„ plus affectionnez & les plus soumis
„ à Vostre Majesté. Mais nous ne pré-
„ tendons rien moins que de nous jus-

Harangue que
lui firent les
Deputez.

Kk

1507.

„ tifier, c'est vostre seule misericor-
 „ de que nous implorons; souvenez-
 „ vous, Sire, de l'honneur que vous
 „ fit dans toute l'Europe, la grace
 „ que vous accordâtes il y a quel-
 „ ques années aux habitans de Milan,
 „ beaucoup plus coupables que nous :
 „ Souvenez-vous que vous portez le
 „ Titre de Roy Très-Chrestien, qui
 „ doit vous remettre devant les yeux
 „ la misericorde de Jesus Christ pour
 „ les pecheurs; vous nous tenez sa
 „ place sur la terre, vous devez l'imi-
 „ ter, & plus le crime que vous par-
 „ donnerez est grand, plus le par-
 „ don que vous accorderez fera di-
 „ gne d'un Prince magnanime com-
 „ me vous.

Cette Harangue fut suivie de cris lamentables de tout le peuple : & de toutes les ruës & de toutes les fenêtres, on entendoit par tout crier, *misericorde*.

Le Roy fit retirer les Députez, sans leur faire aucune réponse; il quitta seulement l'épée qu'il tenoit, & la mit entre les mains d'un Seigneur de sa Cour, ce qui donna quelque esperance de grace. Il alla de-là à l'Eglise Cathedrale, où il trouva une foule de femmes & de petits enfans, tous habillez de blanc qui se prosternerent à terre, implorant sa clemence avec des pleurs & des gémissemens, contre lesquels ce Prince qui estoit naturellement tendre, eut peine à soustenir l'air de fierté, & d'indignation qu'il affectoit. De l'Eglise, il marcha au Palais, qu'on lui avoit préparé, trouvant par tout le peuple en posture de suppliant, & implorant sa clemence.

*Ce Monarque
 laisse long-
 temps la Ville
 en suspens sur
 le traitement
 qu'il lui fe-
 roit.*

Il le tint huit ou dix jours en suspens : on faisoit cependant des informations : on mettoit plusieurs Bourgeois en prison, & le Roy faisoit comprendre par-là aux habitans, qu'il vouloit tirer une severe vengeance

de leur revolte. Au bout de ce temps-là, on éleva dans la grande cour du Palais où le Roy estoit logé, un haut & large échaffaut, qui fut tendu des plus belles tapisseries. Son Trône fut placé au milieu, & l'ont mit aux deux costez des sieges pour les Princes du Sang, pour le Cardinal d'Amboise, & pour les Conseillers d'Etat.

Les Anciens, selon l'ordre qu'ils en avoient, se rendirent dans la cour avec une aussi grande suite de peuple qu'elle en pouvoit contenir. Le Roy s'estant placé dans son Trône, un des plus considerables de ce Corps, nommé Jean de Illicé, lui fit une nouvelle Harangue, à peu près semblable à celle qui lui avoit esté faite à son entrée dans Gènes, & finit en le conjurant par l'aimable qualité de Pere du peuple, que ses sujets de France lui avoient donnée avec tant de justice, de penser qu'estant Prince de Gènes, il en estoit aussi le Pere, & qu'eux & elle par leur bouche lui demandoient pardon, grace, misericorde.

Après que l'Orateur eut fini, le Roy conféra avec les Princes & son Conseil, & puis fit declarer à haute voix par Michel Ricci ou de Ris Maître des Requestes, que les Habitans de Gènes estoient atteints & convaincus de crime de leze-Majesté, & que leurs corps & leurs biens estoient tous confisquez. En même-temps on tira des coffres qu'on avoit apportez, tous les Privileges de la Ville qui furent annullez : on les déchira, & on y mit le feu.

Ce spectacle & l'Arrest qui venoit d'estre prononcé, consternerent toute cette grande assemblée de peuple. Il crut qu'on alloit reduire leur Ville en cendres, & les passer tous au fil de l'épée. Ricci eut peine à faire faire silence, & à suspendre pour un moment les sanglots & les lamentations

1507.

D'Auton,
 S. Gelais.
 Hist. de Louis
 XII.

*Ensuite de
 quoi il lui fait
 grace.*

1507.

qu'on entendoit de toutes parts. On l'écouta enfin. Il déclara que le Roy leur faisoit grace de la vie; qu'il leur rendoit leurs biens & leurs Privileges, pour lesquels on leur donneroit de nouvelles Chartres; que ces graces n'estoient que pour ceux qui estoient actuellement dans la Ville, ou pour ceux des absens qui y reviendroient dans un mois; & qu'on n'exceptoit de la grace, que ceux dont les noms estoient contenus dans une liste qui fut luë, & qui en comprenoit soixante & dix-neuf: Sa Majesté se reservant, afin que le crime ne demeurast pas tout à fait impuni, à faire payer à la Ville une somme d'argent, en dédommagement des frais qu'il avoit faits pour les venir chastier.

On peut aisément s'imaginer les mouvemens de joye que causa ce pardon inespéré. Toute la cour & toute la Ville retentirent des cris de Vive le Roy, & en un moment tout y changea de face. L'amende à laquelle les Génois furent condamnés, ne fut que de trois cens mille ducats, dont une partie devoit estre employée à bastir une Citadelle au lieu où estoit la Tour de Codifa, à quelque distance de Gènes sur la mer au-dessus du Fauxbourg par où l'on va à la Vallée de Pozzvéra & à S. Pierre d'Arène. On donna à cette Citadelle le nom de Bride, parce qu'elle commandoit le port &

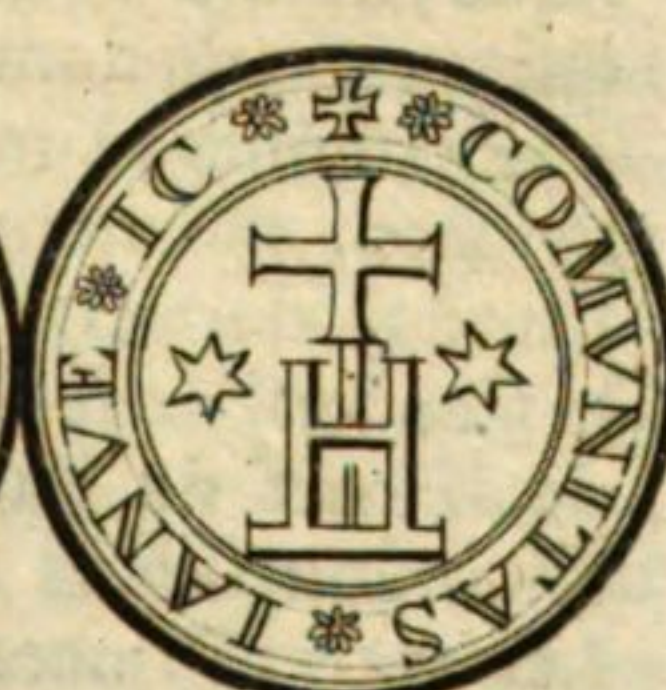
une bonne partie de la Ville. Ils furent encore condamnés à entretenir trois Galeres dans le port pour le service du Roy, & à augmenter les fortifications de Castellaccio & du Chasteau. Le Roy confirma la même forme de gouvernement qu'ils avoient avant la revolte, & les conserva dans presque tous leurs anciens usages, avec cette difference, qu'ils les avoient auparavant à titre de conventions faites avec les Rois de France, & qu'on ne les leur rendit que sous le titre de Privileges, avec droit de les en priver, s'ils tomboient dans quelque nouvelle faute. On fit changer les anciennes marques des monnoyes de la Republique, & le Roy en signe de son autorité souveraine, ordonna qu'elles fussent désormais frappées à son coin. C'est ainsi que parlent de cet article les Historiens d'Italie: mais ils devoient ajoûter, comme le porte l'E-dit du mois de May de cette année 1507. que les armes de France y seroient avec celles de la Republique; & c'est ainsi que la chose s'exécuta. Cela se voit par les Monnoyes de ce temps-là, sur lesquelles le Roy prend le titre de *Janua Dominus*, c'est-à-dire, Seigneur de Gènes, quoiqu'il y en ait quelques-unes, où les armes de la Republique ne se trouvent pas, & qui furent apparemment frappées en France.

1507.

Guicciard.
August. Justiniani.

Le Roy fait
mettre ses Armes dans leurs
monnoyes avec
celles de la
Republique.

Grande joye
de tous les ha-
bitans à ce
pardon inespéré.
Guicciard.
lib. 7.



Paul Nuové, qui avoit esté fait Doge par les séditieux, fut livré aux

François par un Capitaine de Navire Corse, & eut la teste coupée, aussi-

K k ij

1507.

bien que Demetrio Justiniani, qui avoia dans l'interrogatoire, que le Pape avoit esté d'intelligence avec les Rebelles. Le Roy en fût autant irrité que surpris, vû qu'immédiatement avant la revolte, il avoit traité avec lui pour faire la guerre aux Venitiens. Il faut avouer que Jules, depuis le tour qu'il joia au Cardinal d'Amboise dans le Conclave, où Pie III. fut élu Pape, avoit bien changé de conduite, & que la droiture dont la réputation lui avoit fait tant d'honneur, cessa d'estre sa vertu favorite, dès qu'il se crut en estat de pouvoir prétendre au souverain Pontificat. La cause de son chagrin, outre qu'il ne voyoit pas volontiers les François si puissans en Italie, fut qu'il estoit natif de Savone, Ville de la Republique de Gênes, & d'une famille du peuple ennemie des Nobles. Le Roy d'Espagne ne fut pas moins surpris que lui, d'apprendre la prise de Gênes: mais il sçut mieux dissimuler, lorsqu'il en apprit la nouvelle.

D'Auton,
Histoire de
Louis XII.

Il va ensuite
à Milan.

Le Roy au sortir de Gênes, où il laissa pour Gouverneur Raoul de Lannoy Bailli d'Amiens, s'en alla à Milan. Le pardon qu'il venoit d'accorder aux Génois, rappella la memoire de la même grace qu'il avoit faite peu d'années auparavant à cette grande Ville: on lui fit une entrée magnifique, moins comme à un vainqueur qui venoit de dompter des Rebelles, que comme au meilleur de tous les Princes, qui meritoit par sa clemence l'amour de tous ses sujets. Il y reçut le Cardinal de sainte Praxède, qui vint de la part du Pape, le feliciter sur l'heureux succès de son expedition. Les autres Princes lui rendirent aussi les mêmes civilités.

S. Gelais,
Histoire de
Louis XII.

Il reçoit des
Députés de
Florence.

Les Députés de Florence prirent cette occasion qu'ils crurent favorable, pour supplier le Roy de les aider

à soumettre les Pisans, qui depuis le voyage de Charles VIII. à Naples, avoient secoué le joug de leur domination. Ils lui représenterent que la Republique avoit toujours esté soumise à ses ordres; que les Pisans avoient envoyé des troupes & des Capitaines aux Rebelles de Gênes, & qu'il devoit en cette rencontre les punir, en faisant un plaisir signalé à ceux qui avoient toujours esté fidèles & affectionnez à son service. Mais le Roy s'en excusa sur divers prétextes. Ses raisons veritables estoient, qu'il ne vouloit point allarmer l'Italie, ni chagriner le Roy d'Espagne, dont les Pisans avoient plusieurs fois imploré la protection: outre que par ce refus il faisoit sentir aux Florentins qu'il n'estoit pas content d'eux, de ce qu'après lui avoir promis que dès qu'il seroit en Italie, ils contribueroient d'hommes & d'argent à l'entreprise de Gênes, ils n'en avoient rien fait.

1507.

D'Auton,
Histoire de
Louis XII.

Les Ambassadeurs de Venise ne purent pas les moins empressez à feliciter le Roy de la part de leurs maîtres, avec une sincerité à peu près pareille à celle du Pape; mais le Roy n'estoit la dupe ni des uns ni des autres; & en Prince sage & politique, il recevoit avec une reconnoissance également apparente tant de feintes démonstrations d'amitié de ses ennemis couverts.

Et des Ambassadeurs de
Venise.

Après tout, le veritable motif de cette Ambassade des Venitiens, estoit de découvrir s'ils pourroient attendre de lui quelque secours contre le Roy des Romains, qui les menaçoit depuis quelque temps. Ils le trouverent dans une meilleure disposition à cet égard, qu'ils ne l'avoient esperé; & comme il ne ménageoit plus guerres ce Prince, depuis ce qui s'estoit passé au sujet de la rupture du mariage de Madame Claude de France avec Charles Prince d'Espagne, il leur

1507.

promit de ne les pas abandonner s'ils estoient attaquez : tant les conjonctures faisoient changer les interets : car ce Prince , qui se trouvoit alors prest à défendre les Venitiens , en avoit deux ou trois ans auparavant conjuré la ruïne avec le Pape & le Roy des Romains.

Suite des affaires du Roy d'Espagne à Naples.

Tandis que le Roy estoit occupé à dompter Gènes , le Roy d'Espagne ne l'estoit pas moins à Naples ; & il eut besoin de toute son adresse , pour se démêler des embarras qu'il y trouvoit , & déconcerter en même-temps les factions qui lui estoient contraires en Castille , & faisoient leurs efforts pour l'exclure de l'administration de ce Royaume après la mort de Philippe d'Autriche. Ce dernier événement le rappelloit en Espagne ; mais l'importance dont il lui estoit de s'assurer du Royaume de Naples , & d'y rétablir la tranquillité , l'y retenoit.

Mariana l. 29.

Il vouloit , avant que de partir , obtenir du Pape l'investiture de ce Royaume , & accommoder les divers interets de la Noblesse Napolitaine , chose très-difficile : car il estoit question de rétablir dans leurs biens , conformément au Traité fait avec le Roy de France , ceux des Seigneurs qui avoient suivi le parti François ; ce qui ne se pouvoit faire sans dépouiller ceux qui avoient tenu le parti d'Espagne , & qu'on en avoit mis en possession. De plus il pensoit dès-lors à prendre des mesures , pour rentrer avec le temps dans quelques Places de la Pouille , qui avoient esté engagées par les Rois de Naples de la Maison d'Aragon aux Venitiens , afin d'en estre secourus contre l'armée de Charles VIII.

Il ne put rien obtenir du Pape touchant le premier Article , qui concernoit l'investiture. Il vint à bout du second par des alienations qu'il fit de son propre domaine , & par divers

dédommagemens , par lesquels il tâcha de contenter les interessez : & pour le troisiéme , il écouta volontiers la proposition que le Roy de France lui fit faire de se liguier avec lui & avec le Pape pour attaquer les Venitiens : mais il le pria de trouver bon qu'il travaillast auparavant à pacifier la Castille.

On ne comprend rien à la conduite de ces Princes , qu'en supposant le principe trop general de la politique , qui est de negocier toujours à bon compte , sans dessein de rien conclure , ou de rien tenir de ce qu'on auroit conclu : car on traitoit de cette ligue dans le même-temps que le Roy promettoit aux Venitiens de les défendre contre le Roy des Romains , & que d'autre part le Roy d'Espagne contrevenoit au Traité qu'il avoit fait avec la France , par lequel le Royaume de Naples devoit revenir aux enfans qui naistroient de Germaine de Foix qu'il venoit d'épouser , ce Prince malgré une telle convention ayant fait ordonner dans les Etats du Royaume de Naples , que la succession de cet Etat appartiendroit aux enfans de Jeanne sa fille.

Ce qui surprit davantage , fut que nonobstant une infraction si visible , & qui devoit beaucoup offenser le Roy de France , Ferdinand ne laissa pas à son retour en Espagne , de se mettre au pouvoir de ce Prince dans l'entrevûe qu'ils estoient convenus d'avoir à Savone. Il est vrai qu'il comptoit beaucoup sur le Cardinal d'Amboise , à qui il avoit promis , supposé que le Pape mourust , de joindre la faction d'Espagne à celle de France , pour l'élever sur le Trône de Saint Pierre , si par son moyen le Roy consentoit à ce qu'il venoit de faire refondre dans les Etats de Naples. Quoiqu'il en soit , la démarche estoit très-déli-

Mariana loc. cit.

K k iij

1507.

1507.

Mariana
loc. cit.*Il a une entrevue à Savone avec le Roy.*
Guicciard.
liv. 7.D'Auton,
Histoire de
Louis XII.

fust bien assuré de l'ambition aveugle du Cardinal, qui avoit déjà esté trompé dans deux Conclaves, & qui devoit naturellement se défier beaucoup de ce Prince, dont il connoissoit la duplicité, & dont les interets ne s'accorderoient gueres avec l'exaltation d'un Cardinal François au Souverain Pontificat.

Le Roy pour cette entrevûe se rendit de Milan à Savone, dès qu'il scût que le Roy d'Espagne s'estoit mis en mer. Ce Prince arriva au port de Savone la veille de Saint Pierre. Le Roy par un excès de civilité & de franchise, alla lui-même le saluer sur son bord, accompagné seulement du Gouverneur de Milan & de Galéas de saint Séverin, & sans sa garde ordinaire: mais comme le remarque d'Auton qui y estoit, l'armée navale de France occupoit tous les environs, bien armée, & il n'y avoit rien à craindre pour la personne du Roy. Ainsi le beau problème que proposent les Historiens d'Italie, sçavoir lequel des deux Rois avoit commis la plus grande imprudence en cette occasion, est aisé à résoudre. S'il y en eut, elle fut toute entiere du costé du Roy d'Espagne, & l'éloge de la fidélité & de la générosité doit être tout entier pour le Roy de France.

Après s'être entretenus quelque temps avec toutes les marques reciproques de la plus tendre amitié, les deux Rois descendirent à terre. Le Roy ceda par honneur au Roy d'Espagne le logis qu'il occupoit au Château, & se logea à l'Evêché. Ils eurent ensemble plusieurs entretiens secrets, où le seul Cardinal d'Amboise assista, & où ils traiterent principalement de la ligue proposée contre les Vénitiens: mais sans convenir en détail ni du temps, ni des mesures pour l'exécution. Le Roi fit de grands honneurs à Gonsalve, que Ferdinand ra-

menoit avec lui en Espagne, & lui fit faire commandement par ce Prince de s'asseoir avec eux à table. Ferdinand vouloit faire les mêmes caresses à Aubigni; mais il estoit malade de la goutte en son logis, où ce Prince lui fit l'honneur de l'aller voir. On peut dire que ce fut-là le dernier jour glorieux de Gonsalve: car la défiance que Ferdinand avoit conçûe de sa fidélité, fit qu'il le laissa sans employ & sans recompense le reste de ses jours, & qu'il ne lui donna aucune marque de reconnaissance pour ses grands services, que par les magnifiques obseques qu'il lui fit faire après sa mort.

Les deux Rois ayant passé trois jours ensemble, se separerent, le Roy pour retourner en France, & Ferdinand pour continuer son voyage vers l'Espagne, où son absence avoit donné lieu à bien des mouvemens depuis la mort de Philippe d'Autriche.

Il s'agissoit de l'administration du Royaume de Castille, la Reine Jeanne étant hors d'estat de la gouverner par elle-même. La plupart des Grands estoient pour y rappeler Ferdinand, & à la teste de ce parti se trouvoient l'Archevêque de Tolède, le Connétable de Castille, l'Amirante, les Ducs d'Albuquerque & de Bejar. D'autres vouloient qu'on la déferât à Maximilien d'Autriche Roy des Romains, comme étant grand-pere du Prince Charles heritier de la Couronne. Quelques-uns demandoient qu'on fît venir ce jeune Prince, auquel on donneroit un Conseil & des Ministres nommez par les Etats de Castille pour gouverner en son nom.

Il y en avoit qui proposoient pour Administrateur Emmanuel Roy de Portugal, à condition qu'on mariait l'Infante de Portugal avec Ferdinand fils cadet de Philippe d'Autriche, qui estoit venu en Espagne avec le feu

1507.

Memoires de
Brantôme.
Tome des
grands Capitaines étrangers.*Et retourne ensuite en Espagne.**Etat de ce Royaume.*

1507.

Roy son pere, & pour qui les Castillans avoient pris amitié. Le dessein de cette faction estoit d'enlever par là la Couronne à Charles l'aîné, Duc de Luxembourg. Jean d'Albret Roy de Navarre avoit aussi ses partisans, qui proposerent de faire épouser la fille aînée du feu Roy au Prince de Vianne Infant de Navarre, en le déclarant heritier de la Couronne de Castille, chacun en tout cela envisageant, comme c'est l'ordinaire, ses interets particuliers.

*Ferdinand y
est reconnu
Roy de Castil-
le.*

Ces nouvelles portées à Ferdinand l'inquiétoient beaucoup; mais il avoit trop à cœur la possession du Royaume de Naples, pour retourner sur ses pas, avant que de s'estre assuré de ce costé-là. Tout ce qu'il faisoit pour maintenir son parti, estoit de mander en Espagne qu'il y reviendrait au plustost, & de tâcher de gagner par de grandes promesses les Seigneurs qui lui estoient contraires. L'Archevêque de Toledé qui estoit à la teste d'un espece de Conseil, qu'on avoit establi en attendant qu'on pût convenir du choix de l'Administrateur, le servit bien; & à force de délais, dont il trouvoit toujours quelque prétexte nouveau, il suspendit la détermination pendant près d'un an: jusqu'à ce qu'enfin l'arrivée de Ferdinand dissipa les factions, dont presque tous les chefs se réunirent pour le reconnoître: & celle du Roy des Romains, qui estoit la plus à craindre, fut obligée comme les autres de céder, sur-tout depuis que la Reine Jeanne eut donné son consentement à ce qui avoit esté résolu. Le chapeau de Cardinal que Ferdinand apporta d'Italie à l'Archevêque de Toledé fut la récompense de ce grand service, & de plusieurs autres qu'il avoit rendus à l'Etat.

*Curateur don-
né à Charles de*

L'exclusion de l'Administration de la Castille ne fut pas l'unique mortifi-

fication de cette nature que le Roy des Romains reçut après la mort de son fils Philippe d'Autriche, si nous en croyons les Memoires du Seigneur Martin du Bellay. Il fut question de donner au Prince Charles Duc de Luxembourg un Curateur pour ses Etats des Pays bas, & un gouverneur pour sa personne. Il estoit naturel que le choix pour l'administration des peuples tombast sur le Roy des Romains comme grand-pere de ce Prince. Les Etats de Flandre s'y opposerent, & voulurent qu'on s'en tint au Testament de Philippe, dans lequel ce Prince, soit par estime pour la generosité du Roy de France, soit par politique, & pour l'empêcher à l'occasion de sa mort d'attaquer les Pays-bas, le déclaroit Curateur honoraire de son fils, & le prioit d'en donner un de sa main au jeune Prince pour son éducation, & pour le gouvernement de ces Provinces. Le Roy le fit, & n'eut égard dans ce choix qu'aux regles que l'honneur lui prescrivait, c'est-à-dire, qu'il choisit parmi les Seigneurs des Pais-Bas celui en qui il reconnut le plus de prudence & le plus de capacité pour remplir un si important emploi. Ce fut Guillaume de Croy Seigneur de Chièvres, qui ne répondit que trop bien à l'opinion qu'on avoit conçue de lui, par l'excellente éducation qu'il donna à ce Prince, car il le forma aux affaires & dans l'art de gouverner d'une maniere, dont la France dans la suite éprouva les effets à ses dépens.

Ce fait certainement très-digne de remarque dans nostre Histoire par l'honneur qu'il fait à Louis XII. a esté contesté depuis peu par un très habile homme. M. Godefroy qui est establi à Lisle & qui à l'exemple de ses ancestres s'applique à faire de curieuses recherches pour l'Histoire, rend

1507.

*Luxembourg,
pour ses Etats
des Pays Bas.*

*Memoires de
Brantome.*

*Memoires de
du Bellai.*

*Remarques
critiques là-
dessus.*

1507.

au moins la chose douteuse. D'un costé le témoignage du Seigneur du Bellai est d'un grand poids. C'estoit un homme de qualité, homme d'estat & homme de guerre employé aux negociations & au commandement des troupes, qui vivoit du temps de Loüis XII. & estoit à la Cour : voici ce qu'il dit en termes exprès sur cet article. „ Le „ Roy Dom Philippe son pere en sa „ mort, voyant qu'il laissoit son fils „ Charles, dont nous ferons ci-après „ mention en ces Memoires, âgé seulement d'onze ans, & que le Roy, „ devant qu'il fust en âge (vû la légèreté des Flamans) se pourroit investir des Païs-Bas : pour obvier à „ ce, il ordonna par testament le Roy „ Loüis XII. son Curateur, & le Roy „ par le consentement des Païs y ordonna le Sieur de Chièvres de la „ Maison de Croy „. Brantome dans l'éloge de M. de Chièvres adopte ce que dit le Seigneur du Bellay, & Varrillas dans son Traité de l'éducation des Princes embellit la chose à son ordinaire & cite le testament du Roy de Castille.

D'autre part le nouvel Auteur parle ayant en main les pieces. Il a, dit-il, une copie authentique du testament de Philippe Roy de Castille, où il n'est pas dit un mot du Roy de France, ce qui détruit manifestement ce que rapporte le Seigneur du Bellay ; de plus le Gouverneur de Charles d'Autriche, après la mort du Roy Philippe de Castille ne fut point Guillaume de Croy Seigneur de Chièvres ; mais Charles de Croy Prince de Chimai cousin de M. de Chièvres ; c'est ce que l'Auteur prouve par un acte aussi incontestable : il montre que M. de Chièvres ne fut Gouverneur de Charles d'Autriche qu'en 1509. par la démission du Prince de Chimai, & produit les Lettres Patentes de M. de Chièvres pour cet emploi datées de

1509. plus de deux ans & demi après la mort du Roy Philippe, & lorsque Marguerite d'Autriche gouvernoit les Païs-Bas sous l'autorité de Maximilien Roy des Romains ayeul de Charles. Il est difficile de ne se pas rendre à de si fortes preuves, & il paroît qu'il faut en revenir à ce que conclut l'Auteur, qu'apparemment Philippe estant près de mourir fit prier Loüis XII. de sa part de prendre en main les interêts du Roy Pupille, & de l'aider de ses conseils & de ses forces au cas qu'il fust attaqué dans les Païs-Bas, ou que les Flamans ne lui fussent pas soumis. Cependant avant que de rien déterminer là-dessus, j'ai fait mes diligences pour m'instruire. J'ai écrit en Espagne pour sçavoir s'il n'y avoit point quelque Codicille du Roy Philippe d'Autriche, que M. du Bellay auroit pris pour le Testament de ce Prince : mais il n'a pas esté possible à celui qui s'estoit chargé de cette commission d'avoir communication des Archives d'Espagne sur ce sujet.

Quoiqu'il en soit, les Flamans se raviserent touchant l'administration des Païs-Bas, & prièrent par le conseil de Henri VII. Roy d'Angleterre, le Roy des Romains de prendre soin des Païs-Bas, à l'occasion de la guerre que leur declara le Duc de Gueldre, qui du temps de Philippe d'Autriche avoit esté l'instrument ordinaire dont le Roy de France se servoit pour donner de l'occupation à ce Prince de ce costé-là ; & comme le Roy des Romains ne pouvoit pas aller lui-même en Flandre, il y envoya pour Gouvernante Marguerite d'Autriche sa fille Tante du Prince Charles. Ce qui occupoit alors le Roy des Romains, estoit une grande Diète de l'Empire qu'il avoit convoquée à Constance, à l'occasion que je vais dire.

Le Pape Jules II. dont l'esprit inquiet

1507.

Les Flamans se raviserent, & donnent le soin de leur païs au Roy des Romains.

Lettre de Henri VII. rapportée dans Harz. Annales de Brabant.

Guicciard. l. 7.

1507.

Diète convoquée à Constance par ce Prince alarmé des heureux succès du Roy.

quiet ne pouvoit demeurer en repos, ni y laisser les autres, avoit jetté l'alarme par tout, au sujet du passage du Roy en Italie pour son expedition de Gènes. Il estoit chagrin de ce qu'on donnoit retraite aux Bentivoglio dans le Duché de Milan, de ce qu'ils avoient fait depuis une tentative sur Boulogne, & de ce que le Roy avoit fait la guerre aux Génois en personne, contre le conseil qu'il lui donnoit malignement, esperant voir échoüer l'entreprise, si ce Prince l'eust confiée à ses Lieutenans. Enfin il estoit au desespoir de ce qu'elle avoit réüssi, & establi mieux que jamais la puissance des François en Italie, où il souhaitoit extrêmement de l'affoiblir. Il écrivit durant cette expedition au Roy des Romains & aux Electeurs de l'Empire des Brefs foudroyans contre le Roy, où il disoit que la guerre que ce Prince avoit entreprise contre les Génois n'estoit qu'un prétexte; qu'il en vouloit à l'Etat Ecclesiastique, & que son dessein estoit d'obliger le saint Siege à le faire Empereur, & à rendre l'Empire à la Maison de France, où il avoit esté autrefois.

Les Venitiens joignirent leurs plaintes aux siennes. Ils exagererent les sujets de défiance qu'ils avoient des desseins du Roy sur les Etats d'Italie, & en particulier sur leur Republique, & exhorterent les Princes d'Allemagne à s'unir avec eux & avec le Pape pour la défense commune de leur Republique, de l'Empire, & du saint Siege. Ce fut-là le sujet de la convocation de la Diète de Constance, où le Roy des Romains envenimé depuis tant d'années contre la France, & toujours prest à donner dans tous les projets qui se faisoient contre elle, lut les Brefs du Pape, & rassembla dans la harangue qu'il fit à cette occasion, tout ce qu'il crut capable de rendre odieuse la Nation François, & la pré-

Tome V.

tendue ambition du Roy de France. Il conclut à l'union de tous les Princes d'Allemagne avec le Pape & avec les Venitiens pour chasser les François du Milanez, Fief de l'Empire qu'ils avoient usurpé, d'où ils menaçoient toute l'Italie & l'Allemagne, qui ne feroient point en assurance, jusqu'à ce que les Alpes fussent, comme autrefois, les bornes du Royaume de France.

La Diète fut ébranlée par ce discours, & encore plus par les heureux succès que le Roy avoit eus dans l'expédition de Gènes; & on commença à dresser les articles de l'Union. On n'avoit point encore vu tant d'ardeur & tant d'animosité contre la France dans aucune Diète de l'Empire. La bonne intelligence avoit esté entretenue de temps immemorial entre ces deux Estats: nuls Traitez n'avoient été mieux observez que ceux qui unifesoient nos Rois avec les précédens Empereurs, & les differends qui estoient quelquefois survenus entre eux, avoient esté presque aussi-tôt assoupis par la franchise avec laquelle ces Princes agissoient les uns avec les autres. On fut surpris que les Princes de l'Empire & les Députés des villes se rendissent si facilement aux prétextes, dont le Roy des Romains couvroit ses ressentimens particuliers: mais la conduite que le Roy tint après la prise de Gènes, commença à déconcerter les artifices de ce Prince & du Pape.

Car sçachant ce qui se passoit à Constance, & les motifs dont on se servoit, pour soulever tous les Princes de l'Empire contre lui, il n'eut pas plutost soumis Gènes, qu'il congédia son armée, & seroit incontinent retourné en France, sans la conférence que le Roy d'Espagne lui avoit demandée à Savone.

Ce licentement des troupes eut
L1.

1507.

On y conclut une Union avec le Pape & les Venitiens pour chasser les François du Milanez.

La bonne conduite du Roy dissipe les soupçons des membres de la Diète.
Guicciard. l. 71

1507.

une partie de l'effet qu'il avoit prétendu : car dès qu'on le sçut à Constance, la vivacité des Princes de l'Empire & des Députez à la Diete commença à se rallentir; les Agens secrets que le Roy avoit dans la ville, firent comprendre aux plus échaufez, que les bruits qu'on avoit répandus de ses grands desseins sur l'Italie, n'estoient que des chimeres, & que l'unique but qu'il avoit eu en passant les Alpes, n'avoit esté que de faire rentrer les Rebelles dans leur devoir. Ces remontrances furent appuyées d'une bonne distribution d'argent : & au lieu que toute l'Allemagne devoit fondre en Italie sous les ordres de Maximilien, si l'armée des François y estoit demeurée, il fut seulement arresté que l'Empire lui feroit une armée de huit mille chevaux & de vingt-deux mille hommes de pied pour six mois, lorsqu'il voudroit aller se faire couronner à Rome, & que pour l'artillerie & les autres dépenses extraordinaires, on lui donneroit six vingt mille florins. C'estoit peu de chose pour un si grand voyage, & pour un Prince qui n'avoit d'ailleurs gueres d'argent; parce que dès qu'il en avoit, il en estoit très-mauvais ménager.

*Embarras des
Venitiens
dans cette
conjoncture.*

D'autre part le Roy avoit envoyé en Suisse le Bailli de Dijon, pour traverser un Traité que Maximilien y avoit commencé avec les Cantons pour la levée de dix mille hommes, & on travailloit à force pour mettre en défense toutes les Places du Duché de Milan : mais c'estoit à Venise où les négociations estoient les plus vives. Les Ambassadeurs de Maximilien demandoient passage pour son armée sur les terres de la Republique, proposoient une ligue offensive contre la France, & menaçoient de prendre d'autres mesures, en cas d'un refus, dont la Seigneurie se repentiroit trop

tard. Leur menace estoit, que dès que le Roy leur maistre voudroit mettre en execution le Traité qu'il avoit fait contre elle avec le Roy de France il y avoit quelques années, les François seroient toujours disposez à se réunir avec lui.

Les Ambassadeurs de France au contraire faisoient tous leurs efforts, pour empêcher que les Venitiens n'accordassent le passage au Roy des Romains; leur representoient que la paix d'Italie dépendoit de ce refus; que le Roy ne pourroit pas se dispenser d'y entrer lui-même avec toutes les forces de son Royaume, de prendre ses sûretés par tous les moyens qu'il jugeroit les plus propres, pour s'opposer aux entreprises du Roy des Romains, & que l'Italie seroit le théâtre d'une guerre, qui ne pourroit que lui estre très-funeste. Tout cela inquietoit fort le Sénat qui s'assembloit bien des fois, pour délibérer sur une affaire si délicate.

Les avis ne pouvoient manquer d'estre fort partagez. C'estoit une nécessité aux Venitiens de prendre un de ces trois partis, ou de s'unir avec le Roy des Romains contre le Roy de France, ou avec le Roy de France contre le Roy des Romains, pour empêcher son passage d'Allemagne en Italie, ou de demeurer neutres, sans rompre ni avec l'un ni avec l'autre s'il estoit possible. S'unir avec le Roy des Romains, c'estoit se charger de toute la dépense de la guerre, ce Prince n'ayant pas beaucoup de quoi y contribuer, & estant insatiable, quand la bourse de ses Alliez lui estoit une fois ouverte. Son inconstance n'estoit pas moins à craindre que sa disette d'argent & son avidité. Il estoit toujours prest à entreprendre, & on ne le voyoit jamais rien executer. La moindre difficulté l'arrestoit : la France, quelque animé qu'il fust contre elle,

1507.

1507.

lui avoit fait abandonner ses meilleurs amis par l'appas de l'argent ; & c'estoit ce qui avoit causé la perte de Ludovic Sforce, & qui pourroit, disoit-on, produire celle de la Republique.

D'autre part s'opposer au passage du Roy des Romains à force ouverte avec le secours de France, c'estoit attirer la guerre en Italie & les troupes étrangères dans les Etats de la Republique. On connoissoit les mauvaises intentions de la France ; & la Ligue de Blois entre le Roy, le Pape & Maximilien, quoiqu'elle n'eût point eu encore de suite, en estoit une preuve trop certaine.

Enfin la neutralité estoit difficile à observer en une pareille occasion. Maximilien paroissoit résolu de forcer le passage, si on ne le lui accordoit pas. La menace qu'il faisoit de se liguier avec la France contre la Republique, si elle ne prenoit son parti, n'estoit pas une menace vaine ; le Roy de France estant très-disposé à écouter cette proposition. On prévoyoit que le Pape loin de s'y opposer, entreroit avec joye dans ce Traité : & on estoit en danger de voir renouveler la ligue de Blois, où la ruine de la Republique avoit esté conclüe. Nicolo Foscarini & André Griti exposèrent au long ces raisons dans le Conseil d'Estat ; le premier panchant plus du costé de la ligue avec le Roy des Romains, & le second estimant qu'il estoit plus dangereux de rompre avec la France.

Après bien des délibérations, le second avis l'emporta : quelques efforts que fissent Dominique Morosini, Paul Bailli, & André Vénier, qui appuyèrent fortement celui de Foscarini. Il fut résolu qu'on temporiseroit le plus qu'il seroit possible : mais que quoi qu'il arrivast, on ne prendroit point les armes pour le Roy des Ro-

maines : Et comme ses Ambassadeurs demandoient une prompte réponse, on leur répondit ce qu'on avoit déjà fait dire à ce Prince sur l'article du passage, que s'il vouloit aller se faire couronner à Rome, & passer sur les Terres de la Republique sans armée, on l'y recevroit avec tous les honneurs qui estoient dûs à la Majesté Imperiale ; mais que les anciens engagements qu'ils avoient avec la France pour la conservation du Duché de Milan à cette Couronne, ne leur permettoient pas de lui declarer la guerre ; qu'au reste ils s'en tiendroient précisément aux Articles de ces Traitez ; que si le Roy des Romains vouloit faire la guerre à la France du costé de la Bourgogne, ils ne s'en mêleroient point du tout, & que même s'il la lui vouloit faire dans le Duché de Milan, sans passer par les Etats de Venise, ils se contenteroient de fournir au Roy de France le peu de secours dont ils estoient convenus par les Traitez, & qu'ils le feroient d'une maniere qui convaincroit le Roy des Romains, que le seul motif de ne pas manquer à leur parole, & les conjonctures presentes les empêchoient de ne pas lui donner de plus grandes marques de l'attachement qu'ils avoient à ses interets.

Cette réponse déconcerta fort le Roy des Romains, qui commença à se repentir de la levée de bouclier qu'il avoit faite à la Diète de Constance. Ses negociations chez les Suisses estoient avortées faute d'argent comptant. Les Princes & les Villes libres d'Italie, qui par la crainte du grand armement qu'il préparoit, lui avoient donné esperance de lui fournir des sommes considerables, alleguerent divers pretextes pour s'en dispenser. Il crut gagner le Pape en l'assurant que la fin de son armement n'estoit que le rétablissement d'un des fils de Ludo-

1507.

Guicciard.

l. 7.
Ils se déterminent à ne prendre point les armes pour le Roy des Romains.

Justiniani
l. 10. Hist.
Venetz.

1507.

vic dans le Duché de Milan, & en lui promettant de laisser dans ce Duché toutes ses troupes, & de n'aller à Rome pour se faire couronner, qu'avec sa seule Cour. Il lui demandoit seulement la permission d'employer pour les frais de son voyage cent mille ducats, qui avoient esté levez en Allemagne pour la guerre contre les Turcs: mais le Pape, qui ne voyoit pas encore où pourroient aboutir tous ces mouvemens, le refusa; & tout ce qu'il put tirer d'argent d'Italie, se reduisit à six mille ducats que les Siennois lui donnerent.

Guicciardino,
l. 7.

Et ce Prince
demeure ferme
dans le
dessein de faire
la guerre
aux François
en Italie.

Le Roy des Romains, malgré tous ces obstacles, demeura ferme contre son ordinaire dans le dessein de passer en Italie, & d'y faire la guerre aux François. Une partie des troupes qui lui avoient esté promises à la Diète de Constance s'assembloit aux environs de cette Ville, quoique fort lentement: & il s'en falloit beaucoup que le nombre n'en fust complet. Il en envoyoit des détachemens vers la Bourgogne & vers l'Italie. Il en avoit sur le chemin du Frioul, & sur celui de Trente; d'autres prenoient la route du Lac de Come, d'autres celles de Savoye, & il faisoit marcher son artillerie tantost d'un costé, tantost d'un autre.

Mesures du
Roy & des Venitiens
pour n'estre point
surpris.

D'Auton,
Histoire de
Louis XII.

Le Roy & les Venitiens, qui ne vouloient pas se laisser surprendre, prenoient leurs précautions de toutes parts. Les troupes du Duché de Milan furent renforcées de cavalerie & d'infanterie; & le Roy y envoya un Tercé de trois mille Espagnols qu'il avoit pris à sa solde, sous la conduite du Colonel Peralte, avec l'agrément du Roy d'Espagne qui le lui avoit donné, lorsqu'ils se virent à Savone, de quoi le Roy des Romains fit inutilement de grandes plaintes à Ferdinand. Chaumont Gouverneur du Milanéz s'empara d'Arone sur le Lac

Majeur: cette Place appartenoit à la Maison de Borromée, qu'on soupçonnoit d'intelligence avec Maximilien. Cinq cens hommes d'armes marcherent sur les frontieres de Bourgogne sous les ordres de la Trimouille Gouverneur de cette Province; & Robert de la Mark alla joindre le Duc de Gueldre en Brabant avec deux mille hommes de pied & quatre cens hommes d'armes, pour attirer de ce costé-là une partie des troupes Allemandes. Les Venitiens envoyèrent Barthélemi d'Alviane avec huit cens hommes d'armes dans le Frioul, & le Comte de Pétillane avec quatre cens hommes d'armes & beaucoup d'infanterie, pour garder les passages sur les frontieres du Trentin: & Jean-Jacques Trivulce, par ordre du Roy, s'avança jusqu'à Vérone, pour estre à portée de seconder les Venitiens avec cinq cens hommes d'armes & cinq mille fantassins.

1507.

Haræus
Annal. Brabant.

S. Gelais,
Histoire de
Louis XII.

Mais le Roy des Romains avoit résolu de faire sa premiere tentative d'un autre costé, où l'on ne l'attendoit pas. C'estoit sur Gènes par le moyen de Baptiste Justiniani & de Frégosin ennemis de la France qui estoient bannis de leur patrie, & qui entretenoient intelligence dans cette Ville-là en faveur de l'Empereur. Ils traverserent avec mille Allemans une partie des Terres de Venise qu'on ne gardoit pas; parce qu'on croyoit ces chemins impraticables. Leur dessein estoit de passer le Pô sur les frontieres du Parmesan, & d'aller de-là à Gènes, pour y faire prendre les armes aux gens de leur faction: mais Chaumont ayant eu avis de leur marche, & devinant leur dessein, envoya promptement des troupes dans le Parmesan qui leur couperent le passage. Ils devoient y périr, ou se rendre: mais les Venitiens, qui ne vouloient point commencer la guerre, leur per-

Maximilien
échoué dans le
dessein qu'il
avoit formé
sur Gènes.
Guicciard. l. 7.

1507. mirent de retourner chez eux, & leur donnerent passage dans leurs Etats.

Comme il y avoit à Boulogne beaucoup de Génois refugiez du nombre de ceux qui avoient esté exceptez de l'amnistie accordée par le Roy à la Ville de Gènes, ce Prince soupçonna le Pape d'estre entré dans ce dernier complot. Jules de son costé se plaignoit du Roy & des Venitiens, au sujet d'une entreprise qui avoit esté faite sur Forli par ceux qu'il avoit bannis de cette Ville, & dont il prétendoit que la conspiration avoit esté formée à Faenza. Il ajoutoit qu'un Moine qu'on avoit arresté à Mantouë, avoit confessé que les Bentivogles l'avoient suborné pour l'empoisonner, & que le Gouverneur de Milan l'avoit exhorté à faire ce que ces Seigneurs lui diroient. Il envoya même le procès tout instruit au Roy par l'Evêque de Pezaro, & lui demanda justice; sur quoi ce Prince fit venir à la Cour Alexandre Bentivogle, pour se défendre de cette accusation, & l'obligea ensuite avec ceux de sa famille, de sortir du Duché de Milan. Telle estoit la situation des affaires d'Italie à la fin de l'an 1507. mais elle changea bien dès le commencement de l'année suivante.

1708. Maximilien voyant son entreprise sur Gènes échouée, espéra surprendre les Venitiens, en fondant tout à coup dans leurs Etats, en une saison où il n'y avoit pas d'apparence qu'il voulût commencer la guerre.

Guicciardino
lib. 7. &
alii.

Il envoya au mois de Janvier un Héraut à Vérone, demander le logement pour quatre mille chevaux, & notifia au Gouverneur qu'il vouloit passer par là, pour aller se faire couronner à Rome. Le Gouverneur, après avoir consulté la Seigneurie, répondit, que si le couronnement du Roy des Romains estoit le seul mo-

tif qui l'obligeast à passer par Vérone, on l'y recevroit avec tous les honneurs qu'il pouvoit attendre de la République; mais que le grand nombre de troupes qui l'accompagnoient, & la grosse artillerie qu'il avoit assemblée sur les frontieres de l'Estat de Venise, montroient trop clairement qu'il y venoit en ennemi; qu'ainsi il devoit s'attendre qu'on s'opposeroit à son passage.

Il avoit bien prévu cette réponse: c'est pourquoi en l'attendant, il s'estoit avancé jusqu'à Trente, où le troisieme de Février, ayant pris avec l'agrément du Pape, toutes les marques de la dignité Imperiale, & le nom d'Empereur élu, Titre que les Rois des Romains se donnoient, lorsqu'ils estoient en marche pour aller prendre la Couronne Imperiale à Rome; il declara qu'il tenoit pour ennemis, tous ceux qui s'opposeroient à son passage. Il fit charger sur l'Adige quantité de toutes sortes de provisions & de munitions de guerre, & sortit de Trente, pour marcher vers le Vicentin avec quatre mille fantassins & cinq cens chevaux.

Le Marquis de Brandebourg s'avança vers Rovorédo avec autant de Cavalerie & deux mille hommes de pied, & un autre corps de cinq mille hommes d'infanterie & de quatre cens chevaux, se jeta dans le Frioul, & s'empara de Cadore où il n'y avoit qu'une garnison fort foible.

Les Vénitiens donnèrent aussi-tost avis au Roy de cette irruption; & pour arrester les Imperiaux, firent marcher Jean-Jacques Trivulce du costé de Rovorédo, avec les cinq cens hommes d'armes François, & quatre ou cinq mille hommes de pied qu'il commandoit dans le Véronése. Barthélemi d'Alviane & le Provéditeur Georges Cornaro ayant rassemblé les garnisons du Vicentin, allèrent au secours

L l iij

1508.

Il marche ensuite vers le Vicentin, après avoir pris le nom d'Empereur.

Petrus de Angleria. Epist. 380.

Mesures de la République pour s'y opposer. S. Gelais. Histoire de Louis XII.

1508.

du Frioul, & quatre galeres avec quelques autres vaisseaux armez en guerre, eurent ordre d'aller croiser du costé du Triest, pour faire diversion.

L'Empereur averti de la marche de Cornaro & d'Alviane vers le Frioul, y alla en personne avec six mille hommes, joindre les autres troupes Allemandes qui estoient entrées dans la vallée de Cadore, courut quinze ou vingt lieues de país en le ravageant, prit le fort de saint Martin & celui de Piévé, & se rendit maistre de presque toute la vallée, qui lui ouvroit le chemin du Trévisan. Mais on fut bien surpris d'apprendre que sur la fin de Février, c'est-à-dire, trois semaines après avoir commencé la guerre, il estoit parti brusquement de son camp, & avoit pris la route d'Innspruk, pour aller chercher de l'argent qui commençoit à lui manquer. Il apprit en chemin que les Suisses avoient traité avec le Roy de France, & que cinq mille estoient déjà en marche pour son service en Italie, de quoi il fut fort consterné.

Cependant Alviane fit tant de diligence, qu'en deux jours malgré la difficulté des chemins, au travers des montagnes toutes couvertes de neige, il arriva avec sa cavalerie fort près de Cadore, dont les Allemans s'estoient rendus maistres. Il attendit là son infanterie, & se saisit du passage de Lospalto di Méforina, qui est l'entrée de la vallée, où les Allemans par une grande imprudence, n'avoient pas mis de garde.

L'arrivée de ce General fit reprendre cœur aux habitans du país, qui connoissant toutes les routes des montagnes, allèrent par des chemins écartez, & s'emparèrent de la teste de tous les défilez, par où les Allemans pouvoient se retirer chez eux. Ceux-ci se voyant ainsi investis de toutes

parts, virent bien qu'ils n'avoient de ressource que dans leur courage, & qu'avant qu'Alviane, dont les troupes grossissoient tous les jours, eust tout son monde, c'estoit pour eux une nécessité de tâcher de le battre pour s'ouvrir le passage. Ils vinrent l'attaquer avec beaucoup de résolution; mais comme il avoit l'avantage du terrain, il soutint bravement l'assaut, les repoussa, & les mit en déroute: il en demeura mille sur le champ de bataille, & presque tout le reste fut pris.

Il sut si bien profiter de ce grand avantage, qu'après avoir repris Cadore, & les autres Châteaux qui avoient cédé au premier effort des Allemans, il conquit en peu de temps tout ce qui appartenoit à l'Empereur dans le Frioul & dans l'Istrie, & la ville même de Triest, que Contarini General Venitien assiegea par mer, tandis qu'Alviane la battoit du costé de la terre.

Les Allemans se soutinrent un peu mieux dans le Trentin. Il s'y donna plusieurs petits combats avec divers succès, jusqu'à ce que les six mois de service des troupes de l'Empire étant écoulés, la plupart se retirèrent, & laissèrent ce pays en grand danger d'être enlevé à l'Empereur.

Ce Prince voyant ses affaires en un si grand désordre, demanda une Trêve à la République, qui répondit qu'elle estoit prête de l'accorder, pourvu que le Roy de France y consentist. Trivulce, qui sçavoit les intentions du Roy, dit que ce Prince ne s'y opposeroit pas, pourvu qu'elle fust generale, c'est-à-dire, que non-seulement lui & ses Alliez d'Italie y fussent compris, mais encore ceux de delà les Monts, & en particulier le Duc de Gueldre, sur qui l'Empereur avoit résolu de fondre à la première occasion, avec toutes les

1508.

Guicciard,
l. 7.

Les Allemans
sont battus
près de Cado-
re.

Ce qui oblige
l'Empereur à
proposer une
Trêve aux
Venitiens.

1508. forces d'Allemagne & des Pays-Bas. Ce Prince rejetta cette condition. Les Venitiens à qui il offroit de laisser toutes les Places qu'ils avoient prises, avec la liberté de les fortifier durant la Trêve, firent instance pour obliger Trivulce à passer cet article, lui représentant que cette guerre regardoit uniquement l'Italie, & qu'ils n'estoient liguez avec le Roy que pour la défendre. Il tint ferme, & protesta qu'il ne signeroit point la Trêve, jusqu'à ce qu'il eust reçu de nouveaux ordres de la Cour de France.

Les Venitiens qui trouvoient un si grand avantage dans ce Traité, n'eurent point d'égard à ses protestations. Ils conclurent la Trêve pour trois ans le vingtième d'Avril, ajoutant seulement, que si le Roy de France vouloit y estre compris, il le pourroit estre, pourvu qu'il ratifiast le Traité dans l'espace de trois mois. De cette maniere on mit les armes bas de part & d'autre, & la tranquillité fut rendue à l'Italie; mais elle ne fut pas long-temps sans estre replongée dans une plus funeste guerre qui mit la Republique de Venise à deux doigts de sa ruine. Ce fut par la ligue qui se conclut à Cambrai entre le Pape, l'Empereur, le Roy de France, & le Roy d'Espagne, de la maniere & par les motifs que je vais dire.

*Ligue de Cambray.
Motifs qui la firent faire.*

Seyssel, Hist. de Louis XII.

Le Roy de France & l'Empereur extrêmement irrités contre les Venitiens, l'un pour la perte des Pays qu'ils lui avoient enlevés, & l'autre pour la Trêve faite sans son consentement contre la foy des Traitez, & mille autres sujets qu'il avoit dissimulés jusqu'alors, se réunirent ensemble, & résolurent d'en tirer vengeance. Le Pape ennuyé de l'inaction où il estoit depuis quelque temps, fut le nœud de cette réunion, & les véritables causes furent les mêmes inte-

rests qui avoient produit une semblable ligue faite à Blois, quatre ans auparavant, & dont certains événements que j'ay racontés, empêchèrent l'effet. Le Pape avoit toujours le dessein de réunir au S. Siege tous ses anciens Domaines, le Roy de rentrer en possession de toutes les dépendances du Duché de Milan, l'Empereur, de tous les Pays qu'il avoit perdus, & de tous ceux qu'il prétendoit, que les Venitiens avoient usurpés autrefois sur la Maison d'Autriche, & le Roy d'Espagne de tout ce qui leur avoit esté engagé dans la Poüille à l'occasion de l'expédition de Charles VIII. au Royaume de Naples.

Pour tenir la negociation secrette, on prit pour prétexte, & pour sujet apparent des Conférences qu'on devoit tenir à Cambrai, une autre affaire qui sembloit estre indépendante de celles d'Italie. C'estoit d'étouffer les semences de guerre dans les Pays-Bas, & de terminer certains différens entre le Roy & Charles d'Égmond Duc de Gueldre d'une part, & Charles Prince d'Espagne de l'autre: l'Empereur, en qualité d'Ayeul de ce Prince & de son Tuteur devoit estre compris dans le Traité.

Prétexte dont on la couvrit.

Madame Marguerite d'Autriche, Gouvernante des Pais-Bas, fille de l'Empereur, Princesse d'une grande prudence, fut celle dont ce Prince se servit pour regagner le Roy, & l'animer contre les Venitiens. Elle traita souvent avec lui par ses Envoyés à la Cour de France, & il fut enfin résolu à Roüen, où le Roy venoit de faire son entrée avec la Reine, qu'il donneroit plein pouvoir au Cardinal d'Amboise, & l'Empereur à Marguerite d'Autriche, pour convenir de tous les articles de la ligue qu'ils feroient entre eux.

S. Gelais, Histoire de Louis XII.

Traité de Cambray, au Recueil de Traitez par Leonard T. 2.

On commença par ce qui regardoit les Pays-Bas. Il fut arrêté que

Articles publics qu'elle contenoit.

1508.

le Duc de Gueldre rendroit quelques Places qu'il avoit usurpées en Hollande ; que pour le reste de ses differens avec la Maison d'Autriche, ou avec ceux qu'elle soustenoit contre lui, la chose seroit remise à l'arbitrage de l'Empereur & du Roy de France, que ces deux Princes commettroient au plustost des personnes prudentes, & équitables, & que les parties seroient obligées de s'en rapporter à leur jugement.

Que Charles Prince d'Espagne, par rapport à ses Etats mouvans de la Couronne de France, seroit conservé dans les mêmes privileges & prérogatives, dont jouissoit le feu Roy de Castille son pere.

Que les anciens differens entre les Maisons d'Autriche & de Bourgogne d'une part, & la Maison de France de l'autre, qui estoient suspendus depuis long-temps, le seroient encore pour tous les articles, dont il ne seroit point fait mention dans le present Traité.

Que l'Empereur donneroit une nouvelle investiture du Duché de Milan au Roy, tant pour lui que pour ses descendans mâles, & à leur défaut, pour Madame Claude de France sa fille & pour son époux, & qu'au cas que cette Princesse mourut, l'investiture seroit pour sa sœur & les descendans de sa sœur, ou des autres fil es que le Roy pourroit avoir ; que l'Empereur renonceroit aux clauses du Traité, qui avoit esté fait autrefois pour le mariage de cette Princesse avec Charles Prince d'Espagne, & que le Roy lui donneroit pour l'investiture cent mille écus d'or, dans le temps qu'il la recevrait par ses Députez ; ce qui fut executé dans la suite.

Acte d'Investiture pour le Duché de Milan, &c.

Que les Traitez de Trente, de Blois, & de Haguenau seroient observez, excepté dans les points auxquels il seroit

dérogé en celui que l'on faisoit actuellement.

1508.

L'Empereur prend dans ce Traité la qualité de Tuteur du Prince Charles son petit-fils, & d'Administrateur de ses Etats. On y convint aussi de suspendre les differens qui estoient pour le Royaume de Navarre entre Jean d'Albret qui en estoit en possession, & Gaston de Foix qui y avoit des prétentions, & qu'il ne se feroit aucunes hostilités ni de part ni d'autre ; mais que pour les Etats qui estoient des Fiefs de la Couronne de France, les deux concurrens pourroient poursuivre leurs droits par les voyes de la justice.

C'estoit-là ce qui se faisoit dans les conférences de Cambrai sans aucun mystère ; mais la ligue contre les Vénitiens s'y négocioit secrètement. Le Pape, l'Empereur, le Roy de France, le Roy d'Espagne y convinrent chacun de leurs prétentions sur les Domaines de cette Republique, suivant le détail que j'en ai déjà fait en parlant du Traité de Blois. Ravenne, Cervia, Faenza, Rimini, Imola, Césène devoient estre le partage du Pape. L'Empereur devoit estre remis en possession de Rovorédo, de Vérone, de Padouë, de Vicenze, de Trevise, du Frioul, & de tout ce que les Venitiens venoient de prendre sur lui. Bresse, Crème, Bergame, Crémone, la Giradadda, & toutes les anciennes dépendances du Duché de Milan devoient revenir au Roy. Trani, Brindes, Otrante, Gallipoli, & tout ce que les Vénitiens occupoient du Royaume de Naples, devoit y être réuni sous la domination du Roy d'Espagne. On devoit être prêt à entrer en campagne au premier d'Avril de l'année suivante : & comme l'Empereur avoit fait une Trêve de trois ans avec les Venitiens, qu'il ne pouvoit rompre sans prétexte, il fut

reglé.

Articles secrets contre les Venitiens.

1508.

reglé que ce Prince ne leur feroit la guerre que comme auxiliaire du Pape, & qu'après une sommation qui lui seroit faite de sa part, de le venir seconder dans la réunion qu'il vouloit faire des anciens Domaines de l'Eglise en qualité de protecteur du S. Siege, titre attaché à celui d'Empereur.

Que jusqu'à la fin de cette guerre, le Roy d'Arragon & l'Empereur mettroient en surseance leurs prétentions pour l'administration de la Castille.

Que l'investiture pour le Duché de Milan ne seroit donnée que quand le Roy de France seroit entré en action contre les Venitiens, & que dans l'Acte seroient compris Bresse, Bergame, & les autres Villes ou païs sur lesquels il avoit des prétentions.

Que ni Paix ni Trêve ne se pourroient conclure avec les Venitiens par aucun des Conféderez, que du consentement de tous les autres.

Que le Pape agiroit contre les Venitiens, non-seulement par les armes temporelles, mais encore par les armes spirituelles, en mettant leur République en interdit.

Que l'Empereur & le Roy de France feroient leurs efforts pour engager le Roy de Hongrie dans la ligue; qu'on y pourroit recevoir le Duc de Savoye, le Duc de Ferrare, & le Marquis de Mantouë s'ils vouloient y entrer, & qu'enfin si les Venitiens avoient recours au Turc pour en avoir du secours, tous les Conféderez redoubleront leurs efforts, pour les pousser à bout.

Ce Traité fut signé à Cambrai le dixième de Decembre par Marguerite d'Autriche & par le Cardinal d'Amboise, conformément aux pleins pouvoirs que la Princesse avoit de l'Empereur, & le Cardinal du Roy de France. Maximilien le ratifia à Malines treize jours après, & le Pape à Rome

Tome V.

le vingt-troisième de Mars de l'année suivante, & Charles Duc de Savoye le signa à Turin le douzième de May, pour estre remis en possession du Royaume de Chypre, qu'il prétendoit lui estre injustement détenu par les Venitiens.

Les Conférences de Cambrai durèrent si long-temps à cause du détail des differens interets des Conféderez qui pouvoient estre difficilement conciliez, que les Venitiens soupçonnèrent qu'on y traitoit d'autres choses que des affaires des Pays-Bas. Les troupes qu'on levoit de tous costez, & divers autres mouvemens qu'il est impossible de cacher quand ils s'agit des préparatifs pour une expedition de cette importance, ne leur laissèrent gueres lieu de douter que ce ne fust à eux qu'on en vouloit. Ainsi ils pensèrent de leur costé à se precautionner contre le péril, ou à le détourner.

La premiere certitude que les Venitiens eurent de la conclusion de cette ligue, leur vint de la Cour de Rome, où leur Ambassadeur n'eut pas beaucoup de peine à tirer ce secret du Pape, qui dans le même temps qu'il souhaitoit avec une extrême passion de retirer des mains des Venitiens les Villes de l'ancien domaine de l'Eglise, appréhendoit beaucoup l'accroissement de la puissance de l'Empereur & de celle du Roy de France en Italie; de sorte qu'il estoit prest à prendre tous les moyens de faire avorter la ligue; pourvû qu'il put sans elle parvenir à ses fins. C'estoit la conduite qu'il avoit tenuë en 1504. pour rendre inutile de Traité de Blois, où la même ligue avoit esté formée: car après avoir obtenu des Venitiens une bonne partie des Places qu'il leur demandoit, il prit volontiers occasion de la lenteur du Roy des Romains & de la grande maladie du Roy de

Mm

1509.

Lettre du Duc de Savoye à l'Empereur & au Roy de France.

Ils en sont avertis & prennent des mesures pour se precautionner.

Guicciard.
Bembo.
Justiniano.

Ratification
du Traité de
Cambrai.

Bulle de Jules
II.

1509.

France, pour n'en pas venir à l'exécution du Traité.

Il espéra donc tirer le même avantage de la crainte où estoient les Venitiens; & en découvrant à leur Ambassadeur tout le mystère, & le grand danger qui les menaçoit, il s'offrit à ne pas ratifier la ligue, & à faire naître des obstacles, pourvu qu'ils voulussent lui céder Rimini & Faenza. Les Venitiens estoient encore si fiers des victoires remportées sur l'Empereur, que suivant l'avis de Dominique Trevisan Procureur de S. Marc, ils rejetterent cette proposition; mais la principale raison qui la leur fit rejeter, fut qu'ils appréhenderent que le Pape étant maître de ces deux Places, ne leur manquast de parole, ou ne se servist de la conjoncture, pour les obliger à lui rendre encore Ravenne & Cervia. Sur ces entrefaites le Pape ratifia la ligue. Les Venitiens lui offrirent depuis Faenza; mais il ne voulut plus les écouter. Ils ne furent pas mieux reçus de l'Empereur, qui refusa même d'admettre leur Envoyé à son audience. Pour le Roy de France, ils le sçavoient si déterminé à cette guerre, qu'ils crurent inutile de faire aucune avance à son égard. Il ne jugerent pas à propos non plus d'agir auprès du Roy d'Espagne; non pas qu'ils le pensassent fort vif pour la ligue, où l'Empereur & le Roy de France avoient eu assez de peine à l'engager; mais parce qu'ils prévoyaient, ou qu'il voudroit faire acheter à la République aux dépens des Villes qu'elle occupoit dans la Poëuille, ses bons offices auprès des deux Princes, ou qu'il s'emploieroit en vain à les faire changer d'avis.

Ce fut donc une nécessité pour les Venitiens de courir le risque de cette dangereuse guerre. Ils levèrent une grosse armée, mirent en mer quantité de vaisseaux pour la défense de

leurs costes, firent construire un grand nombre de barques qu'ils armèrent, pour mettre sur le Lac de Garde, sur le Pô, & sur les autres rivières qui séparaient leurs terres d'avec celles de France, du Mantouan & du Ferrarois. Ils choisirent pour Generalissime de leurs armées, le Comte de Pétillane, à qui ils donnerent Barthelemi Alviane pour Lieutenant General, & nommerent pour Provediteurs Georges Cornaro, & André Gritti, tous habiles & expérimentez dans la guerre.

Comme ils connoissoient parfaitement le caractère de leurs ennemis, ils ne doutèrent pas que les François ne fussent les premiers en campagne. Le Roy d'Espagne avoit peu de troupes en Italie: il avoit encore bien des affaires en Castille, & quelques bruits qu'il fit courir de ses grands préparatifs, on estoit bien informé à Venise qu'ils estoient fort mediocres. L'Empereur estoit aux Pais-Bas occupé à amasser de l'argent, que les Flamans ne s'empressoient pas fort de lui fournir. Enfin les Venitiens prévoyaient que le Pape avant que de se trop engager, seroit quelque temps spectateur, & regleroit sa conduite sur les bons ou les mauvais succès des armes de France. Ainsi leur premier soin fut de se mettre en estat de bien soutenir d'abord la fougue des François.

Les Generaux furent appelez au Conseil, où chacun proposa son système de campagne. Alviane homme d'un génie ardent, & en qui les avantages qu'il avoit remportez sur l'Empereur, augmentoient la confiance, fut d'avis de porter la guerre dans le Pais ennemi, & d'entrer avec l'armée dans le Duché de Milan, avant que le Roy de France y fust arrivé.

Au contraire le Comte de Pétillane, que l'âge & l'expérience rendoient ennemi des conseils hazardés, non-seulement jugea qu'il ne falloit pas

Diversité d'opinions dans le Conseil qu'ils eurent pour la guerre.

1509.

1509.

s'engager dans le Milanez , parce que si l'armée y estoit une fois défaite , les Etats de la Republique seroient à la merci des ennemis ; mais encore il dit qu'il ne croyoit pas qu'on dût trop s'opiniâtrer à vouloir défendre la Giradadda , c'est-à-dire le Païs qui est entre le Pô , l'Oglio , & l'Adda , que le Roy avoit cédé aux Venitiens lorsqu'il conquist le Milanez sur Ludovic ; qu'il falloit laisser jeter le premier feu aux François contre Crémone & les autres Forteresses de ce quartier-là , sans entreprendre de les secourir au hazard d'une bataille ; que sa pensée estoit qu'il falloit se retrancher à Orzi sur l'Oglio , comme avoient fait autrefois François Carmagnole , & Jacques Piccinino fameux Capitaines de la Republique dans les guerres contre les Ducs de Milan ; que les François ne pourroient attaquer ce poste sans un grand désavantage ; qu'il couvroit la plus grande partie de l'Etat ; que les vivres y viendroient de tous les derrieres sans danger ; qu'en cas que les François s'attachassent à quelque siege , on pourroit de-là les incommoder beaucoup par les détachemens qu'on feroit sur leurs fourageurs & sur leurs convois , & qu'on auroit toute liberté de s'approcher , ou de s'éloigner de leur camp , selon qu'on le jugeroit à propos pour la sûreté de l'armée ou du Païs.

Ces deux sentimens ne furent point suivis , l'un paroissant trop hardi , & l'autre trop timide ; & il fut resolu de faire camper l'armée plus avant sur l'Adda , avec ordre exprès aux Gene-
raux de n'en point venir aux mains , que dans la dernière necessité , & sans une très-grande esperance de la victoire.

Le Roy la leur
declare par un
Heraut.
S. Gelais.
Histoire de

Le dessein du Roy estoit tout contraire : car il vouloit , s'il y avoit moyen , commencer par une bataille. Il passa les Alpes au mois d'Avril ,

& envoya le Heraut Montjoye son Roy d'armes , pour declarer la guerre aux Venitiens avec les formalitez ordinaires. Il le fit d'abord à Crémone , & demanda au Commandant d'estre conduit de là à Venise. Il y alla avec un Trompette , & ayant esté secretement introduit en présence des Sénateurs le dix-septième d'Avril , il executa sa commission.

Le premier acte d'hostilité fut fait par le Maréchal de Chaumont : car il avoit déjà cette qualité depuis quelques années , aussi-bien que celle d'Amiral de France , & de Grand-Maistre , avec les Gouvernemens du Milanez & de Normandie. Sa valeur , son habileté dans la guerre , sa prudence , ses grands services relevez par le credit du Cardinal d'Amboise son oncle lui avoient attiré tous ces honneurs , dont il estoit digne. Il passa la riviere d'Adda avec trois mille chevaux , six mille fantassins , & quelques pieces d'artillerie , vint assieger Trévi , l'obligea de se rendre , & fit toute la garnison prisonniere de guerre avec le Provediteur Justiniano Morosini. Le même jour le Marquis de Mantouë s'empara de Casal Major. Il mit le siege devant Ascola , & le leva à l'approche d'Alviane qui passa promptement l'Oglio avec des troupes beaucoup plus nombreuses que les siennes , & le contraignit même à abandonner Casal Major. Roccaberti fit aussi le dégast jusqu'à Bergame , & le Maréchal de Chaumont ayant repassé l'Adda , alla attendre le Roy à Milan , où ce Prince arriva au commencement de May fort bleulé à la jambe par la chute de son cheval qui s'estoit abattu sous lui.

Dans la revûe qu'il fit de son armée , elle se trouva forte de dix-huit à vingt mille hommes de pied , dont il y avoit huit mille Suisses , & de deux mille sept cens hommes d'ar-

M m ij

1509.

Louis XII.
Acte de cette
declaration
au Recteur
des Traitez
de Leonard,
T. 2.

Premieres
hostilités.

Guicciard,
l. 8.

S. Gelais.
Histoire de
Louis XII.

Le Roy arrivé
à Milan y
fait la revûe
de son Armée.

1509.

mes, qui avec leurs Archers, leurs Ecuyers, & toute la suite de chaque homme d'armes faisoient quatorze à quinze mille hommes d'excellente cavalerie, sans y comprendre un grand nombre de Gentilshommes Volontaires & les Maisons des Princes, sçavoir des Ducs d'Alençon, de Bourbon, de Nevers, de Nemours, de Lorraine, & du Comte de Vendôme qui avoient suivi le Roy en cette expedition.

Le Pape publie une Bulle foudroyante contre les Venitiens.

Guicciard. l. 8,

Dès que le Pape eut appris l'irruption du Maréchal de Chaumont dans les Terres de Venise, il publia conformément à un des Articles du Traité de Cambrai, une Bulle foudroyante contre la Republique, par laquelle après un long dénombrement des usurpations faites par les Venitiens sur l'Etat de l'Eglise, des entreprises continuelles qu'ils faisoient dans leurs Etats contre l'autorité Ecclesiastique, & des autres injures faites au saint Siege, il les sommoit de rendre dans l'espace de vingt-quatre jours tous les domaines qu'ils avoient enlevés à l'Eglise, avec tous les fruits qu'ils en avoient percus depuis leur usurpation; & cela sous peine d'encourir les censures de l'Eglise, & de l'interdit non-seulement pour la Ville de Venise, mais pour toutes les autres de l'obéissance de la Republique, & pour toutes celles qui n'en estoient pas, si elles donnoient retraite à un seul Venitien. Il y declaroit la Seigneurie coupable de crime de leze-Majesté, lui declaroit la guerre comme à l'ennemie du nom Chrétien, permettoit à quiconque de courir fus à tous les Venitiens, & de se saisir de leurs biens & de leurs personnes.

Ceux-ci y répondent par un Manifeste.

La Republique de Venise a esté depuis plusieurs siècles celle de toutes les Puissances d'Italie, qui se soit le moins étonnée des foudres du Vatican. Les Sénateurs toutefois crurent devoir répondre à cette Bulle, &

firent courir dans Rome un Manifeste où ils faisoient un narré fort ample & fort violent de la conduite du Pape & du Roy de France à leur égard: ils y appelloient de la Bulle au futur Concile general; & au cas du refus de justice de la part des hommes, ils mettoient leurs interets entre les mains de Jesus-Christ souverain Juge de tous les Princes de la terre. Mais il estoit question de se défendre autrement que par des Ecrits, qui n'auroient de force pour l'Estat, qu'autant que les armes leur en donneroient.

Alviane & le Comte de Pétiliano s'avancerent jusqu'à six mille de Lodi à Fontanella, poste avantageux, d'où ils pouvoient secourir Cremona, Crème, Caravaggio & Bergame, supposé qu'on les attaquaît. Leur armée estoit composée de deux mille hommes d'armes, de trois mille hommes de cavalerie legere, y comprenant les Stradiots ou Albanois, de quinze mille fantassins Italiens de troupes réglées, & d'autant de milice; leur artillerie estoit fort belle, & ne cedit en rien à celle de France.

La résolution fut prise de reprendre Trévi, où Chaumont avoit laissé pour garnison mille fantassins & cinquante hommes d'armes sous le commandement de Fonterailles & d'Imbaut de Romanieu. Le Comte de Pétiliano fut l'auteur de cette entreprise contre le sentiment d'Alviane, qui vouloit qu'on allât attaquer les François avant qu'ils eussent toutes leurs troupes, dont une partie n'estoit pas encore arrivée.

Le Siege fut formé devant Trévi & poussé avec beaucoup de vigueur, Comme la Place n'estoit pas fort bonne, le Roy se mit en marche deux jours plutôt qu'il n'avoit résolu, pour l'aller secourir. Mais quelque diligence qu'il pût faire, il ne put arriver assez à temps. Les brèches que

1509.

Justiniano.

Ils reprennent Trévi qui leur avoit esté pris par les François. S. Gelais, Seyssel, Champier, Guicciard. &c.

1509.

l'artillerie Venitienne avoient faites aux murailles estoient si grandes, que les Commandans jugeant qu'il estoit impossible d'y soustenir un assaut, demandèrent à capituler. Ils ne purent rien obtenir, sinon que les simples soldats fortiroient sans armes, & que tous les hommes d'armes, les Officiers & les Commandans demeureroient prisonniers de guerre.

Cette prompte reddition chagrina le Roy, moins pour l'importance de la Place, que parce qu'il avoit espéré que ce siege lui donneroit occasion d'engager les Venitiens à une bataille. Il ne laissa pas de poursuivre sa marche : & estant arrivé sur le bord de l'Adda, il y fit jetter trois ponts à Cassano, fit passer une partie de ses troupes, élever un Fort à la teste de chaque Pont : & ensuite il passa lui-même avec le reste de l'armée. On s'estoit attendu que les ennemis disputeroient ce passage, & qu'ils ne manqueroient pas de charger les premières troupes qui passeroient avant qu'elles se fussent retranchées ; mais ils ne vinrent pas même escarmoucher. Sur quoi Trivulce fait depuis peu Maréchal de France, dit au Roy ; Sire, puisqu'ils ont manqué une si belle occasion de nous combattre avec avantage, ils sont à nous.

L'Armée du Roy s'approche de leur camp sans oser l'attaquer.

L'Armée François se s'approcha du camp des Venitiens jusqu'à la portée du canon. On les trouva si bien postez, & tellement retranchez, qu'on ne jugea pas à propos de les attaquer. On se canonna seulement pendant quatre jours de part & d'autre, mais avec plus de perte du costé des François que des Venitiens par la situation des deux camps, celui des Venitiens estant sur un lieu élevé, & celui des François en platte campagne. Quelques-uns dans le Conseil de guerre proposèrent de ne pas s'engager plus avant dans le pays ennemi, mais plu-

toit de s'éloigner un peu du camp des Venitiens, pour se mettre hors de la portée de leur canon, en attendant que l'Empereur arrivast du costé du Trentin ou du Frioul, & les obligeast à partager leurs troupes qui estoient notablement plus nombreuses que celles de France : mais le Roy estoit resolu de profiter de l'ardeur qui paroissoit dans ses troupes ; & comme quelqu'un lui dit qu'il avoit affaire à des ennemis très-sages, contre lesquels il falloit prendre toutes ses précautions : Je leur donnerai, reprit-il, tant de fous à gouverner, qu'avec toute leur sagesse ils n'en viendront pas à bout. De plus, il comptoit peu sur l'Empereur, qui estoit encore éloigné, & qu'il sçavoit par expérience n'estre gueres sûr dans les mesures qu'il prenoit pour ses expéditions ; c'est pourquoi il persista à tâcher par divers mouvemens d'attirer les Venitiens hors de leur camp ; & il en fit un qui lui réussit.

Il alla le Samedi douzième du mois de May attaquer Rivoltè où les Venitiens avoient garnison, dans l'esperance qu'ils viendroient au secours ; mais elle fut emportée d'assaut en peu d'heures, sans que les ennemis branlassent de leur camp. Le Lundi d'après, le Roy marcha vers le Village d'Aignadel, comme pour aller se saisir de Pandoné lieu avantageux, pour empêcher les convois de vivres qui venoient au camp ennemi, de Crème & de Crémone. Cette marche embarrassa les Venitiens, & Alviane ayant vivement remontré dans le Conseil l'importance de ce poste pour la subsistance de l'armée, il fut resolu qu'on partiroit sur le champ pour prévenir celle de France.

Il y avoit deux chemins pour aller à Pandoné, l'un plus long en suivant le bord de la riviere d'Adda, l'autre plus court à la droite de l'armée Fran-

M m iij

1509.

Ce Prince réussit à les en faire sortir dans le dessein de leur donner bataille.
Seyssel,
Hist. de Louis XII.
Guicciard.
Bembo, &c.

1509.

Marche &
disposition des
deux Armées.
Champier,
p. 2.

çoise. Le Roy prit le premier, & les Venitiens le second.

Les François marchaient en trois corps : l'avant-garde estoit commandée par les deux Maréchaux de France, Chaumont & Trivulce. Ils avoient avec eux Charles Duc de Bourbon, Gaston de Foix Duc de Nemours, les Seigneurs d'Aubigni, Theodore Trivulce, Robert de la Mark, de la Palisse, de la Trimouille, d'Imbercourt*, le cadet de Duras, de Chastillon, de Talmont, de Conti, de Montoisson, le bastart de la Clayète, Germini, le Gruyers, d'Epi, & beaucoup d'autre Noblesse.

Le Roy estoit au corps de bataille avec Antoine Duc de Lorraine, le Duc d'Alençon, le Comte de Geneve frere du Duc de Savoye, le Comte de Vendôme, le Duc de Nevers, le Marquis de Salusses, Loüis de Fiesque, les Comtes Borromée, Galeas de saint Severin, Jean d'Albret Seigneur d'Orval, Têligny, Loüis d'Ars, Galiot Sénéchal d'Armagnac, Buffy frere du Cardinal d'Amboise, Loüis d'Orleans Marquis de Rotelin frere de François Duc de Longueville, Loüis de Brézé Sénéchal de Normandie, Gabriel de la Chastre, Crusfol, Stuart, Jacques de Bourbon Comte de Roussillon, les de Tréux, Vandenesse, Odet d'Aidie, Vautour-nus, Moncade, Normanville, les Cardinaux d'Amboise, de Final, de Mantouë, de Ferrare, & quelques Evêques, & Abbez qui faisoient leur Cour au Roy en partageant les dangers de la guerre avec lui.

L'arriere-garde estoit commandée par François Duc de Longueville qui avoit avec lui les Marquis de Mantouë & de Montferrat, d'Alegre, Galéas Palavicin, Robinet de Frammeselles, Duras, Fonterailles, le

Chevalier Bayard, Molart, de la Crote, Richemont, Bonnivet.

L'armée des Venitiens marchait en quatre corps. Le premier estoit commandé par le Comte de Pétillane Généralissime, le second par le Comte Bernardin du Mont, le troisième par Antoine de Py, & le quatrième qui faisoit l'arriere-garde par Barthelemi Alviane.

Les deux armées marchaient ainsi par les deux chemins dont j'ai parlé, à costé l'une de l'autre, séparées par une espece de torrent où il y avoit très-peu d'eau, & par quantité de fosses & de buissons, dont ce pays-là est tout coupé : mais elles estoient si proches, que dans la marche même, on se canonoit de part & d'autre.

Comme les Venitiens avoient pris le chemin le plus court, ils avoient de l'avance sur les François ; de sorte que l'avant-garde de ceux-cy se trouva à la hauteur de l'arriere-garde de Venise. Les deux Maréchaux qui commandoient l'avant-garde de l'armée François faisoient tous leurs efforts pour engager la bataille ; mais le terrain estoit si inégal, qu'il estoit impossible d'aller en ordre aux ennemis. Ils firent cependant un détachement de Gendarmes pour charger en queue Alviane, qui ayant fait alte, fit avancer quelques bataillons de sa meilleure infanterie, pour les arrester par le feu de leurs arquebuses au passage des fosses qu'ils étoient à tous momens obligez de franchir avec leurs chevaux, sans pouvoir presque se ranger.

Alviane en ce moment envoya avertir le Comte de Pétillane qu'il étoit attaqué, & le pria de revenir sur ses pas pour le soutenir. Le Comte lui fit dire qu'il continuast sa mar-

1509.

Seyssel.

Guicciard.
l. 7.S. Gelais.
Histoire de
Loüis XII.

Baill. illed' Ai-
gnon del, où les
François ont
l'avantage.

* Imbercourt est souvent appelé dans nos Historiens Humberecourt.

1509.

che; qu'il eust seulement soin de ne se point laisser enfoncer; que tel étoit l'ordre du Sénat: mais Alviane, soit qu'il ne pût faire autrement, soit qu'ayant envie de combattre conformément à son génie impetueux & avide de gloire, il esperast le faire avec grand avantage, par la difficulté que les François auroient à venir à lui en bataille, avoit en attendant la réponse du General, fait avancer de nouveaux bataillons pour soutenir les premiers, & repoussoit vivement les Gendarmes François, sur lesquels tiroient en même temps six pieces d'artillerie placées sur la digue du torrent.

Les Gendarmes furent obligez de faire retraite en combattant; mais plusieurs tomberent sous leurs chevaux dans les fosses, & un assez grand nombre d'autres furent tuez par le feu du canon des ennemis, & par celui de leur infanterie.

Et devient
ensuite gene-
ral à l'avant-
garde des Fran-
çois.

Les deux Maréchaux firent avancer quelques autres troupes, pour faciliter la retraite des Hommes d'armes, & répondre au feu de l'infanterie Venitienne. Le Roy, à qui l'on porta la nouvelle de l'escarmouche, & à qui l'on fit entendre que l'avant-garde étoit en danger, marcha sur le champ avec une partie de sa bataille, vers le lieu du combat. Il passa au milieu du plus grand feu; & comme quelques Courtisans de sa suite ne se trouvant pas bien en ces endroits chauds, lui représenterent le grand danger où il s'exposoit, il leur répondit en raillant, que ceux qui avoient peur n'avoient qu'à se mettre à couvert derrière lui. Il commanda au Duc de Bourbon & à la Trimouille d'aller enfoncer l'infanterie ennemie, chacun avec cent ou six-vingts

Brantôme,
éloge de
Louis XII.

Hommes d'armes choisis, & fit défendre aux autres de sortir de leurs rangs sans estre commandez. La présence & le danger du Prince rendit tout possible à cette brave Noblesse: ils sauterent les fosses & les buissons en essuyant un grand feu, & donnerent avec une extrême furie dans les bataillons ennemis, qui ne purent soutenir un tel effort. On les poussa jusqu'à un endroit, où d'autre cavalerie que le Roy détacha pour soutenir les deux troupes dont j'ay parlé, eut plus de facilité de s'étendre. Le combat insensiblement devint general entre l'avant-garde Française & l'arrière-garde Venitienne. Mais il n'y avoit alors aucunes troupes en Europe qui pussent résister à la Gendarmerie Française toute composée de Gentilshommes. La cavalerie ennemie abandonna son infanterie. Le Comte de Pétillane vint avec quelques escadrons au secours d'Alviane; mais embarrassé par le grand nombre des fuyards qui ne lui laissoient point de place pour passer, il se retira à son avant-garde pour la sauver, & abandonna tous les bagages & toute l'artillerie qui étoit au corps de bataille, au nombre de trente-six grosses pieces.

Cette action qui se passa le quatorzième de May*, dura trois heures. Les Historiens varient sur le nombre des morts du costé des ennemis. Les nostres le font monter les uns jusqu'à vingt mille, les autres jusqu'à quatorze ou quinze mille. Guichardin en met seulement sept à huit mille, ce qui est plus vrai-semblable. Il n'y eut du costé des François que deux cens, d'autres disent cinq cens hommes de tuez, & pas une personne de marque. La Palisse reçut un

1509.

Perte des
deux parties

* Le Journal de Louise de Savoye dit que ce fut le 14. d'Avril: mais par la suite de l'Histoire il paroît que Guichenon, qui a le premier publié ce Journal, s'est mépris en transcrivant le manuscrit.

1509.

coup de pique au bras, & eut son cheval tué sous lui. Cornillon, Conti & plusieurs autres Gentilshommes furent aussi blesez, & nul ne mourut de ses blessures. Le Duc de Bourbon se distingua beaucoup par sa bravoure & par sa conduite, aussi bien que Grignol de Taleyran, à qui le Roy reprochant de s'estre trop abandonné au milieu des ennemis, il répondit qu'il avoit un cheval encore plus courageux que lui, & qu'il l'avoit laissé faire.

Alviane dans le plus chaud de la mêlée fut abattu de dessus son cheval par Vandenesse d'un coup de lance dont il eut l'œil crevé, & demeura prisonnier. Pierre Marquis du Mont, un des meilleurs Capitaines des Vénitiens fut tué sur la place: presque toute leur perte fut de leur infanterie, qui se battit bien, & beaucoup mieux que leur Gendarmerie & leur Cavalerie légère.

Le Roy se met à genoux pour remercier Dieu de cette Victoire remportée près d'Aignadel.
Seyssel.
Histoire de Louis XII.

Le Roy voyant l'ennemi tout-à-fait en déroute, donna des marques de sa pitié, en descendant de cheval, & se mettant à genoux, pour remercier Dieu d'une si importante victoire. Ce Prince avant la bataille s'estoit confessé, & la plupart de l'armée à son exemple s'estoit acquittée de ce devoir de Chrétien. Il fit quelque temps après bastir en ce même lieu une Chapelle à l'honneur de la Sainte Vierge, & lui donna le nom de Sainte Marie de la Victoire.

Et canonne de loin la Ville de Venise.

Tel fut le succès de cette grande action, que les Italiens appellent dans leur Histoire la Journée de Giradadda, ou de Vaila, & les François la bataille d'Aignadel, parce qu'elle se donna proche d'un Village de ce nom. „ Le Roy, dit Brantome, poursuivit „ les fuyards jusques sur le bord de la „ mer, à la Chafoufine; & de-là con- „ templant à son aise la Ville de Veni- „ se, & ne pouvant aller à elle à cause

*Brantome
Eloge de
Louis XII.*

„ de son large fossé de mer, avant que „ de s'en retourner, fait braquer en „ signe de triomphe & de trophée, six „ longues coulevrines, dont trois estoient de leurs prises & les trois autres Françoises, ainsi que je le tiens „ & d'Italiens & de François, il fait „ tirer à coup perdu cinq ou six cens „ volées de canon dans la Ville, afin „ qu'il fust dit pour l'avenir, que „ le Roy de France Louis XII. avoit „ canonné la Ville imprenable de Venise.

Mais ce Prince n'en demeura pas là, & sçut en grand Capitaine profiter de sa victoire, & de la consternation des ennemis. Il conquit en peu de jours Caravaggio, Bresse, Crémone, Bergame, Crème, & plusieurs autres Villes & Châteaux. Pescaire sur le Lac de Garde fut attaquée & prise d'assaut: de sorte qu'en dix-sept jours il se rendit maître de toutes les Places qui avoient fait le sujet de la guerre par rapport à lui, c'est-à-dire, de toutes celles qui avoient esté autrefois des dépendances du Duché de Milan, excepté le Château de Crémone, que le Commandant offrit aussi de rendre, pourvu qu'on lui accordast une capitulation honorable: mais le Roy voulut l'avoir à discretion: parce qu'il y avoit plusieurs Nobles Vénitiens, & entr'autres Zacharie Contarino homme très-riche, dont il esperoit tirer une grosse rançon.

Les pertes des Vénitiens ne se bornèrent pas là. Les troupes du Pape, dès qu'il eut sçu le Roy au-delà de l'Adda, estoient entrées dans la Romagne au nombre de huit mille hommes de pied, & de quatre cens hommes d'armes sous la conduite du Duc de Ferrare, qui avoit esté fait grand Gonfalonnier de l'Eglise. Il avoit déjà pris plusieurs petites Places: mais la nouvelle de la défaite de l'armée Vénitienne fit perdre cœur aux garni-
sons

1509.

Suiter de cette expédition.

*Seyssel.
Histoire de
Louis XII.*

*Autres pertes
des Vénitiens.
Guicciard,
lib. 8.*

1509.

sons de Faënza & de Ravenne, qui se rendirent comme les autres. Il n'y eut que la Citadelle de Ravenne, qui tint encore quelque temps, & fut aussi obligée de capituler. Par là le Pape se vit au comble de ses desirs, fort glorieux d'avoir réuni au saint Siege tous les anciens domaines qui en avoient esté démembrés depuis longtemps.

Le Duc de Ferrare, après ces conquêtes faites au profit du Pape, ne s'oublia pas lui-même. Il y avoit bien des années que les Venitiens lui avoient enlevé un grand Territoire appelé le Polésin de Rovigo entre l'Adige & le Tanaro. Il s'en rendit maître sans résistance: parce que ce quartier-là estoit dégarni. Le Marquis de Mantoue s'empara aussi d'Asola & de Luniato, que la Republique avoit pris sur son bisayeul Jean-François de Gonzague. Le Comte Christoffe Frangipani & le Duc de Brunswik Généraux de l'Empereur, qui estoient arrivés avec assez peu de troupes dans l'Istrie, se croyant assez forts par le desordre des affaires des Venitiens, se presenterent devant Triest qui se rendit sans coup férir; & s'estant avancés dans le Frioul, reprirent presque toutes les Places que l'Empereur avoit perduës à l'occasion de sa dernière expedition contre les Venitiens. L'Evêque de Trente chassa aussi les garnisons Venitiennes de divers Châteaux du Trentin, où elles s'estoient fortifiées depuis ce temps-là.

On ne peut exprimer la consternation où les Sénateurs se trouverent par une révolution si subite & si generale. Les nouvelles qu'ils recevoient de toutes leurs frontieres estoient toutes pires les unes que les autres. Ce grand Etat un peu auparavant si formidable à toute l'Italie, estoit démembré piece par piece. Ils se voyoient insultez par leurs plus foibles voisins.

Tome V.

Leur armée s'estoit presque toute dissipée. Venise estoit remplie de païsans qui s'y estoient refugiez: on n'y estoit pas sans crainte d'un soulèvement de la populace contre les Nobles, dont le gouvernement de tout temps lui avoit esté odieux, & à laquelle tous ces forains se fussent joints volontiers par l'esperance du pillage.

Dans cette étrange confusion, ils firent comme des gens prests à périr par la tempeste, qui jettent dans la mer ce qu'ils ont de plus précieux pour sauver leur vaisseau & leur vie. Ils envoyerent à l'Empereur, au Roy d'Espagne, & au Pape, pour les détacher des François, en leur faisant les offres les plus avantageuses.

Antoine Justiniani offrit à l'Empereur de lui rendre tous les païs qu'il prétendoit avoir autrefois appartenu à l'Empire & à la Maison d'Autriche; de lui céder tout ce qu'ils possédoient dans la terre ferme; de lui payer un tribut de cinquante mille ducats, & d'estre dans la suite entierement dans ses interêts & soumis à toutes ses volontés.

Ils dépêcherent un Envoyé au Royaume de Naples, pour remettre entre les mains des Commandans du Roy d'Espagne tous les Ports qu'ils avoient dans la Pouille.

Ils envoyerent au Pape le Secrétaire Jacques Caroldo, pour lui rendre la Citadelle de Ravenne & quelques Châteaux sur lesquels il avoit encore des prétentions; pourvu qu'il leur rendist leurs prisonniers, & qu'il leur donnast l'absolution des censures qu'il avoit lancées contre eux.

Mais l'Empereur refusa d'entrer en aucun Traité sans la participation du Roy de France. Le Pape ne répondit que par des plaintes du mépris qu'ils avoient fait au temps passé de l'autorité du saint Siege, & dit qu'il ne les absoudroit point des censures, que

1509.

Petrus de
Angleria.
Epist. 419.

*Ils font les
plus grandes
offres à l'Em-
pereur, au Roy
d'Espagne, &
au Pape pour
les détacher
des François.*

*Harangue de
Justiniani à
l'Empereur.*

Bembo.

*L'Empereur
& le Pape les
refusent.*

Na

1509.

Petrus de
Angleria.
Epist. 420.

Le Pape nean-
moins consent
de recevoir
une Ambassa-
de des Veni-
tiens.

Guicciard.
l. 8.

quand ils lui auroient restitué tous les revenus qu'ils avoient tirez des domaines de l'Eglise depuis le temps de leur usurpation ; que pour la Citadelle de Ravenne, elle ne pouvoit lui échapper ; & en effet elle lui fut renduë peu de jours après.

Pour ce qui est du Roy d'Espagne, il falloit du temps pour en avoir réponse : & cependant les Officiers de ce Prince reçurent par provision l'offre qu'on leur faisoit des ports de la Poüille, & y firent entrer les garnisons Espagnoles, dès que les Venitiens en furent sortis.

Cette fermeté du Pape & de l'Empereur jetta les Venitiens dans le dernier désespoir : mais deux choses leur firent luire quelque rayon d'espérance qui les ranima. La première, fut ce que leur manda l'Ambassadeur qu'ils avoient à Rome, que quelque dureté que le Pape affectast à leur égard, il voyoit mal volontiers croître la puissance du Roy de France & de l'Empereur en Italie, puissance qui n'auroit plus de frein, si la République succomboit entièrement. Les conjonctures de l'Ambassadeur furent confirmées par une démarche que fit le Pape, qui fut d'accepter les Lettres du Doge qu'il avoit refusées jusqu'alors, par lesquelles il le supplioit d'accorder le pardon à la République, & de trouver bon qu'elle vint le lui demander par la bouche de six des principaux du Senat. Ces Lettres furent lûes dans le Consistoire. Le Pape y fit assez connoître aux Cardinaux par son discours, que son intention estoit de recevoir cette Ambassade. Il dit qu'il estoit le Pere commun, & que la coustume de l'Eglise estoit de recevoir ses enfans les plus indignes de grace, quand ils rentroient dans le devoir en se soumettant. Les Cardinaux dont plusieurs estoient affectionnez aux Venitiens, & au moins indifferens pour l'Empereur & le

Roy de France, loüerent fort sa moderation ; & il fut conclu que l'Ambassade seroit admise.

Les Ambassadeurs de France & de l'Empereur firent tout ce qu'ils purent pour rompre ce coup, représentant au Pape, que par le Traité de Cambrai, il estoit obligé à agir contre les Venitiens par les armes temporelles & spirituelles, jusqu'à ce que les Confederez fussent remis dans l'entière possession de ce qui avoit esté usurpé sur eux ; mais le Pape leur répondit qu'il s'en tiendrait exactement au Traité de Cambrai ; qu'il ne donneroit point aux Venitiens l'absolution des censures qu'il avoit portées contre eux, jusqu'à ce que l'Empereur fust maître paisible des Domaines qui lui appartenoient, comme les Rois de France & d'Espagne l'estoient déjà pour la part qu'ils avoient prétenduë, & qu'en recevant l'Ambassade de Venise, il ne faisoit rien qui fust contre le Traité.

La seconde chose qui encouragea les Venitiens, fut la bonne foi dont le Roy de France usoit envers l'Empereur. Il n'avoit tenu qu'à lui de s'emparer de Verone, de Padouë & de Vicence qui lui avoient envoyé leurs clefs ; & étant une fois maître de ces Villes, il enveloppoit tout le reste de l'Estat. Il pouvoit avec son armée victorieuse venir assieger par terre Venise même, tandis que la flotte qu'il avoit toute prête à Gênes, la bloqueroit par mer : les Venitiens s'y attendoient : & certainement il semble qu'il estoit de sa politique, de pousser ses conquestes aussi loin qu'il le pourroit, sauf à rendre à l'Empereur, quand il le jugeroit à propos, les trois Villes dont il estoit question.

Mais il voulut faire connoître à toute l'Italie jusqu'où il pouvoit le scrupule en matiere de generosité. Il refusa les offres des Députez de ces

La generosité
du Roy leur
donne le temps
de respirer.

1509.

1509.

Buonacorsi.
Petrus de An-
gleria. Epist.
418.

Villes, & les renvoya aux Ambassadeurs de l'Empereur, qui estoient dans l'armée Françoisse, & qui en prirent possession au nom de leur maître. Il resolut de ne pas entrer plus avant, jusqu'à ce que l'Empereur fust arrivé en Italie. Il pressa en attendant le siege du Chasteau de Cremonne, qui se rendit enfin, & les Nobles Venitiens qui estoient dedans, demeurèrent prisonniers de guerre. Il pria le Marquis de Mantouë de lui laisser la Ville de Pescaire, qui avoit autrefois appartenu à ce Prince, jugeant que cette Place qui estoit à l'entrée du Lac de Garde, lui estoit absolument necessaire pour la conservation de ses conquestes. Le Marquis y consentit, sur la promesse d'un équivalent dont il auroit sujet de se contenter.

Les Venitiens furent ravis d'apprendre cette conduite du Roy qui leur donnoit le temps de respirer; mais avec tout cela ils estoient perdus, si l'Empereur de son costé eust fait ce qu'il devoit, & s'il fust entré plustost en Italie seulement avec la moitié des troupes qu'il avoit promis d'y amener; mais ce Prince estoit toujours lui-même, c'est-à-dire, toujours négligent dans les affaires qui lui estoient de la plus grande importance, toujours occupé à chercher de l'argent pour subvenir à ses entreprises, & toujours le prodiguant mal-à-propos dès qu'il l'avoit trouvé. Il ne fit pas un meilleur usage de celui que les Flamans lui fournirent pour cette expedition, des cent mille ducats que le Roy lui donna pour l'investiture du Duché de Milan, & de cinquante mille que le Pape lui permit de prendre des sommes destinées à la guerre contre le Turc. Cette permission lui fut accordée par le Pape, pour le hâter de venir en Italie; mais moins à dessein de le faire entrer en partage des conquestes que l'on feroit sur les

Guicciard.

Venitiens, que de l'opposer à la puissance du Roy de France, & d'empêcher que ce Prince ne se rendist lui seul maître de toute l'Italie.

L'Empereur n'arriva à Trente que vers le milieu du mois de Juin, d'où il écrivit au Roy des Lettres pleines de reconnoissance pour la maniere genereuse dont il en avoit usé à son égard; & voulant lui marquer combien il y estoit sensible; il envoya un exprès à Spire, porter commandement qu'on y brûlast un Registre, où il avoit fait écrire au long & en détail tous les torts que le Roy avoit faits à l'Empire & à l'Allemagne depuis que ce Prince estoit sur le Trône. Le Cardinal d'Amboise alla à Trente tant pour le complimenter, que pour recevoir l'investiture du Duché de Milan, conformément au Traité de Cambray. Il la reçut, & promit à l'Empereur de la part du Roy son maître cinq cens hommes d'armes pour son service. On y convint d'une entrevûe entre les deux Princes, elle devoit se faire auprès de la ville de Garde en pleine campagne, & le Roy se mit en chemin pour s'y rendre au jour marqué. L'Empereur s'y mit aussi: mais par une bizarrerie, qui n'estoit pas la premiere de ce Prince en ce genre, il retourna sur ses pas, & fit faire ses excuses au Roy, sur quelques affaires imprévûes qui lui estoient survenues, & l'obligeoient d'aller incessamment dans le Frioul. Il le fit prier en même temps de ne pas s'éloigner, & de s'arrester à Cremonne, lui promettant de revenir sans tarder, pour avoir le plaisir de l'embrasser. Mais le Roy s'en excusa à son tour sur ses propres affaires. On crut que ce qui avoit empêché l'Empereur de venir au rendez-vous, estoit qu'il avoit une très-petite Cour, & qu'il eut honte de paroître en un équipage si peu digne de lui, au mi-

N^a ij

1509.

L'Empereur
vient à Trente
& manque à
une entrevûe
avec le Roy.

Acte pour
l'investiture

Histoire de
S. Gelais.

1509.

*Ce qui joint à
la mollesse du
Pape empêche
ce Monarque
de pousser plus
loin ses Con-
questes.*

lieu de celle de France, qui ne fut ja-
mais plus leste.

Le Roy d'ailleurs quitta le dessein
de pousser plus loin ses conquestes,
voyant que le Pape mollissoit à l'égard
des Venitiens; que l'Empereur, quel-
que bonne envie qu'il eût de détrui-
re la Republique de Venise, n'estoit
jamais prest, quand il estoit question
d'agir, & que le Roy d'Espagne qui
avoit son compte par la restitution des
Places de la Pouille, ne se donnoit
presque aucun mouvement, content
de profiter sans dépense des travaux
de ses Confederez. Toutefois Ma-
thieu Lango Evêque de Gurk en Ca-
rinthie, fit encore des instances au-
près du Roy, pour l'obliger à rester
en Italie, l'assurant que l'Empereur
auroit bien-tôt toutes ses troupes, &
qu'il estoit resolu d'aller conjointe-
ment avec celles de France assiéger
Venise. Cette proposition tenta le
Roy, & l'arresta encore quelque
temps. Mais ayant sçu que le Pape es-
toit fort contraire à ce dessein, & que
le Roy d'Espagne avoit déclaré qu'il
n'y consentiroit jamais, il congédia la
plus grande partie de son armée, &
pensa à retourner en France, après
avoir pourvu à la sûreté des Places
qu'il avoit conquises, & donna per-
mission aux Florentins de concert avec
le Roy d'Espagne, d'attaquer les Pi-
sans. Il en coûta aux premiers deux
cens mille ducats, qui furent parta-
gez entre les deux Rois, & aux se-
conds, la perte de leur liberté qu'ils
avoient recouvrée durant l'expedi-
tion de Charles VIII. en Italie.

*Petrus de An-
gleria. Epist.
421.*

Les Venitiens avoient extrêmement
appréhendé l'entrevûe des deux Prin-
ces de laquelle j'ai parlé, sçachant la
resolution où ils estoient l'un & l'autre
de les pousser à bout. Ils furent ra-
vis qu'elle eût manqué par la faute de
l'Empereur, & de voir par là le Roy
un peu refroidi, & rebuté de la con-

duite irreguliere de son Allié qui se
rendoit fort méprisable en Italie, où
il n'avoit encore que très-peu de
troupes.

Ce fut ce mépris & la hardiesse d'un
particulier, tandis que toute la Re-
publique estoit dans l'abattement, qui
commencerent à faire changer de fa-
ce aux choses, & causèrent le resta-
blissement des affaires des Venitiens.

L'Empereur s'estant servi de Leo-
nard Dressina Gentilhomme Vicen-
tin, pour prendre possession en son
nom de Verone, de Padouë, de Vi-
sence, & des autres Places qui de-
voient lui estre rendues, lui donna la
même commission pour Trévise. Il y
alla très-peu accompagné, comme il
avoit fait dans les autres Places. Quel-
ques bannis à qui la Republique avoit
fait grace au commencement de sa
déroute, en leur permettant de re-
tourner dans leur Patrie, voyant ve-
nir cet homme sans troupes & sans
aucun appareil qui pût leur imprimer
ou du respect, ou de la crainte, com-
mencerent à délibérer entre eux, s'ils
le recevroient, & crurent que de lui
refuser l'entrée de leur Ville, ce ne
seroit pas agir trop contre les inten-
tions de la Republique.

Ils mirent à leur teste un nommé
Marco Casolajo, homme accredité
parmi le peuple. Il l'assembla dans la
Place, & lui persuada de demeurer
sous ses anciens maîtres. En même
temps il éleva la bannière de la Repu-
blique, & cria, S. Marc: & le peuple
répondit par des cris semblables. Ils
chasserent Dressina, firent entrer six
cens fantassins dans la ville; & peu de
jours après le Senat ayant resolu de
soutenir cette affaire, le Comte de
Pétillane à la teste de l'armée Veni-
tienne, augmentée de quelques trou-
pes d'Esclavonie, & de celles qui es-
toient sorties des Places de la Ro-
magne cedées au Pape, s'en approcha,

1509.

*Cette conduite
de l'Empereur
& la hardies-
se d'un parti-
culier resta-
blissent les af-
faires des Ve-
nitiens.*

*Guicciard.
Mocenigo,
Justiniano.*

1509.

Petrus de Angleria. Epist. 423.

Histoire de S. Gelais.

Guicciard. Bembo, &c.

Le Roy à son retour reçoit les honneurs du Triomphe à Milan.

se campa en un lieu fort avantageux entre Maghéra & Mestré, fit entrer quantité de provisions dans Trévise, & la mit en estat de défense.

Les Venitiens après cette hardie démarche, un peu revenus de leur premier étourdissement, voyant une bonne partie de l'armée de France congédiée, ayant appris en même temps que le Roy estoit demeuré malade à Milan, & que les troupes de l'Empereur ne grossissoient gueres en Italie, ne s'en tinrent pas là. Le Provéditeur André Gritti sçut qu'il y avoit très-peu d'Allemands à Padouë, dont Dressina estoit Commandant pour l'Empereur: il s'avança secretement vers cette Place & la surprit. Aussi-tost toutes les Fortereffes du Pays encore bien moins gardées que Padouë, se declarerent pour les Venitiens, qui s'emparerent encore de Légnago sur l'Adige, Place alors assez bien fortifiée, & importante par sa situation.

On ne douta presque pas que ces nouveaux mouvemens ne retardassent le retour du Roy en France, & ils lui causerent en effet beaucoup d'inquietude. D'une part il se défioit plus que jamais du Pape, & ne se fioit gueres plus au Roy d'Espagne: il appréhendoit l'inconstance du Roy des Romains, & ses anciennes jalousies: il craignoit qu'il ne s'accommodast avec les Venitiens, & qu'ensuite il ne s'unist avec eux contre lui, s'il ne le secouroit. D'autre part il ne croyoit pas qu'il fust à propos qu'en son absence l'Empereur prist un si grand ascendant sur les Venitiens, & qu'il les accablât, de peur que la tentation ne le prist d'envahir ensuite le Milanez. Ces considerations lui firent prendre un milieu, qui fut de donner à Maximilien un secours suffisant pour se

soustenir contre les Venitiens, & pour entretenir la guerre: mais trop foible pour la finir avec un trop grand avantage pour ce Prince. Il se contenta d'ajouter deux cens hommes d'armes aux cinq cens que le Cardinal avoit promis, par son ordre, de fournir à l'Empereur. Cette troupe estant complete, faisoit environ quatre mille chevaux*, & il les lui envoya sous les ordres de la Palice. Après cela, comme sa santé altérée par les grandes chaleurs ne lui permettoit pas de demeurer plus long-temps en Italie, il reprit la route de France. Il entra en Triomphateur dans Milan, & les habitans dans cette entrée, renouvelerent certains usages des anciens Triomphes des Romains, & entre autres, ils firent porter devant lui des tableaux où l'on avoit peint la bataille d'Aignadel, & les Villes qu'il avoit conquises.

Durant son retour il fit à Biagrasa un nouveau Traité avec le Pape, qui lui avoit envoyé le Cardinal de Pavie pour ce sujet. Par ce Traité ils promettoient de défendre les Etats l'un de l'autre, & se rendoient mutuellement la liberté de traiter avec les autres Princes ou Etats, comme ils le jugeroient à propos, pourvu que ce ne fust point au préjudice de l'un des deux. Quoique cet Article fust sans restriction, il ne regardoit gueres que les Venitiens, avec lesquels ils vouloient avoir droit de traiter comme ils le jugeroient à propos. Le Roy promit de ne prendre la protection d'aucun sujet ou feudataire du saint Siege. Il consentit que le Pape nommât à tous les Evêchez actuellement vacans dans ses Etats: mais pour ceux qui vaqueroient dans la suite, il fut dit qu'il ne les confereroit que sur la nomination du Roy, & seulement

1509.

Petrus de Angleria. Epist. 425.

Il fait un nouveau Traité avec le Pape, & revient ensuite dans ses Etats.

Guicciardi. no lib. 8.

* Le Maréchal de Fleuranges, dans ses Memoires, fait monter ce secours beaucoup plus haut.

1509.

pendant un certain temps. Enfin le Pape envoya à l'Evêque d'Albi neveu du Cardinal d'Amboise la Bulle de sa nomination au Cardinalat, lui promettant de lui donner le Chapeau toutefois & quantes qu'il voudroit le venir prendre à Rome. Le Roy, après cette negociation, continua sa marche vers les Alpes, & rentra en France au commencement d'Aoust.

*Mort & caractère de
Henri VII.
Roy d'Angleterre.*

Ce qui arriva de plus considerable en deçà des Monts depuis son passage en Italie, fut la mort de Henri VII. Roy d'Angleterre, un des Princes des plus accomplis de son temps, qui, après avoir éprouvé pendant sa jeunesse les plus grandes rigueurs de la fortune, l'avoit forcée par son courage & par sa conduite de se ranger à son parti. Comme il avoit obligation à la France de son élévation sur le Trône, il se ménagea toujours assez avec elle : & quoique très-jaloux de la gloire & des interets de son Etat, on ne vit jamais en lui des marques de cette mauvaise volonté contre les Rois de France, qui avoit esté depuis plusieurs siècles hereditaire à presque tous ses prédécesseurs : mais il n'en fut pas de même de Henri VIII. son fils & son successeur, qui, dès son entrée au gouvernement, commença à soutenir hautement les interets des Venitiens à Rome, contre les Ambassadeurs de France & de l'Empereur, par le moyen de l'Archevêque d'York, qu'il avoit envoyé à la Cour du Pape exprès pour cela.

*Henri VIII.
son successeur
prend les interets des Venitiens.*

Ce fut à l'occasion de l'arrivée des six Sénateurs Venitiens pour demander pardon au Pape, que ce Prélat fit connoître la mauvaise volonté de son Roy. J'ai dit que les Ambassadeurs de France & de l'Empereur avoient fait inutilement tous leurs efforts, pour empêcher qu'il ne fust permis aux Sénateurs de venir à Rome : mais le Pape n'ayant pas jugé à propos d'a-

voir cette complaisance, affecta pour ne pas mécontenter tout-à-fait les deux Princes, de recevoir ces Députés d'une manière très-peu agréable. Il ne voulut point qu'ils entrassent à Rome publiquement & de jour : il refusa de les voir, & les renvoya au Cardinal de Naples, & à quelques autres Cardinaux qu'il nomma pour écouter leurs propositions. Il fit de grandes difficultez sur l'absolution des censures qu'ils demandoient ; & ce fut sur ce point que l'Archevêque d'York les servit de tout son pouvoir, & s'appliqua à surmonter tous les obstacles, que les Ambassadeurs de France & de l'Empereur faisoient naître. C'estoit en effet un coup capital pour la République, que cette réconciliation avec le S. Siege. L'affaire traîna encore long-temps, & se fit enfin : mais tandis qu'on se disputoit ainsi à Rome l'avantage du cabinet, la guerre devenoit tous les jours plus vive à la campagne entre l'Empereur & les Venitiens.

A peine le Roy avoit-il passé les Alpes pour retourner en France, que ceux-ci surprirent & enleverent le Marquis de Mantouë auprès de Legnago, & le conduisirent prisonnier à Venise. Il y fut reçu d'une manière bien différente de celle dont il y estoit entré après la bataille de Fornouë, où quoiqu'il eust esté défait par le Roy Charles VIII. le Sénat, pour tromper les peuples & leur faire accroire que la République avoit remporté la victoire, lui décerna les honneurs du Triomphe.

On se battoit de tous costez, tant dans le Padoüan, que dans le Vicentin, dans le Frioul, & dans l'Istrie avec divers succès de part & d'autre. On prenoit & on reprenoit des Châteaux & de petites Villes. Les partis se battoient tous les jours à la campagne. On ravageoit le plat pays sans

1509.

1509.

1509.
L'Empereur
assiége Padouë.

quartier & avec une cruauté extrême: mais sans en venir à aucune action importante, jusqu'à ce que l'Empereur, ayant enfin reçu toutes les troupes qui lui venoient d'Allemagne, s'attacha au siege de Padouë.

Guicciard.
l. 8.

Mocenigo, l.
2.

Justiniano,
l. 10.

Comme du succès de ce siege dépendoit le salut ou la perte de la République, les Venitiens n'omirent rien pour la défendre; & le Doge Leonard Loredano en ayant représenté l'importance dans le Sénat, conclut qu'il falloit qu'en cette rencontre la Noblesse Venitienne fît paroître son courage & son amour pour la Patrie. Il déclara qu'il estoit résolu d'y envoyer ses fils en les sacrifiant au bien public, & qu'il esperoit que cet exemple seroit suivi de tous les Sénateurs. Il fut écouté avec applaudissement, & il fut résolu que les fils des Nobles capables de porter les armes, entreroient pour la plupart dans la Place pour la sauver ou y périr.

Combien de
monde il y em-
ploya.

L'Empereur s'approcha de Padouë le quinzième de Septembre. Son armée estoit composée de dix-huit mille Allemands, de six mille Espagnols, & de six mille autres soldats de diverses Nations, & outre cela des sept cents hommes d'armes François, commandez par Monsieur * de la Palice, de deux cents autres hommes d'armes du Pape & d'autant du Duc de Ferrare sous les ordres du Cardinal d'Est, qui y avoit joint deux mille fantassins Italiens. L'artillerie estoit nombreuse, & le Roy en avoit fourni une partie.

Ce n'estoit pas trop d'une aussi puissante armée pour le siège d'une Place, où l'on avoit employé pour la fortifier, tout ce que l'art militaire

fournissoit alors d'industrie, & où il y avoit de troupes réglées, quatorze mille Fantassins, six cents Hommes d'armes, sept cents Albanois, cinq cents Arbalétriers à cheval avec une très-grande abondance de vivres & de munitions de guerre, toute la fleur de la Noblesse Venitienne, & pour Commandant le Comte de Pétiliane un des fameux Capitaines d'Italie, avec les plus habiles Lieutenans & Officiers des troupes de la République.

L'armée Imperiale vit bien ce qu'elle avoit à attendre des assiegez, par les allarmes continuelles que lui donnoient, lorsqu'elle approcha de Padouë, les troupes qui estoient au dehors, & les paysans des environs qui avoient pris les armes. Elle les trouvoit par-tout en embuscade; & comme ils avoient une parfaite connoissance du pays, ils tomboient à tout moment sur ceux qui s'écartoient, & les tuoient la plupart sans quartier.

Vigoureuse
défense des
assiegez.

Les sorties estoient nombreuses & fréquentes, & pour l'ordinaire avantageuses aux assiegez qui les faisoient fort à propos. Leur artillerie estoit admirablement servie, les assauts qu'on donna à un ravelin, & puis à un bastion, dont on avoit ruiné les défenses, furent vigoureusement soutenus. De moindres difficultez auroient rebuté l'humeur inconstante de l'Empereur, qui conclut enfin à lever le siege après un refus très-chagrinant que ses Gendarmes Allemands lui firent, sur quoi il se dépita. Voici comme l'Auteur de l'Histoire du Chevalier Bayard raconte ce qui se passa en cette occasion, où

* On voit par les Memoires du Maréchal de Fleuranges, que l'on commençoit alors à donner aux personnes de qualité le titre de Monsieur: au lieu qu'auparavant quand ils estoient Chevaliers, ou leur donnoit plus communément celui de Monseigneur, & dans les Relations, on les distinguoit par le titre de Seigneur, le Seigneur de la Palice, le Seigneur de la Trimouille. On nommoit les autres Gentilshommes simplement par leur nom & surnom.

1509.

ce brave Gentilhomme fit voir qu'il n'avoit pas moins de sagesse que de courage.

Histoire du
Chevalier
Bayard, ch.
37.

L'Empereur estoit resolu de faire donner un second assaut au bastion, dont je viens de parler. Il dicta une Lettre à un Secrétaire François qu'il avoit à son service, & l'envoya à la Palice par le même Secrétaire. Il lui faisoit sçavoir par cette Lettre le dessein qu'il avoit, & le prioit de tenir sur le midy ses Hommes d'armes François tout prests, pour insulter la brèche avec quelques bataillons d'infanterie Allemande. La Palice trouva un peu étrange, qu'estant dans le quartier même de l'Empereur, il ne l'eust pas envoyé querir avec les Officiers de ses Gendarmes, pour leur proposer lui-même la chose : mais sans avoir égard à cette maniere peu honneste, il dit au Secrétaire qu'il assembleroit ses Hommes d'armes, leur intimeroit l'ordre de sa Majesté Imperiale, & qu'il esperoit les trouver tous très-disposés à l'exécuter.

Belle réponse
du Chevalier
Bayard à la
proposition que
faisoit l'Em-
pereur à la
Noblesse Fran-
çoise de don-
ner un second
assaut à la
Place.

„ Les ayant assemblez, il leur lut
„ la Lettre de l'Empereur, laquelle
„ ouïe, dit l'Auteur de l'Histoire,
„ chacun se regarda l'un l'autre en
„ riant, pour voir qui commenceroit
„ la parole. Si dit le Seigneur de
„ Humbercourt, il ne faut point tant
„ songer ; Monseigneur, dit-il au
„ Seigneur de la Palice, mandez à
„ l'Empereur que nous sommes tout
„ prests. Il m'ennuie déjà aux champs ;
„ car les nuits sont froides, & puis
„ les bons vins commencent à nous
„ faillir ; dont chacun se prit à rire.
„ Il n'y eut celui de tous les Capi-
„ taines, qui ne parlât devant le bon
„ Chevalier Bayard, & tous s'accor-
„ doient au propos du Seigneur de
„ Humbercourt. Le Seigneur de la
„ Palice le regarda, & vit qu'il faisoit
„ semblant de se curer les dents ;

„ comme s'il n'avoit pas entendu ce
„ que ses compagnons avoient pro-
„ posé. Si lui dit en riant : Hé puis
„ l'Hercule de France, qu'en dites-
„ vous ? Il n'est pas temps de se curer
„ les dents, il faut répondre à cette
„ heure promptement à l'Empereur.
„ Le bon Chevalier qui toujours é-
„ toit coutumier de gaudir joyeuse-
„ ment, répondit : Si nous voulons
„ trétous croire Monseigneur de
„ Humbercourt, il ne faut qu'aller
„ droit à la brèche ; mais pour ce que
„ c'est un passetemps assez fâcheux à
„ Hommes d'armes que d'aller à pied,
„ je m'en excuserois volontiers. Tou-
„ tefois, puisqu'il faut que j'en die
„ mon opinion, je le feray. L'Empe-
„ reur mande en sa Lettre, que vous
„ fassiez mettre tous les Gentilshom-
„ mes François à pied, pour donner
„ l'assaut avec ses Lansquenets. De
„ moy combien que je n'aye gueres
„ de biens de ce monde, toutefois je
„ suis Gentilhomme. Tous vous au-
„ tres, Messeigneurs, vous estes
„ gros Seigneurs, & de grosses Mai-
„ sons, & si sont beaucoup de nos
„ Gendarmes. Pense l'Empereur que
„ ce soit chose raisonnable, de met-
„ tre tant de Noblesse en peril & ha-
„ zard avec des pietons, dont l'un
„ est cordonnier, l'autre maréchal,
„ l'autre boulanger, & gens mécani-
„ ques, qui n'ont leur honneur en si
„ grosse recommandation que Gen-
„ tilshommes ; c'est trop regardé pe-
„ titement, sauf sa grace à lui. Mais
„ mon avis est que vous, Monsei-
„ gneur, dit-il au Seigneur de la Pa-
„ lice, devez rendre la réponse à
„ l'Empereur, qui sera telle. C'est
„ que vous avez fait assembler vos
„ Capitaines, suivant son vouloir,
„ qui sont très-déliberez de faire son
„ commandement, selon la charge
„ qu'ils ont du Roy leur maistre, &
„ qu'il entend assez que leur dit maî-
tre

1509.

1509.

„tre n'a point de gens en ses Ordon-
 „nances qui ne soient Gentilshom-
 „mes. De les mêler parmi gens de
 „pied qui sont de petite condition,
 „seroit peu fait d'estime d'eux; mais
 „qu'il a force Comtes, Seigneurs &
 „Gentilshommes d'Allemagne, qu'il
 „les fasse mettre à pied avec les Gen-
 „darmes de France, & volontiers
 „leur montreront le chemin, & puis
 „ses Lansquenets les suivront, s'ils
 „connoissent qu'il y fasse bon. Quand
 „le bon Chevalier eut dit son opi-
 „nion, n'y eut autre chose repliqué;
 „mais son conseil fut tenu à vertueux
 „& raisonnable: si fut à l'Empereur
 „rendu cette réponse, qu'il trouva
 „très-honneste.

L'Empereur le
 propose à ses
 Gendarmes
 Allemands
 qui le refu-
 sent. Ce qui est
 suivi de la le-
 vée du siège.

Il fit venir à sa tente ses Gendar-
 mes Allemands, à qui il proposa de
 donner l'assaut au bastion conjointe-
 ment avec les Gendarmes François:
 mais ils lui dirent nettement qu'ils
 n'en feroient rien; que suivant la
 coutume ils ne devoient combattre
 qu'à cheval; & il n'y eut que le
 Prince d'Anhalt & le Capitaine Jacob
 qui furent d'un autre avis. L'Em-
 pereur irrité, sortit du camp dès la
 nuit suivante, s'en alla à plus de
 quarante milles sur le chemin d'Al-
 lemagne, & manda à ses Generaux
 & à la Palice de lever le siège. Ils
 furent très-surpris de cette résolu-
 tion; mais ils l'exécuterent, & avec
 beaucoup d'ordre, nonobstant les vi-
 goureuses sorties des assiégés. Ce fut
 le seizième jour d'après que le siège
 eust esté formé.

L'Empereur au désespoir, ne sca-
 voit sur qui décharger sa colere. Tan-
 tost il accusoit le Pape de son mal-
 heur, tantost le Roy de France, tan-
 tost le Roy d'Espagne, qui ne l'a-
 voient pas secouru autant qu'ils le
 pouvoient: mais tout le monde en re-
 jectoit la faute sur sa negligence à fai-
 re venir plus promptement ses trou-

Tome V.

pes d'Allemagne, sur son impruden-
 ce de ne s'estre pas saisi de Trévise
 avec une bonne garnison, de n'avoir
 pas mieux gardé Padouë quand il s'en
 fut emparé, d'avoir esté si long-temps
 à l'assiéger quand il l'eut perduë, &
 d'avoir par sa lenteur laissé aux Veni-
 tiens le temps de la fortifier, & d'y
 jeter autant de monde & de muni-
 tions qu'ils avoient voulu.

Le Pape apprit avec joye la levée
 du siège, & le Roy de France n'en fut
 ni surpris, ni fâché. L'Empereur ne
 pensa plus qu'à retourner en Allema-
 gne, pour en ramener au Printemps,
 disoit-il, une armée formidable, avec
 laquelle il esperoit bien reparer l'af-
 front qu'il avoit reçu dans cette cam-
 pagne. Il pria le Maréchal de Chau-
 mont de venir le trouver à Arse dans
 le Veronois. Il lui proposa plusieurs
 projets qu'il pourroit exécuter du-
 rant son absence avec les seules trou-
 pes Françaises; à quoi le Maréchal ne
 lui fit point d'autre réponse, sinon
 qu'il en écriroit au Roy. La Palice
 lui demanda la permission de reme-
 ner ses hommes d'armes dans les Pla-
 ces du Milanez; ce qu'il ne lui accor-
 da que parce qu'il n'auroit pas esté
 obéi, s'il l'avoit refusé. Il proposa
 une Trêve de quelques mois aux Ve-
 nitiens, qui eurent la fierté de rejeter
 la proposition, parce qu'ils le
 voyoient dans la nécessité de retour-
 ner en Allemagne, de peur que son
 armée ne l'abandonnast, & qu'ils sca-
 voient d'ailleurs que l'ardeur des
 Confederez à se secourir les uns
 les autres estoit fort rallentie. Il
 laissa le Marquis de Brandebourg pour
 commander dans Verone, s'en alla à
 Trente où il séjourna quelque temps,
 & la plupart de ses troupes repasse-
 rent les Alpes.

A peine se fut-il retiré, que les Ve-
 nitiens surprirent Vicence, dont la
 garnison avoit pour la plupart deser-

Q. O.

1509.

L'Armée Im-
 periale s'en
 retourne.

Les Venitiens
 surprennent
 Vicence, &
 font d'autres
 Expéditions.

1509.

té. Le Prince d'Anhalt qui y commandoit fut obligé de se sauver dans le Chasteau, où, tout brave qu'il estoit, il ne put tenir que quatre jours. De là ils allerent se presenter devant Verone : mais d'Aubigny s'y estant jetté à la teste de trois cens Gendarmes François, se trouva en estat avec cinq mille fantassins tant Espagnols qu'Alle-mans qui en composoient la garnison, de contenir le peuple, qui avoit promis aux Generaux Venitiens de se revolter. Cette intelligence ayant manqué, ils n'oserent assieger dans les formes une Place si bien gardée ; & se contenterent de s'ouvrir le chemin du Polesin & du Ferrarois par la prise de divers Chasteaux & de quelques petites Villes plus aisées à enlever.

Ils estoient furieusement animez contre Alfonse Duc de Ferrare ; parce qu'il estoit entré dans la ligue, & s'estoit servi de l'occasion de la défaite d'Aignadel, non-seulement pour se remettre en possession du Polesin qui estoit autrefois une dépendance du Ferrarois ; mais encore pour s'emparer de quelques autres Places, & faire de grands ravages sur les Terres de la Seigneurie. Ils n'avoient differé à s'en venger que parce qu'ils n'avoient pû le faire plustost : mais quand ils se virent maîtres de Vicence, de Montfelicé, de Montagnana & de quelques autres Chasteaux qui leur facilitoient l'entrée dans le pays du Duc, ils y vinrent fondre avec toutes leurs forces, au mois de Decembre.

Ils reprirent le Polesin sans résistance ; parce qu'il n'y avoit point de Place qui pût se défendre. Angelo Trévisani Amiral de la Republique entra par l'embouchure du Pô avec dix-sept galeres & plusieurs autres moindres bastimens, & s'avança vers Ferrare pour en commencer le siege. Il fit un pont sur le Pô qu'il fortifia de deux bonnes redoutes, & mit ses ga-

leres à couvert derriere une petite Isle, en attendant que l'armée fut arrivée, pour attaquer la Place du costé de la terre. Il eut d'abord un grand avantage sur le Duc de Ferrare, qui perdit beaucoup de monde à l'attaque d'une des redoutes du Pont, sans la pouvoir prendre ; & sa Capitale estoit en grand danger, si le Maréchal de Chaumont n'y eust envoyé cent cinquante hommes d'armes sous les ordres de Gaspar de Coligni Seigneur de Chastillon, & le Pape deux cens autres, indigné qu'il estoit contre les Venitiens, de ce que sans sa permission ils attaquoient un feudataire du S. Siege. Le Maréchal fit encore diversion du costé de Vicence, feignant d'en vouloir faire le siege ; ce qui obligea les Venitiens à faire revenir de ce costé-là une partie de leur armée.

Mais l'affaire fut terminée plustost qu'on n'avoit esperé par la prudence du Cardinal Hyppolite d'Est frere du Duc. Il fit faire une fausse attaque à la redoute qu'on avoit déjà inutilement insultée ; & durant ce temps-là se saisit d'une digue, où il fit conduire secretement pendant la nuit, par des chemins connus aux seuls gens du pays, plusieurs canons vis-à-vis de l'endroit, où les Venitiens croyoient que leurs galeres estoient en sûreté, & les ayant mis en batterie, les fit tirer dès le grand matin sur cette flotte. Le peu de largeur de la riviere ne permit pas aux vaisseaux de s'éloigner du feu : les Venitiens couperent leurs ancres pour fuir vers l'embouchure ; mais les galeres avant que de pouvoir se mettre hors de la portée du canon furent les unes fracassées, les autres coulées à fond, d'autres brûlées : quinze se rendirent avec quelques autres vaisseaux ; la Capitane qui avoit gagnée les devants toute criblée de coups, périt à une lieuë de-là, & le

1509.

Leur flotte sur le Pô est brûlée ou coulée à fond par les François.

Guicciard.
l. 8.
Bembo l. 9.

1509.

General se sauva avec peine dans la chaloupe : grand nombre de soldats gagnerent les bords à la nage : une partie fut reçüe par la cavalerie Venitienne qui s'en estoit approchée ; les autres furent pris par la garnison de Ferrare, plusieurs furent assommés par les payfans, & la perte des Venitiens fut de deux mille hommes.

Feron. in
Eudov. XII.

Mocenigo.

Le Duc de Ferrare, voyant la déroute entiere, fit un détachement de trois cens chevaux & de trois cens fantassins, pour aller brûler une autre flotte des Venitiens auprès de Comachio Place dont ils s'estoient saisis : mais sur l'avis de ce qui se passoit sur le Pô, elle avoit pris le large, & se retira à Bébié. Cette grande défaite arriva le vingt & unième de Decembre, & rabattit beaucoup la fierté des Venitiens. Ils ne laisserent pas de faire encore quelques conquestes du costé du Trentin à la vûe de l'Empereur, qui n'avoit presque plus personne avec lui, & qui ne pouvant plus soutenir tant de mauvais succès, s'en alla à la Diète qu'il avoit convoquée à Inspruk.

Chaumont, qui n'avoit marché vers Vicence que pour faire diversion, & que la rigueur de la saison empêchoit de rien entreprendre de considerable, retourna à Milan, après avoir distribué une partie de ses troupes dans Bresse, dans Pescaire, & dans Vérone, où il mit quatre mille fantassins & six cens hommes d'armes, veillant principalement sur la conservation de cette importante Place ; parce que le Roy esperoit l'acheter de l'Empereur, qui n'estoit pas en estat de la défendre avec ses propres troupes.

Brouilleries
entre le Pape
& le Roy.

La retraite de Chaumont donna le temps aux Venitiens de respirer après la grande perte qu'ils venoient de faire. Ils esperoient beaucoup dans la melintelligence qui se mettoit en-

tre les conféderez. Le Roy & le Pape s'estoient broüillez à l'occasion d'un Evêché de Provence, auquel le Pape avoit nommé, parce que l'Evêque estoit mort à Rome. Le Roy prétendoit qu'il avoit contrevenu par cette nomination au Traité de Biagrasa, par lequel Sa Sainteté ne devoit nommer qu'aux Evêchez de France actuellement vacans, & non pas à ceux qui vaqueroient dans la suite. Le Pape soutenoit que cela ne devoit pas s'étendre au cas dont il s'agissoit d'un Evêque mourant à la Cour de Rome. Le Roy disoit que le Cardinal de Pavie qui avoit signé le Traité au nom du Pape, lui avoit marqué expressément les intentions de Sa Sainteté sur ce cas particulier, & que l'accord estoit sans exception. Le Cardinal qui avoit passé sa commission là-dessus, nioit le fait, & le Pape tint ferme. Le Roy de son costé, contre l'avis du Cardinal d'Amboise, qui appréhendoit une rupture, fit saisir le temporel de tous les Beneficiers du Duché de Milan, qui estoient actuellement à la Cour de Rome. Le Pape choqué de cette saisie refusa de donner le Chapeau de Cardinal à l'Evêque d'Albi qui estoit venu à Rome pour cela sur sa parole. Le Pape néanmoins ceda enfin. Il conféra l'Evêché à celui que le Roy voulut, & consentit qu'il n'y eust plus de restriction au Traité pour cet Article. Il donna le Chapeau de Cardinal à l'Evêque d'Albi ; & le Roy accorda main-levée aux Beneficiers du Milanez pour leur Temporel. La réconciliation des deux Puissances parut entiere ; mais elle n'estoit qu'apparente du costé du Pape, & les Venitiens le sçavoient bien.

Ce Pontife, malgré tout ce qui s'estoit fait, ne dissimuloit pas trop l'inquietude que lui causoient la puissance de France en Italie, & l'ambition du Cardinal d'Amboise, qui ne quit-

1509.

Gucciard. l. 8.

1509.

toit point le dessein de monter sur le Trône de Saint Pierre. La qualité de Legat en France qu'il n'avoit pû se défendre de lui continuer, le chagrinnoit fort : car une infinité d'affaires Ecclesiastiques du Royaume qui fussent venues au Tribunal du saint Siege, demeuroient à celui du Cardinal.

Ibid.

Mais ce n'estoient pas là effectivement les veritables, ou du moins les principaux motifs qui le mettoient en cette disposition, & son ambition y avoit plus de part que tout le reste. La défiance qu'il affectoit de faire paroître des François, n'estoit que pour en inspirer aux Princes, & les broüiller avec le Roy, afin de les unir ensuite contre lui, de se joindre avec eux, de le chasser d'Italie, & suivant les vûes de son génie hautain & de sa passion pour la gloire, d'augmenter aux dépens de la France la puissance du saint Siege, qui s'estoit déjà fort accru sous son Pontificat.

Ce Monarque est pris pour arbitre des differends entre l'Empereur & le Roy d'Arragon pour l'administration de la Castille.

Les Venitiens s'applaudissoient fort sur ce qu'ils entrevoyoient des intentions du Pape, & n'estoient pas moins satisfaits des differends qui s'échauffoient plus que jamais entre l'Empereur & le Roy d'Arragon touchant l'administration de la Castille ; car quoique Ferdinand s'en fust mis en possession par voye de fait, l'Empereur la lui disputoit toujours, & il avoit encore des partisans dans ce Royaume-là. Ce Prince qui n'avoit pas d'esperance de réussir par la force des armes, demandoit que la chose fust terminée par un arbitrage : mais il ne vouloit pas que ce fust par les Etats de Castille, où son concurrent estoit beaucoup plus puissant que lui. Ferdinand souhaitoit aussi passionnément de voir la fin de cette contestation, pour dissiper les cabales qui troubloient l'Etat. Après bien des negociations, ils convinrent de prendre

Garibal Hist. d'Espagne, l. 20. c. 12.

pour arbitre le Roy de France allié de l'un & de l'autre. L'affaire fut terminée à Blois au mois de Decembre, à ces conditions ; que Ferdinand auroit l'administration de la Castille jusqu'à ce que le Prince Charles eust atteint l'âge de vingt-cinq ans ; que si Ferdinand avoit des enfans mâles de son second mariage, il ne prétendroient aucun droit sur ce Royaume, & que les Etats feroient un nouveau serment, par lequel ils reconnoistroient le Prince Charles pour l'unique legitime heritier ; que ce jeune Prince ne prendroit point le nom de Roy tandis que la Reine Jeanne sa mere vivroit, parce qu'elle estoit propriétaire de la Couronne ; que Ferdinand payeroit à l'Empereur & au Prince Charles une somme d'argent, sur laquelle les Historiens ne conviennent pas. Les uns disent qu'elle estoit de cinquante mille ducats par an pour l'Empereur, tandis que Ferdinand auroit la Regence, d'autres de deux cens cinquante mille une fois payez : d'autres la reduisent encore à moins ; que quand le Prince Charles voudroit aller en Espagne, on lui enverroit une flotte toute équipée pour le passer, & que cette même flotte, dès qu'il seroit arrivé, remeneroit en Flandre Ferdinand son cadet, que le Roy son pere avoit amené en Espagne ; qu'enfin le Roy d'Arragon donneroit à l'Empereur, conformément au Traité de Cambrai, un secours convenable, pour achever de conquerir sur les Venitiens, les Places de l'Empire & de la Maison d'Autriche.

Mariana prétend que ces deux Princes estoient convenus des conditions, avant que leurs Envoyez en traitassent en presence du Roy de France : de sorte que, selon lui, il ne fut leur arbitre que pour la forme, & comme pour donner à leur convention plus de force & de stabili-

1509.

Mariana l. 29. cap. 21. Conditions de cet Accommodement.

Guicciard.

Annales de France.

1509.

té par l'autorité Royale. Les autres en parlent tout autrement, & disent que le Roy après avoir entendu les Ambassadeurs des deux Princes, décida sur ce que l'un & l'autre devoient contribuer pour affermir la paix entre eux : mais quelques-uns ajoutent, & ce qui arriva depuis justifie leur raisonnement, que le Roy manqua fort contre la politique en cette occasion ; qu'il ne pouvoit rien faire de plus dommageable à la France, que de ménager la reconciliation de ces deux Souverains ; parce que n'ayant plus désormais qu'un même interest par rapport au Prince Charles leur petit-fils, ils ne pouvoient plus avoir pour but que l'abaissement de la puissance de la France, qui seule pouvoit balancer celle de la Maison d'Autriche. C'est en effet sur ce principe qu'ils agirent quelque temps après. Ce fut un des plus forts motifs dont le Pape se servit, pour tâcher de les faire entrer dans ses desseins, mais sans pouvoir y réussir entierement. Telle estoit la situation des affaires sur la fin de cette année 1509. & au commencement de la suivante.

1510.

*Estat de la
Ligue contre
les Venitiens.
Guicciard.
l. 3.*

L'Empereur & le Roy de France estoient toujours dans la résolution de pousser la guerre contre les Venitiens. Le Roy d'Espagne qui n'y pouvoit plus rien gagner, estoit au moins fort indifférent là-dessus : mais la conduite du Pape embarrassoit beaucoup le Roy & l'Empereur. Ce Prince durant l'hyver assembla plusieurs Dietes, pour obtenir une armée des Estats de l'Empire, avec laquelle il pût continuer la guerre en Italie. Il auroit pû en venir à bout, s'il n'avoit pas esté traversé par le Pape qui avoit gagné les Electeurs ; & ce fut à sa persuasion qu'ils declarerent, qu'avant que de faire de nouveaux préparatifs, il falloit voir si on ne trouveroit point quelque moyen de paix avec les Veni-

tiens, qui fust avantageux & honorable à Sa Majesté Imperiale & à l'Empire.

Ce sujet de deliberation, qui demandoit bien du temps, suspendoit tout. L'Empereur conjuroit le Roy de France de commencer toujours avec son armée ; mais ce Prince s'excusoit sur la rigueur de la saison, demandoit des assurances pour le dédommagement des grands frais qu'il lui faudroit faire ; il représentoit que par le Traité de Cambrai il n'estoit obligé qu'à sa quote-part, & que le Pape & le Roy d'Arragon devoient contribuer comme lui à cette guerre. L'Empereur souhaitoit la chose avec tant d'ardeur, qu'il en vint jusqu'à lui offrir de consentir qu'il gardast Trévise, Vicence & Padouë quand il les auroit prises, en attendant qu'on le dédommageast des dépenses qu'il feroit pour s'en rendre maistre.

Le Conseil du Roy fut fort porté à accepter cette proposition ; les affaires de France en Italie ne pouvant estre parfaitement en sûreté, tandis que les Venitiens possederoient quelque chose en terre ferme : mais la maladie dangereuse dont le Cardinal d'Amboise fut attaqué en ce temps-là, inquietoit le Roy : l'esperance d'avoir bien tost Verone avec le Territoire de Vallégio pour de l'argent, que l'Empereur lui demandoit, estoit un avantage sûr & sans risque : car il traitoit actuellement de cette cession avec ce Prince, à qui il avoit déjà presté dix-huit mille ducats, & il devoit lui en fournir jusqu'à cinquante mille, à condition que la Citadelle de Verone & le vieux Chasteau avec une porte de la ville lui fussent engagez : & outre cela on devoit lui donner un passage sur le Mincio & sur le Territoire de Vallégio, qui lui demeurerait à perpetuité, si dans un an l'Empereur ne le dédommageoit pas. Ce

O o ij

1510.

*Petrus de An-
gleria. Epi.
434.*

1510.

*Intrigues du
Pape contre le
Roy.*

Traité en effet fut conclu aux conditions que je viens de dire.

Mais ce qui tenoit le Roy en suspens, estoient les intrigues du Pape, qui animé plus que jamais par cet engagement de Verone, mettoit tout en œuvre auprès des Suisses pour les détacher de l'alliance de France, & auprès du Roy d'Angleterre, pour l'engager à faire la guerre au Roy. Il employa Mathieu Scheiner Evêque de Sion en Valais pour negocier avec les Cantons. Il lui donna beaucoup d'argent pour répandre dans leurs Assemblées, & lui promit le Chapeau de Cardinal s'il réussissoit. Il traitoit avec le Roy d'Angleterre par le moyen de l'Archevêque d'York qui estoit actuellement à Rome, & lui faisoit esperer l'absolution des Venitiens, qu'il demandoit depuis longtemps.

*Ce que fit le
Roy pour le
regagner.*

Cela chagrinoit fort le Roy dans la crainte où il estoit d'estre abandonné des Suisses, & en même temps attaqué par le Roy d'Angleterre : car ce jeune Prince paroissoit ne vouloir pas suivre l'exemple de son pere, dont la politique avoit esté, de ne point se broüiller avec la France que dans la dernière nécessité, pour mieux assurer à sa famille un Estat qu'il n'avoit conquis qu'à la pointe de l'épée. Le Roy crut que pour prévenir ces fâcheux inconveniens, il devoit tascher par toutes fortes de moyens de regagner l'esprit du Pape, & cette raison le déterminâ à rappeler de Rome le Cardinal d'Auch qui y estoit chargé des affaires de France. Ce Cardinal avoit choqué le Pape par ses manieres hautes ; & comme il estoit neveu du Cardinal d'Amboise, il ne lui estoit pas agréable : car Jules, quelque mine qu'il fût, estoit ennemi du Cardinal d'Amboise, persuadé qu'il avoit toujours envie d'estre Pape, & même dessein de le détrôner.

Albert Pio Comte de Carpi, homme de beaucoup d'esprit & d'adresse, fut nommé à la place du Cardinal d'Auch, & partit en poste pour se rendre au plustost à Rome. Il eut ordre d'assurer le Pape que le Roy ne souhaitoit rien plus ardemment que d'estre étroitement uni avec lui ; qu'il ne concluroit rien avec l'Empereur sans le communiquer à Sa Sainteté ; qu'il ne secoureroit ce Prince contre les Venitiens, qu'autant qu'elle le jugeroit à propos, & qu'enfin il passeroit en Italie ou demeureroit en France selon qu'elle le souhaiteroit.

Le Comte de Carpi fut aussi chargé de dissuader le Pape de donner l'absolution aux Venitiens : mais il trouva en arrivant qu'il leur avoit déjà engagé sa parole sur ce point, & la chose se fit avec grand appareil sur la fin du mois de Fevrier suivant. Les six Ambassadeurs prosternez aux pieds du Pape reçurent publiquement cette absolution devant l'Eglise de Saint Pierre, au nom de la Republique, & il leur ordonna pour penitence de faire la visite des sept Eglises de Rome. Cette humiliante ceremonie avoit esté precedée d'un Traité, par lequel l'autorité Pontificale & la Jurisdiction Ecclesiastique jusqu'alors fort peu menagées dans les Etats de Venise, y furent établies dans toute leur étendue, la liberté du commerce dans le Golfe de Venise accordée aux Marchands de l'Etat de l'Eglise à des conditions très-avantageuses pour eux, & très-incommodes à la Republique ; outre plusieurs autres Articles qui marquoient avec quel empressement les Venitiens souhaitoient leur accommodement avec le Pape, & combien il se prévaloit des fâcheuses conjonctures où ils se trouvoient.

Cette démarche du Pape qui estoit contraire aux Articles du Traité de Cambrai, chagrina beaucoup le Roy

1510.

*Il n'y peut
réussir, & le
Pape devient
favorable à la
Republique.*

1510.

Guicciard.
lib 9.

& l'Empereur : mais ils furent bien plus surpris, lorsqu'ils apprirent que malgré toutes les remontrances de leurs Ambassadeurs, il avoit permis aux feudataires du saint Siege d'entrer au service des Venitiens, & que Jean-Paul Baglioné qui estoit Seigneur de Perouse avant que cette Place eust esté réunie au domaine de l'Eglise, avoit accepté la charge de General des armées de la Republique. Cet emploi estoit vacant par la mort du Comte de Pétillane, sage & expérimenté Capitaine, qui avoit sauvé la plus grande partie de l'armée Venitienne à la journée d'Aignadel, soutenu le Siege de Padouë, & rétabli par sa prudente conduite les affaires de la Seigneurie. Ce fut pour lui marquer sa reconnoissance, qu'elle fit graver sur son tombeau, ce Vers d'Ennius qui contient l'éloge que les Romains donnerent à Fabius Maximus, après qu'il eut, en évitant la bataille, rompu toutes les mesures d'Annibal. *Unus homo nobis cunctando restituit rem.* C'est-à-dire, un seul homme en temporisant a rétabli la Republique. Plusieurs autres Seigneurs des dépendances du saint Siege leverent aussi des troupes & les conduisirent aux Venitiens.

Petrus de Angleria, Epist.
434.

Le Pape n'en demeura pas là. Il n'oublia rien pour accommoder l'Empereur avec cette Republique, dans le dessein des'unir ensuite avec elle & avec ce Prince, pour chasser les François d'Italie ; & afin de l'obliger à cet accommodement, il empêchoit toujours par ses Emissaires, les Electeurs & les Députés des villes libres d'Allemagne assemblez à la Diete d'Ausbourg, de lui fournir de l'argent & des troupes. Ce moyen lui réussit, & l'Empereur offrit de s'accommoder avec les Venitiens : pourvu qu'ils lui laissassent Vérone, mais ceux-cy, quelque instance que

fist le Pape, refuserent de passer cet Article. Ils offrirent seulement de dédommager l'Empereur de la restitution de cette Place par une grosse somme d'argent ; à quoi il ne voulut point consentir.

Cependant le Nonce du Pape agissoit fortement auprès du Roy d'Angleterre, pour l'engager à déclarer la guerre à la France, en lui représentant combien il auroit de facilité à faire des conquestes en ce Royaume par la diversion de la guerre d'Italie, & la gloire qu'il auroit à protéger le saint Siege, que la grande Puissance de la France estoit sur le point d'opprimer. Le Roy d'Espagne tout allié qu'il estoit du Roy, & malgré les grandes obligations qu'il lui avoit, pour lui avoir fait quitter par les Venitiens les ports de la Poëlle, & lui avoir ajugé l'administration de la Castille, appuyoit, mais fort secrettement, les sollicitations du Nonce, & ils avoient de grandes esperances de réussir auprès d'un jeune Roy, qui brûloit d'envie de faire parler de lui dans le monde.

Intrigues du Nonce pour porter le Roy d'Angleterre à déclarer la guerre à la France.

L'Evêque de Sion ne se donnoit pas de moindres mouvemens auprès des Suisses, qui avoient déjà accepté une pension de mille florins d'Allemagne pour chaque Canton, en s'obligeant à prendre la défense du saint Siege, & à permettre qu'on levast chez eux des troupes contre quiconque entreprendroit de molester le Pape.

Et pour détacher les Suisses de son parti.

La conjoncture estoit favorable à l'Evêque, en ce que le terme de la dernière alliance faite entre le Roy & les Cantons estoit prest d'expirer ; que les Suisses devenus fiers par le besoin qu'on avoit d'eux, & s'attribuant toute la gloire du succès des armes de France en Italie, durant ce regne & le précédent, auxquels ils avoient en effet beaucoup contribué,

1510.

Recueil de
Traitez avec
les Suisses,
T. 4. de la
collection de
Leonard.

se rendoient extrêmement difficiles, & demandoient avec arrogance, une augmentation notable de leurs pensions.

Le Roy avoit esté fort offensé de ces manieres peu honnestes. Il avoit encore sur le cœur le Traité d'Aronne de l'an 1503. où la necessité de les retenir à son service l'avoit contraint de leur céder Bélinzoné sur les frontieres du Milanez, & plusieurs autres choses qui ne leur estoient pas dûës. Il reçut mal les Députés des Cantons, & s'abandonnant trop à sa colere dans des circonstances où la dissimulation auroit esté plus de saison, il avoit dit qu'il estoit estonnant que de miserables montagnards, à qui l'or & l'argent estoient inconnus avant que ses predecesseurs leur en donnassent, osassent ainsi faire la loy à un Roy de France.

Il se mit d'autant moins en peine de les menager, qu'il y avoit un Traité déjà fort avancé entre lui & les Communautés du Valais, & celles des Grisons, par lequel, à condition de pensions pareilles à celles qu'il faisoit aux Suisses, ils devoient lui fournir des troupes, donner passage à son armée pour le Milanez, & le fermer à ses ennemis, & il esperoit par le moyen de l'Empereur, avoir de l'infanterie Allemande à sa solde. Enfin les Suisses ne pouvant attaquer le Duché de Milan, que du costé de Bélinzoné, où les défilez des montagnes estoient très-faciles à garder avec peu de monde, il se persuadoit qu'il n'avoit pas beaucoup à craindre de leur part.

Le Pape assuré des Suisses, & des favorables dispositions du Roy d'Angleterre, & sçachant bien qu'il n'avoit rien à appréhender du Roy d'Espagne, commença la querelle par celle qu'il fit au Duc de Ferrare. Il lui commanda avec hauteur, de ne

plus faire faire de sel à Comachio, parce, disoit-il, que cela ne lui étoit pas permis, lorsque les Venitiens possédoient Cervia, & qu'il devoit moins que jamais s'attribuer ce droit, maintenant que Cervia estoit réunie au S. Siege, à qui le Domaine direct de Ferrare & de Comachio appartenoit. C'estoit priver le Duc d'un grand revenu dont le Pape vouloit profiter; car en rendant inutiles les salines de Comachio, tout le commerce du sel se feroit fait à Cervia.

Le Duc représenta au Pape qu'on ne pouvoit pas le depouiller de ce droit sans injustice; qu'il ne l'avoit cédé aux Venitiens que par contrainte, & qu'il y rentroit dès-là qu'ils s'étoient dessaisis de Cervia. Le Pape sans vouloir rien écouter, lui renvoya de nouveaux ordres, & le menaça de toutes les censures de l'Eglise, s'il refusoit d'obéir; mais il s'en mit peu en peine, se tenant assuré de la protection du Roy, qui s'étant uni de nouveau très-étroitement avec l'Empereur, & ne sçachant quelles mesures prendre avec le Pape, commanda au Maréchal de Chaumont de se mettre en campagne, & d'entrer incessamment sur les Terres des Venitiens. Mais auparavant l'Ambassadeur de l'Empereur, & celui de France, sommèrent le Pape de joindre ses troupes à celles des deux Princes, en exécution du Traité de Cambrai.

Le Pape sur cette sommation répondit nettement, qu'il n'envoyeroit point de troupes contre les Venitiens; qu'il avoit satisfait au Traité de Cambrai; que lui, le Roy de France & le Roy d'Espagne, estoient en possession des Places qui devoient leur revenir par ce Traité; qu'il n'avoit tenu qu'à l'Empereur de se rendre maître de Trévise; que les Venitiens offrant à ce Prince de l'argent en dédommagement du Pays qu'il prétendoit

1510.

Le Pontife refuse de joindre ses troupes à celles des autres Confederés.

Guicciard.
l. 9.

1510.

doit sur eux, il pouvoit & devoit l'accepter, & que puisqu'il lui procuroit un équivalent, il n'estoit plus en droit de rien exiger davantage.

Pendant ce temps-là les Vénitiens penferent surprendre Vérone par les intelligences qu'ils avoient dans la Place; mais ils manquerent leur coup. Ce mauvais succès chagrina le Pape autant qu'eux. L'incertitude des résolutions qui se prendroient à la Diète d'Ausbourg, les menaces que l'Empereur lui faisoit de lui déclarer la guerre conjointement avec le Roy de France, si en vertu du Traité de Cambrai, il ne lui prêtoit deux cens mille ducats, au lieu des troupes qu'il refusoit de lui fournir, & la nouvelle qu'il reçut de la publication d'un nouveau Traité fait entre le Roy de France & le Roy d'Angleterre, lui firent suspendre ses desseins, & même marquer au Comte de Carpi Ambassadeur de France, beaucoup d'inclination à se réunir sincèrement avec le Roy: mais cette bonne disposition ne dura pas, & il changea dès qu'il sut que la Diète d'Ausbourg n'avoit accordé à l'Empereur pour tout secours que trois cent mille Florins, & que ce Prince avoit déjà fait sur cette assignation beaucoup de dépenses qui en absorboient une grande partie. Mais il fut parfaitement rassuré, lorsque le Roy d'Angleterre lui donnant avis du Traité qu'il avoit fait avec la France, lui fit entendre qu'il ne devoit pas en estre allarmé, parce qu'il y avoit fait insérer cette clause, que le Traité seroit sans effet, si le Roy attaquoit le S. Siège.

Sur cette assurance il commença à faire de nouvelles chicanes au Duc de Ferrare à l'occasion de quelques impôts, que ce Duc avoit mis sur les marchandises qui passeroient sur le Pô. Il lui fit dire qu'un feudataire, selon les loix, n'avoit point ce droit

Tome V.

sans le consentement du Seigneur Suzerain; que s'il ne revoquoit sans délai l'Edit qu'il avoit porté là-dessus, il alloit lui déclarer la guerre: & en effet il fit aussi-tôt avancer des troupes dans le Bolonois & dans la Romagne, & les tint prestes à entrer dans le Ferrarois au premier ordre.

Le Roy surpris de ce nouveau changement du Pape, qu'il croyoit avoir regagné, lui fit offrir sa médiation pour finir ce différend. Mais tout se termina à des reproches mutuels sur l'inobservation du Traité de Cambrai; & le Roy convaincu que le Pape ne cherchoit qu'à l'amuser, envoya ordre au Maréchal de Chaumont, dont l'espérance du sincère retour du Pape avoit suspendu la marche, d'entrer incessamment sur les Terres des Vénitiens.

Le Maréchal se mit aussi-tôt en campagne avec mille Hommes d'armes, quinze cens hommes de cavalerie légère, onze mille fantassins, parmi lesquels il y avoit quelques bandes de Suisses qui s'étoient enrôlées sans la permission des Cantons, une bonne artillerie & trois mille pionniers. Le Duc de Ferrare y ajouta ses troupes qui estoient de deux cens Hommes d'armes, de cinq cens hommes de cavalerie légère & de deux mille hommes de pied.

Cette armée passa le Pô, & s'empara du Polésin sans résistance, prit la Tour de Marchésana sur l'Adige, passa cette rivière à Castelbaldo, soumit Montagnano, Est & quelques autres Places dans le Padoüan, où le Prince d'Anhalt Gouverneur de Vérone pour l'Empereur vint joindre le Maréchal avec deux mille chevaux & six mille hommes d'infanterie.

L'armée Vénitienne commandée par Paul Baglioné & par le Provéditeur André Gritti, moins forte que celle des Alliez, n'osoit s'opposer à

P p

1510.

*Le Roy fait
de nouveau
marcher les
siennes contre
la République.*

*Mocénigo
lib. 3.*

*Du Tillet
Recueil de
Traitez entre
la France &
l'Angleterre.*

*Guicciard.
L. 9.*

1510.

leurs progrès. Les Generaux de la Republique avoient soin de se camper toujours dans des postes avantageux, pour n'estre point contrainsts à combattre. Ils furent poussez jusques vers Trévise, & laisserent par cette retraite toute liberté aux François & aux Allemans, d'assiéger Vicence.

Vicence est pillée par les Allemans.

Les Vicentins se voyant abandonnez, n'attendirent pas le siège: ils offrirent de se rendre, & racheterent le pillage de leur Ville par la somme de cent mille écus, dont ils en payerent cinquante mille sur le champ; mais les Allemans y estant entrez, violerent la capitulation & pillerent les habitans.

Et Légnago pris par le Maréchal de Chaumont.

Ces conquestes, qui avoient peu coûté, étoient plus difficiles à conserver, qu'elles n'avoient été à faire; & d'autant plus que les Allemans, faute de paye, desertoient tous les jours en grand nombre. Outre cela les Vénitiens tenoient encore Légnago sur l'Adige, qui empêchoit la communication du Vicentin avec le Ferrarois & le Bressan; & si on laissoit cette Ville sans la prendre, il estoit immanquable que les Vénitiens reprendroient sans peine sur la fin de la campagne, tout ce qu'on leur avoit enlevé au commencement. C'est ce qui déterminâ le Maréchal au siège de Légnago. Sa prudence & la valeur de ses soldats, en vinrent à bout beaucoup plutôt qu'on n'avoit esperé. La Place fut prise en cinq jours: les Nobles Vénitiens qui y étoient, furent contrainsts de se rendre prisonniers de guerre. Le reste de la garnison n'eut permission de sortir qu'en laissant ses armes, & avec un bâton à la main, & Chaumont y mit pour Commandant le Capitaine de la Crote.

Mort du Cardinal d'Amboise son On-

La prise de cette Place augmenta beaucoup la reputation de ce Gene-

ral, qui eut peu d'égaux en son temps dans la conduite des armées, & dans la maniere de gouverner des peuples du caractère de ceux que le Roy lui avoit confiez. Mais la joye de ce dernier succez fut beaucoup diminuée par la nouvelle qu'il reçut estant encore à Légnago, de la mort de son oncle le Cardinal d'Amboise. Ce Cardinal mourut à Lion le vingt-cinquième de May, après une longue maladie. On vit dans sa personne un exemple très-rare d'un Ministre, dont le credit n'avoit jamais souffert de diminution, ni eu presque de concurrens, qui osassent lui disputer un poste si envié. Il n'y eut que le Maréchal de Gié, qui partagea avec lui le Ministère pendant quelque temps; mais le Cardinal secondé de la Reine & de Madame d'Angoulême, vint à bout de le faire disgracier, & releguer à sa belle maison du Verger en Anjou; ce qui fit dire en plaisantant, que l'Archevêque de Rouen avoit donné un si grand coup de pied au Maréchal, qu'il l'avoit jetté en son Verger.

Si l'on juge du caractère du Ministre par la conduite du Prince, on n'en trouvera gueres de plus accompli que celui-là. De glorieuses entreprises durant son ministère, la plupart heureuses; un grand ordre dans l'Estat; les peuples contents & soumis; les Princes voisins ménagés ou contenus; le Roy redouté, victorieux, entretenant de grandes armées hors du Royaume, sans fouler ses sujets, tout cela fait admirablement l'éloge du Cardinal d'Amboise, & le défend parfaitement contre la mauvaise humeur ou la malignité d'un Historien moderne*, qui affecte de ne pas penser comme les autres, & qui après avoir à toute occasion tasché de rabaisser le mérite de ce grand Homme par des

1510.

de principal Ministre du Roy.

Memoires du Maréchal de Fleuranges.

Caractere de ce Prelat.

S. Gelais, Histoire de Louis XII, Guicciard. liv. 9.

Histoire du Chevalier Bayard. c. 40.

* Varillas Histoire de Louis XII. l. 6. p. 188.

1510.

Hist. du Che-
valier Bayard,
ch. 40.
Petrus de An-
gleria Epist.
338.

raisonnemens à perte de vûë, ose en-
fin l'accuser en termes exprès *de peu de
capacité pour les affaires d'Estat*. Il fut
exempt d'un vice assez ordinaire à
ceux, qui comme lui sont les maîtres
des bienfaits & des trésors du Prince,
je veux dire de l'avarice. Tout Car-
dinal qu'il estoit, il se contenta de
son Archevêché de Roüen, dont les
revenus lui servirent à faire de grands
biens à son Eglise. Il ne parut rien de
deregler dans ses mœurs, & fut très-
zelé pour restablir la regularité parmi
les gens d'Eglise. Il ne cachoit pas
l'envie qu'il eut d'estre Pape: mais il
protestoit en même temps, qu'outre
l'intérêt du Roy son maître qu'il se
proposoit en cela, le motif qui le lui
faisoit souhaiter, estoit la reforma-
tion des mœurs des Ecclesiastiques, &
d'une infinité d'abus, auxquels ceux
qui avoient esté élevez sur la Chaire
de S. Pierre depuis plusieurs années,
n'avoient gueres songé à remedier:
mais tout le monde ne se croyoit pas
obligé de juger si favorablement de
ses intentions. Il mourut d'une goutte
remontée, pour n'avoir pas voulu
s'interdire l'usage du vin, à ce que
disoient les Medecins.

Le Roy ressent
vivement sa
perte.

Le Roy ressentit vivement la perte
qu'il faisoit d'un serviteur si fidelle.
On douta si cette mort serviroit ou
nuiroit à sa réunion avec le Pape: car
d'un costé Jules haïssoit le Cardinal,
quoiqu'il affectast de lui accorder la
pluspart des graces qu'il lui deman-
doit, comme de lui continuer la Le-
gation en France, & de faire des Car-
dinaux de sa famille; d'autre part le
Cardinal ménageoit avec beaucoup
de dextérité la Cour de Rome, & il
avoit esté long-temps par son adresse,
comme le nœud de la bonne intelli-
gence entre les deux Puissances; mais
dans le fond la mort du Cardinal fut
fort indifferente à cet égard. Le Pape
avoit pris son parti, & s'estoit proposé,

quoiqu'il lui en pût couster, de rendre
son nom immortel en chassant les
étrangers d'Italie; & il avoit resolu de
commencer par les François.

Cependant le Maréchal de Chau-
mont & le Prince d'Anhalt estoient
sans cesse aux mains avec les Venitiens
dans le Vicentin & le Padoüan, sans
faire toutefois aucune nouvelle entre-
prise considerable. On se battoit aussi
de la même maniere dans le Frioul, en
attendant l'armée que l'Empereur de-
voit amener: mais ce Prince ne fut
pas plustost prest cette année-là, que
les précédentes.

Le Maréchal qui n'avoit ordre de
seconder les troupes de l'Empereur,
que pendant un temps marqué, se
disposa à se retirer avec les siennes sur
les Terres du Roy. Ce n'estoit pas
pourtant tout-à-fait son intention,
mais il fit cette feinte pour obliger
l'Empereur à executer ce que la Cour
de France souhaitoit depuis long-
temps, sçavoir qu'il engageast Véro-
ne au Roy. Comme toutes les con-
questes au-delà de l'Adige alloient
estre perduës, si le Maréchal en tiroit
ses troupes, le Prince d'Anhalt fut
contraint d'en venir là. On lui compta
cinquante mille ducats pour payer
ses troupes, & les François demeure-
rent avec lui, à condition que le Roy
retiendrait Vérone, jusqu'à ce que
l'Empereur lui eust payé cette som-
me, & quelques autres qu'il lui avoit
prestées. Après cet accord on entre-
prit le siege de Monselice, Place con-
siderable dans le Padoüan. Elle fut
emportée d'assaut par la Palice le

1510.

Suite de la
guerre contre
les Venitiens.

Guicciardino
l. 9.

L'Empereur
engage Vérone
au Roy.

Bembo.

Buonacorsi.

Guicciardi.

Le Prince, ensuite de cette prise,
pressa le Maréchal de mettre le siege
devant Trévise: mais ce General lui
representa qu'on ne pouvoit prudem-

1510.

ment s'engager si avant dans le pays avec si peu de troupes; que presque tous les Allemans avoient deserté; que l'armée promise par l'Empereur ne paroïssoit point; que le pays étant ruiné, ne pouvoit pas fournir de vivres, & que la cavalerie Venitienne répandue dans le pays, enleveroit tous les convois qu'on feroit venir du Ferrarois; mais la contestation fut terminée par l'ordre que Chaumont reçût du Roy de retourner sans différer dans le Milanez, à cause de certaines démarches du Pape, qui tendoient à une prochaine rupture. Il laissa seulement Perfi au Prince d'Anhalt avec quelques troupes, & s'en alla avec le gros de l'armée à Milan.

Gio Bapt. Giraldi Comment. dellé cose di Ferrara.

La negociation du Comte de Carpi Ambassadeur de France touchant la reconciliation du Duc de Ferrare avec le Pape, n'avançoit point. Quelques-uns prétendirent qu'il y avoit beaucoup de la faute de l'Ambassadeur, & que sans avoir égard à son caractère de Ministre de France, il suivit plutôt les mouvemens de la haine personnelle qu'il avoit contre le Duc, au sujet des différends de la Maison de Ferrare avec la sienne touchant son Comté de Carpi. Tant il est important aux Princes de faire attention à tout, dans le choix de ceux qu'ils chargent de leurs intérêts: mais on vit qu'il n'y avoit plus d'esperance d'accommodement sur cet article, lorsque le Pape, le jour de S. Pierre, refusa de recevoir la somme d'argent qui lui fut présentée selon la coutume, par l'Envoyé de Ferrare au nom de son maître, comme Feudataire du S. Siege.

Haine du Pape contre la France.

Jules s'emporta à cette occasion, & fit non-seulement des plaintes du Roy & du Duc de Ferrare; mais il en vint jusqu'aux menaces: de sorte que les Cardinaux François le voyant en si mauvaise humeur contre la France,

lui demanderent permission de se retirer. Il la leur refusa, & croyant que le Cardinal d'Auch, sous prétexte d'une partie de chasse qu'il avoit faite, vouloit s'échapper, il envoya après lui, le fit arrester & mettre en prison au Chasteau S. Ange. C'estoient-là les raisons qui faisoient soupçonner au Roy quelque chose de plus dangereux, & qui lui firent envoyer l'ordre au Maréchal de Chaumont de revenir dans le Milanez.

Le Pape pour satisfaire sa haine contre la France, & cherchant par tout de l'appui pour la faire plus sûrement éclater, accorda dans ce même temps-là l'investiture du Royaume de Naples au Roy d'Espagne. Ce Prince pensoit depuis long-temps à se délivrer de l'engagement qu'il avoit contracté par une clause de son Traité de mariage avec Germaine de Foix: c'estoit qu'au cas qu'il n'eût point d'enfans de cette Princesse, la partie du Royaume de Naples qui estoit échue à la France, lorsque Frédéric d'Arragon en fut dépossédé, reviendrait au Roy avec les Titres de Roy de Naples & de Jerusalem, & il avoit en vain sollicité la Cour de France de se relâcher sur un point de cette importance, dont il n'offroit aucune compensation proportionnée à un si grand intérêt.

Ce refus tout juste qu'il estoit, l'avoit chagriné, & il avoit depuis ce temps-là fait tous ses efforts, pour détacher l'Empereur de la France, & l'engager à faire la paix avec les Venitiens. L'engagement fait par l'Empereur aux François, du Territoire de Vallégio & de Vérone, lui avoit encore extrêmement déplû, & il estoit fort attentif à profiter de la méfintelligence qu'il voyoit croître tous les jours entre le Pape & le Roy. L'Ambassadeur d'Espagne ne manqua pas son coup; & jugeant par le procé-

1510.

Il donne au Roy d'Espagne l'investiture du Royaume de Naples.

Petrus de Angleria. Epist. 439. Mariana l. 29. c. 24.

1510.

dé violent du Pape, qu'il auroit bien-tost besoin de son maître, il prit cette conjoncture pour lui demander l'investiture du Royaume de Naples. Elle lui fut accordée, & la Bulle expédiée en telle forme, qu'il sembloit que le Conseil d'Espagne l'eust dictée lui-même.

Au lieu de quarante-huit mille ducats par an de redevance que le Roy de France eust dû payer, quand il auroit esté en possession de la partie du Royaume de Naples qu'il devoit avoir, le Pape se contenta pour tout le Royaume entier, d'une haquenée blanche qu'on lui présenteroit tous les trois ans en signe de vassalité, & du secours de trois cens hommes d'armes, que le Roy d'Espagne feroit obligé de lui fournir, lorsque le saint Siege feroit en guerre contre ses ennemis. Par cet acte le Roy de France fut déclaré déchu de son droit sur le Royaume de Naples, premierement pour n'avoir jamais payé au saint Siege ce qu'il lui devoit payer comme son feudataire; & en second lieu pour avoir fait le partage de ce Royaume avec le Roy d'Espagne, sans en avoir demandé la permission au Pape; prétextes trop frivoles pour cacher aux moins éclairés le principe d'un tel procédé. Le Roy fit de grandes plaintes à Ferdinand de cette infidélité, par laquelle il se faisoit attribuer le Royaume de Naples entier, malgré le droit incontestable que les Rois de France avoient sur la principale partie, supposé que le cas spécifié dans le contract arrivoit. Il le menaça d'en tirer vengeance par les armes: mais Ferdinand s'embarassa peu de ses menaces, prévoyant bien que ce Prince auroit bien-tost des affaires qui lui donneroient assez d'occupations ailleurs.

Le Pape travaille aussi à lui enlever

En effet, durant que le Pape amusoit le Roy par des negociations, &

par les differens personages qu'il faisoit à son égard selon les diverses conjonctures, il ménageoit des intelligences à Gènes pour lui enlever cette Republique, ne pouvant souffrir plus long-temps, comme il disoit lorsque son dessein éclata, que sa patrie, (car il estoit natif de Savone Ville soumise à cette Republique,) portast plus long-temps le joug que les François lui avoient imposé.

1510.

la Republique de Gènes.

Il avoit assez bien fait sa partie, & avec beaucoup de secret. Douze mille Suisses devoient faire une irruption subite dans le Duché de Milan, & les Venitiens avec toutes leurs forces dans le Padoüan, le Vicentin & le Véronese, pour reprendre ce que l'Empereur & les François avoient pris sur eux, entrer ensuite dans le Ferrarois, & de-là dans le Duché de Milan, supposé que les Suisses en eussent forcé les passages. Les Fregose de tout temps ou infidèles aux François, ou ennemis de la Nation, devoient commencer, en faisant revolter le peuple de Gènes; & pour leur faciliter leur entreprise, onze Galeres de Venise devoient se trouver à un jour marqué devant Gènes, sous les ordres de Grillo Contaréno, qui avoit avec lui Octavien Frégose, Jérôme Doria & plusieurs autres exilés de Gènes. Antoine Colonne devoit venir par terre avec cent hommes d'armes & six cens fantassins. Il estoit au service des Florentins, & s'estoit avancé jusqu'à Luques, sous prétexte de faire des recrues pour les conduire à Bologne.

Guicciard. l. p.

Le voisinage de ces troupes de Colonne donna quelque ombrage au Maréchal de Chaumont qui estoit fort alerte: mais il crut, comme le Pape en avoit fait exprès courir le bruit, qu'elles estoient destinées contre le Duc de Ferrare, & il se contenta pour plus grande sûreté, d'envoyer quelques

P p iij

1510.

Compagnies d'infanterie à Gênes.

Antoine Colonne s'avança fort secrètement jusqu'à la Vallée de Bisagna à un mille de Gênes ; mais il fut trompé dans l'espérance que lui avoit donnée le Pape , que la Spécia & Sérrezzana lui ouvriraient leurs portes. Pour les galeres Venitiennes , elles ne manquerent pas de se trouver au rendez-vous , & s'estant emparées du port de Sestri , & de Chiaveri , elles mouillèrent à l'embouchure de Lentello , fort près du port de Gênes.

Mais ses projets sont déconcertez par les bons ordres du Commandant François.

Ces mouvemens de troupes tant de terre , que de mer , ne purent estre si secrets , que le Maréchal n'en fust averti. Jean Loüis de Fiesque par ses ordres , fit entrer dans Gênes huit cens hommes de milices du pays , & le Cardinal de Final y en envoya un pareil nombre conduit par son neveu. Ces troupes , quoique peu nombreuses & assez-mauvaises , furent suffisantes par les soins du Gouverneur , pour contenir le peuple , qui d'ailleurs estoit bridé par la nouvelle Citadelle que le Roy avoit fait bastir , & qui battoit le Port en ruine.

En même temps les Commandans François firent marcher les milices de toutes parts aux environs de Gênes : & ce qui acheva de tout déconcerter , fut que Prégent de Bidoux qui croisoit sur la Méditerranée , arriva dans le port avec six galeres. Celles de Venise voyant l'entreprise manquée , se remirent en mer , & tenterent en vain de se saisir de Portofino. Elles furent suivies par celles de France , auxquelles quatre gros vaisseaux s'estoient joints : les deux Flottes s'arrestèrent à l'Isle d'Elbe , la Venitienne à Portolongoné , & la Françoisse à Portoferrajo : & celle-ci ne cessa de costoyer l'autre , que quand elle la vit fort éloignée des costes de Gênes , pour se retirer à Civita-Vecchia. Enfin Antoine Colonne ne trouvant pas de su-

reté à retourner par terre , s'embarqua avec une partie de son monde sur les galeres de Venise : le reste se sauvant par les montagnes , fut assommé ou dévalisé par les païsans qui s'estoient attroupez.

Tandis que cela se passoit à Gênes , les troupes du Pape sous la conduite du Duc d'Urbain , entrèrent sur les Terres du Duc de Ferrare , où elles s'emparerent aisément de ce qui appartenoit au Duc au-delà du Pô : il n'y eut que le Chasteau de Lugo qui l'arresta , & assez long-temps , pour donner le loisir au Duc de le venir secourir. A son approche les ennemis leverent le siege si tumultuairement , qu'ils y laisserent une partie de leur canon , & se retirerent à Imola. Le Duc de Ferrare profitant de leur désordre , reprit tout ce qui lui avoit esté enlevé. Les troupes du Pape s'estant grossies , il le perdit une seconde fois , & le Chasteau de Lugo fut pris. Ce qu'il y eut de plus fâcheux pour lui , fut que le Cardinal de Pavie surprit Modene par une intelligence qu'il eut avec quelques Gentils-hommes du Modenois ; & le Duc couroit encore risque de perdre Reggio , si le Maréchal de Chaumont ne lui eut envoyé du secours , tout occupé qu'il estoit alors contre les Suisses : Car ceux-ci irrités du mépris que le Roy avoit fait d'eux , resolurent de s'en venger sur le Milanez , & cela du consentement de toute la nation dans la Diete qu'ils avoient tenuë à Lucerne , quoi qu'ils eussent peu d'esperance d'estre soudoyez par le Pape.

Le Maréchal de Chaumont estoit fort embarrassé à leur fermer les passages ; car ayant esté obligé de bien garnir toutes les Places du Bressan & du Bergamasque , Pescaire & Légna-
go , pour mettre tout ce païs à couvert des insultes des Venitiens , il ne pouvoit avoir que très-peu de troupes

Plan de défense du Maréchal de Chaumont.

1510.

1510.

en campagne ; mais il fit son plan de défense en très-habile homme.

Les Suisses ne pouvoient entrer en Italie que par trois costez : par le Piemont, par le Lac de Come, & par Bélinzoné. Il s'estoit assuré du Duc de Savoye, qui lui promit de ne pas souffrir qu'ils passassent par le Val d'Aoste, & ce Prince avoit trouvé bon qu'il mist cinq cens hommes d'armes dans Ivree pour plus grande sûreté. Il fit enlever toutes les barques du Lac de Come, démonter tous les moulins, & mettre dans les Villes & dans les Chasteaux tous les vivres qui se trouvoient à la campagne de ce costé-là. Il se posta à Castiglione vers les defilez par où l'on vient de Bélinzoné dans le Milanez, avec quatre mille hommes d'infanterie & cinq cens hommes d'armes, pouvant de là venir aisément vers Come s'il en estoit besoin, & donna au Maréchal de Trivulce un autre camp volant, avec lequel ce General se campa sur le Mont Brianza. Il avoit resolu de n'en point venir aux mains avec les Suisses qu'à coup sûr, & au cas qu'ils forçassent quelque défilé, de se contenter de les harceler en les costoyant, de leurs couper les vivres, de les charger au passage des rivières. Il esperoit par là les lasser, & prévoyoit qu'ils se rebuteroient, sur-tout s'ils ne recevoient point d'argent du Pape, qui par les grandes dépenses qu'il avoit déjà faites, n'estoit pas en estat de leur en donner beaucoup.

Les Suisses au nombre de dix à douze milles hommes parurent bien-tost vers Varésé à deux milles du camp du Maréchal de Chaumont. Dès qu'ils furent arrivez, ils envoyerent lui demander passage, pour aller, disoient-ils, au service du S. Siege. Chaumont leur répondit qu'ils pouvoient prendre tel chemin qu'ils voudroient; mais qu'ils devoient s'assurer qu'il ne les

perdroit gueres de vûe.

Il avoit placé aux environs de Varésé quantité de petits pelotons de cavalerie & d'infanterie à tous les détroits des montagnes, & pendant quatre jours que les Suisses séjournerent en ce lieu-là, il les fatigua, sur-tout la nuit, par des allarmes continuelles, de sorte qu'il les obligea à estre presque toujours sous les armes.

Quoiqu'ils n'eussent fait encore gueres de chemin, les vivres commençoient à leur manquer : ils ne laisserent pas de passer outre : & après diverses marches & contre-marches dans les montagnes, dont ils connoissoient les routes, ils arriverent enfin à un des Fauxbourgs de Come toujours costoyez par les François. Ils ne pouvoient gueres entrer plus avant dans le Milanez sans passer la riviere d'Adda, & Chaumont sçavoit qu'ils n'avoient point de pont : mais il ne tenoit qu'à eux de retourner vers Bélinzoné par la vallée de Lugara, bien assuré que le Maréchal ne s'y engage-roit pas pour les suivre. Ils prirent enfin ce parti, y estant contraint par la faim, ou ayant esté gagez par Chaumont, ou, selon Pierre d'Angleria, sur la remontrance de l'Empereur, qui leur représenta qu'ils ne pouvoient, sans violer leurs Traitez avec l'Empire, faire irruption dans le Milanez qui en estoit un Fief. Quoiqu'il en soit, ils remporterent chez eux autant de honte de ce voyage, que Chaumont acquit de nouvelle gloire par une si belle conduite, qu'un Historien Venitien compare à celle de Fabius Maximus contre Annibal, comparaïson alors fort à la mode dans la Republique de Venise.

Mais comme Chaumont ne pouvoit pas suffire à tout, les Venitiens se prévalant de son éloignement, reprirent tout ce que les Imperiaux avoient pris dans le Padoüan & dans le

1510.

Il oblige les Suisses, qui vouloient faire irruption dans le Milanez, à s'en retourner.

Epist. 454.

Mocenigo.

Et fait lever aux Venitiens le siege de Véronne.

1510.

Guicciard. l. 2.

Vicentin, & Vicence même : ils n'osèrent cependant attaquer Légnago. Ils crurent avoir meilleur marché de Vérone, & l'assiégerent. Chaumont eut encore la gloire de leur faire lever ce siège par le seul bruit de son approche. L'armée Venitienne se retira à S. Boniface, & ne pensa plus gueres qu'à couvrir le pays qu'elle venoit de reconquerir au delà de l'Adige. Mais le Pape ne s'accommodoit pas d'une conduite si modérée, & il reprit le dessein de chasser les François de Gènes.

Les Venitiens lui firent inutilement leurs remontrances sur le mauvais succès de la première entreprise, & sur le peu d'espérance qu'il y avoit de réussir dans une seconde, les François étant sur leurs gardes, & encore bien plus en état de se défendre que lorsqu'ils avoient été pris au dépourvu. Il ne vouloit rien écouter, & il convint aux Venitiens, dont le salut dépendoit de lui, de suivre les mouvemens de son impetuosité. Il joignit une galeasse & quelques autres vaisseaux à la flotte qu'ils avoient à Civita-Vecchia : & après avoir donné solennellement la benediction Pontificale à la Bannière du S. Siège, il ordonna qu'on fît voile vers Gènes, pendant que Frédéric Frégose Evêque de Salerne, & quelques autres Chefs des troupes du Pape s'approcheroient de cette Ville par terre. Toute l'espérance du Pape étoit fondée sur le parti que les Frégose avoient dans Gènes, qui devoit prendre les armes, dès que les troupes de terre & celles de mer paroistroient.

Ceux-ci font inutilement une nouvelle tentative sur Gènes.

On étoit parfaitement instruit à Gènes du dessein du Pape, & la flotte de France attendoit bien préparée dans le port l'arrivée de celle de Venise. Dès que l'on scût qu'elle approchoit, Prigent de Bidoux l'alla rencontrer vers Porto-Vénéré. On se canonna long-temps de part & d'autre

sans venir à l'abordage, & puis on se sépara : la flotte de France se mit en haute mer, & la Venitienne alla aborder à Sestri, & de là se présenter devant le port de Gènes, où Jean Frégose entra avec un seul brigantin. Il espiroit que sa seule présence feroit prendre les armes à ceux de sa faction : mais personne n'osa branler : de sorte que se voyant exposé au canon de la Tour de Codifa, d'où l'on tiroit sans relâche sur la flotte de Venise, il alla la rejoindre. Elle fit voile vers Porto-Vénéré pour l'attaquer ; elle en fut repoussée, & voyant qu'il n'y avoit rien à espérer des séditeux de Gènes, elle s'en retourna à Civita-Vecchia. De-là avec l'agrément du Pape, elle fit voile vers le Golfe pour desarmer, à cause que la saison étoit déjà avancée ; mais au détroit de Messine elle fut accueilli d'une si rude tempeste, que cinq galères furent brisées, le reste jetté sur les costes de Barbarie, d'où elles revinrent avec bien de la peine dans le Golfe, & en très-mauvais état. Les troupes de terre ayant appris en chemin que les François étoient sur leurs gardes aux environs de Gènes, n'osèrent s'en approcher. Tel fut le succès de cette imprudente entreprise, qui ne servit à rien autre chose, qu'à convaincre le Roy de l'extrême animosité du Pape contre la France.

Ce Pontife continuoit cependant ses intrigues en Allemagne par le moyen des Electeurs & des Princes de l'Empire, pour engager l'Empereur à faire la paix avec les Venitiens, & tout cela de concert avec le Roy d'Espagne, qui affectant au dehors la neutralité, se ménageoit fort avec tous les partis ; mais l'Empereur résolu de ne se point séparer de la France, ne voulut pas seulement donner audience à l'Envoyé du Pape, & envoya vers le Roy, Mathieu Langa Evêque de

1510.

Guicciardini
l. 2.

1510.

de Gurk, afin de renouveler leur alliance, & prendre de nouvelles mesures avec lui pour la campagne prochaine.

*Le Roy com-
mence à se
lasser de la
guerre.*

Le Roy après tout, ayant perdu le Cardinal d'Amboise, sur qui il se reposoit de la pluspart des affaires pour l'exécution, estoit fort lassé de cette guerre, & auroit fort souhaité d'en sortir, même en se relâchant sur beaucoup d'Articles importants. Comme il crut que le différend avec le Duc de Ferrare estoit celui que le Pape avoit le plus à cœur, il lui fit dire que ne pouvant avec honneur abandonner absolument ce Duc, il consentiroit que l'Article du Sel de Comachio & celui des impôts pour les marchandises du Pô fussent réglés par les voyes de la Justice, mais par tels Juges que Sa Sainteté voudroit, afin qu'elle fust maîtresse du Jugement.

*Le Pape s'en
prévalant pour
attaquer Fer-
rare.*

Cette proposition, loin de l'adoucir, lui fit comprendre ce qui estoit vrai, que le Roy souhaitoit fortement la paix : & sur cela il répondit fierement qu'il accepteroit l'offre du Roy, pourvu qu'il y ajoutât une condition, qui estoit de quitter Gènes, & de remettre cette République dans son ancien gouvernement. Il reçut durement l'Agent de Florence, qui lui conseilloit de s'accommoder avec le Roy, & s'emporta si furieusement contre un Envoyé secret du Duc de Savoye qui lui proposoit d'accepter la médiation de son maître, que non-seulement il le traita d'espion, mais encore le fit mettre en prison, & lui fit donner la question pour le contraindre à confesser qui il estoit. Enfin sans rien écouter davantage, il déclara qu'il vouloit assiéger Ferrare, & s'avança jusqu'à Bologne pour donner ses ordres de plus près.

Les Venitiens se trouvoient fort embarrassés à manier un esprit si vio-

Tome V.

lent. Ils n'estoient nullement d'avis de ce siège, la saison étant déjà fort avancée; mais dans la crainte de le choquer & de le déterminer par leur refus à s'accommoder avec la France, non-seulement ils ne le détournèrent pas de cette entreprise; mais ils l'en sollicitèrent, & résolurent d'y contribuer de toutes leurs forces.

Le Roy ayant appris cette résolution, vit bien qu'il n'y avoit plus rien à espérer par les voyes de douceur. Il se mit en devoir de secourir le Duc de Ferrare, quoi qu'il lui en dût couster, & de passer lui-même en Italie au Printemps prochain. Il attendoit avec impatience l'arrivée de l'Evêque de Gurk envoyé de l'Empereur pour conclure avec lui deux choses. La première, que ce Prince déclarât la guerre au Pape, l'assurant que pour peu qu'il s'aidât plus qu'il n'avoit fait jusqu'alors, il le conduiroit à Rome avec son armée jointe à celle d'Allemagne, & le mettroit en possession de tous les Etats d'Italie, sur lesquels les Empereurs prétendoient avoir droit, en exceptant seulement les Florentins, le Duché de Milan & la République de Gènes. La seconde chose estoit la convocation d'un Concile général; & ce moyen lui avoit été suggéré par plusieurs Cardinaux mécontents du Pape, qui se devoient joindre aux deux Princes pour assembler le Concile, comme l'unique voye de le réduire.

Pour acheminer toujours les choses à ce but, & pour faire entendre au Pape que ce n'estoit pas un vain projet, il indiqua l'assemblée générale des Evêques de France pour la fin de Septembre à Orleans, & ensuite à Tours. Dans les fréquens conseils qu'il tint sur des conjonctures si délicates, l'avis de ses Ministres estoit, que sans attendre le Printemps, il

Qq

1510.

*Ce qui oblige
le Roy de se-
courir le Duc
de ce nom.*

1510.

passât incessamment en Italie à la tête d'une armée; que cette diligence romproit toutes les mesures du Pape, au lieu que l'hyver lui donneroit le loisir de se précautionner, de faire de nouvelles intrigues, de susciter des ennemis à la France, & de lui débâcher peut-être ses plus fidèles Alliez: mais ce Prince, soit qu'il n'eût pas alors assez d'argent pour armer si promptement, soit qu'il eût peine à faire la guerre au Pape, sans y être absolument forcé, soit qu'il ne voulût pas la lui faire seul, pour ne pas se charger uniquement de ce qu'elle auroit d'odieux dans le monde Chrétien, s'en tint à la première pensée qu'il avoit eue là-dessus, de ne la commencer que conjointement avec l'Empereur; & cependant il envoya ses ordres au Maréchal de Chaumont de ne rien épargner, pour soutenir le Duc de Ferrare.

Assemblée générale des Evêques de France à Tours où l'on proposa divers cas sur la conduite du Pontife Romain. Acta Concil. Turon. T. 13. Conc. Labbei & Costartii.

Les Evêques suivant les ordres du Roy, s'assemblerent à Tours avec ce qu'il y avoit de plus habiles Jurisconsultes en France, & François de Rohan Archevêque de Lion présida à cette Assemblée. On y proposa huit questions en maniere de cas de conscience.

Premièrement, si le Pape, quand il ne s'agit ni de la Religion, ni des Domaines de l'Eglise, peut faire la guerre aux autres Princes hors des Terres du saint Siege? Il fut répondu qu'il ne le pouvoit, ni ne le devoit.

Secondement, si un Prince attaqué par le Pape, peut non seulement le repousser par la force des armes, mais encore s'emparer des Terres de l'Eglise, que ce Pape son ennemi déclaré possède, le dessein du Prince n'étant pas de retenir ces Terres, mais seulement d'empêcher en les prenant que le Pape ne se serve de la puissance que lui donnent ces Do-

maines temporels, pour envahir les siens? La réponse fut qu'il le pouvoit dans les circonstances marquées.

Troisièmement, si le Pape ayant fait connoître sa haine contre un Prince en l'attaquant injustement, en soulevant contre lui d'autres Souverains & des Républiques, & ayant même tâché d'envahir le pays de sa domination, ce Prince peut se soustraire à son obéissance? Il fut déterminé sur ce point qu'il le pouvoit faire, non pas absolument & en toutes manieres, mais autant qu'il seroit nécessaire pour la défense de ses biens temporels.

Quatrièmement, supposé cette soustraction, ce qu'il y avoit à faire pour le Prince, pour ses Sujets, pour les Prélats & les autres Ecclesiastiques de son Royaume dans les choses, sur lesquelles la coutume estoit auparavant d'avoir recours au saint Siege? Il fut arrêté qu'à cet égard on s'entendrait à l'ancien Droit, & à la Pragmatique-Sanction faite conformément aux Decrets du Concile de Basle.

Cinquièmement, s'il estoit permis à ce Prince d'en soutenir par les armes un autre qui estoit son Allié, & dont il avoit avec justice pris la défense? On répondit que cela se pouvoit. Cet Article & les suivans regardoient le Duc de Ferrare.

Sixièmement, si cet Allié Prince de l'Empire soutenant qu'un droit lui appartient, & le Pape au contraire prétendant qu'il appartient au saint Siege, le Pape peut lui déclarer la guerre avant la décision du procès, & dans le temps que ce Prince temoigne vouloir s'en rapporter au jugement de ceux dont on conviendra pour décider le différend: si en ce cas il n'est pas permis aux autres Princes de protéger par les ar-

1510.

1510.

mes celui qui est attaqué, surtout, s'ils ont des liaisons de sang ou d'affinité avec lui, & si le saint Siège depuis cent ans n'est plus en possession du droit contesté? La décision de l'Assemblée fut qu'on pouvoit en conscience prendre la protection & la défense de ce Prince.

Septièmement, si le Pape ne veut pas accepter les offres que le Prince lui fait de s'en rapporter au jugement des Arbitres dont on conviendra, ni les autres voyes juridiques, & qu'il rende quelque Sentence contre lui; sçavoir s'il est obligé de s'y soumettre: vû principalement qu'il n'y a point de sûreté pour lui ni pour ses Agents à aller à Rome dans les conjonctures, ni d'esperance d'y obtenir justice? L'Assemblée répondit qu'il n'estoit point obligé d'obéir à la Sentence du Pape.

Huitièmement, si le Pape, sans garder aucune justice & les formalitez du Droit, mais se servant de la voye de fait & des armes, publie quelques censures contre ce Prince, & contre ceux qui le protegent ou le défendent, faut-il y déferer, & quel remede peut-on y apporter? L'Assemblée décida que de telles censures seroient nulles, & que selon le Droit elles ne lieroient point.

On y fait défense de faire passer aucun argent à Rome.

Telles furent les décisions de l'Assemblée de Tours sur tous ces points; mais elle jugea en même-temps qu'il falloit garder avec le Pape toutes les mesures possibles d'honnêteté & de douceur, le prier de prendre des sentimens de paix & dignes d'un Souverain Pontife, qui doit se proposer comme un de ses principaux devoirs d'entretenir les Princes Chrestiens dans la concorde; qu'il estoit à propos de lui faire une Députation au nom de l'Eglise Galliance sur ce sujet; & supposé qu'il ne voulust pas entendre raison, lui demander en vertu

du Decret du Concile de Bâle, d'assembler un Concile general. Enfin on fit défense dans cette Assemblée de faire passer désormais de l'argent à Rome; & on y assigna au Roy un grand Subside sur les biens des Ecclesiastiques, afin de subvenir aux dépenses qu'il pourroit estre obligé de faire pour la sûreté de ses Etats, & pour soutenir l'honneur de sa Couronne.

Sur la fin de cette Assemblée l'Evêque de Gurk arriva à Tours, où le Roy le combla d'honneurs, & lui fit connoître par la maniere dont il le reçut, avec quelle impatience on l'attendoit. Il se fit un nouveau Traité, par lequel l'Empereur s'obligeoit à passer en Italie au Printemps pour attaquer les Venitiens avec dix mille hommes de pied & trois mille chevaux, auxquels le Roy joindroit douze cens lances, huit mille fantassins, & un équipage d'artillerie, & le Traité de Cambrai fut confirmé. Les deux Princes devoient sommer le Pape & le Roy d'Espagne de l'observer; que si le Pape refusoit de le faire sous prétexte de ses differends avec le Duc de Ferrare, on le prioit d'accepter une mediation ou un arbitrage, ou toute autre voye de justice; que s'il rejettoit encore cet expedient, on procederoit à la convocation d'un Concile general, & que pour avancer cette affaire, l'Empereur en assembleroit un National en Allemagne, comme le Roy avoit déjà fait en France: & afin que ce mutuel engagement des deux Princes les liaât davantage, il fut publié à Tours avant le départ de l'Evêque de Gurk, à qui le Roy fit de riches presens en le congediant.

Le Pape informé de ces negociations, n'en fut pas moins ferme dans la resolution qu'il avoit prise, de pousser à bout le Duc de Ferrare. Il prononça l'anathème contre lui & contre

Q. q. ij.

1510.

Nouveau Traité entre l'Empereur & le Roy où celui de Cambrai est confirmé. Guicciardino. lib. 9.

Le Pape n'en est que plus animé contre le Duc de Ferrare.

1510.

Petrus de
Angleria.
Epist. 442.

ses adherans, & parmi les motifs de cette excommunication, il accusa ce Duc d'avoir conspiré avec le feu Cardinal d'Amboise pour le détrôner, & mettre ce Cardinal en sa place. Il vint à Bologne sur la fin de Septembre, & y fit des préparatifs pour le Siege de Ferrare. Les Galeres de Venise s'estant séparées en deux escadres, entrerent dans le Pô par deux de ses embouchures; mais sans trop s'approcher de Ferrare, se souvenant du malheur arrivé à leur flotte au dernier Siege de cette Place. Ils mirent seulement des soldats à terre pour faire le ravage aux environs, comme les troupes du Pape le faisoient du costé du Bolonnois.

Ce n'estoit pas là ce que le Pape prétendoit; car ces courses ne decidoient rien pour la prise de Ferrare: mais la promptitude de l'exécution ne répondoit pas toujours à celle avec laquelle il formoit ses projets. L'armée des Venitiens estoit fort diminuée, & ils ne vouloient pas abandonner ce qu'ils avoient repris dans le Frioul sur l'Empereur. Un secours que le Roy d'Espagne comme feudataire du Pape pour le Royaume de Naples, lui envoyoit, s'estoit arresté en chemin, ayant ordre de ne point avancer que le Pape n'eust délivré la Bulle d'investiture qui estoit expédiée, mais qu'il refusoit de donner jusqu'à ce que les troupes Espagnoles se fussent jointes aux siennes à Bologne: & il fut enfin forcé de la mettre entre les mains de l'Agent d'Espagne, pour ne point retarder plus long-temps leur marche.

D'autre part le Maréchal de Chaumont avec sa vigilance & son activité ordinaire, lui caufoit bien des embarras. Il avoit envoyé un camp volant de deux mille hommes d'infanterie, & de deux cens cinquante Gens d'armes à Rubiera entre Reggio & Mo-

dène, qui faisoit craindre au Pape pour cette dernière Place. Il avoit mis dans Ferrare une forte garnison, dont une partie avoit esté envoyée par le Duc battre la campagne, & avoit surpris dans le Mantouan toutes les barques que les Venitiens y avoient assemblées pour faire des ponts: on leur en avoit encore enlevé d'autres destinées au même usage sur les canaux du Poléfin. Une intelligence que le Pape avoit dans la Bresse avoit esté découverte, & les Chefs avoient esté mis à mort. Le Marquis de Mantouë, que les Venitiens tenoient depuis long-temps en prison, & qui avoit esté délivré à la priere du Pape, à condition qu'il accepteroit la Charge de grand Gonfalonnier de l'Eglise & le Generalat de l'armée Venitienne, differoit sous divers prétextes d'entrer en possession de ces emplois, ne pouvant se résoudre à prendre les armes contre la France, de peur d'exposer son pais aux ravages des troupes Françoises.

De plus, Chaumont avoit assemblé un corps considerable vers Pescaire sur le Lac de Garde, avec lequel il pouvoit aisément secourir Ferrare: mais il avoit un autre dessein, qui estoit de passer brusquement le Pô, pour venir attaquer Modène en se joignant à son camp volant de Rubiera; & la chose lui auroit infailliblement réussi, la Place n'estant pas forte, sans un contre-temps qui rompit ses mesures. La plus grande partie de la garnison de Lagnano estoit imprudemment sortie pour aller surprendre Montagnana, & avoit elle-même esté surprise & taillée en pieces par la trahison de l'espion, qui avoit promis de l'introduire dans la Place, & de lui livrer le Provediteur Venitien André Gritti. Chaumont fut obligé d'affoiblir ses troupes pour remplacer la garnison de Lagnano, & en même-temps

1510.

Guicciard.
lib. 9.Histoire du
Chevalier
Bayard, ch.

1510.

de pourvoir à la sûreté de Vérone, où la garnison Allemande s'estoit mutinée faute de paye.

Ces accidens qu'il n'avoit pû prévoir, lui firent manquer son dessein sur Modéne. Mais après avoir mis ordre à tout, il ne laissa pas d'en poursuivre l'exécution, qui lui réussit en un point. C'est que le Duc d'Urbain neveu du Pape le voyant marcher vers le Modénois, l'y suivit, & abandonna le Ferrarois, & donna moyen au Duc de Ferrare, de ruiner en partie les deux flottes des Venitiens, dont tous les efforts se terminerent à lui enlever quelques Châteaux.

Guicciard.
l. 9.

*Inquietude
qu'il eut du
résultat de
l'Assemblée
de Tours pour
la convocation
d'un Concile
General.*

Durant ces mouvemens, le Pape apprit le résultat des Assemblées de Tours, la publication qui s'estoit faite dans cette Ville-là du nouveau Traité de l'Empereur avec le Roy, & la résolution de ces deux Princes de convoquer un Concile General. Il en fut d'autant plus inquiet, qu'il sçut que plusieurs Cardinaux avoient eu participation de ce dessein, & que cette nouvelle lui faisoit pénétrer le véritable motif de la fuite de cinq Cardinaux, durant son voyage de Rome à Bologne.

Ces Cardinaux estoient Bernardin de Carvajal du titre de Sainte Croix, homme d'un grand poids, François de Borgia Archevêque de Cosence, René de Prie Evêque de Bayeux, Frédéric de S. Séverin, & Guillaume Briçonnet Evêque de S. Malo, qui avoit esté si puissant à la Cour de France, sous le regne de Charles VIII. & qui malgré son grand âge, avoit encore toute la force de son esprit. Ils avoient eu du Pape la permission d'aller faire un pelerinage à Nostre-Dame de Lorette, après lui avoir promis de venir le joindre par la Toscane; mais ils avoient obtenu un sauf-conduit des Florentins, pour demeurer

à Florence autant de temps qu'ils voudroient, & même pour tous les Cardinaux qui jugeroient à propos de s'y refugier. Toutefois pour plus grande sûreté, ils passerent quelque temps après à Milan, malgré les menaces, les prières, les sollicitations du Pape, qui fit en vain tout ce qu'il put pour les faire revenir auprès de lui.

Tant de difficultez survenues les unes après les autres, firent avorter l'entreprise du Pape sur Ferrare, & le fort de la guerre fut dans le Modénois. Chaumont usa de toute son habileté, pour attirer les troupes du Pape à la bataille, avant que celles d'Espagne & de Venise les eussent jointes; mais il ne put en venir à bout. Un détachement qu'il fit sous les ordres de la Palice & d'Albert Pio Ambassadeur de France à Rome avant la guerre, prit Carpi qui appartenoit à ce Seigneur, & la garnison de cinq cents fantassins & de quarante chevaux, qui après s'estre renduë, s'en alloit à Modéne, fut taillée en pièces par un gros parti de François dont elle fut rencontrée. Les seuls cavaliers se sauverent, & tout le reste fut pris ou tué.

Chaumont ne se trouvant pas assez fort pour assiéger Modéne en présence de l'armée du Pape, forma un autre dessein bien plus important, où il ne desespéroit pas de réussir, par les facilités qu'on lui faisoit appercevoir dans l'exécution: c'étoit d'aller enlever le Pape même dans Bologne.

Ce furent les Bentivoglio qui lui en firent naître la pensée. J'ai raconté que ces Seigneurs estoient les descendants de ceux qui avoient partagé entre eux divers Domaines de l'Eglise, & que le Pape depuis peu d'années les avoit chassés de Bologne, sans qu'ils eussent osé faire la moindre résistance; parce qu'ils s'étoient vûs abandonnez du Roy de France, &

1510.

Il abandonne son entreprise sur Ferrare & le fort de la guerre est dans le Modénois.

Le Maréchal de Chaumont marche vers Bologne où étoit le Pape.

Qq iij

1510.

que Chaumont joint avec les troupes du S. Siège venoit les assiéger. Ils conjurerent ce General de réparer le tort qu'il leur avoit fait, & d'enlever au Pape un bienfait qu'il tenoit uniquement du Roy de France, & dont il estoit si méconnoissant. Ils l'assurèrent qu'ils avoient un grand nombre d'amis dans Bologne, qui prendroient les armes en leur faveur, dès que l'armée de France paroîtroit, d'autant plus que le Pape n'avoit avec lui que très-peu de soldats étrangers, pensant davantage à faire du mal à ses ennemis, qu'à sa propre sûreté.

Mocénigo.

Chaumont ayant rassemblé toute son armée, où les Bentivoglio avoient à leur solde huit cens chevaux & trois mille fantassins, partit brusquement du Modénois, & prit la route de Bologne, partie par les grands chemins, partie par les montagnés. Il ne fut arrêté dans sa marche, que par le Château de Spilimbert, où le Pape avoit mis une garnison de quatre cens fantassins, & par Castel Franco, qui ne tinrent que chacun un jour. Il alla de-là camper à Crespolano, Château éloigné seulement de trois ou quatre lieues de Bologne, pour aller dès le lendemain se présenter devant la Place.

*Inquiétude
de la Cour à
l'approche de
l'Armée Fran-
çoise.*

L'approche de l'armée Française, où l'on sçavoit qu'étoient les Bentivoglio, fit un grand remuement dans les esprits des habitans, qui se trouverent partagez par les differens interets, les uns souhaitant le retour des Bentivoglio, & les autres l'appréhendant. Mais c'estoit bien pis dans la Cour du Pape, composée de gens qui n'étoient pas accoustumés aux périls de la guerre, & tout y estoit dans la consternation.

Les Cardinaux alloient les uns après les autres trouver le Pape, lui représentoient le péril où ils estoient, le risque que couroit sa propre person-

ne, quel seroit le malheur du S. Siège & de l'Italie, s'il tomboit entre les mains des ennemis, & tous dans l'impossibilité où ils se voyoient de défendre la Place, lui conseilloyent de s'accommoder avec les François, qui depuis long-temps avoient paru très-disposés à la paix. Mais lui, tout affoibli qu'il se trouvoit d'une dangereuse maladie dont il n'estoit pas encore entièrement guéri, ne pouvoit se résoudre à une démarche qu'il croyoit peu convenable à sa dignité.

Dès qu'il eut sçu le décampement de l'armée de France, il avoit envoyé ordre à Antoine Colonne, de venir au plutôt à Bologne avec une partie des troupes qu'il commandoit à Modène. Ce Capitaine avoit fait tant de diligence, qu'il y étoit heureusement arrivé, en s'écartant du chemin qu'avoit tenu l'armée Française, & le Pape croyoit avec ce secours pouvoir se défendre. Il assembla les principaux habitans de Bologne, pour les exhorter à lui estre fidèles, & à prendre les armes contre les Bentivoglio leurs anciens tyrans, leur promit d'augmenter leurs Privileges, abolir la moitié des impôts qui estoient sur les vivres, & fit publier cette exemption par toute la Ville. Mais cela produisoit peu d'effet, & on ne voyoit nul empressement dans les Bourgeois à s'enroller. Il fit de grandes plaintes à l'Ambassadeur de Venise, de la lenteur de ses maîtres, qui faute d'avoir fait assez-tôt avancer leur armée, l'avoient contraint d'abandonner l'entreprise de Ferrare, & l'exposoit à la fureur de ses ennemis; quoique la République lui fût redevable de son salut, & que sa perte fût attachée à la sienne. Il lui déclara enfin avec menace, que si la garnison de la Stellata, une des plus proches Villes dont les Vénitiens estoient les maîtres, n'arrivoit ce jour-là à Bologne, il s'accommo-

1510.

1510.

*On envoie au
Maréchal pour
lui faire des
propositions.*

deroit avec les François ; & abandon-
neroit les Vénitiens à leur malheur.

Ces ressources estoient peu de cho-
ses pour la grandeur du danger ;
c'est pourquoi les Cardinaux reve-
noient toujours à la charge ; mais
sans l'ébranler , jusqu'à ce qu'ayant
engagé les Ambassadeurs de l'Empe-
reur & des Rois d'Espagne & d'An-
gleterre à se joindre à eux , il consen-
tit enfin qu'on allât trouver de sa part
le Maréchal de Chaumont , pour le
prier de lui envoyer le Comte de
Carpi , afin d'entendre quelques pro-
positions qu'il vouloit lui faire. Ce fut
Jean-François de la Mirandole qui fut
chargé d'aller au camp faire cette
demande.

Elle embarrassâ le Maréchal , qui
d'une part sçavoit les intentions du
Roy pour la paix avec le Pape , & de
l'autre costé comprenoit que le suc-
cez de son entreprise dépendoit de la
promptitude de l'exécution , & de ne
pas laisser revenir la Cour du Pape de
la frayeur où elle estoit. Après y avoir
un peu pensé , il jugea que pour n'es-
tre pas responsable du succez de l'at-
taque de Bologne , qui pouvoit abso-
lument ne lui pas réussir , il devoit
suivre les vûes du Roy pour un ac-
commodement avantageux avec le
Pape. Il traita avec beaucoup de civi-
lité le Seigneur de la Mirandole , lui
promit de ne pas approcher plus près
de Bologne , & il permit seulement à
Hermès Bentivoglio d'aller faire une
course jusqu'aux portes de la Ville ,
pour voir s'il s'y feroit quelque mou-
vement en faveur de sa famille ; mais
soit par crainte , soit par indifférence ,
soit qu'on ne le vist pas suivi de toute
l'armée , personne ne branla.

Chaumont durant ce temps-là ,
dressa son projet de paix , dit à l'En-
voyé qu'il n'estoit point nécessaire
que le Comte de Carpi allât trouver
le Pape , & qu'il lui confieroit à lui-

même les conditions auxquelles il con-
sentoit de traiter avec Sa Sainteté. Ces
conditions étoient , que le Pape donne-
roit l'absolution des censures au Duc
de Ferrare , & à tous ceux qui avoient
pris sa défense , ou attaqué l'Estat
Ecclesiastique ; qu'il la donneroit pa-
reillement aux Bentivoglio , leur resti-
tueroit les biens qui leur apparte-
noient par l'aveu même de Sa Sainte-
té , & que pour les autres qu'ils a-
voient possédez avant leur sortie de
Bologne , on examineroit leur droit
par les regles de la Justice ; qu'il leur
seroit permis de demeurer où ils ju-
geroient à propos ; pourvu que ce fût
à quatre-vingt milles de Bologne ; que
le Pape executeroit à l'égard des Ve-
nitiens le Traité de Cambrai ; qu'il y
auroit entre lui & le Duc de Ferrare
une suspension d'armes au moins de
six mois , pendant laquelle , chacun
demeureroit en possession de ce qu'il
tenoit actuellement ; que durant ce
temps-là , on travailleroit à vider
leurs differends à l'amiable , ou par
les voyes ordinaires de la Justice ;
que Modene , comme Fief de l'Em-
pire , seroit remis entre les mains des
Officiers de l'Empereur ; que Co-
tignola seroit restituée au Roy ; que
le Cardinal d'Auch seroit remis en li-
berté ; que le Pape pardonneroit aux
Cardinaux qui l'avoient quitté , &
que le Roy auroit la nomination des
Benefices qui vaqueroient dans tous
ses Domaines.

Le Seigneur de la Mirandole estant
retourné à Bologne dès le même
jour , mit ce projet entre les mains du
Pape. Il le lut assez tranquillement ,
contre son ordinaire , en présence des
Cardinaux , qui le conjurerent de
l'accepter. Il leur parut fort indéter-
miné sur le parti qu'il avoit à prendre ,
& le jour se passa , sans qu'il declarast
sa resolution.

Mais un secours qu'il reçut dès le

1510.

*Guicciardi.
l. 9.*

*Conditions
auxquelles ce-
lui-ci consen-
tit de traiter
avec sa Sain-
teté.*

*Elles sont re-
jetées , & le
Maréchal est
obligé de se re-
tirer.*

1510.

soir, de huit cens chevaux sous la conduite de Chiappino Vitelli, & les nouvelles qu'il apprit de l'approche de l'armée Venitienne, qui avoit passé le Pô, & de trois cens Lances Espagnoles que le Roy d'Espagne lui envoyoit, lui firent bien-tôt reprendre sa première fierté, au même temps que par la joye qu'elles lui causerent, elles le délivrèrent de sa fièvre.

Chaumont voyant que la réponse tardoit, décampa le lendemain de Crespolano, & s'avança jusqu'à une lieue de Bologne, où les Ambassadeurs de l'Empereur, d'Espagne, & d'Angleterre vinrent le trouver. Il y eut encore plusieurs pourparlers, que le Pape prolongeoit exprès pour gagner toujours du temps, jusqu'à ce qu'enfin la garnison aiant esté de nouveau renforcée par l'arrivée de Fabrice Colonne avec quatre cens chevaux & quelques Lances Espagnoles, il envoya sa dernière réponse au Maréchal, qui fut qu'en vain on lui feroit de nouvelles propositions, à moins qu'on ne mît pour la première de toutes, d'abandonner la défense du Duc de Ferrare. Chaumont voyant son coup & l'accommodement manqué, & n'ayant pas beaucoup de vivres, se retira à son camp de Rubiera proche de Modène, disant, pour sauver son honneur, qu'il le faisoit à la prière des Ambassadeurs des Princes, & pour laisser le loisir au Pape de réfléchir sur les propositions qu'il lui avoit faites.

Reflexions diverses sur cet événement.

Cet événement donna lieu aux Italiens de faire bien des réflexions sur la conduite du Maréchal. Tous l'accusoient ou d'imprudence, ou de négligence; d'imprudence, d'avoir esté à Bologne avec trop peu de troupes, sur les seules esperances que lui donnoient les Bentivoglio d'une sédition; de négligence, en ce qu'il ne s'estoit pas prévalu par une attaque

brusque, de la terreur où sa marche inopinée avoit jetté la Cour du Pape & toute la Ville: mais que n'auroient pas dit contre lui ces mêmes Politiques, s'il avoit entrepris sans succès, d'escalader une Ville fermée de bonnes murailles, comme estoit Bologne, ou si dans une occasion aussi décisive que celle-là, il avoit rejeté les moyens que lui présentoient les Bentivoglio, d'enlever le Pape? moyens qui pouvoient réussir, & qui eussent eu des suites si importantes pour les intérêts du Roy. Telle est la condition de ceux qui sont à la teste des grandes affaires: le Public prétend les rendre responsables des événements qui dépendent de certaines conjonctures, dont souvent ils ne sont pas les maîtres.

On estoit alors vers la fin d'Octobre, & il faisoit un très-mauvais temps. Les Cardinaux estoient fort ennuyés d'une vie où ils n'estoient point accoustumés, & appréhendoient de retomber dans quelque danger pareil à celui dont ils venoient d'échapper. Ils conseilloyent au Pape de mettre fin à sa campagne; & c'estoit aussi l'avis des Venitiens, qui appréhendoient que les fatigues n'avancassent sa mort; parce qu'il estoit toujours fort incommodé; & sa perte les auroit mis en de grandes extrémités. Toutes ces remontrances furent inutiles; le Pape ne voulut rien écouter là-dessus, résolu à perdre le Duc de Ferrare, quoiqu'il en dût arriver. Il reprit le dessein d'assiéger Ferrare; mais il jugea à propos de se rendre auparavant maître de la Mirandole, pour s'assurer la communication de Modène avec l'armée. Les Venitiens furent contraints d'y consentir, quoique leur flotte eût encore reçu sur le Pô un nouvel échec du Duc.

Les armées du Pape & des Venitiens.

Le Pape reprend le dessein d'attaquer le Duc de Ferrare.

La Mirandole.

1510.
est investie
par ses troupes
& celle des
Vénitiens.

Guicciard.
liv. 9.

tiens sommerent en chemin faisant Concordia, Ville de la Principauté de la Mirandole ; & ayant refusé de se rendre , elle fut forcée au second assaut. Quelque diligence que l'on fist pour les préparatifs du siège de la Mirandole, on ne put l'investir que vers la fin de Decembre ; & l'hyver fut très-rude cette année-là. Quelques-uns soupçonnerent le Cardinal de Pavie , d'avoir esté l'Auteur de cette entreprise qui devoit ruiner l'armée ; car depuis long-temps on disoit , qu'il estoit d'intelligence avec le Roy. Il en avoit esté accusé par le Duc d'Urbain neveu du Pape , & General de son armée ; & comme ce Cardinal étoit commandant de Bologne , quelques-uns crurent que c'étoit-là un des motifs qui avoient donné espérance à Chaumont de réussir dans la tentative qu'il fit sur cette Place.

Bembo.

La Comtesse de la Mirandole s'étoit enfermée dans la Ville , pour la défendre : elle estoit veuve de Louis Comte de la Mirandole , mort depuis huit mois , & fille du Maréchal de Trivulce. La garnison n'estoit que d'environ cinq cens fantassins & de soixante & dix Cavaliers sous les ordres d'Alexandre Trivulce cousin germain de la Comtesse ; mais c'en estoit autant qu'il en falloit , eu égard à la petitesse de la Place , & à la rigueur de la saison.

Guicciardino
liv. 9.

Quatre jours après que l'armée du Pape eut pris ses quartiers aux environs , l'artillerie commença à la battre avec plus de bruit que d'effet ; parce que la Place estoit bien terrassée , & assez bonne pour ce temps-là. Les assiégeans ne furent pas long-temps sans beaucoup souffrir , non seulement du froid , des pluies , des neiges , mais encore de la disette par la difficulté de conduire les convois : car le Duc de Ferrare d'un costé s'estoit campé assez près de-là à Hospitalet entre les deux

Histoire du
Chevalier
Bayard, ch.
42.

Tome V.

bras du Pô , & il y avoit construit un pont , par où il envoyoit quantité de partis courir la campagne ; & d'autre part le Maréchal de Chaumont qui estoit demeuré dans le Modénois , avoit mis des troupes à Guastella , à Corréggio , & à Carpi , qui rendoient très-dangereux les chemins de Modène à la Mirandole : mais une terreur panique de la garnison de Carpi lui fit abandonner ce poste , dont les ennemis se saisirent avec bien de la joye du Pape , qui évita alors par le plus grand bonheur du monde , un danger , d'où naturellement il ne devoit pas échapper.

Il estoit logé à S. Felix gros Village entre Concordia & la Mirandole. Le Chevalier Bayard estoit avec un petit corps à cinq petites lieues de là. C'estoit le plus dangereux voisin qu'une armée ennemie pût avoir ; car il estoit toujours alerte , & comptoit pour très-bien employées les dépenses qu'il avoit coustume de faire en espions. Il apprit par leur moyen , que le Pape devoit partir un jour de S. Felix , pour aller au camp éloigné de son logement d'environ trois lieues. Il donna avis au Duc de Ferrare du dessein qu'il avoit formé de l'enlever sur sa route , & le pria de faire passer le Pô à une partie de sa cavalerie au jour marqué pour en estre soutenu s'il en estoit besoin. Ayant pris cette précaution , il partit au commencement de la nuit avec cent Hommes d'armes choisis , & se mit en embuscade une heure avant le jour , sans avoir rencontré personne qui pût donner avis de sa marche.

Le Pape monta en litière de grand matin : ses équipages avec quelques personnes de sa Cour prirent les devants , & vinrent donner droit dans l'embuscade. Bayard en sortit à l'instant , les chargea , & sans s'arrêter à faire des prisonniers , courut à toute bride

R r

1510.

Il manque
d'estre pris
par le Chevalier
Bayard.
Ibid.
chap. 43.

1510.

après ceux qui fuyoient vers S. Felix, ne doutant pas que le Pape ne fust parmi eux. Il fut trompé ; car à peine le Pape estoit-il sorti de son quartier, qu'il survint une neige épouventable ; de sorte que le Cardinal de Pavie lui représenta qu'il estoit impossible d'aller plus loin, & qu'il falloit remettre le voyage à l'après-midi. Le Pape fut heureux d'avoir eu en cette occasion plus de complaisance pour ses Courtisans, qu'il n'avoit coutume d'en avoir en pareils rencontres. Il rebroussa chemin, & pensa néanmoins encore estre pris : car à peine estoit-il descendu de sa litière pour rentrer dans le Chasteau, que Bayard arriva avec sa troupe. Le Pape gagna viste la porte du Chasteau, estant ferré de si près, qu'il n'eut que le temps de faire lever le Pont-levis, à quoi il aida lui-même. Il en fut quitte pour la perte de quelques mulets qui portoient son bagage, de quelques-uns de ses domestiques, & de deux Evêques, qui furent amenez au Duc de Ferrare par Bayard, au lieu dont on estoit convenu, & où ce Gentilhomme pensa se desesperer d'avoir manqué un si beau coup.

1511.
Il se trans-
porte au Siège
de la Miran-
dole.

Guicciard.
liv. 9.

Cependant le siège de la Mirandole alloit très-lentement. C'est ce qui avoit déterminé le Pape à s'y transporter, malgré les remontrances qu'on lui faisoit, en lui représentant qu'il n'estoit point de sa dignité d'aller commander en personne le siège d'une si petite Place, & que toute la Chrétienté seroit scandalisée, d'apprendre qu'un Pape parust à la teste d'une armée contre un Prince Chrétien. Quoiqu'on lui pust dire, on ne put l'en dissuader : il alla au camp, où il arriva au commencement de Janvier, & sans se donner le temps de prendre un peu de repos, il voulut s'instruire par lui-même du détail de toutes choses,

1511.

Il alloit à la tranchée, visitoit les batteries, faisoit reformer les travaux, couroit à cheval tous les quartiers, pour animer les Officiers & les soldats, logeoit à la portée du canon de la Place : son logis fut percé deux fois, & il eut de ses Officiers tuez. On fit en cette occasion courir en Italie une espece de parallele entre lui & le Roi de France, où l'on représentoit d'un costé un Pape vieux, cassé, malade, à la teste d'une armée en plein hyver, essuyant les injures du temps, & fatiguant comme le moindre fantassin ; & de l'autre un Roy dans la vigueur de son âge, élevé dès sa tendre jeunesse dans les travaux de la guerre, qui demeurant tranquille dans sa Cour, ne faisoit la guerre que par ses Capitaines. La plaisanterie de cette bizarre comparaison tomboit uniquement sur le saint Pere : mais ce qui nous sied le moins, est souvent de quoi nous nous piquons le plus. On ne pouvoit mieux lui faire sa Cour, qu'en loüant sa bravoure & son intrepidité ; & effectivement s'il n'estoit venu au siège lui-même, il n'en fust jamais venu à bout ; car les assiegez se défendoient avec beaucoup de valeur, & ils donnerent au Maréchal de Chaumont tout le temps nécessaire pour les secourir.

Ce General avoit ordre du Roy de le faire : il assembloit ses troupes, & tous les mouvemens qu'il faisoit, paroissent tendre là : mais quelque semblant qu'il fist pour encourager les assiegez, dans l'esperance que leur constance & la rigueur du temps obligeroient les ennemis à abandonner leur entreprise, il n'avoit point dessein d'attaquer le camp : il le sçavoit trop bien retranché, les chemins pour y aborder estoient impraticables, les vivres lui manquoient : on ajoustoit que la jalousie qu'il avoit contre le Maréchal de Trivulce pere de la Prin-

Et réduit la
Place à capi-
tuler.

Guicciard.
l. 9.

1511.

Histoire du
Chevalier
Bayard, ch.
43.
Bembo.
Buonacorsi.

cesse de la Mirandole enfermée dans la Place, lui faisoit paroître les difficultés encore plus grandes, & que les fréquents voyages qu'il faisoit à Milan, estoient moins pour hâter les préparatifs du secours, que pour y voir une Demoiselle qu'il aimoit. Quoiqu'il en soit le Pape pressant vivement le siege, toujours néanmoins dans une grande incertitude du succès, la gelée devint si violente, qu'on pouvoit monter à l'assaut à la faveur de la glace du fossé : & comme la brèche estoit très-grande, le Commandant fut contraint de capituler le vingtième de Janvier, à des conditions tolerables, que lui obtint le Duc d'Urbain. Car ce Duc malgré la haine que le Pape son oncle avoit contre les François, les aimoit toujours, parce qu'il avoit esté élevé avec beaucoup d'agrément à la Cour de France. Le Pape entra par la brèche en vainqueur, & ne pensa plus qu'à la conquête de Ferrare ; mais les fatigues du siege lui ayant causé une rechute dans la maladie dont il n'avoit pas esté bien guéri, il se fit transporter à Bologne, & de là à Ravenne.

Guicciard.
1, 2.

Son armée & celle des Venitiens ne laisserent pas de tenir la campagne ; parce que Chaumont rassembloit la lieue, & qu'il paroissoit avoir dessein d'attaquer Modène : & en effet il y avoit des intelligences : mais le Pape se tira d'inquietude à cet égard par le conseil de l'Ambassadeur d'Espagne, qui fut d'en retirer ses troupes, comme d'un Fief appartenant à l'Empereur, à condition que les François n'y entreroient point. Chaumont accepta cet accord, & la Ville demeura en neutralité, parce que l'Empereur n'estoit point encore en guerre avec le Pape.

Mort du Maréchal de
Chaumont.

Aussi-tôt après cette convention, Chaumont tomba malade, & s'estant fait transporter à Correggio, il y mou-

rut au bout de quinze jours. Avant que de mourir, il fit demander au Pape l'absolution des censures lancées contre les adherans du Duc de Ferrare, & des ravages qu'il avoit faits sur les Terres de l'Eglise. Il l'obtint, mais celui qui la lui apportoit ne le trouva plus en vie. On crut que le chagrin d'avoir laissé prendre la Mirandole, contribua beaucoup à sa mort. Il est certain qu'elle fit beaucoup de tort à sa réputation, aussi-bien que le mauvais succès de la tentative de Bologne. Ses envieux firent extrêmement valoir ces deux fautes, pour répandre dans le Public, qu'il s'estoit plus soutenu dans le Gouvernement du Milanez & dans les guerres passées par le credit de son oncle le Cardinal d'Amboise, que par son propre mérite : Mais on peut dire avec verité sur les faits racontés dans cette Histoire, que si la faveur du Cardinal lui attira beaucoup de consideration, il en fut très-digne, & que le Roy son maistre n'eut pas sujet de se repentir des bienfaits dont il l'avoit comblé. C'est le témoignage que lui rend un homme du métier au sujet de l'expédition de Gènes. „ Le „ Roy, dit-il, lui bailla la principale „ Charge de son armée, dont ne pen- „ se en ma vie en avoir vû un homme „ plus digne, & propre à mener une „ grosse affaire tant à la guerre qu'en „ autre chose. Il n'avoit, quand il mourut, que trente-huit ans, & avoit esté fait Gouverneur du Milanez à vingt-cinq. Le Maréchal de Fleuranges qui estoit alors fort jeune, & qui avoit épousé la niece de Chaumont, raconte que quand il partit de Correggio pour suivre l'armée, ce Seigneur lui dit, adieu mon neveu : on m'a avancé ma mort : je ne vous reverrai jamais : cela veut dire que Chaumont croyoit avoir esté empoisonné.

Le Maréchal de Trivulce se trouva chargé des affaires de la guerre par la

R. r ij

1511.

Memoires du
Maréchal de
Fleuranges.

Histoire du
Chevalier
Bayard, ch.
47.

Le Maréchal
de Trivulce
lui succéda

1511.
au commandement de
l'Armée.

mort de Chaumont, en attendant que le Roy nommât un Gouverneur du Milanez. Comme il ne sçavoit pas les intentions de ce Prince, il n'osa rien entreprendre ; mais il pensa seulement à empêcher les progrès des ennemis.

Le Pape prenoit actuellement des mesures avec les Venitiens, pour bloquer Ferrare & la prendre par famine. Ceux-ci malgré les accidens qui estoient arrivez plusieurs fois à leur flotte dans une pareille entreprise, se chargerent d'empêcher avec treize galères, que rien n'entraît dans la Ville par les plus gros bras du Pô, pendant que les troupes du Pape, en occupant certains postes sur le même fleuve au-dessus de Ferrare, s'opposeroient au passage des vivres.

Les garnisons de Bologne, de Concordia, & de la Mirandole suffisoient pour couper les convois en deçà du Pô : il n'estoit plus question que de fermer le passage de la plus petite branche de cette riviere du costé de la Romagne, par où les vivres venant du Polésin par l'embouchure de l'Adige, pouvoient encore estre conduits à Ferrare.

Il y avoit vers ces quartiers-là une Place appelée Bastide, éloignée de vingt-cinq milles de Ferrare, qui, tandis qu'elle estoit en la puissance du Duc, lui conservoit ce passage libre. Le Pape muguettoit cette Place qui estoit assez bonne ; mais il y avoit très-peu de garnison, la plupart des troupes du Duc estant occupées à la garde de sa Capitale & des environs.

Le Pape fait
investir la
Bastide place
importante du
Duc de Ferrare.

Le Maréchal de Trivulce devina le dessein du Pape, & sçut que quelques troupes filoient de la Romagne vers la Bastide. Comme il connoissoit l'importance de cette Place, il s'avança pour y jeter du monde jusqu'à Sermidi ; mais com-

me de-là il y avoit encore fort loin à la Bastide, il fut prévenu par les troupes du Pape, qui l'auroient prise avant son arrivée, si elle n'avoit esté secourue d'ailleurs.

Le Gouverneur, dès qu'il se vit investi, envoya un Exprès à Ferrare pour en donner avis au Duc, & lui dire que s'il n'estoit promptement secouru, il pourroit à peine tenir deux jours avec le peu de soldats qu'il avoit. L'armée ennemie estoit de six mille hommes d'infanterie & de cinq cens hommes de cavalerie legere sous la conduite de Jean Fort Capitaine Venitien, & de deux cens Hommes d'armes Espagnols sous les ordres de deux Capitaines de la Nation.

Le Duc lisant la Lettre en presence du Chevalier Bayard & de Montoison, pâlit, & se crut perdu par la prise de cette Place. Ces deux Seigneurs ayant sçu de quoi il s'agissoit, lui dirent qu'il falloit tout hazarder pour la sauver ; mais que la diligence estoit necessaire. Il leur représenta les difficultez qu'il y avoit, l'éloignement, les mauvais chemins, un défilé proche de-là, où deux hommes ne pouvoient pas passer de front, & long de près d'un demi quart de lieuë, un pont sur un canal entre le Pô & la Place, & enfin le peu de temps que le Gouverneur pouvoit tenir. Il demanda avis au Chevalier Bayard, qui estoit toujours très-écouté dans les Conseils à cause de sa grande expérience.

Le Chevalier lui répondit, que si les ennemis avoient eu la précaution de se saisir du défilé & du pont, la chose seroit difficile : mais que peut-estre ils ne l'auroient pas fait ; qu'il falloit en tout cas prendre la meilleure partie de la garnison, & marcher sans tarder de ce costé-là, & que les ennemis ne s'attendant pas à une

1511.

Histoire du
Chevalier
Bayard, ch.
44.

1511.

*Le Chevalier
Bayard mar-
che au secours.*

telle diligence, on les pourroit surprendre.

La resolution de marcher fut prise sur le champ, & on donna au Chevalier la conduite du secours, Châtillon, Montoison, du Lude, le Capitaine Fonterailles, & le Duc même furent de la partie.

Il fit mettre dans des bateaux les huit cens Suisses du Capitaine Jacob, avec deux autres mille hommes d'infanterie; & la Gendarmerie en assez petit nombre se mit en marche par terre.

Les Gerdarmes arriverent une demie heure devant le jour au défilé dont j'ai parlé, & n'y ayant trouvé personne, s'en rendirent les maîtres. Les barques aborderent à la pointe du jour proche de-là, & l'infanterie se joignit à la Gendarmerie. On s'avança jusqu'au pont du Canal, où l'on ne trouva point non plus d'ennemis. Les troupes furent une heure à défilér en cet endroit; & à mesure qu'elles passoient, Bayard les mettoit en bataille.

Ces commencemens ne pouvoient estre plus heureux. On estoit à moins de demie lieuë du camp, sans qu'on y eust esté averti de ce qui se passoit: mais le jour estoit déjà grand; on alloit attaquer des gens qui estoient trois contre un: après ce premier bonheur, il falloit que la valeur fît le reste, & c'estoit une nécessité de vaincre, ou de perir.

*Disposition de
sa petite ar-
mée.*

L'infanterie faisoit un très-grand front, & grand nombre de trompettes avoient ordre de sonner de toutes parts dès qu'on seroit apperçu des ennemis, pour leur faire croire que ces troupes estoient beaucoup plus nombreuses qu'elles n'estoient en effet.

Cette petite armée qui n'estoit gueres de plus de trois mille hommes, marcha en deux corps, peu éloignez

l'un de l'autre. A la gauche estoient six vingts hommes d'armes, & les huit cens Suisses du Capitaine Jacob: A la droite estoient les deux mille autres fantassins avec le reste de la Gendarmerie, le Duc de Ferrare, le Chevalier Bayard, & les autres Seigneurs. Les ennemis estoient si peu sur leurs gardes, qu'il ne sçurent l'arrivée des François, que lorsqu'ils estoient à une portée de canon de leur camp.

La troupe de la gauche commença l'attaque. Le bâtard du Fay Guidon de la Compagnie des Gendarmes du Chevalier Bayard, s'avança avec vingt chevaux, & chargea vigoureusement un des quartiers des ennemis, où il mit tout en desordre. L'allarme fut à l'instant répandue dans tout le camp, & une grosse troupe de cavalerie estant venue tomber sur du Fay, il fut obligé de reculer avec la sienne, qu'il tint toujours serrée, jusqu'à ce que Pierrepont qui estoit destiné pour le soutenir, à la teste de cent Hommes d'armes, vint donner fierement dans cette cavalerie, & la culbuta. Les huit cens Suisses qui le suivoient s'avancerent aussitôt en bel ordre, pour entrer dans le camp par un endroit où ils trouverent la plupart de l'infanterie ennemie. Elle les reçut avec beaucoup de fermeté, nonobstant la surprise, & les auroit même rompus, si Pierrepont, après avoir dissipé les escadrons ennemis, ne fust survenu: il la prit en flanc, la perça, & lui passa sur le ventre: le corps de la droite estant venu fondre en même temps par l'autre costé, acheva la déroute. Tout fuyoit, excepté quatre cens chevaux qui s'estoient ralliez, & qui faisant assez bonne contenance, s'avancoient vers l'infanterie Françoisse pour la charger. Le Chevalier Bayard & le Capitaine Fonterailles

1511.

*Elle attaque
les ennemis
les défait.*

1511. Jovius in vita Alfonsi Ferrar. rassemblèrent aussi-tôt les Gendarmes, & allèrent à cette troupe, qui après quelque résistance, fut renversée & presque toute taillée en pièces.

La Bastide de Ferrare jointe & délivrée par ce moyen.

Memoires de Brantome, T. 1.

Les Generaux du Pape, qui étoient Guy de Vaina, Méléagro de Forli, Verdugo Espagnol, & Antonie Orsceo Evêque de Carignola General de l'armée, voyant l'affaire sans ressource, se sauverent, abandonnant six pieces d'artillerie & tout le bagage. Ce combat ne dura qu'une heure: la perte des ennemis, selon l'Histoire du Chevalier Bayard, & selon Brantome, fut de quatre à cinq mille hommes, & de ce nombre furent soixante Gendarmes. Les Historiens Italiens la disent beaucoup moindre: mais enfin la Bastide fut délivrée, la garnison renforcée, & Ferrare par cette vigoureuse action sauvée. Il y eut trois cens chevaux pris, & les soldats firent un très-grand butin. L'armée victorieuse rentra le lendemain dans Ferrare, ayant fait très-peu de perte, & remporté beaucoup de gloire. Montoison qui avoit été un des auteurs de l'entreprise, & avoit eu beaucoup de part à l'exécution, mourut de maladie huit jours après à Ferrare fort regretté. C'étoit un vieux Chevalier de Dauphiné, qui avoit toujours servi & commandé avec beaucoup de distinction. On l'appelloit l'Emerillon de l'armée, parce que nul n'étoit ni si vigilant ni si alerte que lui.

Le Pape consent à traiter avec l'Empereur.

Cet accident chagrina beaucoup le Pape: mais il ne l'étonna pas, & ce fut une disposition prochaine à une négociation que le Roy d'Espagne menageoit depuis long-temps, & à laquelle le Pape consentit, moins par le desir de la paix, que par l'esperance de séparer l'Empereur des interets du Roy de France.

Le Roy d'Espagne, bien que très-

content de voir le Pape broüillé avec la France, & du dessein où il sçavoit qu'il estoit, de faire tous ses efforts pour chasser les François d'Italie, appréhendoit néanmoins un effet tout contraire du genie impetueux de Jules; & que s'il avoit du dessous dans cette guerre, la puissance de la domination François ne s'augmentât au-delà des Alpes, jusqu'à leur faire revenir l'envie de rentrer en possession du Royaume de Naples. C'est pourquoi il continuoit de porter l'Empereur à la paix, & il agissoit par son Ambassadeur auprès du Roy pour le même sujet. Il apportoit à ces deux Princes des motifs communs à l'un & l'autre, qui estoient d'éviter le scandale d'une guerre entre des Princes Chrestiens d'une part, & le Pere commun des Fideles de l'autre, les grands inconveniens que produiroit le Concile qu'ils prétendoient assembler contre le Pape, & le desordre que tout cela pourroit causer dans le monde Chrestien. Mais en traitant avec l'Empereur, il faisoit fort valoir une raison particuliere fort capable d'embarrasser ce Prince; & c'étoit celle qui l'engageoit lui-même à se donner de si grands mouvemens, je veux dire l'accroissement de la puissance du Roy, qui ne pouvoit estre que très-préjudiciable à la Maison d'Arragon & à la Maison d'Autriche; & que si avec le secours de l'Empire il venoit à bout du Pape & des Venitiens, on ne pourroit plus reprimer son ambition demesurée; qu'il falloit prévenir ce mal, & que le moyen le plus sûr pour cela, estoit de l'obliger à faire la paix avec le Pape & les Venitiens. Enfin il tâchoit de persuader à l'Empereur, qu'il lui seroit plus facile de retirer par un Traité des mains des Venitiens les villes qui lui appartenoient, que par une guerre qui l'engageoit à de grandes dépenses.

1511.

Varia Epist. Petri de Angleria, lib. 24.

1511.

L'Empereur, tout irrité qu'il estoit contre cette Republique, & nonobstant les engagements qu'il avoit pris avec le Roy, & la démarche qu'il avoit faite en assemblant les Prélats d'Allemagne, comme on avoit assemblé ceux de France, ne laissa pas de faire attention aux remontrances du Roy d'Espagne, & écrivit au Roy de France, pour l'engager à consentir à une negociation. Il lui fit dire par son Ambassadeur qu'il n'avoit écouté la proposition du Roy d'Espagne, que parce qu'il sçavoit que lui-même souhaitoit la paix, ainsi qu'il l'avoit fait voir en plusieurs rencontres; & qu'au reste il lui promettoit de ne conclure jamais rien avec les Venitiens, que les differends de la France avec le Pape ne fussent en même temps terminez.

Le Roy en est
mécontent.

Le Roy, quoique ennuyé de la guerre d'Italie, & qu'il souhaitât en effet la paix avec le Pape, ne fut pas fort content de ce changement de l'Empereur, qui alloit au moins à suspendre les projets qu'ils avoient formez ensemble, & dont la prompte execution auroit mis le Pape à la raison. Il lui déplaisoit fort que le Roy d'Espagne se mêlast de cette affaire, persuadé qu'il estoit de sa jalousie contre la France, se défiant extrêmement de ses intrigues, & regardant cette negociation comme un piège qu'il lui tendoit. Il craignoit que l'Evêque de Gurk, qui devoit estre l'Agent de l'Empereur, ne se laissât gagner par le Pape sur l'esperance d'un chapeau de Cardinal; & que si par le moyen de ce Prélat, le Pape & l'Empereur convenoient de certaines conditions qu'il ne voulût pas accepter, ce ne fût un pretexte à ce Prince de se séparer de la France & de s'unir avec le Pape. Or si cela arrivoit, il ne doutoit pas que le Roy d'Espagne ne se joignist au Pape & à l'Empereur, & qu'il n'en-

Guicciardino
lib. 9.

traînast dans la ligue le Roy d'Angleterre; & alors la France auroit sur les bras toutes les forces des plus puissans Princes de l'Europe. Mais d'ailleurs il se trouvoit exposé aux mêmes inconveniens, & rendoit sa conduite odieuse à toute l'Europe, en s'obstinant à faire la guerre au saint Siege, & en refusant d'essayer les voyes de rendre le repos à l'Italie & à la Chrestienté. Il connoissoit le genie de l'Empereur toujours inconstant, irrésolu, sans cesse obsédé par l'Ambassadeur d'Espagne, aisé à gagner par de l'argent, que les Venitiens lui prodiguoient, pour peu qu'ils trouvaient d'ouverture à le mettre dans leur parti. Ainsi après avoir bien tout considéré, il consentit à la negociation. On convint que les Plenipotentiaires se trouveroient au plustost à Mantouë. Le Roy y envoya Estienne Poncher Evêque de Paris, homme d'une prudence & d'une habileté reconnues. L'Evêque de Gurk s'y rendit pour l'Empereur, & l'Evêque de Catane avec Jérôme de Vic pour le Roy d'Espagne.

1511.

Et consent
néanmoins à
la Negocia-
tion.

Il y eut des difficultez dans les préliminaires, le Pape voulant que l'Evêque de Gurk vint d'abord le trouver à Ravenne pour lui communiquer les propositions de l'Empereur, & l'Evêque disant qu'avant qu'il vist le Pape, il falloit que l'Agent du saint Siege vinst à Mantouë, afin que tous les Plenipotentiaires conférassent ensemble, & missent les choses en estat d'estre agréées de tous les partis, & qu'ensuite il iroit trouver le Pape, pour mettre la dernière main à la paix.

Difficultez
dans les préli-
minaires.

Le Pape, en faisant cette demande, n'avoit pas tant d'égard au point d'honneur, qu'à l'esperance de gagner l'Evêque par ses bienfaits; & ce fut dans cette vûë qu'ayant créé huit nouveaux Cardinaux, pour suppléer

1511.

au défaut de ceux qui s'étoient échappés de la Cour, il en avoit réservé un *in petto*; & c'étoit l'Evêque de Gurk, supposé que dans le Traité de Mantouë il servit utilement le saint Siege. Parmi ces nouveaux Cardinaux il avoit nommé l'Evêque de Sion pour le service qu'il lui avoit rendu auprès des Cantons Suisses, & Christophle Bambridge Archevêque d'York, qui lui avoit attaché le Roy d'Angleterre. C'étoient des exemples fort capables d'ébranler l'Evêque de Gurk, en lui faisant connoître que le Pape n'étoit pas méconnoissant envers ceux qui l'obligeoient.

Après quelques contestations sur cette formalité, l'Evêque de Gurk à la sollicitation des Ambassadeurs d'Espagne, & par le consentement de l'Evêque de Paris, eut pour le Pape la complaisance qu'il exigeoit de lui. Il partit pour Bologne où le Pape devoit le recevoir, & l'Evêque de Paris alla attendre à Parme le succès de ce voyage.

L'Evêque de Gurk entra dans Bologne avec un train magnifique, suivi d'une infinité de Gentilshommes Allemands qui lui faisoient cortège à cause du titre de Lieutenant General de l'Empereur en Italie, dont ce Prince l'avoit honoré. Le Pape le reçut avec des honneurs extraordinaires sachant qu'il étoit très-sensible à ces distinctions, & que c'étoit un des endroits par où le Roy l'avoit gagné lorsqu'il vint en Ambassade à la Cour de France.

La hauteur de l'Evêque de Gurk Lieutenant General de l'Empereur en Italie la fait échouer. Bembo, &c.

En effet, ce Prelat étoit un homme naturellement très-vain, d'une hauteur & d'une fierté extraordinaires, & soit qu'il s'abandonnât en cette occasion à son genie altier, soit qu'il eût pris à la Cour de France une véritable amitié pour le Roy, soit qu'il eût ordre de l'Empereur de ne rien conclure qu'à des condi-

tions très-avantageuses, & de soutenir avec dignité le titre de son Lieutenant General en Italie, rien ne contribua davantage que ses manieres arrogantes, à rompre une négociation, dont la Cour de France appréhendoit le plus les suites, & que le Roy d'Espagne avoit regardée, en amenant les choses à ce point là, comme le chef-d'œuvre de sa politique.

En entrant dans Bologne, il aperçut parmi les autres Ambassadeurs celui de Venise: il le regarda d'un œil courroucé, & lui dit fierement, qu'il étoit surpris que ses maîtres étant les ennemis déclarés de l'Empereur, il eût la hardiesse de se présenter devant lui. Ayant été conduit au Palais du Pape, qui étoit accompagné de tous les Cardinaux, & de toute la Cour Romaine, il lui fit son compliment en très-peu de mots, & lui déclara que l'Empereur son maître l'avoit envoyé en Italie, pour avoir par un Traité plutôt que par une guerre sanglante, tout ce qui lui appartenait, sans en rien excepter, & qu'on travailleroit inutilement à la paix, si les Venitiens n'étoient pas déterminés à rendre, jusqu'à un pouce de terre, tout ce qu'ils avoient usurpé sur l'Empire & sur la Maison d'Autriche.

Le Pape ne s'étonna pas de ce discours, & crut qu'il affectoit en public ces manieres imperieuses pour faire peur aux Venitiens, mais il ne le trouva pas plus modéré dans l'audience particulière, où l'Evêque parla sur le même ton. Il ne se démentit pas le jour suivant: car le Pape ayant député trois Cardinaux pour traiter avec lui, il envoya au lieu marqué trois de ses Gentilshommes pour écouter leurs propositions, faisant seulement ses excuses de ce que ses affaires ne lui permettoient pas de venir lui-

1511.

15H.

lui-même; mais c'estoit en effet par ce qu'il jugeoit qu'estant venu exprès à Bologne pour traiter avec le Pape, il ne croyoit pas qu'il fust de sa dignité d'entrer en matiere avec d'autres qu'avec lui.

Buonacorsi.

Le Pape d'un caractère d'esprit fort semblable à celui de l'Evêque, fremissoit en lui-même: mais sa haine contre la France le contenoit, & on ne laissa pas d'entamer la negociation. L'Evêque de Gurk se relascha un peu sur l'Article des Venitiens, & consentit qu'ils retinsent Padoüe & Trévisé qui estoient du nombre des Places prétendues par la Maison d'Autriche: il ajouta deux conditions; la premiere, que la République tiendrait ces deux Places en Fief de l'Empereur; la seconde, qu'elle payeroit pour l'investiture deux cens mille écus, & cinquante mille tous les ans. Le Pape qui vouloit que l'accommodement se conclust en toute maniere, pressa les Venitiens de recevoir cette offre; mais quelques prières, quelques menaces qu'il pût faire, le Senat de Venise ne voulut jamais accepter ces conditions. Après plusieurs conférences on se rapprocha de part & d'autre, par l'entremise des Ambassadeurs d'Espagne, & il y avoit esperance que l'on conviendrait enfin: & cependant on entama l'Article de l'accommodement du Pape avec le Roy de France.

L'Evêque de Gurk avoit cru que c'estoit le point de sa negociation le plus facile à terminer; parce qu'il ne s'y agissoit que des interêts du Duc de Ferrare, sur lesquels il sçavoit que le Roy estoit assez disposé à donner au Pape une bonne partie de ce qu'il pouvoit demander, & que les Ambassadeurs d'Espagne & le Cardinal de Pavie l'avoient assuré, que le Pape de son costé ne se ren-

Tome V.

droit pas extrêmement difficile; mais il fut bien surpris, lorsque commençant à proposer la chose, le Pape l'interrompit, l'exhorta à conclure au plustost le Traité avec les Venitiens, & le conjura de laisser indecis le point qui regardoit le Roy de France. Il lui représenta la belle occasion que l'Empereur alloit perdre de se venger de ce Prince, & de tous les affronts qu'il avoit reçus de la France, si par une generosité mal entendue, il s'opiniâtroit à demeurer uni avec lui, au lieu de se joindre au saint Siège, au Roy d'Espagne & aux Venitiens pour chasser les François d'Italie.

L'Evêque répondit qu'il avoit un ordre précis de l'Empereur de ne point terminer une de ces deux affaires sans l'autre, & pria le Pape d'écouter ce qu'il avoit à dire sur la seconde. Je ne vous écouterai point, reprit Jules: mais si en procurant les veritables interêts de vostre maître, vous voulez avoir soin des vôtres, je vous promets de vous faire élire Patriarche d'Aquilée, de vous donner le chapeau de Cardinal, & d'augmenter vos revenus Ecclesiastiques jusqu'à cent mille ducats de rente.

La tentation estoit délicate: mais pour l'ordinaire les hommes fiers ont de l'honneur. L'Evêque méprisa ces offres, & dit que rien n'estoit capable de l'engager à trahir son devoir; ni moy, repartit le Pape, à m'accommoder avec la France, m'en dût-il couster la Thiare & la vie. On rompit sur le champ, & l'Evêque se retira. Il partit de Bologne, après y avoir esté quinze jours, & prit le chemin de Modene. Le Pape toutefois se repentit de s'estre un peu trop ouvert sur sa haine contre la France, & renvoya après l'Evêque pour le prier de revenir, lui faisant esperer de l'écou-

S.f.

15H.

Michael Coc-
cinius apud
Freber, T. 2.
rerum ger-
manicarum

Buonacorsi.

1511.

ter sur ce qui touchoit le Roy : mais il n'en voulut rien faire, irrité de ce qu'il apprit en sortant de Bologne, que tandis qu'il y avoit comme une suspension d'armes, & qu'on traitoit de paix, le Pape avoit envoyé secrètement l'Evêque de Vintimille fils de Paul Frégose, pour soulever les Génois contre la France. Un des Commandans François qui en avoit eu avis le fit suivre. On le prit dans le Montferrat, lorsqu'il y passoit déguisé pour aller à Gènes, & ayant esté conduit à Milan, il y avoua le sujet de son voyage.

Guicciard.
l. 9.

Le Pape est cité au Concile General à Pise, & la guerre recommence plus vivement qu'auparavant.

Petrus de Angleria.
Epist. 451.

Epist. 453.

La negociation de l'Evêque de Gurk tenoit toutes choses en suspens ; mais aussi-tôt après la rupture, on agit des deux costez plus vivement qu'on n'avoit encore fait. L'Empereur & le Roy firent citer par les Cardinaux de leur parti, le Pape au Concile general qu'ils convoquerent à Pise pour le premier jour de Septembre. Trivulce vint se camper sur le bord du Pô, & le Duc d'Urbain General de l'armée du Pape, sur le rivage opposé de cette riviere, l'un pour défendre le Ferrarois, & l'autre pour l'attaquer. Le Roy d'Espagne usoit en vain de toute sorte de moyens pour adoucir les esprits. Jérôme Cabanillas son Ambassadeur auprès du Roy représentoit à ce Prince, qu'il ne tenoit qu'à lui de faire cesser la guerre, en se délistant de la protection qu'il donnoit au Duc de Ferrare Vassal du saint Siege. Le Roy répondoit que le Pape ne vouloit s'emparer du Ferrarois, que pour venir ensuite attaquer le Duché de Milan ; qu'il s'en estoit déclaré publiquement ; que ce qui empêchoit le Pape d'accepter la paix qu'on lui offroit à des conditions raisonnables, estoit l'assurance qu'il avoit d'estre appuyé des forces d'Espagne ; que les troupes Espagnoles qui estoient dans son armée sous la conduite de Fabrice Colonne,

& qui y demeuroient au-delà du terme de quatre mois fixé par l'investiture accordée pour le Royaume de Naples, faisoient assez connoître les mauvaises intentions de la Cour d'Espagne contre la France ; que la flotte que Ferdinand armoit dans ses ports sous prétexte de la guerre d'Afrique, lui donnoit de nouveaux sujets de défiance ; qu'il sçavoit de bonne part que le Pape comptoit sur cette flotte, & que si le Roy d'Espagne s'intéressoit autant à la paix qu'il le faisoit paroître, il n'avoit qu'à retirer ses troupes de l'armée du Pape, & à desarmer sa flotte, & que le Pape seroit bien-tôt contraint de faire la paix.

L'Ambassadeur ayant fait sçavoir cette réponse du Roy à la Cour d'Espagne, Fabrice Colonne eut commandement de se retirer avec ses troupes de l'armée du Pape : & l'ordre fut envoyé dans les Ports d'Espagne de desarmer. Mais dans cet intervalle le Maréchal de Trivulce ayant forcé Concordia, & s'estant avancé ensuite vers Bologne avec les Bentivoglio, dont les intelligences réussirent mieux cette fois-là, que du temps du Maréchal de Chaumont, la Ville se revolta contre le Pape, & ouvrit ses portes aux François. Le Cardinal de Pavie qui y commandoit, fut obligé de s'enfuir ; une partie de la garnison fut taillée en pieces, & aussi-tôt après le Maréchal estant sorti sur l'armée du Pape & des Venitiens, la mit en déroute, prit les bagages & l'artillerie, grand nombre d'étendards, & plusieurs des Officiers Generaux, mais sans faire un grand carnage, parce que les soldats ayant pris d'abord l'épouvente, la plupart se sauverent. Le Cardinal de Pavie ayant gagné Ravenne pour se justifier auprès du Pape, y fut assassiné par le Duc d'Urbain, qui le tua de sa propre main dans une rue d'un coup de poignard, comme un traître, qui avoit,

1511.

Défaite de l'Armée du Pape & des Venitiens.

Guicciard.
l. 9.

disoit-il, livré Bologne aux François ; & puis il se retira à Urbin.

Il est certain que le Cardinal avoit toujours esté fort opposé à la guerre que le Pape faisoit à la France ; mais le Duc d'Urbin ne l'estoit pas moins ; & ce fut la haine particuliere de ce Duc & la jalousie du commandement, qui le porterent jusqu'à cet excès. Quelques-uns crurent qu'il n'avoit pas trop agi en cela contre les intentions du Pape son oncle, qui en témoigna cependant une grande douleur, & une extrême indignation contre lui : peu de personnes plainquirent le Cardinal, parce que c'estoit un très-méchant homme. La défaite de l'armée du Pape & des Venitiens arriva le vingt & unième jour de May. La citadelle de Bologne se rendit cinq jours après la Ville. Trivulce s'avança avec ses troupes victorieuses jusqu'à l'extrémité du Bolonnois sur les confins de la Romagne, pour y attendre les ordres du Roy, sans vouloir avancer davantage, sachant que ce Prince estoit toujours porté à la paix. Cependant le Duc de Ferrare profitant du desordre des ennemis, reprit Cento, la Piévé, Cotignola, Lugo, & quelques autres Places, dont la prise rassura beaucoup sa Capitale.

Le Pape, malgré sa fermeté, ne put s'empêcher de paroître consterné de tant de malheurs. Il donna ses ordres pour recueillir les débris de l'armée. Les Venitiens que cette perte n'inquietoit gueres moins que lui, pensèrent aussi sérieusement à couvrir leurs frontieres ; & le Pape ne se croyant pas en sûreté à Ravenne, prit le chemin de Rome.

Dans ce voyage il engagea le Cardinal Robert de Guibé, dit communément le Cardinal de Nantes, à proposer comme de lui-même au Maré-

chal de Trivulce une Conference touchant un accommodement. Le Maréchal lui répondit, qu'il lui faisoit là une proposition trop generale ; qu'il n'écouterait rien, à moins qu'on ne lui en fît de plus particuliere ; que le Roy peu auparavant avoit eu la bonté d'offrir la paix & d'en proposer les conditions, que les choses avoient changé de face, & que si le Pape avoit envie de s'accommoder, il devoit à son tour faire des avances conformes à l'estat où il se trouvoit.

Le Pape n'insista pas davantage ; mais il apprit avec beaucoup de dépit, qu'on avoit affiché à Modène, à Bologne, & en plusieurs autres Villes d'Italie, la convocation du Concile à Pise, au nom des Cardinaux qui l'avoient quitté, & de trois Procureurs de l'Empereur ; qu'il estoit cité pour y comparoître en personne, y rendre compte de sa conduite & de plusieurs crimes dont on l'accusoit ; qu'on l'y traitoit d'incorrigible, d'incapable de gouverner l'Eglise, & que les Cardinaux prenoient droit de convoquer le Concile general sur sa negligence à le faire, conformément aux Decrets du Concile de Constance, qui avoit ordonné qu'on l'assemblerait tous les dix ans, n'y ayant point d'autre voye de contenir les Papes dans les bornes de la moderation.

La convocation du Concile faite de cette sorte réveilla les anciennes questions touchant l'autorité du Pape. Plusieurs Theologiens & Canonistes se déclarèrent contre l'entreprise des Cardinaux. Le Pape écrivit sur ce sujet une Lettre assez vive au Roy *, où il lui declare que ce n'est point aux Princes, mais au Pape à convoquer le Concile. On ne laissa pas de passer outre ; & avec l'agrément des Floren-

1531.

Chagrin du Pontife à la nouvelle de sa citation au Concile. Guicciardi. l. 9.

* Rapportée par Mocénigo.

1511.

tins qui estoient rentrez en possession de Pise, les Prélats de France & de l'Empire eurent ordre de se préparer à partir, pour y aller, afin d'y commencer les séances au premier jour de Septembre.

Inquietude du Roy d'Espagne pour son Royaume de Naples.
Petrus de Angleria.
Epist. 455.

La nouvelle de la prise de Bologne & de la défaite de l'armée du Pape, donna beaucoup à penser au Roy d'Espagne : car à chaque pas que les François faisoient en Italie, il prenoit l'allarme pour son Royaume de Naples. Il y fit aussi-tôt passer trois mille hommes d'élite qui devoient estre suivis de plusieurs autres, & commença à prendre des liaisons plus étroites que jamais contre la France avec le Roy d'Angleterre son gendre.

Guicciardini
no lib. 10.

Le Roy qui n'ignoroit pas ces menées, estoit lui-même embarrassé de sa victoire. Il ne tenoit qu'à lui de la pousser ; & on convenoit en Italie, que rien n'auroit empêché l'armée de France de poursuivre le Pape jusqu'à Rome, où il n'auroit osé l'attendre ; mais ce Prince sage ne se laissant pas emporter aux mouvemens de son ambition, envisageoit les suites d'une telle entreprise. Il prévoyoit que plus sa puissance deviendrait redoutable au-delà des Alpes, plus il s'attireroit d'ennemis. Il ne pouvoit se répondre que l'Empereur toujours sollicité par le Pape, par le Roy d'Espagne, & par les Venitiens, ne lui échappât ; & si une fois toutes ces Puissances s'unifesoient contre lui pour arrester ses progrès en Italie, il estoit hors de doute que le Roy d'Angleterre prendrait cette occasion & le beau pretexte de défendre le saint Siege, pour déclarer la guerre à la France.

Moderation du Roy en cette occasion.

Ces considerations l'obligeoient à se proposer pour seul fruit de sa victoire, de réduire le Pape à lui demander la paix, ou du moins à l'accepter à des conditions que le mauvais estat de ses affaires devroient lui

faire trouver avantageuses : c'est pourquoy il approuva fort la conduite du Maréchal de Trivulce, & le loüa de n'avoir pas reçu l'offre qu'on lui fit, de lui livrer Imola dans la Romagne. Il lui envoya seulement ordre de rétablir les Bentivoglio dans Bologne, à condition de faire leurs soumissions au Pape, & de lui promettre que dès qu'il auroit fait sa paix avec la France, ils le reconnoistroient pour leur Seigneur suzerain, & auroient pour le S. Siege tout le respect & toute la déférence des plus fideles feudataires. Enfin le Roy, pour ôter toute jalousie au Roy d'Espagne, ordonna au Maréchal de retourner dans le Milanéz, & de congédier une partie de son infanterie. Le Maréchal executa les ordres qu'il avoit reçus de la Cour : mais en chemin faisant, il reprit la Mirandole. Il distribua ce qui lui restoit de troupes dans les Villes, & en envoya un assez grand nombre en garnison à Vérone.

La moderation du Roy auroit infailliblement ramené tout autre esprit que celui du Pape ; mais plus il voyoit de condescendance de la part de ce Prince, plus il se roidissoit ; & tout malade qu'il estoit à Rimini, où les douleurs de la goutte l'avoient contraint de s'arrester, il déclara à l'Ambassadeur d'Ecosse, qui s'estoit fait comme le médiateur entre les deux partis, qu'il estoit inutile de négocier davantage, à moins que le Roy ne consentist que le Duc de Ferrare payast par an au S. Siege la somme de quarante mille ducats, que le Pape Alexandre VI. avoit réduite à cent, lorsqu'il fit épouser sa fille au Duc ; qu'il y eust à Ferrare un Vidame au nom du saint Siege, comme il y en avoit un avant la guerre au nom des Venitiens, & que le Duc abandonnât Lugo & les autres Places qu'il avoit dans la Romagne. C'estoit-là parler en victo-

1511.

Le Pape s'en prévaut pour rejeter tout accommodement.

1511.

rieux, & non pas en vaincu.

Le Roy toutefois ne se rebuta point de cette fierté: mais par la grande envie qu'il avoit de la paix, il fit dire au Pape qu'il accepteroit ces conditions, pourvu que l'Empereur y consentist. Cette réponse fut portée au Pape peu de temps après son arrivée à Rome, où il apprit que le Roy d'Espagne abandonnant le dessein qu'il avoit eu de passer en Affrique, & d'y achever les conquestes que ses Generaux y avoient déjà faites, estoit résolu de donner tous ses soins aux affaires d'Italie, & qu'il avoit rappelé d'Affrique Pierre Navarre un de ses plus fameux Capitaines, pour l'envoyer au Royaume de Naples avec des troupes considerables. Sur cet avis il parla encore avec plus de hauteur qu'il n'avoit fait. Il dit à l'Envoyé que le Roy devoit avoir accepté sans autres conditions, les offres qu'il lui avoit faites; que depuis ce temps-là il avoit changé de sentiment; qu'il ne feroit point sa paix séparément des Venitiens; qu'il vouloit que le Duc de Ferrare le dédommageast de tous les frais qu'il avoit faits dans la guerre, à laquelle il l'avoit contraint, & que le Roy lui promist de ne le point empêcher de reprendre Bologne sur les Bentivoglio qu'il y avoit injustement rétablis contre les droits du S. Siege. Neanmoins pour montrer qu'il avoit encore quelque consideration pour lui, il delivra de prison le Cardinal d'Auch à la priere que lui en firent les autres Cardinaux, & le fit passer du Chasteau S. Ange au Palais du Vatican; mais il lui declara en même temps qu'il n'en sortiroit point, qu'on n'eust relâché les Prelats & les Officiers de la Cour de Rome pris à Bologne; & il ne lui donna depuis la liberté, qu'à condition qu'il n'assisteroit point au Concile convoqué à Pise.

1511.

Ce qui oblige le Roy de continuer la guerre.

Le Roy irrité au dernier point de cette réponse du Pape, se resolut à continuer la guerre. Il envoya quatre cens lances à Bologne pour la défendre si elle estoit attaquée, declara qu'il prenoit cette Ville-là sous sa protection, & la remit entierement en la puissance des Bentivoglio, sans rien exiger d'eux.

Il avoit eu peine à faire ces démarches, parce qu'il appréhendoit toujours que l'Empereur ne l'abandonnât, & ce Prince de son côté estoit toujours très-irrésolu. Le Roy d'Espagne le sollicitoit sans cesse de faire la paix avec les Venitiens, & il l'ébranloit fort: mais d'ailleurs il estoit très-animé contre cette Republique & contre le Pape. Il se flattoit qu'avec le secours de France, il passeroit sur le ventre à toutes les forces d'Italie pour aller se rendre maistre de Rome, & s'y faire couronner, & se remettre en possession de tous les anciens Domaines de l'Empire; & il auroit infailliblement réussi dans ce dessein, s'il avoit eu assez de conduite & d'adresse, pour engager les Princes de l'Empire à lui fournir les troupes qu'il avoit promis de mener en Italie. Mais toujours incapable de ménager ses finances & les esprits de ses vassaux, il n'estoit nullement en estat d'exécuter le Traité fait avec le Roy. Il n'avoit que très-peu de troupes sur pied, & il n'estoit pas de sa dignité d'entrer en Italie si peu accompagné.

Le Roy craignant que cette raison ne le déterminast à écouter les pressantes sollicitations du Roy d'Espagne, lui fit dire qu'il n'exigeoit point de lui qu'il passast en personne en Italie, & que pourvu qu'il lui fournist quelques troupes, il vouloit bien se charger du reste & de tous les frais de la guerre. Il fut ravi que le Roy se relâchast là-dessus, & lui promit de ne point traiter avec les Venitiens. La

S s iij

1511.

Cuiaciardin.
l. 10.

Le Pape convoque lui-même le Concile général à Rome.

Palice eut aussi-tôt ordre d'assembler une partie des troupes qui estoient dans le Milanez, & de s'avancer sur les frontieres de la Republique de Venise & de l'Estat Ecclesiastique, pour y prendre le commandement de ce qu'il y avoit d'Allemands, que le Maréchal de Trivalce, je ne sçai par quelle raison, n'avoit point voulu accepter. Mais l'Empereur fit passer si peu de monde en Italie, que la guerre se fit très-foiblement; d'autant plus que les Venitiens après la déroute de Bologne, ne pensoient qu'à couvrir leurs Estats, & le Pape songeoit principalement à détourner le mal qu'il avoit à craindre du Concile de Pise.

On publia sur cet article des manifestes de part & d'autre, où chacun justifioit sa conduite; & enfin le Pape crut ne pouvoir rien faire de meilleur pour détourner ce coup, que de convoquer lui-même le Concile général à Rome pour le mois de May de l'année suivante. La Bulle qu'il expédia pour cet effet, contenoit son apologie sur tout ce qui estoit objecté dans l'écrit, que les Cardinaux retirez à Florence avoient fait afficher pour la convocation du Concile à Pise. On y traitoit d'attentat ce qu'ils avoient fait, & on en montrait la nullité par les regles du Droit; mais ce qui pouvoit faire le plus d'impression estoit, que le Pape convoquant lui-même le Concile, il paroissoit que la convocation de celui de Pise ne devoit plus avoir de lieu.

Le Pape effectivement ne pouvoit pas mieux s'y prendre pour ruiner cette dangereuse intrigue. Sa Bulle fit du changement dans les esprits. Six Cardinaux, dont ceux qui s'estoient séparés se vantoient d'avoir le consentement pour le Concile de Pise, nièrent le fait: deux de ceux-ci, sça-

voir, le Cardinal de S. Séverin & le Cardinal de Bayeux parurent ébranlez, & le Roy ne pouvoit plus gueres compter que sur les Cardinaux de Carvajal, de Borgia, & Briçonnet. Le Pape les fit citer, & leur déclara que si dans cinquante jours ils ne renetroient dans leur devoir, il les excommunieroit & les priveroit de leur dignité & de tous leurs Benefices. L'Empereur même depuis la publication de la Bulle, paroissoit se ralentir: il avoit changé d'avis sur le lieu du Concile; Pise, disoit-il, estant trop éloigné d'Allemagne, il proposoit tantôt Vérone, tantôt Mantouë, tantôt la Ville de Trente. Il insistoit plus sur celle-ci que sur les autres, & on prétendoit que c'estoit à la suggestion du Cardinal Carvajal, qui, supposé la déposition du Pape, esperoit estre mis à sa place par la faveur de l'Empereur; d'autant que ce Prince auroit plus de pouvoir dans le Concile, s'il se tenoit dans une Ville dont il estoit le maître.

Cependant le Roy avoit déjà nommé vingt-quatre Prélats de France pour aller à Pise, sans que l'Empereur eust encore fait aucune démarche semblable en Allemagne; & les cinq Cardinaux opposés au Pape appréhendoient que ces retardemens ne lui donnassent le temps d'ouvrir le Concile de Rome avant celui de Pise: ce qui auroit eu de fâcheuses conséquences. C'est pourquoi ils députèrent vers l'Empereur le Cardinal de S. Séverin, pour le conjurer d'envoyer incessamment à Pise les Evêques de l'Empire, lui promettant de transférer le Concile où il voudroit, dès que l'ouverture en seroit faite. L'Historien d'Espagne marque à cette occasion une circonstance fort bizarre, sçavoir que l'Empereur pensoit lui-même à se faire Pape*, & que

1512.

Petrus de Angleria. Epist. 460.

Maximiana l. 3. cap. 1.

* Cette envie de Maximilien d'estre Pape, est marquée dans une de ses Lettres au Baron de Liechtenstein, rapportée dans le Livre intitulé *Monita Politica Ad S. I. R. Principes.*

1511.

le Cardinal de S. Séverin se servit de ce motif, pour l'engager à venir en personne au Concile, & lui promit en même temps, de faire soulever en sa faveur le Royaume de Naples, où sa famille estoit assez puissante, pour lui faire tomber cette Couronne: mais cette députation produisit peu d'effet, ce Prince toujours inconstant, voulant aujourd'hui une chose, & demain l'autre.

Il tombe malade à l'extrémité & guerit peu après sans changer de dispositions. Guicciard. l. 10.

Sur ces entrefaites on fut sur le point de voir le dénouement de cette étrange scene, par une maladie du Pape qui le mit à la dernière extrémité. On crut pendant quelques heures qu'il alloit expirer; & il en fut si persuadé lui-même, que pour ne pas laisser le Duc d'Urbain son neveu exposé au danger qu'il auroit couru après sa mort, à cause du meurtre du Cardinal de Pavie, il lui en donna l'absolution sans différer davantage. Pompée Colonne Evêque de Riéti & Antoine Savelli faisoient déjà des assemblées pour changer le gouvernement à Rome, & tout y estoit en tumulte, lorsque tout à coup le Pape se trouva mieux, & revint enfin en santé, sans que le péril qu'il avoit couru de paroître au Tribunal de Dieu, responsable de tant de maux que sa dureté & son ambition avoient causez dans la Chrestienté, eust fait aucun changement dans son esprit, ni rien diminué de sa haine irreconciliable contre la France.

Une bonne armée pareille à celle que le Roy avoit conduite contre les Venitiens deux ans auparavant, estoit l'unique voye de le reduire: mais ce Prince se voyant si peu secondé de l'Empereur & ne voulant pas épuiser ses finances à faire sur l'Estat Ecclesiastique des conquestes qu'il n'auroit pas voulu retenir après les avoir faites, esperoit toujours en temporisant, venir à bout de cette opiniâtreté du

Pape: & cela estoit si vrai, que Cabanillas Ambassadeur d'Espagne à la Cour de France, lui représentant à son ordinaire les inconveniens du Concile de Pise, & le scandale que le schisme des cinq Cardinaux causoit dans le monde, ce Prince ne feignit point de lui dire, qu'il n'avoit nul mauvais dessein contre le Pape, & qu'il se servoit de ces Cardinaux pour jouir cette Comédie, uniquement afin de le mettre à la raison.

Mais la chose tourna tout autrement qu'il ne pensoit. Car tandis que la guerre se faisoit fort mollement dans le Bolonois, dans le Frioul, dans le Vicentin, nonobstant que l'Empereur se fust avancé jusqu'à Trente, le Roi d'Espagne entra dans la ligue du Pape & des Venitiens; & l'on apprit que les Suisses animez de nouveau par le Cardinal de Sion, se préparoient à faire une nouvelle irruption dans le Milannez.

Deux choses principalement hâterent la conclusion du Traité du Roy d'Espagne avec le Pape & les Venitiens. La première, fut la réponse nette & précise que le Roy fit à l'Ambassadeur de ce Prince, qu'il estoit déterminé, quoiqu'il arrivast, de n'abandonner ni les Bentivoglio, ni le Duc de Ferrare, d'autant que le Pape avoit refusé sur l'article de ce Duc, les offres les plus raisonnables qu'on lui avoit faites. L'Ambassadeur d'Angleterre & l'Ambassadeur d'Ecosse, firent en vain leurs efforts pour le faire changer d'avis; celui-ci agissant en cette occasion avec des intentions plus sincères & plus droites que l'autre pour le bien de la France.

La seconde fut l'ouverture du Concile de Pise, laquelle se fit d'une manière fort extraordinaire, & qui n'en faisoit gueres esperer un grand succès. Les cinq Cardinaux n'osant pas se transporter si-tôt à Pise, parce

1511.

Petrus de Angleria. Epist. 465.

Le Roy d'Espagne entre dans la Ligue avec lui & avec les Venitiens.

Guicciard. liv. 10.

Petrus de Angleria. Epist. 465.

Ouverture du Concile de Pise.

1511.

qu'il y avoit encore quelque chose à regler avec les Florentins touchant le Concile, y envoyèrent le vingt-cinquième d'Aoust l'Abbé Zacharie Ferréiro Vicentin, Antoine d'Andrea de Montpellier Protonotaire Apostolique, & Jacques Galand de Loches Archiprestre de Tours, avec ordre de tout disposer pour la reception des Prélats qui devoient y venir, & pour peu qu'il s'y en trouvast, de faire l'ouverture du Concile. Ils exécuterent leur commission; & après une Messe du saint Esprit où il ne se trouva ni Prestres ni Religieux, & le sermon qu'un d'eux fit sur les causes qui obligeoient l'Empereur & le Roy de France à assembler le Concile general, ils déclarerent que dès ce moment il étoit commencé.

*Le Pape ex-
communie tous
ceux qui y ad-
heroient.*

*Guicciard.
lib. 10.*

Le Pape ayant appris cette nouvelle, jeta l'interdit sur Pise & sur la Ville de Florence, & excommunia tous ceux qui adhéroient à ce Concile. Il envoya sur les frontières de Toscane des troupes sous les ordres du Cardinal de Médicis, grand ennemi des Florentins; parce que sa famille avoit esté depuis long-temps chassée de Florence, & leur déclara la guerre. Les Florentins sans s'étonner, appellerent de la Sentence du Pape au Concile general, & malgré l'interdit, firent célébrer la Messe & l'Office divin dans leurs Eglises, laissant cependant la liberté de garder l'interdit à ceux qui le jugeroient à propos. Le Pape peu de temps après prononça la Sentence de deposition contre les cinq Cardinaux, auxquels il joignit le Cardinal d'Albret frere du Roy de Navarre, qui quoique contre son inclination s'estoit joint à eux, n'ayant pû résister aux sollicitations du Roy de France. Ces Cardinaux publierent une Apologie de la conduite qu'ils avoient tenuë. Le fameux Jurisconsulte Philippe Déce écrivit

pour les défendre: Thomas de Vio General des Jacobins, & depuis Cardinal, plus connu sous le nom de Cajétan, & quelques autres réfutèrent ces Ecrits, & le Schisme commença dans l'Eglise.

Après cet éclat, le Roy d'Espagne consentit que le Traité de Ligue qu'il avoit fait avec le Pape & les Venitiens, fust publié; & on en fit la publication avec beaucoup de cérémonie à Rome dans l'Eglise de Sainte Marie Del Popolo après la Messe célébrée par le Pape.

*La ligue du
Roy d'Espagne
avec lui & a-
vec les Veni-
tiens devient
publique.*

Par les articles du Traité, le Roy d'Espagne & les Venitiens s'obligeoient à faire la guerre conjointement avec le Pape, jusqu'à ce que tout ce qui appartenait au S. Siège lui fust restitué, c'est-à-dire, Bologne & le Duché de Ferrare. Le Pape s'engageoit à fournir six cens Hommes d'armes & dix mille fantassins, le Roi d'Espagne autant d'infanterie, douze cens Hommes d'armes & mille hommes de cavalerie legere, les Venitiens une armée pareille, & à payer quarante mille ducats à ce Prince, pour contribuer à l'entretien de ses troupes tandis qu'elles seroient sur pied. L'armement de mer fut aussi réglé. Le Roy d'Espagne devoit armer douze Galères & les Venitiens quatorze. On devoit inviter l'Empereur & le Roy d'Angleterre à entrer dans cette ligue, & on leur offroit de les y recevoir dès qu'ils le voudroient.

*Articles de ce
Traité.*

Le Pape tout fier de voir les choses au point où il souhaitoit de les amener depuis si long-temps, ne pouvoit contenir sa joye. Il fit éclater son animosité envers la France, par les Brefs qu'il envoya à tous les Princes de la Chrestienté remplis de plaintes & d'invectives amères contre le Roy. Celui qui fut porté en Espagne par Cassador Auditeur de Rote, fut lû avec grand appareil en plein sermon.

*Petrus de
Angleria.
Epist. 466.
Guicciard.
lib. 10.*

*de Angleria.
Ibid Epist.
467.*

par

1511.

par l'Evêque d'Oviédo, qui enchérit encore sur tout ce qui y estoit contenu contre la France, exagéra la justice des motifs de cette guerre, & anima les Peuples à contribuer de tout leur pouvoir à soutenir la ligue, à laquelle on donna par excellence le nom de la Sainte Ligue, parce que le prétexte estoit la défense de l'Eglise, & de la préserver du Schisme dont elle estoit menacée par le Conciliabule de Pise.

*Raisonnemens
divers aus-
quels il donna
lieu.*

Guicciard.
p. 10.

On fit au delà des Alpes des réflexions bien différentes sur cette ligue. Les uns ne cessoient d'exalter le courage du Pape, dans l'entreprise qu'il se proposoit, de chasser les François de l'Italie, & la prudence avec laquelle il avoit engagé le Roy d'Espagne à se faire l'exécuteur de ce projet. Ils pouvoient leur politique encore bien plus loin; car ils prétendoient que les François étant une fois obligés de repasser les Monts, tous les Princes Italiens s'uniroient pour contraindre les Espagnols à abandonner le Royaume de Naples, & à rendre ainsi à l'Italie son entière & ancienne liberté.

D'autres raisonnant peut-être plus solidement, gémissoient des malheurs qui menaçoient leur Patrie, & blâmoient fort le Pape d'avoir allumé un incendie qui ne s'éteindroit pas si-tôt. Ils disoient que quand même on viendrait à bout d'enlever le Milanais & Gênes aux François, la désolation universelle de l'Italie estoit inévitable; qu'à la jalousie qu'on avoit de la France, succéderoit celle qu'on auroit de la puissance d'Espagne; que tous les Italiens joints ensemble, ne pourroient rien faire seuls contre l'une ou l'autre Couronne; que ceux des Princes qui seroient opprimés, auroient recours à l'une des deux, & que ce seroit toujours à recommencer; qu'il valoit beaucoup mieux laisser

Tome V.

les choses comme elles estoient, & entretenir l'équilibre entre les deux Monarchies autant qu'il seroit possible, pour empêcher que le reste des Etats qui n'estoient pas encore asservis, n'eussent le même sort que le Milanais & le Royaume de Naples: mais le Pape n'estoit pas susceptible de ces considérations, & le Roy de France estoit désormais trop engagé pour reculer. Il obligea les Cardinaux qui différoient tant qu'ils pouvoient leur voyage de Pise, à s'y rendre. Ils y arrivèrent le trentième d'Octobre, excepté le Cardinal de Borgia qui venoit de mourir à Luques. Ils y furent accompagnés de quatorze Evêques de France, des Archevêques de Lion & de Sens, du General de Cîteaux, du Procureur de Cluni, des Abbez de saint Denys & de saint Medard de Soissons, de plusieurs Docteurs & Députés des Universités de Paris, de Poitiers & de Toulouse, & de quelques autres du Duché de Milan.

Peu de jours après, se tint la première Session du Concile, dont le Cardinal de Carvajal fut élu Président. Le Roy d'Espagne pensoit l'avoir regagné, & bien des gens avoient cru qu'au lieu d'aller à Pise, il se retireroit à Naples: mais ce Cardinal flatté de l'esperance d'être mis à la place de Jules, persista dans sa première résolution, & il fut un de ses plus opiniâtres adversaires. Il monta en chaire aussi-tôt après la Séance, déclara nul au nom du Concile, tout ce que le Pape avoit fait contre les Cardinaux qui l'avoient assemblé, donna aux Pisans l'absolution des censures lancées contre eux, fit un grand éloge du Roy de France, qui conjointement avec l'Empereur faisoit paroître un grand zèle pour remédier aux desordres de l'Eglise par la voye du Concile de tout temps usitée, & n'épargna ni le Pape, ni ceux qui a-

T t

1511.

Acta Concil.
Pisani.

Première Ses-
sion du Con-
cile.

Petrus de
Angleria.
Epist. 468.

1511.

Il est transféré à Milan en suite d'une sédition arrivée à Pise.

voient pris son parti.

Soit que les Pisans eussent parmi eux beaucoup de gens affectionnez au Pape, soit que le respect pour le saint Siege ne se perde pas si aisément dans l'esprit des peuples, ces discours furent mediocrement applaudis. Un grand corps de cavalerie François s'estant depuis avancé pour la sûreté du Concile, donna de la jalousie aux Florentins. L'inquietude touchant les censures fulminées par le Pape se joignant à cette défiance, les esprits s'aggriront. La populace de Pise & les soldats François estoient souvent en querelle. On en vint une fois jusqu'aux armes: il y eut des gens de tuez & de blessez de part & d'autre, & parmi ceux-ci Chastillon & Lautrec qui estoient accourus pour empêcher le desordre. La sédition se grossit contre le Concile, & le peuple s'estant rendu maistre des Eglises, empêcha qu'on ne les ouvrist, voulant garder l'interdit. Enfin dans la troisième Session qui fut tenue fort tumultuairement vers la my-Novembre, les Cardinaux & les Evêques conclurent la translation du Concile à Milan, où ils se retirèrent sans tarder, aussi contents de se voir en sûreté, que les Pisans d'estre délivrez de la crainte des troupes étrangères, & en pouvoir d'obtenir du Pape l'absolution de l'interdit.

Les Evêques d'Allemagne refusent de s'y trouver.

Surius in

Mais ce qui embarassoit le plus les Cardinaux du Concile, c'estoit qu'il n'y paroissoit personne de la part de l'Empereur. Je dis les Cardinaux, car les Evêques de France n'y estoient venus que malgré eux, & par pure complaisance pour le Roy. Ils en appréhendoient les fâcheuses suites, les dangers où ils se trouveroient exposez, & les censures du Pape. Il ne tenoit pas néanmoins à l'Empereur que les Evêques d'Allemagne ne se rendissent au Concile; il les avoit assemblez

à Ausbourg: mais il ne les avoit pas trouvé disposez à suivre ses intentions; & même après avoir délibéré sur ce sujet, le jugement qu'ils portèrent du Concile de Pise, fut que ce n'estoit pas un Concile, mais un Conciliabule détestable & séditionnaire, ajoutant toutefois que si on les convainquoit par de bonnes raisons qu'il estoit legitime, ils changeroient de sentiment. L'Empereur ayant proposé à l'Evêque de Bresse d'y aller assister en son nom, il s'en excusa sur des raisons qu'il lui fit agréer. Sur quoi il nomma le Comte Felix de Werderberg & quelques autres qui n'estoient pas Evêques, pour y aller de sa part. Ils s'arrestèrent à Trente, & ne se presèrent point de se rendre à Milan. Le Concile ne laissa pas d'indiquer la quatrième Session pour la my-December: mais la nouvelle de l'invasion des Suisses la fit différer jusqu'à la quatrième du mois de Janvier suivant.

Le dépit des Cantons contre la France continuoit toujours depuis le refus que le Roy avoit fait d'augmenter leurs pensions, & ils avoient sur le cœur les termes méprisans dont il avoit usé à leur égard à cette occasion. Ils estoient dans le dessein de s'en venger, & la nouvelle ligue du Pape, des Venitiens & du Roy d'Espagne les rendoit plus redoutables à la France. Ils s'attendoient que les Conféderez ne manqueroient pas de se servir d'eux contre le Milanez, & l'on ne cessa point en effet de les animer vivement par l'entremise du Cardinal de Sion, à attaquer ce Duché; mais on ne leur donnoit que des esperances, & point, ou peu d'argent comptant. Il falloit que leur animosité contre le Roy fust grande pour les faire agir sans cela; & apparemment ils s'y déterminèrent moins par le desir de faire plaisir au Pape, que dans la

1511.

Commentar. ad hunc annum, l. 10.

Coccinius T. 2. rerum Germanicarum Marq. Freheti.

Les Suisses ennemis de la France.

1511.

pensée que le Roy les voyant en armes contre lui, les rechercheroit, & leur accorderoit l'augmentation des pensions, qu'ils avoient demandées, & qui avoit esté la cause de la rupture.

Font une invasion dans le Milanéz pour en chasser les François.
Guicciard.
l. 10.

La conduite qu'ils tinrent d'abord marquoit assez cette disposition: car ils ne déclarèrent point la guerre au nom de tous les Cantons, mais seulement au nom de celui de Fribourg & de celui de Suits sous quelques prétextes assez légers, qui estoient particuliers à ces deux Cantons. Ils s'assemblerent à Varésé sur les frontières du Milanéz au nombre de dix mille: ce nombre augmenta depuis jusqu'à seize mille; & pour montrer la résolution où ils estoient de perir, ou de chasser les François du Duché de Milan, ils avoient arboré leur grand étendart, où estoit représenté un Crucifix; cérémonie qu'ils n'avoient point faite depuis leur guerre contre le Duc de Bourgogne avant la journée de Nancy, où ce Duc fut tué.

Bembo.
Grandenico.

Conduite du Duc de Nemours qui en estoit Gouverneur.

Gaston de Foix Duc de Nemours neveu du Roy, jeune Seigneur de vingt-deux à vingt-trois ans, avoit esté fait depuis peu Gouverneur du Milanéz par le rappel de François Duc de Longueville II. du nom, qui avoit succédé en ce Gouvernement au Maréchal de Chaumont. Gaston, nonobstant sa jeunesse, avoit déjà donné tant de preuves de son courage & de sa prudence, que le Roy n'avoit pas fait de difficulté de lui confier cet employ le plus important qui fust alors en France. L'invasion des Suisses fut la première occasion qu'il eut dans sa nouvelle dignité, de faire paroître ses grands talens pour la guerre.

Il avoit très-peu de troupes, presque point d'infanterie, la plupart étant occupée à la conservation des

Places frontières, tant du costé de l'Etat de Venise, que de l'Etat Ecclesiastique. Il prit le parti que le Maréchal de Chaumont avoit pris, lorsque les Suisses entrèrent la première fois dans le Milanéz, qui fut de ne point s'engager au combat, mais de les harceler avec des camps volans de cavalerie, de leur couper les vivres, & de faire retirer dans les Villes & dans les Chasteaux tout ce qu'il y en avoit dans la campagne. Il se mit à la teste de trois cens Lances, & des deux cens Gentilshommes de la Maison du Roy, avec de l'artillerie, & se fit soutenir d'un autre petit corps, sous les ordres du Maréchal de Trivulce.

Les Suisses passerent de Varésé à Galéra dans le Milanéz, & Gaston se posta à Légnano à quatre milles de-là. A mesure qu'ils avançoient du costé de Milan, il s'en approchoit, se contentant d'escarmoucher de temps en temps, & il vint enfin se loger dans les Fauxbourgs de cette Capitale, où il fut renforcé de quelques détachemens de cavalerie & d'infanterie qu'il avoit fait venir de Vérone & des autres garnisons. Il intercepta étant là, des Lettres que les Suisses envoioient aux Cantons, où ils leur mandoient que les François se défendoient très foiblement; mais qu'eux n'avoient nulles nouvelles ni du Pape, ni des Venitiens. Il estoit en effet fort surprenant que ces deux Puissances ne fissent aucun mouvement dans une conjoncture si favorable; vû principalement que les Suisses, avant que de s'assembler, avoient tiré parole des Venitiens qu'ils fourniroient à leur armée des vivres, de l'artillerie, & cinq cens chevaux. Mais soit que les Venitiens attendissent à les voir plus avancez dans le pays, soit que la rigueur de la saison & les garnisons des Villes Françaises les empêchassent

1511.

Bembo.

1511.

d'exposer leurs troupes à la campagne, ils ne tinrent point leur promesse.

Les Suisses se trouvoient par là fort embarrassés. Ils allèrent se camper à Monza sur la petite rivière de Lambro, & sur le chemin de l'Adda. Ce mouvement fit croire au Duc de Nemours qu'ils avoient dessein de passer ce fleuve, pour entrer dans le Bergamasque. Il les prévint en allant se camper à Cassano, où il jeta un pont sur l'Adda, pour être à portée de leur en disputer le passage : mais ce n'étoit pas là leur intention, comme il parut peu de jours après, lorsqu'ils envoyèrent offrir au Duc de Nemours de se retirer en leur pays, pourvu qu'il voulût leur donner la paye que la France leur donnoit autrefois pour un mois de service.

Ils lui font de grandes menaces.

Le Duc de Nemours connut par là l'embarras où ils estoient, & crut qu'il pouvoit au moins marchander avec eux. Il leur offrit une somme d'argent, mais beaucoup moindre que celle qu'ils demandoient, & qu'ils ne voulurent point accepter. Leur Député revint le lendemain, & prenant un ton plus fier, il dit qu'on pourroit se repentir trop tard du refus qu'on lui avoit fait, & qu'il estoit porteur d'une nouvelle parole de la part des Suisses : c'étoit qu'outre la paye d'un mois qu'il avoit demandé la première fois, on y ajoutast encore une nouvelle somme qu'il marqua. Le Duc refusa ; mais cependant, pour ne le pas rebuter, il ajouta encore quelque chose à l'offre qu'il lui avoit faite. Sur quoi le Député se retira en faisant de grandes menaces. Le jour suivant vint un Trompette de leur camp, qui ne dit point autre chose, sinon que les Suisses estoient résolus à faire la guerre aux François à toute outrance, qu'ils pouvoient s'assurer que désormais il

n'y avoit plus d'accommodement à espérer avec eux.

Toutes ces fanfaronades n'estoient que pour cacher leur dessein de se retirer sans être poursuivis, & en effet le Duc de Nemours fut fort surpris d'apprendre, qu'ils avoient pris la route du Lac de Come, & que de-là ils estoient rentrez dans leurs montagnes, & s'estoient séparés pour s'en retourner chacun chez eux, n'ayant fait rien autre chose dans cette expedition, que de brûler quinze ou vingt villages aux environs de Milan.

Cette nouvelle tira le Roy d'une grande inquiétude ; & pour prévenir un semblable danger, il ordonna au Duc de Nemours de ne point épargner l'argent, s'il se trouvoit jamais en pareille conjoncture. Il lui envoya de grandes sommes pour lever incessamment de l'infanterie en Italie, & fit mettre en marche sans tarder tout ce qu'il y avoit d'Hommes d'armes en France, excepté un assez petit nombre qu'il laissa sur les frontieres de Picardie, à cause des soupçons qu'il avoit du Roy d'Angleterre ; & effectivement ce Prince, malgré les belles paroles dont il amusoit le Roy, pensoit à entrer dans la ligue, s'estant laissé gagner par les sollicitations du Pape & du Roy d'Espagne.

Après la retraite des Suisses, les troupes retournerent dans leurs quartiers : & toute l'application du Duc de Nemours, suivant les ordres qu'il en avoit reçus du Roy, fût de tâcher d'engager la Republique de Florence à se déclarer ouvertement pour lui.

Cette declaration auroit esté pour la France un grand avantage. La Republique de Florence, malgré les guerres civiles qui l'avoient desolée, estoit encore puissante ; elle confinoit par divers endroits aux Estats du Pa-

1511.

Et se retirèrent ensuite dans leur pays.

Histoire du Chevalier Bayard.

Le Duc tâche inutilement d'engager les Florentins dans le parti du Roy.

1511.

pe, & l'auroit obligé à tenir des troupes sur une très-vaste frontière: elle auroit ouvert aux François un passage jusqu'au voisinage de Rome; & le Roy n'entreprendoit pas cette négociation sans grande apparence d'y réussir.

Jovius l. 2. in
vita Alfonſi.
Guicciard.
l. 10.

Soldérino gouvernoit alors cette Republique avec une grande autorité, que le titre de Gonfalonnier lui donnoit. Il estoit tout dévoué à la France, qui faisoit son principal appui contre la faction des Médicis, & contre le dessein que le Pape avoit formé de reſtablir cette famille dans tout le lustre qu'elle avoit eu autrefois à Florence. Le Cardinal Jean de Medicis estoit à la teste des armées du Saint Siege. Il estoit autant aimé du Pape que Soldérino en estoit haï; & celui-ci estoit assuré que le Pape ne lui pardonneroit jamais d'avoir accordé au Roy & à l'Empereur que les cinq Cardinaux assemblaſſent le Concile à Pise. C'estoit par son credit que le Roy esperoit de réussir à engager les Florentins dans son parti. Soldérino en effet usa de toute son habileté pour en venir à bout, remontrant vivement au Conseil ce qu'ils avoient à craindre du Pape & du Roy d'Espagne, si la France avoit du dessous, & les inconveniens de la neutralité & du refus qu'ils auroient fait au Roy, si ce Prince estoit le plus fort.

Leur déſiance
de la France
le ſ oblige à
de menter neu-
ment.

Il eut beau dire & beau faire, les Florentins ne se fioient que médiocrement à la France, qui depuis les premières guerres de Naples n'avoit eu égard à leurs intereſts, qu'autant qu'ils s'accommodoient avec les ſiens. Cela ne devoit pas leur paroître fort ſurprenant: c'eſt le ſort ordinaire des petits Eſtats; & ils pouvoient s'attendre que le Pape & le Roy d'Espagne n'en uſeroient pas autrement; c'eſt pourquoi ils ne vouloient prendre ni avec les uns, ni avec les autres des

1511.

liaiſons trop étroites, & jugeoient qu'il falloit temporiser autant qu'ils le pourroient, pour voir de quelle maniere les choſes tourneroient. Ils promirent de garder leurs anciens Traitez avec le Roy, par leſquels ils estoient obligez de lui fournir trois cens hommes d'armes en cas que les Eſtats fuſſent attaquez. Ils envoyèrent aux Conféderez François Guichardin Auteur de la plus belle & de la moins infidelle Histoire que nous ayons des Ecrivains d'Italie touchant les guerres des François en ces pays-là. Il ne nous apprend pas en détail le ſujet de ſa députation. Il dit ſeulement que ſa commiſſion n'eſtoit pas de rien conclure au déſavantage de la France: & c'eſtoit ſans doute pour faire agréer au Pape & au Roy d'Espagne, que la Republique demeurât neutre, en gardant toutefois les Traitez faits avec le Roy.

Expeditions
des troupes
Eſpagnoles en
Italie.

Cependant le Roy d'Espagne avoit fait paſſer beaucoup de troupes en Italie. Il avoit fait Raymond de Cardone Viceroy de Naples, & ſous ſes ordres Pierre Navarre General de l'infanterie. Ce Capitaine illuſtre par les belles actions qu'il avoit faites en Afrique, & par les preuves extraordinaires de courage & de prudence qu'il avoit données déjà en Italie, quand les François furent chaeſez de Naples, avoit fait oublier aux ſoldats la baſſeſſe de ſa naiſſance: car on aſſure qu'il avoit eſté valet de pied du Cardinal d'Arragon. C'eſtoit un petit homme tout de feu, entreprenant, actif, & qui avoit fort profité dans le métier de la guerre des leçons & des exemples que lui avoit donnez le Grand Capitaine, ſous leſquel il avoit ſervi pluſieurs années.

Il ne fut pas long-temps oisif: car après que les Suifſes furent retournez chez eux, il reprit ſur le Duc de Ferrare pluſieurs petites Places du coſté

1511.

de la Romagne, & força la Bastide de Génivolo, que le Chevalier Bayard avoit sauvée peu de temps auparavant. La garnison y fut passée au fil de l'épée ; & après cette prise qui arriva le dernier jour de l'année 1511. il s'en retourna à Imola rejoindre le Viceroy. Le Duc de Ferrare reprit six semaines après cette Place, qui, quoique petite, lui estoit de très-grande importance, pour se conserver libre la petite branche du Pô : la garnison que Navarre y avoit laissée eut le même sort que celle qu'il y avoit forcée. Le Duc de Ferrare pensa y estre tué d'un coup qu'il reçut à la teste.

*Elles font le
siege de Bolo-
gne conjointe-
ment avec les
troupes du
Pape.*

La bonne disposition où le Pape vit le General Espagnol à commencer la guerre contre les François, s'accordoit fort avec l'extrême envie qu'il avoit de reprendre Bologne. Ils n'attendirent pas le Printemps pour cette expedition, & dès le mois de Janvier leur armée vint mettre le siege devant la Place. La revûe des troupes tant du Pape que du Roy d'Espagne fut faite à Imola. Elles estoient composées de seize mille fantassins, de dix-huit cens hommes d'armes, & de seize cens de cavalerie legere, sans y comprendre un grand nombre de Seigneurs Napolitains, & leur suite.

*Guicciardi
l. 101.*

Raymond de Cardone Viceroy de Naples avoit le commandement general de toute cette armée, que sa qualité de Viceroy lui donnoit plustost que sa bravoure, ou son habileté dans la guerre ; mais il n'agissoit que par les conseils de Pierre Navarre & de Fabrice Colonne ; celui-ci avoit le titre de General des troupes d'Espagne. Le Cardinal Jean de Médicis estoit le chef de l'armée du Pape, & avoit sous lui Antoine Colonne, Jean Vitelli, Malatesta Baglioné, & Raphaël de Pazzi. Ils avoient une très-bonne artillerie, la pluspart venue du

Royaume de Naples. L'armée Vénitienne ne se joignit point à eux ; mais elle demeura sur les confins du Véronese, pour tenir en jalousie Vérone & Bresse ; & les Venitiens avoient déjà un projet formé sur cette seconde Place.

Le Duc de Nemours ayant deviné le dessein des Conféderez avoit pourvû à la défense de Bologne. La garnison estoit de deux mille Allemands & de deux cens Gendarmes sous les ordres d'Odet de Foix Seigneur de Lautrec, d'Yves d'Alégre, du Capitaine de la Fayète, & du Capitaine Vincent homme déterminé & d'une taille extraordinaire, à qui les Italiens avoient donné le surnom de Grand Diable.

Les ennemis estant arrivez à la vûe de la ville, perdirent deux ou trois jours à délibérer sur leur campement, & sur l'endroit où ils feroient l'attaque, n'ayant pas assez de monde pour l'entourer tout-à-fait, sans trop affoiblir leurs quartiers, ou sans les éloigner trop les uns des autres. Ils se déterminèrent enfin à dresser leurs batteries du costé de saint Etienne, qui répond au grand chemin qui va de Bologne à Florence.

Il n'y avoit point de dehors à Bologne ; car ce n'estoit gueres alors la coustume, & le corps de la Place ne valoit rien : il ne s'agissoit que de ruiner la muraille à coups de canon pour faire une brèche. Neanmoins Pierre Navarre inventeur des mines faites avec la poudre à canon, ainsi que je l'ai remarqué en parlant du siege du Chasteau de l'Oeuf qui est une des Forteresses de Naples, fit pousser une sape vers la porte de Castiglione, pour faire une mine sous l'endroit de la muraille, où il y avoit une petite Chapelle appelée d'Albaracané, afin de partager les forces des assiegez, en donnant l'assaut en deux endroits différens.

*Etat de cette
place.*

La muraille estoit si foible, qu'en

1512.

1512.

très-peu de temps le canon y fit une brèche de la largeur de cent brasses ; & on n'attendoit plus pour y donner l'assaut, sinon qu'on eust achevé de combler le fossé avec des fascines , & que la mine qu'on préparoit sous la Chapelle fust en estat. Peu s'en fallut toutefois que la Place ne fust emportée par quelques fantassins, qui sans ordre des Generaux s'estant coulez dans le fossé, s'emparerent d'un endroit de la muraille, où, dès qu'ils parurent, ils furent suivis de plusieurs autres : mais les Commandans de la Place estant accourus au moment de l'allarme, & ayant fait pointer quelques pieces d'artillerie sur ces aventuriers, la plupart furent taillez en pieces , & le reste culbuté dans le fossé.

Ces Commandans, soit qu'ils se défiasent des Bourgeois, parmi lesquels le Pape avoit son parti, soit qu'ils voulussent conserver leurs gens, pour soutenir l'assaut dont ils se voyoient menacez, ne firent presque aucune sortie, & se contenterent de faire grand feu sur les ennemis, qui n'eurent pendant ce temps-là qu'à combattre contre le froid : mais enfin la mine estant prestée, les troupes destinées à l'assaut se mirent sous les armes pour marcher dès qu'elle auroit fait son effet.

Les assiegez estoient d'autant plus préparez à bien recevoir les ennemis, qu'ils venoient d'avoir un renfort de mille fantassins & de cent quatre-vingt Gendarmes. Ils estoient tous rangez le long de la brèche faite par le canon, ne pensant pas à celle que la mine dont ils n'avoient nulle connoissance, devoit faire ; & ils auroient esté infailliblement emportez, si elle avoit réüssi : mais au lieu de renverser la Chapelle dans le fossé, comme Pierre Navarre l'avoit prétendu, la poudre la poussa si perpendiculaire-

ment en l'air, qu'elle retomba au même lieu d'où elle avoit esté enlevée ; & elle se trouva si bien massonnée, & la charpente si bien liée, qu'à peine s'y fit-il quelques fentes. Les Bolognois regarderent cela comme un miracle : la Chapelle fut depuis augmentée, plus ornée & fréquentée par le concours du peuple, qui y eut une devotion toute particuliere. Cet accident fit différer l'assaut, & les troupes retournerent chacune dans leur quartier.

Cependant le Duc de Nemours assembloit le secours à Final sur les frontieres du Modenois & du Bolonois, & ne tarda pas à marcher, dès qu'il scut le danger extrême où estoit la Place. Il partit de Final deux heures devant la nuit avec onze mille fantassins & treize cens Lances : il arriva le matin auprès de Bologne, & à la faveur d'une neige qui tomboit à gros flocons, il y entra par la porte de saint Felix, sans avoir esté apperçu des ennemis.

S'il fust sorti sur le champ sur eux, leur défaite estoit certaine ; mais ses troupes estoient si fatiguées par la longue & pénible marche qu'elles venoient de faire, si transies de froid, leurs habits si mouillez, leurs armes à feu si gastées, que le Duc par le conseil d'Yves d'Alégre, différa la sortie.

Le Duc de Nemours ne croyant pas qu'il fust possible, qu'une armée fust entrée en plein jour dans Bologne, sans que les ennemis en eussent eu quelque avis, ne prit point la précaution d'empêcher que personne n'en sortist. Quelques cavaliers estans allez dehors pour escarmoucher, un d'eux fut pris, & ne fit pas mystere, en parlant avec ceux du camp, d'une chose, que selon toutes les apparences ils ne pouvoient pas ignorer. Sur cette connoissance, dès l'entrée de la

1512.

Le Duc de Nemours s'y jette avec du secours.

Effet surprenant d'une mine dont les assiegez neavoient aucun mal.

Ce qui oblige les Assiegeans de lever le siege.

1512.

nuit ils firent défilér à petit bruit leur artillerie & leur bagage, & s'étant mis en bataille devant le jour, ils reprirent la route d'Imola. On ne s'en aperçut que quand il n'étoit plus temps. On détacha après eux quelque cavalerie qui fut repoussée par Malatesta Baglioné, qu'on avoit chargé du commandement de l'arrière-garde composée des meilleures troupes. De cette manière l'armée ennemie fut sauvée aussi-bien que Bologne, après avoir l'une & l'autre évité le plus grand danger qu'elles pouvoient courir. Cette retraite arriva au commencement de Février, dix-neuf jours après l'arrivée des Confederez devant la Place.

Buonacorsi.

Bresse est surprise par les Venitiens.

Le Duc de Nemours n'eut gueres le loisir de goûter la joye de sa victoire, à cause de la fâcheuse nouvelle qu'il reçut de la surprise de Bresse par les Venitiens: il l'apprit le jour même que les ennemis leverent le siege de Bologne. Bresse après Milan estoit la plus considerable de toutes les conquestes du Roy en Italie, par ses richesses, par sa grandeur, & parce qu'elle faisoit la communication du Milanez avec Véronne, qui auroit esté bien-tost affamée, si Bresse fust demeurée aux Venitiens. L'approche de l'armée Venitienne de ce costé-là lui avoit donné quelque soupçon; mais il ne pouvoit pas estre par tout, & l'affaire de Bologne pressoit. Les Venitiens n'attendoient que son éloignement pour executer leur dessein, qu'ils tramaient depuis long-temps, & ils ne le manquerent pas.

Les Habitans de cette Ville portoient fort impatiemment la domination Françoisé. Les Venitiens y avoient depuis long-temps ménagé des intelligences: mais comme on veilloit attentivement sur tout ce qui s'y passoit, elles avoient échoüé. Le Comte Jean-Marie Martinengue, d'une des plus

considerables familles du Pays, Chef d'une conspiration pour livrer la Place aux Venitiens, avoit esté surpris quelque temps auparavant par le Seigneur de Conti & par le Chevalier Bayard, qui lui avoient fait couper la teste, & plusieurs des Bourgeois complices avoient esté exilés en France.

Cet exemple rendit les autres plus discrets: mais un desir de vengeance suscita une nouvelle conjuration. Il y avoit deux Maisons fort distinguées à Bresse; celle d'Avogaro, & celle de Gambara. Celle-ci estoit fort attachée aux François, & en estoit fort considerée; l'autre par la raison contraire l'estoit beaucoup moins. Les Chefs de ces deux Maisons prirent querelle ensemble, & dans une rencontre, le Comte Louis d'Avogaro fut insulté par le Comte de Gambara. Avogaro alla à Milan pour en demander justice, & le Duc de Nemours la lui promit; mais les grandes affaires qu'il avoit alors sur les bras, l'empêchèrent de la lui rendre aussi promptement qu'il l'eust souhaité. Ce Gentilhomme se retira en une maison de campagne, & alla de-là secrettement à Venise traiter avec les Venitiens pour leur offrir son service, celui de ses amis, & de quantité de ses vassaux de la campagne. Il leur fit un projet de son dessein pour les introduire dans Bresse, qu'ils agréèrent fort: & ce fut pour l'executer, que dans le temps que le Pape & les Espagnols faisoient le siege de Bologne, ils firent avancer sur les frontieres du Bressan le Provediteur André Gritti avec huit mille hommes pour soutenir les conjurez. Avogaro sûr d'estre ainsi bien appuyé, retourna à Bresse, communiqua son projet aux principaux des habitans, & le mit en estat de réussir.

Dès le lendemain que le Duc de Nemours

1512.

Histoire du Chevalier Bayard, ch. 48.

Quelle en fut l'occasion.

1512.

Nemours se fut éloigné pour le secours de Bologne, le Provediteur parut à la pointe du jour à une des portes de Bresse. Du Lude Gouverneur de la Place, s'y rendit avec sa garnison à la première allarme; mais tandis qu'on escarmouchoit de ce côté-là, les Conjurez ouvrirent d'un autre côté les grilles de certains égouts, par où ils introduisirent un grand nombre de Venitiens, qui dès qu'ils furent entrez, commencerent à crier *Saint Marc*, c'estoit le cri de Venise. A ce cri, comme on en estoit convenu, le Comte d'Avogaro parut dans la Place, où se rendirent en un instant une infinité de Bourgeois à qui on avoit fourni secrètement des armes. Du Lude dont la garnison estoit foible, se voyant accablé de toutes parts, se fit l'épée à la main un chemin au travers de la foule des Bourgeois, & se retira en combattant au Chasteau: il envoya sur le champ donner avis de ce malheur au Duc de Nemours, lui mandant que s'il n'estoit promptement secouru, il couroit risque d'estre forcé.

Ce General vit bien qu'il n'y avoit pas un moment à perdre. Il laissa quatre mille fantassins & trois cens lances dans Bologne sous le commandement de Lautrec, & se mit en marche avec le reste.

Il y avoit près de quarante lieues de Bologne à Bresse: il falloit passer le Pô, le Mincio, la Chiésa, & plusieurs autres Rivières, dans une saison où les chemins estoient très-difficiles; mais il estoit aimé & estimé des troupes, qui firent paroître en cette occasion une ardeur, dont il tira un bon présage pour l'heureux succès de son entreprise.

Cependant le Provediteur assiegea le Chasteau avec les huit mille hommes qu'il commandoit, & avec les Bourgeois qui le secundoient parfai-

Tome V.

tement: mais ne doutant pas que le Duc de Nemours n'accourût au secours, il pria la Seigneurie de lui envoyer un renfort, qui le mist en estat d'aller au-devant des François, & de les combattre à la campagne. La chose estoit si importante, que sur le champ Paul Baglioné eut ordre d'aller à Bresse avec quatre mille hommes d'infanterie, quatre cens hommes d'armes & de l'artillerie.

Le Duc de Nemours fit une diligence extrême. Il alla passer le Pô à la Stellata dans le Ferrarois, & apprit en chemin que Baglioné attaquoit Vallaggio sur le Mincio, pour lui empêcher le passage de cette rivière: il traversa le Mantouan, & ayant fait en un jour trente mille d'Italie, il se trouva avoir une notable avance vers Bresse sur Baglioné.

Assuré de cet avantage qui avançoit fort ses desseins, il rabatit sur ce General, & ayant detaché le Chevalier Bayard & Téligni avec leurs Gendarmes, il leur permit de charger les ennemis, s'ils jugeoient qu'il fust à propos de le faire, & les fit suivre par le reste de son avant-garde.

Ils trouvèrent Baglioné en bataille, & commencerent l'escarmouche, où l'Enseigne de Téligni fut d'abord tué d'un coup de canon. Dès qu'ils sûrent les autres troupes assez proches pour les soutenir, ils chargerent les Venitiens avec tant de furie, qu'en un quart d'heure ils les mirent en déroute. Quatre-vingt-dix hommes d'armes demeurèrent prisonniers, l'infanterie fut taillée en pieces, l'artillerie & les bagages pris. Cette nouvelle fut aussi-tôt portée au Chasteau de Bresse, & les assiegez l'apprirent aux assiegeans par les feux de joye qu'ils firent en cinq ou six endroits, & par les autres marques de réjouissance qu'ils en donnèrent.

Après cette victoire le Duc de Nemours

1512.

Vie du Chevalier Bayard
ch. 49.

Guicciard.
l. 10.

Vie du Chevalier Bayard
ch. 49.

Combat entre eux & les François au désavantage des premiers.

Memoires de Brantome T. 1. dans la vie de Téligny.

Vu

1512.

mours passa le Mincio, & arriva en deux jours à la vûë du Chasteau, dont le General Venitien n'osa lui disputer l'entrée.

Les choses estoient par-là bien avancées : mais les ennemis estoient si forts & si bien retranchez, qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'ils abandonnassent la Ville sans combat. Le Duc les envoya sommer de la rendre. Ils le refusèrent, & il fallut se préparer à l'attaque. La promesse que l'on fit aux soldats d'abandonner la Ville au pillage, les mit dans l'impatience de donner ; mais l'assaut fut différé jusqu'au lendemain matin.

*Le Duc de Nemours at-
taque Bressi.*

Le Duc de Nemours avoit douze mille hommes d'excellentes troupes. Le Provéditeur Gritti en avoit huit mille de troupes réglées, & plus de douze mille tant Bourgeois que païsans bien armez. Il avoit fait un fort retranchement entre la Ville & le Chasteau, qu'il borda d'artillerie & d'un grand nombre d'Arquebusiers.

Il avoit à dos une riviere & un pont qu'il esperoit rompre en se retirant, supposé que les François le forçassent, & les arrester au passage. Une partie des troupes estoit rangée en bataille dans la grande Place, pour envoyer de quoi rafraîchir celles qui défendoient le retranchement ; & en cas de malheur, ce corps estoit destiné à donner sur les François, si étant vainqueurs, ils entroient en la Ville en desordre, comme il ne se pouvoit gueres faire autrement.

Le Duc de Nemours fit son ordre de bataille, & publia une défense sous peine de la vie, de commencer le pillage, avant que les ennemis fussent entièrement chassés de la Ville. Il ordonna à d'Alégre de se poster hors de la Ville vis-à-vis de la porte de saint Jean, qui estoit l'unique que

les ennemis n'avoient point murée. Il y avoit assez de terrain entre le Chasteau & le retranchement, pour étendre une grande partie de l'armée François, & sur les huit heures du matin elle y parut en bataille à la vûë des ennemis sur le penchant de la colline, par où il falloit descendre pour aller à eux. Il y avoit une Abbaye à costé du retranchement qui le flanquoit, & qui auroit battu en flanc les assaillans. Les Venitiens y avoient mis quinze cens Arquebusiers. Le Duc commença par la faire attaquer. Et tout ce qu'il y avoit de soldats fut passé au fil de l'épée.

Comme le succès dépendoit beaucoup du premier choc, le Duc choisit les troupes dont il estoit le plus sûr, pour les mettre à la teste du reste. Hérigoye* Gouverneur du Chasteau, & le Capitaine Molart Gentilhomme d'une habileté & d'une bravoure éprouvées en quantité d'occasions, eurent la pointe de l'attaque à la teste d'une troupe d'infanterie Gasconne ; l'un & l'autre estoient soutenus par le Chevalier Bayard à pied avec ses Gendarmes.

Ils avancèrent fierement vers l'ennemi, essuyant un très-grand feu, mais qui leur fit peu de dommage. Ils gagnèrent le pied du retranchement, comblèrent le fossé avec des fascines & se presenterent aux brèches que le canon du Chasteau avoit faites avant l'attaque. Le combat fut violent, à coups d'épées, de piques, de haches d'armes & de hallebardes. Le Chevalier Bayard y reçut un si grand coup de pique dans la cuisse, que le fer y demeura avec le bout du bois où il estoit attaché. Le sang en couloit à gros bouillons, & on fut contraint de le tirer de la mêlée. On le crut mort, & la perte de ce grand Homme qui

1512.

*Memoire
de Maréchal
de Fleuran-
ges.*

*Se rend maître
du retran-
chement.*

* Les Mémoires du Maréchal de Fleuranges l'appellent Henri Gonnet ; il estoit Gascon.

1512.

estoit chéri & adoré de toute l'armée, inspira une espece de fureur aux soldats : Le Duc de Nemours l'augmenta par sa presence, leur criant de toute sa force : Enfants, vengeons le bon Chevalier : il sauta un des premiers sur le retranchement, qui fut en même temps forcé en divers endroits. On fit main-basse sans quartier sur tout ce qui s'y trouva ; on poursuivit les fuyards l'épée dans les reins, & si vivement qu'ils n'eurent pas le loisir de lever ou de rompre le pont qu'il falloit passer pour entrer dans la Ville.

Et entre dans la Ville après avoir fait un grand massacre des Ennemis.

Ce fut en ce moment que parut l'autorité & la conduite du Duc de Nemours : pas un soldat ne s'écarta pour piller, & les Officiers leur firent faire alte au delà du Pont, pour les remettre en bataille, avant que de s'engager dans la Ville. Cette précaution estoit absolument nécessaire : car la Gendarmerie Venitienne, toute la cavalerie legere, & une bonne partie de l'infanterie estoient en bataille dans la Place, n'attendant que le moment de profiter du desordre des François pour les charger. Mais ils furent surpris de les voir marcher à eux en belle ordonnance & avec autant de sens-froid, que s'ils n'eussent pas encore combattu. Le Capitaine Bonnet à la teste de quelques bataillons François & Allemans, alla enfoncer les Venitiens. Ils le reçurent d'abord avec beaucoup de resolution, estant secondés des habitans, qui des fenestres & de dessus les toits des maisons, tiroient sur les troupes Françaises, & jettoient des grosses pierres & de l'eau bouillante, mais après un combat de demi-heure, les Venitiens furent contraints de plier, & il s'en fit un grand massacre dans tous les quartiers de la Ville.

Quelques-uns gagnerent la porte de saint Jean pour s'échapper dans la campagne : mais ils y trouverent d'A-

légre avec ses Gendarmes qui les taillèrent tous en pièces. Ce Capitaine entra lui-même dans la Ville, & passa au fil de l'épée tous ceux qu'il rencontra dans la rue qui conduisoit à la porte. Selon les relations Françaises, il y demeura plus de vingt mille hommes des ennemis, tant soldats qu'habitans. Les Italiennes n'en comptent que huit mille. Le Provéditeur André Gritti fut pris prisonnier : le Comte Louis d'Avogaro auteur de la revolte & un de ses fils le furent aussi ; le Duc de Nemours leur fit couper la teste peu de jours après. Plusieurs autres Seigneurs Venitiens y périrent, ou demeurèrent prisonniers. La Ville fut pillée pendant plusieurs jours, les soldats y firent un butin infini, qui alloit, dit-on, jusqu'à la valeur de trois millions d'écus ; & cela causa une grande désertion dans les troupes Françaises. Ce grand exploit de guerre fut fait le dix-neuvième de Février, jour du Jeudi gras.

Dans cette desolation generale de la Ville, presque la seule famille heureuse, fut celle où le Chevalier Bayard fut transporté, dès qu'on en fut le maître : & la generosité de ce grand Homme, mérite bien d'avoir place dans l'Histoire, pour servir d'exemple à nos Guerriers.

Cette maison estoit celle d'une Dame de qualité, qui vint fondant en larmes se jeter à ses pieds, le conjurant de lui sauver la vie & l'honneur à ses deux filles, qui n'avoient plus d'autres ressources que sa bonté. Il les assura qu'il ne leur arriveroit aucun mal tant qu'il seroit en vie. Il commanda à deux de ses Archers de demeurer à la porte, leur promettant de les dédommager de ce qu'ils perdroient en n'ayant point de part au pillage de la Ville, & leur ordonna de ne laisser entrer personne.

On fit venir un Chirurgien du voi-

V u ij

1512.

*Buonacorsi.
Anselari.
Gradenico.
Histoire du
Chevalier
Bayard. ch.
50. 51.*

*Generosité
du Chevalier
Bayard envers
une Dame dans
la maison de
laquelle il fut
porté blessé.*

1512.

finage, qui ayant visité sa playe, l'assura que bien qu'elle fut très-grande, elle n'estoit pas mortelle. La première chose qu'il fit, fut d'envoyer querir avec une escorte le mari de la Dame, qui s'estoit sauvé dans un Monastere. Le Duc de Nemours vint aussi-tost voir le Chevalier, & lui donna cinq cens écus qu'il partagea aux deux archers. Au bout de cinq ou six semaines il fust en estat de se lever, & l'impatience qu'il avoit de rejoindre l'armée, ne lui permit pas d'attendre que sa playe fust entièrement fermée.

Le jour qu'il devoit partir, la Dame vint se jeter à ses genoux, & lui dit : Monseigneur, vous estes par le droit de la guerre maistre de nos vies & de nos biens, vous avez sauvé la vie à mon mari & à moy, & l'honneur à mes deux filles : nous esperons de vostre generosité que vous ne voudrez pas nous traiter à la rigueur. Je vous supplie de vous contenter du present que je vous fais, qui est tout ce que je puis maintenant vous offrir : & en même temps elle fit mettre sur la table un petit coffre d'acier plein de ducats.

Le Chevalier lui dit en riant : Madame, combien y en a-t-il ? Elle lui répondit en tremblant : Monseigneur, il n'y en a que deux mille cinq cens ; mais si vous n'estes pas content, nous ferons nos efforts pour en trouver davantage. Par ma foy, Madame, reprit le Chevalier, le soin que vous avez pris de moy, & la bonne chere que vous m'avez faite, vallent plus de cent mille écus : ainsi je vous remercie de votre present, & je ne le prendrai point : comptez sur tous mes services, quand j'aurai occasion de vous en rendre.

La Dame se jeta de nouveau à ses pieds, & dit qu'elle ne se releveroit point, qu'il n'eust accepté cette mar-

que de sa reconnoissance. La voyant si ferme à ne point reprendre son present, il lui dit : Hé-bien, Madame, je les reçois : mais faites-moi venir vos deux filles, à qui je veux dire adieu ; il faut que je les remercie de tous les bons offices qu'elles m'ont rendus pendant ma maladie.

Après mille honnestetez qu'il leur fit, il ajousta : Mesdemoiselles, vous sçavez que nous autres gens de guerre, ne sommes gueres fournis de bijoux, ni d'autres presens qui vous conviennent ; mais Madame vostre mere m'a donné deux mille cinq cens ducats, dont je suis le maistre ; je vous en donne à chacune mille pour aider à vostre mariage. Je me reserve l'employ des cinq cens autres ; je les destine aux pauvres Religions de Dames qui ont esté pillées, & je vous charge d'en faire vous-mêmes la distribution.

Le mari, la mere, les filles, n'eurent point d'autre réponse à faire à une telle generosité, qu'une abondance de larmes qu'ils répandoient tous en lui embrassant les genoux. Il les fit relever & asseoir à table avec lui. Après le disner il monta à cheval. Les deux Demoiselles en prenant congé de lui, lui presenterent deux bracelets de cheveux & de fil d'or & d'argent qu'elles avoient travaillé durant sa maladie, avec une bourse très-bien ouvragée. Pour cela, dit le Chevalier, je le reçois, il me vient de trop bonne main pour le refuser. Il se fit aussi-tost mettre les bracelets aux bras, les assurant qu'il les garderoit pour l'amour d'elles avec la bourse tant qu'ils dureroient. On parla long-temps de cette galante generosité du bon Chevalier *sans peur & sans reproche* : & elle ne lui fit pas moins d'honneur que la bravoure qu'il avoit fait paroître à l'assaut de la Ville.

1512.

1510.

Journal de
Louise de Sa-
voye.

1512.

Pour revenir à ce grand événement, les François y firent très-peu de perte. Il n'y eut aucun homme de distinction de tué, ou dangereusement blessé ; excepté le seul la Palice qui reçut un rude coup à la teste d'un éclat de pierre le soir de devant l'assaut, où il ne put pas se trouver ; mais il guerit de sa blessure. Bergame, Orci-Novî, Orci-Vecchi, Ponté-Vico, & diverses autres Places qui s'estoient revoltées en faveur des Vénitiens, après la prise de Bresse, demanderent grace & l'obtinrent.

Guicciard.
l. 10.

Le Duc de
Nemours re-
çoit ordre
d'engager les
Espagnols à
une bataille
décisive.

Le Duc de Nemours ayant mis ordre à la sûreté de sa conquête, où il laissa pour Gouverneur Aubigni, se mit en campagne, pour aller chercher les ennemis, dont il estoit devenu la terreur. Bologne sauvée, une partie de l'armée Venitienne défaite, Bresse reprise, & tout cela executé en moins de quinze jours, lui firent par toute l'Europe la reputation du plus grand Capitaine qui fust au monde. Il se prépara à la bien soutenir, & à executer au plutôt les ordres pressans qu'il reçut du Roy, d'engager les Espagnols à une bataille décisive.

Le Roy d'An-
leterre entre
dans la ligue
contre les
François.
Guicciard.
l. 10.

Les raisons de ces ordres estoient que le Roy d'Angleterre avoit signé la ligue avec le Pape, les Venitiens & les Espagnols, par le conseil de l'Archevêque d'York, qui en reconnoissance du Chapeau de Cardinal que le Pape lui avoit donné, l'avoit engagé dans cette ligue, malgré l'irrésolution où ce Prince avoit esté jusqu'alors là-dessus. Il faisoit déjà de grands preparatifs pour commencer la guerre : il avoit même donné ordre à l'Ambassadeur de France de se retirer, sous pretexte qu'il ne lui convenoit pas d'avoir dans son Roïaume de tout temps si dévoué au saint Siège, l'Ambassadeur d'un Prince qui

faisoit ouvertement la guerre au Pape : & le jour de S. George vingt-troisième d'Avril, un Heraut venu d'Angleterre, déclara au Roy, que s'il n'observoit le Traité de Cambrai dans tous ses articles, le Roy son maistre secourreroit de toutes ses forces le Pape & le Roy d'Arragon son beau-pere. Les Parlementaires estoient entrez parfaitement dans les desseins de leur Roy, & avoient ordonné dans leur Assemblée, qu'on nommeroit au plutôt des Prelats, pour envoyer au Concile de Latran, que le Pape avoit convoqué. Ce Prince par le Traité fait avec les autres Alliez, devoit avoir une puissante Flotte en mer, pour obliger le Roy à tenir des troupes sur les costes de Normandie & de Bretagne, & jettoit de faire passer huit mille hommes en Espagne, pour entrer avec les Espagnols dans la Guyenne, & reconquerir ce Duché, que ses predecesseurs avoient possédé si longtemps.

La conduite de l'Empereur n'estoit pas une moindre raison d'inquietude pour le Roy, avec qui à la verité il protestoit toujours qu'il vouloit demeurer uni : mais il faisoit en même temps des demandes & des plaintes, qui donnoient un grand sujet de se défier de lui. Il se plaignoit de ce que lui seul n'avoit presque tiré aucun avantage du Traité de Cambray ; que la France, l'Espagne & le Pape avoient repris tous les Domaines que la Republique de Venise leur retenoit ; que des trois principales Villes sur lesquelles il avoit droit, deux sçavoir Padouë & Trévisé, estoient encore entre les mains des Venitiens, & que le Roy l'avoit contraint de lui engager la troisième, qui estoit Véronne. Il auroit esté aisé de lui répondre que c'estoit uniquement par sa faute, & non par celle du Roy que les cho-

Autres rai-
sons d'inqui-
tude pour le
Roy, de la
part de l'Em-
pereur.

1512.

les avoient si mal tourné à cet égard : mais ces reproches qui l'auroient d'autant plus offensé, qu'ils estoient plus veritables, n'estoient pas de faison. Il demandoit qu'on travaillât à le mettre au plustost en possession de ces Places, au lieu d'attaquer le Pape; qu'on fît épouser Madame Renée de France seconde fille du Roy, à son petit-fils Charles Prince de Castille; qu'on lui assignast pour sa dot le Duché de Bourgogne; qu'on lui mist la Princesse entre les mains, jusqu'à ce qu'elle fust en âge nubile; qu'on le fit arbitre des differens du Duc de Ferrare avec le Pape, & de ceux de la France avec le S. Siege touchant Bologne & le Concile; que le Roy ne poussast pas plus loin ses conquestes en Italie, & que l'armée Françoisise n'avancast pas davantage du costé de Rome. Toutes ces propositions si contraires aux desseins & aux interets du Roy, marquoient assez clairement que l'Empereur cherchoit des prétextes de rompre avec lui; quelques protestations qu'il fît de ne point vouloir se départir de son alliance.

Des Suisses.

Le Roy n'estoit pas moins embarrassé du peu de succez de ses négociations avec les Suisses, que le Cardinal de Sion traversoit de toutes ses forces. Tout ce que le Bailli de Dijon Ambassadeur de France auprès des Cantons avoit pû faire jusqu'alors, estoit de suspendre l'exécution du dessein qu'ils avoient d'entrer dans la ligue, en fournissant six mille hommes aux Confederez. Il y distribuoit beaucoup d'argent pour détourner ce coup; mais avec peu d'esperance d'y réussir, tant les Suisses paroissoient irriter contre la France du mépris qu'on y avoit fait d'eux.

D'autre part le Pape se voyant si bien soutenu, estoit plus roide que jamais, & avoit déclaré, qu'avant que d'écouter aucune proposition de

la part du Roy, il vouloit qu'on lui rendist Bologne; que le Duc de Ferrare se soumist; que le Concile commencé à Pise & continué à Milan fust dissous; & il avoit déjà porté la Sentence de déposition contre plusieurs des Prélats François qui y estoient, sans avoir aucun égard aux remontrances que lui faisoient le Cardinal de Nantes & le Cardinal de Strigonie pour l'adoucir.

Enfin les Florentins, loin de se déclarer ouvertement pour la France, comme le Roy les en sollicitoit depuis long temps, lui devenoient de jour en jour plus suspects. Non-seulement ils ne donnoient que des réponses generales à ses Envoyez; mais encore ils estoient continuellement en negociation avec François Guichardin Resident du Viceroy de Naples; & ce même Resident avoit esté trouver de leur part le Roy d'Espagne. Pressé par le Roy de renouveler l'alliance, dont le terme expiroit dans peu de mois, ils differoient toujours de le faire, quoi qu'il ne leur demandast plus l'argent qu'ils estoient obligez de lui fournir en vertu du Traité; & on voyoit bien qu'ils attendoient à prendre leur parti suivant les conjonctures. D'autre part le Pape usoit avec eux de beaucoup de ménagement. Il leur avoit donné l'absolution des censures qu'il avoit lancées contre eux au sujet du Concile de Pise, & cela sans qu'ils l'eussent demandé au nom de la Republique. Il leur avoit envoyé Jean Gozzadini un de ses Clercs de chambre avec la qualité de Nonce, pour les assurer de son amitié, & lever tous les soupçons qu'ils avoient conçus de sa conduite passée. De sorte que le Roy se voyoit prest d'estre abandonné de tous ses Alliez, & attaqué de toutes parts.

Ce fut donc par toutes ces raisons,

1512.

Et des Florentins.

1512.

qu'il ordonna au Duc de Nemours de tout hazarder , pour ruiner la ligue d'Italie , prévoyant bien à la verité , que s'il perdoit une bataille , c'en estoit fait de ses Estats en ce pays-là ; mais en courant ce risque , il avoit quelque esperance de les sauver , si ses armes estoient heureuses ; au lieu que sans cela il les perdrait assurément , estant obligé d'en retirer ses troupes , pour resister aux Anglois en Normandie & en Bretagne , au Roy d'Espagne du costé des Pyrenées , & peutestre au Prince de Castille du costé des Pays-Bas , où la guerre avoit recommencé entre ce Prince & le Duc de Gueldre , quoiqu'avec beaucoup d'avantage du costé du Duc toujours partisan zelé de la France.

Marxus Annal. Brabant. Petrus de Angleria. Epist. 474.

Forces du Duc de Nemours. Guicciard. l. 10.

Le Duc de Nemours estoit alors beaucoup plus fort qu'il n'avoit encore esté , parce qu'il avoit reçu de nouvelles troupes de France. Il avoit dix-huit mille hommes d'infanterie , outre sa Gendarmerie. Il devoit estre bien-tost joint par le Duc de Ferrare avec cent hommes d'armes , deux cens hommes de cavalerie legere & une belle artillerie. Le Cardinal de saint Séverin estoit à son Armée avec la qualité de Legat du Concile de Milan ; mais en même temps le Roy , pour montrer qu'il ne prétendoit point étendre sa domination en Italie aux dépens du S. Siege , avoit ordonné au Duc de Nemours , de remettre entre les mains du Cardinal Legat du Concile , toutes les Places qu'il prendroit dans l'Estat Ecclesiastique.

Modénigo.

Le Duc estant venu de Bresse à Final dans le Modénois , où il avoit donné rendez-vous à la pluspart de ses troupes , en partit pour aller dans la Romagne chercher les ennemis , dont l'armée estoit de quatorze mille hommes d'infanterie & de dix-huit cens hommes d'armes , sans y comprendre six mille Suisses qui devoient

la joindre au premier jour.

Le Roy d'Espagne par des raisons toutes contraires à celles du Roy de France , avoit ordonné au Viceroy d'éviter le combat , se promettant que dès que le Roy d'Angleterre auroit mis sa flotte en mer , le Roy feroit contraint d'affoiblir son armée en Italie , pour en faire repasser la meilleure partie en France. Ainsi c'estoit au Duc de Nemours à engager par son adresse & par les divers mouvemens qu'il feroit , les ennemis à une bataille , malgré qu'ils en eussent.

Ce Duc s'avança le vingt-huitième de Mars jusqu'à Castelguelfo & à Médécina , & se mit là en bataille à la vûe des ennemis , qui en firent autant dans leur camp très-bien retranché : mais dès la nuit suivante ils se retirèrent sous le canon d'Imola. Le lendemain le Duc s'approcha d'eux , passa à demie-lieuë d'Imola , & se campa à Bubano , qui n'en est éloigné que de cinq quarts de lieuë , ayant sa droite à Bagnara tout proche de l'armée ennemie , qui s'éloigna encore , & se posta à Castel-Bolognese à quelque distance d'Imola , après avoir jetté une grosse Garnison dans cette Place.

Le Duc s'empara de Castel-di-Solarolo , de Cotignola & de Granarolo , & par la prise de ces Places il se fit une communication libre avec le Ferrarois , d'où il tiroit ses vivres. Les ennemis le costoyoient toujours : mais ils avoient soin de mettre entre lui & eux des défilez & des rivières ; de sorte qu'à peine se faisoit-il quelques escarmouches , quoiqu'ils fussent très-près les uns des autres.

Sur ces entrefaites , le Duc de Nemours reçut un Courier portant de nouveaux ordres du Roy de donner bataille ; parce que l'Empereur avoit fait une Trêve de huit mois avec les Venitiens , & qu'on ne doutoit pas

1512.

Il va chercher les ennemis qui évitent le combat.

Buonacorsi.

Guicciardini. l. 10.

1512.

que ce Prince ne se declarast bien-tost contre la France. Enfin le Roy d'Espagne avoit rappellé son Ambassadeur, après qu'il eut fait de sa part au Roy des propositions pleines d'artifices, qu'on n'avoit pas jugé à propos de recevoir.

*Il met le siege
devant Ra-
venne.*

Ce nouvel ordre déterminâ le Duc à aller mettre le siege devant Ravenne, persuadé que les ennemis, & sur tout le Pape ne laisseroient pas perdre cette Place sans la secourir, & que c'estoit l'unique moyen de les obliger à la bataille.

Les Alliez s'estant doutez de son dessein, y envoyerent promptement Marc-Antoine Colonne avec des troupes: mais il n'accepta cette commission qu'après avoir tiré parole des Generaux, que si les François l'assiégeoient, on viendrait le secourir. Dès qu'il fut entré dans la Place, l'armée des Confederez se retira sous les murailles de Faenza sur le grand chemin qui va à Ravenne, pour voir de là quel parti prendroit le Duc de Nemours.

Ils en furent bien-tost éclaircis. Le Duc envoya cent Hommes d'armes & quinze cens fantassins pour s'emparer de Russo à une lieue de Ravenne, & dès qu'ils eurent forcé ce poste, il vint avec toute l'armée camper devant la Place, entre la riviere de Montoné & celle de Ronco qui se jettent dans la mer au-delà de cette Ville, & une partie passa sur un pont au-delà du Montoné.

*Etat de cette
place.*

Ravenne, comme la pluspart des Villes de l'Etat Ecclesiastique, n'estoit pas forte. Elle n'estoit gueres flanquée, ni fort bien terrassée, au moins du costé de la porte Adrienne entre les deux rivieres: le fossé estoit étroit, & pouvoit estre aisément comblé par les ruines de la muraille, quand elle

seroit fortement battuë par le canon. Dès la premiere nuit du siege, on dressa deux batteries contre la Tour Roncona entre la porte Adrienne & le Ronco. Le Sieur * d'Espi brave Officier qui commandoit l'artillerie, y fut blessé à mort. En peu de temps il y eut une brèche d'environ trente brasses de largeur: mais assez roide & à la hauteur de trois brasses au-dessus du fond du fossé; de sorte que pour y monter, on avoit besoin d'échelles. Il fut néanmoins resolu qu'on donneroit l'assaut, & cela pour trois raisons très-pressantes. La premiere, que les vivres commençoient à manquer au camp à cause que les Venitiens s'estant avancez à Figuérolo avec des barques armées empêchoient les convois qui venoient à l'armée par le Pô, & qu'on ne pouvoit plus en recevoir que par terre avec beaucoup de danger, de fatigues, & de dépense. La seconde, que l'armée ennemie s'approchoit pour secourir la Place. La troisieme & la principale estoit que l'Empereur entierement gagné par le Roy d'Espagne avoit envoyé ordre aux Allemans de l'armée Françoisise de se retirer, & défense sous peine de la vie de combattre contre les Espagnols.

Ces Allemans faisoient une grande partie des troupes du Duc de Nemours. Ils estoient au nombre de cinq mille; & si l'ordre de l'Empereur leur avoit esté connu, ils n'auroient pas manqué de l'exécuter; mais par le plus grand bonheur du monde, l'espion qui apporta la Lettre, la mit entre les mains du Capitaine Jacob, un des plus considerables Officiers Allemans tout dévoué à la France, & très-attaché au service du Roy pour les amitez qu'il en avoit reçues dans un voyage qu'il fit à la Cour. Il s'ouvrit

1512.

*Memoires de
Fleuranges.*

*Histoire du
Chevalier
Bayard - ch.
52.*

* Guichardin le nomme mal à propos Spinosa.

1512.

là-dessus à Bayard, dont il estoit intime ami, & ils allerent sur le champ faire part de cette nouvelle au Duc de Nemours.

Ce seul motif, quand il n'en auroit pas eu d'autre, l'auroit déterminé à presser l'assaut. On fit des détachemens de toutes les Compagnies de Gendarmerie de dix de chacune; ce qui faisoit une troupe d'environ deux cens Gens d'armes, pour monter les premiers à la brèche. Ils avoient leur casque & les autres armes défensives telles qu'ils les portoient quand ils alloient à cheval, & estoient suivis de trois gros bataillons, qui faisoient trois mille hommes, un de François, un d'Allemands, & un d'Italiens.

L'assaut fut soutenu avec toute la bravoure & la conduite possible par Marc-Antoine Colonne pendant trois heures qu'il dura. Les François furent repoussez cinq ou six fois sans qu'ils se rebutassent. Mais le Duc de Nemours voyant l'opiniâtre résistance des ennemis, & que les assaillans estoient battus en flanc d'une longue couleuvrine qu'Antoine Colonne avoit fait planter pendant l'assaut sur une avance de la muraille, fit sonner la retraite. On perdit dans cette action plus de trois cens hommes, parmi lesquels il demeura quelques Gendarmes. René d'Anglure Vicomte d'Estoges Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Robert de la Mark s'y distingua beaucoup, aussi-bien que Frédéric de Bozzolo qui y fut blessé. Gratien de Armandalis Gentilhomme des frontieres de Navarre, Guidon des Gendarmes de la Mark fut tué; Jacques de Coligny Seigneur de Chastillon Prévost de Paris, fut aussi blessé en cette occasion, & il mourut depuis de ses blessures à Ferrare.

Cependant l'armée des Alliez, pour garder la promesse, que les Generaux

Tome V.

avoient faite à Antoine Colonne, s'estoit déjà avancée jusqu'à deux milles du camp entre le Ronco & le Savio, comme s'ils avoient voulu marcher à Ravenne par le chemin de Classés. Les mêmes raisons qui avoient obligé le Duc de Nemours à donner l'assaut, le firent résoudre à donner la bataille, quoiqu'il en dût arriver. Mais avant que d'aller aux ennemis, il voulut les tâter, & sçavoir quelle seroit leur contenance.

Il commanda le Chevalier Bayard avec sa Compagnie d'Hommes d'armes & des Archers, pour aller le lendemain jour du Samedi Saint reconnoître leur camp, & la maniere dont ils rangeroient leur armée sur l'alarme qu'il leur donneroit. Bayard partit de grand matin, & les trouva campés à la distance de la portée du canon de la riviere de Ronco derriere un retranchement bordé d'artillerie, pour défendre le passage de la riviere. Il commanda au bastard du Fay son Guidon de la passer hors de la portée de l'artillerie, & de donner sur le quartier le plus proche, sans trop s'avancer: il le fit soutenir par le Capitaine Pierrepont avec trente Hommes d'armes & quelques Archers, & suivait lui-même avec le reste de sa troupe.

Le Baron de Bearq estoit sorti de son quartier sans ordre en même temps que Bayard pour le même sujet, & estoit arrivé devant lui au camp ennemi. Il y avoit déjà répandu l'alarme, & l'armée se mettoit en bataille. Le Baron fut rudement chargé, & il fut heureux dans sa retraite, où il estoit vivement poussé, de rencontrer le Chevalier Bayard, auquel il se joignit; & avec ce secours les ennemis furent repoussez, & repasserent la riviere.

Du Fay attaqua de son costé un quartier du camp: mais voyant venir

Xx

1512.

Le Duc envoi reconnoître l'Armée des Li-guez, dans la resolution de leur donner bataille.

Ille soutient un assaut où les François sont repoussez avec perte. Rossi lib. 8. Guicciard. l. 10. Histoire du Chevalier Bayard, ch. 22.

Memoires de Fleuranges.

Brantome dans l'Eloge du Baron de Bearq.

1512.

Journal de
Louise de Sa-
voye.Disposition de
celle de Fran-
ce,Guicciard.
l. 10.

à lui quelques escadrons, il se retira vers le Capitaine Pierrepont, que Bayard joignit aussi-tost. Ils poussèrent ces escadrons, abbattirent plusieurs tentes, & tuèrent quelques soldats; cependant Bayard ayant aperçu un corps de trois cens Hommes d'armes s'avancer en bataille, fit sonner la retraite, repassa la riviere, & vint rendre compte au Duc de Nemours de la situation du camp, & de tout ce qu'il avoit pû remarquer & apprendre des prisonniers qu'il avoit faits, touchant l'ordonnance de bataille des ennemis. On resolut d'aller les attaquer dès le lendemain onzième d'Avril jour de Pâques: car on ne faisoit pas de scrupule alors comme autrefois, de combattre le jour de ces grandes Festes. Le Duc de Nemours dressa son plan de bataille sur le rapport du Chevalier Bayard, & fit pendant la nuit jeter un pont sur le Ronco, pour marcher dès le grand matin aux ennemis.

L'avant-garde passa sous les ordres du Duc de Ferrare; toute l'infanterie Allemande y estoit, & elle avoit le Ronco à sa droite, & sept cens Gendarmes à sa gauche. La bataille ayant ensuite passé le pont, se mit sur la même ligne, mais en se courbant un peu. Huit mille fantassins François qui en faisoient la plus grande partie, prirent leur poste à costé des sept cens Gendarmes; & un peu plus loin, à costé de l'infanterie Française, se plaça l'infanterie Italienne composée de cinq mille hommes sous les ordres de Frédéric de Bozzolo, dont le flanc estoit couvert par trois mille chevaux tant Archers, que cavalerie legere; toute l'artillerie marchoit à la teste de l'infanterie Allemande. Derriere cette ligne estoit la Palice & le Cardinal de saint Séverin armé de pied en cap avec six cens Lances. Yves d'Alégre fut posté sur le Ronco

avec quatre cens Gendarmes, comme un corps de reserve, tant pour marcher où il en seroit besoin, que pour résister aux sorties que la garnison de Ravenne pourroit faire; & un corps d'infanterie Italienne fut laissé sur la riviere de Montoné, pour garder le camp, ayant à sa teste les Comtes Nicolo & Francesco Scot, & le Marquis Malaspina.

Les Espagnols derriere leur retranchement avoient à leur gauche la riviere de Savio, leur avant-garde estoit de six mille fantassins sous Pierre Navarre & de huit cens Hommes d'armes commandez par Fabrice Colonne General de la cavalerie. Le Viceroy avec le Cardinal de Medicis estoit plus loin au corps de bataille composé de quatre mille fantassins & de six cens Lances. L'arriere-garde de quatre cens Hommes d'armes & de quatre mille hommes d'infanterie estoit commandée par Carvajal Capitaine Espagnol, auquel se joignit Ferdinand d'Avalos Marquis de Pescaire avec un corps de cavalerie legere.

Fabrice Colonne avoit esté d'avis que l'armée Espagnole vinst charger les François au passage du Ronco; mais le Viceroy ne le voulut point, suivant absolument les conseils de Pierre Navarre, qui esperoit combattre plus avantageusement les François en demeurant dans ses retranchemens, sur lesquels, pour les rendre de plus difficile abord, il avoit mis de petits chariots armez de coutelas & de pointes, machines qui n'avoient pas esté en usage jusqu'alors, & qui avoient quelque rapport à nos chevaux de frise d'aujourd'hui.

Dès que les François eurent passé le Ronco, on commença à se canonner de part & d'autre d'une maniere terrible. Pierre Navarre, pour épargner ce feu à son infanterie, lui fit mettre ventre à terre: & foudroyoit

1512.

Et de celle des
Espagnols.Lettre d'Al-
selmi.On commence
à se canonner.

1512.

1512.
Histoire du
Chevalier
Bayard, ch.
54.
Memoires de
Fleuranges.

Premiere
charge qui
n'eut encore
rien de décisif.

cependant la Françoisse, qui estoit à découvert, & s'estoit arrestée, pour voir si les Espagnols viendroient à elle. Ce feu fut soutenu avec beaucoup de fermeté pendant trois heures; mais il en cousta plus de deux mille hommes, & de quarante Capitaines des Gardes Françoises & Flamandes, il n'en réchappa que deux.

Le Duc de Nemours voyant ce ravage, & que les Espagnols ne branloient point, fit avancer quelques coulevrines par le conseil d'Yves d'Alégre, & les pointa contre les Gendarmes de Fabrice Colonne, où elles firent le même effet que l'artillerie Espagnole sur l'armée Françoisse: plus de trois cens Hommes d'armes furent emportez; & ce fut ce qui donna lieu à en venir aux mains: car Fabrice Colonne chagrin de voir tant de Noblesse mise en pieces sans avoir tiré l'épée, & ayant demandé en vain plusieurs fois au Viceroy permission de charger, passa le fossé du retranchement sans attendre d'ordre, & vint fondre sur un assez petit escadron de Gendarmerie, où estoient le Duc de Nemours & le Chevalier Bayard.

Colonne en avançant separa ses Gendarmes en deux bandes, pour venir envelopper le petit escadron François, dont le Duc fit aussi deux pelotons. Malgré l'inégalité du nombre la charge fut bien soutenue; on se méla, & ce combat dura près de demie heure, chacun se ralliant de part & d'autre, & s'arrestant quelquefois comme de concert pour reprendre haleine. C'estoit la maniere de ce temps-là, & la pesanteur des armes de la Gendarmerie l'obligeoit à en user ainsi.

Le combat
devient plus
vif.

Cette resistance donna le temps à d'Alegre de courir au gros des Gendarmes du Duc de Ferrare, où il prit ceux de la Marck avec les deux cens

Archers de la garde du Roy commandez par Crussol, & les mena à toutes jambes au secours du Duc de Nemours. Le combat devint encore plus vif qu'auparavant; mais enfin Colonne fut repoussé & obligé de repasser le fossé en desordre; il y perdit plus de trois cens Hommes d'armes, & cette perte avec celle qu'il avoit faite par le canon, reduisit sa troupe à deux cens.

Le Viceroy Raymond de Cardonne, homme qui avec une très-bonne mine, n'avoit ni courage, ni experience, & que le Pape appelloit ordinairement Madame de Cardonne, effrayé de cette défaite, prit aussitôt la fuite avec ses Gendarmes, & ne s'arresta point qu'il n'eust gagné Anconne éloignée de-là de près de trente lieues. Carvajal qui commandoit l'arriere-garde, suivit son exemple, aussi-bien qu'Antoine de Léve, qui répara depuis sa réputation par une infinité de belles actions, par lesquelles il parvint au Commandement general des armées: mais Pierre Navarre, quoi qu'abandonné de sa cavalerie, voyant beaucoup de résolution dans l'infanterie Espagnole, tint ferme dans ses retranchemens; & cependant le Duc de Nemours, de peur que les fuyards ne se ralliasent derriere leur infanterie, détacha après eux le Chevalier Bayard, & Louis d'Ars, duquel il a esté tant parlé dans les guerres de Naples. Ces deux Capitaines ferrerent de si près la cavalerie ennemie, qu'ils la dissipèrent, & ne revinrent au champ de bataille, qu'après l'avoir vûe en une entiere déroute, & pris le Marquis de Pescara tout couvert de blessures, & le Marquis della Paludé, qui avoient fait en vain tous leurs efforts pour le ralliement.

Et les ennemis
sont mis en
fuite.

Le Duc de Nemours assuré par cette fuite du gain de la bataille, alla

Leur retran-
chement est
attaqué.

Xx ij

1512.

à son infanterie, pour attaquer le retranchement. Il fit un détachement de deux mille Archers Gascons sous les ordres des Capitaines Odet & Duras, & de mille Picards, sous Moncavre, pour aller faire le tour du retranchement, & tenter une nouvelle attaque, tandis que le reste de l'infanterie en insulteroit le front.

Les Archers approcherent si près, que de plusieurs décharges de flèches qu'ils firent, ils tuèrent ou blessèrent un grand nombre de ces Espagnols qui estoient couchés sur le ventre, pour éviter le feu du canon. Cela les fit tous relever, & ils parurent en bataille à ceux de la grande attaque, qui estoient déjà fort proche du fossé. Cependant Pierre Navarre fit sur le champ marcher douze cens hommes contre les Gascons & les Picards; ce détachement les chargea si vigoureusement, qu'ils furent mis en fuite, & Moncavre & le Chevalier des Bories, Lieutenant du Capitaine Odet, y furent tuez avec plusieurs autres Officiers.

Ces Espagnols au lieu de poursuivre les François, ou de rentrer dans leur camp, prirent cette occasion d'enfiler le chemin de Ravenne, pour se jeter dans la Place; mais ils rencontrèrent le Bastard du Fay, sur la chaussée, où l'on ne pouvoit passer que quatre de front. Il les poussa & les obligea de reprendre le chemin de leur camp sans les poursuivre fort loin; parce que son dessein estoit d'aller rejoindre le gros de l'armée, qui estoit enfin venué aux mains avec l'infanterie Espagnole.

Et emporté après un furieux combat.

Il y eut un furieux combat à l'entrée du fossé, où d'abord le Capitaine Jacob un des principaux Chefs des Allemands fut tué d'un coup d'Arquebuse au travers du corps, le Baron de Grandmont, Maugiron, Bardassan, le Capitaine Bonnet, & plu-

sieurs autres Officiers y périrent. Navarre avoit bordé ce fossé d'un grand nombre de piquiers qu'il ne fut jamais possible de rompre, jusqu'à ce qu'un Allemand nommé Fabien Officier du Regiment de Jacob, un des plus grands & des plus forts hommes qu'il y eust en Europe, sauta au milieu des ennemis, & prenant par le travers une longue pique qu'il tenoit, la baissa avec tant de force sur celles des piquiers Espagnols au milieu desquels il estoit, qu'il donna le temps à ceux qui le suivoient de se jeter sur eux par cet espace: mais il lui en cousta la vie. La breche étant une fois faite, les François & les Allemands entrèrent dans le fossé, où les Espagnols se défendirent comme des Lions: mais en même-temps la Gendarmerie de l'avant-garde ayant forcé le passage par un autre endroit, il fallut céder, & Pierre Navarre lui-même fut fait prisonnier.

D'un autre côté, d'Alegre vint fondre sur un corps d'infanterie Italienne, & la défit; mais il y fut tué.

La victoire estoit complète: il ne restoit plus qu'un gros d'Espagnols qui se retiroient en bon ordre par le grand chemin. Le Duc de Nemours ne voulant pas qu'ils lui échappassent, & ne se donnant pas le temps de les envelopper, comme il auroit pu aisément faire avec un peu de patience, prit avec lui un petit nombre de Gendarmes pour les aller enfoncer. C'estoit-là l'endroit fatal où l'entraînoit sa malheureuse destinée. Les Espagnols firent volte-face & présentèrent les piques. Le Duc se jettant au travers à corps perdu, reçut un grand coup dans le côté, & en même-temps plusieurs autres blessures, jusqu'au nombre de quatorze, dont il expira sur le champ, enseveli dans sa victoire, après avoir par quatre grandes actions qu'il avoit faites dans l'espa-

1512.

Et néanmoins le General François est enseveli dans sa victoire.

Brantôme dans l'éloge de Gaston de Foix, Duc de Nemours.

1512.

ce de trois mois , porté à l'âge de vingt-trois ans sa reputation plus haut qu'aucun Capitaine de son siècle , & mérité le surnom de *Foudre d'Italie*.

Relations diverses de cet événement.

Les relations Italiennes, Espagnoles & Françaises varient sur plusieurs circonstances de cette journée, comme c'est l'ordinaire, & ne s'accordent pas non plus sur celle de la mort du General. La plupart la rapportent de la manière que je viens de dire : mais l'Histoire du Chevalier Bayard dit que Gaston de Foix Duc de Nemours, fut tué avant que le retranchement eût été forcé, & qu'il le fut par les douze cens Espagnols qui avoient défait les Gascons & les Picards proche de la digue du Savio où il les rencontra, après que le Bastard du Fay les eut obligés de rebrousser chemin; que le Chevalier Bayard au retour de la poursuite de la cavalerie ennemie, & après la défaite de toute l'armée trouva cette même troupe, n'ayant avec lui que trente ou quarante Hommes d'armes; qu'ayant fait mine de la vouloir charger, quoique son cheval & ceux de sa suite pussent à peine se soutenir, un Capitaine Espagnol estoit venu à lui, lui avoit dit que les François avoient pleine victoire; qu'il n'estoit pas en état de forcer ce reste de braves gens qui devoient leur salut à leur courage, & qu'il le prioit de les laisser continuer leur chemin; que le Chevalier voyant que lui & ses gens n'en pouvoient plus, avoit consenti à leur retraite, à condition qu'ils lui donnassent leurs Enseignes; ce qu'ils firent, & qu'ayant ensuite appris que c'estoient ces Espagnols qui avoient tué le Duc de Nemours, dont il ne sçavoit pas encore la mort, il avoit eu un extrême regret de n'avoir pas péri en le vengeance.

Perte des deux partis.

Cette cruelle bataille dura près de

huit heures. Le nombre des morts du costé des François est exagéré par les Espagnols, & celui des Espagnols par les François. Ceux qui me paroissent en parler avec plus de sincérité & de désintéressement, comme Guichardin, disent qu'il y périt dix mille hommes, dont les deux tiers furent des Espagnols & des autres Confédérés : mais la perte fut irréparable de part & d'autre, par la quantité de gens de qualité & de braves hommes qui y laisserent la vie.

Après la perte du Duc de Nemours, celle d'Yves d'Alégre un des meilleurs & des plus expérimentés Capitaines que la France eût alors, fut la plus considérable. Il y avoit perdu avant que de mourir Viverots son fils, qui étant tombé dans le Savio en combattant aux costez du Duc à l'endroit où il fut tué, s'y noya. Un autre de ses fils estoit aussi mort peu de temps auparavant en un autre combat. Outre le Capitaine Jacob, Fabien, le Baron de Grandmont, Maugiron, Bardassan, Moncavre que j'ai déjà marquez, le Capitaine Molart, Philippe de Frideberg Allemand, de la Crote, Aulin, quatre-vingts Hommes d'armes des Ordonnances du Roy, sept de ses deux cens Gentilshommes, & neuf Archers de sa garde, furent tuez dans le champ de bataille, & il y en eut de tous ces corps aussi redoutables alors aux ennemis, que le sont aujourd'hui ceux qui composent la Maison du Roy, un très-grand nombre de blesez. Lautrec reçut vingt blessures en défendant le Duc de Nemours, & fut laissé comme mort sur le champ : mais il en rechappa.

Du costé des Espagnols, il y eut vingt Capitaines de gens de pied qui commandoient de nombreuses Compagnies, morts sur la place : parmi la Gendarmerie ils perdirent Dom Mé-

X x iij

1512.

Lib. 101

1512.

naldo de Cardonne, Dom Pédre d'Acunha, Dom Diégue de Quinonnes, le Capitaine Alvarado, le Capitaine Alphonse de l'Estelle; & plus de trente Capitaines ou Chefs d'Enseigne, & huit cens Hommes d'armes. On prit prisonniers Dom Jean de Cardonne, le Marquis de Bitonte, le Marquis de Licité, le Marquis della Paludé, Fabrice Colonne, le Marquis de Pescaire, le Duc de Trayète, le Comte de Conche, le Comte del Popolo, cent autres Grands-Seigneurs & Capitaines, & le Cardinal de Médicis Legat du Pape, qui s'échappa quelques jours après, & fut depuis Pape sous le nom de Leon X.

Entre ceux des Seigneurs François que leur bonheur sauva du carnage, & qui se distinguèrent par leur valeur: on nomme dans les Memoires de ce temps-là, la Palice, d'Aubigni, S. Valier, Louis de Brézé Senechal de Normandie & Capitaine de cent Gentils-hommes du Roy, du Terrail plus connu sous le nom de Chevalier Bayard, Créqui Seigneur du Pont, de Remi, Montoison, le Voyer de Paumi, de Sainte Maure, Genouillac, Duras, Lavedan, Fimarcon, Pardailhan, Aubijou, Louis d'Ars, de Crusfol, Théodore Trivulce & Humbercourt.

Pierre Navarre, malgré sa défaite & sa prise, acquit beaucoup d'honneur dans cette journée; & il y a bien de l'apparence que si la cavalerie avoit aussi bien fait son devoir que l'infanterie Espagnole, les François attaquant avec tant de désavantage, eussent la plupart péri dans cette occasion.

Le fruit de cette victoire fut non seulement la prise du bagage & de l'artillerie des ennemis, mais encore la conquête de Ravenne. Elle se rendit & fut pillée contre les ordres de la Palice, qui fit pendre un Capitaine

nommé Jaquin, brave homme, mais qui avoit coutume de faire la guerre en bandi, & avoit excité les soldats au pillage. Marc-Antoine Colonne qui s'étoit retiré dans la Citadelle, en sortit par capitulation quatre jours après. Césène, Rimini, Imola, Forli, & toutes les forteresses de la Romagne, excepté les Citadelles d'Imola & de Forli, ouvrirent leurs portes aux Vainqueurs; & le Cardinal de S. Séverin en prit possession au nom du Concile de Milan. Mais la Palice qui avoit accepté le commandement à la prière des plus considérables de l'armée, n'étant point instruit des intentions du Roy, & étant d'ailleurs averti par le Maréchal de Trivulce, que les Suisses, & l'Empereur même se préparoient à entrer dans le Milanais, ne crut pas devoir s'écarter trop loin, & reprit la route de Milan avec la plus grande partie de ses troupes.

La nouvelle de la journée de Ravenne portée dans les Cours de l'Europe, y causa des mouvemens bien divers dans les esprits. Quand le Roy l'apprit, il ne put s'en rejouir: & après avoir lu la lettre de la Palice, il dit: „ je voudrois n'avoir plus un „ pouce de terre en Italie, & pouvoir „ à ce prix faire revivre mon neveu „ Gaston de Foix & tous les braves „ hommes qui ont péri avec lui; Dieu „ nous garde de remporter jamais de „ telles victoires. „ Il ne laissa pas de mander à la Palice de pousser ses conquêtes le plus loin qu'il pourroit, autant que le lui permettroit la sûreté du Milanais: mais en effet se voyant menacé de tous costez par les Anglois, par les Suisses, par les Espagnols, il ne souhaitoit rien plus que la paix, & estoit prest d'en recevoir les conditions du Pape, plutôt que de lui en prescrire en Vainqueur.

Le Roy d'Espagne qui ne s'attendoit à rien moins qu'à apprendre la

1512.

Effets différens que cette nouvelle produisit dans les Cours de l'Europe.

Le Féron

La prise de Ravenne en est le fruit. Histoire du Chevalier Bayard. c. 55.

1512.

Mariana l.
30.
Petrus de
Angleria.
Epist. 480.

nouvelle de la bataille, vû les ordres contraires qu'il avoit donnez, eut beaucoup plus d'inquietude qu'il n'en fit paroistre. Il eut soin, pour imposer au Peuple, de faire publier des relations avantageuses de cette journée, selon lesquelles il n'avoit perdu que quinze cens hommes, & les François trois fois autant. Mais l'empressement avec lequel il fit de nouvelles troupes, pour envoyer en Italie, & plus que tout le reste la resolution qu'il prit d'y envoyer le grand Capitaine, malgré l'averfion qu'il avoit conçue contre lui, firent assez connoistre que le mal & le danger estoient plus grands qu'on ne le publioit.

L'alarme fut encore plus chaude à Venise. Spinelli Comte de Cariati Ambassadeur de l'Empereur eut beaucoup de peine à rassurer cette Republique, & à suspendre la resolution où plusieurs des Sénateurs estoient, de s'accommoder au plustost avec le Roy de France.

L'Empereur ne fut pas moins consterné; mais l'Ambassadeur d'Espagne, qui avoit pris un grand ascendant sur son esprit, lui représenta qu'il s'estoit déjà trop avancé pour reculer; que ses irrésolutions & ses frequens changemens avoient toujours fait autant de tort à ses affaires qu'à sa réputation; que la mort du General des François les avoit déconcertez; qu'il falloit au moins attendre de quelle maniere ils pousseroient leur victoire; que la crainte des Suisses & des Anglois arrêteroit leurs ambitieux desseins; que les troupes Allemandes faisoient une bonne partie de la force de leur armée; qu'elles avoient le plus contribué à la défaite des Conféderez; que s'il les avoit rappelés plustost, les François n'auroient jamais osé donner la bataille, & que pour affoiblir de beaucoup l'armée de France, il n'avoit qu'à donner des ordres plus

efficaces aux Allemands de l'abandonner. Il le fit: le frere du Capitaine Jacob, qui avoit le principal commandement, ne put se dispenser d'obéir. Il demanda son congé à la Palice, qui le lui accorda, parce qu'il le lui eust en vain refusé. Il n'y en eut que sept ou huit cens qui demeurèrent avec un jeune Capitaine, lequel n'ayant pas beaucoup à perdre en Allemagne, resta avec eux au service du Roy.

Mais la victoire de Ravenne ne répandit nulle part plus de terreur qu'à Rome, où Octavien Frégose arriva de l'armée deux jours après la défaite. La prise du Legat, de Pierre Navarre, de Fabrice Colonne, d'un grand nombre d'autres Seigneurs Italiens, la mort de plusieurs autres, la perte de toute l'artillerie & de tous les bagages, la dispersion de l'armée, la foiblesse du Vice-Roy de Naples incapable de remedier à un si grand desordre, la frayeur des peuples hors d'état de se défendre, n'ayant ni troupes ni chefs: tout cela fit de terribles impressions sur l'esprit du Pape, & encore plus sur celui des Cardinaux. Les nouvelles qui survinrent de la reddition des Villes de la Romagne augmentèrent la consternation, & on appréhendoit à tous momens de voir l'armée de France aux portes de Rome. L'inquietude croissoit par la multitude des mécontents qui se trouvoient dans la Ville & au voisinage. Rubéro des Ursins, Pompée Colonne, Antoine Savelli, Pierre Margano, Renzo Mancino qui en estoient les principaux, s'applaudissoient de ce malheur. On sçavoit qu'ils estoient tous Pensionnaires du Roy de France, & que dès que les François approcheroient, ils prendroient les armes en leur faveur.

Les Cardinaux conjurerent le Pape de s'accommoder incessamment avec la France, l'assurant que pour peu d'a-

1512.

Histoire du
Chevalier
Bayard, ch.
55.

Elle ne répand
nulle part
plus de ter-
reur qu'à
Rome.
Guicciard.
l. 10.

1512.

vance qu'il voulust faire, il en obtint droit des conditions avantageuses.

Le Pape agité d'un costé par la crainte du danger où il se voyoit exposé, & de l'autre par le dépit & par sa haine irréconciliable contre le Roy, répondoit à toutes ces instances, tantost d'une façon, tantost d'une autre. Ebranlé par les Cardinaux après les avoir entendus, il changeoit d'avis dès qu'il avoit parlé aux Ambassadeurs d'Espagne & de Venise, qui tâchoient par toutes sortes de moyens, de dissiper ses frayeurs, en lui représentant la perte que les François avoient faite à la bataille; qu'elle les mettoit hors d'estat de profiter de leur victoire; qu'ils seroient des fous, s'ils s'engageoient plus avant dans l'Etat Ecclesiastique, tandis que les Suisses estoient prests d'entrer dans le Milan; qu'une grande partie de la cavalerie & de l'infanterie s'estoit sauvée de la bataille; qu'il falloit promptement leur donner un Chef de réputation qui les auroit bien-tost rassemblez; que les Venitiens avoient encore de bonnes troupes sur pied, pour arrester la furie des François; & qu'enfin il ne falloit rien précipiter, mais attendre quel parti les ennemis prendroient.

On entrevoyoit bien que le Pape suivant son génie inflexible, estoit plus porté à se roidir contre la mauvaise fortune, qu'à plier, quelque nécessité qui l'y obligeast. On crut même qu'il pensoit à quitter Rome, sur ce qu'il avoit fait venir de Civita-Vecchia, Bassia Génois qui commandoit ses Galeres.

Il écoutoit cependant toujours les remontrances des Cardinaux, & leur promit même de s'accommoder avec le Roy, s'il vouloit s'en tenir au Traité que ce Prince lui avoit fait secretement proposer par Fabrice Carette frere du Cardinal de Final quelques

jours avant la bataille de Ravenne, par lequel il s'offroit à rendre Bologne au saint Siege, pourvu que les Bentivoglio fussent remis dans leurs autres biens, de dissoudre le Concile de Milan, à condition que les Cardinaux & les Prélats qui en estoient, & que le Pape avoit déposé, seroient rétablis dans leurs dignitez; & on lui passoit même certaines conditions desavantageuses au Duc de Ferrare, supposé qu'il voulust absoudre ce Prince des censures, & le conserver dans son Etat, & dans ses anciens Privileges.

Mais dès qu'il sut que la Palice ayant laissé le Cardinal de S. Séverin dans la Romagne seulement avec six mille hommes d'infanterie & trois cents Gendarmes, avoit repris le chemin de Milan avec le reste de l'armée, il reprit cœur, déclara qu'il ne se départiroit point de la ligue, fit de nouvelles levées, regagna les Seigneurs Pensionnaires de la France, & entre autres Prosper Colonne, en le nommant General des armes du S. Siège, & fit l'ouverture du Concile de Latran au commencement du mois de May avec toutes les solennitez qu'on avoit coûtume d'observer en commençant les Conciles généraux.

Sur ces entrefaites, le Cardinal Archevêque d'York arriva à Rome, avec plein pouvoir de signer la ligue au nom du Roy d'Angleterre. Le Pape reçut en même temps nouvelle que le Roy d'Espagne estoit résolu de ne rien épargner pour la soutenir, & d'envoyer pour cela le Grand Capitaine en Italie, & qu'il esperoit dans peu venir à bout de l'irrésolution de l'Empereur. Le Pape se trouva par là au comble de ses desirs. Il parla & agit avec plus de hauteur qu'il n'avoit jamais fait. Il y avoit encore quelque negociation secrette entre le Roy & lui, sur l'accommodement

1512.

Le Pape néanmoins tient bon à continuer la Ligue.

par

1512.

par l'entremise des Florentins; mais il ne voulut plus rien écouter. Il déclara en plein Consistoire ses intentions aux Cardinaux, & ne ménageant plus rien, il leur fit lire un Monitoire contre le Roy de France, par lequel il lui ordonnoit, sous peine d'encourir les censures Ecclesiastiques, de remettre en liberté le Cardinal de Médicis pris à la bataille de Ravenne. Les Cardinaux toutefois obtinrent de lui que le Monitoire ne fust point rendu public, s'offrant à faire en sorte eux-mêmes par des Lettres particulieres au Roy, qu'on délivrast le Cardinal.

C'estoit à Milan qu'on le gardoit, où tout prisonnier qu'il estoit, on le traitoit avec toutes sortes d'honneurs: jusques-là que le Pape lui ayant envoyé le pouvoir d'absoudre tous ceux qui auroient esté excommuniés pour avoir adheré au Concile de Pise, ou eu quelque part à cette guerre, à condition, qu'ils promettoient de ne plus porter les armes contre le S. Siège, il y eut une infinité de soldats, qui se firent absoudre. Ce ne fut pas sans un extrême chagrin des Cardinaux auteurs du Concile, qui se voyoient traiter avec tant de mépris sous les yeux mêmes du Maréchal de Trivulce, & des autres Seigneurs François, qui paroissoient ne s'en pas trop mettre en peine.

Raisons qui obligent le Roy de retirer ses troupes du Milan.

La chose ne leur auroit pas esté si indifferente, s'ils avoient cru pouvoir encore tirer quelque utilité de ce Concile pour le service du Roy: mais ils voyoient les choses en tel estat, qu'ils ne pouvoient presque douter de la necessité où ils seroient bien-tost d'abandonner le Milan; car le Roy, pour ne pas laisser ses Frontieres d'endçà des Alpes ouvertes aux Anglois & aux Espagnols, avoit esté contraint de rappeler en France une grande partie des Gendarmes de l'armée d'I-

Tome V.

talie. On avoit esté obligé faute d'argent, de licentier l'infanterie Italienne; & par-là aussi-bien que par la retraite des Allemans, la Palice n'avoit plus que dix mille fantassins & treize cens Hommes d'armes dans un temps, où il n'auroit pas eu trop de toutes les forces du Royaume, pour soutenir le choc qu'on lui preparoit.

Non seulement le Pape, les Espagnols & les Venitiens avoient rassemblé leurs troupes; mais il en étoit arrivé de nouvelles d'Espagne au Royaume de Naples, & on ne pouvoit pas douter que l'Empereur n'y joignit bien-tost les siennes. Ce n'étoit pas néanmoins de-là que venoit le plus grand danger: c'estoit du côté des Suisses, que le Cardinal de Sion dans leur dernière Diète avoit mis en fureur contre la France. Ils s'y étoient emportés contre le Roy de la plus estrange maniere; & c'est un exemple par lequel les Princes doivent apprendre à se rendre maistres de leurs ressentimens; car une parole qui leur échappe dans la colere, peut quelquefois produire dans la suite les plus terribles effets.

Les Suisses n'avoient pû revenir de l'indignation que leur avoient causée les termes de mépris, dont le Roy avoit usé en parlant de leur Nation, lorsqu'ils lui demanderent une augmentation de leurs pensions. Dans la Diète dont je parle, ils ne voulurent jamais permettre que l'Ambassadeur de France assistast à l'Assemblée, où l'on devoit délibérer, si on accorderoit au Pape les six mille hommes qu'il demandoit; de sorte que les ennemis de la France y eurent toute la facilité possible à les entretenir dans la mauvaise disposition où ils estoient à son égard.

Ils y réussirent si bien, que les Suisses contre leur ordinaire se mirent en campagne sans avoir reçu d'autre

Y y

1512.

Les Suisses y viennent de nouveau.

1512.

argent, que chacun un florin du Rhin, & qu'au lieu de six mille, que le Pape demandoit, il en marcha dix-huit mille, dans la seule esperance de se venger des François en les chassant du Milanez.

Ils partirent sur la fin de May, & cette irruption ne se fit pas comme les deux précédentes; avec cette aveugle impetuosité, que la seule prudence des Generaux François fit avorter: mais elle fût très-bien concertée, & ils prirent des mesures qu'on ne put rompre.

Buonacorsi.
Guicciard.
L. 50.

Ils n'entrèrent pas immédiatement dans le Milanez, où ils auroient pû estre arrestez aux détroits des montagnes, & affamez; mais ils prirent leur route par les Grisons & s'assemblerent à Coire. Les Grisons estoient aliez de la France, dont ils recevoient de grosses pensions; mais ils l'estoient aussi des Suisses. Par cette raison ils leur accorderent le passage, & même grossirent leurs troupes par quantité de gens du pays, qui s'y joignirent. Ils entrèrent de-là dans le Trentin, où l'Empereur, quoiqu'il ne fust pas encore ouvertement déclaré contre la France, leur donna passage.

Ce qui embarras-
sast extrêmement
le General de la Pa-
lice.

La Palice se voyant sur le point d'être accablé par tant de forces si supérieures aux siennes, rappella de la Romagne toutes les troupes qu'il y avoit laissées sous le Cardinal de S. Séverin. Elles n'en furent pas plutôt sorties, que toutes les Places qu'il y avoit soumises, rentrèrent dans l'obéissance du Pape. Les Suisses s'avancerent jusques dans le Veronese, où ils devoient estre joints par l'armée des Venitiens & des autres Conféderez, tenant la Palice dans l'incertitude, s'ils se jetteroient dans le Ferrarois, ou s'ils tourneroient du costé du Milanez.

Dans ce doute, il s'avança jusqu'à

1512.

Castiglione dellé Stéveré vers le Lac de Garde, pour les suivre selon le parti qu'ils prendroient. Leur véritable dessein estoit d'entrer dans le Ferrarois: mais une Lettre de ce General qu'ils intercepterent, leur fit changer leur marche. Dans cette Lettre qu'il écrivoit au Tresorier de l'armée à Milan, il lui marquoit son embarras, & il ajoutoit que si les ennemis tournoient du costé du Milanez, il se croyoit perdu.

Il n'en fallut pas davantage pour leur faire prendre cette route; & dès qu'ils eurent esté joints par Paul Baglione General des Venitiens avec six mille fantassins, quatre cens Gendarmes, huit cens hommes de cavalerie legere, & une grosse artillerie, ils marcherent à Vallégio. La Palice l'abandonna, & leur laissa libre le passage du Mincio. Il se retira promptement à Ponté-Vico sur l'Oglio pour leur disputer le passage de cette riviere, n'ayant pas plus de six mille fantassins & mille Gendarmes; parce qu'il avoit esté obligé de renforcer les Garnisons de Bresse, de Pescaire, de Lagnago & de Bologne.

Le danger s'augmentoît tous les jours par la méfintelligence des Chefs, que la jalousie rendoit peu soumis à la Palice, & par les murmures des Gendarmes rebutez des extrêmes fatigues qu'ils essuyoient depuis si long-temps, n'ayant point eu de repos pendant tout l'hyver, leurs chevaux estant tous ruinez, & leurs équipages en très-mauvais estat: de sorte que la plupart souhaitoient que le Milanez fust bien-tost perdu, pour retourner en France.

Le danger aug-
mente par
la méfintelli-
gence des Of-
ficiers Fran-
çois.

Le Marquis de Mantouë fut en vain sollicité de s'opposer au passage des Conféderez par le Mantoüan: il s'en excusa sur l'impuissance où il estoit de leur resister. Ainsi la Palice hors d'estat de tenir la campagne, jeta en-

principales Villes la nuit
son armée, & son
volont de de
joignit à ses Hommes
il se retrairent
à Pizzigone. Il estoit-là à porter
dans Crémone, dans Ber-
gamo, dans Milan, & en
ces Places estoit assés
que les Suisses
point payez, pourroient
se retirer. Mais voyant
venir à lui, & craignant
d'être enveloppé s'ils passeroient l'O-
gno, il décampâ avec précipitation,
et vint se porter à Pizzigone sur
l'Adda.

Le mouvement, quoique néces-
saire, fut commencement à une es-
tréme révolution. La Ville de Crémo-
ne députa aux Confédérés pour le
revoir. On accepta son offre à condi-
tion qu'elle payeroit quarante mille
écus pour la solde des Suisses; &
le Garnison François se retira dans le
Château. Il y eut de la contestation
entre les Confédérés à cette occasion.
Les Vénitiens vouloient que la Place
fût remise à la République, à qui le
Roy l'avoit enlevée. Les Suisses & les
Général du Pape s'y opposerent en
faveur de Maximilien fils de Ludovic
Sforza, & il fallut que les Vénitiens
cédassent.

La prise de Crémone obligea la Pa-
pe à quitter son camp de Pizzigone,
& à repasser l'Adda pour se jeter dans
Pavie. Les ennemis le suivoient tou-
jours; & dès qu'ils furent entrez dans
le Milan, il se fit une revolte gene-
rale dans le plus pais & dans toutes les
Places où la Garnison se trouvoit
nommément la Bourgeoisie.

Le Maréchal de Trivulze n'estant
plus en sûreté dans Milan, fit en-
voyer ses troupes dans le Château avec beau-
coup de vivres & de munitions, &
prit le chemin de Pizzigone avec sa

armée. Il fit faire promptement un
pont de bois sur le Tém pour s'é-
chapper de ce costé-là, avant que les
ennemis qui battoient déjà le Cha-
teau, eussent entièrement investi la
Place, & il fit passer la cavalerie sur
le pont, & une partie de l'infante-
rie suivie de quelques pieces de ca-
non.

Dès qu'on cessa de tirer du Cha-
teau, les ennemis jugerent qu'il estoit
abandonné, & ayant rompu la porte
du costé de la campagne, y entrerent
avant que les troupes Françoises fus-
sent toutes sorties de la Ville. Les
Suisses s'y jetterent par la porte du
Château, & vinrent les attaquer dans
la rue qui aboutissoit à la porte par où
l'on défiloit. Il y eut là un sanglant
combat; les Allemands qui estoient
restez avec les François y firent des
merveilles. La Palice, Louis d'Ar,
Léon d'Ar, & d'autres se firent
tuer. Les François furent vaincus,
mais ils se retirèrent dans le Château
avec leurs vivres & leurs munitions.

1512.

argent, que chacun un florin du Rhin, & qu'au lieu de six mille, que le Pape demandoit, il en marcha dix-huit mille, dans la seule esperance de se venger des François en les chassant du Milanez.

Ils partirent sur la fin de May, & cette irruption ne se fit pas comme les deux précédentes; avec cette aveugle impetuosité, que la seule prudence des Generaux François fit avorter: mais elle fût très-bien concertée, & ils prirent des mesures qu'on ne put rompre.

Buonacorsi.
Guicciard.
t. 10.

Ils n'entrèrent pas immédiatement dans le Milanez, où ils auroient pû estre arrestez aux détroits des montagnes, & affamez; mais ils prirent leur route par les Grisons & s'assemblerent à Coire. Les Grisons estoient allies de la France, dont ils recevoient de grosses pensions; mais ils l'estoient aussi des Suisses. Par cette raison ils leur accorderent le passage, & même grossirent leurs troupes par quantité de gens du pays, qui s'y joignirent. Ils entrèrent de-là dans le Trentin, où l'Empereur, quoiqu'il ne fust pas encore ouvertement déclaré contre la France, leur donna passage.

Ce qui embarras-
sant extrême-
ment le Gene-
ral de la Pa-
lice.

La Palice se voyant sur le point d'être accablé par tant de forces si supérieures aux siennes, rappella de la Romagne toutes les troupes qu'il y avoit laissées sous le Cardinal de S. Séverin. Elles n'en furent pas plutôt sorties, que toutes les Places qu'il y avoit soumises, rentrèrent dans l'obéissance du Pape. Les Suisses s'avancèrent jusques dans le Veronese, où ils devoient estre joints par l'armée des Venitiens & des autres Conféderez, tenant la Palice dans l'incertitude, s'ils se jetteroient dans le Ferrarois, ou s'ils tourneroient du costé du Milanez.

Dans ce doute, il s'avança jusqu'à

Castiglione dellé Stéveré vers le Lac de Garde, pour les suivre selon le parti qu'ils prendroient. Leur véritable dessein estoit d'entrer dans le Ferrarois: mais une Lettre de ce General qu'ils intercepterent, leur fit changer leur marche. Dans cette Lettre qu'il écrivoit au Tresorier de l'armée à Milan, il lui marquoit son embarras, & il ajoutoit que si les ennemis tournoient du costé du Milanez, il se croyoit perdu.

Il n'en fallut pas davantage pour leur faire prendre cette route; & dès qu'ils eurent esté joints par Paul Baglione General des Venitiens avec six mille fantassins, quatre cens Gendarmes, huit cens hommes de cavalerie legere, & une grosse artillerie, ils marcherent à Vallégio. La Palice l'abandonna, & leur laissa libre le passage du Mincio. Il se retira promptement à Ponté-Vico sur l'Oglio pour leur disputer le passage de cette riviere, n'ayant pas plus de six mille fantassins & mille Gendarmes; parce qu'il avoit esté obligé de renforcer les Garnisons de Bresse, de Pescaire, de Lagnago & de Bologne.

Le danger s'augmentoît tous les jours par la méfintelligence des Chefs, que la jalousie rendoit peu soumis à la Palice, & par les murmures des Gendarmes rebutez des extrêmes fatigues qu'ils essuyoient depuis si long-temps, n'ayant point eu de repos pendant tout l'hyver, leurs chevaux estant tous ruinez, & leurs équipages en très-mauvais estat: de sorte que la plupart souhaitoient que le Milanez fust bien-tost perdu, pour retourner en France.

Le Marquis de Mantouë fut en vain sollicité de s'opposer au passage des Conféderez par le Mantoüan: il s'en excusa sur l'impuissance où il estoit de leur resister. Ainsi la Palice hors d'estat de tenir la campagne, jettâ en-

1512.

Le danger aug-
mente par
la méfintelli-
gence des Of-
ficiers Fran-
çois.

1512.

core dans les principales Villes la plus grande partie de son armée, & se réserva un camp volant de deux mille fantassins qu'il joignit à ses Hommes d'armes, avec lesquels il se retrancha à Ponté-Vico. Il estoit-là à portée de se jeter dans Crémone, dans Bresse, dans Bergame, dans Milan, si quelque une de ces Places estoit assiégée, esperant toujours que les Suisses qui n'estoient point payez, pourroient se rebuter, & se retirer. Mais voyant les ennemis venir à lui, & craignant d'estre enveloppé s'ils passoient l'Oglio, il décampa avec précipitation, & vint se poster à Pizigitoné sur l'Adda.

La perte de Crémone donna commencement à une entiere revolution.

Ce mouvement, quoique nécessaire, donna commencement à une entiere revolution. La Ville de Crémone députa aux Conféderez pour se rendre : On accepta son offre à condition qu'elle payeroit quarante mille ducats pour la solde des Suisses ; & la Garnison Françoisse se retira dans le Chasteau. Il y eut de la contestation entre les Conféderez à cette occasion. Les Venitiens vouloient que la Place fust remise à la Republique, à qui le Roy l'avoit enlevée. Les Suisses & les Generaux du Pape s'y opposerent en faveur de Maximilien fils de Ludovic Sforce, & il fallut que les Venitiens cedassent.

Guicciardini lib. 10.

Revolte generale dans le Milanéz.

La perte de Crémone obligea la Palice à quitter son camp de Pizigitoné, & à repasser l'Adda pour se jeter dans Pavie. Les ennemis le suivoient toujours ; & dès qu'ils furent entrez dans le Milanéz, il se fit une revolte generale dans le plat païs & dans toutes les Places où la Garnison se trouvoit moins forte que la Bourgeoisie.

Le Maréchal de Trivulce n'estant plus en sûreté dans Milan, fit entrer les troupes dans le Chasteau avec beaucoup de vivres & de munitions, & prit le chemin de Piémont avec plu-

1512.

sieurs autres Seigneurs Italiens, les Cardinaux & les Evêques du Concile. Il emmenoit avec lui le Cardinal de Medicis ; mais Raynoldo Zatti Gentilhomme de Pavie à la teste de quelque païsans l'enleva à Basignana, au moment qu'on le faisoit monter sur le Pô, ayant mis en fuite les soldats qui le gardoient.

Dès que les Conféderez eurent passé l'Adda, Lodi & la Citadelle se rendirent sans coup ferir. Ils allerent de-là droit à Pavie, dont la presence du General & celle du Chevalier Bayard, de Louïs d'Ars & d'Humbercourt ne purent rassûrer la Garnison. La Palice la voyant si découragée, & n'osant se fier aux Bourgeois, jugea à propos de sauver ce reste de troupes. Il fit faire promptement un pont de bois sur le Tésin pour s'échapper de ce costé-là ; avant que les ennemis qui battoient déjà le Chasteau, eussent entierement investi la Place, & il fit passer la cavalerie sur le pont, & une partie de l'infanterie suivie de quelques pieces de canon.

Les troupes Françoises sont obligées d'abandonner Pavie.

Histoire du Chevalier Bayard, chap. 55.

Dès qu'on cessa de tirer du Chasteau, les ennemis jugerent qu'il estoit abandonné, & ayant rompu la porte du costé de la campagne, y entrerent avant que les troupes Françoises fussent toutes sorties de la Ville. Les Suisses s'y jetterent par la porte du Chasteau, & vinrent les attaquer dans la ruë qui aboutissoit à la porte par où l'on défiloit. Il y eut là un sanglant combat ; les Allemands qui estoient restez avec les François y firent des merveilles. La Palice, Humbercourt, Louïs d'Ars, soutinrent long-temps l'effort des ennemis, le Chevalier Bayard avec trente Hommes d'armes, arresta les Suisses, jusqu'à ce que le reste des troupes fust hors de la porte, & il eut en cette occasion deux chevaux tuez sous lui.

Y y ij

1512.

Sur ces entrefaites le Capitaine Pierrepont qui estoit hors de la Ville, vint l'avertir qu'il estoit temps de sortir; que les Suisses passoient le Tésin dans des bateaux, & que si on leur laissoit le loisir de former un gros corps de l'autre costé, on seroit enveloppé.

Bayard passa sur le champ la porte avec ses Gendarmes, & puis le pont, au bout duquel, du costé de la Ville, on avoit laissé trois cens Allemands, pour faire feu sur les ennemis qui suivoient. Par malheur pour eux, une grosse piece d'artillerie de celles qu'on avoit prises aux Espagnols à la bataille de Ravenne, fit par son poids enfoncer la premiere barque du pont, & les laissa à la merci des Suisses: les uns furent pris, les autres assommés, & quelques-uns se noyèrent dans la riviere. On acheva de rompre le pont, & Bayard en exécutant cet ordre, fut blessé d'un coup de Fouconneau entre le cou & l'épaule.

*Et d'évacuer
tout le Mila-
nez.*

Les ennemis ne pouvant plus suivre, la retraite se fit tranquillement jusqu'à Alexandrie, où ils trouverent le Maréchal de Trivulce qui avoit fait faire des ponts sur le Tanar pour leur passage. On abandonna la Place; toutes les autres du Milanéz, & Milan même ouvrirent leurs portes aux Confédérés, excepté les Châteaux de Milan, de Novare & de Crémone, Crème, Bresse, où Aubigny commandoit, & quelques forteresses de la Valteline & sur les confins des Suisses: mais celles de la Valteline se rendirent peu de temps après aux Grisons, & Lucarne aux Suisses.

*Gènes se ren-
dus aussi.*

La revolte est comme une maladie contagieuse, qui se répand bien loin en peu de temps, & ç'auroit esté un miracle, si les Génois en pareille occasion n'eussent pas fait paroître leur inconstance ordinaire. Janus Frégose

de tout temps ennemi mortel des François, voyant leurs affaires en un tel desordre, demanda aux Venitiens un corps de cavalerie & d'infanterie, & leur fit espérer, que dans la conjoncture présente, la faction qu'il avoit à Gènes feroit son devoir, dès qu'il paroistroit avec des troupes. La chose réussit: la Ville se souleva contre les François, qui étant en petit nombre & sans espérance de secours, abandonnerent la partie, & se sauverent dans le Chasteau & dans le Fort de la Lanterne. Les Bentivoglio s'enfuirent aussi de Bologne; de sorte qu'en moins de deux mois & demi depuis la bataille de Ravenne, les François perdirent presque tout ce qu'ils tenoient en Italie, & n'y purent conserver que Légnao, Crème, Bresse, Pescaire, le Chasteau de Novare, ceux de Crémone & de Milan, les deux Citadelles de Gènes; & la plupart de ces places furent contraintes de se rendre avant la fin de l'année; mais celles qui purent tenir, furent de bonnes ressources pour la France.

On peut s'imaginer quelle joye ces succès donnerent au Pape; & il en eut toute l'obligation aux Suisses, qui après avoir tant contribué à la conquête que le Roy avoit faite du Milanéz, le lui firent perdre, & augmentèrent merveilleusement par là la reputation de leur Republique. Aussi le Pape leur donna-t-il des marques de sa reconnoissance bien glorieuses pour eux, en envoyant aux Cantons une épée, un bouclier, un drapeau, & d'autres présents avec le titre d'Appuis & de Défenseurs de la liberté du saint Siege, tandis qu'il preparoit tous ses foudres contre la France & contre le Concile de Pise & de Milan, qui continua à Lion, où les Cardinaux du parti François s'étoient retirés: mais ces foudres ne furent lancés que sur la fin de cette an-

1512.

*Et les Suisses
sont la cause
de toutes ces
pertes.*

1512.

née, qui fut signalée par un événement, où le Roy d'Espagne porta son ambition & son injustice à un excès, que jamais la posterité ne lui pardonnera, pour ne rien dire de la mauvaise foi dont il usa en cette occasion envers ses Alliez mêmes. Je parle de la violente usurpation qu'il fit du Royaume de Navarre sur le Roy Jean d'Albret, de laquelle ce Prince ne put jamais avoir raison, & dont sa posterité tira depuis une funeste vengeance, en se séparant du corps de l'Eglise Romaine pour embrasser l'herésie de Calvin.

Usurpation
du Royaume
de Navarre
par le Roy
d'Espagne.

Il y avoit déjà long-temps que Ferdinand avoit de grandes vûes sur le Royaume de Navarre. Avant & après la mort du dernier Roy François Phœbus, il avoit proposé le mariage de son fils Jean qui mourut depuis, avec la Princesse Catherine sœur unique & heritiere de François. La disproportion de l'âge & plusieurs autres raisons firent rejeter cette proposition, & Jean d'Albret fut préféré à l'infant de Castille. Ferdinand n'ayant plus rien à esperer de ce costé-là, que par les broüilleries qu'il pourroit exciter dans le Royaume, attira à son parti le Comte de Lérin beau-frere de la Reine Isabelle sa femme, Connétable de Navarre & Chef de la Maison de Beaumont toujours ennemie de celle de Grammont, qui estoit très-attachée à la Maison d'Albret. Ces deux familles les plus puissantes du pays furent long-temps cause de bien des desordres en Navarre, en quelque façon comme les factions de Guelphes & des Gibelins en Italie.

Broüilleries
qui en furent
l'occasion.

Favin, Hist.
de Navarre,
liv. II.

Après ce mariage le Comte de Lérin qui avoit osé fermer les portes de Pampelune au Roy & à la Reine, fut obligé de sortir du Royaume & de se retirer sur les Etats du Roy d'Espagne, où ce Prince lui fit un établissement. Il se reconcilia depuis avec le Roy de Navarre, mais non pas avec

la Reine, qui soutint toujours hautement la Maison des Grammont. Plusieurs années après Cesar Borgia Duc de Valentinois neveu du Pape Alexandre VI. s'estant sauvé de sa prison d'Espagne, & réfugié chez le Roy de Navarre son beau-frere, broüilla de nouveau le Comte de Lérin avec ce Prince. Il se revolta encore; il en cousta la vie à Cesar Borgia qui fut tué dans cette guerre, & le Comte de Lérin obligé de sortir du Royaume & de se sauver en Arragon, y mourut.

1512.

Peu de temps après le Pape Jules II. ayant voulu disposer de l'Evêché de Pampelune en faveur du Cardinal Facio, & le Chapitre qui avoit élu le Cardinal Amanjeu d'Albret, frere du Roy soutenant son election, le Pape mit le Royaume de Navarre en interdit.

Ferdinand voyoit avec plaisir ces broüilleries entre le Pape & le Roy de Navarre, & les regardoit aussi-bien que la disgrâce de la Maison de Beaumont, comme des acheminemens à une prompte exécution de ses desseins. Les deux Rois, ainsi qu'il a coutume d'arriver entre les Princes voisins, avoient des prétentions sur certaines Places de la frontière qu'ils se disputoient l'un à l'autre; mais le Roy d'Espagne estoit en possession & le plus fort.

Ferdinand en
profite.

Il écoutoit néanmoins les Ambassadeurs du Roy de Navarre. Il promit d'en envoyer un à ce Prince, & le fit en effet. Cet Ambassadeur nommé Pedro de Hontenen demanda comme un préliminaire de la négociation, le rétablissement de Louis de Beaumont fils du Comte de Lérin dans ses biens paternels. Le Roy de Navarre le refusa, pénétrant aisément l'intention du Roy d'Espagne dans cette demande, qui estoit d'avoir dans le Royaume de Navarre un parti puissant, &

Mariana liv.
30. cap.
11. & 12.

1512.

toûjours prest à seconder ses mauvais desseins sur cet Estat.

Après ce refus, l'Envoyé d'Espagne sollicita le Roy de Navarre de se joindre à son maistre & aux Anglois, pour faire la guerre à la France, & entrer dans la ligue avec le Pape & les autres Confédérez. Ce Prince, qui n'avoit point d'autre appuy que le Roy de France contre la puissance d'Espagne, rejetta une telle proposition. On lui en fit une plus modérée, qui fut de demeurer neutre, de ne point permettre qu'on levast de troupes dans ses Estats pour le Roy de France, & de ne lui point donner passage pour venir attaquer l'Espagne : mais on ajouta une condition; c'estoit que pour assurance de la neutralité, qu'il envoyast en ostage à la Cour d'Espagne Dom Henry Prince de Navarre son fils aîné, ou bien qu'il livrast six de ses Places de la frontiere qu'on lui marqueroit, & que les Espagnols garderoient jusqu'à la fin de la guerre.

Il n'y avoit gueres de différence entre de telles propositions & une declaration de guerre ouverte, supposé qu'on persistât à les faire. Le Roy de Navarre, pour s'éclaircir entierement des intentions de la Cour d'Espagne, y envoya Dom Alphonse Carillo son Connestable avec le Maréchal du Royaume, à qui on ne donna point d'autre nouvel éclaircissement, sinon qu'on leur nomma les villes que le Roy d'Espagne vouloit avoir pour assurance de la neutralité : & ils virent bien que la guerre estoit résolüe, par les incartades fréquentes que leur firent le Comte de Lérin, & les autres de la Maison, ou de la faction des Beaumont.

Le Roy d'Espagne, pour ne pas manquer son coup, avoit differé à se declarer jusqu'à l'arrivée de six à sept mille Anglois qu'il attendoit de la

part de son gendre le Roy d'Angleterre ; & ils débarquerent en Biscaye au commencement de Juin sous les ordres de Thomas Marquis de Dorchester & d'Edouard Havart.

La veritable intention de Ferdinand estoit de persuader au Roy de Navarre, qu'il prétendoit porter la guerre dans la Guyenne conjointement avec les Anglois, & d'engager cependant ceux-ci à le seconder dans la conquête de la Navarre, sous prétexte qu'après qu'il l'auroit subjuguée, celle de la Guyenne seroit beaucoup plus facile. Mais les Anglois ne furent nullement de cet avis. Ils le sommèrent de la parole qu'il avoit donnée au Roy d'Angleterre de faire la guerre en Guyenne, & voyant que sans y avoir nul égard, il persistoit toûjours dans le dessein de la faire ailleurs, ils remonterent sur leurs vaisseaux & retournerent en Angleterre.

Quoique Ferdinand vist son attente trompée de ce costé-là, il ne laissa pas de suivre sa pointe ; parce qu'il avoit pris de telles mesures, qu'indépendamment de la jonction des Anglois, il estoit sûr de réussir. Le Comte de Lérin par le moyen des amis de sa Maison qui estoient en grand nombre, avoit intelligence dans les principales villes de Navarre, & le Roy Jean d'Albret toûjours amusé par l'esperance de la paix, se trouvoit très-foible. Frédéric de Toledé Duc d'Albe & le Comte de Lérin ayant promptement rassemblé toutes leurs troupes, fondirent tout à coup dans la Navarre le vingtième de Juillet, & vinrent droit à Pampelune, où ils avoient esperé de surprendre ce Prince : mais il eut le temps de se sauver à Lombiere, & d'envoyer la Reine sa femme, & ses enfans en Bearn sous la conduite de Manant de Navailles, qui se distingua beaucoup dans cette guerre.

Dès que les Generaux Espagnols

1512.

*Ses Generaux
fondent sur
Pampelune où
ils manquent
de surprendre
le Roy Jean
d'Albret.*

*Annales de
France.*

1512.

furent entrez en Navarre, ils firent répandre par-tout le bruit que Jean d'Albret estoit excommunié, & privé de ses Estats par le Pape, pour avoir adheré au Roy de France auteur du Schisme & du Conciliabule de Pise, & que tous ceux qui le soutiendroient, encourroient les mêmes censures. Cet artifice, la nombreuse armée du Duc d'Albe, la fuite du Roy, les mouvemens que se donnerent ceux de la faction des Beaumont eurent tant d'effet, que Pampelune se rendit le vingt-cinquième de Juillet sans coup férir.

Le Roy de Navarre consterné de la perte de Pampelune, envoya au Duc d'Albe pour offrir de subir telles conditions qu'on voudroit lui imposer, pour peu qu'elles fussent tolerables. Le Duc les envoya à Ferdinand, qui ne fit point d'autre réponse, sinon qu'il falloit que le Roy de Navarre lui livrast toutes les Places fortes de son Royaume, sans même déterminer le temps de la restitution, & qu'il lui donnast Henri son fils aîné pour estre élevé en Castille. Le Roy de Navarre sur cette réponse, & sur les avis qu'il eut que le Comte de Lérin avoit des intelligences jusques dans sa Cour pour se saisir de sa personne, se sauva en France par le Val de Baztan suivi du Maréchal Dom Pedro de Navarre & de la plupart des Seigneurs du parti des Grammont.

Après sa retraite, toutes les Villes & forteresses se rendirent au Duc d'Albe, excepté la Citadelle de Tudelle, qu'un brave Capitaine nommé Denis de Deça résolut de défendre, celle d'Estella, & quelques Chasteaux du Val de Ronçal & d'Amescun. La plupart de ces Places furent peu de temps après soumises par le Duc d'Albe, qui prit encore Saint Jean de

pied de Port, brûla Saint Jean de Luz, & rasa plusieurs Fortereses dans les environs, dont les François venant au secours du Roy de Navarre, auroient pû se rendre maistres, & entrer de-là dans son Royaume. C'est ainsi que la Navarre fut envahie, & quelque temps après unie à la Couronne d'Espagne sans retour.

Les Historiens Espagnols n'ont rien oublié, pour pallier l'injustice de cette usurpation, excepté Mariana le plus judicieux & le plus sincere de tous, qui n'osant parler ouvertement dans un pays où il n'auroit pû le faire avec sûreté sur un point si délicat, fait néanmoins assez entrevoir ce qu'il en pensoit.

Ils établissent le droit de leur Roy sur deux fondemens : sur le droit de conquête, & sur une Bulle du Pape Jules, qui avoit déposé le Roy de Navarre, & donné ses Estats au premier qui pourroit s'en emparer : mais le premier droit ne peut être legitime, que les causes de la guerre ne soient justes. Cette justice ne se rencontre ni dans le prétexte du rétablissement du Comte de Lérin, dont le pere avoit esté manifestement rebelle à son Souverain, ni dans celui du refus de donner passage aux troupes d'Espagne pour entrer en France ; car les Rois sont maistres dans leurs Etats, ils n'ont nulle obligation de les ouvrir aux ennemis de leurs Alliez, & de plus il y avoit un article * dans un Traité fait quelques années auparavant entre ces deux Couronnes, par lequel il estoit expressement dit qu'en cas de guerre entre la France & l'Espagne, le Roy de Navarre ne feroit point obligé de donner passage aux troupes du Roy d'Espagne. Les conditions proposées par ce Roy pour la sûreté de ses troupes

*Raisons des
Auteurs Es-
pagnols pour
pallier cette
usurpation.*

*La prise de
cette Capita-
le est bien-
tôt suivie de
celle de tout
le Royaume.*

* Il est fait mention de cet Article au Traité de Blois du mois de Juillet 1512.

1512.

estoit insupportables ; car on ne demandoit pas moins au Roy de Navarre que les six plus fortes Places de son Etat , & son fils aîné pour ostage ; & il n'y eut personne alors qui ne vîst que la Cour d'Espagne avoit formé le dessein de le dépouiller , lui & sa posterité de son Royaume.

Pour ce qui est de la Bulle de Jules II. on sçait assez que la Jurisprudence qui attribue au Pape le droit de disposer des Couronnes, n'est nullement reçue en deçà des Alpes ; que les Princes mêmes des pays d'au-delà n'en conviennent pas volontiers ; que Ferdinand , son interest mis à part , ne l'auroit jamais autorisée ; qu'elle a esté la source d'une infinité de malheurs dans l'Eglise & dans toute l'Europe aux siècles passez quand on a commencé à l'y introduire , & que les Papes les plus saints , les plus moderez & les plus sages ayant vu les mauvais effets qu'elle a produits , ne l'ont pas suivie. Mais sans entrer plus avant dans ces odieuses questions , la Bulle dont il s'agit n'a jamais esté montrée par les Espagnols en original. Leurs Historiens se contredisent sur les dates de cette Bulle. Pierre d'Anglerie , qui estoit à la Cour d'Espagne , écrit de Logrogno sur la fin d'Aoust de cette année , à un homme de qualité de ses amis , comme une nouvelle , qu'il estoit arrivé une Bulle de Rome qui anathématisoit le Roy de Navarre , pour avoir refusé de prendre les armes contre le Roy de France , que le Pape regarde comme un excommunié. Si c'est de celle-là dont les Espagnols veulent parler , elle est postérieure à l'invasion de Ferdinand , qui arriva au mois de Juillet. Elle ne peut donc l'avoir autorisé à la faire. De plus , le Roy de Navarre n'avoit jamais adhéré au Concile de Pise , & il ne fit alliance

Epist. 496.

offensive avec le Roy de France que le dix-septième de Juillet , lorsqu'il vit les Espagnols , & comme il le croyoit , les Anglois prests à fondre dans ses Etats. De sorte , qu'il n'arma précisément que pour sa défense , chose permise à tout particulier , & beaucoup plus à un Souverain.

Enfin les successeurs de Ferdinand eurent toujours du scrupule sur cet Article. Charles V. l'an 1548. estant attaqué à Ausbourg d'une maladie , dont il croyoit mourir , ordonna à son fils Philippe II. Roy d'Espagne , de faire examiner de nouveau cette affaire , & lui conseilla que s'il estoit possible , il épousast Jeanne d'Albret petite-fille du Roy & de la Reine dépossédez & leur heritiere legitime , à condition qu'elle renonçast à ses prétentions sur ce Royaume ; & on assure que Philippe II. donna par son Testament à Philippe III. son fils le même ordre qu'il avoit reçu de son pere touchant l'examen de la possession de la Navarre. Il est à souhaiter pour le salut de ces Princes que Dieu se soit contenté de ces dispositions testamentaires. Rien donc ne prouve mieux que tout ce que je viens de dire , l'injuste & violente conduite de Ferdinand , qui en se faisant honneur du glorieux nom de Catholique qu'il a transmis à ses successeurs , n'agit nullement en cette occasion , non plus que dans plusieurs autres , en Prince veritablement Chrétien.

Cependant le Roy n'eut pas plutôt appris le malheur de Jean d'Albret de la bouche de ce Prince même , qu'il grossit les troupes qui étoient déjà en Guyenne , & leur envoya ordre de marcher vers la Navarre , tandis que les garnisons des Places frontieres du Roussillon faisoient le dégast dans ce Comté , & que le Commandeur Prégent de Bidoux croisoit sur les costes d'Espagne.

1512.

Scrupules des Successeurs de Ferdinand , sur cet Article.

Le Roy de France envoie du secours à Jean d'Albret. Perrus de Angleria. Epist. 496. & 499.

Memoires de Martin du Bellai.

1512.

gne. Il mit à la teste des troupes de terre François Duc de Longueville, & Charles Duc de Bourbon Comte de Montpensier, qui avoient sous eux Odet de Foix Vicomte de Lautrec, la Palice, le Chevalier Bayard, & plusieurs autres Seigneurs qui s'étoient signalez en Italie.

Les contestations des deux Chefs furent un mauvais presage pour cette campagne. Le Duc de Longueville prétendoit que l'armée étant dans son gouvernement de Guyenne, il devoit y avoir le principal commandement, & le Duc de Bourbon en qualité de Prince du Sang ne vouloit point le lui ceder. Mais le Roy, pour remedier à cet inconvenient, leur donna un Generalissime, qui fut François Duc de Valois & Comte d'Angoulême heritier présomptif de la Couronne, âgé alors de dix-sept à dix-huit ans.

L'armée François se s'avança d'abord jusqu'à S. Jean de Pied de Port, où le Duc d'Albe estoit campé à la teste de celle d'Espagne. Le Comte d'Angoulême envoya au General Espagnol pour le défier à la bataille. Il lui répondit qu'il lui faisoit beaucoup d'honneur : mais qu'il avoit des ordres du Roy son maistre qui lui défendoient de l'accepter.

Sur cette réponse, comme la saison estoit déjà avancée, (car on étoit au mois d'Octobre,) on se hâta d'entrer en action. L'armée fut partagée en trois. On donna au Roy de Navarre deux mille Allemans, quatre mille Gascons conduits par les Seigneurs de Gondrin, de l'Arbouft & Polausic, & mille Hommes d'armes sous les ordres de la Palice, pour entrer en Navarre, où ce Prince avoit fait passer quantité de Lettres adressées aux principaux de la Noblesse, & à quelques Gouverneurs de Places Navarrois, qui s'estoient rendus aux

Tome V.

Espagnols. Il les y exhortoit à se remettre sous son obéissance, & leur promettoit non seulement le pardon de leur faute; mais encore de grandes récompenses, s'ils faisoient leur devoir, & contribuoient à son rétablissement.

Le Duc de Bourbon avec un autre corps entra dans le pays de Guipuscoa, fit le ravage, & prit sans résistance plusieurs petites Places, qu'il démolit, pour n'estre pas obligé d'affoiblir ses troupes.

Le troisième corps demeura aux environs de S. Jean de Pied de Port sous le Comte d'Angoulême & le Duc de Longueville.

Le Roy de Navarre rentra dans son Royaume par le Val de Ronçal. Il attaqua Burgui, força cette Place, & la garnison fut passée au fil de l'épée, sans excepter le Commandant Ferdinand Valdés. Plusieurs villes, comme Mirande, Tafalla, Aurillo, Sainte Care, & Stella une des plus considerables du Royaume, voyant leur Roy si bien soutenu, arborerent les étendarts. Presque toutes les Fortresses des Vallées de Ronçal & de Sennazar en firent autant.

De-là il marcha droit à Pampelune pour assiéger cette Capitale. Sur cette nouvelle le Duc d'Albe partit de Saint Jean de Pied de Port; & le Roy de Navarre fit en cette conjoncture une faute irréparable. S'il estoit venu au devant du Duc d'Albe, & qu'il se fust saisi des défilez des montagnes, il l'eust enfermé entre lui & le Comte d'Angoulême, & auroit fait perir son armée : mais il se laissa prévenir, & il lui en cousta sa Couronne. Le Duc d'Albe marchant avec une extrême promptitude, gagna la plaine, entra dans Pampelune, y mit une forte garnison, en chassa tous ceux de la faction des Grammont, & en sortit pour estre en estat de secou-

Zz

1512.

Ce Prince rentre dans son Royaume, où il reprend plusieurs places.

Mais ayant échoué devant Pampelune, il perd sans ressource sa couronne & ses Etats.

Favin, Hist. de Navarre. Mariana, &c.

Petrus de Angleria, Epist. 501.

1512.

rir de nouveau la Place, quand il en feroit besoin.

Nonobstant ce secours & quelques autres qui y entrèrent, le Roy de Navarre ne laissa pas d'en former le Siège, après avoir esté renforcé par Lautrec, qui lui amena quelques troupes de l'armée du Duc de Bourbon. Antoine de Fonsèque s'y défendit avec toute la valeur & toute la conduite d'un grand Capitaine, & soutint un grand assaut, où les François perdirent beaucoup de monde. Comme on se préparoit à un second, Dom Pedro Henriqués, Duc de Najare, parut sur les hauteurs avec un corps de 6. millehommes d'infanterie & une nombreuse cavalerie, presque toute composée de Noblesse Espagnole. Les troupes Françoises estoient extrêmement diminuées, la saison estoit très-rude, les Espagnols ayant repris la plupart des Places qui s'estoient rendues d'abord au Roy de Navarre, coupoient les vivres au camp des assiégeans, qui souffroient beaucoup. On présenta la bataille au General d'Espagne qui ne branla pas, demeurant avantageusement posté, & à portée d'attaquer le camp, si on donnoit l'assaut. La bravoure du Gouverneur & la sagesse du Duc de Najare concerterent le Roy de Navarre. Il fallut abandonner l'entreprise, & penser aux moyens de s'ouvrir le chemin au travers des Pyrenées. Ce fut avec beaucoup de peine & de perils. Les montagnards chargerent l'arrière-garde, & y assommerent quantité d'Allemands. Les Generaux François, vû l'impossibilité de traîner le gros canon par de si mauvais chemins, en enclouierent la plus grande partie & l'abandonnerent. Enfin l'armée entra en France toute délabrée, & les Anglois ayant fait tourner teste aux François du costé de la Picardie, le Roy d'Espagne demeura en paisible

possession du Royaume de Navarre.

1512.

Je ne sçai pourquoi plusieurs de nos Historiens ont placé cette expedition en 1513. car par les dates des Lettres de Pierre d'Anglerie qui estoit à la Cour d'Espagne, & qui rendoit à ses amis un compte exact de ce qui se passoit alors, il est constant qu'elle se fit en 1512. & que le Siège de Pampelune fut levé le dernier jour de Novembre de cette année-là, funeste à la France par tant de fâcheux evenemens au-delà des Alpes & au-delà des Pyrenées.

Epist. 509.

Peu de jours avant le commencement du Siège de Pampelune, Ferdinand d'Arragon fils de Frédéric, dernier Roy de Naples de cette branche, voulut s'échapper de la Cour d'Espagne, pour se réfugier à l'armée de France. S'il avoit réüssi, le Roy d'Espagne auroit couru grand risque de perdre le Royaume de Naples, vû la disposition où les Princes Italiens estoient de chasser d'Italie tous les estrangers; mais le complot fut découvert, & ce Prince fut mis en lieu d'assurance, sans espoir de recouvrer jamais sa liberté.

Bonheur du
Roy d'Espagne
en cette occa-
sion.

Le Roy d'Espagne sorti si heureusement d'une guerre qui l'avoit extrêmement allarmé, & voyant les François hors du Milanez, revoqua l'ordre qu'il avoit donné à Gonsalve pour le voyage d'Italie. Il avoit eu recours à lui contre son inclination, & par la seule crainte de perdre le Royaume de Naples. Ce grand homme en pensa mourir de chagrin. Il ne pouvoit lui arriver rien de plus glorieux, que de voir son maistre contraint de rendre justice à son mérite aux yeux de toute l'Europe, & d'avoir esté jugé le seul capable, ensuite de la défaite de Ravenne, de sauver le Royaume de Naples, après en avoir autrefois fait la conquête.

1512.

Il reçut ce contre-ordre comme il estoit prest de monter sur la Flotte d'Espagné au port de Malgue. Le ressentiment qu'il en fit paroître acheva de le perdre dans l'esprit du Roy d'Espagne, qui par le refus de toutes les graces qu'il lui demanda depuis, l'obligea à se retirer à une maison de campagne, où il mourut quelques années après. Exemple signalé de l'injustice de la Cour, & de la vanité des esperances, dont se repaissent ceux qui y vivent.

Le Pape met la France en interdit, & spécialement la Ville de Lion, où avoit esté transféré le Concile de Pise.

Concil. Latran. Session. 4.

Le Pape apprit avec une extrême joye, la nouvelle disgrâce du Roy de France, dont il avoit déjà mis le Royaume en interdit, & spécialement la Ville de Lion, où l'on continuoit le Concile de Pise. Il publia ensuite une espee de Monitoire, & puis une Bulle contre la fameuse Pragmatique Sanction, qui malgré les efforts de Louis XI. au commencement de son regne, n'avoit pû estre abolie en France, & qui par un Decret du Concile national de Tours de l'an 1510. avoit esté remise en pleine vigueur. Par ce Monitoire, & par cette Bulle, il citoit tous les fauteurs de la Pragmatique, de quelque rang & dignité qu'ils fussent, même Royale, pour comparoître dans un certain temps devant le Concile de Latran qu'il tenoit actuellement, afin d'y rendre compte de leur conduite sur cet article, & de se soumettre à son jugement; & ce fut vers ce même temps-là, que l'Empereur par la bouche de l'Evêque de Gurk son Ambassadeur, declara qu'il adheroit au Concile de Latran; qu'il revoquoit tout ce qu'il pouvoit avoir fait en faveur du Concile de Pise, & condamnoit tout ce qui avoit esté résolu là-dessus à Tours par l'Eglise Gallicane.

Le Roy de son costé se voyant

ainsi poussé, faisoit valoir autant qu'il lui estoit possible le Concile de Pise. Il envoya Pierre Cordier Professeur en Droit en l'Université de Paris aux Roys d'Ecosse & de Danemarck, pour les engager à reconnoître ce Concile. Le Roy d'Ecosse assembla les Prélats de son Royaume à Edimbourg, où la chose fut proposée. Il y fut vivement disputé pour & contre: l'Envoyé de France s'y efforça de prouver que le Concile de Pise avoit esté legitimelement assemblé; qu'estant un Concile general, & par conséquent superieur au Pape, il avoit dû s'y soumettre, & que l'autre qui avoit esté convoqué à Rome, estoit Schismatique.

Le Roy d'Ecosse, après avoir entendu tout ce qui s'estoit dit sur ce sujet, répondit à l'Envoyé, qu'il estoit très-disposé à faire ce que le Roy de France son allié souhaitoit de lui: mais que c'estoit avec beaucoup de chagrin, qu'il le voyoit broüillé avec le Pape; qu'il feroit tout ce qui dépendroit de lui pour les reconcilier, & qu'il enverroient pour cela des Ambassadeurs de Lion à Rome.

Le Roy de Danemarck en fit encore moins que le Roy d'Ecosse. Il dit seulement qu'il assembleroit ses Evêques, pour délibérer des moyens de restablir la paix dans l'Eglise; qu'il prieroit le Pape de convoquer un Concile en Allemagne pour la commodité des Princes du Nort trop éloignés d'Italie; qu'il tâcheroit d'engager les Princes d'Allemagne à faire la même demande, & que si l'on suivait sur cela ses intentions, il solliciteroit jusqu'au Duc de Moscovie, de contribuer par ses Ambassadeurs, à rendre le repos à l'Eglise déjà trop troublée par les dissensions des deux Puissances. C'est de quoi l'Envoyé de France rendit compte aux Cardinaux & aux Prélats du Concile de Pise as-

Zz ij

1512.

Epist. Petri
Cordier ad
Patres Con-
cil. Pis.

Se. 1.

1512.

semble à Lion, par une Lettre qu'il leur écrivit après son retour.

Mais le Pape & les autres Confédérez, après avoir chassé les François du Milanez, estoient pour le moins autant occupez à ménager chacun leurs interêts particuliers en cette conjoncture, qu'à soutenir l'autorité du Concile de Latran.

*Differentes
vûes des Con-
fédérez.*

Malgré leur confédération, leurs vûes estoient bien opposées. Le Pape vouloit dépouiller le Duc de Ferrare, & réunir ce Fief au S. Siege, & outre cela, retenir Parme, Plaisance & Reggio dans le Modénois, qui s'estoient rendu à lui. Fabrice & Prosper Colonne, que les Espagnols soutenoient, s'opposoient au dépouillement du Duc de Ferrare; parce que ce Duc ayant fait Fabrice prisonnier à la bataille de Ravenne, lui avoit donné genereusement sa liberté; & ce Seigneur par reconnoissance, avoit obtenu un sauf-conduit du Pape pour le Duc, afin qu'il vint lui-même à Rome traiter de son accommodement: mais sur quelque soupçon qu'il eut, qu'on vouloit faire arrester ce Prince, il l'avoit lui-même fait évader, & le Pape en fut fort irrité.

*Guicciard.
l. 11.*

Pour ce qui est de Parme, de Plaisance & de Reggio, l'Empereur s'opposoit à ce que ces Places demeurassent au Pape, soutenant que c'estoient des dépendances du Duché de Milan. Les Suisses & les Venitiens s'y oppoient pareillement, pour ne point trop affoiblir la puissance de Maximilien Sforce, qu'ils vouloient établir dans le Duché de Milan. Les Confédérez ne pouvoient non plus convenir sur l'article de ce Duché. L'Empereur & le Roy d'Espagne pensoient à le faire tomber à un de leurs petits-fils, c'est-à-dire, à Charles Prince d'Espagne, ou à Ferdinand son frere. Les Suisses, les Venitiens & le Pape n'en estoient pas d'avis, jugeant

qu'il estoit contre leur sûreté d'avoir un voisin si puissant, & prétendoient qu'on y reestablish Maximilien Sforce, comme heritier de son pere Ludovic Sforce, à qui ce Duché avoit appartenu.

1512.

De plus le Pape & les Espagnols avoient pris la résolution de reestablish les Médicis dans Florence, & d'en chasser le Gonfalonnier Pierre Soldérino. Mais le Pape souhaitoit ce rétablissement beaucoup plus que les Espagnols, qui se feroient contenter d'une grosse somme d'argent qu'ils demandoient aux Florentins, pour leur laisser leur liberté.

L'Empereur de son costé demandoit à rentrer dans les Places des Venitiens, dont il devoit estre mis en possession par le Traité de Cambray. Il insistoit principalement sur la restitution de Vicence, & exigeoit d'autres choses très-peu honorables & fort onereuses à la Republique. Enfin à mesure que les François rendoient les Fortereses qu'ils tenoient encore en Italie, il y avoit toujours de nouvelles contestations, lorsqu'il estoit question de convenir à qui elles seroient remises.

L'article de Florence fut un des premiers terminez par voye de fait; car les Espagnols ayant forcé Prato, Place de la Republique, reestablish les Médicis dans Florence avec la même autorité que leurs prédecesseurs y avoient eue.

Les Suisses dont le nombre croissoit tous le jours en Italie, vinrent à bout de faire reconnoître Maximilien Sforce pour Duc de Milan; & il fut reçu dans cette Capitale avec une extrême joye du peuple, qui souhaitoit depuis long-temps d'avoir, comme autrefois, son Prince particulier.

Durant ces diverses intrigues, les Commandans des Places d'Italie restées aux François, étant investis de

1512.

toutes parts & manquant de vivres, estoient obligez de les rendre les unes après les autres ; & suivant l'ordre qu'ils en avoient reçu de la Palice avant sa retraite d'Italie, toute leur attention estoit à mettre, en les rendant, la division parmi les Confédérez.

Légnago fut une des premières qui capitulèrent, c'estoit une forte Place sur l'Adige, du Domaine de Venise, & une clef des Estats de cette Republique. Les Venitiens firent de très-grandes offres au Commandant, pour qu'il la leur livrast ; mais sans y avoir aucun égard, il la remit entre les mains de l'Evêque de Gurk Ambassadeur & Lieutenant General de l'Empereur en Italie. Les Venitiens en furent si irrités, que nonobstant le sauf-conduit de l'Ambassadeur, ils firent attaquer la garnison durant sa marche, & lui enlevèrent tous ses bagages. Le Commandant de Pescaire à l'entrée du Lac de Garde, tint la même conduite ; Aubigni Gouverneur de Bresse, sollicité en même temps par les Venitiens, par l'Evêque de Gurk, & par le Viceroy de Naples, la rendit à celui-ci. Après la reddition, l'Evêque de Gurk la demanda avec instance au Viceroy, comme une ancienne dépendance du Duché de Milan Fief de l'Empire : mais il la lui refusa, & se contenta, pour ne le point trop chagriner, de dire qu'il ne vouloit pas la retenir au nom du Roy d'Espagne, mais au nom de la Ligue.

Les Venitiens furent plus heureux pour la Ville de Crème demandée fortement par les Suisses pour le nouveau Duc de Milan. Ils gagnèrent à force de promesses Benedetto Crivello qui en estoit Gouverneur ; & celui-ci avec le consentement de Duras Commandant du Chasteau, la leur livra. Enfin le Chasteau de Novare fut

rendu au Duc de Milan. La Citadelle de Gènes appelée le Chastelet, fut contrainte de capituler avec les Génois, Philippe de Ravestein qui y commandoit ne pouvant plus tenir. De sorte qu'il ne resta plus aux François que la Lanterne de Gènes, & les Chasteaux de Crémone & de Milan.

Les Confédérez virent bien que leurs divisions pourroient avoir de fâcheuses suites pour leur parti, & que le Roy de France, qui n'avoit pas encore abandonné le dessein de conquérir le Duché de Milan, pourroit s'en prévaloir ; c'est pourquoi ils convinrent ensemble d'une Conférence à Rome en présence du Pape, où les Plenipotentiaires de tous les intéressés se trouveroient, pour travailler de concert à la sûreté de la cause commune. La plus grande difficulté qu'il y eut, fut à accorder l'Empereur avec les Venitiens. Le Pape employa en vain toute son adresse, les prières, les menaces, pour obliger ceux-ci à satisfaire ce Prince ; & ne pouvant en venir à bout, il leur déclara qu'il les abandonnoit, & se liguâ contre eux avec l'Empereur. Il y trouva fort son compte ; car un des articles du Traité, fut que Parme, Plaisance & Reggio demeureroient au S. Siege avec cette clause seulement, *sans préjudice des droits de l'Empereur.*

Cette rupture du Pape avec les Venitiens l'empêcha d'attaquer le Duc de Ferrare, & lui fit remettre cette entreprise jusqu'au printemps de l'année suivante. Mais Dieu ne permit pas qu'il entretînt plus long-temps le trouble dans l'Europe, lui qui par sa qualité de Pere commun des Chrétiens, devoit par toutes sortes de moyens y établir la tranquillité : car après avoir encore donné de nouvelles marques de sa haine contre le Roy, & sollicitant instamment le Roy

1512.

Le Pape rompt avec les Venitiens. Guicciard. liv. 11.

Petrus de Angleria Epist. 512.

1513.

Et meurt peu après.

1513.

Gnicciard.
li. 11.Caractere du
nouveau Pape
qui prit le nom
de Leon X.Petrus de
Angleria.
Epist. 515.

d'Angleterre, d'employer toutes les forces de son Royaume contre la France, jusqu'à lui offrir de lui faire transporter & à ses successeurs le Titre de Roy Très-Chrétien par un décret du Concile, de prononcer la Sentence de déposition contre le Roy de France, & de lui faciliter la conquête des Estats de ce Prince, en les donnant à celui qui pourroit le premier s'en emparer, il fut attaqué d'une fièvre qui l'emporta le vingt & unième de Fevrier de l'an 1513. après un Pontificat de neuf ans, trois mois & vingt & un jours. C'estoit un homme né avec de grands talens pour le gouvernement de tout autre Estat, que de celui de l'Eglise. On lui donna pour successeur l'onzième de Mars suivant, Jean Cardinal de Médicis, âgé seulement de trente-sept ans, qui prit le nom de Leon X. & fut couronné l'onzième d'Avril: c'estoit à pareil jour qu'il avoit esté fait prisonnier à la bataille de Ravenne l'année précédente.

La création du nouveau Pape tint toute l'Europe en suspens. Il estoit d'un caractere tout different de celui de son prédecesseur, d'une humeur douce, porté à la paix, & prenant autant de plaisir aux Conférences des Scavans dans son cabinet, que Jules II. en trouvoit à la teste d'une armée, ou au siege d'une Place: mais l'agitation de l'Europe avoit esté jusqu'alors trop grande, pour que le calme y fust si-tost restabli.

Le Roy ayant appris la mort de Jules, avoit envoyé à Rome couriers sur couriers, pour obtenir du Sacré Collège, qu'on suspendist l'élection du Pape jusqu'à l'arrivée des Cardinaux de Saint Séverin & de Sainte Croix; mais ceux-ci en abordant à Livourne, apprirent l'élection du Cardinal de Médicis. Ils ne laisserent pas de poursuivre leur chemin jusqu'à Florence,

où ils reçurent ordre de sa part de demeurer. Quoiqu'on leur y donnât des Gardes, on les traitoit avec honneur; & on leur fit esperer leur grace, pourvu qu'ils adhéraissent au Concile de Latran. Le Roy lui-même y estoit très-disposé, toujours cependant en resolution de reconquerir son Duché de Milan & la Ville de Gènes.

Afin d'y parvenir il fit de grands préparatifs pendant tout l'hyver, & employa tous les moyens imaginables, pour rompre la ligue, dont il avoit ressenti de si funestes effets. Il envoya, non pas en son nom, mais au nom de la Reine, deux Peres de l'Ordre de Saint François au Roy d'Espagne, qui avoit lui-même coutume de se servir de Religieux dans ses négociations. Ils furent accompagnés par un Espagnol nommé Jacques domestique de la Reine, & on le reçut très-bien. Le Roy d'Espagne après les avoir entendus, envoya en France N. Conchillo Evêque de Lérida, & quelque temps après Pédro Quintana, avec lequel on conclut une Trêve d'un an seulement pour les Frontières d'Espagne & de France. Les deux Rois y trouvoient leur compte; le Roy d'Espagne demeurant par-là en possession paisible de la Navarre, & le Roy de France n'estant point obligé de tenir d'armée de ce costé-là.

La rupture du feu Pape avec les Venitiens, que son successeur ne put regagner, parce qu'il vouloit comme lui, les obliger à se reconcilier avec l'Empereur à des conditions trop dures, les rendit faciles à s'unir avec le Roy; & la ligue défensive & offensive fut conclue à Blois le quatorzième de Mars entre lui & la République, contre le Pape & l'Empereur, & contre tous ceux qui se joindroient à eux. Ce Traité se fit par l'entremise du Provéditeur André Gritti qui a-

1513.

Trêve d'un an
entre les Rois
de France &
d'Espagne.

Epist. 516.

Epist. 517.

Suivie d'une
Ligue des Venitiens avec
le Roi.Mocénigo.
Traité de
Blois du 23.
Mars 1513.

1513.

voit esté pris à la journée de Bresse & estoit encore prisonnier en France. Le principal article fut que le Roy garderoit le Crémontois & la Giradadda, & que les Venitiens rentreroient en possession du Bressan & du Bergamasque. Mais le point le plus important à quoi le Roy pensoit plus qu'à tout le reste, estoit de détacher les Suisses du parti des Confédérez; & il ne put y réussir.

Il leur avoit envoyé Louïs de la Trimouille, sous la conduite duquel les Suisses avoient autrefois fait de si belles choses à la conquête de Milan, & qu'il destinoit à commander son armée d'Italie. Dès qu'il parut à Lucerne, où la Diète se tenoit, il fut insulté par le peuple; les femmes le contraignirent de sortir de l'Eglise, le traitant d'excommunié, comme adhérent au Concile de Pise; & il ne put tirer d'autre réponse des Suisses plus fiers que jamais, sinon qu'ils seroient amis de la France, pourvu que le Roy n'attaquât ni le Pape, ni le nouveau Duc de Milan, qu'ils avoient pris sous leur protection. Le Maréchal de Trivulce se rendit à la Diète, sous prétexte d'un intérêt particulier pour une de ses Terres qui estoit enclavée dans celles des Cantons; mais on ne voulut pas seulement lui permettre de parler des affaires de France, & on l'empêcha d'avoir aucun commerce avec la Trimouille.

Nonobstant l'opiniâtreté des Suisses, le Roy ne se désista pas de son entreprise sur le Milanais, y étant sur tout sollicité par Trivulce, qui avoit un grand patrimoine dans ce Duché, & de grandes Terres, dont le Roy avoit recompensé ses services. Ce Maréchal fut envoyé à Turin, pour disposer toutes choses à l'ouverture de la campagne, & assurer d'un prompt secours le Chevalier de Louvain qui commandoit au Chasteau de Milan,

Janot d'Herbouville Gouverneur de celui de Crémone, & ceux des autres Places qui restoient aux François en Italie. Le Maréchal s'avança en effet vers le Milanais sur la fin d'Avril avec une partie des Troupes Françaises, pour y attendre la Trimouille qui devoit les commander en chef, & il y negocia de nouveau inutilement avec les Suisses.

Le Pape, qui n'avoit encore ni l'expérience du Gouvernement, ni un génie d'aussi grande étendue que son prédécesseur pour les affaires de politique & de la guerre, estoit fort embarrassé en de si dangereuses conjonctures. Il souhaitoit la paix; mais il auroit voulu que le Roy de France avec qui il négocioit toujours secrètement, y eût consenti, en renonçant au Duché de Milan, à quoi on ne voyoit nulle apparence. La Trêve que le Roy d'Espagne avoit faite avec la France, le mauvais estat de la santé de ce Prince qui s'affoiblissoit de jour en jour, la conduite que les Espagnols avoient tenuë après la mort de Jules en se saisissant de Parme & de Plaisance, pour les réunir, disoient-ils, au Duché de Milan, le peu de fond qu'il pouvoit faire sur un Prince du caractère de l'Empereur, tout cela l'inquiétoit beaucoup. D'ailleurs il se voyoit soutenu des Suisses, dont le nombre augmentoit tous les jours en Italie; & il sçavoit les grands apprests du Roy d'Angleterre, qui se disposoit à entrer en France par la Picardie, & dont la diversion partageroit extrêmement les forces des François.

Le parti qu'il prit dans cette incertitude, fut de faire toujours paroître beaucoup d'inclination pour la paix, & de desir de voir le Roy de France reconcilié avec le saint Siege, de faire esperer aux Cardinaux du parti François leur absolution & le rétablissement dans leur dignité, & toutefois de

Petrus de
Angleria.
Epist. 515.

Guicciard.
lib. 11.

Ce Monarque
entreprend de
reconquerir le
Milanais.

Memoires du
Bellay liv. 1.

1513.

*Le Maréchal
de Trivulce se
rend maître
d'Ast &
d'Alexan-
drie.*

*Guicciard.
l. 11.*

demeurer uni avec les Suisses, l'Empereur, le Roy d'Angleterre & le Roy d'Espagne, tant qu'il les pourroit retenir dans ses intérêts.

Cependant le Maréchal de Trivulce avec un détachement sous les ordres du Comte de Musocco son fils se rendit maître d'Ast, & puis d'Alexandrie, & ravitailla le Chateau de Milan de concert avec Sacromoro Visconti, qui devoit incessamment en faire le siège. Ce Seigneur avoit abandonné le nouveau Duc de Milan, & s'estoit déclaré pour les François. Les Bourgeois, d'ailleurs très-mécontents des Suisses qui les avoient rançonnés impitoyablement, suivirent son exemple sur le bruit qui courut, que le Viceroy par ordre du Roy d'Espagne, se retiroit avec les troupes Espagnoles au Royaume de Naples. Les Venitiens entrèrent en même-temps dans le Crémonois, & Alviane qu'ils avoient fait General de leurs troupes avec la même autorité que le Comte Pétilliane l'estoit autrefois, s'empara de la Ville de Crémone; & par-là d'Herbouville Gouverneur du Chateau qui estoit fort pressé, se vit hors de danger. Vallégio, Pescaire, la Ville de Bresse se rendirent à ce General, & Soncino, Lodi, & quelques autres Places des environs éleverent sur leurs Tours l'Etendart de France.

*Et la flotte
Françoise sur-
prend Genes
qui rentre de
nouveau sous
la domination
du Roy.*

Tandis que cela se passoit dans le Milanez, la flotte de France composée de neuf Caleres & de quelques autres Vaisseaux François parut devant Gènes. Les Fiesques & les Adornes n'attendoient que son arrivée, pour se soulever en faveur de la France: & ils le firent avec tant de succès, que les Frégates furent obligées d'abandonner la partie. Le Doge, après avoir jetté quelques troupes dans une des citadelles appelée le Chastelet, se sauva. Les François se rendirent maîtres de la Ville, ravitaillèrent la Lanterne,

autre Citadelle qu'ils avoient toujours conservée, & Antoine Adorne fut fait Gouverneur de la Place pour le Roy de France. La flotte François se sacqua encore la Spécia, & s'arresta à Porto Vénéré.

Tous ces progrès surprenans se firent à la vûe des Suisses & des Espagnols qui n'agissoient point de concert: car les Suisses vouloient se battre, & le Viceroy de Naples avoit ordre du Roy d'Espagne de conserver ses troupes, ordre qu'il exécuta ponctuellement, & qui estoit fort conforme à son humeur timide & peu guerrière.

Il ne restoit plus que Côme & Novare au nouveau Duc de Milan, que les Suisses avoient eu d'abord dessein de conduire à Alexandrie: mais ayant esté prévenus par Trivulce, ils le menerent à Novare, résolu de défendre cette Place jusqu'à l'extrémité, en attendant un renfort de dix mille hommes que les Cantons leur envoyoient.

Quand on sçut en Espagne qu'il s'estoit retiré à Novare avec les Suisses, on y appréhenda qu'il n'eût le même sort que son pere Ludovic, qui avoit esté livré autrefois par les Suisses mêmes aux François & dans cette même Place; d'autant plus que parmi les Capitaines Suisses de la garnison de Novare, il y en avoit plusieurs qui avoient esté de la conspiration contre Ludovic, & que les mêmes Generaux, sçavoir la Trimouille & Trivulce, commandoient l'armée François. Mais quand cela se fit, les Suisses n'estoient pas animés contre la France comme ils l'estoient alors.

La Trimouille qui arriva sur ces entrefaites avec six mille Lansquenets, quatre mille hommes d'infanterie François, & quelques compagnies de Gendarmes, estoit bien res-

*Siege de No-
vare levé par
la Trimouille.*

*Guicciard.
l. 11.*

solu.

1513.

1513.

solu de ne pas laisser échaper le nouveau Duc de Milan, & il assûra le Roy qu'il lui envoyeroit bien-tost le fils prisonnier en France, comme il lui avoit autrefois envoyé le pere. Il ne tarda pas en effet à venir mettre le siege devant Novare, quoique contre l'avis du Maréchal de Trivulce, qui ne vouloit pas qu'on s'engageast à cette entreprise, avant que six mille autres Lansquenets envoyez au Roy par le Duc de Gueldre sous la conduite de Tavanès, & qui estoient déjà au Val de Suze, fussent arrivez.

Memoires du
Bellai.
liv. 1.

Lib. II.

Dès que l'armée Françoisse fut campée devant Novare, la Trimouille vit bien par la contenance des Suisses, que son expedition ne seroit ni si prompte, ni si aisée qu'il se l'estoit figuré. Le canon fit une grande brèche à la muraille. Les François, au rapport de Guichardin, donnèrent l'assaut, & ayant esté repoussez avec grande perte, levèrent le siege. Les Memoires du Bellai disent le contraire, & que la Trimouille prévoyant qu'il ne pourroit emporter la Place qu'avec une grande perte de ses gens, ne donna point l'assaut, pour estre en estat de résister au grand secours des Suisses, qui ayant pris leur route par le Val d'Aost & par Yvrée, approchoient de Novare. Ils se contredisent encore sur un autre point; l'Auteur Italien disant que l'action qui suivit, se fit avant l'arrivée du secours, & l'Historien François, que l'armée Suisse ayant évité celle de France, entra dans Novare. Quoi qu'il en soit, l'armée Françoisse ne s'éloigna que de deux milles de la Place, & vint se camper auprès de Trécato sur un canal qui va à Vigévano, en un endroit marécageux, fort coupé de fosses & très-embarrassant pour la cavalerie.

Les Lansquenets estoient à la teste du camp du costé de la Ville, ayant

Tome V.

devant eux l'artillerie, mais sans retranchement; parce que le General n'avoit pas eu le temps, ou la précaution d'en faire, ou comme a écrit un de nos Historiens, il n'en fit point, pour ne pas détruire une maison qui appartenoit au Maréchal de Trivulce. Derriere les Lansquenets estoit l'infanterie Françoisse, & puis la cavalerie.

Les Suisses à la persuasion du Capitaine Mottino prirent une résolution des plus hardies qu'on eust vû de long temps, qui fut d'attaquer sans cavalerie & sans artillerie, un camp où il y avoit beaucoup de l'une & de l'autre; mais ils comptoient sur la surprise, persuadez qu'on ne les attendoit pas.

Ils sortirent à minuit de Novare le fixième de Juin, & se partagèrent en deux corps, l'un de six mille hommes pour venir attaquer les Lansquenets & l'artillerie, & le reste à leur droite composé la plupart de l'élite de leurs piquiers, pour arrester la cavalerie, lorsqu'elle viendroit au secours de l'infanterie.

Comme les jours estoient alors les plus longs de l'année, il estoit jour, avant qu'ils eussent rangé leurs troupes en bataille. La Trimouille fut averti assez à temps, pour donner ses ordres aux siennes, & elles estoient à peu près chacune dans leurs postes, quand les Suisses approchèrent.

Vingt-deux pieces d'artillerie qui estoient à la teste des Lansquenets, firent de terribles escarres dans les bataillons Suisses. Ils essuyèrent ce grand feu avec une intrepidité sans exemple. On voyoit des files toutes entieres emportées, & la brèche aussi-tôt remplie par d'autres soldats, les bataillons marchant toujours également ferrez.

Ils approchèrent de cette sorte jusqu'au canon, que les Lansquenets

Aaa

1513.

Memoires du
Bellai.

Les Suisses
viennent at-
taquer son
Camp.

1513.

défendirent pendant près de deux heures avec une bravoure extrême, que leur inspiroient la jalousie & la haine qui estoient depuis long-temps entre les deux Nations; aussi-bien que la présence des deux Generaux François, qui firent dans cet assaut tout ce qu'on pouvoit attendre de leur experience, de leur fermeté & de leur courage; mais enfin les Lansquenets furent poussez de telle sorte, que les Suisses s'emparèrent de l'artillerie, & la tournèrent contre l'armée François.

Et l'emportent après un combat fort opiniasté.

Si la cavalerie avoit pû joindre les Suisses qui attaquoient, & les prendre en flanc, ils n'auroient pû éviter leur défaite, vû la longue résistance des Lansquenets: mais outre les files de piquiers dont ils estoient couverts, qu'il auroit fallu enfoncer, ils avoient à un de leurs flancs, un bois, & à l'autre un terrain où les chevaux enfonçoient jusqu'aux jarrets; & il estoit si coupé de fossez, qu'il estoit impossible d'y marcher en ordre. Ainsi les Gendarmes furent les spectateurs du combat, sans pouvoir presque y avoir de part. Il n'y eut que Robert de la Mark pere du Seigneur de Fleuranges General des Lansquenets & du Seigneur de Jamets, qui ayant appris que ses deux fils ne paroissent plus parmi les combattans, & les croyant morts, passa malgré les fossez avec cent hommes d'armes, perça le gros des Suisses, & les ayant écartez dans l'endroit où il donna, trouva ses deux fils couchez par terre, & les fit emporter l'un & l'autre blesez: Fleuranges l'aîné avoit quarante-six blessures.

Memoires du Maréchal de Fleuranges.

Memoires du Bellai l. 1.

Grand massacre de l'infanterie Française & Allemande.

Dès que l'artillerie eut esté prise, tout plia; la Trimouille blessé à la jambe voyant la chose sans remede, fut contraint de se retirer lui-même. La cavalerie fit très-peu de perte, les Suisses n'en ayant point pour la pour-

suivre; mais ils firent un grand massacre de l'infanterie tant Allemande que Française. Les Italiens le font monter trop haut, quand ils comptent jusqu'à dix mille morts; il faudroit pour cela que presque tout y eût péri: car la Trimouille n'en avoit pas conduit davantage à Novare, & le Maréchal de Trivulce n'en avoit gueres avec lui. Les Memoires de Fleuranges disent qu'on ne perdit que deux mille Lansquenets & peu de François. Les gens de marque qui y périrent, furent Louïs de Pierre-Buffiere, Seigneur de Chasteau-neuf & Coriolan Trivulce parent du Maréchal, & presque tous les Officiers des Lansquenets. Robert de la Marck, Seigneur de Sedan, pere de Robert de la Marck, Seigneur de Fleuranges, à la teste de ses Gendarmes sauva le tresor de l'armée qui estoit de deux cens cinquante mille écus. Pour les Suisses, ils y eurent quinze cens hommes de tuez sur la place, & entre autres le brave Capitaine Motino, qui avoit esté l'auteur de cette entreprise, & qui fut tué d'un coup de pique dans la gorge.

Les débris de cette déroute se sauverent dans le Piémont, où la Trimouille apprit bientôt la nouvelle révolution du Milanez encore plus prompte, que la conquête qu'on en venoit de faire. La ville de Milan, & toutes les autres allerent au-devant des Vainqueurs pour se rendre. Le Viceroy de Naples qui estoit demeuré jusqu'alors dans l'inaction, fit conduire Octavien Frégose à Gênes, avec trois mille hommes sous les ordres du Marquis de Pescaire: les Adornes s'enfuirent, & Octavien fut rétabli dans sa place de Doge.

Alviane General des Venitiens abandonna Bresse, vint se poster sur l'Adige à la Tomba, d'où il envoya promptement des troupes & des mu-

1513.

Annales de France. Guicciard. l. 11.

Memoires de Fleuranges.

Cette défaite est suivie d'une nouvelle révolution dans le Milanez.

1513.

ditions à Padouë & à Trévise : mais ayant sçû que les Imperiaux & les Espagnols avoient très-peu de troupes dans Légnago, il la fit attaquer par Paul Baglioné, qui la prit en peu de jours, ayant par le moyen de quelques feux d'artifice, mis le feu aux magasins du Chasteau. Les Espagnols reprirent bien-tost cette Place & plusieurs autres de l'Etat des Venitiens, qui se trouverent encore une fois dans le même estat, où le Roy les avoit mis après la bataille d'Aignadel, c'est-à-dire, qu'il ne leur resta plus dans la Terre ferme, que Padouë & Trévise, & quelques Places dans le Frioul.

Vantes de Louis de la Trimoüille à qui on en attribue la perte.

Cette décadence des affaires du Roy en Italie, fit grand tort à la réputation de Louis de la Trimoüille, qui perdit en cette occasion toute la gloire qu'il avoit acquise dans la double conquête du Milanez; & effectivement il estoit difficile de l'excuser de deux grosses fautes; la première d'avoir manqué à retrancher son camp, n'estant pas à une lieuë des ennemis; & la seconde, d'avoir si mal choisi son poste, qu'il estoit impossible à sa cavalerie de soutenir son infanterie : Mais les plus grandes fautes en matiere de guerre échappent quelquefois aux plus sages Capitaines : c'est un bonheur pour eux si leurs ennemis ne sçavent pas en profiter; & si on les remarque, & qu'elles ayent des suites fâcheuses, on ne les leur pardonne pas.

La France reconnoist le Concile de Latran. Guicciard. l. 31.

Comme le Pape vouloit sincèrement la paix & l'union de l'Eglise qui dépendoit du Roy, la défaite de Novare, & la perte du Milanez qu'elle causa, ne lui fit point changer de conduite envers ce Prince, ni discontinuer ses negociations avec lui. Il se rendit en sa consideration très-facile à recevoir en grace les Cardinaux de Saint Séverin & de

Sainte Croix, malgré les oppositions que les Ambassadeurs de l'Empereur & du Roy d'Espagne, & les Cardinaux de Sion & d'York y faisoient. Cela se fit avec des marques de la plus sincere soumission de la part des deux Cardinaux, & beaucoup de bonté de la part du Pape. On convint aussi de la réconciliation des Evêques de France avec le saint Siège. Le Roy envoya depuis à Rome pour cet effet Claude Seyssel Evêque de Marseille. Il ne fut plus question du Concile de Pise, & la France reconnut celui de Latran legitime.

Mais cela n'empêchoit pas que le Pape ne travaillast de tout son possible à réconcilier les Venitiens avec l'Empereur; & il ne doutoit pas qu'il ne dust y réussir après la défaite des François auprès de Novare. Il trouva toutefois beaucoup plus de résistance à cet accommodement de la part des Venitiens, qu'il n'avoit esperé. Ils déclarerent qu'ils n'écouteront là-dessus aucune proposition, qu'on ne les eust assurez auparavant de la restitution de Vicence & de Verone; & ils tinrent ferme, résolus à tout, plutost que de se relâcher sur ce point-là.

La perte que les François avoient faite à Novare n'auroit pas esté irréparable, si le Roy n'avoit esté attaqué que de ce costé-là : mais il le fut en même temps en Artois & en Bourgogne, d'une maniere qui mit son Etat en grand danger.

Les Anglois attaquent ce Royaume en Artois & en Bourgogne.

Henry VIII. Roy d'Angleterre, en vertu de la Ligue conclüe avec le Saint Siège & les autres Conféderez, s'estoit donné tout le temps nécessaire à faire un grand armement de terre & de mer, pour venir fondre par Calais dans la Picardie ou dans l'Artois, tandis qu'une partie de sa Flotte infesteroit les costes de Normandie, & de Bretagne.

Aaa ij

1513.
Combats de
mer entre les
vaisseaux des
deux Nations.

Memoires du
Bellay, l. 1.

Le Féron.

Les deux
Amiraux y
périssent.

Il n'y eut sur la mer que deux ou trois actions de quelque importance. La première, fut entre quatre Galeres, que le Roy avoit fait venir de la Méditerranée dans l'Océan, sous les Ordres du Commandeur Prégent de Bidoux, Gentilhomme de Guyenne. Edoüard Havart, Amiral d'Angleterre lui donna quelque temps la chasse avec plusieurs vaisseaux Anglois. Il les joignit auprès de Brest, & il fut impossible au Commandeur d'éviter le combat. Il se défendit vaillamment nonobstant l'inegalité des forces, & obligea les Anglois à se retirer, leur Amiral ayant reçu durant le choc une blessure, dont il mourut quelques jours après. Le Commandeur osa ensuite avec quelques vaisseaux aller tenter une descente en Angleterre. Une tempeste l'ayant séparé de sa Flotte, il ne laissa pas de poursuivre son entreprise. Il pilla un Bourg sur le bord de la mer, où il perdit un œil d'un coup de fleche. Il fut en se retirant poursuivi par cinq vaisseaux Anglois jusques dans le goulet de Brest; il fit ferme, & obligea les ennemis à prendre le large; mais ils se dédommagerent par une descente qu'ils firent à Pennemarc en Bretagne, où ils brûlerent plusieurs villages.

Il y eut un autre combat beaucoup plus rude le jour de saint Laurent à la hauteur de saint Mahé en Bretagne. La flotte d'Angleterre forte de quatre-vingts vaisseaux, vint attaquer celle de France qui n'estoit que de vingt, tous commandez par des Capitaines partie Normans, partie Bretons. Ils suppléerent à leur petit nombre par l'avantage du vent qu'ils garderent toujours, & soutinrent l'attaque avec beaucoup de resolution. On se canonna long-temps

de part & d'autre. Primauguet* Capitaine Breton montoit la Cordeliere le plus gros Vaisseau de France, & qui estoit si grand, qu'il pouvoit porter douze cens soldats sans l'équipage. Il fut investi par dix ou douze navires Anglois, dont estoit le vaisseau Amiral, appelé la Regente d'Angleterre, le plus fort de toute la flotte. Primauguet se battit avec toute la valeur & toute l'habileté possible; il coula à fond quelques-uns des vaisseaux ennemis, & les autres commençant à s'enfuir, il s'attacha à poursuivre l'Amiral d'Angleterre. Il le pressoit vivement, lorsqu'un Capitaine Anglois vint fondre sur lui, & après avoir esfuyé sa bordée, lança quantité de feux d'artifice, qui mirent le feu à la Cordeliere, & d'une maniere à ne pouvoir estre éteint. Les soldats & les matelots se voyant perdus, se jetterent pour la plupart dans la mer, pour tâcher de gagner à la nage les autres vaisseaux François: mais Primauguet résolu à périr, voulut qu'il en coûtât autant aux ennemis, qu'aux François. Il fit force de voiles, joignit l'Amiral d'Angleterre, & l'accrocha sans jamais le lâcher: il sauta à l'abordage, & le feu de son vaisseau qui estoit au-dessus du vent, se communiqua à l'Anglois. C'estoit un spectacle terrible, on n'entendoit que des cris de fureur & de desespoir au milieu de cet incendie, sans que les autres vaisseaux osassent s'approcher pour secourir leurs Amiraux. Enfin après quelque temps d'un cruel combat, le feu ayant pris aux poudres du vaisseau François, il sauta en l'air, & creva en sautant l'Amiral Anglois qui coula à fond. Après ce funeste accident arrivé aux deux Amiraux, les deux flottes se séparèrent comme de concert. L'action fut très glorieuse aux François,

1513.

* Le nouvel Historien de Bretagne dit que ce nom est inconnu dans cette Province; qu'apparemment il a esté défiguré, & qu'au lieu de Primauguet, il faudroit peut-estre lire Porismoguet.

1513.

*Jonction des
armées de ter-
re de l'Empe-
reur & des
Anglois.*

& les Anglois y perdirent quelques vaisseaux ; mais ils eurent leur revanche sur la terre.

Le Roy d'Angleterre estoit descendu à Calais avec une armée de trente mille hommes au mois de Juillet, & fut bien-tost joint par l'Empereur avec huit mille chevaux, & un gros corps d'infanterie Suisse ; de sorte que les deux armées jointes ensemble faisoient environ cinquante-trois mille hommes.

*Polydor.
Vergil. lib.
27.
Belcarius, lib.
14.*

L'Empereur, toujours plus avide d'argent, que jaloux de sa dignité, estoit comme à la solde du Roy d'Angleterre. Ce Prince payoit ses troupes, & lui fournissoit tous les jours cent écus pour sa table.

*Elles forment
le siege de
Térouane.*

Leur premiere entreprise fut le siege de Térouane. Dans le chemin quatre cens Hommes d'armes François commandez par du Pleffis Lieutenant de la Compagnie de Frameselle, chargerent l'arrière-garde, & tuerent plusieurs soldats. Peu s'en fallut que le Roy d'Angleterre, qui suivoit de loin son armée avec un petit corps, ne fust enlevé par ces mêmes Gendarmes, & il fut heureux de se trouver fort-près de S. Omer où il se retira.

Téligny Senechal de Roüergue & Antoine de Créqui Seigneur de Pont de Remi, commandoient dans Térouane. Ils avoient sous eux Heilli de Bournonville qui commandoit un bataillon de cinq cens François, & Brandec qui avoit sous ses ordres cinq cens Allemans. C'estoit peu pour une Place assez grande ; mais il estoit impossible au Roy de fournir en même temps l'Italie, la Bourgogne que les Suisses menaçoient, & les frontières des Pays-bas.

Ce Prince n'avoit point encore d'armée assemblée, ayant jetté la plupart de ses troupes dans les garnisons ; & il ne put les mettre ensemble, que quand il vit les ennemis attachez à

Térouane. En attendant, il avoit des petits camps volans pour harceler l'armée Angloise, & couper les convois.

Quatre cens Gendarmes conduits par le Vicomte d'Estauges, attaquèrent à Tournehem un de ces convois qui passoit de Guines au camp de Térouane ; ils taillerent en pieces ceux qui faisoient l'arrière-garde ; mais le Capitaine Anglois, qui commandoit le convoi, s'étant fait un retranchement de ses chariots, ils ne purent le forcer, & le convoi passa. Les Anglois y perdirent une grande coulevrine appelée l'Apostre saint Jean qu'on envoya à Amiens.

La vigoureuse resistance & les fréquentes sorties des assiegez avoient déjà fait durer le siege plus d'un mois, & périr grand nombre d'Anglois, entre autres le grand Chambellan d'Angleterre. Talbot Gouverneur de Calais y avoit eu la jambe emportée d'une volée de canon ; & quoiqu'il y eust déjà d'assez grandes breches, les assiegeans n'avoient encore osé hazarder l'assaut. Les assiegez avoient fait dire au Roy qu'ils estoient résolus à se défendre jusqu'à la dernière extrémité ; mais que leurs munitions & leurs vivres diminuoient beaucoup, & que s'ils n'en recevoient bien-tost, ils seroient contraints de se rendre.

Sur cette nouvelle, le Roy qui s'étoit avancé jusqu'à Amiens, envoya ordre à François Halluin de Piennes, qui en qualité de Gouverneur en Picardie & de cette frontière assembloit l'armée à Blangis proche de Hédin, de faire tout son possible pour jeter un convoi dans la Place, mais sans hazarder un combat general, jusqu'à ce que toutes les troupes eussent joint l'armée.

La commission étoit difficile, & elle demandoit beaucoup d'adresse & de resolution : c'est pourquoi de Piennes qui avoit la principale autorité, parce

1513.

*Mémoires du
Maréchal de
Fleuranges.*

*Hist. du Che-
valier Bayard,
ch. 57.*

*Imbaud de
Fonterailles y
fait entrer un
convoi.*

1513.

Annales de
France.
Memoires du
Bellai.
Belcarius.

que le siege se faisoit dans son gouvernement, ayant assemblé le Conseil de guerre, choisit de l'avis de tous les Chefs, les meilleures troupes de l'armée, & ce qu'il y avoit de plus braves Capitaines pour conduire ce convoi. Les principaux estoient Louis de Longueville Comte de Rothelin, la Palice, Imbercourt, le Chevalier Bayard, le Baron de Bearq, Emard de Prie, Bonnivet, Bonneval, la Fayète, Maubert, Clermont Gentilhomme d'Anjou, Nicolas de Mouy, François de Silly Bailli de Caën, & Imbaud de Fonterailles Commandant de la cavalerie legere Albanoise, que le Roy avoit prise à sa solde, ayant connu la bravoure de cette Nation, dont les Venitiens s'estoient servis utilement dans les guerres d'Italie contre les François.

Fonterailles eut ordre de se mettre à la teste de huit cens de ces cavaliers, qui prirent chacun sur leur cheval un sac de poudre à canon, & par dessus un demi porc salé, de tâcher de forcer un des quartiers des assiegeans, d'aller de-là à la débandade à toutes jambes & sans tirer jusqu'au fossé de la Place, d'y jeter leur charge, & ensuite de se rallier s'ils le pouvoient, & de regagner la hauteur de Guinegate, où le reste des troupes les attendoit. Quatre cens Hommes d'armes à pied devoient aussi tenter le passage par un autre endroit, pour se jeter dans la Ville & renforcer la garnison.

Fonterailles réussit parfaitement dans son entreprise, il passa sur le ventre à tout ce qu'il rencontra en son chemin, déchargea les munitions, & remit ses gens en ordre. Trois mille fantassins Anglois s'estant voulu opposer à son passage, furent dissipés par le canon de la Place qui en tua beaucoup, & il sortit du camp ennemi presque avec tout son monde. Pour les Gendar-

mes, ils ne purent passer: il n'y eut que quelques-uns, qui s'estant séparés du gros, se coulerent dans Téroüane par divers chemins, du nombre desquels furent la Roche-du-Maine, la Roche-Aymon, la Roche-Sendri, l'Ecuyer Boucar, Jean de Mouy Seigneur de la Meilleraye, & d'Anton fils du Seigneur du Bouchage.

Cette action de Fonterailles qui fut des plus hardies, surprit les ennemis; mais ils eurent bien-tost leur revanche. Ils n'avoient pas sçu le dessein du mouvement des François; mais ils avoient appris par leurs espions que toute la Gendarmerie se mettoit en marche du costé de Téroüane: & sur cet avis l'Empereur & le Roy d'Angleterre avoient fait marcher par un chemin écarté au-delà de la Lis dix ou douze mille Archers Anglois, quatre ou cinq mille Lansquenets, & de l'artillerie, avec ordre de rabattre vers le camp, & de tâcher d'envelopper la Gendarmerie Française, tandis qu'eux deux à la teste de la plupart de leur cavalerie iroient l'attaquer de front.

A peine Fonterailles se fut-il rejoint au corps, qu'on apperçut les ennemis. Comme il faisoit extrêmement chaud, la plupart des Gendarmes François estoient descendus de cheval, avoient osté leurs casques, & s'estoient assis pour boire. Aussi-tost on crie aux armes. Le Duc de Longueville & la Palice eurent beaucoup de peine à mettre un petit nombre de Gendarmes en bataille, le reste estant monté à cheval s'enfuit à bride abattue.

Ces deux Seigneurs soutinrent très-bravement le premier choc des ennemis, qui vinrent les enfoncer avec les piques; mais accablés par le nombre, ils furent pris, la Palice néanmoins se débarrassa & se sauva. Bussi d'Amboise, Clermont & Imbercourt

1513.

Histoire du
Chevalier
Bayard. ch.
57.

Les Ennemis
ont leur re-
vanche à la
journée des
Eperons, près
de Guinegate.

Memoires du
Bellai. l. 1.

1513.

demeurerent aussi prisonniers. Le Chevalier Bayard vivement poursuivi tournoit teste de temps en temps avec quinze Hommes d'armes qui s'estoient rassemblez auprès de lui, & se battant toujours en retraite, gagna un petit pont sur un ruisseau assez creux, sur lequel il ne pouvoit au plus passer que deux cavaliers de front. Il s'arresta-là, & envoya un Archer après la Gendarmerie qu'il croyoit s'estre ralliée, pour dire aux Chefs qu'il estoit maistre d'un poste où il tiendrait bien demie heure, & que s'ils revenoient en bataille, ils battroient sûrement les ennemis, qui estoient tout en desordre; mais il eut beau attendre, les fuyards ne s'arrestèrent point, & ne se rassemblerent qu'au camp de Blangis.

Quelques troupes de cavalerie Bourguignonne & du païs de Haynaut s'estant avancées jusqu'au pont, y furent repoussées par Bayard. Le Commandant ne s'obstina point à forcer le passage; & s'estant arrêté, envoya querir des Archers, pour chasser à coups de flèches ce petit peloton de Gendarmes, & détacha en même-temps deux cens Gendarmes, pour aller passer un peu plus bas le ruisseau à un moulin.

Quand Bayard vit qu'ils estoient passez, & qu'il n'estoit point secouru, il dit à ses Gendarmes qu'ils se feroient inutilement hacher en pieces; que si les Anglois venoient, ils ne leur feroient point de quartier, & qu'il falloit le demander à ces Gentilshommes. Sur cela ils s'écarterent les uns des autres, cherchant des yeux les plus apparens, pour se rendre à eux.

Bayard vit de loin un Gendarme du parti ennemi fort bien équipé, qui sans se mettre en peine d'avoir sa part des prisonniers, s'estoit jetté au pied d'un arbre pour se reposer, & avoit

quitté son casque. Il pique droit à lui, saute de son cheval, & lui portant l'épée à la gorge, rends-toy Homme d'armes, lui dit-il, ou tu es mort.

Qui fut bien surpris, ce fut le Gentilhomme, lequel se rendit sans résistance. Ho bien, reprit le Chevalier, je suis le Capitaine Bayard, je me rends aussi à vous, voilà mon épée, mais à condition que vous me la rendrez, si en allant à vostre camp nous rencontrons des Anglois qui veuillent m'insulter. La précaution ne fut pas inutile; car quelques Anglois vinrent à lui pour le tuer; mais avec l'aide du Gendarme il les écarta. L'Empereur fut ravi de revoir le Chevalier Bayard: il lui fit bien des caresses, aussi-bien que le Roy d'Angleterre, qui ne le connoissoit que de réputation.

Bayard ayant esté cinq jours au camp, il dit au Gendarme: mon Gentilhomme, il m'ennuye ici; faites-moi la grace de me faire reconduire sûrement au camp des François. Et vostre rançon, reprit le Gendarme? Et la vostre, répondit Bayard, car je vous ai fait mon prisonnier.

L'aventure estoit si extraordinaire, que les Rois d'armes n'avoient ni réglé, ni prévu le cas, & ils convinrent de s'en rapporter à l'Empereur & au Roy d'Angleterre, qui déciderent en faveur de Bayard, se contentant qu'il fust six semaines sans retourner au camp de France, & lui permirent pendant ce temps-là d'aller sur sa parole faire un voyage aux Pays-Bas.

Telle fut la journée ou la dérouté de Guinegate qui arriva vers la my-Aoust. Ce lieu estoit déjà fameux par une action fort ambiguë entre les François & le même Empereur Maximilien sous le regne de Louis XI. On

1513.
me auquel il
se rends

*Avanture
singulière du
Chevalier
Bayard qui
fait prisonnier
un Gentilhomme*

1513.

donna à celle-ci le nom de la journée des Eperons; parce que nos Gendarmes s'y estoient servis des leurs beaucoup mieux que de leurs épées. Ce fut plustost une déroute qu'une défaite, & il n'y eut que peu de Gendarmes tuez dans le premier choc. On attribua la négligence des François à la méfintelligence des Chefs. Le Duc de Longueville ayant peine à se soumettre aux ordres du Seigneur de Pien-nes; d'autres l'excusent sur la défense que les Gendarmes avoient eu de la part du Roy de s'engager au combat; & c'est là-dessus que le Chevalier Bayard les défendit devant le Roy d'Angleterre, qui lui disoit en rail-
lant qu'il n'avoit jamais vû fuir de si bon courage, que tant de Gendarmes François avoient fait en cette occa-
sion, n'ayant pas à leur trouffe plus de cinq cens chevaux.

Journal de
Louis de Sa-
voye.

Ces deux Princes continuèrent le siege de Téroane, & le Roy, pour ôter tout sujet de jalousie & de quer-
relle entre les Generaux François, en-
voya au Camp de Blangis Monsieur le Comte d'Angoulême. C'est ainsi qu'on appelloit toujours François Duc de Valois, qui fut le successeur de Louis XII. à la Couronne de France. Il lui recommanda sur toutes choses de ne rien faire que par l'avis des Chefs les plus experimentez, & de se ménager en ménageant la sûreté de son Royaume.

Cette déroute
est suivie de
la prise de Té-
rouane par les
Imperiaux &
les Anglois.

La presence du Prince reſtablit la subordination dans l'armée: mais elle n'empêcha pas la prise de Téroane. Le Roy ne voulant pas hazarder une bataille, dont la porte auroit exposé son Estat à la dernière désolation, en fit avertir Têligni & Créqui, & leur permit de capituler, quand ils le jugeroient à propos.

Ils le firent faute de vivres, pour la garnison & pour la Ville, après neuf semaines de siege. Les Gendarmes

sortirent l'armet en teste, la lance sur la cuisse, l'infanterie marchant en bataille, la pique sur l'épaule, tambour battant & Enseignes déployées. L'article de la capitulation, qui regardoit la sûreté de la Ville, ne fut pas observé, & sans qu'on en ait jamais bien pénétré le véritable sujet, l'Empereur & le Roy d'Angleterre la firent raser & réduire en cendres, hormis l'Eglise & les Maisons des Chanoines.

La principale raison qui empêcha le Roy de faire plus d'effort pour secourir Téroane, fut l'irruption des Suisses dans le Duché de Bourgogne. Leur victoire de Novare leur avoit extrêmement enflé le courage, & leur haine contre la France augmentoit de plus en plus, jusques-là qu'il se fit un soulèvement à Lucerne contre ceux qu'on soupçonnoit d'estre dans les intérêts du Roy & ses pensionnaires secrets; on mit le feu à leurs maisons, & il fut résolu dans une Diète, qu'on porteroit la guerre en Bourgogne.

Vingt-cinq mille Suisses y entrèrent au commencement de Septembre avec deux mille chevaux, partie Allemands, partie Francomtois, que l'Empereur y joignit sous les ordres d'Ulric Duc de Wirtemberg & du Seigneur de Vergi. Ils vinrent mettre le siege devant Dijon, qui n'ayant que de fort mauvaises murailles, ne dût son salut qu'à la résolution & à la prudence de Louis de la Trimouille. Ce Seigneur qui estoit Gouverneur de Bourgogne se jeta dans la Place avec les Sieurs du Lude & de Chandieu Commandans de l'Infanterie qui estoit de quatre mille hommes. Mélières neveu de la Trimouille & Buffi y avoient leurs Compagnies d'hommes d'armes: Rochefort fils du Seigneur de ce nom & Bailli de Dijon, s'y estoit aussi enfermé: Monsieur de la Trimouille avoit mis une garnison dans le Chateau de Talan proche de Dijon. L'artillerie de

1513.

Memoires de
Bellai. liv. 1.

Irruption des
Suisses dans le
Duché de
Bourgogne.

Belcarius, l.
14.

Siege de Di-
jon.
Histoire du
Chevalier
Bayard.

1513.

Memoires du
Marschal de
Fleuranges.

de ce poste incommodoit fort les Suisses, & les troupes qui estoient dans Aussonne & dans Beaune, leurs coupoient les vivres, & enlevoient souvent leurs convois. Les Suisses firent deux attaques, & le canon que l'Empereur lui avoit presté, eut bien-tost fait de fort grandes brèches.

Les mêmes raisons qui avoient empêché le Roy de secourir Téroüane, ne lui permettoient pas de hazarder une bataille pour sauver Dijon: outre que le Roy d'Espagne observant mal la Trêve, faisoit mine de vouloir entrer en Guyenne; & il avoit fallu par nécessité y envoyer une partie des troupes destinées à couvrir la Picardie. Cependant si les Suisses prenoient Dijon, rien ne les empêchoit de venir jusqu'à Paris, dont plusieurs Bourgeois commençoient déjà à démenager, pour se réfugier plus avant dans le Royaume.

La Trimouille
qui y com-
mandoit en-
gage les Suis-
ses à entrer en
négociation.
Le Féron.

La Trimouille sçachant l'impuissance où estoit le Roy de le secourir, & se voyant à toute heure en danger d'estre forcé, se tira par son adresse du péril, dont sa valeur n'auroit pû le garantir. Il avoit pris quelques Suisses dans une fortie: il les traita avec beaucoup de bonté, & après leur avoir remontré avec combien peu de raison leur Nation poussoit son emportement contre la France dont ils avoient reçu tant de bienfaits, & à laquelle ils estoient redevables de la grande réputation qu'ils s'estoient acquise depuis le regne de Louis XI. il leur donna de l'argent & les renvoya au camp charmez de son honnesteté.

Elle eut l'effet qu'il prétendoit. Les prisonniers délivrez parlerent à leurs Chefs en faveur de ce Seigneur, que les Suisses avoient autrefois fort aimé, lorsqu'il les commandoit en Italie, & ils obtinrent un sauf-conduit qu'il avoit demandé, pour venir à leur camp traiter d'un accommodement.

Tome V.

Il les trouva fort adoucis, & enfin à force de les flatter, & de leur représenter les grands avantages que leur Nation retireroit de leur réunion avec la France, il les engagea insensiblement à entrer en négociation avec lui. Leur plus grand grief estoit que le Roy ne leur avoit point payé quatre cens mille écus qu'il leur devoit de leurs anciennes pensions ou soldes, lorsqu'ils estoient alliez de la France. Il leur promit de leur en procurer le payement, & de leur en donner vingt mille comptans. Cette offre les tenta; mais ils firent de nouvelles difficultez sur le point d'honneur. Ils dirent qu'ils s'estoient fait protecteurs de Maximilien Sforce Duc de Milan & du S. Siege, & qu'ils avoient promis à l'Empereur de faire restituer à Charles Prince d'Espagne son petit-fils, une partie du Duché de Bourgogne qu'il prétendoit lui appartenir.

La Trimouille leur demanda ce qu'ils souhaitoient sur ces articles. Ils répondirent qu'ils vouloient une renonciation du Roy au Duché de Milan, la dissolution du Concile de Pise, & que l'article qui concernoit le Duché de Bourgogne, fust remis à la decision des Jurisconsultes. Il leur passa tout cela, quoiqu'il prévist bien qu'il ne seroit pas avoué touchant le Duché de Milan & la Bourgogne. Il n'exigea même aucun engagement de leur part, de peur de faire naistre de nouvelles difficultez, trop content s'ils se retiroient. L'accommodement fut conclu; les vingt mille écus leur furent payez; ils leverent le siege après avoir esté un mois devant la Place, & repasserent leurs montagnes, emmenant avec eux en ostage Mezieres neveu de la Trimouille & Rochefort Bailli de Dijon avec quatre des plus riches Bourgeois de la Ville.

C'estoit là un coup de la dernière importance pour le salut du Royaume.

B b b

1513.

Belcarius-E.

14.

Et ils leverent
le siege.

1513. me. Le Roy ne manqua pas de faire fort le fâché contre la Trimouille, & ne voulut point ratifier le Traité, comme contenant des conditions indignes d'un Prince tel que lui. Il n'avoit point à craindre que les Suisses rentrassent en Bourgogne, l'hyver estant proche; & il esperoit pendant ce temps-là pourvoir à la sûreté de ses frontieres.

Memoires du Bellai. l. 10.

Le Royaume est delivré d'inquietude par leur retraite, & par le parti que prennent les Anglois d'assiéger Tournai.

Paris fut rassuré par la retraite des Suisses; & la Picardie où tout avoit esté en consternation depuis la prise de Téroüane, le fut aussi par l'imprudent parti que prit le Roy d'Angleterre à la persuasion de l'Empereur qui avoit en vûe ses interets, sans se mettre en peine de ceux des Anglois.

Si le Roy d'Angleterre estoit entré en cette Province, il y auroit encore enlevé quelque Place importante, à cause de la resolution où estoit le Roy de ne point donner de bataille, & auroit pû y prendre des quartiers pour son armée, & désoler tout pendant l'hyver jusqu'à la riviere de Seine. On ne doutoit pas à la Cour qu'il ne tournast ses armes de ce costé-là, & on n'y pensoit qu'à chercher les moyens de le tenir éloigné de la Capitale du Royaume le plus qu'il seroit possible.

Tournai estoit une Place fort à la bienséance de Charles, Prince d'Espagne, petit-fils de l'Empereur. Elle se trouvoit enclavée dans ses Etats, & si elle estoit une fois prise, il y avoit lieu d'esperer que par le Traité qui finiroit la guerre, elle lui demeureroit.

L'Empereur grossit au Roy d'Angleterre les difficultez qu'il auroit à faire des conquestes en Picardie, où les Villes estoient bien fortifiées & pleines de troupes, où les camps volans des François répandus de tous costez lui couperont les convois, &

où le Roy mettroit tout en œuvre pour l'empêcher d'y prendre pied.

Au contraire il lui fit paroître facile & glorieuse la prise de Tournai, comme estant une Ville considerable, dont la conqueste jointe à celle de Téroüane lui feroit une grande réputation dans l'Europe; outre que les vivres lui viendroient à ce siege sans peine, tant du Haynaut que de la Flandre, & que les François n'oseroient jamais s'engager à entrer si avant dans les Pays-Bas, pour la secourir. Le Roy d'Angleterre s'y résolut, & en s'y déterminant, tira le Roy d'une grande inquietude. Le Comte d'Angoulême qui sçavoit le dessein des ennemis, envoya demander aux Habitans de Tournai quelles troupes ils vouloient pour défendre leur ville: car ils avoient le privilege de n'avoir point de garnison que telle qu'ils la demandoient. Ils répondirent qu'ils se défendroient bien eux-mêmes; que Tournai estoit tourné, & que jamais n'avoit tourné, & encore ne tournera, & que si les Anglois venoient, ils trouveroient à qui parler: mais ils ne tinrent pas parole; la peur les prit, & ils ne se défendirent que trois jours. Ce fut là la fin de la campagne; car l'Empereur & le Roy d'Angleterre ayant appris la retraite des Suisses, l'un se retira en Allemagne, & l'autre en Angleterre avec la plus grande partie de son armée.

De long-temps la France n'avoit couru un si grand danger; & il devoit selon toutes les apparences lui en couster beaucoup davantage pour en sortir, d'autant plus que les armes de ses alliez ne furent pas plus heureuses que les siennes. Alviane General des Venitiens après avoir repris plusieurs Places sur les Conféderez, fut défait à plate couture par les Espagnols le septième d'Octobre à Créatia proche de Vicence. Jacques

1513.

La prise de cette Place termine la Campagne de ce costé-là. Memoires de Fleuranges.

Les Venitiens ne sont pas plus heureux que les François leurs Alliez. Guicciard. l. 17.

1513.

IV. Roy d'Ecosse estant entré en Angleterre avec une armée pour faire diversion en faveur de la France, fut battu par le Duc de Nortfolc, & périt lui-même dans la bataille.

1514.

Mort de la Reine Anne de Bretagne. Memoires de Fleuranges.

Tant d'évenemens si malheureux dont cette année 1513. fut remplie, furent suivis d'un autre qui ne causa pas une moindre affliction au Roy. Ce fut la mort de la Reine Anne de Bretagne, qui mourut de la gravelle à Blois le neuvième de Janvier après huit jours de maladie à l'âge de trente-six ans. C'estoit une Princesse accomplie & distinguée entre toutes les autres Princesses de son temps, par sa prudence, par sa pieté, par sa grandeur d'ame, par sa beauté ^a, & par toutes sortes de grandes qualitez, par lesquelles elle s'attira l'estime & le tendre attachement du Roy son mari, & fixa ses inclinations jusqu'alors assez volages, sans qu'il s'offensât de ses manieres un peu imperieuses & hautaines, sur tout quand il s'agissoit de son Duché de Bretagne, qu'elle voulut toujours gouverner avec autorité & indépendance. Le Maréchal de Fleuranges qui estoit present à sa mort, & qu'elle confideroit beaucoup, rapporte son Epitaphe que le Roy fit graver sur une tombe de marbre blanc.

Epitaphe d'Anne de Bretagne, rapportée par d'Argentre liv. 12.

Memoires de Fleuranges.

Et son Epitaphe.

La Terre, Monde & Ciel ont divisé Madame
Anne, qui fut des Rois Charles & Louis
femme :
La Terre a pris le corps qui gist sous cette
lame,
Le Monde aussi retient sa renommée & sa-
me ^b,
Perdurable à jamais, sans estre blâmée
Dame,
Et le Ciel pour sa part a voulu prendre
l'ame.

^a Elle estoit un peu boiteuse. Lobineau Hist. de Bretagne.

^b Famam.

^c Rapportée par le Pere Félibien dans l'Histoire de l'Abbaye de S. Denis.

1514.

Le corps de la Princesse demeura sous cette tombe, jusqu'à ce qu'on eust fait le magnifique tombeau de Louis XII. à S. Denis : car alors son cercueil y fut mis avec celui de ce Prince. On y substitua une autre Epitaphe qui est dans le tombeau au pied du cercueil, où l'on a fait deux fautes de Chronologie ; la premiere est qu'on dit, qu'Anne de Bretagne est morte au mois de Janvier 1515. & c'est en 1514. & même en 1513. en comptant comme l'on comptoit encore en ce temps-là. La seconde, qu'on dit qu'elle est morte le vingtième de Janvier, & ce fut le neuvième qu'elle mourut.

Apud Bemb.
l. 7. ep. 1.

Le Roy eut beaucoup de peine à se consoler de cette mort. Il ne put pendant huit jours contenir ses larmes ; & le Pape qui sçavoit combien cette Princesse avoit toujours porté impatiemment la rupture de la France avec le S. Siege, en écrivit au Roy, pour lui marquer combien il ressentoit cette perte, & prenoit de part à son affliction : mais le Pape en affectant de donner au Roy ces marques de tendresse, avoit d'autres vûes que de s'acquitter d'un devoir de bienfaisance.

Le Pape en prend occasion d'écrire au Roi & pour-quoi.

Apud Bemb.
l. 7. ep. 1.

En considerant attentivement la situation des affaires d'Italie, il appréhendoit presque également, & que les François ne reconquistent le Milanez, & que l'Empereur & le Roy d'Espagne ne vinssent à bout du projet qu'ils avoient formé, de faire tomber ce Duché à Charles Prince d'Espagne, ou à Ferdinand son frere leurs petits-fils. Son dessein estoit d'exclure s'il le pouvoit, & la Maison de France, & la Maison d'Autriche de la possession du Milanez, pour préserver l'Italie du joug, que l'une de ces deux Maisons

1514.

seroit toujours par-là en pouvoir de lui imposer.

C'estoit dans cette vûë que sous prétexte de sa qualité de Pere commun & de rétablir la paix dans la Chrétienté, il n'omettoit rien pour accommoder l'Empereur avec les Venitiens, & séparer de la France cette Republique, sans laquelle il estoit très-difficile au Roy de déposséder Maximilien Sforce; car l'experience du passé lui avoit appris que les François seuls, & sans le secours de quelqu'une des Puissances d'Italie, n'avoient jamais pû s'y establir, ni s'y conserver.

D'ailleurs considerant que si le Roy succomboit sous la puissante ligue des Suisses, du Roy d'Angleterre & de l'Empereur, comme il avoit déjà pensé arriver, le Roy d'Espagne joint à ces deux Princes, seroit le maistre d'assurer le Duché de Milan à un de ses petits-fils, il ne travailloit pas avec moins d'empressement à ménager la paix entre le Roy & les Suisses. Il représentait aux Cantons l'intérêt qu'ils avoient à ce que la France ne fût pas accablée par la Maison d'Autriche de tout temps leur ennemie, & qu'ils ne pourroient plus lui résister, si elle estoit une fois maîtresse de l'Empire, de l'Espagne, des Pais-Bas, du Royaume de Naples, du Duché de Milan, & que les François ne pussent plus contre-balancer une si redoutable Puissance.

Il remontroit en même-temps au Roy, le grand nombre d'ennemis puissans qu'il avoit sur les bras, le risque que son Royaume avoit couru dans la dernière campagne, que le Roy d'Angleterre & l'Empereur se préparoient à y rentrer de nouveau; que les Suisses plus irrités que jamais de ce qu'il n'avoit pas voulu ratifier le Traité de Dijon, estoient résolus de se joindre à eux avec toutes leurs forces; qu'il sçavoit combien il avoit

sujet de se défier du Roy d'Espagne, qui avoit jusqu'alors fort mal observé la Trêve faite avec lui, & que cette Trêve estoit sur le point d'expirer. Il le conjuroit de ratifier le Traité de Dijon touchant l'article de la renonciation au Milanéz; que la condition estoit dure à la vérité, mais qu'un point d'honneur n'estoit rien, quand il falloit sauver un Etat, & qu'enfin avec le temps il se presenteroit des conjonctures qui lui donneroient moyen de faire revivre ses prétentions sur ce Duché.

Ces raisons quelque fortes qu'elles fussent, étant tirées des intérêts les plus essentiels de tous les partis, n'eurent aucun effet. Les Venitiens ne voulurent jamais se relâcher sur l'article du Vicentin; ils refuserent toujours de le céder à l'Empereur, & d'acheter à cette condition son alliance, en renonçant à celle de France. Les Suisses outre d'avoir esté dupez par la Trimouille, ne respiroient que la vengeance, & n'écoutoient aucunes raisons: & le Roy ne pouvant souffrir d'estre ainsi gourmandé par les Suisses, estoit résolu à tout risquer.

Mais il prit d'autres mesures pour conjurer la tempeste qui le menaçoit: ce fut de remettre sur le tapis le mariage de sa seconde fille Renée de France avec Charles Prince d'Espagne, ou avec Ferdinand cadet de ce Prince, à condition de lui donner en dot ses droits sur le Milanéz & sur Gênes; & il en traita d'abord avec le Roy d'Espagne.

Ce Prince déjà vieux & accablé de maladie, ne souhaitoit plus que le repos. Il fut ravi de l'offre que le Roy lui faisoit, & qui estoit un grand acheminement à l'exécution de son ancien dessein, de mettre un de ses petits-fils en possession du Duché de Milan. Il envoya Pierre Quintana en France, pour travailler à ce Trai-

1514.

Belcar. lib.
14.

*Mariage de
Renée de
France avec
Charles Prin-
ce d'Espagne.*

*Recueil de
Traitez par
Leonard.
T. 2.*

*Petrus de
Angleria.
Epist. 544.*

1514.

Belcarius, l.
12.*Avantages
que la France
tira de cette
Negociation.*Petrus de An-
gleria.
Epist. 545. &
546.

ré. Celui-ci après avoir entretenu le Roy, alla trouver l'Empereur, selon l'ordre qu'il en avoit reçu du Roy d'Espagne, & obtint son consentement. La chose fut tenuë fort secreete en France, mais Ferdinand n'en fit point de mystere en Espagne.

Le premier avantage de cette negociation pour la France, fut la prolongation de la Trêve avec Ferdinand, à condition neanmoins que le Roy durant la Trêve n'attaqueroit point le Milanez; mais il pouvoit sans la violer, entrer en Italie, pour reprendre Ast & Gênes.

La prolongation de la Trêve où l'Empereur fut compris, allarma étonnement le Roy d'Angleterre. Atil son Ambassadeur en fit de grandes plaintes à la Cour d'Espagne; mais inutilement. Henry lui-même ne put contenir son ressentiment, & invectivoit en toute occasion contre la mauvaise foy du Roy d'Espagne son beau-pere, qui après l'avoir engagé à la guerre contre la France & à des frais immenses, l'abandonnoit au moment qu'il estoit prest de reconquerir ce que ses predecesseurs sur le Trône d'Angleterre avoient perdu au delà de la mer, lui débauchoit l'Empereur, & rompoit toutes ses mesures.

Une autre chose lui tenoit fort au cœur. Il avoit beaucoup de tendresse pour Marie sa sœur. Un des articles du Traité d'alliance qu'il avoit fait avec l'Espagne, lorsqu'il déclara la guerre à la France, estoit que cette Princesse épouseroit Charles Prince d'Espagne, dès qu'elle auroit atteint quatorze ans; & elle estoit entrée dans sa quatorzième année dès le mois de Fevrier. Il avoit déjà sommé le Roy d'Espagne de faire accomplir le mariage, sur quoi on lui avoit répondu d'une maniere qui ne l'avoit pas satisfait. Il soupçonna son beau-pere

de quelque nouvelle intrigue, & fut bien-tost éclairci par son Ambassadeur, qui lui fit sçavoir le Traité fait avec la France, pour marier Madame Renée avec le Prince d'Espagne.

Cette nouvelle le mit en une extrême colere. Il appella l'Ambassadeur d'Espagne, lui reprocha les trahisons que lui faisoit son maistre, & le menaça de s'accommoder avec la France d'une maniere dont l'Espagne se ressentiroit.

Monfieur de Longueville, pris à la journée des Eperons, estoit alors en Angleterre en toute liberté sur sa parole, & alloit souvent à la Cour. Il crut pouvoir profiter en faveur de la France, de la disposition où se trouvoit Henry; & dans un entretien qu'il eut avec lui, il lui dit qu'il y avoit un moyen de dédommager la Princesse sa sœur; qu'un Roy de France tel que Louis XII. actuellement regnant, valoit bien un Prince d'Espagne, qui ne seroit peut-estre de long-temps sur le Trône; que le Roy estoit veuf; qu'il n'avoit encore que cinquante-trois à cinquante-quatre ans; que souhaitant avec passion d'avoir un fils qui lui succedast, il estoit persuadé qu'il n'étoit pas éloigné d'un second mariage, & que ce parti conviendrait fort à la Princesse Marie.

Le Roy d'Angleterre qui trouvoit dans cette alliance un grand avantage pour sa sœur, & le plaisir de se venger du Roy d'Espagne, ne rejetta pas cette proposition. Monfieur de Longueville en donna avis au Roy, qui lui sçut bon gré de la démarche qu'il avoit faite, & l'autorisa à poursuivre cette negociation.

Elle ne pouvoit estre que très-désagréable à François Comte d'Angoulême, s'il en avoit esté instruit; car il couroit risque par ce mariage,

Bbb iij

1514.

*Mécontentement qu'eut le Roy d'Angleterre**Il est suivi du mariage de François Comte d'Angoulême avec Madame Claude de France, fille aînée du Roy.**Memoires de Fleuranges.**Memoires de Bellai liv. 1. Journal de Louise de Savoie.*

1514.

de se voir exclu de la couronne ; & il en eût depuis très-mauvais gré à Monsieur de Longueville. Le Roy néanmoins ne changea rien à la promesse qu'il lui avoit faite de le marier avec Madame Claude de France sa fille aînée, & il la lui fit épouser à S. Germain en Laye le dixième du mois de May. Tandis que la Reine Anne de Bretagne avoit vécu, elle s'étoit toujours opposée à ce mariage par l'antipathie qu'elle avoit contre Louise de Savoye mere du Comte d'Angoulême, & qu'elle ne se mettoit pas fort en peine de dissimuler. La fierté naturelle à ces deux Princesses avoit causé cette mutuelle aversion. Le dessein de la Reine étoit que sa fille épousât le Prince d'Espagne, & que par ce mariage elle rentrât dans la souveraineté de la Bretagne, qu'elle prévoyoit avec regret devoir estre sans cela unie pour toujours à la Couronne de France. Le Roy n'avoit pas voulu forcer la Reine là-dessus ; mais l'obstacle étant levé par sa mort, comme il aimoit le Comte d'Angoulême, il lui tint parole ; & même lui fit expedier des Lettres Patentes, par lesquelles il lui cedit le Duché de Bretagne : ce ne fut pas sans beaucoup de répugnance qu'il fit cette démarche. Il se souvenoit de la peine que lui-même, étant encore Duc d'Orleans, avoit faite au feu Roy Charles VIII. par l'appui que les Bretons lui avoient donné ; & il apprehendoit que le Comte d'Angoulême étant une fois maître du Duché de Bretagne, n'oubliait son bienfait ; & n'abusât au préjudice du Royaume, de la puissance où l'on l'élevoit. Le Comte fut admirablement bien servi dans cette affaire par le Grand-Maître de Boissi & par Robertet Sur-Intendant des Finances, qui depuis la mort du Cardinal d'Amboise, avoit le plus de part au Gouvernement. Ce Prince étant

Inventaire
des Chartres.
V. 3. Bre-
tagne, n. 123.
Memoires du
Maréchal de
Fleuranges.

parvenu au Trône, se souvint d'un service si signalé. Il paroît par le Journal de Louise de Savoye, qu'avant la mort de la Reine, elle avoit regagné ses bonnes grâces ; puisque cette Princesse en mourant la fit tutrice de ses filles.

Cependant Monsieur de Longueville avança fort le mariage du Roy. Un des Préliminaires fut que le Roy rappelleroit de Normandie Richard de Lapoole, qu'on appelloit en France le Duc de Suffolk, qui étoit prest d'entrer en Angleterre avec douze mille Lansquenets. Richard, qui descendoit par sa mere de la Maison d'York étoit frere d'Edmond Comte de Suffolk, dont j'ai parlé à l'occasion du naufrage de Philippe d'Autriche Roy de Castille, que ce Prince pour se retirer des mains de Henry VII. Roy d'Angleterre lui livra, & à qui Henry VIII. avoit fait depuis couper la teste.

Richard, qui, après la mort de son frere, s'étoit attaché au service du Roy, dès que la guerre fut déclarée entre la France & l'Angleterre, lui avoit amené d'Allemagne où il s'étoit réfugié, six mille Lansquenets. C'étoit un Seigneur qui auroit pu causer du mouvement en Angleterre, comme descendant de la Maison d'York toujours ennemie de celle de Lancastre qui étoit alors sur le Trône. D'ailleurs il étoit animé du desir de venger la mort toute récente de son frere. C'étoit pour cet effet que le Roy le mettoit à la teste de cette armée dont je viens de parler, avec laquelle il devoit faire descente en Angleterre, & ranimer le parti de la Rose blanche, ou de la Maison d'York, qui n'y étoit pas encore entierement éteint.

Le Roy d'Angleterre exigea donc qu'avant que d'avancer dans la négociation pour le mariage de sa sœur,

1514.

Journal de
Louise de Sa-
voye.

Mr. de Lon-
gueville négo-
cie durant ce
temps - là ce-
lui du Roy a-
vec la sœur du
Roy d'Angle-
terre.

1514.

le Roy rappellât Richard de Suffolk de Normandie, & suspendist l'armement qui s'y faisoit; & il y consentit.

Le Pape ayant eu avis par le Cardinal de Leycestre, de ce qui se négocioit en Angleterre, en fut fort inquiet. Il souhaitoit bien que la paix se fît entre les deux Rois, dans l'espérance que le Roy de France delivré de la crainte des Anglois ne se presseroit pas d'exécuter le Traité fait contre son inclination avec l'Empereur & le Roy d'Espagne, touchant le mariage de Renée de France & du Prince d'Espagne, & de la cession du Milanéz à la Maison d'Autriche pour la dot de cette Princesse: mais il ne vouloit pas aussi que les deux Couronnes se réunissent par un lien aussi fort que celui du mariage dont il s'agissoit. Il craignoit que le Roy, trop assuré du Roy d'Angleterre, ne regagnât plus aisément les Suisses, qui ne pourroient plus esperer, étant seuls, d'entamer la France, & qu'ensuite il ne reprist le dessein de la conquête du Milanéz.

Suivant ce plan, il fit partir le Cardinal de Leycestre, & lui ordonna de travailler à la paix des deux Couronnes; mais de traverser le mariage; que si néanmoins il ne voyoit point d'apparence à le rompre, il se fît un mérite auprès des deux Rois, de paroître y contribuer au nom du S. Siege. C'est ce dernier parti qu'il fut obligé de prendre; parce que quand il arriva, l'affaire estoit à peu-près conclüe.

Le Roy, pour la presser davantage, avoit envoyé en Angletetre l'Intendant des Finances de Normandie, sous prétexte de traiter de la rançon de Monsieur de Longueville; & l'Envoyé aussi tost après son arrivée, conclut une suspension d'armes entre les deux Nations, mais seulement pour les troupes de terre.

Il y eut trois points difficiles à re-

gler, pour parvenir à la conclusion du Traité: le premier estoit, que le Roy d'Angleterre demandoit qu'on lui donnast la Ville de Boulogne; le second, qu'il demeurast en possession de Tournai; le troisième, que le Roy lui livrast Richard de Suffolk. Le Roy d'Angleterre se relâcha sur le premier point, & le Roy de France sur le second; mais il ne voulut jamais consentir à mettre Richard de Suffolk entre les mains du Roy d'Angleterre. Cet article fut terminé par un temperament, qui fut que Richard ne demeureroit point en France, & qu'il se retireroit à Metz, où le Roy lui assigna une pension annuelle de six mille livres.

Outre les articles précédens, les principales conditions du Traité furent: que le Roy de France donneroit au Roy d'Angleterre un million d'écus: cet article ne fut pas exprimé dans le Traité, mais dans une Lettre séparée, signée du Roy. Qu'il y auroit une ligue défensive & offensive entre les deux Estats; & le nombre de troupes qu'ils devoient fournir l'un à l'autre en cas de besoin, fut exprimé; que les Alliez des deux Rois seroient compris dans ce Traité: mais sans conséquence pour ce qui concernoit la Seigneurie de Gènes, le Duché de Milan, le Comté d'Ast & les autres Terres que le Roy de France prétendoit lui appartenir en Lombardie: c'est-à-dire, que le Roy pourroit faire valoir ses prétentions sur tous ces pays, même en attaquant les Alliez du Roy d'Angleterre, sans préjudice de la paix & de la bonne intelligence entre les deux Couronnes. Ce Traité fut achevé le septième d'Aoust, & ratifié le vingtième du même mois. Il fut suivi du mariage du Roy avec la Princesse Marie d'Angleterre, & les noces faites à Abbeville le neuvième d'Octobre. Quelques bons offices que

1514.

Du Tillet
Recueil des
Traitez en-
tre la France
& l'Angleter-
re.

Et du Maria-
ge du Roy.

Journal de
Louise de Sa-
voye.

Belcarius.
lib. 14.

Suspensions
d'armes par
terre entre les
deux Nations
suivie d'un
Traité de
paix.

1514.

Memoires du
Maréchal de
Fleuranges.Ce qu'en pensa
l'Empereur.Belcarius lib
14.

Et le Pape.

Monsieur de Longueville eut rendus aux deux Roys dans cette négociation, il n'obtint sa liberté du Roy d'Angleterre, qu'à condition de payer une rançon de cinquante mille écus : mais il s'acquitta de la plus grande partie de cette somme en gagnant plusieurs parties de paume à ce Prince.

Cette paix & ce mariage donnerent beaucoup à penser à l'Empereur & au Roy d'Espagne, qui virent bien, surtout par l'Article qui regardoit le Milanéz, que le Roy les avoit amusez, & que la resolution où il estoit de le reconquerir, trop clairement marquée dans cet Article, ne s'accommodoit gueres avec le projet de le donner pour dot à Renée de France en la mariant à Charles d'Espagne, d'autant plus que cette Princesse n'avoit encore que quatre ans.

Pour ce qui est du Pape, il continua de faire personnage, & quoique très-peu content de voir le Roy s'opiniâtrer à vouloir reprendre le Milanéz, il lui applaudit sur la sage conduite qu'il avoit tenuë pour déconcerter ses ennemis. Il ne laissa pas toutefois de faire une ligue défensive pour un an avec l'Empereur & le Roy d'Espagne. Il fit dire en même temps au Roy par le Cardinal de saint Séverin, qu'il ne devoit point s'en inquieter. Le but de tout ce manège estoit de se servir de la puissance d'un des deux Rois contre l'autre selon les conjonctures. Il vouloit au moins assurer l'Estat Ecclesiastique contre les entreprises de la France, & il y pourvoyoit en se liguant avec l'Empereur & le Roy d'Espagne. Il menageoit le Roy de France pour un autre dessein qu'il avoit, qui estoit de chasser les Espagnols du Royaume de Naples, & de le faire tomber à Julien de Medicis son frere. Il en avoit déjà fait quelque ouverture aux Venitiens, & il en estoit revenu quelque chose au

Roy d'Espagne, que cela même obligeoit à ne pas rompre avec la France. Le Roy s'estoit admirablement bien servi de toutes ces defiances mutuelles des Alliez, pour rompre cette dangereuse ligue, dont il estoit en danger d'estre accablé : & par l'alliance d'Angleterre il se mit hors de crainte, & en état de se faire craindre lui-même.

Toutes ces intrigues du cabinet & cette complication de Traitez suspendirent les effets de la guerre, au moins en France. Elle ne fut pas même fort vive en Italie, où les Venitiens se soutinrent contre les Espagnols & l'Empereur, sans que les uns remportassent des avantages considerables sur les autres ; mais la garnison Françoisise de la Lanterne de Gênes fut obligée, faute de vivres, de se rendre aux Génois, qui la rasèrent jusques aux fondemens.

Le Roy cependant faisoit de grands preparatifs pour la campagne prochaine, & s'attendoit bien à mettre cette Republique à la raison. Le Duc Charles de Bourbon s'estoit déjà avancé jusqu'à Moulins avec une partie de la Gendarmerie Françoisise. Les Capitaines Volf & Brandec lui amenoient seize mille Lansquenets d'Allemagne, & il pressoit fort le Pape de se déclarer ; parce qu'il appercevoit beaucoup de duplicité dans sa conduite ; mais la mort le surprit avant l'exécution de ses desseins. Il estoit depuis plusieurs années tourmenté de la goutte, qui l'avoit beaucoup affoibli. La fièvre accompagnée d'une dyssenterie le prit ; & on en attribua la cause à la violente passion qu'il ne sçut pas assez moderer pour sa nouvelle épouse, qui estoit une des plus belles Princesses de l'Europe. Il mourut à Paris dans le Palais des Tournelles la premiere nuit de l'an 1515. en la cinquante-quatrième année de son âge, & la dix-septième

1514.

Etat de la
guerre en Ita-
lie, où elle ne
se fait que foi-
blement.

1515.

Le Roy, sur
ces entrefaites
tombe malade
& meurt.Memoires du
Bellai l. 1.Brantôme.
Eloge de
Louis XII.

dix-septième de son regne.

1515.
Journal de
Louise de Sa-
voye.
Eloge de ce
Prince.

C'est un éloge bien singulier de ce grand Prince, que la souveraine puissance, ainsi que je l'ai remarqué au commencement de son regne, loin de corrompre les belles qualitez qu'il avoit reçues de la nature, eust fait disparoitre tous les défauts, dont elles avoient esté mêlées durant le feu de sa jeunesse. L'Histoire en parle comme d'un des Princes les plus dignes de regner qui ayent jamais esté, pour la valeur, pour la prudence, pour l'application, pour l'étendue d'esprit, pour la tendresse qu'il avoit envers ses Sujets. Jamais la France ne fut plus heureuse, plus riche, plus tranquille au dedans, & plus soumise que sous son regne. Jamais la Justice n'y fut mieux administrée, les Ordonnances des Rois utiles à l'Estat mieux executées, la discipline militaire plus exacte, & plus sévère, soit quand les troupes estoient en campagne, du moins lorsqu'il les commandoit en personne, soit lorsqu'elles estoient en quartier dans le Royaume. Sa Famille, sa Cour, le Peuple, la Noblesse l'adoroient, & lui donnèrent d'un consentement unanime le titre de Pere de ses Sujets. Il fut très-sensible à ce glorieux éloge, & il ne pensa qu'à le bien soutenir. Quelque passion qu'il eust pour la gloire, il ne s'y laissa jamais emporter jusqu'à la préférer au bonheur de son Estat: quelque rudes & quelque continuelles guerres qu'il eust à soutenir, il ne put se résoudre à augmenter les tailles & les subsides qu'il avoit extrêmement moderez en montant sur le Trône. Le grand ordre qu'il avoit mis dans ses Finances, sa modération dans ses dépenses, l'alienation de son Domaine, la venalité des Charges qu'il commença à introduire, mais qu'il estoit résolu d'abolir dès qu'il seroit venu à bout de ses ennemis, es-

Tome V.

toient ses ressources ordinaires: dès qu'elles lui manquoient, il faisoit la paix, appréhendant beaucoup plus d'appauvrir son Estat, qu'il ne souhaitoit de l'aggrandir.

Parmi tant de vertus, on lui reprochoit d'estre peu liberal, & d'aimer beaucoup l'argent: mais je croi que sur cela même on fait injustice à ce grand Prince. Le peu qu'il levoit sur ses sujets, montre qu'il sçavoit au moins moderer cette basse passion dont on l'accuse; & un homme de qualité de son temps, qui a fait son Histoire, le défend contre ce reproche tant par cette raison, que par quatre autres qu'il ajoute. La première, qu'il estoit fidelle & exact à payer ses dettes; & il disoit à ce sujet, au rapport d'un autre Historien, qu'il estoit plus de la justice d'un Prince de ne rien devoir, que de sa grandeur, de beaucoup donner; aussi jamais les Officiers de ses armées ne demandoient deux fois leurs appointemens, ni les soldats leur solde à ceux qui gouvernoient ses finances.

La seconde raison estoit, qu'il ne croyoit pas qu'il dût faire de grandes largesses aux particuliers aux dépens de ses peuples. La troisième, qu'il reservoit ses finances pour les guerres, & les autres necessitez de son Estat. La quatrième, qu'en plusieurs occasions il fit paroître sa liberalité; & il la signala sur-tout après la conquête de Gênes. Les Génois la corde au cou lui demandoient leur grace: le droit de la guerre le faisoit maistre de tous leurs biens, qui estoient immenses; il se contenta d'une amende assez modique; il leur en remit aussi-tôt après la plus grande partie, & fit de ses propres finances de grands presens aux Eglises de la Republique, qui avoient beaucoup souffert dans cette guerre; de sorte que sa grande épargne venoit moins de son inclination, que de

Ccc

1515.

On le défend
du reproche
d'aimer l'ar-
gent.

S. Gelais,
Histoire de
Louis XII.

Jovius in
elogio Lud.
XII.

Hist. MS. de
Humbert
Vellay. parmi
les Memoires
de Berhune.
vol. cotté
8461.

1515.

sa prudence, de la tendresse qu'il avoit pour ses Sujets, & de l'amour du bien public.

Il est plus difficile de l'excuser sur la rupture qu'il fit avec les Suisses, dont il porta la peine par la perte de l'estat de Milan & de la Seigneurie de Gênes : mais ce furent le point d'honneur & le dépit qui lui firent faire cette faute, plutôt que la peine de donner de l'argent ; car l'augmentation des pensions qu'ils demandoient, n'estoit pas considerable.

Sapienté.

Ce Prince eut de la pieté & du respect pour le saint Siege ; mais un grand mépris pour les Papes qui gouvernerent l'Eglise pendant son regne ; parce qu'il les trouva pour la plupart d'un caractère tout different de celui qui leur convenoit : leur conduite estoit souvent la matiere de ses bons mots ; car il se piquoit d'en dire, & ils n'estoient pas tous d'une égale finesse*.

Sa continence
& ses autres
belles quali-
tés.

On ne lui vit jamais aucun attachement illegitime depuis son mariage avec Anne de Bretagne, & on lui donne cette loüange dans l'Epitaphe de cette Princesse. Il estoit politique, mais en Prince genereux & Chrétien, ennemi de la fourbe & de la mauvaise foy, malgré les mauvais exemples que lui donnoient en cela le Roy d'Espagne & l'Empereur Maximi-

lien, qui furent ses allies à diverses reprises, mais qui dans le fond estoient ses mortels ennemis. En un mot on voit peu de Princes dans l'Histoire, qui l'ayent égalé dans les vertus Royales, & qui ayent eu sur le Thrône moins de défauts que lui.

Il avoit pris pour devise un porc-épy avec ces mots latins *cominus & eminus*, pour faire entendre qu'il s'estoit rendu redoutable à ses ennemis de près & de loin, soit qu'il commandât ses armées en personne, soit qu'il les commandât par ses Lieutenans.

Sa Devise.
Brantome
éloge de
Louis XII.

Un tel Prince ne pouvoit manquer d'estre infiniment regretté ; nul ne fut pleuré plus sincerement & plus universellement que lui, & jamais pompe funebre ne fut moins une pure ceremonie, que celle dont ses Sujets l'honorèrent dans toutes les Villes de son Royaume.

Il établit le Grand Conseil †, les Parlemens de Normandie & de Provence. Il eut deux fils d'Anne de Bretagne, qui moururent en bas âge, & deux filles. Renée sa cadette encore enfant lorsqu'il mourut, fut depuis mariée à Hercule d'Est second du nom Duc de Ferrare, & Claude l'aînée l'estoit déjà à François Comte d'Angoulesme Duc de Valois, & son successeur à la Couronne de France.

Ses Etablisse-
mens.

Ses Enfants.

* On en trouve plusieurs dans l'Histoire de le Feron

† Ce qu'on a voit appelé jusqu'à son temps le Grand Conseil dans nos Histoires, estoit le Conseil d'Estat.

SOMMAIRE DU REGNE DE FRANÇOIS I.

François I. entreprend la conquête du Milanéz. Gagne la bataille de Marignan contre les Suisses. Il fait la conquête du Milanéz. Son entrevûe avec le Pape Leon X. Ils font de concert le fameux Con-

cordat. Le Roy regagne les Suisses. Traité de Noyon entre le Roy, & Charles d'Autriche Roy d'Espagne, qui promet de rendre la Navarre. Oppositions du Parlement & de l'Université à l'enregistrement du Concordat. Mort de l'Empereur Maximilien. Les Rois de France & d'Espagne font leurs brigues pour leur élection à l'Empire. Charles Roy d'Espagne l'emporte & est élu Empereur. Entrevüe entre le Roy de France & Henri VIII. Roy d'Angleterre, qui rend Tournay au Roy. Guerre de Navarre. Ce Royaume est conquis & aussi-tost perdu. Première guerre entre François I. & Charles V. Ce Prince fait attaquer Mesieres. Le Chevalier Bayard défend cette Place & fait lever le siege. Fontarabie prise par l'Amiral de Bonnivet en douze jours. Le Pape se ligue avec l'Empereur contre la France. Negociations inutiles entre l'Empereur & le Roy. Le Milanez attaqué par les ennemis de la France. Combat de la Bicoque. Le Milanez perdu par la faute de Louïse de Savoye mere du Roy. Gênes surprise par les Imperiaux. Levée du siege de Fontarabie par les Espagnols. L'Empereur met les Anglois dans ses interests. Les Anglois levent le siege de Hedin. Irrésolution des Venitiens sur le parti qu'ils doivent prendre. Ils prennent celui de l'Empereur. Le Pape entre dans cette Ligue. Revolte du Connétable de Bourbon. Siege de Fontarabie par les Espagnols. Ils s'en rendent maistres. L'Armée Françoisise poursuivie dans sa retraite du Milanez. Mort du Chevalier Bayard. Le Connétable de Bourbon assiege Marseille, & leve le siege. Le Roy entre en Italie. Il s'attache au siege de Pavie. Les Imperiaux viennent au secours. Bataille de Pavie. Les François la perdent, & le Roy y est pris prisonnier. Le Roy est conduit à Madrid. Negociations pour sa délivrance. Madame la Regente met le Roy d'Angleterre dans ses interests. Conspiration de plusieurs Etats d'Italie, pour chasser les Espagnols du Royaume de Naples. Elle est découverte à l'Empereur qui la dissipe. Traité de Madrid pour la délivrance du Roy. Il est mis en liberté & conduit sur la Frontiere. Il livre ses deux fils aînez pour ostages du Traité. Il fait une Ligue avec le Pape & d'autres Princes d'Italie contre l'Empereur. Affaires suscitées au Pape par l'Empereur. Le Connétable de Bourbon marche avec une armée à Rome, donne l'assaut & y est tué. Le Pape assiégedans le Chasteau S. Ange par les Allemans & indignement traité. Armée Françoisise en Italie pour la délivrance du Pape qui est mis en liberté. L'Armée de France marche au Royaume de Naples. Elle assiege cette Ville. Cette Armée ruinée par les maladies. Mort de Lautrec General de l'Armée. Siege de Naples levé. Etat de la guerre dans le Milanez. Conferences pour la Paix à Cambray. Elle y est conclüe. Les fils du Roy sont ramenez sur la Frontiere & rendus

au Roy. Mort de Madame Louïse de Savoye mere du Roy. Il unit le Duché de Bretagne à la Couronne. Trouble d'Allemagne à l'occasion des Heresies de Luther. Troubles d'Angleterre au sujet du divorce de Henri VIII. avec Catherine d'Arragon. Projet de la convocation d'un Concile General. Catherine de Medicis épouse le Duc d'Orleans. Le Roy d'Angleterre excommunié par le Pape. Il se soustrait avec tout son Royaume à l'obéissance du Pape. Le Duc de Milan viole le droit des gens à l'égard de l'Ambassadeur de France. Le Roy demande passage au Duc de Savoye pour aller châtier le Duc de Milan. Il est refusé. Il lui declare la guerre. Sa severité envers quelques Lutheriens qui s'estoient coulez en France. Il prend Turin & plusieurs autres Places du Duc de Savoye. Negociations avec l'Empereur pour l'investiture du Duché de Milan en faveur d'un des deux fils cadets du Roy. Discours outrageant de l'Empereur en presence du Pape contre le Roy. L'Empereur entre en Provence. Mort du Dauphin. L'Armée Imperiale périt pour la pluspart en Provence. Peronne est assiégée par les ennemis, qui sont obligez de lever le siege. Les Etats de Savoye demeurent en proye aux François & aux Imperiaux. Le Roy d'Ecosse arrive en France. Son mariage avec Madame Madeleine fille du Roy. Trêve conclüe pour dix mois aux Pais-Bas. Le Roy marche en Piémont avec une Armée. Le nouveau Dauphin fait forcer le Pas de Suze. Il se fait une Trêve de trois mois. On reprend les negociations pour la Paix. Entrevüe du Pape & du Roy. Entrevüe de l'Empereur & du Roy. Trêve pour dix ans conclüe. Revolte des Gantois. L'Empereur passe par la France pour se rendre aux Pais-Bas. Amuse & trompe le Roy par l'esperance de la restitution du Duché de Milan. Disgrace du Connétable de Montmorenci & de l'Amiral Chabot. Nouveau sujet de guerre entre le Roy & l'Empereur. Le Roy la declare. Il leve le siege de Perpignan. Charles V. se ligue avec le Roy d'Angleterre contre le Roy. L'Empereur leve le siege de Landreci. Le Chasteau de Nice assiégé par les François & par Barberousse. Bataille de Cerisoles gagnée par le Comte d'Anguyen. Le Roy d'Angleterre & les troupes de l'Empereur font la guerre en Picardie & en Champagne. Grand danger de l'Etat. Negociation pour la Paix. Elle se conclüe avec l'Empereur. Grand armement naval destiné contre l'Angleterre. Combat naval entre les deux Flottes. L'Amiral d'Annebaut fait descende dans l'Isle de Vvigt. Convocation du Concile General de Trente. Negociation pour la Paix entre la France & l'Angleterre. Mort de Henri VIII. Roi d'Angleterre. Mort du Roy de France.



Bataille de Marignan.

HISTOIRE DE FRANCE.

FRANÇOIS I.

1515.

*Avenement
de François I.
à la Couronne.*



Duc d'Orleans, second fils de ce Prince & frere de Charles VI. Il eut pour ayeul Jean d'Orleans Comte d'Angou-

lême, troisième fils de Louis; & pour pere Charles Comte d'Angoulême, Cousin germain du Roy Louis XII. Il nâquit à Cognac le douzième de Septembre de l'an 1494. & estoit dans sa vingt-unième année, quand il parvint à la Couronne au mois de Janvier de l'an 1515. C'estoit un Prince plein de feu & de courage, extrêmement bien fait, liberal, prévenant, & par toutes ses qualitez très-

lême, troisième fils de Louis; & pour pere Charles Comte d'Angoulême, Cousin germain du Roy Louis XII. Il nâquit à Cognac le douzième de Septembre de l'an 1494. & estoit dans sa vingt-unième année, quand il parvint à la Couronne au mois de Janvier de l'an 1515. C'estoit un Prince plein de feu & de courage, extrêmement bien fait, liberal, prévenant, & par toutes ses qualitez très-

1515.

*Journal de
Louise de Sa-
voye mere
du Roy.*

Ccc iij

1515.

*Il est sacré à Reims.**Memoires du Bellai, liv. 1.*

agreable tant aux Courtisans, qu'aux Gens de Guerre.

Il fut Sacré à Reims par l'Archevêque Robert de Lenoncourt, le vingt-cinquième de Janvier. Il confirma dans leurs emplois tous les Officiers que son prédécesseur en avoit pourvus, ou leur en donna d'autres. Les charges de Chancelier & de Connestable toutes deux vacantes, furent données, la première à Antoine du Prat Premier President au Parlement de Paris, la seconde à Charles Duc de Bourbon. Le Comte de Vendôme fut fait Gouverneur de l'Isle de France, & Lautrec de Guyenne. La Palice fut honoré du Bâton de Maréchal, & ceda sa charge de Grand-Maître à Goufier de Boisy, qui avoit esté Gouverneur du Roy. Ce Seigneur avec Florimond-Robertet, Secrétaire d'Etat sous le precedent Regne, fut mis dans le Ministère. Anne de Montmorenci, & Philippe Chabot, deux jeunes Seigneurs, qui avoient esté élevez avec le Roy, eurent dès-lors grande part à la faveur.

Actes de donation de la Bretagne, daté du 28. de juin 1515.

Le Roy, non content de la cession que son prédécesseur lui avoit faite du Duché de Bretagne, s'en fit faire une nouvelle donation par la Reine Claude son épouse. Il y eut cette même année deux differens actes de cette donation. Par le premier daté du vingt-deuxième d'Avril, elle lui donna la Bretagne à vie seulement : mais par le second, elle la lui donna à titre d'héritage perpetuel, au cas qu'il lui survécût sans avoir d'enfans d'elle.

Du caractère dont estoit le nouveau Roi, il estoit fort vrai-semblable, qu'il ne laisseroit pas inutiles les grands préparatifs déjà faits par son Prédécesseur, pour la conquête du Milanez. C'estoit en effet son intention ; mais il la dissimuloit avec soin, & si bien, que les Princes d'Italie per-

suadez qu'au commencement d'un regne, il auroit beaucoup d'autres affaires importantes qui l'occupoient, crurent qu'il n'entreprendroit rien de toute cette année-là.

Il sembla d'abord ne penser qu'à assurer son Estat, en renouvelant les anciens Traitez avec les Alliez de la France, & en tâchant de regagner les Princes qu'elle avoit eus pour ennemis. Il donna avis au Roy d'Espagne de son avenement à la Couronne, & le traita de Pere dans la Lettre pleine de tendresse & de confiance, qu'il lui écrivit. Ferdinand y répondit dans le même stile : mais ce Prince toujours prudent, faisoit peu de fond sur ces complimens, & se défioit des autres autant qu'on avoit sujet de se défier de lui-même ; ainsi, comme il estoit bien informé que le Roy avoit sur pied de nombreuses Troupes, il prit toujours ses précautions.

Tout mourant qu'il estoit, il envoya des renforts en Navarre, & ordonna aux Chefs de bien garder les avenues des montagnes : car il n'ignoroit pas les fortes instances que le Roy, & la Reine de Navarre faisoient à la Cour de France, pour estre reestablis dans leurs Estats ; & il avoit de trop bons espions, pour n'estre pas instruit que le Roy, quelque tems après avoir reçu sa réponse, s'estoit engagé par un nouveau Traité, à prendre en main leurs interets. Ferdinand néanmoins, à qui sa mauvaise santé faisoit extrêmement souhaiter le repos, n'auroit pas, selon toutes les apparences, refusé de prolonger la Trêve qui avoit esté faite entre la France & l'Espagne sur la fin du regne de Louis XII. si l'on n'avoit exigé que cela de lui : mais le Roi demandoit qu'on retranchast un article du Traité, qui estoit que tandis que la Trêve durerait, le Milanez ne fut point attaqué. Ferdinand

1515.

*Premiers soins du Roy.**Petrus de Angleria, Epist. 543.**Traité entre François I. & le Roy de Navarre du 20. Mars 1515. ratifié le 26. de May.**Guicciard. liv. 12.*

1515.

ne voulut point consentir à ce changement, de peur de choquer les Suisses, qui s'estoient déclarez protecteurs du nouveau Duc de Milan, & de leur donner sujet par là de se reconcilier avec la France. Il fit même en ce temps - là une démarche qu'il avoit différée jusqu'alors; ce fut de déclarer le Royaume de Navarre uni à perpetuité à la Couronne de Castille.

*Traité avec
l'Angleterre
confirmé.
Memoires du
Bellai, liv. 1.*

*Memoires du
Maréchal de
Fleuranges*

Le Roy negocia plus heureusement avec l'Angleterre, le Traité fait entre les deux Couronnes, sur la fin du précédent regne, fut confirmé dans tous ses articles: & on y en ajouta un, touchant la Reine Marie veuve de Louis XII. qui fut, que quoi qu'elle retournast en Angleterre, la France lui payeroit un doüaire de soixante mille écus. Cependant le Roy, qui n'ignoroit pas l'inclination réciproque de la Reine Marie & du Duc de Suffolc, avertit ce Duc peu de temps après la mort du feu Roi, de prendre garde à sa conduite à l'égard de cette Princesse, & de ne rien faire qui püst offenser ou lui ou le Roi d'Angleterre. Le Duc répondit au Roy, en lui promettant avec serment de ne faire aucune démarche qui püst lui déplaire ou au Roy son Maistre, sous peine d'avoir la teste coupée. Malgré sa promesse quatre jours après il épousa secretement la Reine. Le Roy en ayant esté informé, appella le Duc, & après lui avoir reproché son insolence & sa mauvaise foi, il lui dit qu'il alloit écrire au Roy d'Angleterre, & qu'en attendant il le feroit observer de si près, qu'il ne pourroit lui échaper, n'y éviter le chastiment qu'il meritoit: mais le Roy fut fort surpris d'apprendre par une Lettre du Roy d'Angleterre, que ce Prince destinoit en effet la Reine Doüairiere de France sa Sœur pour épouse au Duc de Suffolc. Sa joye

fut encore plus grande que sa surprise: car il avoit fort appréhendé que le Roy d'Angleterre ne la mariast à Charles Prince d'Espagne, & il dit qu'il vouloit lui-même faire les frais des nopces. Le Duc estoit trop honoré par ce mariage, pour n'en pas souhaiter un prompt accomplissement. La Princesse avoit eu pour lui beaucoup de penchant avant que d'épouser Louis XII. & n'avoit pas, sans quelque peine, sacrifié son inclination à l'honneur d'estre Reine de France. Le Roy se fit un merite auprès du Roy d'Angleterre, de la Princesse, & du favori, de seconder ses intentions. Ils furent mariez avant leur départ, au grand estonnement de toute la Cour, qui vit une Reine de France, sœur d'un Roy d'Angleterre, recherchée par le Prince d'Espagne, épouser Charles Brandon, Duc de Suffolc, homme dont la basse naissance, malgré le relief que lui donnoient sa bonne mine, beaucoup d'esprit, son titre de Duc, & la faveur de son maistre estoit connue de toute l'Angleterre. La Reine devenue Duchesse, partit aussi-tôt après, ayant esté quatre-vingt jours sur le Trône, environ autant veuve, & puis enfin dégradée jusqu'à la qualité de femme de celui, qui selon le cours ordinaire de la fortune, se seroit tenu fort honoré d'estre du nombre de ses domestiques.

Le Roy ne se fit pas beaucoup prier par la République de Venise, pour confirmer le Traité qu'elle avoit passé avec son predecesseur, par lequel ils s'estoient obligez reciproquement, la République, à le seconder dans la conquête du Milanez, & lui, à l'aider à faire celle de Bresse, de Verone, & des autres places dont l'Empereur s'estoit rendu maistre. Mais il ne put venir à bout des Suisses, qui, perseverant dans leur opiniâtreté & dans

1515.

*Petrus de An-
gleria,
Epist. 544.*

*Journal de
Louise de Sa-
voye.*

*Autre avec la
République de
Venise.*

1515.

leur haine implacable contre la France, refuserent de recevoir son Ambassadeur. C'estoit le plus grand obstacle qu'il pût avoir dans l'entreprise qu'il meditoit : resolu toutefois de le vaincre, il s'en servit utilement ; car les menaces que faisoient les Suisses de fondre dans le Royaume par la Bourgogne & par le Dauphiné, furent le prétexte dont il couvrit le véritable dessein du grand armement qu'il faisoit, & pour confirmer les Princes d'Italie dans la pensée, qu'il ne se hazarderoit pas à passer si-tôt les Alpes.

Haras Ar-
nal, Drabant.

Il pouvoit avoir encore de l'inquiétude du costé de Charles Prince d'Espagne : car il estoit naturel qu'il prist parti pour l'Empereur & pour Ferdinand ses deux grands-peres, d'autant plus que le dessein de l'un & de l'autre, estoit d'ajouter le Milanez aux grands Etats qu'il devoit posséder un jour : mais le Seigneur de Chievres, qui quoi qu'il n'eust plus la qualité de Tuteur à son égard, parce que l'Empereur avoit fait depuis peu émanciper ce jeune Prince, avoit encore tout crédit sur son esprit, lui fit connoître que ses véritables interets dans la conjoncture présente, n'estoient pas de se brouiller si-tôt avec la France.

Il lui representa qu'en prenant parti contre le Roy, tandis que ce Prince seroit allié avec l'Angleterre, il s'exposoit à perdre les Pays-bas, & à estre tout d'un coup accablé par ces deux grandes Puissances ; que les Flamans ne vouloient point de guerre contre ces deux Etats ; parce qu'elle causeroit la ruine entiere de leur commerce. Que le Roy d'Espagne ne pouvant pas vivre encore long-temps, il devoit se tenir en estat d'aller prendre possession de ses Royaumes d'Espagne. Qu'il y avoit en ce pays-là un parti pour le Prince Ferdinand

son cadet, qu'on y disoit qu'il estoit de l'avantage des Espagnols d'avoir un Roy qui demeurast chez eux, plutost qu'un autre, qui auroit d'autres Etats, & qui estant en passe de parvenir à l'Empire, les gouverneroit de loin par des Ministres, dont l'avarice feroit sa proie de l'Espagne, & qui n'auroit pas assez d'autorité pour maintenir l'Etat en paix, & les Peuples dans la soumission. Que s'il estoit broüillé avec la France lorsque le Roy Ferdinand mourroit, il ne pourroit aller en Espagne ni par terre, ni par mer, & que son absence le mettroit en danger de voir cette succession lui échaper.

Le Prince Charles, qui bien qu'il n'eust encore alors que quinze ans, avoit déjà l'esprit meûr & fait aux affaires par l'application que Chievres avoit eüe à l'y former dès sa plus tendre enfance, comprit parfaitement la force de ces raisons. Il envoya en Ambassade à la Cour de France Henry Comte de Nassau, & Michel de Croy, pour faire, selon l'usage, hommage au Roy de ses Comtez de Flandre, & d'Artois, & des autres terres qu'il tenoit de la Couronne. On remit sur le tapis le mariage de Madame Renée de France, fille cadette du feu Roy, avec ce jeune Prince. Le Comte de Vendôme accompagné d'Estienne Poncher Evêque de Paris, & des Seigneurs de Genlis & d'Eschenay, fut envoyé aux Pays-bas pour ce sujet-là, & conclut le mariage à la Haye, où le Prince le reçut. Charles promit même d'engager Ferdinand à mettre en arbitrage le differend touchant le Royaume de Navarre, & s'obligea, s'il refusoit cette voye de justice, à ne lui point donner de secours, quand on jugeroit à propos en France de prendre les armes en faveur de Jean Albret.

Il reçoit une
Ambassade
du Prince
d'Espagne, &
pourquoi.

Memoires du
Bellay, liv. 1

Recueil de
Traitez par
Leonard,
Tom. 2.

Le

1515.

Origine de
l'élevation de
la Maison de
Nassau d'où est
sorti Guillaume
III. Roy
de la Grande-
Bretagne.

Le Prince d'Espagne parut aussi content de ce Traité, que le Roy l'estoit en effet, & voulut en donner des marques au Comte de Nassau, qui y avoit beaucoup travaillé. Il demanda pour lui au Roy, Claude de Chalon, sœur du Prince d'Orange, qui estoit élevée à la Cour de France. Ce Prince la lui accorda avec plaisir; & ce fut là le commencement de la haute élévation de la branche de la Maison de Nassau, que nous avons vû de nos jours placée sur le Trône d'Angleterre, en la personne de Guillaume Prince d'Orange, Stathouder des Estats Generaux.

Négociations
du Roy auprès
du Pape.
Guicciardino
l. 12.

Le Roy sûr des Venitiens, du Prince d'Espagne, & du Roy d'Angleterre, agissoit aussi fortement auprès du Pape, pour l'engager dans ses intérêts, l'assurant qu'il n'avoit rien plus à cœur que la gloire du S. Siege, & la grandeur de la Maison de Medicis. C'estoit là un puissant motif pour le Pape, & fort capable de le déterminer à se ranger au parti du Roy: mais il refusa de se declarer, attendant à prendre son parti, suivant que les affaires d'Italie tourneroient dans la suite, & disant qu'en qualité de Pere commun, il n'y avoit que l'intérêt public qui l'obligeât à panacher d'un costé plutôt que d'un autre.

Petrus de
Angleria.
Epist. 544.

Il s'expliquoit à peu près de la même maniere à l'Ambassadeur d'Espagne, qui le sollicitoit d'entrer dans la Ligue faite entre les Suisses, l'Empereur & l'Espagne, & donnoit par-là beaucoup d'inquietude à Ferdinand. Cette inquietude estoit augmentée par le mariage qui s'estoit fait entre Julien de Medicis frere du Pape, & Philberte sœur de Charles Duc de Savoye, tante maternelle du Roy de France. Le Pape avoit tourné de ce costé-là, sur les delais de Ferdinand, à qui il avoit demandé pour son frere, Isabelle de Cardone, qui estoit du

Tome V.

Sang Royal d'Arragon. La Cour d'Espagne ne doutoit pas que Julien de Medicis, par l'alliance qu'il avoit contractée, ne prist les inclinations de la Maison de Savoye, qui jusqu'alors avoit tenu pour la France, & dont les Ambassadeurs travailloient actuellement auprès des Suisses, pour les reconcilier avec cette Couronne. Il estoit de l'intérêt de Julien d'estre appuyé de quelque grande Puissance, dans le dessein que le Pape avoit de lui assurer un Estat considerable en Italie. On lui avoit déjà donné Modene, Parme, Regio & Plaisance; quoique le Roy d'Espagne & l'Empereur disputassent au Pape le droit qu'il prétendoit sur ces Estats. Il pouvoit beaucoup plus esperer d'estre soutenu par la France & par la Savoye, que par l'Empereur, qui regardoit ces Places comme des Fiefs de l'Empire, ou par le Roy d'Espagne qui n'appréhendoit gueres moins l'aggrandissement du Pape que celui du Roy de France.

La cession de ces Places au saint Siege estoit en effet le point de la difficulté. Le Pape s'en ouvrit à l'Ambassadeur d'Espagne, & demanda qu'elles lui fussent cedées, comme estant des dependances de l'ancien Exarcate de Ravenne. Ferdinand, après bien des deliberations, consentit que cette affaire fust traitée dans la Diete des Cantons, où, à cause des conjonctures qui faisoient appréhender que le Pape ne se declarât pour la France, il fut conclu qu'au moins Parme & Plaisance lui seroient accordées. Il en fut mis en possession; & pour dédommager l'Empereur, les Espagnols lui cederent Bergame, qu'ils avoient prise sur les Venitiens.

Cet accord déconcerta la négociation du fameux Guillaume Budé, qui contre l'ordinaire des hommes d'une si profonde doctrine, n'estoit pas mal

D d d

1515.

Guichenon
Hist. de Sa-
voye.

Petrus de An-
gleria, Epist.
544.

Elles sont sans
succès.

1515.

habile dans le maniement des affaires d'Estat. Le Roy l'avoit envoyé à Rome, pour demander au Pape la cession de ces deux mêmes Places, qui estoient depuis long-temps membres du Duché de Milan. Le Pape l'amusa, faisant naître tous les jours de nouvelles difficultez, en attendant le succès de la Diete des Suisses touchant cette affaire; & quand il la vit terminée à son avantage, il ne voulut plus l'écouter sur cet article.

Petrus de Angleria, Epist. 545.

Concil. Latran. Sess. 10.

Guicciardino liv. 12.

Quelques bonnes paroles qu'il eust jusqu'alors données au Roy, il estoit toujours demeuré dans la resolution d'empêcher les François de se remettre en possession du Duché de Milan: & ayant obtenu de l'Empereur & du Roy d'Espagne ce qu'il en prétendoit, il signa la Ligue avec ces deux Princes & les Suisses, pour la défense du Milanez. Afin de convaincre les Confédérés qu'il ne pensoit plus à se ménager avec la France, il fit citer dans la dixième Session du Concile de Latran qui continuoit toujours, les Prélats François, pour répondre sur l'article de la Pragmatique Sanction, dont on ne se départoit point dans le Royaume, & leur marqua, pour comparoître, & donner sur cela pleine satisfaction au saint Siege, le premier jour d'Octobre. L'Ambassadeur de France eut beau protester contre ce décret, & représenter la brieveté du terme, & l'impossibilité où l'Eglise Gallicane seroit d'envoyer des Députés de son Corps à Rome, si la guerre se rallumoit en Italie: on n'eut nul égard à ses remontrances, & l'on passa outre.

Tandis que le Pape amusoit le Roy, en attendant la décision de la Diete des Suisses, il fut lui-même la dupe d'Octavien Fregose, Doge de Gênes, qu'il regardoit comme son meilleur ami, & qui lui avoit promis de ne point traiter avec la France sans

son consentement. Le Pape estoit si convaincu de son attachement pour sa personne, que Maximilien Sforce & les Suisses, sur les bruits qui couroient des intrigues secretes de ce Doge avec la France, ayant résolu de le prévenir, & de s'assurer de Gênes, il les en empêcha, & envoya même à son secours Laurent de Medicis, son Neveu, avec des Troupes, pour le soutenir contre les Adornes & les Fiesques, qui animoient les Suisses contre lui, & vouloient faire soulever les Gênois.

1515.

Petrus de Angleria. Epist. 545.

Traité des Gênois avec la France.

Fregose allarmé des grands préparatifs du Roy, & appréhendant les factions contraires à la sienne, qui subsistoient toujours dans cette République, & lui devenoient de jour en jour plus redoutables, par l'appui qu'elles attendoient des Suisses, trouva plus de sûreté pour sa fortune à s'accommoder avec la France. Il traita fort secretement, par le moyen de quelques personnes de confiance, avec le Connestable de Bourbon, & ils convinrent enfin des articles suivans.

Que la Ville, Seigneurie, & Chateau de Gênes rentreroient en l'obéissance du Roy; que Fregose quitteroit le titre de Doge, & prendroit seulement celui de Gouverneur perpetuel pour le Roy de France; qu'il disposeroit de toutes les Charges de la Ville; que le Roy le feroit Capitaine de cent hommes d'armes, lui donneroit l'Ordre de S. Michel, une pension convenable, & à son frere Federic Archevêque de Salerne, des revenus Ecclesiastiques; qu'on ne reconstituerait point la Citadelle que les Gênois avoient rasée, après l'avoir prise; qu'on leur rendroit tous les privileges dans toute l'estendue qu'ils avoient avant la prise de la Ville par Louis XII. & qu'enfin si Octavien étoit chassé de Gênes, le Roy le dédommageroit par une Place qu'il lui donne-

roit en Provence.

1515.

Ces conditions ayant esté acceptées & ratifiées par le Roy, Frégose prit si bien ses mesures, & sçut si habilement tourner l'esprit des Génois, qu'ils arborèrent les étendarts de France, & se declarerent hautement pour elle envers tous & contre tous.

*Invasion des
Suiſſes dans
le Piemont.*

Cette declaration des Génois ne laissa plus aucun doute aux Princes d'Italie, que le Roy n'eust resolu de passer les Alpes dès cette année même, & qu'il ne méditast de plus grands desseins que de couvrir la Bourgogne & le Dauphiné contre l'invasion des Suiſſes, ainsi qu'il affectoit de le publier. Cette nouvelle ayant esté portée aux Cantons, ils laisserent tous leurs autres projets, pour ne plus penser qu'à la sûreté du Milanez. Les partisans que le Roy avoit parmi eux, & que l'on appelloit *Gallifans*, c'est-à-dire, qui favorisoient le Roy des Gaules, n'oserent plus parler dans la Diète en faveur de la France. Il fut resolu que sans délai on se feroit des passages des Alpes, & que bien que l'on fust en paix avec le Duc de Savoye, & qu'on eust même fait avec lui un Traité d'Alliance trois ans auparavant, on s'empareroit des Villes du Piemont, pour couper chemin à l'armée de France. L'exécution toujours fort prompte parmi les Suiſſes dans les affaires de la guerre, suivit de près la resolution de la Diète. Leur Armée entra en Piemont, & le Duc de Savoye trop foible, n'osa leur resister. Les Suiſſes vers la S. Jean se firent de Briqueras, de Pignerol, de Suse, & de Saluces, & attaquèrent Coni sans pouvoir le prendre. Ils estoient même en resolution non-seulement de garder ces Places, mais encore de se rendre maîtres de tout le Piemont; jusques-là que Prosper Colonne prit le titre de Comte de Carmagnole, qui devoit estre son parta-

*Guichenon.
Histoire de
Savoye.*

ge, le Cardinal de Sion se fit appeler Duc de Savoye, & son frere, Marquis de Saluces.

Cette brusque invasion des Suiſſes embarrassa fort le Roy, qui prévoyoit de grandes difficultez à forcer les passages des Alpes. Il s'avança aussi-tôt jusqu'à Lyon, où il arriva au mois de Juillet avec la plus grande partie de son Armée, tandis que le reste suivait, qu'on transportoit les vivres & l'artillerie, & que le Chancelier du Prat usoit de toute son industrie, pour ne pas laisser manquer l'argent dans une entreprise qui devoit en consumer beaucoup, & ne pouvoit réussir sans de grands fonds. Ce fut alors que les charges de Judicature commencerent à devenir venales en France. A la verité Loüis XII. pressé par les necessitez de l'Estat, avoit déjà vendu quelques Offices; mais c'estoit dans le dessein de remettre les choses sur l'ancien pied, dès qu'il auroit la Paix, & il avoit excepté de ce nombre les Magistratures de Justice. Le Chancelier, qui s'attira par-là bien des maledictions, créa une Chambre entiere de vingt Conseillers au Parlement de Paris, nonobstant les remontrances de ceux qui composoient cet illustre Corps, & qui ne purent obtenir autre chose, sinon que cette Chambre ne seroit pas formée de tous ces Officiers de nouvelle création; mais que dix seroient ajoutés à une des anciennes Chambres, & que dix des anciens composeroient la nouvelle avec dix nouveaux. Il se fit de pareilles créations à proportion dans les autres Parlemens. Ces nouvelles charges, avec les impôts que l'on augmenta beaucoup, produisirent de grandes sommes, & mirent le Roy en estat de bien soutenir la guerre.

Etant à Lyon, il declara Regente du Royaume Loüise de Savoye, Duchesse d'Angoulême & d'Anjou. sa

D d d ij

1515.

*Vénalité des
Charges de
Judicature en
France.*

*Memoires du
Bellai, liv. 1.
Journal de
Loüise de
Savoye.*

Belcar. l. 15.

*Le Roy se dis-
pose à mar-
cher du costé
des Alpes*

1515.

*avec une armée.*Leonard,
Recueil de
Traitez T. 2.

Belcar, liv. 15.

*Quels estoient
ses Officiers
Generaux.*Memoires du
Bellai, liv. 1.

mere, & regla l'ordre de la marche de l'Armée. Elle estoit de deux mille cinq cens hommes d'armes, dont les Compagnies estoient très-complettes, c'est-à-dire fournies de leurs Archers, & de toute la suite de chaque homme d'armes; ce qui faisoit quatorze à quinze mille hommes de belle Cavalerie, sans y comprendre les Gentilshommes de la garde du Roy, les autres Officiers de sa Maison, & un très-grand nombre de volontaires qui servoient à leurs dépens. Il y avoit vingt-deux mille Fantassins Allemands, qu'on appelloit Lansquenets. Quatorze mille autres Fantassins, dont six mille estoient partie Gascons, partie Basques, & huit mille de Troupes Françaises, trois mille Pionniers, & une nombreuse artillerie.

Le Connestable commandoit l'avant-garde, où estoient François de Bourbon son frere, fait nouvellement Duc de Chatelleraut, le Maréchal de la Palice, autrement dit le Maréchal de Chabanes, le Maréchal de Trivulce, le Prince de Talmond fils de Loüis de la Trimouille; Bonnavet, Imbercourt, Teligni, le Baron de Bearcq, le Comte de Sancerre, & quantité d'autre Noblesse. Pierre Navarre y commandoit les six mille Gascons & Basques. C'estoit ce fameux General Espagnol, qui fit paroître tant de bravoure & de conduite à la bataille de Ravenne, où il fut pris par les François. Ses ennemis l'ayant perdu dans l'esprit du Roy d'Espagne, ce Prince l'avoit abandonné, & ne voulut contribuer de rien à sa rançon. Indigné de cette dureté, & du mépris qu'on faisoit de sa personne, il écouta les propositions avantageuses que le Roy lui fit; & après avoir envoyé au Roy d'Es-

pagne un écrit par lequel il lui remettoit les terres qu'il avoit autrefois reçues de lui dans le Royaume de Naples, il se donna à la France. Quatre mille fantassins François, divisez en huit compagnies, estoient commandez par de Lorges, Maugiron, Richebourg, Lainet, d'Onatilleu, de l'Orteil, Hercules de Dauphiné, & Comarque. Dans cette avant-garde estoient encore neuf mille Lansquenets, & la pluspart des Pionniers, qui furent fort utiles dans cette marche, pour rendre les chemins praticables.

Le Roy se chargea de la conduite de la Bataille, accompagné d'Antoine Duc de Lorraine, de Charles Duc de Vendôme (a), du Comte de S. Pol, du Duc d'Albanie, du Bastard de Savoye, d'Orval, de la Trimouille, du Maréchal de Lautrec: [car il est nommé avec cette qualité dans l'acte, par lequel Loüise de Savoye fut déclarée Regente du Royaume;] du Chevalier Bayard, de Charles Duc de Gueldres, Capitaine General de tous les Lansquenets, de Claude Comte de Guise, frere du Duc de Lorraine. L'arrière-garde estoit sous les ordres de Charles Duc d'Angoulême.

Avec une si belle Armée, le Roy estoit en estat de combattre celle des Alliez, quelque nombreuse qu'elle fust: mais la difficulté estoit de passer les Alpes. Il n'y avoit alors que deux chemins, l'un par le mont Genievre, l'autre par le Mont Cenis. Charles VIII. qui le premier de tous les Rois de France avoit passé en Italie avec de l'artillerie, y estoit entré par le Mont Genievre; c'estoit la route la plus longue, à cause des détours, mais aussi la moins difficile. On n'auroit pas hésité à prendre ce chemin: mais de même

1515.

*Il en prend
lui même la
conduite.*
Memorial de
la Chambre
des Comptes
de Paris, coté
H. fol. 47.

Belcar, lib. 15.

(a) Vendôme, qui n'estoit qu'un Comté, venoit d'estre érigé en Duché, en faveur de Charles de Bourbon, qui fut ayeul de Henri IV. il fut érigé en 1514. & l'érection enregistrée en 1516.

1515.

que celui du Mont Cenis, il aboutissoit au Pas de Suse, dont les Suisses s'estoient saisis.

On délibéra dans le Conseil sur le parti qu'il y avoit à prendre. Quelques-uns furent d'avis de faire passer une partie de l'Armée par mer jusqu'à Savonne, & de conduire le reste par le Comté de Tende, pour gagner le Montferrat. Cet avis fut rejeté, sur ce que le détour estant très-long, on ne pourroit entrer dans le Milanais qu'en Automne: car on estoit déjà au mois d'Aoust; Que les troupes y arrivant, seroient extrêmement fatiguées; que les pluies survenant à l'ordinaire, les sieges deviendroient très-difficiles & les chemins impraticables, & qu'ainsi ce seroit s'exposer à rendre l'Armée inutile & à la faire périr, sans avoir rien exécuté. On revenoit donc au premier dessein de marcher par le Mont Cenis, ou par le Mont Genievre: mais il paroissoit toujours téméraire, d'entreprendre de forcer les Suisses au Pas de Suse. On connoissoit par experience leur bravoure, devenuë ferocité par leur animosité contre la France; on sçavoit qu'il n'y avoit point de troupes plus fermes pour défendre un terrain, & qu'avec l'avantage de celui qu'ils occupoient, il seroit impossible d'en venir à bout.

Sur ces entrefaites, Charles de Soliers, Seigneur de Morete, arriva de la part du Duc de Savoye, à qui le Roy avoit demandé quelques personnes qui connussent parfaitement les routes des montagnes. Ce Seigneur par le moyen d'un Païsan en avoit découvert une très-difficile; mais dont on pouvoit absolument esperer de se tirer par le travail des Pionniers. Il avoit esté la reconnoître lui-même, & il en fit au Roy un rapport exact. C'estoit par la Vallée de Barcelonnette, par Roque-Sparviere, par saint

Pol, par l'Argentiere, d'où l'on gaignoit Saluces. Cette nouvelle fit grand plaisir au Roy, qui pour s'assurer davantage, envoya sur les lieux avec le Sieur de Morete, le Maréchal de Chabanes, le Maréchal de Trivulce, Lautrec, & Navarre. Ils en porterent le même jugement que le Gentilhomme Savoyard, & il fut résolu qu'on marcheroit par-là.

On fit avancer quelque Cavalerie sur les Monts Genievre & Cenis, pour amuser les Suisses, & les tenir toujours dans la pensée qu'on vouloit aller à eux. On fit sous les ordres d'Aymar de Prie, un détachement de quatre cens Gendarmes, & de cinq mille Fantassins, à qui on fit prendre la route de Gènes par la Provence, pour faire diversion au-delà du Pô; & le reste de l'Armée laissant Briançon à gauche, se disposa à entrer dans la Vallée de Barcelonnette.

Le Connétable partit d'Embrun le Mercredi huitième d'Aoust, avec l'avant-garde, pour aller à Guillestre, & continua sa marche par saint Pol, le Cold'Argentiere, Peilaporc, Démont & Roque-Sparviere. Ce fut avec des difficultez extrêmes: il fallut rompre des avances de rochers, élargir des chemins, faire des ponts, enlever l'artillerie avec des machines sur le haut des montagnes, la faire descendre de même. Talart, qui estoit chargé de la conduite de ces travaux, en vint à bout avec une activité, une adresse, une conduite, qui lui firent attribuer une grande partie de la gloire que les François acquirent dans la suite de cette expedition. La Bataille & l'arriere-garde suivirent par le même chemin.

Tout cela se fit avec tant de promptitude, que l'avant-garde arriva en cinq jours sur la Sture dans une plaine, à deux lieues de Coni, sans que les Ennemis, qui ne pensoient pas qu'une

1515.

Marche de l'Armée.

Journal du Moine sans froc.

Elle arriva près de Coni

1511.

Histoire du
Chevalier
Bayard, ch.
59.

Armée pût jamais passer par-là, eussent eu aucun avis de sa marche; & c'est ce qui donna lieu à la première action importante de cette campagne.

Prosper Colonne estoit avec une partie de la Gendarmerie du Pape, & quelque Cavalerie Legere à Carmagnole. Le Chevalier Bayard, avant que l'Armée fust dans la plaine, proposa de l'enlever; la chose parut d'autant plus faisable, que le Connétable avoit intelligence avec le Gouverneur du Chasteau, qui s'estoit engagé à livrer sa Place, dès que les François se présenteroient.

Bayard eut ordre de s'avancer dans la plaine. Il n'y fut pas plustôt entré, que Colonne en eut avis, & il s'en mit fort peu en peine, estant toujours dans la persuasion, que ce Capitaine n'estoit pas suivi de l'Armée, & qu'il ne pouvoit avoir au plus que sa Compagnie de Gendarmes. Bayard fut suivi de près par le Maréchal de Chabanes, par Imbercourt, Aubigny, Bussi-d'Amboise, Montmorenci, dont les troupes avec celles du Chevalier, faisoient près de quinze cens chevaux. Ils se rendirent à Sevilan sur le soir du onzième d'Aoust, & de là ils partirent à deux heures après minuit, pour aller à Carmagnole.

A leur arrivée, le Commandant du Chasteau leur apprit que Colonne en venoit de partir, pour aller assister à un Conseil de guerre qu'on devoit tenir à Pignerol, & qu'il s'arrêteroit à Ville-Franche, petite Ville sur le Pô, pour y repaître.

Après avoir quelque tems deliberé, il fut conclu qu'on le suivroit pour le charger à la campagne, si on pouvoit le joindre. Le Seigneur de Morete, qui sçavoit parfaitement tous les gués & tous les passages, fut le guide de cette troupe: mais quelque diligence

qu'on pût faire, on ne put atteindre Colonne, avant qu'il fust arrivé à Ville-Franche. Les Commandans ne se rebuterent point; & comme cette petite Ville estoit très-foible, ils résolurent de l'y attaquer.

Cependant les Coureurs du General Italien vinrent l'avertir, lorsqu'il alloit à la Messe, qu'ils avoient vu un gros considerable de François sur le chemin de Ville-Franche. Il répondit qu'il sçavoit ce que c'estoit, & qu'il n'y avoit que la Compagnie du Chevalier Bayard. Comme il se mettoit à table, vinrent d'autres avis, que les François estoient proche, au nombre de plus de mille chevaux; sur quoi il détacha vingt Cavaliers pour aller les reconnoître, & donna ordre qu'on se tint prest à partir pour Pignerol, dès qu'il auroit disné.

Les vingt Cavaliers détachés n'eurent pas fait demie lieue sur le chemin de Savillan, qu'ils furent rencontrés par Imbercourt qui faisoit l'avantgarde avec cent Archers. Ils tournerent bride du costé de Ville-Franche, & Imbercourt les suivit à toutes jambes. Ils voulurent en entrant fermer la porte; mais deux Gentils-hommes nommez l'un Beauvais le Brave Normand, & l'autre d'Hallancourt Picard, donnerent de leur lance contre la porte si vigoureusement, qu'ils empêcherent qu'on ne la fermast: d'Hallancourt, de l'effort qu'il fit, fut renversé avec son cheval dans le fossé: mais Beauvais ayant mis la lance entre les deux battans, donna le temps à Imbercourt & à ses gens d'arriver. Ils forcerent la porte, & entrerent dans la Ville, criant, Vive France. Bayard, qui suivoit avec ses gens, fut bien-tôt à eux, & aussi-tôt après Chabanes & Aubigni entrerent. Ils laisserent de leurs gens pour garder la porte, & en envoyerent quelques autres pour se saisir de l'autre porte.

1515.

Première action importante de cette Campagne
Enlèvement de Prosper Colonne.

Memoires du
Bellair, liv. 1.

1515.

Imbercourt fut d'abord blessé au visage, mais il ne laissa pas de combattre.

Colonne ainsi surpris, fit ferme dans la maison où il estoit avec une partie de sa troupe, & le reste se rangea en bataille dans la Place. Les Generaux François partagerent la leur en deux. Les ennemis qui estoient dans la Place furent bien-tost rompus : la résistance fut plus grande au quartier du General; mais enfin sçachant que ses gens estoient défaits, & que les François estoient maistres des deux portes de la Ville, il fut contraint de se rendre, moins chagrin de sa prise, que de la perte de sa reputation; car il avoit passé jusqu'alors pour un des plus prudens & des plus vigilans Capitaines d'Italie. Le Comte de Policastre, & quelques autres Officiers considerables, furent pris avec lui. Le butin fut grand : on prit six à sept cens chevaux, dont il y en avoit bien quatre cens d'Espagne de grand prix : Colonne pour sa part y perdit plus de cent cinquante mille écus en vaisselle d'argent & d'or, & en argent monnoyé. De près de mille Cavaliers qui estoient avec Colonne, il n'échappa que deux Albanois qui forcerent la garde d'une des portes, & coururent avertir les Suisses qui estoient à Coni, de ce qui venoit d'arriver.

Les Vainqueurs demeurèrent un jour à Ville-Franche, pour laisser reposer leurs gens : & au moment qu'ils en sortirent, les Suisses parurent en grand nombre ; mais ils estoient à pied, & les François à cheval. La retraite des François se fit en très-bon ordre vers Fossan, où le butin, & les prisonniers furent mis en sureté, en attendant l'arrivée de l'avant-garde.

Ce premier succez fit un grand effet. Les Suisses qui avoient leurs quartiers dans cette partie du Piemont, les

abandonnerent, traînant eux-mêmes leur artillerie à force de bras, faute de chevaux : & ayant rejoint ceux qui estoient au Pas de Suze, ils se retirèrent tous ensemble vers le Duché de Milan, conduits par le Cardinal de Sion : ainsi il n'en cousta gueres que des fatigues à l'Armée de France pour se rendre dans la plaine de Quieras auprès de Coni. Le Roy poursuivit sa route par Carmagnole & Moncalier, où il passa le Pô, & d'où il fut conduit à Turin par Charles Duc de Savoye son oncle. De là il marcha vers le Milanez, les Suisses, à mesure qu'il avançoit, quittant tous les postes qu'ils avoient occupez. Il alla à Novare, dont les Bourgeois vinrent lui presenter les clefs : le Chastteau se rendit bien-tost après, & il en fit Gouverneur le Maréchal de Chabannes. Il y trouva beaucoup d'artillerie que ses prédecesseurs avoient perduë dans leurs expéditions d'Italie.

La prise de Prosper Colonne, & l'entrée de l'armée Françoisë en Italie, jetterent la consternation parmi les Alliez, & étonnerent sur tout le Pape qui avoit toujours cru le passage impossible, & avoit beaucoup compté sur la prudence de Colonne. Il crut dans cette conjoncture devoir plus que jamais se ménager avec le Roy. Il envoya ordre à Laurent de Medicis son Neveu, qui commandoit les troupes du Saint Siege en Lombardie, de temporiser, & de ne s'engager à aucune action importante : & dépêcha très-secretement au Roy, un de ses Domestiques nommé Cinthio, pour s'excuser des liaisons qu'il avoit eues avec les ennemis de la France, sur l'impuissance où il avoit esté de faire autrement. Cinthio avoit ordre de sa part de ménager son accommodement par la médiation du Duc de Savoye : mais il fut arrêté en chemin par les Espagnols, qui estoient

1515.

Memoires de
Fleuranges.Memoires du
Maréchal de
Fleuranges.Démarches du
Pape pour la
Paix.
Guicciard.
l. 12.Suite des pro-
grès de l'Ar-
mée du Roy.

1515.

Jovius lib. 1.
vita Leon. X.

campez dans le Veronois; & le Viceroy de Naples Raymond de Cardone, ayant lu les Lettres dont il estoit porteur, vit bien que les soupçons qu'il avoit déjà conçus de la conduite du Pape n'estoient pas vains.

La frayeur du Pape lui fit écouter le conseil que lui donna le Cardinal Bibiena, de s'accommoder avec le Duc de Ferrare & les Bentivoglio, qui voyant l'armée Françoisse en Italie, commençoient à remuer; c'estoit de rendre au premier Modene & Regio; & Bologne aux seconds: mais le Cardinal Jules de Medicis, Legat de Boulogne, lui ayant représenté les conséquences de cette resolution, & pour l'honneur, & pour l'intérêt du saint Siege, la lui fit suspendre.

Les Lettres interceptées firent encore un autre effet; ce fut d'empêcher le Viceroy d'aller joindre les Suisses dans le Milanez, comme ils l'en sollicitoient fort. Il s'excusa de le faire sur ce qu'il attendoit encore des troupes de l'Empereur, qui s'estoit avancé jusqu'à Inspruck, & sur ce qu'il ne pouvoit pas dégarnir Vérone & Bresse, de peur que les Venitiens n'en prissent occasion de venir attaquer ces deux Places: de sorte que la défense du Milanez rouloit entierement sur les Suisses.

Mais ceux-ci estoient eux-mêmes fort ébranlez, tant par la conduite que tenoient le Pape & les Espagnols, que parce qu'ils ne recevoient point l'argent qui leur avoit esté promis par le Roy d'Espagne, & qu'Aimar de Prie avec les troupes qu'il avoit conduites à Gènes, & auxquelles quatre mille Génois s'estoient joints, avoit pris Alexandrie, Tortone, & quelques autres Places, qui le rendoient le maître de tout le país en-deçà du Pô.

En effet le Duc de Savoye ayant

offert sa mediation aux Suisses, ils l'accepterent; & moyennant une très-grosse somme d'argent, une pension, & quelques avantages pour Maximilien Sforce, qui bien qu'il eust un plus grand intérêt qu'aucun autre à cette guerre, n'estoit occupé que de ses plaisirs dans un Chasteau où il s'estoit retiré, ils promirent de remettre le Duché de Milan entre les mains du Roy.

Ce Prince & son armée compterent si fort là-dessus, que pour fournir l'argent promis aux Suisses, les gens de qualité, & toutes les personnes riches du Camp lui presterent presque tout ce qu'ils en avoient. Le Duc de Gueldres voyant la paix conclüe, prit congé du Roy, & ayant laissé le commandement des Lansquenets au Comte de Guise son Neveu, il se mit en chemin, pour retourner dans ses Etats, sur un avis qu'il avoit reçu, que l'Empereur suscitoit ses voisins contre lui. Le Maréchal de Lautrec avec le Bastard de Savoye estoient déjà en marche avec quatre cens hommes d'armes pour se rendre à Bufalora, & y compter aux Suisses l'argent dont on estoit convenu. Le Roy marchoit lui-même vers Milan avec son Armée par le grand chemin, pour y arriver le lendemain, & se mettre en possession de la Ville & du Chasteau: mais il s'en falloit beaucoup qu'il en fust encore où il pensoit estre.

Le Cardinal de Sion, dont la haine & les intrigues contre la France avoient fait la fortune & l'élevation sous le dernier Pontificat, & lui attiroient encore la grande consideration où il estoit à la Cour d'Espagne, à celle de l'Empereur, & chez les Cantons, ne se découragea point. Dès qu'il scût que les Suisses prestoient l'oreille à l'accommodement, il courut à leur Camp, & à toutes les Villes où ils estoient en garnison, pour traverser

1515.

Memoires du
Bellay. l. 1.Petrus de
Angleria,
Epist. 550.Le Cardinal
de Sion ren-
verse cet ac-
commodement.

1515.

traverser la Negociation, & les animer contre la France. Il écrivit des Lettres très-fortes aux Cantons, pour leur donner avis de ce qui se passoit, & leur représenter combien leur gloire estoit interessée à continuer leur protection au Duc de Milan; que s'ils l'abandonnoient en se raccommodant avec la France, ils redevenoient esclaves de cette Couronne, d'arbitres qu'ils estoient des affaires d'Italie, qu'ils faisoient depuis si longtemps tourner à leur gré, selon qu'ils penchoient d'un côté, ou d'un autre; qu'un peu de confiance feroit échoüer l'entreprise des François, ruineroit la plus belle Armée qu'ils eussent encore mise sur pied, & mettroit peut-estre entre leurs mains un jeune Roy téméraire qui risquoit tout; que le Royaume de France, qui n'avoit payé leurs services que d'ingratitude & de mépris, estoit sur le point d'estre à leur discretion; que de quelque maniere que les choses tournassent, le Roy s'estimeroit heureux de se reconcilier avec eux, & que même après leur défaite, si elle arrivoit contre toutes les apparences, leur pis aller feroit d'accepter les offres qu'on leur faisoit, avant qu'ils eussent tiré l'épée.

Ces lettres firent sur les Cantons tout l'effet qu'il prétendoit; mais avant que les réponses fussent venues, le Traité estoit conclu; & le Capitaine Albert qui estoit fort François d'inclination, & commandoit dix mille hommes du Canton de Berne, s'estoit déjà séparé des autres, pour reprendre la route de son pays. Les Habitans de Milan avoient envoyé au Roy faire leurs soumissions, l'assurant que dès qu'il auroit ou vaincu, ou écarté ses ennemis, la Ville lui ouvreroit ses portes; de sorte que la marche de ce Prince n'estoit plus que comme un simple voyage qu'il faisoit, pour aller

Tome V.

prendre possession du Duché de Milan.

Le Cardinal dans une conjoncture si pressante, s'en alla à Pavie, pour s'en assurer avec trois mille Suisses qu'il avoit regagnez. De-là il alla au Camp, où il employa toute son adresse & toute l'autorité qu'il s'estoit acquise sur l'esprit de cette Nation, pour la débaucher & lui faire rompre le Traité. Il trouva ceux qui estoient députez pour aller recevoir l'argent à Bufalora, prests à partir: il obtint d'eux qu'ils retardassent leur départ, & fit comprendre aux Generaux la facilité qu'ils auroient à surprendre les François qui se confiant sur le Traité, ne seroient point sur leurs gardes; qu'ils auroient en même-temps la gloire de les défaire à plate couture, & l'avantage de profiter de l'argent qu'on avoit destiné à les corrompre; qu'en trompant les François, ils ne feroient que leur rendre la pareille, ayant esté trompez eux-mêmes les premiers par le Traité de Dijon, qui n'avoit point esté observé. Il parla si vivement & si efficacement, que les Suisses oubliant leur ancienne droiture, sur l'assurance qu'il leur donna d'avoir par un combat & l'argent & la victoire, se laisserent gagner; & pour les encourager il leur fit payer les sommes que les Espagnols leur avoient promises. Il fut resolu sur le champ de commencer par enlever le convoi d'argent, que le Maréchal de Lautrec conduisoit à Bufalora, & d'aller de là surprendre l'Armée du Roy.

Ce coup devoit naturellement réüssir, & il n'auroit pas manqué sans la vigilance de Lautrec, qui fut aussitôt informé de la resolution des Suisses, par les Espions qu'il avoit dans leurs Troupes. Il estoit déjà sur la route de Bufalora, lorsqu'il reçut cet avis; il rebroussa chemin,

E e e

1515.

*Il engage les
Suisses à man-
quer de foi au
Roi*

Guicciard.
liv. 2.

*Mémoires de
Bellai liv. 1.*

1515.

se retira par des détours à Galeras, où le Traité s'estoit fait, & fit avertir le Roy de se tenir sur ses gardes.

Les Exprès de la part des Cantons que le Cardinal attendoit, arriverent sur ces entrefaites, portant défense aux Generaux d'écouter les propositions des François, & à tous de fortir d'Italie, sur peine de la vie, & de la confiscation de leurs biens. Ces Envoyez estoient suivis de près par une nouvelle armée de vingt mille hommes, sous les ordres du Duc de Bari frere de Maximilien Sforce.

Petrus de Angleria. Epist. 550.

Ils se mettent en marche pour surprendre les François.

Un si puissant renfort auroit rendu les Conféderez infiniment plus forts que les François, s'ils avoient pû agir de concert, & joindre leurs Armées ensemble : mais la défiance continuoit entre le Viceroy de Naples & Laurent de Medicis General des Troupes du Pape. Les Espagnols sur les frequentes irresolutions des Suisses n'avoient osé se joindre à eux, & avoient donné le temps à Alviane General des Venitiens, de se mettre en estat d'empêcher leur communication, en se postant avec son armée à Lodi, situé sur l'Adda, entre le Plaisantin, où estoient les Espagnols, & Milan, aux environs duquel estoient les Suisses. Le Cardinal de Sion avoit tâché inutilement de remedier à ces inconveniens ; mais la difficulté qu'il trouvoit à gouverner l'esprit des Suisses, & la crainte qu'ils ne se laissassent regagner par le Roy, le firent resoudre, quoi qu'il dût arriver, à agir avec leur armée seule, d'ailleurs très-nombreuse : car elle estoit de trente-cinq à trente-six mille hommes.

Memoires du Bellay, liv. 1.

Journal du Moine sans froc. Petrus de Angleria. Epist. 554. 555.

Ils les fit ressouvenir de la Journée de Novare, où n'estant que neuf mille hommes, ils avoient taillé en pieces l'armée François, beaucoup plus forte ; & mis en fuite la Gendarmerie qui n'avoit jamais osé entreprendre de forcer leurs Piquiers. Il

leur representa qu'ils auroient encore le même avantage du terrain commode à l'infanterie pour combattre, & très-incommode à la cavalerie, parce qu'il estoit fort coupé de fosses, de hayes, & de canaux ; qu'on ne les attendoit pas plus à Saint Julien & à Saint Donat où estoit le Camp du Roy de France, que la Trimouille ne les avoit attendus au Camp de Novare ; que la surprise des François leur rendoit la victoire infaillible ; & qu'enfin tant de Princes, de Seigneurs & de Noblesse ayant suivi le Roy avec les plus magnifiques équipages, elle ne leur seroit pas moins utile que glorieuse.

Les Suisses animez par ces motifs d'intereft & de gloire, se laisserent conduire par le Cardinal. Ils decamperent de Monza sur le Lambro, & vinrent à Milan.

Le Jeudy treizième de Septembre, veille de l'Exaltation de Sainte Croix, la Trimouille & le Grand Maistre de Boisi prirent avec eux quelques Escadrons, & s'avancerent jusqu'au Fauxbourg de Milan, pour reconnoître la contenance des Suisses : quelques Cavaliers entrerent même dans une des ruës du Fauxbourg, y tuerent neuf ou dix hommes, & se retirerent sans estre poursuivis. Cela fit croire que les Suisses n'avoient pas grande envie de combattre : mais ils en usoient ainsi, pour tenir les François dans cette persuasion, & les surprendre. Le Connestable ne donna pas dans ce piege : il envoya ordre à tous les Officiers de tenir leurs Soldats chacun dans leurs postes, & à la Gendarmerie d'estre preste à monter à cheval en cas d'allarme. Cette sage précaution ne fut pas inutile : ses coureurs vinrent l'avertir vers une heure après midi, que les Suisses sortoient de Milan. Quelque temps après arriva Monsieur de Fleuranges, qui commandoit

1515.

Histoire du Chevalier Bayard, ch. 60. Memoires du Maréchal de Fleuranges.

Ceux-ci en sont avertis & se préparent à les recevoir.

Memoires de M. de Fleuranges.

1515.

ceux qu'on avoit envoyez à la découverte. Il assura le Roy que les Suisses venoient attaquer le Camp. Le Roy congedia sur le champ Barthelemi Alviane General de l'Armée Vénitienne, & le pria d'user de diligence, pour lui amener au plustost son armée, campée alors à Lodi. Il fit venir le Chevalier Bayard, & voulut estre fait Chevalier de sa main. C'estoit un honneur que les Princes & les plus grands Seigneurs auroient envié, & qui pent suppléer dans l'esprit de la posterité à celui du Baston de Maréchal de France, où ce Gentilhomme, faute d'empressement, ne parvint point. Sur cet avis de Monsieur de Fleuranges, on se mit en bataille dans le Camp du Roy.

*Disposition de
l'armée du
Roy.*

L'avant-garde commandée par le Connestable estoit couverte d'un fossé & de l'artillerie, qui estoit de soixante & douze grosses pieces; la Bataille estoit derriere, & le Roy au premier rang, soutenu de son arriere-garde conduite par le Duc d'Alençon.

Les Suisses parurent à la vüe du Camp entre trois & quatre heures du soir; ou plustost on connut leur approche par la grande poussiere que le vent avoit élevée, & qui les déroboit aux yeux des François. Ils marchaient sans tambours, & avoient des especes de cors, au son desquels ils devoient se rallier. Ils avoient le même dessein qui leur avoit si bien réussi à la Journée de Novare; c'estoit de venir enfoncer l'infanterie Allemande, & de s'emparer de l'Artillerie qu'elle gardoit.

*Bataille de
Marignan.*

Dès qu'ils furent à la portée, on fit sur eux un terrible feu d'Artillerie, qu'ils soutinrent avec beaucoup de fermeté, & qui ne leur fit pas grand mal. Le Connestable fit passer le fossé à une partie des Lansquenets, pour attaquer les premiers bataillons des Suisses. Ceux-ci s'arrestèrent, laisserent avancer les Lansquenets, & vin-

rent ensuite les charger avec tant de furie, qu'ils les rompirent au premier choc, & les mirent en fuite. Ceux qui rentrerent dans le Camp, dirent, pour s'excuser d'avoir lâché le pied, qu'ils ne l'avoient fait, que parce qu'ils avoient cru qu'on les trahissoit; qu'on vouloit les livrer aux Suisses, & que c'estoit un des Articles du Traité fait avec cette Nation. Une si mauvaise excuse ne répara pas leur honneur; & leur fuite pensa causer la perte de l'Armée Française: car les Suisses enflés de ce premier succez, passerent avec eux le fossé; & ayant fait reculer les autres Lansquenets, & même une partie de la Gendarmerie qui les avoit chargez en flanc, se rendirent maistres de quatre pieces d'artillerie des plus avancées, qu'ils auroient pû emmener sans le fossé.

Cette déroute mit un grand désordre dans l'avant-garde. Dès que le Roy en fut averti, il laissa au Grand-Maistre & au Seigneur de Chastillon la conduite de la Bataille, & s'en détacha avec ce qu'on appelloit les Bandes noires. C'estoient quatre ou cinq mille autres Lansquenets, qui s'estoient acquis la réputation d'invincibles dans les guerres du précédent Regne, & estoient commandées par Robert de la Mark & par Fleuranges son fils. Il trouva le Connestable faisant en vain tous ses efforts, pour arrester les Lansquenets de l'avant-garde. La présence du Prince les rassura: ils se rallierent, tandis que lui à pied, une pique à la main, marcha aux Suisses avec une intrepidité, qui inspira à ceux qui le suivoient la résolution de vaincre ou de mourir. Il chargea les Suisses qui estoient en cet endroit au nombre de huit mille, les repoussa; & le Connestable estant venu en même temps sur eux avec une partie de la Gendarmerie, ils furent obligez de repasser

E c c ij

1515.

*Lettre du Roy
à la Régente.*

*Les Suisses
sont poussés à
leur tour.*

1515.

Le combat recommence & devient plus furieux.

le fossé, & d'abandonner les quatre pieces d'artillerie qu'ils avoient prises.

Mais ils firent aussi de nouveaux efforts pour reprendre leur premier avantage. Le combat devint plus furieux que jamais : on se mêla, & de telle maniere, qu'à cause de la grande poussière, les deux partis avoient peine à discerner les ennemis d'avec leurs propres Soldats. Il falloit estre tout proche l'un de l'autre pour se reconnoître ; les François portoient la croix blanche, & les Suisses aussi, & on ne reconnoissoit ceux-ci qu'à des figures de clefs blanches qu'ils portoient sur l'épaule & sur l'estomach ; & que le Cardinal de Sion leur avoit fait prendre, en les flattant du titre de Protecteurs de l'Eglise.

La nuit le fait cesser. Danger que le Roy y courut. Memoires du M. de Fleuranges.

La mêlée dura jusqu'à la nuit, qui seule fit cesser le carnage. Le Roy reçut plusieurs coups de piques & de hallebardes dans ses armes, dont la bonne trempe lui sauva la vie. François de Bourbon, Duc de Chastellerault, frere du Connétable, le Comte de Sancerre, le Sieur d'Imbercourt, dont la bravoure empêcha l'entière déroute de l'avant-garde, y furent tuez ou blesez à mort. Le Chevalier Bayard y courut aussi un très-grand risque. Il avoit déjà eu un cheval tué sous lui : en ayant remonté un autre, & se trouvant au milieu d'un Bataillon Suisse, où sa Gendarmerie avoit fait brèche, il fut assailli par plusieurs Piquiers, & ne s'en démêla qu'après avoir reçu plusieurs coups dans ses armes, sans avoir esté desarçonné : mais la bride de son cheval ayant esté coupée, il en fut emporté, au travers du Bataillon qui l'attaquoit, vers un autre, où il devoit perir. Par bonheur, le cheval s'engagea dans des vignes, où il quitta le galop ; Bayard descendit, & se jeta dans un fossé. Il se glissa à la faveur des tenebres vers

un endroit où il entendit crier *France*, & rencontra le Duc de Lorraine, qui ravi de le voir tiré d'un si grand peril, lui fit amener un cheval, dont le Chevalier lui avoit fait autrefois présent.

L'avant-garde Françoisse estoit si mêlée avec celle des Suisses, qu'il estoit également dangereux aux uns & aux autres de demeurer au lieu où ils se trouvoient, ou de s'en retirer, pouvant tomber à chaque pas entre les mains des ennemis en voulant s'en éloigner. Le Roy estoit lui-même dans ce danger, & tout épuisé. Il se trouva par hazard auprès de lui un homme qui avoit un flacon de vin, dont il but quelques coups, & se mit sur un affut de canon pour dormir. On s'aperçut le lendemain, quand le jour vint à paroître, qu'il n'estoit qu'à cinquante pas d'un Bataillon Suisse. La précaution que l'on garda pendant toute la nuit, fut de tenir en cet endroit un profond silence, pour ne pas donner aux ennemis le moindre soupçon que le Roy y fust ; & on éteignit par son ordre un feu qu'on avoit allumé là proche. Dès le grand matin il fit sonner sa trompette, que les Officiers de l'armée distinguoient au son ; & le Duc de Vendôme & Fleuranges lui amenerent aussi-tôt quatre mille Lansquenets qu'ils avoient ralliez.

Cependant le Connétable passa la nuit à parcourir le reste de son avant-garde, & à la remettre en ordre du mieux qu'il lui fut possible. Boisi & Chatillon en firent un peu approcher la Bataille, & le Duc d'Alençon s'avança aussi de quelque distance avec son arriere-garde. Il se donna pendant la nuit plusieurs petits combats en divers endroits, où les Soldats des deux partis se rencontroient : mais dès que le jour parut, chacun, comme de concert, sans songer à se battre, ne pensa qu'à se retirer, les Suisses à leur

1515.

1515.

camp, & les François à leur avant-garde; & on eut en celle-ci une extrême joye de revoir le Roy, que plusieurs croyoient mort.

Il recommence
le lendemain
avec le jour.

Les Suisses ne se furent pas plustost remis en ordre, qu'ils vinrent avec leur intrepidité ordinaire affronter l'avant-garde François. On garda dans l'attaque & dans la défense la même méthode que le jour précédent. Le canon admirablement servi par les soins de Galiot de Genouillac, emportoit les files entières des Suisses: & eux persuadez que s'ils pouvoient une fois s'en rendre les maîtres, ils estoient sûrs de la victoire, faisoient tous leurs efforts pour pénétrer jusqu'aux batteries. Ils firent reculer les Lansquenets plus de cent pas de ce costé-là; & un Suisse fut tué mettant la main sur un canon pour l'encloûer. Peu s'en fallut que les Lansquenets si vivement poussez, ne fussent encore mis en deroute; mais la Gendarmerie les ayant soutenus, & arresté les Suisses par une vigoureuse charge qu'elle fit sur eux, les Lansquenets reprirent cœur, & regagnerent le terrain qu'ils avoient perdu. On se battit de cette sorte pendant plusieurs heures avec une opiniâtreté extrême, les Suisses ne pouvant venir à bout des Lansquenets, toujours secourus à propos par la Gendarmerie, & celle-ci quelque effort quelle fist, ne pouvant rompre les Bataillons des Suisses, qu'elle trouvoit toujours ferrez & hérissés d'une multitude de longues piques, qui les rendoit impénétrables.

Sur les neuf heures du matin les Generaux Suisses déconcertez par cette longue résistance des Troupes Françaises, détacherent un grand corps de la queue de leur Armée, pour aller par un long circuit, à la faveur d'une vallée fort creuse, attaquer le camp du Roy où estoient

tous les bagages, dans l'esperance que l'allarme qui se répandroit par cette attaque imprevue, pourroit ébranler nostre avant-garde: mais le Duc d'Alençon, qui commandoit l'arrière-garde, averti de ce stratagème, ou ayant apperçu les Troupes ennemies avant qu'elles arrivassent au camp, alla au devant d'elles, & les tailla en pièces. Une grande partie se jeta dans un bois voisin, où le Duc les fit forcer par Pierre Navarre avec ses Gascons, & par les Arbalestriers à cheval de Cossé, & de Maugiron.

La nouvelle de cette défaite fit perdre cœur aux Suisses. Ils commencerent à faire retraite du costé de Milan, hormis deux Troupes, l'une de quinze cens, & l'autre d'environ trois mille, qui se trouvant trop avancées, & coupées par l'Avant-garde Française, poursuivirent leur chemin pour passer au travers du Camp des François. La première se voyant pressée & presque investie, se jeta dans des maisons d'un village, où elle fut suivie, & refusant de recevoir quartier, le feu fut mis aux maisons. La plupart y furent brûlées; & les autres se jettant par les fenestres, ou fuyant par les portes, furent tuez sur la place.

Les Suisses se
se rebutent &
commencent à
faire retraite.

L'autre bande marchoit fort serrée, & crioit *France, France*, afin de passer pour Lansquenets; & peu s'en fallut que le Chancelier Antoine du Prat, & le General ou Intendant des Finances de Normandie, les prenant pour des Troupes de l'Armée, n'eussent se jeter dans leurs mains: mais un domestique de l'Intendant lui fit remarquer, à la manière de leur chaufses, que c'estoient des Suisses. Ils ne laisserent pas de mettre en fuite quelques Troupes Françaises, qui en fuyant rencontrèrent Alviane General des Venitiens.

E c c iij

1515.

*Ils sont pour-
suivis & bat-
tus.*

Ce General estoit avec le Roy le soir de la premiere Bataille, lors que les Suisses vinrent attaquer le Camp. Il en estoit parti pour aller à toutes jambes faire venir l'Armée Venitienne campée à Lodi. Malgré la grande diligence qu'il fit, il ne put arriver que sur la fin de la seconde Bataille, avec une partie de sa Cavalerie, le reste de l'Armée suivant à grands pas. Les fuyards François, dont je viens de parler, lui ayant dit que le Roy avoit perdu la Bataille, il répondit : Courage enfans, revenez avec moi ; si elle est perdue, je la regagnerai ; & vint en même temps donner brusquement sur ces trois mille Suisses. Ceux-ci qui se croyoient sauvez, surpris de cette nouvelle attaque, se jetterent dans des marais, où ils furent poursuivis. Une partie y fut taillée en pieces, le reste passa la Riviere de Lambro, à un pont où la Cavalerie Albanoise qui survint, en tua beaucoup, & l'on compta jusqu'à cinq cens corps morts que la Riviere charia par le pont de Marignan. Le fils du Comte de Pétillane, de la Maison des Ursins, qui estoit de l'Armée Venitienne, fut tué en cette occasion.

Le Roy voyant la Victoire assurée, empêcha qu'on ne poursuivist les Suisses qui se retiroient du costé de Milan, soit pour marquer à la Nation qu'il conservoit encore de la bonté pour elle, soit pour épargner ses Troupes qui ne pouvoient les attaquer sans grand danger ; parce qu'ils se retiroient en bon ordre.

*Quelle fut la
perte des deux
partis.*

Ainsi finit la sanglante Bataille, appelée de Marignan, parce qu'elle se donna assez près de cette Ville. Il y perit, selon nos Historiens, quinze mille Suisses, & leurs meilleurs Capitaines : les autres n'en mettent que dix mille. Le nombre des morts du costé des François est aussi marqué diversément : les uns le font monter

à six mille, d'autres à deux. Le Prince de Talmond, fils unique de Mr. de la Trimouille, les Sieurs de Buffi-d'Amboise & de Roye, furent tuez dans cette seconde action. Le Comte de Guise fut tiré de dessous un tas de morts & de blesez, par Adam son Ecuyer, Alleman de nation, & par le Capitaine James Ecoissois, & porté hors du champ de Bataille, tout couvert de blessures, mais il en réchapa. Jean de Moüy, Seigneur de la Meilleraye, étant entré avec les Suisses, suivi de quelques-uns de ses gens, dans les maisons où ils se sauverent sur la fin de la Bataille, y perit avec eux, ou brûlé ou tué. Garancy, le Baron de Chatellart, Azincourt, Haraucourt, Vatillien Enseigne des Gentilshommes du Roy, la Mote, Jean Stuart neveu du Sieur d'Aubigny, & plusieurs autres Gentilshommes furent tuez dans les deux combats. Le nombre des blesez fut très-grand. Le Maréchal de Trivulce, & les plus vieux Capitaines disoient, que de toutes les actions où ils s'étoient trouvez, ils n'en avoient jamais vû une plus chaude, & où l'on se fust battu avec plus d'opiniastreté & d'acharnement.

Quoi-que Alviane, General des Venitiens, fust sorti de cette occasion sans blessure, elle fut néanmoins cause de sa mort. Il avoit une descente de boyau, qui par la grande fatigue qu'il souffrit en courant de Marignan à Lodi, & de Lodi à Marignan, pour arriver avant la fin de la Bataille, lui devint mortelle : & quelque temps après ayant manqué de surprendre Bresse, & étant en chemin pour faire une tentative sur Verone, il fut pris de la fièvre & d'un flux qui l'enleva en peu de jours. Il estoit grand homme de guerre, & il avoit beaucoup plus du feu & de l'activité de la Nation Française, que du flegme Italien.

1515.

1515. Le Connetable de Bourbon fit paroître dans ces deux journées toute la conduite d'un grand Capitaine & d'un brave Soldat. Ce fut lui qui avec son avant-garde soutint les plus grands efforts des Suisses. Les Ducs de Longueville & de Vendôme, les Comtes de Saint Pol & de Nevers, le Marquis de Salusses, le Maréchal de Chabannes, le Maréchal de Trivulce, Pierre Navarre, Galeasse de S. Severin Grand Ecuyer de France, la Trimouille, de Citoin Grand Maréchal des Logis, S. Valier, Aubigni, Crussol, Gabriel de Tournon, Telligni, le Vicomte Destoge, S. André, la Clayete, Lorge, Allinant, Fleuranges, Jamets son frere, Duras, Crequi Seigneur de Pont, de Remi, de Bueil, Gilbert de Levis de Ventadour, qui y fut dangereusement blessé, le Comte de Salazar, & generalement parlant, tout ce qu'il y avoit là de Princes, de Seigneurs, de Gentilshommes, y soutinrent par leur bravoure la gloire de la Nation.

Extrême va-
leur du Roy
en cette occa-
sion.

Le Roy âgé alors de vingt & un an, y parut en Heros : on lui donna ce titre jusques dans les Relations qui furent envoyées en Espagne par les Conféderez, & ils convenoient tous, que sa seule intrepidité le premier jour de la Bataille, empêcha la déroute de son Armée. La qualité de l'Ennemi qu'il avoit eu à combattre, releva infiniment sa gloire. Jusques-là les Suisses avoient passé pour invincibles, même à l'égard des François, & ils se donnoient hardiment les titres de Protectors & de dompteurs des Princes. On prétend qu'ils avoient résolu, supposé qu'ils fussent victorieux de faire un Canton du Milanez, & un autre du Comté d'Ast, de les joindre à leurs autres Cantons, & de se mettre en estat par là de faire la loi à l'Italie, à l'Empire, à l'Espagne, & à la France.

Le Roy après la bataille ayant rendu graces à Dieu pour une si importante victoire, fit vœu de bastir une Chapelle au lieu où il l'avoit remportée, & il témoigna en toutes les manieres possibles aux Princes, aux Seigneurs & à toute l'armée, la satisfaction qu'il avoit de leur valeur, & sa reconnoissance de l'attachement qu'ils avoient fait paroître pour sa personne.

Le Maréchal de Lautrec ne se trouva pas à la bataille, ayant esté obligé de se retirer à Galeras avec les quatre cens Gendarmes & le convoy d'argent, que les Suisses avoient voulu lui enlever. Il revint joindre l'Armée aussi-tost après la victoire. Le Roy le loüa fort de sa vigilance, & de la prudence avec laquelle il lui avoit sauvé un trésor, dont il pourroit faire un bon usage dans l'estat où se trouvoient ses affaires : il ne laissa pas de railler un peu de son absence de la bataille, dans la Relation qu'il en envoya à la Regente sa mere. Le Duc de Gueldre, qui estoit parti de l'armée en poste, après la conclusion du Traité avec les Suisses, ayant appris la nouvelle de la bataille à Lyon, fut saisi d'un si grand chagrin, qu'il en tomba malade, & en pensa mourir. La gloire que le Comte de Guise son neveu avoit acquise en cette occasion, en faisant la fonction de son Lieutenant à la teste des Lansquenets, le consola, mais sans lui oster l'inquietude, que lui donnoit le grand nombre de blessures que ce Prince avoit reçues.

Le jeune Roy, quoique très-sensible au zele que ses Officiers témoignent pour sa gloire, s'occupoit beaucoup plus des moyens de profiter de son avantage ; & il estoit parfaitement informé de ce qui se passoit à Milan, où la plupart des Suisses s'estoient retirez après la bataille.

1515.

Il bâtit une
Chapelle au
lieu où il a-
voit remporté
la victoire.

1515. Le Cardinal de Sion y estoit arrivé des premiers, & n'avoit pas jugé à propos d'y séjourner : la perte de la bataille avoit ruiné tout son credit, & il prévoyoit qu'il n'y seroit pas en sûreté parmi des gens desesperez de leur défaite, & qui l'accusoient hautement de les avoir menez à la boucherie. Il se sauva en Allemagne chez l'Empereur, promettant à Maximilien Sforce de lui ramener bien-tost un grand secours. Il prit avec lui François Sforce Duc de Bari, frere de Maximilien, & ne pouvoit mieux faire sa Cour à l'Empereur, qu'en lui mettant ce jeune Prince entre les mains. C'estoit un ennemi toujours prest à estre opposé au Roy de France; & au cas que Maximilien Sforce fust contraint de se rendre, comme il y en avoit beaucoup d'apparence, l'Empereur avoit en son frere de quoi ranimer l'ancienne inclination des Milanois pour la Maison de Sforce.

Guicciard.
L. 12.

Les Suisses n'ayant plus avec eux le Cardinal de Sion, qui estoit comme le boutefeu & l'organe, dont les Conféderez se servoient pour les rendre irreconciliables avec la France, considererent plus de sang froid l'estat present de leurs affaires. Il est vrai que quelques-uns furent d'avis d'entreprendre la défense de Milan, & de perir plustost que d'abandonner cette Capitale aux François: mais les autres, dont la pluspart avoient esté les auteurs du Traité de Galeras, & qui avoient porté fort impatiemment qu'on ne l'eust pas observé, representèrent que tout le pays estoit à la discretion du Vainqueur; que toutes les Places estant sans Garnison, lui ouvreroient leurs portes; qu'il s'alloit rendre maistre de tous les passages; qu'il les affameroit en très-peu de temps; qu'ils ne pouvoient esperer ni d'argent, ni de vivres d'aucun des

Conféderez; qu'ils feroient contraints de se rendre honteusement sans coup férir, & qu'il falloit mieux se retirer tandis qu'il leur estoit encore libre de le faire, pour revenir avec une nouvelle armée au secours du Duc de Milan, qui pouvoit tenir long-temps dans le Chasteau.

Cet avis, comme le plus sage, fut suivi. Ils offrirent toutefois à Maximilien Sforce de le défendre jusqu'à l'extrémité, s'il vouloit leur donner l'argent de leur solde de trois mois qu'il leur devoit. Ils sçavoient bien qu'il n'avoit pas de quoi les satisfaire là-dessus: & ils se servirent de ce prétexte pour lui justifier leur retraite. Ils lui laisserent seulement quatre mille hommes, pour soutenir le siege, que les François se dispoient à mettre devant le Chasteau; & lui ayant promis de le venir bien-tost secourir, ils se retirerent en leur pays par Come, sans estre poursuivis.

Les Suisses
s'en retour-
nent dans
leur pays.
Paul Jové.

Memoires d'un
Bellay, liv. 1.

Dès que le Roy eut sçu leur départ, il leva son Camp, & s'approcha jusqu'à trois quarts de lieues de Milan, dont les Habitans vinrent lui apporter les clefs. Il les reçut avec plus de bonté, qu'ils n'avoient osé l'esperer, & les condamna seulement à lui payer trois cens mille écus. Il ne voulut point entrer dans Milan, tant à cause que le Chasteau n'estoit pas encore rendu, que parce qu'il apprehenda de ne pouvoir pas contenir les Soldats, qui avoient beaucoup compté sur le pillage de cette Capitale. Il y envoya le Connestable, afin de donner les ordres necessaires pour la sûreté de la Ville, & pour le siege du Chasteau, dont l'attaque fut confiée à Pierre Navarre, & au Seneschal d'Armagnac. Il prit la route de Pavie, où il fut reçu avec de grands honneurs, & il fit divers détachemens pour envoyer aux autres Places, qui se rendirent toutes, excepté le Chasteau

Le Roy reçoit
les soumissions
de la Ville de
Milan.

1516.

Tout le Mila-
nez se rend à
lui, excepté
Crémone qui
est prise par
Capitulation.

Chasteau de Crémone, que Monsieur de Fleuranges bloqua.

Navarre pressa vivement le siege, où il fut dangereusement blessé, & contraignit, après avoir fait une brèche, la garnison à capituler. Si l'on en croit Paul Jove, Jean de Gonsague gagné par le Connestable, & Jérôme Moroné Chancelier de Milan, outre la méintelligence des Suisses avec la Garnison Italienne du Chasteau, contribuèrent beaucoup à une si prompte reddition. Il n'en falloit pas tant à Maximilien Sforce, pour le déterminer à prendre cette résolution. Ennuyé de se voir gourmandé par les Suisses, & embarrassé de la Souveraineté, dont les soins ne s'accommodoient pas avec son inclination pour le plaisir & pour le repos, qui estoit sa passion dominante, il quitta sans beaucoup de peine un rang qui devoit estre pour lui une source continuelle d'inquietudes & de chagrins. Il se contenta d'une pension de soixante mille ducats; & renonça à toutes ses prétentions sur le Duché de Milan. On lui donna le choix du lieu où il voudroit demeurer en France, & on l'assura qu'il y seroit toujours traité avec honneur. Pour les quatre mille Suisses, ils eurent la liberté de se retirer en leur pais, avec quelque argent qu'on leur donna. La Place fut rendue le quatrième d'Octobre. Maximilien fut conduit au Roy à Pavie, & de là en France, accompagné de Messieurs de Mortemar, & de Mauleon frere de Monsieur de la Trimouille. Ainsi, à la liberté près, il eut une destinée assez semblable à celle de Ludovic son pere, pris à Novare sous le Regne précédent; mais leurs génies très-différents leur firent souffrir leur malheur avec des sentimens très-différents.

Journal du
Moine sans
froc.

Journal de
Louise de Sa-
voye.

Il fait son en-

Par un des articles de la Capitula-
Tome V.

tion du Chasteau de Milan, celui de Crémone fut aussi rendu au Roy, qui en moins d'un mois, depuis la Victoire de Marignan, se trouva maistre de tout le Milanez. Il fit son entrée dans la Capitale, le vingt-troisième d'Octobre, à la teste de vingt-quatre mille hommes de pied, tant François qu'Allemands, de tous les Princes, & de tous les Seigneurs de sa Cour & de son Armée: & après avoir reçu les sermens accoutumés des Bourgeois & des Magistrats, donné tous ses ordres pour la réparation & le ravitaillement du Chasteau, il mena camper son Armée à Vigevano.

Ce fut là que la plupart des Princes d'Italie, les uns en personne, & les autres par leurs Ambassadeurs, le féliciterent d'une conquête, dont plusieurs d'entr'eux estoient fort chagrins. Les Ambassadeurs de Venise obtinrent de lui six cens Lances & sept mille Lanquenets, sous la conduite du Bastard de Savoye, & du Maréchal de Trivulce, pour les aider à reprendre les Places que l'Empereur & l'Espagne leur avoient enlevées. La conjoncture estoit d'autant plus favorable pour cette Republique, que le Viceroy Raymond de Cardone, après la Bataille de Marignan ne pensa plus qu'à sauver ses Troupes, & à les conduire en sûreté au Royaume de Naples, pour lequel il commençoit à craindre. Les Vénitiens reprirent en effet quelques Places avec les Troupes du Roy. Mais celui qui paroissoit le plus embarrassé de tous dans cette conjoncture, c'estoit le Pape.

La retraite des Suisses & des Espagnols laissoit l'Etat Ecclesiastique à la merci des François; & quoique le Pape sçust que les Cantons levoient actuellement une Armée de cinquante mille hommes, ainsi qu'il avoit esté résolu à la Diète de Zurich, il ne croyoit

1516.

trée dans Mi-
lan.

Memoires du
Bellay, liv. 1.

E f f

1516.

Guicciard.
lib. 12.

pas qu'il pussent venir assez à temps pour le secourir. Il n'avoit point les fonds nécessaires pour les soudoyer, & sçavoit que le Roy n'épargnoit rien pour les gagner par l'entremise du Duc de Savoye.

Il estoit impossible au Pape, après la perte du Milanéz, de se maintenir à Parme & à Plaisance : mais ce qui ne l'inquiétoit pas moins que tout le reste, c'estoit qu'il appréhendoit que les Florentins mécontents du gouvernement des Medicis, n'appellassent les François pour les en délivrer. Il vit bien qu'il falloit, bon gré malgré, en venir à un accommodement avec le Roy. Il se servit du Duc de Savoye pour l'obtenir, & lui envoya pour ce sujet Louïs de Canosse Evêque de Tricarico.

Traité du Pape avec le Roy conclu à Pavie.
Annales de France.

Le Duc de Savoye trouva le Roy fort disposé à traiter avec le Pape. L'Evêque vint à Pavie avec la qualité de Nonce, conféra avec le Chancelier du Prat, & on convint des articles suivans. Que le Pape & le Roy s'uniroient ensemble pour la défense & la liberté d'Italie; que le Roy prendroit la protection de l'Eglise, de l'Etat Ecclesiastique, de celui de Florence, & de Julien & de Laurens de Medicis; qu'il assigneroit une pension à l'un & à l'autre, & donneroit à Laurens une Compagnie de cinquante Lances entretenues; qu'il seroit permis au Pape de donner passage sur les terres de l'Eglise, au Viceroy & à son Armée, pour se retirer dans le Royaume de Naples; Qu'il retireroit les Troupes qu'il avoit à Vérone pour l'Empereur; Qu'il cederait au Roy Parme & Plaisance, & qu'en récompense le Roy feroit une Ordonnance, par laquelle il seroit défendu au Duché de Milan, d'user d'autre sel que de celui des Salines de Cervia; Que le Roy ne pourroit prendre la protection des Feudataires de l'Eglise

sans le consentement du Pape; Que Sa Sainteté ne prétendoit point par ce Traité revoker ceux qu'elle avoit faits avec les autres Princes, & en particulier avec les Suisses, sinon dans les articles incompatibles avec ceux du present Traité; Que le Duc de Savoye seroit l'Arbitre des différends, que le Roy pourroit avoir avec les Florentins touchant l'exécution des anciens Traitez faits entre la France & cette Republique; Et qu'enfin pour la confirmation de ces articles & de quelques autres points importans, le Roy & le Pape s'abboucheroient en un lieu dont on conviendrait. Florence & Boulogne furent proposées, & le Roy choisit Boulogne, pour ne pas trop s'éloigner du Duché de Milan. Le Pape ratifia ce Traité à Viterbe le treizième d'Octobre. Les articles qui regardoient les avantages particuliers de Julien & de Laurens de Medicis, n'y furent point inferez, & le Pape se contenta de la parole du Roy.

L'entrevûe de Boulogne fut différée jusqu'au mois de Decembre. Le Pape s'y rendit le huitième jour du mois. Le Roy s'avança jusqu'à Modène & à Régio, à la teste de six mille Lansquenets & de douze cens Gardarmes. Quatre Cardinaux vinrent le saluer à deux journées de Boulogne, & vingt-deux à une lieue de cette Ville, dont on lui porta les clefs, & dont on mit une porte en sa puissance. Le Roy y entra sans autre suite que sa Maison, & sa Garde ordinaire. Le Pape & lui affectèrent de se donner les plus tendres marques d'amitié & de confiance; ils furent logez trois jours durant dans le même Palais, & mangerent presque toujours ensemble. Le Roy fit de sa propre bouche au Pape son compliment d'obédience filiale : & après cette cérémonie, le Chancelier du Prat s'occupa avec les Ministres de Sa Sainteté,

1516.

Ratifié par le Pape à Viterbe.
Traité de Viterbe.

Memoires du Maréchal de Fleuranges Hist. M. du recouvrement de Milan.

1516.

à lever toutes les difficultez pour les articles dont on estoit convenu à Pavie.

Cependant le Roy charmé des manieres cordiales du Pape, y répondoit avec la franchise qui lui estoit naturelle, sans faire assez d'attention au caractère des esprits du pais où il estoit. Il s'ouvrit au Pape sur le dessein qu'il avoit de reconquerir le Royaume de Naples; & le Pape, quoique déjà très-chagrin de le voir en possession du Duché de Milan, ne laissa pas d'applaudir à ce dessein, lui promit de l'y seconder de toutes ses forces; & pour le mieux persuader que c'estoit tout de bon qu'il parloit, il lui demanda seulement une condition, qui fut de différer son entreprise jusqu'après la mort de Ferdinand Roy d'Espagne. Le Roy y consentit sans peine, tant à cause qu'il n'avoit pas encore fait les préparatifs nécessaires pour cette expedition, que parce qu'il sçavoit l'estat où estoit Ferdinand, à qui les Medecins ne donnoient pas encore deux mois de vie.

Il voulut profiter en faveur du Duc de Ferrare de cette apparente facilité du Pape. Il le pria de restituer à ce Prince Modène & Régio, qui lui avoient esté enlevées par les Conféderez. Il l'obtint, à condition que le Duc dédommageast le saint Siege de quarante mille ducats, que le Pape avoit donnez à l'Empereur, pour estre mis en possession de la premiere de ces deux Places. On vit bien néanmoins, quand ce vint à l'exécution, que le Pape en cette occasion avoit promis beaucoup plus qu'il ne vouloit tenir: mais pour éloigner alors toute défiance de l'esprit du Roy sur cet article, il affecta de ne lui pas accorder une autre demande, qui fut le rétablissement de François-Marie de la Rovere Duc d'Urbain, dans ses bonnes gra-

1516.

ces. Ce Duc estoit Neveu de Jules II. Il avoit refusé, quoique Feudataire du S. Siege, de conduire ses Troupes au Camp du Pape avant la Bataille de Marignan, ne pouvant se résoudre à servir sous Julien de Medicis, lui qui avoit esté autrefois Capitaine General des Troupes de l'Eglise. Le Pape n'ignoroit pas les grandes liaisons qu'il avoit avec la France, & que depuis la Victoire des François, il avoit fait solliciter fortement le Roy de faire la guerre au saint Siege: mais la véritable, ou du moins la principale raison de ce refus, estoit que le Pape vouloit faire tomber cette Principauté dans sa Maison. Il conjura donc le Roy de lui abandonner ce Rebelle, qu'il ne pouvoit avec honneur s'empêcher de punir. Le Roy y consentit, & lui promit même de l'aider à le soumettre; & cela contre l'avis des plus éclairés de son Conseil, qui lui rappelant l'exemple d'Alexandre VI. lui représenterent, qu'il n'estoit point de la bonne politique de tant favoriser l'aggrandissement de la Maison des Papes. Léon voulant marquer au Roy sa reconnoissance, lui accorda pour un an la levée de la Décime de tous les Benefices de son Royaume, & le Chapeau de Cardinal pour Adrien Goufier de Boissi Evêque de Coutances, & frere du Grand Maistre.

Toutes ces choses estant réglées avec beaucoup d'agrément & de satisfaction des deux costez, il restoit un point d'une extrême importance, qui depuis près de cent ans avoit esté la source de bien des querelles entre les Papes & les Rois de France, sur lequel le Concile de Latran avoit déjà fait des démarches fort desagréables au Roy & à son Prédecesseur, & que les deux Puissances souhaitoient alors passionnément de terminer à l'amiable.

C'estoit la fameuse Pragmatique Le Roy le pria
E f f i j

1516.

*de confirmer
la Pragmati-
que Sanction.*

Sanction, faite dans l'Assemblée du Clergé de France à Bourges, l'an 1438. sous le Regne de Charles VII. conformément au projet que lui en avoit envoyé le Concile de Basle. J'en ai rapporté dans l'Histoire du Regne de ce Prince, les principaux articles, & sur tout ceux qui faisoient le plus de peine à la Cour de Rome; tels estoient ceux qui ordonnoient la convocation d'un Concile General tous les dix ans, qui marquoient, ou qui supposoient l'autorité du Concile au-dessus du Pape, qui abolissoient les Annates, les Reserves, & les Expectatives des Benefices, qui rétablissoient la liberté entiere des Elections pour les Archevêchez, les Abbayes, & les autres Benefices électifs, sans que le Pape pût s'en attribuer la nomination. On a vû les efforts des Papes, pour faire annuler cet acte par les Rois de France: Que Loüis XI. dans la vûë de faire plaisir au Pape Pie II. ayant entrepris d'en abolir l'usage, les Parlemens s'y opposerent, & que ce Prince mécontent du Pape dans la suite, ne se mit pas fort en peine de soutenir son Ordonnance sur ce sujet; Que Charles VIII. & Loüis XII. firent observer la Pragmatique; Que Jules II. dans le Concile de Latran, lança les foudres de l'Eglise contre ceux qui la soutiendroient & la suivroient dans la pratique; & que Leon X. suivant les traces de son Prédecesseur avoit fait de nouvelles instances sur ce sujet.

*Le Pontife le
refuse & veut
au contraire
l'abolir.
Hist. de la
Pragmatique
Sanction &
des Concor-
dats, qui est
à la fin du vo-
lume des
Commentai-
res de Pithou
sur les liber-*

C'est l'état où se trouvoit cette affaire, lorsque le Roy s'aboucha avec lui à Boulogne. Ce Prince le pria de faire cesser les poursuites qui se faisoient au Concile de Latran contre la Pragmatique, & de l'approuver, comme conforme à l'ancienne discipline de l'Eglise, & comme émanée d'un Concile General. Ce n'estoit pas là une matiere sur laquelle le Pape crût

pouvoir biaiser, ou se relâcher: car l'autorité du S. Siege y estoit trop intéressée. Il declara que lui & le Concile estoient résolus de ne rien ménager là-dessus, de casser & d'anathématiser la Pragmatique, & d'employer les plus fortes Censures contre ceux qui entreprendroient de la soutenir; mais que comme il ne souhaitoit rien avec plus de passion, que de vivre en parfaite intelligence avec Sa Majesté, il estoit d'avis qu'on cherchast quelque tempérament, qui mist l'honneur du S. Siege & de la France à couvert, & conciliast les interets opposez.

Le Roy, qui pour la sûreté du Duché de Milan, & dans l'esperance de la conquête du Royaume de Naples, vouloit, à quelque prix que ce fust, avoir le Pape de son costé, lui dit qu'il seroit ravi qu'on trouvast une voye d'accommodement. Ils convinrent que les Cardinaux d'Ancone & de Santiquatro confereroient là-dessus avec le Chancelier du Prat. Après quoi ils se separerent très-satisfaits l'un de l'autre. Le Pape ne pouvoit se lasser de dire du bien de ce jeune Prince. Il en écrivit non-seulement à Loüise de Savoye Regente de France, une Lettre pleine d'éloges, mais encore au Roy de Portugal, & à d'autres Princes, se conjoüissant avec eux d'avoir trouvé un Roy né pour la gloire & pour la défense de l'Eglise, les exhortant à profiter des belles dispositions où il l'avoit vû, d'employer toute sa puissance pour abattre celle des ennemis du nom Chrestien, leur faisant entendre que le principal motif qu'il avoit eu de faire la paix avec lui, estoit l'esperance de chasser par son moyen les Turcs de l'Europe, & de délivrer tant de Princes Chrétiens du joug des Infidèles, sous lequel ils gémissaient depuis si longtemps. Le Roy cependant s'en alla à Milan attendre le succès de cette im-

1516.

*tez de l'Egli-
se Gallicane.*

*Conferences
sur ce sujet.*

1515.

Projet d'un
commerce
libre.

portante négociation, qui dura moins qu'on n'avoit cru.

Le secret pour faire réussir ces sortes d'affaires, est de trouver des expédiens également avantageux aux deux partis : & c'est à quoi les deux Cardinaux & le Chancelier s'étudièrent. Ils firent un projet de Traité, auquel on donna depuis le nom de Concordat, où entrèrent plusieurs articles de la Pragmatique ; comme l'abolition des réserves & des expectatives, mais aucun de ceux qui concernoient la diminution de l'autorité du Pape, & on n'y fit mention ni de l'obligation des Papes d'assembler le Concile general dans un temps déterminé, conformément aux Decrets des derniers Conciles, ni de la supériorité du Concile au-dessus du Pape.

Ce qu'il conte-
noit.

Il y avoit dans ce projet deux points principaux. Le premier en faveur du Roy, auquel le Pape accordoit la nomination des Benefices de son Royaume sous quelques clauses, lesquelles étant observées, le Pape estoit obligé de donner les Bulles à ceux que le Roy auroit nommez. On exceptoit les Monasteres & les Evêchez qui pourroient avoir quelque privilege special du saint Siege, pour se maintenir dans le droit d'élection qu'on ôtoit à tous les autres. Le second point estoit à l'avantage du Pape, en ce qu'on lui accordoit les Annates, ou le revenu d'une année de chaque Benefice, à mesure que le Roy y nommoit. On peut voir dans le Concile de Latran, & dans diverses éditions du Concordat, les motifs de l'abolition des Elections ; les conditions que le Roy devoit observer dans la nomination ; les précautions que l'on prit pour ménager à cet égard les interets des Graduez dans les Universitez ; & divers autres détails qu'il seroit trop long de rapporter ici.

Tom. 14.
Concil.
Lab. bxi.

Le Roy ayant reçu ce Traité à Milan, envoya Roger de Barme, Avocat general, ou, comme on parloit encore communement alors, Avocat du Roy au Parlement de Paris, pour regler quelques difficultez qu'on faisoit de part & d'autre. Elles furent levées ; & un an après, le Concordat, par un Decret du Concile de Latran, fut confirmé, & la Pragmatique Sanction abolie dans l'onzième Session.

Durant cette négociation le Roy en avoit entamé une autre, qui lui réussit pareillement, au moins en partie. Les Suisses, après s'estre un peu calmez ensuite de leur défaite à Marignan, firent de serieuses reflexions sur les avantages qu'ils tiroient autrefois de leur alliance avec la France, qui les payoit beaucoup mieux que ceux auxquels ils s'estoient donnez depuis. Le parti François, jusqu'alors le plus foible dans les Dietes, reprit le dessus, malgré le Cardinal de Sion, & les intrigues de Richard Pacé Envoyé d'Angleterre, qui employoit toutes sortes d'artifices, pour empêcher les Cantons de renouer avec la France.

Le Roy, qui par l'experience de son Prédecesseur, & par la sienne propre, connoissoit de quelle importance il estoit de regagner les Suisses, ne marchanda pas avec eux ; & leur fit, tout victorieux qu'il estoit, des offres qu'ils auroient à peine osé esperer, s'ils l'avoient esté eux-mêmes. Il leur accorda les six cens mille écus que Monsieur de la Trimouille, pour les engager à se retirer du Duché de Bourgogne, leur avoit promis par le Traité de Dijon, que Louis XII. n'avoit pas voulu ratifier, & leur en offrit trois cens mille autres, s'ils vouloient lui rendre les Vallées voisines du Duché de Milan, dont ils s'étoient emparez durant la guerre. Huit des Cantons acceptèrent ce Traité ; mais

Fffij

1516.

Il est accepté
sous le nom de
Concordat, &
la Pragmati-
que Sanction
abolie.Guicciardini
lib. 12.Traité conclu
entre la Fran-
ce & huit des
Cantons Suis-
ses.

1516.

les cinq autres, qui estoient maistres de ces Vallées, n'y voulurent point consentir : de sorte qu'on ne conclut l'Alliance qu'avec les huit premiers ; encore ne fut-ce qu'à cette condition, qu'ils ne combattroient ni contre l'Empire, ni contre l'Empereur, ni contre les cinq Cantons, s'ils prenoient parti contre la France. Ces restrictions estoient très-désavantageuses au Roy ; mais il esperoit venir à bout dans la suite des cinq autres Cantons, & il comptoit pour beaucoup, de voir le Duché de Milan à couvert contre les inondations de trente & quarante mille Suisses, qui y paroissent en un moment sous les armes.

Ann. 1516.

Le Roy revient en France & arrive à Lyon.

Après avoir terminé ces deux grandes affaires, le Roy ne séjourna pas long-temps à Milan. Il déclara son Lieutenant general, en son absence, le Connétable de Bourbon, qui vint le rejoindre de Venise, où il estoit allé par son ordre avec le Duc de Vendôme, le Comte de Guise, & Louis de Bourbon Evêque de Laon, & depuis Cardinal, pour assurer les Venitiens de son secours contre l'Empereur & le Roy d'Espagne. Il fit Président & Vice-Chancelier du Milanez, Jean de Selva, homme de mérite & fort estimé dans le pays. Il laissa au Connétable sept cens hommes d'armes, six mille Lansquenets, & quatre mille hommes de pied, François : & estant parti au mois de Janvier de l'an 1516. il arriva à Lyon au commencement de Fevrier.

Mort de Ferdinand Roy d'Espagne & son caractère.

Il auroit séjourné plus long-temps au Milanez, sans la défiance qu'il conçut du Roy d'Angleterre, & l'appréhension qu'il eut d'une diversion de la part du Roy d'Espagne du costé des Pyrenées. La mort de ce Prince, qu'il apprit à Lyon, le rassura de ce costé-là. Ferdinand mourut le vingt-troisième de Janvier. C'estoit un Prince né avec de rares talens pour le

Gouvernement ; & les Espagnols le regardent comme un des plus grands hommes qui ayent monté sur le Trône d'Espagne. Un de leurs Historiens dit de lui, que jamais Prince ne sçut mieux accorder la Loi de Dieu avec la raison d'Estat. Les Historiens des autres Nations ne conviennent point de cet éloge ; & quand il n'y auroit que l'article de la Navarre, si injustement usurpée sur Jean d'Albret, & ses tromperies à l'égard de Louis XII. dont il se vançoit lui-même, il faudroit au moins y mettre quelque exception.

Cette mort n'empêcha pas le Roy d'Angleterre de poursuivre son premier dessein, que lui avoit inspiré Thomas Volfey son Ministre, un des plus vains, des plus ambitieux & des plus méchans hommes de ces temps-là, qui, de fils d'un Boucher d'Ipswich, dans le Comté de Suffolk, & de Professeur de Grammaire dans l'Université d'Oxford, estant devenu Chapellain, & puis Aumônier du Roy, fut élevé à l'Archevêché d'York, à la Charge de Grand Chancelier du Royaume, à la dignité de Cardinal, & se flatta de l'espérance du Pontificat par la faveur de Charles V. dont il fut néanmoins la dupe sur ce point-là.

Volfey avoit l'Economat de l'Evêché de Tournay, qui depuis la guerre de Louis XII. avec l'Angleterre, estoit demeuré sous la domination Angloise. Non content du revenu de l'Evêque, il souhaitoit fort en avoir la dignité, & avoit souvent sollicité le Roy de France de donner un autre Evêché à Pierre Guillart qui avoit celui de Tournay, afin de lui laisser occuper cette place dès qu'elle seroit vacante. Le Roy, qui esperoit que Tournay pourroit un jour lui revenir, soit par la guerre, soit par quelque Traité, éludoit toujours

1516.

Antoine de Vera, vie de Charles V.

Projet du Roi d'Angleterre, contre la France. Polydot, Vergil. l. 27.

1516.

les sollicitations de Volfey, sans pourtant lui ôter toute esperance. Cet homme ayant penetré ses intentions, & chagrin de ce refus, résolut de s'en venger, & sçut si bien tourner l'esprit de son Maître, qu'il le disposa insensiblement à faire la guerre à la France. Il ne manquoit pour cela ni de pretextés, ni même de raisons. Car le Roy avoit envoyé en Ecosse Jacques Stuart Duc d'Albanie, qui à son arrivée s'estoit saisi de l'administration du Royaume & de la tutelle du jeune Roy son cousin germain, en ôtant l'une & l'autre à la Reine mere sœur du Roy d'Angleterre. Il avoit assiégué cette Princesse dans la Forteresse de Sterlin, l'avoit contrainte de sortir d'Ecosse, & chassoit de ce Royaume tous ceux qu'il savoit favoriser le parti Anglois.

Le premier soupçon que le Roy eut de Henri, fut avant la conquête de Milan : car l'Ambassadeur d'Angleterre usa de toute son éloquence pour le dissuader de cette entreprise, & lui fit assez entendre, que s'il déclaroit la guerre au Pape, à l'Empereur, & au Roy d'Espagne, allicz de la Couronne d'Angleterre, le Roy son maître auroit peine à se dispenser de se joindre à eux.

Peu de temps avant la Bataille de Marignan, le Roy d'Angleterre avoit écrit assez fortement au Roy, sur divers sujets de plaintes qu'il prétendoit avoir de lui, & en particulier sur l'entreprise du Duc d'Albanie. Mais ce qui devoit encore plus chagriner le Roy d'Angleterre, estoit que le Roy, un peu avant son retour en France, avoit fait un Traité de Ligue avec le Roy d'Ecosse, par le moyen du Duc d'Albanie, & s'estoit engagé à lui donner du secours contre l'Angleterre, au cas qu'on y pensast à l'inquiéter. Volfey ne perdit pas de si belles occasions d'animer Hen-

ry contre la France : mais quoi qu'il pût faire, les broüilleries que sa trop grande faveur excita à la Cour d'Angleterre, & le plaisir que ses ennemis prenoient à le contredire dans le Conseil, firent échoüer son dessein.

Volfey cependant ne se rebuta pas, & il espera parvenir à son but par une autre voye, à la verité plus longue, mais qui pouvoit assez naturellement l'y conduire. Il representa au Roy d'Angleterre, que puis qu'il ne jugeoit pas à propos de se déclarer ouvertement contre le Roy de France, il estoit de la politique de donner au moins de l'occupation à un jeune Prince fier & ambitieux, dont la puissance feroit un jour très-dommageable à l'Angleterre, si l'on n'en empêchoit l'accroissement ; que s'il estoit une fois possesseur paisible du Duché de Milan, son premier soin seroit d'enlever aux Anglois ce qui leur restoit en France ; qu'ainsi on devoit lui susciter au-delà des Alpes le plus d'affaires qu'il seroit possible ; que si l'on fournissoit de l'argent à l'Empereur, il pouvoit entrer avec une grosse Armée en Italie, & fort embarrasser les François, qui n'y avoient que peu de Troupes ; qu'il falloit que Richard Pacé, qu'on avoit envoyé en Suisse, allast en Allemagne, pour encourager ce Prince à soutenir une guerre où il avoit tant d'intérêt, en l'assurant qu'on ne l'abandonneroit pas, & qu'il seroit bien secondé. Le dessein de Volfey en cela estoit de prendre ses mesures selon le succès de l'expédition de l'Empereur, estant bien persuadé que si les François avoient du dessous, il détermineroit enfin le Roy d'Angleterre à profiter de l'occasion.

Pacé reçut donc sur cela ses instructions. Il alla trouver l'Empereur, le pressa d'entrer en Italie, l'assura que

1516.

Il donne de l'argent à l'Empereur pour l'engager à faire la guerre au Roy

Lettre originale de Henry VIII. à François I. tirée de la Bibliothèque de M. le Président de Lamoignon.

Polydore Vergil. loc. cit.

1516.

Petrus de Angleria Epist.
568.

le Roy son maistre ne lui manqueroit pas au besoin; qu'on lui donneroit de quoi soudoyer ses Troupes, & que pour peu qu'on le vist bien commencer, il seroit très-fortement soutenu.

L'Empereur, toujours aussi ardent à entreprendre, qu'il estoit incapable de bien executer, prit aisement feu sur les instances de l'Envoyé d'Angleterre. L'esperance d'avoir de l'argent lui faisoit paroître tout possible; mais il lui falloit cet aiguillon pour l'animer, & sans cela il sembloit s'endormir sur ses interets les plus essentiels. Le Roy d'Espagne un peu avant sa mort lui avoit fait toucher six vingts mille ducats, dont il s'étoit déjà servi pour faire des levées de Soldats, à dessein de venir au secours de Bresse & de Vérone, menacées depuis long-temps par les François & les Venitiens.

L'Empereur
envoie une
Armée en
Italie.
Memoires du
Bellay, liv. 1.

Il fut de bonne heure en campagne contre son ordinaire; & bien lui en prit: car Bresse fort pressée par le Bastard de Savoye, & par Pierre Navarre, avoit capitulé & promis de se rendre dans vingt jours, si elle n'estoit secourue avant ce terme. Le temps de la reddition approchoit, lors que les Generaux François apprirent que le Comte Guillaume de Roquendolf, un des Commandans de l'Empereur, estoit entré en Italie avec une Armée bien plus forte que la leur, & qu'il marchoit à grandes journées à Bresse, pour arriver avant le jour marqué. Cette nouvelle & l'inegalité des forces, les obligerent à se retirer: & le General Allemand mit la Ville en estat de n'estre pas forcée, en y faisant entrer une Garnison de six mille hommes: mais n'y ayant pas jetté des vivres à proportion de la Garnison, le Connétable de Bourbon ne perdit pas toute esperance de s'en rendre maistre par un blocus, &

en lui coupant les vivres. Il chargea du soin du blocus le Maréchal de Lautrec, qui se saisit de tous les passages, & mit cette Place dans un nouveau danger.

L'Empereur s'estoit mis en marche quelque temps après le Comte Roquendolf, avec une Armée de trente mille hommes, où il y avoit dix mille Fantassins, partie Espagnols, partie Allemans, cinq mille Chevaux, & quinze mille Suisses, fournis par les cinq Cantons, qui n'avoient pas voulu signer le Traité avec la France. Le danger de Bresse le fit hastier. Il arriva dans le Trentin, & s'avança avec grande diligence jusqu'à Vérone.

Les forces des François & des Venitiens n'estoient nullement comparables à une si grosse Armée. Le Roy n'avoit pas encore envoyé de renfort de France, & toute l'esperance du Connétable estoit dans seize mille Suisses, que les huit autres Cantons alliez de la France avoient levez pour le Roy. Ils estoient en chemin, mais encore fort éloignez. Ce fut une nécessité de lever le blocus: & après bien des délibérations dans le Conseil de guerre, il fut resolu de se contenter de retarder la marche de l'Armée Imperiale, en lui disputant le passage des rivières, jusqu'à ce qu'on pût estre joint par les Suisses.

Dans ce dessein, après avoir renforcé les Garnisons de Vicence & de Padouë, l'Armée des Conféderez alla se poster sous Pescaire à l'entrée du Lac de Garde, pour empêcher le passage du Mincio aux Imperiaux: mais à leur approche, on changea de dessein. On se retira vers l'Oglio; & puis on passa cette riviere, pour se mettre sous le Canon de Crémone: apparemment pour estre plus à portée de se joindre avec les Suisses qui approchoient.

Cette retraite fit grand tort à la réputation

1516.

1516.

putation des Confédérez, & fit croistre le courage aux Imperiaux. L'avis des plus sages Capitaines de l'Empereur estoit de continuer à pousser les François & les Venitiens sans s'arrêter, de les obliger à la Bataille, ou à reculer jusques dans le Milanez, où il y avoit esperance de voir une révolution aussi subite, que celles qui s'estoient faites dans les guerres précédentes : mais l'Empereur s'obstina au siege d'Asola sur la Chieza, où François Contarini, avec une Garnison de cent Lances & de quatre cens Fantassins, se défendit plusieurs jours avec beaucoup de bravoure.

L'Empereur après la prise de cette Place, passa l'Oglio à Orci Novi; Lautrec, & les Generaux Venitiens, le voyant venir à eux, laisserent trois mille Fantassins & trois cens Lances dans Crémone, & se retirerent au-delà de l'Adda. De sorte que tout le pais d'entre cette riviere, & celles du Pô & de l'Oglio, se rendit aux Imperiaux, excepté Crème & Crémone. Ce fut là que quantité de mécontents & de bannis du Milanez, se joignirent à l'Empereur. Le Cardinal de Sion estoit aussi dans son Armée; & ce qui surprit les François plus que tout le reste, fut que le Pape, nonobstant toutes les belles protestations qu'il avoit faites au Roy, y envoya deux cens hommes d'armes soudoyez à ses dépens, sous la conduite de Marc-Antoine Colonne, & eut pendant ce temps-là auprès de l'Empereur en qualité de Legat, le Cardinal Bibiena, ennemi déclaré de la France.

Le dessein de Lautrec estoit de disputer aux Imperiaux le passage de l'Adda. Il l'avoit ainsi écrit au Roy, s'assurant que les seize mille Suisses l'auroient joint avant que l'Empereur y fust arrivé: mais ils ne paroissoient point. C'est pourquoi, com-

Tome V.

me il ne se trouvoit pas en sureté à Cassano, où il s'estoit campé, il se retira à Milan, avec toutes ses Troupes, le jour de Pâques.

L'Empereur n'ayant plus d'ennemis en campagne, passa la riviere à Rivolte, s'empara de Lodi sans résistance, & vint se camper à quelques milles de Milan. Dès qu'il y fut arrivé, enflé de tant de succès, il envoya un Héraut sommer la Ville de se rendre, menaçant les Bourgeois, que s'ils n'en avoient chassé les François dans trois jours, il les traiteroit plus impitoyablement, que n'avoit fait autrefois l'Empereur Frédéric Barberousse, qui après avoir saccagé & brûlé la Ville, y fit semer du sel, pour marque de la resolution où il estoit, de ne pas permettre qu'on la rétablît jamais.

Il ne tint pas vrai-semblablement aux Milanois, toujours prests à changer de maistre, que ses ordres ne fussent exécutez : mais les Troupes Françaises & Venitiennes estoient en estat de les contenir. Il ne se fit aucun mouvement dans la Ville, & les Habitans attendoient avec de grandes inquietudes, le parti que les Generaux François prendroient, ou de s'y défendre, ou de l'abandonner.

Les avis furent en effet fort partagez là-dessus dans le Conseil. Peu s'en fallut que le retardement des Suisses ne déterminast les François à la retraite. Le bruit même couroit, & il n'estoit pas sans fondement, que les Cantons avoient envoyé ordre aux Suisses des deux partis de retourner dans leur pais: & il y avoit fort à craindre, que ceux qui n'estoient pas encore arrivez, n'y obéissent plus promptement, que ceux qui estoient dans l'Armée de l'Empereur. On s'en tint à l'avis des deux Provéditeurs Venitiens André Gritti & André Trévisan, qui fut de ne rien précipiter.

G g g

1516.

*Progrès des Imperiaux.*Guicciard.
lib. 12.

1516.

avant que d'avoir eu des nouvelles plus certaines des Suisses qu'on attendoit.

Cependant le Connétable de Bourbon prit ses précautions. Il fit sortir de la Ville plusieurs Bourgeois de la faction Gibeline, toujours portée à favoriser les Empereurs. On donna des Gardes à quelques autres; & pour pouvoir défendre plus aisément la Place, on mit le feu aux Fauxbourgs, nonobstant le chagrin que ce remède violent devoit faire aux Bourgeois.

L'Empereur campé à Lambra, à trois quarts de lieues de Milan, fut témoin de ce triste spectacle, qui lui faisoit connoître la resolution où estoient ses ennemis de ne pas abandonner la partie; mais ses espérances furent entièrement ruinées, lors qu'il vit arriver de l'autre côté de la Ville, treize mille tant Suisses que Grisons, conduits par le Capitaine Albert Petre, dont la venue causa une extrême joye aux Confédérez.

Un si puissant renfort fit prendre la resolution au Connétable, d'aller sans délai attaquer le Camp de l'Empereur: mais quand il l'eut communiquée aux Suisses, il ne les trouva pas disposés à le suivre. Ils lui répondirent, qu'ils estoient prêts de défendre la Ville sous ses ordres, jusqu'à l'extrémité; qu'ils n'estoient obligés qu'à cela par le dernier Traité fait entre la France & les Cantons, & qu'il y estoit expressément stipulé, qu'ils ne se battroient point en campagne contre l'armée de l'Empire, & beaucoup moins encore contre les gens de leur Nation, qui faisoient la principale partie de cette armée.

Comment déconcertez.

La chose en effet estoit ainsi, & le Connétable ne pouvoit exiger d'eux rien davantage: mais il fut fort surpris, lors que le Capitaine Albert vint peu de jours après lui déclarer

1516.

l'ordre qu'il avoit reçu des Cantons, de s'en retourner avec ses Troupes. Les Suisses de l'armée de l'Empereur en avoient reçu un pareil, & ce Prince se trouvoit encore plus embarrassé que les Generaux François. Car outre que les Suisses faisoient la moitié de son armée, ils se comportoient à son égard tout autrement que leurs compatriotes ne faisoient envers le Connétable. La différence de cette conduite venoit de ce qu'ils n'estoient pas payés, & que le Connétable avoit commencé par donner trois mois de paye à ceux du Capitaine Albert. Jacques Stafier, General des Suisses de l'armée Imperiale, estoit venu trouver l'Empereur, lui avoit demandé de l'argent avec beaucoup d'arrogance, & même avec menaces. La peur saisit ce Prince, & il rappella dans son esprit l'accident de Ludovic Sforce, qui avoit esté livré aux François par les Suisses à Novare, dans une conjoncture toute pareille. Ses soupçons furent extrêmement augmentés par un artifice du Maréchal de Trivulce, qui écrivit aux Capitaines Suisses une Lettre, par laquelle il leur donnoit avis, que dans deux jours tout seroit prest, pour exécuter la chose dont ils estoient convenus. Cette Lettre fut interceptée par l'Empereur, ainsi que Trivulce l'avoit prétendu. Il ne douta plus qu'il n'y eût une conspiration contre sa propre personne. Il décampa brusquement, & repassa l'Adda, sans estre suivi des Suisses, qui, nonobstant les promesses qu'il leur fit de les payer incessamment de l'argent qu'il attendoit d'Angleterre, se payèrent par leurs mains, aux dépens de Lodi. Ils pillèrent la Ville, & celle de Sant Angelo, & ensuite prirent le chemin de leur pays par la Valteline, quoique pût faire le Cardinal de Sion pour les retenir. Le Comte de S. Pol, Mont-

Jovius lib. 1.

Guicciard.
l. 12.

1516.

Memoires du
Bellay, liv. 1.

morenci, & Thomas de Foix Seigneur de Lescun, frere de Lautrec, donnerent sur l'arrière-garde de l'Empereur, au moment qu'il décampoit, & lui defirent quelques Troupes. Par bonheur pour lui, les Suisses de Milan ne furent pas moins obéissans aux ordres de leurs Superieurs; & malgré les instances, les caresses, & les promesses du Connétable, ils s'en retournerent chez eux, excepté environ trois cens qui demeurèrent avec le Capitaine Albert.

Cela n'empêcha pas l'armée Française & Venitienne de se mettre aux trousses de celle de l'Empereur. Ils passerent après lui la riviere d'Adda: la consternation & la revolte se mit parmi ses Troupes; & trois mille hommes de pied, partie Espagnols, partie Allemans, l'abandonnerent, pour se jeter dans le Camp des Conféderez.

Ce Prince déconcerté n'osa plus tenir la campagne, & gagna au plus vite le Trentin, abandonnant toutes ses conquestes, sans autre fruit de son expédition, que d'avoir donné une nouvelle preuve de son peu d'habileté dans la conduite de ses entreprises.

Cette retraite donna lieu aux Conféderez de faire le siege de Bresse, qui après une assez vigoureuse resistance, se rendit: & Lautrec qui commandoit non seulement l'armée Française, mais encore dans tout le Milanez, parce que le Connétable estoit allé à la Cour, remit cette Place entre le mains des Venitiens, conformément au Traité fait avec eux.

Après cette expédition, les Troupes furent mises en quartier de rafraichissement. Elles en sortirent quelque temps après, pour faire sur Vérone une tentative qui ne réussit pas; parce que le Comte de Roquendolf la secourut avec huit mille hommes, &

que Lautrec n'agissoit que fort mollement, suivant les ordres de la Cour, qui attendoit le succès d'un Traité entamé par le nouveau Roy d'Espagne. La reddition de Vérone en fut une suite, ainsi que je le dirai bientôt; & par là les Venitiens furent remis en possession de tout leur Estat de Terre ferme, dont la Ligue de Cambrai les avoit dépouillez. Il leur en coûta des sommes immenses; mais ils en furent redevables à la sage conduite qu'ils tinrent dans les divers evenemens des guerres d'Italie, & parvinrent enfin à leur but.

Dès que le Pape scut la retraite de l'Empereur, il somma le Roy de lui fournir les Troupes qu'il lui avoit promises à Boulogne, pour l'aider à s'emparer du Duché d'Urbain, & en chasser François Marie de la Rovere. La Cour de France avoit de grandes raisons de les lui refuser. La conduite qu'il avoit tenuë à l'entrée de l'Empereur en Italie, les intrigues secretes qu'on le soupçonnoit, non sans sujet, d'entretenir avec ce Prince, avec les Rois d'Espagne & d'Angleterre, & avec les Suisses, meritoient qu'on lui rendist la pareille: mais l'experience du Regne précédent, qui faisoit connoître la necessité de n'avoir point de Pape pour ennemi dans les guerres d'Italie, & l'esperance de le gagner par un service aussi signalé que celui-là, qui établissoit si puissamment la Maison de Medicis en Italie, fit passer par-dessus toutes les autres considerations.

Lautrec eut ordre de faire tout ce que le Pape souhaiteroit de lui. Il joignit aux Troupes du saint Siege un grand corps de Cavalerie, sous les ordres de Lescun son frere, qui fit si bien son devoir, qu'en peu de temps le Duché d'Urbain, où il y avoit de très-fortes Places, fut conquis. Le Pape en investit aussi-tôt

G g g ij

1516.

Secours donné
au Pape par
les François.Memoires du
Bellay, liv. 1,

1516.

Guicciard.
l. 12.

Laurens de Medicis son neveu ; & afin que la chose fut plus stable , il prit une précaution , à laquelle le feu Pape avoit manqué , en le donnant à la Rovere son neveu ; ce fut de faire souscrire les Cardinaux à la Bulle qu'il expédia sur ce sujet. Par malheur toutes ces mesures que les Papes prenoient pour l'aggrandissement de leurs familles , se trouvoient toujours trop courtes sous le regne de leurs Successeurs , quand ils se laissoient dominer par la même passion. Ils ne manquoient jamais de moyens & de prétextes de détruire des fortunes , que ceux qui les avoient précédé , avoient eu tant de peine à bâtir. Ce sont-là les principales choses qui se passerent cette année en Italie. Je viens aux autres événemens que la mort du Roy Ferdinand produisit ; car il jouïoit un trop grand rôle dans l'Europe , pour que sa mort y fust indifférente.

Charles d'Autriche prend le titre de Roy d'Espagne.

Celui qui lui succéda , parut dans la suite avec encore plus d'éclat sur la scène du monde. Ce fut Charles d'Autriche , qui avoit porté d'abord le titre de Duc de Luxembourg , ensuite celui de Prince d'Espagne , & prit après la mort de Ferdinand , le titre du Roy d'Espagne. Il le prit par le conseil de l'Empereur son grand-pere , contre l'avis des plus fidèles Serviteurs qu'il eust en ce Royaume-là , qui appréhendoient que les Espagnols ne s'en offensassent ; parce que Jeanne sa mere du chef de laquelle il devoit succéder au Royaume de Castille , estoit encore vivante. A la vérité elle estoit hors d'état de gouverner , par le renversement de son esprit ; mais la Couronne lui appartenoit aussi-bien que le titre de Reine , dont elle estoit en possession.

Petrus de Angleria ,
Epist. 567. &
571.

Portrait de ce Prince.

Charles estoit un jeune Prince alors âgé de quinze à seize ans , d'une très-grande espérance , à laquelle il répon-

dit parfaitement , bien fait , éloigné des excès où la jeunesse a coutume de se laisser entraîner , naturellement sage , grave , d'un esprit meur & pénétrant , appliqué dès lors aux affaires , passionné pour la gloire , impatient de se signaler dans les armes , sachant parler les principales Langues de l'Europe , à quoi il s'appliqua beaucoup plus qu'au Latin , qu'il se repentait depuis d'avoir négligé , honnête , caressant sans trop se familiariser , adroit dans les exercices du corps , en un mot tel , qu'il faisoit l'admiration de ceux qui l'approchoient , l'espérance des peuples qu'il devoit gouverner & l'inquiétude des Princes qui l'alloient avoir pour voisin dans les Etats dont il heritoit.

Cela regardoit la France plus qu'aucun autre Royaume ; parce qu'elle avoit pour frontieres les Domaines de Charles , tant du costé des Pyrenées , que du costé de l'Artois & de la Picardie , sans parler de l'Italie , où s'il estoit une fois paisible possesseur de l'Etat de Naples , il devenoit beaucoup plus redoutable au Milanez , qu'aucun de ses Predecesseurs : car désormais , en cas de guerre , c'étoit le même intérêt qui mettroit en mouvement contre la France , toutes les forces de l'Espagne , des Pays-Bas & du Royaume de Naples ; au lieu que jusqu'alors Ferdinand , qui appréhendoit que Charles , tout son petit-fils qu'il estoit , ne lui enlevât avec le temps l'administration de la Castille , prenoit des précautions contre lui : & nous voyons par une Lettre écrite de la Cour d'Espagne , un peu avant la mort de Ferdinand , que sa jalousie estoit venue à un point , qu'Adrien Florent , Precepteur de ce jeune Prince , & qui fut depuis Pape , y fit un voyage exprès , pour adoucir l'esprit du grand-pere envers le petit-fils , & pour l'assurer que ce

1516.

Petrus de Angleria ,
Epist. 563.

1516.

jeune Prince avoit , & auroit toujours pour ses avis & pour ses ordres, une entiere déference , & ne souhaitoit rien tant que de le satisfaire en tout ce qui dépendroit de lui.

*La France est
alarmée de
son voisinage.*

Le Roy de France ne manqua pas de faire ces importantes reflexions : & quoi qu'il n'y eust gueres d'apparence , qu'il püst empêcher que la succession d'Espagne n'échût à Charles d'Autriche, il fit tout son possible pour retarder le départ de ce Prince, dont la prompte arrivée en Espagne eust aplani toutes les difficultez de la prise de possession , au lieu que le délai lui devoit faire naître des embarras. C'est de quoi Charles estoit averti par toutes les Lettres qu'il recevoit de Castille, où Dom Pedro Nugnez, Grand Commandeur de Calatrava , Gouverneur du Prince Ferdinand frere cadet de Charles, & Dom Alvaro Osorio Evêque d'Astorga , son precepteur, avoient formé un parti pour le faire élever sur le Trône d'Arragon & de Castille , à l'exclusion de son frere aîné : mais ce parti fut toujours foible ; & la réputation de Charles, & les assurances qu'il donnoit sans cesse de son départ des Pays-Bas pour l'Espagne, l'empêcherent de se fortifier.

*Ibid.
Epist. 559.*

Cependant les Gouverneurs François des Villes frontieres des Pyrénées, arrêtoient par ordre de la Cour, tous les Courriers , que le Conseil de Castille, dont le Cardinal Ximenes pendant l'absence du nouveau Roy estoit le chef, envoyoit aux Pays-Bas. On ouvroit leurs dépêches, & on les contraignoit même, en les menaçant de les mettre à la question, de dire ce qu'ils savoient des secrets de l'Etat, & de la disposition des peuples. Le Roy faisoit de grandes levées de Troupes, & le Roy d'Espagne ne savoit s'il les destinoit ou à la défense du Milanez, ou à attaquer

les Pays-Bas, ou à reprendre la Navarre.

Jean d'Albret, que Ferdinand avoit dépouillé de ce Royaume, marchoit de ce costé-là ; & ce qui y restoit du parti de Grandmons, estoit en mouvement en sa faveur. Ce Roy attaqua Saint Jean de Pied-de-port , prit la Ville, & assiegea la Citadelle : mais ayant eu avis de la défaite du Marechal de Navarre, Chef de la faction des Grandmons, qui fut surpris dans les défilez des montagnes, il leva le Siege, & perdit quelques Troupes dans sa retraite, ayant esté chargé en queue par Avila Gouverneur du Château. Ce fut là le dernier effort qu'il fit pour reconquerir son Etat ; car deux mois après, ce bon Prince mourut à Moneins en Bearn, & fut suivi bien-tôt après au tombeau par la Reine Catherine sa femme, laissant pour heritier de ce qui leur restoit d'Etats, & de leurs legitimes droits sur la Navarre, leur fils Henri, qui n'avoit que quatorze ans, & qui ne fut gueres plus heureux que son pere.

Sur ces entrefaites, Philippe de Clèves Seigneur de Ravestein, arriva des Pays-Bas à la Cour de France, de la part du Roy d'Espagne, pour se plaindre du procedé qu'on tenoit à son égard, pour temoigner le desir qu'il avoit de bien vivre avec le Roy, comme il avoit fait jusqu'alors, & pour proposer de faire un nouveau Traité, afin de confirmer, ou de changer les precedens, suivant la situation presente des affaires. C'estoit ce dernier point, où le Roy avoit prétendu l'amener, & il fut conclu que les deux Princes envoyeroient leurs Plenipotentiaires à Noyon. Les deux chefs de cette negociation, furent, de Chievres pour le Roy d'Espagne, & pour le Roy, Artus Goufier de Boisi, Grand-Maître de France, qui avoit

1516.

*Il se plaint
du procedé
que l'on tenoit
à son égard.
Memoires du
Bellay. l. 1.*

1516.

esté Gouverneur de ce Prince, comme Chièvres l'avoit esté du Roy d'Espagne. Tous deux avoient beaucoup de zele pour les interets de leurs maîtres : mais à en juger par le succez de ce Traité, Chièvres en matiere de négociation en sçavoit beaucoup plus que Boisi.

*Traité d'accordement
entre les deux
Rois à Noyon.*

*Recueil de
Traitez par
Leonard, T. 2.*

Les Conférences commencerent le premier jour d'Aoust, & finirent le treizième du même mois. Par un des principaux articles du Traité, il fut resolu que l'on feroit un changement au Traité de Paris de 1514. selon lequel Madame Renée de France, fille de Louis XII. devoit épouser le Prince Charles. Cet article fut annullé sous le bon plaisir du Pape, qui donna au Roy & à la Reine l'absolution de leur serment; & il fut arresté que ce feroit Louise de France, fille du Roy, qui épouserait le Prince Charles devenu Roy d'Espagne. Cette Princesse n'avoit encore qu'un an; & il est étrange que les Princes, depuis très-long-temps, missent pour fondement des Traitez de Paix ou d'Alliances ces sortes de Contrats de mariage; car de vingt faits de la sorte, à peine en trouvera-t-on deux qui ayent eu leur effet.

Il fut arresté en second lieu, que le Roy, pour la dot de sa fille, constitueroit au Roy Catholique tout le droit, raison, action, qu'il prétendoit lui compéter au Royaume de Naples, & que jusqu'à l'accomplissement dudit mariage, le Roy Catholique payeroit au Roy Très-Christien cent mille écus d'or par an, & depuis l'accomplissement cinquante mille, jusqu'à ce que la Princesse eût eu des enfans mâles ou femelles.

Troisièmement on convint, que si-tost que le Roy Catholique seroit

en possession de ses Estats d'Espagne, la Reine Catherine de Navarre & ses enfans lui envoyeroient des Ambassadeurs, pour leur représenter leur droit sur le Royaume de Navarre, & que le Roy d'Espagne les contenteroit. Que si cette Princesse & ses enfans n'estoient pas contents des propositions que ce Prince leur feroit, le Roy Très-Christien ne se départiroit point de l'Alliance & des Traitez faits avec le feu Roy de Navarre & la Reine: c'est-à-dire, qu'il demeureroit en droit de les aider de ses Troupes & de son argent, pour les remettre en possession de leur Estat.

C'estoient là les principaux points du Traité de Noyon, que le Roy Catholique n'observa jamais, & où, par des articles qui ne contenoient que des promesses, il obtint ce qu'il prétendoit; c'est-à-dire, d'avoir le passage libre par la France pour les Couriers qu'il envoyeroit en Espagne, & la liberté de partir pour aller prendre possession de cet Estat, quand & comme il le jugeroit à propos.

Un Auteur moderne * prétend qu'il y eut un autre Traité secret, par lequel le Roy d'Espagne promettoit absolument la restitution des Royaumes de Navarre & de Naples usurpez par Ferdinand. Je ne suis pas le premier à remarquer † que ce Traité secret est une production de l'imagination de l'Auteur, fort fécond en de pareils embellissemens de l'Histoire. Bien des Curieux l'ont cherché sans le trouver nulle part. Si un tel Traité estoit réel, comment n'en auroit-on fait aucune mention dans les Manifestes, dans les Protestations, & dans les autres Ecrits qui furent faits & publiez de la part de la France durant

1516.

* Varillas, liv. 4. de l'éducation des Princes.

† Voyez les Observations sur les Traitez des Princes, par M. Amelot de la Houssaye.

1516.

la prison du Roy ? Comment Madame la Régente ne l'eût-elle pas produit, pour repliquer aux Ministres de l'Empereur, qui, lorsque le Roy offrit pour sa délivrance, de renoncer à ses droits sur le Royaume de Naples, répondoient que ce n'estoit rien offrir, parce qu'il n'y avoit aucun droit ? Y auroit-il eu rien de plus convainquant pour prouver ce droit, que ce prétendu Traité, par lequel l'Empereur se reconnoissoit obligé de lui restituer le Royaume de Naples ? Le premier Président de Selve, qui eut tant de part à la négociation de Madrid, auroit-il pû oublier dans ses Memoires un point si important ? Il paroist donc certain que ce Traité ne fut jamais qu'en idée.

Il ne fut fait mention ni des Venitiens, ni de l'Empereur dans le Traité de Noyon, sinon qu'ils furent nommez, les Venitiens par le Roy, & l'Empereur par le Roy d'Espagne, comme leurs Alliez, à qui il seroit libre pendant l'espace de huit mois, d'y estre compris. Mais l'Empereur connoissant de quelle importance il estoit pour le Roy d'Espagne son petit-fils, que le Roy de France ne conçût aucun soupçon de ce jeune Prince, de peur qu'il ne s'opposast de nouveau à son voyage, & considerant qu'il ne pourroit lui oster toute défiance là-dessus, tandis que lui-même seroit son ennemi déclaré, il traita de la paix avec la France. Elle fut conclüe au mois de Decembre à Bruxelles, & confirmée par un autre Traité, qui se fit à Cambray le mois de Mars suivant. Ce fut en conséquence de ce qui s'estoit passé à Bruxelles, & non pas à Noyon, ainsi que se l'est imaginé Guichardin, & ensuite de la révolte de la Garnison de Vérone, que cette Place fut assignée de la part de l'Empereur, le quinzième de Janvier par l'Evêque de Trente, entre les

Traité de
Cambray.

Guicciard.
l. 2.

maines du Maréchal de Lautrec ; & ce Seigneur la remit aux Venitiens, moyennant une grosse somme d'argent qu'eux & le Roy payerent à l'Empereur. De cette sorte la paix fut reestablie au commencement de l'année 1517. entre les plus grandes Puissances de l'Europe.

L'Italie, qui avoit esté depuis si long-tems le theatre de la guerre, se flattoit de gouter le fruit d'une paix beaucoup moins esperée, qu'elle n'avoit esté désirée : mais elle vit naistre de nouveaux troubles de ce qu'elle avoit regardé comme le Sceau de cette Paix : je veux dire de la reddition de Vérone, qui avoit terminé tous les differends de l'Empereur avec la Republique de Venise & avec le Roy de France : car la garnison de cette Place ayant esté licenciée, & les Capitaines se trouvant sans emploi, se donnerent à François-Marie de la Rovere Duc d'Urbain, qui avoit esté chassé de ses Estats par le Pape, & n'attendoit qu'une occasion favorable pour s'y reestabli.

Ce Prince petit de corps, mais plein de feu & de courage, bon Capitaine & brave Soldat, se crût heureux de trouver une telle ressource. Il engagea dans son parti Frederic de Gonzague Prince de Bozzolo son ami, mécontent du Pape & de la Maison de Medicis, parce que Laurens de Medicis ayant esté fait General de l'armée du saint Siege, lui avoit osté le Commandement de l'Infanterie qu'il avoit eu auparavant sous Julien de Medicis. C'estoit un des plus fameux & des plus experimentez Capitaines d'Italie, & dont le petit Estat pouvoit fournir quelques Troupes au Duc d'Urbain.

La Garnison de Vérone, qui se donna à ce Duc, estoit de quatre ou cinq mille Espagnols, parmi lesquels il y avoit trois ou quatre cens Gas-

1517.

*La paix est ré-
tablie entre
les plus gran-
des Puissances
de l'Europe.*

*Petrus de An-
gleria. Epist.
583.*

*Petrus de An-
gleria. Epist.
587.
Guicciard.
l. 13.*

1517.

cons, & de sept cens Allemans, tous gens aguerris, & dont le courage pouvoit suppléer au nombre. Ce qui inquieta davantage le Pape, c'est qu'il crut que le Roy de France & les Venitiens lui avoient suscité cet embarras. Il sçavoit que le Roy n'avoit pas sujet d'estre content de la conduite qu'il avoit tenuë à son égard, pour plusieurs raisons que j'ai marquées en parlant de l'irruption de l'Empereur dans le Milanez, & pour quelques autres differends qu'ils avoient eus depuis ensemble. Il estoit confirmé dans ce soupçon par l'armement du Prince de Bozzolo, qui avoit toujours esté dans les interets de la France; & il estoit persuadé que Lautrec n'avoit pû ignorer toute cette intrigue, Vérone lui ayant esté consignée, avant qu'elle fust remise au pouvoir de la Republique.

Il n'ignoroit pas non plus la jalousie des Venitiens, à qui la trop grande puissance des Papes avoit toujours fait ombrage, & qui avoient d'autant plus de sujet d'apprehender de nouveaux accroissemens de la sienne, que la Maison de Medicis s'estoit renduë entièrement maîtresse de la Republique de Florence: chose à quoi ses deux Prédecesseurs Alexandre VI. & Jules II. avoient toujours visé en faveur de leurs familles, sans pouvoir en venir à bout. Enfin il ne pouvoit s'imaginer que le Duc d'Urbin, sans argent, sans vivres, sans autres préparatifs, se soulevast contre une Puissance aussi grande que celle du saint Siege, s'il n'estoit assuré sous-main d'estre soutenu.

C'estoit néanmoins une terreur panique du Pape, au moins du costé de la France; & même le Roy dans la suite lui fournit un secours de quatre cens hommes d'armes contre le Duc d'Urbin. Ce secours n'empêcha pas que ce Prince avec sa petite armée, à

laquelle pour suppléer à sa solde, il abandonna le pillage du plat pays, ne se rendist maistre de la plupart de ses anciens Estats, ne fist la guerre au Pape pendant toute cette année, & ne l'obligeast enfin, par la médiation des Rois de France & d'Espagne à racheter en quelque façon le Duché d'Urbin par une grande somme d'argent qu'il paya aux Troupes qui avoient servi contre le saint Siege. Le Duc se retira à Mantouë, sans perdre ni l'envie ni l'esperance de trouver un temps plus favorable, pour relever un jour sa fortune.

Ce qui restoit à regler pour l'affermissement de la Paix entre la France, l'Empire & l'Espagne, ayant esté terminé par le Traité de Cambrai du onzième de Mars, le Roy qui prévoyoit bien qu'elle ne seroit pas de longue durée, pensa à se fortifier par de nouvelles Ligues avec les autres Princes. Deux mois après le Traité de Noyon, il en avoit conclu une très-importante à Fribourg avec les treize Cantons, les Ligues Grises, & tous ceux qui sont unis au Corps Helvétique. Par ce Traité on avoit osté plusieurs restrictions fort incommodes à la France, qui estoient dans le précédent; & les Suisses s'obligeoient à ne jamais servir aucun Estat contre le Royaume. On lui donna le nom de Traité de Paix perpetuelle. En effet depuis ce temps-là les Suisses sont toujours demeurez fermes dans l'alliance avec nos Rois: mais il fallut que le Roy leur passast l'article de l'augmentation des pensions, dont le refus avoit fait perdre le Milanez à Louis XII. & ce ne fut qu'à force d'argent, qu'on mit les choses en si bon estat de ce costé-là.

L'autre Traité que le Roy fit après celui de Cambrai, fut un renouvellement d'alliance avec la Republique de Venise; il fut conclu le huitième d'Octobre. On y confirmoit tous ceux

1517.

Guicciard.
l. 12.Petrus de
Angleria,
Epist. 595.Guicciard.
lib. 13.*Traité de Fri-
bourg fait a-
vec les Can-
tons Suisses.*Recueil de
Traitez par
Leonard,
Tom. 2.*Renouvelle-
ment d'Al-
liance avec la
Republique de
Venise.*Petrus de An-
gleria, Epist.
595.

Jovius l. 4.

1516.

ceux qui avoient esté faits depuis celui de Blois de 1512. & on y ajoûta un article pour maintenir la Paix de l'Italie. Par cet article, le Roy & les Venitiens s'obligeoient reciproquement à tenir toujours sur pied huit cens Hommes d'armes, avec leurs Ecuycers & leurs Archers; & au cas que l'un des deux Estats fust attaqué, l'autre devoit le secourir avec six mille hommes de pied de vieilles Troupes, & un train d'Artillerie, à quoi les Venitiens devoient ajoûter cinq cens Hommes de Cavalerie Legere; parce que les huit cens Hommes d'armes, selon la maniere d'Italie, ne comprenoient pas autant de Cavalerie que les huit cens Hommes d'armes François.

Memoires du
Bellai.
liv. 1.

Le Roy, pour attacher aussi le Pape plus étroitement à ses interets, fit épouser à Laurens de Medicis Madeleine de Bologne sa cousine, héritière de la Maison de Bologne, & fille de la sœur du Duc de Vendosme François de Bourbon. Laurens de Medicis, quelque temps auparavant, avoit tenu sur les Fonts, au nom du Pape, François Dauphin de France, dont la naissance ne donna pas moins de joye à tout le Royaume, que le rétablissement de la Paix. Mais comme les François, quand ils n'ont plus de guerre chez eux, la vont chercher ailleurs, ils allerent la faire en un Pays, où l'on ne voit pas dans l'Histoire, qu'il y eust jamais eu de Troupes de la Nation.

Memoires du
Bellai, liv. 1.

La France avoit dès lors des liaisons avec les Rois du Nord. Louis XII. avoit déjà fait un Traité d'Alliance avec Jean Roy de Danemarc, pere de Christierne II. Les Suédois avoient secoué le joug de Christierne, & ce Prince envoya demander du secours en France. Le Roy qui estoit en paix avec ses voisins, & qui pouvoit esperer d'estre secondé dans l'occasion par

Tome V.

les Danois contre l'Angleterre, lui accorda deux mille hommes de pied, sous les ordres de Gaston de Brezé Seigneur de Fouquarmont, à qui il donna pour commander sous lui, le Baron de Gondrin, & les Capitaines Saint Blimond, Piéfou, & la Lande, des meilleurs Officiers de ses Troupes. Ils servirent utilement le Roy de Danemarc dans une Bataille qu'il gagna contre les Suédois: mais dans un combat qui se donna sur une riviere glacée, ils furent abandonnez par les Danois. Ils se retirerent en bon ordre dans une Forêt voisine, où les ennemis les suivirent, & s'y défendirent avec beaucoup de bravoure. Mais comme l'embaras des brossailles ne leur permettoit pas de pouvoir se servir de leurs piques, pour faire teste à la Cavalerie Suédoise, il furent défaits. La moitié y périt avec Saint Blimont; les autres en très-mauvais équipage, ayant perdu leurs armes, & presque tous nuds, par le peu de soin que le Roy de Danemarc en prit, se refugierent en Ecosse sur quelques barques qu'ils trouverent, & de-là repasserent en France.

Ce mauvais succès n'empêcha pas le Roy, de faire l'année suivante un Traité de Ligue offensive & défensive avec le Roy de Danemarc contre les Anglois, les Suédois, Lubec, & quelques autres Villes d'Allemagne, unies à celle-ci contre les Danois; mais il n'en tira jamais un grand secours.

Durant le cours de ces negociations, le Roy travailloit à une affaire qu'il avoit fort à cœur; & il vit bien d'abord qu'il trouveroit de grands obstacles dans l'exécution. C'estoit à faire publier & observer le Concordat dans le Royaume, & à empêcher qu'on n'y suivist désormais pour regle la Pragmatique Sanction, ainsi qu'il l'avoit promis au Pape dans la Confe-

H h h

1516.

Recueil de
Traitez, par
Leonard,
Tom. 2.

1517.

rence de Boulogne.

Le Concordat avoit esté reçu & confirmé dans l'onzième Session du Concile de Latran; & ce Concile venoit de finir par la douzième, le seizième de Mars, après avoir duré près de cinq ans, sous les Pontificats de Jules II. & de Leon X. L'abolition des élections, qui rendoit le Roy Maître de tous les Benefices considerables du Royaume, par le droit que le Concordat lui donnoit d'y nommer, & le gros argent que les nommez devoient payer à Rome pour les Annates, interelloient beaucoup de gens, quelques précautions qu'on eust prises pour sauver les droits & les privileges des Universitez. Une innovation si extraordinaire dans la Police Ecclesiastique du Royaume, déplaisoit fort aux Parlemens: & la jalousie que donnoit le grand credit d'Antoine du Prat, Chancelier de France, qui avoit esté le principal negociateur de cette affaire, & qu'on soupçonnoit d'y avoir eu plus en vûe ses interets particuliers, que l'avantage de l'Eglise, dans l'esperance d'avoir bonne part aux Benefices, estoit un puissant motif pour plusieurs de s'y opposer. Les raisons ou les prétextes estoient plausibles. On prétendoit que dans les élections on avoit beaucoup plus d'égard au merite & à la capacité des Sujets, qu'on n'en auroit dans la suite; que les Benefices se donneroient par la faveur de la Cour à des Sujets indignes; que l'esperance de parvenir par election aux plus grands Benefices, animoit les Ecclesiastiques à l'étude, & les engageoit à la régularité; que ce motif ne subsistant plus, le Clergé alloit tomber dans l'ignorance & dans le déreglement. Tout cela estoit au moins specieux, & l'on prétendoit que les brigues, les simonies, les procès, les appellations à Rome, inconveniens ordinaires des élections, n'es-

toient pas comparables aux desordres qu'on appréhendoit du Concordat.

Cependant l'Evêque de Tricarico, Nonce du Pape, & créé depuis peu Evêque de Bayeux, étant arrivé à Paris, presenta au Roy deux Livres scellez en plomb, dont l'un contenoit le Concordat avec la ratification du Concile, & l'autre, la révocation de la Pragmatique Sanction; & lui demanda, conformément à la promesse que Sa Majesté en avoit faite au Pape, de faire publier & enregistrer ces deux Actes dans les Parlemens de France.

Il y estoit très-disposé: mais comme par la seule teneur & par l'exécution du Concordat, la Pragmatique seroit suffisamment abolie, il fit consentir le Nonce, qu'on ne publieroit point la révocation de celle-ci, mais seulement le Concordat.

Le Roy alla pour ce sujet au Parlement, où avec les Chambres assemblées, il fit aussi venir plusieurs Evêques, & des Députés du Chapitre de Notre-Dame de Paris & de l'Université. Le Chancelier fit l'ouverture de cette Séance par un discours, dans lequel il exposa la nécessité où le Roy s'estoit trouvé de passer le Concordat; que la Pragmatique Sanction avoit esté une source de broüilleries continuelles entre le Royaume & le Saint Siege; que ç'avoit esté un des principaux motifs de Jules II. pour faire tout le mal qu'il avoit fait à la France durant son Pontificat; qu'il avoit ligué tous les Princes contre elle, chassé Louis XII. du Duché de Milan, de la Seigneurie de Gênes, & du Comté d'Asti; que Leon X. avoit d'abord suivi les mauvais desseins de son Prédecesseur; qu'il avoit engagé le Concile de Latran à faire des démarches très-violentes contre la France, & même contre la personne du Roy;

1517.

Hist. de la
Pragmatique
Sanction &
des Concor-
dats.

Le Roy va au
Parlement
pour y faire
enregistrer le
Concordat.

1517.

que Sa Majesté en de telles conjonctures n'avoit eu que deux partis à prendre : le premier, de se soumettre au Concile, en abolissant la Pragmatique, & qu'en ce cas l'Etat Ecclesiastique de France seroit retombé dans les desordres, où il estoit avant les Conciles de Constance & de Basle, par les Reserves, les Expectatives, & les autres inconveniens, ausquels la Pragmatique avoit remedié. Le second, de refuser de se soumettre au Pape & au Concile, & qu'alors les Censures, les Interdits, & tous les foudres de Rome auroient esté lancez contre lui & contre son Royaume; que les Ennemis de la France l'auroient fait regarder comme Schismatique, qu'elle auroit esté exposée à l'invasion de tous ses voisins, ausquels le Pape, selon les maximes de Rome, n'auroit pas manqué de la donner en proye; que la division se feroit incontinent mise dans l'Etat, que plusieurs par scrupule, ou par d'autres motifs plus mauvais, y auroient formé un gros parti pour le Pape; que malgré les grands succès que le Roy avoit eus en Italie par la Bataille de Marignan, le saint Siege se feroit bandé contre lui; que tous les Ennemis de la France se seroient réunis avec le Pape, & que la moindre perte qu'il eust pû faire, auroit esté celle de tous ses Etats d'au-delà des Alpes; que par ces raisons Sa Majesté avoit jugé sagement devoir prendre un milieu, qui estoit celui du Concordat, par lequel l'Etat Ecclesiastique de France estoit délivré des vexations, qu'il avoit souffertes avant le Concile de Basle; qu'on y avoit retranché les choses qui choquoient le plus directement l'autorité du Pape, & qu'aux élections près, on avoit eu soin de ménager les Privileges des Universitez & du Clergé pour les Benefices. Il conclut, en

disant que le Roy vouloit & commandoit que le Concordat fut publié & enregistré.

Après la Harangue du Chancelier, le Parlement & le Corps des Ecclesiastiques se retirerent chacun dans une chambre, pour deliberer séparément. Le Cardinal de Boisi estant revenu à la teste des Ecclesiastiques, dit que la matiere dont il s'agissoit concernoit toute l'Eglise Gallicane, & qu'on ne pouvoit sans l'assembler ratifier le Concordat. Et moi, reprit le Roy en colere, je vous le ferai bien faire, ou je vous enverrai à Rome contester avec le Pape. La réponse du Parlement, par la bouche du President Baillet, fut plus soumise; mais il dit seulement en general, qu'il esperoit que la Cour se conduiroit de telle sorte dans cette affaire, que Dieu & le Roy en feroient contens.

Cependant le Roy fit expedier le treizième de May ses Lettres Patentes contenant le Concordat, par lesquelles il enjoignoit au Parlement & à tous les Juges de son Royaume de l'observer, de juger suivant sa teneur, & de tenir la main à l'execution. Le Connestable, Jean d'Albret Seigneur d'Orval, & le Chancelier allerent quelques jours après au Parlement, où ce Magistrat presenta les Lettres Patentes, & declara que la volonté du Roy estoit que le Concordat fust enregistré. Il n'eut point d'autre réponse sinon que les Lettres Patentes seroient communiquées aux Gens du Roy.

Le cinquième de Juin, le Chancelier ayant présenté à la Cour les deux Livres que le Nonce avoit apportez au Roy, en l'un desquels estoit le Concordat, & dans l'autre la revocation de la Pragmatique, le Lièvre, Avocat General, remontra les inconveniens du Concordat, supplia la Cour de ne pas permettre que par cet

1517.

*Les Gens du
Roy le res-
sent.*

H h h ij

1517.

acte, la liberté de l'Eglise Gallicane fut violée, & le Royaume épuisé d'argent par les Annates. Il demanda ensuite que l'on commît quelques-uns des Conseillers pour l'examiner. André Verjus, Nicolas le Maître, François de Loynes, & Pierre Preudhomme furent choisis, & depuis on leur donna pour Adjoints le Président Roger de Barme, & trois autres Conseillers, sçavoir Nicolas de Grigny, Jacques Ménager, & Jean de Selve. Après cet examen, l'Avocat General dit en plein Parlement, qu'il persistoit dans son appel, & demanda que nonobstant la revocation de la Pragmatique, la Cour eust à juger les Procez selon les decretz qu'elle contenoit.

Le vingt-sixième jour de Juin, le Bastard de Savoye, Oncle du Roy, vint au Parlement, presenta les Lettres de Sa Majesté, dit qu'elle vouloit que l'on procedast incessamment à la publication du Concordat, témoigna le mécontentement que ces délais causoient au Roy, & qu'il l'envoyoit pour estre présent à leur délibération. Surquoy le Parlement députa Jean de la Haye Président aux Enquestes, & Nicolas d'Origny Conseiller, pour représenter à Sa Majesté, qu'il estoit contre la liberté du Parlement, d'avoir pour témoin de ses deliberations, un Seigneur qui n'estoit pas de son Corps, & qui sembloit n'estre venu que pour intimider les particuliers.

Cette remontrance fut très-mal reçüe. Le Roy dit aux Députez, qu'il sçavoit que dans son Parlement il y avoit deux sortes de gens; des gens de bien, & des gens de cabale; qu'il sçavoit bien les distinguer; qu'il écarteroit si loin ceux-ci, à l'exemple du feu Roy, à qui on donnoit le nom de

Pere de la Justice, que lui-même mériteroit ce titre par sa séverité, & qu'il vouloit absolument que son oncle assistât à la délibération du Parlement.

Il fut obéi; les Assemblées commencerent le treizième de Juillet, & furent continuées jusqu'au vingt-quatrième; & la conclusion fut que la Cour ne pouvoit, ni ne devoit faire publier, ni enregistrer le Concordat; qu'elle estoit résolüe d'observer la Pragmatique, comme auparavant, & de donner Audience à l'Université, & aux autres Universitez du Royaume qui l'avoient demandée; que l'on devoit appeler de la cassation de la Pragmatique, & que si le Roy vouloit presser la publication du Concordat, il estoit nécessaire d'assembler l'Eglise Gallicane, comme avoit fait le Roy Charles VII. lorsqu'il fit la Pragmatique.

Le Roy ayant reçu le Résultat du Parlement par le Bâtard de Savoye, ordonna à la Cour de lui députer quelques-uns de son Corps, pour lui faire sçavoir les motifs de son Arrest. Les Conseillers André Verjus, & François de Loynes furent chargez de la Députation, pour présenter les Remontrances par écrit, ou les dire de vive voix.

Ils arriverent le quatorzième de Janvier de l'année 1518. à Amboise où le Roy estoit. Ils s'adresserent au Chancelier, qui les renvoya au Grand Maître*. Ce Seigneur leur dit que rien ne pressoit, & qu'ils pourroient autant attendre, qu'ils avoient fait attendre le Roy. Il leur demanda toutefois leurs raisons par écrit, parce que Sa Majesté vouloit les communiquer aux autres Parlemens, & ils ne purent avoir Audience que le dernier

1517.

Leurs conclusions la-dessus.

* L'Auteur de l'Histoire de la Pragmatique Sanction & des Concordats se méprend quand il dit que ce Grand-Maître estoit M. de Montmorenci; c'estoit encore Mr de Boiffi, qui mourut au mois de May de l'an 1519, M. de Montmorenci ne fut Grand Maître qu'en 1526. après René Bâtard de Savoye.

jour de Fevrier,

1517.

*Réponse que
le Roy fait à
leurs Dépu-
tés.*

Elle ne fut pas fort agreable pour eux, & le Roy ne leur dit rien autre chose, sinon qu'il avoit vû leurs Remonstrances, & les Réponses que son Chancelier y avoit faites. Ils le supplierent de vouloir bien leur communiquer ces Réponses. Vous ne les aurez pas, repartit le Roy, il ne s'agit pas de faire icy un Procez verbal : & puis il ajouta d'un ton plein d'indignation: Je suis Roy en France; je ne prétends pas qu'il y ait un Senat comme à Venise; le Parlement ne doit se mêler que de rendre la Justice; j'ai travaillé à donner la paix à mon Royaume; j'en ai pris les moyens sûrs, & on ne défera pas en France ce que j'ai fait en Italie pour le bien de mon Estat. Il fit plusieurs menaces aux Députés, & leur ordonna de partir de la Cour dès le lendemain de grand matin.

*Le Parlement
consent à l'en-
registrement
& fait men-
tion de l'auto-
rité du Roy
qui l'y avoit
contraint.*

Comme ils ne se dispoient pas si promptement à leur départ, à cause du mauvais temps & des mauvais chemins, le Grand Maître leur ordonna de se retirer, s'ils ne vouloient estre mis dans une basse fosse. Ils partirent, & firent leur rapport au Parlement. Trois jours après, Mr de la Trimouille vint apporter de nouveaux ordres de haster la conclusion de cette affaire, & mêla les menaces aux raisons. Il convint au Parlement de consentir à la publication & à l'enregistrement; mais il ne le fit qu'à condition qu'on ajouteroit dans le registre, que cela s'estoit fait par un commandement absolu du Roy, réitéré plusieurs fois: Et en même temps la Cour fit une protestation pardevant l'Evêque de Langres, Duc & Pair de France, où elle disoit qu'elle n'estoit point en liberté; que s'il se faisoit une publication du Concordat, ce n'estoit point par son Ordonnance, mais par l'expres commandement du Roy, &

par force; qu'elle n'entendoit point approuver le Concordat, ni que la publication sortist son effet, ni que dans la suite on jugeast les procez suivant le Concordat, mais suivant la Pragmatique Sanction.

Cependant le vingt-unième de Mars, le Recteur & l'Université, accompagné d'onze Suppôts & de son Conseil, & le lendemain le Doyen de l'Eglise de Paris, avec plusieurs Chanoines, vinrent au Parlement, pour faire leur opposition à la publication du Concordat. Elle fut reçue: mais le même jour Mr de la Trimouille, sur un nouvel ordre du Roy, fit faire la publication. La Cour ajouta à l'Arrest, la formule dont j'ai parlé; & deux jours après elle renouvela ses protestations en presence de Greffiers, de Notaires & de Secretaires.

L'Université ne se contentant pas de ces protestations, s'assembla, fit afficher un Acte portant défense à tous Libraires-Jurez de l'Université d'imprimer le Concordat, sous peine d'estre retranchez du Corps de l'Université, & publia un Ecrit contre le Concordat, qu'elle finissoit par un appel du Pape mal conseillé, au futur Concile legitime, tenu en un lieu où il fut libre & en sureté.

Cet Ecrit fut présenté au Doyen de Nostre-Dame, qui y souscrivit, & il fut affiché aux carrefours. Les Predicateurs, qui de tout temps estoient tous, ou pour la pluspart, du Corps de l'Université, parlerent dans leurs Sermons d'une maniere outrageuse contre le Roy & le Chancelier. Le Recteur faisoit de frequentes assemblées, où Bochart, Disone, le Louëtier, Alligret, & quelques autres fameux Avocats du Parlement assistoient.

Le Roy averti de ces Assemblées, des Ecrits, des Affiches, & des Discours seditieux qui se faisoient, en

H h h iij

1517.

*L'Université
s'y oppose.*

*Les Predica-
teurs parlent
contre.*

1517.

écrivit au Premier President Olivier, & à quelques Conseillers de la Cour, leur ordonnant de reprimer l'audace du Recteur de l'Université. Il envoya à Paris Adam Fumée Maître des Requestes, & Monsieur de S. Gelais, pour commander de sa part l'impression du Concordat, & le chastiment des Membres de l'Université les plus séditeux. Ils allerent tous deux avec des Soldats faire arracher les affiches. Le Parlement fit appeller les Principaux des Colleges, les reprimanda, & les avertit qu'on les rendroit responsables de tous les desordres qui pourroient arriver; Et le Roy fit un Edit le vingt-troisième d'Avril à Amboise, par lequel il estoit fait défense au Recteur & aux Supposés de l'Université, de s'assembler à l'avenir sur des affaires qui concernassent l'Etat, la Police, le Gouvernement du Royaume, les Edits & Decrets faits & approuvez par Sa Majesté, sous peine de privation de leurs privileges. Le Parlement différa d'enregistrer cet Edit; mais il fit delivrer à Adam Fumée l'Original du Concordat pour le faire imprimer, & enfin on l'imprima.

Sur ces entrefaites l'Archevêché de Sens vint à vacquer par la mort de Tristan de Salazar: l'Evêché d'Albi vaqua aussi peu de temps après; & on estoit dans l'attente de ce qui arriveroit à cette occasion pour l'exécution du Concordat. Le Roy envoya deux Conseillers du Parlement faire défense aux Chanoines de Sens de proceder à l'élection d'un Archevêque. Ils répondirent qu'ils avoient droit de le faire, tant par le Droit commun, que par un privilege special du Saint Siege: mais le Roy ayant nommé Etienne Poncher Evêque de Paris, pour cet Archevêché, les Chanoines, afin de ne point préjudicier à leurs prétentions, élurent ce même

Prélat; & la chose en demeura là.

Mais il n'en fut pas ainsi de l'Evêché d'Albi. Le Chapitre en élut un autre que celui qui avoit esté nommé par le Roy. Le procez fut intenté au Parlement de Toulouse, & puis évoqué au Parlement de Paris. Le Roy appella le Premier President & le Rapporteur, & leur commanda de juger suivant le Concordat; mais notwithstanding cet ordre, le Parlement ajugea l'Evêché à l'élû. Le Roy en fut très-irrité. Mais l'Auteur de l'Histoire des Concordats, ne nous dit point qu'elles furent les suites de son ressentiment.

Ces contestations se renouvelloient tous les jours à l'occasion des Benefices vacans. Les grandes guerres que le Roy eut à soutenir quelque temps après, & sa prise à la Journée de Pavie, l'empêcherent de maintenir aussi fortement qu'il auroit fait, son autorité Royale sur un point si important; & le Parlement ne manqua pas de profiter de la conjoncture, pour restablir l'usage de la Pragmatique. Il presenta sur ce sujet en 1524. une Requête à Louïse de Savoye mere du Roy, Regente du Royaume; & sur ces entrefaites, le Chancelier du Prat s'estant fait nommer Archevêque de Sens, & Abbé de S. Benoist sur Loire, il y eut à ce sujet un gros procez, la Regente voulant soutenir sa nomination, & le Parlement s'y opposant; mais enfin on convint que la chose demeureroit surcise jusqu'à la délivrance du Roy. Ce Prince, après son retour, osta au Parlement la connoissance des Procez touchant les Archevêchez, Evêchez, Abbayes, Prieurez, & tout ce qui en dépendoit, & l'attribua au Grand Conseil, & suspendit de leurs Charges les Conseillers Hennequin, Disque, le Coq, & Roger, qui avoient paru les plus animés dans l'affaire de S. Benoist sur Loire.

1517.

Le Parlement rend un jugement contraire au Concordat.

Autres contestations des sujets.

1517.

Le Roi sou-
tient le Con-
cordat.

Depuis ce temps-là, le Roy soutint son droit avec plus de force & de succès. Durant les guerres civiles, sous les regnes de François II. de Charles IX. & de Henri III. le Parlement, le Clergé & les Estats, firent de nouveaux efforts pour faire abolir le Concordat, & rétablir la Pragmatique. Ces Princes, dans les fâcheuses conjonctures où ils se trouvoient, eurent de la condescendance pour les remontrances qu'on leur fit : mais enfin la puissance Roïale & la puissance Pontificale étant d'accord sur ce point, & l'une & l'autre y trouvant son avantage, le Concordat a prévalu, & les choses sont demeurées en l'estat où nous les voyons aujourd'hui. Après ce détail, que meritoit un aussi grand changement fait dans l'Etat, par rapport à l'Eglise Gallicane, je vais reprendre la suite des affaires qui se passerent en France, ou par rapport à la France, l'an 1517. durant les mouvemens que la publication du Concordat y excita.

L'unique chose importante qui me reste à toucher sous cette année, est le départ du Roy d'Espagne, qui faisoit travailler depuis long-temps aux préparatifs de la Flotte qu'il devoit monter, pour aller prendre possession de ses Etats de Castille & d'Aragon.

Il avoit autant d'envie d'y arriver, que les Espagnols lui témoignent de passion de le voir : mais nonobstant le Traité de Noyon, qui lui assuroit la liberté du passage, il fut retardé par un accident, qui lui donna de grandes inquiétudes.

Ce corps fameux de Lansquenets, nommez les Bandes noires, qui avoient si fort contribué au gain de la Bataille de Marignan, se voyant sans occupation, retournerent en Gueldre rejoindre le Duc Charles qui les

avoit menez en Italie. Ce Duc toujours ennemi déclaré de la Maison d'Autriche, leur proposa de faire une irruption en Hollande & en Frise; ce qu'ils accepterent volontiers.

Cette expedition leur réussit au delà de tout ce qu'ils pouvoient esperer. Ils porterent le fer & le feu de toutes parts, prirent Alcmar, Medemblic, & plusieurs autres Places considerables, où sans faire quartier à personne, ils mirent tout à feu & à sang, & firent un butin inestimable; mais le Comte de Nassau, & le Seigneur de Vassenaar, ayant par ordre du Roy d'Espagne rassemblé un grand nombre de Troupes de toutes les Provinces des Pays-Bas, les attaquèrent, les battirent, les dissipèrent, & en firent pendre & roïer un très-grand nombre.

On fut persuadé en Espagne, & à la Cour du Roy d'Espagne aux Pais-Bas, que c'estoit un nouvel embarras que la France lui avoit suscité, pour retarder son voyage, parce que le Duc de Gueldre estoit tout dévoué à cette Couronne : mais ce ne fut qu'un pur soupçon, dont la vérité n'a jamais esté éclaircie. Quoi qu'il en soit, tout se trouvant prest pour le départ du Roy d'Espagne, il s'excusa d'une entrevüe qu'il devoit avoir avec le Roy à Cambray, & partit de Middelbourg le septième de Septembre, après avoir fait une trêve pour un an avec le Duc de Gueldre. Il arriva en huit jours sur les Costes des Asturies, & débarqua auprès de Villaviciosa. Il n'eut qu'un malheur dans une si heureuse navigation : le feu ayant pris à un des plus gros Vaisseaux qui portoit son écurie, ce Vaisseau sauta en l'air, sans qu'on pût sauver une seule personne de ceux qui le montoient. L'arrivée de ce Prince rétablit la tranquillité en Espagne, dissipa toutes les semences de

1517.

Haræus, An-
nal. Brabant.Petrus de An-
gleria.
Epist. 593.

1518.

Projet du Pape pour faire la guerre aux Infidèles.

division, & les complots qui avoient esté faits en faveur du Prince Ferdinand son frere, & il fut couronné à Vailladolid le septième de Fevrier de l'année suivante.

Le Pape voyant la France, l'Espagne, l'Empire, & l'Italie tranquilles, le Duc d'Urbain dompté, & sa propre Maison si bien établie, travailla plus serieusement que jamais à unir les Princes Chrestiens contre les Turcs. Ce dessein lui estoit inspiré non seulement par le zele qu'il avoit pour la Religion, en qualité de Chef de l'Eglise, mais encore par la crainte du danger dont l'Italie, & en particulier l'Etat Ecclesiastique, estoient menacés de la part de ces Infidèles.

Le Sultan Sélim, Prince guerrier, & qui ne pensoit qu'à étendre sa domination, gouvernoit alors l'Empire des Turcs. Fier de sa nouvelle conquête de l'Egypte & de la Syrie, & de la défaite des Mamelus, les plus redoutables Troupes de l'Orient, il formoit de grands projets contre les Etats des Chrestiens. Il faisoit de prodigieux magasins de vivres & de munitions de guerre à la Valloné Port de Mer de Macedoine, dans le Golfe de Venise, vis-à-vis d'Otrante, qui n'en est séparée que par l'endroit du Golfe le plus estroit. Il avoit des Troupes innombrables sur pied, & on ne doutoit point que suivant les vastes desseins de Mahomet II. un de ses derniers predecesseurs, il n'eust résolu de se jeter sur l'Italie, & de profiter des divisions des Princes Chrestiens, dont il estoit parfaitement instruit.

Le Pape allarmé faisoit faire des Prières publiques dans toutes les Eglises de Rome, & de frequents Processions, où il marchoit pieds nuds pour implorer le secours de Dieu. Après avoir esté assuré par les Ambassadeurs des Princes de l'Euro-

pe, des bonnes intentions de leurs Maistres pour la défense de l'Eglise, il assembla les Cardinaux dans la Minerve; & du consentement des Ambassadeurs, il fit un Decret dans cette Assemblée, par lequel tous les Princes Chrestiens estoient obligés à une suspension d'armes entre eux pendant cinq ans, sous peine des plus rigoureuses Censures de l'Eglise. Il envoya aux principales Cours de l'Europe, des Cardinaux Legats, pour les engager à contribuer de toutes leurs forces à la guerre contre le Turc. Le Cardinal de saint Sixte fut envoyé à l'Empereur, le Cardinal Bibiena au Roy de France, le Cardinal Gile de Viterbe au Roy d'Espagne, & le Cardinal de Campége au Roy d'Angleterre; tous gens habiles dans la negociation, & les plus considerables du sacré College.

Tous ces Princes consentirent à la suspension d'armes. Le Roy fut celui de tous, qui parut le plus vif pour le secours de l'Eglise. Il s'offrit à marcher lui-même à la teste d'une Armée de quarante mille hommes de pied, de trois mille hommes d'armes, & de six mille hommes de Cavalerie légère, d'un grand train d'artillerie, & à conduire cette Armée par-tout où le Pape jugeroit à propos. Les autres ne firent pas de si grandes avances, & se garderent bien de faire des propositions si nettes, & si avantageuses à la Chrestienté. Le Pape même fut refusé pour une contribution d'argent qu'il demandoit au Clergé d'Espagne. La revolte de Luther contre l'Eglise, qui avoit commencé depuis un an, avoit déjà diminué en Allemagne l'autorité du saint Siege, principalement sur l'article des Indulgences, dont on se servoit, afin d'avoir de l'argent pour la guerre Sainte. Le Cardinal de Campége qui en demandoit aussi aux Anglois, ne réussit

pas

1518.

*Belcar. lib. 16.
Petrus de Angleria.
Epist. 617.*

Le Roy s'offre à y marcher à la teste d'une Armée.

Annales de France.

*Petrus de Angleria,
Epist. 607.*

1518,

pas mieux ; & enfin Sélim étant mort sur ces entrefaites , chacun se persuada volontiers que le danger estoit passé : mais on vit bien-tôt que Soliman son successeur n'estoit pas moins à craindre que lui.

Ce projet n'a point de suite.

Annales de France.

Affaires d'Angleterre. Jalousie des deux Rois.

Lettre du Cardinal Legat au Cardinal de Médicis.

Ce projet néanmoins ne fut pas tout à fait inutile pour affermir pendant quelque temps la Paix entre les Princes Chrétiens. Le Roy s'en servit pour obtenir de l'Empereur que la Trêve entre l'Empire & les Venitiens fust confirmée pour cinq ans , à condition que ceux-ci payeroient tous les ans vingt mille ducats à ce Prince ; & s'ils avoient offert une somme plus considérable , la Paix auroit esté entièrement conclüe : mais le Roy qui vouloit d'une part tenir toujours les Venitiens en balance , & qui appréhendoit de l'autre , que l'Empereur ne se servist de son argent contre la France , regla la somme , en qualité de Mediateur , de la maniere que je viens de le dire. Il fit à la même occasion un autre coup beaucoup plus important pour son Etat , par le nouveau Traité qu'il conclut avec le Roy d'Angleterre. Il lui estoit d'une extrême conséquence de s'attacher ce Prince , dans la défiance qu'il avoit conquë du Roy d'Espagne. On commençoit dès-lors à s'appercevoir de la jalousie mutuelle de ces deux jeunes Princes , comme on le voit par une Lettre du Cardinal Bibiena Legat en France , écrite au Cardinal de Médicis , où il conseilloit au Pape de tellement ménager l'amitié des deux Rois , que ni l'un ni l'autre n'eussent sujet de se plaindre de lui , pour ne se point trouver engagé dans leurs differends , qui ne pouvoient estre long-temps sans éclater.

Il falloit beaucoup d'adresse pour traiter l'affaire d'Angleterre. Henri VIII. avoit des raisons de se plaindre du Roy , qui avoit fait relever les

Tome V.

fortifications de Téroüane , contre la promesse que les Anglois prétendoient que Louïs XII. leur avoit faite au temps des Traitez de 1514. de la laisser dans l'estat où elle estoit. Il n'avoit pas rappelé d'Ecosse le Duc d'Albanie , qui avoit contraint la Reine sœur du Roy d'Angleterre d'en sortir , & s'estoit saisi de toute l'autorité. Le Roy faisoit actuellement bâtir & fortifier une Ville au Havre de Grace ; & par cette précaution , il marquoit qu'il se défioit des Anglois , & qu'il vouloit se mettre en état de porter la guerre dans leur païs , s'ils rompoient avec lui. Le Roy d'Espagne faisoit toujours sous main tout son possible pour aigrir le Roy d'Angleterre contre la France , & pour l'engager dans son parti. Enfin Thomas Volfey Archevêque d'York , qui fut fait vers ce même temps-là Cardinal , & dont le credit estoit plus grand que jamais sur l'esprit de son Maître , n'avoit pû encore pardonner au Roy le refus qu'il lui avoit fait de donner un autre Evêché à l'Evêque de Tournay , pour lui en laisser le Siege libre : & c'estoit l'entestement de ce Ministre , qui devoit estre le plus grand obstacle à la conclusion du Traité dont je parle.

Ce fut aussi à regagner Volfey que le Roy s'appliqua d'abord. Volfey ne pensoit plus alors à l'Evêché de Tournay , son ambition ayant esté satisfaitte par un plus digne objet , je veux dire par l'Archevêché d'York , dont il avoit esté pourvû. Le Roy connoissoit parfaitement l'extrême vanité & l'avarice de ce Prélat. Il espéra qu'en le flattant , qu'en s'adressant à lui immédiatement , comme à l'Arbitre du Conseil d'Angleterre , qu'en lui témoignant qu'il vouloit lui avoir à lui seul l'obligation du Traité qu'il souhaitoit conclure , & qu'en joignant les presens à ses caresses , il en

Lii.

1518.

Polydor. Vergil. lib. 27.

1518.

viendrait à bout, & il ne se trompa pas.

Il envoya en Angleterre Guillaume Goufier Seigneur de Bonnivet, Amiral de France. Cet Ambassadeur usa de toute son adresse, qui n'étoit pas médiocre, & gagna le Ministre par les appas dont il avoit ordre de se servir. Dès qu'il crut estre entré dans son esprit, il lui fit au nom du Roy diverses confidences, lui demanda ses avis sur les mesures que ce Prince avoit à prendre dans la situation des affaires de l'Europe, & l'assura de sa part qu'il ne lui refuseroit rien de tout ce qu'il pourroit souhaiter de lui pour sa satisfaction, pour sa fortune, pour son élévation, quelque haut qu'il pût porter ses projets.

Volsey tout glorieux de se voir ainsi recherché & avec tant d'empressement par un Roy de France, ne fit pas seulement esperer à l'Amiral le succès de sa négociation; mais il lui en répondit, tant il estoit sûr de l'ascendant qu'il avoit sur l'esprit du Roy son Maître. Il estoit tel en effet, qu'il ne pouvoit estre plus grand: & ce qui estoit merveilleux, c'est que le Roy d'Angleterre en convenoit lui-même, & en faisoit honneur à Volsey; de sorte qu'ayant sçu une partie de ce qui s'estoit passé entre lui & Bonnivet, il dit un jour que Volsey ne se contentoit pas de le gouverner, mais encore qu'il gouvernoit le Roy de France.

Bonnivet ayant entièrement gagné le Ministre, les affaires furent bientôt conclues, quoiqu'il y eût un article fort délicat, & qui devoit faire beaucoup de peine aux Anglois. Car il ne s'agissoit pas seulement de faire une alliance avec l'Angleterre contre les ennemis de la France, dont le fondement devoit estre le mariage de Marie fille du Roy d'Angleterre, âgée de trois à quatre ans, avec le Dauphin,

qui n'en avoit qu'un & demi; mais encore il estoit question de la restitution de Tournay, cédé par Louis XII. dans le Traité de Londres. Les Anglois avoient fait de grandes dépenses pour fortifier cette Place, & avoient basti une Citadelle, qui tenoit en respect les frontieres de France, & celles des Pais-Bas Espagnols, & qui, en cas de guerre entre les deux Rois, devoit estre aussi avantageuse aux Anglois, qu'incommode aux François.

Cet article néanmoins passa. Volsey entreprit de faire voir au Roy, & à son Conseil, que l'éloignement de Tournay rendoit cette Place inutile à l'Etat; il exagéra les dépenses qu'elle causoit au Royaume, par la nécessité d'y entretenir toujours une forte Garnison, & la facilité que le Roy d'Espagne auroit à s'en saisir quand il le jugeroit à propos; que dans la conjoncture de la Ligue que le Cardinal de Campége proposoit de faire entrer les Princes Chrétiens, il falloit ôter autant qu'il seroit possible, tous les prétextes de l'empêcher, ou de la rompre, & que tandis qu'on retiendrait cette Place au Roy de France, on ne pouvoit compter sur lui pour cette Ligue. Il fut donc arrêté qu'on la donneroit par avance, comme la dot de la Princesse Marie, avec les dépendances, qui estoient Mortagne & Saint Amand; mais que le Roy de France payeroit, pour les frais de la Citadelle six cens mille couronnes d'or, valant chacune dans la monnoye de France trente-cinq sols Tournois, ainsi qu'on s'exprime dans le Traité; que jusqu'à l'entier paiement de cette somme, il donneroit huit otages, tous personnes de qualité, qui furent François de Montmorenci Seigneur de la Roche-pot, Charles de Moüy Seigneur de la Meilleraye, Antoine

1518.

*Accord fait
entre eux.
Tournay est
remis au Roy.*

*Dans le Traité
de Londres,
le 4. d'Octo-
bre 1518.*

1518.

Memoires du
Bellai, liv. 1.

des Prés Seigneur de Mont - pesat, Charles de Soliers Seigneur de Morete en Piémont, le fils aîné du Sieur de Hugueville, le cadet de Mortemar, & les Sieurs de Melun & de Grimaut; qu'enfin le Roy rappelleroit d'Ecosse le Duc d'Albanie, & que le Roy d'Ecosse entreroit dans ce Traité. Il fut signé par l'Amiral de Bonivet, par Estienne Poncher Evêque de Paris, par François de Rochechoüart, Chevalier, Seigneur de Champdenier Senechal & Gouverneur de Toulouse, & par Nicolas de Neuville, Chevalier, Seigneur de Villeroy, Secrétaire d'Estat pour les Finances.

Le Traité fut aussi tost exécuté, les huit ostages furent livreés, & la Ville de Tournay remise entre les mains de Gaspard de Coligny Seigneur de Chastillon, Marechal de France, qui en prit possession avec deux cens hommes d'armes qu'il y conduisit.

Autre négocia-
tion pour
Calais.

Le Roy ayant réussi dans cette affaire avec beaucoup plus de facilité qu'il n'avoit espéré d'abord, forma un plus grand dessein; ce fut de retirer Calais des mains des Anglois. Rien n'estoit impossible par l'entremise du Cardinal de Volfey, qui promit encore de ménager cet important article: mais comme il prévoyoit de grandes difficultez, non pas tant du costé de Henri, que de la part de la Nation, il ne se pressa pas. Il se contentoit de sonder le gué de temps en temps. Quelquefois dans les repas & dans les entretiens qu'il avoit avec les principaux Seigneurs, il faisoit tomber le discours sur les affaires étrangères, & à ce sujet se plaignoit des grandes sommes d'argent qu'il coûtoit à l'Angleterre pour l'entretien de la grosse Garnison de Calais, & des autres postes des environs de cette Ville; du danger de les perdre

à l'occasion des guerres civiles, qui estoient si frequentes en Angleterre; qu'il seroit peut-estre du bien de l'Estat de les rendre à la France par un Traité qui pourroit estre avantageux à la Nation, en exigeant des conditions qu'on feroit accepter au Roy de France, quelques dures qu'elles fussent.

Il y avoit tout lieu d'esperer qu'on en fust venu à bout, si le Roy d'Espagne n'en eust point eu le vent par quelques-uns de ses émissaires, qui lui firent en même temps sçavoir, qu'en vain il travailleroit à rompre ce coup, s'il ne se servoit des mêmes moyens que le Roy de France avoit employez, pour ravoir Tournay, c'est-à-dire, s'il ne mettoit Volfey dans ses interets. Il suivit ce conseil, & fit si bien, que ce Cardinal qui estoit toujours au plus offrant, se laissa corrompre: la difference qu'il y eut en ce changement, fut que le Roy d'Espagne sçut le fixer, & s'en servir dans la suite avec tout l'avantage possible contre la France.

Mais ces deux Princes qui se craignoient également l'un l'autre, se trouverent peu de temps après dans une concurrence, où celui des deux qui l'emporteroit, devoit acquérir une grande supériorité. Ce fut par la mort de l'Empereur Maximilien, Prince qui par son peu de conduite avoit beaucoup contribué à l'accroissement de la puissance de nos Rois, & qui laissant la premiere place de l'Europe vacante, fournit un digne objet d'ambition à François Roy de France, & à Charles Roy d'Espagne: car ils estoient les seuls Rois en passe d'y prétendre: & le Roy d'Angleterre ayant voulu paroître aussi sur les rangs, n'eut pas une seule voix dans la Diète où l'élection se fit.

Cette mort arriva à Lints le douzième de Janvier; & les deux Rois com-

1518.

Sans fruit.

Polydor.
Vergil. L. 27.Memoires
de M. de
Fleuranges.

1519.

Mort de l'Em-

1519.

*percur Maxi-
milien.**Belcar. l. 16.
Guicciard.
lib. 13.**Memoires du
Bellai, liv. 1.*

mencerent aussi - tost à former leur brigade, pour se faire élever sur le Trône de l'Empire. Ils ne firent point mystère de leur dessein, & n'en parurent pas même moins bons amis : ils continuerent de garder entr'eux toutes les bienfaisances ; & un jour le Roy s'entretenant sur ce sujet avec l'Ambassadeur d'Espagne, lui dit qu'il n'estoit ni surpris, ni offensé que Charles fust son concurrent en cette rencontre, & ajouta agréablement, qu'ils faisoient leur Cour à la même maîtresse ; que le plus heureux l'emporteroit, & qu'il faudroit que l'autre s'en consolât.

Cette moderation fit beaucoup d'honneur à ces deux Princes, & d'autant plus que leur conduite sembloit répondre parfaitement à leurs paroles : car comme par le Traité de Noyon Charles estoit obligé de donner satisfaction touchant le Royaume de Navarre à la Reine Catherine, si tost qu'il seroit arrivé en Espagne, il écouta volontiers la sommation que le Roy lui en fit. Monsieur de Chièvre de sa part, & le Grand-Maître de Boissi de la part du Roy, se rendirent à Montpellier pour terminer cette affaire, & pour traiter du mariage de Charlotte de France seconde fille du Roy avec le Roy d'Espagne, à la place de Louïse de France, qui lui avoit esté accordée, & qui estoit morte depuis.

Ces deux Seigneurs très-bien intentionnez pour entretenir la bonne intelligence entre les deux Rois, & qui en qualité d'anciens Gouverneurs, l'un du Roy d'Espagne & l'autre du Roy de France, avoient tout crédit sur leur esprit, eussent infailliblement réussi : mais la chose estant déjà fort avancée, le Grand-Maître attaqué d'une fièvre continuë & de la pierre, mourut, sans la pouvoir consommer. Les Ambassadeurs d'Espagne

se retirerent ; & la négociation ayant esté différée, & mise entre les mains de gens, qui n'avoient pas le même zèle pour la Paix, ces différends allumerent enfin la guerre entre les deux Couronnes : mais avant qu'on en vinst aux armes, il se passa bien des choses, qui disposerent beaucoup les deux partis à une rupture ouverte.

La maniere dont se conclut la Diette de Francfort pour l'élection d'un Empereur, ne pouvoit manquer de produire cet effet ; car quelque franchise que les deux Concurrents fissent paroître, & quelques protestations qu'ils se fussent faites réciproquement, de ne point rompre ensemble pour ce sujet, de quel costé que la fortune tournast, jaloux comme ils estoient déjà de la grandeur l'un de l'autre, ils se promettoient trop à eux-mêmes de leur moderation, & la passion devoit estre trop violemment remuée par l'évenement, pour ne s'y pas laisser emporter.

L'Empereur Maximilien, quelque temps avant sa mort, avoit fait plusieurs démarches auprès des Electeurs pour conserver l'Empire dans sa Maison. Sa premiere intention avoit esté d'en faire le partage de Ferdinand son petit-fils frere cadet de Charles. Les Cardinaux de Gurk & de Sion l'avoient détourné de ce dessein, en lui faisant envisager la puissance du Roy de France, qui devoit l'empêcher d'affoiblir celle de la Maison d'Autriche en la partageant. Ils lui dirent que l'exemple du feu Roy d'Espagne devoit lui servir de regle en cette occasion ; quelque inclination que ce Prince eut pour le jeune Ferdinand qui avoit esté élevé auprès de lui, & quelque aversion qu'il eut conçûe contre Charles qu'il n'avoit jamais vû, & que bien des gens lui avoient rendu suspect, & même odieux ; nonobstant le plaisir qu'il eust fait aux

1519.

*Ce qu'il avoit
fait pour con-
server l'Em-
pire dans sa
Maison.*

1519.

Arragonnois de leur donner Ferdinand pour Roy, comme il lui eust esté très-facile de le faire, il avoit forcé son penchant par le seul motif de réunir en une seule personne toute la puissance de la Maison d'Autriche, d'Arragon & de Castille, pour l'empêcher de succomber sous celle de France. Ils ajoutèrent que la Chrétienté étant menacée tant du costé de la Hongrie que du costé de l'Italie, par les redoutables forces des Turcs, un Empereur ne pouvoit estre trop puissant, pour leur résister, & qu'il avoit vû par sa propre expérience, qu'avec ce titre & les seuls Estats héréditaires de la Maison d'Autriche, il n'avoit jamais pû faire que très-peu de chose, soit contre la France, soit contre le Turc.

Maximilien s'estoit rendu à ces raisons, & n'avoit plus agi auprès des Electeurs qu'en faveur de Charles, pour le faire nommer Roy des Romains; mais il le fit inutilement, parce qu'on lui répondit qu'il ne pouvoit esperer ce titre pour son petit-fils, jusqu'à ce que lui-même eust reçu des mains du Pape la Couronne d'Empereur. Il auroit fallu pour cela qu'il eust esté à Rome: les mêmes obstacles, dont j'ai parlé ailleurs, l'empêchoient de faire ce voyage. Il fit tous ses efforts auprès du Pape, pour l'engager à lui accorder la dispense de cette formalité, & à lui envoyer la Couronne Imperiale en Allemagne par les mains d'un Cardinal Legat; mais cette innovation n'estoit pas du goût de la Cour de Rome. La France & les Venitiens avoient traversé cette négociation de toutes leurs forces, & auprès du Pape, & auprès des Electeurs, & Maximilien n'avoit pû obtenir ce qu'il souhaitoit. Après tout, ses fréquentes sollicitations n'avoient pas laissé de mettre des dispositions favorables pour

Charles, dans l'esprit de la plupart des Electeurs: ce jeune Prince ne s'estoit pas oublié lui-même, & l'argent qu'il tiroit d'Espagne n'estoit pas seulement employé à enrichir ses Ministres Flamans, ainsi que les Espagnols s'en plaignoient par tout; mais encore à gagner à son parti les Princes Allemans, auxquels dès le vivant de Maximilien, il avoit distribué deux cens mille écus.

Ces Princes, eu égard à la liberté de l'Empire, dont ils estoient fort jaloux, avoient de grandes raisons d'exclusion pour les deux Rois. L'un & l'autre avoient de puissans & riches Estats, qui pouvoient leur fournir des Soldats, de quoi les soudoyer indépendamment de l'Allemagne, & les lui rendre redoutables; au lieu que Maximilien & ses prédécesseurs n'avoient qu'une puissance dépendante des Membres de l'Empire, qui l'augmentoient, ou la moderoient selon les contributions & les Troupes qu'ils jugeoient à propos de leur accorder dans les Dietes. Par là les Empereurs estoient hors d'estat de les opprimer, & se trouvoient obligez de les ménager beaucoup. Dès la moindre atteinte qu'ils eussent voulu donner à leurs privileges, l'argent leur auroit manqué; & les Princes, & les autres Membres de l'Empire auroient aussi-tôt rappelé leurs Troupes. Au contraire, un Empereur puissant par lui-même, en estat de se passer d'eux, auroit beaucoup moins d'égards, & pourroit se servir de ses propres forces pour les contraindre à suivre ses volontez, pour leur donner la loi, & leur imposer le joug.

Cette raison d'exclusion, commune pour les deux Rois, estoit soutenue d'autres particulieres pour chacun d'eux. Celle qui regardoit le Roy d'Espagne, estoit fondée sur le danger qu'il y avoit que l'Empire ayant

1519.

Belcarius, lib.
16.

Raisons d'exclusion pour les Rois d'Espagne & de France, qui, tous deux, prétendoient à l'Empire.

1519.

déjà esté si long-temps dans la Maison d'Autriche, n'y devint hereditaire, & qu'avec le temps l'élection ne se fist plus que pour la forme. L'expérience a montré que cette crainte n'estoit pas vaine.

A l'égard de François I. les Allemands avoient peine à voir rentrer la Couronne Imperiale dans la Maison de France, où elle avoit toujours esté regardée comme un bien Patrimonial qui lui appartenoit, & lui avoit esté injustement enlevé, & ils estoient persuadés que si une fois elle en estoit remise en possession, elle emploieroit toutes sortes de moyens, pour ne la pas laisser échaper. A cela on ajoutoit l'antipathie des deux Nations, dont les manieres & le genie estoient tout opposez, outre la proximité des deux Estats, qui donneroit au Roy de France moyen d'attenter impunément sur la liberté Germanique, en corrompant ou en intimidant les Electeurs & les autres Estats d'Allemagne voisins du Rhin.

Ces défiances qu'on avoit des deux Rois en Allemagne, y estoient augmentées par les Agens du Pape, qui exagéroient sans cesse la force des motifs que je viens de dire. Il les apprehendoit également l'un & l'autre. Un Empereur Roy d'Espagne & maistre du Royaume de Naples, un Empereur Roy de France, Duc de Milan & Seigneur de Gênes, lui paroïssent extrêmement à craindre pour la liberté de l'Italie, dont plusieurs Princes & Republiques estoient Feudataires de l'Empire; sans parler des prétentions que les Empereurs avoient toujours eues sur le Domaine du S. Siege & sur Rome même.

Ainsi son avis estoit qu'on ne choisist ni l'un ni l'autre; & sa politique fut de paroître plus porté pour le Roy de France, dont il prévoyoit

que la brigue seroit moins forte. Il esperoit que lors que ce Prince verroit l'impossibilité de réussir, il pourroit l'engager à faire declarer son parti pour quelque autre Prince, qui par ce moyen l'emporteroit sur le Roy d'Espagne. Quelques-uns même ont écrit que le Pape avoit en vûe de faire tomber la Couronne Imperiale à Laurens de Médicis: mais la mort de ce Seigneur qui arriva vers ce temps-là, rompit ce dessein, s'il l'eut jamais.

Les deux Concurrens prévoyoit toutes ces difficultez, mais ils esperoient, par les interets particuliers de ceux de qui l'élection dépendoit, surmonter l'obstacle de l'interet commun, comme il arrive assez ordinairement en ces sortes de negociations; & ils employèrent chacun de leur côté tous les moyens qu'ils crurent propres pour y réussir.

Le Roy envoya Jean de Langeac en Pologne, pour engager le Roy Sigismond à lui procurer le suffrage du jeune Loüis Roy de Hongrie, & de Bohême son neveu: mais ce Prince qui avoit de très-étroites liaisons avec la Maison d'Autriche, s'excusa avec franchise de servir le Roy de France, & dit à l'Envoyé, sans rien déguiser, que rien ne seroit plus avantageux pour son neveu, que de voir le Roy d'Espagne son beau-frere sur le Trône de l'Empire; parce qu'il ne pouvoit esperer d'aucun autre Prince, un secours plus prompt, & plus certain contre les Turcs, prests d'envahir tout son Royaume de Hongrie; qu'ainsi il ne seroit ni de la bienveillance, ni de sa prudence de se déclarer contre ce Prince dans une telle conjoncture.

Celui que le Roy envoya en Suisse pour solliciter les Cantons d'employer leur credit en sa faveur auprès des Electeurs, ne réussit gueres mieux,

1519.

Petrus de Angleria, Epist. 638.

Ils ne laissent pas de travailler chacun de leur côté à se faire élire.

Intrigues du Roy dans les Cours Etrangères.

Le Feron.

Guicciard.
liv. 13.

1519.

nonobstant les nouveaux Traitez d'Alliance faits entre les deux Etats. Les Suisses ne vouloient pour Empereur ni du Roy de France, ni du Roy d'Espagne. Ils n'apprehendoient pas moins la grandeur de ces Princes pour la liberté de l'Allemagne & pour la leur propre, que le Pape l'apprehendoit pour celle de l'Italie; & dans la necessité d'avoir l'un ou l'autre, ils préféreroient le Roy d'Espagne au Roy de France, les Etats du premier étant éloignez des leurs, & le second étant à l'entrée de leurs montagnes, tant du costé de la France, que du costé du Milanez. Ils répondirent donc que par le Traité fait avec la France, le Pape & l'Empire estoient exceptez du nombre des Puissances, contre lesquelles ils pouvoient s'unir avec elle; qu'ils ne pouvoient, sans violer cet article, rien faire qui pût ôster aux Electeurs la liberté qu'ils devoient avoir pour l'élection, & qu'ils estoient résolus de la leur laisser toute entiere.

Ils ne s'en tinrent pas là; & conformément aux principes sur lesquels ils raisonnoient, ils écrivirent fortement au Pape & aux Electeurs, pour leur persuader qu'il estoit de la dernière importance pour la liberté Germanique, d'élire un Prince, qui ne fust point en pouvoir de l'opprimer; & que s'il falloit élire un des deux Rois, il estoit de l'intérêt public de preferer le Roy d'Espagne au Roy de France.

Le Roy d'Angleterre sollicité par le Roy pour le même sujet, donna de belles paroles. Il fit partir Richard Pacé pour Francfort: il lui donna ordre de se menager de maniere pendant la Diete, que les deux Rois n'eussent pas raison d'estre mécontents de lui, & de se conduire de telle sorte dans la conclusion de l'affaire, que l'Angleterre eust l'honneur d'avoir

eu beaucoup de part à l'élection.

Le Pape fit son personnage de la maniere qu'il l'avoit projeté. Il persuada à l'Ambassadeur de France, qu'il estoit tout dévoué au Roy: & pour le confirmer dans cette pensée, il envoya à la Diete Robert des Ursins Evêque de Regio de tout temps fort attaché à la France. Il lui ordonna d'avoir beaucoup de commerce avec les Agens du Roy, de faire paroître un grand zele pour son service, de faire en sorte néanmoins qu'on donnast l'exclusion aux deux Rois; & quand il verroit le parti François hors d'esperance de réussir, de tâcher de le faire tourner en faveur de quelqu'un des Electeurs, ou de quelqu'autre Prince d'Allemagne.

Les Venitiens agissoient plus sincerement pour le Roy, non pas qu'ils n'eussent mieux aimé voir l'Empire en d'autres mains, mais parce que prévoyant que l'élection tomberoit sur l'un des deux Rois, ils appréhendoient extrêmement le Roy d'Espagne, à cause des anciennes prétentions de la Maison d'Autriche sur leur Etat de Terre ferme, qui avoient déjà mis leur Republique en un si grand danger, dont ils venoient de se tirer par le Traité fait avec le feu Empereur: mais ils ne croyoient pas que ce Traité pût estre une barriere assez forte contre l'ambition d'un jeune Prince si puissant, & qui trouveroit aisément des pretextes de tourner ses armes contre eux, quand sa puissance seroit une fois bien affermie.

Durant que le Roy de France se donnoit tous ces mouvemens dans les Cours étrangères, le Roy d'Espagne n'y agissoit pas avec moins de vivacité; & excepté le Roy de Bohême, qui lui assura son suffrage, on lui répondoit à peu près de la même maniere qu'on répondoit au Roy; mais tous deux s'estudioient à avoir une

1519.

Belcarus, lib.
16.

Petrus de An-
gleria,
Epist. 636.
Polydor.
Vergil.
l. 27.

Efforts du Roy
d'Espagne,
par l. même
dessein.

1519.

extrême complaisance pour le Pape. Il avoit fort pressé le Roy d'Espagne de mettre en Mer la Flotte qu'il équipoit pour le Royaume de Naples, & de s'en servir pour donner la chasse aux Corsaires Mahometans qui infestoient la Mediterranée, & dont on craignoit les descentes en Italie.

Petrus de Angleria,
Epist. 637.

La mort de l'Empereur Maximilien arresta les empressements du Pape à cet égard; & dans la crainte que si le Roy d'Espagne estoit élu, il ne se servist de cette Flotte & des Troupes qui la montoient, pour inquieter l'Italie, il lui fit entendre que rien ne pressoit, & qu'il n'estoit pas même à propos que dans la conjoncture, il fît en ce pays-là une si grande montre de sa puissance. Le Roy d'Espagne déféra à son avis: mais, pour faire connoître au Pape son zèle pour le bien de la Chrestienté; Dom Hugues de Moncade Viceroy de Sicile, ayant armé par son ordre les Galeres de ce Roïaume, alla attaquer l'Isle de Gerbes sur les Costes d'Afrique: c'estoit une retraite ordinaire des Corsaires Mahometans; il y fit une descente, les en chassa, & s'en rendit maistre.

Antoine de Veta, Hist. de Charles V.

Le Roy quelque temps après, & par le même motif, fit équiper, pour envoyer dans la Mediterranée, une Flotte de vingt Galeres, & de quelques Vaisseaux, sous les ordres de Pierre Navarre; mais elle ne put estre prestee avant l'élection. Elle donna depuis la chasse aux Corsaires, les contraignit de se sauver dans leurs Ports; & le Roy, pour ne céder en rien au Roy d'Espagne, avoit donné ordre à Navarre, s'il en trouvoit l'occasion favorable, de descendre en Afrique; ce qui fut cause que Moncade, qui appréhenda de se rencontrer sur la route des François dont il ignoroit les desseins, fut aussi prompt à la retraite que les Corsaires, & regagna la Sicile.

Les deux Princes n'avoient pas fait seulement ces armemens pour plaire au Pape, mais encore pour faire parler d'eux durant la Diete; & les deux partis faisoient à l'envi valoir chacun leur Héros, dans le dessein de faire connoître ce qu'on en devoit attendre contre les ennemis du nom Chrétien, s'il estoit élu Empereur: mais tout cela, & tous les ressorts qu'on faisoit joier dans les Cours étrangères, n'estoient que pour fortifier les intrigues de Francfort, où tout se préparoit pour l'ouverture de la Diete.

L'Amiral de Bonnivet, avant que d'y paroître en qualité d'Ambassadeur de France, avoit parcouru secrètement & déguisé, les Cours de la plupart des Electeurs, où il avoit fait profusion d'argent & de promesses; & la plupart l'avoient assuré qu'ils seroient favorables au Roy. Il se rendit depuis à Coblens, & ensuite se cacha dans un Chasteau fort proche de Francfort, tandis que le Cardinal Evêque de Gurk, si fameux par ses négociations sous le défunt Empereur, & Frideric Comte Palatin, Casimir Marquis de Brandebourg, & le Comte Henri de Nassau, qui avoient un pareil caractère de la part du Roy d'Espagne, faisoient leur séjour à Mayence: mais ce Prince, outre ces Agens d'Office, en avoit un autre, qui travailloit sous-main avec plus de succès que tout le reste.

Memoires du Bellai, liv. 1.

C'estoit Erard de la Mark Evêque de Liege. Ce Prelat, & tous ceux de sa maison, avoient esté attachez à la Cour de France, à laquelle il estoit redevable de son Evêché. Un dépit l'avoit fait changer de parti. Le Roy avoit agi fortement en sa faveur auprès du Pape pour le Chapeau de Cardinal. Louïse de Savoye, mere du Roy, demandoit la même grace pour l'Archevêque de Bourges, frere de Boyer

Georgii Sabini Hist. de Coronat Carol V.

Belcar I. 16.

1519.

Boyer Tresorier de l'Epargne. Elle fit entendre au Pape, que quoique le Roy lui écrivist, Sa Sainteté lui feroit plaisir aussi-bien qu'à elle, de préférer l'Archevêque, qui fut effectivement nommé Cardinal le premier d'Avril de l'an 1517. L'Evêque de Liege ayant eu connoissance de toute cette intrigue par un des Ministres du Pape, en fut si indigné, qu'il se livra au Roy d'Espagne, & entraîna avec lui Robert de la Mark Duc de Bouillon & Seigneur de Sedan son frere, que la Cour de France avoit aussi chagriné quelque temps après, en cassant sa Compagnie de cent Hommes d'armes, à cause des desordres qu'elle commettoit.

L'Evêque de Liege estoit un homme de beaucoup d'esprit, qui avoit de l'adresse & de l'éloquence : il fut ravi d'avoir une si belle occasion de faire usage de ses talens pour le service du Roy d'Espagne, qui l'avoit très-bien reçu, & contre la Cour de France, qui l'avoit si peu menagé. Ce fut celui qui contribua le plus à rompre les mesures de l'Amiral de Bonivet : & pour récompense de son zèle, il obtint du Pape deux ans après, par l'entremise du Roy d'Espagne, l'honneur de la Pourpre, que Louïse de Savoye lui avoit enlevé.

Le Roy, nonobstant les paroles qu'on lui avoit données pour son argent, n'estoit proprement bien sûr que de deux Electeurs, de Richard Archevêque de Trêves, & de Joachim Marquis de Brandebourg. Il croyoit l'estre aussi de Louïs Comte Palatin & Duc de Baviere, mais il se trompoit. Il se flattoit encore que par le moyen du Marquis de Brandebourg, il attireroit dans son parti le Cardinal Albert Archevêque de Mayence son frere ; tandis que l'Evêque de Liege travailloit à lui déboucher le Marquis même, par les sollicita-

Tome V.

tions de Jean Prince de la même Maison, avec qui le Roy d'Espagne avoit conclu à cette condition le mariage de Germaine de Foix, Reine Douairiere d'Arragon, & veuve de Ferdinand son ayeul, qui l'avoit épousée en secondes noces ; ce mariage se fit en effet ; & Germaine, de Reine qu'elle estoit, devint Marquise, & femme d'un cadet de la Maison d'un Electeur. On voit par cet exemple, aussi-bien que par celui de Marie d'Angleterre, que les Reines en ce temps-là ne se faisoient pas une si grande affaire de se dégrader.

Au contraire, le Roy d'Espagne estoit assuré non-seulement du suffrage de Louïs Roy de Bohême son beau-frere, qui envoya à la Diete, pour tenir sa place, Lassa Seigneur de Sternberg ; mais encore de ceux de l'Electeur de Mayence, & de Frederic Electeur de Saxe, au moins en cas qu'on prist le parti d'élire un des deux Rois. Pour ce qui est d'Herman Comte de Vueda Archevêque de Cologne, il paroist qu'il fut assez neutre, & qu'il estoit résolu de ne se déclarer que pour celui qui auroit le plus de voix.

Le Pape, qui connoissoit mieux que le Roy la disposition des esprits, & qui voyoit bien que le parti Espagnol seroit le plus fort dans la Diete, se servit de l'expedient qu'il avoit imaginé, & pressa ce Prince de se désister, & de tourner toute sa brigue contre le Roy d'Espagne en faveur d'un Prince Allemand : mais Bonivet qui se flattoit trop des vaines esperances qu'on lui donnoit de réussir, l'encourageant toujours, le conjura de tenir bon, & l'empêcha de suivre le salutaire conseil du Pape.

Les choses estant en cet état, l'ouverture de la Diete se fit le dix-septième de Juin avec les ceremonies ordinaires, ensuite desquelles l'Electeur

K k k

1519.

Petrus de Angleria, Epist. 639.

Ouverture de la Diete de Francfort. Georgii Sabinus, Hist. de

Giacconius.

Memoires du Bellai, liv. 1.

Memoires de M. de Fleuranges.

1519.
Coronat Ca-
rol. V.

de Mayence fit un discours aux autres Electeurs pour les exhorter à n'avoir en vûe que le bien public, & à éviter l'esprit de faction; après quoi chacun se retira, sans entrer encore en délibération. Cependant les Ambassadeurs de Charles qui estoient toujours à Mayence, firent pour lui la demande par écrit à la Diète. Les Ambassadeurs de France envoyèrent aussi la leur de Coblens pour le Roy de France, & on fit aux uns & aux autres des réponses honnestes, mais generales.

Le jour marqué pour commencer les Conférences, l'Electeur de Mayence proposa le sujet de la délibération, & dit qu'il estoit uniquement question de se déterminer, à choisir le Roy de France, ou le Roy d'Espagne, ou un Prince Allemand. Il exclut d'abord le Roy de France, tant par les raisons que j'ai déjà marquées, que pour quelques autres qu'il ajouta; mais il appuya principalement sur une Constitution de l'Empire, qui défendoit d'élire un Prince étranger. Il parut balancer davantage entre les deux autres partis qui restoit à prendre. Il proposa les raisons pour & contre, mais il exagéra fort les inconveniens qu'il y auroit à choisir un Prince Allemand dans la conjuncture presente du péril dont la Chrétienté estoit menacée par les Turcs, des troubles que commençoit à exciter les erreurs de Luther, du peu d'union des Princes d'Allemagne entre eux, dont les uns passoient au service de France, les autres à celui d'Espagne; & representa qu'un Empereur qui avec ce titre n'auroit pas d'ailleurs une grande puissance, ne seroit pas capable de remedier à de si grands maux, ni de les prévenir. Il entra ensuite dans la discussion des motifs qu'on pouvoit opposer à l'élection du Roy d'Espagne; il les tou-

cha légèrement, & les refuta. Il montra que ce Prince ne devoit point passer pour étranger, quoiqu'il ne fust pas né en Allemagne; que sa Maison en estoit, qu'il y possédoit l'Autriche & d'autres Domaines; & enfin il conclut en disant que tout bien considéré, il croyoit qu'il estoit du bien public, de l'avantage de l'Allemagne, & du salut de la Chrestienté, de lui deferer la Couronne Imperiale.

Comme l'Electeur de Trèves s'étoit jusqu'alors encore plus ouvertement déclaré pour le Roy de France, que l'Electeur de Mayence n'avoit fait pour le Roy d'Espagne avant les Conférences, tous les autres lui témoignèrent qu'ils souhaitoient de l'entendre, pour voir ce qu'il avoit à opposer à un avis si contraire au sien. Il parla avec éloquence, fit l'éloge du Roy; il releva beaucoup sa valeur & son expérience dans la guerre & dans le gouvernement; il dit qu'on prenoit mal à propos des ombrages de sa puissance & de sa prétendue ambition; qu'on pourroit s'en faire de semblables de son Concurrent; que le génie François estoit beaucoup plus conforme à l'humeur des Allemands que celui des Espagnols naturellement fiers, dissimulez, mystérieux, artificieux, soupçonneux, jaloux, qui ne voudroient jamais faire les dépenses necessaires pour la défense de l'Empire; qu'ils ne pourroient se résoudre à laisser aller leur Roy hors de chez eux; que l'Allemagne sous un Prince Espagnol seroit gouvernée par des Lieutenans, & qu'on n'avoit que trop d'experiences des funestes effets que produisoit cette maniere de gouvernement, au préjudice de la tranquillité d'un Estat; qu'au contraire un Roy de France, tel que celui dont il estoit question, seroit toujours à leur teste; que la Cavalerie Françoisse jointe à l'Infanterie Allemande, compo-

1519.

seroient des Armées invincibles ; qu'on verroit non-seulement les Turcs bien-tost arrestez , mais repoussez fort loin des frontières de Hongrie , qu'ils estoient prests d'envahir ; que le Roy d'Espagne n'auroit pas plustost le Gouvernement de l'Empire , que sous prétexte que le Duché de Milan en est un Fief , il tourneroit ses armes de ce costé-là , au lieu de penser aux interets communs de la Chrestienté , & qu'on verroit s'allumer une cruelle guerre entre les Princes Chrestiens , dans le temps qu'ils devroient estre le plus unis contre les Turcs ; que le Pape & les Venitiens , dont on connoissoit la sage politique , estoient d'avis que , supposé qu'on prist un Prince hors de l'Empire , le Roy de France convenoit mieux que le Roy d'Espagne , que la qualité d'étranger estoit égale dans les deux Princes , si l'on regardoit la naissance ; que d'ailleurs les François estoient originaires de Germanie , & que si le Roy d'Espagne devoit estre censé naturalisé dans l'Empire , parce qu'il y possédoit des domaines , le Roy de France avoit le même avantage par le Duché de Milan qui en est un Fief , & qu'il estoit en possession des terres au-delà du Rhosne , qui ont toujours esté terres de l'Empire ; que si ce Prince n'estoit pas agréé par le College des Electeurs , il falloit s'en tenir à quelque Prince du Pays ; qu'il y avoit encore des Maisons assez puissantes pour soutenir la Majesté de l'Empire , telles qu'estoient celles de Baviere , de Saxe , & de Brandebourg ; qu'en un mot , quelque estime qu'il eust pour les grandes qualitez du jeune Roy d'Espagne , ce n'estoit point son avis qu'on le préférast à tous les autres.

Il n'y eut rien dans ces deux discours que tous les Electeurs n'eussent medité en particulier & à loisir : & il

n'y avoit pas d'apparence que le nouveau tour d'éloquence qu'on y donnoit , dуст faire beaucoup d'impression sur les esprits. Les Electeurs toutefois demeurèrent quelques momens pensifs , sans rien dire ; & puis tous , comme de concert , se tournerent vers l'Electeur de Saxe , qui étoit le plus âgé de l'Assemblée , & le prierent de parler.

Il dit qu'il n'avoit rien à ajoûter à tout ce qui avoit esté dit de part & d'autre ; qu'il croyoit qu'il s'en falloit tenir à la Constitution de l'Empire , qui défendoit d'élire un étranger ; que l'interprétation donnée par l'Archevêque de Trèves à cette Constitution en faveur du Roy de France , lui paroissoit un peu trop subtile , qu'au contraire le Roy d'Espagne quoique né hors d'Allemagne , sortoit trop immédiatement d'une souche qui en estoit , pour n'en estre pas comme originaire , & qu'il lui donnoit son suffrage.

Erasme dans une de ses Lettres raconte un fait touchant l'Electeur de Saxe , bien glorieux à ce Prince , mais qui n'est point rapporté dans l'Histoire de cette Election , d'où j'ai tiré ce que je viens d'en dire ; & il assure qu'il l'avoit appris de l'Evêque de Liege , très-bien informé de tout ce qui se passa dans cette affaire. Il dit que les Electeurs tout d'une voix défererent l'Empire à ce Duc ; qu'il le refusa persistant dans son sentiment pour le choix du Roy d'Espagne , & que poussant le desintereslement aussi loin qu'il pouvoit aller , il ne voulut jamais recevoir une somme considerable que les Ambassadeurs de ce Prince lui presenterent par reconnoissance , ni permettre même qu'on en distribuât une partie à ses domestiques.

Une telle generosité donnoit un grand poids à son suffrage. Le Dépu-

Kkk ij

1519.

Georgii Sabini
Hitt. de
Elect. Car.
V.

1519.

Memoires du
Maréchal de
Fleuranges.

Ibid.

Charles V. est
le 1^{er} Empereur.

té du Roy de Bohême, & l'Electeur de Cologne, se joignirent à lui & à l'Electeur de Mayence. Louis Comte Palatin & Duc de Baviere, qui avoit reçu de l'argent de France plus qu'aucun, donna d'abord sa voix au Roy. Mais on l'intimida par le voisinage d'une Armée des Villes de Souabe, qui venoit de chasser le Duc de Wirtemberg de ses Etats, & de se déclarer pour le Roy d'Espagne. Il apprehenda qu'elle ne se jettast sur le Palatinat. Cette crainte le fit retracter, & lui fit donner son suffrage au Roy d'Espagne. Le Marquis de Brandebourg voyant qu'il s'opposeroit en vain au torrent, suivit la pluralité; & enfin l'Electeur de Trèves ayant inutilement demandé que l'on continuast de délibérer, & qu'on ne se pressast pas si fort de conclure, ajouta en gemissant, qu'il prévoyoit que cette élection produiroit beaucoup de maux & de grands changemens en Allemagne; mais que pour ne pas faire de schisme dans l'Empire, il joignoit sa voix à celles des autres. Ainsi l'élection fut faite, ou plutôt résoluë: car cette Assemblée n'estoit pas publique. Le jour fut pris pour en faire une solennelle en présence de tous les Membres de la Diète, & ce fut le vingt-huitième de Juin.

Chacun ayant pris sa place dans la Sacristie de S. Barthelemi, le Duc de Saxe, le Comte Palatin, le Marquis de Brandebourg, le Député du Roy de Bohême, les Archevêques de Cologne & de Trèves demanderent en corps à l'Archevêque de Mayence, qui il choisiroit pour remplir le Trône de l'Empire vacant par la mort de Maximilien d'Autriche. Il répondit qu'il choisiroit Charles Archiduc & Roy d'Espagne. Ce même Prélat fit ensuite la même demande à tous les Electeurs l'un après l'autre, qui joignirent leurs suffrages au sien; après

quoi le Roy d'Espagne fut proclamé Empereur, Charles Cinquième du nom.

Si l'on en croit le Maréchal de Fleuranges, le Roy manqua son coup, pour n'avoir pas suivi un conseil qu'il lui donna. C'estoit de prendre à sa soldé les Troupes de Souabe dont j'ai parlé. Elles ne demandoient pas mieux, elles en firent deux fois la proposition à ce Seigneur, qui travailloit alors pour le Roy auprès des Princes d'Allemagne. Robert de la Mark son pere, Duc de Bouillon & de Sedan, qui, chagrin contre le Roy pour les raisons que j'ai dites, avoit embrassé le parti du Roy d'Espagne, donna le même conseil à ce Prince, & on l'écouta. De là vint, ainsi que je lai dit, la variation du Comte Palatin, qui en revoquant son suffrage qu'il avoit donné au Roy, départagea les Electeurs, & fit que la pluralité des voix fut pour le Roy d'Espagne.

On comprend aisément combien cette préférence, faite à la vûe de toute l'Europe, fut sensible aux deux Rois combien l'un en eut de joye, & combien l'autre en conçut de chagrin; quel changement ce grand événement devoit faire dans le système de politique des Princes d'Italie, & l'embarras où il jettoit le Pape & les Venitiens. Ils regardoient la rupture entre ces deux Princes comme certaine, & voyoient l'Italie en danger d'estre de nouveau le theatre de la guerre: car tost ou tard les prétentions de l'Empereur sur le Duché de Milan, & celles du Roy de France sur le Roïaume de Naples, ne pouvoient manquer de ramener les Armées de ces costez-là.

Ils savoient qu'outre ces pretextes, le Roi avoit un très-juste sujet de déclarer la guerre à l'Empereur. Ce Prince n'avoit point observé du tout le Traité de Noyon. Il tergiver-

1519.

Pourquoi François I. manqua son coup.

Memoires du
Maréchal de
Fleuranges.Jalousie entre
ces deux Princes.Petrus de Aegleria.
Epist. 641.

1519.

soit toujours sur l'article principal, qui concernoit la restitution de la Navarre; & les Espagnols disoient que Jules II. avoit eu autant de droit de donner ce Royaume à l'Espagne, que le Pape Martin IV. en avoit eu d'abandonner à la France les Etats de Pierre III. Roy d'Arragon, après l'avoir excommunié.

Cependant ces deux Princes ne crurent pas devoir faire éclater si-tôt leur jalousie. Charles V. se trouvoit embarrassé, étant pressé d'un côté par les Allemands de venir au plutôt prendre possession du Trône Impérial, & de l'autre par les Espagnols de ne les point quitter; & il avoit grand sujet de délibérer là-dessus. D'un côté il appréhendoit de choquer les Allemands, & de l'autre, de déplaire aux Espagnols, d'autant plus qu'il y avoit en Espagne des remuemens, qui pouvoient avoir des suites fâcheuses. Il avoit beaucoup aliéné les esprits par la trop grande confiance qu'il avoit toujours fait paroître pour Monsieur de Chièvres, qui le gouvernoit: ce credit de Chièvres causoit du chagrin aux Seigneurs d'Espagne, qui estoient obligés de plier sous ce Ministre, & ne pouvoient rien obtenir que par son canal. Le partage des emplois honorables entre eux & les Flamans, les irritoit extrêmement: & ils murmuroient hautement de l'insatiable cupidité de ceux que l'Empereur avoit amenez des Pays-Bas, pour enlever, disoient-ils, tout l'or d'Espagne & des Indes. Son Conseil estoit fort partagé sur son départ. Les Ministres Flamans vouloient qu'il passât la Mer sans retardement; & les Conseillers Espagnols lui representoient au contraire les mauvais effets que son absence pourroit produire.

Il estoit encore inquiet sur une autre chose de très-grande importance

pour lui. Il y avoit un article dans les Concordats faits avec Charles d'Anjou & ses Successeurs au Royaume de Naples, depuis que cet Etat avoit esté enlevé à la Maison de Suabe, par lequel il estoit dit expressement, que le Royaume de Naples & l'Empire seroient incompatibles dans la même personne; que si un Roy de Naples estoit élu Empereur, il seroit obligé d'opter: c'estoit une précaution prise par les Papes, sur l'expérience qu'ils avoient faite de la trop grande puissance de la Maison de Suabe, qui avoit possédé ces deux Etats. On n'avoit jusqu'alors donné aucune atteinte à cette clause, & tous les Rois de Naples l'avoient jurée en recevant l'investiture. Charles V. se trouvoit dans le cas, & il n'y avoit gueres lieu d'esperer que le Saint Siège se relachast jamais là-dessus. Il eut pourtant à l'égard de ce point meilleure composition du Pape qu'il n'espéroit; car il en obtint depuis sans beaucoup de peine, l'agrément qu'il demandoit pour accepter l'Empire, sans préjudice de son Royaume de Naples. Des raisons si puissantes lui ostèrent l'envie d'entrer si-tôt en guerre avec la France, & il prenoit des mesures pour en écarter toutes les occasions, jusqu'à ce qu'il fust hors des embarras où il se trouvoit.

D'autre part François I. avant que de s'y engager, vouloit s'assurer du Roy d'Angleterre & du Pape. Celui-ci affectoit plus que jamais de se cacher, & de ne point laisser penetrer ses intentions, attentif à ne faire aucune démarche qui les fust découvrir, & attendant à se déterminer selon les conjonctures.

Pour ce qui est du Roy d'Angleterre, outre le dernier Traité que le Roy avoit fait avec lui; il y avoit lieu de croire que l'aggrandissement de Charles lui feroit faire de serieu-

K k k iij

1519.

Guicciard.
Lib. 13.Waria ep.
Petri de An-
gleria.

1519.

ses reflexions, & que tenant dès lors en quelque façon entre ses mains la balance de l'Europe, il la feroit pencher du costé de la France, sur laquelle la Maison d'Autriche commençoit à prendre si fort le dessus.

Memoires du
Bellai, liv. 1.
Polydor.
Vergil, l. 27.

Le Roy dans cette esperance le pressa fortement de lui tenir la promesse qu'il lui avoit faite dans le temps du dernier Traité, de passer à Calais, pour avoir une entrevüe avec lui. Bonnavet alla en Angleterre, & traita sur ce sujet avec le Cardinal de Volfey. Il obtint sans peine ce que ce Prelat souhaitoit fort lui-même qu'on lui demandast. C'estoit une des plus belles occasions qu'il püst avoir de satisfaire sa vanité, en étalant sa magnificence, & faisant parade de son credit aux yeux de toute la Cour de France. Le Roy d'Angleterre estoit lui-même assez porté à ce voyage. Il n'estoit pas long: il le regardoit comme une partie de divertissement, & il avoit beaucoup d'envie de voir le Roy de France. Ainsi la chose fut résolüe, quelques efforts que fist l'Ambassadeur de l'Empereur pour l'empêcher.

Les grands Seigneurs de la Cour d'Angleterre eurent ordre de preparer leurs équipages, & Henry leur témoigna qu'ils lui feroient plaisir de faire en cette rencontre, tout l'honneur qu'ils pourroient à la Nation. Ils obéirent, & plusieurs d'entre eux assez peu volontiers, entre autres Edoüard Duc de Buquinkam homme fier, & qui n'aimoit pas la dépense. Il lui échapa à ce sujet quelques paroles aigres contre le Cardinal, qui quelque temps après lui cousterent la liberté & la vie.

1520.

Le Roy d'An-
gleterre vient
en France &
pourquoi.

Le Roy d'Angleterre arriva à Calais avec la Reine sa femme le Mardi cinquième de Juin: & dès que le Roy de France en eut eu avis, ils s'avancèrent avec Louïse de Savoye sa mere & tou-

te sa Cour, sur les frontieres de Picardie. Ces deux Princes, ainsi qu'on en estoit convenu, se rencontrèrent le septième du mois entre Ardres & Guynes, à my-chemin de ces deux Places. On n'avoit point vû depuis très long-tems en France une si belle Assemblée. La grande quantité de Noblesse des deux Nations, le train, les équipages, la propreté des armes, la beauté des chevaux, la richesse des habits surpassoient tout ce qu'on en peut imaginer. Cette Assemblée, pour en marquer la magnificence, fut appelée alors, *Le Camp de drap d'or, & la grande dépense superflüe*, dit le Seigneur du Bellay dans ses Memoires, fut telle, que plusieurs y porterent leurs moulins, leurs forests & leurs près sur leurs épaules.

1520.

Memoires du
Bellai, liv. 1.

Journal de
Louïse de
Savoye.

Les deux Rois, qui estoient les Princes les mieux faits de l'Europe, montez chacun sur un Genest d'Espagne, quitterent leurs Troupes dès qu'ils s'apperçurent l'un l'autre, & s'avancerent au milieu du champ, le Roy de France n'ayant avec lui que l'Amiral de Bonnavet & le Chancelier du Prat, & le Roy d'Angleterre étant suivi seulement du Cardinal de Volfey & des Duc de Nortfolc & de Suffolc.

Entrevüe des
deux Rois.

Ils s'embrasserent à cheval avec de grands témoignages de tendresse. Ensuite ils mirent pied à terre, & entrerent dans une tente, qu'on avoit dressée exprès au milieu de la campagne. Ils s'y entretinrent assez long-temps de leurs affaires, & remirent le soin à leurs Ministres, d'en traiter entre eux plus en détail.

Durant ce séjour des deux Rois en Picardie, dont l'un, savoir le Roy de France, se retiroit tous les soirs à Ardres, & l'autre à Guisnes, il se passa deux ou trois choses dignes d'estre remarquées. La premiere fut dans une entrevüe, où le Roy d'Angleter-

Ce qui s'y pas-
sa.

1520.

Mémoires du
Maréchal de
Bourges.

re lut le projet du Traité qu'on devoit conclure. Le Roy de France y estoit nommé le premier : mais quand se vint au nom du Roy d'Angleterre, il lut, 7^e Henry Roy. Il s'arresta là, & dit au Roy : J'ai pensé dire, Je Henry Roy de France & d'Angleterre : mais je ne les mettrai point puisqu'il vous estes ici, & il se donna seulement le titre de Roy d'Angleterre. Le Roy sourit, & lui marqua qu'il lui tenoit compte de cette honnêteté. Mais le Roy peu de jours après lui en fit une autre bien plus importante.

Ce Prince qui se piquoit beaucoup de franchise, jusqu'à nuire quelquefois à ses intérêts les plus essentiels, estoit choqué de la défiance qu'on faisoit paroître de part & d'autre, par les précautions que l'on prenoit, en comptant avec la dernière exactitude ceux qui devoient accompagner les deux Rois, le nombre de leurs Gardes, celui de leurs pas, pour que l'un n'avancât pas plus que l'autre. Quand il estoit question de visiter les deux Reines, le Roy d'Angleterre entroit dans Ardres dans le même tems que le Roy de France entroit dans Guisnes. L'heure estoit précisément marquée pour en sortir, & se retirer chacun sur ses terres. Le Roy, pour se délivrer de toutes ces formalitez, prit deux Gentilshommes & un Page, & s'en alla à Guisnes. Il trouva le Gouverneur du Chasteau sur le Pont, avec deux cens Archers de la Garde du Roy d'Angleterre, qui furent fort surpris de le voir. Il leur dit : Rendez-vous à moi, je vous fais mes prisonniers, & qu'on me conduise à l'appartement de mon frere le Roy d'Angleterre.

Le Gouverneur l'y conduisit. Le

Roy d'Angleterre fut pour le moins aussi étonné que ses gens l'avoient esté, & dit au Roy : „ Mon Frere, „ vous me faites le meilleur tour que „ jamais homme fit à autre, & me „ montrez la grande fiance que je dois „ avoir en vous ; & de moi, je me „ rends vostre prisonnier dès cette „ heure, & vous baille ma foi. “ En même temps il tira de son col un collier qui valoit bien quinze mille Angelots *, & le donna au Roy, en le priant de vouloir bien le porter tout ce jour-là pour l'amour de son prisonnier. Le Roy l'accepta, & en se le mettant au col : Je le porterai, reprit-il, à condition que vous porterez aussi ce que je vous présente. C'estoit un précieux bracelet qui valoit bien le double du collier. Ils furent quelques heures ensemble, & ensuite le Roy s'en retourna à Ardres. Le Roy d'Angleterre y vint le lendemain sans escorte & sans Gardes, & depuis ce temps-là ils ne penserent plus qu'à se divertir.

Ils ordonnerent qu'au même lieu où s'estoit fait la premiere entrevûe : on dressât des échaffaux & des lices pour des Tournois & d'autres exercices militaires, qui durèrent plusieurs jours ; & comme les deux Rois vouloient faire paroître en tout une confiance réciproque, c'estoient pendant ces divertissemens les Archers de la Garde du Roy d'Angleterre qui gardoient le Roy de France, & les Gardes du Roy de France qui gardoient le Roy d'Angleterre. Les plus renommez Chevaliers des deux Nations s'y signalerent. Les deux Rois y coururent diverses fois l'un contre l'autre ; & leur adresse, leur courage, & leur force y reçurent de grands applaudissemens. Cette feste fut terminée par

1520.

Réjoissances
qui se firent à
cette occasion.

* Ces Angelots estoient une monnoye d'or que Henri VI. Roy d'Angleterre estant maître de Paris du temps de Charles VII. fit faire. On les appelloit Angelots, à cause d'un Ange qui y estoit représenté, tenant les écussons de France & d'Angleterre.

1520.

deux grands repas, dont l'un fut donné par le Roy d'Angleterre au Roy de France, & l'autre par le Roy de France au Roy d'Angleterre.

Le premier fut fait auprès de Guisnes dans une maison de bois, que le Roy d'Angleterre avoit fait faire à Londres, & dont toutes les parties furent bien-tost rassemblées. Elle estoit composée de quatre corps de logis assez vastes, & du haut en bas elle estoit couverte de toilles peintes, qui depuis le cordon paroissoient de véritables pierres de taille. Elle estoit ornée en dedans des plus riches tapisseries d'Angleterre, & sa structure en dehors estoit toute semblable à la maison des Marchands, ou de la Bourse de Calais.

Ils se séparèrent après diverses Négociations.

Le Roy d'Angleterre fut invité pour le lendemain au festin qu'on lui préparoit auprès d'Ardres. Le Roy y avoit fait élever une tente de soixante pieds en quarré couverte de drap d'or, dont les cordages estoient de fil d'or & de soye bleuë. Elle estoit tapissée en dedans de velours bleu tout semé de fleurs de lys d'or en broderie: elle estoit flanquée de quatre grands pavillons de même parure; mais il survint un si furieux ouragan, que tous les cables ayant esté rompus, la tente & les pavillons furent renversez, & tout ce riche appareil entièrement gâté. On prépara promptement un autre lieu le plus proprement qu'il fut possible, où la feste se fit. Après quoi les deux Rois se séparèrent, paroissant fort satisfaits l'un de l'autre; quoi que leurs Plénipotentiaires n'eussent pas encore mis la dernière main au Traité; qu'ils se fussent contentez de confirmer celui de 1518. touchant la somme de cent mille livres, que le Roy devoit payer au Roy d'Angleterre, jusqu'à ce que le Dauphin & Marie d'Angleterre fussent mariez en face d'Eglise; & que diverses difficultez

Recueil de Traitez, par Leonard, Tom. 2.

qui restoit à regler, eussent esté remises à l'arbitrage de Madame la Régente, Mere du Roy d'une part, & du Cardinal de Volssey de l'autre, qui devoient tout terminer dans l'espace d'un an. Le Roy s'en alla à Boulogne, & Henri à Calais. Ce Prince n'y fut pas plustost arrivé, qu'un Courier lui vint apprendre le débarquement de l'Empereur au Port de Douvres: ce qui l'ogligea de repasser promptement la Mer, pour aller le recevoir.

Les négociations entre la France & l'Angleterre donnoient de grandes inquiétudes au nouvel Empereur. Il voyoit que si ces deux Princes s'unifesoient contre lui, il ne pourroit pas passer en Allemagne, & que même il courroit risque de perdre les Pays-bas. Les Lettres d'honnêteté que le Roy d'Angleterre lui écrivoit, ne l'assuroient point, & il résolut de partir au plustost, quoi qu'il dût arriver en Espagne, où tout estoit plein de mécontents.

Il nomma pour Administrateurs des Royaumes, le Cardinal Adrien Evêque de Tortose, qui, ainsi que je l'ai déjà dit, avoit esté son Precepteur, & estoit natif des Pays-Bas. Il fit ce choix, pour avoir un homme sûr à la teste des affaires: mais la défiance qu'il fit paroître en cette occasion de tous les Espagnols, les irrita furieusement, & augmenta de beaucoup la haine qu'ils avoient conçue contre le Flamans, depuis l'arrivée de Charles en Espagne.

Il mit à la voile le vingt-deuxième de Mai à la Corogne; & jamais Prince ne hazarda plus une riche Couronne qu'il tenoit déjà, pour courir après une autre, qu'il auroit bien eu de la peine à soutenir avec dignité, si celle-ci lui avoit manqué.

Il débarqua en Angleterre, & Henri l'alla recevoir à Cantorbery, où il ne lui témoigna pas moins de cordia-

lité

1520.

Antoine de Vera, Hist. de Charl. V.

Petrus de Angleria, Epist. 669.

Le nouvel Empereur en est allarmé & vient en Angleterre.

Antoine de Vera, Hist. de Charl. V.

1520.

Polydor.
Vergil. l. 27.

lité qu'il avoit fait au Roy de France. L'Empereur y répondit parfaitement: mais comme il sçavoit que tout consistoit à gagner le Ministre, il fit en public & en particulier à Volsey tous les honneurs & toutes les amitez possibles; & il sçut si bien le flatter & le remplir des plus hautes esperances, qu'il l'enleva au Roy de France.

*Il gagne le
Ministre du
Roy Henri.
Du Tillet,
Recueil de
Traitez.*

Le dévouement de Volsey estoit le le plus grand fruit qu'il pût remporter de son débarquement en Angleterre, & il en eut une assurance avant son départ: car le Roy d'Angleterre, au lieu de s'en tenir précisément à la parole qu'il venoit de donner au Roy de France, de se déclarer contre l'Empereur, au cas que sous prétexte de se faire couronner à Milan, il attaqua le Milanez, ou qu'il troublât autrement le repos de l'Italie, ou qu'il entreprist de faire quelque autre conquête, il promit à ce Prince de se faire arbitre de ses differends avec le Roy, & de prendre les armes contre celui des deux qui refuseroit de se soumettre à son arbitrage. C'estoit-là ôter au Roy la liberté de demander à l'Empereur l'exécution du Traité de Noyon; & mettre un obstacle au dessein qu'il n'ignoroit pas que le Roy avoit, de forcer l'Empereur à restituer la Navarre à Henri, fils du feu Roy Jean d'Albret.

*Memoires du
Bellai. l. 1.*

*Il va ensuite
se faire cou-
ronner à Aix.*

Le Roy ne put guères douter du changement de Volsey, quand il vit jusqu'à quel excès le Roy d'Angleterre porta les amitez qu'il fit à l'Empereur: car non content des grands honneurs qu'il lui rendit dans son Royaume, il repassa encore la Mer exprès, pour lui faire voir Calais & Gravelines, où ils se séparèrent. De là l'Empereur ayant fait quelque séjour aux Pays-Bas, alla se faire couronner à Aix-la-Chapelle. Cette ceremonie se fit le vingt-troisième d'Octobre avec les solemnitez accoustumées,

Tome V.

malgré la peste qui estoit alors assez violente dans cette Ville. L'Empereur s'occupa le reste de l'année à regler les affaires de l'Empire, & la suivante donna commencement aux longues guerres qui désolèrent les plus belles parties de l'Europe, & dont la France ressentit les plus funestes effets.

On prétend que si le Pape avoit voulu prendre le caractère de Pere commun qui lui convenoit, il les auroit empêchez: mais suivant les projets ambitieux de son prédecesseur, d'aggrandir sa puissance aux dépens des autres Princes, & de chasser les Espagnols & les François d'Italie, il ne fut pas fâché de les voir en armes les uns contre les autres, dans l'esperance qu'en les favorisant alternativement, il leur feroit acheter sa faveur, aux dépens de quelques parties de leurs Etats d'Italie.

C'est dans cette vûë qu'il se relâcha d'abord si aisément, en consideration de l'Empereur, sur l'article important, dont j'ai parlé, touchant l'incompatibilité du Royaume de Naples avec l'Empire dans la personne d'un même Prince: mais cela n'empêcha pas, que peu de temps après il ne fit secrettement avec le Roy un Traité d'alliance, par lequel il promit de refuser l'investiture du Royaume de Naples à l'Empereur, & consentit que le Roy attaqua ce Royaume, à trois conditions. La premiere, qu'il cederait au S. Siege la Ville de Gayette, & tout le pays depuis-là jusqu'à la riviere du Garillan & aux confins de l'Etat Ecclesiastique. La seconde, que le reste du Royaume de Naples seroit donné à Henri second fils du Roy; mais qu'il seroit gouverné jusqu'à la majorité de ce jeune Prince par un Cardinal Legat qui résideroit à Naples. La troisieme, que le Roy lui donneroit du secours, quand il en auroit besoin contre les Feu-

LII

1520.

*Epist. Valdesii
ad Petr. de
Angleria de
Coronat. Ca-
roli V.*

*Memoires du
Bellai, liv. 2.*

*Guicciard.
lib. 24.*

1520.

dataires rebelles de l'Eglise. Cela regardoit principalement le Duc de Ferrare, contre lequel il fit en effet bientôt une tentative qui ne lui réussit pas.

Entreprise du Roy sur la Navarre.

Le Roy se croyant assuré de ce côté-là, ne différa pas long-temps l'entreprise qu'il meditoit sur la Navarre, à quoi le Pape même l'incita; ainsi que ce Prince le disoit publiquement depuis, en se plaignant de l'infidélité de la Cour Romaine.

Varie Epist. Petri de Angleria, lib. 33. & 34.

Antoine de Vera, Vie de Charles V.

La conjoncture estoit pour lui très-favorable. Le départ de Charles V. avoit mis en combustion presque toute l'Espagne. La populace avoit pris les armes, & s'estoit revoltée à Madrid, à Tolède, à Segovie, à Burgos, à Valence, à Vailladolid, à Salamanque, dans le Royaume de Galice, & dans plusieurs autres Villes. Il n'y avoit presque que l'Andalousie que la Duchesse de Medina Sidonia avoit eu l'autorité de contenir dans le devoir. A la vérité, la Noblesse, pour la plupart, n'entroit pas dans la sédition: mais les grands Seigneurs, ou n'osoient s'y opposer, ou ne le vouloient pas. Ils estoient spectateurs de ces mouvemens, retirez dans leurs terres, excepté quelques-uns qui avoient des charges ou des commandemens dans les Villes, dont les uns furent chassés, les autres massacrés, & d'autres fort maltraitez. Plusieurs de ces Villes commençoient à se liguier les unes avec les autres. Il se fit des Assemblées où l'on alla jusqu'à proposer de déposer le Roy d'Espagne; & elles députèrent à la Reine Jeanne, mere du Roy, à qui son égarement d'esprit, bien que presque continuel, laissoit quelques bons intervalles, pour lui représenter que son fils n'avoit nul droit au Trône d'Espagne tandis qu'elle vivoit, & qu'il estoit à propos qu'elle prît le gouvernement de l'Estat. Le Cardinal Admi-

nistrateur & le Conseil Royal ne savoient comment s'y prendre, pour remédier à un mal qui croissoit tous les jours, & se communiquoit à toutes les parties de l'Estat. Leurs ordres estoient méprisés; ils n'avoient point la force en main, & la douceur ne gaignoit rien sur des esprits irrités à l'excès. Ils ne se trouvoient nulle part en sûreté, & il n'y avoit plus nulle forme de gouvernement.

Don Pedro Giron, qui avoit esté maltraité de l'Empereur au sujet des prétentions que ce Seigneur avoit sur le Duché de Medina Sidonia, & l'Eveque de Segovie, homme d'un esprit remuant & séditieux, qui se faisoit honneur de son zèle pour la Patrie, qu'on alloit, disoit-il, réduire en Province de l'Empire, épuiser d'argent, & mettre sous le joug des Flamans, estoient à la teste des Rebelles, & faisoient avec eux des desordres infinis. Il n'y avoit point, ou presque point de Troupes dans le Royaume, le peuple s'estoit saisi de l'artillerie & du peu de provisions de guerre qui s'estoient trouvées en quelques endroits, & il avoit forcé les Gouverneurs de quelques Citadelles de les leur abandonner. Jamais on n'avoit vû en Espagne un tel renversement & une si grande confusion.

Le Roy de France ne pouvoit pas avoir une plus belle occasion de s'emparer de la Navarre; il reçut même des Lettres des Bourgeois de Tolède, & de Donna Maria Pachieca, sœur du Marquis de Mondejar, qui s'estoit mise à la teste des Révoltez de cette Ville, par lesquelles ils le conjuroient de ne pas laisser échaper une si heureuse conjoncture, & de les prendre sous sa protection, quand il seroit maître de la Navarre. Il se rendit aisément à des sollicitations si convenables à ses interests. Il fit lever cinq ou six mille Gascons sous le nom du jeu-

1520.

Mauvais Etat de ce Royaume.

1521.

Petrus de Angleria, Epist. 695. 721. & 728.

Memoires du Bellai, liv. 1.

1521.

Annales de
France.*Il y envoie
une armée,
& le soumet
entièrement.**Ibid.
Et Maffejus
in vita Igna-
tii Loyolæ.*

ne Roy de Navarre, y joignit deux ou trois cens hommes des Compagnies d'Ordonnance, persuadé qu'avec le secours de la faction des Grammons qui estoit presté à se soulever, ces Troupes suffiroient pour faire la conquête de cet Estat. André de Foix Seigneur de l'Esparre, frere du Maréchal de Lautrec, fut fait General de cette Armée, où se trouverent entre autres personnes de qualité, Sainte Colombe, Antoine de Tournon, Termes, Monluc, d'Aussun, d'Andoins, Benac, Navailles, Esquaravach, Fontenilles. Les Gendarmes étoient commandez par Jacques de Daillon, Comte du Lude, & Sénéchal de Poitou, & il avoit avec lui Bressuire, Sanzai, Mortemer, Paulmi, la Chategneraye.

La marche de cette Armée fut fort subite & fort prompte. Elle enleva Saint Jean de Pied de Port, qui estoit la clef du pays. Le Duc de Najare, Viceroy du Royaume, n'avoit point de Troupes, parce que le Cardinal Administrateur les avoit fait venir toutes en Espagne, pour s'en servir contre les Rebelles. Ce Duc voyant les Bourgeois de Pampelune prests à se revolter en faveur de leur Roy legitime, abandonna la Ville le dix-septième de May, & alla lui-même à la Cour demander du secours. Son départ, & l'arrivée des François fit rendre la Ville. Don Inygo, ou Ignace de Loyola, jeune Capitaine Espagnol, d'une des plus considerables Maisons de Guipuscoa, s'enferma dans la Citadelle, pour la défendre le plus long-tems qu'il pourroit avec Don Ferrera, qui en estoit Commandant, mais ils avoient très-peu de Soldats.

Les François l'attaquerent avec tant de vigueur, que le Commandant demanda à capituler, malgré Don Ignace, qui fut néanmoins un des Députez pour la capitulation. Les François

proposerent des conditions si dures, que Don Ignace, résolu de perir plutôt que de signer un Traité si honteux, rompit la conference, & rentra dans la Citadelle pour s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité: mais Dieu, dont la Providence avoit des desseins particuliers sur ce jeune Seigneur, permit que comme il estoit sur la muraille, où l'Artillerie des François avoit déjà fait une grande brèche, un boulet de Canon lui cassast la jambe droite, & qu'un éclat de pierre lui fist en même tems une blessure à l'autre. Ce Capitaine, dont le seul courage soutenoit celui de toute la Garnison, étant mis hors de combat, elle perdit cœur: & Don Ferrera, sans attendre l'assaut, se rendit par capitulation aux François. Ceux-ci, pour marquer l'estime qu'ils faisoient de la bravoure de Don Ignace, le traiterent avec beaucoup d'honneur & d'égards, & le firent transporter dans une litiere au Chasteau de Loyola.

Tout le reste du Royaume suivit l'exemple de la Capitale, excepté la Forteresse d'Amaia, que Pierre de Vera, & le Seigneur de Beaumont, défendirent avec beaucoup de valeur. Cette expedition ne dura qu'un mois. Si l'Esparre en fust demeuré-là, & qu'il se fust contenté de bien assurer sa conquête, en mettant les Places en estat de défense, & les fournissant de bonnes Garnisons, la Navarre estoit perdue absolument pour l'Empereur: mais enflé de ses succès, il poussa jusques dans la Castille, & alla mettre le Siège devant Logroño.

A cette nouvelle, les Espagnols se reveillerent, & les choses avoient depuis peu changé de face en Espagne. La Noblesse, après bien des negociations, avoit pris les armes, & s'estoit unie avec le Cardinal Administrateur; les vieilles Troupes tirées de Navarre l'avoient jointe: & cette

L.11 ij

*Petrus de
Angleria.
Epist. 72.**Les Espagnols
se reveillent,
& marchent
au secours de
la Navarre.*

1521.

Noblesse même sans Infanterie, étant venuë fondre sur les Rebelles, les avoit tellement épouvantez, qu'ils avoient mis sur le champ les armes bas: ainsi, quoique tant de mouvemens qui s'estoient faits en tant de differens endroits du Royaume, ne fussent pas encore calmez par-tout, cependant l'approche des François avoit beaucoup disposé les esprits à se réunir pour la défense commune.

Ibid.
Epist. 710.

Don Pedro Giron, qui estoit à la teste des seditieux, fut un des premiers prêts à marcher contre les François, pour effacer par cette démonstration de zele, le crime de sa revolte. La vigoureuse défense du Gouverneur de Logrogno, avec les Troupes que le Comte d'Ognates y avoit jettées, donna le tems au secours. La Noblesse avec les vieilles troupes, dont le départ de Navarre avoit causé la perte du Royaume, s'avança vers Logrogno avec d'autres Milices, qu'on rassembla de toutes parts. Les François se voyant beaucoup inferieurs en nombre, se retirerent promptement vers Pampelune, où les Espagnols arriverent bien-tost par un chemin, que les François croyoient impraticable à une Armée, & sur-tout à l'artillerie.

Antoine de
Vera, Hist de
Charles V.

Combat entre
les deux Ar-
mées près de
Pampelune.

Les deux Armées se trouverent en presence dans la campagne de Siquros, à une grande lieue de Pampelune. L'Esparre ne marchanda pas pour aller attaquer les Ennemis, sans attendre six mille Navarrois qui devoient bien-tost le joindre. La Gendarmerie François fondant sur les premiers Escadrons, les culbuta, tandis que l'artillerie, beaucoup mieux postée que celle des Espagnols, en faisoit un grand carnage.

Mais ce premier desordre de l'Armée Espagnole fut rétabli par la valeur de l'Amirante de Castille, qui arresta les François, & donna le tems

aux Escadrons renversez de se rallier. Il fut soutenu par le Connétable; les charges furent terribles de part & d'autre: mais l'Infanterie François ne put soutenir l'effort de l'Espagnole; elle fut mise en déroute en trois endroits differens; & le Duc de Najare, General de l'Armée, voyant que l'artillerie François faisoit un grand massacre de ses gens de pied, attaqua si furieusement trois mille Gascons qui la gardoient, qu'il les enfonça, les dissipa, & se rendit maistre du Canon. La Cavalerie François après avoir rompu plusieurs fois des Escadrons ennemis, se trouvant en desordre & sur le point d'estre enveloppée, lâcha le pied. Si l'on en croit les Lettres de l'Amirante écrites en Espagne touchant cette Bataille, il y perit cinq mille François, & seulement cinquante Espagnols, au plus. Il est hors de doute qu'il faut diminuer du nombre des premiers, pour en augmenter celui des seconds. L'Esparre General de l'Armée François demeura prisonnier avec Tournon, Don Pedro de Navarre, Don Rodrigue son frere, & Grammont Seigneur François, different des Grammons de Navarre. Du nombre des morts, furent Charles de Mauleon, le Capitaine Saint Martin, Charles de Navasquez, Jean de Surasa, de Rignac, de Dürfort, & plusieurs autres Gentilshommes, la plupart Navarrois, ou Gascons.

Cette defaite arriva le trentième de Juin, & fut suivie de la perte de Pampelune, dont la Garnison prit la fuite, & de toute la Navarre qui fut reconquise par les Espagnols en aussi peu de jours que les François en avoient employé à la conquerir, excepté saint Jean de Pied de Port, que ceux-ci conserverent encore quelque tems.

On trouva parmi les papiers de l'Es-

1521.

Angleria,
Epist. 717

Antoine de
Vera, Vie de
Charles V.

Ibid.

Annales de
France.

Les Espagnols
reprennent
cette Ville &
toute la Na-
varre.

1521.

*De Angleria,
Epist. 727.*

parre après sa prise, des Lettres qui irritèrent fort les Espagnols. Ils con-
nurent par ces Lettres, que la pro-
tection que le Roy donnoit à Henry
d'Albret, n'étoit qu'un pretexte pour
commencer la guerre contre l'Em-
pereur; qu'il approuvoit le dessein
de ce General d'entrer en Castille,
l'exhortoit à y penetrer le plus avant
qu'il pourroit, & l'assûroit d'un
grand renfort de Troupes qu'il lui
preparoit.

Charles V. se servit utilement de
ces Lettres, pour exhorter les Espa-
gnols à se réunir, & pour animer le
Pape & les autres Princes contre le
Roy de France, dont l'ambition,
disoit-il, n'avoit point de bornes, &
ne cherchoit queles occasions d'enva-
hir les Etats de ses voisins.

*Guerre Gene-
rale entre les
deux Nations.*

Les affaires & les esprits estant dans
cette situation, il ne falloit rien pour
allumer une guerre generale dans
tous les endroits de l'Europe, où ces
deux Princes avoient des Etats. Elle
commença en effet par une occasion
fort legere, & qui n'auroit pas eu tant
de suite, si on n'avoit pas déjà été si ai-
gri de part & d'autre.

*Quel en fut le
sujet.
Memoires du
Bellay, l. 1.*

Il y avoit eu depuis quelques an-
nées entre un Seigneur nommé d'Ay-
meries, & le Prince de Chimay de la
Maison de Croy, un procès touchant
la petite Ville d'Hierge dans les Ar-
denes. Il avoit esté terminé en fa-
veur du Prince de Chimay par les
Pairs du Duché de Bouillon, qui
jugeoient en dernier ressort & sans ap-
pel: aussi d'Aymeries n'en appella-
t-il pas alors, se reservant à un tems
plus favorable.

Ce Seigneur avoit rendu un grand
service à l'Empereur, qui, manquant
d'argent au tems de la Diète de Franc-
fort, avoit eu recours à lui. Il lui a-
voit presté une somme considerable
sous la caution du Marquis d'Arscot.
Depuis l'élection de l'Empereur,

d'Aymeries pressa le Marquis de le
payer, ou de le faire payer: mais il
lui fit entendre en même tems qu'il
ne le presseroit point, pourvû qu'il
obtint pour lui de l'Empereur, d'être
reçu à appeller du Jugement ren-
du touchant la Ville d'Hierge.

Le Marquis d'Arscot estoit fort
puissant auprès du Prince; parce
qu'il estoit neveu de Monsieur de
Chievres. Il ménagea si bien la cho-
se, que la commission fut délivrée par
devant le Chancelier de Brabant, &
sommation fut faite aux enfans du
Prince de Chimay, de comparoître
devant ce Tribunal.

Robert de la Mark prit feu là des-
sus pour deux raisons: la premiere;
parce qu'il estoit Tuteur des enfans
du Prince de Chimay, desquels il a-
voit épousé la tante: la seconde, qu'on
donnoit atteinte à sa Souveraineté de
Bouillon qu'il prétendoit ne relever
de personne. Il envoya à l'Empereur,
pour lui exposer son droit & celui
des mineurs; mais il ne fut point é-
couté; & de dépit ayant menagé secre-
tement sa reconciliation avec le Roi
par le moyen de Madame la Regen-
te, qui malgré sa desertion, dont j'ai
parlé auparavant, avoit toujours con-
servé de l'amitié pour sa femme, &
pour Madame de Fleuranges épouse
de son fils aîné, il quitta le parti de
l'Empereur pour se remettre sous la
protection de la France. Il vint à Ré-
morantin trouver le Roy qui le reçut
à bras ouverts, & à qui il fit offre de
ses services & de toutes ses Places.

L'Empereur fâché d'avoir perdu
ce Prince, dont le petit Etat lui ser-
voit comme de barriere contre la
France, fit ce qu'il put pour le rega-
gner par l'entremise de l'Evêque de
Liege, frere de Robert, & en l'assu-
rant qu'il lui rendroit justice: mais il
estoit trop tard, & il se trouvoit trop
engagé & trop irrité.

1521.

1521.

Se voyant soustenu de la France, il résolut de tirer lui-même raison de l'injustice qu'on lui avoit faite. Il leva des Troupes en France, malgré les défenses expressees du Roy, qui les lui fit, comme alors on le crut assez vrai semblablement, seulement pour sauver les apparences. Il alla avec trois mille hommes de pied, & quatre à cinq cens chevaux, faire le dégaist dans le Luxembourg, assiegea la petite Ville de Vireton sur les confins de Lorraine, d'où il fut repoussé; & avant que de faire cet acte d'hostilité, il avoit envoyé à Vormes, où les mouvemens de Luther occupoient alors l'Empereur, lui déclarer la guerre dans les formes par un Héraut.

L'Empereur surpris de cette audace, qui ne pouvoit pas tomber dans la teste d'un petit Prince comme Robert de la Mark, sans qu'il se crût bien appuyé, jugea que c'estoit un artifice du Roy pour engager la guerre. C'est pourquoi il fit partir sur le champ deux Envoyez, l'un pour l'Angleterre, & l'autre pour la France.

Le premier eut ordre de représenter au Roy d'Angleterre l'insulte qu'on venoit de faire à l'Empereur son maistre; & qu'il estoit visible que le Roy de France cherchoit querelle. Il le somma de l'exécution du Traité, par lequel il s'estoit engagé à estre l'arbitre de tous les differens qui naistroient entre les deux Couronnes, & d'exiger la reparation de l'injure qui venoit d'estre faite, ou de la venger conjointement avec l'Empereur, si on refusoit de le satisfaire. L'autre Envoyé estoit chargé de faire ses plaintes au Roy sur ce qui s'estoit passé, & de savoir s'il avoüoit Robert de la Mark.

Le Roy d'Angleterre dépêcha aussitôt vers le Roy. L'Envoyé le trou-

va à Sancerre; & aiant fait l'exposition du sujet de son voiage, & témoigné l'extrême desir du Roy d'Angleterre pour entretenir la bonne intelligence entre les deux Etats, il proposa au Roy de faire, par l'entremise de son maistre un nouveau Traité avec l'Empereur, où l'on reglast entre eux toutes choses à l'amiable, pour ôter toutes les semences d'une guerre qui embraseroit toute l'Europe, si on ne la prévenoit au plustost.

Le Roy répondit que Robert de la Mark n'avoit point agi par ses ordres; qu'il feroit de nouvelles défenses à ses Sujets de s'enrôler dans ses Troupes; qu'il lui ordonneroit de vuider sa querelle particuliere avec le Seigneur d'Aymeries, sans attaquer les Terres de l'Empereur; que pour le reste, il enverroit dans peu une personne au Roy d'Angleterre, pour concerter avec lui les moïens d'establi la Paix entre l'Empire & la France. Il lui envoya en effet Montpesat, & cependant Robert de la Mark, sur les ordres qu'il reçut du Roy, licencia ses Troupes.

Montpesat dit au Roy d'Angleterre, que l'unique moïen d'establi la Paix estoit d'obliger l'Empereur à l'observation du Traité de Noyon; que dès qu'il y auroit satisfait, surtout pour la restitution de la Navarre, le reste seroit aisé à regler; que pour ce qui estoit du nouveau Traité avec l'Empereur, dont son Envoyé lui avoit parlé, il ne pouvoit l'entamer, avant que d'avoir consulté le Pape, avec qui il avoit commencé une negociation pour l'avantage de l'Europe & de la Chrestienté.

Cette negociation, sur laquelle Montpesat ne s'expliqua pas, estoit celle dont j'ai déjà parlé, où il s'agissoit de chasser les Espagnols du Royaume de Naples. On ne sçait si on doit en attribuer la rupture ou à la

Angleria.
Epist. 733.

Memoires de
Bellai, liv. 1.

1521.

1521.

négligence du Roy, trop occupé de ses amours & de ses divertissemens, ou à l'inconstance & au peu de sincérité du Pape. Il est au moins certain que le Roy lui donna occasion de se disculper là-dessus : car le Pape lui ayant envoyé un estat de guerre pour cette entreprise, sur lequel il lui demandoit réponse dans vingt-deux jours, plus de six semaines se passèrent, sans qu'on la lui fît. Il se plaignoit encore de ce que le Roy ne lui avoit point tenu la parole qu'il lui avoit donnée, de faire entrer au plutôt les Venitiens dans leur Ligue, & de ce qu'il le laissoit chargé seul de la solde de six mille Suisses, dont il devoit payer la moitié : de sorte que le Pape entrant sur cela en défiance du Roy, ou en faisant le semblant, reçut la Haquenée blanche de la part de l'Empereur pour le Royaume de Naples ; quoi qu'il eust promis de lui en refuser l'investiture, & donna retraite dans Regio au Seigneur Visconti, à Jérôme Moroné, & à quelques autres bannis du Duché de Milan, que le Roy l'avoit prié de ne point recevoir dans l'Estat Ecclesiastique.

L'Empereur
met son Ar-
mée en Cam-
pagne.

Cependant l'Empereur ayant reçu assez froidement l'éclaircissement du Roy & le désaveu qu'il avoit fait de l'entreprise de Robert de la Mark, fit marcher son Armée pour châtier ce Prince : mais la suite montra que ce n'estoit pas là son unique dessein. Henri Comte de Nassau fut fait General de cette Armée, devant laquelle les Places du Duché de Bouillon ne purent tenir. Il fit pendre Niselle, Gentilhomme Commandant de Lognes, & il en fit autant à vingt Soldats de la Garnison de Messancourt, parce qu'ils estoient Sujets de l'Empereur. Il envoya prisonnier à Namur le Seigneur de Jamets, second fils de Robert de la Mark, qu'il prit dans

1521.

Fleuranges, & il se rendit maître de Bouillon par intelligence. Il n'y eut que la Ville de Sedan & le Château de Jamets qu'il n'osa attaquer, ayant reconnu la bonne contenance du Seigneur de Fleuranges, fils aîné de Robert, dans cette dernière Place. Lognes, Fleuranges, & Messancourt furent rasées ; & Robert de la Mark, ayant demandé quartier, eut beaucoup de peine à obtenir une trêve de six semaines par l'entremise de François Sickinghe son ami, qui estoit un des Generaux de l'Empereur.

Cette trêve, & les nouvelles Troupes qui grossissoient tous les jours l'Armée de l'Empereur, firent appréhender au Roy que ce Prince n'en demeurât pas au châtiment du Duc de Bouillon. Il manda ses soupçons au Roy d'Angleterre, & le pria de se souvenir de la qualité qu'il avoit de Médiateur ou d'Arbitre. Il en reçut une réponse qui ne fit qu'augmenter son inquiétude ; sçavoir, que si l'Empereur s'en tenoit à la vengeance qu'il venoit de prendre de Robert de la Mark, on n'avoit pas sujet de se plaindre de lui, & que si le Roy vouloit la Paix, comme il le disoit, il ne tiendrait qu'à lui d'écouter les propositions de ce Prince, qui lui paroissent raisonnables, & que tout se régleroit dans la Conférence de Calais, dont on estoit déjà convenu.

Ibid.

Henri ne pouvoit guères mieux faire connoître sa partialité, qu'il le faisoit par cette réponse. C'estoit vouloir que le Roy reçût la loi de l'Empereur, à quoi il n'estoit nullement disposé : bien au contraire, son humeur martiale, sa fierté & sa jalousie contre ce Prince, lui donnoient de l'impatience de se mesurer avec lui, & de faire connoître à toute l'Europe l'injustice de la préférence qu'on avoit donnée à Charles pour l'Empire à son préjudice. Mais il ne se trou-

1521.

voit pas encore assez prest. Il craignoit l'Angleterre, & se défioit des Princes d'Italie.

L'Empereur ne lui permit pas de balancer davantage. De Liques Seigneur de la Province de Haynaut, s'empara de S. Amand & de Mortagne. On tâcha de pallier cette hostilité, en la faisant passer pour une querelle particulière de ce Seigneur avec le Cardinal de Bourbon touchant l'Abbaye de Saint Amand, & l'Empereur la desavoia.

D'autre part le Comte de Nassau s'approcha de Mouson : le territoire des environs de cette Place appartenoit en partie au Roy & en partie au Duc de Boüillon. Montmort Commandant de la Place, envoya demander au Comte, s'il avoit ordre de faire la guerre au Roy, & se plaignit de ce que plusieurs de ses Soldats passoient la Meuse pour piller sur les terres de France. Ce General lui fit réponse qu'il n'estoit point campé sur les terres du Roy, mais sur celles de Robert de la Mark, en attendant la fin de la Trêve que l'Empereur avoit accordée à ce Prince, & que s'il prenoit en faute quelques-uns de ses Soldats au-delà de la riviere, il pouvoit les faire pendre comme des voleurs, sans que l'Empereur s'en offensast.

Mais bien-tost il n'y eut plus de lieu à la dissimulation : car le Comte de Nassau passa la Meuse ; & d'autre part le Seigneur de Fiennes de la Maison de Luxembourg, un des Generaux de l'Empereur, vint se camper à une lieüe de Tournai avec un Corps de huit mille hommes de pied & de mille chevaux, de l'artillerie, & tout l'attirail d'un siege, & commença à se saisir des avenues de la Place.

Dès que le Roy avoit vû l'Armée de l'Empereur marcher vers le Duché de Boüillon, il avoit, autant qu'il le put, mis ordre à la sûreté de ses

*Le Roy fait
aussi marcher
la sienne.*

frontières. Il partagea ses Troupes en quatre corps. Un fut envoyé en Champagne sous les ordres du Duc d'Alençon. Un autre sous le Duc de Vendôme en Picardie. L'Amiral de Bonnivet en conduisit un troisième en Guyenne : le quatrième fut mené par le Maréchal de Lautrec dans son Gouvernement du Milanais, où l'on avoit découvert quelques intrigues d'Hector Visconti, & de Jérôme Moroné contre la France.

La premiere entreprise de l'Empereur lui réussit. Le Comte de Nassau se rendit maître de Mouson en peu de jours, par la lâcheté de la Garnison, qui, bien qu'assez nombreuse, n'estoit composée que de Troupes nouvellement levées. Elles furent si épouvantées du feu continuel de deux batteries qui foudroyoient la place, qu'elles n'osoient paroître sur les remparts, & elles contraignirent Montmort à faire une capitulation honteuse. Cette premiere conquête enfla autant le cœur aux Ennemis, qu'elle répandit de consternation en Champagne & en Picardie, où elle leur donnoit entrée. Le Comte de Nassau espera profiter de cette terreur ; & laissant Sedan à costé, parce qu'il croyoit cette Ville trop forte, il vint mettre le siege devant Mezières sur la même riviere de Meuse, avec une Armée de trente-cinq mille hommes.

Le Roy s'estant douté du dessein de l'Ennemi, avoit confié le commandement de cette Place au Chevalier Bayard. Anne de Montmorenci jeune Seigneur, qui dès lors promettoit beaucoup, s'y renferma avec lui, aussi-bien que l'Ecuyer, Boucar du Refuge & le Baron de Montmoreau, qui commandoient chacun mille hommes de pied, dont plusieurs deserterent dès le commencement du siege. Outre cette infanterie, Bayard avoit

1521.

*Prise de Mou-
son par les
Imperiaux.*

*Hist. du Che-
valier Bayard.
chap. 63.*

*Ils assiegent
Mezières.
Memoires du
Bellai, liv. 1.*

1521.

avoit dans la Place la Compagnie de cent Hommes d'armes du Duc Antoine de Lorraine, dont il estoit Lieutenant, & celle du Seigneur d'Orval, Gouverneur de Champagne, de pareil nombre de Gendarmes.

Les fortifications de la Place estoient en assez mauvais estat : il n'y avoit guères de munitions de guerre & de bouche, que ce qu'on y fit entrer à la hâte avant qu'elle fut investie, & on comptoit plus pour la résistance, sur la bravoure, sur l'autorité & sur l'expérience du Commandant, que sur tout le reste.

La Ville est comme une presqu'Isle, que la Meuse embrasse, & rend inaccessible, excepté du costé des Ardenes. Ce fut de ce costé-là que le Comte de Nassau prit son quartier avec vingt mille hommes, vis-à-vis de la porte de Bourgogne, & laissa au-delà de la riviere le General Sickinghe qui en avoit quatorze à quinze mille. L'un & l'autre dresserent chacun une batterie; & quoique la veritable attaque fust celle du Comte de Nassau; toutefois l'artillerie de Sickinghe incommodoit beaucoup plus les Assiégés que l'autre; parce qu'elle estoit sur une éminence qui commandoit la Ville.

Bayard se comporta en ce siege comme il avoit fait par tout ailleurs; c'est-à-dire avec un courage, une vigilance, une activité, qui tenoient les Ennemis toujours en haleine, faisant de continuelles sorties, toujours fort à propos, & avec avantage.

Le Roy estoit à Dijon, & pendant que le Connétable & le Duc de Vendôme assembloient l'Armée, il avoit jetté quantité de Gendarmes dans les Places de la riviere d'Aisne, tant pour courir le Pays, que pour fatiguer le Camp du General Sickinghe; & François de Silly, Bailly de Caën, estant sorti de Retel à la teste d'une troupe

Tome V.

de ces Cendarmes, tailla en pièces un gros parti des Ennemis, où il y avoit de la Cavalerie & de l'Infanterie, commandé par le Comte de Rifourket Allemand, qui y demeura prisonnier.

La plupart de l'Armée Françoisse estant assemblée, le Roy s'avança jusqu'à Troyes, pour aller présenter la Bataille aux Ennemis: & il estoit temps; car il y avoit déjà un mois que Mezières estoit vivement battuë. La dysenterie faisoit un grand ravage dans la Garnison; les vivres commençoient à manquer, & il y avoit de grandes brèches à la muraille du costé de la porte de Bourgogne: mais l'adresse du Chevalier Bayard fit ce que sa bravoure auroit en vain tenté.

Il sçavoit qu'il y avoit de la mesintelligence entre le General Sickinghe & le Comte de Nassau, & qu'il ne seroit pas difficile de les mettre en défiance l'un de l'autre. Il écrivit une Lettre à Robert de la Mark, qui estoit à Sedan, où supposant que ce Prince lui avoit fait confidence du dessein du Comte de Nassau, de quitter le service de l'Empereur, pour passer à celui du Roy, il lui conseilloit de presser le Comte de prendre au plustost son parti, avant que de recevoir un affront. Il lui donnoit avis que le soir du jour qu'il lui écrivoit, douze mille Suisses arriveroient à trois lieues du Camp de Sickinghe avec huit cens Hommes d'armes; qu'ils devoient l'attaquer sans délai; que lui dans le même temps feroit une sortie à la teste de sa Garnison sur le Camp du Comte de Nassau, & que Sickinghe feroit un habile homme, s'il pouvoit éviter l'entière défaite de son Armée.

Il mit cette Lettre entre les mains d'un Païsan qui devoit la porter à Sedan, au travers du Camp de Sickinghe. Le Païsan fut surpris, comme Bayard l'avoit prévu. La Lettre fut lue par ce General, qui, persuadé

M m m

1521.

*Le Roy avan-
ce à Troyes
pour leur pré-
senter la ba-
taille.*

*Histoire du
Chevalier
Bayard,
chap. 63.*

1521.

que le Comte de Nassau vouloit le perdre, prit sur le champ la résolution de passer la riviere avec son corps d'Armée, pour se poster de l'autre costé où estoit le Camp du Comte de Nassau. Le Comte voyant de loin tout en mouvement dans le Camp de Sickinghe, lui envoya un Gentilhomme pour sçavoir ce que c'estoit. Sickinghe lui répondit en colere : Allez dire au Comte de Nassau, qu'il n'aura pas le plaisir de me voir périr avec mon Armée, que je vais me camper à costé de lui, & que nous verrons ce qui arrivera. Il commença aussi-tost à faire marcher son Armée en ordre, comme s'il avoit esté à l'Ennemi, & cela obligea le Comte de Nassau à mettre aussi la sienne en bataille.

Le Chevalier Bayard leur fait lever le siege.

Cependant le Païsan, envoyé par Bayard, se sauva durant le tumulte, & vint lui raconter ce qui lui estoit arrivé. Le Chevalier se fût bon gré d'avoir si bien réussi; & voyant les deux Armées en presence, comme si elles avoient esté prestes à en venir aux mains; Donnons, dit-il, le signal de la bataille; & en même temps il fit faire une décharge d'artillerie, qui emporta quelques files des Troupes de Nassau. Néanmoins les deux Generaux se raccommoderent, après un éclaircissement: mais le Roy, à qui sans doute Bayard avoit communiqué son stratagème, ayant appris le decampement de Sickinghe, jetta par les quartiers abandonnez, un grand convoi & un secours d'hommes dans la Place, sous la conduite de François de Montgomeri, Seigneur de Lorges, & mit par ce renfort la Place en estat de resister jusqu'à l'arrivée du grand secours.

Le Comte de Nassau ne jugea pas à propos de l'attendre. Il fit embarquer son artillerie sur la Meuse, pour la transporter à Namur, & se

retira. Le Chevalier Bayard après la levée du siege, fut reçu du Roy avec toutes les marques d'estime qu'il méritoit, & honoré par ce Prince du Colier de l'Ordre de saint Michel, & d'une Compagnie de cent Hommes d'armes. On voit la joye que le Roy eut de cet événement, par la Lettre qu'il écrivit à Louïse de Savoye sa Mere.

1516.

A MADAME.

MADAME. Tout a seteur ynsy que je me vouloys metre o lyt est aryvé Laval, lequel m'a aporté la serteneté deu levemant deu Syege de Mesyeres, je croy que nos Anemys sont en grant pene, vu la onteuse reetrete qu'yl ont fet: Pour tout le your de demayn, je soré le chemyn qu'ys prandront. Et selon sela il nous fodra gouverner. Et s'yl on joié la passyon, nous jourons la vanyanse. Vous suplyant, Madame, vouloyr mander par-tout pour fere remercyer Dieu. Car sans poynt de fote il a montré se coup qu'yl est bon François. Et fesant fyn à ma Letre, remetant le tout seur le porteur, pry à Dieu qu'yl vous doynt tres bonne vye & longue.

Lettre que le Roy écrivit sur ce sujet: Copiée sur l'original qui est à la Bibliothèque de Mr l'Abbé Baluze.

Vostre tres-humble & tres obeyfant
Fyls FRANÇOIS.

L'Armée du Comte de Nassau toute délabrée, partie par les maladies, partie par les mauvais temps, se refit un peu par le pillage de la petite Ville d'Aubanton en Picardie, & de tout le Plat-pays, où elle exerça des violences & des cruautéz inouïes. On la poursuivit en vain, parce qu'elle avoit beaucoup d'avance: mais François de Bourbon, Comte de S. Pol, reprit Mouson, & le Duc de Vendôme s'empara de Bapaume & de Landreci, qu'il fit raser.

Le Roy animé par ces succez, entra plus avant dans le Pays-Bas avec tou-

Memoires du Bellai, liv. 1.

Il entre plus avant dans le Pays-Bas.

1516.

Angleria,
Epist. 748.

tes ses forces qu'il avoit réunies, pour aller presenter la Bataille à l'Empereur qui estoit à Valenciennes. Il fit passer le Comte de S. Pol au delà de l'Escaut, avec six mille hommes, sur un pont construit au dessous de Bouchain. L'Empereur ayant eu avis que les François se préparoient à passer l'Escaut, fit partir de Valenciennes douze mille Lansquenets & quatre mille chevaux, sous les ordres du Comte de Nassau, pour s'opposer au passage: mais quand ils arrivèrent, ils trouverent le pont fait, le Comte de S. Pol bien retranché entre des marais, & le Roy qui passoit avec le reste de l'Armée.

Cette promptitude déconcerta les Ennemis, & les fit penser à la retraite, qui n'estoit pas aisée. Ils avoient trois lieues de pleine campagne à passer: l'Avant-garde & la Bataille du Roy, composées de vingt-six mille hommes de pied, de seize cens Gendarmes, & d'une partie de la Cavalerie legere, estoient en estat de les suivre: mais ils échaperent, à la faveur d'un gros broüil ard qui se leva. On delibera nonobstant cela, si on marcheroit après eux. Les avis furent partages. Le Connestable, Monsieur de la Trimouille, le Maréchal de Chabannes, & les Commandans des Suisses vouloient qu'on les poursuivist: mais les autres Generaux, ou du moins le Maréchal de Chastillon, furent d'un sentiment contraire. Il s'en falloit bien que ce Maréchal n'eût l'experience & l'habileté du Connestable & des autres que j'ai nommez: mais il avoit la faveur de la Régente. Elle lui avoit recommandé d'empêcher que le Roy ne s'exposast trop, & il faisoit sa Cour à cette Princesse en contredisant le Connestable qu'elle haïssoit beaucoup. Le Maréchal commandoit l'Avant-garde avec le Duc d'Alençon, contre le droit du Con-

nestable, qui dissimula son chagrin, & ne le fit que trop connoître quelque temps après. Le Roy s'en rapporta au Maréchal. Ce Prince, malgré l'envie qu'il avoit de donner, se piqua de prudence à contre-tems, dans une occasion où il auroit peu hazardé, & se contenta de détacher quelque Cavalerie pour harceler l'Arrière-garde des Ennemis. Ce fut un effet du bonheur du jeune Empereur, qui fut si persuadé du danger de son Armée, quand il sçut le passage de celle de France, que dès la nuit il se retira dans le Comté de Flandre, suivi de cent chevaux seulement.

Le Roy envoya une partie de son Armée attaquer Bouchain, qui se rendit au Duc de Vendôme; & marcha avec le reste au secours de Tournay, que le Sieur de Liques assiegeoit depuis trois ou quatre mois. Sur ces entrefaites Mylord Chambellan arriva à l'Armée du Roy, & apporta un projet de Traité fait par les Plenipotentiaires d'Angleterre à Calais, où nonobstant une guerre si déclarée, ils traitoient de paix avec ceux du Roy & de l'Empereur. Mais avant que de parler de cette négociation, je raconterai ce qui se passa durant cette année sur les frontieres d'Espagne & d'Italie.

L'Amiral de Bonnivet estoit allé en Guyenne avec six mille Lansquenets, commandez par le Comte de Guise, quatre ou cinq cens Gendarmes, sous les ordres de François de Tavannes & de Villiers, & il devoit estre joint par un Corps de Gascons & de Basques qu'on levoit dans le Pays.

Estant arrivé à S. Jean de Luz sur la fin de Septembre, il fit divers mouvemens, qui tinrent les Espagnols dans l'incertitude s'il tourneroit vers Pampelune, ou vers Fontarabie. Après quelques marches & quelques contremarches, & la prise de quel-

M m m ij

1516.

Conquêtes
qu'il y fait.Memoires du
Bellai. l. 1.Fontarabie
investie par
l'Amiral de
Bonnivet.Belcarius,
lib. 16.

1516.

Annale de
France.Prise de cette
ville.

ques Chasteaux dans les montagnes, il fit passer la riviere d'Andaye aux Lansquenets, par un endroit où elle estoit guéable, quand la Mer estoit descenduë. Le Comte de Guise entra à leur teste dans la riviere, quoique bordée de l'autre costé d'un grand Corps de troupes Espagnoles, qui effrayées de cette hardiesse, lâchèrent le pied: la plupart se sauvèrent dans les montagnes, & quelques-unes dans Fontarabie; & cette Place, après la prise d'un Fort qui l'a couvroit, fut investie. Sa situation sur le bord de la Mer, à l'embouchure de la riviere d'Andaye, & dans un terrain aussi avantageux pour la défense, qu'incommode pour l'attaque, la faisoit passer pour imprenable, & les Espagnols avoient eu soin de la bien munir; parce qu'ils la regardoient comme une des clefs de l'Espagne: mais elle fut si vivement attaquée, qu'en peu de jours il y eut une brèche à la muraille. L'Amiral ne croyant pas cette brèche encore assez grande ni d'assez facile accez, accorda, contre son inclination, aux Gascons & aux Basques la permission qu'ils lui demandoient avec instance, de donner l'assaut. Ils s'y comportèrent avec beaucoup de vigueur, & Saint Bonnet, Curton, & Duras s'y distinguèrent. Les Espagnols le soutinrent vaillamment, & l'Amiral fit sonner la retraite, après une perte assez considerable. Cette tentative neanmoins ne fut pas inutile: car les Assiegez ayant fait épreuve de la bravoure des Assaillans, & voyant l'Amiral élever une batterie sur une hauteur d'où le rempart estoit vû de revers, desespérèrent de pouvoir soutenir un second assaut, & capitulerent. Le Gouvernement de la Place fut donné à Jacques de Daillon Seigneur du Lude, qui par la belle dé-

fense qu'il fit au siege de cette Place quelque temps après, répondit parfaitement à l'estime qu'on avoit marquée pour sa valeur, en la lui confiant. Mais les choses n'alloient pas si bien à beaucoup près au-delà des Alpes, que du costé des Pyrénées.

Le Pape gagné par l'Empereur, fit une Ligue avec lui, & renonça à celle qu'il avoit faite avec le Roy fort peu auparavant. Les raisons ou les prétextes ne lui manquoient pas pour justifier cette conduite. Il y en trouva dans la négligence du Roy à executer divers articles du Traité, & dans le peu de ménagement que Lautrec & Ménaut de Martres Evêque de Tarbes*, qui présidoit de la part du Roy aux affaires Ecclesiastiques du Duché de Milan, avoient pour le S. Siege. Ils refusoient de recevoir les Bulles, ou ne les mettoient en execution pour la distribution des Benefices, que quand & comme ils le jugeoient à propos, sans s'abstenir même de termes de mépris, à l'occasion des ordres & des remontrances qui leur venoient de ce costé-là. Mais le veritable motif, fut que l'Empereur promit au Pape de réunir au Domaine Ecclesiastique Parme & Plaisance, qui depuis plusieurs années avoient esté cedées aux François.

Ce fut un des principaux articles du Traité, qu'on eut soin de tenir fort secret. Les autres estoient, que le Pape & l'Empereur uniroient leurs forces, pour chasser les François du Milanez, & y establir François Sforce fils du fameux Ludovic, & frere de Maximilien, qui avoit cedé ses droits sur ce Duché au Roy l'an 1515; que l'Empereur donneroit une pension de dix mille ducats au Cardinal Jules de Médicis sur l'Archevêché de

1516.

Le Pape quitte le parti du Roy, & se ligue avec l'Empereur.

Articles du
Traité.Annales de
France.
Guicciard.
Lib. 14.
Belcar. l. 16.

* Nos Historiens l'appellent Ménard, & le disent Evêque de Tarbes, quoi qu'il eust permuté cet Evêché pour celui de Conserans avec Gabriel de Gramont. *Gallia Christiana.*

1516.

Tolede, & assigneroit un pareil revenu à Alexandre de Médicis fils naturel du défunt-Laurens de Médicis; que dans le Duché de Milan on ne se serviroit que du sel de Cervia, dont les Salines appartenoient au Pape, & qu'enfin l'Empereur seroit obligé de le secourir contre tous les Feudataires du S. Siege, qui refuseroient de s'y soumettre.

La Republique de Florence, dont les Médicis estoient les maîtres, & Frédéric de Gonfague Marquis de Mantouë, entrèrent dans cette Ligue; & il fut resolu d'attaquer les François en Italie par tant d'endroits, qu'il ne fut pas en leur pouvoir de résister. L'Empereur & le Pape négocièrent pour détacher les Suisses de l'alliance de France, par le moyen du Cardinal de Sion; mais ils n'en purent venir à bout: ils obtinrent seulement la permission de faire aussi des levées de Troupes dans les Terres des Cantons, à condition qu'ils ne fussent point employées contre le Milanez. Cette Ligue se fit à l'insçu de M. de Chièvres, qui avoit toujours esté pour maintenir la Paix entre la France & l'Empire. Le credit de ce Seigneur avoit diminué; & Mercurin Gatinara Italien, Chancelier de l'Empereur, habile Politique & grand Courtisan, commençoit à l'emporter sur lui. Il le comprit, quand il vit qu'on lui avoit fait mystere de cette Ligue; & l'on prétend que le chagrin qu'il en conçut, aussi-bien que de la mort du Cardinal Guillaume de Croy son frere, Archevêque de Tolede, contribuèrent beaucoup à la sienne. Elle arriva dans la Diete de Vormes, où l'Empereur se fit un grand mérite auprès du Pape de la proscription de Luther.

La conjoncture estoit favorable aux desseins de ce Prince & du Pape. Les Habitans du Milanez estoient très-mécontents du Gouvernement Fran-

çois, & une des plus grandes fautes que fit François I. à cet égard, fut de n'avoir pas après sa conquête imité la conduite de Louïs XII. en ce pais-là. La memoire de ce Prince y estoit encore en vénération. Ils se souvenoient avec admiration du pardon qu'il leur avoit accordé, du soin qu'il avoit toujours eu d'y envoyer des Gouverneurs sages & moderez, d'y faire observer une exacte discipline par ses Troupes, de ne donner aucune atteinte aux privileges, dont il leur avoit conservé la jouissance. C'estoit tout le contraire depuis que les François avoient reconquis cet Estat. Le Connestable de Bourbon, après y avoir commandé quelque temps, laissa cet emploi à Lautrec, homme brave & bon Capitaine, mais hautain & impérieux. On lui attribuoit la disgrâce du Maréchal de Trivulce, le plus illustre Seigneur du Pays, qui avoit rendu les plus signalez services à la Couronne, & à qui le chagrin de la mauvaise reception que lui fit le Roy, lorsqu'il arriva à la Cour, causa la mort. Ce fut Madame de Chasteaubriand sœur de Lautrec, de laquelle le Roy estoit fort amoureux, qui perdit Trivulce dans l'esprit de ce Prince. Il s'aperçut de sa disgrâce à Chartres, où la Cour estoit: car s'estant fait porter en chaise dans un endroit par où le Roy devoit passer, parce qu'il estoit boiteux, fort gouteux, âgé de quatre-vingts ans & très-cassé; le Roy ne fit pas semblant de le voir. Trivulce outré de ce mépris, s'écria: *Sire, ah! Sire, au moins un mot d'audience.* Le Roy sans rien répondre, tourna la teste de l'autre costé. Le chagrin le faisoit tellement, qu'il en fut frappé à mort, & s'alla mettre au lit. Le Roy l'ayant appris en fut fâché, & l'envoya visiter de sa part: mais il répondit, qu'il n'estoit plus temps. *Le dédain duquel il a usé envers moi, dit-il, & mon*

M m m iij

1516.

Brantome
dans l'éloge
de Jean-Jacques
Trivulce.

Les Milanois
mécontents du
Gouvernement
François.

1521.

dépit ont déjà fait leur operation en moi ; je suis mort.

Après tout, le mauvais office que Madame de Chasteau-briand avoit rendu à ce Maréchal, estoit fondé sur ce qu'il s'estoit fait recevoir Bourgeois des Cantons Suisses. Cette démarche donna au Roy de la défiance, à cause du voisinage de la Suisse & du Milanez : car Trivulce estoit un homme d'un esprit extrêmement remuant ; d'où vient qu'on lui mit sur son Tombeau pour Épitaphe : *Quiescit qui numquam quievit*, c'est-à-dire, Ici repose celui qui ne se donna jamais de repos.

On en bannit
un grand nom-
bre.
Memoires du
Bellai, liv. 1.

Cette mort avoit beaucoup aliéné de Lautrec l'esprit des Milanois ; & cette averfion, comme c'est l'ordinaire, retomboit sur toute la Nation. Lautrec étant venu en France pour épouser la fille de Monsieur d'Orval, on mit en sa place par interim Téligny Sénéchal de Rouergue, qui n'y fut pas plustôt arrivé, que par ses manieres douces, engageantes, populaires, il regagna le cœur des gens du païs : mais on le rappella presque aussi-tôt, pour mettre en sa place Lescun, dit communément le Marechal de Foix, frere de Lautrec, qui avoit les mêmes défauts que lui, & tint la même conduite. On refusa au Vice-Chancelier de Milan, Jérôme Moroné, homme qui avoit beaucoup contribué à la conquête du Milanez, une Charge de Maître des Requestes de l'Hôtel, qu'il avoit demandée avec beaucoup d'empressement. Ce refus, & la crainte qu'on ne l'arrestât comme un mécontent, le firent retirer à Trente sur les Terres de l'Empereur, auprès de François Sforce. On ne voyoit que des emprisonnemens, des bannissements, des confiscations de biens sur les moindres soupçons. On estoit persuadé que l'avarice des Commandans y avoit au-

tant de part, que le motif de la sûreté de l'Etat : & le nombre des bannis estoit si grand, qu'on disoit qu'il y avoit autant de personnes chassées de Milan, qu'il y en estoit resté. On exagéroit sans doute ; mais on devoit s'attendre que tant d'exilez ne manqueroient nulle occasion d'exciter des troubles ; & que ceux qui estoient demeurez dans le Païs, ayant des liaisons de famille & d'intérêt avec ceux qu'on avoit chassés, & appréhendant pour eux-mêmes un pareil traitement, feroient très-disposés à les seconder.

Ce fut en effet par ces Bannis que le desordre commença. Le Maréchal de Foix sçut qu'il y en avoit un assez grand nombre retirez à Buslet, petite ville appartenante à Christofle Palavicin, un des plus puissans Seigneurs du Parmesan. Il lui envoya un nommé Cardin de Crémone, pour lui ordonner de la part du Roy de ne les pas souffrir dans ses terres. On fit entendre à ce Seigneur, que Cardin venoit pour l'arrêter. Il s'en faisit, & le fit pendre ; mais en même temps il commanda aux Bannis de se retirer ; ce qu'ils firent, & se refugierent à Regio, ville qui appartenoit au Pape.

Le Maréchal sur cette nouvelle, remettant à un autre tems la punition de Palavicin, s'approcha de Regio dans l'esperance d'y surprendre les Bannis, & entre autres Jérôme Moroné : mais ils en furent avertis, & sortirent de la Place, avant qu'il y fust arrivé : cependant François Guichardin, Auteur de l'Histoire des Guerres d'Italie, qui estoit Gouverneur de Regio, aussi-bien que de Modene pour le Pape, prit ses sûretés contre la surprise.

Le Maréchal s'étant avancé avec quatre cens Lances le matin du jour de S. Jean Baptiste, envoya le Capi-

1521.

Desordre dont
ils furent cau-
se.

Guicciard,
14.

1521.

taine Bonneval prier le Gouverneur de Regio de lui accorder un abbouchement. Le Gouverneur, après qu'on se fust donné des assurances réciproques, se rendit à l'entrée du Ravelin de la porte de Parme. On fit ses plaintes de part & d'autre : le Maréchal, de ce que contre les Traitez faits avec la France, on recevoit les Exilez de Milan dans les Places du Pape; & Guichardin, de ce que le Maréchal estoit entré à main armée sur les Terres de l'Eglise.

Durant l'entretien il arriva, que contre l'ordre du Gouverneur on ouvrit une autre porte de la Ville, pour y faire entrer une charette chargée de farine. Bonneval qui estoit avec quelques Troupes de ce costé-là, voulut se servir de l'occasion pour y entrer, & entreprit de forcer le passage : mais il fut repoussé, & la porte fut fermée par ceux qui la gardoient. A l'occasion de cette attaque de Bonneval, ceux qui estoient sur la muraille, vis-à-vis du Ravelin, tirent sur les François de la suite du Maréchal. Alexandre Trivulce y reçut un coup de mousquet, dont il mourut deux jours après; & la seule crainte de blesser ou de tuer le Gouverneur, empêcha qu'on ne tirast sur le Maréchal, qui fut contraint d'entrer dans le Ravelin, sur la promesse que lui fit le Gouverneur de ne le pas retenir. Les autres s'enfuirent, & dirent au Prince de Bozzolo, qui estoit à quelque distance de là avec mille hommes d'Infanterie, qu'on avoit arresté le Maréchal : mais l'arrivée du Maréchal tira le Prince d'inquietude. Ce fait est raconté diversément dans quelques Memoires : mais je m'en suis rapporté à Guichardin, qui ne pouvoit en ignorer aucune circonstance, & ne paroist pas avoir eu raison de rien déguiser.

Le Maréchal qui avoit fait cette

1521.

expedition contre l'avis d'Alexandre Trivulce, apprehenda fort que le Roy ne l'en blamast, & envoya promptement la Mote-Groüin, Enseigne de la Compagnie de Loüis d'Ast, au Pape, pour l'assurer que ce qu'il avoit fait n'estoit point à dessein de rien entreprendre sur l'Etat Ecclesiastique; mais seulement pour donner la chasse aux Bannis de Milan, à qui Sa Sainteté ne pouvoit pas, selon les Traitez, donner azyle sur ses Terres.

Le Pape reçut très-mal la Mote-Groüin, & dit qu'il se ressentiroit d'un tel attentat. Il prononça sur le champ la Sentence d'excommunication contre le Maréchal, & assembla le Consistoire, où il invectiva fortement contre le Roy. Il s'estendit au contraire beaucoup sur les loüanges de l'Empereur, qui, en proscrivant Luther à la Diete de Vormes, s'estoit montré un digne Fils de l'Eglise, tandis que le Roy de France ne songeoit qu'à envahir les Etats du saint Siege. Il ajousta qu'il estoit resolu de se précautionner contre l'ambition de ce Prince, & de se joindre à l'Empereur pour la défense de l'Eglise, & qu'il ne pouvoit douter que ce ne fust là la volonté de Dieu, après la terrible maniere dont il venoit de châtier l'insolence des François, le jour même de la Feste du Prince des Apostres.

Il parloit d'un accident funeste arrivé ce jour-là à Milan. La foudre vers les six heures du soir tomba sur la Tour de la porte du Chasteau, où estoit le principal Magazin des munitions de guerre. Il y avoit deux cens cinquante milliers de poudre, douze cens pots à feu, six cens lances à feu, & une provision de sel pour cinq ans. Ce fut un fracas épouvantable. La Tour sauta en l'air, six toises de la courtine des deux costez de

Accident funeste arrivé à Milan.

1516.

la Tour s'éboulerent dans le fossé. Richebourg Capitaine du Chateau, trois cens hommes de la garnison, & plusieurs autres qui se promenoient sur l'esplanade, y périrent. Presque toutes les maisons du Chateau, & celles de la Ville qui en estoient les plus voisines, furent renversées; des pierres d'une énorme grosseur furent transportées à plus de cinq cens pas; & si les Chefs de la faction Imperiale, qui estoit déjà fort grosse dans la Ville, avoient eu assez de resolution & de presence d'esprit, rien ne leur estoit plus aisé que de s'emparer du Chateau, dans la consternation où la garnison se trouva. Mais ce qu'il y avoit de François, ou de Bourgeois affectionnez à la France, s'y rassemblèrent promptement, & firent une garde exacte, jusqu'à ce que cent Hommes d'armes arriverent de Novare; & les brèches furent réparées avec toute la diligence possible.

Le Pape ayant déclaré ses intentions aux Cardinaux, appella Jean Manuel Ambassadeur de l'Empereur, avec qui il fit semblant de conclure un Traité contre la France, qui estoit signé il y avoit plus de deux mois, & qu'on avoit même déjà commencé à executer.

Guicciard.
l. 14.

*Dessin de
surprendre les
François for-
mé par le Pa-
pe & par les
Imperiaux
sans succès.*

Le projet avoit esté de surprendre en même temps les François à Genes, à Come, à Plaisance, & à Parme, où le Pape & l'Empereur avoient des intelligences. L'entreprise sur Genes venoit d'estre faite, & avoit manquée. Jérôme Adorne, exilé de Genes, estoit venu sur les galeres du Royaume de Naples & de l'Estat Ecclesiastique avec deux mille fantassins Espagnols, auxquels se joignirent plusieurs Rebelles de la riviere de Genes. Il s'estoit présenté devant le Port de cette Capitale, & avoit compté sur le soulèvement que ses Partisans devoient faire en même temps dans la Ville:

mais Frégose, qui estoit Doge de Genes & grand ennemi d'Adorne, ayant eu avis de son approche, mit si bon ordre à tout, qu'il ne se fit aucun mouvement; & il avoit si bien pourvu à la garde du Port, que les Ennemis n'osèrent mettre pied à terre. Ils débarquerent pour la plupart à quelques lieues de là, & demurerent aux environs, en attendant ce que feroient les Bannis de Milan du costé de Parme & de Plaisance, dont le Maréchal de Foix dissipa aussi les desseins pour quelque temps, dans le voyage dont j'ai parlé, qu'il fit à Regio.

La conspiration contre la Ville de Come ne réussit pas mieux. Le Capitaine Garrou Basque, homme brave & vigilant, en estoit Gouverneur. Il apprit par divers avis, que Mainfroy Palavicin approchoit avec un Corps assez nombreux de Lansquenets & d'Italiens. Il fit aussi-tôt fermer les portes, joignit au petit nombre de Soldats François qu'il avoit, plusieurs Habitans, dont il se défioit le moins, & donna ordre toutefois aux Officiers d'avoir l'œil sur eux.

Palavicin se voyant prévenu, ne laissa pas de camper auprès de la Ville, sur la promesse que lui fit un Bourgeois de Come, nommé Antoine Rufquo, de percer la muraille derriere sa maison qui en estoit voisine, & de l'introduire par là dans la Ville pendant la nuit. Mais Garrou le prévint; car ayant reconnu la situation du Camp ennemi, où il vit qu'on ne faisoit pas fort bonne garde, il fit une sortie si à propos avec deux cens hommes, qu'il mit les Ennemis en déroute, en tua près de quatre cens, & le reste se sauva, partie dans des barques sur le Lac de Come, partie dans les Montagnes.

Il n'en demeura pas là: ayant sçu que Palavicin & la plupart des Lansquenets se retiroient par terre, il les suivit;

1516.

1521.

suivit ; & ayant pris le plus court par des chemins écartez qu'il connoissoit, il alla se mettre en embuscade à l'extrémité du défilé par où Palavicin ne pouvoit pas éviter de passer ; il le chargea en cet endroit si brusquement, qu'il le défit, le prit avec plusieurs Lansquenets, à qui il donna la liberté, & l'envoya prisonnier à Milan.

Danger où estoit le Milan.
Belcar. l. 16.

Cependant le Maréchal de Foix voyant la guerre déclarée, & qu'on l'attaquoit de toutes parts, envoya couriers sur couriers au Roy pour l'avertir du danger où estoit le Milan. Lautrec eut ordre de partir pour s'y rendre : mais il representa qu'il iroit inutilement ; qu'il n'y auroit que de la honte à gagner pour lui, si on ne lui donnoit de quoi payer les Soldats, & qu'il lui falloit au moins trois cens mille écus. Il n'y avoit point d'argent au Trésor Royal, qui avoit esté épuisé par des dépenses inutiles, en un temps où il ne pouvoit estre trop abondant. Le Roy, Madame la Régente, Jacques de Beaune, Baron de Semblançai Surintendant des Finances, promirent à Lautrec, même avec serment, qu'en arrivant à Milan, il y trouveroit les remises qu'il demandoit, & sur cette assurance il partit. On ne lui tint point parole : la Régente qui le haïssoit, parce qu'il ne daignoit pas lui faire sa Cour, & qu'il parloit trop librement de certaines galanteries dont on la soupçonnoit, détourna cet argent ; & Lautrec, faute de ce secours, se trouva dans un embarras extrême.

Thuanus l. 1.
Belcar. l. 17.

A son arrivée à Milan, il crut devoir faire sur Palavicin, un exemple capable de donner de la terreur à tous ceux qui seroient tentez de se révolter contre la France. Il le fit écarteler, quoique plusieurs des Juges eussent refusé de signer l'Arrest de sa condamnation, & que les plus moderez lui conseillassent de l'envoyer en

Tome V.

France, comme un ostage qui répondroit de la fidélité de beaucoup de Gentilshommes du pays, ses parens ou ses alliez. Une telle sévérité exercée sur un homme de naissance, sans doute à contre-temps, fit un très-méchant effet, & irrita bien plus la Noblesse du Milan, qu'elle ne lui inspira de soumission dans une conjoncture, où les mouvemens du dehors pouvoient aisément en faire naître au dedans de la Capitale même. Une circonstance rendit cette execution plus odieuse, ce fut que Lautrec confisqua tous les biens de Palavicin au profit de son frere le Maréchal de Foix ; cela fit croire que l'intérêt particulier avoit plus de part dans ce châtiment, que le service du Roy & le bien public.

Prosper Colonne, que le Pape avoit chargé de la principale conduite de la guerre, où il s'engageoit contre la France, estoit déjà à la teste des Troupes de l'Eglise ; quoique le titre de Capitaine general de ces Troupes fust destiné au Marquis de Mantouë, qui renonçant à l'alliance de la France, renvoya au Roy le Collier de l'Ordre qu'il en avoit reçu quelques années auparavant.

Le Pape se prépare à la guerre.

L'Armée des Confé'erez devoit estre d'environ dix-huit mille hommes d'Infanterie, partie Italienne, partie Espagnole, partie Allemande, partie Suisse & Grisonne, & de douze cens hommes d'armes, sans compter les Bannis de Milan, parmi lesquels estoient plusieurs Gentilshommes, qui avec leurs amis & leurs Vassaux, pouvoient faire un corps considerable. Le Vicechancelier Jérôme Moroné, quoiqu'il ne fust pas homme de guerre, faisoit croistre tous les jours cette Troupe par ses intrigues secretes, & débauchoit au Roy une infinité de gens du pays.

Et quasi consistoit l'Armée des Confé'erez.

Il s'en falloit beaucoup que Lau-

Faiblesse de

Nnn

Guicciard.
lib. 14.

1521.
celle du Roy.

trec put mettre en campagne une si nombreuse Armée, étant obligé d'avoir des Garnisons dans quantité de Places que les ennemis menaçoient. Il attendoit six mille hommes de France, & dix-mille Suisses car malgré les efforts du Cardinal de Sion, du Nonce du Pape, & de l'Envoyé de l'Empereur, les Cantons avoient consenti qu'on les levast pour le service du Roy. Les Venitiens en vertu du nouveau Traité conclu avec la France, devoient mettre en campagne six cens hommes d'armes & six mille fantassins; ils les promirent de bonne grace à Lautrec, & les firent en effet avancer sur les confins du Véronnois & du Bressan, & Alfonse d'Est, Duc de Ferrare, l'assura de tout le secours que son Pays ravagé depuis long-temps par les guerres, lui permettroit de lui donner.

Lautrec espera avec cela se soutenir sans faire de grandes pertes, résolu de ne rien hazarder, de temporiser, & de tenir seulement la campagne avec un Camp volant pour harceler les ennemis. Il comptoit beaucoup sur ce qu'il sçavoit que le Pape, qui avoit fait de grandes dépenses pour s'emparer du Duché d'Urbain, avoit peu d'argent; que l'Empereur attaqué en Flandre & en Biscaye, n'en auroit pas non plus beaucoup pour soutenir la guerre d'Italie, & que pour peu que l'on tint contre les premiers efforts, les Troupes de la Ligue se dissiperoient d'elles-mêmes, faute de paye.

Cependant Prosper Colonne, qui estoit déjà à Bologne avec les Troupes du Pape, & celles des Bannis, s'ennuyant d'attendre les Lansquenets & Don Ferdinand d'Avalos, Marquis de Pescaire, qui amenoit les Espagnols du Royaume de Naples, entra en campagne, après avoir suffisamment pourvu Imola, Ravenne, Modène & Regio, contre les entreprises que le

Duc de Ferrare pourroit faire, & vint se camper sur la Lenza dans le Parmesan, à cinq mille de Parme, à dessein de faire une tentative sur cette Place.

Lautrec ayant pénétré son intention, fit entrer dans Parme le Maréchal de Foix avec environ quatre cens hommes d'armes, & la crut en sûreté avec ce secours & deux mille Fantassins Italiens, que le Prince Frédéric Bozzolo y commandoit.

En effet, Colonne ayant appris l'entrée d'un si grand renfort, & sçu que l'Armée de Venise s'estoit avancée jusqu'à Pontévico sur l'Oglio, & que le Duc de Ferrare faisoit des levées de Troupes, n'osa entreprendre l'attaque de Parme avant la jonction des Confédérés.

Antoine de Léve arriva bien-tôt avec quatre cens Gendarmes Espagnols, & le Marquis de Mantouë à la teste d'un nombre considerable de ses propres Troupes. Aussi-tôt après leur arrivée, Colonne serra de plus près la Place, & s'occupa à détourner ou à dessécher quelques canaux qui en rendoient les approches plus difficiles, afin de commencer le Siege, dès que le Marquis de Pescaire & les Lansquenets auroient joint. Il avoit beaucoup d'inquietude au sujet de ces Lansquenets. Ils estoient dans le Trentin au nombre de quatre mille, avec deux mille Grisons, & faisoient difficulté de marcher, si on ne leur donnoit d'avance la paye de plusieurs jours. On trouva le moyen de les satisfaire: mais il restoit encore un grand obstacle; c'estoit qu'il leur falloit traverser le Pays des Venitiens, qui à la priere de Lautrec se mettoient en devoir de s'y opposer, ou plustôt ils en faisoient le semblant; car suivant leur politique ordinaire, ils ne vouloient que sauver les apparences; & apprehendant que la guerre ne se

1521.

Memoires du
Bellai liv. 2.

Les Confédérés
veulent
faire le siege
de Parme.

Gucciard.
l. 14.

1521.

fit dans leur pays, ils laissèrent passer les Allemans, après avoir fait mine en quelques occasions de vouloir leur disputer le passage. Les Lansquenets arrivèrent donc au Camp devant Parme, presque en même temps que le Marquis de Pescaire s'y rendit, avec deux mille fantassins Espagnols, & trois cens Gendarmes de la même Nation. L'Armée fut encore renforcée des trois mille hommes qui avoient esté inutilement employez à la tentative de Gènes, dont j'ai parlé, & ainsi elle se trouva en état de faire le siege de Parme. Mais quand se vint au point de l'exécution, on en envisagea de plus près les difficultez; & Prosper Colonne, dont le flegme ne s'accommodoit pas des entreprises trop hazardeuses, proposa les raisons qui le faisoient balancer.

Raisons qui sembloient devoir les en détourner,

Il representa que la lenteur des Troupes à venir au rendez-vous, avoient fort changé le système; que la Garnison estant assez nombreuse & commandée par des Chefs tels que le Marechal de Foix & le Prince de Bozzolo, la défense seroit opiniastre; que Lautrec s'approchoit; qu'on l'attendoit de jour à autre à Crémone; qu'il avoit déjà reçu quelques Troupes de France; que les Suisses estoient en marche pour le joindre; qu'avec de si puissans renforts, & ceux qu'il pouvoit tirer de l'Armée Vénitienne, il ne laisseroit pas prendre la Place à sa vûë; que venant avec des Troupes nombreuses & fraîches, attaquer celles des Alliez, qui seroient fatiguées & diminuées pour peu que le siege durast, la partie ne seroit pas égale, & que ce seroit fort mal débiter, que de commencer la guerre par se faire battre, ou par lever un siege. Après cela il ouvrit un autre avis, qui fut de détacher brusquement une partie de l'Armée, & de l'envoyer à Plaisance, où il n'y avoit qu'une très-petite gar-

nison & très-peu de Canon, & dont les Bourgeois n'avoient pas moins d'inclination à retourner sous l'obéissance du saint Sege, que ceux de Parme; il dit qu'il croyoit cette conquête immanquable. Il apporta diverses raisons pour en montrer l'importance, & conclut à y marcher.

L'autorité de ce General, estimé pour sa valeur & pour son experience, fit pencher le Conseil de guerre de ce costé-là, malgré divers motifs qu'on fit valoir contre son avis: mais quand il fut question de regler la marche de l'armée, Prosper Colonne ayant destiné pour l'avant-garde, qu'il prétendoit conduire, une partie de l'Infanterie Espagnole, le Marquis de Pescaire, dont la jalousie avoit déjà paru contre lui en plusieurs rencontres, s'y opposa, & dit qu'étant Capitaine general de l'Infanterie Espagnole, il ne souffriroit pas qu'elle marchast sous d'autres que sous lui.

Guicciardini
liv. 14.

Cette dispute suspendit quelques jours l'exécution de l'un & de l'autre projet, jusqu'à ce que François Guichardin, Commissaire Apostolique dans cette armée, prévoyant les inconveniens d'un plus long délai, les obligea de prendre leur parti, & il fut résolu que l'on commenceroit incessamment le siege de Parme, selon le premier dessein.

On fit les approches, & on dressa les batteries contre la porte de sainte Croix, du costé de Plaisance. Ce quartier de la Ville qu'on attaquoit, & qui s'appelloit Codiponté, estoit séparé du reste par la riviere de Parme. Il estoit très-foible & de très-difficile défense. Le canon y fit en peu de temps une brèche large de cinquante pas. Les Assiégeans faisoient de ce costé-là un feu continuel: & ce fut en cette occasion qu'on se servit pour la premiere fois, au moins en Italie

Ils ne laissent pas de l'entreprendre

1521.

Memoires du
Bellai, liv. 1.

(a) de ces grosses arquebuses, dont les Espagnols ont conservé l'usage jusqu'à nos temps, & dont la pesanteur empêchoit qu'on ne les mist en jouë sans le secours d'une fourchette, sur laquelle on les appuyoit par le bout.

Les Assiegez voyant les Ennemis disposer tout pour l'assaut, qu'il estoit impossible de soutenir, abandonnerent ce poste, & se retirerent la nuit dans l'autre partie de la Ville, au-delà de la riviere, sans que les Assiegeans s'en apperçussent, que le lendemain matin. Le Maréchal de Foix fit avertir Lautrec, qu'il ne pourroit pas tenir encore trois jours, la plupart de l'Infanterie ayant deserté, & qu'il seroit contraint de capituler, s'il tardoit plus long-temps à le secourir.

Lautrec avoit déjà passé le Pô avec cinq cens Lances, cinq mille Suisses & quatre mille Fantassins François. Il eût été bien-aise d'attendre encore six autres mille Suisses qui devoient bien-tôt arriver; mais pressé par le Maréchal de Foix, il vint se camper sur le Taro, à deux lieues & demie de Parme. Quelque semblant qu'il en fît, il ne vouloit point hazarder la bataille; & son dessein, en s'approchant si près de Parme, estoit moins de combattre, que d'estre à portée de favoriser la retraite de la Garnison, qui pouvoit, absolument parlant, s'échapper par le costé de la Ville opposé à l'attaque. Il s'assûroit du moins que sa présence feroit accorder à son frere telle capitulation qu'il souhaiteroit. On avoit en effet déjà commencé à traiter, & le Prince de Bozzolo, qui avoit esté blessé d'un coup de mousquet à l'épaule, avoit fait porter quelque parole au Marquis de Pescaire: mais il y

eut une autre dénoüement, auquel on ne s'attendoit pas, & qu'on crut même n'avoir pas esté concerté avec Lautrec.

Ce General avoit donné au Duc de Ferrare, pour garder sa frontière, cent Hommes d'armes, deux cens Hommes de Cavalerie legere, & deux mille Fantassins. Le Duc se mit en campagne avec ce petit Corps & douze pieces de canon; prit Final, & le Chasteau de S. Felix, & s'approcha de Modène.

Cette Place se trouvoit fort dégarnie. Les Generaux des Conféderez appréhenderent qu'il ne s'en emparast: ils convenoient que la perte de cette Place ne seroit pas assez récompensée par la prise de Parme, où même l'on seroit en danger de se voir couper les vivres, qu'on ne tiroit que du Boulonnois, Modène estant entre deux. De plus, il avoit à craindre que si on prenoit d'assaut la partie de la Ville de Parme qui restoit aux François, les Soldats ne s'abandonnassent au pillage; que pendant ce temps-là Lautrec ne forçast le Camp; qu'il n'entraist par la brèche du Codiponté, & ne profitast du désordre, pour défaire l'Armée après sa victoire.

Prosper Colonne prévoyoit tous ces dangers; mais il se contentoit de les exposer, sans oser conclure à lever un siege si avancé: surquoi le Marquis de Pescaire prenant la parole, dit: je vois bien que nous sommes tous d'un même avis; mais que personne ne veut en paroître l'auteur. Pour moi, ajouta-t'il, qui n'ai en vûë que le bien commun, je conclus, sur les raisons déjà alléguées, à lever le siege. Dès qu'il eust fait cette ouverture, tous les autres Generaux parlerent de même. Il n'y eut

1521.

(a) Je dis en Italie, & c'est ainsi qu'on doit entendre ce que dit M. du Bellai dans ses Memoires: car le Maréchal de Fleuranges dans les siens parle plusieurs fois de ces Arquebuses, dès le temps de Louis XII.

1521.

qu'Antoine de Lève qui proposa un autre expédient ; ce fut qu'avant que d'abandonner entièrement cette entreprise , on allast attaquer Lautrec dans son Camp , & que si on le battoit , on reviendrait au siège. Mais l'affaire parut trop hazardeuse ; & ce sentiment ne fut suivi de personne.

Guicciardini
lib. 14.

Toutefois les deux Generaux , avant que de prendre leur dernière resolution , demanderent à Cuichardin Commissaire Apostolique , comment il croyoit que le Pape recevrait cette nouvelle ? Le Commissaire , sans répondre d'abord , fit lui-même une autre question , sçavoir s'il estoit impossible de forcer ce jour-là même les François ? On ne le peut faire , reprit le Marquis , ni aujourd'hui , ni demain , ni après demain. Cela supposé , dit le Commissaire , je puis vous assurer que la levée de ce siège chagrinerait fort le Pape : mais que supposé les inconveniens que vous trouvez à le continuer , il seroit de vostre avis s'il estoit ici.

Et sont con-
traints de le
lever.

Après cette réponse , on se disposa à la retraite , qui se fit en grand desordre , & l'on blâma beaucoup Lautrec d'avoir laissé aller les Ennemis , sans les charger en une conjuncture si favorable ; mais il se crut trop heureux d'avoir sauvé Parme , & fait échoier la première entreprise de la Ligue. Elle ne manqua que par la lenteur des Assiegeans , & par la mesintelligence des deux Generaux , qui retarda l'attaque de plusieurs jours , & donna le tems aux François de les mettre dans l'embaras , où ils se trouverent.

Les Conféderez passerent promptement la Lenza , & s'approcherent de Regio , résolus de se retirer encore plus loin , si les François les suivoient ; mais Lautrec ne pensant qu'à mettre Parme hors d'insulte , s'y arresta. Il se contenta de prendre quelques Châ-

teaux aux environs de la Ville , afin d'en éloigner les Ennemis le plus qu'il pourroit , & repassa le Pô à Crémone , pour aller couvrir le Milanez , menacé d'un costé par l'Armée qui venoit de lever le Siège de Parme , & de l'autre par un Corps de six mille Italiens , qui devoient bien-tôt estre joints par douze mille Suisses , que le Cardinal de Sion avoit obtenus des Cantons après bien des refus : car outre le Traité qu'ils avoient avec la France , ils avoient une Loy parmi eux qui défendoit de donner par autorité publique des Troupes à un Parti , quand ils en avoient accordé à l'autre. Cette Loy s'interpretoit en ce sens , qu'ils ne pourroient pas fournir en même tems aux deux Partis , des Soldats qui combattissent de part & d'autre sous les Etendarts des Cantons ; mais les particuliers , à moins d'une défense très-expresse , pouvoient s'enrôler sous les drapeaux de quelque Etat que ce fust. Après bien des délibérations ils accorderent les douze mille hommes au Cardinal de Sion , à Ennio Evêque de Veruli , & à l'Envoyé de l'Empereur ; mais à une condition , qu'ils ne seroient point employez à attaquer le Milanez. Le Cardinal les reçut à cette condition , dans l'esperance , quand il les auroit une fois , de les engager à force d'argent , à faire ce qu'il voudroit , ou du moins à prendre Parme & Plaisance , qui n'estoient point censées du Milanez ; mais qu'on pouvoit regarder comme des Places détachées du domaine de l'Eglise.

Lautrec avoit aussi reçu un renfort de dix à douze mille Suisses , & estoit campé avec eux au-delà du Pô , dans le Crémonois. Prosper Colonne avoit passé cette riviere avec son Armée à Berselle le premier jour d'Octobre ; & on prétend que Lautrec manqua encore une belle occasion

1521.

1521.

d'en défaire l'Avant-garde, le reste n'ayant pû passer ce jour-là pour la soutenir : mais il est bien plus facile aux Historiens de marquer les fautes d'une campagne, qu'aux plus grands Capitaines de les éviter toutes ; & souvent on leur en attribue, qui ne paroissent telles, que parce qu'on n'est pas assez instruit des circonstances où ils se trouvent. Il faut avouer cependant qu'on en reproche tant à Lautrec durant le cours de cette expedition, qu'on ne peut pas douter qu'il n'en ait commis au moins quelques-unes ; & vû la situation où se trouvoient les affaires de France dans le Milanez, il n'en pouvoit commettre aucune qui ne dût avoir de grandes conséquences. Son opiniâtreté naturelle, sa fierté, & la peine qu'il avoit à se soumettre aux lumières d'autrui, pour ne pas convenir que les autres voyoient quelquefois plus clair que lui, produisoient ce méchant effet. Un pareil entêtement fut encore la cause qu'il manqua de défaire l'Armée des Conféderez à Rebec sur l'Oglio, s'étant obstiné à différer de les attaquer, contre l'avis des autres Généraux ; de sorte qu'après que les Ennemis se furent tirez du mauvais pas où ils s'estoient engagez, & qu'ils se furent mis en sûreté à Gabionetta, où ils se retrancherent ; les Capitaines Suisses de l'Armée Françoisse dirent en raillant, qu'on leur devoit la solde extraordinaire qu'on avoit coutume de leur donner après une Victoire ; parce qu'ils avoient fait de leur costé tout ce qu'il falloit pour la gagner, pressant le General de ne pas laisser échaper une si belle occasion. Les ennemis en convinrent eux-mêmes, & confesserent qu'ils estoient perdus, si on les eust attaquez.

Guicciardine.
L. 14.

Ils passerent l'Oglio à Gabionetta ; & pour s'éloigner encore de l'Armée Françoisse, ils allerent se camper à Of-

tiano. Il ne faisoient tous ces mouvemens, que pour donner le tems de les joindre, aux douze mille Suisses que le Cardinal de Sion leur amenoit. Ceux-ci, après bien des difficultez sur la défense qu'ils avoient des Cantons d'entrer dans le Milanez, se laisserent enfin gagner par le Cardinal. Les quatre mille du Cantons de Zurich tinrent plus ferme, mais un peu après, ils suivirent l'exemple des autres.

Les Cantons en ayant esté avertis, & ne pouvant souffrir que douze mille Suisses d'une part, & autant de l'autre, fussent tous les jours sur le point de s'égorger les uns les autres, leur envoyèrent ordre de quitter les deux Armées, & de retourner dans leur Pays. La difference qu'il y eut pour l'exécution de cet ordre, fut que le Cardinal de Sion en ayant esté averti trouva moyen d'arrester & de corrompre le Courier, qui le portoit à l'Armée des Conféderez, & qu'il fut publié dans celle de France.

Belcarus.
Lib. 16.

Les Suisses ne l'eurent pas plustôt reçu, qu'ennuyez d'une si longue campagne, & de la fatigue du campement, (car on estoit alors au mois de Novembre, & les pluies inondoient tout le pays) & sur-tout chagrins de ce qu'on ne les payoit point, partirent sur le champ, malgré les remontrances & les prieres du General, qui ne put en retenir que trois ou quatre mille.

Les Suisses
quittent l'ar-
mée du Roy.

Ce départ le déconcerta entierement. Tout ce qu'il put faire, fut de jeter quelques Troupes dans Crémone & dans Pizigithoné, & de s'aller camper à Cassano avec le peu qui lui restoit, pour défendre le passage de l'Adda à l'entrée du Milanez : mais deux ou trois jours après il se laissa surprendre par Prosper Colonne, qui ayant secrettement assemblé quelques barques, fit passer de l'Infan-

1521.

terie vers Vauri à une lieuë & demie au dessus de Cassano, où il n'y avoit qu'une Garde de Cavalerie peu nombreuse. Le Maréchal de Foix y accourut au bruit des Arquebusades: il y eut une assez rude escarmouche, mais les Troupes des Ennemis grossissans à tous momens, il ne put soutenir leur feu, & fut obligé de se retirer.

*Se joignent
aux Confédé-
rés.
Memoires du
Bellai. l. 2.*

Pour comble de malheur, le Cardinal de Sion non seulement trouva moïen d'arrester les Suisses de l'Armée des Alliez, malgré les ordres des Cantons; mais encore il parla si fortement à ceux de l'Armée Française, qui se retiroient, qu'il les engagea presque tous à le suivre: de sorte que l'Armée des ennemis grosse des propres Troupes de Lautrec, lui devint infiniment supérieure. Ainsi ce General estant hors d'estat de tenir la campagne, ne pensa plus qu'à sauver Milan, où il alla en grande haste.

Ce passage de l'Adda augmenta de beaucoup la réputation que Prosper Colonne avoit déjà de grand Capitaine. Il la soutint dans la suite mieux que jamais; & profitant de l'ardeur qu'il voyoit dans ses troupes, il suivit Lautrec, & vint se camper à Margnhan, résolu de faire une tentative sur Milan; ou s'il n'en trouvoit pas une occasion favorable, de rabattre sur Pavie, dont Lautrec avoit tiré la garnison pour la faire entrer dans Milan.

Il demeura là trois jours en attendant son artillerie, qui n'avoit pû suivre à cause des mauvais chemins: & comme ses partis battoient la campagne aux environs, on lui amena le vingt-troisième de Novembre un paysan qu'on avoit pris sortant de Milan, qui lui dit que les Partisans que l'Empereur y avoit, l'envoyoient vers le Vicechancelier Jérôme Moroné, dont j'ai déjà souvent parlé, & qui estoit

1521.

comme l'ame de la conspiration contre la France, pour lui dire que si l'Armée s'approchoit ce jour-là de Milan, infailliblement le peuple livreroit la Place, tant la consternation estoit grande parmi les Troupes Françaises; mais que si on leur donnoit le temps de se reconnoître, elles estoient encore assez fortes, pour contenir les Bourgeois & se bien défendre.

Prosper Colonne ne crut pas devoir mépriser cet avis. Il fit partir le Marquis de Pescaire avec ses Bandes Espagnoles, qui ayant toujours marché en Bataille, arriva au commencement de la nuit à la Porte du Fauxbourg, appelée la Porte Romaine. Il fit avancer quelques Mousquetaires jusqu'au pied du ravelin, où il y avoit un corps de garde de Vénitiens: & c'estoit plustost pour voir quelle contenance ils feroient, que par l'esperance de les chasser du ravelin: mais la peur saisit tellement la sentinelle & les autres soldats, que sans tirer un seul coup de mousquet, ils s'enfuirent. Les Espagnols sautèrent aussitost dans le ravelin, & commencèrent à courir après la garde. Un autre Corps de garde de Suisses, qui estoit proche, prit pareillement l'épouvante. Theodore Trivulce, qui estoit malade au lit dans une maison voisine, se leva, & vint au bruit sans cuirasse & sans casque; il fut blessé d'abord, & en même temps enveloppé, & pris prisonnier, aussi-bien que Jules de S. Séverin, & le Marquis de Vigevano; & peu s'en fallut, que le Provediteur André Gritti ne fust aussi enlevé.

*Milan surpris
par ceux-ci.*

Le Marquis de Pescaire ne demeura pas en si beau chemin. Il soutint les premiers soldats par les Troupes qu'il détachoit les unes après les autres; & se voyant maître du Fauxbourg par la fuite de tous les soldats, il poussa

1521.

jusqu'à la porte de la Ville, & la trouva occupée par des Partisans de la faction Gibelline, qui l'y reçurent avec de grands cris de joye.

Il avoit dès le commencement de l'action envoyé avertir de son premier succès le General Colonne, qui le suivoit de près, accompagné du Cardinal de Médicis & du Marquis de Mantouë. Ils entrèrent avec la plupart de l'Armée par la Porte de Pavie pouvant à peine comprendre, comment ils avoient osé tenter une telle entreprise, & étant encore plus surpris de la facilité avec laquelle elle leur réussissoit.

Mémoires du Bellai, liv. 2.

Tout ce que Lautrec crut pouvoir faire de mieux dans cette surprise, & dans la défiance où il estoit des Bourgeois de Milan, fut de rassembler ses soldats dans l'esplanade du Chateau. Il laissa dans cette Forteresse pour y commander, un Seigneur Gascon nommé Mascaron, avec autant de troupes qu'on pouvoit y en nourrir pendant quelques mois; & sans attendre le jour, il prit le chemin de Come, ayant encore avec lui cinq cens hommes d'armes, trois à quatre mille Suisses, & quelque peu d'autre Infanterie. Le Provéditeur André Gritti le suivit avec les Troupes Vénitiennes, au nombre de six mille fantassins & de quatre cens hommes d'armes.

Ils arrivèrent à Come à la pointe du jour, où les Suisses sans attendre de nouvel ordre, quitterent l'Armée pour retourner dans leur pays. Lautrec ainsi abandonné, laissa dans Come le sieur de Vandenesse frere du Maréchal de Chabannes, avec cinq cens fantassins & cinquante hommes d'armes, & passa l'Adda à Lecco avec les Vénitiens, pour mettre ces cinq cens hommes d'armes en quartier de rafraîchissement sur les Terres de la Republique.

Autres places

Le General Colonne profitant de la

consternation des François & de leurs Partisans, fit divers détachemens pour se saisir des autres Places du Milanez. Pavie, Lodi, Plaisance & Parme se rendirent sans résistance. Crémone se révolta; mais le Capitaine Janot d'Herbouville Commandant du Chateau en ayant donné avis à Lautrec, ce General y conduisit ses cinq cens hommes d'armes avec une extrême diligence. Il entra par le Chateau, remit les Bourgeois dans le devoir; & les Troupes ennemies qui accouroient pour s'emparer de cette Place, furent obligées de retourner sur leurs pas. Vandenesse se défendit quelque temps dans Come où le Marquis de Pescaire l'assiégea; mais n'ayant pas de quoi tenir plus long-temps, il fit sa capitulation, qui ne fut pas observée.

1521.

qu'ils prennent sans résistance.

Tant d'heureuses nouvelles venoient au Pape les unes après les autres, & le mettoient au comble de sa joye. Il avoit dit plusieurs fois, qu'il mourroit content, pourvu qu'il vît Parme & Plaisance enlevées aux François: sans doute qu'il auroit souhaité goûter ce plaisir plus long-temps qu'il ne fit: car quatre ou cinq jours après la prise de Milan & de Plaisance, il fut attaqué d'une fièvre, qui en trois jours le mit au tombeau le premier de Decembre, qui fut le jour même qu'il scût la réduction de Parme, à la fin de la quarante-fixième année de son âge, & dans la neuvième de son Pontificat: exemple qui montre que ceux qu'on élève de si bonne heure sur le Trône de Saint Pierre, ne sont pas toujours ceux qui l'occupent le plus long-temps. Le bruit courut, sur des conjectures generales, qu'on avoit avancé ses jours par le poison; & on ne manqua pas de faire tomber le soupçon sur la France, avec laquelle il estoit en guerre. On arresta pour ce sujet Bernabo Malaspina son Camerier: mais le

Mort du Pape.

Guicciard. l. 14.

1521.

le Cardinal de Medicis étant arrivé à Rome, le fit lui-même mettre hors de prison, trouvant cette calomnie sans fondement, & appréhendant, s'il en eust usé autrement, d'irriter contre lui le Roy de France.

*Négociations
de paix entre
l'Empereur &
le Roy.*

Telle estoit la situation des affaires d'Italie sur la fin de l'an 1521. pendant laquelle, nonobstant que la guerre fust allumée de tous costez, les Plenipotentiaires de l'Empereur & ceux du Roy furent plusieurs mois assemblez à Calais, pour travailler à la Paix entre ces deux Princes, par la médiation du Roy d'Angleterre & le ministère du Cardinal de Volfey.

*Angleria,
Epist. 740.
Memoires du
Bellai, liv. 1.*

Le Chancelier du Prat, le Premier Président Jean de Selve, & le Maréchal de Chabannes, furent chargez par le Roy de cette négociation. Le Chancelier Gatinara y fut employé par l'Empereur. Jerosme Ginutio Evêque d'Ascoli Nonce du Pape y assista, & le Cardinal de Volfey, représentant le Roy d'Angleterre, eut l'honneur d'estre regardé comme le seul Arbitre de ces grands différends.

Il estoit difficile que la chose tournast à l'avantage du Roy. A la verité le Cardinal de Volfey souhaitoit l'accommodement qui pouvoit lui attirer de la consideration à la Cour des deux Rois, au lieu que si la guerre continuoit, il perdoit les bonnes grâces de l'un des deux, l'Angleterre ne pouvant guères se dispenser de prendre parti pour l'un contre l'autre: mais le Nonce agissant conformément aux intentions du Pape, pensoit à fomenter la guerre, en affectant seulement les apparences de neutralité. Car dans le temps que cette Assemblée se tenoit, il ne s'estoit pas encore ouvertement déclaré pour l'Empereur. Pour ce qui est de Gatinara, il estoit dans les mêmes sentimens que le Nonce, résolu de ne conclure la Paix, qu'à des conditions qui lui pourroient

Tome V.

faire un grand honneur & un grand merite auprès de son Maistre.

Le Cardinal de Volfey, nonobstant le peu de disposition qu'il voyoit à réussir, fit commencer les Conférences. Il s'adressa d'abord au Nonce, pour sçavoir de lui les ordres qu'il avoit du Pape. Il répondit qu'il n'avoit point d'autre commission, sinon d'assurer les deux Partis, que Sa Sainteté souscriroit aux conditions du Traité, dès là qu'elles seroient raisonnables. Les Chanceliers des deux Princes parlerent ensuite, & tous leurs discours ne furent que des plaintes reciproques. Gatinara s'appliqua sur tout à prouver que le Roy de France avoit esté l'agresseur, en portant la guerre en Espagne, & en faisant agir sous-main Robert de la Mark contre l'Empereur. Le Chancelier du Prat répondit que tout le tort estoit du côté de l'Empereur, qui avoit refusé de donner satisfaction au Roy sur l'article de la Navarre, à quoi il s'estoit engagé par le Traité de Noyon. Il nia que le Roy eust eu aucune part à l'entreprise de Robert de la Mark, & tous deux conclurent que le Roy d'Angleterre devoit se déclarer pour leur Maistre, ayant promis de le faire contre celui qui romproit la Paix.

Cinq Conférences se passerent dans ces contestations sur ce fait essentiel dont il estoit difficile de convenir, & l'on n'y delibera sur aucuns moyens de Paix. Le Cardinal de Volfey ne laissa pas d'en proposer quelques uns, qui ne furent agréés ni de part, ni d'autre. Gatinara montra son éloignement de la Paix, par les deux qu'il proposa. Le premier, qu'on restituast à l'Empereur le Duché de Bourgogne, qui avoit esté possédé par ses Ancêtres: & le second, qu'on le tint quitte de l'hommage pour les Comtez d'Artois & de Flandre, n'estant

O o o

1521.

*Ouverture des
Conférences.
Angleria,
Epist. 740.*

*Elles sont im-
tiles pour la
Paix.*

*Polydor,
Vergil.
lib. 27.*

1521.

pas convenable, disoit-il, qu'un Empereur fist hommage à un Roy de France.

Memoires du
Bellai, liv. 1.

Le Chancelier du Prat rejetta hautement, comme il le devoit, de telles propositions. Ce qui n'empêcha pas le Cardinal de Volfey de faire un projet de Paix, qu'il envoya aux deux Princes par Mylord Chambellan & par le Prieur de saint Jean. Selon ce projet, l'Empereur devoit retirer ses Troupes du Milanez & de devant la Ville de Tournay, que le Général de Lique assiegeoit depuis quatre ou cinq mois. Le Roy devoit rappeler aussi les siennes des Pays-Bas & des environs des Pyrénées; & s'il restoit quelque differend touchant les Places prises de part & d'autre, le Roy d'Angleterre devoit en estre l'Arbitre.

Reddition de
Tournai.Angletia,
Epist. 748.

Le projet fut apporté au Roy dans le temps qu'il marchoit aux Ennemis, pour faire lever le siege de Tournay. Il l'agréa; & pour n'y point mettre de nouvel obstacle, il suspendit sa marche, & s'arresta entre l'Escaut & la Scarpe, faisant en cela une faute qu'il ne lui fut pas possible de réparer. Au contraire, l'Empereur par le conseil du Chancelier Gatinara, & sur les bonnes nouvelles qu'il recevoit d'Italie, ne voulut point accepter ce projet, à moins qu'avant toutes choses, on ne lui rendit Fontarabie, dont il venoit de sçavoir la prise. On contesta cinq ou six jours sur cet article, pendant lesquels il survint de si furieuses pluies, & les rivières se deborderent tellement, que le Roy ne crut pas pouvoir prudemment s'engager plus avant dans les Pays-Bas. Il retourna sur ses pas vers Doüai, & cette contremarche obligea Tournai à se rendre, après cinq ou six mois d'un siege soustenu avec beaucoup de résolution.

Fin de la Cam-
pagne.

On se dedommagea un peu de cette

perte par la prise de la Ville & du Chasteau de Hedin, de Bapaume, de Bouchain, & de quelques autres petites Places des environs, qui se rendirent au Connétable. C'est ainsi que se termina la Campagne: & comme il n'y avoit plus d'esperance de Paix, les deux frontières furent désolées pendant l'hyver par les courses continuelles des Partis.

La mort du Pape qui arriva sur ces entrefaites, déconcerta un peu les Conféderez. Prosper Colonne & Jérôme Moroné qui prit la qualité d'Ambassadeur de François Sforce, qu'on devoit, selon le Traité fait par le feu Pape avec l'Empereur, rétablir dans le Duché de Milan, comme dans l'heritage de ses peres, licentierent les Suisses, les Grisons & l'Infanterie Italienne, que le saint Siege avoit soudoyez jusqu'alors. Ils mirent la Cavalerie en quartier dans le Plaisantin & dans le Parmesan: les Lanfquenets & l'Infanterie Espagnole furent distribuez en divers postes: on ne laissa dans Milan qu'autant de Soldats qu'il en falloit pour défendre les retranchemens qu'on avoit faits devant le Chasteau; & Moroné se servit de tout son crédit & de toute son adresse pour faire contribuer le peuple aux dépenses de la guerre. Il employa sur tout pour cet effet l'éloquence d'un Augustin nommé André de Ferrare, grand Prédicateur, qui réussit au-delà de tout ce qu'il en pouvoit esperer: car il peignit si vivement les divers accidens qui avoient causé une révolution si inesperée, qu'il vint à bout de faire regarder les François comme des ennemis de Dieu, sur lesquels il avoit appesanti sa main, pour les punir de leurs excès & de leurs cruautés; de sorte que les Bourgeois donnoient liberalement tout ce qu'on leur demandoit; & pour me servir de l'expression de nostre Historien, tel

1521.

Journal de
Loüise de Sa-
voye.Memoires du
Bellai, liv. 1.Memoires du
Bellai, liv. 1.

1521.

qui n'avoit que deux écus vaillant, en portoit un volontiers, pour achever d'exterminer les François en Italie.

Mais ce qui releva le plus les espérances de la Ligue contre la France, fut l'élection d'un Pape le plus favorable qu'elle eust pû souhaiter, & qu'elle n'auroit jamais osé espérer. Ce fut le Cardinal Adrien Administrateur du Royaume d'Espagne pendant l'absence de Charles V.

1522.

Le nouveau Pape favorable à l'Espagne, Angleria, epist. 750.

Jamais election ne surprit davantage Rome, & toute l'Europe. Il estoit absent & étranger, & on ne l'avoit jamais vû en Italie. On ne fit pas seulement d'abord mention de lui durant le Conclave. Plusieurs autres estoient sur les rangs : le Cardinal Jules de Medicis avoit une grosse faction : celles des Cardinaux de Carvajal & Colonne estoient aussi fort puissantes. Mais le jour destiné au Scrutin, le Cardinal de Medicis n'ayant pas encore bien formé sa brigue, & voulant seulement occuper le temps de l'Assemblée, pour empêcher qu'on ne conclust rien, proposa, ou fit proposer par quelqu'un de ses amis le Cardinal Adrien. Ce suffrage, contre son attente, fut appuyé de celui du Cardinal Cajetan, qui s'étendit fort au long sur les loüanges d'un tel Sujet, autrefois Précepteur de l'Empereur, & qui gouvernoit actuellement l'Espagne avec tant de prudence. Son discours fit tant d'impression sur les esprits, dont plusieurs apparemment avoient esté gagnés par Manuel Ambassadeur de l'Empereur, que presque tous s'écrierent qu'il falloit s'en tenir là ; & il fut élu de la maniere qu'on appelle en ces sortes d'occasions, la voye d'inspiration.

L'élection ayant esté publiée, le Peuple Romain en fut si indigné, que lors qu'un grand nombre de Cardinaux passoit sur le pont S. Ange au sortir du Conclave, ils furent chargez de

Guicciard. lib. 141

Désagréable au Peuple Romain. Jovius, in Vita Colonaz.

maledictions ; & on ajoute que le Cardinal de Gonsague, qui estoit de la Troupe, se tournant vers le Peuple, le remercia de ce qu'il se contentoit de punir par des injures, une action qui meritoit qu'on leur jettast des pierres.

On ne vit jamais le Précepteur d'un Prince mieux récompensé des services qu'il avoit rendus à son disciple, que le Cardinal Adrien, qui parvint tout d'un coup & sans y penser, où toutes les intrigues de Loüis XII. n'avoient pû porter le Cardinal George d'Amboise. Le Roy avoit fait partir en poste les Cardinaux de Bourbon & de Lorraine, pour assister au Conclave ; mais ils apprirent l'élection en chemin, & ne passerent pas outre. Une telle nouvelle consterna ce Prince, car il ne pouvoit douter qu'un Pape qui tenoit par tant d'endroits à l'Empereur, ne lui fust encore beaucoup plus dévoué, que n'avoit esté son prédécesseur. C'est pourquoi il se hâta de pourvoir au plustost aux affaires d'Italie.

Il envoya en Suisse le Bastard de Savoye Grand Maître de France, le Maréchal de Chabannes, Galeas de S. Séverin Grand Ecuyer, & Anne de Montmorenci, pour y lever seize mille hommes, & les conduire à Lautrec le plustost qu'il seroit possible. Ces Seigneurs trouverent les Suisses fort divisés entre eux, une partie des Cantons estant mécontente du Roy, parce qu'il ne les payoit pas assez exactement. Ils obtinrent néanmoins dix mille hommes, qui se mirent en marche sous les ordres du Bastard de Savoye & de S. Séverin.

Lautrec avoit grand besoin de ce secours. A la verité François-Marie de la Rovère, ancien Duc d'Urbin, se servant de l'occasion de la vacance du Saint Siege, s'estoit rendu maître en peu de jours de presque tout ce Du-

1522.

Et au Roi,

Ce Monarque envoie du secours dans le Milanais. Memoires du Bellay, liv. 20.

1522.
Guicciard.
lib. 14.

ché ; les Baglioni s'estoient emparez de Pérouse ; le Duc de Ferrare avoit repris plusieurs de ses places , & c'estoient-là autant de nouveaux ennemis soulevez contre le Pape ; mais Prosper Colonne estoit extrêmement alerte & attentif, soit à conserver ce qu'il avoit pris dans le Duché de Milan , soit à pousser plus loin ses conquestes. Il avoit surpris Alexandrie & Ast ; & le Prince de Bozzolo que Lautrec avoit envoyé pour attaquer Parme, en avoit esté repoussé par François Guichardin, qui suppléa par sa resolution & par sa prudence au peu d'expérience qu'il avoit dans le métier de la guerre. Jérôme Adorne avoit levé six mille Allemands vers le Tirol , avec l'argent que le Roy d'Angleterre fournissoit à l'Empereur, quatre autres mille estoient soudoyez par les Bourgeois de Milan, & François Sforce se préparoit à venir en personne prendre possession de cette Capitale.

La prochaine arrivée de François Sforce n'estoit pas ce qui donnoit le moins d'inquietude au Maréchal de Lautrec. C'estoit un jeune Prince , dont on disoit beaucoup de bien , & dont la présence jointe à l'ancienne affection que les Milanois conservoient toujours pour sa Maison, devoit beaucoup les animer : c'est pourquoi dès que ce General eut reçu le secours qu'on lui amena de Suisse , il se mit en campagne avec les Troupes de Venise commandées par le Provéditeur André Gritti & par Theodore Trivulce, & vint de Crémone passer l'Adda le premier jour de Mars , pour marcher à Milan.

Etat de la
Ville de Mi-
lan.

Du sort de cette Ville dans toutes les revolutions passées, avoit toujours dépendu celui de tout le Duché : & le Parti qui en estoit le maître , & qui l'estoit aussi du Chasteau, ne tarδοit gueres à l'estre du reste du païs. La Ville, tantost par l'inconstance des Ha-

bitans, tantost par la crainte qu'ils avoient d'estre saccagez, ouvroit d'ordinaire ses portes à celui qui après avoir remporté quelque grand avantage, devenoit le maître de la campagne. Le Chasteau, au contraire, estoit la ressource du plus foible, pour se remettre en possession de la Ville dès qu'il auroit repris le dessus. La chose estoit encore arrivée de même dans la dernière campagne ; & toute l'application des Generaux des deux Partis au commencement de celle-ci, fut d'une part, à tâcher de reprendre la Ville par le moyen du Chasteau ; & de l'autre, de se rendre maître du Chasteau, en le serrant tant du costé de la Ville que du costé de la campagne, pour empêcher le secours & les vivres d'y entrer.

Prosper Colonne avoit fait pendant l'hyver non-seulement de très-forts retranchemens du costé de la Ville, mais encore au dehors aux environs du Chasteau, & il avoit bordé ces retranchemens de beaucoup d'artillerie. Il avoit dans la Ville douze mille hommes d'infanterie de Troupes réglées, outre les compagnies des Bourgeois. La plupart de ses Gendarmes & de sa cavalerie légère estoit cantonnée entre l'Adda & le Tesin. Il avoit pourvû à la sûreté de Novarre, en y envoyant le Comte Philippe Torniel avec une garnison de deux mille hommes. Hector Visconti s'étoit chargé de la défense d'Alexandrie, où il avoit quinze cens fantassins Italiens, & Antoine de Léve estoit sur l'Adda avec un Camp-volant de trois mille hommes, pour en disputer le passage à quelques Troupes de France.

Lautrec étant arrivé à la vûe du Chasteau de Milan, alla reconnoître avec le Mareschal de Chabannes les retranchemens des ennemis. Ils les trouverent si forts, qu'ils jugèrent

1522.

Memoires du
Bellai, l. 2.
Guicciard.
liv. 14.
Galeac.
Capella L. 1.

On ne peut en
déloger les en-
nemis.

1522.

que ce seroit une témérité d'entreprendre de les forcer ; & ils assemblèrent le Conseil de guerre, pour délibérer sur ce qu'il y auroit de meilleur à faire, dans l'impuissance où l'on se trouvoit de faire cette entreprise. Durant le Conseil un boulet tiré d'une coulevrine placée sur un cavalier du costé de la porte de Verceil, perça la maison où ils estoient assemblez, & y blessa à mort Marc-Antoine Colonne, neveu du General Prosper, qui, dit-on, avoit lui-même braqué la coulevrine, ne pensant pas qu'il en dût couster la vie à son neveu. Camille Trivulce, fils naturel du défunt Maréchal de ce nom, fut aussi tué de ce même coup : l'un & l'autre furent fort regrettez dans l'Armée Françoisise : le premier estoit un excellent & expérimenté Officier ; & l'autre un jeune homme de grande esperance. Le parti que l'on prit, fut d'aller avec l'Armée se camper à Cassano sur l'Adda, pour en empêcher le passage à François Sforce, qui venoit du Trentin à Milan avec six mille Lansquenets.

Lautrec, avant que de partir d'auprès de Milan, fit ruiner tous les moulins des environs, dans l'esperance d'affamer les Bourgeois, qui d'ailleurs pourroient s'ennuyer de soudoyer une garnison de douze mille hommes, & rompre en les congédiant, les mesures de Colonne. Il fut joint au Camp de Cassano par Jean de Médicis, qui lui amena trois mille Fantassins, & deux cens chevaux, après avoir long-temps balancé depuis la mort du feu Pape, sur le parti qu'il devoit embrasser : mais il s'estoit déterminé à prendre celui de France, dont il voyoit l'Armée se fortifier de jour en jour.

Colonne de son costé & Jérôme Moroné très-accredité auprès des Bourgeois de Milan, n'omettoient rien, pour leur inspirer de la constan-

ce, & les confirmer dans l'affection qu'ils avoient jusqu'alors fait paroître pour leur nouveau Duc. Ils firent faire quantité de moulins à bras, pour suppléer à ceux qui avoient esté détruits hors de la Ville, & avoient soin de leur faire venir de fréquens convois du Parmesan & du Plaisantin.

Lautrec ayant sçu qu'il y en avoit un considerable qui estoit en chemin, détacha Montmorenci, pour l'aller enlever. Ce Seigneur s'estant avancé à trois ou quatre lieues du Camp, envoya le Capitaine Boucard de Refuge avec quelques coureurs, pour avoir des nouvelles des ennemis. Il les rencontra, & sans en donner avis à Montmorenci, les chargea : il fut repoussé & poursuivi très-vivement.

Montmorency voyant fuir cette troupe à toutes jambes, jetta dans les hayes sur les costez de son petit corps la plupart de ses Arquebusiers, & s'ouvrit pour laisser passer les fuyards, de peur qu'ils ne le rompiissent. Les ennemis s'estant engagez entre les hayes furent reçus avec une salve d'arquebusades qui les arresta, & en tua un grand nombre ; & Montmorenci ayant fondu sur eux dans ce moment, les défit à plate couture, prit plusieurs hommes d'armes de la compagnie du Viceroy de Naples, du nombre desquels estoient le Lieutenant, l'Enseigne & le Guidon, & emmena le convoi au Camp.

Quelques jours après le même Seigneur fut encore détaché avec trois mille Suisses, mille Fantassins Italiens, & deux cens hommes d'armes, pour aller faciliter le passage du Tesin au Maréchal de Foix, qui venoit avec quelques troupes de France par Lommeline, pays dont les ennemis estoient maîtres, & où il couroit risque d'estre enlevé. Montmorenci se saisit du Bac de Falconé, & passa le Tesin avec l'infanterie & quelques pieces d'artillerie.

O o o iij

1522.

*Petit combat
entre les trou-
pes des deux
partis.*

*Les ennemis
sont battus.*

1522.

Capella l. 2.

Mémoires du
Bellai, liv. 2.

Au retour, le Conducteur du Bac, au lieu d'aller à bord, pour embarquer les Gendarmes, se laissa emporter au courant de la rivière vers Pavie, afin de donner avis au Gouverneur, que l'infanterie Française estoit du costé de Lommeline, séparée de la Gendarmerie. Le Duc François estoit déjà arrivé à Pavie, quoique pour éviter Lautrec il eust pris un chemin beaucoup plus long par le Véronnois & le Mantouan, il avoit passé sur un pont qu'il avoit fait dresser à Casal Maggiore, & avoit amené avec lui six mille Lansquenets & trois cens chevaux.

Il ne manqua pas cette occasion de se signaler, pour se rendre recommandable aux Milanois, & donna ordre à quatre mille Lansquenets & à deux mille Italiens de se tenir prêts à marcher le lendemain matin, pour venir attaquer Montmorenci dans Lommeline.

Ce Seigneur connoissant le grand péril où il estoit, vint se camper à Gambolo sur le Tesin, & manda au Capitaine de Refuge, qui commandoit la Gendarmerie, de venir vis-à-vis de cet endroit, où il pourroit trouver des bateaux pour passer.

Montmorenci eut avis dès le matin que l'Armée ennemie s'approchoit; & ne se trouvant pas à Gambolo dans une situation assez avantageuse, s'en écarta de quelque distance, & se posta derrière un fossé, ou canal, pour l'y attendre.

Dans cet intervalle, de Refuge passa avec des bateaux, & ayant fait trois Escadrons de sa Gendarmerie, se mit en chemin pour joindre l'Infanterie. Il fut apperçu le premier par les ennemis, qui à cause d'une très-grande poussière qu'il faisoit alors, ne purent s'assurer du nombre de gens qu'il conduisoit. Comme la Gendarmerie Française avoit esté de

tout temps très-redoutable, ils n'osèrent avancer plus loin, & après avoir délibéré quelque tems, ils retournerent à Pavie.

Montmorenci n'ayant pas jugé à propos de les poursuivre à cause de l'embarras des chemins, qui sont fort coupez en ce pays-là, continua sa route, & en attendant l'arrivée du Marechal de Foix, tourna tout à coup à droite vers Novare, dans l'esperance de forcer la Ville, dont les François tenoient encore le Chasteau.

Ce n'estoit pas une chose facile, parce qu'on ne pouvoit pas estre secondé par la garnison du Chasteau, contre lequel les ennemis avoient fait des retranchemens qui n'estoient pas accessibles. Toutefois Montmorenci ne se rebuta pas; & ayant fait venir du Chasteau par la porte du secours, deux grosses pieces de batterie, il s'en servit avec quatre pieces de campagne qu'il avoit amenées, pour faire breche à la muraille, qui estoit assez foible.

Quand la breche parut assez grande, il proposa aux Suisses de monter à l'assaut: mais ils répondirent que ce n'estoit pas la coustume, & qu'ils ne devoient estre employez que pour combattre à la campagne. Quelque bonnes & quelque utiles que fussent alors les troupes Suisses, la bizarrerie de leurs Commandans causoit toujours de grands embarras aux Généraux. Montmorenci fut obligé de prier la Gendarmerie de se mettre à pied & de se charger de l'assaut; & rangea les Suisses, qui promirent de les soutenir.

Les Gendarmes donnerent avec leur bravoure accoutumée; & le canon du Chasteau, d'où l'on voyoit de revers l'endroit de la muraille qu'on attaquoit, contraignit par son feu continuel les Assiegez de l'abandon-

1522.

Novare forcée
par les François.

1522.

ner; mais quand les Assaillans furent sur le haut de la breche criant déjà ville gagnée, ils furent bien surpris de trouver au-delà un retranchement bien flanqué, où la garnison s'estoit retirée, & d'où elle faisoit un terrible feu sur eux: mais dans la nécessité où ils estoient de se retirer ou de forcer les ennemis, une partie se jeta l'épée à la main dans le retranchement, & une autre ayant coulé le long de la muraille, & s'estant emparée de quelques maisons voisines, ils envelopperent les ennemis de telle maniere, qu'ils perdirent cœur, & commencerent à fuir. Les Suisses alors monterent par la breche, & secondant les Gendarmes, passerent au fil de l'épée tout ce qui se presenta à eux.

*Abandonnée
au pillage à
cause des
cruautés
inoüies que les
ennemis
avoient exer-
cées contre
eux.*

Montmorenci estant maistre de la place, dont il abandonna le pillage au Soldat, accorda la vie au Comte Philippe Torniel, qui en estoit Gouverneur, & à quelques autres des principaux Officiers; mais il fit pendre le reste de la garnison, & plusieurs des Bourgeois. Ce qui lui fit user de cette severité, fut la cruauté avec laquelle ils avoient traité les François qui estoient tombez entre leurs mains; car pour temoigner aux Impériaux leur haine contre la France, ils avoient porté leur brutalité jusqu'à arracher le cœur à leurs prisonniers, & à le manger, à fendre le ventre à quelques-uns, & après l'avoir rempli d'avoine y faire manger leurs chevaux, dans le temps que ces malheureux respiroient encore.

*Autres expedi-
tions.*

Peu de jours après cette expedition, le Maréchal de Foix, le Chevalier Bayard & Pierre Navarre arriverent avec des Troupes de France, & quelque argent pour la solde de l'Armée, & s'estant joints à Montmorenci, prirent la Ville & le Chateau de Vigevano.

Ces succès des François commen-

çoient à faire murmurer contre le General Colonne, & l'obligerent à sortir de Milan, pour s'approcher de Pavie, afin de faciliter à François Sforce la jonction de son Armée avec la sienne. Lautrec ayant penetré son dessein, quitta son Camp de Cassano, vint se poster à Binasque entre Milan & Pavie, & entre les deux Armées ennemies: mais l'une & l'autre ayant marché fort secrettement la nuit, se joignirent à Landriano, d'où Colonne mena Sforce à Milan. Sforce y fut reçu avec les témoignages de la plus grande joye & de la plus tendre affection par les Habitans, qui estoient charmez de voir le fils de leur ancien Duc, d'estre délivrez de la domination étrangere, & remis sous celle de leur Prince naturel.

Lautrec n'ayant pû empêcher cette jonction, & se trouvant à trois lieues de Pavie avec une partie de l'Armée Venitienne, vint brusquement attaquer cette Place, où il estoit resté peu de Soldats. Il y donna un assaut qui fut vaillamment soustenu par le Marquis de Mantouë. Riberac y fut tué, Roche-posay dangereusement blessé à la jambe d'un coup d'arquebuse. Colonne en estat de tenir la campagne par le renfort qu'il avoit reçu, s'avança pour secourir la Place; mais ne voulant pas hazarder une Bataille sans une grande nécessité, il pensa seulement d'abord à y jeter quelques Troupes pour renforcer la Garnison. Il y fit marcher pendant la nuit quatre Compagnies d'Infanterie, deux d'Espagnols, & deux d'Italiens. Celui qui les conduisoit ayant rencontré un Corps de garde de François, parla Italien à l'Officier de garde, & fut pris pour un Capitaine Venitien, qui alloit au quartier des Troupes de la République. Etant arrivé au quartier des Venitiens, il parla François à celui qui vint au *qui vive*,

1522.

*Angleria,
Epist. 760.
Capella,
liv. 2.*

*Attaque de
Pavie, sans
succès.*

*Jovius lib. 2
v ita Pescari.*

1522.

& dit qu'il alloit par ordre du General occuper un poste qu'il marqua. Il arriva ainsi jusques fort près de la Place, & ne fut reconnu, que lors que ses Troupes se débanderent pour se jeter dans les fossez. Il fut aussitost chargé: on lui tua quelques Soldats; mais la plus grande partie entra dans la Ville.

Lautrec averti de l'entrée de ce secours & jugeant que l'Armée ennemie ne manqueroit pas d'attaquer son Camp dans le temps qu'il donneroit un nouvel assaut, n'osa le hasarder. Il se tint dans son poste, & ne décampa de devant la Place, qu'après qu'une grosse pluye eust fait déborder le Tesin & les autres rivières; ce qui rendoit très-difficile le transport des vivres qu'il tiroit de Lommeline. Il fit sa retraite avec beaucoup d'ordre, en présence de l'Armée ennemie, qui tâcha en vain d'entamer son Arrière-garde. Il marcha à Marignan, & de là passant à la vûe de Milan, alla se poster à la petite Ville de Monza.

Colonne le voyant si près de Milan, s'en approcha lui-même, & vint se camper entre cette Capitale & Monza à la Bicoque. Ce lieu si fameux dans nostre Histoire par le sanglant combat qui s'y donna, & qui eut tant de suites, n'estoit qu'un Chateau dans un Parc de très-grande étendue, où les anciens Ducs de Milan prenoient le plaisir de la chasse. Il estoit entouré de toutes parts de profonds & de larges fossez. C'estoit un Camp tout fait, où l'Armée ennemie n'eut guères que la peine de se loger, & très-avantageux par sa situation & par le voisinage de Milan, qui n'en estoit qu'à une bonne lieue. Colonne ne laissa pas d'y ajouster quelques ouvrages, de faire élever des cavaliers de distance en distance pour dominer la campagne avec son artillerie,

& de le flanquer en divers endroits. Aussi Lautrec ne pensoit-il pas à l'y attaquer: mais il y fut contraint d'une manière à ne pouvoir s'en défendre.

Les Suisses n'avoient point reçu de paye depuis long-temps, & il leur destinoit quelque argent qu'on lui envoyoit de France, mais qui estoit demeuré à Arone sur le Lac majeur au-delà du Tesin. Jérôme Moroné en ayant eu avis, fit partir de Milan Anchise Visconti avec cinq cens Fantassins & quelque Cavalerie legere, qui se posta à Busto proche du Tesin, entre ce Fleuve & le Camp des François, à dessein d'enlever le convoi qui conduisoit cet argent, ou de l'obliger de rester à Arone. Les Suisses dans l'esperance de le voir arriver bientôt, eurent patience pendant quelques jours; mais quand ils sçurent qu'il estoit coupé, leurs Officiers allerent trouver Lautrec, & lui déclarerent qu'ils ne pouvoient plus attendre davantage.

Ce General, le Bastard de Savoye & le Maréchal de Chabannes usèrent de toutes sortes de moyens pour les appaiser, les conjurerent d'attendre encore quelque temps, qu'on trouveroit moyen de faire passer le convoi; qu'avec un peu de constance les Ennemis se déferoient d'eux-mêmes, par disette de vivres & d'argent où ils se trouvoient; & que ce seroit un deshonneur éternel pour la Nation, d'avoir causé la perte du Milanez au Roy par une retraite précipitée, & si indigne de leur courage.

Les Suisses repartirent à Lautrec, qu'il ne tiendroit qu'à lui de leur donner occasion de signaler leur zèle pour le Roy de France: qu'il n'avoit qu'à les mener aux Ennemis, & qu'ils marcheroient aux premiers rangs. Il leur representa qu'il estoit contre toutes les regles de la guerre & de la prudence,

1522.

Gucciard.
Lib. 14.*Murmure des
Suisses sou-
doyez par le
Roy.*Galeacius
Capella,
liv. 2.*Ils demandent
de l'argent,
leur Congé,
ou le combat.*

1522.

dence, d'attaquer un Camp aussi inaccessible que celui des Conféderez; qu'ils seroient bien-tost contrains de le quitter, & que dès qu'ils décamperoiert, il les forceroit à la Bataille. Les Suisses pour dernière réponse lui dirent en peu de mots: Monsieur, ou argent, ou congé, ou combat. Nous combattons demain, si vous le voulez, mais nous partons le jour d'après, si vous ne le voulez pas, & se retirèrent à leur quartier.

*On se resout
d'attaquer le
Camp Ennemi
près de Mi-
lan.
Memoires du
Bellai, liv. 2.*

Les Generaux voyant cette opiniâtreté, & que si les Suisses, qui faisoient la moitié de l'armée, s'en alloient, on ne pourroit plus tenir la campagne, résolurent l'attaque du Camp, quoi qu'il en dût arriver.

Créqui Seigneur de Pontdormi fut chargé de l'aller reconnoître, pour voir par quel endroit on pourroit y donner l'assaut avec moins de péril. Il prit avec lui quatre cens Gendarmes & un bon nombre de Suisses, fit le tour du Camp, & montra l'impossibilité de réussir aux Officiers Suisses qui l'accompagnoient; mais nonobstant tout ce qu'il put leur dire, ils demeurèrent ferme dans leur première résolution. Ainsi on commença à tout disposer pour faire l'attaque du Camp ennemi le lendemain, qui estoit le jour de Quasimodo.

*Ordre de
l'Armée.*

Montmorenci se mit à pied à l'avant-garde & au premier rang avec l'Artillerie à la teste de huit mille Suisses, pour forcer l'endroit qui leur fut marqué. Il estoit accompagné du Comte de Montfort, fils aîné du Comte de Laval, de Graville frere du Vidame de Chartres, d'Antoine de Mailly Seigneur d'Auchi, de Lunnay Gentilhomme de la Chambre du Roy, de Miolans, & de quelques autres Seigneurs.

Lautrec, le Marechal de Chabannes, & le Bastard de Savoye estoient au corps de Bataille, composé de la

Tome V.

plus grande partie de la Gendarmerie, de quelques Bataillons Suisses, & du reste des gens de pied. Francisque Marie de la Rovere, Duc d'Urbain, commandoit l'arrière-garde où estoient les Troupes Venitiennes. On leur avoit offert l'attaque d'un des quartiers du Camp; mais le grand danger leur fit refuser cet honneur. Pontdormi avoit un petit corps de reserve pour veiller sur les sorties, que les Ennemis pourroient faire par les quartiers de leur Camp les plus éloignez de l'attaque, & pour estre à portée de couvrir les flancs & le derriere de l'armée. Pierre Navarre fut chargé de conduire les Pionniers pour applanir les avenues du Camp ennemi, & le Maréchal de Foix avec trois cens Hommes d'armes & quelques Bataillons François & Italiens, devoit, après avoir pris un grand tour par derriere l'armée, venir se poster sur le chemin de Milan qui conduisoit à la Bicoque, & s'avancer de là jusqu'à un pont de pierre, par où on entroit dans le Camp des Ennemis. Guichardin ajoûte, que pour les surprendre, le Maréchal avoit fait prendre à ses Soldats sur leurs habits la Croix rouge, qui estoit la marque des Troupes Imperiales, au lieu de la Croix blanche, qui estoit l'enseigne de France, esperant que les Conféderez le voyant venir par le chemin de Milan, croiroient que ses Troupes seroient un secours qu'on leur envoyoit de la Ville, qu'ils les laisseroient approcher du pont, sans tirer sur elles, & qu'elles pourroient s'en saisir.

*Guicciard.
lib. 14.*

Le General Colonne bien averti de tout par ses Espions, donna ses ordres pour bien recevoir les Assaillans, & mit au quartier que devoient attaquer les Suisses, Georges Frandsberg avec l'élite des Lansquenets, que ce Seigneur Allemand commandoit.

PPP

1522.

1522.

Elle se met en marche.

L'Armée marcha dès le grand matin. Montmorenci arriva à un chemin creux fort près des retranchemens où il estoit couvert de l'artillerie, & s'arresta pour donner le temps à son canon, qui estoit demeuré un peu derrière, de le joindre, & attendre que le Marechal de Foix fust proche du poste qu'il devoit attaquer, afin de commencer les deux assauts en même temps : mais les Suisses le contraignirent de continuer sa marche, quelques remontrances qu'il pût leur faire sur la nécessité qu'il y avoit de répondre par son canon, au feu de celui des Ennemis, & de réunir une partie de leurs défenses, avant que d'en venir aux mains. Ils n'écouterent rien, & il fallut malgré lui, qu'il les menast, sans différer d'un moment.

Temerité des Suisses dont un grand nombre y périt.

Dès qu'ils parurent à la portée du canon à découvert depuis les pieds jusqu'à la teste, on leur fit des salves si terribles, que plus de mille Suisses en furent emportez. Ils soutinrent ce feu avec une intrépidité surprenante, & se jettèrent à corps perdu dans le fossé : mais regardant de tous costez par où ils pourroient grimper sur les retranchemens, ils les trouvèrent par-tout si escarpez & si hauts, qu'à peine pouvoient-ils y atteindre du bout de leurs piques.

Ce fut là qu'il se fit un effroyable carnage par le canon & par les arquebuses des ennemis, dont pas un coup n'estoit perdu dans cette multitude de soldats en désordre, qui, quelques efforts qu'ils pussent faire, ne pouvoient atteindre jusqu'à ceux qui les massacroient & les choissoient à plaisir. Albert de la Pierre, Commandant des Suisses, & vingt-deux autres de leurs Capitaines furent tuez sur la place ; le Comte de Montfort, Graville, Miolans, Launay, Roquelaure, Longa, la Guiche, & Tournon, y périrent. Montmorenci fut

porté par terre d'un coup qui l'étourdit sans le blesser autrement, & on le tira du fossé, où il auroit esté estouffé sous les monceaux de corps morts dont il estoit environné.

Il périt bien trois mille Suisses à cette attaque. Ceux qui restoit reconnoissant trop tard leur aveugle temerité, consentirent que l'Avant-garde s'éloignast hors de la portée du canon, & cette retraite se fit sans beaucoup de désordre.

Durant ce temps-là le Marechal de Foix attaqua le Pont de pierre, le força avec ses Gendarmes, & se rendit maistre de l'entrée du retranchement. Il y eut là encore bien du sang répandu. Lautrec voyant ce succès, envoya aux Suisses de l'avant-garde pour en détacher quelques Bataillons, afin de soutenir le Marechal, & de le suivre dans le Camp ennemi : mais rebuté de la perte qu'ils venoient de faire, & perdant cœur dans l'occasion de la réparer, ils refuserent de marcher. Cependant le General Colonne envoyoit continuellement des Troupes fraîches à l'endroit qui avoit esté forcé, & Antoine de Léve, Adorne, le Comte de Colivano & le Duc François Sforce y estant accourus, le Marechal de Foix accablé du nombre de tant de Troupes, qui grossissoient à tous momens, fut repoussé ; & presque tous les Gendarmes furent taillez en pieces. Le Marechal de Foix fit ferme à l'extrémité du Pont, malgré le grand feu des retranchemens ; & après avoir eu son cheval tué sous lui, fit sa retraite au petit pas, sans que les Ennemis osassent le suivre au-delà du Pont.

Le General Colonne durant ces assauts, ne manqua pas de faire faire des sorties sur les Assaillans. Un corps d'Espagnols vint pour prendre en flanc quelques Bataillons Suisses : mais avant qu'ils les pussent joindre,

1522.

*Les autres se rebutent & refusent de marcher.**Memoires de Bellai l. 2.**Jovius in vita Pescarii l. 2.**Le General François est obligé de faire retraite.*

1522.

Pontdormi leur coupa le chemin avec la Gendarmerie qu'il avoit dans son corps de reserve, & les obligea, après leur avoir tué quelques Soldats, à rentrer en désordre dans leur camp.

Memoires du
Bellai, liv. 2.

Cette action de Pontdormi empêcha l'entiere déroute de l'Armée : car les Suisses avoient le courage si abbatu, que pour peu qu'ils eussent esté poussez, ils se feroient infailliblement débandez. En effet, ils refusèrent de camper à la vûe de la Bicoque, comme Lautrec les en conjuroit, les assurant que le lendemain, s'il faisoit recommencer l'attaque, il mettroit les Gendarmes à la teste : ils ne l'écouterent point, & se retirèrent avec tant de confusion & de désordre au Camp de Monza, que si la Gendarmerie ne se fût mise à la queue de l'Armée pour les couvrir, ils auroient esté taillez en pieces.

Les Suisses
l'abandon-
nent.

Lautrec, pour leur donner le moyen de revenir de leur consternation, jugea à propos de mettre entre eux & les ennemis la riviere d'Adda. Il la passa à Trezzo le Lundi de Quasimodo : mais quoiqu'il pût faire, les Suisses le jour d'après l'abandonnèrent, & reprirent la route de leur pays. On peut s'imaginer quel fut l'embarras de ce General, qui perdit tout d'un coup plus de la moitié de son Armée, dans le temps que les ennemis beaucoup superieurs en nombre, & fiers de leur victoire, estoient en estat de tout entreprendre. Il ne pensa plus qu'à jeter dans les Places, la pluspart des troupes qui lui restoient. Il mit une grosse garnison dans Lodi ; parce qu'il scût que les ennemis campez à Marignan paroissoient avoir quelque dessein sur cette Place : mais Bonneval, qui y commandoit, s'y laissa surprendre par le Marquis de Pescaire, & le Pont de Bateaux qui estoit sur l'Adda, pour la communication avec le Crémonois, ayant esté

rompu, près de trois mille hommes d'infanterie, & trois cens hommes d'armes demeurèrent prisonniers.

1522.

Cette nouvelle perte acheva de déconcerter Lautrec. Les Conféderez par la prise de Lodi, avoient libre entrée dans le Crémonois, & rien ne les empêchoit plus d'assiéger Crémone. Pontdormi s'offrit de se jeter dans cette Place & de la défendre jusqu'à l'extrémité. Cette offre fit grand plaisir au General, qui comptoit beaucoup sur le courage de ce Seigneur. Pontdormi prit avec lui sa Compagnie de Gendarmes, & quelques autres, résolu de forcer le passage, ou de perir, si les Ennemis s'y opposoient. Il fut assez heureux pour éviter leur rencontre, entra dans Crémone, où sa presence ranima le courage des soldats.

Pour comble de malheur, les Vénitiens voyant le parti de France succomber en Italie, commençoient à penser à leur sureté. Ils prièrent Lautrec de retirer des Terres de la Seigneurie, quelques Troupes qu'il y avoit encore, sous prétexte qu'elles estoient fort à charge au peuple ; mais c'estoit qu'en effet ils pensoient à faire au plustost leur accommodement avec l'Empereur. Lautrec, pour rompre ce coup, qui alloit achever de ruiner entierement les affaires du Roy au-delà des Alpes, envoya Montmorenci à Venise, & lui-même, après avoir conjuré les Gouverneurs du Chasteau de Milan, de Novare, & de Pisighitoné, qui estoient les seules Places avec Crémone qui restoient à la France, de se souvenir que l'honneur & le salut de la Nation estoient entre leurs mains, partit pour aller à la Cour rendre compte au Roy du déplorable estat où il laissoit le Milanez.

Déplorable
estat du Mila-
nez.

Il ne pouvoit guères s'attendre à en estre bien reçu. Il avoit fait de belles

Lautrec en
vain rendit

P p p ij

1522.
compte au
Roy.

Belcarius, lib.
16.

Comment il en
fut reçu.
Memoires du
Bellai, liv. 2.

actions, & de grandes fautes; & pour l'ordinaire en pareilles rencontres, le mauvais succès fait souvenir de celles-ci, & oublier celles-là; comme le contraire arrive, quand la bonne fortune a suppléé à la prudence. Mais il esperoit au moins avoir une audience, que l'artifice de ses ennemis, ou le chagrin du Prince lui fit refuser d'abord. Il l'obtint enfin avec beaucoup de peine par le crédit du Connestable.

Le Roy le reçut avec beaucoup de froideur, & Lautrec prit la liberté de débiter par lui en demander la raison. Puis-je, répondit le Roy, voir de bon œil un homme coupable de la perte de mon Duché de Milan? Sire, reprit Lautrec avec fermeté, j'ose dire à Vostre Majesté, que c'est Elle qui en est la seule cause: vostre Gendarmerie a servi dix-huit mois entiers, sans recevoir un sou de vostre Epargne; les Suisses, dont vous connoissez le génie, n'ont point esté payez: ma seule adresse les a retenus plusieurs mois dans vostre armée. Il estoit naturel qu'ils la quittassent, sans avoir tiré l'épée; ils ne l'ont fait, par la considération qu'ils avoient pour moi, qu'après un combat sanglant, ils m'ont force à le donner; j'avois prévu qu'il seroit desavantageux; mais la prudence m'obligeoit en une telle conjuncture à tout hazarder, quelque peu d'apparence que je visse à réussir. Voilà tout mon crime.

Défaut de
payement des
Troupes cause
la perte de
cette Provin-
ce.

Le Roy parut fort surpris! Hé quoi, lui dit-il, n'avez-vous pas touché quatre cens mille écus, que je donnai ordre de vous envoyer peu de tems après vostre arrivée à Milan? J'en ai reçu des Lettres de Vostre Majesté, repartit Lautrec, mais cet argent n'est jamais venu jusqu'à moi, & n'a pas passé les Alpes. A ces paroles le Roy transporté de colere, fit sur le champ appeller le Surintendant Semblançai, & lui demanda compte des

quatre cens mille écus. Il avoua qu'il ne les avoit pas envoyez en Italie; & dit que Madame la Régente s'en estoit faisie, après l'avoir assuré qu'elle pourvoyeroit à tout, & qu'il avoit sa quittance.

Cette excuse ne disculpoit pas trop le Ministre; mais le Roy interrompant le discours, entra brusquement dans la chambre de la Princesse, & se plaignit amèrement à elle, de la perte irréparable qu'elle lui avoit causée par son infidélité & par son avarice.

La Régente sans s'émouvoir répondit froidement, que tout ce que Semblançai disoit estoit faux. On le fit venir sur le champ: Elle lui soustint que tout ce qu'elle avoit reçu d'argent de lui, estoit un déposit qu'elle lui avoit confié, consistant dans les épargnes qu'elle avoit faites sur ses revenus, & que ce n'estoit pas celui dont il s'agissoit.

Comme l'un & l'autre parloient avec une égale assurance, le Roy ne sçachant à qui attribuer la faute, & voulant estre instruit à fond du fait, fit arrester Semblançai, résolu de lui donner des Commissaires pour lui faire son procès.

Le Chancelier Antoine du Prat, le plus grand ennemi qu'eust Semblançai, parce qu'il estoit son concurrent dans la faveur du Prince, fut le premier nommé, & il prit dans divers Parlemens les autres Juges qui estoient tous à sa dévotion. L'affaire traîna plusieurs années: il ne fut jugé que l'an 1527. le neuvième jour d'Aoust. On le condamna à estre pendu à Maufacon pour crime de péculat, & l'Arrest fut exécuté.

Dans le précis de cet Arrest, rapporté dans les Annales d'Aquitaine, il ne paroist point qu'on y ait fait mention de l'article de l'argent destiné à la solde des Troupes du Milanais, pour lequel Semblançai avoit

Procès fait au
Surintendant
des Finances
pour ce sujet.

Quatrième
Partie.

1522.

d'abord esté mis à la Bastille. Je n'ai point trouvé non plus dans les Auteurs contemporains, le petit conte que l'on fait au sujet de la quittance que Semblançai avoit tirée de la Regente pour les quatre cens mille écus dont il s'agissoit d'abord ; sçavoir qu'elle avoit esté prise dans les papiers de son principal Commis nommé Gentil, par une Demoiselle de la Reine, dont celui-ci estoit éperduëment amoureux : ce qui osta, dit-on, tout moyen de défense à Semblançai, & fit que la Regente soustint hardiment la calomnie qu'elle avoit avancée contre lui, sans crainte d'en estre convaincuë par la quittance signée de sa main. Quoiqu'il en soit, le Roy fut extrêmement blâmable de s'estre trop reposé du soin des affaires du Milanez sur son Ministre & sur la Regente sa Mere, dont il ne pouvoit ignorer la haine contre Lautrec, qu'elle entreprit de perdre aux dépens d'une des plus belles parties des Estats de son fils.

Le départ de Lautrec du Milanez, & la crainte qu'il n'y revinst bientôt avec de nouvelles forces, firent haster Prosper Colonne d'en achever la conquête. Il vint assiéger Crémone, dont Monsieur de Pontdormi avoit esté obligé de remettre le commandement au Maréchal de Foix, qui y estoit arrivé avec Jean de Medicis.

Prise de Crémone par les Impériaux.

Memoires du Bellai, liv. 2.

Celui-ci, que le seul interest avoit engagé au service de France, malgré le penchant qu'il eut toujours pour le parti contraire, voyant la Place investie, se saisit d'une des portes avec quinze ou seize cens Italiens qu'il commandoit, & menaça de la livrer aux Ennemis, si on ne lui payoit & à ses Troupes, l'argent qui leur estoit dû. Un contretiens si fâcheux mit le Maréchal dans une grande inquietude ; & pour satisfaire Jean de Medicis, il emprunta de tous cos-

tez de l'argent qu'il lui donna : mais n'osant plus se fier à lui après une si lâche démarche, il capitula avec Prosper Colonne, & s'obligea de lui rendre la Ville, si dans trois mois le Roy n'avoit en Italie une armée, qui passast au-delà du Tesin pour la secourir. Colonne à cette condition lui accorda la capitulation la plus honorable qu'il pust souhaiter ; mais elle produisit deux mauvais effets. Le premier, que les Venitiens, qui à la persuasion de Montmorenci estoient sur le point de signer un renouvellement de Ligue avec la France, refuserent de le faire, sur ce qu'il seroit impossible à l'armée du Roy d'arriver assez à temps pour la delivrance de Crémone, & que cette Place étant renduë, le Bressan & le Bergamasque seroient en proye aux Ennemis. Le second, fut que cette suspension d'armes aux environs de Crémone, donna le moyen au General Colonne d'exécuter un autre dessein qu'une vigoureuse défense à Crémone auroit suspendu ; c'estoit l'attaque de Gènes, qui tandis qu'elle seroit entre les mains des François, auroit esté une grande ressource pour restablir leurs affaires dans le Milanez.

Il fit marcher de ce costé-là le Marquis de Pescaire avec l'Infanterie Espagnole & des troupes Italiennes. Ce General, dès qu'il fut à la vûë de Gènes, y envoya un trompette pour la sommer de se mettre sous l'obéissance de l'Empereur. La faction des Adornes, sur la nouvelle de la déroute des François, s'y estoit beaucoup fortifiée ; & quoi qu'eût pû faire le Doge (c'estoit Octave Frégose, homme peu entendu dans la guerre, & qui estoit actuellement malade) le peuple n'eut pas balancé à obéir à la sommation, si dans le même temps que le Marquis de Pescaire arrivoit à la vûë de Gènes, Pierre Navarre ne fut entré dans le

1522.

Ils marchent du costé de Gènes.

1522.

Port avec deux Galères & environ deux cens François. Il empêcha qu'on ne reçut le Marquis de Pescaire dans la place : mais il n'osa s'opposer à la députation qui fut faite d'un Seigneur Génois, nommé Bénédetto Vivaldi, au Camp du Marquis, soit pour tâcher de suspendre l'attaque de la Ville, soit pour obtenir un accommodement ou une Trêve.

*Ils surpren-
nent cette
Ville.*

Mais durant qu'on parlementoit, quelques Soldats Espagnols remarquèrent un endroit de la muraille qui s'estoit écroulé, & où les Génois ne faisoient point de garde, se fiant sur la parole que le Marquis de Pescaire avoit donnée d'une suspension d'armes durant tout le temps, que l'Envoyé de Gènes seroit dans son Camp. Quelques bataillons qui estoient vis-à-vis de cet endroit, soit de concert avec le Marquis, soit à son insçu (car il protesta depuis que la chose s'estoit faite sans ses ordres) s'emparèrent de la brèche, montèrent sur la muraille, criant Victoire. Ils furent bien-tôt suivis de tous les autres, & se rendirent maîtres de la Ville, qu'ils pillèrent ; le Doge fut fait prisonnier, & Adorne fut mis à sa place. Pierre Navarre se défendit long-temps dans la grande Place avec le peu de François qu'il avoit avec lui ; mais il fallut se rendre. Cependant plusieurs Gendarmes de la Compagnie du Comte de S. Pol, gagnèrent le Chateau qui estoit très-peu fourni de vivres, résolus de se défendre, tandis qu'ils auroient de quoi y subsister.

*Après que le
Roy en eut.*

Le Roy fut au désespoir, quand il apprit cette nouvelle perte, & blâma extrêmement le Maréchal de Foix, qui y avoit donné occasion par la capitulation de Crémone. Il avoit déjà fait passer les Alpes à un Corps de six mille Fantassins & de quatre cens hommes d'armes sous les ordres de Claude Duc de Longueville, laissant à sa

prudence, quand il seroit sur les lieux, selon la disposition où il trouveroit les choses, de marcher à Crémone, ou de tourner du costé de Gènes. Le Duc apprit la perte de celle-ci en arrivant à Villeneuve d'Ast : & il sçut en même temps que Prosper venoit au-devant de lui avec une Armée beaucoup plus forte que la sienne.

Il s'arresta-là, ne voulant pas s'engager plus avant sans de nouveaux ordres de la Cour ; & le Roy sur sa Lettre lui ordonna de ramener ses Troupes en France ; de sorte que les trois mois étant passés, le Maréchal de Foix rendit la Ville de Crémone, laissant Janot d'Herbouville, Seigneur de Bunou, pour défendre le Chateau.

La perte entière du Milanez, où le Roy n'avoit plus que les Chateaux de Milan, de Crémone, & de Novare, n'estoit pas le seul malheur dont la France estoit menacée. Les Espagnols l'attaquoient du costé des Pyrénées, & la tempeste qui se formoit en Angleterre contre la Picardie estoit encore plus à craindre.

La constance & la bravoure de Jacques de Daillon, Seigneur du Lude, arrestoit depuis près d'un an les forces d'Espagne devant Fontarabie. Sa garnison avoit presque toute péri, moins encore par le feu des ennemis que par les maladies & par la disette, qui y estoit extrême. On avoit en vain tâché diverses fois de la rafraîchir & de la ravitailler. Les Armateurs du Pays croisoient en grand nombre sur la Coste, & empêchoient les Vaisseaux François d'en aborder ; ils en avoient pris, ou coulé plusieurs à fond ; un convoi qu'on y avoit voulu faire entrer par terre, avoit été enlevé, & l'escorte taillée en pièces par Bertrand de la Cueva, qui avoit ensuite pillé Saint Jean de Luz.

Le Roy, quoi qu'attaqué de tou-

1522.

*Autres em-
baras de ce
Prince.*

*Angleria,
Epist. 776.*

*Vera Hist. de
Charles V.*

Il envoie de

1522.
secours à Fon-
tarabie.
Memoires du
Bellai l. 2.

tes parts, fit un effort pour sauver cette place, & y envoya une Armée sous la conduite du Marechal de Chastillon : mais on ne vit jamais tant de contre-temps fâcheux arriver en France. Ce Marechal estant à Dacqs fut attaqué d'une griève maladie, dont il mourut. Cet accident retarda long-temps la marche de l'Armée. Le Marechal de Chabannes fut envoyé pour prendre sa place sur la fin de cette année ; & Anne de Montmorenci, dont la sœur avoit épousé Chastillon, & qui négocioit actuellement à Venise, fut honoré du Baston de Marechal, vacquant par la mort de son beau-frere.

Chabannes ne fut pas plustost rendu à Dacqs, où l'Armée l'attendoit, qu'il marcha à Bayonne ; de là à Saint Jean de Luz, & arriva à Andaye, à la vûe du Camp des Espagnols. La riviere estoit entre deux, & il falloit la passer pour secourir Fontarabie. L'Artigue Vice-Amiral de Bretagne estoit attendu de jour à autre avec une Flotte, pour agir avec l'Armée de terre : mais il ne parut point, les vents contraires l'ayant toujours empêché d'avancer. De sorte que Chabannes au commencement de l'année suivante, voyant la Place à l'extrémité, résolut de ne le pas attendre davantage, & de tenter le secours avec ses seules troupes.

Il borda la riviere de son canon ; & quand la mer se fut retirée, il fit faire plusieurs décharges contre l'Armée ennemie campée de l'autre costé. Il y avoit six mille Lansquenets sous les ordres du Comte Guillaume de Furstemberg avec les troupes Espagnoles. Le feu les obligea de s'éloigner du bord de la riviere ; & en même temps Chabannes y estant entré à la teste de ses troupes, la passa avec tant de résolution, que les Allemans & les Espagnols n'osèrent

l'attendre, & se sauvèrent dans les montagnes. Cette retraite lui rendit libre l'entrée de la Ville. Il la ravitailla, en changea la Garnison ; & Monsieur du Lude souhaitant de retourner à la Cour, le Capitaine Frauget, Lieutenant de la Compagnie d'Hommes d'armes du feu Marechal de Chastillon, fut mis pour commander en sa place. L'Empereur qui estoit arrivé en Espagne depuis quelques mois, apprit avec bien du chagrin cette desagréable nouvelle, d'autant plus que le succès de la diversion d'Angleterre, sur laquelle il avoit beaucoup compté, n'avoit pas tout à fait répondu à ses esperances.

Ce Prince ayant appris en Flandre le succès du Combat de la Bicoque, & la desertion des Suisses, qui mettoit les François hors d'estat de résister en Italie à ses Troupes jointes à celles des Conféderez, assuré d'ailleurs du nouveau Pape tout dévoué à ses interets, & de la pluspart des Princes d'Allemagne, qui estoient dans de pareilles dispositions à son égard, crut qu'il pouvoit, sans beaucoup hazarder, passer en Espagne, pour achever d'y appaiser quelques restes de troubles, que sa presence dissiperoit bien-tost, comme il arriva en effet.

Il avoit choisi l'Archiduc Ferdinand son frere pour son Lieutenant general en Allemagne, & fait Madame Marguerite d'Autriche sa tante, Gouvernante des Pays-Bas : mais avant que de s'éloigner, il avoit voulu affermir dans son parti le Roy d'Angleterre, & l'engager, suivant les projets qu'ils avoient faits ensemble, à entrer au plustost en action contre la France.

Il s'embarqua à Calais, passa à Douvres le vingt-huitième de May, & de là à Londres. Il trouva l'Armement

1522.

Petrus de Angleria. Epist. 78.

Les Espagnols en sont chassés.

L'Empereur affermit le Roi d'Angleterre dans ses interets.

Antoine de Vera, Hist. de Charles V.

1522.

Journal de
Louis de
Savoie.
Angleria,
Epist. 765.

Se dernier dé-
clare la guerre
à la France.
Po'y lor.
Vergil. l. 27.
Memoires du
Bellai, liv. 2.

qu'on faisoit en Angleterre fort avancé. Quelques jours après son arrivée, un Heraut d'Armes qui estoit passé en France, pour déclarer la Guerre au Roy dans les formes, de la part de Henry VIII. & qui le fit à Lyon le vingt-neuvième de May, revint après s'estre acquité de sa commission. L'Empereur sejourna en Angleterre jusqu'au huitième de Juillet, partit du Port de Hampton, & arriva en Biscaye en dix jours de navigation.

Le Roy d'Angleterre prit pour sujet de déclarer la guerre à la France, non-seulement le refus que le Roy avoit fait l'année précédente, de faire la Paix en rendant Fontarabie, comme il le lui avoit proposé en qualité d'Arbitre des differens des deux Couronnes; mais encore le retour du Duc d'Albanie en Ecosse, où il commençoit à exciter de grands mouvemens contre la Reine Douairiere sœur de ce Prince. Le Roy de France protestoit sur ce second article, que le Duc estoit passé en Ecosse sans sa participation: mais on ne le crut pas, parce que cette diversion lui estoit trop avantageuse. Ce qui est de certain, c'est qu'il l'en eust bien empêché, s'il n'eust pas esté très assuré des mauvaises intentions de Henry, qu'il avoit sans cela trop d'intérêt de ménager dans les fâcheuses conjonctures où il se trouvoit. La guerre commença par la saisie des biens & des personnes de tous les Marchands des deux Nations des Anglois en France, & des François en Angleterre. Thomas Havard, Viceroy d'Irlande, fit une descente en Bretagne, où il pilla Morlaix, Ville alors fort riche, & où les Marchands Anglois avoient beaucoup d'effets, qui ne furent pas plus épargnez par les Soldats, que ceux des François. Mais quelque tems après ces premières hostilités, la

guerre s'alluma tout de bon entre les deux Nations par l'arrivée de l'Armée Angloise à Calais, sous les ordres du Duc de Suffolc.

Cette Armée étant jointe à celle des Pays-Bas, que Marguerite d'Autriche envoya au General Anglois sous les ordres du Comte de Bure, estoit de dix-huit mille hommes. C'estoit peu de chose, si le Roy n'avoit pas esté obligé de partager ses Troupes en tant de differens endroits; mais à cause des diversions, c'estoit assez pour faire un grand mal à la France, s'il se fust laissé entamer de ce côté-là. C'est pourquoi il prit le parti dont on s'estoit toujours bien trouvé en France depuis le regne du sage Roy Charles cinquième, qui en donna l'exemple dans les guerres qu'il soutint contre les Anglois; ce fut de ne rien hazarder, de bien fournir les Places de vivres, de munitions & de fortes Garnisons, & de se contenter de harceler les Ennemis avec des Camps volans commandez par des Capitaines sages & experimentez.

Le Roy amassa de l'argent par toutes les voyes que lui & les Ministres purent imaginer; & ce fut cette année, qu'on enleva au Tombeau de S. Martin de Tours la grille d'argent que Louis XI. y avoit fait faire, & qui pesoit plus de six mille sept cents soixante & seize marcs. Elle fut portée à la Monnoye: on en fit des testons, où d'un côté la figure du Treillis de S. Martin estoit représentée; & il s'en trouve encore quelques-uns dans les Cabinets des Curieux.

Les Parisiens qui craignoient pour eux, si la frontiere estoit forcée, soudoyerent mille hommes à leurs dépens, pour les tenir en Garnison à Dourlens, que les Ennemis avoient tâché deux fois inutilement de prendre pendant l'Hyver. Le Duc de Vendôme qui commandoit en ces quartiers-là,

1522.

Ce que fit le
Roy pour la
soutenir.
Polydot.
Vergil. l. 27.

Memoires du
Bellai, liv. 2.

Gervaise, Vie
de S. Martin,
p. 318. 332.

1522.

tiers-là, prit & rasa Bapaume, & quelques Forts aux environs d'Arras & de Bethune, d'où les Ennemis faisoient des courses en Picardie. On eut soin sur-tout que rien ne manquast pour la défense de Boulogne, de Teroüenne, de Montreüil, de Hédin, qui estoient les Places les plus exposées. Le Duc de Vendôme & Monsieur de la Trimouille Gouverneur de Bourgogne se posterent à Abbeville avec un Corps où il y avoit deux milles Suisses, quelque Infanterie Françoisse, & quelques Escadrons de Gendarmerie. Enfin le Comte de Guise se campa sous Montreüil avec fix mille hommes de pied: ces deux Camps estoient à portée de se joindre, de jetter du renfort, s'il en étoit besoin dans la Ville à laquelle les Ennemis s'attacheroient, & de couper leurs convois, ou de les suivre à la campagne, s'ils se contentoient de faire le dégast.

*Les Anglois
font le siege
de Hédin.*

Ce plan de défense réussit au Roy. Les Anglois s'estant d'abord separés en divers endroits pour la commodité de la subsistance, on leur enleva plusieurs quartiers; & le Duc de Vendôme, le Comte de Guise, le Comte de saint Pol toujours alerte, tomboient à tous momens sur eux. Ils furent contraints de se réunir, & se déterminerent au Siege de Hédin, qui estoit la moins bonne des Places de guerre de ce quartier-là. Il faut remarquer que le Hédin, dont je parle, n'est pas la forte Ville qui porte aujourd'hui ce nom; mais une autre qu'on appelle encore maintenant le vieux Hedin, à une lieuë au-dessus du nouveau sur la même riviere de Canche. Du Biez en estoit Gouverneur, & avoit pour la défendre trente Hommes d'armes, & dix-sept cens Hommes de pied, commandez par le Sieur de Sercu & le Capitaine la Lande.

Tome V.

1522.
Et le levont.

Les Ennemis la battirent pendant quinze jours, & y firent une brèche de trente à quarante toises. La bonne contenance des Assiegez, les allarmes continuelles que le Comte de Guise, & Pontdormi, les Gouverneurs de Montreüil, de Teroüenne & de Dourlens donnoient à leur Camp, les empêcherent, malgré la grandeur de la brèche, de donner l'assaut. Leurs Partis estoient dans presque toutes les rencontres enlevés, ou battus. Les grandes pluies qui survinrent retardoient leurs travaux, & les Assiegez les ruinoient dans leurs fréquentes sorties. Ils demeurèrent fix semaines sans avancer plus qu'ils n'avoient fait les premiers quinze jours, & la disenterie s'estant mise parmi les Troupes Angloises, y fit un tel ravage, que le Duc de Suffolc fut obligé de lever le siege sur la fin d'Octobre.

Toute l'application des Generaux François fut à leur empêcher de prendre des quartiers d'Hiver sur les Terres de France. Le Comte de S. Pol, par ordre du Duc de Vendôme, fit démanteler Dourlens, qui n'ayant point encore alors de Chasteau, & estant commandée par une montagne voisine, n'estoit point de défense. Ce Duc, le Comte de Guise & Monsieur de la Trimouille, avec leurs Camps volans costoyerent toujours les Ennemis le long de la Somme, qu'ils faisoient mine de vouloir passer. Le Comte de Saint Pol & le Maréchal de Montmorenci nouvellement revenu d'Italie, se jetterent dans Corbie, que les Anglois avoient esperé de surprendre. Enfin le Duc de Suffolc & le Comte de Bure trouvant tous les passages bien gardez, se retirerent en Artois, après avoir brûlé Dourlens & les villages d'alentour. Les Comtes de Saint Pol & de Guise les suivirent, & attaquèrent l'arriere-garde des Anglois au village de Pas en Artois, & il

Qq q

1522.

en demeura cinq ou six cens sur la place. C'est à quoi se termina toute l'expédition de l'Armée Angloise, qui se rembarqua pour repasser en Angleterre, diminuée de plus de la moitié, après avoir allarmé toute la France, & reçu beaucoup plus de dommage qu'elle n'en fit.

Polydor Ver-
gil, lib. 27.

Belcar, l. 17.

Le Roy d'Angleterre ayant si mal réussi, & craignant du costé d'Ecosse, où le Duc d'Albanie s'estoit rendu maistre du Gouvernement, proposa au Roy, de concert avec l'Empereur, une Trêve de trois ans, & d'y comprendre le Pape, le nouveau Duc de Milan, & la Republique de Florence, à condition que chacun demeureroit en possession de ce qu'il tenoit actuellement. Le Roy découvrit aisément l'artifice, qui tendoit à donner le temps au Duc Sforce d'affermir sa domination dans le Milanéz, & à l'Empereur de pacifier entièrement l'Espagne, pour venir ensuite fondre sur la France de tous costez avec toutes ses forces & celles d'Angleterre. Il rejetta cette proposition, résolu d'envoyer au Printemps une nouvelle armée en Italie, où le Château de Gênes, faute de vivres, venoit d'estre obligé de se rendre.

*Les Venitiens
sont irrésolus
sur le parti
qu'ils doivent
prendre.*

Cependant on négocioit fortement à Venise, pour détacher cette Republique de la France. Les Venitiens se trouvoient fort embarrassés, & tenoient tous les partis en suspens, craignant d'une part que le Roy ne fust pas en estat de les soutenir, & de l'autre se voyant menacés par l'Empereur, s'ils ne s'accommodoient avec lui.

Jérosme Adorne Envoyé de ce Prince, & Richard Paçay Ambassadeur d'Angleterre, employoient les promesses & les menaces, pour les déterminer à se déclarer en faveur des Confédérés, ou du moins à ne se pas opposer aux efforts qu'ils alloient fai-

re, pour enlever aux François les Chasteaux de Milan & de Crémone, les seules Places qui leur restoient. Les Venitiens temporisoient à leur ordinaire, autant qu'il leur estoit possible, & apportoit pour raison de leurs délais, les differends qu'ils avoient avec Ferdinand Archiduc d'Autriche touchant plusieurs Places de leur Seigneurie, que ce Prince prétendoit appartenir à sa Maison.

1522.

D'ailleurs le Pape, qui estoit arrivé à Rome sur la fin d'Aoust, travailloit de son costé à regagner le Duc de Ferrare, & à le détacher de la France, pour l'unir contre elle avec l'Empereur, ou pour lui faire au moins prendre le parti de la neutralité. Il en vint à bout. Il reconcilia aussi le Duc d'Urbain avec le saint Siege, en lui laissant ce Duché, dont ce Duc s'estoit remis en possession pendant la vacance; de sorte que les amis que la France avoit en Italie lui furent presque tous débauchés: & ce qu'il y eut de plus funeste, fut que tandis que les plus grands Princes de l'Europe estoient ainsi acharnez les uns contre les autres, les Turcs en profitoient, & que Solyman enleva cette année-là même Belgrade au Roy de Hongrie, & l'Isle de Rhodes aux Chevaliers de saint Jean de Jerusalem. On sçavoit qu'il se préparoit à des nouvelles conquestes; mais on ne donnoit à ces malheurs de la Chrestienté, que de vains gémissemens, les Princes en rejetant la faute les uns sur les autres. Il faut ajouter à cela le progrès que le Luthéranisme faisoit en Allemagne, dont les suites ne furent pas moins pernicieuses à l'Eglise. L'Empereur vit trop tard combien il eust esté de son interest de les prévenir: mais soit qu'il les prévist, ou qu'il ne les prévist pas, sa haine contre le Roy de France les lui fit négliger, pour ne penser qu'à abattre la puissance de ce

1523.

*Dessin des
Imperiaux
sur Guise ren-
du inutile &
comment.
Memoires du
Bellai, liv. 2.*

Prince, qui seul pouvoit s'opposer à son ambition démesurée.

Telle estoit la situation des affaires de l'Europe au commencement de l'année 1523, dont la plus grande partie se passa plus en négociations & en préparatifs de guerre, qu'en combats & en autres expéditions militaires, excepté du costé de Flandre, où le Roy, par trop d'envie de se signaler, manqua une belle occasion de défaire l'Armée Imperiale. Le Duc d'Arscot avoit gagné un Soldat de la Garnison de Guise, homme d'esprit, nommé Livet, qui en avoit engagé plusieurs autres dans le dessein de livrer la Place aux Troupes de l'Empereur; mais ce Soldat, soit qu'il n'eust pas agi sincerement avec le Duc d'Arscot, soit que le remords de conscience l'eust fait repentir de l'engagement qu'il avoit pris avec lui, découvrit le secret à Nicolas de Bossu, Seigneur de Longueval, Commandant de Guise, qui lui ordonna d'entretenir la negociation, & prit ses mesures, pour faire donner le Duc d'Arscot dans le piege.

Le jour destiné à l'exécution de l'entreprise sur la Place, Monsieur de Fleuranges devoit venir des Ardennes avec quatre à cinq mille hommes de pied, & trois cens hommes d'armes se poster entre Avesnes & Guise, afin de couper la retraite aux Ennemis, tandis que le Duc de Vendôme, pour les envelopper, s'avanceroit de Peronne jusqu'à l'Abbaye de Bonhourie, à la teste d'un Corps de sept mille hommes de pied & cinq cens hommes d'armes. La chose auroit réussi inmanquablement. Les Ennemis estoient persuadés que leur dessein estoit demeuré très-secret; & pour le mieux cacher, de Fiennes Gouverneur de Flandre avoit investi Teroüenne avec une Armée de quinze mille Flamans, de cinq six cens Anglois, & un assez grand

nombre de Cavalerie: & c'estoit de là que se devoit faire le détachement pour surprendre Guise. Ils avoient entre leurs mains le Soldat auteur de la conspiration, & plusieurs des autres Soldats du complot avoient esté secretement à Avesnes s'aboucher avec le Duc d'Arscot.

Le Roy, à qui le Commandant de Guise avoit fait sçavoir ce qui se préparoit pour surprendre les Imperiaux, voulut estre de la partie: & c'est ce qui gasta tout. Il estoit alors à Chambor, d'où il partit en poste. Il arriva à minuit à Genlis, proche de Chauni, & de là à la Fere, le matin du jour que l'entreprise devoit s'exécuter sur le soir. Il estoit difficile que ce voyage du Roy fust assez caché. Les Ennemis en furent avertis par leurs Espions, lors qu'ils estoient déjà en marche vers Guise. Cette nouvelle leur fit soupçonner que leur dessein estoit découvert. Le Soldat fut mis à la question, & la souffrit avec constance, sans rien confesser; mais cela ne rassura point de Fiennes, qui, après avoir consulté les autres Generaux, jugea comme eux, que l'arrivée subite du Roy rendoit l'affaire au moins très-douteuse; & il fut conclu qu'on retourneroit sur ses pas, pour continuer le siege de Teroüenne.

Le Roy voyant son coup manqué, prit le parti de se servir des Troupes assemblées, pour jetter un grand convoi dans Teroüenne qui en avoit besoin; & l'on pouvoit esperer de l'y faire entrer; parce que les Ennemis ne s'estoient pas encore emparez de tous les postes des environs. Le Duc de Vendôme partit de Peronne avec quatre mille hommes de pied François, cinq cens hommes d'armes, les quatre cens Archers de la Garde du Roy, & quatre mille Allemans commandez par le Duc de Suffolc. Ce Duc n'estoit pas celui de même nom, qui

Qq q ij

1523.

*Le Roy man-
que l'occasion
de les battre.*

1523.

commandoit l'Armée Angloise en Artois l'année précédente, mais un Seigneur resté de la Maison d'York, duquel j'ai parlé dans l'Histoire du regne précédent, grand ennemi du Roy d'Angleterre, & qui s'estant retiré en Allemagne, pour éviter la persecution de la Maison de Lancastre, venoit au service de France, toutes les fois qu'elle avoit guerre contre l'Angleterre.

Le Duc de Vendôme prit en chemin faisant Bailleul-le-Mont, Chasteau fortifié entre Arras & Doullens, & continuant sa route, parut à la vüe de Teroüenne. Les Ennemis à son arrivée abandonnerent quelques-uns des postes dont ils s'estoient saisis, & se rassemblerent à Elfaut. Le Duc marcha droit à eux, comme pour les combattre, mais en effet pour couvrir la marche du convoi, qui sous la conduite de Monsieur de Brion, plus connu depuis sous le nom de l'Amiral Chabot, entra tout entier dans la Place.

A quoi se termina la Campagne de Flandre.

La resolution avec laquelle les Flamans virent le Duc de Vendôme s'avancer vers eux, les étonna tellement, qu'ils commencerent à prendre la fuite. Il n'y eut que le Sieur de Dine, Lieutenant de Monsieur de Fiennes, qui ayant étendu sa Cavalerie, fit ferme, & cacha par là au Duc de Vendôme le desordre de l'Infanterie: mais l'unique raison qui empêcha le Duc de l'enfoncer lui-même, fut un ordre exprès qu'il avoit du Roy, de ne point s'engager à une Bataille. Il se contenta d'avoir éloigné les Ennemis de Teroüenne, & demeura huit ou dix jours au Camp qu'ils avoient abandonné. Pendant ce temps-là, il fit venir de Montreüil autant de vivres qu'il en vouloit mettre dans Teroüenne, qui estoit une des Villes les plus exposées de la frontiere.

Depuis cette expedition qui se fit

au mois d'Avril, il n'y eut guerres de ce costé-là pendant quelques mois, que de petits combats entre des partis, & des courses peu importantes, qui se faisoient sur la frontiere de part & d'autre; parce que les Anglois, que les Flamans attendoient, n'estoient pas encore prests; que les Allemans qui devoient fondre dans la Bourgogne, ne se mirent pas si-tost en campagne, & que le Roy vouloit faire ses plus grands efforts en Italie, où le Chasteau de Milan se rendit vers ce temps-là, faute de vivres: de sorte qu'il ne restoit plus au Roy que celui de Crémone.

Nonobstant cette nouvelle perte des François, les Venitiens estoient toujours très-indéterminez sur le parti qu'ils avoient à prendre. Sollicitez continuellement par les Ambassadeurs de l'Empereur, & par ceux du Roy, ils ne donnoient que des réponses generales, & ne concludoient rien. La mort de Jérôme Adorne, Ambassadeur de l'Empereur, suspendit encore les choses, jusqu'à l'arrivée de Marin Caraccioli, qui vint prendre sa place.

Le Pape même, quoique tout dévoué à l'Empereur, contribuoit à cette irrésolution des Venitiens par l'inclination qu'il témoignoit à la Paix, ou du moins à une Trêve entre les Princes Chrétiens, à cause des progrès du Turc. Mais c'estoit un ouvrage au-dessus du génie de ce Pontife, plus homme de bien, qu'habile dans le maniement des esprits & des affaires, en qui le Roy ne pouvoit pas avoir de confiance, & qui, malgré ses bonnes intentions, ne pouvoit s'empêcher d'estre beaucoup partial. Il le fit paroître par la maniere dont il traita le Cardinal Sodérini, Evêque de Volterra, dont on intercepta des Lettres qu'il écrivoit à l'Evêque de Xaintes son neveu, par lesquelles il le chargeoit d'avertir le Roy de se

1523.

Angleria.
Epist. 781.

Angleria.
Epist. 781.
Guicciard.
lib. 15.

1523.

haster d'entrer en Italie avec une Armée, de lui conseiller de faire avec sa Flotte une descente en Sicile, pour attirer de ce costé-là les forces de l'Empereur, de l'assurer que dès qu'il paroistroit au-delà des Alpes, il verroit qu'il y avoit encore plus d'amis qu'il ne pensoit : & que s'il différoit plus long-temps, les Venitiens & le parti qu'il avoit dans Florence, seroient contraints de l'abandonner.

Ces Lettres ayant esté communiquées au Pape, il fit sur le champ arrester le Cardinal, l'envoya prisonnier au Chasteau S. Ange ; & quelque temps après, une intelligence que ce Cardinal ménageoit en Sicile en faveur de la France, fut découverte.

Interest des Venitiens à demeurer attachés au parti du Roy.

Ce qui causoit les délais des Venitiens, n'estoit pas seulement les sollicitations des Ambassadeurs des deux partis ; mais encore la diversité des opinions de ceux qui composoient le Conseil. André Gritti, qui depuis que la Republique s'estoit réunie avec la France, avoit toujours esté à la teste de l'Armée Venitienne, soustenoit fortement qu'il estoit & de l'honneur & de l'interest de la Seigneurie de ne pas se départir de cette alliance. Il representoit sur-tout combien ils avoient à craindre de l'excessive puissance de l'Empereur ; que ce Prince ne se servoit de François Sforce, que comme d'un personnage de theatre, dont il avoit pris la protection, uniquement parce qu'il avoit jugé, que c'estoit un moyen infailible de faire revolter les Milanois contre la France ; qu'il ne l'avoit reestabli sur le trône de Milan, que dans le dessein de l'en chasser ; qu'on n'en pouvoit douter, puisqu'il avoit jusqu'alors refusé de lui en accorder l'investiture ; que si l'Empereur estoit une fois maistre de ce Duché, c'en estoit fait de la Republique ; qu'elle se trouveroit

investie de tous costez par le Milanez, par le Royaume de Naples, par l'Estat du Pape, qu'on ne sépareroit jamais d'interests d'avec ce Prince ; que la Maison d'Autriche, après avoir abbatu la puissance de France, feroit revivre ses prétentions sur l'Estat de Terre-ferme de la Republique, qui succomberoit infailliblement ; que quelque embarrasé que fust le Roy de France & du costé des Pays-Bas, & du costé des Pyrenées, on sçavoit que le recouvrement du Milanez estoit ce qu'il avoit le plus à cœur ; que tost ou tard il envoyeroit une Armée en Italie ; que quelques menaces que fit l'Empereur, il estoit peu à craindre, tandis que le Roy de France seroit uni à la Republique, au lieu qu'elle seroit à sa discretion, si une fois il venoit à bout de rompre cette union.

Toutes ces raisons jointes à l'autorité de celui qui les exposoit & à sa qualité de Doge, où il venoit d'estre élevé par la mort d'Antoine Grimani, faisoient grande impression sur les esprits : mais George Cornaro, qui estoit aussi en grande consideration dans la Republique, avoit d'autres idées, ou des inclinations contraires à celles du Doge.

Il representa dans la même Assemblée où cette affaire se traitoit, que le but unique que la Seigneurie devoit se proposer, estoit de maintenir François Sforce dans la possession du Milanez, & d'empêcher que l'Empereur, ou le Roy de France ne s'en emparassent ; que les raisons apportées par le Doge montroient clairement ce qu'on avoit à craindre de l'Empereur ; mais que l'experience avoit fait connoître, qu'il n'estoit pas moins dangereux d'avoir le Roy de France pour voisin ; que dès que Louis XII. se fut rendu maistre du Milanez par le secours des armes de la Republique, il ne put se contenir, & fit peu de

Angletia, Epist. 77v.

Raisons pour les porter à suivre celui de l'Empereur. Guicciard. Lib. 15.

1523.

temps après la Ligue de Cambray, si fatale à la République, & qui la mit en un danger, d'où elle ne s'estoit tirée que par un miracle, & par des dépenses infinies qui l'avoient épuisée d'hommes & d'argent; que rien ne l'obligeoit à continuer son alliance avec la France, d'autant que par les Traitez elle n'estoit engagée qu'à contribuer à conserver le Milanez à cette Couronne, & non pas à le reconquérir, quand elle l'auroit perdu; que l'imprudence & la negligence des François leur avoient causé cette perte; qu'ils n'estoient pas en estat de la reparer, à cause du grand nombre d'ennemis qui les attaquoient de toutes parts, des troubles qui commençoient à éclater à la Cour par le mécontentement du Connétable de Bourbon, & enfin du peu d'application, que le Roy tout occupé de ses plaisirs & de ses amours, avoit au gouvernement de son Estat; que le danger de la République estoit present & inévitable; que les François n'avoient plus en Italie que le seul Chasteau de Crémone qui ne pourroit pas tenir encore long-temps; qu'il estoit au moins fort incertain, si le Roy de France enverroient une nouvelle Armée en Italie; que s'il ne le faisoit pas, les forces de l'Empire, d'Espagne, du Pape, & de plusieurs autres Princes, alloient fondre dans les Estats de la Seigneurie, & l'accabler; qu'il falloit donc s'accommoder avec l'Empereur, prendre des mesures pour l'avenir, afin d'aller au-devant de ce qu'on pouvoit apprehender de ce Prince, chercher tous les moyens possibles pour maintenir François Sforce dans le Duché de Milan; qu'il commençoit à y estre sûrement établi, estant maître de la Capitale & du Chasteau, & de toutes les autres Villes; que c'estoit l'ouvrage de l'Empereur, qu'il ne le déferoit pas si ai-

sément qu'on le prétendoit; que le Roy d'Angleterre, dont il lui estoit très-important de ménager l'amitié, avoit aussi-bien que lui pris en main les interets & la protection du Duc; qu'il abandonneroit le parti de l'Empereur, s'il changeoit à cet égard; que la plupart des Princes d'Italie en feroient autant, dès qu'on lui verroit faire les moindres démarches contraires à la parole qu'il avoit donnée sur cet article, & que c'estoit sur ce plan qu'on devoit prendre sa dernière résolution.

Les raisonnemens de ces deux hommes si sages & si expérimentez en politique, ne firent qu'augmenter la perplexité des Sénateurs, d'autant plus que l'Ambassadeur de France les conjuroit de suspendre encore leur résolution, jusqu'à l'arrivée d'Anne de Montmorenci & de l'Evêque de Bayeux, qui estoient en chemin, pour venir faire de nouvelles propositions très-avantageuses à la République. Mais Caraccioli, Ambassadeur de l'Empereur, & Paçay Ambassadeur d'Angleterre, ennuyez de ce que rien n'avançoit, & appréhendant l'arrivée des nouveaux Ambassadeurs de France, se résolurent à faire un dernier effort.

Ils demandèrent une audience au Senat, où s'estant rendus, ils exposèrent de nouveau les motifs qui devoient déterminer la République à traiter avec l'Empereur, & à renoncer à l'alliance de France, & conclurent en déclarant que si dans trois jours on ne leur donnoit une réponse positive, ils sortiroient de Venise, & qu'ils laissoient au Senat à prévoir les suites de la rupture de cette négociation.

La declaration des deux Ambassadeurs n'eust peut-estre pas eu tant d'effet, sans les Lettres que la Seigneurie avoit reçues de Jean Badoero son

Les Ambassadeurs de l'Empereur demandent une audience au Senat.

1523.

1523.

Il portent la
Republique à
faire un Trai-
té avec leur
Maître.
Belcarius. lib.
17.
Angleria,
Epist. 782.

Ambassadeur à la Cour de France, qui lui mandoit que le Roy n'estoit nullement en état d'envoyer une Armée en Italie; que tout ce qu'il pourroit faire, feroit de défendre les frontieres de son Royaume contre les Armées d'Angleterre, d'Espagne, & des Païs-Bas; qu'il n'avoit point d'argent, & qu'on voyoit de grandes semences de broüilleries à la Cour à l'occasion du Connétable. Cette Lettre porta le coup fatal. Le Traité fut fait le vingt-huitième de Juin entre la Republique & l'Empereur; & les principaux articles furent, qu'il y auroit une Paix & une Alliance perpetuelle entre la Republique d'une part & l'Empereur, Ferdinand Archiduc d'Autriche & Sforce Duc de Milan de l'autre; que les Venitiens, quand il en seroit besoin, fourniroient pour la défense du Milanéz six cens hommes d'armes, autant de Cavalerie legere, & six mille Fantassins; qu'ils feroient le même pour le Royaume de Naples, & contre quiconque, excepté contre les Turcs, avec lesquels ils avoient trop d'intérêt à ne se pas broüiller; que l'Empereur seroit tenu d'assister la Republique d'un pareil secours, si ses Etats estoient attaquez, & qu'on travailleroit à vuidier à l'amiable les differends qu'ils avoient avec l'Archiduc d'Autriche pour ses prétentions sur une partie du domaine de la Seigneurie, & cela dans l'espace de huit ans. La Seigneurie, pour montrer qu'elle procedoit avec sincerité dans cet accord, osta sur le champ à Theodore Trivulce, qu'on sçavoit estre ami de la France, le commandement de ses Troupes, & le donna à François-Marie de la Rovere Duc d'Urbain.

Le Pape entre dans cette Ligue.

Le Pape fut aussi-tost sollicité d'entrer dans cette Ligue. On n'eut pas beaucoup de peine à l'y engager, en lui faisant accroire que le Roy de France estoit l'unique cause des mal-

heurs de la Chrétienté, & que lui seul empêchoit que tous les Princes Chrétiens ne s'unissent contre le Turc. Ce fut en effet le motif qu'il allegua de sa conduite en cette occasion. Son exemple fut suivi par les Republiques de Florence, de Gènes, de Luques, & de Sienne. Le Marquis de Mantouë ne signa point la Ligue; mais accepta le commandement des Troupes de Florence & de l'Etat Ecclesiastique. On forma un Corps séparé de quelques détachemens des Troupes des Conféderez, destiné uniquement à s'opposer à quiconque attaqueroit quelqu'un d'eux en Italie: on regla combien chacun devoit fournir d'argent pour la subsistance des Armées; & Prosper Colonne fut fait Generalissime de la Ligue, malgré les intrigues du Cardinal de Medicis, qui estoit son ennemi, & qui vouloit que cet emploi fust confié au Viceroy de Naples.

Quand cette Ligue fut devenuë publique, on ne douta pas que le Roy, qui devoit d'ailleurs avoir assez d'occupation aux frontieres de ses Etats, ne renonçast à l'expédition d'Italie qu'il méditoit, & où il n'avoit plus que le seul Chasteau de Crémone: mais la fermeté de ce Prince estoit à l'épreuve des plus grands dangers; & en donnant la liberté à un Gentilhomme Espagnol, qui le raconta depuis en Espagne, il lui dit: Tous les Princes conspirent contre moi; mais j'ai de quoi leur répondre à tous. Je ne m'embarasse gueres de l'Empereur, parce qu'il n'a point d'argent; ni du Roy d'Angleterre, parce que ma frontiere de Picardie est bien fortifiée; ni des Flamans, parce que ce sont de mauvaises Troupes. Pour l'Italie, je m'en charge moi-même, j'irai à Milan, je le prendrai, & je ne laisserai pas à mes Ennemis un pouce de terre de ce qu'ils m'ont enlevé.

1523.

Guicciard.
lib. 16.

Memoires du
Bellai, liv. 2.

Fermeté du
Roy contre
tant d'Enne-
mis.

Angleria,
Epist. 783.

1523.

Il s'en fallut bien qu'il ne tint sa parole. Après tout, il pouvoit se promettre beaucoup de sa présence en Italie, & des belles Troupes qu'il y devoit conduire; mais il ne prévoyoit pas un fâcheux contre-temps qui l'empêcha d'y commander en personne; & il manqua dans le choix du General qu'il destina à prendre sa place; & c'étoient là deux points essentiels pour le succès de son entreprise.

Ce malheureux contre-temps fut la revolte du Connétable de Bourbon, dont les suites funestes meritent bien qu'on en développe exactement les causes.

*Revolte du
Connétable de
Bourbon, à
quoi attribuée.*

Ce Prince, un des grands hommes de guerre qui fussent en Europe, d'un génie rare & élevé, dont la modération avoit jusqu'alors égalé le courage, qui avoit rendu de très-signeaux services à sa Patrie, ne fut pas maître de son chagrin, ni à l'épreuve du mauvais traitement qu'il avoit reçu de la Cour en diverses occasions.

Loüise de Savoye Mere du Roy, que l'on appelloit Madame la Regente, parce qu'elle avoit eu cette qualité durant le voyage que le Roy fit en Italie la premiere année de son regne, n'avoit, pour le bien de la France, que trop d'ascendant sur l'esprit de son fils. Entre plusieurs belles qualitez qui la rendoient recommandable, elle en avoit de très-mauvaises. Elle estoit fourbe, vindicative, violente, avare; & nonobstant son âge de quarante-cinq à quarante-six ans, & une longue viduité, elle estoit encore susceptible d'amour; & soit que les discours que le Connétable fit d'elle, après leur rupture, fussent vrais, ou faux, ils la firent passer, au moins à la Cour d'Espagne, pour n'estre pas trop reguliere.

*Angleria,
Ep. 781.*

*Memoires de
Bellai, lib. 1.*

Il y avoit toujours eu une grande antipathie entre elle & la Reine An-

ne de Bretagne femme de Loüis XII. de sorte que cette Reine, tant qu'elle vécut, empêcha que le mariage arrêté entre sa fille Claude de France & François I. alors Comte d'Angoulême, ne se fist, & cela par la seule aversion qu'elle avoit contre Loüise Mere de ce Prince. Cette aversion mutuelle portoit l'une à haïr ceux que l'autre aimoit, & à aimer ceux que l'autre haïssoit. La Reine affectionnoit & favorisoit beaucoup la Maison de Bourbon. C'en fut assez à Loüise de Savoye, après la mort de la Reine, & lorsqu'elle se vit en autorité, pour l'engager à persecuter les Bourbons. Ce fut là la cause éloignée du funeste événement que je vais raconter.

Sa haine cependant ne put empêcher le Roy son fils d'exécuter une des dernieres volontez de Loüis XII. & de rendre justice en l'accomplissant, au grand merite de Charles de Bourbon, par l'honneur qu'il lui fit, dès qu'il fut monté sur le Trône, de lui donner l'épée de Connétable. Les grandes actions par lesquelles il se signala à la Bataille de Marignan, justifierent l'estime que les deux Rois avoient conquë de lui, & lui meriterent le commandement du Milanez, que le Roy lui confia après la conquête de ce Duché.

Plus il s'acquît de reputation par sa sage conduite dans un gouvernement si difficile, plus la Regente eut de facilité à le rendre suspect au Roy son fils, en lui faisant comprendre les consequences de la trop grande elevation d'un Prince du Sang, fort proche de la Couronne, puissant en revenus, en vassaux & en Terres, Connétable de France, aimé des Troupes, du Peuple & de la Noblesse, & à qui rien ne manquoit pour devenir redoutable à son Souverain, si jamais il pouvoit estre tenté sur le point de la fidelité. L'artifice lui réussit :

1523.

*Hist de Bour-
bon par Ma-
rillac Secre-
taire du Con-
nétable.*

*Paquier Re-
cherches de
la France.*

1523.

réussit : il fut rappelé à la Cour, sous prétexte que le Roy y avoit besoin de ses conseils ; & Lautrec fut mis à sa place dans le Gouvernement du Milanez.

Marillac
Hist de Bour-
bon.

Le Connétable revint auprès du Roy, faisant bonne contenance, & sans faire semblant de sentir le coup qu'on lui avoit porté. On ne s'appliqua pas à le lui adoucir. On lui fit un assez froid accueil ; & loin de le dédommager de l'excessive dépense, qu'il avoit faite dans la guerre, on trouva dans les necessitez de l'Etat & dans l'épuisement du Tresor Royal, des raisons de lui retrancher ses pensions. Ce retranchement renouvela l'aigreur entre Anne de France, belle-mere du Connétable, & la Regente. Elles eurent sur cela des éclaircissements un peu vifs. On les raccommoda cependant, par l'esperance qu'on donna à Anne de France, de payer à son gendre l'année suivante ses pensions & ses appointemens : mais ce furent des paroles sans effet ; & la Regente, pour détourner le Roy de le faire, se servit d'une occasion, que le Connétable même lui fournit, au sujet de la naissance de son fils, qui vint au monde au mois de Juillet de l'an 1517.

Ce fut pour lui une joye extrême, d'autant plus que Suzanne de Bourbon sa femme estant infirme & contrefaite, ne lui laissoit gueres d'esperance d'en voir des enfans.

Le Roy conçoit
de la jalousie
de ce Prince.

Il pria le Roy de vouloir bien lui faire l'honneur de tenir son fils sur les Fonts, & Sa Majesté fit exprès pour cela un voyage à Moulins. Le Connétable y fit une feste qui dura quinze jours avec une magnificence royale ; & entre autres choses, cinquens Gentilshommes de ses Terres y parurent tous habillez de velours, étoffe fort rare encore en ce tems-là, chacun avec une chaîne d'or, qui leur

Tome V.

faisoit trois tours autour du cou. Il s'y fit des tournois, des mascarades, des festins somptueux, & on y voyoit une abondance extraordinaire de toutes sortes de vivres qui venoient dans la Ville par convois comme pour une Armée. Cette profusion alla jusqu'à donner de la jalousie au Roy, qui dit avec une espece de chagrin, qu'un Roy de France auroit de la peine à en faire autant. La Regente ajousta, qu'il estoit évident, par la dépense que faisoit le Connétable, qu'il n'avoit pas tant de besoin de ses pensions & de ses appointemens qu'il le disoit : & elle fut bien secondée en cette occasion par l'Amiral de Bonnivet, qui n'aimoit pas ce Prince. Quatre ans se passerent, sans qu'il touchast rien : mais on n'en demeura pas là ; & Madame la Regente, non contente de le chagriner par le retranchement de ses pensions & de ses appointemens, entreprit de donner atteinte aux prerogatives de sa charge de Connétable.

Ce fut en l'an 1521. lors que le Connétable estant en Flandre avec le Roy, la conduite de l'Avant-garde fut donnée au Duc d'Alençon, ainsi que je l'ai raconté en parlant de cette expedition : fonction qui estoit dûe au Connétable, par un usage immémorial, & qu'il exerçoit toutes fois & quantes qu'il se trouvoit à l'Armée. Les Historiens lui font honneur de sa moderation dans une occasion si délicate ; mais on voit par les pieces de son procès, que dès lors il pensa à se vanger des mauvais traitemens qu'il recevoit de la Cour, & que vers ce même temps-là il entretenoit un commerce secret avec l'Empereur.

Au retour de Flandre, il se retira sur ses terres ; & quelque tems après, la Duchesse Suzanne, sa femme, mourut sans laisser d'enfans, celui dont la

R. r. r

1523.

Memoires de
Brantome.

Déposition du
Sieur du Pa-
ray, Chance-
lier du Bour-
bonnois, dans
les Traitez de
Mr du Puy.

1523.

naissance avoit esté célébrée avec tant d'appareil, n'ayant gueres vécu, non plus que deux autres encore qui étoient venus avant terme. Ce fut à l'occasion de la mort de cette Princesse, que se fit le grand éclat.

La Regente, mere du Roy, a de l'inclination pour lui. Continuat. de l'Histoire. de Marillac.

** Varillas, Hist. de François I.*

La Regente, quoi qu'ennemie du nom de Bourbon, sentit naître dans son cœur de l'inclination pour la personne du Connétable, dès qu'il eut perdu sa femme. La fidélité qu'on doit observer dans l'Histoire, ne me permet pas d'insérer ici certains autres épisodes d'amour rapportez par un Moderne*, qui ne cite point ses garants, & qui ne peut citer aucun, que je sache, de nos Historiens contemporains touchant les prétendues intrigues de la Regente, laquelle, selon lui, avoit fait autrefois tous ses efforts, pour empêcher le mariage du Connétable avec Suzanne de Bourbon, dans la vûe de l'épouser elle-même. Quoi qu'il en puisse estre, soit que sa passion fust ancienne, soit qu'elle fust nouvelle, elle fit proposer au Connétable de se marier avec lui.

Le Connétable n'y répond que par des mépris.

Ce Prince, alors âgé de trente-deux ans, auroit sans doute trouvé de grands avantages dans ce mariage. Devenu mari de la mere du Roy, laquelle gouvernoit son fils & l'Etat, il eust vû fonder dans sa Maison les honneurs & les biens en abondance; & participant à l'autorité de sa femme, il auroit esté à la teste de toutes les affaires. Mais ne pouvant surmonter l'averfion qu'il avoit conçûe contre elle, ni se résoudre à épouser une femme, qui avoit treize ans plus que lui, il rejetta cette proposition. On le pressa, & on lui fit entendre, qu'il ne s'agissoit pas seulement de laisser échaper l'occasion de la plus haute fortune, où il pût jamais prétendre; mais encore de s'exposer à de grands inconveniens,

qu'on se contenta de lui faire entrevoir; il ne répondit à toutes ces instances, que par des railleries très-offensantes pour la Regente, qui se voyant non-seulement méprisée, mais encore outragée, résolut de pousser son ressentiment aussi loin qu'il pourroit aller.

Elle concerta les moyens de sa vengeance avec le Chancelier du Prat, qui étant lui-même mécontent du Connétable, à cause du refus qu'il lui avoit fait de l'accommoder de quelques terres en Auvergne, se servit volontiers de l'occasion, pour satisfaire son chagrin; & la voye qu'ils prirent, fut de lui susciter un procès touchant les biens de sa Maison de Bourbon, dont il estoit en possession.

Pour mieux entendre le fond de cette affaire, il faut sçavoir premièrement, que les biens de cette Maison estoient venus dans celle de France par Beatrix qui en estoit unique heritière, lors qu'elle épousa Robert de Clermont le cadet des fils de S. Loüis. Secondement, que même avant ce temps-là il y avoit dans cette Famille, aussi-bien que dans quelques autres, une loi observée pour la succession, sçavoir que tandis qu'il restoit des mâles, quelque éloignez qu'ils fussent, ils succedoient aux Terres, à l'exclusion des filles. C'estoit un usage presque semblable à celui, qu'on a toujours gardé pour la succession à la Couronne de France. Troisième-ment, que l'an 1400. au mois de Mai, Loüis II. du nom, Duc de Bourbon, maria son fils Jean avec Madame Marie de Berri, fille de Jean Duc de Berri & d'Auvergne, frere du Roy Charles cinquième; & à l'occasion de ce mariage, il se fit un Traité, par lequel le Duc de Berri, d'une part, avec l'express consentement du Roy, donnoit le Duché d'Auvergne & le Comté de Mont-

1523.

La Regente songe à la vengeance. Belcar, lib. 17.

Elle lui suscite un procès. Tiré des Plaidoyers de Montholon & des autres Avocats qui plaiderent cette Cause.

1523.

penfier au jeune Duc & à la Duchesse, & à leurs enfans mâles & aux descendans des mâles, tant que la ligne masculine dureroit; & d'autre part le Duc Loüis de Bourbon, en faisoit autant de son Duché de Bourbonnois & de ses Comtez de Clermont & de Forez: & de plus par un autre Traité, il vouloit que la ligne masculine venant à manquer, le Duché de Bourbonnois & le Comté de Clermont fussent unis à la Couronne de France; en sorte qu'à cet égard nos Rois estoient substituez au défaut des enfans mâles de Bourbon. Quatrièmement, Jean ayant esté pris à la Bataille d'Azincourt sous Charles VI. mourut en Angleterre, laissant deux fils de Marie de Berri, sçavoir Charles Duc de Bourbon & d'Auvergne, Comte de Clermont & de Forez; & Loüis Comte de Montpensier, qui fut la souche de la branche de Bourbon - Montpensier. Cinquièmement, Charles Duc de Bourbon eut quatre enfans, dont deux prirent le parti de l'Eglise. Les deux aînez furent Jean Duc de Bourbon II. du nom, qui fut Connétable de France, & mourut sans enfans, & Pierre Seigneur de Beaujeu & depuis Duc de Bourbon par la mort de son frere. Sixièmement, Pierre Duc de Bourbon épousa Anne de France fille de Loüis XI. laquelle gouverna le Royaume pendant les premieres années du Regne de Charles VIII. & il ne resta d'enfans de ce mariage qu'une fille nommée Suzanne.

Septièmement, en vertu de l'usage establi dans la famille de Bourbon, Suzanne fille du Duc Pierre & d'Anne de France, estoit exclüe de la succession de son pere, & les biens devoient revenir à la branche de Montpensier, où il y avoit des mâles, dont Charles Comte de Montpensier, petit-fils de Loüis, souche de cette

branche, estoit alors l'aîné, & ce Charles estoit le Connétable dont il s'agit.

Huitièmement, Anne de France, qui estoit encore très-puissante sous le Regne de Loüis XII. voulut contester cette succession à Charles pour la conserver à sa fille Suzanne, qu'elle avoit destinée pour épouse au Duc d'Alençon. L'affaire fut exactement discutée. Loüis XII. fit entendre à Anne de France, que le droit de Charles estoit incontestable, & qu'il falloit pour tout accommoder, que Suzanne l'épousast. Anne de France y consentit; & par le Contrat de mariage, Charles & Suzanne se cédant mutuellement leurs droits, il fut arrêté que celui des deux qui survivroit, feroit heritier de l'autre.

Neuvièmement, Suzanne, pour confirmer encore cette Transaction, fit un Testament, par lequel elle institua Charles Connétable de France son mari, heritier de tous ses biens & de tous les droits qu'elle pouvoit prétendre à la succession de la Maison de Bourbon, & mourut quelque temps après. Anne de France après la mort de sa fille en fit un tout pareil en faveur du Connétable son gendre: & dans l'appréhension de ce qui arriva, on ne negligea aucunes précautions. Tel estoit le droit du Connétable, qu'il ne paroist pas qu'on lui pust contester, & sur lequel on ne laissa pas de lui intenter le procès dont il est question. La Regente le poussa vivement dès qu'elle le vit obstiné au refus de l'épouser; & de faire en l'épousant, pour étouffer le differend, une Transaction semblable à celle qu'il avoit fait avec Suzanne de Bourbon sa premiere femme.

Mais il falloit après tout donner une couleur à un si injuste procédé, & cela estoit fort difficile. On eut recours à des chicanes fondées sur quel-

R r r ij

1523.

Marillae
Hist. de
Bourbon.

1523.

ques termes des Transactions, à des interprétations prises du Droit, & à d'autres artifices usitez dans le Palais pour soutenir de mauvaises causes.

Les biens de la Maison de Bourbon estoient de deux sortes. Il y en avoit, qui par les Traitez dont j'ai parlé, devoient estre unis à la Couronne de France, au défaut d'hoirs mâles. Il y en avoit d'autres qui n'estoient pas sujets à cette union; mais qui par la loi observée dans la famille, devoient toujours écheoir aux mâles, tant qu'il y en auroit, & ne passer aux filles qu'à leur défaut.

Ce fut à l'égard des premiers qu'on fit intervenir le Roy pour leur union à la Couronne; & ce fut principalement touchant ces biens, qu'on glosa sur les termes des Transactions. On prétendit que Loüis Duc de Bourbon, dans le Contrat de mariage de son fils Jean avec Marie de Berri, donnoit le Duché de Bourbonnois, & le Comté de Clermont au Roy, au défaut des hoirs mâles issus en ligne directe des aînez de la Maison, en sorte que les collatéraux nez des cadets, tel qu'étoit le Connétable, n'auroient au défaut de la branche aînée aucun droit à ces sortes de biens, qui seroient en ce cas réunis au Domaine du Roy. Il est vrai que les termes donnoient quelque lieu de chicaner; mais en agissant de bonne foi, on voyoit clairement quelle avoit esté l'intention de Loüis de Bourbon dans ce Contrat.

Pour ce qui est des autres biens, on n'alleguoit que la proximité du sang, pour les faire ajuger à Madame la Régente, qui par sa mere estoit cousine germaine de la défunte Suzanne, femme du Connétable, & à la faveur de quelques textes du Code, on voulût que ce titre prévalut à l'usage immémorial de la Maison, qui substituoit toujours les biens aux mâles, même les plus éloignez.

Cette Cause, où il s'agissoit de la perte de tous les biens du Connétable, fut plaidée par les deux plus fameux Avocats de ce temps-là. Celui du Connétable fut François de Montholon, depuis Président au Parlement de Paris, & Garde des Sceaux, qui faisoit autant d'honneur à sa famille dans la Robe, que ses ancestres en avoient déjà fait dans la profession des armes.

L'Avocat de la Régente fut Guillaume Poyet, qui par son esprit & par sa capacité parvint dans la suite jusqu'à estre Chancelier de France.

Montholon développa admirablement les raisons que j'ai touchées, & plusieurs autres, pour rendre incontestable le droit du Duc de Bourbon. Poyet employa toute son adresse à les éluder. On commença à plaider au Parlement le douzième de Février. Plusieurs mois se passèrent en répliques & en dupliques, & Montholon ayant encore parlé le sixième d'Aoust, pour empêcher le sequestre des biens que la Régente demandoit, le Parlement renvoya l'affaire après la Saint Martin: mais cette Princesse agit si fortement auprès des Juges, qu'elle obtint avant la fin du Parlement ce qu'elle demandoit.

Ce sequestre, qui ostoit au Connétable la jouissance de ses biens, le mit au désespoir, & l'obligea de hâter sa retraite, qu'il avoit déjà projetée avec l'Empereur.

La chose s'estoit traitée avec le dernier secret, & le Roy n'en avoit pas eu le moindre soupçon. Celui qui avoit lié le commerce, estoit Adrien de Croy, Comte de Roeux aux Pais-Bas, qui se chargea volontiers de la commission que le Connétable son ami lui donna, de faire part de son chagrin à l'Empereur. Ce fut une agréable nouvelle pour ce Prince, parfaitement instruit du mérite de cet il-

1523.

Quels furent les Avocats des deux parties.

Les biens du Connétable sont mis en sequestre.

Il fait part de son chagrin à l'Empereur. Mémoires du Bellai, liv. 2.

1523.

lustre Mécontent, du grand nombre de ses amis, & du crédit qu'il avoit parmi la Noblesse de France. Il le regarda comme un instrument très-propre à susciter au Roy de grands embarras dans son Royaume, & dont on pourroit au moins se servir utilement à rompre les mesures qu'il avoit prises pour reestablisher ses affaires en Italie.

Ce Prince engage le Connétable dans la Ligue contre la France. Procez du Connétable de Bourbon.

Charles V. estoit trop habile pour laisser échapper une si belle occasion. Il envoya Beaurain, son Chambellan déguisé, au Connétable, avec des Lettres de créance. Le rendez-vous fut à Montbrison dans le Comté de Forez. Les propositions que fit l'Envoyé ne pouvoient estre plus avantageuses. Il proposa au Connétable d'épouser Eleonor d'Autriche veuve du Roy de Portugal, sœur de l'Empereur, qui donneroit à cette Princesse une dot de deux cens mille écus, la declareroit par son testament heritiere de tous les Estats de la maison d'Autriche, au cas que lui & l'Archiduc Ferdinand son frere mourussent sans enfans, & s'engageroit à obtenir de l'Archiduc la ratification de ce Traité dans tous ses articles. Beaurain lui offrit de le faire comprendre dans le Traité de Ligue que l'Empereur & l'Angleterre avoient faite ensemble contre la France; & il lui montra ce Traité, selon lequel l'Empereur, dès que le Roy seroit en Italie, devoit entrer dans le Royaume du costé des Pyrenées, avec dix-huit mille hommes de pied Espagnols, dix mille Lansquenets, deux mille hommes d'armes, quatre mille hommes de cavalerie legere, & une grosse artillerie, tandis que le Roy d'Angleterre descendroit en Picardie avec quinze mille hommes de pied, & cinq cens chevaux, qui seroient joints à leur arrivée par trois mille Lansquenets, trois mille chevaux, & quatre mille soldats du Comté de Haynaut, que

Madame Marguerite d'Autriche, Gouvernante des Pays-Bas, fourniroit.

1523.

Soit que le Connétable se laissât ébloüir par de si magnifiques promesses, & que l'ardeur de sa passion ne lui permist pas de considerer que plus elles estoient avantageuses, & plus il devoit s'en défier, soit que se voyant poussé à bout, il fût résolu à tout hazarder, il les accepta, & s'engagea à fournir trois cens hommes d'armes, & cinq mille hommes de pied de ses terres, & promit de les tenir prests à marcher, dix jours après que l'Empereur & le Roy d'Angleterre se seroient attachez au siege de quelque Place du Royaume, & que les Comtes Felix & Guillaume de Fustemberg, Generaux de l'Empereur, qui devoient faire irruption en Bourgogne avec douze mille Allemands, y seroient entrez.

Memoires du Bellai, l. 1.

Il envoya la Mothe-des-Noyers, Gentilhomme du Bourbonnois, à ces deux Comtes, pour convenir avec eux de la route qu'ils tiendroient; & selon son projet, ce devoit estre par Chaumont en Bassigny, d'où ils traverseroient la Bourgogne, pour le venir joindre dans le Bourbonnois, afin de porter de-là la guerre dans le cœur du Royaume.

Ce Traité ne fut que verbal, soit que Beaurain n'eust pas eu ordre de l'Empereur de rien écrire, soit que le Connétable, quelque déterminé qu'il parut à ne plus rien ménager, ne fust pas encore bien affermi contre tous les remords de sa conscience, qui lui representoient les maux effroyables, où il alloit précipiter sa patrie.

En effet on voit par la déposition de Popillon Seigneur de Paray, faite devant le Chancelier, que ce Gentilhomme ayant représenté au Connétable les terribles suites de la démarche qu'il alloit faire, ce Prince

Irresolution du dernier. Au Procès du Connétable.

R r r iij

1523.

se mit d'abord en colere contre lui, & fit serment que si l'Empereur lui tenoit sa parole pour le mariage avec Eléonor d'Autriche, il ne reculerait pas; mais qu'ayant fait depuis reflexion sur les remontrances qu'on lui avoit faites, il appella son Confesseur, & se fit absoudre de son serment. Popillon ajouta que le Confesseur l'avoit assuré, que le Connétable avoit abandonné son dessein: mais dès lors il estoit beaucoup engagé, ayant déjà envoyé Saint Bonnet de sa part en Espagne avec Beaurain, pour conclure son Traité avec l'Empereur. En de pareilles conjonctures, il ne faut qu'un événement imprévu pour fixer l'irrésolution. Et c'est ce qui arriva par la connaissance que le Roy, sur ces entrefaites, eut de toute l'intrigue.

*Le Roy le dis-
pose à marcher
en Italie.*

Ce Prince dispoit tout pour son voyage d'Italie, après avoir mis ordre à ses frontieres. Les troupes commençoient déjà à filer vers Lyon, où elles devoient s'assembler. Le Duc de Suffolc avec les Lansquenets qu'il commandoit, & deux autres mille hommes des troupes de Picardie estoient en chemin pour s'y rendre. L'Amiral de Bonnivet avoit pris les devants avec de Lorges, & six mille hommes de pied, & s'estoit faisi du Pas de Suze. Le Maréchal de Montmorenci avec douze mille Suisses avoit aussi passé les Alpes, & s'estoit joint à l'Amiral auprès de Turin, pour y attendre le Roy & le reste de l'armée, lors que ce Prince arrivant à S. Pierre-le-Moutier dans le Nivernois, apprit de Matignon & d'Argouges, deux Gentilshommes de Normandie de la Maison du Connétable, qu'il se tramait sous-main quelque chose avec l'Empereur par le moyen du Comte de Roeux, sans néanmoins qu'ils en scussent aucun détail.

Sur cet avis le Roy surfit sa mar-

che, pour attendre le Duc de Suffolc, qui arriva deux jours après avec les troupes qu'il conduisoit; car le Roy ne vouloit pas entrer dans Moulins où estoit le Connétable, qu'il ne fust bien accompagné. Il fut reçu dans la Ville où il fit entrer la meilleure partie de ses troupes, & alla au Palais du Connétable, qui estoit au lit, feignant une maladie, pour se dispenser d'aller en Italie, où le Roy vouloit qu'il l'accompagnast.

Ce Prince l'aborda d'un visage fort humain, & ayant fait retirer tout le monde, lui dit qu'il estoit averti de bonne part qu'il entretenoit commerce avec l'Empereur, qui se servoit du Comte de Roeux pour tâcher de le corrompre; qu'il ne doutoit pas que le procès qu'on lui avoit intenté ne le chagrinasst beaucoup, & qu'il n'en estoit point surpris; mais qu'il pouvoit compter sur sa bonté, & qu'il l'assûroit que s'il perdoit sa cause, il lui rendroit tous ses biens.

Le Connétable, sans paroistre étonné, avoua que le Comte de Roeux l'avoit sollicité de la part de l'Empereur: mais que sachant ce qu'il devoit à son Roy & à sa Patrie, il avoit rejeté bien loin les offres qu'on lui avoit faites; qu'il avoit toujours esté dans la resolution de ne pas faire de cela un mystere à Sa Majesté; qu'il ne lui en avoit point fait parler, ne croyant pas devoir confier la chose à un tiers, non plus qu'à une lettre, & que sachant qu'il devoit passer par Moulins, il avoit différé jusqu'à son passage à lui en faire part; qu'au reste, pour lui ôter tout soupçon, il le suivroit en Italie; & que les Medecins l'ayant assuré qu'en peu de jours il pourroit souffrir la litiere, il esperoit le joindre incessamment à Lyon.

Le Roy, qui jugeoit par sa franchise de celle d'autres, & qui en di-

1523.

*Memoires du
Bellai, liv. 2.*

1523.

* Le Cardinal de Richelieu dans son Testament politique.

verses occasions fit par là de grandes fautes, se tint content de cette réponse; & malgré les avis des plus sages de son Conseil, qui vouloient qu'il fît arrêter le Connétable, il n'en voulut rien faire, contre la maxime avancée depuis & souvent pratiquée par un grand Politique*, que les soupçons en matière d'Etat ne suffisent pas pour faire couper la teste à un grand Seigneur; mais que c'en est assez pour s'assurer toujours de sa personne par précaution, sauf à s'éclaircir dans la suite de son crime, ou de son innocence. Il poursuivit donc son chemin jusqu'à Lyon; & peu de jours après le Connétable partit de Moulins, tenant la même route. Le Roy avoit laissé auprès du Connétable Pierre de la Bretonniere, Sieur de Wart, avec qui ce Prince peu de jours après prit aussi le chemin de Lyon.

Etant arrivé à la Palisse, il fit partir Wart, & le chargea de dire au Roy de sa part, qu'il alloit se rendre auprès de lui. Mais Wart ne fut pas plutôt en chemin, que le Connétable, sous prétexte qu'il se trouvoit plus mal, s'en alla à son Chateau de Chantelles, place fortifiée, d'où il envoya Jacques Huraut, Evêque d'Autun, au Roy avec une lettre, par laquelle il l'assûroit de sa fidélité; pourvu néanmoins, ajoutoit-il, qu'il lui fît restituer les biens de la Maison de Bourbon.

Le Roy avant l'arrivée de l'Evêque d'Autun ayant esté averti, que le Connétable avoit quitté le grand chemin de Lyon, vit bien qu'il le trompoit, & fit partir sur le champ le Bastard de Savoye, Grand-Maître de sa Maison, & le Maréchal de Chabannes avec de la Gendarmerie, pour aller après lui & l'arrêter. Il envoya encore d'autre Cavalerie en divers endroits pour lui couper le chemin, & donna des gardes à l'Evêque d'Autun, dès qu'il fut

entré à Lyon.

Le Connétable eut avis de tous ces mouvemens, par les espions qu'il avoit à la Cour. Il sortit de Chantelles dès la même nuit, pour aller à Herment en Auvergne, & de là partit accompagné d'un seul Gentilhomme nommé de Pomperant, à dessein de gagner le Rhône, de passer cette rivière, & de tirer vers la Savoye, pour se sauver en Italie sur les terres des ennemis de la France. Il se fit passer dans tout le chemin pour le valet de chambre de Pomperant. Il courut de grands risques par la rencontre fréquente des troupes du Roy, qui estoient répandues de toutes parts, & dont quelques-unes le cherchoient. Il lui arriva plusieurs aventures embarrassantes, dont il se tira heureusement: & enfin après bien des détours, & avoir traversé une partie de l'Allemagne, il arriva en six semaines à Trente. Il se rendit ensuite à Mantouë, où le Marquis de Mantouë, son cousin germain, le mit en équipage. De là il alla à Plaisance, où le Comte de Lannoy, Viceroy de Naples & devenu General de l'armée de l'Empereur dans le Milanez par la maladie de Prosper Colonne, vint le trouver, pour lui communiquer les projets de la campagne d'Italie.

De Plaisance il alla à Gênes attendre les ordres de l'Empereur, à qui il avoit envoyé le Sieur de Lurci pour les lui demander. Il l'attendit pendant cinq semaines, au bout desquelles Lurci arriva avec le Comte de Roeux, qui donna le choix au Connétable de la part de l'Empereur, ou de passer en Espagne, ou de demeurer au Duché de Milan avec la qualité de son Lieutenant General en Italie. Il choisit de demeurer en Italie, & alla joindre l'armée Imperiale au camp de Binasque, à trois lieues de Milan. Il s'estoit déjà

1523.

1523.

fait durant cet intervalle plusieurs actions au-delà des Monts entre les François & les confédérez : je les raconterai après que j'aurai touché les principales choses qui se passerent à la Cour de France, à l'occasion de la fuite du Connétable.

*Mesures du
Roy pour pré-
venir les sui-
tes de la re-
volte.*

Le Roy, devenu plus circonspect par la faute irréparable qu'il avoit faite de ne pas faire arrêter ce Prince, prit toutes les précautions imaginables pour en empêcher les suites. Il se saisit de toutes les Places fortifiées du Bourbonnois, de l'Auvergne, du Forez, de Beaujolois, & des autres domaines du Connétable. Il appella auprès de sa personne le Duc de Vendosme, qui devoit commander en Picardie, dont il avoit le Gouvernement : car comme il estoit de la Maison de Bourbon, on appréhenda que ressentant l'injure commune à toute la famille, il ne se fust laissé engager dans quelque complot. Cela produisit du changement dans les postes des Officiers Generaux. Monsieur de la Trimouille fut envoyé commander en Picardie à la place du Duc, & le Comte de Guise en Bourgogne au lieu de la Trimouille. On arresta un grand nombre de Gentilshommes & d'autres personnes qu'on sçavoit attacher au Connétable : entr'autres Jean de Poitiers, Seigneur de Saint Valier, Aymard de Prie, François d'Escars Seigneur de la Vauguion, Pierre Popillon Seigneur de Paray & Chancelier de Bourbonnois, Hector d'Angeray Seigneur de Saint Bonnet, Desguiers, Brion, de Baudemanche, l'Evêque d'Autun, & Antoine de Chabannes Evêque du Puy.

Le Sieur de Brion, Premier President au Parlement de Normandie, & nommé Garde du petit Sceau du Roy pendant le voyage que ce Prince devoit faire en Italie, eut ordre de lui d'aller à Tarare en compagnie du

Grand Maistre, & du Maréchal de Chabannes, & de prendre un Adjoint du Corps des Maistres des Requestes, pour interroger les Evêques d'Autun & du Puy, Saint Valier, & Aymard de Prie. C'est la premiere procedure qui fut faite dans ce procès, que divers incidens firent durer fort long-temps. La plupart des coupables en furent quittes pour l'exil, ou pour la prison. L'Arrest contre le Connétable, ou plustost contre sa memoire, car il fut tué dans cet intervalle, ne fut prononcé que quatre ans après, l'an 1527. & ce ne fut que l'an 1530. que l'article qui concernoit la succession des biens de la Maison de Bourbon, fut terminé en consequence du Traité de Cambrai.

Le plus grand effet que produisit la revolte du Connétable en ce qui concernoit la disposition de la Campagne de cette année 1523. fut que le Roy ne passa pas en personne en Italie, de peur que durant son absence, il ne se fust quelque mouvement dans le Royaume par ceux qui estoient de l'intelligence : & bien lui en prit de n'estre point sorti de Lyon le jour qu'il y arriva, avant que le Connétable se fust encore déclaré ; car on sçut par la déposition de Brion, qu'on avoit disposé une embuscade aux environs, où il devoit estre enlevé.

Le Roy demeurant en France, l'Amiral de Bonnivet fut chargé de l'expédition d'Italie. On avoit conçu une grande idée de sa capacité depuis la prise de Fontarabie, où il en avoit fait beaucoup paroître ; & pour prévenir la jalousie du commandement, qui avoit plusieurs fois ruiné les affaires de France au-delà des Alpes, le Roy retint auprès de sa personne le Maréchal de Chabannes, le Duc d'Alençon, & le Duc de Vendosme : mais il y avoit pour celui-ci une autre raison particuliere, que j'ai déjà mar-

quée ;

1523.

*Ce Monarque
abandonne le
dessein de son
voyage.*

1523.

Il charge l'Amiral de Bonivet de l'expédition d'Italie
Memoires du Bellai, l. 2.

quée ; c'est qu'il estoit de la Maison de Bourbon, & que dans la conjoncture on jugeoit à propos de ne les pas éloigner de la Cour.

L'Amiral avoit une très-belle armée assemblée auprès de Verceil, composée de six mille Fantassins François, sous les ordres de François de Montgomery, Seigneur de Lorges, de six mille Lansquenets conduits par le Duc de Suffolc, de quatorze à quinze mille Suisses, & de quinze cens hommes d'armes, dont les Compagnies bien completes & fournies de leurs Archers faisoient une nombreuse Cavalerie.

Dès qu'il eut reçu les ordres du Roy, il se mit en campagne, donna la conduite de l'avant-garde au Maréchal de Montmorenci, & prit sa marche vers la Ville de Milan, auprès de laquelle le Duc François Sforce quelques jours auparavant avoit échappé un grand danger. Car Boniface Visconti mécontent de ce Prince, qui avoit cassé sa Compagnie, & lui avoit refusé un Gouvernement qu'il lui demandoit, s'estant approché de lui dans la campagne entre Monza & Milan, sous prétexte de lui parler en particulier, lui porta un coup de poignard à la gorge : mais le Duc reçut le coup au bras, l'ayant levé dans ce moment pour le parer. Visconti s'échappa par la vitesse du cheval Turc sur lequel il estoit monté ; & les Gardes du Duc, qui s'estoient éloignées de lui pour lui faire moins de poussière en marchant, ne purent atteindre l'assassin.

Le Duc retourna sur ses pas à Monza, appréhendant qu'on eust formé contre lui une conjuration à Milan. Le bruit se répandit par tout qu'il estoit mort. Galeas de Birague profita de cette fausse nouvelle ; & s'estant joint à quelques autres Bannis de Milan du parti de France, & à quelques

Tome V.

Soldats François, alla à Valence & s'en empara : mais Antoine de Léve, qui estoit à Ast avec un Camp volant d'Espagnols & de quelques Cavaliers, l'estant venu promptement assiéger, avant qu'il eust eu le temps de mettre en défense cette Place qui n'estoit pas bonne, la força, fit passer une partie de la Garnison au fil de l'épée, & prit le reste prisonnier avec Birague.

Cependant l'armée Française n'eut pas plustost paru à la vûe de Novare, que la Ville se rendit sans coup férir. Le Gouverneur s'estant retiré dans la Citadelle, l'Amiral qui vouloit au plustost en venir aux mains avec Prosper Colonne, ne jugea pas à propos de s'y arrester. Il prit encore Vigevano, & se rendit maître sans combat de tout le pays d'en deçà du Tésin.

Colonne, qui n'estoit pas encore parfaitement guéri, ayant appris son approche s'estoit fait transporter en litière sur le bord de ce fleuve, en résolution de lui en disputer le passage avec quatre mille Fantassins Espagnols, autant de Lansquenets, & toute la Cavalerie de l'Armée des Confédérés, en attendant qu'il pût estre joint par le reste de leurs Troupes. Mais l'Amiral ayant écarté à coups de canon les Allemans à un gué proche de Vigevano, força ce passage, & fit passer son Armée avec tant de promptitude, & en si bel ordre, que Colonne fut obligé d'abandonner la partie. Ce General envoya promptement sa grosse Artillerie à Milan ; & l'ayant suivie de près, il trouva la Ville dans une telle consternation, qu'il n'osa s'y arrester. Il se retira à Lodi avec la plupart de ses Troupes, après avoir jetté trois mille Hommes de pied & cent Hommes d'armes dans Pavie, sous les ordres d'Antoine de Léve.

Il n'y a aucun Historien, qui ne

Sff

1523.

Novare se rend aux Français.
Memoires du Bellai, liv. 2.
Belcar, l. 17.
Guicciard, lib. 15.

des Milanois

1523.

*se mettent
hors d'insulte.*

blâme en cette occasion l'imprudence de l'Amiral, de n'avoir pas esté droit à Milan, dont il n'estoit éloigné que de quatre lieuës. Tous conviennent que la Ville, par la frayeur & le mauvais estat où elle estoit, lui eust ouvert ses portes: mais il en fut détourné par Galeas Visconti, & par quelques autres Milanois, qui appréhendoient le saccagement de la Ville, & qui lui firent esperer d'en tirer un gros argent par une capitulation, pourvû qu'il leur permist d'y aller pour traiter avec les Bourgeois. La negociation dura trois jours, pendant lesquels ceux-ci revenus de leur premiere crainte, travaillerent jour & nuit à faire des retranchemens sur les murailles qui estoient ouvertes en plusieurs endroits, animez sur-tout par Jérôme Moroné, qui sans tirer l'épée, fit le plus de mal aux François durant tout le cours de ces guerres, & leur fit sentir la faute qu'ils avoient faite d'avoir negligé de retenir dans leur parti, un homme de ce caractère. Ainsi les Milanois se mirent hors du danger d'estre insultez, avec le secours d'une assez grosse Garnison qu'ils avoient, & en estat d'attendre l'arrivée du secours, que Colonne leur promit de leur amener incessamment.

Capella, l. 3.

Sur cette assurance ils ne voulurent rien conclure avec Visconti, & Boyer, General de Normandie, c'est-à-dire, Intendant des Finances de cette Province, qui retournerent à l'Amiral, fort confus de s'estre ainsi laissez amuser.

Bonnivet reconnoissant trop tard la grande faute qu'il avoit faite, ne laissa pas de s'approcher de la Ville; mais il trouva que Colonne avoit augmenté la Garnison jusqu'au nombre de dix mille hommes. Il quitta dès lors le dessein non seulement de la forcer, mais encore de l'assiéger. Il

se contenta d'un blocus. Il mit une forte Garnison à Monza sur le Lambro, & envoya à Lodi le Chevalier Bayard qui s'en empara, pour couper les vivres à Milan de ces costez-là.

Dès que Bayard se fut assuré de Lodi, il reçut ordre du General de marcher à Crémone, dont le brave Janot d'Herbouville, Seigneur de Bunon, avoit conservé le Chateau au Roy pendant près de deux ans depuis la perte de la Ville. Il y estoit mort depuis peu, & il n'y restoit plus que huit Soldats, à qui il avoit inspiré tant de bravoure, que jamais ils ne demanderent à se rendre, & ne voulurent accepter aucunes offres des Ennemis, qui ignorant leur petit nombre, n'osèrent entreprendre de les emporter par escalade. Ainsi ce n'est pas seulement de nôtre temps, que cette Place a esté le theatre des prodiges de la bravoure Françoisise.

*Les François
marchent à
Crémone.*

Bayard y entra par la porte du secours, pour voir s'il pourroit attaquer la Ville du costé du Chateau: mais il en trouva les avenues tellement fortifiées, qu'il crut la chose impossible, & se détermina à la battre d'un autre costé. Il le fit dès qu'il eut esté joint par Rance de Ceres, Baron Romain, qui lui amena un renfort de quatre mille Italiens, levez dans le Ferrarois & aux environs.

Dès que le General Colonne avoit vû Bayard marcher à Crémone, il y avoit fait entrer trois mille Soldats; & à sa priere le Duc d'Urbain, General de l'Armée Venitienne, & le Marquis de Mantouë, chef des Troupes de l'Eglise, s'estoient approchez de la Place jusqu'à Pontévico, pour inquieter l'Armée Françoisise, & l'empêcher de tenter l'assaut.

Bayard ne s'estonna pas fort de ce voisinage: il se doutoit bien que les

1523.

Venitiens, qui n'estoient entrez que par force dans la Ligue avec l'Empereur, n'estoient pas d'humeur à hazarder un combat. Il savoit de plus que la mort du Pape, dont on avoit depuis peu reçu la nouvelle, rallentiroit le feu du Duc d'Urbain, qui d'ailleurs n'estoit pas trop ennemi des François : ainsi il fit ses approches, éleva ses batteries ; & après trois jours d'une vigoureuse canonade, il y eut une brèche assez grande à la muraille. Il fit donner l'assaut ; mais comme il le commençoit, il survint une furieuse pluye, qui rendit le terrain si glissant, qu'on ne pouvoit tenir pied sur la brèche. C'est pourquoi il donna le signal de la retraite, pour recommencer l'attaque le jour d'après.

*Et en levint
le Siège.*

Les Ennemis profiterent de ce répit pour se retrancher sur le rempart ; & ce qui acheva d'oster à Bayard toute esperance de réussir, fut que la pluye sans cesser, dura quatre jours & quatre nuits.

Le Duc d'Urbain & le Marquis de Mantouë incommodoient déjà extrêmement le Camp, par les gros partis qu'ils envoyoit en campagne, pour couper les vivres aux Assiegeans ; & la pluye continuelle rendit les chemins si impraticables, que les convois ne pouvoient plus aller. De sorte que Bayard, pour ne pas faire perir inutilement les Troupes, leva le Siège ; & après avoir bien fourni le Chasteau d'hommes & de munitions, se retira vers Milan au gros de l'Armée.

Capella, l. 3.

Le Corps que Bayard commandoit servit à l'Amiral à serrer Milan de plus près. On commençoit à souffrir beaucoup dans la Ville : & plus de cent mille personnes y manquerent de pain pendant huit jours ; non pas faute de bled, car il y en avoit en abondance, mais faute de moulins

pour le moudre : à quoi l'on suppléa dans la suite par la grande quantité de moulins à bras, dont toutes les familles se pourvurent.

1523.

L'Amiral comptoit encore beaucoup sur la vacance du saint Siège, & sur les dissensions des Cardinaux pour l'élection. Cela estoit cause que les Troupes de l'Eglise n'estoient point payées, & le Duc d'Urbain avoit beaucoup de peine à les retenir. Les Florentins, les Génois, les Lucquois, après avoir donné leur quote-part pour trois mois de l'argent qu'ils devoient fournir à l'Armée, voyant que les autres Confédérez ne contribuoient plus, refusoient aussi de le faire. Colonne dans ce pressant besoin proposa à Guy Rangoné, Gouverneur de Modene, de vendre cette Place au Duc de Ferrare pour payer les Troupes de l'argent qu'on feroit de cette vente. Mais François Guichardin, Commissaire Apostolique, s'y opposa, comme à une chose trop préjudiciable au S. Siege. Gatinara, Ministre de l'Empereur, refusa aussi d'y donner son consentement, soutenant que son Maître n'approuveroit jamais, qu'on eust mis une Place de cette importance entre les mains du Duc de Ferrare, de tout temps tout dévoué à la France, & dit qu'il falloit au moins attendre l'arrivée du Comte de Lannoy, Viceroy de Naples, qui estoit en chemin avec des Troupes pour joindre l'Armée des Confédérez. Par là l'esperance de l'Amiral, de voir cette Armée se dissiper, augmentoit tous les jours.

Il apprit de plus que la maladie de Prosper Colonne devenoit très-dangereuse, & que ne se trouvant plus en estat d'agir, il avoit remis le commandement de l'Armée à Ferdinand Alarcon, General de l'Infanterie Espagnole, jusqu'à l'arrivée du Viceroy, à qui cet emploi estoit destiné. Cette

§§§ ij

1523.

Jules de Médicis est élu Pape sous le nom de Clément VII.

démission de Prosper Colonne, dont l'autorité & la réputation avoient jusqu'alors soutenu le courage des Milanois, estoit un fâcheux contre-temps pour les Confédérez & un grand avantage pour les François.

Mais la nouvelle de l'élevation de Jules de Médicis sur le Trône de S. Pierre, sous le nom de Clément VII. ranima la Ligue. On connoissoit l'habileté de ce Pontife, son activité, son inclination, & même son talent pour la guerre, & sur tout son éloignement de la France. D'ailleurs, Alarcon, Jérôme Moroné, & les autres Chefs, ou Partisans des Confédérez, représentoient à leurs Troupes, que l'Amiral souffroit beaucoup dans son Camp; que les pluies & les neiges qui tomboient depuis quelque temps en abondance, lui faisoient périr bien des Soldats; que la disette de fourage avoit ruiné sa Cavalerie; qu'il lui seroit impossible de tenir encore long-temps la campagne, & que celui des deux Partis, qui auroit le plus de patience, seroit le vainqueur.

C'estoit en effet ce qui devoit décider du succès de cette Campagne: mais un peu avant la création du Pape, les Confédérez formerent un dessein qui déconcerta entièrement l'Amiral. Ce fut de s'emparer du Pont qu'il avoit sur le Tésin vis-à-vis de Vigévano, par où lui venoient tous ses vivres de Lommeline & du Novarèse. Le Marquis de Mantouë alla pour cette expedition avec cinq cens chevaux à Pavie, où il devoit estre suivi d'autres Troupes, & se joindre à la Garnison de cette Place, qui estoit déjà très-nombreuse sous le commandement d'Antoine de Léve.

L'Amiral vit bien de quoi il s'agissoit, & que s'il ne prévenoit le dessein des Ennemis, il seroit bien-tôt affamé dans son Camp; c'est pourquoi il envoya ordre au Chevalier Bayard

& à Rance Ceres de prendre les Troupes qu'ils avoient à Monza, & de marcher promptement à Vigévano. Ce mouvement ostoit l'esperance aux Confédérez de forcer le Pont; mais ils l'avoient bien prévu, & rien ne pouvoit leur estre plus avantageux. Car le poste de Monza estant une fois abandonné, le passage estoit ouvert à Milan pour les vivres; & en effet ils y vinrent en abondance du Bergamasque, du Bressan & de tout l'Etat de Venise: de sorte que les François ne pouvoient plus esperer d'avoir cette Capitale par famine.

L'Amiral ne demeura dans son Camp encore quelques jours, que pour attendre le succès d'une intelligence qu'il avoit dans Milan, par laquelle il esperoit s'en rendre maistre. C'estoit avec un Officier nommé Murgant, natif de Parme, du Regiment de Jean de Médicis, qui devoit lui livrer un Bastion: mais un de ceux à qui on fut obligé de confier le secret de cette entreprise, le découvrit. Murgant fut arrêté & mis à mort avec ses complices, qu'il nomma dans la question.

L'Amiral au desespoir de voir que nulle de ses entreprises ne lui réussissoit, ne pensa plus qu'à sauver le reste de ses Troupes, & à se retirer au-delà du Tésin, pour les mettre en quartier dans le Novarèse & dans Lommeline, & fit proposer une Trêve de deux mois à Prosper Colonne, qui bien qu'il ne sortist plus en campagne, estoit encore chargé de la Ligue. Il se servit pour faire cette proposition, de Galeas Visconti, qui fit demander permission à Prosper Colonne d'entrer dans Milan pour y rendre ses civilitez, avant que de s'en éloigner, à Madonna Clara, une des belles Dames de son temps, dont il estoit aimé, & pour qui Prosper Colonne avoit beaucoup de considération.

1523.

Intelligence des François dans Milan découverte.

Capella. Lib. 3.

Guicciard. lib. 17.

1523.

Après que Viscomti eut obtenu ce congé, & qu'il eut entretenu quelques momens cette Dame, il lui dit que l'Amiral de Bonnivet vouloit lui avoir une obligation, dont non-seulement ce General, mais encore tous les Habitans du Milanez lui tiendroient grand compte; qu'il s'agissoit d'obtenir de Prosper Colonne une suspension d'armes pendant deux mois, afin de laisser respirer les Peuples & les Soldats, & que pendant ce temps-là on pourroit imaginer quelques expédiens, qui achemineroient les choses à une Paix entiere ou à une longue Trêve, dont l'Europe Chrétienne avoit un extrême besoin, pour reprimer la fureur des Turcs.

La Dame se chargea de la commission, & alla trouver Colonne, qui estoit parfaitement instruit du mauvais estat des Troupes de l'Amiral, & de la nécessité où il estoit de decamper des environs de Milan; mais ne voulant pas refuser absolument cette Dame, il répondit, que la chose ne dépendoit pas de lui seul, qu'il ne pouvoit rien faire en cela sans avoir pris l'avis des autres Generaux de la Ligue; que cependant à sa consideration, il consentiroit que des Députés des deux Partis s'assemblassent en un lieu d'égale distance de Milan & du Camp des François, pour proposer ensuite aux Alliez ce qui auroit esté projeté: mais le choix qu'il fit de Jérôme Moroné pour la Conference, montra bien que ce n'estoit qu'une pure ceremonie.

En effet, celui-ci parla avec tant de hauteur à Galeas Viscomti & à Boyer, Tresorier de l'Armée, députés par l'Amiral pour cette negociation, qu'ils virent bien qu'on ne pourroit convenir de rien avec lui. C'est pourquoi l'Amiral ne pouvant plus tenir la campagne à cause de la

rigueur de la saison, qui estoit extrême, & des frequens murmures des Suisses, qui se plaignoient hautement des inutiles fatigues qu'on leur faisoit endurer, s'éloigna de Milan, s'approcha du Tésin, & se campa à Biagrassa. Il envoya de là en quartier d'Hiver l'Infanterie de Savoye qu'il avoit dans son armée, & l'Infanterie Gascone; la premiere en Piémont, & l'autre en France. Il donna une paye aux Suisses, & leur promit de leur accorder leur congé, si-tost que d'autres Troupes de leur Nation qui approchoient, seroient arrivées pour les relever. Mais en même temps il fit un détachement de sept mille Fantassins Italiens avec de l'Artillerie, sous les ordres de Rance de Ceres, du Sieur de Lorges & du Comte de S. Pol, à qui il fit passer le Tésin, pour aller assieger Arona sur le Lac Majeur. Cette entreprise n'eut pas un plus heureux succès que les autres; car Colonne ayant pénétré le dessein de l'Amiral, avoit jetté douze cens hommes dans la Place avant qu'on l'investist. Le siege dura vingt-cinq jours. Anchise Viscomti, à qui elle appartenoit, y soustint trois assauts, & la mine qu'on y avoit, n'ayant pas réussi, on fut obligé de lever le siege. On y perdit bien du monde, & entre autres Pommereül, qui commandoit l'Artillerie dans l'armée d'Italie, & Roncerolles jeune Gentilhomme de Normandie, fort brave, & fils du Sieur de Hugueville.

Sur ces entrefaites, Prosper Colonne mourut âgé de près de quatre-vingts ans. Ce fut une perte considerable pour les Conféderez. Il passa pour un des grands Capitaines de son temps; il faisoit la guerre avec plus de sagesse que d'éclat & de brillant, ayant pour maxime de ne jamais rien abandonner à la fortune, qu'à la dernière extrémité. Il excelloit dans l'art

1523.

Guicciard.
lib. 15.
Capella lib. 36.

Memoires de
Bellai, liv. 2.

Mort de Prosper
Colonne
General des
Conféderez.
Memoires de
Brantome,
Tom. 1.

Bonnivet ne
pouvant tenir
la Campagne
avec ses Trou-
pes en quar-
tier.

1523.

de fortifier les Places & les Camps, selon la maniere de ce temps-là, & dans celui de chicaner & de fatiguer l'Ennemi en campagne. Il avoit esté d'abord dans le parti de France; & malgré les grands bienfaits que lui & Fabrice son frere avoient reçus de Charles VIII. qui les préféra imprudemment à la Maison des Ursins, dont il estoit beaucoup plus sûr, & dont il avoit toujours esté très-fidèlement servi, il se jeta du costé des Ennemis, & fut une des principales causes de la perte du Royaume de Naples, & enfin du Duché de Milan pour la France. Ce fut vers ce même temps, c'est-à-dire sur la fin de l'année 1523. que le Connétable de Bourbon ayant reçu à Gênes les ordres de l'Empereur, se rendit à Milan auprès du Comte de Lannoy, Viceroy de Naples, qui prit à la teste des Confédérés la place de Prosper Colonne. L'arrivée du Connétable fut un surcroît de malheur pour les François, duquel je parlerai sous l'année suivante, après avoir raconté ce qui se passa sur les diverses frontières de France durant cette Campagne.

*Danger où
estoit la France.*

L'opiniâtreté avec laquelle le Roy s'estoit aheurté à reconquérir le Milanais, dans le temps que lui-même estoit menacé de toutes parts, c'est-à-dire du costé de l'Espagne, de la Picardie & de la Bourgogne, exposoit la France à une ruine entière; & elle ne l'évita que par la valeur & la sagesse des Capitaines qui commandoient sur les frontières, & qui suppléèrent par là au nombre des Troupes, dont ils avoient à peine de quoi fournir les Places les plus exposées.

*Mémoires du
Roi, liv. 2.*

La Mothe-des-Noyers, que le Connétable de Bourbon, avant que de sortir de France, avoit envoyé en Allemagne, pour hâter la marche du Comte Guillaume de Fustemberg & du Comte Felix, leur ayant repre-

sente de quelle importance il estoit pour l'intérêt de l'Empereur, qu'ils entraissent promptement en Bourgogne, les y conduisit au mois de Septembre par la Franche-Comté. Coiffi, petite Place du Bassigny, se rendit à la première sommation. De là laissant Montigny-le-Roy à gauche, ils allerent passer la Meuse vers sa source, & rabatirent sur le Chasteau de Montclair qui se rendit aussi.

1523.

Le Comte de Guise, qui commandoit en Bourgogne à la place de Monsieur de la Trimouille, que le Roy avoit envoyé en Picardie, ayant appris la perte de ces deux Places, accourut pour se jeter dans Chaumont en Bassigny avec trois cens Hommes d'armes; & c'estoit tout ce qu'il pouvoit mettre en campagne contre une armée de douze mille Lansquenets. Il y fut joint par Monsieur d'Orval, qui y amena six cens autres Hommes d'armes; & après avoir tenu Conseil, ils resolurent de jeter dans les Places les Arrière-bans qu'on avoit assemblez, & de tenir la campagne avec les Gendarmes, pour harceler les Ennemis qui n'avoient point de Cavalerie; parce qu'ils avoient compté sur les Hommes d'armes que le Connétable leur avoit promis, & qu'il n'avoit pu leur envoyer, sa conspiration ayant esté découverte avant qu'il les eust levez.

Ce fut là le salut de la Champagne & de la Bourgogne, d'autant que la Gendarmerie se partageant en Troupes, coupoit les vivres aux Allemans, qui faute d'escorte pour leurs Vivandiers, n'osoient les envoyer bien loin. De cette maniere la famine les obligea à la retraite, & après avoir rodé un mois ou six semaines aux environs de Chaumont, ils abandonnerent les deux petites Places qu'ils avoient prises: mais sans un accident qui les sauva pour la plupart, ils n'en auroient

1523.

pas esté quittes à si bon marché.

Le Comte de Guise ayant sçû qu'ils marchaient vers Neuchastel en Lorraine, pour y repasser la Meuse, fit deux Corps de sa Gendarmerie. Il en donna un à Courville, pour leur aller disputer le passage de la riviere, tandis qu'avec ce qui lui restoit de Gendarmes, il les chargerait en queue dans le moment qu'ils passeroient: mais Courville étant en chemin, prit querelle avec du Chastelet, Gentilhomme Lorrain, Porte-Enseigne du Comte de Guise, qui le blessa à mort. Cela retarda la marche de la Gendarmerie, & cependant les Allemans repasserent la Meuse. Il leur en coûta une bonne partie de leur arriere-garde, que le Comte de Guise attaqua durant le passage, & tailla en pièces: & si en même temps ils eussent esté attaquez de l'autre costé, selon le projet, leur armée auroit esté entierement défaite. C'est à quoi se termina toute l'expédition des Allemans: mais le danger estoit beaucoup plus grand du costé de la Picardie.

*La Picardie
menacée par
les Anglois.*

Le Duc de Suffolk estoit passé à Calais avec quatorze à quinze mille Anglois, qui joints au Comte de Burre, General de l'armée des Pays-Bas, faisoient une Armée de vingt-cinq à trente mille hommes de pied, & de cinq à six mille chevaux. Tout ce que put faire Monsieur de la Trimouille, chargé de garder la Picardie, fut de bien pourvoir d'hommes & de munitions les Places de cette frontiere. Avoir la conduite que tinrent les Ennemis, il parut que leur dessein estoit moins de faire des sieges, que de prendre des quartiers d'Hyver en France. Ils passerent aux environs de Térouenne, de Hédin, & de Montreuil sans les attaquer. Ils se presenterent devant Dourlens, où Créqui de Pontdormi avoit fait bastir cette année-là, par ordre du Duc de Vendôme, un

1523.

Fort de terre assez vaste sur une hauteur qui commande la Ville. Ils passerent encore outre, voyant ceux qui le gardoient resolu à le défendre, & prirent le chemin de Corbie, où la Trimouille se jetta.

La presence de ce General leur osta l'envie qu'ils sembloient avoir de s'attacher à cette Place: & il est à remarquer qu'il avoit si peu de Troupes, qu'il estoit obligé de tirer les Garnisons des Villes, d'où les Ennemis s'éloignoient, pour les mettre dans celles d'où ils approchoient. Ils marcherent enfin à Bray un peu au-dessous de Corbie, où il y a un Pont sur la Somme, resolu de la passer en cet endroit.

Quelque méchante que fust la Place, qui n'avoit qu'une simple muraille très-foible, & qui est commandée de tous costez, Pontdormi y entra avec cent cinquante Hommes d'armes & douze à quinze cens Fantassins, non pas dans l'esperance de resister, mais seulement pour retarder la marche des Ennemis; resolu, quand il se verroit sur le point d'estre forcé, de rompre le Pont, & de se retirer par la chaussée à Corbie. Mais il fut si vivement attaqué & poursuivi de si près dans sa retraite, qu'il n'eut pas le loisir de couper le Pont. Il fut poussé jusqu'au delà de la chaussée, & toute son Infanterie auroit esté taillée en pieces, si ayant rallié sa Gendarmerie, il n'eust arresté assez long temps les Ennemis à la teste de la chaussée, pour donner le loisir aux gens de pied de gagner Corbie. Il les suivit lui-même marchant toujours en bon ordre, & sans qu'on pût jamais l'enfoncer. Il perdit en cette occasion près de cent Hommes d'armes & peu d'Infanterie: mais le Capitaine Adrien qui la commandoit, y fut tué.

L'Armée Angloise & Flamande ayant passé la Somme, le péril aug-

*Ils passent la
Somme &
menacent de*

1523.

*venir jusqu'à
Paris.*

menta, n'y ayant plus de là jusqu'à Paris, de Places capables de l'arrester. Monsieur de la Trimouille estoit dans une étrange inquietude. Montdidier auroit pû faire encore quelque résistance, en attendant le secours que le Roy, sur ces fâcheuses nouvelles, envoyoit de Lyon sous la conduite du Duc de Vendôme, dont il avoit reconnu la parfaite fidélité, & qui n'avoit eu en effet nulle part aux mauvais desseins du Connétable chef de sa Maison: mais il n'y avoit personne dans cette Place pour la défendre; & il estoit très-difficile d'y en envoyer, parce que l'Armée ennemie estoit entre elle & Corbie.

Le brave Créqui-de-Pontdormi, nom illustré depuis plusieurs siècles par la valeur de ceux qui l'ont porté, se chargea de cette périlleuse commission. Il partit la nuit de Corbie avec un petit Corps de Gendarmes & d'Infanterie; & ayant pris de bons Guides, il marcha si heureusement par des chemins de traverse, qu'il arriva à Montdidier. Il y laissa Roche-Baron, Centilhomme Auvergnac, avec sa Compagnie de cinquante Hommes d'armes, & celle du Comte de Dammartin de pareil nombre, sous Fleurac qui en estoit Lieutenant, & mille Archers commandez par le Capitaine de la Palleterie.

Il n'y avoit pas pour lui moins de péril dans le retour: mais Monsieur de la Trimouille l'ayant prié de le rejoindre, s'il y avoit moyen, il partit pour se rendre à Corbie, dès qu'il eut mis Montdidier en état de défense. Il ne ramenoit qu'environ cent soixante Gendarmes, & il ne fut pas fort loin, qu'il découvrit un gros de cinq cens chevaux. Il alla à eux sans délibérer, les enfonça & les dissipa: mais il en vit aussi tost paroître un de deux mille qui soustenoit le premier. Ce fut une nécessité de faire retraite.

Il se mit à la queue de sa Troupe, soustint plusieurs charges des Escadrons qu'on détachoit sur lui, dans l'une desquelles son cheval ayant esté tué, il resta embarrassé dessous. Barnieules son frere & son Lieutenant, & Canaples son neveu & son Guidon accoururent, & l'ayant fait monter sur un autre cheval, l'obligerent à prendre le chemin d'Amiens avec la plupart de ses Gendarmes, & n'en garderent que vingt pour faire ferme à la teste d'un défilé: ils sauverent par ce moyen leur General; mais accablés par le nombre, ils demeurèrent tous deux prisonniers avec sept Gendarmes.

Les Ennemis continuerent leur marche, & estant entrez dans Roye sans résistance, la brûlerent. Ils vinrent ensuite assieger Montdidier, & le prirent par capitulation, après y avoir fait une grande brèche. Roche-Baron & Fleurac furent blâmés de n'avoir pas attendu l'assaut; car les Ennemis manquant de vivres, eussent apparemment levé le siege, s'ils avoient esté repoussés, & la Palleterie ne voulut jamais signer la capitulation.

Les Anglois & les Flamands s'avancerent vers la riviere d'Oise, jusqu'à onze lieues de Paris, qui estoit dans une extrême consternation; lorsque Chabot, Seigneur de Brion, & quelques jours après le Duc de Vendôme, arriverent avec des Troupes, qui rassurerent cette Capitale, & donnerent de l'inquietude aux Anglois & aux Flamands: car ils appréhenderent que Monsieur de la Trimouille, faisant un Corps des Garnisons, ne leur coupast le chemin & les vivres, & ne les enfermast entre lui & le Duc de Vendôme. Ils retournerent sur leurs pas, abandonnerent Montdidier, après y avoir mis le feu. Ils en firent autant à Nesle, qu'ils trouverent sans défense. Ils s'approcherent de Ham pour la

1523.

*Consternation
de cette Capitale.*

1523.

la piller ; mais ils n'osèrent l'attaquer, parce que le Comte de Brenne s'y estoit jetté la nuit précédente avec cinquante Hommes d'armes & sept cens Fantassins. Bohaim leur fut rendu par la lâcheté du Gouverneur. Ils y laissèrent Garnison, & se retirèrent en Artois. On estoit alors au mois de Novembre, & les Ennemis desesperant, à cause de la saison trop avancée, de prendre des quartiers en France, séparèrent leurs Armées. Les Flamands retournerent chez eux, & les Anglois repassèrent la Mer. La Trimouille reprit Bohaim quelques jours après, en donna le commandement à Monsieur d'Estrées, & eut la gloire d'avoir sauvé cette frontiere, tout dénué qu'il estoit de Troupes, sans que les Ennemis y eussent conservé un pouce de terre.

Cette Campagne ne pouvoit pas estre plus glorieuse, à cela près que le Pays fut tout ravagé. Lautrec n'acquiesça pas moins de gloire dans son Gouvernement de Guyenne, où il avoit encore moins de Troupes qu'il n'y en avoit en Picardie.

Desseins de
l'Empereur du
Costé de la Na-
varre.
Angleria,
Epist. 788.

L'Empereur estoit venu en personne dans la Navarre, & y avoit fait des preparatifs extraordinaires, pour fondre de ce costé-là dans le Roïaume. Il avoit fait solliciter Henry d'Albret Roy de Navarre, de quitter le parti de France, lui faisant de magnifiques promesses, auxquelles ce Prince ne crut pas devoir se fier. Il fit assiéger de nouveau Fontarabie, où Lautrec avoit fait entrer des Troupes & des munitions autant qu'il en falloit, pour soutenir un très-long Siége : mais ce n'estoit qu'un stratagème des Espagnols, qui passerent les monts, vinrent camper à Saint Jean de Luz le seizième de Septembre, & le lendemain investirent Bayonne, où il n'y avoit qu'une très-petite Garnison.

Tome V.

1523.

Lautrec connoissant l'importance de cette Place, & ayant eu quelque soupçon du dessein des Ennemis, y estoit entré peu de jours auparavant, résolu de la défendre jusqu'à l'extrémité, nonobstant le petit nombre de Soldats qu'il y avoit. Les Espagnols esperant l'emporter d'emblée, l'assailirent par mer & par terre, & en même tems par la riviere d'Adour, & par une autre plus petite qui se jette dans l'Adour auprès de la Ville, & qui, lors que la mer estoit montée, recevoit les plus gros Vaisseaux de ce tems-là. Les ennemis en avoient un grand nombre. Lautrec anima les Habitans par sa présence de telle sorte, qu'il n'y eut pas jusqu'aux femmes & aux enfans, qui ne contribuassent à la défense. Les assauts furent continuels pendant quatre jours, & toujours vigoureusement repoullés. Le vent estant devenu contraire, les Espagnols desespererent du succès de cette entreprise ; & après avoir ravagé les environs de la Place, retournerent en Espagne.

Memoires du
Bellai, liv. 2.

Angleria,
Epist. 791.

Tant d'efforts des ennemis de la France rendus inutiles, montroient assez, que ce n'estoit pas tout-à-fait sans raison, que le Roy avoit prédit au commencement, que cette Ligue d'Anglois, d'Allemands, & d'Espagnols ne lui feroit pas grand mal ; car pour l'Italie même, quoi que son Armée n'eust pas fait tout ce qu'il en attendoit, elle s'y estoit establie, avoit reconquis toute la partie du Milanez, qui est en dedà du Tésin, & avoit mis le Chasteau de Crémone, par le secours qui y estoit entré, en estat de tenir encore du tems. Mais l'année suivante commença & continua d'une maniere moins heureuse ; & la fortune ne sembla sur la fin devenir plus favorable à la France, que pour la précipiter bien-tost dans de plus grands malheurs.

Ttt

1523. Les premières nouvelles fâcheuses vinrent au Roy du costé qu'il en attendoit le moins de pareilles. Ce furent celles de la prise de Fontarabie. Cette place estoit si forte, si bien munie d'hommes, de vivres, d'artillerie, & des autres choses nécessaires à une vigoureuse résistance, & l'hiver estoit une saison qui en rendoit l'attaque si difficile, que l'Empereur fut long-temps à délibérer s'il entreprendroit de la faire. Il s'y résolut enfin, contre l'avis de plusieurs de son Conseil, & en particulier contre celui de Frederic de Toledé, Duc d'Albe, un des plus vieux & des plus expérimentez Capitaines d'Espagne. Ce Seigneur dit à cette occasion, que l'Empereur jusqu'à présent sembloit s'estre proposé pour modele dans la guerre Ferdinand son ayeul maternel, le plus habile Prince de son tems, & que dans l'entreprise où il s'engageoit, il alloit ressembler à son ayeul paternel Maximilien d'Autriche, que la difficulté n'épouvanta jamais dans un projet, mais qui succomboit toujours dans l'exécution.

Cuicciard,
lib. 15.

1524.

La chose en effet devoit arriver ainsi : mais le bonheur de Charles V. suppléoit quelquefois à sa prudence. Il rassembla au commencement de Janvier les Troupes qu'il avoit mises en quartier après l'inutile tentative de Bayonne. Le Connétable de Castille, General de l'armée, & le Prince d'Orange, General de l'Infanterie, entrèrent dans le Béarn, s'emparèrent de Mauleon, & de Saint Palais, ils prirent Sauveterre, & rabatirent à gauche sur Fontarabie, pour se rendre maîtres du bord de la riviere d'Andaye du costé de France, afin d'empêcher la communication de cette Place avec Bayonne. Le gros canon & les gros bagages furent transportez par la Biscaye au travers des montagnes, & ce fut avec des peines infinies,

Angleria,
Epist. 795.

Les batteries ne purent estre en état que le premier de Fevrier. Le Connétable avant que de faire tirer son artillerie envoya un trompette sur le bord du fossé, qui demanda à parler au Capitaine Fraugé, Commandant de la Place, & à Dom Pédre, fils du Maréchal de Navarre, mort depuis peu dans sa prison en Espagne. Il somma le premier de se rendre, & proposa au second de la part de l'Empereur le rétablissement dans ses biens & dans les Charges possédées par son pere. Tous deux firent leur réponse telle qu'on la devoit attendre de gens d'honneur & de résolution : mais soit que Dom Pédre eust parlé au Trompette en particulier, & que par ce moyen, ou par quelque autre, il eust fait connoître au Connétable de Castille, qu'il n'estoit pas si éloigné de l'accommodement, qu'il paroïssoit l'estre, par la réponse qu'il avoit faite en présence du Commandant, il est certain qu'il entretint pendant le siège un commerce secret avec le General Espagnol, & que le vingt-septième du même mois de Fevrier, celui-ci ayant fait une nouvelle sommation au Commandant, Dom Pédre proposa de se rendre.

1524.

Son avis fut reçu tout autrement qu'il n'auroit osé esperer ; & soit que le Commandant appréhendant quelque trahison de sa part, & qu'il ne soulevast contre lui ses Navarrois, dont il y avoit un assez grand nombre dans la Place, ainsi qu'il le dit depuis pour se disculper ; soit qu'il desespérast d'estre secouru à tems, & d'obtenir une capitulation tolerable s'il resistoit davantage, il consentit à capituler.

Le Connétable de Castille, dont l'armée souffroit les dernières extrémités par la disette & par la rigueur de la saison, agréablement surpris de cette nouvelle, ne disputa pas beau-

Il s'en rendent maîtres, après un mois d'attaque.

Angleria,
Epist. cit.

1524.

coup sur les conditions; & de cette maniere les Espagnols se rendirent maistres, après un mois de siege, d'une Ville où rien ne manquoit pour la défendre, & qui estant presque dénuée de tout, en avoit soutenu un d'un an sous les ordres de Monsieur du Lude.

Memoires du
Bellai, liv. 2.

Une perte si importante & si peu attendue irrita le Roy au-delà de ce qu'on peut dire. Il avoit esperé que l'armée d'Espagne périroit devant Fontarabie, & s'assûroit que tandis que cette barrière ne seroit pas forcée, il n'avoit rien à craindre pour son Royaume de ce costé-là. Il envoya ordre au Maréchal de Lautrec d'arrester le Commandant, & de le faire conduire à Lyon, où ce Prince estoit toujours. Il le mit au Conseil de guerre, & malgré tout ce que Frauget put alléguer de la juste défiance qu'il avoit conçue de Dom Pedre & des Soldats Navarrois, il fut condamné à estre dégradé de Noblesse. La Sentence fut exécutée dans la place publique sur un échafaut, avec les ceremonies les plus infamantes pour ce malheureux Gentilhomme, qui ayant donné en plusieurs autres occasions de grandes preuves de valeur, en manqua en celle-ci; & fit voir ce qu'on a vû souvent par expérience, qu'un bon Officier subalterne, capable de bien exécuter les ordres qu'on lui donne, ne l'est pas toujours de commander en chef, & qu'il faut pour cela d'autres qualitez avec le courage.

Le mauvais estat de l'armée d'Espagne l'empêcha de faire alors de plus grands progrès: mais les affaires commençoient à devenir plus pressantes en Italie, où néanmoins la conduite du Pape chagrinoit un peu l'Empereur.

Clement VII. avoit de grandes obligations à ce Prince, tant pour la protection qu'il lui avoit donnée après

la mort de Leon X. son oncle, que pour son exaltation au Pontificat. Mais se voyant en une place, où il ne lui convenoit pas de se regler par des inclinations particulieres, il ne parut pas disposé à se déclarer ouvertement contre la France, comme avoit fait son Prédecesseur. C'est ce qu'il fit connoître d'abord à Beaurain, Envoyé de l'Empereur, & il reçut avec de grandes marques de bonté Saint Maixant, que le Roy avoit choisi, pour lui faire ses complimens sur son exaltation. L'Empereur lui en ayant fait faire des plaintes, il lui répondit qu'il l'aimoit tendrement; qu'il n'oublieroit jamais les bienfaits qu'il avoit reçus de lui, mais qu'il estoit devenu Pere commun, & que son devoir l'obligeoit à procurer par toutes sortes de moyens, la Paix entre les Princes Chrestiens.

Il lui envoya pour ce sujet Nicolas, Archevêque de Capoue, de l'Ordre de saint Dominique, qui devoit ensuite passer, & qui passa en effet en Angleterre, afin de disposer Henri VIII. à quelque accommodement. Toutefois le Pape ne retira pas ses Troupes du Milanez: & durant le voyage de son Nonce les choses changerent tellement de face en Italie, que ses négociations devinrent inutiles.

Les Generaux des Conféderez resolurent de se mettre en campagne dès le commencement de Mars. Le Connétable de Bourbon, le Comte de Lannoy, Viceroy de Naples, le Duc d'Urbain, General des Troupes de l'Eglise, Pietro Pefaro Provéditeur de l'armée de Venise, après avoir tenu plusieurs Conseils, conclurent qu'estant beaucoup plus forts en troupes que l'Amiral de Bonnivet, il falloit sans délai marcher à lui, & que comme vrai semblablement il se tiendroit renfermé dans son Camp de Biagrasa, où il estoit très-bien retranché

T t t ij

1524.

Guicciardi,
lib. 25.

Angleria;
Epist. 798;
799.

Ouverture de
la Campagne
en Italie.

1524.

proche du Tésin du costé de Milan, en attendant du renfort de France, il falloit le contraindre à décamper, en lui coupant les vivres.

Ce General, qui avoit bien prévu qu'on l'attaqueroit par cet endroit, avoit fait de grands magasins pendant l'Hiver dans le Novarése, dans l'Alexandrin, & dans Lomeline, pays qui estoit derriere lui en deçà du Tésin du costé de France; & il avoit encore de quoi subsister pendant deux mois. D'ailleurs, il faisoit grand fond sur ce qu'il sçavoit que les Conféderez manquoient d'argent, sans quoi ils ne pourroient tenir long-temps leurs armées en campagne.

En effet, les Soldats refusoient de sortir de leurs quartiers, à moins qu'on ne les payast: mais la haine des Italiens contre les François leur fit faire des nouveaux efforts. Le Duc de Milan, par l'adresse de Moroné, tira une grosse contribution des Bourgeois de sa Capitale. Les Florentins se cottisèrent pareillement; & le Pape même, intimidé ou forcé par l'importunité de l'Ambassadeur de l'Empereur, fit sous-main des remises d'argent, malgré les belles paroles qu'il donnoit à l'envoyé de France.

Les Troupes ennemies ayant reçu leur paye, s'avancerent de tous costez vers Milan, pour y former l'armée. Jean de Medicis, qui depuis l'année précédente avoit quitté le parti de France, fut détaché, pour chasser de Marignan la Garnison Françoisse que l'Amiral tenoit encore dans cette Place à trois lieuës de Milan. Comme le Commandant sçavoit bien qu'il n'y avoit point de secours à attendre, il fit peu de resistance, & rendit la Ville & la Forteresse.

Aussi-tost après cette premiere expedition, le Marquis de Pescaire qui estoit revenu à l'armée depuis la mort de Prosper Colonne, avec qui il n'a-

voit jamais pû s'accorder, en fit une autre plus considerable.

Le Chevalier Bayard, par ordre de l'Amiral, estoit allé se poster au village de Rebec, à deux milles du quartier general de Biagrasa. Il avoit avec lui Mesières, Sainte-Mesmes, & Lorges, deux cens Hommes d'armes, & un assez bon nombre d'Infanterie que Lorges commandoit. Ce petit Camp, dans le dessein de l'Amiral, estoit pour couper les convois qui venoient du Lodesan, & de Pavie à Milan. Il estoit fort exposé à estre enlevé, tant à cause de l'éloignement de Biagrasa, que de la situation du lieu peu propre à estre retranché, la campagne estant assez ouverte de ce costé là. Bayard pour ces raisons avoit eu peine à accepter cette commission, & ne pouvant mieux faire, avoit seulement fait fermer les avenues du village avec des barrieres de palissades.

Le Marquis de Pescaire, bien informé du nombre des Troupes que Bayard avoit avec lui, resolut de lui donner une camifade. Il sortit la nuit de Milan avec six à sept mille hommes de pied, & cinq cens Gendarmes, à qui il fit mettre une chemise par dessus leurs armes, afin que dans les tenebres, ils se reconnussent. C'est de cette maniere de faire prendre aux Soldats des chemises par dessus leurs habits en de telles occasions, & qui estoit en ce temps-là assez à la mode, qu'est venu le nom de camifade.

Bayard, par malheur, estoit fort incommodé depuis quelques jours: il avoit pris medecine ce jour-là même, & les autres Commandans moins alerte que lui, n'avoient mis que très-peu de Soldats à la Garde avancée. Les Ennemis arriverent deux heures avant le jour: ils ne furent apperçus par la Garde que lors qu'ils estoient prests de l'enveloper; quatre ou cinq archers à cheval s'enfuirent vers la barriere,

Capella,
liv. 3.

Guicciard.
lib. 15.

1524.

Memories du
Bellai, liv. 2.
Vie du Che-
valier Bayard,
chap. 64.

Camifade ou
échec souffert
par les Fran-
çois.

1524.

criant aux armes ; & les premières Troupes des Ennemis y furent pres- que aussi-tôt qu'eux.

Bayard, dont la coustume estoit, quand il se trouvoit proche de l'En- nemi, de dormir tout habillé & à de- mi armé, fut dans l'instant à la bar- rière avec cinq ou six Gendarmes. De Lorges y accourut avec quelques gens de pied, & ils la défendirent pendant quelque temps : mais le Chevalier ju- geant par le son des tambours qui sonnoient de toutes parts, du grand nombre des Ennemis, & qu'ils invés- tissoient le Village, dit à Monsieur de Lorges : Nous ne pouvons pas tenir ici, prenez votre Infanterie, & reti- rez-vous sans tarder vers Biagrasa. Je soustiendrai tant que je pourrai avec la Gendarmerie, & j'espère que nous en ferons quitte pour notre bagage. Lorges executa son ordre avec beau- coup de presence d'esprit ; & Bayard après quelque résistance, se retira en bataille, combattant toujours, & trou- va en chemin l'Amiral, qui venoit, mais trop tard, pour le soutenir. On perdit très-peu d'hommes ; mais le Chevalier piqué au vif de l'affront qu'il venoit de recevoir, ne put s'em- pêcher d'en faire des reproches à l'A- miral, qui l'avoit, malgré ses remon- trances, si imprudemment engagé. Quelques Seigneurs qui se trouverent là presens, empêcherent que la chose n'eust de plus fâcheuses suites, en re- présentant à l'un & à l'autre, qu'ils estoient sur le point d'avoir sur les bras bien d'autres affaires, auxquelles il falloit penser.

En effet, l'Armée des Confédérez s'estant avancée jusqu'à Binasque, à deux ou trois lieues de Biagrasa ; & voyant qu'il n'y avoit pas moyen de forcer l'Amiral dans ce Camp, pri- rent le parti de passer le Tésin, pour aller s'emparer de ses derrières, & lui couper les vivres. Ils traverse-

rent cette riviere sur trois ponts à Pavie le second jour de Mars, & vinrent camper à Gambolo ; & afin d'avoir une communication libre avec Pavie pour les convois, le Duc d'Ur- bin attaqua Garlasco, entre Pavie & Gambolo, & la força au troisième assaut.

Après la prise de cette Place, il es- toit facile aux Confédérez d'entrer dans Lomeline, d'où l'Amiral tiroit sa principale subsistance. Il fut con- traint, pour l'empêcher, de décem- per de Biagrasa, & vint se poster à Vigévano en deçà du Tésin. Ce fut là, que commençant à estre extrême- ment resserré, il resolut de tout ha- zarder ; & quoiqu'il fust de la moitié plus foible que les Ennemis, il leur presenta trois fois la bataille. Ils la refuserent, à la persuasion des Gene- raux Venitiens, qui jugerent de son embarras par cet empressement même qu'il montroit pour la bataille, malgré l'inégalité de ses forces.

Son inquietude augmenta par l'en- treprise des Ennemis sur Sartirana pe- tite Ville au bord du Pô, où le Comte Hugue de Pépoli Boulonnois, & Jean de Birague estoient avec une Garni- son Françoisse. Il vit bien que leur dessein estoit de l'enveloper, & de lui couper le chemin de son retour en France. Il partit de Vigévano avec toute son Armée, pour venir au se- cours de cette Place ; mais il apprit à Mortare qu'elle avoit esté emportée l'épée à la main ; que la Garnison avoit esté taillée en pieces, & les deux Com- mandans faits prisonniers.

Ce qui acheva de le déconcerter, fut que les Confédérez, après la pri- se de Sartirana, surprirent Verceil par une intelligence qu'ils avoient avec la faction Gibelline, qui estoit la plus forte dans la Ville. Ils lui ostèrent par ce moyen, la communication a- vec le Piémont, & le renfermoient

T t t iij

1524.

Capella. lib. 3.
Memoires du
Bellai liv. 2.

Les ennemis
s'avancent
vers Pavie, &
font diverses
expéditions.
Guicciard.
lib. 15.

1524.

dans le Novarèse, pais entierement ruiné. Ses Troupes diminuoient tous les jours, & une partie de sa Cavalerie estoit démontée. Il apprit en même-temps la défaite de Montejan & de Boutieres qui furent pris par Jean de Medicis, & qui perdirent dans cette déroute un nombre considerable d'hommes d'armes: car le découragement où estoient les Troupes, faisoit qu'elles estoient battues dans toutes les rencontres.

Il n'avoit plus que deux ressources, l'une dans un renfort de six mille Suisses qui lui venoient du costé d'Yvrée, & devoient estre joints par quatre cens Gendarmes; d'autant qu'ils n'eussent osé s'engager plus avant sans Cavalerie. L'autre ressource estoit six mille Grisons qui marchaient du costé du Bergamasque, pour s'unir à Lodi au Prince Frédéric de Bozzolo, à dessein de faire une diversion sur les Terres des Venitiens, & aux environs de Milan, pour obliger les Ennemis à revenir de ce costé-là. Si ce second moyen avoit réussi, l'Amiral auroit pu aisément recevoir le secours des Suisses, & se redonner la communication du Piémont; mais l'activité des Generaux des Conféderez rompit toutes ses mesures.

La Ville de Milan désolée par la peste. Memoires du Bellai, l. 2.

Jean de Medicis fut envoyé par le Viceroy dans le Bergamasque avec quatre mille hommes de pied & trois cens chevaux au devant des Grisons; & il les harcela tellement avec cette Cavalerie, qu'il les contraignit de retourner dans leurs montagnes, sans avoir pu approcher du Lodésan, où le Prince de Bozzolo les attendoit. Medicis ayant si bien conduit cette expedition, qui estoit de la dernière importance pour les Conféderez, en entreprit une autre; ce fut d'emporter Biagrassa, où l'Amiral avoit laissé en le quittant, mille hommes tant de pied que de cheval. Ce poste estoit fort

avantageux & aisé à défendre, à cause des eaux & des marécages dont il est entouré. Mais Medicis ayant fortifié ses Troupes de six mille Bourgeois de Milan bien armez, le força, après y avoir perdu bien du monde en deux assauts. Cette victoire cousta cher aux Milanois, car comme la peste estoit dans Biagrassa, le butin qu'ils y firent, infecta Milan, & quarante à cinquante mille personnes y moururent en peu de temps.

Cette désolation de Milan par la maladie auroit pu produire quelque bon effet pour les François, si l'Armée de l'Amiral n'en avoit pas esté attaquée elle-même. Car soit que quelques-uns de ceux qui se sauverent de Biagrassa l'y eussent portée, soit qu'elle eust esté causée par les fatigues continuelles des marches & par la disette, elle y fit grand ravage tant parmi les François, que parmi les Suisses; & le Marechal de Montmorenci en pensa mourir.

Cependant le Viceroy mettoit tout son soin à empêcher la jonction des Suisses avec l'Armée Française. Ils estoient déjà à Yvrée, & n'avoient plus que six lieues à faire, pour arriver sur la Sessia, où l'Amiral devoit les recevoir. Il décampa d'auprès de Novare, & vint à Romagnano sur le bord de cette riviere. Les Suisses arrivèrent le lendemain matin de l'autre costé, & rien ne pouvoit plus empêcher la jonction.

Quoi que la plupart des Historiens attribuent la perte du Milanez aux fautes de l'Amiral, & sur tout à celle qu'il fit, de n'avoir pas esté droit à Milan dès qu'il eut passé le Tésin l'année précédente, il faut avouer néanmoins que son malheur y eut autant de part pour le moins, que sa mauvaise conduite. Ce que je vais dire en est une grande preuve.

Ceux qu'il envoya aux Comman-

1524.

Causes de la perte que le Roy fit de cette place.

1524.

dans des Suisses, pour leur faire compliment de sa part sur leur arrivée, n'en eurent point d'autre réponse, sinon qu'ils ne venoient pas pour se joindre à son Armée; mais seulement pour ramener en leur pays ceux de leur Nation, dont la plupart avoient déjà péri par les fatigues & par les maladies; que le Roy ne leur avoit pas tenu parole; qu'il leur avoit promis qu'en arrivant à Yvrée, ils trouveroient le Duc Claude de Longueville avec quatre cens Gendarmes pour les escorter; qu'on s'estoit moqué d'eux; qu'il sembloit qu'on ne les avoit fait venir, que pour estre exposez en proye à la Cavalerie des Conféderez, & qu'enfin ils ne passeroient pas outre. Les Suisses de l'Armée ayant sçu la disposition de leurs compatriotes, ne tarderent pas à se débander; & on les vit passer en foule par tous les gués qu'ils purent trouver, pour gagner l'autre costé de la riviere.

L'Amiral au désespoir de se voir perdu par l'endroit qui devoit faire son salut, n'eut point d'autre parti à prendre, que de passer la Sessia sur le Pont qu'il y avoit fait construire, pour se sauver en France avec les débris de son Armée par le Val d'Aost. Mais l'Armée ennemie l'avoit suivi de si près, que cette retraite ne pouvoit se faire sans un très-grand danger.

Bien que le Duc de Bourbon ne commandast pas en chef cette Armée, il est constant, par l'aveu même des Italiens, qu'il eut très-grande part dans les succez extraordinaires des Conféderez pendant cette Campagne, & sur tout en cette occasion. Le Viceroy de Naples & le Duc d'Urbain en suivant l'Amiral, avoient esté d'avis de camper le soir précédent pour faire reposer leurs Soldats; & s'ils l'eussent fait, l'Armée Françoisse leur eût échapé; mais le Connétable s'y op-

posa, & leur persuada de marcher une partie de la nuit, pour estre prests à attaquer le lendemain matin les François, avant qu'ils eussent joints les Suisses. Ils suivirent ce conseil; & ils avoient déjà leurs Troupes en Bataille à la vûe de l'Armée Françoisse, lors que l'Amiral se disposoit à passer la Sessia.

Il fit défilér son Infanterie sur le Pont, & se mit à l'arrière-garde avec toute la Gendarmerie, pour soutenir l'effort des ennemis, qui l'attaquerent vivement. Il fut blessé d'un coup d'arquebuse au bras dès la première charge. La grande quantité de sang qu'il perdoit, l'obligea de se retirer & de se faire porter au-delà du Pont, laissant la conduite de l'arrière-garde au Comte de S. Pol, & au Chevalier Bayard. Ces deux braves hommes firent en cette occasion des prodiges, & repoussèrent plusieurs fois l'ennemi. Vandenesse frere du Maréchal de Chabannes fut tué sur la place, & Bayard presque dans le même moment reçut un coup d'arquebuse dans les reins, qui lui cassa les vertèbres; de sorte qu'il ne put se soutenir que pendant quelques momens, en s'attachant avec les mains au pommeau de sa selle. Sa fermeté & son courage ne l'abandonnerent point dans cette extrémité. Il se fit descendre de cheval par un jeune Gentilhomme son Maître d'Hostel, qui ne l'abandonna jamais. Il s'assit à terre appuyé contre un arbre, le visage tourné vers l'ennemi, tenant la garde de son épée devant ses yeux, faite de Crucifix, & priant Dieu en attendant la mort, qu'il sentoient bien estre fort prochaine: il mourut en effet le même jour.

Le Comte de S. Pol demeuré seul chargé de la retraite, continua de faire de grands exploits d'armes avec le peu de Gendarmerie qui lui restoit. Il se retira toujours en combatant, ac-

1524.

Mort de l'Amiral François & du Chevalier Bayard.

L'Armée Françoisse poursuivie dans sa retraite. Capella. Lib. 3.

1524.

Mémoires du
Bellai, liv. 1.

compagné du Sieur d'Annebaut, & du Vidame de Chartres, qui se distinguèrent beaucoup par leur valeur en cette occasion. De Lorges qui estoit resté sur le bord de la rivière avec un gros d'Infanterie, fit faire une décharge de mousqueterie si furieuse & si à propos sur les ennemis les plus avancez, qu'il les fit reculer, & sans qu'ils osassent plus l'approcher, il passa le Pont avec la Gendarmerie : mais on perdit encore dans une des dernières charges, Beauvais Officier fort estimé, & surnommé le Brave, qui estoit Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Sainte Mesmes.

Quelque malheureuse après tout qu'eût esté cette retraite de Romagnano par la perte des Generaux, elle auroit passé dans d'autres conjonctures pour une des plus belles actions qu'on eust vû de long-temps à la guerre ; car elle se fit en très-bel ordre : l'Artillerie fut sauvée avec la plûpart des bagages, & il n'y eut pas beaucoup de monde tué.

Eloge du dernier.

La mort du Chevalier Bayard fit presque oublier celle de tous les autres, tant il estoit aimé & estimé parmi les François & parmi les ennemis. On faisoit par-tout l'éloge de ses vertus, de sa valeur, de sa prudence, de sa générosité, de son désintéressement, de sa droiture, de son honnêteté, de son habileté dans la guerre, & on demeuroit d'accord, que personne n'avoit jamais porté à plus juste titre la qualité de Chevalier sans peur & sans reproche, qui estoit l'éloge qu'on donnoit alors aux plus grands hommes. Il estoit peu courtois & tout-à-fait incapable de dissimulation, de flatterie, des bassesses, & de tous les autres artifices de Cour, que les hommes du plus grand mérite sont souvent obligez d'employer pour avancer dans les emplois militaires. C'est le seul obstacle qu'il mit

à sa fortune qui l'empêcha de parvenir au Commandement general & au Bâton de Maréchal de France ; ainsi que je l'ai déjà remarqué au sujet de l'honneur que le Roy lui fit, de vouloir estre fait Chevalier de sa main avant la bataille de Marignan : mais tout le monde lui fit la justice de dire que personne ne le mérita mieux que lui. Il avoit beaucoup de Religion, ne juroit jamais, grande loüange pour un Cavalier de ce temps-là, & faisoit beaucoup d'aumônes ; mais il n'estoit pas exempt des foiblesses trop communes aux Héros, bien qu'il fust éloigné du débordement, & modéré jusques dans le déreglement où il se laissoit aller quelquefois : comme il parut par ce qui lui arriva à Grenoble quelque temps après la bataille de Ravenne, qui m'a semblé digne d'estre rapporté, comme un exemple singulier, où l'on voit en même temps le foible & la magnanimité de ce Héros si celebre dans nôtre Histoire.

Son Valet de Chambre conduisit chez-lui une fille de quinze ans, très-bien faite. Comme on la lui eust amenée le soir dans sa chambre, elle se jeta à ses pieds fondant en larmes. Il lui demanda si elle estoit venue malgré elle : elle répondit qu'oüi, & que sa mere, pressée par la pauvreté, l'avoit contrainte de condescendre à un crime qu'elle n'avoit jamais commis. Ho bien, reprit-il, ce ne sera pas moi qui vous le ferai commencer. Il fit prendre sur le champ un flambeau à un de ses gens, fit mettre un manteau sur la teste de la fille, de peur qu'on ne la connust dans la rue, & la conduisit lui-même chez une Dame sa voisine. Le lendemain ayant appelé la mere, il lui fit une rude réprimande ; & aiant sçu d'elle qu'un Bourgeois prendroit sa fille en mariage, si elle avoit seulement deux cens écus à lui donner, il lui en mit trois cens entre les mains dans une bourse,

1524.

Noble effet de
sa magnani-
mité.
Histoire du
Chevalier
Bayard,
chap. 55.

1524.

bourse, en lui disant : Voilà les deux cens écus pour le mariage de votre fille, & cent autres pour ses habits & pour les frais de la cérémonie. C'est ainsi, dit l'Auteur de sa vie, *que le bon Chevalier changea de vice à vertu* ; & rien en effet ne montre mieux, que l'homme d'honneur & de probité a de grandes dispositions aux actes les plus héroïques de l'homme véritablement Chrétien.

Pour revenir à la mort de ce généreux Chevalier : comme il estoit sous l'arbre où il s'estoit fait mettre après sa blessure, le Connestable de Bourbon arriva, & lui marquant l'estime qu'il faisoit de lui, il ajouta, qu'il le voyoit avec beaucoup de compassion dans cet estat. Ce brave homme soutenant son caractère jusqu'au bout, lui repartit avec une noble fierté : Je ne suis point digne de votre compassion, Monsieur, parce que je meurs en homme de bien ; mais moi-même j'ai pitié de vous, en vous voyant servir contre votre Prince, votre Patrie, & votre serment.

Le Marquis de Pescaire ayant sçu le lieu où il estoit, y accourut aussi ; & voyant que si on le transportoit, il mourroit en chemin, il lui fit apporter une tente, & le fit traiter avec tout le soin possible. Bayard demanda un Prestre pour se confesser ; & comme il n'avoit pas cru vivre assez longtemps pour en avoir un, il s'estoit déjà confessé à son Maître d'Hostel, dit son Histoire, pensant bonnement qu'au défaut d'un Prestre, cette Confession, quoique faite à un Laïque, lui tiendroit lieu de quelque chose devant Dieu. Il expira peu de temps après avoir reçu l'absolution du Prestre, en présence des principaux Officiers de l'Armée des Confédérés, dont plusieurs ne pouvoient retenir leurs larmes. Ainsi mourut comblé de gloire, à l'âge de quarante-huit ans, le vail-

Tome V.

lant Pierre du Terrail, dit communément le Chevalier Bayard, du nom d'une Terre de sa Famille, après avoir rendu de très-grands services à sa Patrie sous trois de nos Rois : digne imitateur jusqu'à sa mort, du zèle & de la valeur de ses Ancestres, parmi lesquels on trouve dans l'Histoire son trisayeul tué aux pieds du Roy Jean à la Journée de Poitiers ; son bisayeul à celle d'Azincourt sous Charles VI ; son ayeul à celle de Montlhéri sous Louis XI. & son pere grièvement blessé à celle de Guinegate.

Ensuite de la déroute, le Comte de S. Pol donna l'Artillerie à conduire aux Suisses, qui la laisserent à Sainte Agathe en deçà d'Yvrée, où les Ennemis la prirent aussi-tôt après ; & se voyant abandonné des Suisses, qui se retirèrent chez eux par le Val d'Aost, il reprit la route de France. Il trouva entre Suze & Briançon le Duc de Longueville, avec les quatre cens Gendarmes promis aux Suisses, & dont le retardement avoit servi de prétexte à leur desertion. Il estoit assez ordinaire en ce temps-là, que les secours arrivassent trop tard, soit par la negligence du Roy, ou de ses Ministres, soit par la longueur & la difficulté des chemins. Le Duc de Longueville apprenant du Comte de S. Pol que tout estoit perdu sans ressource dans le Milanais, repassa les Alpes avec lui.

Le Chasteau de Crémone s'estoit déjà rendu, faute de vivres, avant la Journée de Romagnano. Il ne restoit plus au Roy de Places de défense que Lodi, où estoit le Prince de Bozzolo, & Alexandrie, où commandoit Bussy d'Amboise. Ils furent sommés de se rendre ; ils demanderent du temps, pour sçavoir les intentions du Roy ; on le leur accorda ; & ayant reçu pour toute réponse, qu'il n'estoit pas en estat de les secourir, ils sortirent de leurs Places par une capitulation ho-

V u u

1524.

Paquier Liv. 5.
des Recher-
ches de la
France.

Les Genevains
Francois re-
passent les Al-
pes.
Memoires du
Bellai, liv. 2.
Capella, lib. 34

Hist. de
Bayard.
ch. 65.

1524.

norable, & furent conduits avec leur Garnison jusqu'à Suze. Ainsi tout le Milanez demeura en la puissance des Ennemis, sans que les François y eussent pû conserver un seul Chasteau.

De si grands avantages remportez sur la France, tant en Espagne qu'en Italie, & l'esperance de les pousser encore plus loin, éloignerent plus que jamais l'Empereur de l'accommodement, que le Pape lui avoit fait proposer par l'Archevêque de Capouë. Le Roy d'Angleterre n'y auroit pas eu tant d'opposition, à cause de l'inquietude que lui donnoit l'Ecosse, où le parti du Duc d'Albanie qui estoit le dominant dans cet Estat, lui faisoit toujours apprehender l'invasion des Ecossois sur les frontieres d'Angleterre : sans parler de quelques mouvemens d'Irlande, où Jacques Comte Desmont entretenoit sous-main une faction capable de faire une révolution dans cette Isle : & l'on voit même dans l'Histoire d'Angleterre un Traité fait par ce Seigneur avec le Roy à de certaines conditions, une desquelles estoit de livrer aux François les Ports de Quinsal, de Korc & de Drudal ; mais la chose fut sans effet, le Roy n'ayant pas esté en estat de soutenir cette Revolte, & il en fut à peu près de même de la diversion du costé de l'Ecosse.

Cependant le Roy d'Angleterre répondit toujours au Nonce du Pape, qu'estant aussi uni d'intérêt & de parenté avec l'Empereur qu'il l'estoit, il ne prendroit aucune résolution que de concert avec ce Prince ; de sorte que l'Archevêque de Capouë retourna à Rome, sans avoir rien fait. On prétend que ce qui l'empêcha de réussir en Angleterre, fut la seule vanité du Cardinal de Volfey, qui ne vouloit pas que le Pape se mêlast de cette Paix, prétendant s'en faire un mérite

auprès du Roy de France, & un honneur dans toute l'Europe, comme de son ouvrage.

Quoiqu'il en soit, le Roy d'Angleterre & l'Empereur résolurent de continuer la guerre, malgré le sentiment du Pape, des Venitiens, & du Duc de Milan, qui vouloient qu'on se contentast d'avoir chassé les François d'Italie, & qu'on obligeast seulement le Roy à renoncer pour toujours au Duché de Milan : condition qu'il pourroit accepter dans le mauvais estat où se trouvoient ses affaires.

Le desir de vengeance, dont le Connestable de Bourbon estoit animé, s'accordoit parfaitement avec les desseins ambitieux de l'Empereur ; & ce fut lui qui lui persuada de faire passer les Alpes à son armée, pour entrer en France. Il lui fit esperer que la faction qu'il avoit formée dans le Roïaume avant que d'en sortir, & qui n'avoit osé rien entreprendre à cause de son éloignement, se déclareroit dès qu'elle le verroit à la teste de l'armée Imperiale, & que la Noblesse Françoisise, dont il avoit toujours esté fort aimé, accoureroit en foule pour se ranger sous ses Etendart.

Ce projet fut approuvé par le Roy d'Angleterre, qui fit un nouveau Traité avec l'Empereur, dont voici les principaux articles : Que dès que le Connestable seroit entré en France avec la meilleure partie de l'armée d'Italie, le Roy d'Angleterre lui fourniroit cent mille ducats pour le premier mois de la solde des Troupes ; mais que pour les suivans il seroit au choix du même Roy, ou de continuer de payer la même somme, ou de passer en France dès le commencement de Juillet avec une puissante armée, à laquelle se joindroient les Troupes des Pays-Bas, & de la tenir en campagne jusqu'à la fin de Decembre ; que supposé que l'entreprise

1524.

Paul Jove

Le Connestable de Bourbon persuadé à l'Empereur d'entrer en France. Memoires du Bellai, liv. 2.

Du Chefne, Hist. d'Angleterre, l. 20.

Gucciardino lib. 15.

Le Roy d'Angleterre entre dans ce projet. Gucciard. lib. 15.

1524.

du Connestable réussist, on contraindroit le Roy à lui restituer tous ses biens & ses Charges; qu'on le mettroit en possession de la Provence en vertu de la cession que le Duc de Lorraine, sous le regne de Charles VIII. avoit faite de ses prétentions sur ce Comté à Anne Duchesse de Bourbon, morte depuis peu, & mere de Suzanne, dont le Connestable estoit veuf; que ce Prince posséderoit la Provence avec le titre de Roy, à condition d'en faire hommage au Roy d'Angleterre, comme à celui qu'il reconnoistroit pour veritable Roy de France, sans le consentement duquel, non plus que sans celui de l'Empereur, il ne pourroit point traiter avec François soi disant Roy de France; que l'Empereur entreroit en même temps dans le Royaume du costé d'Espagne, & que les Ambassadeurs tant de l'Empereur que du Roy d'Angleterre, feroient tout leur possible, pour obtenir des secours d'argent des Princes d'Italie, en leur représentant de quelle importance il estoit pour leur repos de mettre les François entièrement hors d'estat de repasser les Alpes.

Les deux Princes n'eurent pas trop sujet d'estre contens de leurs Alliez en cette occasion. Le passage de l'armée Imperiale en France ne fut pas approuvé par les plus considerables de la Ligue. Le Pape toujours porté à la Paix, refusa de donner de l'argent, & le Connestable ne put jamais se résoudre à reconnoistre le Roy d'Angleterre comme Roy de France, ni à lui faire hommage de la Provence, quand il en seroit mis en possession. Ces refus ne leur firent point changer de resolution. Ils temoignerent au Pape qu'ils ne trouveroient point mauvais qu'il continuast ses négociations pour la Paix; mais cependant le Connestable reçut ordre d'entrer en France

avec la meilleure partie de l'armée Imperiale d'Italie.

L'idée du Connestable estoit de marcher droit à Lyon, à cause que ses Domaines de Forez & de Beaujolois estoient aux environs, & que le Bourbonnois & l'Auvergne n'en estoient pas fort éloignés. Il s'assuroit que dès qu'il paroistroit en ces quartiers-là avec son armée, la plupart des Gentilshommes ses vassaux prendroient les armes en sa faveur, & que delà il porteroit la guerre jusques dans le cœur du Royaume: mais l'Empereur aimait mieux qu'il entrast en Provence, pour assieger Marseille par terre, tandis que la Flotte qu'il avoit équipée à Gênes l'assiégeroit par mer sous les ordres de Dom Hugues de Moncade. L'armée de terre pouvoit encore par ce moyen avoir plus aisément des vivres; & par dessus tout cela, sa principale raison estoit, qu'estant une fois maistre d'un Port de cette importance, il seroit en son pouvoir de faire débarquer en France autant de Troupes qu'il en voudroit envoyer d'Espagne.

L'armée passa les Alpes, forte de quinze mille Hommes de pied & de deux mille chevaux, avec dix-huit pièces de canon. Ils devoient estre suivis de quelques autres Troupes: mais le Viceroy de Naples, faute d'argent, ne put les envoyer. Selon les Memoires de Martin du Bellai, c'estoit le Connestable qui commandoit en chef cette armée; selon Guichardin, c'estoit le Marquis de Pescaire, qui ne voulant pas se soumettre au Connestable, comme il n'avoit pas voulu obéir en Italie à Prosper Colonne, avoit la qualité de Capitaine general. Paul Jove dit la même chose; mais il ajoûte que Pescaire, aussi-bien que Moncade General de la Flotte avoit ordre de n'agir que suivant les avis du Connestable.

V u u ij

1524.

Quelles étoient les vues du Connestable.

Memoires du Bellai, liv. 2. Guicciard. lib. 15.

Paulus Jovius lib. 4. in vita Pescarii.

1524.
*Mejures du
Roy pour en
detourner l'ef-
fet.*

Antoine de
Ruf. Hist. de
Marseille, liv.
7.

Dès que le Roy avoit esté informé du dessein des Ennemis, il avoit envoyé à Marseille Philippe Chabot, Seigneur de Brion, avec Rentio Cerez, qui nonobstant la défaite de Romagnano, estoit demeuré au service de France, & y commandoit cinq mille Fantassins Italiens. Ils conduisirent dans la Place trois mille hommes de pied & deux cens hommes d'armes, qui joints aux Bourgeois suffisoient pour soutenir le siege en attendant le secours. Ils y firent faire diverses réparations & fortifications par l'Ingénieur Miradel. On rasa les Fauxbourgs, & on se disposa à faire une vigoureuse défense.

Le Connestable entra en Provence à la fin de Juillet. Plusieurs Villes sans défense se rendirent d'abord, comme Antibes, Fréjus & Grasse. Brignoles fit quelque résistance. Les Habitans d'Aix, qui avoient mis en sûreté ce qu'ils avoient de plus précieux, ouvrirent leurs portes au Connestable, & Toulon fut pris par Moncade.

L'Armée ennemie souffrit beaucoup durant cette marche; parce que le Roy avoit fait faire le dégât dans toute la route qu'elle devoit tenir. Le Connestable même courut un grand risque au passage du Var, ayant eu son cheval tué sous lui d'un coup de canon, tiré de la Flotte Françoisse commandée par Monsieur de la Fayette & par André Doria Génois. Elle s'estoit avancée à l'embouchure de cette riviere, pendant que les Conféderez la passoient, & plusieurs des Ennemis furent emportez par les fréquentes décharges de l'Artillerie des Vaisseaux.

Marseille est
assiégée par le
Connestable.

Le Connestable commença le siege de Marseille le dix-neuvième d'Aoust. Il prit son quartier derriere la Léproserie. Le Marquis de Pescaire prit le sien dans ce même Hôpital, ayant devant lui les Lansquenets à Portegale.

Une partie des Italiens & des Espagnols se camperent sur le chemin d'Aubagne: les autres, du costé de S. Victor; mais le canon de la Tour S. Jean, qui est à l'embouchure du Port, les obligea de s'écarter, pour se rapprocher du chemin d'Aubagne.

Le canon fut en peu de jours en batterie, & commença à tirer le Mardi vingt-troisième du mois. Celui de la Ville, placé au-dessus du Clocher de l'Eglise Major, sur la Tour du grand Horloge, sur l'éminence où estoient les Moulins, & en d'autres lieux qui commandoient la campagne, y répondit parfaitement, & démonta diverses fois les batteries des Ennemis. L'Auteur de l'Histoire de Marseille dit qu'il y avoit dans la Ville un canon de cent livres de balle, & qu'il falloit soixante hommes pour le remplacer quand il avoit tiré. Cette Artillerie estoit commandée & bien servie par deux Habitans de Marseille, l'un nommé Gabriel Vivant, & l'autre Jean de Caux. Le nombre des Habitans armez estoit de neuf mille hommes sous quatre Capitaines. On ne les employoit que pour la garde de la Ville, & on se servoit des Troupes réglées pour faire les sorties, qui estoient fréquentes & vigoureuses.

Le canon fit deux brèches à la muraille: mais les Commandans faisoient travailler la nuit avec tant de diligence à les réparer, & firent derrière des retranchemens si forts, que jamais les Assiegeans n'osèrent hazarder l'assaut.

Le Connestable hors d'esperance de réussir par cette voye, & voyant ses batteries tous les jours démontées, cessa de se servir de son canon, qui ne tira presque point pendant trente jours, durant lesquels il conduisit des tranchées pour attacher le mineur à la muraille. La vigilance des Commandans & le zèle des Bourgeois ren-

1524.

De Ruf. l. 7.

1524.

dirent pareillement ces travaux inutiles. Il n'y avoit pas jusqu'aux Dames les plus qualifiées, qui ne missent la main à l'œuvre ; & les contremines qui furent faites du costé de l'attaque, furent pour cette raison appellées la tranchée des Dames.

Les Assiegeans dans le desespoir de venir à bout de tant de braves gens par la force ouverte, eurent recours à la surprise. Ils trouverent moyen de faire entrer dans la Ville quelques Soldats du Camp déguisez, qui devoient mettre le feu en divers quartiers pour faire diversion durant l'assaut qu'on donneroit en même temps à la brèche : mais les Boute-feux furent découverts & pendus à la vûe de l'Armée ; & pour éviter toute surprise, on donna ordre que désormais pendant la nuit il y eust des feux allumez par toute la Ville, & des lumieres à toutes les fenêtres, en sorte qu'on voyoit aussi clair qu'en plein jour.

La longueur du siege faisoit beaucoup murmurer contre le Connestable ; & le Marquis de Pescaire, homme toujours jaloux & envieux de la gloire de ceux auxquels il estoit obligé d'obéir, en faisoit souvent des railleries. Une fois entre autres, un boulet de canon ayant tué deux Gentilshommes dans sa tente, & un Prêtre qui y disoit actuellement la Messe, le Duc de Bourbon, qui estoit là proche, estant accouru au bruit que faisoit cet accident, demanda ce que c'estoit. Pescaire lui répondit : Ce sont, Monsieur, les Consuls de Marseille qui nous en apportent les clefs. Il faisoit allusion à ce qu'avoit dit le Connestable avant le siege, que trois coups de canon seulement étonneroient si fort ces bons Bourgeois, qu'ils viendroient la corde au cou lui apporter les clefs de leur Ville.

La disette qu'on souffroit dans le Camp contribuoit beaucoup au mur-

1524.

mure des Soldats ; & c'est ce qui déterminâ le Connestable à faire un détachement, pour aller attaquer le fort de Toulon. Cette Place très-forte par son assiette, fut prise en peu de jours par la trahison, ou par la lâcheté du Capitaine Motet qui y commandoit. La petite Ville de Cassis se rendit aussi ; & comme il y avoit dans ces deux postes beaucoup de munitions de guerre & de bouche, cela appaisa pour quelque temps les Soldats. Le Connestable les ranima encore par l'esperance qu'il leur donna d'abandonner Marseille au pillage, quand ils l'auroient prise.

Il recommença à faire tirer son Artillerie plus furieusement que jamais, & fit une brèche de vingt-cinq toises de large en haut, & de sept en bas : mais l'ayant fait reconnoître, on lui rapporta qu'il y avoit des retranchemens derrière très-bien flanquez & très-bien terrassez. Le Connestable nonobstant cela résolut de donner l'assaut. Les Lansquenets qu'il voulut mettre à la teste, le refusèrent, disant, comme il arrivoit souvent aux Suisses, qu'ils n'estoient que pour combattre à la campagne. Les Espagnols & les Italiens ne se piquèrent pas d'honneur, & ne furent pas plus obéissans, quoiqu'il promist à celui qui monteroit le premier sur la brèche, cinq cens écus, & le commandement de cinq cens hommes. De dépit il fit couper la teste à un des Capitaines qui avoient refusé d'obéir ; & il ne laissa pas de continuer à faire battre la muraille encore ce jour-là & le suivant, pour augmenter la brèche : mais les avis qu'il reçut de l'approche du secours, lui firent penser à mettre en sureté le reste de son Armée, après avoir encore proposé au Marquis de Pescaire de donner l'assaut.

Ce Marquis, quelque joye qu'il eust de voir échoier cette entrepris

1524.

du Connestable, ne voulut pas qu'on lui reprochast d'avoir manqué de cœur; mais il dit qu'avant que de s'engager à un coup si dangereux, il estoit à propos de faire reconnoître de nouveau la brèche. La précaution estoit trop sage, pour qu'on ne l'approuvât pas. On choisit sept Soldats des plus déterminez, pour se couler le long du fossé & gravir contre la brèche, afin de voir ce qui estoit derrière.

*Elle se défend
vigoureuse-
ment & l'o-
blige d'aban-
donner son en-
treprise.
Gonzala de
Hercas. 2.
partie de la
Hist. Pontifi-
cal.*

Dès qu'ils y parurent, ils furent saluez d'une grêle d'arquebusades, dont quatre furent tuez; & les trois autres blesez. Ceux-ci revinrent au Marquis faire leur rapport, qui fut, qu'il y avoit là un fort retranchement bordé de canon; qu'entre la brèche & le rempart du retranchement il y avoit un fossé profond plein de feux d'artifice, & tout cela défendu par un grand nombre d'Arquebusiers & de Piquiers. Sur quoi Pescaire vint trouver le Connestable en présence des principaux du Camp. Il leur dit, sans adresser la parole à ce Prince, ce qu'il avoit appris, & ajouta: Vous voyez, Messieurs, que les gens de Marseille tiennent toute preste une table bien couverte, afin de recevoir comme il faut ceux qui voudront les aller visiter. Si vous avez envie d'aller souper en Paradis, courez-y à la bonne heure. Pour moi, je n'ai pas envie d'y aller si-tôt: croyez-moi, retournons en Italie; nous avons laissé ce pais fort dépourvu de Soldats, & l'on pourroit bien y prévenir notre retour. Il se retira sans rien dire davantage, laissant le Duc de Bourbon outré du traitement indigne qu'on lui faisoit. Il commençoit à éprouver les déboires ordinaires aux gens de son rang, qui trahissant leur Patrie, ne sont considerez dans le Parti ennemi, que par leur trahison; titre qui les rend odieux, même à ceux qu'ils ser-

vent, & qui séparé de l'heureux succès, les fait tomber dans le mépris, sans meriter d'estre plaints de personne.

Après tout, quelque malhonnêtes que fussent les manieres du Marquis de Pescaire, la prudence demandoit qu'on suivist son avis, & le Connestable fut obligé de s'y rendre. Le Roy estoit à Avignon, dont le Maréchal de Chabannes s'estoit saisi avant l'arrivée du Connestable en Provence. On y avoit assemblé une grosse Armée. Les Suisses avoient fourni quatorze mille hommes, malgré les pressantes Lettres, que l'Empereur leur avoit écrites pour les en détourner. François de Lorraine Comte de Guise & le Duc de Suffolk y avoient amené six mille Lansquenets. Il y avoit dix mille autres Fantassins, & quinze cens Hommes d'armes, qui avec leurs Archers faisoient sept à huit mille hommes de Cavalerie.

Le Roy à la teste de cette Armée, qui estoit de trente-cinq à quarante mille hommes, vint camper à Salon de Craux entre Avignon & Marseille, à moitié chemin de ces deux Villes, en resolution d'attaquer les Ennemis. Comme ils n'estoient pas à beaucoup près si forts que lui, ils se hasterent, & décamperent après quarante jours de siege, avant qu'il les pust joindre. Le Connestable fit mettre sa grosse Artillerie sur la Flotte, & fit fier les pieces de campagne pour les emporter sur des mulets; parce que les charrois ne pouvoient que difficilement aller par le chemin, qu'il devoit prendre dans sa retraite vers les Alpes.

Des Députez de Marseille vinrent en apprendre la nouvelle au Roy à Aix, où il leur fit bien des caresses & des remerciemens, & leur donna les loüanges qu'ils meritoient.

Les Ennemis avoient perdu beau-

1524.

Memoires du
Bellai, liv. 2.Angleria,
Epist. 800.Memoires du
Bellai, liv. 2.

Perte que les

1524.
Ennemis firent
dans ce siege.

Rufi Hist. de
Marseille,

coup de monde au siege. Il y eut peu de gens de marque de tuez parmi les Assiegez. Le Baron Rentio Cérez, qui avoit le principal commandement, y acquit beaucoup de réputation. Philippe Chabot de Brion, Préjent de Bidoux, Commandeur de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, autrefois General des Galeres de France, & qui devoit avoir alors plus de quatre-vingt ans, Louïs de Grasse Seigneur du Mas, Lieutenant de Roy en Provence, Antoine de Glandèves, Viguier de Marseille, Laval, Barbesieux de la Maison de la Rochefoucaud, qui commandoient les Gendarmes du feu Chevalier Bayard, y signalerent leur bravoure & leur zele pour la Patrie, & le Roy eut tout sujet d'estre extrêmement content de tous ceux qui le servirent en une si importante occasion.

Cependant le Connestable ayant abandonné tous les postes dont il s'estoit emparé en Provence, hastoit sa marche : mais il ne put empêcher que les Maréchaux de Chabannes & de Montmorenci, détachés après lui avec de la Cavalerie, ne lui tuassent bien des Soldats de son Arriere-garde, & ne lui enlevassent beaucoup de bagages. La Flotte Françoisise commandée par le Vice-Amiral de la Fayette & par André Doria Génois, s'estant aussi mise aux trousses de celle de Moncade, l'atteignit, lui coula à fond trois Galeres, & en auroit pris plusieurs autres, si le Marquis de Pescaire ne les eust fait promptement remorquer à Nice. Il en tira les équipages & les fit brûler lui-même, pour ne les pas laisser tomber entre les mains des François. Ceux-ci vers ce temps-là prirent encore deux Vaisseaux, dans l'un desquels estoit le Prince d'Orange.

Si l'Empereur & le Roy d'Angleterre avoient executé le projet qu'ils avoient formé, de fondre en Fran-

ce, l'un du costé de l'Espagne, & l'autre du costé de Picardie, pendant que le Connestable entroit en Provence, il auroit fallu un nouveau miracle pareil à celui de l'année précédente, pour sauver ces deux frontieres ; mais l'Empereur faute d'argent, & le Roy d'Angleterre par la crainte des Ecoissois prests à entrer dans le Royaume sous les ordres du Duc d'Albanie, ne purent rien entreprendre ; & la Gouvernante des Pays-Bas, à qui le Duc de Gueldre donnoit toujours de l'occupation au-delà de l'Issel, n'avoit garde de faire aucune tentative du costé de France sans le secours des Anglois.

Le Roy en fûreté de tous ces costez-là, se voyant une si florissante Armée, ne put se résoudre à la laisser inutile ; & comme le Duché de Milan lui tenoit toujours fort au cœur, il pensa sérieusement à porter de nouveau la guerre au delà des Alpes.

Lors qu'il s'ouvrit là-dessus à ses Generaux, il ne les trouva pas tous de même sentiment. Les Maréchaux de Chabannes & de Foix, la Trimouille & Aubigny n'estoient point d'avis de cette expedition. Leurs raisons estoient premierement, que la saison estoit déjà fort avancée, & qu'à peine seroit-on en Italie, que les pluyes, les neiges, & les autres incommoditez de l'Hyver, très-rude en Lombardie, osteroient tout moyen de rien entreprendre. Secondement, que la force de l'Armée consistant principalement dans les Troupes estrangeres de Suisses & de Lansquenets, on dépendroit en tout de leur caprice ; qu'elles se rebutoient aisément de la fatigue, & que dès qu'on manqueroit à leur payer exactement leur solde, on les verroit se retirer en leur país, & laisser les François tous seuls ; qu'on n'avoit que de trop frequentes & trop funestes experiences de cette conduite des

1524.

Polydor. Verg.
gil. lib. 27.

Le Roy pensoit
à porter de
nouveau la
guerre dans le
Milan.

Le Feron.

Annales de
France.

Le Feron.

Angleria,
Epiit. 811.

1524.

Suisses ; que si cela arrivoit, la personne du Roy même seroit exposée à tomber entre les mains de ses Ennemis, & qu'il valoit mieux rompre l'Armée, la mettre en quartier dans les Païs voisins des Alpes, & attendre à les passer au Printemps prochain.

A ce sentiment des plus vieux Capitaines, l'Amiral de Bonnivet, Chabot, & quelques autres opposerent, qu'il falloit profiter de la consternation des Imperiaux ; qu'on estoit en estat, si on ne s'arrestoit pas tant à délibérer, de leur couper le retour ; que le Milanez estoit dénué de Troupes ; que le siege de Marseille avoit ruiné celles qui y retournoient ; qu'il en périroit encore beaucoup dans leur retraite précipitée ; que l'expérience de tant de révolutions arrivées dans le Milanez depuis les trois derniers Regnes, montrait que celui qui y entroit le plus fort, s'en rendoit toujours le maître ; que durant l'Hyver les Ennemis de la France s'empare-roient des passages, prépareroient des diversions, & que si on perdoit la belle occasion qu'on avoit de les surprendre dans le temps qu'ils estoient entierement déconcertez, on estoit en danger de voir un si bel Etat perdu sans retour pour la Couronne de France.

*Le voyage est
résolu.*

Ces raisons, qui ne laissoient pas d'avoir leur solidité, & qui s'accommodoient fort avec l'inclination du Roy, appuyées de l'autorité de l'Amiral, plus écouté par ce Prince qu'aucun des autres Generaux, l'emporterent, & le voyage fut résolu.

Loüise de Savoye Mere du Roy y estoit fort opposée. Elle se mit en chemin pour l'en détourner ; elle lui manda qu'elle partoît pour traiter avec lui de choses fort importantes, qu'elle ne pouvoit confier à une Lettre, & le conjura de ne point pas-

ser les Alpes, avant qu'elle l'eust entrete-nu. Mais le Roy qui se doutoit bien de quoi il s'agissoit, & qui avoit pris son parti, voulut s'épargner l'embaras de cette entrevûe. Il lui fit expedier des Lettres Patentes par lesquelles il lui confioit la Regence du Royaume, & se mit en marche sans l'attendre. Il rencontra sur la route l'Archevêque de Capouë Envoyé du Pape, qui venoit lui faire de nouvelles propositions pour la Paix, dont l'Empereur estoit moins éloigné depuis la levée du siege de Marseille, & à cause de quelques soupçons qu'il avoit conçûs du Roy d'Angleterre touchant sa constance dans son parti. Le Roy ne voulut point entrer en matiere avec le Nonce du Pape, & lui dit d'aller à Avignon trouver la Regente, avec laquelle il pourroit traiter.

Ce Prince prit sa route par le Mont Cénis, tirant du costé de Turin, & l'Armée Imperiale tourna vers le Montferrat. C'estoit à qui marcheroit le plus viste, pour prendre les devants vers Milan. Le Roy eut l'avantage de la marche ; car il arriva à Verceil le jour même que l'Avant-garde des Imperiaux, commandée par le Marquis de Pescaire, campa à Albe dans le Montferrat. Mais ce Marquis faisant le lendemain grande diligence, arriva à Voghera à quarante milles d'Albe, pour se rendre le jour d'après à Pavie avec le Viceroy & Jérôme Moroné, & y délibérer ensemble touchant la défense du Milanez. Le Roy vint camper le même jour à Vigève, proche du Tésin, au-dessus de Pavie : de sorte que lui & les Ennemis se trouvoient à peu près à même distance de Milan.

Le Viceroy, qui s'estoit attendu que le Roy rabbattroit sur Alexandrie, où il y avoit deux mille hommes, pour l'arrester quelque temps, fut

1524.

*Le Roy se met
en marche.*

*Guicciard,
lib. 5.*

*Memoires du
Bellai, liv. 2.*

*Il arrive près
de Pavie.*

1524.

fut fort étonné de le voir si près de lui & de Milan. Son premier dessein fut d'abord de défendre cette Capitale, comme Prosper Colonne avoit fait contre l'Amiral de Bonnivet. Il mit dans Pavie une grosse Garnison sous le commandement d'Antoine de Lève, envoya devant à Milan Moroné, pour voir la disposition des Habitans, & le suivit avec le reste de l'Armée.

Mais il s'en falloit beaucoup que les choses n'y fussent dans le même estat, qu'elles estoient durant la précédente Campagne. La peste avoit rendu deserte cette grande Ville, tant par la mort d'une infinité d'Habitans, que par la retraite de plusieurs autres, qui pour fuir la contagion, s'estoient retirez à la campagne & dans les Villes voisines. Les magasins estoient peu fournis, les fortifications & les remparts en très-mauvais estat, & la consternation estoit répandue dans la Ville.

*En chassé les
Espagnols.*

A peine le Viceroy y estoit-il entré, que Michel Antoine, Marquis de Saluces, envoyé par le Roy avec deux cens Hommes d'armes & quatre mille Fantassins, parut du costé de la porte de Vercell. Il attaqua le Fauxbourg; il en chassa les Espagnols qui le défendoient, & en demeura le maistre, malgré les sorties qui furent faites de la Ville pour le reprendre. Le Viceroy se dispoisoit à faire un dernier effort pour se venger d'une telle insulte, lors qu'il vit paroître Monsieur de la Trimouille avec un Corps nombreux de Cavalerie & d'Infanterie, destiné à soutenir le Marquis de Saluces. Il ne douta plus que toute l'Armée ne vint l'assiéger; & craignant d'estre renfermé dans une Ville, où les vivres n'estoient pas en abondance, il prit sur le champ le parti de la quitter en conservant le Chasteau, & sortit avec le Connestable & le Marquis de Pescaire par la porte Romaine, en

Tome V.

même temps que les troupes François entroient par les portes du Tefin & de Vercell, que les Bourgeois leur ouvrirent, quand ils virent que les Imperiaux les abandonnoient.

Le Roy ne fit pas alors la faute qu'avoit faite l'Amiral de Bonnivet, de ne pas venir droit à Milan. Cette Ville estoit non-seulement la Capitale, mais encore le centre du Milanez; & de tout temps dans les révolutions, elle avoit, pour ainsi dire, donné le branle à toutes les autres Villes. Mais il fit en cette occasion, une autre faute qui n'eut pas moins de suite. Ce fut de ne pas poursuivre l'armée ennemie dans sa retraite vers Lodi.

Cette retraite se faisoit avec beaucoup de précipitation, & n'estoit guère différente d'une fuite. Les Soldats estoient épuisez par les fatigues du siege de Marseille, & par les longues & pénibles marches qu'ils avoient faites depuis la levée du siege jusqu'alors, presque sans se reposer. La plupart estoient mal armez; parce que pour marcher plus à l'aise dans les montagnes, ils avoient jetté par les chemins leurs cuirasses & leurs grosses arquebuses: au moins crut-on qu'ils auroient abandonné Lodi pour se retirer au-delà l'Adda, & peut-estre Crémone, dont on leur eust pû couper la communication avec le reste du Milanez; & cela supposé, on n'auroit plus eu d'autre chose à faire, qu'à bloquer pendant l'hiver Pavie & Alexandrie, qui estant derriere l'armée François, sans esperance de secours, seroient tombées d'elles-mêmes. C'est ainsi qu'on raisonna pour lors.

Quoiqu'il en soit, les Generaux François crurent devoir avant toutes choses s'assurer de Milan. C'est pourquoi ils demeurèrent, & laisserent aller les Ennemis. Le Roy s'approcha aussi-tôt de la Ville avec l'arrière-garde sans y entrer. Il fit défense aux

Xxx

1524.

*Memoires de
Bellai, liv. 2.*

*Guicciardi
lib. 15.*

*S'assure de
Milan.*

1524.

Soldats de molester les Habitans, & fit faire des retranchemens contre le Chasteau, à dessein de l'attaquer dans quelque temps.

Cela donna le loisir au Marquis de Pescaire de se fortifier dans Lodi. Il y demeura avec une Garnison de deux mille Fantassins. Le Viceroy jeta des troupes dans Come & dans Trezzo sur l'Adda, & alla avec le Connestable, le Duc de Milan, & le reste de ses troupes, se camper à Soncino sur l'Oglio, pour regler ses mouvemens sur ceux que feroit l'armée de France.

Son embarras estoit d'autant plus grand, qu'il manquoit d'argent; que l'Empereur estoit dans l'impuissance de lui en fournir, sinon par l'aliénation de ses Domaines du Royaume de Naples, qui n'estoit pas un grand fond, ni aussi prest, que la nécessité des affaires le requeroit. Les Florentins sollicitiez d'en fournir, ne donnoient que des promesses sans en venir à l'exécution. Le Pape ne faisoit pas des réponses plus favorables, & depuis la deroute de l'Amiral de Bonniwet, il estoit resolu à garder une parfaite neutralité. Il n'avoit point voulu renouveler la Confédération que son Prédecesseur avoit faite avec l'Empereur; & quoi qu'il fist toujours paroître à l'Ambassadeur de ce Prince, & à celui d'Angleterre beaucoup d'attachement pour leur parti, il avoit donné sa parole au Roy, de ne point s'opposer à la conquête du Milanais.

Les Venitiens, quoiqu'ils ne refusassent pas de donner les Troupes qu'ils estoient obligez de fournir par les Traitez pour la conservation du Duché de Milan, affectoient des délais, qui faisoient assez connoître qu'ils prendroient leur parti selon que les affaires tourneroient bien ou mal pour l'Empereur. L'ambition de

ce Prince leur estoit devenuë suspecte, aussi-bien qu'aux autres Princes d'Italie, par le refus qu'il avoit fait jusqu'alors, de donner l'investiture du Duché de Milan à François Sforce, faisant assez connoître par là, que malgré toutes ses promesses, il avoit dessein de s'en emparer. L'unique ressource du Viceroy estoient cinquante mille ducats que l'Empereur avoit envoyez à Gênes, pour estre employez à l'expédition de Provence, qui avoit échouée. Il se servit de cet argent pour la levée de six mille Lansquenets, que le Connestable fort aimé de cette Nation alla lever en Allemagne. Le Duc de Savoye, qui estoit ami particulier de ce Prince, lui presta encore une somme considerable; quoique ce Duc eust esté jusqu'alors tout à fait dans les interêts de la France: mais apparemment il fut choqué de ce que le Roy avoit refusé sa médiation, qu'il lui avoit offerte par le Président Lambert son Envoyé; ou bien qu'il en usa de la sorte par chagrin contre la Regente, qui soustenoit contre lui René de Savoye, Comte de Villars, & avoit même sollicité le Roy de lui faire la guerre, & de prendre la protection du Comte.

Le Roy cependant estoit fort indéterminé sur les diverses entreprises auxquelles il pouvoit employer ses Troupes. On convint dans le Conseil, qu'il falloit assiéger ou Come, ou Lodi, ou Pavie. La premiere de ces Places lui auroit esté fort commode pour faire venir un nouveau renfort des Suisses. La prise de Lodi éloignoit beaucoup les Ennemis de Milan. Celle de Pavie lui rendoit ses derrieres libres, & lui ouvroit un grand Pays pour la subsistance de son armée. La plupart des vieux Capitaines estoient pour le siege de Lodi; entre autres Loüis d'Ars, si fameux dans les guer-

1524.

Le Feron:
Memoires du
Bellai l. 2.
Guichenon,
Hist. de Savoye.

Il quitte Lodi où les Ennemis s'estoient fortifiés, pour retourner assiéger Pavie.

1524.

res de Naples sous le regne de Charles VIII. & qui tout cassé & tout gouteux qu'il estoit, avoit voulu estre de cette expédition, où il se faisoit porter en litière, ne pouvant plus souffrir le cheval. On s'en tint là d'abord, & déjà Monsieur de la Trimouille avoit fait un détachement pour aller investir la Place, sous les ordres du Duc d'Albanie, que le Roy avoit rappellé d'Ecosse, sur l'esperance que le Cardinal de Volséy lui avoit donnée, de regagner par ce moyen le Roy d'Angleterre. Le Marquis de Pescaire, ainsi qu'on le sçut depuis, avoit résolu d'abandonner Lodi, si l'armée y avoit marché, mais l'Amiral de Bonnivet fit changer le Roy; le détachement fut rappellé, & on prit la route de Pavie, pour assieger cette Place.

Difficultez de
le siege.

Le Viceroy ayant appris cette nouvelle, en fut ravi, prévoyant bien que Pavie arresteroit long-temps l'armée Françoisé. La Place estoit forte; il y avoit une Garnison de trois cens hommes d'armes & de cinq mille Lansquenets; & il comptoit beaucoup sur la valeur & sur la conduite du Gouverneur Antoine de Léve, un des plus experimentez Capitaines des Armées de l'Empereur. On estoit déjà à la my-Octobre; & le Viceroy se promettoit que ce Siege dureroit jusques bien avant dans l'hyver, & que durant ce temps-là le Connestable lui ameneroit le secours d'Allemagne.

Memoires du
Bellai, l. 2.

Malgré toutes ces difficultez, qui devoient empêcher qu'on ne s'attachât à ce siege, le Roy s'y estant déterminé, l'Armée marcha de ce costé-là, & elle y arriva le dix-huitième d'Octobre. Le Maréchal de Chabannes avec l'Avant-garde prit son quartier vis-à-vis du Chasteau au bord du Tésin. Le Roy se logea à l'Abbaye de S. Lanfranc à un mille près de la Ville. Le Maréchal de Montmorenci avec

trois mille Lansquenets, trois mille Italiens, & deux cens hommes d'armes, passa la riviere, à dessein de se loger au Fauxbourg de S. Antoine, dans une Isle qui avoit d'un costé communication avec la Ville, & de l'autre avec le pays d'en deçà du Tésin par deux ponts; il fit sommer une tour qui gardoit le pont en deçà du Tésin; & sur le refus que la garnison fit de la rendre, il la força, & fit pendre ceux qui la défendoient, pour avoir osé tenir en presence d'une Armée Royale dans un si méchant poste.

Les batteries ayant esté dressées, firent une grande brèche à la Ville, vis-à-vis du quartier du Roy. L'assaut y fut donné, & la brèche emportée; mais il se trouva derriere un si bon retranchement, que les assaillans, après s'estre long-temps inutilement obstinez à se loger sur le rempart, furent contraints de se retirer par le feu terrible des ennemis. On y perdit Robert & Hutin de Mailly, le Capitaine S. Julien Basque, quelques autres Gentilshommes, & beaucoup de soldats.

L'Infanterie paroissant rebutée, le Roy fit mettre pied à terre aux plus vigoureux de ses Gendarmes, pour recommencer l'assaut. Il les partagea en deux Troupes, dont l'une devoit estre conduite par le Maréchal de Foix: mais avant que d'exposer tant de brave Noblesse, il fit reconnoistre plus exactement la brèche; & le retranchement fut trouvé si fort, qu'il ne crut pas pouvoir sans témérité tenter un second assaut, avant que d'avoir ruiné une partie des nouvelles défenses des assiegez.

Il estoit difficile de le faire, cet endroit n'estant vû d'aucun lieu voisin, d'où l'on pût le battre avec le canon. C'est ce qui obligea le Roy à abandonner cette attaque, & à entreprendre un travail, qui demandoit beaucoup de temps & de dépense.

Xxx ij

1524.

1524. *Le Roy entreprend de détourner la riviere qui baigne cette Ville.* La Ville de Pavie est toute vers Milan, & le Tésin lui sert de fossé du costé de l'Omeline; cette riviere est là très-profonde. C'est pourquoi les Habitans n'ayant jamais apprehendé d'être forcez par cet endroit, n'y avoient qu'une muraille sèche, & qui n'estoit point terrassée. On persuada au Roy de faire travailler à détourner la riviere, après quoi trois ou quatre cens volées de canon feroient aisément à la Ville une brèche, pour faire entrer dix Bataillons de front.

1525. *Inutilité de ce travail.* Ce dessein fut approuvé; & Jacques de Silly, Bailli de Caën, Lieutenant de la Compagnie de Gendarmes du Duc d'Alençon, fut chargé de la conduite de cet ouvrage. On travailla nuit & jour à élargir le bras du Tésin, appelé Gravaloné, qui se separe du gros canal de la riviere, & va le rejoindre à un mille au dessous de la Place. On éleva des digues dans le grand lit de la riviere pour arrester les eaux, & les détourner vers le petit bras. Cet ouvrage cousta plusieurs jours, & il estoit déjà fort avancé, lorsqu'il survint des pluyes en si grande abondance, que la riviere en estant extrêmement grossie, renversa en très-peu de temps tous les travaux, & osta toute esperance d'y réussir. Ce fut dans cette intervalle, que Charles Duc de Longueville, Prince qui soutenoit dignement un si grand nom, fut tué d'un coup de mousquet en sortant de la tranchée, pour aller reconnoître un poste qu'il vouloit attaquer. La ruine des travaux contraignit le Roy d'en revenir à la premiere attaque, & de se servir de la sape & des mines. Le siege avoit déjà duré plus de deux mois, & on estoit au mois de Janvier. Antoine de Lève faisoit de frequentes & vigoureuses sorties. La Cavalerie Françoisse souffroit infiniment, faute de fourages, dans une saison qui n'en produit point. Les tra-

vaux avançoient lentement à cause des pluyes & des neiges: mais on sçavoit que la garnison manquoit d'argent, & on conjecturoit que les munitions de guerre n'estoient pas abondantes; parce que les assiegez depuis quelque temps tiroient peu.

Cependant le Pape ne se rebutoit point du peu de succez que ses negociations avoient eu jusqu'alors pour la paix. L'Archevêque de Capouë, après avoir traité à Avignon avec Madame la Regente qui entroit dans les vûes du Pape, estoit encore repassé en Espagne où l'Empereur estoit malade d'une fièvre quarte, pour le faire condescendre à un accommodement. Mais comme la chose ne pouvoit se conclure par le moyen de l'Archevêque aussi promptement que le Pape le souhaitoit, à cause de l'éloignement des lieux où les deux Princes se trouvoient, il fit partir Jean Mathieu Gilbert Evêque de Verone & Dataire de l'Eglise Romaine, pour aller proposer au Viceroy de Naples & au Roy, une Trêve de cinq ans. Le projet du Traité estoit, que le Roy pendant ce temps-là demeureroit maître de toute le partie du Milanez qui est entre l'Adda & le Pô, excepté de Lodi, & que Milan seroit mis en sequestre entre les mains du Pape.

Si nous en croyons Guichardin, le Viceroy rejetta fierement cette proposition: mais Martin du Bellay dans ses Memoires nous assure du contraire. Il dit que le Viceroy voyant le retardement du secours qu'il attendoit d'Allemagne, consentit à ce que proposoit le Pape; mais que le Roy le refusa, en estant détourné, à ce qu'on disoit alors, par l'Amiral de Bonnavet, & par Saint Marfault, homme fort écouté de ce Prince, quoi que bien moins entendu dans les affaires de la guerre, que dans l'art de faire la Cour.

1525.

Négociation
du Pape pour
la paix.

Lib. 19.

Lib. 21.

1525.

Le Pape, qui commençoit à redouter beaucoup plus l'ambition de l'Empereur, que la puissance du Roy de France, depuis le refus fait à François Sforce de l'investiture pour le Duché de Milan, avoit donné ordre à l'Evêque de Vérone, supposé qu'il ne pût obtenir la Trêve, de traiter de sa part avec le Roy d'une Paix particuliere entre lui & le saint Siege. Ce Prince fut ravi d'une telle offre: & la chose fut bien tost conclüe. Le Pape & les Florentins s'obligeoient par ce Traité à ne donner aucun secours à l'Empereur, & le Roy à prendre le Pape & la Republique de Florence sous sa protection, & à conserver à la Maison de Medicis, l'autorité qu'elle avoit dans cette Republique. L'Evêque lui proposa par ordre du Pape un moyen qui lui paroissoit infailible, pour conquerir le reste du Duché de Milan, & pour contraindre les Imperiaux de l'abandonner. C'estoit de faire une diversion du costé du Royaume de Naples, où il n'y avoit point de Troupes. Il lui offroit la liberté du passage sur les Terres de l'Eglise, & d'y fournir des vivres à ses Troupes pendant leur marche.

Antoine de
Vera, Hist. de
Charles V.

Le Roy affoi-
blit son Ar-
mée en ex-
voyant un dé-
tachement
vers Naples.

Memoires du
Bellai, liv. 2.
Guicciard.
lib. 15.

Le Roy ébloüi d'une proposition si avantageuse, l'accepta contre l'avis de plusieurs de son Conseil, qui lui remontoient le danger qu'il y avoit à diviser ses forces; qu'il n'estoit pas encore assuré de se rendre si-tost maître de Pavie; que si le secours d'Allemagne arrivoit au Viceroy, l'Armée Françoisise se trouveroit inferieure, & qu'il s'exposoit à recevoir un affront en levant le siege, ou à donner une bataille avec beaucoup de risque.

De si fortes raisons ne persuaderent point ce Prince, qui donnoit un peu trop aisément dans les projets specieux. Il fit un détachement de quatre mille hommes de pied, de six cens hommes d'armes, & de quelque Ca-

valerie Legere, sous la conduite du Duc d'Albanie, auquel il donna dix ou douze pieces d'Artillerie; & ce Duc devoit estre joint à Livourne par Centio Cérez, qui y conduisoit par Mer un assez grand nombre d'Infanterie.

Ce détachement prit sa marche par le Plaisantin du costé de Ferrare. Le Viceroy & le Marquis de Pescaire en estant avertis, partirent de Lodi, passerent le Pô à Crémone, & vinrent se camper à Monticello, pour lui couper le chemin. Ils ne sçavoient pas le dessein du Roy, ni le nombre des Troupes du Duc d'Albanie, & ils crurent, selon le bruit qu'on en avoit fait courir exprès, qu'il alloit seulement pour recevoir un Convoi de munitions de guerre, que le Duc de Ferrare avoit préparé, & le conduire à l'Armée Françoisise. Mais ils furent instruits de tout par deux Cavaliers qu'ils prirent, & sçachant que ce Corps estoit si nombreux, ils ne s'exposèrent pas à le combattre.

Le Viceroy se trouva fort embarrassé touchant le parti qu'il avoit à prendre. Sa premiere resolution fut de suivre le Duc d'Albanie, pour arriver au Royaume de Naples aussi-tost que lui, y rassurer les peuples, & jeter des Troupes dans les Places qui en estoient entierement dénuées; mais le Marquis de Pescaire, & le Chancelier Jérôme Moroné lui firent changer d'avis, en lui représentant, que si les Troupes Espagnoles s'éloignoient de Pavie, & que le Roy en continuast le siege, cette Place se voyant sans esperance de secours, se rendroit infailiblement; que si le Roy quittoit ce siege, pour faire prendre aussi au reste de son Armée le chemin du Royaume de Naples, en ce cas eux-mêmes se trouveroient enfermez entre lui & le Duc d'Albanie, avec un danger inevitable d'estre défaits; qu'il estoit donc

X x x iij

1525.

plus à propos de courir le risque de perdre quelques Places au Royaume de Naples, où après tout les François ne feroient gueres en estat de rien entreprendre d'important, lors qu'ils y arriveroient après une si longue marche, par de très-mauvais chemins & dans une si rude saison, qu'entfin ils ne pouvoient rien faire de mieux que de demeurer dans le Milanez, entretenant toujours les Assiegez de Pavie dans l'esperance du secours, & de la gloire de faire périr devant cette Place l'Armée Françoisé qui estoit déjà très-affoiblie, & que le Roy affoiblissoit encore lui-même par le détachement qu'il avoit fait, en prenant le change mal à propos.

Guicciard.

On reconnut bien-tost la sagesse de ce conseil, & en même-temps l'imprudence du Roy : car la nouvelle étant venue sur ces entrefaites, du secours d'Allemagne qui approchoit, il fut obligé de rappeler le Duc d'Albanie cinq jours après qu'il eut passé le Pô à Stellata dans le Duché de Ferrare. Mais ayant reçu presque aussi-tost un renfort de Suisses & de Grisons, il contremanda le Duc, en lui ordonnant toutefois de marcher à très-petites journées. Il avoit enfin reconnu que l'entreprise de Naples estoit un dessein chimerique : de sorte que son but n'estoit plus que d'inquieter les Espagnols par cette apparence de diversion.

La Gouverneur de Pavie y fait entrer un secours d'argent. Memoires du Bellai, liv. 2.

Cependant Antoine de Léve plus pressé par la disette d'argent, que par les attaques des François, avoit épuisé toute son adresse pour contenir les Lansquenets. Ils le menaçoient tous les jours de livrer la Place aux François, s'ils n'estoient payez. Ils estoient dix Allemans contre un Espagnol, & cette nécessité ne souffroit point de retardement. Il la fit sçavoir au Viceroy, qui y pourvut par un de ces petits stratagèmes de guerre, d'où dé-

1525.

pendent quelquefois les plus grands événemens. Il envoya au Camp des François deux hommes de resolution déguisez en Vivandiers, conduisant chacun un cheval chargé de deux barils pleins de vin, disoient-ils, mais où il y avoit trois mille écus, pour les faire entrer dans Pavie. Le Gouverneur averti du lieu où ils devoient s'arrester fort proche de la Ville, fit une sortie sur ce quartier-là, & tandis qu'il amusoit ainsi les François, ceux qui avoient le secret allerent aux deux chevaux, défoncerent les barils, & emporterent l'argent dans la Place.

Antoine de Léve fit extrêmement valoir aux Lansquenets, le soin que le Viceroy avoit d'eux, les assura que leur paye estoit toute prestée dans le Camp Imperial; mais qu'on n'avoit pas jugé qu'il fust de la prudence, d'exposer tant d'argent à estre pris par les Ennemis; qu'il les prioit de se contenter de ce qu'il leur alloit distribuer, en attendant les récompenses dûes aux grands services qu'ils rendoient à l'Empereur; & que les Espagnols à sa priere renonçoient à la part qu'ils avoient droit de prétendre à la somme qu'il avoit reçue. Cette attention du Viceroy & du Gouverneur, & la déference que les Espagnols avoient pour eux, les charmerent. Ils promirent d'attendre patiemment la fin du siege, & se piquant d'honneur, ils voulurent que les Espagnols partageassent l'argent avec eux.

L'arrivée de six mille Allemans, & la marche de six mille autres que le Duc de Bourbon avoit levez de l'argent qu'il avoit emprunté du Duc de Savoye, n'inquietoient pas moins le Roy devant Pavie, que le Traité de ce Prince avec le Pape chagrinoit l'Empereur en Espagne. Car Clement VII. ne faisoit plus de mystere de son

1525.
Guicciard.
liv. 15.

accommodement avec le Roy. Il repetoit toujours aux Agens Imperiaux, que sa qualité de Pere commun ne lui permettoit pas de tenir une autre conduite, & ceux-ci lui reprochoient le peu de reconnoissance qu'il avoit pour leur Maître, à qui il estoit redevable du souverain Pontificat. Les mêmes plaintes & les mêmes reproches se faisoient en Espagne par l'Empereur à l'Archevêque de Capouë, qui se défendoit par les mêmes excuses. L'Empereur ne pouvoit souffrir qu'on lui parlât de paix: le Roy ne la vouloit qu'à condition qu'on lui restituât le Milanez & la Seigneurie de Genes. Il fut impossible à l'Archevêque de Capouë non-seulement d'avancer, mais même de commencer la négociation. Il falloit quelque dénouement extraordinaire dans cette funeste scène, & le siege de Pavie le produisit enân.

Le Connétable
de Bourbon
amène un
renfort aux
Imperiaux.
Angleria,
Epist. 808.

Le Connestable de Bourbon estoit arrivé le neuvième de Février au Milanez avec le reste des douze mille Allemands qu'il avoit levez. Un renfort si considerable mit les Imperiaux en estat de tenir la campagne d'autant plus hardiment, que le Roy n'avoit pas toutes ses Troupes ensemble: car outre le détachement du Duc d'Albanie, dont j'ai parlé, il en avoit fait auparavant encore un autre de quatre ou cinq mille hommes, commandé par le Marquis de Saluces du costé de Savone, qui s'estoit renduë aux François. A la verité le Marquis servit utilement de ce costé-là avec le secours d'André Doria & du Sieur de la Fayette qui commandoit la Flotte de France. Il défit quatre mille hommes de Hugues de Moncade, qui commandoit dans Genes pour l'Empereur, & prit ce Commandant, tandis que les Galeres de France allerent brûler la Capitane de Genes dans le Port même; & s'il avoit eu assez de

Troupes, il se seroit rendu aussi maître de la Ville, tant il y répandit de terreur: mais en matiere de guerre & de campagne, il y a toujours quelque point capital, où il faut que tout le reste se rapporte, que le Prince ou le General doivent toujours envisager, & dont certains avantages, lors qu'ils ne sont pas essentiels, ne peuvent pas le dedommager, quand il y manque. Il estoit de la prudence du Roy de se conserver dans le Milanez la superiorité qu'il y avoit eue d'abord, & d'y tenir pour cela toutes ses forces unies; c'est ce qu'il ne fit pas, & dont il eut tout sujet de se repentir.

Le Duc de Bourbon, le Comte de Lannoy, Viceroy de Naples, & le Marquis de Pescaire se voyant une Armée aussi forte que celle du Roy, resolurent de soutenir Pavie qui estoit aux abois par le defect de vivres, de munitions de guerre & d'argent, & où le Gouverneur avoit fait depuis peu empoisonner Azarne, Capitaine General des Lansquenets, qu'il soupçonna trop legerement, à ce qu'on croit, d'intelligence avec les François: mais ce qui fit le plus haster le secours, fut que les Generaux de l'Empereur apprehendoient que leurs Troupes ne se debandassent; parce qu'ils n'avoient pas de quoi les payer.

Ils partirent de Lodi forts de dix-sept mille hommes de pied, de sept cens hommes d'armes, & de quelque cavalerie legere, & vinrent se loger à Marignan. Leur dessein en prenant cette route, & en s'approchant de si près de Milan, estoit, ou d'empêcher que Monsieur de la Trimouille, qui commandoit dans cette Capitale, n'allât avec sa garnison renforcer l'Armée du Roy, ou s'il en sortoit, & la degarnissoit, de tourner de ce costé-là, au hazard de perdre Pavie, dont ils seroient suffisamment dedomma-

1525.

Ceux-ci ten-
tent de secours
rir Pavie.

Memoires de
Bellai, liv. 2.
Guicciardino,
l. 15.
Belcar, l. 18.
Le Feron.
Contin. de
l'Hist. de
Paul Emile.
Annales de
France.

1525.

gez par la prise de Milan, que l'Armée du Roy ne seroit plus en estat d'attaquer.

Comme la Trimoüille ne branla point, ils rabatirent à gauche sur le Chasteau S. Ange qui est dans le chemin de Lodi à Pavie, & où le Roy avoit mis une forte garnison sous le commandement de Pyrrho de Gonfague, frere du Prince de Bozzolo; parce que ce poste estoit fort commode pour couper les convois de Lodi à Pavie & à l'Armée ennemie, si elle s'avançoit pour la secourir. Mais le Viceroy ayant fait attaquer ce Chasteau, il se rendit à discretion après avoir soustenu un assaut.

La perte de ce poste important, & l'approche des ennemis, firent comprendre au Roy, qu'il seroit difficile d'éviter la bataille. Comme les Imperiaux s'estoient éloignez de Milan, il en fit venir la Trimoüille avec la pluspart des troupes qu'il y avoit, & ce Seigneur laissa le commandement de la Place à Theodore Trivulce & à Chandiou avec deux mille soldats. C'estoit autant qu'il en falloit pour garder les retranchemens qu'on avoit faits contre le Chasteau, les Habitans incertains de ce qui pourroit arriver, ne paroissant pas disposez à la revolte en faveur des Imperiaux.

Accident qui affoiblissent encore l'Armée du Roy.

Le Roy avec ce secours estoit plus fort que les ennemis, quoique ses Troupes fussent notablement diminuées, tant par la longueur du siege, & par les grands détachemens qu'il avoit faits, qu'à cause des garnisons qu'il estoit obligé de tenir en divers postes: mais son Armée se trouva tout à coup fort affoiblie par trois accidens qui survinrent dans cette conjoncture. Le plus fâcheux fut la surprise de Chiavennes, Place appartenante aux Grisons, dont Jean Jacques de Medicis Milanois, Castellan de Mussò, s'empara par stratagème: ce qui fit que les

1525.

Grisons craignant que les Imperiaux n'eussent des intelligences dans les autres Fortereses, envoyerent ordre à six mille hommes de leur pays, qui estoient dans l'Armée Françoisse, d'en partir sans tarder, pour venir au secours de leur patrie. Cet ordre estoit si pressant, que quelques instances que le Roy pût leur faire, ils quitterent l'Armée pour s'en retourner.

Le second malheur fut la deroute de mille Italiens qui venoient la joindre, & qui se laisserent surprendre par le Gouverneur d'Alexandrie. Enfin le troisième fut la défaite de Jacques Palavicin. Ce Seigneur, s'estoit avancé jusqu'à Casal Maggiore, à la teste de deux mille Hommes de pied & de quatre cens chevaux, pour couper les Convois qui venoient aux Ennemis du costé de Crémone. Il fut battu & pris prisonnier par Alexandre Bentivoglio, Capitaine du Duc de Milan, qu'il alla inconsiderement attaquer, au lieu de l'attendre dans ses retranchemens de Casal Maggiore, où il n'eust pû estre forcé.

Cependant les Ennemis s'approchoient toujours de Pavie, & le Roy déliberoit dans son Conseil sur le parti qu'il avoit à prendre. Monsieur de la Trimoüille, & les Maréchaux de Chabannes & de Foix, avec presque tous les vieux Capitaines, estoient d'avis qu'on se retirât. Leurs raisons estoient le mauvais estat, où plus de quatre mois de siege pendant la plus rigoureuse saison de l'année, avoient reduit l'armée Françoisse, le danger de la personne du Roy & de tout le Royaume, si le succès du combat estoit malheureux; qu'au contraire la plupart des Troupes ennemies n'avoient pas beaucoup fatigué, & qu'on auroit à dos une Garnison de quatre à cinq mille hommes des meilleures Troupes de l'Empereur, conduite

Les Generaux lui conseillèrent de ne pas hasarder le combat.

par

1525.

par un de ses plus experimentez Capitaines : mais ils appuyoient principalement sur l'assurance que l'on avoit, que dès que Pavie seroit délivrée, toute l'armée ennemie se dissiperoit entièrement ; & qu'à peine le Viceroy auroit de quoi y mettre, & y entretenir une Garnison, tant il estoit dénué d'argent ; que la seule autorité du Duc de Bourbon avoit retenu les Allemands, par l'esperance d'une action décisive & du pillage du Camp des François, après qu'ils les auroient vaincus ; que le Marquis de Pescaire avoit eu toutes les peines du monde à engager la Gendarmerie à se mettre en campagne, à cause qu'on ne l'avoit point payée depuis plusieurs mois ; que le Roy faisant reposer son armée, recevant de nouveaux renforts de France & de Suisse, & levant des Soldats en Italie, seroit avant la fin du Printemps en estat de conquerir, sans presque tirer l'épée, tout le reste du Milanez ; que de ne vouloir jamais ceder au danger dans la guerre, c'estoit un faux point d'honneur ; que la prudence encore plus que le courage devoit estre la vertu d'un grand Roy, & que la levée du siege de Pavie seroit louée de tout le monde, quand le temps & les suites en auroient fait connoître les motifs.

Albert comte de Carpi, Ambassadeur du Roy à Rome, lui donnoit le même conseil, & le conjuroit de la part du Pape de ne rien hazarder ; qu'on sçavoit par les Lettres mêmes de quelques-uns des Generaux des Ennemis, qu'ils ne pouvoient plus soutenir la partie ; que Milan n'estoit plus entre leurs mains, & le Duc d'Albanie menaçant le Royaume de Naples, ils n'avoient plus de ressource pour subsister, & qu'avant la fin du Printemps, le Milanez tomberoit de lui-même.

Un peu moins de feu & un peu
Tome V.

plus de flegme que n'en avoit François I. lui auroient permis de faire de serieuses réflexions sur ce qui lui estoit représenté par tant de personnes sages. Mais il croyoit son honneur tellement engagé dans cette entreprise, qu'il ne pouvoit goûter ces remontrances. Il avoit dit & écrit plusieurs fois, qu'il viendrait à bout de Pavie, ou qu'il y périroit, & il y estoit résolu. L'Amiral de Bonnivet, qui avoit le malheur d'estre l'auteur de tous les desseins qui réussissoient mal, le confirma dans celui-ci, en lui promettant de si bien disposer son Camp, que les Ennemis ne pourroient ni le forcer, ni jeter des vivres dans la Place : & c'est à quoi on travailla aussi-tôt.

Il étendit son armée depuis le chemin qui vient de Milan à Pavie, jusqu'au Parc de Mirabel, dans lequel il fit entrer le Duc d'Alençon avec l'arrière-garde. Selon cette disposition, il occupoit tout le terrain devant Pavie jusqu'au Tésin au-dessous de cette Place : de sorte qu'il falloit que les Ennemis, pour pouvoir y faire entrer du secours & le Convoi qu'ils prétendoient y jeter, passassent le Tésin au-delà vers son embouchure dans le Pô, chose qu'ils n'auroient osé entreprendre en présence de l'armée ; ou qu'ils forçassent quelque un des postes qu'elle occupoit. Le Roy avec la Bataille estoit à la gauche du Duc d'Alençon, aux environs des Monastères de saint Paul & de saint Jacques fort près de Pavie, sur de petites éminences, d'où l'on voyoit assez loin dans la campagne. Il mit l'avant-garde, où il avoit beaucoup d'Infanterie, à S. Lanfranc, quartier qu'il avoit occupé durant le siege en tirant vers Milan.

Il prévoyoit bien que l'effort des Ennemis se feroit contre l'arrière-garde, ou contre la Bataille ; parce que depuis la prise du Chasteau saint Ange, ils s'estoient avancez de ce côté.

Y y y

1525.

le point, &
s'obstine à
vouloir en
porter la Plu-
ce.

Disposition de
son armée.

1525.

tez-là pour avoir leurs vivres du Lodéfan & du Crémontois. Le Viceroy s'estoit emparé de Belle-joyeuse & de Sainte Croix, & étendoit sa gauche jusqu'au Pô : & en s'approchant toujours, il s'estoit posté sur le bord d'une petite riviere assez profonde, appelée le Vermicule, à la portée du canon du Camp.

Celle des Impériaux approche & l'on se canonne de part & d'autre durant plusieurs jours.

Les armées dans cette situation furent en présence treize ou quatorze jours, se canonant sans relâche. La Françoisé en souffroit beaucoup plus, estant entre deux feux, c'est-à-dire, entre celui du Camp ennemi & celui de la Ville. Il se faisoit de fréquentes escarmouches entre les deux Camps & d'aussi fréquentes sorties de la Ville, dans l'une desquelles Jean de Medicis fut blessé & mis hors de combat. Ce fut une perte considérable; c'estoit un des plus actifs Capitaines de l'armée Françoisé, & des plus propres pour une action pareille à celle qui devoit bien-tôt se passer. Il avoit changé plusieurs fois de parti, se donnant au plus offrant, & estoit rentré depuis quelque temps dans celui de France.

Les ennemis secondez par les sorties qu'Antoine de Lève faisoit faire fort à propos, avoient d'ordinaire l'avantage dans les petits Combats qui se donnoient : mais c'estoit pour eux une nécessité de forcer le Camp, à cause de l'impatience de leurs Troupes, qui les menaçoient tous les jours de les abandonner. C'est pourquoi ils se déterminèrent enfin à faire une tentative le jour de S. Mathias, qu'ils regardoient comme un jour heureux, parce que c'estoit celui de la naissance de l'Empereur.

Il n'y a jamais eu de bataille sur laquelle toutes les Relations se soient accordées ; mais il n'y en a guères, dont on en ait fait de si différentes que de celle-ci, au moins pour les

particularitez, & que les Modernes à l'envi ayent tâché depuis d'orner de plus belles circonstances, sans doute pour préparer l'esprit des Lecteurs à la grandeur & à l'importance du principal événement. Voici ce qui dans la diversité m'a paru de plus constant, & dont les Historiens de ce temps-là, qui doivent avoir esté les mieux instruits, conviennent, je veux dire Guichardin, qui estoit dans le voisinage, & avoit grande part aux affaires d'Italie, Martin du Bellay, homme de guerre, & employé dans les négociations par François I. & Pierre Martyr d'Anglerie, qui estoit du Conseil d'Espagne, & qui rapporte dans une de ses Lettres la Relation envoyée à l'Empereur par les Generaux de l'Armée d'Italie.

Le Connestable de Bourbon, le Viceroy, & le Marquis de Pescaire n'avoient pas dans le fond trop d'envie d'en venir à la bataille, ni d'entreprendre de forcer les retranchemens du Camp, qui estoient bons, principalement aux environs des Monasteres de S. Paul & de S. Jacques où le Roy s'estoit logé avec le Corps de Bataille. Leur dessein estoit de se saisir du Chasteau & du Parc de Mirabel; parce qu'estant maîtres de ce poste, ils auroient une communication facile avec Pavie, où ils vouloient seulement jeter des vivres & des munitions, & changer la garnison, se tenant bien assuré que quand la Place seroit une fois bien ravitaillée & fournie de troupes fraîches, le Roy ne la forceroit jamais dans la saison où l'on estoit.

Ce fut donc du costé de Mirabel qu'ils se disposerent à faire tout leur effort. Ils esperoient l'emporter, malgré l'arrière-garde commandée de ce costé-là par le Duc d'Alençon, supposé que le Roy ne sortist pas de ses retranchemens pour la soutenir; que

1525.

Lib. 15.

Memoires du Bellay, liv. 2. Epist. 815.

1525.

s'il en fortoit, il perdoit l'avantage du terrain où il s'estoit fortifié; & en ce cas ils estoient résolus de le combattre.

*Les ennemis
attaquent le
Camp du Roy.*

Ils s'avancerent jusqu'auprès du Parc la nuit de devant la feste de S. Mathias, & firent travailler quantité de pionniers à saper quarante ou cinquante toises de la muraille qui estoit très-épaisse. Ces pionniers travaillèrent sans que le Duc d'Alençon s'en apperçut, d'autant que le bruit de l'arquebuserie & du canon empêchoit qu'on n'entendist celui des travailleurs: car les ennemis firent en même temps deux fausses attaques, l'une du costé où le Corps de bataille des François estoit retranché, & l'autre du costé où estoit leur avant-garde.

Dès que la brèche fut faite à la muraille du Parc, le Marquis du Guaft, neveu du Marquis de Pescaire, jeune Seigneur qui donna commencement par cette action à la grande réputation qu'il s'acquit depuis dans la guerre, y entra à la teste de trois mille Arquebusiers Espagnols & de quelque Cavalerie legere, soutenue de quatre mille autres Arquebusiers, partie Espagnols, partie Lansquenets, que commandoit le Marquis de Pescaire. Il y avoit sur les aisles deux grosses troupes de Gendarmerie, l'une conduite par le Viceroy, & l'autre par le Duc de Bourbon.

Le Marquis du Guaft marcha droit au Chasteau de Mirabel, dont la garnison surprise, fut emportée en un moment l'épée à la main. Jacques Galliot de Genouillac, Seigneur d'Acier, Grand Maistre de l'Artillerie François, avoit admirablement posté son canon dans le Parc. Il commença à tirer sur les troupes Imperiales, dont il emportoit les files toutes entieres; & en même temps le Duc d'Alençon ayant detaché Chabot de Brion sur quelques troupes Espagnoles, qui

prenoient à droite pour se jeter dans Pavie, les défit, & leur prit quatre ou cinq pieces de campagne.

Le Roy averti de ce qui se passoit à la droite de l'Armée, & ayant jugé que le dessein des ennemis estoit de forcer ce quartier, quitta ses retranchemens, & vint avec sa bataille pour soutenir le Duc d'Alençon. Il apprit en arrivant l'avantage que Chabot avoit remporté, & vit en même tems que l'Infanterie Espagnole ne pouvant soutenir le feu de nostre Artillerie, défiloit pour se mettre à couvert dans un chemin creux, & faisoit ce mouvement avec peu d'ordre & beaucoup de précipitation: il se persuada que c'estoit un commencement de déroute, & s'avança de ce costé-là, pour achever de la défaire: mais il ne fit pas reflexion qu'il se mettoit entre les ennemis & son artillerie, qui par là devint inutile; & ce fut là la principale cause de la perte de la bataille. Car les Imperiaux n'ayant plus rien à craindre du canon, se rassurerent; & le Viceroy s'estant avancé avec sa Gendarmerie, parmi laquelle il avoit mêlé deux ou trois mille Arquebusiers à pied, vint fondre sur le Corps de bataille. Le Roy soutint cette charge avec beaucoup de fermeté, & tua de sa propre main Ferdinand de Castriot Marquis de S. Ange, de la Maison des anciens Rois d'Albanie, qui conduisoit le premier Escadron des Imperiaux. Mais les Arquebusiers, dont j'ai parlé, faisoient de si terribles décharges sur la Gendarmerie François, qu'elle commença à plier; & elle alloit estre entierement rompuë, si les Suisses qui estoient à la droite du Roy, & quelque Cavalerie legere, ayant pris en flanc les Espagnols, ne les eussent arrestez, & obligez à quitter une partie du terrain qu'ils avoient déjà gagné.

Le Viceroy voyant ses gens ébran-

Y y y ij

1525.

*Bravoure de
ce Prince.*

Les Suisses Pa-

1525.

bandonnent.

lez, envoya promptement demander quelques Bataillons de Lansquenets au Marquis de Pescaire, pour faire teste aux Suisses. Il les amena lui-même, & dès qu'ils parurent, les Suisses oubliant leur ancienne bravoure, ne tinrent pas un moment, & prirent la fuite malgré tout ce que pût faire le Roy pour les arrester.

Ce Prince par cette fuite ayant son flanc droit dégarni, fut dans un extrême danger. Il soutint pourtant l'effort des ennemis, jusqu'à ce que François de Lorraine, frere du Duc de ce nom, & le Duc de Suffolk accoururent à son secours avec quelques Lansquenets, pour remplacer les Suisses. Mais ces deux Princes ayant esté tuez sur la place dès les premières charges, leurs gens accablés par le grand nombre des Lansquenets Imperiaux, furent bien-tost mis en déroute.

Il voit tomber plusieurs Seigneurs à ses costez.

Ce fut dans ce moment, que le Roy investi de toutes parts n'avoit plus de ressource que dans sa propre valeur, & dans celle de quelque Gendarmerie qui estoit restée auprès de lui, & de plusieurs Seigneurs, qui apprenant le danger où il estoit, s'estoient fait jour l'épée à la main au travers des Ennemis, pour venir à son secours. Il se fit là un grand carnage de part & d'autre, les uns animez par le desespoir, & les autres par l'assurance de la victoire, & par le desir d'avoir part à la prise du Roy. L'Amiral de Bonnivet y fut tué, & ne fut plaint de personne, tout le monde regardant sa mort comme la punition des mauvais conseils qu'il avoit donnez, & de l'abus qu'il avoit fait de son grand credit sur l'esprit du Prince. Louïs de la Trimouille, âgé de soixante & quinze ans, Galéas de S. Séverin Grand Ecuyer de France, un autre de même nom & de même famille, Grand Maistre d'Hostel, Ma-

rafin premier Ecuyer, y périrent pareillement en vendant leur vie bien cher. Le Maréchal de Foix, un des plus intrépides Seigneurs de son tems, servit en cette occasion comme de bouclier au Roy contre tous les coups qu'on lui portoit, jusqu'à ce que tombant de défaillance, il fut pris avec le Bastard de Savoye, l'un & l'autre tout couverts de blessures, & moururent peu de temps après. Le Comte de S. Pol renversé par terre proche du Roy, perdant tout son sang, & paroissant mort, dut sa vie à un pur hazard. Un Espagnol ne pouvant lui tirer un anneau qu'il avoit au doigt, voulut le lui couper : la douleur le réveilla, & le fit crier ; l'Espagnol le fit son prisonnier, & le conduisit à Pavie, où il guerit contre l'esperance de tout le monde.

Le Roy ayant eu son cheval tué sous lui, & estant blessé à la jambe, se défendoit à pied presque seul, au milieu d'un tas de morts tant François qu'Ennemis. Il tua sept hommes de sa main, cinq avant que d'estre renversé de son cheval, & deux après s'estre relevé ; & quoiqu'on lui criast de tous costez de se rendre, il n'en vouloit rien faire, aimant mieux mourir en combattant, que de s'exposer à la brutalité des Soldats, qu'il voyoit déjà disputer entre eux à qui il appartiendrait après sa prise. Dans ce moment Pomperant arriva : c'estoit celui qui avoit suivi seul le Duc de Bourbon dans sa fuite de France, & l'avoit conduit jusqu'en Italie au travers d'une infinité de dangers. Il eut assez d'autorité, pour se faire faire large au travers de la troupe qui s'acharnoit contre la personne du Roy ; & se jetant aux pieds de ce Prince, le conjura de ne s'obstiner pas davantage à sa perte. Le Roy lui demanda où estoit le Viceroy : il lui répondit qu'il n'estoit pas loin, & l'envoya querir aussi-

1525.

Commentaires de Montluc. liv. 1.

Il combat seul à pied & après avoir tué de sa main plusieurs des Ennemis, il est obligé de se rendre. Lettre de J. de Tournon écrite au Viceroy de Turin dans les preuves de l'Hist. de la Maison d'Auvergne, par M. Baluze, p. 749. Memoires du Bellai, liv. 1.

1525.

toft. A fon arrivée, le Roy épuifé des efforts qu'il avoit faits & du fang qu'il avoit perdu, lui dit qu'il lui *bailloit fa foi*, & fe rendit à lui. Le Roy foustint, depuis, que cette circonftance d'avoir *baillé fa foi*, eftoit fauffe*.

Pendant que le Corps de Bataille fuccomboit de la forte, l'Avant-garde n'eut pas un plus heureux fort. Antoine de Léve eftant forti avec la plupart de fes Soldats, la prit à dos, tandis qu'on l'attaquoit de front. Le Maréchal de Chabannes, qui la commandoit, y fut tué, & elle fut toute taillée en pieces. Le Duc d'Alençon voyant que tout eftoit perdu, fe retira avec quelques Troupes de l'Arrière-garde au-delà du Tésin, par le Pont que les Ennemis n'avoient pas eu le temps, ou la précaution de rompre. Theodore Trivulce & Chandiou, qui commandoient dans Milan, ayant appris la défaite entière de l'Armée, fortirent de la Ville avec les deux mille hommes qu'ils y avoient, & en s'éloignant le plus qu'il leur eftoit poffible de l'Ennemi, allerent paffer le Tésin, & se mirent en fûreté.

La Relation envoyée à l'Empereur en Espagne affûroit, que vingt-cinq mille hommes de l'Armée de France avoient efté tuez fur la place, & qu'il n'y en eut pas plus de cinq cens du côté des Imperiaux, entre lesquels le feul homme de marque fut le Marquis de Saint Ange. Mais les Generaux de l'Empereur par cette exagération de la perte des vaincus, voulurent fans doute donner un trop grand relief à leur victoire: car à peine l'Armée Françoisé entière montoit-elle jufqu'à ce nombre. Guichardin écrit qu'il y demeura fept cens Imperiaux, & huit ou neuf mille morts fur la place ou noyez dans le Tésin du côté des François, parmi lesquels il y avoit

une infinité de Nobleffe, & entre autres, outre ceux que j'ai déjà nommez, le Comte de Tonnerre, Chaumont fils du Grand Maiftre Charles d'Amboife, Buffi d'Amboife, le Baron de Bufencez, Beaupreau, Frontenai de la Maifon de Rohan, François de Duras, Hector de Bourbon Vicomte de Lavedan, Andoins, S. Gelais, Pierre le Voyer-de-Paulmi, dont le pere eftoit auffi à la Bataille, Jacques Salazard, Jean & Louïs de Poix, Jean Jofferland, Villemor, Adam Ravelnel, Aubigni, le brave Louïs d'Ars: Claude de Crevant fut grièvement bleffé.

Il y eut auffi parmi les prifonniers que les Ennemis firent en grand nombre, plusieurs perfonnes de diftinction, dont les plus confiderables furent Louïs de Nevers, Fleuranges fils de Robert de la Mark, Philippe Chabot de Brion, de Lorges, de la Rochepot, de Montejan, d'Annebaut, de la Roche du Maine, de la Meilleraye, de Boify, de Curton, de Langey, de Bonneval, Jean de Montferrat, Barbefieux, S. Marfaut, Louïs de Clèves, Charles Tiercelin, le Prince de Bozolo, Bernabo Viscomti, Monchenu, Boutieres, François de Bourbon, le Prince de Talmont, François frere du Marquis de Saluces, le Comte de Villars, de Rieux, de Congi, de la Tour-Landri, de Vaffé, Villandri, Bibou, de Longueval, le Maréchal Anne de Montmorenci, qui ayant quitté le pofté de S. Lazare, qu'il gardoit avec cent Hommes d'armes & deux mille Fantaffins, fut coupé & enveloppé par les Ennemis, lors qu'il alloit joindre le Roy. Jérôme Leandre Evêque de Brindes & Legat du Pape fut auffi pris, & renvoyé libre fur le champ par le Viceroy: mais un de ceux, dont l'Empereur apprit la pri-

1525.

*Prifonniers
que firent les
Imperiaux.*

*Perte des
deux partis
dans la Ba-
taille de Pa-
vie.*

* C'est dans le procès verbal contenant la défenfe du Roy Très-Chrétien, contre l'élû en Empereur dé-
fiant le combat d'entre eux,

1525.

*Comment le
Roy fut traité.
Antoine de
Vera, Hist. de
Charles V.*

*Memoires du
Bellai, liv. 3.*

*Le Duc de
Bourbon va lui
rendre ses res-
pects.*

Le Feron.

son avec plus de joye, fut Henri d'Albret Roy de Navarre, tant parce qu'il lui estoit infiniment glorieux d'avoir pris deux Rois dans une même Bataille, que parce que c'estoit un moyen de se faire ceder par ce Prince pour sa rançon, les droits qu'il avoit sur le Royaume de Navarre.

Pour revenir à ce qui regarde la personne du Roy, Charles de Lannoi, Viceroy de Naples, le traita avec tout le respect, que meritoit un si grand & si vaillant Prince, qui faisoit paroître dans sa disgrâce autant de fermeté & de constance, qu'il avoit montré de courage au milieu des plus extrêmes dangers : mais Lannoy jugeant qu'il ne pouvoit prendre trop de précautions, de peur qu'un Prisonnier de cette importance ne lui échappât ; & apprehendant que les Lansquenets, qui n'estoient point payez de leur solde, ne pensassent à se saisir de la personne de ce Prince pour profiter de sa rançon, le fit dès le lendemain conduire au Chateau de Pisigithoné au-delà de l'Adda, à quatre lieues de Crémone, & en confia la garde à Alarcon General de l'Infanterie Espagnole.

Quand il y fut arrivé, le Duc de Bourbon lui fit demander la permission de lui aller rendre ses respects. Il l'obtint contre son attente, & en fut reçu avec beaucoup plus de bonté, qu'il n'auroit osé esperer. Le Roy fit apparemment réflexion sur l'injuste conduite qu'il avoit tenue envers ce Prince, par laquelle il avoit donné lieu à sa révolte, & ensuite au malheur qui lui estoit arrivé à lui-même. Il fit beaucoup d'amitié à Pompey, qui accompagnoit le Duc. Il se croyoit redevable de la vie à ce Gentilhomme, qui l'avoit tiré des mains des Soldats, & dont l'engagement qu'il avoit pris avec le Duc de Bourbon, lui estoit plus pardonnable qu'à

aucun autre ; parce qu'estant alors disgracié pour avoir tué le Sieur de Chiffé, il s'estoit plustost laissé entraîner par sa mauvaise fortune dans le parti du Duc, qu'il n'y avoit esté porté de lui-même. Aussi le Roy, après être sorti de sa prison, lui rendit ses bonnes grâces, & l'honora de grands emplois dans ses armées. Mais celui à qui il fit le plus de caresses, fut le Marquis de Pescaire, qui dès qu'il eut esté guéri de deux legères blessures qu'il avoit reçues à la bataille de Pavie, vint lui faire sa Cour.

Il l'a fit d'une maniere qui plut extrêmement au Roy : car au lieu de venir, comme avoient fait plusieurs autres, avec des habits superbes, où l'on remarqua même quelques dépouilles des Seigneurs François, il affecta de paroître devant ce Prince vestu d'un simple habit de drap noir, & comme en deuil, pour lui témoigner la douleur qu'il ressentoit de ses malheurs. Son compliment fut conforme à son équipage. Le Roy l'embrassa plusieurs fois, le fit asseoir, l'entretint sur les belles actions qu'on lui avoit rapportées de lui, & particulièrement sur celles qu'il avoit faites à la dernière bataille ; il lui donna toutes les marques possibles d'estime ; & lui parla avec assez de confiance sur les mauvais traitemens qu'il avoit à craindre de l'Empereur qui le tenoit en sa puissance. A cela le Marquis répondit, qu'il connoissoit trop bien la generosité de l'Empereur, pour le croire capable d'en mal user envers sa Majesté ; il lui apporta tous les motifs les plus capables de le rassurer, & de le consoler dans le chagrin que son estat lui causoit : & il ajouta, que si l'Empereur en usoit autrement, il sçauroit bien le lui dire lui-même, & d'une maniere efficace, faisant entendre au Roy qu'il avoit assez de consideration dans le parti Imperial pour

1525.

*Memoires de
Brantome,
tom. 1.*

1525.

se faire craindre, si l'on n'avoit pas d'égard à ses remontrances dans une occasion pareille à celle-là. Cette réponse toucha si vivement le Roy, qu'il lui en fit de très-grands remerciemens, & l'aima toujours tendrement depuis.

*Ce qui se passa
en Picardie.
Memoires du
Bellai, liv. 3.*

Ce Prince demeura à Pifigithoné jusqu'après Pâques, en attendant le retour des Couriers qu'on avoit dépêchez en Espagne ensuite de la bataille de Pavie, pour aller prendre les ordres de l'Empereur, desquels je parlerai, après avoir raconté ce qui se passa en Picardie au commencement de cette année 1525. & les divers mouvemens qui se firent dans quelques Cours de l'Europe au sujet de la prise du Roy.

Comme l'Empereur n'avoit point d'argent, & que le Roy n'avoit du costé des Pyrenées qu'autant des Soldats qu'il en falloit, pour empêcher les surprises des Villes les plus exposées, tout estoit assez tranquille dans ces quartiers-là. La guerre n'estoit guères plus échauffée sur la frontière de Picardie, où les Partis couroient seulement de part & d'autre. Il s'y passa toutefois deux actions assez vigoureuses sous les ordres d'Antoine de Créqui-de-Pontdormi, dont la seconde ne fut qu'à demie exécutée, ce brave Seigneur en la commençant, ayant esté mis hors de combat par un accident aussi funeste, qu'extraordinaire.

*Premiere action
avantageuse aux
Francois.*

La premiere fut à Neufossé; Pontdormi, sous prétexte de conduire un grand Convoi à Teroüenne, avoit projeté de forcer ce poste, qui estoit un espece de canal tiré depuis S. Omer jusqu'à Aire, fortifié de redoutes à la teste de tous les chemins, par où l'on y peut aborder. Les Ennemis y avoient des Troupes & de l'artillerie pour les garder, & pour défendre l'entrée du Val de Cassel

*Memoires du
Bellai, liv. 3.*

qui est au-delà, & dans lequel les Flamans de la frontière faisoient paître leurs bestiaux, & les Païsans de plusieurs bourgs & villages avoient retiré leurs biens, comme dans un lieu de sûreté.

Après avoir fait entrer le Convoi dans Teroüenne, il fit semblant de retourner à Montreüil, d'où il estoit venu; & ayant esté joint sur le soir par d'autres Troupes de Cavalerie & d'Infanterie à Foucamberge, où il leur avoit donné rendez-vous, il tourna tout court à droit, marcha toute la nuit, arriva devant le jour au Neufossé, surprit les ennemis, les força, entra dans le Val de Cassel, y enleva une infinité de bestiaux, & enrichit ses Troupes par le grand butin qu'elles y firent.

Comme durant le pillage l'allarme se fut répandue par tout, Pontdormi fut averti par ses Coureurs, que les Garnisons d'Aire, de Béthune & de Lilers estoient sorties à dessein de se joindre aux Païsans & aux Troupes de S. Omer, pour le couper à son retour. Il fit sonner la retraite, durant laquelle il chargea un gros de Cavalerie ennemie qu'il défit, où Monsieur de Liques, qui avoit épousé ce jour-là Mademoiselle de Fouqueroles, fut pris par d'Estrées, Guidon des Gendarmes de Vendôme, lequel avoit recherché en mariage la même Demoiselle. Les deux Rivaux raillerent ensemble sur cette aventure bizarre, & dès le lendemain d'Estrées Gentilhomme très-poli, ayant reçu un billet de la Demoiselle, lui renvoya son époux avec beaucoup d'honnêteté.

Pontdormi repassa le Neufossé, & fit marcher devant tout son butin vers Foucamberge, croyant cette affaire finie; mais il se trouva de nouveau engagé par l'imprudence de quelques jeunes Gentilshommes volontaires

1525.

1525.

d'un Corps de Cavalerie qu'il avoit envoyé à la découverte, & qui rencontra au Village de Rond, à moitié chemin de Teroüenne & d'Aire, la Garnison de cette Place & celle de Bethune, forte de huit à neuf cens Espagnols naturels, de cinq à six cens Valons, & de trois cens Cavaliers.

Ces Volontaires sans attendre d'ordre, allèrent enfoncer avec la lance cette Cavalerie. Aussi-tôt les Ennemis commencerent à étendre leurs Troupes, pour les envelopper. Le Commandant les voyant en si grand danger, fut contraint de s'avancer avec le reste de sa Troupe pour favoriser leur retraite; mais lui-même fut attaqué, & le combat commença à devenir très-violent. Pontdormi, qui croyoit que c'estoit une simple escarmouche, & qui vouloit se retirer, envoya, pour la faire finir, le Comte de Dammartin; mais cet Officier étant arrivé sur une hauteur, d'où il découvroit le champ de bataille, vit qu'il n'estoit plus temps, & que toute la Troupe estoit aux mains avec les Ennemis. Il dépêcha promptement quelques Cavaliers au General, pour lui dire qu'il s'avancast sans tarder; que si nos gens n'estoient soustenus, ils alloient estre accablez par le nombre, & qu'il le prioit de faire marcher incessamment au galop un gros de Cavalerie pour le venir joindre.

Pontdormi marcha sur le champ en bataille, & se fit précéder par le gros que le Comte de Dammartin lui avoit demandé. Ce Comte demeura sur l'éminence jusqu'à ce qu'il vîst le reste des Troupes à portée de le seconder: alors marchant aux Ennemis, il fit une vigoureuse charge sur leur Cavalerie, la culbuta & la renversa sur l'Infanterie. Un moment après les Espagnols voyant Pontdormi venir à eux en bataille, se mirent en fuite. Il

en resta six vingts sur la place; & huit à neuf cens, la plupart Fantassins, furent faits prisonniers. On poursuivit le reste jusques dans la barrière d'Aire, où le Sieur d'Estavaye s'étant trop abandonné, fut pris par les Espagnols. Pontdormi se retira à Teroüenne, & n'ayant pas de quoi nourrir ses prisonniers, les renvoya à condition d'une rançon de cent sous par teste, & retint seulement les Officiers pour caution de la somme.

L'autre action se fit quelque temps après, & environ quinze jours avant la bataille de Pavie. Le Seigneur de Fiennes, Gouverneur de Flandre, voulut avoir sa revanche de la surprise du Neufossé, & pratiqua une intelligence au Chasteau de Hedin pour le surprendre, par le moyen d'un nommé Batard, qui avoit esté pris dans un parti, & à qui il donna la liberté, sur la promesse qu'il lui fit, de faire réussir son dessein. Celui-ci étant délivré, avertit Monsieur de Pontdormi de la proposition qu'on lui avoit faite, & qu'il avoit fait semblant d'accepter. Ce General lui ordonna de continuer à entretenir son commerce avec Monsieur de Fiennes, & de le faire donner dans le piège qu'il lui prépareroit.

Batard, qui avoit beaucoup d'esprit, de resolution, de fermeté, & toutes les qualitez propres à bien conduire une trahison, vint à bout de dissiper tous les soupçons qu'on avoit donnez de lui à Monsieur de Fiennes; & l'amena sur la fin de la nuit avec le Duc d'Arscot, & un assez grand nombre de Troupes jusqu'à la porte du Parc du Chasteau, qui lui devoit estre livrée.

Pontdormi s'y estoit rendu le soir précédent avec deux cens Hommes d'armes d'élite bien montez. Il avoit ordonné à Sercu, Gouverneur de Hedin, de faire faire une herse au-dessus

1525-

Autre moins favorable où le Commandant François perdit la vie.

1525.

lus de la porte, pour la faire tomber quand une partie des Ennemis seroient entrez dans le Parc. Il y avoit devant la porte un ravelin de pierre, au milieu duquel il fit mettre à terre quantité de petits barils de poudre & divers feux d'artifice qu'il fit couvrir de paille, pour y mettre le feu, quand les Ennemis seroient dans le ravelin.

Tout estant ainsi disposé, il les attendoit, & se plaça au-dessus de la porte auprès de la herse. Ils s'approcherent vers la fin de la nuit, Batard estant au premier rang, lié entre quatre Soldats, qui avoient ordre de le poignarder, si le coup manquoit par sa trahison. Il donna un coup de sifflet, auquel il fut répondu. Il demanda s'il estoit temps; on lui repartit qu'il estoit temps: & alors les Soldats entrèrent avec lui à la file par la porte qu'ils trouverent ouverte.

Pontdormi ne voulant pas qu'il entrastr un plus grand nombre, commanda qu'on laissast tomber la herse: mais soit que le bois se fust déjetté, ou autrement, elle demeura en chemin, & ne ferma point le passage: c'est pourquoi il ordonna à celui qui avoit ordre de mettre le feu aux poudres du ravelin, de jetter les fusées & les saucisses.

Cet homme estoit dans une espee d'entresole un peu au-dessous de lui. Je ne sçai comment il arriva qu'une des fusées échapa de la main de l'Ingénieur, & fut portée à la fenestre où estoit ce Seigneur; elle lui creva contre le visage: & comme il parloit, ou respiroit dans le moment, le feu lui entra si avant par la bouche, qu'elle lui brûla tout l'interieur du corps; il tomba pâmé, & mourut deux jours après, regretté de toute la France, qui perdoit en sa personne un des plus grands Hommes de guerre, qu'elle eut alors. Le feu cependant fut mis

Tome V.

aux feux d'artifice du ravelin, où il y eut environ quatre-vingts hommes des Ennemis de tuez.

Le Gouverneur de Flandre voyant qu'il estoit trahi, se retira en grande diligence, ne doutant pas qu'il ne dût estre chargé dans sa retraite; mais l'accident de Monsieur de Pontdormi empêcha qu'on ne le suivist; Canaples son neveu, à qui il appartenoit de conduire les Gendarmes, n'estant pas non plus en estat de marcher, parce que la même fusée, qui causa la mort à son Oncle, lui avoit tout brûlé le visage, & l'avoit presque aveuglé. Les autres Officiers, soit qu'ils fussent consternez d'un malheur si surprenant, soit que le General ne pust plus parler, pour leur donner ses ordres, ne sortirent point hors du Parc du Chasteau, & se contenterent de prendre ceux qui y estoient entrez. Batard évita la mort, en promettant la vie aux quatre soldats qui le gardoient, & qui se firent ses prisonniers, tout garoté qu'il estoit.

C'est là tout ce qui se passa de considerable de ce costé-là; tout l'effort des armes se faisoit en Italie, où même après la prise du Roy, la guerre cessa les Vainqueurs n'ayant plus d'ennemis. Ils poursuivirent seulement les François, pour les faire tous repasser les Alpes, & s'emparèrent de Moncalier, de Raconis, de Carmagnole dans le Piemont, & de Saluces, dont le Marquis se sauva en France.

Cependant la nouvelle de la Victoire remportée devant Pavie fut portée à l'Empereur qui estoit à Madrit, par le Commandeur de Pénalosa, qui passa par la France, avec un sauf-conduit du Roy. Ce Prince le chargea aussi d'une Lettre pour Madame la Regente, qu'il trouva à Lyon. Cette Lettre ne contenoit que ce peu de mots, *Madame, tout est perdu, hormis l'honneur. La maniere dont Charles V. re-*

Lzz

1525.

Annales de
France.
Lib. 6.

Comment
l'Empereur
reçut la nouvelle de la victoire de Pavie & de la prise du Roy.
Antoine de Vera, Hist. de Charles V.

1525.

eut une si heureuse nouvelle, lui fit grand honneur parmi les Espagnols. Il n'en fit point paroître de joye, & plaignit le sort du Roy. La Ville le suppliant de permettre qu'on fît des réjouissances publiques pour une si grande Victoire, il la refusa, & dit qu'elle en feroit quand il en auroit remporté une pareille sur les Infidèles; mais qu'il ne convenoit point d'en faire pour celle qu'il avoit gagnée sur un Roy Très-Chrestien; & qu'on se contentast seulement de chanter le *Te Deum*, sans grand appareil, pour rendre grâces à Dieu de la benediction qu'il avoit donnée à ses armes. Il envoya même des ordres à ses Commandans des Frontieres d'Espagne & des Pays-Bas, de contenir leurs troupes dans leurs garnisons, & de ne point faire d'hostilitez sur les terres de France.

Ces beaux dehors imposoient aux peuples; mais ne trompoient point les gens éclairés, qui n'ignoroient pas la vaste ambition de ce Prince. Il dépêcha des couriers au Viceroy de Naples, pour lui recommander surtout, de tenir toujours une sûre garde auprès du Roy, & d'empêcher que l'Armée ne se dissipât.

Le Viceroy avoit déjà pourvû à l'un & à l'autre; & pour empêcher la separation de l'Armée, qui estoit la plus difficile des deux choses que l'Empereur lui recommandoit, il s'estoit servi de la consternation du Pape; car l'ayant envoyé sommer de renoncer à l'alliance de France, & de donner les sommes qu'il estoit obligé de fournir par le dernier Traité qu'il avoit fait avec l'Empereur, il obtint de lui tout ce qu'il vouloit, & en particulier cent cinquante mille francs, qui, avec quarante mille qu'il contraignit le Duc de Ferrare de lui prêter, lui servirent à payer ses soldats. Il demanda aussi de l'argent aux Venitiens,

qui auroient consenti à lui en donner, s'il se fût contenté de la même somme qu'il avoit exigée du Duc de Ferrare: mais comme il les taxoit à une beaucoup plus grande, ils furent longtemps à disputer; & enfin, la situation des choses ayant changé dans cet intervalle, ils ne payerent rien.

Quelque grand que fut l'embarras des Princes d'Italie dans une conjoncture si dangereuse, celui de la Regente l'estoit encore plus. Le Royaume sans Roy, le Tresor Royal épuisé, les Frontieres sans Armée, le Roy d'Angleterre prest de passer à Calais avec de nombreuses Troupes, quatorze à quinze mille Payfans Allemands Fanatiques, suite funeste de la revolte de Luther contre l'Eglise, attroupez dans l'Alsace, & menaçant la France d'une invasion prochaine, estoient pour cette Princesse de terribles sujets d'inquietude.

Elle en eut encore un autre qui ne dût pas lui causer moins d'appréhension; parce qu'il la regardoit personnellement. Le Duc de Vendôme étant arrivé à Paris, quelques-uns des principaux de la Ville & du Parlement, ennemis du Chancelier du Prat, qui estoit plus puissant que jamais dans le Conseil, lui proposerent de se saisir du Gouvernement, & lui firent offre pour cela de leurs services. Ils lui representoient pour l'y engager, que la Regence du Royaume pendant la minorité des Fils de France, appartenoit naturellement aux Princes du Sang; que le Connétable de Bourbon, qui estoit le plus proche de la Couronne, étant dans la revolte, & le Duc d'Alençon, qui d'ailleurs ne paroissoit pas capable d'un si grand fardeau, n'étant pas encore en France, il ne devoit pas refuser ses soins & ses travaux à sa Patrie dans la circonstance fâcheuse où elle se trouvoit.

Mais ce Prince judicieux & mode-

1525.

Embarras de la Regente de France dans cette conjoncture.

Memoires du Bellai, l. 3.

Memoires du Bellai, lib. 3. Vera, Hist. de Charles V.

1525.

ré, envisageant le repos de l'Etat beaucoup plus que sa propre grandeur, & étouffant les ressentimens que l'enlèvement des biens de la Maison de Bourbon devoit lui inspirer contre la Regente, leur répondit, sans leur expliquer trop ses intentions, qu'il alloit à Lyon trouver cette Princesse qui l'y appelloit, aussi-bien que les autres Princes & les Gouverneurs des Provinces frontieres, & que dans l'Assemblée qu'on y alloit tenir, on auroit soin d'y prendre les resolutions les plus conformes au bien du Royaume, & les plus propres à procurer la sûreté & la liberté du Roy. La Regente fut extrêmement satisfaite de cette conduite du Duc de Vendôme; & pour lui en marquer sa reconnoissance, elle le fit Chef du Conseil de la Regence.

Le Comte de Guise Lieutenant general pour le Roy en Bourgogne & en Champagne, & le Marechal de Lautrec Gouverneur de Guyenne, s'estant aussi rendus à Lyon, après avoir pourvu à la sûreté de ces frontieres le mieux qu'il leur fut possible, on delibera sur ce qu'il y avoit à faire dans les presentes conjonctures.

Il fut ordonné d'abord, qu'André Doria General des Galeres, & le Vice-Amiral de la Fayette qui estoient à Marseille, mettroient incessamment à la voile, pour aller prendre à Civita-Vecchia le Duc d'Albanie, & les troupes qu'il avoit conduites sur les frontieres du Royaume de Naples; & ils eurent ordre de les ramener en France. La chose fut executée quelque temps après; mais ce fut un petit secours pour l'Etat; parce que de dix mille hommes que le Duc avoit menez avec lui, il n'en ramena que mille Lansquenets, quelques centaines de fantassins Italiens & quatre cents cavaliers, le reste ayant pour la plupart deserté depuis la journée de Pavie.

Il fut ordonné en second lieu, que les Troupes revenuees du Milanez seroient incessamment payées, & les prisonniers faits à la bataille rachetés; ce qui fit beaucoup d'honneur à la Regente, & lui gagna l'amitié des Soldats & de la Noblesse. Enfin on jugea à propos que le Marquis de Saluces, à la teste des Soldats Italiens qu'il avoit ramenez de Savone, allât en Bourgogne avec le Comte Ludovic de Bellejoyeuse, pour empêcher l'entrée des ennemis en France par la Franche-Comté; parce que le terme d'un Traité qui avoit esté fait l'an 1522. pour trois ans par la médiation des Suisses, touchant la neutralité du Comté & du Duché de Bourgogne entre la France & la Gouvernante des Pays-Bas, estoit prest d'expirer. On crut n'avoir pas beaucoup à craindre pour la Guyenne; parce qu'on sçavoit que l'Empereur ou ne pouvoit, ou ne vouloit rien entreprendre d'important de ce costé-là. La Picardie inquietoit plus que tout le reste, à cause des grands preparatifs du Roy d'Angleterre: mais les Places de cette frontiere estoient assez bien munies; & comme on n'estoit pas en estat d'y envoyer si-tost une Armée, on se prepara à detourner le peril par d'autres voyes.

Le Roy d'Angleterre avoit fait paroistre beaucoup de joye à la nouvelle de la Victoire des Imperiaux en Italie, & avoit même à cette occasion congedié un Envoyé que la Regente tenoit auprès de lui, nonobstant la guerre. Cette Princesse ne se rebuta point: elle pria le Roy d'Angleterre d'agréer qu'elle fit passer à sa Cour un nommé Jean Joachim de Passano, pour lui faire quelques propositions; & il y consentit. Le Genois eut ordre de la Regente d'employer toute son adresse, pour fléchir ce Prince, & de lui faire de sa part les prieres les plus

Zzz ij

1525.

Recueil de
Traitez par
Leonard, T.
2.

Ordre qu'elle
mit aux affai-
res.

Guicciard.
liv.

Ses sollicita-
tions auprès
du Roy d'An-
gleterre, en
faveur du Roy
son fils.
Du Tillet
Recueil de
Traitez, &c.
Memoires de
Bellai, l. 3.

1525.

soumises, croyant que rien ne devoit paroître indigne d'une mere affligée au point qu'elle l'estoit.

L'Envoyé s'aperçut bien-tost de la disposition favorable du Roy d'Angleterre. Ce Prince avoit fait à loisir ses reflexions sur la situation où se trouvoit l'Europe, & se fit honneur de sa generosité dans le parti qu'il prit par politique & par chagrin contre l'Empereur. Il assura la Regente, que touché de son malheur, il ne vouloit pas l'accabler, comme il estoit en son pouvoir de le faire; qu'il estoit content de traiter avec elle, & de l'aider même à procurer la liberté du Roy son fils; que pour lui oster toute inquietude, il alloit licentier son Armée; & que quelque dépense qu'il eust faite pour l'assembler, il n'en demanderoit à la France aucun dédommagement.

Dispositions
du Roy d'An-
gleterre,

Deux raisons le faisoient agir de la sorte. La premiere estoit qu'il commençoit à redouter la trop grande puissance de l'Empereur. La seconde, qu'il s'appercevoit déjà que ce Prince, devenu fier de ses grands succès, changeoit beaucoup ses manieres à son égard: car ayant sa Victoire & la prison du Roy de France, toutes les Lettres qu'il lui écrivoit, estoient de sa main d'un bout à l'autre, avec cette souscription, *Vostre Fils & Cousin Charles*; & depuis il ne signoit simplement que Charles, & toute la Lettre estoit de la main d'un de ses Secretaires. Le Cardinal de Volfey remarqua aussi un changement proportionné dans celles qui lui estoient adressées, & il en fut encore plus choqué que le Roy son Maistre.

Guicciard.
16.

Il est étrange que les Princes se laissent tellement ébloüir par la prospérité, qu'ils ne puissent se commander sur de pareilles bagatelles, & qu'ils ne prévoient pas que toutes bagatelles qu'elles sont, elles peuvent avoir

1525.

de très-grandes suites pour leurs intérêts les plus essentiels: ainsi qu'il arriva en l'occasion dont je parle. Il faut joindre à tout cela la vanité ordinaire du Cardinal de Volfey, qui voyoit les choses au point où il souhaitoit depuis long-temps qu'elles arrivassent, pour se faire regarder par toute l'Europe comme l'Arbitre du sort des deux Couronnes.

Toutefois le Roy d'Angleterre ne voulut pas rompre si brusquement avec l'Empereur, mais l'engager à se separer lui-même de son alliance, en prenant occasion de la prison du Roy, pour lui faire des propositions qu'il n'accepteroit jamais. Ayant donc assuré la Regente qu'elle n'avoit rien à craindre de sa part, il lui fit promettre que pour obtenir la liberté du Roy son fils, elle ne consentiroit jamais au démembrement d'aucunes des Provinces de France: & cependant affectant de faire paroître un extrême empressement pour la ruine entière de ce Royaume, il fit dire à l'Empereur, qu'il estoit prest de l'envahir avec toutes ses forces, à condition qu'il auroit pour sa part, la Normandie, la Guyenne & la Gascogne, & qu'il seroit reconnu par l'Empire comme Roy de France; Titre, disoit-il, qui appartenoit à ses Prédecesseurs, aussi-bien que le Royaume même, depuis Edoüard III. Il exigeoit encore de l'Empereur, qu'il entrât en personne dans la Guyenne avec une grosse Armée, & qu'il partageât avec lui les frais de la guerre.

L'Empereur fort dénué d'argent, qui ne pouvoit pas esperer de lever en Espagne une Armée telle que la lui demandoit le Roy d'Angleterre, & qui n'eût pas vû volontiers ce Prince au voisinage des Pyrenées, maistre de la Guyenne & de la Gascogne, ne put goûter de telles propositions: de plus, l'engagement qu'il avoit pris

1525.

pour son mariage avec Marie d'Angleterre, qui n'avoit encore que neuf ans, ne l'accommodoit point; & il avoit d'autant moins d'envie d'en venir à l'exécution, que les sommes que l'Angleterre lui avoit fournies pour les guerres passées, devoient estre défalquées de la dot de cette Princesse, & que par cette condition il n'en tiroit point d'argent, de quoi il avoit cependant besoin par-dessus toutes choses. D'ailleurs les Espagnols le pressoient de se marier au plus tost pour avoir un Successeur, & lui proposoient la sœur de Jean Roy de Portugal, qui prodigueroit ses trésors par une alliance si avantageuse, sans parler des sommes que les Peuples d'Espagne, qui aimoient mieux pour Reine une Portugaise qu'une Angloise, lui promettoient en cas qu'il agréât ce mariage. Toutes ces raisons lui firent prendre la résolution de se passer du Roy d'Angleterre, & de tâcher de tirer le plus grand avantage qu'il pourroit par un Traité avec la France pour la liberté du Roy. Voulant donc se faire honneur de sa générosité à cet égard, il consentit à une Trêve de six mois, que la Régente avoit demandée à Marguerite d'Autriche, Gouvernante des Pays-Bas. Cette négociation pour la liberté du Roy étant une fois résolüe, donna le temps à la Régente de conclure avec le Roy d'Angleterre.

*Traitez que
la Régente
fait avec lui.
Recueil de
Traitez de
Leonard,
Tom. 2.
Du Tillet, Re-
cueil de Trai-
tez, &c.*

Une si importante affaire fut traitée par Jean de Brinon, Chevalier Seigneur de Villaines & d'Auteuil, Premier President du Parlement de Normandie, & Chef du Conseil de la Régente, & par Joachim Passano, dont j'ai déjà parlé. Ils signerent trois Traitez differens à Moore en Angleterre; le premier, datté du trentième d'Aoust de cette année 1525. contient une Ligue défensive entre les deux Couronnes, & le Roy d'Angleterre s'y en-

gage à procurer la liberté du Roy de France auprès de l'Empereur à des conditions raisonnables, dont il fera convenu avec Madame la Régente.

Par le second, le Roy se constituoit debiteur envers le Roy d'Angleterre de dix-huit cens mille sept cens trente-six écus au Soleil, payables en certains termes, valans chacun trente-huit sous tournois. Quelque répugnance qu'eust Madame la Régente à consentir à cet article, à cause de la grandeur de la somme, qui jointe à celles qu'on prévoyoit qu'il faudroit payer à l'Empereur, seroit extrêmement à charge au Royaume, il fallut le passer: mais l'Avocat General & le Procureur General du Parlement de Paris, firent au mois d'Octobre leurs protestations contre ce Traité, & elles furent inserées dans le Registre secret du Parlement, pour servir au Roy en temps & lieu.

Le troisième Traité regloit le Commerce des deux Nations par Mer & par Terre: & la Régente par une Lettre séparée s'obligeoit au nom du Roy, à faire payer au Roy d'Angleterre les arrerages dûs à Marie d'Angleterre, sœur de ce Prince, qui avoit épousé en premières nœces le Roy Louis XII. & depuis le Duc de Suffolk.

Durant que cela se passoit, les Païsans Allemans attroupez dans l'Alsace, desquels j'ai déjà fait mention, faisoient trembler la Champagne & la Bourgogne. On sçavoit qu'après avoir pillé l'Alsace, leur dessein estoit de venir en faire autant en Lorraine, & ensuite dans ces deux Provinces, persuader que tant de Noblesse Françoisse ayant péri à la bataille de Pavie, & la Régente ayant tant d'affaires sur les bras, ils les trouveroient entierement dégarnies.

En effet, le Comte de Guise n'est

Z z z iij

1525.

*Petrus Gnes-
dalius Hist.
Tumul. de
Rustic. in
Germania,
L. 2.*

Défaite des

1525.
Allemands en
Alsace.

toit de ce costé-là qu'avec un petit Camp volant, où il avoit sous lui le Comte de Vaudemont son frere & le Comte Ludovic de Bellejoyeuse, qui commandoit deux mille Fantassins Italiens. Antoine Duc de Lorraine, sur qui devoit tomber d'abord la furie de ces scelerats, pria le Comte de Guise de se venir joindre à lui, pour tâcher de les dissiper. Mais ces deux Princes, après leur jonction, n'avoient que six mille hommes. Nonobstant l'inégalité des forces ils entrèrent en Alsace, & s'avancerent jusqu'à Saverne, où estoient la plus grande partie des Allemands. Le Comte de Guise ayant sçu qu'un autre Corps de six mille hommes tant Infanterie que Cavalerie accouroit à leur secours, alla au devant le dix-huitième de May pour les couper. Ils se jetterent dans le Bourg de Luffestein, & s'y retrancherent. Ils y furent attaquez & forcez, & presque tous passez au fil de l'épée, ou brûlez dans les maisons, où ils s'estoient refugiez.

Le carnage qu'on avoit fait à Luffestein intimida ceux de Saverne; & ils se rendirent deux jours après sans autre condition, que de la vie sauve: mais comme ils défilioient sans armes au milieu des Troupes Lorraines & Françoises pour aller repasser le Rhin, ils dirent ou firent quelque chose, dont les Soldats offensez, quoique pussent faire ces deux Princes pour les contenir, se jetterent sur ces misérables & les taillerent en pieces pour la plupart.

La défaite de ces Fanatiques produisit un bon effet, qui fut d'empêcher que d'autres Païsans en bien plus grand nombre, qui commettoient d'horribles desordres au delà du Rhin, ne se hazardassent à passer en deçà. Mais Madame la Regente & son Conseil blâmerent fort le Comte de Guise d'avoir ainsi exposé le peu de Trou-

pes qu'il avoit, & qui estoit presque tout ce qu'on pouvoit mettre ensemble dans le Royaume, tandis qu'on avoit tout sujet de craindre, que les Imperiaux d'Italie ne fissent une seconde invasion dans la Provence. Mais c'estoit à quoi le Viceroy de Naples ne pensoit point du tout, n'ayant garde de faire passer les Alpes à son Armée, en un temps où il sçavoit bien qu'il se faisoit sourdement divers complots en ces quartiers-là contre les interets de son Maistre, & pour tirer par force ou par adresse le Roy de France de ses mains. Car quoique le Pape, les Florentins, les Siennois, & le Duc de Ferrare se fussent accommodé avec l'Empereur, ce n'estoit que par la seule crainte d'estre opprimé; & le Viceroy comptoit d'autant moins sur leur constance dans l'alliance qu'ils avoient faite avec ce Prince, que les Venitiens sollicité d'y entrer, temporoient toujours, & persisterent plus que jamais dans cette irrésolution apparente, quand ils sçurent que l'accommodement du Roy d'Angleterre avec la France estoit fort avancé.

Pendant que le Viceroy estoit occupé de ces negociations en Italie, l'Empereur déliberoit en Espagne avec son Conseil sur la maniere dont il se comporteroit avec le Roy de France; & l'importance de cette affaire, selon qu'on l'envisageoit par ses diverses faces, partageoit fort les avis des Ministres.

L'Evêque d'Osme, Confesseur de ce Prince, ouvrit le premier avis, & reduisit le sujet de la délibération à trois points, l'Empereur ne pouvant prendre qu'un de ces trois partis. Le premier, de retenir le Roy de France prisonnier, & de profiter du desordre que cette Anarchie causeroit dans le Royaume, pour étendre sa domination. Le second, de le relâcher à condition qu'il cederait cer-

1525.
Memoires de
Bellai, liv. 2.

Guicciardi
lib. 16.

Délibérations
de l'Empereur
sur le sort du
Roy son Pri-
sonnier.

1525.

taines parties du Royaume de France, sur lesquelles l'Empereur avoit des prétentions, & outre cela tous les droits que le Roy s'attribuoit sur des domaines possédez actuellement par la Maison d'Autriche. Le troisième, de lui faire acheter sa liberté par des conditions moins rudes, & que ce Prince, pour se tirer de l'estat où il estoit, accepteroit sans beaucoup de peine. Ensuite raisonnant sur le desir que l'Empereur affectoit de faire toujours paroître de rendre la Paix à l'Europe Chrétienne, afin de tourner ses armes contre les Infideles, il dit que le premier moyen avoit quelque chose de si violent & de si odieux, qu'il ne croyoit pas qu'on dût seulement y penser; que ce moyen, aussi-bien que le second, seroit une source perpetuelle de guerre; que plus les conditions, auxquelles le Roy de France sortiroit de sa prison, seroient dures, moins il se croiroit obligé de les observer; que la puissance de l'Empereur donnant de la jalousie à tous les autres Souverains, on verroit de dangereuses Lignes se former contre lui, & que l'effet de ces Lignes seroit de sanglantes guerres, qui ne finiroient peut-estre pas avec sa vie. De tout cela il conclut pour le troisième parti, qui estoit de traiter avec le Roy pour sa liberté, à des conditions tolérables, & qui feroient louer de tout le monde la moderation & la generosité de Sa Majesté Imperiale.

Ce Prince écouta cet avis sans donner aucun signe qu'il l'approuvast, ou qu'il le desapprouvast, & il ordonna à Frédéric de Toledé, Duc d'Albe, de dire le sien. Il le fit conformément à son genie vain & altier; & après quelques invectives contre la France, le Pape, les Venitiens, & les autres Princes d'Italie, sur la jalousie qu'ils avoient conçue de la grandeur de la Maison d'Autriche, le sort de son dis-

cours roula sur l'imprudence qu'il y auroit à ne pas tirer tout l'avantage possible de la favorable conjoncture où l'Empereur se trouvoit; que l'unique moyen sûr pour repousser les Infideles & réprimer les Hérétiques, estoit la puissance d'un Prince redoutée de tous les Souverains, qui sans cela traverseroient toujours ses desseins; que tandis que celle de la France ne seroit pas entierement abbatuë, & l'Italie parfaitement soumise à Sa Majesté Imperiale, elle ne pourroit jamais réussir dans une si sainte entreprise; que Dieu sembloit le conduire comme par la main à ce point de grandeur nécessaire pour la défense de la Chrétienté; qu'il ne falloit pas par une generosité mal-entenduë interrompre le cours d'une si belle destinée; qu'il falloit avancer ou différer la delivrance du Roy de France, & lui prescrire des conditions plus ou moins rudes, selon qu'il conviendrait à l'établissement inébranlable de la puissance de la Maison d'Autriche en Italie, & de la superiorité qu'elle devoit prendre sur la Maison de France en un tel degré, qu'il n'y eust plus désormais de concurrence.

Ce sentiment, qu'on supposoit estre fort du goût de l'Empereur, fut applaudi & universellement suivi de tous ceux du Conseil, qui parlerent après le Duc d'Albe: & la conduite que tint Charles V. ensuite de cette deliberation, où l'on n'avoit encore proposé les choses qu'en general, montra bien que c'estoit le parti qu'il vouloit prendre. On ne passa pas outre, parce qu'on attendoit de jour à autre quelque Envoyé du Roy & de la Regente, pour traiter plus à fond d'une si importante affaire.

Dès que le Roy eut esté transporté à Pifigithoné, il avoit envoyé ordre à Madame la Regente de mettre en liberté Dom Hugues de Moncade,

1525.

Memories de
Brantome,
tom. 1.

1525.

qu'on avoit pris dans le combat qui se donna vers Savone avant la bataille de Pavie. Il le délivra sans rançon, pour faire plaisir au Viceroy, dont Moncade estoit intime ami; & l'ayant fait venir à Piligithoné, il le chargea d'aller en Espagne de sa part, faire à l'Empereur des propositions touchant sa liberté.

Antoine de
Vera, Hist. de
Charles V.

Ces propositions estoient de renoncer aux prétentions qu'il avoit sur le Royaume de Naples, sur le Duché de Milan, sur la Seigneurie de Gênes, & à l'hommage que l'Empereur lui devoit pour les Comtez d'Artois & de Flandres; de l'aider à conquérir les Villes d'Italie, sur laquelle la Maison d'Autriche prétendoit des droits, & en particulier sur le Domaine de Terre-ferme de la Republique de Venise; & pour accommoder le différend touchant le Duché de Bourgogne, que l'Empereur prétendoit avoir esté usurpé par Louis XI. après la mort de Charles le Hardy, il s'offroit à épouser la Reine Eleonore sa sœur, veuve du Roy de Portugal, (car le Roy estoit veuf lui-même par la mort de la Reine Claude, arrivée l'année précédente,) & proposoit que la dot de cette Princesse fust le Duché de Bourgogne, & qu'il passast aux enfans qui naistroient de ce mariage.

Ces offres, quelque avantageuses qu'elles fussent à Charles V. dont elles assûroient la puissance en Italie, n'en furent pas agréées. Il dépêcha au Roy, pour lui répondre, Beaurain son Chambellan fils du Comte de Roex. Ce Seigneur lui dit de la part de l'Empereur, que les renonciations qu'il offroit de faire touchant les Estats d'Italie, ne pouvoient entrer en ligne de compte pour sa délivrance, parce qu'il n'avoit aucun bon titre pour les posséder, & que ces Estats ne lui appartenant ni de droit, ni de fait, c'es-

toit ne rien offrir; qu'il ne pouvoit entendre au mariage qu'il lui proposoit, sans avoir auparavant consulté le Duc de Bourbon, à qui il avoit promis la Reine Eleonor; qu'enfin le Duché de Bourgogne appartenoit encore moins aux Rois de France, que le Royaume de Naples, le Duché de Milan, & la Seigneurie de Gênes, & que c'estoit une partie de son patrimoine, dont il sçauroit bien se remettre en possession, s'il persistoit à ne le lui pas restituer.

Beaurain estoit en même temps chargé de proposer au Roy d'autres articles pour sa délivrance: sçavoir de restituer à l'Empereur le Duché de Bourgogne purement & simplement, de ceder la Provence & le Dauphiné au Duc de Bourbon, pour les posséder avec ses autres Estats en titre de Royaume, sans obligation d'hommage, ni de ressort à la Couronne de France; de renoncer à toutes ses prétentions sur les Estats d'Italie, & de satisfaire le Roy d'Angleterre touchant les Provinces de France, qu'il soustenoit lui appartenir.

Le Roy répondit à Beaurain avec fermeté, qu'il s'estoit inutilement fatigué à venir d'Espagne en poste, pour lui proposer des choses si déraisonnables; qu'il consentiroit à la vérité volontiers à rétablir le Duc de Bourbon dans ses biens, & à y ajouter même quelque chose; & qu'il lui feroit épouser, s'il le vouloit, la Duchesse d'Alençon sa sœur, veuve du Duc d'Alençon, dont il venoit d'apprendre la mort; mais qu'il manda à son Maître la résolution où il estoit, de passer plustost toute sa vie en prison, que de rien démembrer de ses Estats; & que quand il feroit assez lâche pour le faire, il estoit certain que ses Sujets n'y consentiroient jamais.

L'Empereur, qui s'estoit bien attendu

1525.

Fermeté du
Roy.
Memoires du
Bellai, liv. 3.

1525.

Antoine de
Vera Hist.
de Charles V.

tendu à quelque réponse semblable, avoit envoyé en même temps ordre au Viceroy de Naples, de tirer au plus tost le Roy de France du Milanez, où il ne le croyoit pas assez sûrement gardé. Le Viceroy avoit déjà eu la pensée de le faire, ayant appris qu'il se faisoit des complots dans quelques Cours d'Italie, pour chercher les moyens d'enlever ce Prince. Le soupçon estoit fondé: car le Comte de saint Pol, qui s'estoit sauvé de sa prison, le Marquis de Saluces, & le Comte de Vaudemont travailloient secretement à l'évasion du Roy, ou du moins à empêcher qu'on ne le tirast du Milanez; & c'estoit le Comte Francisque de Pontresme, qui estoit leur Agent secret pour cette affaire. Ainsi le Viceroy prit secretement ses mesures, pour faire conduire le Roy à Gènes, & le transporter de là par Mer au Royaume de Naples.

Il declara les ordres de l'Empereur à ce Prince, qui en fut très-chagrin, & qui lui fit une autre proposition. C'estoit de le faire plutost passer en Espagne, dans l'esperance d'obtenir plus promptement sa délivrance, en traitant immediatement avec l'Empereur. Il avoit encore en vûe d'empêcher le mariage du Duc de Bourbon avec la Reine de Portugal, dont il appréhendoit beaucoup les suites; car ce mariage rendant les interets du Duc communs avec ceux de l'Empereur, dont il deviendrait beau-frere, ce Prince contracteroit un étroit engagement à lui procurer les plus grands avantages, & à ne l'abandonner jamais. Outre que, quand même il se contenteroit de lui faire restituer ses biens, le Duc, supposé ce mariage, seroit toujours un ennemi dangereux dans le cœur du Royaume, où il ne manqueroit pas d'estre fortement appuyé, quand il voudroit y causer des troubles.

Tome V.

Le Viceroy ne rejetta pas cette proposition; & quoiqu'il n'eust point d'ordre de son Maître, il crut qu'il agiroit selon ses intentions en l'acceptant: mais il dit au Roy qu'il ne pouvoit pas éloigner d'Italie la Flotte d'Espagne, & que s'il persistoit à vouloir aller trouver l'Empereur, il falloit qu'il se servist des Galeres de France. Il y consentit, & envoya le Maréchal de Montmorenci à Lyon, afin que la Regente donnast ses ordres pour les faire partir.

La Regente & son Conseil approuverent fort la resolution du Roy, pour les mêmes raisons qui la lui avoient fait prendre. Le Maréchal par trop de précaution pensa tout gâter; car n'ayant pas cru devoir mettre les Galeres de France entre les mains des Espagnols, sans un ordre réitéré du Roy, il se contenta de les faire tenir armées à Toulon, & retourna à Pisigithoné lui dire qu'elles estoient toutes prestes à partir au premier commandement. Ce délai fit faire de nouvelles réflexions au Viceroy. A la verité, après le départ du Maréchal, qui reçut un nouvel ordre d'aller querir les Galeres, il conduisit le Roy à Gènes; mais appréhendant que cette Flotte, aussi forte que celle qu'il avoit avec lui, ne l'attaquast en Mer, pour lui enlever ce Prince, ou qu'il ne se fist quelque mouvement à Gènes en sa faveur, il se ravisa; & au lieu d'avancer toujours son chemin vers les costes de France, ou d'attendre dans le Port de Gènes, il rebroussa chemin, & fit faire force de rames & de voiles jusqu'à Porto-Venere, comme s'il eust repris son premier dessein de conduire le Roy à Naples.

Il lui laissa digerer son chagrin, sans lui dire la raison de sa conduite; & cependant Montmorenci arriva dans ce Port avec ses Galeres, où le Viceroy y mit un équipage & des Com-

A a a a

1525.

*Ce Prince est
transféré en
Espagne.**Memoires du
Bellai, liv. 3.*

1525.

Il arrive à Madrid.

mandans de ses Troupes, & fit route vers l'Espagne, sans en avoir rien communiqué au Marquis de Pescaire, ni au Duc de Bourbon, qui ne le lui pardonnerent jamais.

Ils passerent en chemin auprès des Isles d'Hières, d'où le Roy vit en passant avec bien de la douleur les costes de son Royaume; & après une assez heureuse navigation, ils prirent terre à Barcelonne: de là on conduisit le Roy à Tarragone, où les Soldats de l'escorte se souleverent contre le Viceroy, parce qu'on ne les payoit point, & tirèrent sur lui, non sans un grand danger du Roy même, qui entendit le sifflement des bales d'arquebuse autour de sa personne.

De Tarragone on le mena à Valence, d'où il dépêcha le Maréchal de Montmorenci à la Regente, pour convenir avec elle sur les propositions qu'il devoit faire à l'Empereur, & pour sçavoir la conduite que tenoit le Roy d'Angleterre. Le Roy continua sa route jusqu'à Madrid, étant reçu par tout avec de très-grands honneurs. On le logea dans le Chasteau, d'où il avoit permission de sortir pendant le jour bien accompagné, & monté seulement sur une mule. Ce fut le quatorzième d'Aoust qu'il y arriva.

L'Empereur fait d'abord difficulté de le voir, & s'y résout dans la suite. Angleria, Epist. 816.

L'Empereur, sous prétexte qu'il tenoit les Etats à Toledé, ne se trouva pas à son arrivée, & refusa long-temps de le voir, différant, disoit-il, cette entrevûe qui les embarrasseroit tous deux, jusqu'à ce qu'on fust à peu près convenu des conditions de l'accommodement. Le Roy ne put s'empêcher de témoigner beaucoup de chagrin de cette conduite de l'Empereur; car le principal motif qui l'avoit déterminé à passer en Espagne, estoit, comme j'ai dit, l'esperance de traiter immédiatement avec ce Prince, & de trouver en sa personne autant

de franchise, qu'il en avoit lui-même.

Le Maréchal de Montmorenci en arrivant à Lyon y trouva Charles Duc de Savoye, qui s'offrit à la Regente d'aller lui-même en Espagne, ménager l'accommodement du Roy avec l'Empereur. Son offre fut d'abord acceptée, ce Prince ayant toujours esté fort attaché à la France, nonobstant quelques chagrins qu'il avoit reçus de la Regente sa sœur, & de plus étant Oncle du Roy & beau-frere de l'Empereur: mais la chose changea pour je ne sçai quelles raisons, & il fut résolu que Marguerite Duchesse d'Alençon, sœur du Roy, seroit chargée de la négociation, avec Jean de Selve Premier President du Parlement de Paris, François de Tournon Archevêque d'Ambrun, Gabriel de Gramont Evêque de Tarbes (tous deux furent depuis Cardinaux) & Philippes Chabot de Brion, qui estoient déjà à Madrid. Montmorenci précéda de quelques jours la Princesse, & porta au Roy la nouvelle de la Ligue conclüe pour sa délivrance entre la Regente & le Roy d'Angleterre. Cette nouvelle le réjouit fort; mais la joye qu'il en eut ne l'empêcha pas de tomber dans une violente maladie, causée apparemment par l'ennui & le chagrin de la prison, qui avoient succédé aux extrêmes fatigues de sa Campagne d'Italie. Cet accident ne donna guères moins d'inquietude en Espagne qu'en France; & l'Empereur en fut presque autant en peine que la Regente. Ce Prince, si le Roy fust mort de sa maladie, perdoit tout le fruit de sa victoire; & l'intérêt qu'il prenoit à sa conservation, autant que l'honnesteté & la bien-séance, l'engagerent enfin à l'aller voir.

Dès qu'il fut à la porte de la chambre, il se découvrit; le Roy, comme il approchoit du lit, prenant la

1525.

*Memoires
M^r. de Lam-
bert President
de Savoye.*

*Entrevûe de
ces deux Monarques.*

1525.

Antoine de
Vera Hist.
de Charl. V.

parole, lui dit, *Monsieur, vous venez voir vostre prisonnier : Non*, repartit l'Empereur, *je viens voir mon frere & mon ami, que je veux mettre en liberté.* La conversation se passa en de pareils complimens, sans entrer autrement en matiere. L'Empereur en se retirant le conjura de ne penser qu'à recouvrer sa santé, & l'assura qu'il seroit le maître de retourner dans ses Estats, quand il le voudroit.

Memoires du
Bellai, liv. 3.Recueil de
Traitez par
Leonard,
tom. 2.

Sur ces entrefaites, la Duchesse d'Alençon, qui s'estoit embarquée au mois de Septembre à Aigues-mortes sous un saufconduit obtenu par le Roy d'Angleterre, & avoit pris terre à Barcelonne, arriva à Madrid. Le Roy commençoit à se porter mieux, & la presence de cette Princesse qu'il aimoit tendrement, ne contribua pas peu au rétablissement de sa santé.

Le Duc de Bourbon, qui avoit trop d'intérêt à la négociation qu'on alloit commencer, pour qu'elle se fit en son absence, se rendit aussi-tôt à la Cour, où de concert avec le Marquis de Pescaire, il se déchaîna fort contre la conduite du Viceroy qui avoit transporté le Roy de France en Espagne, sans leur en rien communiquer, & qui ayant eu si peu de part au grand succès des armes de l'Empereur, avoit voulu s'en attirer toute la gloire, en menant comme en triomphe le Roy de France à Madrid. Pescaire en disoit encore plus dans ses Lettres, où il l'accusoit d'avoir fait paroître une extrême lâcheté à la Journée de Pavie.

L'Empereur reçut obligeamment le Duc de Bourbon, & excusa le Viceroy sur ses bonnes intentions. Il ajouta qu'il estoit parfaitement informé des grands services que le Duc & le Marquis de Pescaire lui avoient rendus à la bataille de Pavie, & qu'ils ne resteroient pas sans récompense.

Le Duc de Bourbon ne laissa pas de

s'appercevoir, que quoi-qu'on le regardast à la Cour de Madrid comme un grand Capitaine, on n'en avoit pas moins d'horreur du crime, par lequel il avoit réduit son Roy dans l'estat où il estoit. La chose alla jusqu'à ce point, que l'Empereur ayant fait prier un grand Seigneur de sa Cour de prester son Palais à ce Prince, il répondit qu'il n'avoit garde de refuser ce que Sa Majesté souhaittoit de lui; mais que dès que Bourbon seroit parti, il feroit raser sa maison, où un honneste homme ne pourroit plus loger, après qu'elle auroit esté la demeure d'un traître. Mais ce Prince éprouva encore par des effets plus réels, combien peu d'égard on avoit pour lui, quelques marques de consideration qu'on affectast d'ailleurs de lui donner. Il fallut d'abord qu'il renonçast à son mariage avec la Reine Douairiere de Portugal, pour la ceder au Roy même; quoique ce fust un des premiers articles du Traité qu'il avoit fait avec l'Empereur en se revoltant; & entre les autres que le Conseil d'Espagne exigeoit du Roy pour sa delivrance, l'unique sur lequel on se relâcha d'abord fut celui par lequel on demandoit la cession de la Provence & du Dauphiné avec le titre de Roy pour ce Duc. C'est le malheur assez ordinaire, & la juste punition de ceux qui se livrent aux Ennemis de leur Souverain, d'estre sacrifiés & comptez pour rien dans ces sortes d'occasions.

L'unique esperance de ce Prince, qu'on ne laissoit pas de plaindre, parce que c'estoit l'injustice de la Regente qui l'avoit jetté dans le précipice, estoit le peu d'apparence qu'il y avoit que le Traité dût se conclure, à cause de la difficulté touchant la cession du Duché de Bourgogne. Cette difficulté paroissoit insurmontable; car l'Empereur tenoit très-ferme sur cet article, & le Roy s'obstinoit à refuser d'y

A a a ij

1525.

Memoires du
Bellai, liv. 3.Difficultez de
l'accommodement
pour la
liberté du Roy.Guicciard.
l. 26.

1525.

consentir. Il vouloit bien qu'on fît mention du Duché de Bourgogne dans son Traité de mariage avec la Reine Douairiere de Portugal, comme de la dot de cette Princesse, & que ce Duché passât aux enfans qui en naîtroient; il offroit encore de s'en rapporter à des Arbitres après la discussion de ses droits & de ceux de l'Empereur sur cette Province; mais il déclaroit toujours, que quoiqu'il lui pût arriver, il ne démembrieroit jamais son Royaume pour acheter sa liberté.

Ces difficultez devoient estre augmentées, ou diminuées, selon le tour que prendroient les affaires d'Italie, où les intrigues avoient succédé à la guerre.

Etat des affaires d'Italie.

Le Pape appréhendant que l'armée victorieuse de l'Empereur ne vînt fondre sur lui, & ne se vengeât des intelligences qu'il avoit eues avec la France, dont on avoit trouvé dans la cassette du Roy après sa prise, des preuves par écrit; avoit, ainsi que j'ai déjà dit, traité avec le Viceroy, & l'avoit fait malgré les Venitiens, qui l'avoient exhorté à ne pas perdre courage, à s'unir avec eux, avec le Duc de Ferrare, avec les Florentins, avec l'armée du Duc d'Albanie, & de soudoyer incessamment dix mille Suisses, l'assurant que l'armée Imperiale se débandoit faute de paye: mais ils ne purent surmonter sa crainte; & en donnant, en consequence de son Traité, de l'argent aux Generaux de l'Empereur, il leur avoit fourni l'unique moyen qu'ils pouvoient avoir, pour retenir leurs Troupes.

Les Venitiens au contraire, en marchant avec le Viceroy sur les sommes qu'il leur demandoit, l'avoient toujours tenu en suspens, & laissé dans l'incertitude, s'ils entreroient aussi dans le Traité. Ils avoient persisté dans cette irrésolution affectée,

nonobstant les sollicitations du Pape, qui plus frappé du danger present que de la servitude, dont la puissance de l'Empereur menaçoit l'Italie, regardoit cet accommodement comme la fin de la guerre. Mais il ne fut pas long-temps sans reconnoître ce que les Venitiens lui avoient prédit, que sa frayeur ne feroit qu'augmenter à son égard l'insolence des Vainqueurs, & qu'à lui en faire ressentir plutôt les effets.

Il l'experimenta dès qu'il eut fait faire à Rome la publication du Traité, & que les Imperiaux eurent touché son argent & celui de la Republique de Florence. Ils en violerent ouvertement les principaux articles. Ils ne retirerent point leurs Troupes de dessus les Terres de l'Eglise, & les laisserent en quartier dans le Plaisantin. Ils soutinrent dans Siennne la faction ennemie du Pape contre celle qu'il protegeoit. Mais ce qui le chagrina le plus, fut qu'ayant tiré parole expresse, & même une promesse par écrit du Viceroy, qu'il lui feroit rendre incessamment Regio & Rubiera par le Duc de Ferrare, qui s'en estoit emparé durant la dernière vacance du saint Siege; il scût qu'il traitoit avec ce Duc, & lui faisoit esperer de le maintenir dans la possession de ces Places moyennant de l'argent. Le Pape envoya au Viceroy le Cardinal Salviati, pour se plaindre à lui de sa part, de tant de contraventions: mais il n'en reçut que des honnestetez, & des assurances generales de la disposition où il estoit de satisfaire Sa Sainteté, & rien de plus.

Cette conduite du Viceroy faisoit assez connoître au Pape qu'on le jouoit; & il n'en douta plus, lors qu'on lui presenta de la part de l'Empereur la ratification du Traité de Confédération sans y ajouter quelques articles, qui avoient esté mis dans

1525.

Guicciard.
lib. 16.

1525.

un écrit séparé, & sur lesquels le Viceroy avoit engagé sa parole avec serment. De ce nombre estoit celui qui concernoit la restitution de Regio & de Rubiéra par le Duc de Ferrare, la promesse d'obliger le Duc de Milan à ne tirer le sel pour l'usage de ses Sujets, que des seules Salines de Cervia, qui appartenoient au saint Siege, & un troisième article qui regardoit la disposition des Benefices du Royaume de Naples.

Le Pape qui s'estoit fait honneur de son Traité, par les grands avantages qu'il en tiroit, fut bien surpris de ce qu'en ayant déjà accompli les conditions onereuses, par le paiement de l'argent qu'on lui avoit demandé, on n'avoit fait en le ratifiant aucune mention de celles qui estoient en sa faveur; & comme il pressa le Duc de Sessa, Ambassadeur de l'Empereur, de lui faire raison là-dessus, il n'en eut point d'autre réponse, sinon qu'à l'égard de la restitution des Villes tenues par le Duc de Ferrare, l'Empereur ne pouvoit préjudicier aux droits de l'Empire; que le Duc prétendoit qu'ils en relevoient immédiatement; que cela demandoit une discussion à laquelle l'Empereur ne s'opposeroit pas, & qu'il estoit prest de terminer ce différend par les voyes ordinaires de la Justice.

Quant à ce qui regardoit les Salines de Cervia, il répondit que le Viceroy n'avoit pû en traiter avec le saint Siege; parce que ce point concernoit le Duc de Milan, & nullement l'Empereur; que le Duc de Milan même s'estoit mis hors d'estat de consentir à cet article, parce qu'en récompense des secours qu'il avoit reçus de l'Archiduc Ferdinand, il lui avoit promis de prendre le Sel pour le Milanais dans les Salines de ses Terres; & qu'ainsi tout ce que pouvoit faire l'Empereur, estoit de prier l'Archi-

1525.

duc son frere & le Duc de Milan de s'accommoder là-dessus avec Sa Sainteté, moyennant quelque dédommagement qu'elle leur accorderoit, & dont il esperoit qu'il ne seroit pas impossible de convenir.

L'Ambassadeur fit encore d'autres chicanes touchant l'article des Benefices du Royaume de Naples: sur quoi le Pape refusa de recevoir la ratification de l'Empereur & de donner la sienne, & redemanda les cent mille ducats que les Florentins avoient donnez au Viceroy, qui estoit demeuré d'accord de les rendre, supposé que le Traité ne fust pas ratifié.

Comme on ne lui répondit pas plus serieusement là-dessus, que sur tout le reste, & que d'ailleurs il lui revenoit, que bien des gens conseilloyent à l'Empereur de l'obliger à rendre Modene au Duc de Ferrare, de rétablir les Bentivoglio dans Boulogne, de faire valoir ses droits sur Florence, Luques & Sienne, comme sur des Fiefs de l'Empire, & que le Roy de France, qui estoit encore alors à Pisigithoné, offroit à ce Prince, pour obtenir sa liberté, de l'aider au recouvrement de ce qu'il prétendoit lui appartenir en Italie, tout cela le jettoit dans un estrange embarras.

Ce fut sur ces entrefaites qu'on transporta le Roy en Espagne; de quoi le Pape fut encore très-chagrin, aussi bien que les Venitiens, & la plupart des Princes d'Italie; parce qu'ils avoient esperé que tandis qu'il seroit dans le Milanez, il pourroit se presenter quelque occasion favorable de le tirer des mains des Espagnols, ou que du moins leur Armée, crainte de quelque accident, qui leur pourroit faire perdre une si belle proye, ne s'écarteroit pas du lieu où il seroit gardé, & que pendant ce temps-là, chacun auroit le loisir de se précautionner; au lieu qu'ils se trouvoient tout

1525.

*L'Empereur y
envoie ses or-
dres avant
que de se dé-
terminer sur
la délivrance
du Roy.*

*Guicciard.
Lib. 16.*

à coup surpris, désunis entre eux, & irrésolus, le parti de la Paix leur paroissant aussi dangereux, que celui de la guerre.

L'Empereur bien informé de leur irrésolution, crut ne pouvoir suivre une plus sage politique, que de les y entretenir, jusqu'à ce que lui-même se fust déterminé sur la conduite qu'il tiendrait avec le Roy de France. Il envoya Hurtado Lopez en Italie, chargé de divers ordres, dont la plupart estoient donnez exprès pour rassurer un peu l'esprit des Italiens. Ce Ministre devoit en arrivant faire sçavoir, que son Maître ne viendrait pas si-tost en Italie qu'on l'avoit cru, & qu'on l'apprehendoit en effet. C'est pour cela qu'il fit cesser l'armement de quatre Vaisseaux destinez à l'aller prendre en Espagne, & qu'il appliqua le fond qu'on avoit fait pour ce sujet, au payement des Troupes. Il licencia les Lansquenets & l'Infanterie Italienne, & ne retint sur pied que les Fantassins Espagnols, à qui on assigna pour leurs quartiers, le Marquisat de Salusses. Six cens Hommes d'armes furent envoyez au Royaume de Naples, & le reste demeura dans le Duché de Milan. Hurtado apporta des instructions pour le Protonotaire Caraccioli, qui avoit déjà esté Agent de l'Empereur à Venise, & qui eut ordre d'y aller de nouveau pour exhorter la République à renouveler sa Confédération avec ce Prince, & la bien persuader que tout son desir estoit de rétablir une solide Paix dans la Chrétienté.

Lopez estoit chargé de donner les mêmes assurances au Pape, de le solliciter d'envoyer au plûtost le Cardinal Salviati Legat en Espagne, comme il l'avoit promis, & de prier Sa Sainteté d'accorder à l'Empereur la dispense pour son mariage avec l'In-

fante de Portugal sa cousine germaine. Le Marquis de Pescaire reçut par la même voye les Patentes de Capitaine General de l'Armée Imperiale avec les plus grandes marques d'estime, de confiance, de reconnoissance pour ses importants services, & en des termes les plus capables de dissiper le mécontentement qu'il avoit témoigné, au sujet de la conduite du Viceroy à son égard.

Enfin ce que les Princes d'Italie souhaitoient le plus, ce que l'Empereur avoit differé de faire jusqu'alors, & dont le délai avoit donné tant de défiance de ses desseins, fut executé. Lopez apporta l'acte d'investiture du Duché de Milan pour François Sforce, afin de convaincre tous ces Princes, que dans la guerre qu'il venoit de finir par la prise du Roy de France, il avoit eu le même but qu'eux tous, qui estoit de chasser les François d'Italie, & de rétablir le Duc sur le Trône de ses Ancestres.

Mais quoique püst faire l'Empereur, il lui fut impossible de guerir entièrement les Italiens de leurs soupçons. Il vendoit bien cher au Duc de Milan son investiture : car outre cent mille ducats que ce Duc lui devoit donner en la recevant, il lui en demandoit cinq cens mille autres payables à certains termes. Ses meilleures Troupes restoient dans le Milanez, saisis de plusieurs fortes Places ; & l'Infanterie Espagnole ayant ses quartiers assignez au Marquisat de Salusses, pouvoit au premier ordre & en peu de jours se rapprocher de Milan. Le Duc se ressouvenoit de la maniere dont le Viceroy de Naples en avoit usé à son égard. Il estoit persuadé que les Capitaines Imperiaux lui avoient tendu plusieurs pieges, pour se rendre maîtres de sa personne. Il les avoit toujours évitez, en ne se rencontrant jamais avec eux qu'en lieu sûr, & en

1525.

*François Sforce
est investi
du Duché de
Milan.*

1525.

éludant certains rendez-vous par des maladies feintes, ou sous d'autres semblables prétextes. C'estoit par le conseil de son Chancelier Jérôme Moroné, qu'il avoit usé de ces précautions; & ce fut à sa persuasion qu'il s'engagea dans une intrigue très-dangereuse, mais qui donna de grandes inquietudes à l'Empereur, lors qu'il en fut instruit.

*Mesures prises
pour en chasser
entièrement
les Imperiaux.
Guicciard.
lib. 16.
Capella,
Lib. 5. &c.*

Ce Chancelier homme très-habile, avoit beaucoup facilité à Louïs XII. la conquête entiere du Duché de Milan, & l'avoit fait perdre depuis à François I. pour un mécontentement qu'il en avoit reçu, ainsi que je l'ai raconté. Il s'estoit toujours proposé depuis d'assurer ce Duché à François Sforce, & de le délivrer de l'oppression de l'Empereur & du Roy de France. Il avoit réussi à chasser les François d'Italie: il ne lui restoit plus qu'à secouer entièrement le joug des Imperiaux, & il en forma le projet de cette sorte.

Il sçavoit que le Roy d'Angleterre estoit sur le point de se declarer contre l'Empereur, & que son Traité avec la Regente de France estoit fort avancé; que cette Princesse sollicitoit le Pape & les Venitiens d'entrer dans une Ligue, leur promettant de grands secours d'argent & de Troupes; que les Venitiens y estoient très-disposés; qu'ils avoient fait de fortes instances auprès du Pape sur ce sujet, & que la seule crainte l'avoit fait traiter avec l'Empereur; qu'il estoit très-mécontent des conditions sous lesquelles l'investiture avoit esté donnée au Duc de Milan, dont une estoit qu'il prendroit le Sel pour son Duché dans les Salines de l'Archiduc, & non point en celles de Cervia; chose dont le Pape estoit fort chagrin, & qui estoit expressément contre le Traité qu'il avoit fait avec l'Empereur. Moroné estoit persuadé que le Mar-

1525.

quis de Pescaire estoit toujours mécontent, & qu'il ne regardoit pas la qualité de General des Troupes de l'Empire en Italie, comme une réparation suffisante de l'affront qu'il avoit reçu de la Cour Imperiale, peu de temps après la Bataille de Pavie: lors que croyant que tout lui estoit dû, après un service aussi signalé que celui qu'il avoit rendu à l'Empereur par la prise du Roy de France, on lui avoit refusé la possession du domaine de Carpi qu'il demandoit avec empressement, & que s'en estant déjà emparé, on l'avoit obligé d'en sortir, pour le ceder à Vespasien Colonne fils de Prosper, qui avoit esté son plus grand ennemi. Le Chancelier connoissoit l'ambition de ce Seigneur, de qui dépendoit principalement l'exécution de son dessein, & ne doutoit point qu'il ne donnast dans ses vûes, eû égard aux conjonctures que je viens de dire, si favorables pour les faire réussir.

En effet la tentation ne pouvoit pas estre plus grande pour le Marquis de Pescaire; car Moroné ne se proposoit rien de moins que de le faire Roy de Naples.

L'ouverture d'un projet de cette nature devoit estre infiniment délicate, soit pour celui qui la feroit, soit pour celui à qui on la devoit faire: aussi le Chancelier ne la fit-il qu'avec beaucoup de précautions, & qu'après avoir pressenti, si le Marquis de Pescaire seroit capable d'écouter cette offre. Il s'assûra dans divers entretiens qu'il eut avec lui, que son mécontentement continuoît; & un jour, après lui avoir fait une vive peinture des malheurs & de la servitude dont l'Italie estoit menacée, & de la disposition où estoient tous les Etats qui la composent de les prévenir, s'ils avoient un Chef qui pût les unir, & un but déterminé où ils pussent tendre de

1525.

concert, il lâcha enfin le mot, en lui exaggerant la gloire qu'il devoit s'en promettre, beaucoup plus grande encore que l'utilité qu'il en retireroit. Il ajouta, qu'estant le plus puissant & le plus riche Seigneur du Royaume de Naples, ses compatriotes ennuyez depuis si long-temps du Gouvernement estranger, concourroient de tout leur pouvoir à lui mettre la Couronne sur la teste; que le Pape, les Venitiens & tous les autres Princes d'Italie ne pouvant concevoir de jalousie de son elevation, parce que sa puissance ne leur donneroit point les ombrages qu'ils prenoient de celle de l'Empereur & du Roy de France, le seconderoient de toutes leurs forces; que la France ne pouvoit manquer de le soutenir, & que le Roy d'Angleterre seroit ravi de voir la fierté de l'Empereur abbatuë, par la perte de la Couronne de Naples & du Duché de Milan; que lui-même estant le maître des Troupes d'Espagne, il seroit en son pouvoir de les séparer en tant d'endroits differens, qu'il seroit facile aux Peuples du Milanez, passionnez pour leur Duc, de s'en défaire en un seul jour, & que la revolution de Naples & du Milanez seroit encore plus prompte que tant d'autres, qui s'y estoient faites depuis un siecle.

Ce projet épouvanta le Marquis de Pescaire, qui demeura quelque temps pensif sans rien dire, son esprit flottant entre le brillant d'une Couronne, & les difficultez qu'il envisageoit en une telle entreprise, les dangers qu'il y avoit à courir, & la fidelité qu'il devoit à son Souverain. Le Chancelier, pour le tirer de cette irrésolution, rechargea, & lui dit qu'il avoit déjà fait des avances auprès du Pape & des Venitiens; que ceux-ci avoient pris feu d'abord, l'avoient fort encouragé à engager cette affaire, & qu'ils ne croyoient rien risquer, pourvu

qu'ils eussent à la teste de leur Ligue un homme de l'habileté & de l'expérience du Marquis de Pescaire; que le Pape estoit plus qu'ébranlé, & qu'il n'attendoit que sa réponse pour donner les mains.

Le Marquis de Pescaire, après avoir proposé plusieurs difficultez, auxquelles le Chancelier satisfit, s'arresta sur l'article de l'honneur & sur la conscience, disant qu'il ne pouvoit, selon les regles ni de l'un, ni de l'autre, manquer de fidelité à son Prince. Moroné commença à bien esperer, n'ayant plus que ces deux points à combattre. Il lui dit qu'à la verité il estoit sujet de l'Empereur; mais qu'il l'estoit encore plus du Pape, qui estoit le Seigneur Suzerain du Royaume de Naples; que le Pape même n'avoit pû legitimement donner à ce Prince l'investiture du Royaume de Naples; qu'en la lui accordant, il avoit agi contre tous les Concordats passez autrefois par le saint Siege touchant ce Royaume; un desquels constamment observé jusqu'à ce regne, défendoit de donner l'investiture du Royaume de Naples à quiconque seroit Empereur; que les deux Couronnes estoient incompatibles, & que par ce droit jusqu'alors inviolable, tout Prince à qui elles écherroient, estoit obligé d'opter l'une des deux en renonçant à l'autre. Qu'au reste, pour l'assurer du costé de la conscience, on pourroit faire consulter le cas sous des noms empruntez & dans quelque espece toute semblable, & qu'il se regleroît par le sentiment des Theologiens & des Canonistes.

Le Marquis, ou ébloüi du rôle qu'on se préparoit à lui faire joüir dans le monde, ou faisant semblant de l'estre, accepta cet expedient; & Moroné estant retourné au Pape, & l'ayant enfin déterminé à ne pas perdre une si belle occasion de sauver la liberté de l'Italie,

1525.

1525.

Memoires de
Brantome.
T. 1. dans l'é-
loge du Mar-
quis de Pes-
caire.

lie, on consulta les Theologiens & les Canonistes; les uns & les autres répondirent selon les intentions du Pape, & Moroné dépêcha au Marquis, son Secrétaire nommé Mentebona, pour lui dire que selon les Docteurs consultez, il pouvoit non-seulement contribuer à un si grand ouvrage, mais même qu'il le devoit; & que le Pape le lui ordonnant, il se rendroit coupable d'un grand péché devant Dieu, s'il n'obéissoit pas.

Dès que cette resolution eut esté prise, on la communiqua à la Regente de France, qui promit de ne rien épargner de ce qui dépendroit d'elle, pour la faire réussir; & Moroné ne douta pas que tous les autres Etats d'Italie n'entraissent de tout leur cœur dans cette intrigue, quand on leur feroit connoître que les Venitiens, le Duc de Milan, & le Pape, c'est à-dire, les trois plus grandes Puissances d'Italie, & la France, estoient unis ensemble pour en chasser les Impériaux.

Mais soit que le Marquis de Pescaire eust fait depuis d'autres réflexions, qui le firent changer, soit que déterminé même d'abord à trahir les Confédérés, il eust fait semblant d'accepter leurs offres & d'entrer dans leurs desseins, il est certain qu'il découvrit toute l'intrigue à l'Empereur; & pour mieux en sçavoir tout le secret & tous les complices, il continua, du consentement de ce Prince, son commerce avec le Pape, les Venitiens & le Chancelier de Milan.

Toutefois sa lenteur dans l'exécution, les précautions extraordinaires qu'il vouloit que l'on prît, les difficultés qu'il faisoit sur tout & en toutes rencontres, jettoient de grands soupçons dans l'esprit timide du Pape, que le Chancelier avoit beaucoup de peine à raffermir, en lui représentant que quand même Pescaire leur man-

queroit, la partie estant une fois bien liée, on pourroit se passer de lui; & que sur le moindre indice de trahison, rien ne seroit plus aisé que de l'arrêter; parce qu'il alloit souvent au Chateau de Milan parler au Duc, qui estoit assuré de sa Garnison.

Pendant ce temps-là l'Empereur, les Venitiens, & le Pape, agissoient entre eux avec une franchise apparente, qui promettoit une Paix certaine à l'Italie. Le Cardinal Salviati estoit passé en Espagne, & traitoit avec les Ministres de l'Empereur, pour obtenir l'exécution des articles du Traité fait avec le saint Siege. Les ordres furent envoyez d'Espagne à Pescaire, de retirer les Troupes de dessus les Terres de l'Eglise, & cela fut exécuté. On donnoit esperance au Legat de la restitution de Régio & de Rubiera, & d'abandonner le Duc de Ferrare. Caraccioli estoit tous les jours en conférence avec les Députés de la République de Venise, pour conclure le Traité proposé par l'Empereur. Le Duc de Milan avoit déjà payé cinquante mille ducats, de cent mille qu'on lui demandoit pour son investiture. Le Pape accorda la dispense pour le mariage de l'Empereur avec l'Infante de Portugal: mais tandis que les deux partis travailloient à se tromper ainsi l'un l'autre, l'Empereur, dont les Alliez estoient la dupe, déliberoit dans son Conseil sur le parti qu'il avoit à prendre dans ces délicates conjonctures.

Le Traité du Duc de Milan avec la France, le Pape & les Venitiens, le rendoit coupable de félonie, & mettoit l'Empereur en droit de confisquer ce Duché & de s'en saisir. C'estoit à quoi il avoit visé de tout temps, pour asservir l'Italie, qui n'oseroit plus branler désormais, bridée d'un costé par le Royaume de Naples, & de l'autre par le Milanez. Mais tan-

1525.

Mesures de ce
Prince pour le
faire échouer.

Guicciard.
lib. 16.

Ce dessein est
découvert à
l'Empereur
par celui mé-
me qui devoit
le faire réus-
sir.

1525.

dis que la France seroit liguée avec l'Italie, il ne pouvoit gueres esperer d'en venir à bout. On y verroit aussitost arriver une Armée Françoisë, & il se feroit de grandes diversions dans les Pais-Bas, avec d'autant plus de danger, que le Roy d'Angleterre s'estoit réuni avec la France. Il n'y avoit donc qu'un moyen de parvenir à ce but, qui estoit de s'assurer du Roy de France, en traitant avec lui, à condition que ce Prince lui abandonneroit les Italiens. Madame d'Alençon lui proposoit elle-même cette condition; & la Regente, pour le convaincre de la sincerité avec laquelle elle prétendoit l'observer, lui avoit fait confidence du Traité du Marquis de Pescaire avec le Pape, les Venitiens & le Duc de Milan, ne sçachant pas que le Marquis l'eust déjà appris à l'Empereur. Mais d'ailleurs ce Prince vouloit absolument avoir le Duché de Bourgogne pour une partie de la rançon du Roy, parce que ce Duché le mettoit au cœur de la France, & lui ouvroit un chemin libre jusqu'à Paris, si les François osoient jamais s'opposer à ses vastes desseins.

Memoires de
Brantome,
Tom. 1.

Divers senti-
mens de ses
Ministres sur
les moyens de
l'exécution.
Guicciard.
Lib. 16.

Ses Ministres n'estoient pas sur cela de même avis. Les uns vouloient qu'on traitast avec les Italiens, & qu'on leur accordast l'unique chose qu'ils souhaitoient pour leur sûreté, sçavoir que François Sforce demeurast en pleine & libre possession du Milanez. Ils prétendoient que dès que l'Empereur feroit connoître qu'il estoit instruit de leur conspiration, qu'il pardonnoit avec generosité au Duc de Milan, bien qu'il fust en pouvoir de le punir, & que pour leur ôter toute défiance, il retireroit ses Troupes du Milanez, ils abandonneroient sans hesiter le Roy de France; & que ce Prince n'ayant plus cette ressource, seroit contraint de ceder la Bourgogne, & d'en passer par tout ce

que l'Empereur voudroit.

D'autres soustenoient qu'il falloit commencer par s'emparer du Milanez, ayant une si belle occasion de le faire avec justice : occasion, qui ne se retrouveroit peut-estre jamais avec une pareille circonstance; que le Duché de Milan, par sa grandeur, ses richesses, sa situation, estoit d'une toute autre importance pour l'Empereur, que la Bourgogne; que la conspiration estant découverte sans que les Conjurez le sçussent, le Marquis de Pescaire ayant autant de Troupes qu'il en avoit, pourroit se rendre maître de tout le Milanez, avant que celles de la Ligue pussent se mettre en campagne; que ce coup mettroit les Conféderez dans l'impuissance de se prevaloir des liaisons qu'ils pourroient avoir avec la France, pour peu qu'on eust soin de tenir le Milanez pourvu d'hommes & de munitions; qu'au contraire, si on le manquoit, le Roy ne seroit pas plutôt hors de prison, qu'ils se réuniroient avec lui, & qu'à la premiere occasion la guerre se rallumeroit plus vivement que jamais de ce costé-là; qu'on ne tenoit pas encore la Bourgogne; que le Roy de France ne la livreroit tout au plus qu'après sa délivrance; qu'il ne seroit pas assez imprudent de le faire avant cela, de peur qu'après l'avoir livrée, on ne lui fust quelque chicane pour le retenir encore lui-même; qu'il faudroit se contenter d'ostages pour sûreté de sa parole; que quels que fussent les ostages, il estoit fort douteux s'il voudroit les racheter au prix d'une Province, qui ouvroit son Royaume jusqu'à sa Capitale; qu'au contraire n'ayant plus rien dans le Milanez, & ne voyant plus gueres d'apparence à le reconquerir, son Royaume estant épuisé d'hommes & d'argent, il se résoudroit sans beaucoup de peine à ne plus inquieter l'Empereur de ce costé-

1525.

1525.

là : qu'en un mot, en ne suivant pas cette voye, on estoit en danger de n'avoir ni le Milanez, ni la Bourgogne; qu'il falloit prendre toutes ses sûretés pour ne pas manquer cette Province; mais qu'il falloit toujours par avance profiter de l'occasion qui se presentoit de s'emparer du Duché de Milan; traiter avec le Roy, & ne pas se laisser amuser par les Italiens.

Il consent à
traiter avec le
Roy.
Guicciard.
liv. 16.

Le Viceroy appuya fortement cet avis contre le Chancelier Gatinara, qui avoit ouvert l'autre. Le Comte de Nassau & les Ministres Flamans, qui, ainsi que le bruit en courut, avoient esté gagnés par l'argent de France, sollicitèrent fort l'Empereur de ne pas différer de conclure avec le Roy, pourvu qu'il consentist à lui ceder la Bourgogne, ancien domaine de leurs Princes, dont ils souhaitoient fort la réünion avec les Païs-Bas. Il s'y détermina, & ne laissa pas de prendre en même-temps des mesures, pour se rendre maistre du Milanez.

Jean-Baptiste Castalde, par qui le Marquis de Pescaire avoit informé l'Empereur de la Conjuración d'Italie, lui fut renvoyé pour lui dire, qu'il estoit temps de faire connoître aux Liguez que la Cour Imperiale estoit instruite de leurs complots. Il lui ordonna de commencer par faire arrêter, s'il estoit possible, le Chancelier Moroné, qui estoit tout le Conseil du Duc de Milan; & il s'en rapporta à sa prudence touchant les moyens qu'il falloit prendre pour la réduction du Milanez.

Le Marquis avoit usé tous ses artifices pour suspendre l'exécution du dessein formé par les Conspirateurs contre les Espagnols du Milanez, qui devoient estre tous égorgés en même-temps par les Habitans des Villes, où il avoit promis de les disperser, & de les mettre en si petit nombre dans

chacune, qu'ils n'auroient pû résister nulle part. On devoit sur tout ne pas manquer Antoine de Lève, comme le seul homme capable de faire de la peine, s'il échappoit, & de ménager quelque ressource à l'Empereur.

La dangereuse maladie, où le Duc de Milan tomba en ce temps-là, fournit à Pescaire un nouveau prétexte de délai; & il n'estoit pas encore hors de danger, lors que l'ordre arriva de se saisir de Moroné, & de s'emparer du Milanez. Le Marquis reçut cet ordre à Novare où il estoit lui-même fort malade, & il écrivit aussi-tôt à Moroné une Lettre, par laquelle il le prioit de le venir voir, afin de prendre ensemble les dernières mesures pour la liberté du Milanez & de l'Italie.

Le Chancelier malgré les soupçons qu'il avoit conçus de la conduite du Marquis, après avoir balancé quelque temps, se détermina, contre l'avis de ses amis, à l'aller trouver; & il parut fort surprenant, qu'un homme aussi fin & aussi expérimenté que lui, s'exposast de la sorte; d'autant plus que lui-même avoit dit plusieurs fois à François Guichardin, qui rapporte tout ce détail dans son Histoire, qu'il ne connoissoit point en Italie d'homme plus méchant & plus fourbe, que le Marquis de Pescaire. Mais il y a des momens où les hommes les plus prudents s'aveuglent, & tombent dans des fautes que les moins avisés éviteroient.

Il arriva à Novare, & vint trouver Pescaire dans la chambre où il estoit au lit malade, & où il avoit fait cacher Antoine de Lève derrière la tapisserie. Ils parlèrent fort au long de l'affaire dont il s'agissoit, des moyens de se défaire des Espagnols, & en particulier d'Antoine de Lève, du jour qu'on prendroit pour l'exécution, & de ceux qu'on pourroit y employer.

Bbbb. ij

1525.

Guicciard.
liv. 16.

Il fait arrêter
le Chancelier
de Milan.

1525.

Après qu'ils furent convenus de la pluspart des choses, le Chancelier se retira, & fut fort surpris, lorsqu'Antoine de Léve vint lui dire au bas de l'escalier, qu'il avoit ordre de l'Empereur de l'arrester prisonnier. Il n'y avoit pas moyen d'échaper; & dès le même jour il fut conduit avec une grosse escorte au Chasteau de Pavie. Pescaire tout malade qu'il estoit, s'y fit transporter, & l'interrogea avec toutes les formalitez de la Justice. Comme son Juge estoit lui-même témoin de ce qui s'estoit passé, il avoua tout, & on reçut ses dépositions par écrit.

La prison du Chancelier répandit la consternation dans Rome & dans Venise; & le Duc de Milan vit bien qu'il estoit perdu sans ressource. En effet Pescaire qui estoit maistre de Lodi & de Pavie, par les fortes Garnisons qu'il y avoit, lui envoya demander, pour la sûreté des Troupes de l'Empereur, les Chasteaux de Trezzo, de Lecco, & de Pisighitoné, qui estoient les clefs du Milanez du costé des Venitiens sur la riviere d'Adda, & le Duc n'osa les lui refuser. Dès que Pescaire s'en fut rendu maistre, il pria le Duc de lui permettre d'entrer dans Milan pour conférer avec lui. L'entrée de Milan lui fut encore permise: mais le Duc faisant difficulté de le venir trouver dans la Ville, il reçut de sa part, une nouvelle sommation, de lui livrer le Chasteau de Crémone, Angelo Riccio son Secrétaire, & Politiano Secrétaire de Moroné. Le Duc répondit, que ses Troupes estoient au Chasteau de Crémone par l'ordre de l'Empereur, de qui il avoit esté toujours très-fidèle Vassal; qu'elles n'en sortiroient point, avant que d'avoir un ordre immédiatement de ce Prince, & qu'il demandoit un sauf-conduit pour lui envoyer un homme de sa part; qu'il ne pouvoit se défaire

de son Secrétaire, dont les conseils lui estoient plus nécessaires que jamais; & que pour celui du Chancelier, il vouloit le garder, pour justifier par son témoignage, que si Moroné avoit fait quelque chose contre le service de Sa Majesté Imperiale, c'estoit à son insçu.

Pescaire, sur cette réponse, obligea les Habitans de Milan de prêter serment de fidélité à l'Empereur, & fit faire des lignes autour des Chasteaux de Milan & de Crémone, qu'il bloqua de fort près.

Cet incident rompit entièrement la negociation que Caraccioli avoit entamée à Venise, touchant l'accommodement de cette Republique avec l'Empereur, & mit en repos l'Evêque de Bayeux, que la Regente avoit envoyé à Venise pour le traverser. Il ne se fit néanmoins aucunes hostilités ni de part, ni d'autre; parce que les Venitiens n'estoient pas encore en estat de commencer la guerre, & que le Marquis n'avoit point d'autre ordre ni d'autre but que d'assurer le Milanez à l'Empereur: outre qu'il estoit toujours malade, & avec danger.

Sa maladie faisoit grand plaisir aux Venitiens & au Pape. L'Hyver où l'on estoit alors les rassuroit encore contre les entreprises que les Imperiaux eussent pû faire sur leurs Etats; & leur pis aller estoit de s'accommoder avec l'Empereur, en lui abandonnant le Milanez, dans l'esperance que l'avenir leur fourniroit peut-être quelque heureuse conjoncture, pour délivrer l'Italie de la servitude où elle alloit tomber.

Cependant le Cardinal Salviati traitoit toujours à Madrid avec les Ministres de l'Empereur pour l'accommodement du saint Siege avec ce Prince, & il se fit un projet de Traité, par lequel l'Empereur consentoit à faire restituer Régio & Rubiera au saint

1525.

*Cette Ville
preste serment
à l'Empereur*

*Projet de
Traité entre
ce Monarque
& le Pape.*

1525.

Siege : article que le Pape avoit principalement à cœur, & qu'on lui accordoit dans la vûe de l'empêcher de conclure la Ligue qui se projettoit entre le saint Siege, la Republique de Venise & la France; & par un autre article il estoit dit, qu'au cas que François Sforce, qui estoit toujours fort malade, vinst à mourir, le Duc de Bourbon seroit substitué en sa place au Duché de Milan.

Le Commandeur Errera apporta ce Traité en Italie, & l'envoya au Duc de Sesse Ambassadeur de l'Empereur à Rome, pour le montrer au Pape, & le lui faire ratifier. Le Pape l'ayant lû, representa à l'Ambassadeur, qu'il n'y estoit fait aucune mention du pardon de François Sforce pour le crime de felonnie qu'on lui imputoit; que si ce Prince revenoit en santé, l'Empereur en vertu de ce Traité ne pourroit estre empêché de lui faire son procès, & que cependant la paix & la liberté d'Italie ne pouvoient avoir d'autre fondement, que la confirmation de ce Duc dans la possession du Milanez.

L'Ambassadeur répondit, que l'article, où il estoit parlé du Duc, supposoit assez clairement, que l'Empereur avoit intention de lui faire grace; mais qu'il seroit aisé d'y ajouster un plus grand éclaircissement; qu'il renvoyeroit le Traité à l'Empereur; que dans deux mois il en auroit réponse; qu'il s'engageoit à l'avoir telle que Sa Sainteté la souhaitoit, pourvû qu'elle-même lui donnast assurance de ne point entrer dans la Ligue, de laquelle il sçavoit bien qu'elle traitoit avec les Venitiens & avec la France. Le Pape y consentit, contre l'avis de plusieurs, qui voyoient bien que l'Empereur n'avoit point d'autre but que de suspendre la conclusion de la Ligue, & nulle envie de se désaisir du Milanez.

Sur ces entrefaites, le Duc de Mi-

lan recouvra sa santé, & le Marquis de Pescaire mourut de sa maladie, au mois de Decembre, non sans soupçon de poison. Ce soupçon pouvoit également tomber sur les Espagnols, qui n'estoient pas tout-à-fait persuadez, qu'il n'eust pas d'abord entré serieusement dans la conspiration, & sur les Venitiens ou sur les Romains, à qui le chagrin de sa fourberie avoit esté capable d'inspirer une telle vengeance. Il n'estoit encore âgé que de trente-six ans, & s'estoit déjà acquis la réputation d'un des plus grands Capitaines de l'Europe.

La nouvelle de cette mort ayant esté portée à Madrid, l'Empereur fit partir sans délai le Duc de Bourbon, pour aller prendre le commandement de son Armée en Italie, & contre l'avis de son Chancelier & du Viceroy de Naples, il persista dans la resolution de l'investir du Duché de Milan. Le Duc à cette condition dégagea l'Empereur de la promesse qu'il lui avoit faite, de lui faire épouser la Reine de Portugal sa sœur, & se rendit promptement à Barcelonne, pour y faire haster l'armement des Galeres qui le devoient transporter.

Le départ du Duc de Bourbon, dont les interets estoient à couvert par le present que l'Empereur lui faisoit du Duché de Milan, facilita la conclusion du Traité pour la délivrance du Roy, dans lequel jusqu'alors la Cour d'Espagne avoit procedé avec beaucoup de lenteur & très-peu de droiture.

La Duchesse d'Alençon avoit tenté en vain toutes sortes de voyes, pour obliger l'Empereur à se relâcher sur les propositions exorbitantes qu'il faisoit, & à se contenter des renonciations du Roy à ses droits sur le Milanez & sur le Royaume de Naples, à l'hommage des Comtez de Flandre & d'Artois, & d'une grande somme

Bbbb iij

1525.

Memoires de
Brancome,
Tom. I.Guicciard,
liv. 16.Difficultez de
conclure celui
qu'on négocioit
pour la liberté
du Roy.

3529.

Mémoires du
Bellai, liv. 3.

d'argent qu'on lui offroit, avec promesse que la France ne se mêleroit en aucune maniere des affaires d'Italie, & même qu'elle aideroit l'Empereur à y faire valoir ses prétentions. Cette Princesse voyant qu'elle travailloit inutilement, convint avec le Roy, qu'elle retourneroit en France; & pour convaincre la Cour d'Espagne, que ce Prince estoit en resolution de passer le reste de ses jours dans sa prison, plutôt que de rien faire de trop préjudiciable à son Etat, il donna à la Duchesse un acte signé de sa main, par lequel il remettoit le Gouvernement du Royaume entre les mains de François Dauphin son fils aîné, & lui permettoit de se faire couronner Roy de France.

Elle partit en effet, laissant seulement en Espagne l'Archevêque d'Ambrun & le Président de Selve, deux des Plenipotentiaires: car Chabot de Brion & Montmorenci eurent ordre de la suivre, pour assister Monsieur le Dauphin de leurs conseils.

Cette démarche eut son effet: le Conseil d'Espagne parut se radoucir; & sur l'esperance qu'il donna de moderer ses prétentions, Chabot & Montmorenci demeurèrent par ordre du Roy. Mais pour faire voir que la retraite de la Duchesse d'Alençon n'estoit pas une feinte, elle partit.

Ce départ déplut beaucoup à l'Empereur, toujours inquiet sur les affaires d'Italie, dont il appréhenda que la Regente ne troublât le succès; & quelques jours après il envoya ordre sur les confins d'Espagne d'arrêter la Princesse, le jour que le terme du sauf-conduit qu'il lui avoit donné pour venir en Espagne, & qu'il n'avoit pas voulu prolonger, seroit expiré. Il prévoyoit bien qu'elle ne pourroit pas estre encore en France avant ce temps-là, & qu'ainsi il seroit en droit de

la faire prendre sur ses Terres. Cette conduite estoit peu honneste à l'égard d'une Dame & d'une sœur du Roy; mais Charles V. ne se piqua jamais de politesse au préjudice de ses intérêts.

La Princesse fut avertie à temps du dessein de l'Empereur; & en approchant de la Frontiere, elle fit en un jour le chemin qu'elle avoit résolu de ne faire qu'en quatre. Elle dépêcha en même-temps un Courier à Clermont de Lodève, Lieutenant du Roy dans Narbonne, pour l'avertir de s'avancer jusqu'à Salses avec une nombreuse escorte. Elle s'y rendit, & lui aussi, le dernier jour du sauf-conduit; & ceux qui avoient commandement de se saisir de sa personne, la voyant si bien accompagnée, n'osèrent entreprendre de le faire.

Soit que l'Empereur eust voulu faire arrester cette Princesse, pour la mettre aussi à rançon; soit que son intention eust seulement esté de l'empêcher de sortir d'Espagne avant la conclusion du Traité, il eut le blâme de cette malhonnesteté sans en tirer l'avantage qu'il prétendoit, & en même-temps le chagrin d'apprendre que Henri Roy de Navarre s'estoit évadé de la prison où l'on le tenoit depuis la Bataille de Pavie. Ce fut par l'adresse de Jean de Gassion, qui alla de Bearn jusqu'à Pavie, pour rendre ce signalé service au Roy son Maître. Gassion avoit traité avec les Ministres de Charles V. pour trente & un mille écus de rançon. Mais sur quelques chicanes qu'on lui fit, il employa une partie de cette somme à gagner les Gardes, & enleva le Prince.

Cette fuite fit faire reflexion à Charles V. que les Prisonniers les mieux gardez peuvent échaper, & qu'un Roy en cet estat a bien des Serviteurs occupez à imaginer des inventions pour l'en tirer. Tout cela contribua encore

1525.

Mémoires du
Bellai, liv. 3.
Préface de la
Vie du Maré-
chal de Gas-
sion. Geneve-
logie de la
Maison de
Gassion.L'Empereur se
relâche & de-
vient plus sa-
cile.

1525.

beaucoup à le déterminer à conclure son Traité avec le Roy, pour n'estre pas plus long-temps exposé au danger de perdre entierement le fruit de sa victoire.

1526.

Protestation
du Roy Fran-
çois I. &c.

Le Roy s'estoit fait enfin la violence de consentir à la cession de la Bourgogne, & il paroist par un Acte que ce Prince fit avant la signature du Traité, que ce qui l'empêchoit de le signer tel que le Conseil d'Espagne l'avoit dressé, c'estoit qu'il ne vouloit point absolument que l'Empereur prist possession de cette Province avant sa délivrance. Le Chancelier Gatinara s'opiniastroit là-dessus, soustenant que cette condition estoit essentielle, & prédisant que si cela ne se faisoit ainsi, le Roy pour ce seul article, dès qu'il seroit en France, refuseroit de ratifier le Traité: mais l'Empereur, qui vouloit finir l'affaire, sçachant que le Roy estoit inébranlable sur ce point, crut assez pourvoir à un tel inconvenient, par un autre article; sçavoir, que le Roy donnast pour ostages de sa promesse ses deux fils, qui demeureroient en Espagne jusqu'à l'entiere execution du Traité. Ainsi cet obstacle estant levé, les Plenipotentiaires des deux Princes s'assemblerent pour rediger le Traité par écrit; & voici les principales choses qu'il contenoit.

Articles du
Traité de Ma-
drid du 14. de
Janvier 1526.

Que le Roy cederait à l'Empereur le Duché de Bourgogne, le Comté de Charolois, les Seigneuries de Noyers & de Chastel-Chinon, dépendantes de ce Duché; la Vicomté d'Aussone & S. Laurens, dépendant de la Franche-Comté, sans reserve de ressort, d'hommage, de service; & en toute Souveraineté: & que ces Païs lui seroient livrez dans six semaines, à compter du jour de la délivrance du Roy, & dès qu'il seroit entré en France.

Que le Roy seroit reconduit dans le dixième du mois prochain en son

Royaume du costé de Fontarabie, & que le même jour, heure & instant qu'il fortiroit des Terres de l'Empereur, les ostages dont on estoit convenu y entreroient. Il y avoit une alternative pour les ostages, au choix de Madame la Regente. Elle devoit donner Monsieur François Dauphin, & Monsieur Henri Duc d'Orleans second fils du Roy; ou bien, avec Monsieur le Dauphin, à la place du Duc d'Orleans, Messieurs de Vendôme, d'Albanie, de S. Pol, de Guise, de Lautrec, de Laval, de Rieux, de Brion, d'Aubigni, le Marquis de Salusses, Louis de Brezé, Grand Sénéchal de Normandie, & le Maréchal de Montmorenci.

Que ces ostages demeureroient en la puissance de l'Empereur jusqu'à l'entier accomplissement du Traité de la part du Roy; & que lors que Sa Majesté Imperiale les rendroit, on lui mettroit entre les mains Monsieur Charles Duc d'Angoulême, troisième fils du Roy, pour estre élevé à sa Cour, en signe de l'étroite amitié des deux Princes, & comme un moyen sûr de l'entretenir.

Qu'en cas que dans six semaines la restitution de la Bourgogne ne fust pas faite, & que la ratification du Traité ne fust pas envoyée à l'Empereur dans l'espace de quatre mois, le Roy reviendrait dans sa prison, & y demeureroit, jusqu'à ce que toutes les conditions marquées fussent accomplies.

Que le Roy renonceroit en faveur de l'Empereur à toutes ses prétentions sur le Royaume de Naples, le Duché de Milan, la Seigneurie de Gènes, le Comté d'Ast, Arras, Tournay, Mortagne, Saint Amand, Lisle, Douai, Orchies, Hédin, & pareillement à tout ressort de Souveraineté qu'il pourroit prétendre sur les Comtez de Fandre & d'Artois, & sur quelques

1526.

1526.

Domaines que ce fust, que l'Empereur possédoit actuellement.

Que l'Empereur de sa part renonceroit à tous ses droits & prétentions sur les Villes & Chastellenies de Peronne, de Mondidier, de Roye, aux Comtez de Boulogne, de Guines, de Ponthieu, aux Citez, Villes & Seigneuries assises sur la riviere de Somme, & généralement à tout ce que le Roy possédoit, & qui n'estoit point cédé par lui dans ce Traité, excepté les Comtez de Maconnois & d'Auxerrois, & la Seigneurie de Bar-sur-Seine, dont il seroit fait mention dans un autre article.

Qu'il y auroit entre les deux Princes Ligue offensive & défensive; offensive contre les Ennemis communs; défensive contre quiconque attaqueroit les Etats de l'un ou de l'autre, ou leur empêcheroit la possession de ceux dont il estoit fait mention dans ce Traité. Cet article obligeoit le Roy à donner des Troupes à l'Empereur, pour achever la conquête du Duché de Milan; & ces Troupes dont on devoit se secourir reciproquement, estoient de cinq cens Hommes d'armes & de dix mille Fantassins, avec un équipage proportionné d'artillerie.

Que le Roy épouserait Madame Eleonor Sœur de l'Empereur, Reine Doüairiere de Portugal, & que le mariage se feroit dès que le Roy auroit obtenu la dispense pour la parenté; qu'outre deux cens mille écus que l'Empereur donneroit pour la dot de la Princesse, il l'avantageroit des Comtez de Maconnois & d'Auxerrois, & de la Seigneurie de Bar-sur-Seine, pour elle & ses hoirs mâles seulement provenans dudit mariage; & cela à condition qu'elle renonceroit à tous les autres biens, auxquels elle pourroit prétendre tant du costé de la Maison d'Autriche, que de celles d'Arragon & de Castille, à moins que l'Empe-

reur & l'Archiduc Ferdinand son frere ne mourussent sans hoirs procréés de leurs corps.

Que s'il venoit un fils du mariage du Roy & de la Reine Eleonor, il auroit pour appanage le Duché d'Alençon, outre les Comtez & Seigneuries de Macon, d'Auxerre, & de Bar-sur-Seine, & que les autres enfans, s'il y en avoit, seroient avantagés à la maniere ordinaire des fils & filles de France, sauf la prérogative due à Monseigneur le Dauphin, comme fils aîné du Roy.

Que Monsieur le Dauphin épouserait Marie Infante de Portugal, fille du feu Roy Emanuel & de Madame Eleonor Reine Doüairiere future épouse du Roy de France. Cette jeune Princesse n'estoit pas encore en âge nubile, & les Portugais s'opposèrent depuis à ce mariage, ne voulant pas que les grands biens dont elle estoit heritiere, tombassent entre les mains d'un étranger.

Que le Roy feroit tout son possible, pour engager Henri d'Albret Roy de Navarre à renoncer à ses prétentions sur cet Etat, & à les céder à l'Empereur; & qu'au cas que le Roy ne pût obtenir de lui cette renonciation, il ne lui donneroit aucun secours.

Il y avoit un autre article à peu près semblable, par lequel le Roy s'obligeoit à abandonner la protection de Charles Duc de Gueldres, du Duc Ulric de Wirtemberg & de la Maison de la Mark, au cas qu'ils ne voulussent pas s'accommoder avec l'Empereur à certaines conditions très-dures.

Que quand l'Empereur seroit prest de passer en Italie, où sa presence estoit necessaire pour y établir la Paix, & où il vouloit aller se faire couronner, non-seulement le Roy lui fourniroit pour l'accompagner, des Troupes de terre, conformément à l'article de

1526.

1526.

de la Ligue défensive ; mais qu'il lui presteroit toute sa Flotte bien équipée d'artillerie , des munitions & de Matelots , aux dépens de la France , & qu'elle ne seroit montée que par des Soldats de l'Empereur , qui feroit serment de la rendre après trois mois de service.

Qu'à l'égard des Troupes de terre , que le Roy devoit donner à l'Empereur pour l'accompagner en Italie pendant six mois , il y suppléeroit pour une partie par une somme de deux cens mille écus au Soleil , dont des Marchands riches & solvables seroient caution.

Que l'Empereur , en vertu de la Ligue qu'il avoit faite les années précédentes avec le Roy d'Angleterre contre la France , s'estant engagé à lui payer par an la somme de cent trente-trois mille trois cens cinq écus au Soleil , pour le dédommager des pensions que ce Prince & sa Sœur avoient coustume de recevoir de la France , & n'ayant encore pu rien payer de cet argent , le Roy se chargeroit de l'acquitter envers le Roy d'Angleterre , & lui donneroit entière garantie à cet égard.

Que les deux Princes solliciteroient conjointement le Pape , de travailler à une Croisade contre les Infidèles & Herétiques ; & qu'ils y contribueroient de tout leur pouvoir sur Mer & sur Terre ; que s'il estoit besoin que les deux Princes y allassent en personne , le Roy y accompagneroit l'Empereur ; & que supposé qu'il fust nécessaire d'avoir une Armée de Mer , le General en seroit nommé par l'Empereur.

Que le Duc de Bourbon seroit rétabli dans tous ses biens meubles & immeubles , & dédommagé des revenus & autres pertes qu'il pourroit avoir faites depuis sa retraite de France ; qu'il pourroit gouverner ses Do-

Tome V.

maines par Lieutenans & Procureurs , en quelque lieu qu'il fît sa résidence , en percevoir tous les fruits & revenus sans empêchement ; que sa vie durant , ni le Roy , ni ses Successeurs , ni Madame la Regente ne pourroient l'inquiéter par procès , ou autrement , sur l'heritage de ses Ancestres ; & que pour les prétentions que le Duc de Bourbon avoit sur la Provence , il pourroit , quand il voudroit , les poursuivre en justice réglée.

Que ceux qui avoient suivi le Duc de Bourbon , seroient rétablis dans leurs biens , sans qu'on pût inquiéter encore leurs Successeurs pour cette cause ; qu'ils pourroient demeurer dans le Royaume , ou ailleurs , comme bon leur sembleroit , & même au service de l'Empereur ; que ceux qui estoient arrestez , comme l'Evêque d'Autun & le Sieur de Saint Vallier , seroient relâchez & absous , & qu'il en seroit ainsi de tous les autres.

Que les Prisonniers faits en guerre , & en particulier Philbert de Châlons , Prince d'Orange , seroient mis en liberté sans rançon ; que ce Prince seroit rétabli dans sa Principauté d'Orange , & satisfait sur plusieurs autres prétentions.

Que les Estats de Castille , & quelques autres du Royaume d'Espagne , ayant souffert de grands dommages de la part des François tant sur la terre que sur la mer avant la dernière guerre , dommages qu'ils faisoient monter jusqu'à trois cens mille ducats , le Roy leur feroit justice , & ordonneroit qu'ils fussent dédommages , après qu'on auroit examiné leurs griefs.

Par un autre article , le Roy estoit encore condamné envers Marguerite d'Autriche , Gouvernante des Pays-Bas , à la dédommager de la jouissance du Comté de Charolois , & des autres terres & droits dont elle

Cccc

1526.

1526.

n'avoit point perçu les revenus.

Par un autre, Germaine de Foix Reine Douairiere d'Arragon, obtenoit l'exécution d'un Arrest du Parlement de Paris contre le Roy de Navarre, touchant diverses Terres qui lui avoient esté ajugées, & dont ce Prince s'estoit emparé.

Le reste des articles estoit en faveur de divers particuliers, comme des Seigneurs de la Maison de Croy, du Comte de Nassau, des Seigneurs de Bure, du Vergi, & de quelques autres; & le tout devoit estre ratifié par le Roy dans la premiere Ville de son Royaume, où il logeroit au sortir d'Espagne.

Combien ils
estoyent avan-
tageux à l'Em-
pereur,

Tel estoit le celebre Traité de Madrid, du Dimanche quatorzième de Janvier de l'an 1526, où l'Empereur ne manqua aucun des avantages qu'il pouvoit prendre sur son Prisonnier, & crut avoir employé tous les moyens de tenir la France dans l'abaissement, & en estat de n'oser jamais s'opposer aux projets ambitieux qu'il avoit formez de se rendre le Maistre & l'Arbitre de tous les Princes de l'Europe. Mais plus de moderation lui auroit fait honneur, & lui eust peut-estre facilité le chemin pour arriver au but où il prétendoit. Il s'en trouva fort éloigné dans le temps qu'il croyoit en estre fort proche; & pour avoir voulu trop avoir, il n'eut rien de ce qu'il souhaitoit le plus.

En effet, le Roy voyant qu'on ne gardoit avec lui aucun ménagement, avoit pris son parti, de concert avec les principaux Seigneurs François, & les autres qui composoient son Conseil à Madrid, de tout promettre à l'Empereur pour sortir de ses mains; & quand il en seroit une fois tiré, de ne lui tenir de tout ce qu'il lui auroit promis, que ce qu'il ne pourroit lui

refuser. Le scrupule de manquer à sa parole l'avoit fait balancer longtemps: mais la rigueur dont on usoit à son égard, le danger de passer le reste de ses jours en prison, mille malheurs dont son Estat estoit menacé, lui parurent devoir mettre son honneur à couvert. Pour ce qui est de la conscience, il sçavoit bien que les Docteurs Espagnols n'auroient pas décidé le cas en sa faveur; mais il estoit bien convaincu qu'en France on lui en donneroit l'absolution, supposé qu'il en eust besoin.

Il voulut toutefois garder certaines formalitez, afin de ne rien omettre de tout ce qui pourroit justifier sa conduite. C'est pourquoi le President de Selve lui estant venu dire, que dans deux ou trois heures on viendrait de la part de l'Empereur lui faire signer le Traité, il fit sa protestation juridiquement en presence de témoins & de Notaires, de la violence qu'on lui faisoit, de nullité de tous pactes, conventions, transactions, renonciations, quittances, dérogations & sermens, qu'on pourroit lui faire faire contre son honneur & le bien de son Estat; ajoutant au reste, qu'après qu'il seroit delivré, il estoit résolu de faire à l'égard de l'Empereur tout ce qu'un Roy fait prisonnier de bonne guerre, peut & doit raisonnablement faire envers celui qui l'a pris.

Ceci estant fait en presence de gens fidelles, & de qui il avoit exigé le serment pour le secret, il signa le Traité dès qu'on le lui presenta, & ordonna aux Notaires devant qui il avoit fait sa protestation, de tenir Registre * des principales choses qui se passeroient par rapport à lui, jusqu'à son arrivée en France, esperant trouver dans la conduite de l'Empereur, de quoi prouver que

1526.

Protestation
du Roy avant
que d'y sous-
crire.

Acte de pro-
testation fai-
te par le Roy
François I.

Il signe le
Traité.

* Cette espèce de Registre, ou de Journal, est à la fin de l'acte de protestation.

1526.

ce Prince avoit le premier violé le Traité, en ne le mettant pas en liberté après la signature : & effectivement il fut toujours gardé à vûë, & aussi étroitement qu'il l'avoit esté auparavant, non-seulement jusqu'à son départ de Madrid, mais encore durant tout le voyage, depuis là jusqu'en France. L'Empereur l'obligea même à lui accorder une pension de vingt mille livres pour le Duc de Bourbon; lui proposa de nouveau, mais inutilement, de donner à ce Prince rebelle, la Souveraineté des Terres qu'il tenoit en France, & lui fit d'autres pareilles demandes fort desagréables.

Il fiança la Reine Douairière de Portugal.

On le retint encore plus d'un mois à Madrid après la signature du Traité; & le lendemain d'un long accès de fièvre qu'il avoit eu, & qui l'obligeoit à garder le lit, le Viceroy de Naples entra dans sa chambre en bottes & en habit de campagne, & lui dit, qu'il venoit de la part de l'Empereur, pour lui fiancer Madame Eleonor Reine Douairière de Portugal, dont il estoit le Procureur à cet effet. Le Roy y consentit, fort choqué de ces manieres malhonnêtes & mystérieuses, trouvant fort ridicule que cette Princesse étant auprès d'Illescas, à quatre ou cinq lieues de Madrid, on la lui fist fiancer par Procureur.

Le dix-septième de Février, l'Empereur le mena voir sa future épouse, & le remit entre les mains d'Alarcon pour le reconduire au Chasteau de Madrid, quelque repugnance qu'il eust témoignée à cet Officier de retourner dans cette desagréable demeure. Enfin il partit le vingt & unième du même mois.

Il est mis en liberté & conduit sur la frontière.

Antoine de Vera Hist. de Charles V.

L'Empereur le conduisit un peu au-delà de Madrid; & en s'entretenant avec lui, il le conjura de lui dire franchement, s'il estoit en resolution d'exécuter tout ce qu'il avoit promis;

1526.

& lui jura plusieurs fois, foi de Gentilhomme, qu'en quelque disposition qu'il fust là-dessus, il lui donneroit la liberté. Le Roy répondit, qu'il vouloit estre toujours son ami & son frere, & accomplir ce qui avoit esté arresté. L'un parloit sans doute aussi peu sincèrement que l'autre. L'Empereur ajouta, qu'il le croyoit sur sa parole; mais que s'il faisoit le contraire, il publieroit par tout qu'il n'en auroit pas usé en homme d'honneur. Sur cela, ils se séparèrent avec de grands témoignages d'une amitié reciproque, très-peu sinceres de part & d'autre; & Alarcon & le Viceroy de Naples, avec une forte garde de Cavalerie & d'Infanterie, furent chargez de conduire le Roy à la Frontière par le chemin de Fontarabie.

Aussi-tôt après la signature du Traité, le Maréchal de Montmorenci estoit parti en poste, pour en aller porter la nouvelle à la Regente, afin qu'elle-même accompagnée de quelques Troupes, s'avançast jusqu'à Bayonne au devant du Roy, & y amenast les ostages, pour en faire l'échange avec la personne de Sa Majesté.

Comme par le Traité on laissoit la liberté à la Regente, ou de donner ses deux fils aînez; ou seulement Monsieur le Dauphin, avec les douze Seigneurs que j'ai nommez, on délibéra sur cette alternative.

Dans la nécessité indispensable de faire passer Monsieur le Dauphin en Espagne, il lui estoit bien rude d'y laisser aussi aller Henri son second fils, Duc d'Orleans: mais d'ailleurs elle pénétoit la finesse de la politique de l'Empereur, qui dans le nombre des douze Seigneurs avoit renfermé tout ce qu'il y avoit de plus grands Hommes en France, soit pour le Conseil, soit pour la conduite des Armées, afin de mettre le Roy hors d'estat de recommencer la guerre. Cette raison la

Cccc ij

1526.

Les deux Princes de France y sont menez pour ostages du Traité. Belcarius. lib. 18.

fit consentir, par l'avis du Roy même, à donner pour second ostage Monsieur le Duc d'Orleans.

Lautrec le dix-huitième jour de Mars mena les deux Princes sur le bord de la rivière d'Andaye, qui sépare les deux Royaumes. Il avoit une escorte de cinquante chevaux, & le Viceroy de Naples conduisant le Roy avec un pareil nombre de Cavaliers parut à l'autre bord. Il y avoit une barque à l'ancre au milieu de la rivière, où il n'y avoit personne: c'estoit-là que l'échange se devoit faire. Le Roy accompagné du Viceroy de Naples, d'Alarcon, & de huit hommes armez, s'en approcha dans un bateau. Lautrec avec les deux Princes, & pareil nombre de gens armez, y vint de l'autre costé.

Comment l'échange en fut fait avec le Roy.

Les deux bateaux s'estant accrochez à la barque où le Roy entra avec le Viceroy, les seize hommes armez y entrèrent aussi, Alarcon & Lautrec demeurant chacun dans leur bateau. Aussi-tost Lautrec prit Monsieur le Dauphin, qui n'avoit que huit ans, & le mit entre les mains du Viceroy, & celui-ci en celles d'Alarcon, qui estoit demeuré dans son bateau. On livra de même le Duc d'Orleans; & aussi-tost le Roy n'ayant ni la permission ni le loisir de marquer sa tendresse à ses deux enfans, futa sans tarder dans le bateau de Lautrec & gagna le rivage, où il trouva un cheval Turc fort vif, sur lequel il gagna S. Jean de Luz au galop. Après s'y estre un peu reposé, il alla à Bayonne, & y fut reçu par la Regente & par toute la Cour, avec une joye qui ne peut s'exprimer.

La première chose qu'il y fit, fut d'écrire au Roy d'Angleterre, pour lui marquer l'obligation qu'il lui avoit, d'avoir beaucoup contribué à sa délivrance. Il l'assura que dans la suite il ne se gouverneroit à l'égard de l'Empereur que par ses conseils, & qu'il

n'auroit jamais d'ami plus fidelle & plus dévoué que lui.

1526.

Memoires du Bellai, liv. 3.

A peine le Roy estoit-il arrivé à Bayonne, qu'un Envoyé du Viceroy de Naples y entra; & ayant obtenu audience, somma ce Prince au nom de l'Empereur, de lui délivrer la ratification du Traité de Madrid. Le Roy lui dit que ce Traité ne concernoit pas sa seule personne, mais encore tout son Etat, & en particulier ses Sujets du Duché de Bourgogne; que par cette raison il ne pouvoit le ratifier, avant que d'avoir assemblé les Etats de son Royaume, & principalement ceux de ce Duché; qu'il le feroit incessamment, & que dès qu'il leur auroit communiqué une si importante affaire, il feroit réponse à l'Empereur. Le Viceroy comprit bien où ce délai tendoit. Il dépêcha un Courier à son Maistre pour lui en donner avis, & reprit la route de Madrid avec les deux petits Princes.

Le Roy alla de Bayonne à Mont-de-Marsan, & puis à Bourdeaux, où Anne de Pisseleu, depuis Comtesse de Penthievre, & enfin Duchesse d'Etampes, entra fort avant en ses bonnes graces. Il protesta souvent qu'il n'estoit charmé que de son esprit: mais la Cour & le Royaume qui connoissoient trop le foible de ce Prince, porterent de la faveur de cette Dame, un jugement moins avantageux.

De Bourdeaux il vint à Cognac lieu de sa naissance, où il pensa trouver la mort à la poursuite d'un cerf, par la chute de son cheval, dont il fut dangereusement blessé. Ce fut là qu'il recompensa les Seigneurs qui avoient prodigué leur vie pour lui à la bataille de Pavie, en les honorant des Charges de ceux qui y avoient péri.

Le Maréchal de Montmorenci eut celle de Grand Maistre, possédée par le Batard de Savoye, & de plus le

Le Roy arrive à Cognac & récompense tous les Seigneurs de sa suite. Annales de France.

1526.

Gouvernement de Languedoc, dont il n'estoit d'abord que Lieutenant sous Monsieur le Dauphin, à qui le Roy l'avoit donné, après la retraite du Duc de Bourbon. Philippe Chabot de Brion succeda à Bonnivet dans la dignité d'Amiral, & au Seigneur de la Trimouille dans le Gouvernement de la Bourgogne. Le Bâton de Maréchal fut donné à Theodore Trivulce & à Fleuranges, pour remplacer Chabannes & de Foix. Le Comte de S. Pol eut le Gouvernement de Dauphiné, autre dépouille de Bonnivet. Jacques Galliot, Grand-Maître de l'Artillerie, fut fait Grand Ecuier à la place de Galéas de S. Séverin. Loüis de Brezé, Grand Sénéchal de Normandie, fut pourvû du Gouvernement de cette même Province, vacant par la mort du Duc d'Alençon. Les Compagnies d'hommes d'armes, dont plusieurs avoient perdu leurs Capitaines, furent distribuées à divers autres Seigneurs; & Pompey qui avoit tiré le Roy des mains des Soldats à la bataille de Pavie, & à qui ce Prince avoit déjà accordé sa grace pour un si grand service, eut part dans cette distribution.

*Il est pressé
d'accomplir le
Traité de Ma-
drid.*

Cependant toute l'Europe estoit en attente sur le parti que prendroit le Roy touchant le Traité de Madrid. L'Empereur informé de la réponse ambiguë qu'il avoit faite à l'Envoyé du Viceroy sur l'article de la Bourgogne, ordonna à ce Seigneur de retourner sur ses pas avec le Capitaine Alarcon & le Duc de Trajete, & d'aller lui-même à la Cour de France presser l'entière exécution du Traité. Le Pape y avoit aussi dépêché Paul Vittori, Gentilhomme Florentin; & comme celui-ci mourut en chemin, Chiappino de Mantoue lui fut substitué; les Venitiens y envoyerent pareillement André Rosso Secrétaire de la Seigneurie. Le prétexte de leur Am-

1526.

basade estoit de faire au Roy leurs complimens sur sa délivrance, & de l'exhorter à contribuer de tout son possible à la Paix de l'Europe Chrétienne, pour s'opposer aux progrès des Turcs & des Heretiques: mais leurs instructions secretes estoient de tâcher de découvrir ses veritables intentions touchant l'observation du Traité de Madrid, & s'il estoit en disposition d'entrer en Ligue avec les Princes au-delà des Alpes contre l'Empereur, pour la liberté de l'Italie & la défense du Duc de Milan: car le Pape s'estoit enfin déterminé à s'opposer aux vastes desseins de l'Empereur, sur la réponse que le Commandeur Erréra lui avoit rapportée de sa part, au sujet des difficultez que Sa Sainteté avoit faites de signer le Traité qu'on lui avoit proposé, à cause que dans le projet qu'on lui en avoit envoyé, il n'estoit point fait mention du pardon du Duc de Milan.

*Guicciard,
lib. 16. 17.*

Cette réponse estoit que François Sforce seroit compris dans l'accommodement, au cas qu'il ne fust pas convaincu du crime de felonie dont on l'accusoit: mais que supposé qu'il le fust, Sa Majesté Imperiale donneroit au Duc de Bourbon l'investiture du Duché de Milan. L'Empereur confirmoit en même temps l'article de la restitution de Régio & de Rubiera au S. Siege; mais à de certaines conditions favorables au Duc de Ferrare, qui ne pouvoient agréer au Pape, qu'il ne satisfaisoit pas non plus sur l'article des Salines, ni sur celui des Benefices du Royaume de Naples.

Le Duc de Sesse & le Commandeur Erréra lui présentant cette réponse de l'Empereur, lui déclarerent qu'ils n'avoient pas pouvoir d'y rien changer, & qu'on s'en tiendroit là. Ce fut sur cette déclaration que le Pape & les Venitiens, qui regardoient la

Cccc iij

1526.

confirmation de François Sforce dans la possession du Duché de Milan, comme le fondement de la liberté d'Italie, conclurent à se liguier contre l'Empereur, supposé que le Roy de France se résolut à s'unir avec eux. L'incertitude où ils estoient s'il le feroit, fit que le Pape demanda du temps à l'Ambassadeur de l'Empereur, pour deliberer sur ce qu'il avoit à faire, attendant avec impatience des nouvelles de son Envoyé à la Cour de France, & du Protonotaire Gambara, qu'il avoit dépêché en Angleterre pour le même sujet, & sous le même prétexte d'engager Henri VIII. à procurer de tout son pouvoir la Paix à l'Europe.

*Il fait une
Ligue avec le
Pape contre
l'Empereur.*

Les Envoyez du Pape & de Venise ayant fondé le gué, trouverent le Roy & la Regente très-disposés à les écouter sur l'article de la Ligue. Rien en effet ne pouvoit estre plus avantageux pour le Royaume : car la seule crainte de cette Ligue pouvoit obliger l'Empereur à se relâcher sur l'article de la Bourgogne ; & s'il s'y opiniâtroit, il y avoit beaucoup d'apparence que faute d'argent il succomberoit, & seroit contraint avec le temps de s'accommoder avec la France. Ce qui pouvoit embarasser le Pape & les Venitiens, & ce qui les embarassoit effectivement, estoit la crainte que le Roy ne les abandonnât, si l'Empereur pouvoit se résoudre à ne plus insister sur la restitution de la Bourgogne : mais le peril pressoit ; & ils n'en trouvoient pas moins dans la Paix telle que l'Empereur la proposoit au Pape, que dans une guerre ouverte ; c'est-à-dire que la servitude leur paroïssoit autant inévitable par cette Paix, que par le mauvais succès de la guerre.

Ainsi les Envoyez des deux Puissances conclurent le vingt deuxième de Mai la Ligue avec le Roy. Elle

fut appelée la sainte Ligue, parce que le Pape estoit à la teste ; en voici les principaux Articles.

Que cette Ligue entre le Pape, les Venitiens, & le Duc de Milan ne seroit que pour la sûreté & la liberté de l'Italie.

*Traité de la
sainte Ligue
faite à Co-
gnac le 22.
Mai,*

1526.

Que l'Empereur, l'Archiduc Ferdinand, & le Roy d'Angleterre pourroient y entrer, s'ils le jugeoient à propos, & que le Roy d'Angleterre y seroit reçu non-seulement comme contractant, mais encore, s'il l'agréoit, comme Protecteur de la Confédération ; que l'Empereur n'y seroit admis, qu'à quatre conditions. La première, de rendre les deux fils de France, qu'on lui avoit donnez en ostages, & de se contenter d'une somme d'argent convenable pour leur rançon ; la seconde, de laisser le Duc de Milan en possession paisible de son Etat, aussi bien que les autres Princes d'Italie : la troisième, de ne venir en Italie pour se faire couronner, qu'avec une suite telle que le Pape, le Duc de Milan, & la Seigneurie de Venise croiroient convenir à la sûreté du Païs, & à la dignité de Sa Majesté Imperiale : la quatrième, de payer au Roy d'Angleterre les sommes qu'il lui devoit par divers Traitez précédens.

Que les Conféderez leveroient à communs frais une Armée de trente mille hommes de pied, de deux mille cinq cens hommes d'armes, & de trois mille hommes de Cavalerie Legere, avec une artillerie proportionnée. Dans cet article estoit marqué ce que chacun devoit fournir pour son contingent ; & dans un autre, le nombre des Vaisseaux & Galeres que chacun devoit équiper ; & ces Armées devoient toujours demeurer completes, jusqu'à ce que les perturbateurs du repos d'Italie en fussent chassés, ou mis en estat de ne la plus troubler.

1526.

Que le Roy feroit diversion contre ceux-ci sur les frontieres de ses Etats, par Mer & par Terre avec ses Armées.

Que les Confédérez leveroient incessamment des Troupes chez les Suisses, & que le Roy les aideroit à cette levée, par le credit qu'il avoit chez les Cantons.

Que les Confédérez envoyeroient incessamment leurs Ambassadeurs à l'Empereur, pour obtenir de lui la délivrance des deux Princes de France.

Que le Roy n'inquieteroit jamais le Duc de Milan pour son Etat; mais que le Duc, en dédommagement des droits ou prétentions de la France sur ce Duché, conviendrait d'une somme, qui ne seroit pas au-dessous de cinquante mille écus d'or payables par lui tous les ans au Roy: & de plus qu'il se chargeroit de l'entretien de son frere Maximilien, auquel depuis plusieurs années le Roy faisoit une grosse pension en France.

Que le Duc épouserait une Princesse du Sang de France au choix du Pape; & que le Roy interposerait son autorité auprès des Cantons Suisses, pour les engager à la défense du Duché de Milan, aux mêmes conditions qu'ils estoient obligés de le défendre, lors que Sa Majesté le possédoit, & que pour cela elle les déchargeroit des obligations qu'ils avoient contractées avec elle à cet égard.

Que le Comté d'Asst seroit restitué au Roy, comme un domaine qui avoit appartenu depuis un très-long-temps à ses Ancestres, ou que du moins le Gouvernement en seroit donné à son fils le Duc d'Orleans, & à quiconque il choisiroit pour y commander, jusqu'à ce que ce Prince fust en âge de le gouverner lui-même.

Que la Souveraineté & le titre de

* C'est le Cardinal de Volley.

1526.

Seigneur de Gènes seroient restituez au Roy, en y conservant pour Doge le Seigneur Antonio Adorne, s'il prenoit le parti des Confédérez, & qu'on en regleroit le Gouvernement d'une maniere propre à conserver la sûreté de l'Italie.

Que si l'Empereur refusoit d'accorder la liberté aux deux fils de France, la possession du Milanez au Duc de Milan, & le reste de ce qui est contenu dans le second article, & que les armes des Confédérez chassassent ses Troupes du Duché de Milan, en sorte que la guerre parust finie à cet égard, on iroit au Royaume de Naples, pour l'attaquer; & qu'en cas que l'on s'en rendist maistre, il demeureroit à la disposition du Pape: mais à cette condition, que celui qui en seroit mis en possession & ses successeurs, seroient obligés de payer tous les ans au Roy Très-Chrétien, à cause des prétentions qu'il y avoit, une somme d'argent, qui ne seroit pas moindre que soixante & quinze mille écus d'or au Soleil; que si cela ne se faisoit pas, ce Prince rentreroit dans tous ses droits.

Que la Famille des Medicis seroit maintenüe à Florence avec tous ses droits & prérogatives par les Confédérez; & que pareillement la Republique de Florence ne feroit rien contre les interets de la sainte Ligue.

Que le Roy d'Angleterre, défenseur de la Foy, qui avoit exhorté les Confédérez à faire leur Confédération, en seroit le Protecteur, & en seroit regardé comme un des membres, & qu'en récompense & par reconnoissance, on lui donneroit pour lui, pour son fils, & leurs successeurs, un domaine au Royaume de Naples avec le titre de Duché, ou de Principauté, du revenu de trente mille ducats, & au Cardinal Archevêque d'Yorc*,

1526.

à qui la République Chrétienne avoit beaucoup d'obligation, un autre domaine de dix mille ducats de revenu pour lui & pour ses successeurs.

Ce furent là les principaux articles du Traité de Cognac, qui fut fait dans le temps que le Viceroy de Naples estoit à la Cour de France, & à son insçu, n'ayant eu tout au plus que quelque soupçon en general, qu'il se passoit quelque chose contre les intérêts de son Maître, à cause de la présence des Envoyez de Pape & de Venise, & des fréquentes audiences qu'ils avoient des Ministres.

*Remontrances
des Etats de
Bourgogne sur
la cession de
cette Provin-
ce.*

La chose demeura secreta jusqu'au mois de Juin, que les Députés des Etats de Bourgogne arriverent à Cognac, pour faire au Roy leurs remontrances contre l'article du Traité de Madrid, qui les regardoit.

Il leur donna audience en présence de tous les Princes, de tous les Prélats, & de tous les grands Seigneurs, qui estoient en grand nombre à la Cour. Le Viceroy, le Duc de Trajete, Alarcon, & Don Hugues de Moncade, qui estoit arrivé depuis peu, pour voir l'estat des choses, avant que d'aller vers le Pape où l'Empereur l'envoyoit, y assisterent. Les Députés représenterent au Roy, que sa qualité de Souverain non-seulement n'avoit pû lui donner le pouvoir de faire une alienation aussi considerable de son domaine, qu'étoit celle du Duché de Bourgogne; mais même qu'elle lui imposoit une obligation contraire, & que la chose étoit contre les sermens faits à son Sacre. Ils ajoûterent plusieurs autres raisons, pour appuyer leur remontrance, & conclurent en disant que si le Roy persistoit à vouloir les mettre sous une domination étrangere, ils en appelleroient aux Etats generaux du Royaume, à qui il appartenait de juger de leur droit à cet égard.

*Annales de
France.*

1526.

Le Roy les ayant écoulez, prit la parole, & après les avoir remerciez de l'attachement qu'ils faisoient paroître pour sa personne & pour sa Couronne, il les pria assez foiblement d'avoir égard aux engagements qu'il avoit pris avec l'Empereur, & à l'obligation d'honneur qu'un Prince avoit de tenir ses promesses. Ils repartirent, que sauf le respect qu'ils devoient à Sa Majesté, ils ne lui obéiroient point en un point où il ne pouvoit leur commander, & où l'Etat étoit si fort intéressé; que s'il les abandonnoit aux ennemis de la France, ils tâcheroient de se défendre eux-mêmes, & qu'ils périroient plutôt tous, que de passer sous une autre domination que la sienne.

Le Viceroy qui voyoit bien qu'on le joüoit, dit en adressant la parole au Roy, que supposé le refus des Bourguignons, Sa Majesté n'avoit plus qu'un parti à prendre, pour ne pas manquer à sa parole Royale, c'étoit de retourner à sa prison d'Espagne; puisqu'il n'en estoit sorti, que sous une condition qu'il ne pouvoit pas observer, & que c'étoit ainsi qu'en avoit usé le Roy Jean, qui retourna en Angleterre, pour réparer de moindres contraventions, que ses Sujets avoient faites au Traité conclu avec le Roy Edoüard III. A quoi le Roy repliqua, qu'il y avoit eu trop de difference entre le traitement qu'on lui avoit fait à Madrid, & celui que fit Edoüard au Roy Jean; qu'Edoüard avoit traité son prisonnier en Roy, & que lui on l'avoit traité en Espagne d'une maniere à peine supportable à un simple Gentilhomme; qu'il avoit plusieurs fois protesté en présence des Ministres de l'Empereur, contre l'injustice des demandes qu'on lui faisoit; qu'au reste, pour marquer la disposition où il estoit de satisfaire l'Empereur, selon son possible

1526.

ble, il lui offroit pour le rachat des deux Princes ses enfans, deux millions d'or, au lieu du Duché de Bourgogne.

*Publication
de la Ligue
contre l'Em-
pereur.
Memoires du
Bellai, liv. 3.*

Les Espagnols se retirèrent sans rien dire davantage, & furent fort surpris, lorsque quelques jours après on publia en leur présence la Ligue faite entre le Pape, le Roy de France, le Roy d'Angleterre, les Venitiens, les Suisses & les Florentins, pour rendre la liberté à l'Italie, en chasser les Etrangers, & remettre François Sforce en possession du Duché de Milan. Après avoir esté Spectateurs de cette désagréable scene, ils prirent congé du Roy; & le Prince d'Orange qui s'estoit déjà avancé sur les frontieres de Bourgogne, dont l'Empereur lui avoit donné le gouvernement, se retira en Franche-Comté.

Dès lors Michel Antoine, Marquis de Salusses, fut nommé General des Troupes, que le Roy devoit fournir à la Ligue, & qui consistoient en quatre cens hommes d'armes, dix mille Suisses, & quelque Infanterie Françoisse, dont la levée estoit déjà commencée.

*Etat des
affaires de
Milan.*

Tandis que tout cela se passoit, les affaires du Duc de Milan alloient toujours de mal en pis.

*Siege du Châ-
teau par l'ar-
mée Imperia-
le.*

Le Marquis de Pescaire estant mort, le Commandement de l'Armée Imperiale avoit esté confié au Marquis du Guast, ou del-Vasto son parent, & à Antoine de Léve. Comme ils estoient maîtres de la Ville de Milan, ils continuoient le siege du Chasteau, que Pescaire avoit commencé. Le Duc de Milan, qui y estoit demeuré enfermé, sans l'avoir suffisamment fourni de munitions, n'avoit plus que très-peu de vivres. A la verité les Imperiaux, qui n'estoient point payez, & qui rançonnoient les Habitans de Milan, estoient tous les jours exposez à les voir soule-

Tome V.

ver contre eux; mais les Generaux toujours sur leurs gardes, mettoient ordre à tout. Ils avoient déjà reprimé deux séditions avec succès; & le peuple accablé & sans chef, ne pouvoit plus rien faire, que gémir, sans oser rien entreprendre. Le Duc de Milan n'en pouvant plus, faisoit sans cesse passer de ses gens à Rome & à Venise, pour avertir le Pape & la Seigneurie, de son extrémité, & que s'il n'estoit au plustost secouru, il seroit obligé de se rendre.

Comme on n'avoit pas encore nouvelle de la conclusion de la Ligue, le Pape & les Venitiens connoissant de quelle importance il estoit que l'Empereur ne se rendist pas maistre du Chasteau de Milan, estoient fort embarrassez. La résolution qu'ils prirent, fut de préparer toujours le secours, & de le tenir prest à marcher, dès qu'ils auroient sçu la dernière resolution du Roy de France. Les Venitiens firent avancer le Duc d'Urbain General de leurs Troupes, jusques sur la riviere d'Adda avec six mille Fantassins & quelques Compagnies de Gendarmes. Le Pape donna aussi ordre à Guy Rangoné de conduire un pareil nombre de Fantassins vers Plaisance. On fit sous main quelques levées de Suisses, qui marchèrent sans les bannieres de la Nation, comme c'estoit leur coûtume, lorsqu'ils n'estoient pas levez par l'autorité des Cantons. Le Duc d'Urbain surprit Lodi; & dans cet intervalle se fit la publication de la Ligue, nonobstant les nouveaux efforts de Moncade auprès du Pape, dont il n'eut point d'autre réponse, sinon qu'il estoit trop engagé, pour pouvoir désormais reculer. Comme le Marquis de Salusses avoit déjà passé le Pas de Suze avec une partie des Troupes Françoises, les Conféderez esperoient pouvoir estre à temps pour le secours de Milan; mais

D d d d

1526.

*Guicciard. l. 3.
Capella, &c.*

*Memoires du
Bellai, l. 3.*

1526.

les Suisses qui devoient joindre le Marquis, & qui venoient par les Grisons, ayant fait leur marche fort lentement, & le Duc d'Urbain n'ayant osé tenter le secours sans eux, ni depuis même avec eux, parce qu'ils n'estoient que cinq mille, au lieu de dix qu'on avoit promis, le Duc de Milan fut contraint de capituler, & de rendre le Chasteau le vingt-quatrième de Juillet, au Duc de Bourbon. Ce Prince ne faisoit que d'arriver d'Espagne, d'où faute de Vaisseaux, il n'estoit parti que plusieurs mois après être sorti de Madrid.

Le Duc de Milan, par la capitulation, devoit se retirer à Come, où les Imperiaux avoient consenti qu'il demeurast, en attendant qu'il pût se disculper auprès de l'Empereur: mais ayant appris en chemin qu'il couroit risque d'être enlevé, il se retira à Lodi.

Le Duc de Bourbon ayant signalé son arrivée par un coup aussi important que celui-là pour l'Empereur, s'appliqua à gagner les Bourgeois de Milan. Il leur témoigna le chagrin qu'il avoit des mauvais traitemens qu'on leur avoit faits, les assura que dans la suite il tiendrait les Soldats dans l'ordre, & sçut si bien les caresser, que nonobstant l'épuisement de leurs bourses, il en tira encore trente mille écus, dont il avoit grand besoin pour payer ses Troupes.

La prise du Chasteau de Milan, où le Duc de Bourbon mit pour Gouverneur le Sieur de Tensane, vieux Gentilhomme du Bourbonnois, étonna beaucoup les Confédérés, & sur tout le Pape, à qui il arriva encore un autre malheur le lendemain de cette prise; ce fut qu'un Corps d'Armée avec lequel il faisoit assiéger Sienna, pour en chasser le parti Imperial, s'estoit mis de lui-même en déroute par une teneur panique, &

avoit perdu tous ses bagages & dix-sept piéces d'artillerie. Il avoit encore un autre sujet d'inquietude du côté des Colonnes, depuis long-temps Imperialistes, qui faisoient des levées de Troupes aux environs de Rome; & commettoient de grands desordres jusques dans Rome même, secondez par les Gibelins; car ces malheureuses factions de Gibelins & de Guelphes duroient encore depuis tant de siècles, & conservoient les mêmes animosités l'une contre l'autre.

Outre cela les secours promis par la France avançaient beaucoup plus lentement, qu'il n'auroit souhaité; parce que les Suisses avoient disputé long-temps sur les levées des Troupes que le Roy leur demandoit, & vouloient, avant que de les promettre, qu'il leur payât les arrerages des pensions qu'on leur devoit. Le Marquis de Salusses avoit aussi refusé durant plusieurs jours de passer au-delà du Piémont, avant que les Confédérés lui eussent fourni une partie de la paye de ses Troupes, selon le Traité de Cognac, & il n'avoit amené au Camp des Confédérés que quatre mille Fantassins, quatre cens Hommes d'armes, & deux cens Chevaux Legers, avec lesquels il avoit en chemin faisant, fait lever le siège de Valence, que Fabrice Maramaus battoit. Le Pape eust encore voulu que suivant le Traité, on eust fait diversion du côté des Pays-Bas & des Pyrénées; mais le Roy n'avoit pas jugé à propos de le faire, jusqu'à ce qu'il eust reçu réponse de l'Empereur, sur la proposition qu'il lui avoit faite des deux millions d'or au lieu du Duché de Bourgogne; & c'estoit le Roy d'Angleterre qui l'avoit prié d'user de ce ménagement, en conséquence d'un Traité particulier fait à Hamptoncourt le huitième d'Aoust par lequel les deux Rois se promettoient

1526.

Mémoires du
Bellai l. 3.Guicciard.
lib. 17.Recueil de
Traitez, par
Leonard.
tom. 2.

mutuellement de n'agir que de concert.

1526.

Cette lenteur du Roy faisoit croire au Pape, qu'il avoit plus d'envie de prolonger la guerre que de la finir, pour s'épargner la dépense, & obliger l'Empereur en le fatiguant, à recevoir la rançon qu'il lui offroit pour ses deux fils.

Guicciard.
lib. 17.

Les choses sembloient prendre un meilleur train sur la Mer. Pierre Navarre avec la Flotte de France estoit entré dans la Méditerranée, s'estoit rendu maître de Savone, & conjointement avec les Flottes du Pape & des Venitiens, ruinoit tout le commerce de Gènes; & on ne douta point, que si on avoit agi contre cette Ville du côté de la terre avec autant de vigueur, elle n'eust abandonné le parti de l'Empereur, pour se remettre sous l'obéissance du Roy. André Doria, qui avoit passé au service du Pape, s'estoit emparé de Portohercolé & de Talamone, de la dépendance de Siennese; & Jean Paul fils de Rentio Cerez, avoit surpris Orbitelle.

Le Roy en-
voye un se-
cours de Suis-
ses à l'Armée
des Confédé-
rez.

Les Suisses enfin après bien des difficultés accorderent au Roy ce qu'il leur demandoit, & treize mille Soldats de cette Nation se rendirent au Camp des Confédérez. Ce renfort vint fort à propos pour le succès d'une entreprise qu'ils avoient faite, & où sans cela il estoient en grand danger d'échouer. C'estoit le siege de la Ville de Cremone, dont le Chateau tenoit encore pour le Duc de Milan. Malatesta Baglioné qui assiegeoit cette Ville-là depuis plusieurs jours, y perdoit beaucoup de monde, & y avançoit peu; mais dès que l'armée des Confédérez eut esté fortifiée par l'arrivée des Suisses, le Duc d'Urbain se chargea lui-même du siege de Cremone; & enfin après des assauts redoublez, obligea la Garnison Impériale à capituler & à se rendre. Le sen-

timent commun fut que le siege de cette Place, toute importante qu'elle estoit, empêcha la prise de Milan, où les Troupes de l'Empereur, toujours dans la même disette d'argent, estoient extrêmement affoiblies par les maladies qui s'y mirent; & on prétendoit qu'elles n'eussent pas esté en estat de résister, si les Confédérez eussent réuni toutes leurs forces pour les attaquer.

1526.

Quoiqu'il en soit, l'Empereur informé de la nécessité qu'il y avoit de pourvoir à ses affaires d'Italie, & profitant du loisir que lui en donnoit la negligence, ou le peu de concert des Alliez, fit mettre sa Flotte en estat pour le transport de six mille Fantassins, partie Lansquenets, partie Espagnols naturels, fit tenir quelque argent pour le payement des Troupes, & sollicita puissamment l'Archiduc son frere d'envoyer un renfort d'Allemands en Italie. Le Duc de Bourbon de son côté traita avec les Grisons, pour en avoir deux mille Fantassins sous le Capitaine Tégane; mais les Confédérez en ayant eu avis, rompirent ses mesures par de l'argent comptant, qui faisoit beaucoup plus sur l'esprit de cette Nation, que les promesses. Ils prirent à leur solde les deux mille Grisons; & ceux-ci s'obligèrent à empêcher le passage des Lansquenets, que l'Archiduc envoyoit d'Allemagne, à condition que le Duc de Milan les exempteroit des impôts que leurs bateaux payoient sur le Lac de Come, & qu'on ne les inquieteroit point sur l'article du Chateau de Chiavenne, qu'ils avoient pris & rasé quelque temps auparavant.

Mesures de
l'Empereur
pour s'y op-
poser.Guicciard.
l. 17.

L'Empereur, en attendant que le secours qu'il préparoit à son Armée fust en estat, suppléoit par ses intrigues, dont une éclata dans ce temps-là d'une estrange maniere, & pensa perdre le Pape.

Intrigues de
ce Monarque
contre le Pape.

D d d d ij

1526.

J'ai déjà dit que les Colonnes avoient commencé à susciter des troubles aux environs de Rome, & dans Rome même : mais comme le Pape, qui meditoit de faire faire une irruption dans le Royaume de Naples par une partie des Troupes des Confédérez, estoit bien-aïse d'avoir la paix chez-lui, il s'estoit rendu facile à accorder la grace au Cardinal Colonne & aux Seigneurs de cette Maison, qui avoient trempé dans la revolte. Il ne fut pas même fâché que Don Hugues de Moncade, qui nonobstant la guerre, estoit demeuré à Rome, chargé des affaires de l'Empereur par la mort du Duc de Sessa, se mêlast de cet accommodement, s'imaginant qu'il le faisoit, pour lui faire sa Cour, & dans la vûë de le rendre plus favorable à l'Empereur son Maître : mais ce Ministre Espagnol en avoit de toutes différentes.

Le Pape donc consentit que Vespasien Colonne, dont la probité ne lui estoit point suspecte, vint à Rome pour ce sujet. Il se fit un Traité par lequel les Colonnes & leurs Partisans promettoient de sortir d'Anagnie, & de quelques Châteaux voisins dont ils s'estoient emparez ; & les Troupes qu'ils avoient levées devoient se retirer de toutes les Terres de l'Eglise, mais avec permission d'aller servir l'Empereur au Royaume de Naples. A ces conditions le Pape pardonnoit le passé à ces Seigneurs, leur promettoit de les laisser jouir paisiblement de leurs biens, & de ne pas permettre aux Ursins de les attaquer, ni de leur faire aucune insulte.

Les Colonnes ayant executé les principaux articles du Traité, le Pape ne se défioit plus de rien, s'assurant principalement sur la parole de Vespasien Colonne, qui toutefois estoit convenu avec ses parens, & avec Moncade, de le surprendre, lors qu'il y

penferoit le moins.

Un mois après l'accommodement signé, deux mille hommes venus par divers chemins, parurent tout à coup vers Anagnie, comme pour insulter cette Place, sous la conduite de Cesar Filletino grand Partisan des Colonnes. Mais ce Capitaine tournant tout d'un coup vers Rome, & ses Troupes grossissant en chemin, il y arriva la nuit du dix-neuvième de Septembre avec huit cens chevaux & trois mille hommes de pied, & se rendit maître de trois portes.

Les Conjurez entrèrent par celle de S. Jean de Latran ; où se trouverent Ascagne Colonne, Hugues de Moncade, Vespasien Colonne, qui avoit fait le Traité avec le Pape, & enfin le Cardinal Pompée Colonne, qui plus furieux que tous les autres, en vouloit à la vie même du Pape, & selon que le bruit en courut, ne prétendoit rien moins que de monter par ce crime sur le Trône de saint Pierre, en contraignant les Cardinaux de l'y élever.

Tout ce que put faire le Pape dans cette surprise, fut de se sauver au Chateau S. Ange, abandonnant son Palais au pillage. Au bout de trois heures que dura ce tumulte, on en vint à un pourparler. Moncade ayant obtenu pour sûreté de sa personne les Cardinaux Cibo & Rodolfe, l'un neveu & l'autre cousin du Pape, entra dans le Chateau S. Ange ; & se servant de la consternation où il trouva Clement, il lui parla en Maître & en vainqueur, & l'obligea à signer une trêve avec l'Empereur pour quatre mois, où les Confédérez entreroient, s'ils le vouloient, dans l'espace de deux mois. Par cette trêve, non-seulement la guerre devoit estre suspendue dans l'Etat Ecclesiastique & dans le Royaume de Naples ; mais encore dans les Etats de Milan, de Gènes, de Floren-

1526.

Il engage les Colonnes à lui faire insulte.

Il l'oblige à signer une Trêve avec lui.

1526.

ce, de Sienne, de Ferrare. Le Pape estoit obligé de faire repasser le Pô aux Troupes qu'il avoit aux environs de Milan, de faire rentrer ses Galeres dans ses Ports, de pardonner aux Colonnes & à tous leurs Partisans, & de donner des ostages pour sûreté de sa parole. A ces conditions les Colonnes promirent de retirer leurs Soldats de l'Etat Ecclesiastique, & de les envoyer au plustost au Royaume de Naples.

Cette insulte fut faite au Pape, un peu après qu'il eut reçu les tristes nouvelles des progrès de Soliman en Hongrie, où le jeune Roy Louis avoit esté défait & tué dans une sanglante Bataille avec la pluspart de la Noblesse du Royaume. Il avoit refusé la Paix que ce Conquerant lui offroit, & c'estoit par le conseil du Pape & des Vénitiens, qui plus attentifs à leurs interets qu'à ceux de ce Prince, appréhendoient que les forces des Turcs destinées contre lui, ne tombassent sur l'Italie.

Les affaires de la Ligue en sont déconcertées.

Ce qui causa le plus de chagrin au Pape, c'est que par cette Trêve, les affaires de la Ligue furent entierement déconcertées: car ne pouvant se dispenser de faire repasser le Pô à ses Troupes, qui se retirèrent à Plaisance le septième d'Octobre, un projet qu'on avoit fait sur Gênes, & le dessein qui avoit esté pris de serrer Milan de fort près avec deux Corps d'Armée, ne purent estre executez.

Memoires du Bellai, liv. 3.

Quelque temps après, le Comte de Lannoy ayant évité la rencontre de la Flotte des Conféderez, aborda au Royaume de Naples avec la sienne, où il y avoit six mille Soldats: & Georges Fronsberg, pour délivrer Gaspard son fils, qui estoit en danger dans Milan, & marquer son zele à l'Empereur, ayant levé à ses propres dépens quatorze mille Lansquenets, partit d'Allemagne, & arriva dans le

Trentin avec ce Corps d'Armée, auquel l'Archiduc Ferdinand joignit quelque Cavalerie, & un train d'artillerie.

La nouvelle de ce renfort qui approchoit, mit le Pape en d'étranges inquietudes, & lui fit prendre la resolution (au moins en fit-il le semblant) d'aller en personne trouver les Princes qui estoient en guerre, pour les engager à la Paix, & de commencer par l'Empereur, & de lui représenter l'estat où la Hongrie estoit réduite, l'intérest qu'il avoit, pour la sûreté de ses propres Etats, à arrester les progrès du Turc, & à s'accorder avec la France. Mais ni les Cardinaux, ni le Roy de France, ni le Roy d'Angleterre ne purent approuver ce dessein, & lui firent comprendre le danger où il s'exposoit, en quittant Rome en de telles conjonctures, & en se livrant entre les mains de l'Empereur. Le Roy refusa même à Paul d'Arezzo, Camérier & Envoyé du Pape, la permission de passer de France en Espagne, n'esperant rien de bon pour ses interets, de cette négociation. Il lui dit, que supposé qu'on eût à traiter de Paix, il estoit plus convenable, que ce fût par la médiation du Roy d'Angleterre, qui s'estoit déclaré le Protecteur de la Ligue. Il ajoûta des plaintes sur l'inconstance du Pape, sur les dures conditions qu'il mettoit à la permission qu'on lui demandoit de lever une Décime sur le Clergé de France, & sur le refus qu'il lui faisoit de donner le Chapeau de Cardinal au Chancelier du Prat, sur quoi son Ambassadeur avoit fait déjà en vain plusieurs fois de fortes instances.

Le Pape n'insista pas davantage sur l'execution d'un dessein, qu'apparemment il n'avoit proposé, qu'afin d'engager le Roy à faire de plus grands efforts pour l'Italie; il y gagna

1526.

Guicciard. Lib. 17.

La Trêve est rompue par le Pape, qui se venge de l'attentat des Colonnes.

1526.

vingt-cinq mille écus, que le Roy d'Angleterre lui envoya, & reprit la résolution d'agir par les armes plus vivement qu'il n'avoit fait jusqu'alors. En effet, pour se vanger de l'attentat des Colonnes, il rompit la Trêve qu'il avoit faite avec eux, apportant pour raison, qu'on l'avoit extorquée par une extrême violence, & que des Vassaux comme ils estoient à son égard, n'avoient pas eu droit de forcer leur Souverain à capituler avec eux.

Il commença par déclarer Pompée Colonne déchû de sa dignité de Cardinal; & faisant en même temps marcher le General Vitelli avec les Troupes qu'il avoit gardées à Rome pour la sûreté de sa personne, il prit diverses Places du Domaine des Colonnes, & en fit raser les murailles. Quelques jours après Rance Cérés étant arrivé avec des Troupes, accompagné du Comte de Vaudemont, frere du Duc de Lorraine, le Pape forma un Corps de huit à dix mille hommes, qu'il envoya sur les frontieres du Royaume de Naples, & mit à leur teste le Comte de Vaudemont, qui étant de la Maison d'Anjou, toujours aimée au Royaume de Naples, pourroit ranimer les restes de la faction Angevine de ce Royaume: car en Italie, l'amour des partis sembloit passer par succession, des ancestres aux descendans; & comme les Guelphes & les Gibelins subsistoient toujours par cette raison, de même le parti favorable à la Maison d'Anjou n'avoit jamais pû estre entierement détruit, malgré les efforts des Princes de celles d'Arragon & d'Autriche: mais le peu de succès d'une negociation que le Pape avoit commencé avec le Duc de Ferrare, qui après avoir long-temps balancé, se declara à la fin pour l'Empereur, la marche des Allemans de Fronsberg, qui es-

toient partis du Trentin pour entrer plus avant dans l'Italie, & un mouvement que le Duc de Bourbon fit du costé des Terres de l'Eglise, suspendirent la diversion qu'on prétendoit faire dans la Royaume de Naples.

Le Duc de Bourbon se trouvoit toujours dans l'embarras ordinaire à tous les Generaux de l'Armée Imperiale, de manquer d'argent pour la subsistance de ses Troupes. Il avoit esté contraint, nonobstant ses promesses, & contre son génie naturellement doux & modéré d'en venir à la violence, pour obliger les habitans de Milan à y fournir: mais lassé de ces extorsions, & des desordres des Soldats dans cette Ville, qu'il ne pouvoit empêcher, les vivres d'ailleurs ne lui venant qu'avec beaucoup de peines & de dangers, à cause que les Conféderez estoient maîtres de Lodi & de Cremone, il resolut de sortir de Milan avec la meilleure partie de ses Troupes, & de les mener vivre sur les terres du Pape.

Il manda au General Fronsberg, qui avoit tenu long-temps le Duc d'Urbain dans l'incertitude de la route qu'il vouloit prendre, de le venir joindre dans le Plaisantin; & après avoir confié la garde de Milan & des environs à Antoine de Léve, il marcha à grandes journées, à dessein de surprendre Plaisance. Mais le Marquis de Salusses s'en étant douté, le prévint, & se trouva à son arrivée campé sous le canon de la Place.

D'autre part le Duc d'Urbain côtoyait Fronsberg, qui s'estoit déjà avancé jusqu'à Castiglione de Stiveré dans le Mantouan. Fronsberg avoit ses quatorze mille Lansquenets & de la Cavalerie Allemande, & le Duc d'Urbain n'avoit que neuf mille hommes de pied, six cens Gendarmes, & quelque Cavalerie Legere. Son dessein

1526.

*Marche des
Troupes Im-
periales.*

*Memoires du
Bellai, liv. 5.*

1526.

n'estoit pas de combattre l'Armée Allemande, mais seulement de la fatiguer & de la resserrer. C'est pourquoi voyant les Allemans prendre le chemin de Borgoforté, il entra dans le Seraglio, cet endroit si fameux dans nos dernières Campagnes d'Italie, entre le Pô, le Mincio, la Fossa Maestra, & Mantouë.

Fronsberg ne fit pas long séjour à Borgoforté; & quoique les deux Armées fussent toutes proches l'une de l'autre, il ne s'y passa rien de considerable, sinon que Jean de Medicis ayant voulu enlever un quartier des Allemans, y fut blessé à mort d'un coup de fauconneau. Ce fut une grande perte pour les Confédérez, car ce Seigneur estoit un des plus braves Capitaines d'Italie, & des plus entendus dans la guerre. Les Troupes qui estoient à lui, pour marquer leur douleur de sa mort, porterent long-temps des Etendarts noirs, ce qui leur fit donner le nom de Bandes noires.

Fronsberg ayant decampé de Borgoforté, alla passer le Pô au Pont d'Ostiglia le vingt-huitième de Novembre, sans estre suivi par le Duc d'Urbain, qui retourna à Mantouë, pour attendre les ordres de la Seigneurie de Venise, n'ayant point encore celui de passer le Pô.

Cela fit que les Allemans marcherent alors avec plus de liberté, & qu'ayant reçu quelque argent & quelque artillerie de campagne du Duc de Ferrare, ils passerent la Secchia en s'approchant du Milanez, & répandirent la terreur non-seulement jusques dans Boulogne, mais encore jusques dans la Toscane.

Tous ces differens Corps d'Armée ne faisoient rien autre chose, que de vivre aux dépens du Pays & de le ruiner; & ce fut alors qu'on vit pour la première fois en Italie les tristes effets du Lutheranisme dont

Fronsberg & ses Allemans suivoient les Dogmes. Ils n'épargnerent ni les Images des Saints, ni les Eglises, ni rien de ce que les Catholiques ont regardé de tout temps comme ce qu'il y a de plus sacré dans la Religion. Vers ce même temps-là, c'est-à-dire sur la fin de Decembre, le Duc de Bourbon, obligé de faire argent de tout pour soudoyer ses Soldats, donna la vie & la liberté au Chancelier Moroné au prix de vingt mille ducats; & ce vieux Magistrat, qui sçavoit mettre à profit son esprit, aussi-bien que son argent, gagna si bien ce Prince, que de son prisonnier qu'il estoit, il devint bien-tôt tout son conseil.

Nonobstant l'opiniastreté des troupes des deux partis à tenir la campagne au plus fort de l'hyver, on négocioit dans toutes le Cours: le Roy, pour maintenir la Ligue; & l'Empereur, pour la rompre, & en détacher le Pape & les Venitiens. Ceux-ci plus en estat de résister, & envisageant toujours leur but principal, qui estoit leur sûreté & la liberté d'Italie, ne pouvoient estre ébranlez. Le Roy mettoit toute son application à retenir l'Angleterre dans ses interets, & n'en donnoit pas assez à la guerre d'Italie, toujours fort occupé de ses plaisirs, ou bien, ainsi que les autres Confédérez le soupçonnoient, ne pensant qu'à lasser l'Empereur par la longueur de la guerre, pour l'amener avec le temps à un Traité plus raisonnable que celui de Madrid, & voulant épargner ses finances.

C'estoit auprès du Pape, que l'Empereur faisoit de plus grands efforts; parce qu'il estoit le plus foible des Confédérez, que ses Estats estoient les plus exposez; qu'il paroissoit ennuyé de la guerre, & qu'il faisoit connoître son irresolution par les Lettres qu'il écrivoit d'un style tantôt

1526.

Guicciardi
Tarcagnotta,
Jovio Justini-
niano, du
Bellai, &c.

Le Chancelier
de Milan est
relâché.
Guicciardi,
lib. 17.

1526.

ferme, tantôt tremblant & soumis. Le Roy & les Venitiens tâchoient par toutes sortes de moyens de le raffermir; mais son inconstance les empêchoit d'agir aussi efficacement qu'ils eussent pû faire, dans la crainte qu'il ne s'accommodât avec le Viceroy, qui avoit toujours des Agens à Rome, & qu'après qu'ils auroient dépensé beaucoup d'argent, & exposé leurs Troupes, il ne les abandonnât. C'est par cette raison que le Duc d'Urbain, General de la Republique, differoit de faire passer le Pô à son Armée, comme le Pape l'en sollicitoit continuellement, pour couvrir Boulogne & la Toscane contre le Duc de Bourbon & le General Fronsberg, qui avoient, faute de cela, plus de liberté d'étendre leurs quartiers, & de faire subsister leur Armée.

L'arrivée de Rabodange & de Guillaume de Langei de la part du Roy de France, & de Roucel Envoyé du Roy d'Angleterre avec quelques sommes d'argent, ranima le Pape, & lui fit reprendre le dessein de la diversion dans le Royaume de Naples, dont il avoit suspendu l'exécution.

Rance Cerés avec Vitelli & les autres Generaux du Pape firent des courses jusqu'aux portes de Naples, & firent lever le siege de Frusolone que le Viceroy assiegeoit. Le Comte de Vaudemont avec les Galeres de l'Eglise & celles des Venitiens, s'estoit saisi de Salerne, de Surrento; & Rance Cerés, de la Ville d'Aquila, & de plusieurs autres Places: de sorte que le Viceroy si vivement attaqué, sépara son Armée, pour la mettre dans les Villes, envoya Moncade à Naples, & se jeta dans Gayette. Mais la Flotte de France qu'on attendoit avec de nouveaux secours ne paroissant point, & les Troupes n'estant point payées, on ne put faire de plus grands progres, ni profiter des bonnes disposi-

tions qui commençoient à paroître dans l'esprit des Peuples en faveur du Comte de Vaudemont.

Cela fut cause que le Pape, qui d'ailleurs apprenoit que le Duc de Bourbon avançoit toujours vers la Toscane, retomba dans ses inquietudes ordinaires. Le Viceroy ne laissa pas passer cette occasion de le solliciter de nouveau à l'accommodement, & il y presta l'oreille d'autant plus volontiers, qu'il crut que ce Ministre agissoit de très bonne foi. Il fut confirmé dans cette opinion par une Lettre du Duc de Bourbon qu'il intercepta, où ce Prince conseilloit au Viceroy, que s'il ne pouvoit faire rien de mieux, il conclut son accommodement avec le S. Siege; parce qu'il ne pouvoit plus estre le maistre de ses Troupes.

César Fieramosca Napolitain, Agent du Viceroy, trouvant le Pape disposé de la sorte, n'eut pas beaucoup de peine à obtenir de lui ce qu'il souhaitoit. On convint d'une Trêve de huit mois, & les principaux articles du Traité furent: Que le Pape fourniroit soixante mille écus d'or pour la solde des Troupes Imperiales; que toutes les Places qui avoient esté prises sur le S. Siege, sur l'Empereur, sur les Colonnes, seroient rendues à leurs anciens maistres; que le Cardinal Colonne seroit restabli dans sa dignité, & absous des Censures publiées contre lui; que le Roy de France & les Venitiens, s'ils le vouloient, seroient compris dans la Trêve; que s'ils l'acceptoient, les Allemands sortiroient d'Italie; que s'ils ne l'acceptoient pas, l'Empereur feroit seulement retirer ses Troupes de dessus les Terres du Pape & des Florentins; que le Viceroy viendrait à Rome, & qu'il feroit en sorte que le Duc de Bourbon ne poursuivist pas sa marche vers la Toscane, & qu'il menast

1526.

Le Pape donne les mains à un nouvel accommodement avec l'Empereur.

1516.

menast son Armée ailleurs.

Dès que ce Traité eut esté conclu, les Places furent reciproquement évacuées, la Flotte du Pape fut rappelée, celle de Venise fut obligée de se retirer, & le Comte de Vaudemont contraint d'abandonner les Villes qu'il avoit conquises au Royaume de Naples.

Il le fit avec le dernier chagrin; car les Napolitains avoient paru fort affectionnez pour lui; & il se flattoit déjà de l'esperance d'une Couronne, dont il estoit pourtant bien plus éloigné qu'il ne pensoit; car le Roy, au cas qu'on eût enlevé le Royaume de Naples à l'Empereur, prenoit déjà des mesures pour le faire tomber à un de ses deux cadets.

La plus grande faute que fit le Pape en cette occasion, fut de desarmer trop tost, dans la pensée que les Impériaux, après la Trêve conclüe, iroient chercher à vivre sur les terres des Venitiens. Il congédia toutes ses Troupes, excepté deux cens Cavaliers & deux mille hommes des Bandes noires, que Jean de Medicis avoit commandées.

Les Terres de l'Eglise n'en sont pas plus en sûreté.

Il ne fut pas long-temps sans se repentir, d'avoir ajouté trop de foi aux promesses du Viceroy de Naples touchant la retraite du Duc de Bourbon de dessus les terres de l'Eglise & des Florentins; car soit qu'elles ne fussent pas sinceres, soit, comme il est plus vrai-semblable, que le Duc de Bourbon ne voulût, ou n'osât pas changer la résolution qu'il avoit prise, la nouvelle qu'il reçut de la signature de la Trêve ne l'arresta pas.

Memoires de Brantome.
T. I.

Les frequentes émeutes de ses Soldats, faute de paye, avoient esté jusqu'à piller ses équipages & l'avoient mis plusieurs fois en danger de la vie; & il ne les contenoit que par l'esperance qu'il leur avoit donnée de les dédommager de leurs fatigues par un

Tome V.

riche butin, sans s'expliquer davantage: mais ils comprenoient assez qu'il s'agissoit du pillage de quelque bonne Ville, qu'il leur abandonneroit.

La vigilance du Marquis de Saluces l'avoit prévenu pour Plaisance: Boulogne lui avoit échapé par les précautions du Pape; & il pensoit à aller surprendre Florence; mais le Sieur de Langei en ayant donné avis au Marquis de Saluces, & lui ayant en même-temps marqué un chemin par où il pourroit y arriver avant l'Armée Imperiale, le Duc de Bourbon avoit encore manqué ce coup. C'est ce qui lui fit prendre la resolution de pousser jusqu'à Rome.

Cette resolution estoit des plus hardies, & ne fut justifiée que par le succès: car il estoit question de traverser une grande étendue de pais, & de pais ennemi, avec une Armée qui n'avoit ni argent, ni munitions, ni magasins, qui fatiguoit sans cesse depuis un an, venoit de passer l'Apennin avec des peines incroyables, & pouvoit à tous momens avoir sur les bras l'Armée des Conféderez. Mais l'esperance du pillage de Rome, où les Soldats, dès qu'ils furent au-delà de Florence, se doutoient bien qu'on les menoit, leur avoit inspiré tant d'ardeur, qu'ils ne furent jamais plus joyeux. Les Espagnols durant la marche firent des chansons, où ils préféroient leur General à Annibal, à Jules Cesar, à Scipion. Il y avoit un couplet où ils le faisoient parler en ces termes: *Je suis un pauvre Cavalier, je n'ai pas un sou, non plus que vous autres.* Il le chantoit avec eux, & il les avoit tellement gagnez par ses liberalitez & par ses manieres populaires, qu'ils lui jurèrent tous de ne jamais l'abandonner, *quelque part qu'il voulust aller*, dit l'Auteur qui rapporte ces particularitez, *fust-ce à tous les Diables.* Les Alle-

Eeee

1526.

1527.

Le Duc de Bourbon General des Troupes Imperiales marche à Rome.

Brantome.
Loc. cit.

1527.

mans ne lui estoient pas moins affectionnez, & furent plus souples à ses ordres, depuis que le General Georges Fronsberg, attaqué d'une apoplexie, avoit esté obligé de lui en abandonner la conduite. La liberté qu'il leur donnoit de saccager toutes les petites Villes qui se rencontroient sur sa route, les accommodoit fort, & les mettoit en goust pour le pillage de Rome.

Le Viceroy à la priere du Pape lui envoyoit Couriers sur Couriers pour l'arrester, & l'engager à garder la Trêve; mais inutilement; & quelques-uns coururent risque de la vie de la part des Soldats du Duc, qui sçavoient le sujet de leur venue. Ce Prince, soit de concert avec le Viceroy, comme on le soupçonna, soit par la détermination où il estoit, de suivre toujours sa pointe, refusoit, ou éludoit les offres qu'on lui faisoit, tantost s'excusant sur ce qu'il n'estoit pas en son pouvoir de contenir ses Troupes, tantost donnant quelque esperance, pour amuser le Pape, & empêcher qu'on ne l'attaquast aux passages des montagnes. Il arriva à Arezzo avec une extrême diligence, malgré les pluies & les débordemens des rivières; & en partit le vingt-sixième d'Avril, prenant le chemin de Rome, & ne faisant plus mystere de son dessein.

Viterbe, qui se trouva sans défense, lui ouvrit ses portes; il continua toujours de marcher avec une extrême promptitude, & vint camper le cinquième de May dans les prairies de Rome. Le Pape, qui avoit toujours compté sur les promesses du Viceroy, n'avoit presque aucunes Troupes réglées: il avoit seulement fait rassembler par Rentio Cerés des Compagnies de Bourgeois, que ce General posta de tous costez sur les remparts, où il y avoit des brèches en

quelques endroits, qu'on n'avoit pas eu soin de réparer.

Le Duc de Bourbon dès ce même jour envoya un Trompette pour demander passage dans Rome, afin de continuer, disoit-il, sa marche au Royaume de Naples; & sur le refus qu'on lui en fit, il presenta dès le lendemain à la pointe du jour, l'escalade au Fauxbourg du Vatican du costé du Mont S. Esprit.

C'estoit-là & à ce moment que sa mauvaise fortune l'attendoit: car dès le commencement de l'assaut, comme il appuyoit lui-même une échelle contre la muraille, il reçut un coup d'arquebuse qui lui perça la cuisse. Etant tombé du coup, & se sentant affoiblir, il ordonna à un Capitaine Gascon nommé Jonas, de le faire transporter au Camp, & de le couvrir d'un manteau, de peur que ses gens effrayez de sa mort n'abandonnassent l'assaut. Il n'y fut pas plustost arrivé, qu'il y expira à l'âge de trente-huit ans, sans laisser de posterité. Ce fut un Prince dont le malheur fut égal à son mérite, & dont la mort auroit esté moins funeste & plus glorieuse pour lui, si elle ne lui fust pas arrivée en combattant en même-temps contre le S. Siege & contre son Roy.

Cependant le Prince d'Orange, qui prit le commandement, fit continuer l'assaut, où les Soldats plus animez que découragez par la mort de leur General, firent paroistre une valeur, qui tenoit de la furie: enfin après deux heures de combat, ils forcerent la muraille. Ceux qui la défendoient se sauverent dans la Ville, où les Assaillans entrèrent pêle-mêle avec eux, & s'en rendirent les maistres. Le Pape, au lieu de sortir de Rome & de se retirer en quelque Forteresse de l'Etat Ecclesiastique, comme plusieurs le lui conseilloient, se sauva dans le Chasteau S. Ange, où il y avoit très-

1527.

Il demande passage au travers de cette Ville.

Il en veut tenter l'escalade & y perd la vie d'un coup d'arquebuse.

La Ville est forcée & livrée au pillage.

1527.

peu de munitions, & fut témoin des effroyables desordres où les Vainqueurs s'abandonnerent. Ceux qui en ont fait le détail, les ont mis avec raison au-dessus de tous ceux que les Barbares avoient commis autrefois, lors que cette Capitale du Monde estoit venue en leur puissance.

La vengeance de la mort du Prince & de ceux qui périrent à l'assaut au nombre de mille, parurent aux Soldats de justes motifs d'assouvir leur cruauté; le recit des incendies, des violemens, de mille manieres brutales dont ils se servirent pour découvrir l'argent caché par les Habitans, des profanations des choses saintes, où les Allemans, Lutheriens pour la pluspart, signalerent leur animosité contre les Catholiques. Et de tout ce qu'on peut imaginer de plus affreux de la licence du Soldat que rien ne contenoit, ne peut qu'à peine exprimer l'effroyable désolation de cette malheureuse Ville. Il y eut quatre mille hommes de tuez dans la premiere fureur. Les Prisonniers de toutes conditions furent mis à des rançons exorbitantes, le butin fut immense; rien de tout ce qu'il y avoit de plus précieux dans les Palais du Pape, des Cardinaux & de toutes les personnes de qualité, dans les Eglises, dans les Monasteres, dans les maisons des Banquiers & des riches Bourgeois, n'échapa à l'avarice de la Soldatesque; & le pillage avec tous les crimes qui l'accompagnent dura deux mois entiers. Quelques uns crurent que le dessein du Duc de Bourbon mécontent de l'Empereur, qui ne lui avoit tenu presque aucunes de ses promesses, & assuré de l'affection de son Armée, estoit de se rendre Maître de Rome & du Royaume de Naples. Les Conféderez le voyant devenu ennemi de Charles V. ne s'y feroient peut-estre pas opposez, au

moins pour le Royaume de Naples; mais ce furent là de pures conjectures, qui pourroient bien, avec leur vrai-semblance, n'avoir aucune verité.

Le saccagement de Rome & le siege du Chasteau S. Ange, que le Prince d'Orange fit promptement investir, de peur que le Pape ne lui échapast, mirent toute l'Italie & toute l'Europe en mouvement. Le Duc de Ferrare ne perdit pas cette occasion de s'emparer de Modene. Sigismond Malatesta se saisit de Rimini; les Vénitiens de Ravenne, sous le prétexte de la conserver aux Conféderez. Les Florentins se revolterent contre les Medicis, les chasserent de la Ville, leur ôterent toute autorité, renverserent les Statuës de Leon & de Clement, & rétablirent le gouvernement populaire.

Charles V. sur la nouvelle de l'estat où le Pape estoit réduit, joua la Comedie encore mieux qu'il n'avoit fait, en apprenant la prison de François I. Il fit différer les réjouissances qu'on préparoit pour la naissance de son fils Dom Philippe; il prit le deuil, fit faire des Processions pour implorer la misericorde de Dieu sur les maux de l'Eglise, & affecta toutes les marques de la plus sensible affliction.

Celles qu'en donnerent les Rois de France & d'Angleterre furent plus sinceres; & quoiqu'il leur fust bien plus difficile qu'à l'Empereur de remedier au malheur du Pape, car il n'avoit qu'à envoyer un ordre, pour le mettre en liberté, ils penserent serieusement à la lui procurer.

Ils avoient renouvellez leurs anciens Traitez, & en avoient conclu un nouveau à Westminster le trentième d'Avril, peu de jours avant la prise de Rome. Ce furent Gabriel de Grandmont Evêque de Tarbes, le Vicomte de Turenne, & le President le Viste, dont le Roy se servit dans

E e e e ij

1527.

Siege du Chasteau S. Ange.

Guicciard. Jovio. Tacagnotta, du Bellai, Antoine de Verrara, Belcarus, &c.

Feinte de douleur de l'Empereur à cette nouvelle.

Divers Traitez des Princes Liguez pour secourir le Pape.

Relation mis du Sieur d'Odieu, de la négociation de l'Evêque de Tarbes en Angleterre.

1527.

Recueil de
Traitez, par
Leonard,
tom. 2.
Du Tillet,
Recueil des
Traitez avec
l'Angleterre.

cette négociation. En exécution de ces Traitez, les deux Rois devoient envoyer chacun leur Ambassadeur à l'Empereur, afin de le sommer de rendre les deux fils du Roy, en recevant pour leur rançon les deux millions d'or qu'on lui avoit déjà offerts, & de payer au Roy d'Angleterre les grandes sommes, dont il lui estoit redevable; & en cas qu'il le refusast, ils estoient résolus à lui déclarer la guerre. On y avoit ajoûté l'article du mariage de Marie fille du Roy d'Angleterre, ou avec le Roy, ou avec Henri Duc d'Orleans son second fils, réservant la détermination de cette alternative à une entrevûe, que les deux Rois devoient avoir auprès de Calais.

Dès qu'ils avoient scû la marche du Duc de Bourbon vers Rome, ils avoient fait un troisième Traité, le vingt-neuvième de Mai au même lieu de Westminster, pour mettre au plutôt en exécution celui de l'année précédente de la Ligue offensive contre l'Empereur, s'il refusoit la rançon offerte pour les deux Princes; & ils estoient convenus que le Roy feroit sans retardement marcher en Italie une Armée de trente mille hommes de pied & de mille Gendarmes, avec toute leur suite, tandis que le Roy d'Angleterre, qui devoit fournir une partie de l'argent nécessaire pour l'entretien de cette Armée, feroit aussi diversion dans les Pays-Bas avec de nombreuses Troupes. Mais quand ils eurent appris la nouvelle de la prise de Rome, & du siege du Chateau S. Ange, ils se hâterent plus que jamais d'agir.

Le Cardinal de Volfey passa la mer, & vint trouver le Roy à Amiens, où sur l'avis qu'on avoit eu que l'Empereur exigeoit du Pape la convocation d'un Concile general, il fut arrêté le dix-huitième d'Aoust, que soit que

l'Empereur entreprist de convoquer le Concile de sa propre autorité, soit qu'il le fist sous l'autorité du Pape dans le temps qu'il le tiendrait en sa puissance, on n'en recevrait point les Decrets, ni en France, ni en Angleterre, à cause du défaut de liberté nécessaire à un Concile legitime; & que les affaires Ecclesiastiques seroient réglées dans les deux Royaumes par les Assemblées du Clergé tant que ce Concile dureroit: que néanmoins pour faciliter la Paix de l'Europe, les deux Rois se départiroient de deux articles des Traitez précédens. Le premier touchant l'argent dû au Roy d'Angleterre par l'Empereur. Ils consentoient à cet égard de l'en décharger, & agréaient qu'il fust payé par François Sforce Duc de Milan, quand il auroit esté retabli dans son Duché. Le second touchant le mariage de Marie d'Angleterre avec le Roy de France, ou avec le Duc d'Orleans; car pour ôter le soupçon à l'Empereur, que ces deux Princes ne voulussent s'unir si étroitement, qu'afin de le troubler dans la possession de ses Estats, ils retirèrent les paroles qu'ils s'estoient mutuellement données touchant ce mariage: & celui du Roy de France avec Eleonor Reine Douairiere de Portugal Sœur de l'Empereur, devoit estre fait sans opposition de la part du Roy d'Angleterre.

Enfin il se fit encore un autre Traité à Londres le dix-huitième de Septembre, où celui de l'an 1525. fait par le Roy d'Angleterre avec la Regente durant la prison du Roy, fut confirmé, aussi-bien que ceux qui avoient esté faits depuis pour la délivrance des deux Princes de France; & pour faire connoître la ferme résolution des deux Rois d'entretenir une inviolable amitié entre eux, le grand differend qui duroit entre les deux Couronnes, depuis le Regne de Philippe de Valois,

1527.

1527.

fut terminé par la renonciation que le Roy d'Angleterre fit à ses prétentions sur le Royaume de France, à condition d'une pension perpétuelle que les Rois de France feroient aux Rois d'Angleterre de cinquante mille écus tous les ans, & de quelques autres avantages qui regardoient le commerce des Anglois ; & afin que ce Traité fût stable, il fut stipulé qu'il seroit ratifié par les Parlemens & par tous les grands Seigneurs des deux Nations.

Memoires du
Bellai, liv. 3.

Le Maréchal de Montmorenci fut envoyé le mois suivant en Angleterre, avec Jean du Bellai Evêque de Bayonne, qui fut depuis Cardinal, le Sieur d'Humières, & le Premier President de Brinon, pour la ratification. Ils furent accompagnez d'un grand nombre de Seigneurs & de Gentilshommes, qui faisoient au Maréchal une suite de cinq à six cens chevaux. Ce Seigneur fut reçu avec tout l'appareil que demandoit une si celebre Ambassade ; & on n'avoit point encore vû de plus grandes marques d'une parfaite réunion entre ces deux belliqueuses Nations, ennemies déclarées l'une de l'autre depuis tant de siècles. Le Maréchal à son retour laissa l'Evêque de Bayonne en Angleterre avec la qualité d'Ambassadeur, pour tenir la main à l'exécution des Traitez, & recevoir les ordres du Roy durant la guerre qui paroïssoit inévitable avec l'Empereur.

Cependant en vertu des Traitez dont je viens de faire mention, les Ambassadeurs des deux Rois partirent pour aller en Espagne trouver l'Empereur, lui signifier les intentions de leurs Maîtres, & lui déclarer la guerre dans les formes, s'il refusoit d'accepter les propositions qu'ils avoient ordre de lui faire de leur part. Mais avant que de parler du succès de cette Ambassade, je vais

reprandre la suite de ce qui se passoit à Rome & aux environs, depuis que le Siege fut formé devant le Château S. Ange.

L'Armée des Confédérez avoit suivi celle du Duc de Bourbon, dès qu'ils lui avoient vû prendre le chemin de Rome ; mais il avoit quelques jours devant eux ; & sa diligence fut si grande, & l'attaque de Rome si brusque, qu'ils ne purent estre à temps pour en empêcher la prise. Ils l'apprirent à Granaivolo le dixième de May, c'est-à-dire quatre jours après, & ils campèrent l'onzième à Orvieto.

Le Marquis de Saluces, qui avoit l'avant-garde composée de François & de Suisses, détacha le Prince de Bozzolo, & Hugues de Peppoli avec la plupart de sa Cavalerie, que lui-même soutenoit de près, dans l'esperance que les ennemis occupez au pillage de Rome, ne seroient pas sur leurs gardes, & qu'on pourroit pendant la nuit pousser jusqu'au Château Saint Ange, pour en tirer le Pape & les Cardinaux qui l'y avoient suivi. Mais le Prince de Bozzolo ayant esté fort blessé en approchant de Rome par la chute de son cheval, Peppoli, soit faute de resolution, soit, comme il le disoit, qu'il n'eust pas pû arriver assez tost avant le jour, revint sur ses pas sans avoir rien fait.

Ce dessein ayant manqué, il fallut attendre l'arrivée de l'Armée Vénitienne commandée par le Duc d'Urbain, pour délibérer si on attaqueroit les ennemis à force ouverte. Dès qu'il fut venu, la chose fut examinée dans le Conseil de guerre. Les Generaux François furent d'avis de hazarder l'attaque ; mais le Duc affecta d'y trouver tant de difficultez, qu'il fit conclure le contraire ; & l'Armée après s'estre fait voir au Pape sur les hauteurs, se retira le premier jour de Juin. Le Duc d'Urbain dans toute la

E e e e iij

1527.

Leur Armée
marche à son
secours.
Guicciardi
l. 18.

1527.

suite de cette Campagne s'estoit comporté d'une maniere à faire croire, qu'il ne cherchoit qu'à perdre le Pape, par la haine qu'il avoit contre les Medicis, à cause que Leon X. l'avoit dépouillé de son Estat; & on en fut persuadé plus que jamais en cette dernière occasion.

Accommodement du Pape avec l'Empereur.

Le Pape se voyant ainsi abandonné, & que la peste qui faisoit un horrible ravage dans Rome & dans le Camp Imperial, s'estoit communiquée au Chasteau S. Ange, fut contraint de conclure le Traité qu'il avoit commencé avec les Imperiaux, & attendit seulement l'arrivée du Viceroy, de qui il se défioit moins que des autres Chefs, & qu'il avoit pour ce sujet fait prier de venir de Sienné où il estoit. Ce Traité fut fait le sixième de Juin, à ces conditions :

Que le Pape payeroit à l'Armée quatre cens mille ducats, cent mille d'abord, & le reste à certains termes; qu'il remettroit le Chasteau S. Ange au pouvoir de l'Empereur, aussi-bien que le Chasteau d'Ostia, Civita Vecchia, Castellana, Plaisance, Parme, & Modéne; qu'il demeureroit prisonnier dans le Chasteau S. Ange, avec les Cardinaux qui se trouvoient avec lui au nombre de treize, jusqu'à ce qu'il eust fourni la somme de cent cinquante mille ducats; qu'ensuite il seroit conduit avec les Cardinaux à Naples, ou à Gayète, jusqu'à ce qu'on eust reçu de nouveaux ordres de l'Empereur; qu'il donneroit pour ostages du reste du paiement les Archevêques de Siponto & de Pise, les Evêques de Pistoie & de Vérone, Jacques Salviati, Simon de Ricasoli, & Lorenzo de Ridolfi frere du Cardinal de ce nom; qu'en quittant Rome, il y laisseroit un Légat & l'Auditoire de la Rote pour rendre la Justice, & qu'il absoudroit les Colonnes des Censures qu'il avoit lancées contre eux.

Rentio Cerez & Langei, qui estoient entrez dans le Chasteau avec le Pape, ne voulurent point souscrire à cette capitulation; mais ils en firent une particuliere, par laquelle il leur fut permis, & à leurs Soldats, de sortir avec armes & bagages, aussi-bien qu'à Albert Pio, à Horace Baglioné, & à Casalé Ambassadeur d'Angleterre.

Par ce Traité, le Pape d'assiégé qu'il estoit, devint prisonnier de l'Empereur, toujours exposé à la peste, dont quelques-uns de ses gens estoient déjà morts, & avec le seul avantage pour le present, d'avoir des vivres qui lui manquoient. Alarcon, qui avoit esté chargé à Madrid de la garde du Roy, le fut aussi de celle du Pape, & s'acquitta avec autant de dureté de l'une que de l'autre; mais il eut au moins assez d'honneur, pour ne pas se rendre aux sollicitations du Cardinal Colonne, lequel, dit un Historien, le pressa diverses fois de se défaire de ce Pontife.

Clement voyoit bien que sa prison seroit longue; car parmi les articles du Traité, il y en avoit un qu'il n'avoit ni la volonté, ni le pouvoir de faire executer; c'estoit celui de la reddition des Places qu'on l'avoit obligé de céder à l'Empereur. Castellana estoit en la puissance des Conféderez: André Doria refusa de livrer Civita Vecchia, jusqu'à ce qu'on lui eust payé quatorze mille ducats qu'on lui devoit pour ses appointemens. Le Pape envoya commandement à ses Gouverneurs de Parme & de Plaisance d'évacuer ces Places, & d'y admettre les Troupes Espagnoles: mais outre que les Habitans ne pouvoient souffrir cette Nation, il avoit donné un ordre secret à ses Envoyez de ne point executer celui dont il les avoit chargez en presence d'Alarcon. Pour ce qui est de Modéne, le Duc de Ferrare s'en es-

1527.

Memoires du Bellai, liv. 3.

Le Pontife devient prisonnier de ce Prince.

Tarcagnotta

1527.

toit déjà faisi, & n'estoit pas d'humeur à la lâcher aux Imperiaux.

Guicciard.
Lib. 12.

Ceux-ci après la jonction des Espagnols, que le Marquis du Guast amena du Royaume de Naples, faisoient une Armée de vingt-quatre mille hommes d'Infanterie. Ils estoient redoutables à toute l'Italie par leurs exploits, par leur cruauté, & par l'avantage du nombre; car les Confédérez renforçez des Troupes des Florentins, qui peu de temps après leur revolte contre les Médicis, estoient rentrez dans la Ligue, n'avoient pas plus d'onze mille Fantassins, & leur Gendarmerie & leur Cavalerie Legere n'estoient pas fort nombreuses. Mais il n'y avoit nul ordre, nulle discipline dans l'Armée des Imperiaux. Le Prince d'Orange n'y avoit que le titre de General sans aucune autorité, & le Marquis du Guast & le Viceroy ne s'y trouvant pas en assurance, s'en estoient retirez. La peste continuoit d'y faire de grands ravages, sur-tout parmi les Soldats, qui estoient en garnison dans Rome, & qui ennuyez de se voir toujours exposez à périr par la contagion, en sortirent malgré leurs Capitaines, pour se cantonner dans les petites Places & dans les Bourgs des environs. De sorte que l'Empereur n'estoit plus maistre de Rome, que par la timidité des Romains, & par le déplorable estat où la peste & la misere les avoient réduits. Les Soldats avant que d'en sortir voulant se faire payer les cent cinquante mille ducats que le Pape leur avoit promis d'abord par la capitulation, amenèrent dans le Champ de Flore les Prélats & les Seigneurs qu'on leur avoit donnez en ostages, pour les faire pendre à des potences qu'ils y avoient dressées, ou du moins pour leur en faire la peur, afin de contraindre ou le Pape ou eux-mêmes à leur donner cette som-

1527.

me; mais ayant perdu tous leurs biens au pillage de Rome, & le Pape demeurant toujours prisonnier, il leur fut impossible de rien fournir.

Le Pape recevoit de temps en temps des avis de France & d'Angleterre touchant le secours qu'on lui préparoit, & que le Maréchal de Lautrec, qui avoit avec bien de la répugnance accepté la Charge de Capitaine General de la Ligue, estoit en marche. Le Cardinal de Volssey ne manqua pas à cette occasion de suivre les mouvemens de son ambition ordinaire. Il fit proposer au Pape de lui donner pour tout le temps que Sa Sainteté demeureroit en prison, la qualité de son Legat en Angleterre, en Allemagne & en France; mais le Roy de France sous-main empêcha le Pape de le faire.

Les choses estant dans cet estat, on demouroit dans l'inaction aux environs de Rome; & c'estoit à peu près la même chose dans le Milanez, excepté quelques avantages peu considerables, qu'Antoine de Lève y remporta sur les Confédérez.

Les Rois de France & d'Angleterre firent proposer aux Cardinaux qui estoient hors de Rome, de venir à Avignon, pour deliberer avec leurs Envoyez des moyens de tirer le Pape des mains de l'Empereur; mais apprehendant de se mettre en la puissance de ces deux Princes, ils s'en excusèrent sous divers prétextes. D'autre part, l'Empereur eût eu grande envie qu'on lui amenast le Pape en Espagne, dans la crainte qu'il n'échappast du Chasteau S. Ange; mais après y avoir bien pensé, & voyant qu'on estoit scandalisé même en Espagne, de ce que lui, qui en qualité d'Empereur devoit estre le Protecteur de l'Eglise, tenoit en prison le Vicair de Jesus Christ, il quitta ce dessein.

1527.

*L'Armée
Françoise ar-
rive en Italie.
Guicciard.
L. 18.*

Sur ces entrefaites, Lautrec arriva le premier jour d'Aoust au Territoire d'Alexandrie avec une partie de l'Armée Françoise, & releva fort le courage des Conféderez. Il prit à discretion, dans la Forteresse de Bosco, après dix jours de siege, mille Fantassins tant Italiens qu'Allemands, qui s'enrôlerent dans ses Troupes.

*Memoires du
Bellai, liv. 3*

Quand elles furent toutes assemblées, l'Armée se trouva forte de vingt-six mille hommes de pied. Il y avoit six mille Lansquenets sous les ordres du Comte de Vaudemont, six mille Gascons sous le Comte Pierre Navarre, quatre mille autres François sous le sieur de Buries, & dix mille Suisses. Il y avoit près de mille hommes d'armes, quelque Cavalerie Legere commandée par le Capitaine Jerminghen Anglois; & l'Artillerie, qui estoit assez nombreuse, marchoit sous la conduite de Mondragon Gentilhomme de Gascogne.

D'autre part, André Doria qui estoit rentré au service du Roy, estant forti du Port de Marseille avec quatorze Galeres, croisoit à la hauteur de Gènes, & empêchoit que rien n'y entrast par Mer; & Lautrec sçachant qu'il y avoit peu de vivres dans cette Ville, fit un détachement de son Armée sous Cesar Frégose, qui ayant fait le dégast à cinq ou six lieues à la ronde, acheva de l'affamer. Le Comte Gabriel de Martinengue, Capitaine General des Genoïs, estant sorti sur les Troupes Françoises, les poussa, & s'abandonnant trop au premier succès, fut coupé par Frégose, défait & pris prisonnier. Ce malheur abattit tout-à-fait le courage des Genoïs, qui se voyant sans vivres & hors d'esperance d'en faire venir ni par mer, ni par terre, capitulerent avec Frégose pour se rendre. Lautrec sur cette bonne nouvelle, alla lui-même à Gènes, y mit pour Com-

mandant au nom du Roy le Maréchal Theodore Trivulce. Le Doge Adorne se retira dans le Chasteau, & fut contraint peu de jours après de le rendre.

1527.

Lautrec ne voulant pas laisser ralentir l'ardeur que ces avantages avoient inspirée à ses Troupes, vint assieger Alexandrie; il y reçut de la part des Venitiens un convoi de canons, & de munitions de guerre; & cette Place, où le Comte Ludovic Lodroné commandoit, fut obligée de capituler faute de secours. La Garnison par un des articles de la capitulation, s'obligea à ne servir de six mois ni contre le Roy de France, ni contre ses Alliez; & Lautrec remit la Place entre les mains des Députés du Duc de Milan.

*Progrez qu'il
le y fit.*

La prise de Vigevano, de toute l'Omeline, & de Biagrasa, suivit celle d'Alexandrie; & Lautrec ayant fait mine de marcher droit à Milan pour y assieger Antoine de Lève, rabbatit tout à coup le vingt-huitième de Septembre sur Pavie, où le Comte Ludovic de Bellejoyeuse, qui avoit quitté le parti du Roy, à l'occasion d'une querelle qu'il eut avec le Prince de Bozzolo, s'estoit jetté avec deux mille cinq cens hommes. Il attaqua la Place du costé du Chasteau; & l'Armée Venitienne l'estant venu joindre, prit ses quartiers du costé de la Ville.

On la battit quatre jours durant, & elle fut emportée d'assaut, & cruellement pillée par les François, que le souvenir de la funeste bataille perdue devant cette Place, mit en fureur.

Après ces promptes & importantes conquestes, on mit en deliberation si on employeroit l'Armée à l'attaque de Milan, ou si on la feroit marcher vers Rome pour la délivrance du Pape. Les divers interets partagerent les avis.

Le

1527.

Les Venitiens, que l'entiere conquête du Duché de Milan mettoit à couvert de l'Armée Imperiale opinioient fortement à l'achever; & pour en montrer la facilité, ils representoient qu'Antoine de Léve n'avoit plus que très-peu de Troupes mal payées, & qui ne lui suffiroient pas pour se défendre & contenir en même temps les Bourgeois, que la Ville estoit déjà à demi affamée, & que les fortifications estoient si mal en ordre, que quelque brave que fust le Commandant, il n'oseroit jamais attendre un assaut. Ils ajoûtoient que Milan estant une fois pris, les Imperiaux ne pourroient plus tenir ni dans Rome, ni au Royaume de Naples; parce qu'on pourroit aisément leur couper le secours de l'Allemagne; & qu'au contraire ayant le passage ouvert, cette seule esperance les feroit opiniâtrer à se défendre; qu'enfin au cas qu'il arrivast dans la suite quelque malheur à l'Armée Françoisse, elle auroit toujours une retraite assurée dans le Milanez.

Le Duc de Milan, comme le plus intéressé en cette affaire, vint à Pavie trouver Lautrec pour le déterminer à ce parti; & outre toutes ces raisons, il lui fit mille protestations qu'après l'obligation essentielle qu'il auroit au Roy de l'avoir rétabli dans son Estat, Sa Majesté n'auroit jamais de Serviteur plus attaché à son service, & plus dévoué que lui.

Lautrec connoissoit aussi-bien que le Duc de Milan & les Venitiens, qu'il lui estoit aisé de venir à bout de cette entreprise; & il n'auroit pas balancé, s'il n'eust esté question que de l'exécuter: mais il appréhenda que si les Venitiens se voyoient une fois entièrement délivrez de la crainte des Imperiaux, ils n'agissent plus mollement pour la conquête du Royaume de Naples. Il considéroit qu'il n'estoit

Tome V.

pas de l'intérêt du Roy, que le Duc de Milan fust si-tost maître de tout son Duché; qu'on traitoit actuellement en Espagne avec l'Empereur pour la délivrance des deux fils de France, & que le Duché de Milan, sur le point d'échapper à ce Prince, pourroit estre un échange qu'il agréeroit peut-estre pour le Duché de Bourgogne, qui estoit le grand obstacle à la Paix: car en de semblables occasions les petits Princes sont toujours exposez à estre sacrifiez aux intérêts des plus puissans.

Le Cardinal Cibo estoit arrivé au Camp, & s'opposoit vivement à un plus long séjour de l'Armée dans le Milanez. Il sommoit Lautrec de marcher incessamment à Rome, pour tirer le Pape de prison, conformément au Traité fait entre les Rois de France & d'Angleterre; la liberté du Pape estant le principal motif de la Ligue que les deux Rois avoient faite entre eux. Les Florentins faisoient les mêmes instances, dans la crainte que les Imperiaux, pour venir au secours du Milanez, ne quittassent Rome, & ne fissent en passant leurs ravages ordinaires sur les Terres de leur République. Ils répondoient aux raisons contraires, en disant, que puisqu'il estoit si facile d'affamer Milan, l'Armée des Venitiens avec les Troupes du Duc suffisoient pour en venir à bout.

Ces raisons du Cardinal & des Florentins, qui n'estoient pas celles de Lautrec, lui servirent pourtant de prétexte, pour ne pas assiéger Milan. Il dit aux Venitiens & au Duc, qu'il ne pouvoit aller contre les intentions des deux Rois, & qu'en partant il n'avoit point reçu de plus pressant commandement du Roy, que celui de procurer la liberté au Pape exposé aux duretez des Espagnols qui le gardoient, & aux dangers de la peste qui estoit dans le Chasteau S. Ange.

F f f f

1527.

Du Bellai. l. 3.
Guicciard.
lib. 18.

1527.

Ainsi après les avoir exhortés à achever la réduction du Milanais qu'ils avoient si fort avancée avec lui, il décampa & passa le Pô le dix-huitième d'Octobre, vis-à-vis du Château S. Jean, où il attendit l'arrivée du reste des Lansquenets, que le Comte de Vaudemont commandoit, & quelques autres Troupes de France.

Il fut toutefois obligé de faire retourner vers le Milanais un gros détachement sous Pierre de Navarre; parce que dès qu'il eut passé le Pô, Antoine de Lève estoit sorti de Milan avec quatre mille hommes & de l'artillerie, avoit repris Biagrassa, & estoit sur le point de passer le Tésin, pour aller attaquer Vigevano & Novare, & reprendre l'Omeline. Mais ce General ayant eu avis de l'approche de Navarre, abandonna Biagrassa, que le Duc de Milan eut soin de mieux conserver, & se retira à Milan.

Lautrec alla à Plaisance, & y séjourna autant de temps qu'il lui en auroit fallu pour prendre Milan; mais on crut qu'il avoit ordre de la Cour de marcher lentement vers Rome, jusqu'à ce qu'on eût vu le tour que prendroit la négociation d'Espagne. Ce General toutefois ne perdit pas son temps à Plaisance: car dans le séjour qu'il y fit, il détacha du parti de l'Empereur le Duc de Ferrare, qui montra son habileté dans cette rencontre, où il obtint du Pape & des Confédérés beaucoup de choses qu'on lui avoit refusées depuis le commencement des guerres d'Italie: & ce fut par ce Traité que le mariage de Madame Renée de France, fille du Roy Louis XII. fut conclu avec Hercule fils du Duc; & elle l'épousa quelque temps après. On l'avoit autrefois destinée à l'Empereur, & depuis à Joachim fils du Marquis de Brandebourg. Lautrec enleva encore

le Marquis de Mantoue à l'Empereur, & l'acquiesça au Roy; & fit fort valoir ces avantages qu'il procuroit à la Ligue, pour excuser son retardement.

Quelque lente que fût sa marche, il est certain néanmoins qu'elle hastoit la délivrance du Pape. Dès que l'Empereur avoit sçu ce General en Italie à la teste d'une Armée, il avoit fait partir d'Espagne le General des Cordeliers, & Véri de Migliau, qui portoient ordre de sa part au Viceroy & à Moncade de finir avec le Pape. Ces deux Envoyés trouverent en arrivant le Viceroy mort, & declarerent les intentions de l'Empereur à Moncade, que le Viceroy avoit en mourant substitué en sa place jusqu'à nouvel ordre. L'Empereur reduisoit à deux points ce qu'on devoit exiger du Pape pour sa liberté. Le premier estoit de l'argent pour le payement de l'Armée Imperiale. Le second, qu'il renonçât à la Ligue faite contre lui; mais il vouloit que pour sûreté de ses promesses, il donnât de bons ostages & des Places. Cette condition parut plus rude au Pape, que les deux autres articles qu'on lui demandoit. Moncade, qui ne l'aimoit point, s'obstinoit d'autant plus là-dessus, que durant cet intervalle, les ostages que le Pape avoit donnés pour le précédent Traité, trouverent moyen de s'évader de Rome.

Le General des Cordeliers, qui esperoit que la délivrance du Pape lui vaudroit le chapeau de Cardinal, facilitoit la négociation autant qu'il pouvoit. Son Collegue faisoit tout le contraire, sachant qu'il ne pouvoit mieux faire sa Cour à Moncade: mais il vint un second ordre de la Cour d'Espagne de conclure avec le Pape, en le mécontentant le moins qu'il seroit possible. Clement avoit gagné Jérôme Moroné, qui avoit toujours grand credit

1527.

*Condition
exigées par
l'Empereur
pour la liberté
du Pape.*

1527.

dans le Conseil, en lui promettant l'Evêché de Modène pour son fils, & quelques autres graces. Il avoit piqué d'honneur le Cardinal Colonne, en lui faisant entendre qu'il vouloit lui avoir l'obligation de sa délivrance, & lui avoit fait espérer la Legation de la Marche d'Ancone. Après tout, la crainte de l'Armée Françoisise, la nécessité d'abandonner Rome pour sauver le Royaume de Naples, s'il estoit attaqué, & le danger de perdre par cette retraite l'argent promis par le Pape dans la premiere capitulation pour la reddition du Chasteau S. Ange, fut ce qui fit la décision.

Combien le Pontife l'acheta chèrement,

Les conditions furent assez semblables à celles de cette capitulation, excepté que le Pape sortoit des mains des Imperiaux, & devoit estre conduit ou à Orviéto, ou à Spolète, ou à Pérouse, moyennant la promesse qu'il fit de ne se point declarer contre l'Empereur en ce qui concernoit le Milanez & le Royaume de Naples. & de lui accorder la levée des Decimes des revenus Ecclesiastiques dans ses Royaumes. Il lui fallut, avant que de sortir du Chasteau S. Ange, trouver quatre-vingt quinze mille ducats comptans, & après sa sortie plus de trois fois autant. Quelques biens de l'Eglise, pour faire cette somme, furent alienez, & quelques chapeaux de Cardinal donnez, & cela pour soudoyer des Lutheriens aux dépens du Vicaire de Jesus-Christ.

Guicciard, lib. 18.

Le jour de la délivrance du Pape fut fixé au neuvième de Decembre : mais comme il craignoit toujours que Moncade ne lui fît quelques chicanes, il sortit la nuit précédente du Chasteau S. Ange, déguisé en Marchand. Il trouva dans la prairie voisine Ludovic de Gonsague, qui l'y attendoit avec une escorte d'Arquebustiers, & fut conduit à Orviéto. Il écrivit de là au Maréchal de Lautrec

1527.

un Bref de remerciement, pour la liberté qu'il lui avoit procurée, bien persuadé que si les Imperiaux n'avoient eu rien à craindre de l'Armée Françoisise, ils ne l'auroient pas relâché.

Monsieur de Lautrec ayant eu avis de la délivrance du Pape, qui estoit un des principaux motifs de sa venue en Italie, ne crut pas devoir aller plus avant, ni engager son Armée, au milieu de l'Hyver, dans les rochers de l'Apennin. Il remit Parme & Plaisance entre les mains des Officiers de l'Eglise, s'en alla à Boulogne, & donna dans cette Place & aux environs, des quartiers à ses Troupes, pour les faire reposer quelques semaines, jusqu'à l'expédition de Naples qu'il méditoit.

Antoine de Léve pensa à étendre aussi ses quartiers, & reprit la Ville de Novare sur le Duc de Milan, par le moyen du Chasteau, dont les Imperiaux estoient les maîtres. La Flotte des Conféderez fit voile vers l'Isle de Sardaigne pour s'en emparer : la tempeste la dissipa, & lui fit manquer son coup, au moins en partie : car André Doria & Cerés ne laisserent pas de mettre deux mille hommes à terre, & battirent le Viceroy, qui estoit venu au devant d'eux avec cinq mille hommes. Ils prirent d'assaut Sassari, où Jacques du Bellay fut tué ; mais n'estant pas en estat de garder la Place contre toutes les forces de l'Isle, ils furent obligez de l'abandonner & de se rembarquer.

Du Bellay, l. 3.

Les negociations qui se faisoient durant ce temps-là en Espagne pour la Paix entre l'Empereur & la France, n'aboutirent à rien. Voici ce que les Actes des Conférences qui se tinrent à Palence pour la pluspart, nous en apprennent de plus important.

Negociations inutiles pour la paix de l'Empereur avec le Roy. Actes des Conférences de Palence.

Les Rois de France & d'Angleterre, en consequence des Traitez faits
E f f f ij.

1527.

Du Bellai, l. 3.

entre eux, envoyèrent leurs Ambassadeurs en Espagne, pour demander à l'Empereur principalement trois choses. La première estoit la liberté du Pape; la seconde, d'accepter la rançon de deux millions d'or qu'on lui offroit pour les deux fils de France; la troisième, de payer au Roy d'Angleterre l'argent qu'il lui devoit par divers Traitez. Les Ambassadeurs de France estoient le President de Bourdeaux & l'Evêque de Tarbes, qui avoit lui-même négocié en Angleterre pour le Traité de Ligue entre les deux Nations. Ils furent non seulement mal reçus, mais encore arrestez, aussi-bien que les Envoyez des Princes qui estoient entrez dans la Ligue. Cette détention ne dura pas; parce que le Roy en estant informé, fit mettre en arrest Antoine Perenot, Seigneur de Granvelle, Ambassadeur de l'Empereur. Ce Prince fut obligé de mieux observer le Droit des Gens; & la liberté ayant esté rendue aux Ambassadeurs de part & d'autre, il lui fallut écouter les propositions que ceux de France & d'Angleterre venoient lui faire de la part de leurs Maîtres.

Il est fort douteux si le Roy d'Angleterre vouloit sincèrement la Paix: car dès-lors amoureux d'Anne de Boulen, il pensoit à faire divorce avec la Reine Catherine d'Arragon tante de l'Empereur: & de plus, le Cardinal de Volsy n'avoit pû pardonner à ce Prince, de ne lui avoir pas tenu la promesse dont il l'avoit amusé, de le faire Pape dans le Conclave qui suivit la mort d'Adrien VI.

Après plusieurs assemblées tenues entre les Ministres des trois Princes pendant les mois de Juillet & d'Aoust, on convint de traiter par écrit, pour modifier les articles du Traité de Madrid; ce qui se fit pendant le mois de Septembre. L'Empereur se relâcha

beaucoup touchant l'article du Duché de Bourgogne, qui estoit le plus important; & consentit que ses droits & ceux du Roy sur ce Duché fussent examinez par les voyes de la Justice; mais il tint ferme sur deux autres: le premier, que conformément au Traité de Madrid, il fût déchargé de sa dette à l'égard du Roy d'Angleterre, & que le Roy la payât pour lui: le second, que les deux fils de France ne fussent point délivrez, qu'après que le Roy auroit rendu Genes, qui fut prise durant les Conférences, & qu'elle fût remise entre les mains du Doge Adorne qui en avoit esté chassé. Il restoit encore divers autres articles à vuider; mais c'estoient là les principaux, & ceux qui faisoient le plus de difficulté. On fit de part & d'autre plusieurs Memoires, des Repliques, des Dupliques, sans pouvoir avancer.

L'Evêque de Tarbes avoit ordre dans ses instructions, de fixer un temps pour la conclusion du Traité, & de rompre les Conférences, s'il s'appercevoit que l'Empereur tirât exprès les choses en longueur, & qu'il ne procedast pas avec assez de sincérité. C'est pourquoi comme après tant d'Ecritures, il vit qu'on n'avançoit point; que les difficultez de la part de l'Empereur se multiplioient tous les jours, & qu'il s'opiniâtroit à refuser la délivrance des fils de France avant la restitution de Genes, il lui fit dire qu'il n'avoit plus d'autres offres à faire, & qu'il supplioit Sa Majesté Imperiale de lui permettre & aux Ambassadeurs d'Angleterre de se retirer.

Comme l'Empereur de son costé avoit résolu de ne pas consentir à de nouveaux adoucissements du Traité de Madrid, & de ne pas paroître craindre la guerre, dont on le menaçoit, il répondit que les Ambassa-

1527.

1527.

deurs pouvoient s'en retourner quand il leur plairoit.

Ils avoient parmi les gens de leur suite chacun un Héraut d'armes, qui jusqu'alors n'avoient pas esté connus comme tels. L'un s'appelloit Guyenne, & l'autre Clarence, suivant une très-ancienne coûtume de ces sortes d'Officiers, de prendre le nom de quelque Province du Royaume dont ils estoient. Ces deux Hérauts ayant déclaré leur commission à Jean l'Allemand Seigneur de Bouclans, un des principaux Officiers de l'Empereur, le prierent de leur obtenir audience de Sa Majesté Imperiale; & elle leur fut accordée pour le vingt-deuxième de Janvier à Burgos.

L'Empereur vers le midi entra dans la Salle d'audience, accompagné de tous les grands de sa Cour; & s'étant placé sur son Trône, les deux Hérauts, qui estoient au bout de la Salle, ayant leur cotte d'armes sur le bras, eurent ordre d'approcher, & après avoir fait trois reverences le genouïl en terre, s'avancerent jusqu'au pied du Trône.

Clarence portant la parole, dit qu'ils avoient ordre de déclarer à Sa Majesté Imperiale certaines choses de la part de leurs Maîtres, & que suivant les Loix gardées inviolablement entre les Princes, il voulût bien leur donner sûreté tant qu'ils seroient dans ses Estats, & sauf-conduit pour en sortir. L'Empereur lui ayant accordé ce qu'il demandoit, il lut la Déclaration de guerre qu'il avoit par écrit, contenant les motifs qui obligeoient le Roy son Maître à la faire. L'Empereur, après en avoir entendu la lecture, en fit sur le champ une courte réfutation, & reçut le Memoire de la main du Héraut, qui se revestit en même temps de sa cotte d'armes.

Les mêmes formalitez furent observées par le Héraut François; & cinq

jours après on leur donna de la part de l'Empereur à chacun une espee de Manifeste, ou de réponse à leur Ecrit de la Déclaration de guerre. Ce Prince dans l'un & dans l'autre rejettoit tout le tort sur les deux Rois, & les rendit responsables des maux que la guerre alloit produire. Il remarquoit dans celui qui fut mis entre les mains de Guyenne, qu'il lui paroissoit fort bisarre, que le Roy de France lui déclarast la guerre, puisqu'il la lui faisoit déjà depuis long-temps en Italie; & il l'accusoit d'avoir manqué à sa parole & aux engagements qu'il avoit pris avec lui à Madrid.

Il se trouvoit pour le moins autant d'animosité dans celui qu'il fit donner à Clarence. Jusques-là dans toutes les Ecritures que les Ministres de l'Empereur avoient faites, on y faisoit parler ce Prince non-seulement avec toute la circonspection possible du Roy d'Angleterre, mais encore en termes pleins d'estime, d'amitié & de respect pour sa personne, & le Cardinal de Volfey n'y estoit pas traité avec moins d'égards: mais cette Réponse estoit d'un stile tout différent; & entre autres choses, l'Empereur n'y dissimuloit point, qu'il sçavoit les bruits qui couroient du dessein du Roy d'Angleterre touchant son divorce avec la Reine Catherine d'Arragon; & il ajoutoit ces mots, que si ce Prince pouvoit se résoudre à causer un si grand scandale, ce ne pouvoit estre que par la sinistre & mauvaise intention du Cardinal d'York*, lequel par son ambition & cupidité, & pour ce que Sa Majesté n'a voulu employer son Armée d'Italie à faire ledit Cardinal Pape par force; comme lui avoit fait requerir par Lettres du Roy son Maître, & requis par Lettres de sa main, ni satisfaire à son orgueil, ambition & convoitise, il s'est plusieurs fois vanté qu'il mettroit les affaires de Sa Majesté en tels broüillis, qu'il ne

F f f f iij

1528.

* Volfey.

Procez verbal
de l'intima-
tion de la
guerre, &c.

1528.

fut telle broüillerie en cent ans, & le broüilleroit de sorte qu'il s'en repentiroit, encore que le Royaume d'Angleterre se dût perdre. Le Cardinal tint sa parole pour le malheur de la Religion Catholique en Angleterre, ainsi qu'on le verra dans la suite.

Reproche injurieux que l'Empereur fit faire au Roy. Du Bellai, l. 3. Antoine de Vera Hist. de Charl. V.

Les Ambassadeurs estant de retour en France, & les Hérauts d'armes avec eux, ceux-ci présentèrent au Roy les Réponses faites par l'Empereur à la Déclaration de la guerre, & lui ajouterent ce que ce Prince leur avoit ordonné de sa propre bouche de lui dire, sçavoir qu'il avoit manqué à sa parole, & procéda de mauvaise foi, & que quand il voudroit, il le lui soutiendrait seul à seul, c'est-à-dire dans un combat singulier.

Sur cela, le Roy appella l'Ambassadeur de l'Empereur, qui avoit déjà pris son audience de congé, lui fit de grandes plaintes de son Maître sur l'insulte atroce qu'il faisoit à un Roy tel que lui, & lui presenta un billet qu'il lui ordonna de lire sur le champ, & qu'il le chargea de présenter à l'Empereur. L'Ambassadeur s'excusa de l'un & de l'autre, sur ce que son Ambassade estant finie, il n'avoit plus de caractère. Vous l'entendrez au moins, reprit le Roy, & il le lui fit lire par Robertet Secrétaire d'Etat.

Déjà que François I. lui en voya.

Cet Ecrit contenoit en peu de mots la défense du Roy sur le reproche que l'Empereur lui avoit fait faire par le Héraut d'armes, & finissoit en ces termes. *Vous faisons entendre que si vous nous avez voulu, ou voulez charger..... que jamais nous ayons fait chose qu'un Gentilhomme aimant son honneur ne doive faire, Nous disans que vous avez menti par la gorge, & qu'autant de fois que vous le direz, vous mentirez; estant délibéré de défendre nostre honneur jusqu'au dernier bout de nostre vie. Pour-*

quoi puisque contre verité vous nous avez voulu charger, désormais ne nous écrivez aucune chose; mais nous assurez le camp, & nous vous porterons les armes: protestant que si après cette déclaration, en autres lieux vous écrivez ou dites paroles qui soient contre nostre honneur, que la honte du délai du combat en sera vostre: vû que venant audit combat, c'est la fin de toutes écritures. Fait en nostre bonne Ville & Cité de Paris le vingt-huitième jour de Mars l'an 1527.* avant Pasques.

1528.

FRANÇOIS.

Le Roy envoya cet Ecrit à l'Empereur par un Héraut d'armes. Ce Prince l'ayant reçu, il fit demander au Roy un sauf-conduit pour un de ses Hérauts d'armes, afin de lui porter sa réponse. Le Roy accorda le sauf-conduit limité par ces termes, pour apporter la sçureté du Camp, & non autrement.

Réponse de l'Empereur reçue par le Roy en présence de toute la Cour.

Le Héraut estant arrivé, le Roy se transporta au Palais avec toute la Cour, pour lui donner audience. Ce qui se passa dans cette grande Assemblée, & sur un sujet que le Roy regardoit comme très-important pour son honneur, est rapporté dans un Procez verbal qui en fut fait & que j'ai trouvé dans un livre intitulé *Des Duels* imprimé en 1586. à Paris. Je vais le transcrire ici comme une piece qui m'a paruë curieuse.

PROCEZ VERBAL

Contenant la deffense du Roy Très-Chrétien contre l'élu en Empereur delayant le Combat d'entre eux.

EN la grand'Salle du Palais Royal de Paris, par le Commandement du Roy, a esté dressé un Tribunal au devant de la table de marbre, de la hauteur de quinze marches, auquel ledit Seigneur s'est trouvé le dixième

Procez verbal de ce qui se passa dans cette Assemblée.

* C'est-à-dire en 1528. comme l'on compte aujourd'hui.

1528.

jour de Septembre, l'an mil cinq cens vingt-huit, pour ouïr parler le Hé-
raut d'armes, que l'on disoit l'élu en
Empereur lui envoyer. Et estoit ledit
Seigneur accompagné en la maniere
qui s'ensuit : Premièrement estoit à sa
main dextre assis dedans une chaire,
très haut, très excellent & très puis-
sant Prince le Roy de Navarre, Duc
d'Alençon & de Berry, Comte de
Foix & d'Armignac, &c. En ce mes-
me costé estoient assis sur un banc
Monseigneur le Duc de Vendomois,
Per de France, Lieutenant General
& Gouverneur de Picardie, Domp
Hercules d'Este fils aîné du Duc de
Ferrare, Duc de Chartres & de Mon-
targis, le Duc d'Albanie, Regent &
Gouverneur du Royaume d'Ecosse,
le Duc de Longueville, Grand Cham-
bellan, près lesquels, à un autre banc
estoient assis les Presidens & Conseil-
lers de la Cour de Parlement, & der-
riere eux plusieurs Gentilshommes &
gens de Lettres. De l'autre costé es-
toient assis en chaires ceparées Mes-
seigneurs les Reverendissimes, Mon-
seigneur le Cardinal Salviati, Legat
de Nostre Saint Pere le Pape & du S.
Siege Apostolique. Monseigneur le
Cardinal de Bourbon Evêque & Duc
de Laon Per de France : Monseigneur
le Cardinal de Sens Chancelier de
France : Monseigneur le Cardinal de
Lorraine Archevesque de Narbonne :
Messeigneurs les Ambassadeurs de
très haut, très-excellent, & très puis-
sant Prince le Roy d'Angleterre des-
fenseur de la Foy : les Ambassadeurs
de très haut, très excellent, & très
puissant Prince le Roy d'Ecosse : les
Ambassadeurs de la très illustre Sei-
gneurie de Venise : l'Ambassadeur du
très illustre Duc de Milan : l'Ambas-
sadeur des Seigneurs des Ligues des
hautes Allemagnes : l'Ambassadeur

de la Seigneurie de Florence. En un
autre banc estoient l'Evesque de
Transsilvane Ambassadeur de très
haut & très puissant Prince le Roy
de Hongrie : l'Evesque Duc de Lan-
gres Per de France : l'Evesque Com-
te de Noyon Per de France, l'Arche-
vesque de Lyon Primat de Gaule :
l'Archevesque de Bourges Primat
d'Aquitaine : les Archevesques d'Aix
& de Rouën : les Evesques de Paris,
de Meaux, de Lisieux, de Mascon,
de Limoges, de Vabres, de Con-
ferens & de Terbe. Et à leurs dos
estoient les Maistres des Requestes
& Conseillers du Grand Conseil.
Aux deux costez de la chaire dudit
Seigneur estoient le Comte de Beau-
mont Grand Maistre & Mareschal
de France*, & le Seigneur de Bryon
Admiral de France, Lieutenant Ge-
neral & Gouverneur de Bourgogne.
Et derriere la ditte chaire estoient
plusieurs Chevaliers de l'Ordre ; c'est
sçavoir le Comte de Laval Lieutenant
General & Gouverneur de Bretagne,
le Seigneur de Montmorenci, le Sei-
gneur d'Aubigny Capitaine de cent
Lances & de la Garde Ecossoise, le
Comte de Brienne, Ligny & Rouf-
sy, le Seigneur de Meuranges, Ma-
rêchal de France, le Seigneur de Ruf-
fey, le Seigneur de Genoilhac Grand
Ecuyer & Maistre de l'Artillerie de
France, Loys Monseigneur de Cle-
ves : le Seigneur de Humieres & le
Comte de Carpy. Et derriere estoient
le Comte d'Estampes Prevost de Pa-
ris, & avec lui plusieurs Gentilshom-
mes de la Chambre dudit Seigneur,
entre lesquels estoient le Comte de
Tancarville, le Seigneur de Guyme-
né, le fils du Comte de Rouffy, le fils
du Seigneur de Fleuranges, le Sei-
gneur de la Rochepot, le Seigneur
Douarty Grand Maistre des Eauës &

1528.

* C'estoit le Maréchal de Montmorenci.

1528.

Forests, le Seigneur du Lude, le Seigneur de Janly, le Seigneur de Villebon Bailly de Roüen, le Baron de Chasteau-morant, le Seigneur de la Louë; le Vicomte de la Motheaugroing, & le Seigneur de Verets, & outre les Maîtres d'Hostel, Pannetiers, Echançons, Ecuyers tranchans, & autres Officiers Domestiques. Et y avoit grand nombre des deux cents Gentilshommes de la Maison dudit Seigneur, & plusieurs autres Gentilshommes. Et à l'entrée dudit Tribunal estoient les Capitaines des Gardes & Prevost de l'Hostel. Et devant la Chaire dudit Seigneur estoient à un genouil les Huissiers de Chambre, & au pied du degré dudit Tribunal estoient les Prevost des Marchans, & Echevins de ladite Ville de Paris. Et au bas de la Salle dont les portes demeurèrent toujours ouvertes y avoit un nombre infini de gens de diverses Nations. En la presence desquels ledit Seigneur Roy a dit & exposé que la cause qui l'avoit mû faire icelle assemblée estoit pour ce que l'Esleu en Empereur lui avoit envoyé un Héraut d'armes: lequel ainsi que ledit Seigneur pensoit & que celui Héraut avoit dit, comme aussi son Sauf-conduit contenoit, portoit audit Seigneur Lettres Patentes & Autentiques de la feureté du Camp, pour le Combat qui devoit estre entre ledit Esleu en Empereur & lui. Et d'autant que ledit Héraut d'armes sous ombre d'apporter la feureté dudit Camp, pourroit pour divertir & éloigner l'affaire, user de quelques fixcions, simulations ou hypocrisie: & que ledit Seigneur Roy demande la briefveté & expedition dudit Combat, afin que moyennant icelui se puisse mettre fin à la guerre qui a si longuement duré entre eux au soulagement de toute la Chrétienté, éviter l'effusion de sang & autres maux qui en adviennent. A bien

voulu ledit Seigneur que cela fust connu par toute Chrétienté, afin que chacun puisse à la verité juger dont procede le mal & la longueur. D'autre part aussi a fait ladite assemblée pour remontrer qu'il n'a legierement entrepris un tel acte, car le droit est de sa part, & quant eust fait autrement, son honneur eust esté grandement blessé, ce que les Seigneurs de son sang & autres ses sujets du Royaume n'eussent trouvé bon. Et sçachant la cause du Combat & le droit d'icelui Seigneur, le comporteront comme bons & loyaux sujets doivent faire: esperant avec l'aide de Dieu y aller de sorte que clèrement se verra si le droit est de son costé, & que contre verité il a esté accusé d'estre infracteur de sa foi. Les Roys ses predecesseurs & Ancestres dont les effigies sont en taille affigées par ordre en icelle salle, qui ont en leur temps successivement fait actes glorieux & augmenté grandement leur Royaume, estimeroient ledit Seigneur n'estre capable d'estre leur successeur, s'il souffroit contre son honneur une telle note lui estre par l'Esleu en Empereur imputée, & qu'il ne défendist de sa personne son honneur ainsi & par la forme & maniere accoutumée. Et pour entendre la matiere, faut presupposer qu'après que par fortune de guerre, ledit Seigneur Roy fut prins de ses ennemis devant Pavie, à nul desquels ne bailla sa foy, pensant que seroit par la magnanimité de l'Esleu en Empereur mieux traité en Espagne, autour de lui qu'ailleurs, consentit y estre mené: ce que fut fait sur ses Galaires, qu'il fit armer à ces fins. Et lui arrivé en Espagne fut mis au Chasteau de Madrid où a esté nuit & jour gardé par gros nombre de Hacquebutiers & autres, qui lui ennuyoit & fâchoit grandement; tellement que pour la détresse où il estoit devint

malade

1528.

1528.

malade jusques à la mort : l'Esleu en Empereur le visita : & depuis sur sa guerison se traita un accord entre les Députés d'icelui Esleu en Empereur, & les Ambassadeurs que Madame Mere dudit Seigneur y avoit envoyez à ces fins, par vertu du pouvoir que ledit Seigneur Roy lui avoit laissé de regir son Royaume quand il partit d'icelui pour passer les Monts, par lequel elle ne pouvoit obliger la personne dudit Seigneur, mêmes que par l'inspection d'icelui Traité chacun évidemment pourra cognoistre qu'il est déraisonnable tant en paroles qu'en effet, & violement extorqué : & que jamais Prince qui eust esté en liberté n'eust passé un tel Traité, ne pour sa délivrance promis telle rançon que celle qui fut promise. Lequel Traité toutesfois firent jurer audit Seigneur qui estoit prisonnier, contre les protestations que par plusieurs fois il avoit publiquement faites, lui estant encores bien malade, en danger de recidivation & de la mort. Après lequel Traité ledit Seigneur, tenu toujours sous la garde des dessusdits hors la liberté, fut mis en chemin pour retourner en France, sur les ostages de Messieurs ses Enfans auquel fut dit par plusieurs fois, qu'après qu'il seroit en France en sa liberté falloit qu'il baillast sa foy, sçachants & cognoissants que ce qu'il avoit fait & promis en Espagne estoit nul & si n'est records ledit Seigneur, que ledit Esleu en Empereur lui dit jamais que s'il n'accomplissoit le contenu audit Traité, le tiendrait infracteur de foy : & ores que lesdites paroles lui auroient esté dites, ledit Seigneur n'estoit en sa liberté pour lui répondre aucune chose, & n'y auroit donné son consentement. Par ainsi au cas de present il y a deux choses à considérer : l'une, le Traité extorqué violement fait par ceux qui n'avoient

Tome V.

1528.

pouvoir d'obliger sa personne, & lequel quant au demourant a esté accompli par Madame Mere dudit Seigneur, qui a baillé ostages Messieurs les enfans dudit Seigneur : l'autre est la prétendue foy dudit Seigneur, sur laquelle ne peuvent faire fondement devant qu'au moyen d'icelle ne l'ont mis en liberté. Or en matiere de guerre la foy d'un prisonnier, si celui à qui elle a esté baillée ne le met en pleine liberté, n'a aucun effet d'obliger, de sorte que s'il évade de ceux qui le gardent ne peut estre redargué de foy enfreinte. Et par ainsy attendu qu'ils ont toujours tenu ledit Seigneur sous grosse garde, & n'ont fait fondement sur sa foy, ne la peuvent accuser, car elle en riens ne l'oblige : Aussi par plusieurs fois les Ministres dudit Esleu en Empereur ont dit & confessé que la foy qu'ils prétendoient avoir dudit Seigneur estoit nulle, parce qu'il n'estoit en liberté, & que là où il seroit estoit nécessaire que de nouveau leur baillast la foy. Ce que ledit Seigneur ne fit, ains seulement bailla Messieurs ses enfans en ostages, qui estoit une autre grosse & grande sujction, pour monstrier qu'ils ne s'arrestoient à sa foy, & ne le mettoient en pleine liberté sur icelle. Aussi faut presupposer que en matiere d'honneur & combat y a assaillant & deffendeur, l'assaillant baille la seureté du camp, & le deffendeur provoqué & assailli baille les armes. Or adverty ledit Seigneur Roy tant par ses Ambassadeurs, Heraut d'armes, qu'autres, que ledit Esleu en Empereur le blasmoit d'avoir rompu sa foy & usoit de grosses paroles touchant grandement son honneur, ainsy qu'il se pourra voir par lettres missives qu'iceluy Esleu en Empereur a escrites à Maistre Jean de Calvimont President de Bordeaux, Ambassadeur

G g g g

1528.

dudit Seigneur en la Cour d'iceluy Esleu en Empereur, lesquelles ledit Seigneur fit lire devant toute l'assistance, & dont la teneur s'ensuit : Monsieur l'Ambassadeur, j'ai veu les lettres, que m'avez escrites touchant les paroles que vous dis en Grenade : & aussi ay veu les extraits de vostre procès verbal, par lesquels j'entends très bien que ne voulez avoir souvenance de ce qu'alors vous dis pour en avertir le Roy de France vostre Maître, afin que vous redie les dittes paroles pour satisfaire à vostre desir : C'est que je vous dis alors, après plusieurs propos qui n'estoient de grand substance, parquoy n'est besoin les repeter, que ledit Roy vostre Maître avoit fait laschement & meschamment de non m'avoir gardée la foy que j'ay de luy, selon le Traité de Madric : & que s'il vouloit dire du contraire, je lui maintiendrois de ma personne à la sienne. Velà les propres paroles substantiales que je dis du Roy vostre Maître en Grenade, & je crois que ce sont celles que tant desirez scavoir : Car ce sont les mesmes que je dis au Roy vostre Maître en Madric, que je tiendrois pour lasche & meschant s'il me failloit de sa foy que j'ay de luy : & en les disant, je luy garde mieux ce que je lui ay promis qu'il ne fait à moy : je les vous escris volentiers, signées de ma main, afin que d'icy en avant vous n'y autre n'en faciez doute. Donné en nostre ville dudit Madric le 18. jour du mois de Mars l'an mil cinq cens vingt-huit. Ainsy signé Charles, & contresigné Lalemand : & à la rescription de dittes lettres est escrit : A Monseigneur l'Ambassadeur du Roy de France Maître Jean de Calvimont Chevalier, second Président de Bordeaux, étant à présent à Posa en Castille. Et le dixième jour après la datte d'icelles lettres en pleine assemblée &

assistance comme celle qui estoit lors present, après avoir ouy l'Ambassadeur dudit Esleu en Empereur, & qu'il print congé de retourner par devers son Maître, & qu'on tenoit pour assuré qu'iceluy Esleu en Empereur avoit assailli & blasmé ledit Roy de foy non gardée pour la conservation de son honneur & pour soustenir la verité, auroit ledit Seigneur Roy fait reponse par escrit audit Esleu en Empereur signée de sa main, laquelle a fait lire en icelle assistance de la teneur qui s'ensuit. Nous François par la Grace de Dieu Roy de France, Seigneur de Genes, &c. A vous Charles par la mesme grace Esleu en Empereur des Romains & Roy des Espagnes, faisons scavoir que nous estans advertis qu'en toutes les reponses qu'avez faites à nos Ambassadeurs & Heraux envoyez devers vous pour le bien de la paix, vous voulant sans raison excuser, nous avez accusé en disant qu'avez nostre foy, & que sur icelle, outre nostre promesse, nous en estions allez & departis de vos mains & de vostre puissance. Pour deffendre nostre honneur lequel en ce cas seroit contre nostre honneur trop chargé : Avons bien voulu vous envoyer ce Cartel, par lequel, encores que tout homme gardé ne puisse avoir obligation de foy, & que cela nous fust excuse assez suffisante : Ce nonobstant, voulant satisfaire à un chacun & à nostre honneur, lequel nous avons bien voulu garder & garderons, si Dieu plaist, jusques à la mort : vous faisant entendre que si vous nous avez voulu ou voulez charger, non pas de nostre ditte foy & delivrance seulement, mais que jamais nous ayons fait chose qu'un Gentil homme aimant son honneur ne doive faire ; Nous disons que vous avez menti par la gorge, & qu'autant de fois que

1528.

1528.

vous le direz vous mentirez, estant delibéré de deffendre nostre honneur jusqu'au dernier bout de nostre vie. Parquoy puisque (comme dit est) vous nous avez voulu charger contre verité, dorenavant ne nous escrivez aucune chose : mais nous asseurer le Camp, & nous vous porterons les armes. Protestant que si après cette declaration en autres lieux vous escrivez ou dictes paroles qui soient contre nostre honneur que la honte du delay du combat en sera voltre : veu que venant audit combat c'est la fin de toutes Escritures. Fait en nostre bonne ville & cité de Paris le vingthuitième jour de Mars l'an mil cinq cens vingt-sept avant Pasques. Ainsy signé François : lequel fut envoyé par un Heraut d'armes en Espagne, qui sans autre parole ny contestation le mist en la presence d'une grosse assemblée de gens entre les mains dudit Esleu en Empereur. Si a demandé depuis iceluy Esleu en Empereur un saufconduit audit Seigneur, pour lui envoier un Heraut, lequel saufconduit luy a esté envoyé limité pour apporter la seureté du Camp & non autrement. Et d'autant que ledit Seigneur desire, comme dit est cy-dessus, ceste matiere prendre briefve fin & expedition, pour le soulagement de la Chrestienté, ne veut & n'entend entrer en paroles ny autre contestation qui pourroient tendre à desguiser & prolonger l'affaire. Et d'autant que ledit Esleu en Empereur a fait son accusation, & ledit Seigneur Roy baillé ses deffenses, ne reste plus que le Camp dont l'Esleu en Empereur doit fournir, & ledit Seigneur les armes. Et par ainsy si ledit Heraut ne baille la Patente autentique pour la seureté du Camp, & n'observe le contenu en son saufconduit, ledit Seigneur n'entend luy donner audience. Et ce fait, a commandé le-

1528.

dit Seigneur qu'on fist venir par devers lui ledit Heraut. Ce qui a esté fait, & a comparu devant ledit Seigneur, affublé de sa cotte d'armes. Auquel Heraut dudit Esleu en Empereur le Roy a dit : Heraut, portes-tu la seureté du camp telle qu'un assaillieur, comme est ton maistre, doit bailler à un deffendeur, tel comme je suis ? Le Heraut lui a dit : Sire, il vous plaira me donner congé de faire mon office. Alors le Roy lui dit : Baille moi la Patente du Camp, & je te donnerai congé de dire après tout ce que tu voudras de la part de ton Maistre. Le Heraut commence à dire : La tres-sacrée Majesté. Sur lequel mot le Roy lui a dit de rechef : Montre moy la Patente du Camp : car je pense que l'Esleu en Empereur soit Gentil Prince, ou le doive estre, qu'il n'auroit point voulu user de si grand' hypocrisie, que de t'envoyer sans ladite seureté du Camp, veu ce que je lui ai mandé : & aussy tu sçais bien que ton saufconduit contient que tu portes ladite seureté. Ledit Heraut a répondu, qu'il croyoit porter chose que ledit Seigneur Roy s'en devoit contenter. A quoi ledit Seigneur Roy a répliqué : Heraut baille moi la Patente du Camp, baille la moy ; & s'elle est suffisante, je l'accepte, & après dis tout ce que tu voudras. A quoi ledit Heraut a répondu, qu'il avoit commandement de son Maistre de ne le bailler point, qu'il n'eust premierement dit aucune chose qu'il lui avoit donné charge de dire. Alors le Roy lui a dit : Ton Maistre ne peut pas donner des loix en France. Et d'autre part les choses sont venues à tel point, qu'il n'est plus besoin de paroles, & si dois estre adverty que je n'ay fait porter paroles par mon Heraut à ton Maistre, mais ce que je luy ay mandé a esté par escrit signé de ma main. A quoy ne falloit

G g g g ij

1528.

autre reponse que laditte feureté du camp, sans laquelle je ne suis delibéré de te donner audience, car tu pourrois dire chose dont tu ferois désavoué : & aussy ce n'est pas à toy à qui j'ay à parler ne à combattre, mais seulement à l'Esleu en Empereur. Ledit Heraut a dit lors audit Seigneur, qu'il luy donnast donc congé & saufconduit pour s'en retourner : ce que ledit Seigneur luy a accordé, & a dit audit Heraut : Prens acte. Et après, a demandé à moy, Gilbert Bayard Seigneur de Neufville, Bailly de Montpensier, Vicomte de Mortaing, son Conseiller Notaire & Secretaire d'Estat de sa Chambre, signant en ses Finances, acte comme il n'avoit tenu & ne tenoit à luy qu'il receust ladite Patente, & qu'en la lui baillant telle qu'elle doit estre il ne refusoit de venir audit Combat. Et ce fait, s'est retiré en la chambre ordonnée pour tenir son Conseil. Et ledit Heraut a requis audit Seigneur, que les choses susdittes luy fussent baillées par escrit, ce qui avoit esté accordé. Fait en ladite ville de Paris les jours & an que dessus. Ainsy signé, Bayard.

Ces défis mutuels n'ont aucun effet.

Ces défis mutuels furent sans effet par la faute de François I. si l'on en croit les Espagnols, & par celle de Charles V. si l'on s'en rapporte aux François. Le préjugé est pour ceux-ci, à en juger par le caractère des deux Princes. Charles avoit du cœur : mais un dessein de cette nature estoit moins de son génie que de celui de François I. Pour moi, il me semble que ceux qui prennent parti là-dessus, jugeroient plus favorablement de ces Princes, si avoiant qu'ils avoient fait cette démarche pour s'en faire honneur, ils disoient que ni l'un, ni l'autre, n'avoient voulu sincèrement en venir à l'exécution ; car toutes les regles de prudence la leur défendoient.

L'animosité & les injures person-

nelles entrant dans ces differends, on devoit s'attendre à voir la guerre s'allumer plus que jamais non-seulement en Italie ; mais encore du costé des Pays-Bas, de la Bourgogne, des Pyrenées, sur l'Océan & sur la Méditerranée : & cela seroit arrivé sans doute, si les Rois de France & d'Angleterre n'avoient esté autant possédez de la passion du plaisir que de celle de la gloire & de la vengeance ; & que le Roy d'Angleterre n'eût prévu qu'en portant la guerre en Flandre, il ruineroit le commerce de ses Sujets. D'autre part, les Finances de l'Empereur ne pouvoient fournir à tant d'efforts tout à la fois ; & Madame Marguerite d'Autriche, Gouvernante des Pays-Bas, employoit toute son adresse tant à la Cour de France qu'à la Cour d'Angleterre, pour détourner la tempeste qui la menaçoit. Enfin, la grande espérance que le Roy conçut de la conquête du Royaume de Naples, & l'extrême danger où l'Empereur estoit de le perdre, attirèrent de ce costé-là presque toute l'attention de ces deux Princes.

En effet, la peste avoit extrêmement diminué l'Armée Imperiale en Italie ; son indocilité causée par le défaut de paye, faisoit que les Généraux ne pouvoient prendre aucunes mesures certaines pour prévenir les desseins de la Ligue ; & le Royaume de Naples estoit perdu pour l'Empereur, sans les interêts particuliers qui empêchoient les ennemis de ce Prince, d'agir aussi efficacement qu'ils auroient pû.

Le Pape paroissoit indéterminé, & déliberoit s'il rentreroit dans la Confédération, ou s'il n'y rentreroit pas. Il avoit sur cela des engagements opposés, par les promesses contraires qu'il avoit faites à l'Empereur & au Roy de France durant sa prison. Il ne vouloit point ratifier le Traité fait

1528.

Guicciard.
l. 18.

1528.

avec le Duc de Ferrare qui s'estoit détaché du parti Imperial, & ne l'avoit fait que sous cette condition. Le Pape demandoit que les Venitiens avant toutes choses retirassent de Ravenne les Troupes qu'ils y avoient mises, sous prétexte de la garder pendant sa prison, contre les Impériaux au nom des Confédérez. La Seigneurie au contraire, qui de tout temps avoit eu des prétentions & des vûes sur cette Place, comme estant tout-à-fait à sa bien-séance, différoit toujours de le satisfaire. De sorte que le Roy pour la conquête du Royaume de Naples, ne pouvoit guères compter que sur son Armée, excepté que les Venitiens & le Duc de Milan, qui avoient interest à empêcher les progrès d'Antoine de Lève, ne devoient pas manquer à tenir au moins ce Général en échec.

L'Armée de France marche vers le Royaume de Naples.

Lautrec ne laissa pas long-temps reposer ses Troupes. Il decampa de Boulogne, & se mit en marche vers le Royaume de Naples. Son Armée estoit composée de huit mille Lansquenets commandez par le Comte de Vaudemont, de trois mille Suisses sous les ordres du Comte de Tende, de trois mille hommes de pied François sous le Sieur de Burie, de quatre mille Gascons sous Pierre de Navarre & Monsieur de Candale, & de dix mille Italiens. Tout cela faisoit une Infanterie de vingt-huit mille hommes la plupart bien aguerrie, mais la Gendarmerie n'estoit pas à beaucoup près si nombreuse.

Memoires du Bellai, l. 3.

Il prit sa marche du costé de la Mer, laissant l'Appennin à droite, alla par Rimini, Sénégallia, Ancone, & Récanati où il campa quelques jours, pour ne pas trop fatiguer son armée. Il arriva vers la fin de Fevrier sur les frontières de l'Abruzze, qui est de ce costé-là la premiere Province du Royaume de Naples, & un bon

pays. Il la traversa sans rencontrer d'Ennemis; tout se soumit, & Aquila, ville qui du temps de Charles VIII. avoit signalé son zele pour la France, ne fut pas moins prompte en cette occasion à embrasser son parti. De là Lautrec passa dans la Capitanate, où il se fit livrer cent mille ducats, que la Doüane de ce pays fournit tous les ans au Roy de Naples, pour les pasturages & les passages des bestiaux. Il s'y saisit du Haras que l'Empereur y avoit, & s'en servit pour remonter une partie de ses Cavaliers. Rien ne lui resistoit, & il n'auroit eu que la peine de parcourir tout le Royaume pour le conquérir, si Philbert de Châlons, Prince d'Orange, n'eust enfin avec beaucoup de peine, obligé l'Armée Imperiale à sortir de Rome pour venir au secours.

Elle en partit le dix-septième de Fevrier, après y avoir assouvi sonavarice & sa cruauté. Elle estoit forte encore de quinze cens chevaux, de quatre mille hommes de pied Espagnols, de deux à trois mille Fantassins Italiens & de cinq mille Lansquenets, reste d'une Armée beaucoup plus nombreuse, dont la peste avoit fait mourir plus de la moitié. Elle fut jointe par le Prince de Melphe qui y amena mille Allemans; mais les Impériaux n'avoient plus alors dans la Capitanate, que Manfredonia & Bartette, villes maritimes, & Troja dans les terres.

Lautrec nonobstant ses conquestes se trouvoit embarrassé, faute d'argent, le Roy n'ayant pas assez de soin de lui en envoyer, & ayant même retranché une partie des fonds destinez à cette expedition, comme s'il eust oublié que c'estoit par une pareille negligence, qu'il avoit perdu autrefois le Milanéz, malgré les soins, la bravoure & tous les efforts du même General; c'est pourquoi ce Seigneur,

G g g g iij

1528.

Les Impériaux vont à son secours. Guicciard. liv. 18.

1528.

pour ne pas voir dissiper son Armée, se resolut à engager les Ennemis à la bataille.

Il marcha vers Troja, où ils estoient campez; & comme les Troupes Imperiales estoient dans la même disette que celles de France, le Marquis du Guast fut d'avis d'accepter le combat. Mais le General Alarcon, persuadé qu'en gagnant du temps, l'Armée François se débanderoit encore plustost que la sienne, n'y voulut point consentir: & après de fréquentes escarmouches assez sanglantes, les Imperiaux décamperent, & abandonnerent Troja aux François qui y trouverent quantité de vivres & de munitions, dont ils avoient grand besoin.

*Conquistes des
François en ce
pays-là.*

Lautrec delibera s'il suivroit les Ennemis qui se retiroient vers Naples. Plusieurs en estoient d'avis; mais il s'en tint au conseil de Pierre Navarre, qui proposa d'aller à Melphe pour ne pas laisser cette Place derrière. Il l'attaqua, la prit d'assaut, près de sept mille hommes tant Soldats qu'Habitans, y furent passez au fil de l'épée, & le Prince de Melphe y demeura prisonnier avec sa femme & ses enfans. La prise de cette Place fut suivie de la reddition de Trani, de Barlete, & des autres Villes des environs, d'où les Imperiaux avoient retiré les Garnisons; & il ne leur resta que Manfredonia, où ils avoient laissé deux mille hommes.

*Brantome,
dans l'éloge
de Louis
d'Ars.*

Venose après quelque resistance, se rendit pareillement avec sa Citadelle. Cette Place estoit forte, & c'est celle où le brave Louis d'Ars tint un an entier sous le Regne de Charles VIII. après que les François eurent esté tous chassés du Royaume de Naples, & qu'il ne remit aux Espagnols que par une glorieuse capitulation, en vertu de laquelle il ramena ses Troupes en France au travers de tou-

te l'Italie, tambour battant & enseignes déployées.

Les Venitiens pendant ce temps-là ne s'oublioient pas eux-mêmes. Ils devoient par un accord fait avec la France, avoir pour leur part les Places maritimes du Royaume de Naples, dont ils estoient en possession avant la Victoire que Louis XII. avoit emportée sur eux à la Journée d'Aignadel. Leur Flote prit Monopoli; après quoi le Provediteur Pisani alla joindre l'Armée François avec deux mille hommes.

Les choses n'alloient pas si bien dans le Milanez, où Antoine de Léve reprit quelques postes, & eut d'autres avantages sur les Venitiens, & sur le Duc de Milan. Il attendoit un secours d'Allemagne que lui amenoit Henri Duc de Brunswic; & il estoit dans l'impatience de le recevoir avant l'arrivée du Comte de S. Pol, qui devoit bien-tost passer les Alpes avec cinq cens Hommes d'armes, cinq cens Hommes de Cavalerie Legere & neuf mille Fantassins, partie François, partie Suisses, partie Lansquenets.

Monsieur de Lautrec ayant tout soumis dans l'Abruzze & dans la Capitanate, hormis Manfredonia, prit la résolution de marcher à Naples; il laissa seulement quelques Troupes Venitiennes à la garde du Pays conquis, & se mit en marche le troisième d'Avril.

Moncade, qui avoit reçu les Patentes de Viceroy de Naples, ne se trouvant pas en état de tenir la campagne & de pourvoir en même temps à la sûreté des Places, ne pensa qu'à la défense de la Capitale & de Gayete. Il entra dans la premiere avec le Prince d'Orange, & envoya Alarcon dans la seconde. Une partie de l'Infanterie Italienne fut congédiée, & Sciarra Colonna alla avec un détachement dans l'Abruzze pour faire diversion.

1528.

*Conquistes de
la Flotte Ve-
nitienne.*

*Guicciard.
Paul Jove.*

1528.

Dix mille Soldats, partie Allemands, partie Espagnols, entrèrent avec le Viceroy dans Naples, d'où la plupart des Habitans s'estoient retirez, pour se refugier à Ischia & dans les autres Isles voisines.

*Autres places
qui ouvrent
leurs portes
aux François.
Memoires du
Bellai, lib. 3.
Guicciard.
lib. 18.
Paul Jove,
&c.*

A l'arrivée de l'Armée Française, Capouë, Nole, Acerra, Averle, & les autres Villes lui ouvrirent leurs portes, & elle parut à la vûe de Naples le premier jour de Mai, selon les Memoires de du Bellai, & le vingt-neuvième d'Avril, selon Guichardin.

La prise de cette Capitale estoit le coup décisif pour le Roy. Tandis qu'elle tiendrait, les secours que l'Empereur envoyoit estoient toujours à craindre; & il ne falloit qu'un malheur pour faire changer les affaires de face, ainsi qu'il estoit arrivé tant de fois: mais si elle estoit une fois soumise, ces secours n'estoient pas assez forts pour la reprendre, & ils n'auroient osé paroître en campagne devant l'Armée de France, jointe à celle des autres Conféderez.

Il n'y avoit guères d'apparence de la pouvoir prendre par un siege dans les formes, à cause de la nombreuse Garnison qui la défendoit: c'estoit l'élite de l'Armée Imperiale, elle avoit le Viceroy à sa teste; & la Place & sur tout le Chasteau estoient bien fortifiez. Le moyen unique estoit de l'affamer, à quoi il y avoit un inconvenient: c'est que cette maniere d'attaque dureroit long-temps, & que les chaleurs survenant, & les eaux des environs étant très-mauvaises, principalement en Esté, il y avoit danger que les maladies ne se missent dans l'Armée & ne la ruïnassent. C'est pourquoi quelques-uns furent d'avis que les Troupes se cantonnassent dans les Villes des environs, jusqu'à la fin de Septembre: leur raison estoit, que pendant ce temps-là la Garnison con-

1528.

sumeroit ses vivres; que les gros partis qu'on tiendrait en campagne, & les Galeres de France qui croîeroient le long des costes, empêcheroient qu'il n'y entrast des Convois assez considerables pour ravitailler la Place; que la Garnison s'affoibliroit; que les grandes chaleurs étant passées on la ferreroit de près, & qu'alors elle tomberoit d'elle-même.

L'autrec penchoit assez de ce côté-là: mais Pierre Navarre lui representa qu'il estoit bien informé que dans la Place il n'y avoit pas de vivres pour plus de deux mois & demi, & qu'avant la my-Juillet le Viceroy seroit obligé de capituler, si l'Armée campée à la portée du canon de la Place, en fermoit toutes les avenues, & que la Flotte en bloquast le Port; qu'on ne recevoit guères d'argent de France; qu'il y avoit à craindre que les Suisses & les Lansquenets faute de paye ne se débandassent; qu'on ne pouvoit pas trop compter sur la constance des Alliez; qu'une Armée d'Allemands estoit en marche pour le secours du Milanez; que dans l'espace de cinq ou six mois il pourroit arriver bien des accidens, qui traverseroient cette entreprise, & qu'on n'avoit que trop d'experience de l'inutilité & des mauvais succès de ces délais. Ces raisons qui estoient fortes l'emporterent, & l'Armée prit ses quartiers autour de la Place. Philippin Doria avec huit Galeres de son oncle André Doria, & deux Navires de guerre, eut ordre de prendre garde qu'aucun Vaisseau n'entrast dans le Port. On sollicita les Venitiens d'y faire venir leur Flotte; mais ils l'occupoient trop utilement pour eux à l'attaque de Pulignano, d'Otrente, de Brindes, & des autres Ports qui devoient leur demeurer après la conquête entière du Royaume.

Quoique l'Armée Française fust

*Ils prennent
leurs quartiers
autour de Na-
ples.*

1528.

assez nombreuse, la grande enceinte de Naples, & de quelques postes du dehors où les Ennemis s'estoient fortifiés, obligerent Lautrec à donner un grand circuit à son Camp; & pour ne pas laisser les quartiers trop foibles contre la nombreuse Garnison qu'il assiegeoit, il lui fut impossible, quoiqu'il pût faire, de fermer tous les passages. Il fit élever divers Forts de distance en distance pour y suppléer & repousser les sorties des Assiegez, & pour couper les Convois qui pourroient leur venir par terre.

*Mauvais état
de cette Ville
durant le sie-
ge.*

Cette disposition du Camp donna lieu à une infinité de petits combats pendant plus de trois mois que dura le siege, & dans la plupart, excepté sur la fin, les Imperiaux furent battus: ce qui n'empêchoit pas que leurs Cavaliers, qui estoient en grand nombre, sortant la nuit entre les Forts, ne rapportassent souvent sur la croupe de leurs chevaux des sacs de bled, de farine, d'avoine, que ceux de Gayète leur préparoient en des endroits voisins du Camp. Ces petits secours, avec ceux de quelques barques qui se couloient aussi à la faveur des ténèbres, leur furent d'une grande utilité; mais l'action la plus considérable se passa sur la Mer dès le commencement du siege.

*Du Bellai,
Guicciard.
Paul Jove,
Tarcagnotta,
&c.*

Le Viceroy n'ayant point d'Ennemi plus à craindre que la disette de vivres, & ne pouvant en esperer beaucoup que par la Mer, attendoit quelque occasion favorable pour surprendre Philippin Doria, qui le desoloit avec ses huit Galères Genoises. Il sçut qu'il estoit à Salerne pour se radouber, & que ses Soldats en sortoient souvent pour aller se promener au Camp. Il fit équiper secretement six Galères, quatre Fustes & deux Brigantins: il mit dessus, entre autres Troupes, mille Arquebusiers Espagnols des plus braves de sa Garnison, & donna

le commandement de cette Flotte à un vieux Capitaine de Vaisseau nommé Gobbo, dont il connoissoit l'habileté dans les Combats de Mer; lui-même s'embarqua sur la Capitane, & le Marquis du Guast avec plusieurs autres Seigneurs voulurent estre de la partie. Il se fit suivre par quantité de barques de Pescieurs, non pas pour s'en servir; mais seulement pour augmenter le nombre des voiles, & faire croire à l'Ennemi, quand il les verroit de loin, qu'on les venoit attaquer avec de grandes forces.

Par malheur pour le Viceroy, le Maréchal de Lautrec fut averti par ses espions, de son dessein & du détail de son armement. Il en donna avis à Doria, & lui envoya quatre cens Arquebusiers sous la conduite du Capitaine du Croq Gascon, afin de renforcer son équipage, & Doria se tint prest pour bien recevoir les Ennemis.

Le Viceroy partant de Posilippo, vint sous l'Isle de Capri, & fit voile vers le Golfe de Salerne. Il envoya devant deux Galères avec ordre de faire semblant de fuir, dès qu'elles verroient celles de Doria venir sur elles, afin de l'attirer en haute mer.

Ce Commandant n'eut pas plutôt aperçu les deux Galères, qu'il s'avança pour les attaquer avec ses huit, dont trois par son ordre s'écarterent, comme si elles avoient voulu éviter le combat; mais c'estoit dans le dessein de gagner le vent sur la Flotte Espagnole. Il alla fierement à l'Ennemi avec les cinq autres, & le premier coup qui fut tiré de son courfier, en fila quarante hommes de la Capitane Espagnole, & parmi ceux-là le Capitaine & quelques Officiers. La première décharge de l'artillerie de la Galère du Viceroy tua aussi le Capitaine de celle de Doria, blessa le Patron & quelques Soldats. On s'approcha à la portée des arquebuses, qui firent

1528.

*Combat naval
entre les Na-
politains &
les Genoïs.*

firent encore un plus grand carnage.

1528.

Cependant les Espagnols superieurs en nombre de Vaisseaux, se servoient bien de leur avantage, & trois de leurs Galeres s'estant attachées à deux des Genoises, les pressoient fort; lors que les trois que Doria avoit détachées ayant pris le vent, vinrent à pleines voiles & à force de rames fondre sur les Espagnols, attaquèrent la Capitaine, lui donnerent de l'éperon dans le flanc, & ceux qui les montoient se préparèrent à sauter à l'abordage. Moncade reçut cet assaut avec beaucoup de bravoure, & eut le bras percé d'une arquebusade dont il mourut avant la fin du combat. Deux autres à coups de canon coulerent à fond celle de Gobbo.

Ceux-ci rem-
portent la vi-
ctoire.

La blessure du Viceroy & le naufrage du Commandant de la Flotte donnerent la victoire aux Génois; les Fustes furent prises avec trois Galeres, dont estoit celle que montoit le Marquis du Guast; elle estoit toute brisée & même en feu quand elle se rendit; deux seulement échaperent, une desquelles vint après la déroute se rendre à Philippin Doria.

Dans ce combat qui se donna à la hauteur d'Amalfi, il y eut plus de mille Espagnols de tuez ou de noyez: & parmi les François & les Génois il y en eut peu qui n'eussent quelque blessure. Outre le Marquis du Guast, Ascagne Colonne, Camille Colonne, le Prince de Salerne, les Seigneurs de Vaudré, de Ris, de Sainte Croix, Serenon, & plusieurs autres Capitaines & Seigneurs de la Flotte Espagnole demeurèrent prisonniers. Il ne s'estoit depuis long-temps donné un combat si sanglant sur la Mer; & Philippin Doria pour trophées de sa victoire, envoya à Gènes à son oncle André Doria une des Galeres qu'il avoit prises, & les plus considerables des prisonniers qu'il avoit faits.

Tome V.

Cette défaite répandit la consternation dans Naples, où le Prince d'Orange eut beaucoup de peine à rassurer les esprits. C'estoit sur lui par la mort du Viceroy, que devoient rouler désormais les affaires de Naples: & ce fut la seconde occasion d'acquiescer de la gloire que la fortune lui procura, en enlevant ceux qui avoient le premier commandement; car lui-même après la mort du Duc Charles de Bourbon, se trouva chargé de l'assaut de Rome, qu'il emporta l'épée à la main.

Autant que ce malheur osta de courage aux assiegez, autant augmenta-t-il l'esperance des assiegeans, sur tout après qu'ils se furent emparez de Pouzzole, qui estoit un des endroits par où il entroit de temps en temps quelques vivres dans Naples. Cette esperance fut beaucoup augmentée par la prise d'un Brigantin, où l'on trouva une Lettre écrite à l'Empereur par les principaux Chefs de la Garnison, qui lui faisoient sçavoir qu'à moins d'un prompt secours de vivres & d'argent, ils ne pourroient plus tenir; qu'il n'y avoit plus de bled que pour un mois & demi; que la fleur de la Garnison avoit péri dans le combat naval; que les Allemans commençoient à se mutiner, & que la peste estoit parmi les Soldats.

Cependant le Prince d'Orange prenoit tous les moyens necessaires pour remedier à tant d'inconveniens: il mit dehors les bouches inutiles; il faisoit en sorte que les Allemans souffrissent de la disette moins que les autres, pour les gagner par cette préférence: il supposoit des Lettres où l'on l'assuroit de l'approche d'une nouvelle Armée pour faire lever le siege, & imaginoit tous les jours quelque nouvel artifice, afin de relever l'esperance & le courage du Soldat. Tout cela cependant lui auroit esté fort inutile.

H h h h

1528.

Consternation
de la Ville de
Naples.

Guicciardi
lib. 19.

Maladies
contagieuses
dans le Camp
des François.

1528.

Guicciard.
lib. 19.

Du Bellai l. 3.

aussi-bien que les fréquentes & vigoureuses sorties qu'il faisoit sur le Camp des François, si ceux-ci n'avoient eu pour obstacle à leurs desseins, que son adresse & sa bravoure : mais à peine avoient-ils esté un mois devant la Place, que les maladies se mirent dans leur armée, & y firent un ravage effroyable. Ces maladies se changerent en peste ; & l'on prétend qu'elle fut apportée dans le Camp par des gens de Naples, qui y furent envoyez exprès pour cet effet. De sorte qu'à la fin de Juillet, de vingt-cinq mille Fantassins, il n'y en avoit pas quatre mille en estat de combattre, & de huit cens hommes d'armes, il n'en restoit pas cent. Lautrec lui-même fut attaqué du mal contagieux, & mis hors d'estat de pouvoir donner les ordres nécessaires non-seulement pour presser le siege, mais encore pour la sûreté du Camp.

Le Prince d'Orange scut bien se prévaloir de ce desordre. Il donnoit jour & nuit de continuelles allarmes au Camp, pour tenir toujours en haleine & sous les armes le peu de Soldats François qui estoient encore en estat de se soustenir. Les convois passoient pour la plupart impunément, on ne soustenoit plus les sorties, & les Forts estoient sans cesse exposez aux insultes de la Garnison. Mais ce qui acheva de tout perdre, fut la perfidie d'André Doria, qui se jeta dans le parti de l'Empereur, & qui prit occasion de la victoire navale pour le faire : de sorte que cette victoire devant estre la perte des Imperiaux, fut la cause de leur salut.

*Ils sont trahis
par André
Doria Génois.*

J'ai dit que Philippin Doria, après l'avoir remportée, envoya le Marquis du Guaft & quelques autres prisonniers à son oncle, qui estoit à Gênes : mais l'intention du Maréchal de Lautrec estoit que de là ils passassent en France, & fussent conduits au Roy.

Le Marquis du Guaft, dans quelques conversations qu'il eut avec André Doria, s'apperçut que ce Seigneur n'estoit pas content du Roy de France, & le trouva assez chagrin sur cet article, pour pouvoir lui proposer de se donner à l'Empereur. Il eut plus de facilité à réussir dans cette négociation qu'il n'auroit osé esperer. Il en donna avis à la Cour d'Espagne, qui ne laissa pas échapper une si belle occasion ; & c'estoit l'unique, mais infailible moyen de sauver Naples. Le Marquis reçut aussi-tost un ample pouvoir de traiter avec Doria, à qui l'on promit tout ce qu'il demanda.

Il est hors de doute qu'avant l'arrivée du Marquis du Guaft, il avoit déjà un commerce secret avec l'Empereur, & que les raisons qu'il alléguoit depuis pour justifier son changement, n'estoient pour la plupart que des prétextes. Dès l'entrée de la campagne, on commença à se défier de lui, lors qu'on lui vit refuser d'aller commander en personne les Galeres de Gênes devant Naples avec la Flotte qu'on préparoit à Marseille, s'excusant sur son âge avancé, qui ne lui permettoit plus, disoit-il, de soustenir de si grandes fatigues.

Il se plaignoit de ce que le Roy avoit fait Monsieur de Barbesieux Amiral du Levant, & sa plainte estoit d'autant plus mal fondée, qu'on lui avoit offert cette charge, & qu'il l'avoit refusée : mais il disoit qu'il l'eust acceptée, si on la lui avoit offert de nouveau, & qu'un homme tel que lui meritoit bien qu'on témoignast plus d'empressement pour l'employer ; que le Roy ne lui payoit point vingt mille écus qu'il lui devoit pour ses appointemens, & ne le dédommageoit point de la rançon du Prince d'Orange qu'il avoit pris à Porto Fino avant la Bataille de Pavie, & qui avoit esté mis en liberté en consequence du Traité

1528.

Guicciard.
lib. 19.
Memoires du
Bellai, liv. 3.

1528.

de Madrid ; que dans un differend qu'il avoit eu avec le Baron Rentio Cerés dans l'expédition de Sardaigne, le Roy avoit écouté ce Seigneur plus que lui ; qu'on avoit délibéré dans le Conseil, si on ne l'arresteroit pas pour lui faire couper la teste, comme à un homme dont on se défioit, & qui n'avoit pas une soumission aveugle pour les ordres de la Cour ; qu'on l'avoit voulu contraindre à remettre entre les mains du Roy le Marquis du Guast & Ascanio Colonne, qui ayant esté pris par son neveu dans la Bataille navale, lui appartenoient, & qu'on avoit refusé aux justes prieres des Génois de soumettre Savone à leur Republique, quoiqu'elle leur eust esté de tout tems sujette.

Mais la veritable cause estoit son ambition, qu'il coloroit du zele de sa patrie. Le Roy avoit resolu dans son Conseil non-seulement de fortifier Savone, mais encore d'en rétablir le Port. Son dessein effectivement estoit d'y attirer une bonne partie du commerce de Gènes, & il y avoit déjà établi celui du Sel, qui produisoit auparavant un grand profit aux Génois, esperant par cette voye les contenir dans le devoir, & les rendre plus soumis à ses ordres. A cette occasion quelques-uns des principaux Bourgeois de Gènes avoient remontré à Doria le grand tort que cela leur faisoit ; qu'il estoit en son pouvoir de remédier à ce desordre, soit en faisant changer de resolution au Roy, soit en rendant, comme il le pouvoit, l'ancienne liberté à sa Patrie. Il avoit fort goûté cette proposition, qui lui frayoit le chemin à la suprême autorité dans la Republique ; & ce fut dans cette vûe qu'il se rendit de jour en jour plus difficile à ce que la Cour de France souhaitoit de lui.

Monsieur de Langey avoit beaucoup d'amis à Gènes, & fut informé

1528.

de cette intrigue : il en avertit le Maréchal de Lautrec, qui le fit partir sur le champ, pour en donner avis au Roy. Il passa par Gènes, où Doria, qui le confideroit beaucoup, le logea dans son Palais. En quelques entretiens qu'ils eurent ensemble, Langey le conjura de lui parler sincerement, & de l'éclaircir sur les sujets de mécontentement qu'on disoit qu'il avoit de la Cour.

Doria lui parla avec assez de franchise, & conclut en lui disant qu'il seroit toujours bon Serviteur du Roy, & lui répondroit de la fidelité de la Republique, pourvû qu'il rendist le trafic du Sel à Gènes, & qu'il le satisfist sur l'article des prisonniers ; qu'à ces conditions il promettoit au Roy, pour gage de la fidelité de ses compatriotes & de la sienne, d'équiper incessamment douze Galeres, où Sa Majesté mettroit tels Capitaines & tels Soldats qu'elle jugeroit à propos, pour presser le siege de Naples.

Langey lui ayant promis d'agir pour lui faire donner satisfaction sur tous ces points, alla en poste à Paris, où il exposa dans le Conseil ce que Doria lui avoit dit ; de quelle importance il estoit de ne pas chagriner cet homme dans la conjoncture presente, & tout ce qu'il avoit ordre du Maréchal de Lautrec de dire là-dessus.

On comprit fort bien la consequence de cette affaire pour la conservation de Gènes & pour la prise de Naples, & la necessité qu'il y avoit de prévenir les mauvais desseins de Doria, ou d'en empêcher l'effet. Il y eut sur cela deux avis. Le premier de satisfaire Doria ; le second, de le mettre hors d'estat de nuire en s'assurant de sa personne. Langey qui trouvoit de grandes difficultez & de grands risques dans ce second expedient, insista fort pour qu'on s'en tint

H h h h ij

1528.

Guicciard.
lib. 19.

Du Bellai l. 3.

aussi-bien que les frequentes & vigoureuses sorties qu'il faisoit sur le Camp des François, si ceux-ci n'avoient eu pour obstacle à leurs desseins, que son adresse & sa bravoure: mais à peine avoient-ils esté un mois devant la Place, que les maladies se mirent dans leur armée, & y firent un ravage effroyable. Ces maladies se changerent en peste; & l'on prétend qu'elle fut apportée dans le Camp par des gens de Naples, qui y furent envoyez exprès pour cet effet. De sorte qu'à la fin de Juillet, de vingt-cinq mille Fantassins, il n'y en avoit pas quatre mille en estat de combattre, & de huit cens hommes d'armes, il n'en restoit pas cent. Lautrec lui-même fut attaqué du mal contagieux, & mis hors d'estat de pouvoir donner les ordres necessaires non-seulement pour presser le siege, mais encore pour la sûreté du Camp.

Le Prince d'Orange scut bien se prévaloir de ce desordre. Il donnoit jour & nuit de continuelles allarmes au Camp, pour tenir toujours en haleine & sous les armes le peu de Soldats François qui estoient encore en estat de se soustenir. Les convois passaient pour la plupart impunément, on ne soustenoit plus les sorties, & les Forts estoient sans cesse exposez aux insultes de la Garnison. Mais ce qui acheva de tout perdre, fut la perfidie d'André Doria, qui se jeta dans le parti de l'Empereur, & qui prit occasion de la victoire navale pour le faire: de sorte que cette victoire devant estre la perte des Imperiaux, fut la cause de leur salut.

*Ils sont trahis
par André
Doria Génois.*

J'ai dit que Philippin Doria, après l'avoir remportée, envoya le Marquis du Guaft & quelques autres prisonniers à son oncle, qui estoit à Gènes: mais l'intention du Maréchal de Lautrec estoit que de là ils passassent en France, & fussent conduits au Roy.

Le Marquis du Guaft, dans quelques conversations qu'il eut avec André Doria, s'aperçut que ce Seigneur n'estoit pas content du Roy de France, & le trouva assez chagrin sur cet article, pour pouvoir lui proposer de se donner à l'Empereur. Il eut plus de facilité à réussir dans cette négociation qu'il n'auroit osé esperer. Il en donna avis à la Cour d'Espagne, qui ne laissa pas échaper une si belle occasion; & c'estoit l'unique, mais infailible moyen de sauver Naples. Le Marquis reçut aussi-tost un ample pouvoir de traiter avec Doria, à qui l'on promit tout ce qu'il demanda.

Il est hors de doute qu'avant l'arrivée du Marquis du Guaft, il avoit déjà un commerce secret avec l'Empereur, & que les raisons qu'il allegua depuis pour justifier son changement, n'estoient pour la plupart que des prétextes. Dès l'entrée de la campagne, on commença à se défier de lui, lors qu'on lui vit refuser d'aller commander en personne les Galeres de Gènes devant Naples avec la Flotte qu'on préparoit à Marseille, s'excusant sur son âge avancé, qui ne lui permettoit plus, disoit-il, de soustenir de si grandes fatigues.

Il se plaignoit de ce que le Roy avoit fait Monsieur de Barbesieux Amiral du Levant, & sa plainte estoit d'autant plus mal fondée, qu'on lui avoit offert cette charge, & qu'il l'avoit refusée: mais il disoit qu'il l'eust acceptée, si on la lui avoit offert de nouveau, & qu'un homme tel que lui meritoit bien qu'on témoignast plus d'empressement pour l'employer; que le Roy ne lui payoit point vingt mille écus qu'il lui devoit pour ses appointemens, & ne le dédommageoit point de la rançon du Prince d'Orange qu'il avoit pris à Porto Fino avant la Bataille de Pavie, & qui avoit esté mis en liberté en consequence du Traité

1528.

Guicciard.
lib. 19.
Memoires du
Bellai, liv. 34.

1528.

de Madrid ; que dans un differend qu'il avoit eu avec le Baron Rentio Cerés dans l'expédition de Sardaigne, le Roy avoit écouté ce Seigneur plus que lui ; qu'on avoit délibéré dans le Conseil, si on ne l'arresteroit pas pour lui faire couper la teste, comme à un homme dont on se défioit, & qui n'avoit pas une soumission aveugle pour les ordres de la Cour ; qu'on l'avoit voulu contraindre à remettre entre les mains du Roy le Marquis du Guast & Ascanio Colonne, qui ayant esté pris par son neveu dans la Bataille navale, lui appartenoient, & qu'on avoit refusé aux justes prieres des Génois de soumettre Savone à leur Republique, quoiqu'elle leur eust esté de tout tems sujette.

Mais la veritable cause estoit son ambition, qu'il coloroit du zele de sa patrie. Le Roy avoit resolu dans son Conseil non-seulement de fortifier Savone, mais encore d'en rétablir le Port. Son dessein effectivement estoit d'y attirer une bonne partie du commerce de Gènes, & il y avoit déjà établi celui du Sel, qui produisoit auparavant un grand profit aux Génois, esperant par cette voye les contenir dans le devoir, & les rendre plus soumis à ses ordres. A cette occasion quelques-uns des principaux Bourgeois de Gènes avoient remontré à Doria le grand tort que cela leur faisoit ; qu'il estoit en son pouvoir de remédier à ce desordre, soit en faisant changer de resolution au Roy, soit en rendant, comme il le pouvoit, l'ancienne liberté à sa Patrie. Il avoit fort goûté cette proposition, qui lui frayoit le chemin à la suprême autorité dans la Republique ; & ce fut dans cette vûe qu'il se rendit de jour en jour plus difficile à ce que la Cour de France souhaitoit de lui.

Monsieur de Langey avoit beaucoup d'amis à Gènes, & fut informé

1528.

de cette intrigue : il en avertit le Maréchal de Lautrec, qui le fit partir sur le champ, pour en donner avis au Roy. Il passa par Gènes, où Doria, qui le consideroit beaucoup, le logea dans son Palais. En quelques entretiens qu'ils eurent ensemble, Langey le conjura de lui parler sincerement, & de l'éclaircir sur les sujets de mécontentement qu'on disoit qu'il avoit de la Cour.

Doria lui parla avec assez de franchise, & conclut en lui disant qu'il feroit toujours bon Serviteur du Roy, & lui répondroit de la fidelité de la Republique, pourvû qu'il rendist le trafic du Sel à Gènes, & qu'il le satisfist sur l'article des prisonniers ; qu'à ces conditions il promettoit au Roy, pour gage de la fidelité de ses compatriotes & de la sienne, d'équiper incessamment douze Galeres, où Sa Majesté mettroit tels Capitaines & tels Soldats qu'elle jugeroit à propos, pour presser le siege de Naples.

Langey lui ayant promis d'agir pour lui faire donner satisfaction sur tous ces points, alla en poste à Paris, où il exposa dans le Conseil ce que Doria lui avoit dit ; de quelle importance il estoit de ne pas chagriner cet homme dans la conjoncture presente, & tout ce qu'il avoit ordre du Maréchal de Lautrec de dire là-dessus.

On comprit fort bien la consequence de cette affaire pour la conservation de Gènes & pour la prise de Naples, & la necessité qu'il y avoit de prévenir les mauvais desseins de Doria, ou d'en empêcher l'effet. Il y eut sur cela deux avis. Le premier de satisfaire Doria ; le second, de le mettre hors d'estat de nuire en s'assurant de sa personne. Langey qui trouvoit de grandes difficultez & de grands risques dans ce second expedient, insista fort pour qu'on s'en tint

H h h h ij

1528.

au premier. Mais le Chancelier du Prat, dont l'autorité entraînoit tout le Conseil, dit qu'il estoit indigne qu'un particulier osast ainsi faire la Loi à un Roy de France, & qu'après qu'on auroit accordé toutes ses demandes, on n'en feroit pas plus assuré de la fidélité d'un homme aussi insolent & aussi ambitieux que celui-là. Ainsi il fut conclu qu'on prendroit des mesures pour s'assurer de lui au plutôt.

On en donna la commission à Monsieur de Barbesieux, qui estant nommé General de la Flotte du Levant, pouvoit aller à Gênes, sans qu'il parust rien d'affecté dans ce voyage. Il eut ordre, quand il y seroit arrivé, de se saisir non-seulement des Galeres de France; mais encore de celles de Gênes, de déposer Doria du Commandement, & de l'arrêter, si l'occasion favorable s'en presentoit.

Mais Doria averti par quelqu'un des amis qu'il avoit à la Cour, que le voyage de Barbesieux pourroit bien cacher quelque dessein sur sa personne, prit ses sûretés. Barbesieux en arrivant, apprit qu'il n'estoit pas dans la Ville, mais sur les Galeres, & il alla l'y saluer. Doria sans autre compliment, lui dit en l'abordant: Je sçai, Monsieur, que vous avez ordre de m'arrêter & de vous saisir des Galeres: pour ma personne, elle est ici en assurance; quant aux Galeres, je vous remettrai celles du Roy; mais pour les miennes, vous trouverez bon que je les garde. Après une declaration si nette, la conversation ne fut pas longue, & on se sépara.

Le Marquis du Guast l'ayant appris, pressa Doria de signer son Traité avec l'Empereur. Il le fit, & les conditions furent une amnistie pour tout ce qu'il pourroit avoir fait au temps passé contre les Espagnols, la liberté de Gênes sous la protection de Sa Ma-

jesté Imperiale, l'assujettissement de Savone à Gênes, quand on auroit chassé les François de l'une & de l'autre, de servir l'Empereur sur la Mer avec douze Galeres, à condition de soixante mille ducats par an pour les soudoyer, & de quelques autres avantages.

Il envoya aussi-tôt ordre à son neveu Philippin Doria de laisser libre le Port de Naples, où depuis quelque temps il estoit fort peu utile aux François, par la nonchalance avec laquelle il s'acquittoit de sa fonction. Enfin les Galeres de Venise ayant esté obligées peu de jours après d'aller en Calabre, pour en amener une provision de biscuit, il entra dans Naples grand nombre de Fregates qui y apporterent de toutes sortes de munitions; & André Doria y vint lui-même conduire un convoi à la vûe de l'Armée de France, ne faisant plus mystere de sa trahison.

Lautrec cependant soustenoit toujours ses Soldats par l'esperance d'un renfort qui approchoit. C'estoit celui que lui amenoit le Prince de Navarre frere du Roy Henri de Navarre; mais c'estoit si peu de chose, soit que ses Troupes eussent deserté en chemin, soit qu'en effet il n'en eust pas amené davantage de France, qu'étant arrivé à Nole, il fallut lui envoyer une escorte du Camp pour l'y conduire en sûreté: & dans le temps qu'il y entroit, les ennemis ayant fait une sortie, Monsieur de Candale qui commandoit l'escorte y fut blessé à mort, & pris avec le Comte Hugue de Pepli.

Les choses alloient toujours de mal en pis dans le Camp; & la fatigue extraordinaire ayant fait retomber Lautrec dans sa maladie, il mourut la nuit du quinzième au seizième d'Aoust. C'estoit un des meilleurs Capitaines qu'il y eust en France; mais il avoit

1528.

Du Bellai, l. 14.

Mort de Lautrec General de l'Armée Française.

1528.

une hauteur, une fierté & une présomption qui le rendoient incapable d'écouter conseil, & il auroit cru se rabaisser, s'il avoit suivi les lumières d'autrui.

Brantome
dans l'Eloge
de M. de Lau-
reg;

Son corps fut mis dans une cave, & ensuite transporté dans une Eglise de Naples: mais plusieurs années après, un Seigneur Espagnol par une générosité digne de n'être pas ignorée par la postérité, lui procura une sépulture très-honorable. Ce fut Gonsalve Ferdinand de Cordouë, petit-fils du fameux Gonsalve dit le grand Capitaine. Il lui fit élever un Tombeau de marbre dans l'Eglise de Sainte Marie la Neuve, en la Chapelle du Duc de Sessa, avec cette Epitaphe:

Sm Epitaphe. ODETO FUOXIO LAUTRECO CONSALVUS
FERDINANDUS, LUDOVICI FILIUS
CORDUBA, MAGNI CONSALVI NEPOS,
CUM EJUS OSSA, QUAMVIS HOSTIS,
IN AVITO SACELLO, UT BELLI FOR-
TUNA TULERAT, SINE HONORE JACE-
RE COMPERISSET, HUMANARUM MI-
SERIARIUM MEMOR, GALLO DUCI
HISPANUS PRINCEPS POSUIT.

Il seroit difficile de rendre en François cette Epitaphe en lui conservant sa noble simplicité. Le sens est que Gonsalve Ferdinand, Prince Espagnol, a élevé ce Tombeau à un General François, quoiqu'ennemi de sa Nation.

Le Pape ayant appris sa mort lui fit faire de magnifiques Obseques, & le Roy lui fit le même honneur dans Notre-Dame de Paris.

Comme c'estoit sa grande réputation & son habileté seules qui raffermissoient les Soldats au milieu de tant de dangers, de fatigues & de maladies; le Marquis de Salusses qui prit le commandement après sa mort, ne se crut ni assez d'autorité, ni assez de force, pour s'opiniâtrer davantage à

une entreprise qu'il voyoit desespérée; ainsi après avoir pris l'avis des autres Chefs, il se disposa à lever le siege.

La retraite se fit en bon ordre quoique ce fust la nuit; mais elle ne se put faire si secrettement qu'on ne s'en aperçust dans Naples. Le Prince d'Orange détacha une partie de ses gens sur l'arrière-garde, qui les repoussa; mais Pierre Navarre qui la commandoit y fut pris, & mourut quelque temps après dans Naples. On a écrit que par ordre de l'Empereur il avoit esté étouffé entre deux matelats, ou étranglé en secret, en punition de ce que seize ans auparavant ayant esté fait prisonnier à la Bataille de Ravenne, & se voyant oublié de la Cour d'Espagne, il avoit pris parti dans l'Armée de France. On l'avoit traité comme un autre prisonnier de guerre quelque temps auparavant, quand il avoit esté pris à Gènes: mais c'est qu'alors apparemment la Cour d'Espagne ou n'auroit pû tenir sa vengeance assez secreta, ou ne l'auroit pû exercer avec impunité.

Le Marquis de Salusses se retira dans Averse avec le peu de Troupes qui lui restoit. Les Garnisons de Naples & des autres Places que les Imperiaux avoient ou conservées ou reprises, vinrent l'y investir, & commencerent à battre la Place. Le Marquis de Salusses fut dangereusement blessé d'un éclat de pierre, qui lui cassa le genouil. Cet accident acheva d'abattre le courage des François, qui d'ailleurs ne voyoient aucun moyen d'échapper; & il en fallut venir à une capitulation aussi honteuse, qu'elle estoit necessaire.

Le Marquis de Salusses envoya le Comte Guy Rangoné au Prince d'Orange, pour la lui demander, & convint le trentième d'Aoust des articles suivans, rapportez par du Bellay dans

H h h h iij

1528.

Les François
levant le siege
de Naples.

Brantome
T. 1.

Ils se retirent
dans Averse
& y sont as-
siegez par les
Imperiaux.

Capitulation
honteuse qu'ils
furent obli-
gez de faire.

1528.

Liv. 3.

ses Memoires: Que la Ville & Chasteau d'Averse seroient rendus au Prince d'Orange avec toute l'artillerie, munitions, vivres, & tout ce qui s'y trouveroit d'argent, ou d'autres choses; que le Marquis de Salusses & le Comte Guy Rangoné demeureroient prisonniers; que tous les Capitaines & Gens de guerre laisseroient dans la Place leurs enseignes, guidons, banderolles, & toutes leurs armes, que les Capitaines, Lieutenans, Guidons, Gendarmes, & Chevaux Legers pourroient amener chacun trois montures, & les Capitaines, Lieutenans & Enseignes de Gens de pied une seulement; que les Gens de guerre Italiens ne serviroient de fix mois contre l'Empereur: que les François, Gascons, Suisses, & autres Soldats sortiroient d'Italie, & s'en retourneroient chacun chez eux; que le Marquis de Salusses feroit tout son possible, pour faire remettre aux Officiers de l'Empereur toutes les Places occupées dans le Royaume de Naples, soit par les François, soit par les Venitiens, soit par leurs autres Alliez depuis l'arrivée de Monsieur de Lautrec dans ce Royaume, & aux mêmes conditions contenues dans la presente capitulation, & qu'enfin le Prince d'Orange feroit conduire les François avec escorte & sûreté jusques sur les limites du Royaume de France.

Telle fut la fin du siege de Naples, que Monsieur de Lautrec s'obstina à continuer contre l'avis de la plupart des Generaux, qui vouloient qu'on le levast, lors qu'ils virent que les maladies désoloient l'Armée. Mais il s'estoit fait un point d'honneur de prendre la Place, ou d'y périr; parce qu'il avoit plusieurs fois répondu au Roy d'en venir à bout. Voilà ce que coûte quelquefois l'entêtement d'un General, qui préfère sa gloire au bien de l'Estat & au salut de ses Troupes.

Une infinité de gens de qualité périrent dans cette expédition, la plupart durant le siege, ou dans la retraite, parmi lesquels outre ceux dont j'ai déjà fait mention, je trouve nommez le Comte de Vaudemont, le Prince de Navarre, deux Seigneurs de Tournon, Claude d'Etampes Seigneur de la Ferté Nabert, Laval de Dauphiné, Grammont, Gruffi, Moriac, Mondragon General de l'artillerie, du Croq, la Chataigneraye, Candale, Louppé, Cornillon, la Gruture, Maunourri, Busancez, Jarnac, Bonnivet, le Comte de Peppoli, le Baron de Conti, le Comte Volf, d'O, Nicolas du Bellai, Pomperan, & le Marquis de Salusses, qui mourut à Naples de la blessure qu'il avoit reçue à Averse.

Burie & le Baron de Grammont qui estoient restez dans quelques-uns des Forts du siege de Naples, pour favoriser la retraite de l'Armée, estant sommés d'accepter la capitulation d'Averse, répondirent qu'ils se feroient plutôt hacher en pièces, que de signer l'article qui les obligeoit à laisser leurs armes, & s'épargnerent cette infamie par leur constance.

Pour ce qui est des Troupes Françaises, Venitiennes, & des autres Conféderez, qui estoient dans l'Abruzze, la Capitanate, & la Calabre, sous les ordres de Rentio Cérés, de quelques Seigneurs de la Maison des Ursins, & du Prince de Melphe, qui après avoir esté pris par les François, ayant reçu quelque mécontentement de l'Empereur, avoit embrassé le parti de France, elles se moquerent de la capitulation d'Averse; & sachant que le Prince d'Orange, faute d'argent, avoit beaucoup de peine à contenir ses Soldats, elles tinrent bon dans Barlette & dans quelques autres Villes maritimes, où les Venitiens leur portoient des vivres & des mu-

1528.

Perte des
François dans
cette expédi-
tion.

1528.

ditions, & n'en sortirent qu'après le Traité de Cambrai, qui se fit l'année suivante.

Du Bellai, l. 3.

La perte de Genes suivit la levée du siege de Naples, sans qu'il en coutast rien aux Imperiaux. Monsieur de Barbesieux ayant joint sa Flotte à celle de Venise, fit voile vers Naples, pour attaquer celle de Doria, qu'il sçavoit estre de ce costé-là; mais ce General se refugia dans l'Isle d'Ischia, & se mit à couvert sous le canon du Château, où il ne pouvoit pas estre attaqué. La Flotte Venitienne se retira dans ses Ports, & la Françoisé continua son chemin vers Genes, qui n'avoit pas encore capitulé avec les Imperiaux. Barbesieux averti que Doria approchoit, ne se crut pas en sûreté dans le Port de Genes, & gagna Savone: mais la Galère du Capitaine Jonas n'estant pas si bonne voilière, ou n'ayant pas de si bons Rameurs que les autres, fut atteinte par celles de Doria, qui l'investirent, & s'en rendirent les maistres.

De là Doria rebroussant vers Genes, & menant en triomphe la Galère Françoisé, fit sçavoir à ceux de sa faction, qu'il estoit temps de secouer le joug des François. Le peuple Genoïs toujours prest à la révolte, & qu'on avoit eu soin de préparer par les nouvelles de l'entière déroute des François au Royaume de Naples, prirent les armes de toutes parts. Theodore Trivulce avec le peu de Soldats qu'il avoit, se retira dans le Chasteau, & fut obligé de se rendre sur la fin d'Octobre, faute de vivres. Le Commandeur de Morete, Gouverneur de Savone, fut aussi assiégé par les Genoïs & se rendit lâchement sans estre fort pressé, & devant estre bientôt secouru par le Comte de S. Pol, qui entreprit en vain de surprendre Genes.

Etat de la

Durant ce temps-là, & pendant le

siege de Naples, la guerre se faisoit dans le Milanez avec moins de Troupes, mais avec autant de vivacité. Antoine de Lève toujours alerte, occupé à faire subsister ses Troupes aux dépens des Bourgeois de Milan, qu'il ruinoit par ses extorsions, & à s'ouvrir des passages, pour tirer quelques vivres de la campagne, tenoit continuellement en haleine les Troupes Venitiennes, & celles du Duc de Milan par ses courses fréquentes. Il surprit Pavie, s'empara de Biagrassa, & contraignit Arona de se déclarer pour l'Empereur. Il attendoit avec impatience le Duc de Brunswic, qui arriva enfin au mois de Mai, & passa l'Adige avec dix mille Fantassins & six cens Cavaliers tous bien armez, parmi lesquels il y avoit beaucoup de Noblesse Allemande. Cette Armée prit Pescaire à la teste du Lac de Garde, Rivolte, Lunata, & quelques autres petites Places, leva de grandes contributions, & brussa tous les Bourgs, Villages & petites Villes qui ne pouvoient se racheter de l'incendie par de l'argent: ensuite elle s'approcha de l'Adda, qu'Antoine de Lève passa avec six mille hommes & de l'artillerie, pour se joindre à elle. Ce General ne voulant pas laisser un si gros renfort inutile, fit le siege de Lodi, place qui lui estoit d'une extrême importance pour la conservation de Milan & pour avoir des vivres. Ces progrès déconcertoient fort le Duc de Milan, que les Venitiens ne secouroient point, le Duc d'Urbain ayant ordre de la Republique sur toutes choses de couvrir sa Frontiere.

Jean Paul Sforce, frere bastard du Duc, défendoit Lodi, où il avoit une Garnison de près de trois mille hommes, mais peu de vivres. Il soutint un assaut de trois heures, où les Espagnols perdirent beaucoup de monde; ce qui les fit résoudre à blo-

1528.

guerre dans le
Milanez.Guicciardi
Lib. 12.

1528.

quer seulement la Place dans l'esperance de la prendre par famine : mais la peste qui estoit en plusieurs Villes d'Italie, s'estant mise parmi les Allemands, qui d'ailleurs n'estoient point payez, ils se débanderent. Le Duc de Brunswic ne pouvant plus rester avec honneur au Camp, se retira lui-même en Allemagne ; & il ne demeura de toute l'Armée que deux mille hommes avec Antoine de Lève, qui fut contraint d'abandonner l'entreprise de Lodi, pendant laquelle il s'estoit saisi de Mortare.

Du Bellay,
Guicciard.
Paul Jove.
Tarcagnotta.
Bugato.

L'arrivée du Duc de Brunswic en Italie, avoit hâté la marche du Comte de S. Pol, qui eut ordre de le suivre au Royaume de Naples, supposé qu'il marchast de ce costé-là. Comme il apprit la retraite de ce Duc, il crut qu'il estoit du service du Roy d'agir dans le Milanez, dont il seroit venu à bout, s'il avoit amené autant de Troupes que la renommée l'avoit publié : mais il n'avoit que quatre cens hommes d'armes, cinq cens hommes de Cavalerie Legere, & quinze cens Lansquenets, qui devoient estre suivis de trois mille hommes de pied François, & estre joints par quelques Suisses. Antoine de Lève avoit encore pour Infanterie quatre mille Allemands, mille Espagnols, trois mille Italiens, & trois cens Cavaliers. Cependant le Comte de S. Pol après quelque temps se trouva plus fort que lui, par la jonction de l'Armée Venitienne, qui estoit de six mille Fantassins, de trois cens hommes d'armes, & de mille hommes de Cavalerie Legere.

En attendant cette jonction, il se rendit maître de toutes les petites Places sur le bord du Tésin, & s'avança jusqu'à Pavie, qu'il assiegea avec le secours de l'Armée Venitienne. Après plusieurs jours de siege, Antoine de Lève n'osant s'exposer au hasard

d'une Bataille, la Place fut emportée d'assaut par Monsieur de Lorges : Florimond de Chailly & Grancé y furent tuez à ses costez : & deux jours après le Chasteau fut pris par composition. C'estoit une legere consolation de la déroute de l'Armée Françoisse devant Naples, & de la perte de Gènes. Biagrasa, S. Georges, Monza, & Come, d'où Antoine de Lève avoit tiré les Garnisons pour rassembler toutes ses Troupes dans Milan, se rendirent aussi ; & ce General se trouva plus ressermé que jamais.

Il avoit fait de grandes provisions dans Milan, où l'on avoit transporté tous les bleds de la campagne avant l'arrivée du Comte de S. Pol : & afin d'avoir de l'argent pour payer ses Troupes, il obligea les Bourgeois à ne se fournir de bled & de farine, que chez un certain nombre de personnes qu'il avoit commis pour en faire la vente, & qui lui payoient trois ducats par chaque muid de bled qu'ils vendoient ; avec ce secours il eut pendant neuf mois assez d'argent pour la solde de sa Garnison. Les autres Soldats qu'il avoit à Novare & en quelques postes de l'Omelline, trouverent moyen de subsister par le pillage des Habitans & de ceux des environs, où ils vivoient à discretion, désolant tout ce miserable païs. Ainsi finit la campagne du Milanez. Les Troupes de part & d'autre y prirent des quartiers, excepté une partie de l'Infanterie & de la Gendarmerie Françoisse, qui repassa les Alpes, pour en aller prendre en France.

Une guerre si funeste, & dont les avantages & les desavantages n'estoient ni de part ni d'autre assez grands, pour en assurer l'évenement, commençoit à lasser les deux Princes, & à leur faire écouter plus volontiers les conseils de paix, que Marguerite d'Autriche, Gouvernante des Païs-

Bas.

1528.

1529.

On pense de
part & d'autre
à la paix.

1529.

Memoires du
Bellai, liv. 3.
Guicciard.
lib. 19.
Paul Jove.
Liv. 26.

Bas, d'une part, inspiroit à l'Empereur son neveu, & Madame la Regente, de l'autre, au Roy son fils. Tous deux par leurs Envoyez firent connoître leurs intentions sur cela au Pape, au commencement de l'année suivante. Le Roy d'Angleterre n'estoit pas non plus éloigné de la Paix; & les deux Princesses de concert firent tout leur possible, pour qu'on entraist au plustost en negociation.

Le Pape de son costé ne souhaitoit rien plus ardemment que la fin d'une guerre, qui lui avoit attiré tant de malheurs: mais il prétendoit en même-temps réparer par un Traité de Paix toutes ses pertes, & même, s'il estoit possible, s'y procurer les avantages, dont l'esperance l'avoit engagé dans la guerre. Il souhaitoit sur tout de rétablir à Florence les Medicis ses parens dans l'autorité dont on les avoit dépouillés, de s'opposer Pérouse au saint Siege, & d'en chasser les Malatesta, de reduire le Duc de Ferrare, & il estoit bien resolu à ne pas tenir le Traité, qui avoit esté fait en son nom avec ce Duc pendant sa prison du Chasteau saint Ange. Il esperoit encore rentrer en possession de Rubiera, de Régio, & des autres Places qu'il prétendoit estre du domaine de l'Eglise, & retirer Ravenne des mains des Venitiens.

Le Duc de Ferrare ne pouvoit pas douter de sa disposition à son égard; il en avoit deux preuves trop certaines: la premiere, que l'Evêché de Modene estant venu à vaquer par la mort du Cardinal de Gonsague, le Pape, qui par le Traité le devoit donner à un des fils de ce Duc, en avoit pourvû le fils de Jérôme Moroné, en vûë de s'attacher cet homme, qui avoit eu tant de part dans les affaires d'Italie, & qui estoit tout puissant dans le Conseil de l'Empereur; l'autre preuve fut le dessein que le Pape avoit

Tome V.

formé de surprendre Régio. Le Duc en fut instruit, & fit punir celui qui estoit chargé de l'exécution.

Les Venitiens sçavoient que le Pape avoit aussi pensé à s'emparer de Ravenne: les Florentins & Malatesta n'avoient pas esté moins éclairés sur les pièges qu'il leur tendoit, & commençoient à prendre des mesures avec la Cour de France, pour n'estre pas pris au dépourvû.

Le Pape cependant faisoit mille protestations aux Conféderez de son attachement à leurs interets, & les assûroit que si la Paix ne se faisoit pas à des conditions avantageuses pour tous les Membres de la Ligue, il y rentre- roit au plustost: mais qu'il devoit en attendant, en qualité de Pere commun, ne rien faire qui pust ruiner les grandes dispositions qu'il voyoit à l'accommodement entre le Roy & l'Empereur. C'est pour cela qu'il fit publier une défense à tous ses Feudataires & à tous ses Sujets de prendre les armes ni pour les uns ni pour les autres. Mais nonobstant toutes ces belles apparences, il traitoit secretement avec l'Empereur par le moyen de l'Evêque de Vaison, qui estoit à la Cour d'Espagne. Il sçavoit combien ce Prince avoit d'envie de le détacher de la France, & que vû les grands avantages que les Imperiaux avoient remportez dans la derniere Campagne, il estoit beaucoup plus en estat que les François de seconder ses desseins. Pour mieux gagner l'Empereur, il fit une chose qui lui devoit estre très-agréable; ce fut d'évoquer à Rome le Procès du divorce du Roy Henri VIII. avec la Reine Catherine d'Arragon, qui avoit esté jusqu'alors en Angleterre entre les mains des Commissaires nommez par le saint Siege. Comme je serai obligé en diverses occasions de faire mention de cette grande affaire, qui eut de si fu-

Iiii

1529.

1529.

nestes fuites, je dois au moins en développer le fond, sans entrer toutefois dans le détail d'une infinité d'intrigues, qui n'ont point de rapport à mon Histoire.

*Divorce de
Henry VIII.
Roy d'Angle-
terre avec Ca-
therine d'Ar-
ragon sa fem-
me.*

Catherine d'Arragon, fille du Roy Ferdinand d'Arragon & d'Isabelle Reine de Castille, fut d'abord mariée à Artur, frere aîné de Henry VIII. Roy d'Angleterre. Artur mourut avant la consommation du mariage ; & en supposant ce fait du mariage non consommé, ainsi qu'on en convenoit alors communément en Angleterre, le Pape Jules II. donna la dispense pour marier la Princesse avec Henry.

*Il devient
amoureux
d'Anne de
Boulen.*

Ce Prince dix-huit ans après devint éperduëment amoureux d'Anne de Boulen, fille du Chevalier Thomas de Boulen, Vicomte de Rocheford ; mais il ne put venir à bout de la corrompre. Elle lui dit toujours que s'il estoit jamais en estat de l'épouser, ce seroit un grand honneur pour elle ; mais qu'elle ne consentiroit jamais au crime. Bien des gens crurent que l'ambition eut beaucoup plus de part à sa résistance, que la pudeur ; & la chose seroit constante, si ce que plusieurs Historiens ont écrit de ses défordres, est véritable. Quoi qu'il en soit, la passion de Henry alla jusqu'à un tel excez, qu'afin de pouvoir l'épouser, il prit tous les moyens de faire casser son premier mariage, & d'en montrer l'invalidité.

Ce fut le Cardinal de Volfey qui le premier fit naître des doutes sur la validité de ce mariage, & qui l'engagea à la faire examiner. Henry écouta volontiers le scrupule qu'on lui donnoit là-dessus ; mais dans une vûë toute différente de celle de son Ministre, qui n'eût jamais cru que la passion du Prince pour Anne de Boulen le portast jusqu'à vouloir l'épouser,

1529.

Ce que le Cardinal prétendoit, estoit premierement de se venger de l'Empereur, qui n'avoit pas voulu le faire Pape, lui avoit refusé l'Archevêché de Toledé, & sembloit l'avoir negligé, depuis que la bataille de Pavie lui avoit donné la supériorité sur la France. En second lieu, pour lui rendre plus sensible l'affront qu'il préparoit à sa tante en la faisant répudier, son dessein estoit de faire épouser Madame Marguerite veuve du Duc d'Alençon & sœur du Roy de France à Henry, & de l'unir par un lien aussi étroit que celui-là avec le plus grand ennemi qu'eût l'Empereur. Henry fit semblant de donner dans ce projet, bien résolu de ne le pas executer, quand il auroit une fois obtenu la cassation de son premier mariage.

Les choses en estoient là, lorsque l'Evêque de Tarbes, Ambassadeur de France, arriva en Angleterre. Le Cardinal s'ouvrit à lui sur cet article, & lui fit comprendre qu'il estoit l'unique personne, sans même en excepter le Roy d'Angleterre, à qui il en eût parlé. Il lui ajouta toutefois, qu'il pourroit en faire la proposition dans l'audience qu'on lui donneroit, & l'assura qu'elle ne seroit pas mal reçûë.

L'Evêque de Tarbes persuadé que le Ministre avoit de bonnes raisons pour lui donner ce conseil, & jugeant que c'estoit là un moyen de rendre le Roy d'Angleterre irréconciliable avec l'Empereur ne manqua pas de s'en servir. Non-seulement il proposa le mariage de la Duchesse d'Alençon à Henry ; mais encore il entreprit de prouver par plusieurs raisons, que celui qu'il avoit contracté avec Catherine d'Arragon, estoit illegitime.

Henry se récria sur ce discours, contrecrit l'étonné, & en parut même

1529.

choqué. Il dit pourtant que les raisons spécieuses que l'Ambassadeur avoit apportées, avoient jetté le trouble dans sa conscience, & qu'il feroit en sorte qu'on y répondit pour se mettre en repos.

Ceux qu'il consulta pour la plupart, lui répondirent comme il le souhaitoit, c'est à-dire, que son premier mariage estoit nul. Il envoya en France le Cardinal de Volfey, pour traiter avec le Roy tant sur ce sujet que sur la Ligue contre l'Empereur : mais s'estant ravisé, il lui écrivit à Calais, & lui ordonna de ne parler à la Cour de France que de la Ligue, & de n'entrer point en négociation sur l'article du mariage de Madame d'Alençon, soit que n'ayant pas dessein de l'épouser, il ne voulust point prendre d'engagement là-dessus avec le Roy de France ; soit qu'il pensast avant toutes choses à pressentir le Pape.

Ce changement fit pénétrer au Cardinal le véritable but de Henry ; mais quoi qu'il portast fort impatiemment la résolution où il voyoit bien qu'il estoit d'épouser Anne de Boulen, il s'estoit déjà trop avancé pour reculer ; & lui-même étant l'Auteur du dessein projeté du divorce, il ne crut pas pouvoir désormais s'y opposer, sans se perdre.

*Il veut faire
déclarer son
mariage nul.*

Il poursuivit donc sur les mêmes brisées ; & Henry par son conseil fit instance auprès du Pape, pour faire déclarer nul son mariage avec Catherine d'Arragon. Estienne Gardiner Jurisconsulte, & François Brian Conseiller d'Etat, sous couleur de féliciter le Pape de sa part sur sa délivrance, furent envoyez à Rome. Ces deux Envoyez après avoir disposé le Pape à les écouter favorablement, par les offres les plus obligeantes qu'ils lui firent au nom de leur Maître, lui présentèrent leur Requête sur le principal sujet de leur Ambassade, &

1529.

l'appuyèrent de plusieurs raisons ; d'où ils conclurent premièrement, que le mariage estoit nul par lui-même ; & secondement, que la dispense accordée par Jules II. avoit des défauts essentiels. Ils ajoutèrent qu'on ne trouveroit pas dans la Reine beaucoup d'opposition, & que de l'humeur dont elle estoit, elle se retireroit avec joye dans un Monastere pour le reste de ses jours.

Le Pape se trouva fort embarrassé. Il avoit de grandes obligations au Roy d'Angleterre pour sa délivrance, & il esperoit encore beaucoup de protection de lui. Ce Prince avoit fait paroître un zele extraordinaire contre la Doctrine de Luther, jusqu'à écrire, ou faire écrire en son nom un Livre pour combattre la nouvelle Secte ; & ce Livre lui avoit mérité de la part du S. Siege le titre de Défenseur de la Foy, qu'il prenoit depuis dans tous les Actes publics, comme on le peut voir dans les Traitez qu'il faisoit en ce temps-là avec la France. Mais d'autre part la matiere estoit infiniment délicate, fort odieuse, & pouvoit avoir d'étranges suites.

Il répondit aux Ambassadeurs en général, qu'il feroit pour la satisfaction du Roy d'Angleterre tout ce que sa conscience lui pourroit permettre, & qu'il consulteroit sur un cas de cette importance, les plus sages des Cardinaux, & les plus habiles Docteurs.

Les décisions des Cardinaux furent toutes contraires aux prétentions des Ambassadeurs, & il y eut du partage dans celles des Docteurs : enfin il fut résolu que le Pape nommeroit des Juges, pour examiner la chose sur les lieux. Il nomma le Cardinal de Volfey & le Cardinal Laurent Campegge, qu'il envoya en Angleterre, avec défense de rien décider sans lui en avoir écrit auparavant.

Juges nommez par le Pape pour examiner cette affaire.
Lib. 2.^e

1529.

Guiccardin dit que le Pape donna au Cardinal Campegge la Bulle du divorce toute dressée ; que ce Cardinal avec son consentement la montra à Henry & à Volfey, leur promettant de la publier, si l'on voyoit que dans la suite des procédures, les choses ne prissent pas le tour qu'ils souhaitoient. Le Pape, selon ce même Historien, en avoit usé ainsi, afin d'engager Henry à souffrir que l'affaire s'examinât dans toutes les formes de la Justice ; mais il ajouta que le Cardinal Campegge avoit un ordre secret de tirer l'affaire en longueur, & de ne se point dessaisir de la Bulle, afin de laisser au Pape toute la liberté d'agir suivant les conjonctures, qui dans la situation des affaires pouvoient beaucoup varier.

Dès que la Reine & l'Empereur eurent nouvelles de cette délégation, & que le procès se devoit vider en Angleterre, ils firent les plus pressantes instances pour la faire révoquer, persuadant que Henry seroit le maître du Jugement, & que les Juges ne seroient pas à l'épreuve de ses promesses & de ses menaces ; & c'est effectivement ce qui arriva.

Elle est évacuée à Rome.

La Reine protesta d'abord contre l'incompétence des Juges, disant que n'étant pas Angloise, elle ne devoit point estre jugée à un Tribunal d'Angleterre, d'autant plus qu'il n'estoit point libre, & qu'il estoit entièrement dépendant des volontez de sa Partie. Sur ces protestations, le Cardinal de Campegge ne voulut point passer outre : & ce fut dans cet intervalle, que le Pape ayant pris sa résolution de s'accommoder avec l'Empereur, ordonna que le procès fust examiné à Rome, & qu'il manda au Cardinal de brûler la Bulle qu'il lui avoit donnée.

Tandis que cela se passoit en Angleterre, Madame la Regente & Madame Marguerite d'Autriche, avec l'agrément de l'Empereur & du Roy, convinrent du temps & du lieu des Conférences proposées pour travailler à un Traité de Paix. On choisit la Ville de Cambray ; & il fut arrêté que vers la fin du mois de May on commenceroit la négociation.

Mais nonobstant les dispositions qu'on vit à la Paix dès le commencement de l'année, la guerre continuoît toujours en Italie dans le Royaume de Naples & dans le Milanez. Les François joints aux Venitiens dans la Calabre, dans la Capitanate, & en divers autres endroits, se défendoient avec vigueur contre les Imperiaux. Il se donna plusieurs petits combats ; il se fit des Sièges, nonobstant le peu de Troupes que les deux partis avoient dans ces quartiers-là, & cela avec différens succès, qui ne décidoient rien. Il n'en fut pas de même dans le Milanez, où Antoine de Lève poussa les François à bout.

Le Comte de S. Pol estoit entré en campagne dès la fin de Mars : il avoit forcé la petite Ville de Serravallé au dessus de Tortone, & obligé la Garnison du Chasteau à promettre de demeurer neutre. Son dessein en s'emparant de ce poste, estoit d'empêcher deux à trois mille Espagnols débarquez à Gênes de passer dans le Milanez, où ils ne pouvoient aller qu'avec beaucoup de peine par un autre chemin. Mais outre que les Imperiaux reprirent Serravallé, les Espagnols ne tinrent point cette route ; ils en prirent une bien plus longue par le Plaisantin, où ils passerent le Pô à Arena avec des bateaux qu'ils trouverent à Plaisance ; & un Corps de Venitiens, qui avoit esté détaché pour s'opposer au passage, arriva trop tard. Ce passage donna aux Con-

1529.

Campagne d'Italie.

Guiccardi
lib. 9.
Du Bellay,
liv. 3.

1529.

fédez de grands soupçons du Pape, n'estant gueres vrai - semblable que les Espagnols eussent osé prendre cette route sur les Terres de l'Etat Ecclesiastique, s'il n'en avoit esté consentant, & si eux-mêmes n'avoient esté assurez d'y trouver des bateaux, pour traverser le Pô. Antoine de Léve vint au devant d'eux jusqu'à Landriano, & les conduisit à Milan, où il avoit grand besoin de ce renfort.

Cela n'empêcha pas que sur la fin d'Avril le Comte de S. Pol n'assiégât Mortare, & ne la prist quelque tems après: ce qui obligea le Comte Philippe Torniel d'abandonner Novare, en laissant Garnison dans le Chasteau.

Le Blocus de Milan est résolu.

Sur cette nouvelle, l'Armée Venitienne passa l'Adda, & vint se joindre au Comte de S. Pol à Marignan, où les Chefs des deux Nations délibérerent entre eux sur les projets de la campagne. Comme ils ne se trouverent pas assez forts pour assiéger Milan, à cause du secours qui y estoit entré, le sentiment du Duc d'Urbain, General de l'Armée Venitienne, fut qu'on bloquast de loin cette capitale; que les Troupes Venitiennes se postassent à Cassano, celles du Duc de Milan à Pavie & à Vigéve, & les François à Biagrasa, assurant que les Espagnols seroient bientôt affamez, d'autant que les terres à dix milles aux environs n'avoient point esté ensemençées.

Le Comte de Saint Pol convenoit qu'il n'y avoit rien de meilleur à faire dans la conjoncture présente: mais il soutint que les Troupes du Duc de Milan & les Venitiennes suffisoient pour le blocus, & qu'il pourroit pendant ce temps-là faire un bon usage des siennes. Il prétendoit aller à Gènes, où il avoit des intelligences, & d'où André Doria estoit parti avec

ses Galeres, pour aller prendre l'Empereur en Espagne, & le passer en Italie. Il remontra qu'il ne devoit pas manquer l'occasion de reprendre cette Place, afin que l'Empereur n'y pust pas débarquer, & qu'il fust obligé d'aller descendre au Royaume de Naples; que ce détour lui feroit perdre beaucoup de temps, & qu'on pouvoit esperer que Milan succomberoit avant qu'il pust le secourir; au lieu que s'il débarquoit à Gènes, il seroit en peu de jours dans le Milanéz. Le Comte de S. Pol s'obstinant à ce parti, les Venitiens allerent se poster à Cassano, & le Duc de Milan à Pavie & à Vigéve.

Le Comte partit de Marignan le vingt- & unième de Juin, pour aller passer à Landriano la petite riviere qui coule le long des murailles de la Ville, marcher de là à Pavie, & puis traverser le Pô, pour continuer sa route vers Gènes. Il arriva pour son malheur qu'il fit la nuit une très-grosse pluie, qui grossit tellement la riviere de Landriano, que l'Artillerie ne put passer. Il fut obligé de séjourner là le lendemain; & Antoine de Léve scut profiter de ce retardement.

Il sortit le soir de Milan à la teste de la plus grande partie de ses Troupes, porté dans une chaise par quatre hommes, à cause de la goutte qu'il avoit actuellement, & arriva avant le jour tout proche du Camp des François, sans que le Comte de S. Pol en eust esté averti par le Comte Hugues de Nugolare & le Capitaine Piton, qu'il avoit envoyez battre la campagne pendant la nuit; soit que cela fust arrivé par la négligence de ces deux Officiers, soit qu'ils fussent égarez, soit que quelque autre hazard les eust écartez de la route que tenoient les Imperiaux.

Le Lundy dès la pointe du jour le

IIII iij

1529.

Paul Jove.
liv. 26.
Tarcagnotta,
vol. 4.
Bugato, l. 6.
Du Bellai.
Guicciard.
&c.

Echec souffert

1529.
par le Général François.

Comte de S. Pol se mit en marche, après avoir fait sonder la rivière, qui se trouva beaucoup baissée. Il fit passer son Avant-garde sous la conduite du Comte Guy Rangoné, & puis son Artillerie, dont une grosse piece s'estant embourbée, ils arresta pour faire abattre une maison & en tirer du bois, afin de s'en servir à tirer cette piece de canon du trou où elle estoit enfoncée. Il attendoit le retour des deux Capitaines dont j'ai parlé, lors qu'il se vit tout à coup un gros Corps d'Arquebusiers Espagnols sur les bras, qui vinrent faire sur lui une terrible décharge.

Il détacha contre eux quelque Gendarmerie François qu'il avoit à son Arriere-garde; & elle les repoussa jusqu'à un petit ruisseau qui estoit entre les deux Armées. Il les fit charger en même temps par un gros Bataillon de Lansquenets, qui les chassèrent jusqu'au delà du ruisseau: mais Antoine de Lève ayant dans le même temps fait avancer une autre troupe d'Arquebusiers sur l'autre bord, ils firent un si grand feu sur les Lansquenets François, que ceux-ci furent obligés de reculer, après avoir perdu beaucoup de monde.

Cependant l'Avant-garde ne sachant pas ce qui se passoit, ni ce qui avoit arrêté le Comte de S. Pol, marchoit toujours du costé de Pavie; & si elle n'eust pas esté si éloignée, elle eust pû aisément le secourir. Il ne laissa pas de tenir ferme quelque temps, malgré l'inégalité des forces. Mais deux Regimens Italiens ayant lâché le pied, & pris un autre chemin pour se sauver vers Pavie, Antoine de Lève fit passer le ruisseau à une partie de sa Cavalerie, dont une petite Troupe de Gendarmerie François soutint bravement l'effort; mais accablée par le nombre, & Jean de Cambray qui la commandoit ayant

esté pris avec quelques autres Gendarmes, elle fut rompuë. Alors la Cavalerie ennemie vint fondre sur les Lansquenets, qui bien que vivement pressés, se retirèrent en bon ordre avec le Comte de S. Pol dans une cassine, & y firent ferme de nouveau.

Antoine de Lève, pour les forcer, fit avancer un gros Corps d'Allemands, qui les investirent: de sorte que ne pouvant plus soutenir leur feu, ils mirent les armes bas, & demanderent quartier.

Le Comte de S. Pol abandonné de son Infanterie, rallia avec Monsieur d'Annebaut ce qui lui restoit de Gendarmerie, & ne pensa plus qu'à la retraite. Il la fit en bon ordre, tournant teste de temps en temps pour charger ceux qui le poursuivoient; & cela jusqu'à un canal fangeux qu'Annebaut passa avec une partie de l'Escadron: mais le cheval du Comte de S. Pol, ou moins fort, ou plus fatigué, ne put gagner l'autre bord. Les Ennemis arrivant dans le moment, lui crièrent de se rendre, & il fut obligé de le faire avec le Comte Claude Rangoné, Jean Jérôme Castellan, & plusieurs Gendarmes. Ils furent conduits dans une cassine qui estoit proche de là, & qu'Annebaut revenu sur ses pas par un chemin détourné attaqua, pour tâcher de délivrer le Comte de S. Pol; mais les Impériaux accourans de tous costez, il fut obligé d'abandonner la partie pour gagner Pavie, où l'Avant-garde estoit arrivée. Elle n'y fut pas longtemps; car sur le bruit de la défaite du Comte de S. Pol, la désertion y fut si grande, qu'il n'en demeura que quelques Officiers; le reste par troupes retourna en France: & ce fut là la seconde Armée de François dans l'espace d'un an, qui disparut en Italie.

1529.

L'Armée du Roy est entièrement ruinée.

1529.

Traité avantageux du Pape avec l'Empereur.
Guicciard.
Lib. 19.

La nouvelle de cette Victoire d'Antoine de Lève fut portée à l'Empereur sur la fin de Juin à Barcelone, où ce Prince venoit de conclure un Traité avec le S. Siege, tel que le Pape n'en auroit osé esperer un plus avantageux, si les Imperiaux eussent esté battus par tout. Car entre autres articles, on le remettoit en possession de Cervia, de Ravenne, de Modène, de Régio, de Rubiera; on lui abandonnoit le Duc de Ferrare, & on lui offroit du secours pour le soumettre. On le rendoit maître du sort du Duc de Milan; Alexandre de Médicis devoit estre établi à Florence avec toutes les prérogatives de ses Ancestres, & épouser Marguerite fille naturelle de l'Empereur. A ces conditions le Pape accordoit à l'Empereur l'investiture du Royaume de Naples, & ne demandoit rien autre chose, sinon qu'on lui presentât tous les ans de sa part une Haquenée blanche pour redevance; il donnoit passage sur les Terres de l'Eglise à l'Armée Imperiale du Royaume de Naples, accordoit l'absolution à tous ceux qui avoient contribué à la prise & au saccagement de Rome & des autres lieux de l'Estat Ecclesiastique, & consentoit que l'Empereur & l'Archiduc Ferdinand son frere employassent la quatrième partie des revenus des Benefices de leurs Estats à la guerre contre les Infidelles.

On prétend que l'Empereur voyant le Pape hors d'esperance d'estre secouru des François après la ruine de l'Armée du Comte de S. Pol, délibéra s'il ne feroit point quelque changement à ce Traité: mais après y avoir bien pensé, il le ratifia solennellement tel qu'il estoit, & avec serment, dans l'Eglise Cathedrale de Barcelone. Il considéra les grandes utilitez qu'il pourroit tirer de sa réunion avec le Pape, & voulut par cette generosi-

té lui faire oublier tous les mauvais traitemens qu'il lui avoit faits.

Lors que cette défaite arriva, on se disposoit à Cambrai à tenir les Conférences pour la Paix generale. Les Plenipotentiaires estoient, comme je l'ai dit, Madame la Regente pour le Roy, & Madame Marguerite d'Autriche pour l'Empereur: & c'est pour cela que cette Paix fut appelée la Paix des Dames. Elles estoient d'autant plus capables de réussir dans cette importante négociation, qu'outre qu'elles avoient beaucoup d'esprit, de sagesse & d'experience dans le maniement des affaires, elles estoient avec cela pleines d'estime & d'amitié l'une pour l'autre, & souhaitoient sincerement de voir la Paix reftablie entre les deux Princes.

Elles s'estoient logées dans deux maisons contiguës, où l'on avoit fait pratiquer une communication. Elles furent plus de trois semaines à conférer ensemble tous les jours pendant plusieurs heures, gardant un grand secret, & donnant par là de grandes inquietudes aux Ambassadeurs des Conféderez qui s'estoient rendus à Cambrai, & qui usoient en vain de toutes sortes d'artifices, pour penetrer le mystere du cabinet. Ils apprehendoient fort que le Roy, par le desir qu'il avoit de retirer ses enfans des mains de l'Empereur, ne s'embarassât pas beaucoup des interets de ses Alliez. Leur crainte estoit bien fondée; car c'estoit ce seul motif qui le faisoit résoudre à finir la guerre d'Italie, aux dépens de l'extrême passion qu'il avoit toujours eüe de reconquerir le Milanez. Il ne laissoit pas cependant de les assurer qu'il ne les abandonneroit point; & même il avoit envoyé l'Evêque de Tarbes en Italie pour avertir les Venitiens, les Florentins, le Duc de Ferrare, & le Duc de Milan, de ne point compter sur la

1529.

Conférences de Cambrai pour la paix.

Guicciard.
Lib. 19.

1529.

Paix, & les exhorter à faire leurs préparatifs pour la Campagne prochaine, leur donnant sa parole, que si l'Empereur passoit en Italie, il ne manqueroit pas d'y aller en personne avec une nombreuse Armée. Le seul Roy d'Angleterre estoit un peu plus instruit des intentions secretes du Roy, & s'y conformoit, prévoyant bien les terribles affaires, qu'il alloit avoir avec l'Empereur au sujet de Catherine d'Arragon, où il auroit besoin de l'appui de la France.

La nouvelle de la défaite du Comte de S. Pol, & de l'accommodement du Pape avec la Cour d'Espagne, qui rendoient le parti Imperial si supérieur en Italie, ne furent point des obstacles à la conclusion de la Paix, comme on avoit tout sujet de l'appréhender de la part de l'Empereur; mais il y a beaucoup d'apparence que Marguerite d'Autriche, malgré sa moderation, s'en prévalut, pour exiger certains articles qu'on ne lui auroit pas passés sans cela, & que la Régente lui accorda; parce qu'ils n'estoient point essentiels.

*Elle y est con-
clue, & à qu'il
des conditions.
Traité de
Cambrai.*

Tout fut conclu le troisième d'Aoust sur le plan du Traité de Madrid, mais en y faisant des changemens sur les points les plus importants, qui regardoient principalement le Duché de Bourgogne, l'Auxerrois, le Maconnois, Bar-sur-Seine, & le Ressort de Saint Laurent, sur lesquels l'Empereur accorda son desistement, sans prejudice des Droits qu'il pourroit y avoir, se reservant à les soutenir quand il le jugeroit à propos, seulement par les voyes de la Justice.

Pour ce desistement le Roy s'obligeoit de payer à l'Empereur deux millions d'écus d'or au soleil, comme la rançon des deux Princes ses fils, dont douze cens mille devoient estre livrés au plus tard le premier jour de Mars suivant; & dans le même temps

que les deux Princes seroient remis en liberté. Les autres huit cens mille estoient destinez à acquitter les dettes de l'Empereur envers le Roy d'Angleterre, dont le Roy se chargeoit. Ces dettes montoient à deux cens quatre-vingts-dix mille écus d'or. Pour le reste, le Roy s'obligeoit à en faire la rente; & pour le rachapt de cette rente, à faire ceder à l'Empereur par la Duchesse Doüairiere de Vendôme, & par ses autres Sujets, les Terres qu'ils possédoient en Flandre, en Brabant, en Haynaut, & dans les autres Provinces des Pays-Bas.

De plus, le Roy promettoit de rappeler tous les gens de guerre qu'il avoit encore en Italie, & d'exécuter cet article avant la délivrance des Princes. Outre cela, conformément au Traité de Madrid, il devoit rendre la Ville & le Chateau de Hédin, comme dépendans du Comté d'Artois, renoncer à tous Droits de Jurisdiction, de Ressort, de Souveraineté sur les Comtez de Flandre & d'Artois, à tous ses droits sur la cité d'Arras, sur Tournay, S. Amand, & Mortagne, & au rachapt des Villes & Chastellenies de Lille, de Doüay, & d'Orchies. Cet article de renonciation fut déduit fort au long & avec toutes les précautions possibles, du costé de l'Empereur, pour ôter au Roy tous les moyens de le lui disputer jamais. On en excepta Teroüenne & ses dépendances, les biens des Eglises d'Artois situées en France, quelques villages d'Artois, sur lesquels le Roy avoit un droit particulier, & quelques autres, qui avoient esté unis en quelque façon au Comté de Boulonois.

L'Empereur de son costé renonçoit à tous les droits qu'il pourroit avoir sur les Terres possédées par le Roy de France, & spécialement à ceux qu'il prétendoit avoir en vertu du

1529.

1529.

du Traité d'Arras sous Charles VII. & des Traitez de Conflans & de Peronne sous Loüis XI. sur Montdidier, Roye, Peronne, sur les Comtez de Boulonois, de Guines, de Ponthieu, & sur les Villes & Seigneuries des environs de la riviere de Somme. Le Comté de Charolois devoit estre possédé par Madame Marguerite d'Autriche, & ensuite par l'Empereur sa vie durant, & après sa mort retourner à la Couronne de France.

Le Traité de mariage de Madame Eleonor Reine Doüairiere de Portugal, & sœur aînée de l'Empereur avec le Roy, fut confirmé, suivant la teneur du Traité de Madrid, à quelques changemens près touchant les Comtez d'Auxerrois & de Maconnois, & de Bar-sur-Seine; & cette Princeesse devoit passer en France en même temps que les deux fils du Roy y rentreroient.

Pour ce qui est de l'article du Traité de Madrid concernant les Vaisseaux & l'Armée de Terre, que le Roy devoit fournir à l'Empereur, lors que ce Prince passeroit en Italie, il fut confirmé à l'égard des Vaisseaux, & changé pour les Troupes de terre, au lieu desquelles l'Empereur se contentoit de la somme de cent mille écus d'or.

Il y eut un article particulier pour le rétablissement de la memoire du feu Connétable de Bourbon, & la réintégrande de ses heritiers dans les biens qu'il avoit possédez. On convint aussi pour toutes les personnes qui l'avoient suivi lors qu'il passa au service de l'Empereur, touchant leur sûreté, & la restitution de leurs Terres, & des autres revenus dont ils auroient esté dépouillez.

Et pour obvier au scrupule que l'Empereur & le Roy pourroient avoir touchant les alienations de leurs domaines, qu'ils faisoient dans ce Trai-

Tome V.

1529.

té, sur ce qu'elles estoient contre les sermens faits à leur Sacre, les deux Princes s'obligeoient à demander au Pape la dispense de ces sermens, & à la donner eux-mêmes aux Officiers de leurs Parlemens ou de leurs Conseils, si ces Corps sous ce prétexte refusoient de verifir le present Traité.

L'Empereur y eut grand soin des interets particuliers de Philbert de Châlons, Prince d'Orange, qu'il avoit fait Viceroy de Naples, des Seigneurs de Croy, de Fiennes, & de quelques autres ses Sujets & ses Vassaux. Mais le Roy y oubliâ parfaitement ses Alliez d'Italie, excepté le Pape, & la Republique de Florencé, qui pour y avoir part, estoit obligée par un des articles, de s'accommoder avec l'Empereur dans l'espace de quatre mois, à compter depuis la ratification du Traité. Les Seigneurs de Naples n'y furent pas plus favorablement traitez, l'Empereur n'ayant jamais voulu consentir qu'ils y fussent compris.

On n'y fit mention des Venitiens, que dans l'article où le Roy s'engageoit à les sommer de rendre à l'Empereur les Villes maritimes du Royaume de Naples, dont ils s'estoient saisis: ce qui fit dire au Doge André Gritti, que la Ville de Cambrai estoit le Purgatoire des Venitiens, où les Empereurs & les Rois de France leur faisoient expier les fautes qu'ils avoient faites en s'alliant avec eux. Il faisoit allusion non-seulement à ce Traité, mais encore à celui de la Ligue, qui fut faite au même lieu pour le renversement de leur Republique entre l'Empereur Maximilien & le Roy Loüis XII.

Le Roy effectivement ne pouvoit gueres disconvenir de la justice de leurs plaintes & de celles des autres Conféderez d'Italie, qu'il abandonnoit à la vengeance de l'Empereur;

Kkkk

1529.

Guicciard.
lib. 19.Paul Jove.
Liv. 26.*Le Roy se met
en estat de
payer la ran-
çon de ses
deux fils.*Memoires du
Bellai, l. 3.

aussi évita-t-il tant qu'il put de donner audience à leurs Ambassadeurs : mais n'ayant pas pû toujours s'en défendre, il s'excusa sur ce qu'il lui avoit esté impossible d'obtenir autrement la délivrance de ses deux enfans : & il leur promit d'envoyer Monsieur l'Amiral à l'Empereur, pour ménager leur accommodement avec lui. Il offrit aux Florentins de leur prester quarante mille ducats pour les aider à se mettre en défense, supposé qu'on les attaquaît ; mais ils refuserent cette offre & les autres qu'il leur fit. Paul Jove ajouste qu'il rejetta toute la faute sur les deux Princesses, qui selon le génie des femmes s'accommodant beaucoup mieux de la paix que de la guerre, avoient conclu le Traité avec trop de précipitation & beaucoup plus promptement qu'il ne l'eust souhaité.

Comme la délivrance des deux fils du Roy dépendoit principalement de l'argent qu'on estoit convenu de donner pour leur rançon, le premier soin de ce Prince fut de le trouver ; & il le falloit chercher ailleurs que dans son épargne, épuisée partie par les grandes dépenses faites pour les guerres d'Italie, partie par celles qu'il faisoit pour ses plaisirs. Il eut recours dans ce pressant besoin au Roy d'Angleterre, qui d'abord n'estant pas trop content de la Paix faite à Cambrai, ne fit pas un fort bon accueil au Sieur de Langey, que le Roy lui envoya pour le prier de l'aider en une occasion si importante. Mais l'Ambassadeur l'ayant pris par son foible, en lui promettant de le servir efficacement dans les Universitez de France, d'Italie & d'Allemagne, où il entretenoit commerce avec les Scavans, & d'obtenir d'eux de favorables décisions sur l'article de son mariage, il le remit en bonne humeur ; si bien que non-seulement il presta au Roy quatre cens mille écus, qu'on ne lui devoit rendre

qu'en cinq ans ; mais encore il le déchargea de cinq cens mille autres, que le Roy s'estoit chargé de payer par le Traité de Cambrai, pour le dédit du Traité de mariage fait entre l'Empereur & Marie d'Angleterre, qui n'avoit point eu d'effet, ce Prince ayant épousé depuis la Princesse de Portugal. De plus, il lui remit une autre somme de cinquante mille écus, dont par le même Traité il lui devoit encore tenir compte : car l'Empereur ménageoit tant qu'il pouvoit son épargne aux dépens de celle du Roy de France. C'estoit une vieille dette de Philippes Roy d'Espagne pere de l'Empereur, qui en passant des Pais-Bas en Castille, & ayant esté jetté par la tempeste en Angleterre, avoit emprunté cette somme à Henri VII. alors regnant, & lui avoit laissé en gage une Fleur de Lis d'or, enrichie de pierres, où il y avoit du Bois de la vraie Croix enchassé. Le Roy d'Angleterre dit à Langey, qu'il donnoit cette somme au Duc d'Orleans son filleul, & lui faisoit en même-temps present de la Fleur de Lis, qu'il envoya aussi-tost après en France par Briand Gentilhomme de sa Chambre, avec les quittances des sommes dont j'ai parlé.

Le Roy charmé de la generosité du Roy d'Angleterre, lui en fit de grands remerciemens. Il ordonna les préparatifs pour le voyage de ceux qui devoient se rendre au mois de Mars à Bayonne, & y recevoir les deux Princes, qu'il estoit dans une extrême impatience de revoir.

Cependant l'Empereur estoit arrivé à Gènes dès le douzième d'Aoust avec neuf mille hommes de pied & mille chevaux ; & ce fut là qu'il apprit par un Courier de Marguerite d'Autriche la conclusion du Traité de Cambrai. Son arrivée mit les Conféderez en un grand desordre. Quel-

1529.

Guicciard.
Lib. 19.

1529.

ques-uns d'entre eux, comme le Duc de Ferrare & les Florentins, lui envoyèrent leurs Ambassadeurs. Il parla avec beaucoup de hauteur à ceux du Duc, & refusa audience à ceux de Florence. Il vit le Pape à Boulogne, qui se fit le Mediateur de la Paix entre ce Prince & les Venitiens & le Duc de Milan, pour n'avoir plus qu'à dompter les Florentins, qu'on ne pouvoit refondre à subir le joug des Medici. Le reste de l'année fut employé à ces négociations, que l'Evêque de Tarbes tâchoit sous-main de traverser; mais depuis le Traité de Cambrai sa présence devint aussi inutile chez les Princes d'Italie, qu'elle leur estoit peu agréable. Le Duc de Ferrare traita avec l'Empereur à des conditions tolérables; & les Venitiens furent contraints de le faire aussi aux dépens de toutes les Places qu'ils avoient prises dans le Royaume de Naples, & de quelques sommes d'argent.

Le Duc de Milan fut redevable du pardon que lui accorda l'Empereur, aux mouvemens d'Allemagne causez par les Luthériens, & à la guerre que les Turcs faisoient en Hongrie, où ils avoient pris Albe-Royale, Cinq-Eglises, Gran, & Altembourg. Ensuite Solyman estoit venu mettre le siege devant Vienne. Il fut obligé de le lever après la perte d'une grande partie de son armée; mais en faisant serment d'y revenir au commencement de la campagne prochaine. L'Empereur, qui crut qu'il estoit de sa réputation de regler les affaires d'Italie avant son départ, confirma l'investiture du Duché de Milan à François Sforce, à condition que ce Prince lui donneroit quatre cens mille ducats dans l'an, cinq cens mille autres en dix ans, & lui laisseroit le Chasteau de Milan & la Ville de Come jusqu'au premier payement. Il ne fut plus question que de soumettre les Florentins,

pour les obliger à rétablir les Medici. La lenteur du Prince d'Orange à s'approcher de Florence, fut cause qu'on n'en vint pas si-tôt à bout, & ce fut l'unique endroit, où la guerre continua en Italie.

Le Roy apprit avec joye ce zèle des Florentins pour la conservation de leur liberté, & regarda cette étincelle comme capable de rallumer le feu de la guerre au-delà des Alpes, & de fournir de l'occupation à l'Empereur, qui en avoit déjà beaucoup en Allemagne & en Hongrie; & dans cette esperance il se comporta à l'égard du Traité de Cambrai, comme il avoit fait au sujet du Traité de Madrid: Il fit en secret une protestation sur l'article du Duché de Milan & du Comté d'Ast, comme appartenant par droit de succession à ses enfans, & dont il n'avoit eu ni droit ni pouvoir de les frustrer. Il protesta aussi contre l'article de la cession de la Seigneurie de Genes: & lors qu'il fut question de faire enregistrer au Parlement le Traité de Cambrai, le Procureur General s'y opposa, & protesta pareillement contre ce Traité le dix-neuvième de Novembre; mais comme ces protestations demeurèrent secretes, elles n'empêcherent point la délivrance des Princes.

Le Maréchal de Montmorenci, qui estoit alors dans la plus haute faveur, fut choisi pour aller recevoir les deux Princes, & la Reine Doüairière de Portugal, qui venoit épouser le Roy. Il se rendit à Bayonne au dixième de Mars, accompagné du Cardinal de Tournon, Archevêque de Bourges, & de quantité de Noblesse, faisant conduire avec lui les douze cens mille écus, que le Roy s'estoit obligé de payer comptant au même temps qu'on lui délivreroit ses enfans. Don Pedro Fernandés de Velasco, Connétable de Castille, s'estoit aussi a-

Kkkk ij

1529.

Dans l'Acte de Protestation de François I. contre &c.

Dans l'Acte de Protestation du Procureur General Franc. Rogier.

Du Bellai, l. 3.

1530.

Ils sont regnez sur la frontiere du Royaume. Dans les Articles accordez entre le Connétable de Castille & Montmorenci.

1530.

vancé avec eux jusqu'à Fontarabie. Il convint avec le Maréchal, de la manière de leur échange avec l'argent; & enfin après quelques chicanes de la part des Espagnols, elle se fit sur la fin du mois de Juin au même endroit, & avec encore plus de précautions de part & d'autre, qu'on n'en avoit observé quatre ans auparavant pour la délivrance du Roy.

Le Roy va au-devant d'eux, & de sa nouvelle Eponse.

Le Sieur de Montpesat fut dépêché en poste, pour en porter la nouvelle à ce Prince qui estoit à Bourdeaux, & qui en partit pour aller au-devant d'eux & de sa nouvelle épouse. Ils se rencontrèrent en une Abbaye entre Roquehort de Marçan & Capitieux. Ce fut de part & d'autre avec la joye qu'on peut imaginer. Dès le lendemain une heure avant le jour, le Roy épousa la Reine Eleonor. Elle fit son entrée à Bourdeaux, d'où la Cour prit son chemin par Cognac, par Amboise & par Blois, pour se rendre à S. Germain en Laye. On y séjourna jusqu'à ce que tout fust préparé pour le Couronnement de cette Princesse à S. Denis, & pour son entrée dans Paris. Ces deux cérémonies se firent avec la magnificence ordinaire à François I. & avec la joye que meritoit la fin d'une guerre, qui avoit coûté tant de vaillans hommes, tant d'argent, & tant d'allarmes à tout le Royaume.

Mort de personnes illustres.

Cette année si glorieuse à Charles V. qui malgré une si puissante Ligue, estoit venu à bout d'establi sa puissance en Italie & de s'y faire couronner Empereur par les mains du Pape, fut funeste à Marguerite d'Autriche, à Maximilien Sforce, & à Philbert de Châlons Prince d'Orange. Marguerite mourut aux Pays Bas, dont elle estoit Gouvernante, & Maximilien en France, où depuis la cession de son Duché de Milan qu'il avoit faite au Roy, il estoit toujours de-

meuré. Pour le Prince d'Orange, il fut tué au siege de Florence. Ce siege dura onze mois, par la belle défense qu'y firent Malatesta, Baglioné, & Estienne Colonne. La prise de cette Place mit fin à la liberté de cette République : car par la capitulation la forme de son gouvernement ayant esté remise à la volonté de l'Empereur; & ce Prince ayant esté plus d'un an à déclarer ses intentions là-dessus, il ordonna enfin qu'elle seroit gouvernée de la manière qu'elle l'estoit avant que les Medicis en fussent chassés; qu'Alexandre de Medicis, qui avoit épousé sa fille naturelle, & estoit neveu du Pape, seroit le Chef du Gouvernement de la République, avec droit de succession à cette dignité pour ses enfans, ses descendans, & ses collateraux; & c'est là l'origine de la grandeur & de la puissance, où nous voyons aujourd'hui les grands Ducs de Toscane.

Le Roy se servit utilement de la Paix, pour remédier à divers désordres qui s'estoient glissés dans son Estat, pendant les grandes guerres qu'il avoit eu à soutenir; & par une chose qu'il fit alors, il s'acquit un titre qui lui fera toujours honneur dans la posterité. C'est celui de Restaurateur des Lettres en France. Ce Prince avoit reçu une très-belle éducation de sa mère Louïse de Savoye: ses Maîtres lui avoient donné du goût pour les Sciences; & quoi qu'occupé des armes & du plaisir plus que de tout le reste, il aimoit beaucoup le commerce des hommes Sçavans. Le fameux Guillaume Budé, Jean du Bellai Evêque de Paris, & puis Cardinal, & Pierre du Chastel Gentilhomme originaire des Pays-Bas, qui fut son Lecteur, & ensuite Evêque de Mâcon, eurent par cet endroit beaucoup de part à ses bonnes grâces, & se servirent

1530.

*Guicciard.
l. 10.*

Le Roy rétablit les Lettres en France.

*Vira Petri
Castellani.*

1530.

de leur credit pour lui inspirer le dessein de remettre les Sciences en honneur. Il avoit déjà commencé à former une Bibliotheque, où l'on rassembloit de toutes parts des Manuscrits curieux, par les soins de Jean Lascaris, aussi celebre par sa Doctrine, que par la splendeur de sa naissance, qui après que les Turcs se furent rendus maîtres de la Grece sa Patrie, s'estoit refugié en France, & y avoit esté très-bien reçu par le Roy.

Ce Prince, par le conseil des trois hommes que je viens de nommer, donna aussi commencement à une Imprimerie Royale, & fonda dans l'Université de Paris des Professeurs en Langue Grecque & Hebraïque; il choisit pour remplir les chaires, le sçavant François Vatable, ou Guastebled, & Pierre Danés depuis Evêque de Lavaur, dont les Ecoles furent alors aussi frequentées, qu'elles sont aujourd'hui desertes. Il en ajouta, peu de temps après, deux autres pour faire la même fonction; & d'autres encore pour la Langue Latine, les Mathematiques, la Philosophie & la Medecine. Les enfans de toutes conditions fréquentèrent ces Classes, & ce ne fut plus, comme auparavant, une honte pour un Gentilhomme de sçavoir le Latin & quelque autre chose que de manier l'épée & un cheval. Il forma le dessein de bâtir un magnifique College vis-à-vis du Louvre, où il pretendoit attacher un revenu de cent mille livres de rente pour l'entretien des Professeurs & de six cens Ecoliers, qui devoient y estre entretenus & instruits gratuitement en toutes sortes de Sciences: mais il en fut détourné par le Chancelier du Prat, qui lui représenta qu'estant toujours à la veille de rentrer en guerre avec un aussi puissant ennemi qu'estoit l'Empereur, il devoit plustost faire des fonds pour la soutenir, que de

telles dépenses, qui n'estoient pas absolument necessaires.

Comme la Prison de ce Prince, & les malheurs dont elle fut suivie, avoient donné lieu à la Noblesse, de beaucoup s'émanciper dans les Provinces, où plusieurs Seigneurs & Gentilshommes exerçoient de grandes violences, il composa une Chambre ambulante de Magistrats fermes & intègres, appelée *Les Grands Jours*, & les envoya dans les Provinces avec pouvoir de juger des crimes sans appel. Ils tinrent d'abord leurs Séances à Poitiers, & puis en d'autres lieux, où ils retablirent l'ordre & procurèrent un grand soulagement aux peuples.

Ce Prince perdit cette même année Louïse de Savoye sa mere, dont la mort l'affligea beaucoup. Il avoit pour elle une extrême tendresse & un très-grand respect; mais il eust esté du bien du Royaume qu'en certaines occasions il eust eu en cette Princesse moins de confiance, & moins de déférence pour ses conseils. Elle s'estoit acquis cette autorité sur son esprit par la grandeur de son genie, & par son habileté dans le maniemment des affaires d'Estat. Le Royaume lui fut redevable de la paix de Cambray, qui donna moyen aux Peuples de se remettre par le repos de quelques années; mais elle ne remedia par ce Traité qu'au mal qu'elle avoit fait elle-même, sans reparer la double perte du Duché de Milan, dont elle avoit esté la cause par sa haine contre le Maréchal de Lautrec & le Connestable de Bourbon. De sorte que les grands Eloges que le sçavant Historien de Savoye lui donne, ne rendront jamais sa memoire ni chere ni précieuse au Royaume de France.

L'année d'après la mort de cette Princesse, le Roy termina une affaire dont il avoit souvent conféré avec

1530.

1531.

*Il établit les
grands jours.*

*Mort de Louïse
de Savoye sa
Mere.*

*Guichenon
Hist. de la
Maison de
Savoye.*

1531.

elle, & qui estoit très-importante pour la tranquillité de l'Estat. C'estoit l'union du Duché de Bretagne à la Couronne.

1532.

Il unit le Duché de Bretagne à la Couronne.

Argentré Hist. de Bretagne Liv. XII. chap. 470.

A la verité la Duchesse Anne par son Traité de mariage avec Charles VIII. lui avoit fait donation de son Duché pour lui & pour ses Successeurs. La donation avoit esté confirmée par le Contrat de mariage de cette Princesse avec Louis XII ; mais avec cette restriction, que s'il n'y avoit, ou s'il ne restoit point d'enfans de leur mariage, les plus prochains heritiers rentreroient dans leur droit de succession à ce Duché. Cela regardoit la Maison du Vicomte de Rohan, qui avoit épousé Marie de Bretagne seconde fille du Duc François I. De sorte que les descendants d'Anne de Bretagne venant à manquer, le Duché devoit estre de nouveau séparé de la Couronne de France. Outre cet inconvenient, la clause du premier Contrat confirmée dans le second, estoit contraire aux Coûtumes de Bretagne, qui défendent ces sortes de donations entre la femme & le mari. De plus, le Roy se disoit dans ses titres usufructier du Pays & du Duché de Bretagne, contre les mêmes Coûtumes, qui ne laissent point au mari l'usufruit des biens maternels. Il pouvoit arriver telle conjoncture, où les collatéraux de la Maison de Bretagne prétendroient par ces raisons trouver des nullitez dans le Contrat, & appuyez des Princes ennemis de la France, susciter de fâcheuses guerres. Ainsi le Roy pensa serieusement à prévenir ces difficultez, proposa pour cela plusieurs expédiens dans le Conseil ; & le Roy, pour les faire réussir, fit exprès un voyage en Bretagne.

Louis des Deserts President du Parlement de cette Province, estant venu rendre visite au Chancelier du Prat, ils eurent ensemble un long en-

retien sur ce sujet, & le Chancelier lui communiqua ce qui avoit esté délibéré dans le Conseil, les Memoires qu'on avoit faits là-dessus, & les moyens qu'on avoit imaginez pour faire réussir les intentions du Roy.

Le President ayant tout lû & tout entendu, dit au Chancelier qu'on ne s'y prenoit pas bien, & qu'il n'y avoit qu'une seule voye pour éviter tous les inconveniens qu'on appréhendoit, qui estoit de faire demander au Roy par les Estats de Bretagne l'union perpetuelle du Duché à la Couronne de France, & que par là toutes les difficultez seroient levées.

Le Chancelier lui repondit qu'effectivement c'estoit là le chemin le plus court & le plus assuré : mais, ajouta-t-il, pouvez-vous repondre du succès, & croyez-vous qu'il soit possible d'engager les Estats à faire cette demande ?

Le President fort instruit de la maniere dont les Estats se gouvernoient & du genie de ceux qui y dominoient, l'assura qu'on en viendrait à bout, pour peu qu'on s'appliquast à gagner trois ou quatre des principaux Membres de la Noblesse, du Clergé & du tiers Estat, qu'il lui nomma ; il lui en proposa les moyens, & lui fit paroître la chose si facile, qu'il s'en tint à son avis, & remit tous ses Memoires & tous les autres Ecrits dans sa cassette.

La chose eut tout le succès qu'on en pouvoit souhaiter ; & le Roy s'estant assuré des suffrages des personnes dont on lui avoit parlé, convoqua les Estats à Vannes, où le Sieur de Montejan présida au nom de Sa Majesté. L'union du Duché à la Couronne fut proposée ; la plupart de ceux qui n'avoient pas esté prévenus par la Cour, s'y opposerent fortement, comme à une chose préjudiciable au

1532.

1532.

bien public de la Province, dont les privileges, disoient-ils, feroient bien-tost oubliez, les peuples negligez, la Noblesse attirée hors de la Province pour servir dans les Troupes de France, les Benefices Ecclesiastiques donnez à des Etrangers, & toute la consideration qu'on avoit eue jusqu'alors pour les Bretons réduite au ménagement qu'on auroit pour quelques-uns des plus puissans Seigneurs, que la Cour voudroit s'attacher, pour disposer du reste à sa fantaisie.

Les personnes gagnées par la Cour laisserent jetter ce premier feu, s'estant bien attendus à ne pas trouver un consentement unanime dans une affaire de cette importance : mais ils représenterent & en public & en particulier les avantages de l'union proposée, dont l'essentiel seroit la Paix éternelle dans le Pays, bien dont ils n'avoient point joui depuis plusieurs siècles, & dont ils ne feroient jamais assurer, tandis que la Bretagne ne seroit point un membre inseparable du corps de la France ; que si la posterité d'Anne de Bretagne venoit à finir, ceux qui pourroient aspirer à la possession de ce Duché ne manqueroient pas de se mettre aussi-tost en mouvement ; que la France de son costé ne laisseroit pas volontiers échapper une Province de si grande étendue, & si nécessaire à la sûreté du reste de l'Estat ; qu'on verroit revenir en Bretagne les armées Angloises pour y porter la désolation sous prétexte de secours ; que la Noblesse se partageroit entre les deux partis, comme elle avoit faite de tout temps, & que les Peuples se trouveroient replongez dans les funestes calamitez, dont ils voyoient encore les tristes restes dans leurs Villes & dans leurs campagnes ; qu'au reste on prendroit toutes les mesures possibles pour la conservation des privileges ; & que

1532.

quand même on coureroit le risque de quelque dommage de ce costé-là, ce n'estoit rien en comparaison des grands maux qu'on n'éviteroit jamais que par le moyen de l'union. Ces remontrances eurent tout leur effet. Les esprits furent ramenez peu à peu, & enfin la plupart se désisterent de leur opposition.

C'estoit là le point essentiel, & c'estoit beaucoup fait que de l'avoir emporté si aisément : mais plusieurs se recrièrent de nouveau sur ce qu'il fut proposé, que les Estats demandassent eux-mêmes l'union. Le Député de Nantes dit qu'il estoit estrange qu'on les obligeast à solliciter comme une grace, une chose qu'ils devoient regarder comme une espece de servitude. Il déclara que cela passoit ses pouvoirs ; qu'il n'estoit point autorisé de sa Communauté sur cet article, & que sans en recevoir un ordre exprès, il ne le passeroit point.

Monsieur de Montejan entendant ce discours, ne garda pas assez le caractère de moderation qui lui convenoit dans la place qu'il occupoit en cette rencontre. Il s'emporta violemment contre le Député, & se leva même de son Siege pour l'outrager. On l'arresta ; mais son emportement excita une grande rumeur dans l'Assemblée. On se calma néanmoins de part & d'autre ; on traita de nouveau séparément avec les Députez, & on leur fit comprendre que ce n'estoit qu'une cérémonie dont il s'agissoit ; qu'elle n'estoit de nulle conséquence pour les interets particuliers de la Bretagne ; mais qu'elle n'estoit pas indifférente pour rendre l'union plus authentique, & que la demande que les Estats en feroient eux-mêmes, donneroit une nouvelle force à l'Acte, qui de cette maniere ne seroit pas regardé comme fait seulement avec le consentement, mais encore à l'in-

1532.

Chartre qui en fut faite.

Chartre de l'union de la Bretagne à la Couronne.

Memorial de la Chambre des Comptes de Paris coté gg. fol. 12. verso.

Remontrance du Parlement de Paris.

stance des Peuples. Le Député se rendit ; & plusieurs autres que sa résistance avoit tenu en suspens, suivirent son exemple.

Le Roy en fit aussi tost faire la Chartre, qui commençoit par ces termes : *François par la grace de Dieu, Roy de France, Ususfruitier des Pays & Duché de Bretagne, Pere & légitime Administrateur des biens de nostre très-cher & très-aimé Fils le Dauphin Duc & Seigneur Propriétaire desdits Pays & Duché, sçavoir faisons, &c.*

Elle contenoit la requeste de l'union, où l'on demandoit que Monsieur le Dauphin fît son entrée à Rennes comme Duc de Bretagne ; elle cassoit tous les Actes qui pourroient estre contraires à cette union, défendoit à tous ceux qui portoient le nom de Bretagne, à cause qu'ils descendoient de la Maison de Bretagne par les femmes, de le porter désormais, & de prendre les armes pleines de Bretagne & sans difference, & ordonnoit spécialement aux descendans des Bastards de la Maison de Bretagne, de briser leurs armes par la barre, distinction ordinaire des fils naturels. La Requeste fut présentée le quatrième d'Aoust, & la Chartre expédiée le vingt & unième de Septembre. Quelque avantageuse que fust l'union du Duché de Bretagne à la Couronne, le Parlement de Paris fît une remontrance au Roy sur une des principales clauses de l'Acte d'union. C'étoit sur le titre de Propriétaire du Duché de Bretagne qu'on donnoit à Monsieur le Dauphin, en laissant seulement au Roy celui d'Ususfruitier. Il representoit que cette clause estoit contre la Coustume & les Loix du Royaume, selon lesquelles le Domaine de la Couronne est inaliénable & ne peut estre donné aux enfans de France qu'en appannage, & nullement en avancement d'hoirie. Le Parlement

même envoya au Roy une Formule toute dressée pour le changement qu'il prétendoit qu'on devoit faire dans l'Acte d'union sur ce point ; mais ce Prince ne crut pas qu'il fut à propos d'incidenter dans cette conjoncture : ainsi l'Acte subsista tel qu'il avoit esté fait d'abord.

Après l'heureuse conclusion d'une si importante affaire, le Roy reprit le chemin de Paris ; & comme dans le mouvement où se trouvoient l'Angleterre & l'Allemagne, il prévoyoit bien qu'il ne seroit pas longtemps sans estre obligé de prendre parti, il commença à tout disposer pour l'exécution du projet qu'il avoit formé d'une nouvelle milice.

Jusqu'au Regne de Charles VII. la Gendarmerie avoit fait presque toute la force des Armées de France. Ce Prince l'avoit distribuée en Compagnies d'Ordonnance, toutes composées de Gentilshommes à cheval, qui avoient leurs Capitaines, leurs Lieutenans, & leurs Guidons. Chaque Homme d'armes avoit cinq Cavaliers à sa suite, dont quelques-uns portoient le nom d'Archer, & le porteroient même depuis qu'on ne se servoit plus, ou qu'on se servoit rarement de l'arc : de sorte qu'une Compagnie complete de cent Hommes d'armes comprenoit, au moins dans sa premiere institution, six cens Cavaliers combattans ; cela s'appelloit une Lance garnie ; & j'ai eu soin d'avertir de temps en temps dans le cours de cette Histoire, que c'est sur ce pied qu'il falloit juger du nombre de ces Troupes ; car on le désignoit alors par celui des Compagnies d'Hommes d'armes, comme on marque aujourd'hui la grandeur d'une Armée par le nombre des Bataillons & des Escadrons. On se servoit peu d'autre Cavalerie, & ce qu'il y en avoit quelquefois, s'appelloit Cavalerie Légère ; parce

1532.

Le Roy forme une nouvelle milice.

1532.

parce qu'elle estoit armée plus legement que la Gendarmerie, tous les Gendarmes estant armez de pied en cap, & ayant pour une de leurs armes offensives la Lance qui leur fut longtemps propre : c'est pour cela que dans le style des Historiens de ce temps-là, Gendarme, Homme d'armes, Lance, Lancier, estoient la même chose. L'Infanterie pendant longtemps n'estoit gueres composée que des Valets, des Goujats & des autres gens ramassez qui suivoient l'Armée, mais qui ne laissoient pas de combattre dans les occasions; & c'est, je croi par cette raison, que ces Fantassins sont appelez par quelques Auteurs du nom de Laquais, de gros Varlets, de Bidaux, de Pitaux, & d'autres noms semblables. Le même Charles VII. forma l'Infanterie des francs Archers, pour laquelle chaque Paroisse devoit lui entretenir un homme : mais ce Corps se déregla, & fut cassé par son Successeur.

1533.

Sur l'idée des
anciennes Lé-
gions Romaines.

La Gendarmerie suppléa long-tems au défaut de la méchante Infanterie qui estoit alors en France. Elle combattoit tantost à pied, tantost à cheval, & plus souvent à pied qu'à cheval, & cette coutume dura sous plusieurs Regnes. Dans la suite on ne laissa pas d'avoir quelques Corps d'Infanterie plus réglée. Louis XI. après les Alliances qu'il fit avec les Suisses, prenoit presque toute son Infanterie chez les Cantons; Charles VIII. en fit autant, & eut même d'assez bonne Infanterie Française dans ses guerres d'Italie. Quand Louis XII. se fut broüillé avec les Suisses, il prit à leur place des Lansquenets, qui seuls pouvoient résister à l'Infanterie Suisse. Il augmenta l'Infanterie Française, & François I. encore plus que lui. Il se forma encore dès le temps de nos premières guerres d'Italie, des Compagnies de Fantassins appelez Avan-

Tom. V.

turiers, qui, à ce qu'il me paroist, n'avoient gueres d'autre solde que le pillage du Pays ennemi : mais accoutumez qu'ils estoient au brigandage, ils faisoient dans le Royaume même après leur retour, de grands déordres, auxquels François I. eut beaucoup de peine à remedier, & nous avons des Ordonnances de ce Prince très-severes contre ces Avanturiers : mais jusqu'à son temps l'Infanterie n'estoit point encore proprement séparée en Corps differens. On en donnoit à quelques Capitaines tantost cinq cens, tantost mille, tantost deux mille à commander, & quelquefois un Corps plus nombreux à quelque Officier general. Ce fut durant la Paix faite par le Traité de Cambrai, que François I. l'an 1533. en fit une nouvelle disposition sur l'idée des anciennes Légions Romaines.

Il ordonna qu'on formast sept Légions, chacune de six mille hommes, & désigna les Provinces où elles feroient levées. Une devoit l'estre en Normandie, une en Bretagne, une autre en Picardie, une en Bourgogne, une en Champagne & en Nivernois, la sixième en Dauphiné, en Provence, dans le Lionnois, & en Auvergne; & la septième en Languedoc. Elles estoient destinées à servir principalement en campagne; il résolut d'en faire encore une autre dans la Guyenne, pour servir à la garde des Places de cette Frontiere.

Ces Légions furent divisées en six Compagnies de mille hommes, qui avoient chacune un Capitaine pour les commander, & sous lui deux Lieutenans & deux Enseignes. Les Capitaines furent chargez d'avoir le Rôle de tous ceux qui composoient leurs Compagnies, leur nom, leur surnom, leur demeure, afin qu'ils fussent toujours prests à marcher au

L. III

1533.

Annales de
France.
Lib. 6.

Comment ces
Légions furent
divisées.

1533.

premier ordre; & le Roy accorda à ces Soldats diverses franchises & privileges, comme Charles VII. avoit fait aux Francs-Archers, qu'il établit de son temps; de sorte qu'en peu de jours il pouvoit avoir sur pied dans le besoin une Armée de quarante-deux mille hommes d'Infanterie.

Ce furent là les principales choses que François I. fit pour le réglemeut de son Etat, depuis la Paix jusqu'en l'an 1535. & 1536. où la guerre recommença. Mais comme les plus grandes incendies n'arrivent d'ordinaire qu'après que le feu a esté quelque temps caché; de même celui de la guerre ne s'embrase souvent que peu à peu & en secret. Les dispositions où l'on sçavoit que le Roy & l'Empereur estoient à l'égard l'un de l'autre, donnerent lieu à ceux qui avoient interest à les broüiller de nouveau, d'en faire la tentative peu de temps après la signature de la Paix de Cambrai.

Pour mieux éclaircir ces intrigues, je suis obligé de faire un plan de la situation où se trouvoient les affaires d'Allemagne & d'Angleterre par rapport à l'Empereur dans le temps du Traité de Cambrai, & de toucher en peu de mots les embarras qu'elles causoient à ce Prince, qui estoit en même temps obligé de ne point perdre de vûe celles d'Italie, & des Etats de l'Archiduc son frere, toujours exposez aux invasions des Turcs.

Etat des affaires de l'Empire.

Luther se revolté contre l'Eglise Romaine.

Luther avoit levé l'étendart de la révolte contre l'Eglise, & il avoit méprisé tous les moyens qu'on lui présenta d'y rentrer; il s'estoit moqué de ses foudres, & prévalu des Conférences qu'on lui avoit accordées avec les Docteurs Catholiques. Il n'en estoit devenu que plus audacieux: il s'estoit fait dans toute l'Allemagne &

1533.

jusques dans la Suede & le Danemarck un nombre infini de Sectateurs; & sans se mettre fort en peine du Decret de Charles V. qui l'avoit mis au ban de l'Empire, il avoit semé la division dans tout le Païs, depuis le Rhin jusqu'aux extrémités du Nort. Sûr qu'il estoit de la protection de Jean Duc de Saxe, & de Philippe Lantgrave de Hesse, qu'il avoit gagnez, & se croyant désormais à couvert des chastimens dûs à son opiniastreté, il ne projettoit rien de moins, que de ruiner entièrement l'Eglise Romaine, & de faire de sa propre doctrine, la Religion de toute l'Europe Chrétienne.

L'erreur qui auroit pû dans son commencement estre aisément reprimée, avoit fait en peu d'années ces progrès surprenans, à la faveur de la guerre opiniastre que l'Empereur & le Roy de France se faisoient l'un à l'autre; & ce qui sur tout rend les nouveutez redoutables, elle estoit parvenue à avoir des Patrons prests à la soutenir avec les armes, plutost que de l'abandonner.

Jean Duc de Saxe, le plus puissant de ses protecteurs, prévint bien qu'il auroit bien-tost sur les bras l'Empereur, les Electeurs & les autres Princes Catholiques d'Allemagne; parce qu'il avoit refusé de se soumettre au Decret de la Diète d'Ausbourg, où la Profession de Foy des Protestans, appelée communément la Confession d'Ausbourg, avoit esté rejetée. On y avoit pris des précautions pour la sûreté de la Religion Catholique & contre le progrès des Novateurs, & fixé un terme assez court aux Luthériens, pour se résoudre à renoncer à leur revolte contre l'Eglise Romaine, en se conformant aux décisions d'un Concile General, qu'on promettoit de convoquer.

Est protégé par l'Electeur de Saxe.

Le Duc de Saxe s'attendoit d'autant plus à estre bien-tost attaqué, qu'en-

1533.

suite du refus qu'il avoit fait de son consentement au Decret dont je viens de parler, il s'estoit formé une nouvelle union des Princes Allemans Catholiques avec l'Empereur, & que ce Prince avoit porté un nouveau Decret, par lequel il défendoit dans tout l'Empire l'exercice de toute autre Religion que de la Catholique, & de rien changer dans les pratiques & dans les usages de l'Eglise, jusqu'à ce qu'il en fust autrement ordonné par un Concile General.

*Qui fait une
ligue avec
plusieurs Prin-
ces d'Allema-
gne.*

Cela fit penser l'Electeur de Saxe à implorer le secours des Rois de France & d'Angleterre, dont il n'ignoroit pas les dispositions à l'égard de l'Empereur: mais comme ces Princes avoient toujours paru fort zelez pour la Religion Catholique, & qu'en particulier le Roy de France avoit fait brûler tout vif à Paris un an auparavant un certain Berquin, natif d'Arras, qu'on avoit convaincu d'avoir voulu répandre en quelques endroits la nouvelle doctrine, il ne crut pas les pouvoir engager dans son parti par le motif de la soutenir en Allemagne: mais il prit un autre prétexte, que l'Empereur lui fournit, en faisant élire Roy des Romains Ferdinand son frere.

Cette election s'estoit faite peu de temps après la Diete d'Ausbourg, le cinquième de Janvier de l'an 1531. L'Electeur de Saxe n'avoit pas voulu s'y trouver: il s'estoit contenté de protester contre cette election par la bouche de Jean Frédéric son fils qui y assista de sa part; & tandis que la Diete de Cologne se tenoit, il s'estoit rendu avec les Princes du parti Protestant à Smacalde, Ville du Comté de Henneberg, dépendante du Landgrave de Hesse, où afin de se mettre en estat de résister à la Ligue que les Princes Catholiques avoient faite avec l'Empereur, ils en firent une en-

tre eux & avec les Villes Lutheriennes pour leur commune défense. C'est de là qu'ils députerent aux deux Rois pour les prier de les protéger.

Les raisons dont leurs Envoyez se servirent auprès du Roy, estoient fondées sur les anciens Traitez de la France avec l'Empire, en vertu desquels ils prétendoient que nos Rois estoient obligez d'en maintenir les libertez & les privileges. Ils soustenoient que l'Empereur avoit violé ces libertez & ces privileges en plusieurs rencontres, & sur tout que l'election d'un Roy des Romains du vivant de l'Empereur, estoit contre la Bulle d'or faite pour la sûreté & pour la liberté des suffrages des Princes de l'Empire; que la conduite de Charles V. tendoit manifestement à les opprimer tous, & à rendre l'Empire hereditaire dans sa Maison. Ils ajoutoient enfin que la justice de leur cause s'accordant parfaitement en cette rencontre avec les interets de Sa Majesté Très-Chrétienne, qui ne devoit pas laisser prendre de nouveaux accroissemens à la puissance de l'Empereur, ils esperoient qu'elle voudroit bien se joindre avec les Princes zelez pour la liberté de l'Empire, afin d'empêcher les suites de ces dangereuses entreprises.

C'estoit là prendre le Roy par son endroit sensible. Les protestations qu'il avoit faites contre le Traité de Cambrai montroient assez le dessein qu'il avoit de s'en relever à la première occasion favorable qu'il auroit de le faire. Il avoit de nouveaux mécontentemens de l'Empereur; premièrement, parce qu'il avoit fait contre la France une nouvelle Ligue défensive avec tous les Princes d'Italie, où les Venitiens neanmoins ne voulurent entrer que pour la défense du Royaume de Naples & du Milanéz, & non pour celle de la Seigneurie de

1533.

*Ils demandent
la protection
du Roy.
Memoires du
Bellai, liv. 4.*

*Guicciardi,
Lib. 209.*

1533.

Memoires du
Bellai, liv. 4.

Génes & du Comté d'Ast. Secondement, parce que ce Prince politique voulant fermer entierement l'entrée d'Italie aux François, avoit attiré dans son parti Charles Duc de Savoye, jusqu'alors très-attaché à la France, en lui vendant le Comté d'Ast. Troisièmement, parce qu'il négocioit fortement pour détacher les Suisses & les Grisons de l'alliance de France; & cela par le moyen du même Duc de Savoye, qui avoit un très-grand credit chez les Cantons. Cette conduite du Duc, & l'acceptation du Comté d'Ast, qui estoit depuis long-temps le patrimoine de la Maison d'Orleans, avoient extrêmement irrité le Roy contre lui; & il lui en cousta dans la suite. Quatrièmement, l'Empereur ayant condamné aux Galeres, je ne sçai pour quel sujet, quelques-uns des domestiques de Monsieur le Dauphin & du Duc d'Orleans, lors qu'ils estoient en ostage en Espagne, on ne les en avoit point encore retirez, nonobstant les paroles qu'on en avoit données au Roy durant le Traité de Cambrai.

Tout cela devoit extrêmement faciliter le succez de la negociation des Princes Protestans d'Allemagne à la Cour de France, d'autant plus que bien des Seigneurs François, déjà ennuyez de la paix, ne cessoient point d'animer le Roy à la guerre, & le sollicitoient de ne pas laisser perdre la conjoncture des troubles d'Allemagne, & des préparatifs formidables de Soliman contre la Hongrie, lui représentant qu'il n'auroit jamais une plus belle occasion de recouvrer le Duché de Milan, & de réunir à son parti ses anciens Conféderez, qui n'avoient subi que malgré eux le joug de l'Empereur.

Raisons qui
empêchent ce
Prince de leur
donner d'a-

Mais les Princes les plus guerriers se guerissent quelquefois de la passion de la guerre par l'experience des mal-

heurs, des chagrins, & des inquiétudes qu'elle leur cause; & le Roy avoit passé par des épreuves assez fâcheuses & assez frequentes, pour moderer sa vivacité à cet égard. D'ailleurs la rançon des deux Princes ses fils ensuite des excessives dépenses qu'il lui avoit fallu faire pour ses armemens de Terre & de Mer, l'avoient mis hors d'état d'en soutenir si-tôt de nouvelles. Enfin la haine sincere qu'il avoit pour les Nouveautez en matiere de Religion, le tort que feroit à sa reputation la protection de ceux qui s'en declaroient les chefs, & l'esperance qu'il avoit encore de faire moderer quelques-uns des articles du Traité de Cambrai, le retenoient. Car l'Empereur lui presentoit cet appas, pour l'empêcher de s'unir au Duc de Saxe & au Lantgrave de Hesse, & de reprendre ses anciennes liaisons avec les Princes d'Italie.

Les negociations sur cela estoient assez vives. La Reine de France sœur de l'Empereur s'estoit faite la Mediatrice entre ces deux Princes: elle avoit engagé le Roy à envoyer Rabodange à l'Empereur & au Roy des Romains, afin de faire au moins annuler pour une grosse somme d'argent, l'article de la cession du Ressort des Comtez de Flandres & d'Artois, que le Roy regardoit comme une des plus belles prerogatives de sa Couronne, & dont en effet ses Prédecesseurs avoient toujours esté infiniment jaloux. Le Sieur de Morette, Ambassadeur ordinaire du Roy auprès de l'Empereur, avoit fait ensorte, à la sollicitation de la Reine, que Courbaron Gentilhomme de la Chambre de ce Prince, vint en France, sous pretexte de traiter de la liberté du commerce des Génois avec ce Royaume: mais en effet pour convenir d'une entrevüe des deux Princes. Il avoit obtenu pour ce sujet le consentement du Roy, qui en-

1533.

bord une ré-
ponse favo-
rable.Négociations
de l'Empereur
auprès de lui
sans succès.

1533.

voya Messieurs de Tombes & de Silly l'un après l'autre en Allemagne, afin de convenir du temps & du lieu de cette entrevûe : mais tout cela n'estoit qu'un manège de l'Empereur, pour tenir toujours les Princes d'Italie en défiance du Roy, & les détourner de traiter avec lui, ou pour estre en estat de s'accommoder avec la France, s'il se trouvoit trop pressé par les Protestans d'Allemagne, ou du costé du Turc.

Le Pape ne laissa pas d'estre inquiet de ces frequentes & mutuelles Ambassades. Il fit demander à l'Empereur, s'il se résoudroit jamais à abandonner le Duché de Milan au Roy de France ; & se plaignit en même temps au Roy de ce qu'il traitoit sans cesse avec l'Empereur, sans lui rien communiquer du sujet de ses negociations.

L'Empereur répondit au Pape, qu'il pouvoit demeurer en repos, & qu'il ne feroit jamais la faute de r'ouvrir aux François la porte de l'Italie, d'où il avoit eu tant de peine à les chasser. Le Roy d'autre part lui fit dire, qu'il n'y avoit eu jusqu'alors que des propositions generales, & que jamais il ne conclueroit rien d'important avec l'Empereur sans sa participation. En effet toutes ces allées & venues des Envoyez de part & d'autre n'aboutirent à rien, & le Roy qui s'apperçut que l'Empereur n'agissoit pas fort sincerement avec lui, lui manda par Pommeraye, qu'il n'y avoit pas d'apparence que les affaires qu'ils avoient chacun de leur costé, leur permissent d'avoir si-tost une entrevûe.

L'Empereur qui en avoit encore moins d'envie que lui, témoigna qu'il trouvoit bon qu'on la remit à un autre temps ; & chargea l'Envoyé de dire au Roy, qu'il se préparoit à aller avec une nombreuse Armée en

Hongrie contre le Turc, & qu'il esperoit que Sa Majesté ne le troubleroit pas dans cette entreprise. Le Roy lui répondit, que non-seulement il ne traverseroit pas un si bon dessein ; mais même que très-volontiers il y auroit part, & que si les autres Princes Chrestiens vouloient se joindre, il y contribueroit de ses troupes & de son argent. Il fit en même temps proposer au Pape par Monsieur de Dinteville Evêque d'Auxerre son Ambassadeur à Rome, une Ligue generale contre le Turc, & fit partir le Duc d'Albanie avec un plein pouvoir pour en traiter, & pour assurer le Pape que lui-même marcheroit en personne.

On se payoit ainsi de part & d'autre de belles paroles, & pendant ce temps-là le Roy n'en donnoit que de fort generales aux Envoyez des Princes d'Allemagne. Ils s'ennuyoient fort de ce qu'on ne leur faisoit point de réponse précise, & representoient le grand danger où estoient exposez les Princes d'Allemagne par la grande Armée que l'Empereur mettoit sur pied sous pretexte de marcher contre le Turc, & dont il pourroit bien se servir pour les accabler.

La raison des délais du Roy, outre celles que j'ai touchées, estoit qu'il ne vouloit point répondre aux Envoyez d'Allemagne, que de concert avec le Roy d'Angleterre, à qui il avoit communiqué leurs propositions, & qu'il estoit fort chagrin des irresolutions de la Cour de Rome sur son divorce avec la Reine Catherine d'Arragon.

La situation de cette Cour estoit alors fort changée par la disgrâce du Cardinal de Volfey. Ce Cardinal, qui n'avoit plus aucun doute sur le dessein que Henry avoit pris d'épouser Anne de Boulen, non-seulement ne travailloit pas efficacement à terminer l'affaire du divorce ; mais encore il

LIII iij

1533.

Etat des affaires d'Angleterre.

1533.

Sleidan. l. 9.

faisoit sous-main tout ce qu'il falloit pour en retarder la conclusion, & même pour la faire entièrement échoüer; car on prétend qu'il découvrit au Pape tout le mystère, & qu'il l'avertit qu'Anne de Boulen estoit infectée des erreurs de Luther, & que son mariage avec le Roy pourroit estre cause de la ruine de la Religion Catholique en Angleterre.

Soit que ce fait fust vrai, soit qu'il fust faux, le Roy d'Angleterre en demeura persuadé, & fit défense au Cardinal de paroître jamais en sa présence. Il le dépouilla de sa Charge de Chancelier d'Angleterre, & le relegua à son Archevêché d'York. Cette disgrâce, comme c'est l'ordinaire, réveilla tous ses ennemis, qui estoient en grand nombre: on le chargea d'une infinité de crimes, qui n'estoient pas tous controuvez, & dont plusieurs estoient aisez à prouver. On le cita pour comparoître devant les Juges; mais le chagrin prévint les Arrests de la Justice: & comme on le conduisoit d'York à Londres, il mourut en chemin de la dysenterie. Son ambition & son avarice insatiables ne l'avoient pas empêché de rendre de très-grands & très-utiles services à son Maître; & tout méchant homme qu'il estoit, il y a beaucoup d'apparence, que si son credit eût toujours duré, l'Angleterre ne feroit pas aujourd'hui séparée de l'Eglise Romaine. Il avoit esté l'auteur du mal, en faisant naître à Henry le premier doute sur la validité de son mariage: lui seul estoit capable par sa grande habileté d'en prévenir les suites; mais Dieu par ses secrets jugemens ne lui donna pas le loisir d'en trouver les moyens.

Renouvellement de la Ligue avec cette Couronne.

Henry, lors qu'on lui communiqua les propositions que les Princes d'Allemagne faisoient à la Cour de France, estoit si animé contre l'Em-

pereur & contre la Cour de Rome, que pour peu de disposition que le Roy eust eu à rompre avec l'un ou avec l'autre, il auroit esté parfaitement secondé par l'Angleterre. Monsieur du Bellay bien instruit de tout ce qui se passa en cette occasion, assure dans ses Memoires, que Henry porta fort impatiemment la difficulté que le Roy faisoit de se liguier contre l'Empereur, & qu'il en fit de grandes plaintes à l'Ambassadeur de France, jusqu'à le menacer de renoncer à son alliance avec le Roy. Mais l'Ambassadeur l'appaisa, en lui exposant les raisons importantes que ce Prince avoit de ne rien précipiter, & en l'assurant qu'il feroit au moins une Ligue défensive avec les Princes d'Allemagne; & celle qui estoit entre les deux Rois fut renouvelée.

Dès que le Roy fut convenu de toutes ces choses avec le Roy d'Angleterre, il envoya Guillaume du Belley Seigneur de Langey, aux Princes d'Allemagne, les assura de son secours, au cas que l'Empereur les attaquât, ou violât les Constitutions de l'Empire; & pour leur montrer que ce n'estoient point de vaines promesses qu'il leur faisoit, il consigna cent mille francs entre les mains des Princes de Baviere, qui s'estoient unis aux Protestans à l'occasion de l'élection du Roy des Romains. Cet argent devoit estre employé à la défense de l'Empire, mais à condition qu'on ne s'en serviroit pas contre l'Empereur, à cause du Traité de Cambray, à moins qu'il ne fust le premier aggres-

seur. Sur ces entrefaites arriverent deux Ambassadeurs à la Cour de France, Balanfon de la part de l'Empereur, & Jérôme de Lasco de la part de Jean Vayvode de Transilvanie, qui disputoit le Royaume de Hongrie au Roy des Romains. Le premier venoit sol-

1533.

L. 4.

Recueil de
Traitez par
Leonard,
tom. 1.

Le Roy en fait
une défense
avec les Prin-
ces d'Allema-
gne.

Belcarius. lib.
20.

1533.

liciter du secours pour l'Empereur contre le Turc ; & l'autre quelques sommes d'argent , pour lui aider à restablir ses Etats désolez par les guerres & par les passages des Turcs. Il estoit encore chargé de demander au Roy en mariage pour son maistre, une Princesse qui pût lui convenir.

Ses demandes furent mieux reçues que celles de l'Ambassadeur de l'Empereur. On lui proposa, mais sans rien conclure, Madame Isabeau sœur du Roy de Navarre, & on lui accorda une assez grosse somme d'argent, pourvu qu'elle ne fust point employée à faire la guerre aux Alliez du Roy. Cet article regardoit le Roy des Romains, qui avoit esté compris dans le Traité de Cambray. On exigeoit encore une chose de lui ; c'estoit que, quoi qu'il arrivast, il ne se servist point du secours du Turc contre les Princes Chrétiens.

Cette conduite du Roy montre assez la fausseté du bruit que les Impériaux faisoient courir, & que Guichardin a mal à propos inséré dans son Histoire, comme une chose dont il ne paroist pas douter ; sçavoir que le Roy avoit traité avec Soliman pour une diversion contre l'Empereur dans la Hongrie. L'argent fut envoyé au Vayvode par Antoine Macaut Valet de Chambre du Roy ; mais il le rapporta, parce que le Vayvode ne s'accommoda pas des conditions auxquelles on le lui donnoit.

Pour ce qui est de l'Ambassadeur de l'Empereur, après avoir fait un grand détail de la puissante Armée que son Maistre avoit levée pour le secours de la Hongrie, il pria le Roy de vouloir bien contribuer à une si sainte expedition, en fournissant quelque argent à son Maistre, en lui envoyant des Troupes, & en lui prestant sa Flote.

L'Ambassadeur fit ces propositions

avec autant de confiance, que si l'Empereur avoit toujours esté le plus intime ami, & l'Allié le plus attaché qu'eust jamais eu le Roy : mais ce Prince avoit en cela ses vûes, & s'attendant bien à un refus, vouloit au moins pouvoir s'en prévaloir à la première occasion qui s'en présente-
roit.

Le Roy répondit à l'Ambassadeur sur l'article de l'argent, qu'il ne prétendoit point secourir l'Empereur en Banquier, mais en Roy, & que si on avoit besoin de lui, il vouloit partager avec ce Prince la gloire & les dangers ; que pour sa Flote, il ne pouvoit l'éloigner de ses Costes de Provence & de Languedoc, sans exposer ces Provinces qui la soudoyoient, aux Pirates dont la Méditerranée estoit remplie ; qu'enfin pour ses Troupes de terre, il ne pouvoit les envoyer si loin ; & qu'avant qu'elles pussent arriver en Autriche, elles seroient ruinées ; que vû la formidable Armée que l'Empereur avoit de ce costé-là, il n'y avoit rien à craindre ; mais que l'Italie étant aussi exposée aux invasions du Turc que la Hongrie & l'Autriche, & étant plus proche de France, il s'offroit de l'aller défendre en personne à la teste de cinquante mille hommes, tandis que l'Empereur de son costé feroit teste aux Infidèles ; & que se partageant de cette maniere avec toute leur puissance, les Estats des Princes Chrétiens seroient dans une parfaite sûreté.

L'Empereur n'avoit garde de s'accommoder d'une telle offre : mais ayant reçu la réponse du Roy à Ratibonne, il la rapporta en pleine Diète, & lui donna le tour le plus odieux, pour animer tous les Princes d'Allemagne contre lui, comme contre un Prince qui les abandonnoit à la merci des Infidèles, & qui ne souhaitoit que de voir l'Empereur

1533.

Il refuse de se joindre à l'Empereur contre les Infidèles.

Memoires du Bellai, liv. 4.

1533.

détruit, afin de mieux établir par cette destruction, sa puissance dans l'Europe.

Langey fut témoin de ce discours : & c'est ce qui le détermina à conclure avec les Princes Protestans, la Ligue défensive, dont on avoit déjà dressé le projet à Cébeng dans le Duché de Saxe, & elle fut signée à Eslinguen en Baviere, où tous les Agens des Princes Confédérés se trouverent ; mais en même temps l'Ambassadeur les exhorta au nom du Roy à rentrer dans l'ancienne Religion, & à remettre au jugement du Concile, qu'on leur offroit d'assembler, tous leurs differens sur cette matiere.

Langey étant de retour d'Allemagne, fut envoyé au Roy d'Angleterre, pour lui rendre compte de tout ce qui s'estoit passé dans sa negociation. Ce Prince en fut fort content, & passa quelque temps après à Boulogne, pour conferer en personne avec le Roy sur leurs interets communs dans les conjonctures présentes.

Il y aborda le vingtième d'Octobre de l'an 1532. & il y séjourna quelques jours, pendant lesquels il eut de fréquentes conferences avec le Roy, outre celles que les Ministres de ces deux Princes eurent les uns avec les autres.

Il confere avec le Roy d'Angleterre à Calais, où ils font ensemble un Traité. Traité de Calais, du 28. d'Octobre 1532.

La Harangue de l'Empereur dans la Diète de Ratisbonne ayant extrêmement piqué les deux Rois, ils voulurent faire connoître à toute l'Europe le zele qu'ils avoient pour le bien de la Chrestienté. Ils firent un Traité à Calais, où ils allerent de Boulogne, par lequel ils s'engageoient à mettre sur pied quatre-vingts mille hommes, avec un gros équipage d'artillerie contre le Turc, & ils convinrent d'envoyer des Ambassadeurs à tous les Potentats d'Allemagne &

d'Italie, afin de leur demander passage, & des vivres en payant, pour ce grand nombre de Troupes, selon la route qu'on leur feroit prendre.

L'Empereur ne fut pas persuadé qu'ils eussent dessein d'en venir à l'exécution ; & il appréhenda beaucoup plus que cette Armée, si on la mettoit sur pied, ne fust employée contre lui, qu'il n'espera d'en estre secouru.

Une autre matiere de la Conference des deux Rois, fut la conduite du Pape à leur égard. Le Roy d'Angleterre fit de grandes plaintes, de ce qu'il avoit évoqué à Rome l'affaire de son divorce, au lieu de s'en tenir au parti qu'il avoit pris d'abord, de la terminer par des Commissaires sur les lieux. Il pressa fort le Roy de consentir, qu'il obligeast le Pape à en remettre la décision à un Concile general, dont on parloit depuis longtemps à l'occasion des Erreurs qui inondoient l'Allemagne, & le conjura d'envoyer conjointement avec lui des Ambassadeurs à Rome, pour lui signifier son appel. Mais le Roy l'exhorta à ne se point presser, lui promettant de ménager l'esprit du Pape en sa faveur, dans une entrevûe qu'ils devoient avoir bien-tost ensemble à Nice, ou à Avignon : & afin de faire connoître au Roy d'Angleterre qu'il ne lui donnoit point ce conseil par les égards qu'il avoit pour le Pape, lui-même se plaignit fort de la Cour de Rome touchant les excès des Annates, la multiplication des Officiers de cette Cour pour l'expedition des Bulles au sujet des Benefices, comme si on eust esté obligé en France de payer les salaires de ces Officiers, pour les dédommager de leurs Offices qu'ils avoient achetez du Pape. Il ajouta d'autres plaintes sur les compositions arbitraires pour les dispenses ; sur les efforts que le

1533.

Memoires du Bellai, liv. 3.

1533.

le Pape avoit faits auprès des Cantons Suisses pour les détacher de l'alliance de France, & sur quelques autres griefs, qui lui avoient esté proposés aux derniers Etats de Bretagne.

Comme les deux Rois estoient encore ensemble, ils apprirent que l'Empereur estoit arrivé à Gènes; & qu'avant que de retourner en Espagne, il devoit conferer avec le Pape. Ce nouvel incident les inquieta, sur tout le Roy d'Angleterre, qui commença à craindre plus que jamais la perte de son procès. C'est ce qui engagea le Roy à faire partir les Cardinaux de Tournon & de Grammont, afin que s'il y avoit moyen, ils se trouvasent à Rome, avant que l'Empereur vîst le Pape. Ils devoient, suivant leurs instructions, employer les prieres & les menaces, pour empêcher le Pape de convenir de quoi que ce fust avec l'Empereur contre les interets des deux Couronnes; lui représenter vivement à quoi il s'exposoit, s'il choquoit deux aussi puissans Princes, dans le temps qu'une partie de l'Allemagne, une partie des Cantons Suisses, & les Rois du Nord s'estoient soustraits à l'autorité de l'Eglise Romaine; le sommer de la parole qu'il avoit donnée au Roy de se rendre en quelque Ville en deçà des Alpes, pour traiter avec lui sur plusieurs affaires importantes. Ils avoient ordre de l'assurer de sa part, qu'il ne tiendrait qu'à lui, que le Roy d'Angleterre se trouvaît aussi aux Conférences, & de lui promettre que le Roy n'oublieroit rien pour ramener l'esprit de ce Prince, qu'il estoit si important pour la Religion, de ne pas revolter en de pareilles conjonctures.

En attendant le départ des Cardinaux, il dépêcha un Courier à Monsieur de Dinteville Evêque d'Auxerre son Ambassadeur à Rome, pour

Tome V.

lui donner communication de leurs instructions, afin qu'il agist conformément aux ordres dont ils estoient chargez, au cas qu'ils ne pussent pas arriver assez tost; & pour donner de l'inquiétude au Pape, il fit une Assemblée de quelques Prélats de son Royaume, qui sans attendre le consentement du Saint Siège, comme c'estoit alors la coûtume, lui accorderent des Decimes sur le Clergé.

Cependant les affaires d'Allemagne & de Hongrie avoient tourné tout autrement que ces deux Rois n'avoient esperé: Car l'Empereur ayant sçu la Ligue de la France avec les Princes Protestans, se relâcha beaucoup de sa premiere fermeté. Il vit bien qu'avec ses seules forces, & le peu de secours qu'il tireroit des Etats Catholiques d'Allemagne, qui n'offeroient se défaire de toutes leurs Troupes par la crainte des Protestans, il ne pourroit résister à Soliman, lequel venoit avec une Armée de près de trois cens mille chevaux, sans compter l'Infanterie, pour réparer l'affront qu'il avoit reçu trois ans auparavant devant Vienne. C'est pourquoi il s'accorda avec les Protestans; & malgré le Decret qu'il avoit fait sur la fin de la Diete d'Ausbourg, par lequel il défendoit l'exercice de toute autre Religion que de la Catholique dans toute l'Allemagne, il accorda aux Lutheriens la liberté de conscience jusqu'au Concile General, qu'il s'engageoit de faire convoquer dans six mois, pour le célébrer un an après la convocation.

Les Protestans ayant obtenu ce qu'ils souhaitoient, fournirent des Troupes à l'Empereur en si grand nombre & si promptement, qu'il fut en peu de temps sur les Frontieres de Hongrie avec une Armée de près de deux cens mille hommes, où il avoit trente mille chevaux.

M m m m

1533.

Mémoires du
Bellai, liv. 4.L'Empereur
permet aux
Protestans l'ex-
ercice de
leur Religion.

1533.

Il marche en Hongrie à la teste d'une puissante Armée & revient ensuite en Italie.

Jamais Campagne ne menaça l'Europe d'une plus grande effusion de sang, & jamais il n'y en eut de moins sanglante. On se craignit réciproquement de part & d'autre. Soliman n'osa s'approcher de l'Armée Chrétienne, ni l'Empereur aller chercher celle des Turcs. Le premier après avoir ravagé une grande étendue du plat-païs, sur les extrémités de la Hongrie, reprit le chemin de Constantinople; & l'Empereur regardant cette retraite comme une victoire, se retira de son côté. Immédiatement après cette expedition, il se hâta de revenir en Italie, avant que de repasser en Espagne, où les Peuples qui ne lui voyoient point encore de Successeur, souhaitoient avec empressement qu'il revinst au plus tôt.

Ce fut ce prompt retour, qui inquiéta les deux Rois, à cause de l'entrevue qu'il se proposoit d'avoir avec le Pape, & il l'eut en effet à Boulogne sur la fin de l'année 1532.

Guicciard. lib. 20.

Il confere avec le Pape à Boulogne. Memoires du Bellai. l. 4.

Il prétendoit y négocier principalement trois choses. La première estoit le renouvellement de la Ligue des Princes d'Italie pour la sûreté de ce païs, contre quiconque entreprendroit de l'attaquer; c'est-à-dire contre le Roy de France; & comme les Venitiens n'y estoient entrez que pour la défense du Duché de Milan & du Royaume de Naples, & non pour celle de la République de Gênes, dont le Roy n'avoit pas fait une cession expresse dans le Traité de Cambrai, il vouloit que cette exception fust ôtée, représentant que tandis que cette porte ne seroit pas entièrement fermée aux François, il seroit impossible que la guerre ne se rallumât au-delà des Alpes. La seconde estoit le mariage de la niece du Pape, Catherine de Medicis, qui portoit le titre de Duchesse d'Urbain, avec François Sforce Duc de Milan; étant bien assuré que si ce

mariage se faisoit, le Pape seroit engagé pour toujours dans ses intérêts, par celui qu'il auroit que le Roy de France ne s'emparât pas de ce Duché. Ce qui obligeoit l'Empereur à insister plus fortement sur cet article, estoit qu'il avoit appris qu'on avoit déjà fait des propositions pour le mariage de Catherine avec Henri Duc d'Orléans second fils du Roy. La troisième regardoit la convocation d'un Concile General, à quoi il s'estoit obligé dans la Diète de Nuremberg aux Princes Protestans. Si l'Empereur eust obtenu les deux premiers articles, le Pape auroit esté entièrement lié, & contraint de suivre toutes les vûes de la Cour d'Espagne; & l'affaire du divorce du Roy d'Angleterre auroit infailliblement tourné suivant les intentions de cette Cour.

Le Pape estoit fort embarrassé de ces propositions de l'Empereur. Il ne souhaitoit rien plus que de le voir hors d'Italie & retourné en Espagne, & d'ailleurs il appréhendoit que les difficultez qu'il lui feroit là-dessus ne retardassent son départ. De plus, la convocation d'un Concile General depuis quelques siècles n'estoit point du goût des Papes, à cause qu'on y commençoit toujours par moderer l'autorité Pontificale, par examiner les abus qu'on prétendoit s'estre gliffés dans la Cour de Rome, & par travailler à la reforme de l'Eglise non-seulement dans les Membres, mais encore dans le Chef.

Clement avoit des raisons particulières de craindre le Concile. Quelques gens faisoient courir le bruit qu'il n'estoit pas d'un legitime mariage; & c'estoit assez pour fonder au moins un scrupule dangereux pour la validité de son élection. D'autres répandoient sourdement qu'il y avoit eu de la simonie entre lui & le Cardinal Colonne dans son élévation au

1533.

Lui propose la convocation d'un Concile, que le Pape appréhendoit & pourquoi.

1533.

Pontificat. Il avoit fait la guerre à Florence sa Patrie, & l'avoit asservie à Alexandre de Medicis son neveu; & il y avoit danger que les Florentins n'eussent recours au Concile, pour recouvrer leur liberté. Ces raisons & quelques autres lui faisoient appréhender le sort de Jean XXIII. dans le Concile de Constance, & le péril qu'avoit couru Eugène IV. de la part du Concile de Basse. Il n'osoit se rassûrer sur la parole de l'Empereur & sur la protection qu'il lui promettoit; mais comme il ne pouvoit pas avec bien-séance rejeter une telle demande dans la conjoncture des troubles de la Religion en Allemagne, où les Protestans paroissent empressez pour l'assemblée d'un Concile, quoique résolu à ne pas s'y soumettre, il faisoit semblant d'agréer cet expédient, comme propre à rendre la paix à l'Eglise, & cherchoit en même-temps tous les moyens possibles, pour en empêcher l'exécution.

Le mariage de Catherine de Medicis avec François Sforce l'auroit tenté, si la gloire de marier sa niece dans la Maison de France, & l'appui de sa famille, qui par là seroit alliée au plus puissant Roy de l'Europe, n'eussent flatté davantage son ambition.

Enfin la Ligue de tous les Princes d'Italie contre les François y rendoit l'Empereur tout puissant & maître absolu, & le mettoit en estat de faire valoir toutes les prétentions des Empereurs ses prédécesseurs contre le S. Siege.

Le Pape ayant reçu par écrit les propositions de l'Empereur, les fit examiner dans son Conseil, & principalement celle qui concernoit la convocation du Concile, dont ce Prince apportoit trois motifs. Le premier estoit l'extinction de l'Hérésie. Le second, une Ligue generale

contre le Turc; & le troisieme, de chercher les voyes d'assoupir les differends qui estoient entre les Princes Chrétiens. On convenoit aisément de la force & de la sainteté de ces motifs, tous dignes d'un Prince véritablement Chrestien: mais il estoit question de prévoir les difficultez de l'exécution, & de les prévenir, ou de les lever; & il s'en presentoit de très-grandes, & de très-propres à mettre à couvert la reputation du Pape à cet égard.

Après qu'elles eurent esté proposées devant le Pape, l'Archevêque de Cortone Legat de Boulogne les dit de bouche à l'Empereur, & ensuite le Cardinal Campège & le Nonce Gamba les lui donnerent par écrit dans un Memoire. Voici les principales.

Premierement, que de deux choses l'une. Ou les Docteurs Lutheriens feroient reçus à disputer dans le Concile, ou ils n'y feroient pas reçus. Si on les y admettoit à la dispute, ce seroit une chose d'un très-grand scandale & d'une terrible conséquence pour la Religion, qu'on remist en question des points, dont la pluspart avoient déjà esté decidez par les Conciles précédens. Si au contraire on ne leur accordoit pas cet article qu'ils demandoient sur toutes choses, ils refuseroient de se soumettre aux décisions du Concile, sous prétexte de n'y avoir point esté entendus, & d'avoir esté en cela moins favorablement traitez que les Ariens au Concile de Nicée; & sous le specieux prétexte de ce refus, ils animeroient plus que jamais contre l'Eglise les Peuples & les Princes, qu'ils avoient déjà infectez de leurs erreurs.

Secondement, que les Protestans tenant pour maxime, que les Conciles ne sont pas infallibles en matiere de Foy, ne reconnoissant point l'auto-

M m m m ij

1533.

*Difficultez qui
s'y rencontrent.*

*Autres Propositions de
l'Empereur à
S. S.*

1533.

rité des Peres, prétendant s'en tenir à la seule Ecriture, qu'ils interpretent selon leurs préjugés, il n'y avoit pas lieu d'esperer qu'ils eussent plus d'égards pour un Concile nouveau, que pour les anciens; & que serviroient alors les décisions qui s'y feroient, si elles n'estoient pas capables de les ramener à la soumission qu'ils doivent à l'Eglise?

Troisièmement, qu'il falloit beaucoup de temps pour convoquer le Concile, encore plus pour l'assembler, & pour regler la methode qu'on y observeroit; que l'examen de tant de points contestez pourroit occuper les Peres du Concile plusieurs années; que dans cet intervalle cent accidens imprévus pourroient obliger à le dissoudre sans le terminer; que cependant le parti des Novateurs se fortifieroit de telle maniere, que Sa Majesté Imperiale se trouveroit peut-estre hors d'estat de les réduire par la force des armes.

En quatrième lieu, que depuis le Concile de Constance, on avoit mis en question, si le Pape estoit au dessus du Concile, ou le Concile au dessus du Pape; & qu'une infinité d'inconveniens pourroient naître de cette controverse, ainsi qu'on en pouvoit juger par ceux qu'elle avoit produits dès le temps qu'elle fut agitée.

En cinquième lieu, que les grands préparatifs des Turcs demandoient un prompt secours; que de vouloir qu'il fust réglé par le Concile, qui ne pouvoit estre assemblé que de longtemps, ce n'estoit pas un moyen propre à remedier à un si grand danger, ou à le prévenir; que si les Lutheriens se voyant condamnez par le Concile, s'avissoient de traiter avec les Turcs, comme avoit déjà fait le Vayvode de Transilvanie pour souste-

nir ses prétentions sur la Hongrie, à quelle extrémité la Chrestienté se trouveroit-elle réduite?

Le Pape, après avoir allegué ces raisons, s'en remettoit à l'avis de l'Empereur, & consentoit que l'on convoquât le Concile à deux conditions. La premiere, qu'il fust tenu en Italie; & la seconde, que les Protestans promissent de se soumettre aux décisions qui y seroient faites.

L'Empereur examina ce Memoire, & ensuite l'envoya au Roy. Ce Prince fit des reflexions fort judicieuses sur le Memoire, & conclut à la convocation du Concile avec de certaines précautions. Sur quoi l'Empereur à son ordinaire parla assez peu obligeamment du Roy, qui lui écrivit de nouveau d'une maniere à le mettre entierement dans son tort.

Tandis que le Pape & l'Empereur estoient occupez de cette grande affaire, les Cardinaux de Tournon & de Grammont arriverent à Boulogne, & fort à propos pour fortifier le Pape contre les instances que l'Empereur lui faisoit de marier Catherine de Medicis au Duc de Milan. Le mariage de cette Princesse avec le Duc d'Orleans avoit si peu de vrai-semblance, que le Pape quelque temps auparavant ayant demandé à l'Empereur son avis là-dessus, ce Prince l'avoit fort exhorté à accepter l'offre qu'on lui en faisoit; persuadé qu'il estoit, que le Roy ne proposoit ce mariage que pour amuser le Pape, & que la rupture de ce projet ne serviroit qu'à le broüiller davantage avec la France.

Il estoit tellement dans cette persuasion, que le Pape, pour éluder le mariage de sa niece avec le Duc de Milan, lui representant l'engagement qu'il avoit là-dessus avec le Roy, & lui disant qu'il ne l'avoit pris que par

1533.

Mariage projeté entre le Duc d'Orleans & Catherine de Medicis, Niece du Pape. Memoires du Bellai, liv. 4.

1533.

son conseil, il lui répondit alors nettement, qu'il devoit avoir honte de se laisser ainsi prendre par un appast si grossier; que le Roy de France se mocquoit de lui, & que pour s'en convaincre, il n'avoit qu'à demander aux deux Cardinaux François, s'ils avoient pouvoir de traiter de ce mariage.

Il le fit, & ils répondirent qu'à la vérité ils n'avoient pas ce pouvoir en forme, mais seulement de la bouche du Roy & dans des Lettres qu'ils produisirent; qu'ils assuroient Sa Sainteté qu'on le leur enverroit dès qu'ils le demanderoient, & que par le Courier qu'ils alloient dépêcher à la Cour, il seroit apporté, signé & scellé. Le pouvoir dans les formes arriva effectivement, & déconcerta fort l'Empereur.

Ce Prince voyant la chose si avancée, conjura le Pape de ne point conclure le Traité de mariage qu'avec beaucoup de précaution, & d'obliger le Roy, premierement, à ne rien innover en Italie: secondement, à confirmer les Traitez de Madrid & de Cambray: troisièmement, à consentir à la convocation du Concile; & en quatrième lieu, à ne se point ingérer dans l'affaire du divorce du Roy d'Angleterre; à quoi le Pape répondit sur le champ, que le Roy de France lui faisoit trop d'honneur, & à sa Famille, de faire épouser Catherine de Medicis à son second fils, pour exiger de lui des conditions; que s'il y en avoit quelques-unes à mettre, c'estoit au Roy, & non pas à lui à les imposer: mais que d'ailleurs il auroit soin que ce Prince ne fît rien qui pût troubler le repos de l'Italie.

Le Pape dans le dernier article de cette réponse pensoit tout autrement qu'il ne parloit, & l'Empereur auroit beaucoup plus appréhendé ce

mariage, s'il avoit sçu les promesses que le Pape avoit faites au Duc d'Albanie, qui fut le premier par qui le Roy lui en avoit fait parler.

Quand ce Duc en fit l'ouverture, le Pape fut si transporté de joye, qu'entre les autres biens dont il prétendoit doter sa nièce, il s'engagea à lui donner en mariage Régio, Modene, Rubiéra, Pise, Livourne, Parme & Plaisance, à unir ses armes avec celles des François, pour la mettre en possession du Duché d'Urbain enlevé à la Maison de Medicis, après la mort de Leon X. & enfin à aider le Roy de tout son possible à reconquérir le Duché de Milan, & à faire de tous ces Domaines un puissant Estat au Duc d'Orleans & à Catherine de Medicis.

C'estoient là les articles secrets de ce mariage, regardé d'abord par l'Empereur comme une chimère, parce qu'il en ignoroit les conditions; & il est hors de doute, qu'on auroit procédé à l'exécution du Traité selon tous ses articles, si le Pape avoit vécu plus long-temps, tant il avoit de tendresse pour sa nièce, & tant il se tenoit honoré d'une telle alliance.

Lorsque les deux Cardinaux François arriverent à Boulogne, l'Evêque d'Auxerre les avoit prévenus sur les bonnes dispositions où le Pape se trouvoit à l'égard de la France. C'est pourquoi de concert avec l'Ambassadeur d'Angleterre, à qui ils avoient ordre de tout communiquer, ils ne parlèrent nullement au Pape du mécontentement des deux Rois, & ne firent ni les plaintes, ni les menaces qu'ils devoient lui faire selon leurs instructions. Ils ne penserent qu'à empêcher l'extension de l'article de la Ligue des Estats d'Italie pour la défense de Gènes, & à faire échoüer le projet que l'Empereur avoit proposé de tenir

M m m m iij

1533.

Quelles en furent les conditions secretes
Memoires du Bellai, liv. 24

Ligue d'Italie peu favorable aux desseins de l'Empereur.

1533.

toûjours une Armée prête à s'opposer aux entreprises que la France pourroit faire, ou du moins d'obliger tous les Princes à consigner chaque mois une somme considérable d'argent, pour estre en estat, selon le besoin, de lever promptement des Troupes, & ne se pas laisser surprendre.

Ils représentèrent au Pape que rien n'estoit plus contraire à la liberté de l'Italie, que tous ces moyens spécieux de la conserver; que le dessein de l'Empereur estoit d'y entretenir une Armée aux dépens des autres Princes pour les opprimer, & pour s'en servir à envahir la France; que le Roy en ce cas seroit obligé de prendre ses précautions; qu'il ne pourroit se dispenser d'avoir de son costé une Armée sur pied dans le Marquisat de Saluces & dans le Dauphiné; que par la jalousie que ces deux Princes avoient l'un de l'autre, le voisinage des deux Armées seroit une disposition prochaine à une rupture ouverte; que Sa Sainteté, par le Traité de Cambrai, estant Arbitre des differends qui pourroient en naistre, elle perdrait cette qualité, si elle consentoit à l'extension dont il s'agissoit; au lieu que s'en tenant au Traité, le Roy lui remettroit touchant l'article de Genes, ses interets entre les mains, pour l'interprétation de ce qu'il pouvoit y avoir d'ambigu à cet égard.

Ils traiterent en même temps sur le même sujet avec la Seigneurie de Venise, pour l'empêcher de consentir à la proposition de l'Empereur, qui de son costé agissoit auprès du Doge par l'entremise du Duc d'Urbain, à qui le mariage de Catherine de Medicis avec le Duc d'Orleans donnoit de grandes inquietudes. Le Duc de Ferrare, dans l'esperance de ravoir par le moyen de l'Empereur, Régio & Modene, se conduoit fort ses intentions tant auprès

1533.

du Pape, en lui offrant des dédommagemens pour ces deux Places, qu'auprès de la Republique de Venise.

Enfin après bien des négociations, les Venitiens qui dans le temps que la Ligue fut conclüe, avoient toûjours refusé d'y comprendre Genes, tinrent ferme; & le Pape pareillement s'excusant sur son titre d'Arbitre entre les deux Princes qu'on lui avoit donné par le Traité de Cambrai, l'Empereur fut obligé de se contenter du renouvellement de la Ligue en la même maniere qu'elle avoit esté faite d'abord. On ne parla plus de consignation d'argent; mais seulement on convint de ce que chaque Prince devoit fournir, au cas que la France attaquaît le Duché de Milan, ou le Royaume de Naples; qu'Antoine de Lève demeureroit en Italie en qualité de Capitaine General de la Ligue; & que Sa Majesté Impériale retireroit son Armée de Lombardie, pour ne point donner d'ombrage au Roy de France, & ne le pas obliger à en tenir une au Marquisat de Saluces.

L'Empereur, quoique très-mécontent de cette conclusion, fut contraint de s'y conformer, d'autant plus qu'il n'avoit pas de quoi entretenir une Armée à ses frais. Il renvoya trois mille hommes en Espagne, autant au Royaume de Naples, & congédia le reste. Après avoir donné ces ordres il se prépara à son retour en Espagne, & mit à la voile le huitième d'Avril, menant avec lui le Sieur de Velli Ambassadeur de France.

Les Cardinaux François ayant si bien réussi dans leur négociation sur les points dont je viens de parler, obtinrent encore du délai sur l'article du Procès du Roy d'Angleterre; & l'Empereur le demanda lui-même, ne voyant pas la Cour de Rome dans

1533.

une disposition favorable à son égard. Ensuite les deux Cardinaux presserent le Pape, selon l'ordre qu'ils en avoient, de tenir sa parole au Roy pour leur entrevûe en France. Ils l'assûrerent que tout s'y passeroit avec la satisfaction de Sa Sainteté, & qu'on y pourroit trouver des moyens d'accommoder le differend d'Angleterre. Le Pape, qui jugeoit que sans cela le mariage de sa nièce avec le Duc d'Orleans ne se concleroit point, leur confirma sa promesse : mais il les pria de tenir la chose très-secrete, jusqu'à ce que l'Empereur fust arrivé en Espagne.

En effet, dès qu'il eust nouvelle de son débarquement, il fit ses preparatifs pour le voyage de France. L'Empereur tâcha de l'empêcher par toutes sortes de voyes, tantost par les remontrances réitérées de son Ambassadeur & des Cardinaux de son parti, ausquels se joignirent les Envoyez du Roy des Romains, du Duc de Milan, & du Duc de Savoye, & tantost par divers artifices, & par des incidens qu'on faisoit naistre, pour retarder son départ jusqu'à la saison, où les tempestes rendent la navigation dangereuse dans la Mediterranée.

Le Pape vient en France avec sa Nièce.

Rien de tout cela ne pouvant lui faire changer de resolution, on eut recours à deux autres moyens qui furent également inutiles. Comme l'on estoit convenu de la Ville de Nice pour l'entrevûe, le Duc de Savoye ne voulut point y consentir, qu'à des conditions, qui ne pouvoient agréer ni au Pape, ni au Roy. Le passage se devoit faire sur les Galeres de Malthe, & l'Empereur les lui demanda pour porter des Troupes au secours de Coron dans la Morée assiégé par les Turcs; afin que s'il les refusoit, il le rendist responsable de la perte de cette Place; mais le Pape ayant pénétré son dessein, les lui accorda, & il

passa sur celles de France, reservant à determiner après son arrivée le lieu où le Roy & lui pourroient se voir. Il débarqua à Marseille le quatrième d'Octobre de l'an 1533. avec Catherine de Medicis sa nièce, âgée de treize ans; & le Duc d'Orleans qui lui estoit destiné pour époux, n'en avoit encore que quinze.

Le Roy accompagné de toute sa Cour s'y estoit déjà rendu avec ce jeune Prince, & n'oublia rien de tout ce qui pouvoit faire plaisir au Pape dans la reception qu'il lui fit. On commença les Conférences par ce qui concernoit la sûreté de la Religion en France, où les nouvelles Doctrines commençoient déjà à se glisser : & puis on conclut le mariage, qui estoit le principal motif de la venue du Pape, & dont il fit lui-même la ceremonie. Il demeura à Marseille jusqu'au vingtième de Novembre, qu'il se rembarqua pour retourner à Rome. Avant que de partir, il donna le Chapeau de Cardinal à Jean le Veneur Evêque de Lisieux & grand Aumônier de France, à Odet de Chastillon de la Maison de Coligny, neveu du Maréchal de Montmorency, à Claude de Givri oncle paternel de Madame l'Amirale Chabot de Brion, & à Philippe de la Chambre frere uterin du Duc d'Albanie, dit depuis le Cardinal de Boulogne; parce que sa mere estoit de la Maison de Boulogne. Le Chancelier du Prat avoit déjà esté honoré de cette dignité dès le temps du Siege de Florence, pour engager ce Ministre à empêcher que le Roy ne protegeast cette Republique. On n'avoit point encore vû sous ce Regne tant de Cardinaux François.

Le Roy en traitant avec le Pape, auroit bien voulu le mettre sur l'affaire du divorce du Roy d'Angleterre; mais la passion de ce Prince avoit poussé les choses jusqu'à un tel point,

1533.

Le Roy se rend à Marseille pour le recevoir.

1533.
Le Roy d'Angleterre fait
sçavoir à
François I. son
mariage secret
avec Anne de
Boulen, & la
disposition où
il est de se
couier le joug
du Pape s'il
ne lui est pas
favorable.
Sanderus. L. 1.
de Schism.
Angliæ.
Belcarus.
l. 10.
Memoires du
Bellai, lib. 4.

qu'il n'y avoit presque plus rien à ménager.

Henry ayant appris par un Envoyé de France le detail de tout ce qui s'estoit passé à Boulogne, dans la negociation des deux Cardinaux François, avoit écrit au Roy, pour le prier de lui envoyer un homme de confiance, à qui il pût s'ouvrir sur une affaire de la dernière consequence, qu'il ne pouvoit confier à une Lettre. On lui envoya Monsieur de Langey, à qui il declara qu'ennuyé des longueurs de Rome, il avoit fait juger son procez par l'Archevêque de Cantorbery Primat d'Angleterre, & par les Juges que ce Prelat s'estoit associez; que par la Sentence, la dispense de Rome accordée pour son mariage avec Catherine d'Arragon avoit esté déclarée nulle, comme donnée dans un cas, où ni le Pape, ni l'Eglise ne pouvoient dispenser, parce que la chose estoit contre le droit divin; & qu'ensuite de cette declaration, il avoit épousé Anne de Boulen en presence du pere, de la mere, des freres, & de l'oncle de cette Demoiselle qui portoit le titre de Duc de Nortfolc; que tout cela estoit encore parfaitement secret; qu'il ne le publieroit qu'après qu'il auroit sçu le succez des Conferences que le Roy devoit avoir avec le Pape; qu'au cas qu'on ne lui rendist pas justice, il estoit resolu de secoier l'insupportable joug de la tyrannie Romaine, & qu'il tenoit un Livre tout prest pour rendre raison de sa conduite au public; qu'il le prioit de dire au Roy son frere & son Allié, qu'il mettoit toute sa confiance en lui; qu'il sçavoit que le Pape & l'Empereur s'estoient vantez d'armer toute la Chrestienté contre l'Angleterre, supposé qu'il repudiait Catherine d'Arragon; mais que tandis qu'il auroit le Roy de France pour lui, il

ne craignoit personne.

Toute cette affaire avoit esté conduite par Thomas Crommer, Archevêque de Cantorbery, Thomas Cromwel Chambellan & Garde du Sceau secret, & par Thomas Audlei devenu Chancelier d'Angleterre par la demission de Thomas Morus, qui prevoiant ce qui devoit arriver, n'avoit pas cru pouvoir en conscience contribuer de son autorité à une si scandaleuse entreprise.

Monsieur de Langey, & ensuite le Roy, quand il lui en eust fait son rapport, en furent effrayez; mais quelque secret qu'on gardast là-dessus en Angleterre & en France, les Emissaires de l'Empereur en eurent connoissance; & la chose estant devenuë peu à peu publique, Henry leva le masque, fit faire publiquement la ceremonie de son mariage au mois d'Avril, & couronner quelques semaines après Reine d'Angleterre Anne de Boulen, qui estoit déjà grosse, & qui accoucha au mois de Septembre d'une fille à qui on donna le nom d'Elizabeth.

Ces nouvelles estant arrivées à Rome, le Pape, quelque temps avant son départ, prononça la Sentence d'excommunication contre Henry, non pas publiquement, mais dans un Consistoire secret, dont on fut pourtant informé à la Cour de France. Sur quoi le Roy écrivit des Lettres très-fortes au Pape, pour lui représenter les consequences de cette démarche, & l'interest que lui-même prenoit aux affaires du Roy d'Angleterre.

Vers la my-Juillet le Duc de Nortfolc se rendit auprès du Roy pour le suivre à Marseille. Ce Prince ne lui dit rien de ce qui s'estoit passé à Rome dans le Consistoire, pour ne pas aigrir davantage l'esprit du Roy d'Angleterre: & cependant il agissoit

1533.

Il leve le
masque & fit
couronner pu-
bliquement la
nouvelle Re-
ne.

Le Pape l'ex-
communie
dans un Con-
sistoire secret.

1533.

soit par son Ambassadeur auprès du Pape, afin de l'engager à suspendre un coup qui faisoit tout craindre pour l'Eglise, & pour la Paix de l'Europe. Mais le Duc, qui soupçonnoit déjà quelque chose, fut instruit vers la mi-Aoust de la verité du fait, & le fit sçavoir au Roy son Maistre.

Le Roy d'Angleterre en ayant eu avis rappelle l'Ambassadeur qu'il avoit à Rome.

Ce Prince irrité au-delà de tout ce qu'on peut imaginer, le rappella en Angleterre, & envoya un ordre semblable à l'Ambassadeur qu'il avoit à Rome. Le Roy de France conjura le Duc de Nortfolc d'user de tout le pouvoir qu'il s'estoit acquis sur l'esprit du Roy d'Angleterre pour le contenir, & l'empêcher de porter les choses aux dernières extrémités, lui promettant de mettre tout en œuvre, pour adoucir l'esprit du Pape. Le Duc suivit son conseil; & nonobstant la résolution où il trouva Henri de ne plus garder aucunes mesures, il fit si bien, que ce Prince envoya l'Evêque de Vincestre, & Briant Gentilhomme de sa Chambre, parent d'Anne de Boulen, pour accompagner le Roy au voyage de Marseille. Mais tout cela fut inutile. Les Envoyez d'Angleterre parlerent en cette occasion avec si peu de retenue & tant d'audace, que le Roy en fut indigné, & le Pape si offensé, qu'il ne voulut plus rien entendre sur cette affaire. Le Roy cependant obtint un délai pour la fulmination des Censures, jusqu'à ce qu'il eust fait encore une tentative sur l'esprit du Roy d'Angleterre, & fit partir pour cet effet Jean du Bellai, Evêque de Paris, qui passa la mer au mois de Decembre.

Ce Prélat sçut si bien manier l'esprit du Roy d'Angleterre, que tout déterminé qu'il estoit déjà à se soustraire de l'obéissance de l'Eglise Romaine, il le fit consentir à envoyer de nouveaux Députez au Pape; & l'Evêque s'estant offert à aller lui-même

Tome V.

à Rome, pour empêcher qu'on ne passast outre, jusqu'à ce qu'on eust reçu de nouvelles réponses d'Angleterre, il accepta son offre.

L'Evêque repassa en France, & en partit en poste; il eut audience du Pape & des Cardinaux, & il obtint ce qu'il prétendoit; mais on lui fixa un terme, après lequel, si on n'avoit pas une réponse précise du Roy d'Angleterre, on publieroit l'excommunication. Il dépêcha aussitôt un Courier à ce Prince, & le conjura de ne point retarder ni sa réponse, ni le retour du Courier.

Henri suivit son conseil; mais le Courier ne put faire assez de diligence, pour arriver dans le temps marqué. Dès le lendemain, on recommença les procédures. L'Evêque de Paris fit tous les efforts imaginables pour obtenir quelque surséance, représentant que la rigueur de la saison & divers autres accidens pouvoient avoir tardé le porteur de la réponse du Roy d'Angleterre, & qu'après avoir fait languir six ans un si grand Prince, on pouvoit bien lui accorder un délai de six jours. Les plus mode- rez des Cardinaux approuvoient un conseil si raisonnable; mais ceux de la faction Impériale, ou qui croyoient qu'il n'estoit pas de la dignité du saint Siege, de se laisser plus long-temps abuser par le Roy d'Angleterre, l'emporterent à la pluralité des voix. Une affaire de cette importance fut terminée dans un seul Consistoire, & la Sentence d'excommunication fulminée avec toutes les cérémonies ordinaires en pareille rencontre le vingt-quatrième de Mars de l'année 1534. On y déclaroit qu'Henri avoit encouru l'excommunication majeure, pour avoir repudié Catherine d'Arragon, & épousé Anne de Boulen, tandis que le Procès estoit au Tribunal du Pape; que Catherine estoit réta-

1533.

1534.

Le Pape fulmine publiquement sa sentence d'excommunication.

Memoires du Bellai, liv. 4.

N n n n

1534.

blie dans tous ses droits de Reine & d'épouse; qu'on donnoit à ce Prince six mois pour venir à résipiscence, au bout desquels la Sentence prononcée fortiroit son effet.

Deux jours après le Courier d'Angleterre arriva avec des propositions qui parurent dignes d'être écoutées; puisque le Collège des Cardinaux s'assembla diverses fois, pour tâcher de trouver remède au mal que leur précipitation avoit causé. Mais ils n'en trouverent point, & le parti des Cardinaux contraires au Roy d'Angleterre, fit conclure à ne rien changer, ne leur paroissant pas convenable qu'une Sentence publiée dans toutes les formes après tant de délais, fust revoquée.

Le bruit courut alors qu'une des choses que le Roy d'Angleterre demandoit, estoit qu'on exclût du nombre de ses Juges certains Cardinaux qui lui estoient suspects, & qu'on fît à Cambrai une assemblée de personnes neutres & desintéressées, pour décider le Procès. Si l'on eust pris cet expédient, les effroyables malheurs qu'on déplora depuis, ne seroient point arrivez: car quelques mois après Catherine d'Arragon Reine d'Angleterre mourut, & auroit pû par sa mort mettre fin à ce differend dont les suites furent si funestes.

Le Roy d'Angleterre de son costé se soust trait avec tout son Royaume à l'obéissance du Pape.

Le Roy d'Angleterre n'eut pas plus tost appris ce qui s'estoit passé à Rome, & connu l'indignation de tout son Royaume contre le Pape, que dans une assemblée de ses Prélats, il renonça publiquement, en son nom, & au nom de toute l'Angleterre, à l'obéissance de Clement, le déclara déchû de toute Jurisdiction dans le Royaume, défendit de lui donner le nom de Pape, & de lui payer désormais ni le denier de saint Pierre, ni les Annates, fit effacer son nom de tous les Actes publics, se constitua

le Chef de l'Eglise Anglicane, & sous lui l'Archevêque de Cantorbery pour Primat de toutes les Eglises: il fit défense d'appeller désormais Catherine d'Arragon Reine d'Angleterre, degrada Marie sa fille âgée de dix-sept ans, de sa qualité de Princesse de Galles, & d'héritière présomptive de ses Estats, quoiqu'il l'eust fait reconnoître comme telle par le Parlement d'Angleterre, & lui substitua Elizabeth fille d'Anne de Boulen.

Ce fut là l'étrange événement que produisit en Angleterre, avec la perte de la Religion, le contretemps du retardement d'un Courier; en quoi on doit apprendre à adorer l'abîme des Jugemens de Dieu, qui permet de si grands maux dans des desseins qu'il n'est pas permis aux hommes d'approfondir; & c'est ce qui montre encore avec combien de sagesse quelques-uns des Successeurs de Clement VII. instruits par un si déplorable exemple, ont procédé avec plus de précaution dans les affaires qu'ils ont eues depuis à démêler avec les Princes Chrétiens, sur tout dans celles où il s'agissoit de la Religion & du salut des peuples; la précipitation en ces sortes d'occasions estant toujours beaucoup plus dangereuse que la plus excessive lenteur.

Clement VII. mourut cette même année en la cinquante-sixième de son âge & la dixième de son Pontificat, n'ayant plus rien à desirer pour l'élevation de sa famille, & voyant tout à craindre pour l'Eglise de la part des Infidèles & des Luthériens. Ce fut une très-grande perte pour le Roy, dont les esperances estoient entièrement ruinées pour le recouvrement du Milanez & pour la conquête de plusieurs autres domaines d'Italie, qui devoient y estre unis en faveur du Duc d'Orleans, par le Traité de son

1534.

Mort de ce Pontife. Guicciard. l. 20.

1534.

mariage avec Catherine de Medicis : car il estoit hors de doute que le Pape , souhaitant avec passion de voir sa Maison dominante à Milan comme à Florence , n'auroit rien épargné pour seconder les desseins de la France.

*Le Roy envoie
un Ambassadeur
secret
auprès du Duc
de Milan.
Memoires du
Bellai, liv. 4.*

Le Roy avoit déjà une raison assez plausible de declarer la guerre à l'Empereur , au sujet d'une affaire qui s'estoit passée à Milan & y avoit fait grand bruit. Il pensoit depuis la Paix à avoir un homme de confiance auprès du Duc , & le Duc le souhaitoit aussi : mais ce Prince , par la crainte de donner de la défiance à l'Empereur , n'avoit osé jusqu'alors consentir d'avoir à sa Cour un Ambassadeur de France. Il convint à la fin avec le Roy d'en recevoir un qui eust ce caractère , mais seulement en secret , & qui passast dans le public pour un simple particulier.

Ce fut Francisque Taverne, Chancelier de Milan , qui suggera cet expedient au Roy , lors que revenant d'Allemagne , où il estoit allé en Ambassade , il passa par la France , & salua ce Prince à Fontainebleau. On jeta les yeux pour cela sur un Gentilhomme du Milanez nommé Merveille ; oncle du Chancelier Taverne. Ce Gentilhomme estoit venu en France avec Louis XII. & par la faveur de ce Prince s'y estoit fait un établissement considerable. Il avoit esté depuis quelque temps à la Cour du Duc de Milan avec un grand équipage , & s'estoit mis fort avant dans ses bonnes graces. Il fut donc resolu que Merveille retourneroit à Milan sous prétexte de ses affaires particulieres ; que le Roy lui donneroit des Lettres de recommandation pour ce Duc ; & qu'en même temps il lui feroit expedier, comme à son Ministre, des Lettres de créance , qu'il auroit soin de tenir très-secretes , & de ne montrer qu'au Duc seul.

1534.

La chose se fit ainsi. Mais soit que la vanité de Merveille & l'envie de se faire valoir auprès de ses compatriotes , ne lui eussent pas permis d'estre aussi discret , qu'il le falloit estre sur un point si délicat : soit que l'Empereur eust soupçonné l'artifice , il fit paroistre beaucoup de chagrin du séjour de ce Gentilhomme à Milan , & jusqu'à menacer le Duc de ne lui pas donner en mariage sa niece fille de Christierne Roy de Danemarck , comme il le lui avoit promis. Le Duc de Milan fit tout son possible pour dissiper ses ombrages : il lui envoya même les Lettres que le Roy lui avoit écrites , où il lui marquoit que Merveille alloit à Milan pour ses interets particuliers , & pour des affaires domestiques ; rien de tout cela ne put le satisfaire. C'est ce qui obligea le Duc , qui n'avoit garde de se broüiller avec ce Prince , de le contenter là-dessus. Il le fit d'une maniere très-offençante pour le Roy , dans une occasion que le hazard lui présenta , ou qui plus vrai-semblablement , à en juger par la suite , fut menagée par ses ordres.

Un Seigneur de la Maison de Castiglione parla fort outrageusement de Merveille en présence des domestiques de ce Gentilhomme , qui le lui rapportèrent. Il s'en plaignit , & on en vint aux éclaircissemens. Le Duc leur envoya ordre d'assoupir la querelle , & défense de passer outre. Castiglione ne laissa pas de continuer ses discours offensans : & un jour passant devant l'Hostel de Merveille avec des gens armez , il insulta ses domestiques. Ceux-ci prirent les armes : on en vint aux mains , & Castiglione fut tué sur la place.

Dès que le Magistrat de Milan eut esté averti de la chose , il se transporta avec main forte chez Merveille , fit les informations , & sans nul égard , le

N n n n. ij

*On suscite une
affaire à ce
Ministre pour
laquelle on lui
coupe la teste.*

1534.

conduisit en prison. Le procès fut expédié en peu de jours, & on en fit le rapport devant le Duc, qui sans lui donner le temps de se défendre, ni d'envoyer à la Cour pour l'informer de ce qui se passoit, lui fit couper la teste dans la prison; & le corps parut le lendemain exposé dans la place à la vûe de tout le peuple.

Lettres de
François I.
au Duc de
Milan & à
l'Empereur.

Un si estrange procedé irrita le Roy au point qu'on peut s'imaginer. Il en écrivit non-seulement au Duc & à l'Empereur; mais encore à tous les Princes de l'Europe, de la maniere que le meritoit un tel attentat commis en la personne d'un Ambassadeur, où l'on avoit violé le droit des gens, outragé à l'excès la dignité Royale, & agi contre toutes les regles de la Justice, qu'on auroit dû observer à l'égard des moins particuliers.

Monsieur de Velli, Ambassadeur de France à la Cour de l'Empereur, presenta la Lettre du Roy à ce Prince, qui l'ayant lûe, répondit d'un air assez méprisant, que Merveille n'estoit qu'un particulier sujet du Duc, & qu'il avoit esté traité comme il le meritoit. Velli soutint que Merveille avoit le caractère d'Ambassadeur, & produisit à l'Empereur la Lettre du Duc de Milan au Roy, par laquelle il le reconnoissoit en cette qualité: mais l'Empereur ravi de voir par là le Duc irréconciliable avec la Cour de France, repartit que cette affaire-là ne le regardoit point; & deux jours après il fit partir du Prat, un de ses Ministres, pour aller querir en Flandre la Princesse de Danemarc & la marier au Duc de Milan.

Le Roy en de-
mande satis-
faction.

Le Duc de Milan sur la Lettre du Roy avoit envoyé vers lui son Chancelier, qui tout neveu qu'il estoit de Merveille, se chargea de cette mauvaise commission. Il n'en rapporta qu'une extrême confusion; car il fut convaincu en plein Conseil, jusqu'à ne pouvoir

repliquer, que non-seulement le Duc, mais lui-même sçavoit que ce Gentilhomme avoit le titre d'Ambassadeur de France à la Cour de Milan. Et on lui declara que si on ne faisoit au Roy une satisfaction proportionnée à un si horrible attentat, il sçauroit bien lui-même s'en faire justice.

Il y estoit effectivement resolu: mais comme il ne doutoit point que l'Empereur ne dût bien-tôt estre de la partie avec le Duc de Milan, il ne se pressa point. Il voulut voir comment tourneroient les affaires de l'Empereur avec les Turcs, connoître par lui-même l'estat des nouvelles Milices dont j'ai déjà parlé, qu'il avoit formées en Picardie, en Champagne, & dans quelques autres Provinces, & s'assurer du secours qu'il pourroit esperer de quelques Princes d'Allemagne mécontents de la Maison d'Autriche.

Il ne fut pas fâché d'apprendre que les Turcs avoient rompu la Trêve faite avec l'Empereur, & que le fameux Pirate Hariadin, ou Cheredin Roy d'Alger, plus connu sous le nom de Barberousse, estoit dans la Méditerranée avec cent Galères; qu'il avoit répandu la terreur dans tout le Roïaume de Naples, chassé les Espagnols d'une petite Isle à la hauteur d'Alger, & que l'Empereur appréhendant pour ses Etats maritimes d'Italie, pensoit serieusement à armer contre lui, pour l'aller attaquer jusqu'en Afrique.

Une telle diversion estoit très-favorable aux desseins du Roy; & en ce qui regardoit les Princes d'Allemagne, il avoit mis dans ses interets Philippe Lantgrave de Hesse, par le bon office qu'il avoit rendu aux Ducs de Virtemberg pere & fils, dont le Lantgrave s'estoit fait le Protecteur.

Ces deux Princes avoient esté dé-

1534.

Il attend l'oc-
casion favo-
rable d'aller
châtier le Duc
de Milan.

Memoires du
Bellai, l. 4.

1534.

Belcarius, l.
20.

poüillez de leurs Etats par l'Empereur & par le Roy des Romains. Ils en sollicitèrent long-temps en vain la restitution : mais le Sieur de Langey, dans une Diète assemblée sur ce sujet, sçut si bien tourner en leur faveur les Princes d'Allemagne, qu'ils prirent parti pour eux ; & l'Armée du Lantgrave ayant défait celle du Roy des Romains, ils furent rétablis dans leur Duché.

Ensuite de cette victoire, le Roy se servant de l'animosité du Lantgrave contre l'Empereur, lui proposa un Traité d'alliance. Il fut conclu, & le Lantgrave promit que dès que la France seroit entrée en guerre, il se jetteroit sur les Terres du Roy des Romains, & tâcheroit de s'y ouvrir un passage, pour entrer en Italie.

Il fait la revue de ses Troupes.

Durant cette negociation le Roy alla à Roüen, à Amiens, & à Reims, pour faire la revûe des Légions de Normandie, de Picardie, & de Champagne, qui estoient chacune de fix mille hommes d'Infanterie. Il trouva ces Troupes très-belles. Il se servit en chemin-faisant de celles de Champagne, pour mettre à la raison un petit Tyran qui avoit osé refuser à ses Officiers l'entrée de son Château de Lumes auprès de Mélières. Il s'appelloit le Seigneur de Busancy de la Maison d'Aspremont, qui prétendoit ne relever ni du Roy, ni du Comte de Rétel, duquel il estoit en effet vassal. Il fallut amener du canon pour l'obliger à se rendre ; & une insolence pareille lui auroit coûté la teste, si Robert de la Mark Seigneur de Sedan, n'eust intercedé pour lui auprès du Roy, qui lui pardonna.

Il leur ordonne de se tenir prestes.

Ce Prince assuré par les Inspecteurs, que la levée des Légions des autres Provinces plus éloignées se faisoit avec assez de succès, leur en-

voya ordre de se tenir prestes à marcher, pressa le Comte Guillaume de Furstemberg de travailler à la levée de vingt Enseignes de Lansquenets, qu'il s'estoit chargé de faire en Allemagne, fit mettre en équipage sa Gendarmerie, & disposa tout pour aller chastier le Duc de Milan.

Il lui falloit avant toutes choses obtenir passage de Charles Duc de Savoye ; & voyant beaucoup d'apparence au refus, il estoit résolu à le forcer, s'il ne le lui accordoit pas de bonne grace. Il n'estoit pas même fâché d'avoir occasion de faire sentir à ce Prince les sujets de mécontentement qu'il avoit de lui : & il prétendoit en avoir plusieurs.

Il avoit toujours sur le cœur le secours d'argent que le Duc avoit fourni au Duc de Bourbon durant sa revolte, par lequel il empêcha l'Armée Imperiale d'Italie de se débarrasser, les efforts qu'il avoit faits en diverses Diètes des Cantons pour les détacher de l'Alliance de France, les Lettres de conjoüissance qu'il avoit écrites à l'Empereur sur la Bataille de Pavie, l'achat du Comté d'Ast ancien heritage de la Maison d'Orleans, & son dévouement à l'Empereur : dévouement qui avoit esté jusqu'à lui donner le Prince de Piemont son fils aîné, pour estre élevé en Espagne, où il mourut peu de temps après.

A ces sujets de chagrin que le Roy avoit contre le Duc, estoient joints des interets qu'ils avoient à démêler ensemble ; savoir les anciennes prétentions de la France sur le Comté de Nice, des differens sur quelques Places du Marquisat de Saluces, sur l'hommage de Faucigny, & sur une partie de la succession de Philippe Duc de Savoye, pere de Louïse de Savoye mere du Roy.

C'en estoit beaucoup plus qu'il

N n n n iij

1534.

Mécontentement qu'il eut du Duc de Savoye.

Memoires de Guillaume du Bellay Seigneur de Langey, qui sont la suite de ceux de Martin du Bellay son frere, Guichenon, Histoire de Savoye.

1534.

n'en falloit pour broüiller ces deux Princes, déjà si mal disposez à l'égard l'un de l'autre : mais la mesintelligence fut encore augmentée par quelques secours de Troupes, que le Roy, sans paroistre les autoriser, envoya à la Ville de Geneve, qui avoit pris les armes contre le Duc, & s'estoit alliée avec le Canton de Berne ; ce qui joint à la crainte qu'eut ce Prince de s'attirer les Cantons sur les bras, l'obligea à lever le Siège.

Il lui demanda de passage sur ses terres & est refusé. Memoires de Langey, l. 5.

Ce fut sur ces entrefaites, que le Roy lui envoya le Président Poyet lui demander passage pour entrer dans le Milanez. Guillaume du Bellay Seigneur de Langey, dans ses Memoires, qui font la continuation de ceux de Martin du Bellay son frere, dit que le Duc le refusa. Guichenon, qui n'est pas un Historien moins exact, dit le contraire dans son Histoire de la Royale Maison de Savoye ; mais tous deux conviennent que soit en consequence du refus, ou autrement, le Président somma le Duc de faire raison au Roy touchant ses prétentions sur une partie de la succession de Savoye, & sur les autres points dont j'ai parlé. Jean François Purpurat, Président de Piemont, répondit à cette sommation au nom du Duc, qui offrit au Roy de lui donner communication des titres sur lesquels ses droits estoient fondez. Mais comme le Duc vit bien par la maniere dont l'Ambassadeur lui parla, que la chose ne se décideroit pas par la voye de la procedure, il résolut de se jeter sans retardement entre les bras de l'Empereur.

Par malheur pour lui, ce Prince estoit fort occupé de son expedition d'Afrique, où il avoit besoin de toutes ses Troupes, & il ne lui donna que l'esperance de le secourir, dès qu'il lui seroit possible de le faire.

1535.

Cependant le Roy faisoit filer ses

Troupes vers Lyon, où il devoit se rendre lui-même au commencement de l'année suivante 1535. Mais avant que de partir de Paris, il voulut, pour attirer la benediction du Ciel sur ses armes, donner un exemple signalé de pieté & de zele contre la nouvelle Doctrine.

Les Luthériens commençoient déjà à s'émanciper dans le Royaume en quelques endroits. Il y en eut d'assez insolens, pour afficher des Placards impies contre le S. Sacrement de l'Eucharistie jusques dans Paris, & même aux murailles du Louvre. Le Roy fit faire une exacte perquisition des Auteurs ; & on en decouvrit six qu'on arresta. Il commença par faire faire une reparation publique de l'outrage qui avoit esté fait au saint Sacrement. Il fit intimer par l'Evêque Jean du Bellay une Procession generale, & il vint exprès de Blois à Paris pour y assister lui-même. Elle se fit depuis l'Eglise de Saint Germain l'Auxerrois jusqu'à Nôtre-Dame. L'Evêque y portoit le saint Sacrement, qui fut accompagné des plus belles Reliques de la Sainte Chapelle. Le Roy y marcha un flambeau à la main ; Monsieur le Dauphin, les Ducs d'Orleans & d'Angoulême ses freres, & le Duc de Vendôme premier Prince du Sang portoient le dais. Les Ambassadeurs des Princes, les Cardinaux & les Evêques qui estoient à Paris, & tout ce qu'il y avoit de plus distingué à la Cour & à la Ville y assisterent. Le Roy en cette occasion dit tout haut & publiquement ces belles paroles, que si son bras estoit infecté du venin de l'heresie Luthérienne, il le couperoit lui-même, & qu'il ne l'épargneroit pas dans ses propres enfans.

Le soir du même jour les six coupables furent conduits à la place publique, où l'on avoit préparé des feux pour les brûler. Il y avoit au milieu

1535.

Guichenon Hist. de Savoye.

Exemple de pieté qu'il donne avant que de se mettre en campagne.

Il fait brûler six Luthériens qui avoient affiché dans Paris des Placards contre le

1535.

Saint Sacre-
ment.

de chaque bucher une espee d'estra-
pade élevée, où on les attacha; en-
suite on alluma le feu au dessous
d'eux, & les bourreaux lâchant dou-
cement la corde, laissoient couler
jusqu'à la hauteur du feu ces misera-
bles pour leur en faire sentir la plus
vive impression; puis on les guindoit
de nouveau en haut; & après leur
avoir fait souffrir ce cruel tourment à
diverses reprises, on les laissa tomber
au milieu des flammes, où ils expire-
rent.

On veut l'en-
gager à enten-
dre Melan-
thon, & le
Cardinal de
Tournon l'en
détourne.

Le Roy quelque temps auparavant
avoit évité un piège de la part de
ces Novateurs. Il en fut redevable à la
sagesse & à la fermeté du Cardinal de
Tournon, qui lui parla en cette oc-
casion d'une maniere digne de son ca-
ractere. Marguerite Reine de Navar-
re sœur du Roy, Princesse de beau-
coup d'esprit, qui se piquoit de Do-
ctrine, & qui par là même estoit plus
susceptible des nouveautez en matie-
re de Religion, avoit à sa Cour quel-
ques gens de ce mauvais parti des plus
habiles & des plus polis. Elle les écou-
toit avec plaisir discourir des divers
points de Controverse, qui s'agi-
toient entre les Catholiques & les
nouveaux Docteurs. Elle pria le Roy,
à leur persuasion, de faire venir au-
près de lui Melancthon, dont la repu-
tation d'esprit, de politesse, de ca-
pacité estoit grande dans la Secte. Le
prétexte qu'elle prit, fut que c'estoit
un homme très-moderé, qui condam-
noit hautement les emportemens de
Luther & du commun des autres Se-
ctaires, capable de trouver des tem-
peramens pour ramener les esprits, &
qui dans les Conférences qu'il auroit
avec les Docteurs de Paris, termineroit
avec eux & à l'amiable la plupart
des questions.

Florimond de
Remond l. 7.

Cette Princesse scut si bien manier
l'esprit du Roy là-dessus, qu'il estoit
sur le point de faire écrire de sa part

à Melancthon pour l'appeller à Paris,
lorsque le Cardinal de Tournon, qui
prévit bien les dangereuses consé-
quences de la demarche qu'on faisoit
faire à ce Prince, vint le trouver,
lui parla fortement, lui fit voir clai-
rement l'artifice de la cabale hereti-
que caché sous ces belles apparences;
que c'estoit le veritable moyen d'in-
troduire l'heresie à sa Cour; que Me-
lancthon n'y feroit pas plustost, qu'il
y auroit des disciples & se feroit des
Sectateurs parmi les Docteurs mêmes
de Paris; que c'estoit par ces sortes de
voyes que les Chefs de ce parti a-
voient corrompu les Cours de tant de
Princes d'Allemagne & des Rois du
Nort, & que Sa Majesté ne pouvoit,
sans blesser sa conscience, avoir com-
merce avec ces sortes de gens. Il lui
représenta tout cela si vivement, qu'il
le fit changer d'avis, & qu'il fût tou-
jours dans la suite fort en garde con-
tre ces sortes d'embûches.

Les Princes Protestans d'Allemagne
lui firent de grands reproches de son
extrême rigueur dans la punition de
ceux de leur Religion qu'on avoit
executez à Paris, & de ce qu'il entre-
tenoit correspondance avec Soliman,
dont il avoit actuellement un Envoyé
à sa Cour. Il leur repondit sur le pre-
mier article, qu'il en avoit usé ainsi,
pour empêcher qu'on ne troublât le
repos de son Royaume, & que par-
mi ceux qu'il avoit condamnez à la
mort, il n'y avoit point d'Allemands,
comme on le leur faisoit accroire
pour les animer contre lui. Il dit sur
le second, qu'il estoit faux qu'il s'en-
tendist avec Soliman; qu'il avoit re-
jeté toutes les offres qu'il lui avoit
faites, & que ceux qui l'accusoient
là-dessus (il parloit du Roy des Ro-
mains) avoient beaucoup plus de cho-
ses à se reprocher que lui à cet é-
gard.

Immédiatement après la Procession, il declare la

1535.

Reproches que
lui font les
Princes d'Al-
lemagne.
Litteræ
Franc. I. apud
Freher. T. 3.
Ret. Ger.

1535.

guerre au Duc
de Savoye,
Guichenon
Hist. de la
Maison de
Savoye.

& l'exécution des six Luthériens, il partit pour se rendre à Lyon, d'où il envoya déclarer la guerre au Duc de Savoye. L'Amiral Chabot peu de temps après entra dans la Bresse, où toutes les Villes faute de Garnison ouvrirent leurs portes. Celles du Buguey en firent autant. De là le General François entra en Savoye, prit Chambery & Montmelian : tout ce qui est en deçà du Mont Cenis ne fit aucune résistance, excepté la Tarentaise, où les Habitans prirent les armes, pour se défendre dans leurs Montagnes.

Geneve chasse
son Evêque &
se sépare de
l'Eglise Ro-
maine.

Geneve ne manqua pas cette occasion de mettre le comble à sa revolte contre l'Eglise & contre son Prince. Comme les Habitans estoient déjà pour la plupart Luthériens, ils chassèrent leur Evêque, tous les Prestres & les Religieux, pillèrent & ruinèrent les Monasteres, & quelques-unes des Eglises. C'est ainsi que l'ambition des Princes fournissoit tous les jours à la nouvelle Doctrine de nouveaux moyens de s'étendre, & de fouler aux pieds la véritable Religion. C'estoit contre leur intention; mais il leur estoit aisé de prévoir ces funestes suites de leurs divisions.

Le Duc de Savoye se voyant si malmené, redoubla ses instances auprès de l'Empereur. Ses Ambassadeurs le trouverent à Naples, où il estoit entré en triomphe au retour de son voyage d'Afrique, après la défaite de Barberousse. Il avoit pris la Goulète & Tunis, où il rétablit Muleasse, que Barberousse avoit détrôné. Il garda la Goulète, Fort qui estoit à l'entrée de la Baye de Tunis, ruina Bonne, qui est l'ancienne Hippone, & contraignit Barberousse de s'enfuir à Constantinople. Celui-ci toutefois saccagea en passant l'Isle de Minorque.

Memoires de
Langey, liv. 5.

Les Ambassadeurs de Savoye, pour engager l'Empereur à donner un plus

prompt & un plus puissant secours à leur Maître, lui proposerent l'échange de Nice & des autres domaines, que le Duc possédoit en deçà des Alpes, contre d'autres, dont on pourroit l'accommoder au-delà; & cette offre n'inquieta pas moins le Roy, qu'elle augmenta sa colere contre le Duc de Savoye : car c'estoit ouvrir le Royaume à l'Empereur de ce costé-là, & le mettre en estat d'envahir le Dauphiné & la Provence, & de pénétrer ensuite jusques dans le cœur de la France. Mais un nouvel incident empêcha l'Empereur de donner une réponse précise sur cet article, aussi-bien que sur le secours qu'on lui demandoit.

Ce fut la mort de François Sforce Duc de Milan, qui arriva sur la fin d'Octobre. Elle estoit au Roy le principal motif de son armement, qui avoit esté de chastier ce Duc pour l'attentat commis contre l'Ambassadeur de France; mais comme il estoit mort sans enfans, & que le Roy par le Traité de Cambrai n'avoit fait la cession du Milanez qu'à lui & à sa posterité, il rentroit dans ses droits sur ce Duché; & l'Empereur prévint bien qu'il lui feroit de nouvelles instances, pour en donner l'investiture au Duc d'Orleans, à qui il appartenoit par droit de succession, & par les investitures que l'Empereur Maximilien en avoit données au Roy Louis XII.

Mort du Duc
de Milan.

Cet accident inopiné pouvoit faire prendre de nouvelles mesures aux Potentats d'Italie, principalement aux Venitiens & au Pape (c'estoit Paul III. de la Maison de Farneze, Successeur de Clement VII.) Ils avoient tout sujet de craindre que ce Duché ne fust uni à la Maison d'Autriche, à quoi les Princes d'Italie s'estoient toujours fortement opposez : & c'estoit pour l'empêcher, qu'ils avoient tenu ferme sur le point du rétablissement de François

1535.

François Sforce dans ce Duché, malgré le crime de félonie, dont l'Empereur prétendoit l'avoir convaincu.

Ce Prince dans cet embarras commença selon son droit par mettre le Milanez en sa main, comme en étant Seigneur Souverain en qualité d'Empereur, résolu cependant de ne pas d'abord trop rejeter les propositions que le Roy lui pourroit faire de le restituer au Duc d'Orléans. Il lui laissa même entrevoir quelque bonne volonté à cet égard, en ne se mêlant pas si-tôt des affaires de Savoye; & il en usoit de la sorte, pour se mettre en état de faire dans la suite ce qu'il jugeroit à propos sur cet article.

En effet, Monsieur de Velli, Ambassadeur de France à sa Cour, étant entré en discours sur cette matière avec Nicolas Perrenot Seigneur de Granvelle, ce Ministre l'assura que l'Empereur son Maître estoit dans le dessein de ne point disposer du Milanez, sans avoir auparavant fait sçavoir ses intentions au Roy, & lui conseilla de faire venir incessamment des ordres de la Cour de France, pour traiter de cette affaire.

L'Ambassadeur ayant eu audience de l'Empereur sur quelques autres choses moins importantes, prit occasion de lui parler de celle-là. Ce Prince lui dit, qu'il ne souhaitoit rien tant que de voir une parfaite intelligence rétablie entre le Roy & lui, & qu'il seroit ravi de l'en convaincre dans cette occasion-là même, mais à certaines conditions qui concernoient le repos de l'Italie, & pour lesquelles il le renvoya à Granvelle.

Dans la première Conférence que ces deux Ministres eurent ensemble, Granvelle sembla parler avec assez de franchise. Il dit que l'Empereur se proposoit deux choses en traitant avec le Roy. La première estoit une Ligue, mais une Ligue solide & effi-

cace contre le Turc & contre les Hérétiques, étant sur tout résolu de soumettre ceux-ci à l'Eglise Romaine, sans en excepter même l'Angleterre. La seconde estoit la tranquillité de l'Italie, qui ne pourroit durer si le Roy ne se desistoit absolument de ses prétentions sur la Seigneurie de Gènes & du Milanez pour le Duc d'Orléans: mais que pour ce dernier article on ne refuseroit point de l'écouter, si à la place du Duc d'Orléans, il proposoit son troisième fils le Duc d'Angoulême; & il fit assez entendre à l'Ambassadeur, que la cause de l'exclusion du Duc d'Orléans estoit, qu'on le voyoit trop proche de la Couronne, & qu'on vouloit empêcher que ce Duché ne tombât jamais entre les mains d'un Roy de France.

L'Ambassadeur ne répondit point autre chose à Granvelle, sinon qu'il enverroit ce projet au Roy. Granvelle lui recommanda un grand secret sur cette affaire, n'étant pas à propos, disoit-il, que le Pape en particulier eût aucune connoissance, de peur qu'il ne la traversât.

Ces précautions du Ministre Impérial, & la proposition qu'il faisoit de substituer le Duc d'Angoulême à la place du Duc d'Orléans, persuadèrent l'Ambassadeur, que l'Empereur agissoit sincèrement. Il écrivit au Roy, qu'il croyoit les choses fort avancées, & qu'il lui conseilloit d'envoyer Monsieur l'Amiral à l'Empereur, pour les terminer entièrement. Il lui fit porter sa dépêche par le Sieur d'Espercieu, à laquelle il ajouta une demande & une plainte que l'Empereur lui avoit faites. La demande de l'Empereur estoit, que le Roy envoyât le Duc d'Orléans à la teste du secours qu'il esperoit de lui pour la conquête d'Alger, à laquelle il se préparoit; la plainte regardoit les Lansquenets que le Roy faisoit lever en Allemagne,

1535.

*Négociation
du Roy avec
l'Empereur
pour faire a-
voir ce Duché
au Duc d'Or-
léans.*

1535.

comme s'il eust voulu se préparer à attaquer le Milanez.

Le Memoire de l'Ambassadeur ayant esté lû dans le Conseil, on n'y fut pas si persuadé que lui de la droiture de l'Empereur dans cette negociation ; parce qu'on avoit avis qu'il se faisoit des préparatifs de guerre aux Pays-Bas ; que le Comte de Nassau levait beaucoup de Troupes en Allemagne ; & que l'Empereur avoit fait venir de Sicile Ferdinand de Gonzague avec toutes les Troupes Espagnoles qu'il y commandoit. Tout cela donnoit lieu de soupçonner que l'Empereur, selon sa coutume, ne pensoit qu'à amuser la France, jusqu'à ce qu'il se fust mis en estat de n'en avoir rien à craindre. De plus, le Roy ne pouvoit goûter la proposition faite en faveur du Duc d'Angoulesme au préjudice du Duc d'Orleans, qu'il aimoit beaucoup. Ainsi après que la chose eut esté entièrement discutée, on renvoya d'Espercieu avec la réponse du Roy, qui contenoit ce qui suit.

Réponse de François I. à un Memoire du Ministre Imperial.

Que la Ligue entre l'Empereur & lui contre le Turc & contre les Heretiques, estoit la chose qu'il desiroit le plus, & qu'il apporteroit de son côté toutes les facilitez, pour la rendre stable, & pour lever tous les obstacles qui en pourroient embarrasser l'exécution ; que s'il voyoit que l'Empereur procedast de bonne foi, il contribueroit de tout son pouvoir à l'aggrandissement de la puissance de la Maison d'Autriche en Allemagne, & ailleurs ; qu'il renonceroit à la donation que le Duc de Gueldre lui avoit faite de ses Estats ; qu'il la remettroit entre les mains de ce Duc, pour disposer de son Duché en faveur de qui il trouveroit bon, quand même ce seroit au profit de l'Empereur ; qu'il ne pouvoit consentir que le Duc d'Orleans allât conduire le secours

Dans la Réponse du Roy au Memoire de Mr de Velli.

qu'il estoit prest de fournir pour la conquête d'Alger, & qu'il sembloit que l'Empereur par cette proposition, voulut avoir une seconde fois ce jeune Prince en otage : mais que s'il estoit vrai, comme le bruit en couroit, qu'il eust dessein d'aller par Mer attaquer Constantinople après la guerre d'Afrique, il s'offroit à l'accompagner lui-même avec une nombreuse Flotte & l'élite de la Noblesse Françoisise ; qu'il ne pouvoit se résoudre à preferer le Duc d'Angoulesme au Duc d'Orleans pour le Milanez, parce que cette preference produiroit entre les deux freres une animosité, qui pourroit avoir de fâcheuses suites pour sa Maison. Mais que pour engager l'Empereur à donner l'investiture du Milanez au Duc d'Orleans, il lui offroit de renoncer à toutes ses prétentions sur le Royaume de Naples, & à faire renoncer le Duc d'Orleans à celles qu'il avoit sur Florence & sur le Duché d'Urbain ; & que pour plus grande sûreté de ces renonciations, il consentiroit que tous les Estats d'Italie fissent une Ligue entre-eux pour la garentie du Traité, par laquelle ils s'obligeroient à unir leurs armes contre celui des deux qui y donneroit la moindre atteinte ; que pourvû que l'investiture fut accordée au Duc d'Orleans en bonne forme, comme elle l'avoit esté à ses predecesseurs, il donneroit à l'Empereur quatre cens mille écus ; que pour ce qui estoit des Lansquenets, il estoit vrai qu'il en levait six mille en Allemagne ; mais que ce n'estoit que pour obliger le Duc de Savoye à lui faire raison sur la succession de Louïse de Savoye sa très-honorée mere, & qu'il esperoit aussi que l'Empereur, après avoir conclu le Traité dont il s'agissoit, ne prendroit pas le parti du Duc contre lui.

Je ne sçai pourquoi dans cette re-

1535.

1535.

Memoires de
Langey L. 5.

ponse du Roy, il n'est point fait mention de la Seigneurie de Genes, qui estoit un article important : mais le Roy dit au sieur de Leidekerke, Ambassadeur de l'Empereur à la Cour de France, qu'il consentiroit à une surseance sur ce point là, pour le faire vuider dans la suite par les voyes de la douceur.

1536.

Plaintes de
l'Empereur.

Il ordonnoit en même temps à son Ambassadeur de ne pas laisser traîner cette negociation, & de dire à l'Empereur qu'il avoit ordre de la terminer avant la fin du mois de Janvier, où l'on estoit dès-lors, de tirer dans ce terme une réponse nette & précise, & que dès qu'on l'auroit reçüe en France, Monsieur l'Amiral partiroit pour aller trouver l'Empereur, & signer le Traité au nom du Roy.

Mais l'intention de la Cour Imperiale estoit toute contraire. On y vouloit negocier, & non pas conclure. Au lieu de répondre au Memoire, on se plaignoit à l'Ambassadeur de France, de ce que le Roy tandis qu'il traitoit avec l'Empereur, avoit envoyé le Sieur de Beauvais à Venise, & Langey en Allemagne, & reçu l'Evêque de Vincestre qui estoit venu vers lui de la part du Roy d'Angleterre. A quoi l'Ambassadeur repliqua, que le Roy son maistre en traitant avec l'Empereur, ne prétendoit point se priver du droit d'entretenir son commerce ordinaire avec les Estats ses amis ou ses Alliez; & que pour ce qui regardoit en particulier le Sieur de Langey, le sujet de son Ambassade en Allemagne n'estoit point un mystere; qu'il avoit parlé publiquement dans les Dietes, & qu'il n'y avoit fait autre chose que d'exhorter les Princes d'Allemagne à s'accorder entre eux & avec l'Eglise Romaine.

Le Roy néanmoins, pour oster tout pretexte de rupture, rappella Beauvais de Venise, différa, du consente-

ment du Roy d'Angleterre, de conferer avec l'Evêque de Vincestre, & rendit compte à l'Empereur du sujet du voyage de Langey en Allemagne, d'une maniere dont il parut estre content. Granvelle pria l'Ambassadeur de France de faire retarder le départ du Courier, par lequel il mandoit au Roy qu'il n'avoit pû rien conclure, & le lendemain, qui estoit le vingtième de Fevrier, le même Ministre lui dit que l'Empereur consentoit à donner l'investiture au Duc d'Orleans, à deux conditions: la premiere que le Roy contribuast de tout son pouvoir, à trouver un parti sortable à la Duchesse veuve du Duc de Milan, & niece de Sa Majesté Imperiale; & il lui fit entendre que le Roy d'Ecosse conviendrait fort à cette Princesse. La seconde, que l'Empereur demeurast en possession de quelques Domaines dans le Milanez, que le feu Duc lui avoit cede.

L'Ambassadeur voyant les choses si avancées, demanda en quels termes, & avec quelles clauses on expedieroit l'Acte d'investiture. Sur quoi Granvelle lui repartit, qu'il ne convenoit pas à un homme du caractère de Monsieur l'Amiral, qui devoit venir pour signer le Traité, de trouver la chose tout-à-fait consommée; qu'il falloit au moins lui laisser encore quelque point à regler, & que puis qu'on estoit convenu des points essentiels, le reste s'accommoderoit sans beaucoup de difficulté. Ce qui avoit esté arresté fut mis par écrit entre les mains de l'Ambassadeur, & l'Empereur en envoya le double au sien pour le lire au Roy. Il y ajoûta des plaintes de la conduite qu'on tenoit à l'égard du Duc de Savoie: mais il disoit en même temps, que dans l'esperance qu'on trouveroit des moyens de faire l'accommodement de ce Prince avec le Roy, il ne prétendoit pas insister là-dessus.

O o o o ij

1536.

Memoires de
Langey, L. 5.

1536.

*La négociation
est sans succès.*

Le Roy auroit reçu avec joye cette dépêche de l'Empereur, s'il avoit esté plus convaincu de sa sincerité; mais il apprenoit bien des choses qui la lui rendoient suspecte. Il sçavoit que quoiqu'il eust affecté de recommander le secret à l'Ambassadeur de France, afin que ce Traité ne vint pas à la connoissance du Pape, il lui en avoit fait sçavoir tout le détail par André Doria; qu'aussi-tost après que Beauvais avoit esté rappelé de Venise, un Ministre de la Cour Imperiale y estoit allé, afin de solliciter la Seigneurie de faire une nouvelle Ligue défensive pour le Duché de Milan, en faveur de celui que l'Empereur jugeroit à propos d'en investir; qu'il avoit envoyé du Prat en Allemagne, & de là en Flandre, où il avoit convoqué les Estats, & ordonné de grands préparatifs de guerre; que cet Envoyé en passant par Milan, y avoit parlé des desseins de l'Empereur, d'une maniere, qui n'estoit pas conforme aux articles dont on estoit convenu; que Doria, sous prétexte de l'expédition d'Alger, hastoit avec un empressement extraordinaire l'armement de Mer, & que l'Empereur commençoit à rechercher l'amitié du Roy d'Angleterre, & à vouloir reprendre des liaisons avec lui, nonobstant les sujets d'une haine irreconciliable que ce Prince lui avoit donnez, par le divorce qu'il avoit fait avec Catherine d'Arragon sa tante, morte depuis peu. C'est pourquoi tandis qu'on travailloit à la consommation du Traité qu'on avoit projeté pour l'investiture de Milan, le Roy se mit en estat de commencer au plustost une seconde campagne en Savoye.

*Memoires de
Languey, l. 5.*

Il avoit envoyé au Duc pendant l'Hyver le President Poyet, pour lui proposer des conditions de Paix. Ce Prince, à cause du mauvais estat de ses affaires, auroit esté de lui-même

assez porté à s'accommoder; mais la Duchesse sa femme, qui avoit beaucoup d'ascendant sur son esprit, (c'estoit Beatrix de Portugal belle sœur de l'Empereur,) l'en detourna, le flattant toujours du secours de ce Prince, à qui elle estoit toute dévouée.

L'Armée du Roy estoit de vingt-trois mille hommes d'infanterie, dont douze mille tirez des Legions de Picardie, de Champagne, & des autres dont j'ai parlé, estoient sous les ordres de Montejan: le reste consistoit en six mille Lansquenets commandez par le Comte Guillaume de Fustemberg, trois mille Italiens, & deux mille tant Navarrois que François. Il y avoit huit cens Gendarmes, & mille hommes de Cavalerie Legere, avec une belle artillerie.

Annebaut & Montejan partirent au commencement de Mars pour se saisir du Pas de Suze, & prévinrent le Comte Philippe Torniel & Jean Jacques de Medicis, connu depuis sous le nom de Châtelain de Musse & de Marquis de Marignan, qui venoient avec quatre mille hommes pour se saisir de ce passage. Les François allerent droit à Turin, d'où le Duc estoit sorti, pour se retirer à Verceil avec la Duchesse sa femme & son fils qu'il envoya de là à Milan.

Turin ouvrit ses portes aux François le troisieme d'Avril. L'Amiral en donna le commandement à Prosper Colonne, & s'avança jusqu'à Chivas, qui se rendit aussi. Il y séjourna pour attendre le reste de l'Armée: mais pressé par les Troupes où il voyoit une ardeur extrême, il passa la grande Doire, quoique très-rapide & assez profonde, poussa le Marquis de Marignan qui en défendoit les bords, & l'auroit infailliblement défait dans sa retraite vers Verceil, s'il avoit eu assez de Cavalerie pour soutenir ses

1536.

*Le Roy se dispose à faire
marcher son
Armée en Savoye.**Guichenon
Hist. de la
Maison de
Savoye.**Turin lui ouvre
ses portes.*

1536.

*Memoires de
Langey, L. 5.*

gens de pied. Antoine de Léve Commandant dans le Milanez, se mit en campagne sur cette nouvelle, & s'approcha de Verceil, sans pourtant se joindre au Duc; parce, disoit-il, qu'il ne venoit là que comme Capitaine general de la Ligue d'Italie, pour maintenir la sûreté des Conféderez.

*Le Duc de Sa-
voye est aussi
attaqué par
les Suisses du
Canton de
Berne.*

L'attaque des François, que le Duc avoit à soutenir, n'estoit pas son unique embarras. Les Suisses du Canton de Berne lui declarerent la guerre, quelques efforts que l'Empereur eust fait pour les en empêcher. Ils soutinrent toujours, que le Duc en attaquant Geneve avoit rompu le premier les Traitez. Ils entrèrent dans le pays de Vaud, s'emparerent de Lausanne, d'où ils chassèrent l'Evêque, & se rendirent maîtres de tout ce territoire, aussi-bien que de celui de Gex, du Genevois & du Chablais, jusqu'à la riviere de Drance. Les Valsans de leur costé se saisirent du reste du Chablais, & le Canton de Fribourg s'empara du Comté de Romont, sous pretexte d'empêcher que ceux de Berne ne s'y jettassent.

*Il implore le
secours de
l'Empereur.*

Cependant le President Lambert, Ambassadeur du Duc de Savoye, remontoit sans cesse à l'Empereur le besoin que son Maître avoit de sa protection, accablé qu'il estoit de toutes parts, & l'obligation qu'on avoit de le secourir; ne s'estant attiré l'indignation du Roy de France, que par le grand attachement qu'il avoit eu pour Sa Majesté Imperiale; mais on ne lui donnoit que des promesses & des esperances, parce que la negociation pour le Duché de Milan continuoit toujours, & que le Conseil Imperial ne jugeoit pas qu'il fut encore temps de la rompre.

*Memoires de
Langey, L. 5.*

L'Ambassadeur de France qui avoit suivi l'Empereur à Naples, en pressoit en vain la conclusion. Tan-

1536.

toit on la lui faisoit esperer, tantost on lui faisoit entendre qu'il estoit impossible de rien conclure, tandis qu'on verroit l'Armée de France dans le Piemont: tantost on réduisoit la difficulté à un seul point, qui estoit, que le Roy, outre l'investiture qu'il demandoit pour le Duc d'Orleans, vouloit avoir l'usufruit du Duché de Milan pendant sa vie, chose à laquelle on disoit que ni l'Empereur, ni ses Alliez, ne pouvoient consentir, à cause des conséquences pour la sûreté de l'Italie. Ce Prince partit de Naples, laissant encore la chose en suspens; mais il promit à l'Ambassadeur, qu'à son arrivée à Gayète, les Sieurs de Cannes & de Granvelle lui donneroient une dernière réponse.

A Gayète on le remit jusqu'à l'arrivée de l'Empereur à Rome. Ce qui le chagrinoit le plus, c'estoit que tous les jours on lui proposoit d'ajouter au Traité de nouvelles conditions; & quoiqu'elles ne fussent pas toutes essentielles, il ne pouvoit les accepter sans de nouveaux ordres du Roy, & sans le consentement des Alliez de ce Prince & de ceux de l'Empereur. Ce qui éloignoit fort la conclusion de l'affaire.

Cependant durant le voyage de Gayète à Rome, l'Empereur fit dire à l'Ambassadeur de France, que le Roy pouvoit envoyer Monsieur l'Amiral, quand il voudroit, & qu'on signeroit le Traité à deux conditions; sçavoir, que le Roy se désistast de l'usufruit du Duché de Milan, & qu'il retirast son Armée du Piemont. Espercieu fut aussi-tost dépêché de nouveau à la Cour, pour rendre compte au Roy de l'estat des choses, & lui proposer ces deux articles.

Il n'auroit pas apparemment hésité à les accepter, s'il avoit cru pouvoir finir en les acceptant: mais il avoit eu

O o o o iij

1536.

connoissance d'une Lettre que l'Empereur avoit écrite au Duc de Savoye, où il l'exhortoit à ne se pas impatienter, & lui promettoit de lui faire rendre tout ce que le Roy de France avoit pris, & tout ce qu'il prendroit dans la suite. On avoit appris qu'un Cardinal bien informé des intentions de l'Empereur, avoit assuré le Pape, que ce Prince ne se désaisiroit point du Duché de Milan, & que s'il pouvoit se refoudre à s'en désaisir, il ne le feroit jamais en faveur de la France. On estoit averti que l'Empereur faisoit agir auprès des Venitiens, du Pape, & des autres Etats d'Italie, afin qu'ils s'opposassent à l'investiture du Duc d'Orleans; qu'il avoit engagé sous-main le Roy de Portugal à demander le Milanez pour son frere, & que ces divers manèges ne se faisoient que pour gagner du temps.

Tous ces avis empêcherent le Roy d'envoyer l'Amiral à l'Empereur, notwithstanding le conseil de l'Ambassadeur, qui par la grande envie qu'il avoit de finir une affaire si importante, dont la conclusion lui auroit fait beaucoup d'honneur, se flatoit un peu trop de l'esperance du succès. Au contraire, l'Amiral ayant jusqu'alors marché fort lentement, suivant ses ordres, en reçut un nouveau par le Sieur de Rabodange, d'entrer en action, mais sans toucher aux Terres de l'Empereur, de donner Bataille, s'il en trouvoit l'occasion favorable, & de faire le siege de Vercell dans cette vûe, afin d'y attirer les ennemis.

L'Amiral pour cette entreprise avoit besoin de six mille hommes de pied & de cinq cens chevaux, que Caguino de Gonsfague, Annibal de Gonsfague Comte de Novellare, & Guy Rangoné, tous Pensionnaires du Roy, avoient levez pour son service; mais Antoine de Léve estoit entre eux & le Camp des François avec douze

mille hommes de pied & six cens chevaux, outre quatre ou cinq mille Savoyards, qui estoient à portée de le joindre.

L'Amiral lui envoya demander passage pour les Troupes de ces trois Seigneurs; à quoi le General Espagnol répondit, qu'il leur accorderoit volontiers un sauf-conduit, pourvu qu'ils marchassent au nom de la Ligue d'Italie, dont il estoit le Capitaine General.

L'Amiral sur une telle réponse, ne jugea point à propos de faire venir les Troupes dont il s'agissoit. Il ne laissa pas de s'approcher à une lieuë de Vercell, & l'auroit attaquée, s'il eust voulu suivre l'ardeur de ses Troupes. Mais la forte Garnison de la Place, & le voisinage de l'Armée Espagnolle rendoient l'entreprise trop hazardeuse pour oser la tenter. Ce fut sur ces entrefaites, que l'Empereur arriva à Rome au commencement d'Avril, où il y eut une Scene, à laquelle l'Ambassadeur de France ne s'estoit pas attendu.

Ce Prince y fut reçu avec toute la magnificence possible. On avoit abattu avant son arrivée plusieurs maisons, pour lui ouvrir un plus grand terrain aux environs de son Palais; & entre autres on avoit démolli les restes de l'ancien Temple de la Paix, basti autrefois par les Romains; ce qui parut à plusieurs un fâcheux pronostic de guerre.

Monsieur de Velly dès le lendemain de son arrivée, & l'Evêque de Mâcon, qui avoit ordre du Roy d'agir conjointement avec cet Ambassadeur, allerent trouver le Pape, pour le supplier de concourir à la Paix, dont on traitoit entre le Roy leur Maître & l'Empereur, & de déterminer ce Prince à donner l'investiture du Milanez au Duc d'Orleans, d'autant que l'irrésolution qu'il affectoit depuis plu-

1536.

Charles V. arrive à Rome.

1536.

seurs mois, produiroit infailliblement entre les deux Puissances une rupture très-funeste à la Chrétienté.

Le Pape, qui avoit eu le jour précédent un entretien de six à sept heures avec l'Empereur, répondit avec beaucoup de franchise, que son dessein & son devoir estoient de garder la neutralité; mais que pour l'Empereur, autant qu'il avoit pû pénétrer son intention, il n'estoit nullement disposé à donner le Duché de Milan au Duc d'Orleans.

Cette parole consterna l'Ambassadeur, qui ne voulut pas toutefois entrer plus avant dans le détail des promesses que l'Empereur lui avoit faites, de peur de choquer ce Prince; mais il alla trouver Granvelle, à qui il dit, en se plaignant fort de l'Empereur, ce qu'il avoit appris du Pape. Ce Ministre lui répondit avec autant d'assurance, que s'il eust dit vray, que l'Empereur n'avoit point changé de sentiment sur l'article de l'investiture, & que l'obstacle ne viendrait que du Pape, qui n'aimant pas la famille de Leon X. & de Clement VII. ne verroit pas volontiers Catherine de Medicis en possession de Milan; & que si lui & l'Evêque de Mâcon pouvoient le gagner, & l'engager à donner son consentement là-dessus, la chose seroit bien-tôt faite.

Dès le jour suivant Velly & l'Evêque de Mâcon retournerent au Pape. Ils lui exposèrent fort au long tout ce qui s'estoit passé dans la négociation avec l'Empereur touchant l'investiture du Duché de Milan en faveur du Duc d'Orleans, & lui firent leur cour en lui disant, que ce qui avoit empêché le Roy de la terminer, estoit qu'il ne l'avoit pas voulu faire sans l'agrément de Sa Sainteté, & qu'ils la supplioient de vouloir les seconder dans cette importante affaire.

A cela le Pape répondit, que quoi qu'il vîst de grands inconveniens pour le repos de l'Italie à accorder l'investiture au Duc d'Orleans, & que si l'Empereur l'avoit consulté d'abord, il ne lui eust pas conseillé de la donner à ce Prince, toutefois, pour faire plaisir au Roy, il y exhorteroit l'Empereur: mais, ajouta-t-il, pour vous parler avec sincérité, je croi que l'Empereur vous amuse, & que de la maniere dont m'a parlé Granvelle depuis la dernière conférence que vous avez eue avec lui, on n'a nulle envie de vous accorder ce qu'on vous fait esperer. Sur quoi l'Evêque de Mâcon ayant reparti, que sans cela le Roy n'entendrait à aucun accommodement avec l'Empereur: Cela supposé, reprit le Pape, vous n'avez qu'à vous attendre à une rupture; car l'Empereur ne veut point donner l'investiture au Duc d'Orleans; & il ne le peut sans le consentement de certaines gens (il parloit des Venitiens) qui certainement n'y consentiront pas.

Une telle réponse faisoit assez comprendre à l'Ambassadeur, qu'il n'y avoit plus aucune esperance de réussir; mais comme il ne vouloit rien omettre sur cet article, & que d'Espercieu revenu de la Cour, lui avoit rapporté que Jean Cardinal de Lorraine avoit ordre d'aller trouver l'Empereur à la place de l'Amiral, qui ne pouvoit quitter l'Armée dans la conjoncture présente, il fit demander une audience à ce Prince.

Ce fut là qu'il commença d'estre parfaitement convaincu, que toute la conduite de l'Empereur dans cette négociation, n'avoit esté qu'un pur artifice. Ce Prince répondit aux plaintes qu'il lui fit, par d'autres plaintes, & principalement sur la guerre qu'on faisoit au Duc de Savoye. Il lui déclara nettement, qu'il ne donneroit

1536.

Il amuse les Ambassadeurs de France par rapport à l'investiture du Duché de Milan.

1536.

point l'investiture au Duc d'Orleans ; mais qu'il l'accorderoit à Monsieur le Duc d'Angoulême , pourvû qu'on prist en même temps toutes les sûretés pour la tranquillité de l'Italie ; & l'Ambassadeur voulant repliquer , il lui imposa silence.

L'Ambassadeur ne se rebuta point ; & comme l'Evêque de Mâcon n'avoit point encore vû l'Empereur , il fut resolu qu'il lui demanderoit dès le même jour la permission de venir lui rendre ses devoirs ; & on la lui accorda pour le lendemain matin.

Monsieur de Velly l'y accompagna , pour le presenter à l'Empereur , qui fit beaucoup d'amitié à l'Evêque ; & puis adressant la parole à Velly , il lui demanda , s'il avoit quelque chose de nouveau à lui dire. Il répondit qu'il avoit envoyé un Courier à la Cour , pour sçavoir les dernières intentions du Roy. Ho bien , reprit l'Empereur , je veux aujourd'hui vous éclaircir entièrement sur les miennes ; suivez-moi tous deux chez le Pape ; & il fit dire en même temps aux Ambassadeurs de Venise , qui estoient dans l'antichambre , d'y venir aussi.

Il fait assembler les Cardinaux pour déclarer ses intentions en leur présence

Il entra dans la Chambre du Consistoire , où la plupart des Cardinaux estoient , & où le Pape averti de sa venue , descendit un moment après. Il dit au saint Pere , qu'il vouloit lui parler de chose de grande conséquence , en présence du sacré College ; & le Pape ayant voulu donner ordre de faire retirer ceux qui estoient dans la Chambre : Non , dit l'Empereur ; ce que j'ai à dire , je suis bien aise de le dire publiquement.

Ils estoient tous deux appuyez contre un lit au bout de la Chambre ; les Cardinaux s'approcherent , & firent un demi cercle autour d'eux ; les Ambassadeurs de France se trouverent dans le même rang , ceux de Venise

derrière eux , & un peu au-delà plusieurs autres Ambassadeurs , & quantité d'autres personnes de qualité de la Cour de l'Empereur & de celle du Pape.

Alors l'Empereur commença un long discours , qu'il prononça avec beaucoup de feu , & dont le contenu & le stile plein d'aigreur & de fierté , surprirent extrêmement l'Assemblée. Il commença par remercier le Pape de la favorable disposition qu'il faisoit paroître pour l'assemblée d'un Concile general. Après ce premier point , qui fut fort court , il en proposa un second , qui estoit de faire connoître à Sa Sainteté , combien il avoit souhaité de vivre en bonne amitié avec le Roy de France , & comment ce Prince toujours déraisonnable , n'avoit jamais voulu contribuer de sa part à une union , qui auroit produit un si grand bien pour la Chrestienté , & empêché tant de maux. Il fit un narré artificieux de tout ce qui s'estoit passé depuis les Traitez entre l'Empereur Maximilien son ayeul & Louis XII. pour l'union des deux Maisons par les mariages , jusqu'à la prison du Roy à la bataille de Pavie. Il exagéra la mauvaise foy dont il prétendoit que ce Prince avoit usé au sujet du Traité de Madrid , & puis de celui de Cambrai. Il n'oublia pas d'insérer parmi tout cela les grands avantages qu'il avoit remportez dans la guerre contre la France , la jalousie que le Roy avoit conçûe de sa grandeur , le refus qu'il avoit fait de s'unir avec lui contre les Turcs ; ce qu'il dit d'un certain air & en des termes qui donnoient à entendre , que le Roy entretenoit des liaisons avec ces Infidèles. Il passa ensuite au pretexte que le Roy avoit pris d'armer contre le Duc de Milan au sujet de la mort de Merveille , sur laquelle il justifia ce Duc. Il parla des

1536.

Discours qu'il fait dans le Consistoire où il se plaint fort du Roy.

1536.

des intrigues que le Roy avoit faites en Allemagne contre lui, dans le temps qu'il ne pensoit qu'à conduire l'élite des troupes de tant d'Estats que Dieu avoit soumis à son Empire, contre les Mahometans d'Afrique, où son adversaire le voyoit avec plaisir courir un si grand risque, & prodiguer ses trésors, le sang de ses sujets, & sa propre vie. Que la mort du Duc de Milan estant survenuë, le Roy lui avoit fait demander le Duché de Milan pour lui ou pour un de ses enfans; que nonobstant qu'il eust renoncé à ce Duché par plusieurs Traitez, on l'avoit écouté là-dessus, par le desir de retablir une parfaite union entre les deux Puissances; qu'on lui avoit offert d'en investir le Duc d'Angoulême son troisième fils; que non content de voir rentrer ce Duché dans sa Maison, il vouloit l'avoir pour le Duc d'Orleans, avec un danger éminent d'une nouvelle guerre en Italie, à cause des prétentions que ce jeune Prince avoit sur les Duchez d'Urbain & de Florence du chef de sa femme; qu'on n'offroit pour toute sûreté que de vaines renunciations aux droits prétendus sur ces domaines, sur lesquels on ne devoit pas faire plus de fond, que sur celle qui avoit esté faite au Duché de Bourgogne par le Traité de Madrid, de laquelle on s'estoit mocqué en France; & que tandis qu'on avoit une telle condescendance pour cette Couronne, l'Armée Françoisse avoit dépouillé de la plupart de ses Etats, le Duc de Savoye Vassal de l'Empire.

Il ajouta que nonobstant ce peu de retour à son égard de la part de la France, il persistoit à vouloir donner l'investiture au Duc d'Angoulême; mais à condition que le Roy lui declareroit nettement, quels secours on pouvoit attendre de lui

Tome V.

pour la celebration du Concile general, pour la reforme de la République Chrestienne, pour l'extirpation des Heresies, & pour la guerre contre les Infidelles; & que comme il estoit impossible de réussir en tout cela, sans que les Princes Chrestiens fussent en paix les uns avec les autres, il falloit que le Roy de France commençast par retirer son Armée de dessus les Terres du Duc de Savoye; & que s'il n'acceptoit pas ce parti, c'estoit une necessité d'en venir aux armes.

Ce fut particulièrement en cet endroit que l'Empereur donna l'effort à son éloquence, pour ne pas dire à sa vanité. Il dit que c'estoit malgré lui qu'il en viendroit là: mais que pour épargner le sang & n'en plus tant répandre, comme on n'en avoit déjà que trop répandu, il s'offroit de vuider sa querelle avec le Roy dans un combat singulier, dans une Isle, sur un Pont, ou dans un basteau, l'épée ou le poignard à la main, & en chemise s'il le vouloit, pourvu qu'on mist en déposit d'une part le Duché de Milan, & de l'autre le Duché de Bourgogne, au profit de celui qui remporteroit la victoire, & que les Troupes des deux Couronnes s'unissent ensuite, pour rendre l'Eglise Romaine maistresse des Heretiques, & la mettre en estat de ne pas craindre le Turc; que si malgré lui il falloit proceder par les voyes ordinaires de la guerre, il la pousseroit jusqu'à ce que lui ou son adversaire, fust devenu le plus pauvre Gentilhomme de son pais; qu'il estoit assuré que ce malheur tomberoit sur le Roy; & cela pour deux raisons. La premiere parce que le tort estoit du costé de ce Prince: la seconde, parce qu'il en estoit attaqué fort imprudemment, & dans un temps où tout lui promettoit la victoire; dans un

1536.

Il l'insulte avec beaucoup de hauteur, & offre de vuider leur querelle par un combat singulier.

P p p p

1536.

temps où tous ses Sujets, tant d'Espagne, que d'Italie & d'Allemagne, lui estoient parfaitement soumis, attachez, affectionnez, & prests à le seconder de tout leur possible; qu'il avoit les meilleurs Soldats & les plus habiles Capitaines du monde; & qu'au contraire les Sujets, les Soldats & les Capitaines du Roy de France estoient tels, que si les siens leur étoient semblables, il se voudroit lier les mains, se mettre la corde au cou, & aller en cet équipage demander misericorde à son ennemi.

Il conclut en disant, qu'il estoit toujours disposé à recevoir toutes les propositions de Paix qu'on lui feroit, pourvû qu'avant toutes choses, le Roy de France retirast son Armée du Piémont; qu'il faisoit Sa Sainteté Juge de tout, & qu'il la conjuroit, s'il avoit tort, de se déclarer contre lui; mais que si la justice estoit de son costé, il esperoit d'en estre secondé contre l'ennemi du repos de la Chrétienté.

Toute l'Assemblée estoit dans l'attente de ce que le Saint Pere répondroit à un tel discours, & de la manière dont se comporteroient en cette occasion les Ambassadeurs de France, qui paroïssoient un peu embarrassés de leur contenance.

*Sage réponse
du Pape à ce
discours.*

Le Pape répondit en peu de mots avec beaucoup de sagesse, louant les bonnes intentions de l'Empereur pour la Paix, à laquelle le Roy de France lui paroïssoit aussi estre fort porté. Il desapprouva l'expedient du duel, à quoi il ne pouvoit penser sans frayeur, y voyant exposée la vie de deux Princes qu'il regardoit comme les principaux appuis de l'Eglise; qu'il feroit tout son possible pour les ramener à la concorde; que pour cela, quoi qu'il arrivast, il vouloit demeurer neutre, se reservant néanmoins à user de l'autorité & de la

puissance de l'Eglise contre celui des deux qui refuseroit des conditions raisonnables d'accommodement. L'Empereur parut fort satisfait de cette réponse, & prit la main du Pape pour la baiser.

L'Evêque de Mâcon s'approchant de l'Empereur, lui dit, que Sa Majesté Imperiale ayant parlé en Espagnol, & que ne l'entendant pas assez pour comprendre parfaitement tout ce qu'il avoit dit, il répondoit seulement sur l'article de la Paix, que le Roy son Maistre y estoit très-disposé, & qu'il ne souhaitoit rien davantage, pourvû qu'elle se fit à des conditions justes & raisonnables, & qu'il laissoit à son Collegue de répondre au reste du discours de Sa Majesté Imperiale.

Comme Monsieur de Velly commençoit à parler, l'Empereur l'interrompit brusquement, lui disant que sur l'article de la Paix, il demandoit des effets & non des paroles; qu'il lui donneroit communication de son discours, & se retira.

Quelques-uns ont écrit, que le Cardinal du Bellay qui estoit present, s'appliqua à retenir exactement toute la harangue de l'Empereur; qu'il alla sur le champ chez lui, où il la transcrivit mot à mot, & qu'il partit dès le même jour déguisé, pour l'aller porter au Roy. Le Sieur de Langey qui fait un détail très exact de tout ce qui se passa en cette occasion, ne dit rien de cette circonstance; & il semble, que si elle estoit vraie, il n'auroit pas manqué d'en faire honneur au Cardinal son frere. Il fait même assez entendre dans la suite, que la connoissance la plus certaine que le Roy eut de la chose, fut par les Lettres de ses Ambassadeurs, & par la bouche de Leidekerke, Ambassadeur de l'Empereur à la Cour de France.

1536.

*Memoires
de Langey,
liv. 5.*

1536.
Il en témoigne
son mécontentement
aux
Ambassadeurs
de France.

Quoi qu'il en soit, l'Evêque de Mâcon & Velly ne laisserent pas de continuer la negociation. Le Commandeur de Cannes & Granvelle leur dirent au sortir de là, qu'ils estoient très-chagrins de cet esclandre, & qu'ils ne s'estoient pas attendus, que l'Empereur fust venu vers le Pape pour faire un tel Sermon; ce furent leurs termes. Le Pape envoya querir dès le soir l'Evêque, lui témoigna qu'il estoit fort mécontent de ce qui s'estoit passé; que s'il l'avoit prévu, il l'auroit empêché; qu'il sçavoit que quelques personnes avoient mal pris la réponse qu'il avoit faite à l'Empereur; que la surprise l'avoit peut-être empêché d'assez compasser ses paroles; & que quand il avoit dit, qu'il useroit de la puissance de l'Eglise contre celui des deux Princes qui s'opposeroit à la Paix, cela ne signifioit autre chose, sinon qu'il employeroit la voye du conseil & de l'exhortation, ainsi qu'il lui convenoit; qu'il le prioit de ne point écrire en France d'une manière qui aigrît l'esprit du Roy, & de donner le tour le plus doux qu'il seroit possible à sa Relation.

L'Evêque & Monsieur de Velly le lui promirent, & le prierent en même-temps de faire en sorte, que l'Empereur leur donnast quelques éclaircissemens sur certains points de sa protestation, afin qu'ils pussent en informer plus certainement le Roy leur Maître.

Ils se trouverent pour cela chez le Pape, lors que l'Empereur vint prendre congé de lui. Après que ce Prince eut entretenu quelque temps le Pape, on fit approcher les Ambassadeurs. La première chose dont ils parlerent à l'Empereur, fut le combat singulier qu'il avoit proposé. Ils le supplierent de leur dire, si c'estoit un défi qu'il eust fait au Roy? Que si c'en estoit un, ils estoient assez sûrs de la disposition

de ce Prince, pour lui répondre qu'il l'acceptoit. Ils lui demanderent en second lieu, s'il avoit prétendu imputer au Roy d'avoir manqué de parole, ou fait quelque chose contre son honneur? Et touchant l'article du Duché de Milan, dont on traitoit depuis si long-temps, comme les choses avoient esté mises par écrit, ils le prierent de vouloir bien communiquer les Memoires au Pape, afin qu'il pût estre Juge de la conduite qu'on y avoit tenue de part & d'autre.

Ils estoient à l'écart avec le Pape & l'Empereur, en faisant ces demandes. Ce Prince leur dit, qu'il alloit leur répondre; mais que comme il avoit fait son discours publiquement, il falloit aussi que sa réponse fust publique: ainsi on fit avancer tous ceux qui estoient dans la Salle.

L'Empereur parla en Italien, & dit qu'il sçavoit qu'on avoit mal pris, contre son intention, plusieurs choses qu'il avoit dites le jour précédent; qu'il n'avoit point prétendu blâmer ni accuser le Roy, mais seulement s'excuser lui-même; qu'il l'estimoit, & qu'il n'avoit aucun sujet de parler mal de lui, quoiqu'il eust fait & dit plusieurs choses qui lui devoient estre desagréables; qu'en proposant le duel, il n'avoit point pensé à l'y défier, mais seulement à proposer un moyen d'empêcher la mort d'une infinité d'hommes, qu'une guerre très-sanglante feroit périr, étant résolu de la faire à toute outrance, s'il la commençoit une fois; qu'il connoissoit la valeur, la force & l'adresse du Roy, & à quel danger il s'exposeroit lui-même en une telle occasion, & qu'en déterminant à vingt jours, comme il avoit fait, le temps de la réponse qu'il en attendoit, ce n'estoit pas pour entrer en guerre; mais seulement parce qu'il prévoyoit, que dans ce terme les Armées seroient si proches,

P p p p ij

1536.

L'Empereur se
radoucit au-
tant qu'il a-
voit paru être
chauffé.

Ceux-ci prient
l'Empereur de
s'expliquer
clairement sur
le défi qu'il
faisoit au Roi.

1536.

qu'il seroit difficile de ne pas s'engager de part & d'autre.

Le Pape témoigna beaucoup de joye de ces modifications, que l'Empereur avoit mises à ce que la chaleur du discours lui avoit fait dire de trop fort, & exhorta de nouveau les Ambassadeurs à inspirer au Roy des sentimens de paix.

Monsieur de Velly trouvant l'Empereur beaucoup radouci, le supplia avec beaucoup de respect, de vouloir bien avouer en presence de Sa Sainteté, qu'il estoit convenu avec lui de donner l'investiture à Monsieur le Duc d'Orleans.

*Nouvelle dé-
faite qu'il
donne par rap-
port à l'investi-
ture du Du-
ché de Milan.*

L'Empereur fut embarrassé de cette demande, & voulut éluder; mais l'Ambassadeur le pressant sur ce que cet aveu lui estoit nécessaire, pour se disculper auprès du Roy son Maistre touchant ce qu'il lui avoit écrit plusieurs fois là-dessus, & qui estoit la pure verité; il en demeura d'accord, & ajouta même qu'il l'avoit fait dire au Roy par son Ambassadeur; mais que c'estoit à condition de maintenir la tranquillité de l'Italie, pour laquelle on ne proposoit pas des conditions assez sûres; & puis, il revint aux plaintes sur la guerre qu'on faisoit au Duc de Savoye. Velly voulut repliquer; mais l'Empereur lui répondit qu'il estoit pressé de partir; & se tournant vers le Pape, il lui dit d'un air moqueur: N'est-il pas beau, qu'il faille que je prie le Roy de France d'accepter le Duché de Milan pour un de ses fils, & qu'on me veuille contraindre de le donner au choix d'autrui? Et sans rien dire davantage, il fit la reverence au Pape, & se retira.

*Memoires de
Langley, liv. 5.*

Cependant le Cardinal de Lorraine estoit en chemin avec de nouvelles instructions pour conclure le Traité, supposé qu'il y eust encore moyen de le faire. Il arriva le dix-huitième d'Avril au Camp de l'Amiral, & lui por-

ta l'ordre de ne rien entreprendre sur les Terres de l'Empereur; & même de ne pas passer outre contre le Duc de Savoye; mais seulement de se poster en un lieu avantageux & d'y demeurer, tandis qu'il resteroit quelque esperance de conclure la Paix. L'Amiral obéissant contre ses propres lumieres, s'éloigna de Verceil. Il vint se camper à S. Germain, pour estre à portée de secourir Turin, en cas qu'il en fust besoin, & de s'assurer d'Yvrée, & du Val d'Aost, pour faire venir par là les secours de Suisse, supposé qu'on entraist en guerre avec l'Empereur, comme il n'en doutoit pas.

Le Cardinal poursuivit son voyage: il trouva l'Empereur à Sienne; & ayant appris de Monsieur de Velly, que suivant le conseil du Pape, la negociation pour le Duché de Milan avoit esté reprise avec les Ministres de l'Empereur, il communiqua à ce Prince les nouvelles propositions, qu'il avoit ordre de lui faire de la part du Roy. La premiere estoit, que Sa Majesté Imperiale ayant demandé le Duc d'Orleans pour l'accompagner à l'expédition d'Alger, le Roy le lui enverroient avec un équipage & un secours tel que devoit avoir un Fils de France. La seconde, que pour faciliter la conclusion du Traité, le Roy renonceroit à l'usufruit du Duché de Milan, qui estoit le point sur lequel les Ministres Imperiaux avoient le plus insisté.

L'Empereur lui répondit, qu'il ne s'agissoit plus de cela; qu'il estoit résolu de ne point donner l'investiture au Duc d'Orleans; qu'il estoit toujours prest de la donner au Duc d'Angoulême, pourvu qu'on prist les sûretés convenables pour le repos de l'Italie, & que ses Confédérez y consentissent. Le Cardinal vit bien par cette réponse, que l'Empereur vouloit la guerre. Il lui dit qu'il feroit sça-

1536.

*Il fait con-
naître qu'il veut
la guerre.*

1536.

voir au Roy la résolution de Sa Majesté Imperiale. Mais au sortir de l'audience, il écrivit à la Cour, qu'il ne falloit plus compter sur la Paix. Il en avertit aussi l'Amiral, afin qu'il se tint sur ses gardes; & ce General dépêcha aussi-tôt un exprès au Roy, pour le prier de temporiser, & lui dire, qu'il lui falloit encore un mois pour mettre Turin en défense, & s'assurer de quelques Places de Piémont, & qu'après ce temps-là il esperoit estre en estat d'arrester les Ennemis.

Sur ces entrefaites, l'Ambassadeur de l'Empereur à la Cour de France, reçut la harangue de ce Prince, & la lut au Roy, non pas telle qu'elle avoit esté faite, mais avec les adoucissements dont j'ai parlé. Le Roy, sur ce qu'il en avoit retenu, & sur ce que ses Ambassadeurs lui en avoient écrit, y fit une réponse, qu'il adressa au Pape & aux Cardinaux.

*Le Roy répond
à sa harangue
dont il avoit
eu communi-
cation.*

Elle estoit très-moderée, suivant le conseil que le Cardinal de Lorraine lui avoit donné. Il répondoit à tous les articles de la protestation de l'Empereur, justifioit la guerre qu'il faisoit au Duc de Savoye, monroit qu'elle n'estoit en aucune maniere contre les Traitez qu'il avoit faits avec l'Empereur, faisoit voir clairement le peu de droiture de ce Prince dans la dernière négociation pour le Milanez; qu'ayant promis l'investiture au Duc d'Orleans, & réduit toute la difficulté à la renonciation pour l'usufruit, à laquelle on avoit consenti, il estoit visible qu'il ne tenoit qu'à lui que la Paix ne fust rétablie dans l'Europe entre les Princes Chrétiens.

On prévoyoit bien que cette réponse seroit assez inutile; & le Roy ne la fit, que pour s'en servir comme d'un manifeste dans le public. On délibéra dès lors dans le Conseil, si on préviendroit l'Empereur en portant

la guerre chez lui, ou si l'on attendroit qu'il commençast les hostilités.

1536.

Plusieurs estoient d'avis qu'on le prévînt, étant visible que ce Prince ne différoit, que parce qu'il n'estoit pas prest, & n'avoit pas encore entièrement débauché les Alliez de la France, & sur tout les Suisses. Mais le Roy par une crainte hors de saison, de passer pour l'auteur d'une guerre qui alloit estre très-sanglante, s'obstina à ne pas commencer, avant que d'avoir fait toutes les démarches capables de le justifier devant toute l'Europe.

Comme on traitoit actuellement de cette affaire, il arriva un Courier de Monsieur de Velly, dont la dépêche portoit, que le Commandeur de Cannes, & Granvelle lui avoient demandé, si le Roy n'envoyeroit pas Monsieur l'Amiral à l'Empereur, ainsi qu'on l'avoit proposé; & l'avis de l'Ambassadeur estoit, que pour avoir le temps de mieux fortifier Turin, il falloit commencer à traiter de l'investiture pour le Duc d'Angoulême.

Le Roy persistant toujours dans sa résolution de ne point commencer la guerre, non seulement ordonna à l'Amiral de se tenir prest à partir pour aller vers l'Empereur, dès que le Cardinal de Lorraine l'appelleroit; mais encore il lui ordonna de quitter la campagne, de mettre quatorze ou quinze mille hommes en Garnison dans Carmagnole, dans Fossan & dans Coni, & de faire repasser le reste en France.

Quelques jours après il lui envoya un nouvel ordre, qui fut de n'exécuter le premier, qu'au cas que l'armée d'Antoine de Lève ne fust pas devenue trop nombreuse, & que ce General Espagnol n'entreprist pas de passer la Sessia, contre la parole qu'il avoit donnée au Cardinal; car en ce cas il lui permettoit de donner la ba-

P p p p iij

*Memoires de
Languey, l. 6.*

1536.

taille, après avoir fait ses protestations contre cet acte d'hostilité.

L'Ambassadeur de France, sur le premier ordre donné par le Roy, avoit esté trouver l'Empereur, pour renouer les Conférences, lui donner avis que l'Amiral partiroit dès que Sa Majesté Imperiale l'ordonneroit, & que ce General mettoit déjà ses troupes dans les Villes, & se disposoit à renvoyer le reste en France. Mais il fut bien surpris, lorsque l'Empereur lui dit, qu'il n'écouterait plus rien, avant que toutes les Troupes Françoises eussent repassé les Alpes, & que le Duc de Savoye fust rétabli dans toutes les Places qu'on lui avoit enlevées. Cependant il ordonna à Antoine de Lève de passer la Sessia; & il le fit le huitième de Mai, sans que l'Amiral qui reçut trop tard le second ordre, pût s'y opposer, ayant déjà fait marcher la plupart de ses troupes à leurs Garnisons.

Dès que le Cardinal de Lorraine eut reçu la nouvelle de ce passage, il alla trouver le Pape, lui fit de grandes plaintes de la conduite de l'Empereur, lui en représenta les funestes suites, & finit en lui disant que sa réputation estoit engagée à les prévenir; parce qu'on disoit assez publiquement dans Rome même, que l'Empereur en y arrivant estoit en de favorables dispositions pour la Paix, & qu'il n'avoit changé que depuis qu'il avoit conféré avec Sa Sainteté.

Le Pape souhaitoit véritablement la Paix; mais aussi il ne vouloit pas recevoir les François au Duché de Milan; & s'il est vrai qu'il ne fut pas opposé à l'investiture, il est au moins certain qu'il avoit agi très-mollement pour le Roy. Il tâcha de se justifier du soupçon qu'on prenoit de lui, & fit partir aussi-tôt après les Cardinaux de Carpi & Trivulce, pour aller de sa part prier l'Empereur, d'envoyer

ordre à Antoine de Lève de repasser la Sessia. Le Cardinal Trivulce devoit, quand il auroit entretenu ce Prince, aller en France trouver le Roy, & de concert avec le Cardinal de Carpi, tâcher par toutes sortes de moyens de suspendre la guerre. Le Sieur Ardinghello Nonce en France agissoit vivement pour cet effet auprès du Roy; mais l'article du Mi'anez estoit un obstacle insurmontable.

L'Empereur, qui avoit pris son parti, & qui estoit ravi de voir le succès des pièges qu'il avoit tendus au Roy, ne se rendit point aux remontrances des deux Cardinaux, non plus qu'à celles du Cardinal de Lorraine, qui l'estoit venu trouver à Petra Sancta, lui avoit parlé avec toute la force & la fermeté possibles, & avoit ensuite pris la poste pour se rendre à la Cour de France. Il arriva le dix-septième de May à saint Rambert dans le pais de Forés, & donna avis au Roy, qu'il n'y avoit plus rien à ménager; que le dessein de l'Empereur estoit d'entrer au plus-tôt dans le Royaume, & que l'on disoit tout haut à sa Cour, qu'il avoit mis si bon ordre à ses affaires en Allemagne & en Suisse, soit chez les Cantons Catholiques, soit chez les Protestans, que la France n'en tireroit aucun secours.

Il ne fut donc plus question dans le Conseil du Roy, que de faire un plan de guerre pour la Campagne. On ne crut pas avoir beaucoup à craindre du costé de Picardie. Les Places de cette Frontière estoient en bon estat, bien fortifiées & bien munies. On estoit assuré du Roy d'Angleterre, qui avoit tout récemment donné une marque de sa constance dans le parti du Roy, en communiquant à l'Evêque de Tarbes une Lettre de l'Empereur, par laquelle il le sollicitoit de renouveler avec lui les anciens Traitez d'alliance, lui promettant d'ou-

1536.

Negotio di lega & di pace di Monsignor Ardinghello. Ms. de la Bibliothèque de Mr. l'Abbé d'Estreés.

Il apprend que Charles V. veut entrer dans le Royaume.

Disposition qu'il fait pour l'en empêcher.

1536.

blier tout le passé, vû que la Providence de Dieu avoit tiré de ce monde la Reine Catherine d'Arragon si tante, qui avoit fait tout le sujet de leur querelle. A quoi le Roy d'Angleterre avoit répondu, qu'il ne lui convenoit gueres de lui faire une telle proposition, après l'avoir si fort outragé dans son honneur, en publiant dans le monde qu'il avoit fait empoisonner cette Princeesse. De plus, on sçavoit bien que l'Empereur, ensuite des grandes dépenses qu'il avoit faites pour son expedition d'Afrique, n'estoit pas en estat de faire la guerre en tant d'endroits dans le même temps; & cette même raison rassuroit le Roy du costé des Pyrenées.

Il y avoit plus de sujet d'appréhender du costé de la Champagne, sur l'avis qu'on avoit reçu d'Allemagne, que le Roy des Romains y faisoit de grandes levées, pour venir fondre dans cette Province. On donna les ordres pour une simple defensive dans ces trois endroits-là; & on délibéra sur la maniere dont on se conduiroit du costé des Alpes, où se devoit faire le grand effort.

Il n'y avoit que deux partis à prendre, l'un de faire passer les Alpes à toute l'Armée, pour aller dans le Piemont au devant de l'Empereur; l'autre, de faire repasser celle qui y estoit déjà, & de conserver seulement Turin & une ou deux autres Places, pour arrester les Imperiaux, qui ne voudroient pas les laisser derriere eux, & feroient au moins obliger de tenir aux environs un Corps de Troupes, pour empêcher les courses des Garnisons Françaises. On s'arresta à ce second système, tant à cause de l'experience qu'on avoit de la ruine des Armées Françaises au-delà des Monts, qu'à cause de la difficulté du transport des vivres, & de la facilité qu'on auroit

pour cela en demeurant en deçà; qu'au contraire les Imperiaux trouveroient des inconveniens semblables à ceux qu'on vouloit éviter, s'ils entreprennoient de passer les Alpes, & qu'on ruineroit leur Armée en les chicanant au passage des montagnes, & en leur ostant les moyens de subsister quand ils les auroient passées.

Cette resolution estant prise, l'ordre fut envoyé à l'Amiral de ramener son Armée en France, & de congédier les six mille hommes que Cagui-no de Gonsague, & le Comte Guy Rangoné avoient levez pour le service du Roy; mais on en conserva les Capitaines, qui pourroient, selon les conjectures, rassembler aisément leurs Soldats. Le Roy fit le Marquis de Saluces son Lieutenant general en Italie pour la conservation de Turin, & des autres Places qu'on vouloit garder dans le Piemont, c'estoient Fossan & Cony. Il donna à Monsieur d'Humieres le commandement des Troupes dans le Dauphiné, sous François Dauphin de France. Il choisit pour commander à Marseille, Antoine de la Rochefoucault, Seigneur de Barbesieux, & à Roquesparvière dans les montagnes, Jean de Boulers. On mit en estat de défense Chasteau-Dauphin, Exiles, Buffieres, Bellecombe, Avalon; & Langey partit pour l'Allemagne, afin de tâcher d'y ramener les esprits, que les intrigues des Envoyez de l'Empereur y avoient extrêmement envenimez contre la France.

Cette commission dont on chargea Langey, ne fut pas la plus facile de toutes à executer. Il n'est pas croyable combien l'Empereur avoit employé d'artifices, pour soulever les Princes & les peuples d'Allemagne contre le Roy. Langey decouvrit sur les lieux la raison pour laquelle l'Empereur avoit refusé à Rome, de don-

1536.

*L'Armée a
ordre de reve-
nir en France.*

*Artifices de
l'Empereur
pour susciter
des ennemis
au Roy.
Memoires de
Langey, L. 6.*

1536.

ner à l'Ambassadeur de France, un double de la harangue qu'il y avoit faite. On en avoit répandu en Allemagne une infinité d'exemplaires, la plupart differens les uns des autres, selon les differentes personnes auxquelles ils avoient esté adressez. Dans ceux qui avoient esté envoyez aux Protestans, il sembloit que l'Empereur avoit esté leur Intercesseur auprès du Pape. Il y avoit joint des Lettres, par lesquelles il les assuroit qu'il avoit disposé le Pape, & plusieurs Cardinaux, à leur passer certains articles de leur croyance, & qu'il auroit à peu près conclu leur accommodement avec l'Eglise Romaine, s'il n'avoit esté obligé de partir de Rome, sur la nouvelle que l'Armée de France estoit sur le point d'assiéger Vercell.

Il avoit écrit d'une toute autre maniere aux Catholiques, prenant garde toutefois à ne rien mettre dans ses Lettres qui pût choquer les Protestans, au cas qu'elles vinssent à leur connoissance.

Ses Envoyez avoient supposé des Lettres, par lesquelles on leur mandoit que le Roy avoit fait publier à son de trompe le bannissement de tous les Allemans hors de ses Etats; que tous ses Sujets qui avoient eu quelque commerce en Allemagne, estoient arrestez prisonniers; & sous ce seul pretexte, condamnez à une cruelle mort, comme coupables de Luthéranisme.

Il avoit fait publier par tout, comme un fait constant, que le Roy avoit traité avec le Turc, pour le faire entrer en Allemagne, tandis qu'il occuperoit les forces de l'Empire sur ses Frontieres: & afin de rendre la chose plus indubitable, les Emissaires Imperiaux firent imprimer avec privilege de l'Empereur, des Lettres de défi, que ce Prince

écrivait au Roy, où l'on voyoit la date, le nom du Héraut d'armes, le lieu où elles avoient esté presentées, par lesquelles il lui declaroit la guerre, pour l'infame & damnable conspiration qu'il avoit faite avec le Turc contre les Chrestiens. Ces Lettres furent affichées en divers endroits, avec la figure du Héraut, qui presentoit au Roy une épée rouge & flamboyante, & on y avoit ajouté l'explication de ce symbole, qui signifioit qu'il lui declaroit la guerre à feu & à sang, comme à l'ennemi de la vraie Religion.

Des calomnies si circonstanciées, accompagnées de tout ce qui pouvoit les rendre tout-à-fait croyables, furent reçues des Peuples comme des veritez incontestables, & on ne parloit du Roy en Allemagne qu'avec execration: mais on n'en demeura pas là. Des gens apostez en divers endroits du pays mirent le feu en plusieurs bourgs & villages pendant la nuit. On n'entendoit durant un certain temps parler que d'incendies, tantôt dans un canton, tantôt dans un autre. On recevoit tous les jours quelque nouvelle de cette nature, & on assuroit que ces Incendiaires estoient des François, qui par ordre de leur Roy s'estoient dispersez dans toute l'Allemagne, pour y faire tout le mal qu'ils pourroient.

Ces horribles artifices inspirerent aux Allemans tant d'animosité contre les François, que le Comte de Nassau, qui faute d'argent, n'avoit pu jusques-là venir à bout de faire des levées de Lansquenets pour l'Empereur, en trouva plus qu'il n'en voulut. Les Allemans s'enrôlloient à l'envy, par l'esperance qu'il leur donnoit de les mener piller, brûler, ravager la France, & ne demandoient rien autre chose pour leur solde.

Telle

1536.

*ils réussirent
& indisposèrent
contre lui les
Allemans.*

1536.

*Mesures du
Roy pour les
désabuser.*

Telle estoit la disposition de l'Allemagne, lorsque Langey y fut envoyé. Il n'osa y paroître en public, de peur d'y estre insulté, ou même massacré. Il se logea chez un de ses amis, à qui il se confioit, dans une des Villes les plus voisines de France, qu'il ne nomme point dans ses Memoires: mais dans un manuscrit de la Maison du Bellay, il est dit que c'estoit à Andernac, dont le Gouverneur, à qui Langey avoit rendu un service considerable en France, le cacha chez lui. Ce Seigneur donna avis de son arrivée à quelques personnes qu'il avoit attachées au Roy dans ses precedentes Ambassades. Il concerta avec eux les moyens de désabuser les peuples sur tant de faussetez, dont on les avoit prévenus. Il fit imprimer secrettement un Manifeste en Allemand, en Latin, & en François, qu'il envoya par tout, avec les Lettres de plusieurs Marchands Allemans, écrites de Lyon tout récemment, qui contenoient les obligations qu'ils avoient au Roy, pour la bonté qu'il leur témoignoit en toutes rencontres: & ces mêmes Marchands estant presque en même temps arrivez des Foires de Lyon pour se trouver à celle de Strasbourg, rendirent témoignage de la fausseté de tous les bruits que les Imperiaux avoient fait courir, touchant les mauvais traitemens qu'on leur faisoit en France. Ils assurèrent que rien n'estoit plus chimerique, que cette declaration de guerre faite par l'Empereur au Roy, à l'occasion de la prétendue alliance de ce Prince avec le Turc, & parlèrent de même sur les autres articles qui avoient le plus animé les Allemans.

Le premier effet que ces témoignages produisirent, fut que de treize mille Allemans que le Roy des Romains avoit levez pour entrer en Champagne, dix mille se débandé-

Tome V.

rent; & il en seroit arrivé autant à ceux du Comte de Nassau, s'il ne les eust pas déjà fait passer aux Pays-Bas.

Langey encouragé par ce succez, écrivit à Loüis de Baviere Electeur & Comte Palatin, pour le prier d'assembler une Diete, où le Roy vouloit faire les Princes d'Allemagne Juges du differend qu'il avoit avec l'Empereur touchant le Duché de Milan, comme estant un Fief de l'Empire: mais il n'en reçut point d'autre réponse, sinon qu'il communiqueroit sa Lettre au Roy des Romains, nommé Vicaire de l'Empire. C'estoit-là lui oster toute esperance de réussir: c'est pourquoi ne pouvant rien faire de mieux, il écrivit une autre Lettre, qu'il envoya à tous les Electeurs, & aux Princes de l'Empire, où marquant la demande qu'il avoit faite à l'Electeur Palatin, & l'offre du Roy de s'en rapporter à leur jugement sur l'article du Milanez, il justifioit les droits que ce Prince avoit sur ce Duché, & la nécessité où l'Empereur le mettoit d'entrer en guerre avec lui pour sa seule défense. Cette Lettre circulaire n'eut pas plus d'effet que la premiere, non

1536.

Sleidan. l. 9.

Epistolæ, &
Apolog.
Francisc. I.
apud Freben-
rum T. 3.

Qqqq

1536.

d'honneur, mais encore d'une manière indigne : mais Langey, nonobstant tous ces obstacles, obtint de quelques-uns qu'on levât des Troupes dans leurs Etats pour servir en France.

Autres stratagèmes de l'Empereur en Italie.

Les Imperialistes mettoient en usage d'autres stratagèmes en Italie, qu'en Allemagne. On y publioit des Propheties sans nombre, qui promettoient à l'Empereur la Couronne de France ; & elles ne faisoient pas un petit effet dans un païs, où les Princes mêmes avoient eu de tout temps beaucoup de foi à l'Astrologie judiciaire. On y exageroit le nombre des Troupes de l'Empereur, tant de celles qu'il avoit en Italie, que des autres qu'il avoit aux Pays-Bas & en Allemagne. On ne parloit que des formidables Armées, avec lesquelles il alloit donner un assaut general à la France ; & on se servoit de tout cela, pour tâcher de débaucher au Roy tous les Amis & tous les Serviteurs qu'il avoit encore au-delà des Monts.

On réussit par là auprès de François Marquis de Saluces, avec d'autant plus de danger pour la France, que le Roy l'avoit fait son Lieutenant general en Piémont pour la conservation des Places, par lesquelles il vouloit arrêter la première impetuosité des Espagnols.

La trahison du Marquis de Saluces estoit la plus lâche & la plus indigne qu'on eust vûe de long-temps. Il avoit esté élevé avec le Roy, qui l'avoit toujours tendrement aimé, & lui avoit accordé l'investiture de ce Marquisat, comme d'un Fief mouvant du Dauphiné ; ou plutôt il le lui avoit donné : car ayant esté osté à son frere aîné Jean Louis pour cause de rebellion, il avoit esté ajugé au Roy par confiscation. Ce Prince venoit encore tout récemment de lui accorder de très-grands domaines dans le Piémont, &

1536.

ne pouvoit lui donner une plus grande marque de distinction & de confiance, qu'en le faisant son Lieutenant general en Piémont, dans une conjoncture, où c'estoit lui confier en quelque façon les clefs du Royaume de France.

Le prétexte qu'il prit de sa perfidie, & dont il se servit quelque temps après dans un entretien qu'il eut à Fosfan avec Martin du Bellay, fut que tout Marquisat de la nature de celui de Saluces estoit de droit relevant de l'Empire, auquel ses prédécesseurs n'avoient pas eu droit de se soustraire, pour se soumettre au Dauphin de Viennois, & qu'il n'avoit rien fait autre chose en quittant le parti de France, que de retourner à son legitime Seigneur : mais ses véritables raisons estoient, qu'il avoit des prétentions sur le Marquisat de Montferrat, dans lesquelles il esperoit que l'Empereur le favoriseroit, & qu'il appréhendoit d'estre dépouillé de son Etat par ce Prince. Outre qu'il estoit un de ceux, qui follement entestez de l'Astrologie judiciaire, s'estoient laissez persuader que les Astres promettoient à Charles V. la Couronne de France. Enfin après une longue contestation qu'il eut avec du Bellay touchant cette indigne démarche, il finit en lui demandant, s'il vouloit qu'il allât en France faire le même personnage que le Prince de Melphe, qui après avoir perdu sa Principauté, pour s'estre déclaré en faveur du Roy dans la dernière guerre de Naples, avoit esté obligé de se réfugier en France, où, quoique le Roy lui donnât de grands appointemens, il ne vivoit pas avec autant de splendeur qu'il eust fait dans son petit Etat.

Mais ce qui rendit sa trahison plus infame, fut la manière dont il l'exécuta ; c'est-à-dire en employant l'autorité même que le Roy lui avoit don-

Lâche conduite du Marquis de Saluces envers le Roy.

1536.

née, à ouvrir les passages de France aux ennemis.

On avoit resolu dans le Conseil, ainsi que je l'ai déjà dit, de garder au-delà des Alpes Coni & Fossan avec Turin, & de défendre ces Places contre les Imperiaux, autant qu'il seroit possible, pour donner le temps au Roy d'assembler ses Troupes en Provence & en Dauphiné. Le Marquis de Saluces, comme il en estoit convenu avec Antoine de Léve, n'oublia rien pour empêcher, ou pour rendre inutile cette sage précaution. Il assembla plusieurs Conseils de guerre là-dessus, où il trouvoit toujours moyen de ne rien conclure; ou bien, après avoir conclu un jour, il changeoit le lendemain d'avis. Tantost il vouloit qu'on gardast Fossan & Coni, tantost qu'on ne gardast qu'une des deux: tantost il envoyoit des Couriers au Roy, pour lui persuader d'abandonner l'une & l'autre, & de n'entreprendre que la défense de Turin. Mais sur les ordres réitérés de ce Prince, ou sur les instantes prières qu'il lui fit, & aux Seigneurs François de son Camp volant, de tenir seulement trois semaines dans ces deux Places, ou dans une des deux, il consentit qu'une partie des Troupes s'y renfermast.

Mais ce ne fut qu'après avoir perdu bien du temps, qu'on auroit employé à les mettre en estat de défense; qu'après avoir consumé la meilleure partie des vivres de Fossan par un séjour inutile auprès de cette Place, contre l'avis de tous les principaux Officiers, & qu'après avoir fait sous-main deserter presque tous les Pionniers qui avoient commencé à la réparer.

Nonobstant le mauvais estat de cette Place, Montpesat en accepta le commandement; & le Marquis de Saluces se chargea, ou plutost fit semblant de se charger de la défense de Coni: car il leva enfin le masque dès qu'il se fut

éloigné de Fossan, & alla se rendre auprès de l'Empereur. Cependant Antoine de Léve, ayant laissé Jacques Foszaro Seigneur de Scalenghe Gouverneur d'Ast avec dix mille hommes pour faire le siege de Turin, arriva à la vûe de Fossan le Jeudi septième de Juin.

Montpesat avoit avec lui la Roche-du-Maine, la Palice, Villebon, Vuaris, Saint Petre Corse, le Baron de Castelpers, & plusieurs autres Seigneurs & Gentilshommes, & une Garnison assez nombreuse, vû la petitesse de la Place, mais peu de munitions de guerre & de vivres, dont le Marquis de Saluces avoit donné l'estat au General Espagnol. Montpesat reçut un nouveau Courier que le Roy lui avoit dépêché, après qu'il eut appris la desertion du Marquis de Saluces, dont on avoit jusques-là voulu en vain lui rendre la fidelité suspecte. Il le conjuroit, s'il y avoit moyen, d'arrester l'ennemi pendant un mois devant Fossan, s'en rapportant toutefois à sa prudence, parce qu'il ne vouloit pas le perdre, non plus que tant de brave Noblesse qu'il avoit avec lui.

C'estoit lui demander l'impossible; parce qu'il n'avoit pas pour vingt jours de vivres, & que pour toutes fortifications, il n'avoit que de méchantes levées de terres faites à la hâte, que le canon auroit bien tost réduites en poudre: mais c'est en de pareilles occasions, où la resolution, l'experience, l'adresse, l'esprit du Commandant suppléent quelquefois à tout le reste; qualitez qui ne manquoient pas à Montpesat.

Il jugea qu'il falloit commencer par faire paroistre aux Espagnols la vigueur des gens à qui ils avoient affaire. Dès le soir de l'arrivée d'An-

Siege de Fossan par les Espagnols.

Memoires de Langey, liv. 6.

Qqq ij

1536.

tie où il lui tua beaucoup de monde : la nuit finit le combat ; mais le General Espagnol, à la faveur des tenebres, s'empara du Couvent de saint François, qu'on n'avoit pas eu le temps de démolir ; & par le moyen de ce poste, fit un logement à une portée d'arquebuse de la Ville. Le lendemain il poussa ses tranchées où il perdit bien des Soldats ; au troisième jour, une batterie de deux canons fut en estat de tirer, & eut bien-tost ruiné toutes les défenses des assiegez, qui dès-lors n'eurent plus d'autre ressource que leur courage, & quelques foibles retranchemens qu'ils avoient faits au dedans de la Place.

*Vigoureuse
sortie des as-
siegez.*

Sur le soir, ils firent une seconde sortie, le Baron de Castelpers, Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Montpesat, étant à la teste de la Cavalerie, & le Capitaine Vuartis Navarrois avec les gens de pied. Celui-ci, à la faveur d'un chemin creux, gagna la prairie, où il donna sur le quartier des Lansquenets dont la garde estoit foible, parce qu'ils estoient les plus éloignez de la Ville : il les surprit, tailla en pieces la Garde ; & la Cavalerie de Castelpers survenant, mit tout le quartier en desordre.

L'alarme étant parvenue jusqu'à Antoine de Léve, il fit marcher un gros d'Espagnols, pour couper les François : mais le Capitaine S. Petre avec Villebon, ayant en même temps forcé & nettoyé la tranchée, les Espagnols furent obligez de revenir sur leurs pas pour le repousser. La Cavalerie Françoisse suivit les Espagnols, & les chargea en queue, tandis que SaintPetre faisoit feu sur ceux de la tranchée, dont il s'estoit rendu le maistre. Cette brusque attaque mit un si grand desordre dans le Camp, qu'Antoine de Léve voyant les assiegez marcher vers le Couvent de S.

1536.
François, & qu'il n'avoit presque personne avec lui, fut contraint de se sauver, porté dans une chaise, ne pouvant monter à cheval à cause de sa goutte. Ses porteurs se sentant poursuivis de près, le jetterent dans un bled, & s'enfuirent. Il y demeura sans estre découvert jusqu'à la retraite des François. Ils la firent en très-bon ordre, & avec tant de bonheur, qu'ils n'eurent personne de tué : mais quelques-uns seulement furent blesez, & entre autre Vuartis & Saint Petre.

Le General Espagnol porta fort impatiemment cet affront : mais il s'assuroit que les Assiegez, après avoir pendant quelques jours signalé leur courage, ne s'obstineroient pas à défendre une si méchante Place, où ils avoient peu de vivres. Il en estoit si persuadé, que suivant le conseil que lui avoit donné le Marquis de Saluces, il avoit laissé libre le quartier de la porte qui va à Coni, pour leur donner moyen de s'y retirer la nuit sans estre poursuivis : mais son esperance fut trompée. Montpesat se servit uniquement de cette commodité, pour fournir d'eau la Ville, où il n'y avoit que sept puits, dont cinq étoient déjà à sec.

Cependant Antoine de Léve, pour hastier leur retraite, ou leur capitulation, dressa une nouvelle batterie, qui en peu d'heures fit une breche, où trente hommes de front pouvoient monter à l'assaut, & aller de plein pied dans la Ville, le fossé qui estoit fort estroit, étant entierement comblé. Le canon cessa de tirer pendant deux heures, & les assiegez ne doutèrent pas que les Ennemis ne se disposassent à l'assaut. Montpesat se prepara à le soutenir dans un retranchement qu'il avoit fait sur le rempart, où il mit les Gendarmes à la teste, & l'Infanterie derriere,

1536.

Antoine de Lève eut en effet dessein de faire l'attaque : mais ne voulant pas exposer ses vieilles Bandes Espagnoles en une occasion si peu importante, il commanda les Troupes Italiennes, qui le refuserent, sous pretexte qu'on ne les payoit point. Les Lansquenets en firent de même, disant, qu'ils meritoient autant que les Espagnols d'estre menagez.

Douze jours se passerent depuis la breche faite, sans qu'on fist autre chose de part & d'autre, que tirer, le General Espagnol attendant toujours que la Ville se rendist faute de vivres. Effectivement le seizième jour du Siege le Commandant ayant visité ses magasins, trouva qu'il n'y en avoit plus que pour quatre ou cinq jours, qu'à peine lui restoit-il de poudre autant qu'il lui en faudroit pour soutenir un assaut. Il reçut en même tems une Lettre du Roy, par laquelle il lui mandoit, qu'il lui falloient encore quinze jours pour le secourir, & que s'il ne pouvoit pas l'attendre, il fist sa capitulation la plus honorable qu'il pourroit. Il délibéra là-dessus avec les principaux Capitaines, & ils conclurent à se rendre : mais ils auroient esté bien-aises, pour avoir de meilleures conditions, que la proposition leur en eust esté faite par les Assiegeans.

Lors qu'ils tenoient Conseil, il arriva un Trompette de la part d'Antoine de Lève, pour demander un Capitaine qui avoit esté fait prisonnier dans la dernière sortie. Le Trompette estoit aussi chargé de faire de sa part ses complimens au Sieur de la Roche-du-Maine, qui avoit esté son prisonnier après la Bataille de Pavie, & avec qui il avoit lié amitié.

Cela donna lieu à des civilités reciproques. On se fit des présens de part & d'autre. La Roche-du-Maine invité par Antoine de Lève à un repas,

Ils rendent la place par une Capitulation très-honorable.

y alla. On lui offrit de laisser sortir la Garnison sans armes & sans bagages : il le refusa. On ajouta les armes, le bagage, & les enseignes : mais à condition qu'elles ne seroient point déployées en sortant de la Place : il rejeta encore cette proposition. Enfin il obtint toutes les conditions les plus honorables, & trois autres encore qu'il n'esperoit pas. La première, de demeurer dans la Ville encore quinze jours ; c'estoit le tems que le Roy leur avoit demandé pour arrester les Ennemis. Il fut ajouté à cet article, que si durant ce tems-là le secours venoit, la capitulation seroit nulle. La seconde, que les Assiegeans fourniroient aux Assiegez des vivres pendant ce tems-là pour de l'argent. La troisième, que l'argent que le Roy pourroit leur envoyer, passeroit dans la Ville.

Les choses estant ainsi arrestées, Montpesat vint le lendemain à une Chapelle entre le Camp & la Ville, avec d'Assier & la Palice, fils unique du feu Maréchal de Chabanes, & signa la capitulation.

Huit jours après, l'Empereur arriva au Camp avec toute son Armée, accompagné des Ducs de Savoye & de Baviere, du Marquis du Guast, & d'une infinité de Noblesse. La Roche-du-Maine l'estant venu saluer, ce Prince l'embrassa. Il fit devant lui la revüe de son Armée, & lui demanda ce qu'il en pensoit. Il répondit qu'il estoit fâché de la voir si belle ; mais que s'il passoit les Monts, il en verroit une autre encore plus leste, & que s'il avoit le bonheur de la défaire, il en trouveroit quinze jours après encore une autre plus nombreuse. L'Empereur lui demanda où il croyoit qu'il allast ? Il dit que c'étoit en Provence. Il est vrai, repartit l'Empereur, & les Provençaux sont mes Sujets. J'assûre Vostre Majesté

1536.

L'Empereur arrive au Camp.

Qqqq iij

1536.

Imperiale, reprit la Roche-du-Maine, qu'elle les trouvera très-desobéissans. La conversation continua quelque temps d'une manière également libre : mais l'Empereur y fit toujours assez connoître, qu'il estoit persuadé que le Roy n'estoit pas en estat de lui résister : cela parut sur tout par la dernière question qu'il fit à ce Seigneur. Il lui demanda combien il y avoit de journées du lieu où ils estoient jusqu'à Paris ? De journées, repartit du Maine ? Si par journées vous entendez des batailles, je vous assure qu'il y en aura pour le moins une douzaine, à moins que dès la première les Aggresseurs ne soient bien battus. Cette repartie fit sourire l'Empereur, qui le congédia, après lui avoir fait bien des amitez.

Ce Prince ne fut guères content de l'article de la capitulation, qui accordoit un si long delai pour l'évacuation de la Place ; & il fit tout ce qu'il put, par le Marquis de Saluces, pour persuader à Montpesat de partir avant le temps marqué : mais ce Commandant n'en voulut rien rabattre. Le jour estant arrivé, il sortit enseignes déployées, Martin du Bellai conduisant la Cavalerie, & le Chevalier d'Ambres l'Infanterie. On leur fit bien des chicanes. Ils eurent beaucoup de peine à empêcher que dans le chemin les Paysans & les Allemans même de leur escorte ne pillassent leur bagage : ils en vinrent quelquefois aux mains avec les uns & les autres ; & enfin ils arriverent à Fenestrelle jusqu'où l'on devoit les conduire. De là du Bellai fut dépêché au Roy par Montpesat, pour lui rendre compte de tout ce qui s'estoit passé à Fossan, dont la prise n'auroit pas mérité d'avoir place dans cette Histoire, si la bravoure extraordinaire de ceux qui la défendirent, & le temps qu'elle donna au Roy de se préparer à rece-

voir les Ennemis, n'en eussent pas fait un événement très-considérable.

Il ne restoit plus au Roy que Turin dans le Piémont : car Cony, qu'on devoit défendre avec Fossan, selon le projet envoyé de la Cour, fut abandonné ensuite de la trahison du Marquis de Saluces, qui dans le dernier Conseil de guerre tenu avec les Capitaines François avant le siege de Fossan, s'estoit chargé lui-même d'y pourvoir. L'Empereur cependant faisoit assiéger Turin par le Marquis de Marignan & par le General Scalenghe seulement avec dix mille hommes. C'estoit trop peu de monde pour la prendre bien-tôt ; car quoique l'Amiral de Chabot, avant son départ d'Italie, n'eust pas eu le loisir d'y faire tous les ouvrages qu'il avoit projetés, elle estoit défendue par deux braves Capitaines, sçavoir par Annebaut & par Coucy Seigneur de Burie. Les magasins estoient bien fournis, & la garnison forte & composée de bonnes troupes.

Le Duc de Savoye, comme le plus intéressé, auroit fort souhaité que l'Empereur y eust employé toutes ses troupes, & en eust chassé les François, avant que d'entrer en Provence. Il l'en avoit souvent pressé : il continuoit de le faire depuis la prise de Fossan, & ne desespéroit pas de le lui persuader ; parce que parmi les Ministres Imperiaux, il en voyoit plusieurs qui n'estoient pas trop d'avis de son passage en France, sur tout en laissant Turin derrière lui. Antoine de Lève même parlant de cette expedition, au moins en public, ne paroissoit pas fort l'approuver. On crut pourtant toujours qu'il en estoit le principal auteur, & que ce qu'il en disoit en l'improuvant, n'estoit qu'affin que l'Empereur en eust tout l'honneur, si la chose réussissoit, comme il n'en doutoit pas.

1536.

Il fait le siege de Turin.

Guichenon Hist. de Savoye.

Langey l. 6.

1536.

Les raisons qu'on apportoit à ce Prince, pour le détourner de ce dessein, estoient les mêmes que celles qu'on avoit tant de fois employées, pour empêcher nos Rois de porter la guerre au-delà des Alpes, l'éloignement de ses Estats, la difficulté du transport des vivres, d'où suivoient celle de subsister dans un Pais ennemi, la facilité que le Roy auroit à se défendre dans son Royaume; & on ajoûtoit l'exemple de Fossan, qui n'estant qu'une mesure, avoit tenu aussi long-temps qu'une bonne Ville de guerre; parce qu'elle estoit défendue par des gens très-braves, & auxquels le Roy de France en avoit une infinité de semblables.

Ce qui donna encore quelque esperance au Duc de Savoye, fut l'arrivée des Cardinaux Trivulce & de Carpi, chargez de la part du Pape d'engager les deux Princes à reprendre les negociations; à quoi il y avoit d'autant plus d'apparence, que Leidekerke Ambassadeur de l'Empereur, après avoir esté congedié de la Cour de France, avoit écrit de Suze à Monsieur d'Humières, qu'il avoit un pouvoir de son Maître pour de nouvelles propositions de Paix, & qu'il traiteroit volontiers avec lui-même, si le Roy le jugeoit à propos. Ce Prince après avoir fait quelque difficulté, y avoit consenti, & avoit même permis à Leidekerke de passer par la France pour aller aux Pays-Bas, où, sous prétexte de s'instruire de certains points qui pouvoient faciliter la Paix, il se rendit auprès de Marie Reine de Hongrie, qui en estoit Gouvernante.

Mais l'Empereur avoit pris son parti; les Cardinaux ne purent rien gagner, & l'on sçut depuis, que ce nouvel artifice n'estoit que pour obtenir le passage de Leidekerke par le chemin le plus court, afin de prendre des mesures avec le Comte de Nas-

sau sur les desseins de la Campagne, & que dans le même temps que l'Empereur entreroit en Provence, ce Comte pénétrast de son costé le plus avant qu'il pourroit en Picardie.

Il n'y avoit guères lieu de douter que l'Empereur venant attaquer le Royaume, ne prist sa route par la Provence; parce qu'il pouvoit s'avancer par là sans resistance jusqu'à Nice, qui appartenoit au Duc de Savoye, & qu'il n'avoit garde de s'éloigner de sa Flotte, sur laquelle il avoit chargé ses vivres, ses gros bagages, & sa grosse artillerie. Toutefois le Roy, quoiqu'il portast sa principale attention de ce costé-là, avoit aussi pris ses précautions du costé du Dauphiné. Monsieur d'Humières gardoit les passages, & avoit ses Pionniers tous prests dans les montagnes, pour rompre les chemins, & des Soldats dans les Forts & les défilez, pour disputer le passage. On ne fut pas long-temps en suspens; car vers la mi-Juillet le Roy eut avis certain, que l'Avant-garde de l'Armée ennemie s'estoit mise en marche le treizième du mois, tenant le chemin de Nice.

Dès qu'il en fut assuré, on commença à executer le plan de défense qu'il avoit formé avec le Maréchal Anne de Montmorenci. Il fit ce Seigneur Generalissime de ses Troupes, avec un plein pouvoir d'agir, selon que sa prudence, plutost que son courage le lui dicteroit dans les diverses occurrences. Ce plan consistoit en trois choses. Premièrement à faire le dégast, depuis les Alpes jusques à Marseille, & depuis la Mer jusqu'au Dauphiné, non-seulement dans le plat pays, mais même dans les Bourgs & dans les Villes, & de se borner à la défense de Marseille & d'Arles. Secondement, à tenir l'Armée campée sous Avignon, couverte du Rhône

1536.

*Il marche du
costé de Nice,*

*Plan des Fran-
çois pour s'y
opposer.
Langey, L. 7.
Belcarius,
l. 21.
Annales de
France, &c.*

1536.

& de la Durance. En troisième lieu, à ne point hasarder de Bataille, & à ne s'engager en aucune action importante sans une certitude morale du succès.

Le Maréchal de Montmorenci se met à leur tête.

Le Maréchal de Montmorenci alla se mettre à la tête des Troupes auprès d'Avignon, où il rendit son Camp inaccessible par sa situation, par les travaux qu'il y avoit fait faire, & par ceux qu'il y ajouta : ayant d'ailleurs la commodité du Rhône par où les vivres lui venoient commodément de tout le pays qu'il avoit derrière lui.

Le sieur de Bonneval fit avec une extrême promptitude le ravage qu'on lui avoit ordonné. On fit de grandes brèches aux murailles de toutes les Villes qu'on abandonnoit ; on brûla tous les fourages & tous les grains que les particuliers avoient négligé de transporter dans des lieux sûrs ; on détruisit les fours, les moulins, on en brisa les meules, & on enleva tout le fer qui pouvoit servir à les restablir ; on mena au Camp d'Avignon tous les Artisans, dont les Ennemis auroient pu s'aider ; on défonça tous les tonneaux de vin, on jeta du bled dans les puits, & d'autres choses qui pouvoient en gâster l'eau ; mais on ne toucha point aux arbres, ni aux vignes dont les fruits estoient déjà avancés, & dont l'abondance estoit propre à causer des maladies dans le Camp ennemi. Le Roy se posta avec un autre Corps d'Armée à Valence, pour renforcer celui d'Avignon quand il en seroit besoin, & se servir de l'un & de l'autre, selon les diverses entreprises que les Impériaux feroient.

Forces de l'Empereur.

On comptoit dans l'Armée de l'Empereur vingt-deux mille Allemands, dix mille Espagnols, douze mille Italiens, deux mille cinq cents

hommes d'armes de diverses Nations. Le Marquis du Guast y faisoit la fonction de General de l'Infanterie, Ferdinand de Gonzague celle de General de la Cavalerie, & le Duc d'Albe commandoit la Gendarmerie. Toutes ces Troupes marcherent à Nice en divers Corps, & l'Empereur y arriva avec le dernier, le vingt-cinquième de Juillet. Antoine de Lève avoit sous ce Prince la principale autorité, que ses longs & importants services, son expérience, & son habileté lui avoient meritée.

Cette grande Armée souffrit beaucoup dans le passage des montagnes, étant continuellement harcelée par les Montagnards, qui, après avoir fait leurs décharges, se salvoient par des détours où les Impériaux n'osoient les suivre. L'Empereur même y courut risque de la vie ; car cinquante Paysans s'étant retranchés dans une Tour, conjurèrent de le tuer au passage, quoi qu'il leur en dût arriver ; & en effet ayant aperçu un Seigneur de l'Armée en très-bel équipage, auquel tous ceux qui l'environnoient paroissoient rendre beaucoup de respect, ils le prirent pour ce Prince, & ayant fait sur lui leur décharge, le tuèrent * sur la place. Sommez de se rendre, ils le refusèrent. Il fallut faire venir du canon ; & ayant esté forcé, on les fit tous pendre. Mais les Soldats animés de l'esperance du pillage & de la conquête du Royaume de France qu'on leur alloit donner en proie, & dont on faisoit déjà le partage à la Cour de l'Empereur, leur faisoit supporter sans peine ces premières fatigues, & essuyer tous ces dangers.

Ils ne douterent plus de la victoire, quand étant descendus dans la plaine, ils ne virent point d'Armée

1536.

Langey, l. 7.

Ses projets sur le Royaume de France.

Vie de Saint François de Borgia par le P. Verjus.

* Ce Seigneur s'appelloit Garillazzo de la Vega.

1536.

en campagne pour leur résister ; mais seulement quelques Partis , qu'ils repoussèrent aisément ; parce que ceux qui commandoient ces Partis n'avoient ordre que de reconnoître la marche de l'Armée Imperiale , pour en informer le Roy & le Maréchal de Montmorenci, sans s'engager au combat. Il n'y eut que Montejan & Boisy, qui ayant extorqué plutôt qu'obtenu la permission de s'approcher de l'avant-garde Imperiale, commandée par Ferdinand de Gonsague, y donnèrent une chaude allarme dans le temps qu'il décampoit de Fréjus.

Il remporte un avantage sur un parti de l'Armée du Roy.

Il crut d'abord que c'estoit toute l'avant-garde de l'Armée Française ; mais ayant esté informé qu'il n'y avoit que trois cens hommes de pied avec cent quarante chevaux, partie hommes d'Armes, partie Archers, il les suivit avec beaucoup de diligence, & les ayant atteint entre Brignole & le Luc, les défit entièrement après un combat très-sanglant, où il y eut presque autant de morts du costé des vainqueurs, que du costé des vaincus : mais les deux chefs, sçavoir Montejan & Boisy, y demeurèrent prisonniers avec Louïs de Silly, Seigneur de la Roche-Guyon, jeune Gentilhomme qui faisoit sa première campagne, & qui s'acquît en cette rencontre une grande réputation.

L'Empereur qui mettoit tout à profit, ayant reçu la nouvelle de ce petit avantage, non-seulement fit répandre le bruit dans son Armée, que l'avant-garde Française avoit esté taillée en pièces ; mais encore il l'écrivit en Italie & en Allemagne, pour intimider en ces quartiers-là les Amis & les Alliez du Roy de France, & ceux que l'incertitude du succès de son entreprise tenoit encore en suspens sur le parti qu'ils devoient prendre. Il en parla dans ses Lettres, comme d'un coup presque décisif, & qui avoit

Tome V.

déjà à demi abbatu le courage & les forces des François.

Quelque peu considérable que fust ce premier échec, il causa beaucoup de chagrin au Roy, d'autant plus qu'immédiatement avant que de l'apprendre, il avoit fait une perte qui l'avoit accablé de douleur : & il eut besoin de toute sa constance & d'un cœur aussi ferme que le sien, pour n'y pas succomber. C'estoit la mort de son fils aîné François Dauphin, jeune Prince de dix-huit ans & demi, & dont les grandes qualitez faisoient déjà l'admiration de toute la France. Il mourut à Tournon le douzième d'Aoust, comme il venoit joindre l'Armée.

Cette mort fit un grand bruit dans l'Europe. On crut d'abord que la maladie qui l'emporta en quatre jours, n'estoit venue que d'avoir bû de l'eau trop fraîche, après s'estre extrêmement échauffé à Lyon en une partie de Paume : mais on eut soupçon par quelques indices, que l'eau avoit esté empoisonnée ; & on arresta le Comte Sebastien de Montécuculi, Italien Ferrarois, son Echançon, de qui on eut quelque défiance. On lui fit prestér l'interrogatoire ; & sur les marques d'arsenic que les Medecins reconnurent à l'ouverture du corps, sur ce que l'on trouva de ce poison & d'autres semblables dans la cassette de ce Comte, & enfin sur l'aveu qu'il fit du crime à la question, où il confessa de plus, qu'il avoit aussi eu dessein d'empoisonner le Roy, il fut écartelé à Lyon le septième d'Octobre.

Il dit dans les tourmens des circonstances très-fâcheuses pour la réputation des ennemis de la France : entr'autres il fit mention d'une audience qu'il avoit eu de l'Empereur étant en Italie, présenté par Ferdinand de Gonsague & Antoine de Léve, où ce Prince lui demanda : *S'il sçavoit bien*

R r r

1536.

Mort du Dauphin.

Son Echançon est convaincu de l'avoir empoisonné, non sans soupçon d'y avoir esté porté par l'Empereur. L'Arrest rapporté dans les Mélanges Historiques de Guill. de Taix Abbé de Bassfontaine, publié par Camusat. Memoires de Langey, liv. 6.

1536.

l'ordre & façon que tenoit le Roy à son boire & à son manger. On apprit aussi que dans le temps de la mort du Dauphin, Dom Lopez de Soria, Ambassadeur de l'Empereur à Venise, avoit en quelques occasions fait cette question : sçavoir qui seroit Roy en France, supposé que celui qui y regnoit & ses enfans mourussent, & contre qui en ce cas l'Empereur auroit à poursuivre la guerre.

On ajoutoit ce que le Duc Guillaume de Baviere avoit dit au mois de Juin en Allemagne au Sieur de Langey, à l'occasion de la trahison du Marquis de Saluces, qu'il sçavoit de bonne part que ce Marquis n'estoit pas le seul qui eust comploté contre le Roy, & qu'il y en avoit d'autres en France, & plusieurs qui se découvriroient en temps & lieu.

Le Feron.

La haine qu'on avoit en France contre l'Empereur, y faisoit passer parmi le peuple ces conjectures comme des preuves incontestables, qu'il avoit eu part à ce parricide. Il en fut au désespoir quand il apprit ce qu'on y disoit de lui. Il protesta avec les plus grands sermens, qu'il auroit mieux aimé perdre mille Empires, que de former un si détestable projet, si éloigné de son génie, & si indigne d'un Prince tel que lui. Gonsague & Antoine de Léve ne se récrièrent pas avec moins d'indignation contre les choses dont Montécuculi les avoit chargés, forcé par la rigueur de la question ; & ils souhaitoient, disoient-ils, qu'il eust esté encore en vie, pour prouver contre lui leur innocence les armes à la main dans un duel. On ajouta communément plus de foi aux protestations de l'Empereur, qu'à celles de ces deux Seigneurs ; & les horribles calomnies que les Ministres de ce Prince avoient publiées contre le Roy en Allemagne, faisoient voir que l'honneur & la conscience ne leur es-

toient pas fort en recommandation. Quoiqu'il en soit, si les Ministres ou les Generaux de l'Empereur furent les auteurs de ce crime, ils en furent bien punis par le mauvais succès de son expedition de Provence.

L'Empereur n'avoit pas esté plutôt dans la plaine, que voyant tout le Pais ravagé, les Villes abandonnées & démantelées, les Paisans retirez dans les bois & dans les montagnes, l'Armée de France retranchée auprès d'Avignon, sans esperance de la pouvoir attirer à une Bataille, le passage du Rhône, qu'il esperoit forcer en prenant cette Place, devenu impossible, il comprit qu'il s'estoit fort mécompté ; qu'il lui seroit difficile de s'arrester faute de subsistance, & trop dangereux de passer outre, de peur d'estre coupé. Il se campa avant la mi-Aoust sous la Ville d'Aix, où les vivres commencerent à lui manquer, quoiqu'on eust découvert quelques amas de grains que des Bourgeois avoient cachez aux Officiers du Roy, dans l'esperance de les retrouver après la retraite de l'ennemi : mais c'estoit peu de chose ; & il ne se trouvoit point de moulins pour les moudre. C'estoit cependant une nécessité à l'Empereur de prendre bien-tôt son parti.

On ne pouvoit délibérer que sur trois, qui estoient d'aller attaquer le Camp d'Avignon, ou de faire le siege d'Arles, ou celui de Marseille. En prenant Marseille, il auroit pû avoir des vivres par Mer, & la prise d'Arles lui auroit facilité le passage du Rhône, pour prendre des quartiers dans le Languedoc. L'attaque du Camp, si le succès estoit heureux, devoit estre un coup décisif ; mais ceux qui avoient esté reconnoître ce camp, l'avoient trouvé si inaccessible, qu'ils jugerent l'entreprise téméraire. L'Armée du Roy y estoit devenue très-

1536.

Difficulté que Charles V. trouva à faire subsister son Armée en Provence;

Memoires de Langey, liv. 7. Belcarius, liv. 21. Le Feron. Annales de France.

1536.

nombreuse par l'arrivée de huit mille Suisses : il y en devoit arriver bien-tost encore autant ; & malgré les intrigues des Imperiaux en Allemagne, il en venoit tous les jours des troupes joindre l'Armée Françoisse.

Les sieges d'Arles & de Marseille n'estoient pas impossibles, sur tout celui d'Arles, à cause de la situation de la Place, qui est commandée : mais pour peu que l'un ou l'autre siege durast, l'Armée seroit affamée, n'y ayant ni fourages, ni vivres aux environs. Les Garnisons en estoient fortes ; il y avoit quantité de Noblesse Françoisse, & on avoit choisi les meilleures Troupes, pour défendre ces deux clefs du Royaume.

*Il se presente
devant Mar-
seille.*

L'Empereur dans cet embarras, plustost pour dire qu'il ne s'estoit pas retiré sans faire quelque tentative, que par l'esperance de réussir, resolut de se presenter au moins devant ces deux Villes.

Dans les plans qu'il en avoit vûs avant que de partir d'Italie, les Ingenieurs avoient remarqué en l'une & en l'autre un endroit très-foible, & qui pouvoit estre insulté, supposé que la negligence des François eust esté assez grande pour n'y pas remedier. Il avoit tant de confiance dans la bravoure de ses Troupes, que supposé qu'il y eust lieu à quelque attaque brusque, il se promettoit que malgré le grand nombre des défenseurs, elles ne refuseroient pas de la faire.

Il fit partir dès le minuit du quinzième d'Aoust trois mille Espagnols, quatre mille Italiens, cinq mille Lanquenets, & l'élite de sa Cavalerie, & suivit ce Corps d'Armée lui-même avant le jour, accompagné du Duc d'Albe, du Marquis du Guast, de Ferdinand de Gonsague, & du Comte de Horn Allemand, pour arriver à Marseille vers le point du jour.

Il fit faire alte à quelque distance

de la Ville dans un fond, proche de la Mer, où l'Armée ne pouvoit point estre découverte de dessus les murailles, & s'avança avec le Marquis du Guast par des chemins creux jusqu'à la portée du canon. Il s'arresta là derrière une maison ruinée, & envoya le Marquis avec quelques Arquebusiers pour reconnoître l'endroit de la Place, dont il estoit question. Ce Seigneur le trouva très-bien réparé, & hors d'insulte ; & en même temps il vit des Troupes de la Ville qui sortoient à la file pour lui couper le retour ; car le harnissement des chevaux du Corps de l'Armée avoit donné l'alarme, & on l'avoit apperçu lui-même.

Comme il se retiroit au lieu où il avoit laissé l'Empereur, on lui lâcha quelques volées de canon, qui ayant donné dans la maison ruinée, tuèrent & blessèrent plusieurs personnes de l'escorte de ce Prince, & il fut contraint de s'éloigner pour se mettre à couvert. Alors il envoya ordre à l'Armée de s'approcher, la laissant sous les ordres du Duc d'Albe & du Comte de Horn, comme s'il eust voulu faire le Siege. Il en détacha seulement douze cens chevaux avec six Enseignes de Fantassins sous le Marquis du Guast & le Capitaine Paul Saxon, pour aller reconnoître Arles, & s'en retourna avec quelques Escadrons en son Camp d'Aix.

Monsieur de Barbesieux qui commandoit dans Marseille, n'estant pas assez instruit du nombre des Troupes ennemies, ne voulut pas permettre à plusieurs Officiers qui l'en pressoient, de sortir sur elles, & rappella même ceux qu'il avoit envoyez à la découverte : mais il fit mettre sur des barques de pêcheurs un bon nombre de Soldats, qui eurent ordre d'aller descendre à un endroit, où l'on avoit apperçu quelques Gendarmes. Il les

R r r r ij

1536.

fit suivre par des Galeres, avec ordre aux Capitaines qui commandoient ces Troupes de descendre à terre, au lieu qu'il leur marqua, & d'attirer, s'ils pouvoient, l'Ennemi à une anse où les Galeres seroient cachées.

Comment il y fut reçu.

La chose fut très-bien executée. Dès qu'ils parurent, le Duc d'Albe détacha contre eux quelque Cavalerie Legere, sur laquelle ils firent leur décharge; & le terrain étant assez coupé, ils entretinrent l'escarmouche jusqu'à ce qu'un autre gros de Cavalerie ennemie arriva. Alors ils se jetterent dans une espece de verger voisin, où ils ne pouvoient estre forcez que par le costé de la Mer. Les Allemans se répandirent en grand nombre de ce costé-là, où ils ne furent pas plustost, que les Galeres firent sur eux un feu terrible, & les obligerent de retourner beaucoup plus viste qu'ils n'estoient venus. Ils essayèrent encore celui des Arquebusiers en repassant le long du verger. Il y en eut beaucoup de tuez, du nombre desquels furent le Comte de Horn, & un autre Seigneur Alleman son parent, qui furent très-regrettez l'un & l'autre, comme étant deux des plus considerables & des meilleurs Officiers de l'Armée Imperiale. Le Duc d'Albe se vengea de cet affront d'une maniere cruelle, mais conforme à son genie féroce, en faisant tirer à quatre chevaux un Soldat de la garnison qui fut pris en cette rencontre, sous pretexte que c'estoit un transfuge; parce que peu de temps auparavant il avoit esté à la solde de l'Empereur.

Il fait aussi assieger Arles.

Le Marquis du Guast ne trouva pas Arles moins en estat de faire une longue défense, que Marseille. Il en fit son rapport à l'Empereur, qui fut entierement deconcerté. Il envoya ordre au Duc d'Albe de demeurer devant Marseille, & de prendre ses

quartiers aux environs, comme s'il en eust voulu faire le Siege, & il fit en même temps courir le bruit, qu'il alloit venir attaquer le Camp d'Avignon avec l'Armée qu'il avoit sous la Ville d'Aix.

1536.

Toutes ces manœuvres se faisoient pour faire sortir l'Armée Françoisse en campagne, & l'engager à une bataille. Il sçavoit que plusieurs des principaux Chefs, & la pluspart de la Noblesse Françoisse, poussée de son impatience naturelle, s'ennuyoit fort de l'inaction où on la tenoit dans le Camp. Il esperoit que le Maréchal de Montmorenci, qui se faisoit lui-même une grande violence, condescendrait enfin à cette ardeur de combattre qu'il voyoit dans son Armée. En effet ce Maréchal eut besoin de toute sa réflexion, & des ordres réitérez du Roy, pour se contenir, & résister aux pressantes instances que les autres Generaux lui faisoient, d'aller chasser les Troupes ennemies de devant Marseille. On lui representoit que l'Armée de France ayant reçu tous ses renforts, estoit en estat non-seulement de résister à celle de l'Empereur, mais encore de la battre; que c'estoit une chose honteuse de demeurer avec tant de forces cachez dans des retranchemens; que l'Armée Imperiale estoit affoiblie de plus d'un tiers par les maladies qui la désoient, que jusqu'alors sa prudence lui avoit fait grand honneur; mais que les circonstances étant maintenant changées, il falloit pour soutenir sa reputation, une action de vigueur.

Le Maréchal, après avoir fort loüé le zele & le courage tant des Officiers que des Soldats, leur remontra à son tour l'utilité de la conduite qu'on avoit tenuë, qu'en continuant de la suivre, on acheveroit de défaire l'Ennemi, sans rien hazarder; que le succez d'une bataille, avec quelque

1536.

avantage qu'on la donnaît, dépendoit beaucoup de la fortune ; que quand on la gagneroit, il en cousteroit toujours beaucoup de sang aux vainqueurs, sans esperance de faire aucune conquête, & que si par malheur on la perdoit, tout l'Estat se trouveroit en un grand danger, & d'autant plus, que les Ennemis avoient déjà fait des progrès assez confiderables en Picardie; qu'en un mot il avoit des ordres contraires du Roy.

Neanmoins afin de les satisfaire en partie, il commença à envoyer diverses Troupes en campagne pour fatiguer les Ennemis, & les harceler dans leurs fourages & dans le transport des vivres ; & c'est ce qui acheva de les ruiner. Leurs Fourageurs estant obligez de s'écarter fort loin de leur Camp, trouvoient par tout des Partis nombreux, qui tomboient sur eux à chaque pas : & on les battoit presque en toutes les rencontres.

Cependant Henri Duc d'Orleans, devenu Dauphin & Duc de Bretagne par la mort de son frere aîné, estoit à Valence auprès du Roy son pere ; & ayant appris la nouvelle qui passoit pour constante que l'Empereur devoit venir attaquer le Camp d'Avignon, brûloit d'envie de se signaler dans une occasion si belle. Il s'adressa aux Ministres, & à ceux qui avoient le plus de credit sur l'esprit du Roy, pour lui en obtenir la permission. Il écrivit au Maréchal de Montmorenci, afin qu'il sollicitast pour lui cette grace. Le Roy fut ravi de voir ce noble empressement dans ce jeune Prince ; & pour lui donner lieu de le faire mieux connoître à toute l'Armée, il fit quelque tems le difficile là-dessus, & enfin il se rendit. Il lui dit en le congediant : Je suis ravi, mon fils, de voir en vous tant de courage ; & une si belle ardeur pour la

gloire vous convient parfaitement. Je vous ordonne seulement de suivre en tout les avis du Maréchal de Montmorenci, & de lui dire en arrivant, que vous ne venez pas pour commander, mais pour apprendre de lui à commander. Vous direz aux autres Generaux, que vous espérez faire avec eux un bon apprentissage du metier de la guerre. Rendez-vous humain, honneste, familier à l'égard de tout le monde, étudiez vos manieres, & faites en sorte de vous faire également aimer & estimer des Troupes.

Il lui donna pour l'accompagner quantité de jeune Noblesse, qui accepta cet honneur avec toute la joye possible. Le Maréchal vint au devant de lui jusqu'au Pont de Sorgue. Il voulut lui ceder son logis ; mais le Prince ne voulut point qu'il délogeast, & y prit seulement un des appartemens.

L'Armée voyant le Dauphin à sa teste, se crut invincible, & attendoit avec impatience l'arrivée de l'Empereur, qui entretenoit toujours les François dans l'opinion qu'il iroit bien-tost à eux. On en fut si persuadé à la Cour, que le Roy partit lui-même de Valence, pour venir au Camp, contre l'avis des Generaux, qui lui firent en vain représenter par Langey, de quelle importance il étoit qu'il demeurast à Valence avec son Corps d'Armée, parce que ce seroit une ressource, en cas qu'il arrivast quelque malheur. Non, répondit-il, il ne fera pas dit que l'Empereur vienne à la teste de son Armée attaquer mon Camp, & que je ne sois pas à la teste de la mienne, & que tandis qu'il aura les armes à la main, je me contente de faire à Valence la charge de Commissaire des vivres pour les Convois. Peut-estre, ajouta-t-il, trouverons-nous en cette occasion le moyen

Rrrr iij

1536.

Le Duc d'Orleans devenu Dauphin se rend au Camp près d'Avignon.

Il est reçu de toute l'Armée avec une grande joye. Langey, l. 8.

1536.

de nous joindre lui & moi, & de mettre à execution le cartel que nous nous sommes envoyé deux fois pour un combat singulier; & aussi-tôt il se mit sur le Rhône pour descendre au Camp d'Avignon.

Sur ces entrefaites, André Doria arriva aux Costes de Provence avec sa Flotte chargée de vivres, & apporta de l'argent à l'Empereur pour payer son Armée. Il en fut reçu avec beaucoup de joye, à cause du besoin que l'on y avoit de ces secours. L'Empereur avoit fait depuis peu de jours embarquer son Artillerie sur des Vaisseaux, & on avoit cru qu'abandonnant le dessein de l'attaque du Camp, il pensoit à aller faire une descente en Languedoc; mais après la venue de Doria, on ramena l'Artillerie au Camp, on fit la revûe de l'Armée, on lui donna des vivres pour dix jours, & on ne douta plus qu'il n'eût repris la résolution de marcher à Avignon.

L'Empereur
décampe &
prend le che-
min des Alpes.

On ne fut pas long-temps dans cette erreur; car dès le lendemain, Martin du Bellay qui avoit esté envoyé du costé d'Aix, pour avoir des nouvelles de la marche prochaine des Imperiaux vint dire au Roy, que l'Empereur avoit décampé, qu'il prenoit le chemin des Alpes le long de la Mer pour retourner en Italie, qu'il avoit laissé son Camp plein de morts & de malades, & que c'estoit dans tous les environs une infection insupportable.

Cette nouvelle causa une grande surprise: mais on en fut moins étonné, lors qu'on aprit que l'Empereur, le jour qu'il fit la revûe de son Armée, l'avoit trouvée diminuée de plus de vingt mille hommes, & que de cinquante mille qui avoient passé les Alpes, il ne lui en restoit pas vingt-cinq à trente mille, & qu'outre le Comte de Horn tué dans l'escarmou-

che de Marseille, Baptiste Castaldo, & plusieurs autres Officiers Generaux estoient morts de maladie; mais la plus grande perte de toutes, & qui plus que tout le reste détermina l'Empereur à quitter la partie, fut la mort d'Antoine de Lève, celui de tous ses Generaux sur lequel il avoit le plus compté, & qui estoit en effet un des plus grands Capitaines de l'Europe. On prétend qu'ayant fait tirer son horoscope, on lui avoit prédit qu'il mourroit en France, & qu'il seroit enterré à S. Denis: que sur cette prédiction, & dans l'esperance de mourir à Paris comblé de gloire, après la conquête du Royaume de France, il avoit toujours fortement exhorté l'Empereur à y porter la guerre. Mais si cette Prophetie ne fut pas faite après coup, comme c'est assez l'ordinaire, elle se verifia tout autrement qu'il n'avoit esperé; car estant mort en France, il fut effectivement enterré en l'Eglise de S. Denis, non pas de S. Denis en France, mais de S. Denis Evêque de Milan. On croit que le chagrin de voir les choses en si mauvais train, contribua autant à sa mort que la goutte, dont il estoit tourmenté depuis plusieurs années, sans qu'elle l'empêchast d'agir avec sa conduite & son activité ordinaire.

La retraite de l'Empereur, quelques précautions qu'il eût prises, ne se put faire sans qu'il lui en coutast encore beaucoup. Les Paysans s'attrouperent de toutes parts, & se vengerent bien des maux qu'ils avoient soufferts de ses Troupes. Ils s'armèrent la plupart des armes qu'ils trouverent dans le Camp & dans les chemins, où les malades les jettoient pour se décharger. Ils s'emparerent des défilez, & du haut des rochers, & couperent les ponts des torrens, qui s'étoient extrêmement enflés par les pluyes. Les Imperiaux trouvoient

1536.

Memoires de
Brantome,
Tom. 1.

Combien il
souffrit dans
sa retraite.

1536.

par tout des embuscades ; & aux détours des chemins, & dans les détroits des montagnes, ils effuyoient à toute heure des décharges subites d'arquebuses, contre lesquelles ils ne pouvoient se précautionner. La marche estoit très-lente à cause des chemins & des ponts qu'il falloit raccommo-der. Les malades marchaient, ou estoient portez dans le milieu de l'Armée; mais à tous momens il en mouroit, & d'autres épuisez de fatigues, aimoient mieux abandonner leur vie à la discretion des Païsans, qui ne firent quartier à aucun, que de languir plus longtemps sans esperance d'arriver au terme.

Ce fut bien pis encore, quand le Roy, assuré de leur retraite, eut détaché après eux la Cavalerie Legere, sous les ordres du Comte de Tende, de Langey, de Bonneval, & de Jean Paul Cerés, qui en caracolant sur les aîles, en harcellant l'Arriere-garde, tuoient tous ceux qui s'écartoient du gros, pour aller chercher des vivres ou des fourages: de sorte que la faim seule fit périr un grand nombre d'hommes & de chevaux; & depuis Aix jusqu'à Frejus les chemins & les champs estoient tout couverts de morts, de mourans, de harnois, d'armes, de bagages abandonnez. Langey qui nous fait la description de cette fuite, comme témoin oculaire, dit qu'il n'avoit jamais rien vû qui lui représentast plus sensiblement la désolation de Jerusalem par les Romains, du temps de l'Empereur Vespasien; & il ajoute que dans ce seul espace d'entre Aix & Frejus, l'Empereur perdit près de deux mille hommes. Plusieurs conseillèrent à ce Prince, pour la grandeur du danger où il estoit exposé, de s'embarquer sur les Gale-res de Doria, sur lesquelles il avoit mis les Troupes Espagnoles: mais la crainte qu'il eut qu'en son absence les

Lansquenets ne se rendissent aux François, le fit refoudre à courir ce risque, pour ne point perdre de si bonnes Troupes, qui faisoient la meilleure partie de son Armée.

Enfin après avoir encore perdu beaucoup de monde aux passages des Alpes, il arriva en Piémont, & passa à Genes, faisant une contenance toute differente de celle qu'on lui avoit vû faire avant son expedition, où il alloit comme à une victoire assurée; car il parloit alors avec autant de confiance, de fierté & de mépris de son ennemi, que s'il l'avoit déjà eu à sa discretion & la corde au cou, ainsi qu'il s'exprima dans sa Harangue de Rome, sur laquelle on fit bien des railleries ensuite d'un tel succès.

Le Royaume en cette occasion fut redevable de son salut à la sage conduite du Maréchal de Montmorenci; & le Roy vit par experience combien la prudence & l'application qui lui avoient souvent manqué jusqu'alors, sont dans un Prince des qualitez préférables à la valeur, en laquelle il mettoit toute sa gloire; l'usage de celles-là devant estre continuel dans le gouvernement, & celle-ci ne devant paroistre qu'en certaines rencontres beaucoup plus rares, où la necessité, une grande utilité, & le soin qu'il doit avoir de sa réputation, la lui rendent indispensable.

Après la retraite de l'Empereur, le Roy mit en délibération, s'il le suivroit au-delà des Monts, pour profiter de son desordre, & seconder les Troupes Françoises qui s'y estoient jusqu'alors maintenues avec beaucoup de resolution; mais il en fut empêché par les nouvelles qu'il reçut de Picardie. Je vais raconter ce qui s'y passa durant cette Campagne, & je reviendrai ensuite aux choses qui se firent en Piémont.

Dans le même temps que les Impe- *Un de ses Ge-*

1536.

1536.

*neraux se jet-
te dans la Pi-
cardie.**Langey.
Feron.
Paradin.
Belcarius.
Annales de
France.*

riaux entroient en Provence, le Comte de Nassau & Adrien de Croy, Comte de Roeux & Grand Maître de la Maison de l'Empereur, conformément aux ordres qu'ils avoient reçus de ce Prince, se jetterent dans la Picardie avec une Armée de vingt mille Fantassins & de sept mille chevaux. Ils s'emparerent de Bray, méchante Place, mais qui est un passage de la rivière de Somme. Ils furent repoussés avec perte de beaucoup de Soldats & de quelque Artillerie à saint Riquier, où les femmes combattirent mêlées avec les hommes, & emporterent deux étendarts.

Charles Duc de Vendôme, Gouverneur de Picardie, n'avoit pour toutes Troupes que six mille hommes de pied & trois cens Gendarmes, tirez des Garnisons des Villes frontieres les plus éloignées de l'ennemi. Avec ce Camp volant, il avoit obligé le Comte de Nassau à repasser la Somme; & en attendant le renfort que Claude Duc de Guise, Gouverneur de Champagne, lui amenoit de cette Province, il avoit abandonné diverses Places, qui n'estoient pas de défense, & Guise même, s'étant contenté de laisser Garnison dans le Chateau.

*Il surprend la
Ville de Guise.*

Comme les Habitans de cette dernière Place estoient occupez à déménager, le Comte de Nassau les surprit, & passa au fil de l'épée plusieurs Soldats qui ne purent gagner assez promptement le Chateau, où la frayeur se communiqua tellement, que les Commandans se rendirent après quelques volées de canon. Le Roy en reçut la nouvelle à Valence, le même jour qu'il avoit appris la défaite de Montejan & de Boisy auprès de Brignole, & la mort de Monsieur le Dauphin. Il en conçut un extrême dépit, & châtia rigoureusement depuis une lâcheté, qui pouvoit estre si préjudiciable à l'Etat dans les conjonctures où l'on se

trouvoit pour lors. Quelques-uns des Soldats furent condamnez à la potence, & les Gentilshommes dégradés de Noblesse.

1356.

Le Comte de Nassau au sortir de Guise marcha vers saint Quentin pour l'assiéger. Mais ayant sçu que le Seigneur de Fleuranges, dit alors le Maréchal de la Mark, s'y estoit jetté, il changea de dessein & investit Peronne. Cette Place estoit forte par sa situation au milieu des marais, mais peu fortifiée, & n'avoit pas une Garnison assez nombreuse pour tenir long-tems contre une puissante Armée. Le Maréchal sur l'avis qu'il en reçut, y courut aussi-tôt, & trouva moyen d'y entrer avec quelques Gentilshommes. Sercus Capitaine de la Legion de Picardie, y estoit arrivé le jour précédent, & avoit si bien couvert sa marche, qu'il y estoit entré avec mille hommes. Je ne dois pas oublier ici le courage & le zèle d'un Gentilhomme d'auprès de Peronne, nommé d'Estrumel, qui un peu avant le siege voyant les Bourgeois prests d'abandonner la ville vint exprès pour les rassurer, s'y logea avec sa femme & ses enfans, y fit transporter tous les grains qu'il avoit chez lui & tous ceux qu'il put obtenir de la Noblesse du voisinage, y porta tout son argent, & tout celui qu'il put tirer de la bourse de ses amis, afin de contribuer de son épée & de tout ce qu'il possédoit à la défense de sa patrie. Le Roy qui fut informé d'une action si genereuse, l'en recompensa depuis par diverses Charges dont il l'honora.

Des secours venus si à propos encouragerent extrêmement les Bourgeois, & donnerent beaucoup de joye aux Ducs de Vendôme & de Guise, qui ayant déjà fait quelques nouvelles levées en Picardie & en Champagne, en attendant un Corps assez considerable de Lansquenets, qui

1536.

qui venoient les joindre sous les ordres de Nicolas de Rusticis, dit communément le Bossu, esperoient pouvoir estre assez à temps pour secourir la Place: mais la sage conduite des Commandans, la constance des Bourgeois, & la bravoure de la Garnison leur en épargnerent la peine.

Outre le Maréchal de la Mark, Sercus, & Estrumel, que j'ai nommez, le Comte de Dampmartin, Philippe de Boulinvilliers, Moyencourt, Saisseval, du Couldrai, le Commandeur d'Estrepagny de la Maison d'Humieres, le Capitaine Damiete, & plusieurs autres Gentilshommes la plupart de Picardie, s'estoient jettez dans la Place; & toute la Garnison, sans compter les Bourgeois, consistoit en deux mille hommes de pied, & cent cinquante hommes d'armes.

Aucune Ville depuis long-temps n'avoit esté si vivement attaquée. Le Comte de Nassau la battit sans relâche avec soixante & douze pieces de canon; & comme elle n'avoit aucuns dehors, il ne s'agissoit que de faire des brèches à la muraille pour y monter à l'assaut. Il y en eut en peu de jours trois fort grandes. Les Ennemis trouverent moyen de dessécher une partie des marais; & après avoir poussé leurs tranchées jusqu'au fossé, ils se préparèrent à donner l'assaut le vingtième d'Aoust, qui estoit le huitième jour du Siege.

Le Comte de Dampmartin se chargea de la défense de la brèche faite auprès de la porte de S. Nicolas, Saisseval de celle de la porte de Paris, & Sercus de celle d'au-dessous de S. Fourci.

Les attaques ne se firent qu'aux deux premières. Six mille Allemans soutenus de quatre cens chevaux, qui avoient le Comte de Nassau à leur teste, donnerent à la brèche de Saint Nicolas: & deux mille Flamans ayant

derriere eux trois cens Cavaliers, sous les ordres du Comte de Roeux, assaillirent celle de la porte de Paris. Les Ennemis furent repoussez à toutes les deux attaques avec perte de quatre ou cinq cens hommes. Il y eut plusieurs blesez du costé des assiegez; mais il n'y eut aucune personne considerable de tué, que le Commandeur d'Estrepagny qui eut la teste emportée d'un coup de canon.

Le Comte de Nassau après cette épreuve du courage de la Garnison, & les réponses du Maréchal de la Mark aux sommations qu'il lui fit de se rendre, jugea bien qu'il tenteroit inutilement un second assaut, avant que d'avoir mis les murailles en poudre. Il fit continuer la batterie pendant cinq jours en plusieurs endroits, & la Ville fut ouverte de toutes parts; mais par le travail & la diligence des Bourgeois, malgré le canon pendant le jour, & le feu des arquebuses pendant la nuit, de bons retranchemens furent faits sur les murailles à toutes les brèches. Cela n'empêcha pas le Comte de Nassau de faire donner un assaut general le jour de saint Louïs; & pour partager davantage les forces des assiegez, il fit presenter l'escalade aux endroits mêmes où la muraille n'avoit pas esté endommagée, dans le même temps qu'il faisoit attaquer par les brèches. Il ne réussit pas mieux que la première fois. L'assaut dura très-long-temps, les Ennemis monterent jusqu'à trois fois sur les brèches, & furent toujours repoussez avec grande perte. Saisseval prit à la brèche de la porte de Paris trois Enseignes, qui avoient déjà esté arborées, & on tira dans la Ville vingt-six échelles, que les Assaillans abandonnerent en se retirant.

Cette opiniastre défense! étonna beaucoup le Comte de Nassau; mais elle ne le rebuta pas. Il s'estoit apper-

Sfff

1536.

Les Assiegez
se défendent
vaillamment.

Tome V.

1536.

Mémoires de
Langcy, l. 7.

cu que le feu de la grosse Tour du Chasteau lui avoit tué beaucoup de monde aux brèches de S. Nicolas & de S. Fourci qu'elle flanquoit : il la fit miner durant quelques jours, pendant lesquels le canon faisoit un feu continu. Il fit jetter dans la Ville quantité de feux d'artifice ; car on avoit déjà depuis long-temps l'usage des pots à feu, & même parmi les munitions de guerre que le Roy fit conduire en Provence, je trouve qu'on y fait mention de grenades. Le feu prit en divers endroits de la Ville, & sans une pluie extraordinaire qui tomba, & qui fut regardée comme un secours extraordinaire du Ciel, elle eust esté réduite en cendres.

Le Maréchal de la Mark eut avis qu'on travailloit à une mine, mais il ne sçavoit pas l'endroit ; & pour s'en instruire, il envoya la nuit par une fausse porte du Chasteau, le Capitaine Damiète qui surprit les mineurs sous la grosse Tour, en tua plusieurs, & en amena quelques-uns avec le sieur de Noyelle qui presidoit à ce travail. On sçut des mineurs prisonniers en quel endroit on conduisoit la mine, & en contreminant on ruina tout l'ouvrage.

Parmi tant de dangers & de fatigues, ce qui inquiétoit le plus le Maréchal de la Mark, estoit que la poudre commençoit à lui manquer, & qu'il en avoit à peine suffisamment pour soutenir un assaut. Il en donna avis aux Ducs de Guise & de Vendôme, qui assembloient leur Armée à Ham ; & comme de là dépendoit le salut de la Place, ils résolurent de tout hazarder pour y apporter remède.

Le Duc de Guise se chargea de l'exécution. Il prit quatre cens Arquebusiers d'élite, à qui il donna chacun un sac de poudre de dix livres, & les escorta la nuit avec deux cens Gendarmes jusques sur le bord des marais

de Péronne, vers le quartier du Comte de Roëux.

1536.

Dès qu'il y fut arrivé, il fit sonner en divers endroits des environs un grand nombre de trompettes ; ce qui fit croire aux Assiegeans que toute l'Armée des deux Ducs venoit les attaquer. Tout le Camp fut aussitôt sous les armes : chacun courut à son poste, & pendant cette allarme, le Soldat qui estoit venu donner l'avis à Ham de l'estat de la Place, & qui connoissoit parfaitement les chemins du marais, conduisit les quatre cens Arquebusiers jusqu'au fossé, d'où on les tira dans la Ville, sans que les Ennemis en eussent eu connoissance qu'à la pointe du jour, qu'ils virent entrer les derniers.

Cependant malgré les précautions prises contre les mines sous la grosse Tour du Chasteau, les Assiegeans en avoient fait une nouvelle qui estoit toute preste à joüer ; & le cinquième de Septembre, jour destiné à y mettre le feu, le Comte de Nassau fit tenir ses gens en estat de donner l'assaut. La Tour sauta, remplit le fossé, & ouvrit un chemin très-large aux Assaillans. En même temps quatre Enseignes d'Infanterie entrèrent teste baissée dans le Chasteau, où les Soldats épouvantés de voir la Place toute ouverte, commencèrent à plier : mais Moyencourt estant accouru du haut du Chasteau avec quarante hommes d'armes, chargea si furieusement les Ennemis, qu'il les fit reculer ; & l'Infanterie ayant repris cœur, fit de si grands efforts, que tout ce qui osa paroître sur la brèche, fut taillé en pieces, & le reste mis en fuite. Le Sieur de Couldray fut retiré tout froissé du milieu des ruines, où le Comte de Dampmartin demeura enseveli ; parce qu'au moment que la mine joüa, il estoit au fond de la Tour, pour faire contreminer. C'est

1536.

toit un excellent homme de guerre, & sa mort fut regardée comme une perte considérable.

*Ils soutiennent
deux assauts
& obligent les
assiégeans à
lever le siege.*

Enfin, le Comte de Nassau ayant esté encore repoussé à un autre assaut le huitième du même mois, fit semblant d'en vouloir donner un nouveau deux ou trois jours après; mais il décampa la nuit, & se retira sur les Terres d'Espagne, après avoir perdu la plûpart de ses meilleures Troupes, & desespérant de venir à bout de gens qui paroïssoient disposes à lui tenir la parole qu'ils lui avoient donnée à la premiere sommation qu'il leur fit de se rendre, sçavoir qu'il n'entreroit jamais dans Péronne, qu'en leur passant à tous sur le ventre.

Une si heureuse nouvelle fut aussitôt portée au Roy, qui en fit rendre de publiques actions de grâces à Dieu dans son Camp de Provence. Il en avoit déjà fait partir la plus grande partie de sa Gendarmerie avec dix mille Fantassins pour secourir la Place, s'ils pouvoient y arriver à temps, ou pour l'assiéger avant qu'elle fust réparée, s'ils arrivoient trop tard.

Paris eut la plus grande part à la joye que causa cet événement: car le siege de Péronne y avoit repandu la consternation, rien n'empêchant les Ennemis, s'ils l'avoient prise, de faire des courses jusqu'aux portes de cette Capitale. Le Cardinal du Bellai, qui en estoit Evêque & y avoit le commandement, avoit assemblé le Prevost des Marchands & les Eschevins, pour deliberer sur les précautions qu'il falloit prendre en une si pressante conjoncture. Ils s'offrirent à soudoyer dix mille hommes, tandis que ce danger dureroit, à payer cinquante mille Pionniers pour fortifier les Fauxbourgs, & à fournir à leurs dépens les munitions de guerre & un équipage d'artillerie. L'argent fut fourni sur le champ pour la levée

de dix mille hommes, dont on chargea Monsieur d'Estrées. On dressa l'estat des vivres qui estoient dans la Ville; mais il s'en trouva très-peu. On en fit venir de toutes parts, & par les soins du Cardinal, il y en eut en peu de jours autant qu'il en falloit, pour nourrir un an les Habitans & trente mille Soldats. La levée du siege de Péronne fit cesser cette inquietude, & le travail des fortifications qu'on avoit déjà commencées; & le Roy ne voyant plus rien à craindre pour la Picardie, demeura en Provence, pour assurer cette Frontière, au cas que l'Empereur pensast à y faire une nouvelle entreprise la Campagne prochaine.

Il alla à Marseille & envoya Langey à Aix, où il trouva la plûpart des maisons ou abbatuës, ou dégradées, & tous les desordres que le Soldat estoit capable d'y faire, excepté que l'Empereur avoit empêché qu'on n'y mist le feu. Il n'y eut que le Palais où le Parlement se tenoit, & la Chambre des Comptes, que le Duc de Savoie fit brûler, dans l'esperance d'abolir par cet incendie tous les titres des prétentions du Roy sur le Piémont, qui avoit relevé autrefois des Comtes de Provence: mais le Maréchal de Montmorenci avoit eu la précaution de faire enlever tous ces papiers, & de les faire transporter en lieu sûr. Langey avec le Premier President & quelques-uns des Conseillers, fit faire par des Experts l'estimation du dommage; & en ayant envoyé l'information au Roy, ce Prince tira de son épargne l'argent nécessaire pour le reparer.

Tandis que le Roy donnoit ses ordres pour les fortifications de divers postes avancez tant en Provence qu'en Languedoc, la guerre continuoît dans le Piémont, & je vais en reprendre la suite depuis le commencement de la Campagne.

Ssss ij

1536.

1536.

*Suite de celui
de Turin.
Guichenon,
Langey, Rel-
carius, &c.*

Le Roy en rappelant les Troupes qu'il avoit en Italie, avoit laissé dans Turin Annebaut & Burie avec une forte Garnison, pour y occuper au moins pendant quelque temps une partie des forces de l'Empereur, qui avant que de passer en France, avoit, comme je l'ai dit, fait commencer le siege de cette Place par le Marquis de Marignan & le General Scalenghe avec dix mille hommes. C'estoit moins dans l'esperance de la forcer avec une si petite armée, que pour empêcher les courses de la Garnison & l'affamer.

Mais le Roy d'autre part, dès qu'il scut l'Empereur en marche, avoit envoyé ordre au Comte Guy Rangoné & à Caguino de Gonsague, de rassembler les troupes qu'il leur avoit fait congédier exprès, pour convaincre toute l'Italie, qu'il ne souhaitoit rien tant que la Paix. Ils avoient néanmoins retenu les Capitaines, dont les principaux estoient César Fregose, Palavicin, Viscomti Milanois, & Pierre Strozzi Florentin. Rangoné, que le Roy avoit fait son Lieutenant general en Italie, assembla en quinze jours par la diligence de ces Seigneurs & des autres Capitaines, une armée de près d'onze mille hommes de pied & de six cens chevaux, qu'il conduisit à la Mirandole, dont le Seigneur, nommé le Comte Galiot, estoit dans le parti de France.

Annebaut sachant cette armée en campagne, dont il pouvoit estre secouru dans le besoin, se ménagea moins qu'il n'avoit fait jusqu'alors. Il faisoit de fréquentes sorties, hazardoit des détachemens considérables de sa Garnison, qui alloient fort loin enlever les magasins des Impériaux, & qui prirent Rivole & quelques autres petites Places aux environs de Turin.

Ces succez l'enhardirent ; & sachant que l'Empereur avoit fait à Sa-

villan un gros magasin d'artillerie, de poudres, de boulets, & d'autres armes, il envoya pour l'enlever Marc Antoine Cusano, avec les deux mille Fantassins que ce Capitaine commandoit, & cinquante à soixante Cavaliers d'élite. Cette expedition auroit infailliblement réussi, si Cusano n'avoit pas pris le change. Mais s'estant arrêté en chemin à l'attaque d'un Chasteau, où il y avoit Garnison Imperiale, & qu'il força, les Ennemis eurent le temps de jeter du monde dans Savillan, qu'il ne trouva plus en estat d'estre insulté.

Ce retardement le mit dans un grand danger ; car le General Scalenghe, sur la nouvelle qu'il eut de ce détachement, partit de devant Turin pour lui couper le retour, menant avec lui deux mille hommes de Troupes réglées, auxquelles se joignirent environ autant de Payfans.

Cusano averti que cette grosse Troupe venoit tomber sur lui, prit son parti sur le champ. Il alla au devant de Scalenghe, qui croyoit trouver les François occupez au pillage des environs de Savillan, le chargea avec tant de furie, qu'après une première resistance assez vigoureuse, il le renversa, & détachant en même temps contre l'Infanterie qui estoit en desordre, le peu de Cavalerie qu'il avoit, le mit entierement en déroute, lui tua ou blessa plus de six cens hommes, & enleva neuf Enseignes.

Cette victoire ne le mit pas en sûreté ; car le Marquis de Marignan avoit suivi Scalenghe avec deux mille Lansquenets, & Cusano scavoit qu'il estoit fort proche. Il prit un autre chemin pour gagner Turin, faisant marcher devant le butin qu'il avoit fait, afin de se joindre à un renfort de douze cens Fantassins & de deux cens chevaux qu'Annebaut lui envoyoit, commandez par d'Alégre,

1536.

*Avantage
remporté sur
les Troupes
Imperiales.*

1536.

Celui-ci arriva fort à propos; car les Troupes Françoises extrêmement fatiguées par une longue marche & par le précédent combat, ne se battoient que mollement en retraite devant le Marquis de Marignan qui les suivoit en queue, & qui avoit déjà étendu ses Bataillons pour les envelopper.

D'Alégre averti du péril où ils estoient, accourut au galop avec sa Cavalerie, contraignit le Marquis à referrer son Infanterie, & enfin à se retirer. Le détachement François continua sa retraite en bon ordre jusqu'à Turin; mais Cusano fut obligé de rester à Pignerol, ayant esté blessé d'une arquebusade à la teste, dont il mourut peu de jours après.

L'Empereur surpris de la résistance des François en Piemont, à quoi il ne s'estoit pas attendu, eut recours à ses artifices ordinaires. Il envoya Ascagne Colonne à tous les Princes d'Italie, pour leur représenter que la guerre qu'il faisoit à la France n'estoit point pour ses interets particuliers; mais pour leur procurer une entière sûreté, en obligeant les François de repasser les Monts, & d'abandonner tout ce qu'ils tenoient au-delà; parce que tandis qu'ils y posséderoient quelque chose, ce seroit une semence de guerre perpetuelle en Italie. Il leur fit repeter par son Envoyé tout ce qu'il leur avoit dit cent fois de ses bonnes intentions, & des avances qu'il avoit faites pour la Paix, auxquelles le Roy de France n'avoit jamais voulu correspondre, & les conjura de s'unir avec lui, pour mettre hors de Turin cette poignée de François, qui estoient le seul obstacle à la tranquillité de leur Patrie.

Mais comme la declaration du Pape en sa faveur devoit porter plus de coup que tout le reste, Colonne pressa là-dessus le S. Pere, tant par ce motif general & commun à tous, que par

plusieurs autres qui estoient les plus capables de l'ébranler. Il l'assura que l'Empereur sçavoit de très-bonne part, que les Turcs avoient formé le dessein d'attaquer incessamment la Sicile, & de s'y establir en quelque Place, pour y faire leurs magasins, & passer de là au Royaume de Naples; que si cela arrivoit, tout le domaine de l'Eglise, & Rome même, estoient perdus sans ressource; que Barberousse estoit déjà en Mer avec une puissante Flotte; que ce n'estoit plus sur des conjectures, mais sur des connoissances très-certaines qu'on avertissoit Sa Sainteté, que le Roy de France avoit traité avec les Infidelles pour les faire venir en Italie; que quoique l'Empereur fust en droit de garder le Duché de Milan, néanmoins pour ôter tout ombrage aux Princes d'Italie, il estoit prest d'en disposer de la maniere qu'il plairoit au saint Siege, & avec la participation de la Republique de Venise; qu'il prioit Sa Sainteté de l'accepter pour quelqu'un de ses neveux; qu'il lui promettoit de terminer à son contentement les differens que le saint Siege avoit avec le Duc de Ferrare & le Duc d'Urbain, & qu'il lui demandoit seulement pour toute reconnoissance, qu'elle voulût bien entrer dans la Ligue d'Italie, afin d'en chasser entièrement les François, & de pouvoir ensuite tourner les armes Chrétiennes contre les Infidelles.

De si belles offres auroient tenté un Pape plus ambitieux & moins bien intentionné que ne l'estoit Paul III. & on ne les lui faisoit si grandes, que parce que les Republiques de Gènes, de Luques, de Florence, & de Sienne avoient répondu au sollicitations de l'Empereur, qu'elles se gouverneroient en cette occasion uniquement par les avis de Sa Sainteté.

Mais comme le Pape connoissoit les

1536.

Offres de
l'Empereur au
Pape pour
l'engager dans
la Ligue d'Italie.
Langcy, l. 7.

Le Pape let

Sfff iij

1536.

refuse & veut
demeurer
neutre.

souplesse de Charles V. il ne se laissa point ébloüir, & bien instruit des intentions des autres Potentats d'Italie, qui se repentoient fort d'avoir eux-mêmes forgé leurs chaînes, en contribuant trop à l'affermissement de la puissance Imperiale dans leur Pays, il répondit à l'Ambassadeur, qu'il loüoit fort le dessein de l'Empereur d'éteindre la guerre en Italie; mais qu'en la transportant comme il faisoit dans un Royaume Chrétien, ce n'estoit pas procurer le bien commun de l'Eglise; qu'au contraire c'estoit seconder les desseins des Infidelles, & leur laisser libre l'entrée de l'Italie; qu'il estoit bien informé par les Ambassadeurs que la Republique de Venise avoit à Constantinople, que le Grand Seigneur, avant que de rien entreprendre sur la Sicile, ne pensoit qu'à reconquerir ce qu'il avoit perdu en Afrique; & que c'estoit tout ce qu'il prétendoit faire cette Campagne; qu'il falloit se servir de ce temps-là, pour réunir les Princes Chrétiens, afin d'estre en estat de s'opposer aux malheurs dont la Chrétienté estoit menacée; que pour lui, il y contribueroit de tout son pouvoir; que la Providence de Dieu en l'élevant sur la Chaire de S. Pierre, lui avoit imposé l'obligation de ne rien négliger pour cet effet; que pour y réussir, il devoit demeurer parfaitement neutre dans les querelles des Princes Chrétiens; qu'il ne se départiroit point de cette resolution, & qu'on ne lui reprocheroit jamais d'avoir trahi son ministère par l'appas d'aucun interest temporel.

L'Empereur reçut cette réponse dans le temps qu'il se trouvoit le plus embarrassé en Provence, & que les affaires de Lombardie lui donnoient beaucoup d'inquietude: car le Comte Guy Rangoné, avec l'Armée qu'il avoit assemblée à la Mirandole, fit une

entreprise sur Gènes, à la faveur de la faction des Frégoses, & l'ayant manquée par la trahison d'un déserteur, qui avertit les Génois de l'approche des Troupes, il retourna sur ses pas vers Turin, & contraignit le Marquis de Marignan & le General Scalenghe à en lever le siege. Ensuite Carignan, Moncalier, Quiers, Quieras, Saluces, & quelques autres Places s'estoient rendues aux François. Ceux-ci avoient encore eu un avantage dans un combat, où ils avoient taillé en pieces un assez grand Corps d'Imperiaux, gagné quatre Enseignes, & fait prisonniers les principaux Capitaines.

Le Roy dans le même temps mit hors de prison Jean Loüis Marquis de Saluces, lui pardonna sa revolte pour punir la trahison de François son cadet, lui en donna de nouveau l'investiture, & l'envoya en Italie pour l'opposer à son frere, & exciter dans ce Marquisat, une guerre civile.

L'Empereur ayant repassé les Monts, trouva les choses en ce mauvais estat, & appréhendant de recevoir quelque nouvel affront, si le Roy y passoit avec son Armée, s'en alla à Gènes, où il s'embarqua pour l'Espagne au mois de Novembre, laissant le commandement des armes au Marquis du Guast, avec la même autorité qu'avoit eue Antoine de Léve.

Le Duc de Savoye fut au desespoir de ce départ, tant à cause qu'il se trouvoit abandonné, que parce que l'Empereur, nonobstant qu'il eust tout sacrifié pour ses interests, venoit de lui faire perdre un procès qu'il avoit avec Ferdinand de Gonsague pour plusieurs Places du Montferrat. Il se retira à Nice, laissant le Piémont en proie aux François & aux Imperiaux. La guerre y continua entre les deux Partis le reste de l'année avec divers succès, mais assez peu considerables, chacun de part & d'autre tâchant seu-

1536.

Langey, liv. 8.

Griehenon
H. st. de Sa-
voye.Le Piémont
est en proie aux
François &
aux Imperiaux.

1536.

lement d'étendre ses quartiers pour l'Hyver. Le Roy rappella en France Annebaut avec les Troupes qui avoient défendu Turin, y mit quatre mille hommes frais, dont il donna le commandement à Burie; & cependant il fit entrer le Comte de S. Pol en Savoye, où ce Seigneur reprit Chamberry, que les Milices de Tarantaise avoient surpris durant l'éloignement des Troupes Françoises. Il défit ces Milices auprès de Briançon, soumit tout le Pais, y fit le ravage, & il ne resta plus au Duc de Savoye de ce côté-là que le Val d'Aost, où la rigueur de la saison ne permit pas au Comte de S. Pol de pénétrer.

Le Roy d'Ecosse arrive en France, & demande en mariage Madeleine fille du Roy.

Sur ces entrefaites, Jacques V. Roy d'Ecosse arriva en France. Ce Prince suivant l'exemple de ses Ancestres & ses veritables interets, souhaitoit extrêmement de renouveler les anciennes Alliances entre les deux Royaumes, & s'appuyer de la puissance du Roy contre celle d'Angleterre. Il ne pouvoit pas s'y prendre mieux qu'il fit, pour meriter cet appui.

Dès qu'il eut appris que l'Empereur se préparoit à entrer en Provence, il leva, sans en estre prié par le Roy, une Armée de seize mille hommes, équipa une Flotte pour la faire passer en France, & se mit lui-même à la teste. La tempeste repoussa deux fois la Flotte, & elle fut obligée de relâcher dans les Ports d'Ecosse; mais son Vaisseau en ayant esté séparé, il aborda à Dieppe. Il fit donner avis au Roy de son arrivée, & lui fit sçavoir, qu'ayant appris qu'il y auroit bientôt Bataille en Provence, il se mettoit toujours en chemin pour l'aller joindre, afin de ne manquer pas une si belle occasion de lui témoigner son zele. Il rencontra le Roy au Mont Tarrare à son retour de Lyon après la retraite de l'Empereur, dont il n'y avoit plus rien à craindre ni pour la Proven-

ce, ni pour le Languedoc, les Galeres d'Espagne qui avoient fait une descente dans cette dernière Province, ayant esté vigoureusement repoussées. Il fut reçu avec tous les honneurs & toutes les marques de reconnoissance, que meritoit son empressement à secourir le Royaume dans une telle conjoncture: mais il fit une demande au Roy, qui l'embarassa; c'estoit de lui donner en mariage Madeleine de France sa fille.

Le Roy prévoyoit qu'il ne pourroit la lui accorder, sans causer un très-grand chagrin au Roy d'Angleterre, à qui cette alliance ne manqueroit pas de donner des ombrages. Il auroit fort souhaité de ne point mécontenter ce Prince, parce qu'il estoit toujours dans une très-étroite liaison avec lui; & ils agissoient depuis longtemps entre eux avec une confiance qui n'est gueres ordinaire entre les Princes.

D'autre part, le Roy ne pouvoit donner de trop grandes marques de sa reconnoissance au Roy d'Ecosse, dont la generosité à son égard n'avoit gueres d'exemples: & cette consideration l'emporta dans son esprit; mais avant que de rien conclure, il jugea à propos de faire sçavoir sa resolution au Roy d'Angleterre. Il lui envoya le Sieur de la Pommeraye, qui avoit souvent traité avec ce Prince, & en estoit aimé. Il eut ordre premierement de le détromper sur les fausses Relations, que les Ambassadeurs d'Angleterre gagez par l'Empereur, avoient envoyées à Londres, sur l'expédition de Provence. Secondement de tâcher de lui faire agréer le mariage de Madeleine de France avec le Roy d'Ecosse; & en troisième lieu, de parler de celui de Marie d'Angleterre avec le Duc d'Angoulême que l'on commençoit à appeller Duc d'Orleans, sur quoi on avoit déjà fait quelques démarches.

1536.

1537.
Sa aem. n^{de}
est reçue, & le
mariage se ce-
lebre à Paris.

Recueil de
Traitez par
Leonard, T.
2.

Procédure fai-
te au Parle-
ment contre
l'Empereur.

Memorial de
la Chambre

L'Ambassadeur fut écouté avec plaisir sur le détail des affaires de Provence; mais dès qu'il eut ouvert la bouche sur le mariage du Roy d'Ecosse, le Roy rompit l'entretien, & il n'y eut pas moyen de le ramener là-dessus. Il n'en eust pas fallu davantage pour le reconcilier avec l'Empereur, & le faire déclarer contre la France, si dès lors il n'eust pas eu des liaisons avec les Princes Protestans d'Allemagne contre le Parti Catholique, & s'il avoit vû son Royaume tranquille. Mais le changement qu'il avoit fait dans la Religion, sa révolte contre l'Eglise, la persecution qu'il avoit commencée contre les Catholiques causoient de grands mouvemens, dont il appréhendoit les suites. Le Roy qui n'ignoroit pas les embarras où il estoit, & qui ne lui avoit donné communication de cette affaire, que par une espèce de bienfiance, passa outre. Le Traité de mariage fut conclu à Blois le vingt-sixième de Novembre entre le Roy d'Ecosse & Madeleine de France, & les noces se firent à Paris au mois de Janvier suivant.

Cependant le Roy de retour à sa Capitale, fit une procédure contre Charles V. à la verité fort inutile; mais qui marquoit au moins à ce Prince, que la France ne le regardoit pas comme un ennemi tellement redoutable, qu'elle crust devoir se mettre beaucoup en peine de le ménager. On y prétendoit qu'ayant déclaré la guerre sans sujet, il avoit violé le Traité de Cambrai; que par conséquent les cessions que la France avoit faites dans ce Traité estoient annullées, & entre autres celles de l'hommage & du ressort des Comtez d'Artois & de Flandre, par lesquels il estoit comme ses Prédecesseurs, Vassal de la Couronne.

Les Chambres du Parlement où se trouverent les Princes du Sang, les

Pairs du Royaume, & quantité de Prélats, étant assemblés, Cappel Avocat General requit, que Charles d'Autriche Empereur, atteint notoirement de rebellion & de felonie, fust dépouillé des Comtez d'Artois, de Flandre, de Charolois, & des autres Domaines qu'il possédoit, mouvans de la Couronne de France, & qu'en punition de sa forfaiture, tous ces Domaines fussent confisquez au profit du Roy.

La Requête fut reçue, les délibérations faites avec les formalitez ordinaires en pareil cas; & il fut conclu qu'on envoyeroit sur les Frontieres dans des lieux où les Herauts pourroient estre en sûreté, citer à son de trompe ledit Seigneur Empereur, à ce qu'il eust à envoyer tel ou tels qu'il lui plairoit bien instruits de sa cause, pour alleguer ce que bon leur sembleroit contre ladite demande des Avocats & Procureur du Roy: & cependant ausdits Avocat & Procureur ne seroient leurs fins & conclusions ajugées jusqu'à la réponse dudit Empereur.

L'Arrest fut executé par un Héraut d'armes; & personne n'ayant paru pour repondre, la requête de l'Avocat & du Procureur du Roy fut enterinée selon sa forme & teneur, & les Comtez d'Artois, de Flandre & de Charolois, & autres Domaines, furent declarez réunis à la Couronne.

Cet Arrest fut regardé par l'Empereur à peu près comme on avoit regardé en France, les bravades qu'il fit lui-même dans sa Harangue de Rome. La guerre continua de tous costez, même pendant l'Hiver, excepté dans la Franche-Comté, pour laquelle les Suisses obtinrent du Roy la neutralité. Burie Commandant de Turin surprit Casal; mais n'ayant pas eu assez de temps pour se retrancher contre le Chasteau, ni pour estre secouru par le Comte Rangoné, il fut surpris.

1537.
des Comptes
de Paris, coc.
té hh, fol. 34

Laughey, l. 8.

La guerre con-
tinuée de tous
costez.

Recueil de
Traitez par
Leonard,
Tom. 1.

1537.

surpris lui-même par le Marquis du Guast, qui étant entré par la porte de secours, lui tailla en pièces douze cens hommes, & le fit prisonnier. Cette défaite fut causée par la mesintelligence qu'il y avoit entre Burie & Rangoné, & par la negligence du Comte de Biandras Gentilhomme du Montferrat. Burie ne voulut point communiquer son dessein de la surprise de Casal à Rangoné, qui auroit pû aisément, s'il avoit esté averti, se mettre entre cette Place & le Marquis du Guast; & Biandras n'exécuta point l'ordre qu'il avoit reçu de Burie, d'assembler des outils & des Pionniers, pour faire promptement les retranchemens entre la Ville & le Chasteau.

Le Roy entre en Campagne dans l'Artois, & prend Hédin.

Memoires de Martin du Bellai, liv. 8.

Le Roy lui-même sur la fin de Mars se mit en campagne, & entra avec vingt-cinq à vingt-six mille hommes de pied, & quelque cavalerie dans le Comté d'Artois, sçachant que les Imperiaux n'y pourroient pas si-tost former une armée. Il assiegea & prit la Ville de Hedin, & ensuite le Chasteau, Place importante sur cette Frontiere. Il en coûta beaucoup de braves hommes, & entre autres Antoine de Mailli qui commandoit mille Fantassins, & Charles de Bueil Comte de Sancerre, jeune Seigneur de grande esperance. Saint Pol, Saint Venant, Lillers, & quelques autres Places moins considerables furent emportées à la vûe du Comte de Roeux retranché à Marville avec quatre mille hommes seulement. Après quoi le Roy fit cantonner son armée sur toute cette Frontiere; & en fit marcher une partie en Piémont, où il avoit avis que les troupes ennemies grossissoient: mais ce détachement fut contremandé, sur la nouvelle que Floris d'Egmond Comte de Bures, Lieutenant General de l'Empereur avoit investi Saint Pol.

Tome V.

Cette Place que le Roy avoit résolu de conserver, parce qu'elle pouvoit beaucoup incommoder tout le Pays d'Artois, n'estoit pas encore tout à fait en estat de défense quand les Imperiaux y vinrent mettre le siege le neuvième de Juin. Mais comme il y avoit d'excellentes troupes commandées par de très-bons Capitaines sous les ordres de Jean d'Estouteville Seigneur de Villebon, elle fut vaillamment défendue jusqu'au quinzième du mois, qu'elle fut emportée d'assaut. L'Ennemi fit main-basse sur la Garnison & sur les Bourgeois. Le brave Moyencourt, qui avoit fait tant de belles actions à la défense de Peronne, y fut tué avec son frere, S. Aubin, la Salle, & plusieurs autres Gentilhommes. Martin du Bellai tiré de dessous un tas de corps morts, fut sauvé par un Capitaine Alleman, & fait Prisonnier, aussi-bien que Blencourt & Villebon Gouverneur de la Place.

Cette nouvelle fut portée à Monsieur le Dauphin & au Maréchal de Montmorenci, qui estoient en marche pour le secours, & qui ne laisserent pas d'avancer du costé des Ennemis, pour estre à portée de secourir les autres Places de la Frontiere, si elles estoient attaquées. Le Comte de Bures desesperant de conserver Saint Pol, y fit mettre le feu & rasa le Chasteau, pour faire quelque autre entreprisse.

Il avoit une très-belle Armée composée de vingt-deux à vingt-trois mille Lansquenets, de six mille Fantassins Wallons, & de huit mille chevaux. Il n'osa attaquer Hedin qui pouvoit faire une vigoureuse resistance, & marcha à Montreuil, qui capitula après quelques jours de tranchée ouverte & une breche faite par le canon des Assiegeans, n'y ayant qu'une foible Garnison pour la gran-

T t t t

1537.

Les Imperiaux le reprennent & font a'autres conquestes.

1537.

deur de la Place, qui d'ailleurs estoit très-mal fortifiée.

Ensuite il vint mettre le Siege devant Teroüenne, où l'on eust esté en estat de le bien recevoir, par la force de la Place & le nombre des Troupes qu'on y avoit mises pour la défendre : mais par la negligence des Munitionnaires, il n'y avoit que très-peu de poudres. L'importance de la ville assiégée, donna de grandes inquietudes au Dauphin & au Maréchal de Montmorenci, qui assembloient leur Armée à Amiens ; & il fut résolu d'y jetter incessamment du secours.

Annebaut fut chargé de cette commission. Il s'avança avec un Corps de Gendarmerie & de Cavalerie Legere, dont deux cens Cavaliers avec quatre cens Arquebusiers chargez chacun d'un sac de poudre, avoient ordre, quoiqu'il en dût couster, de se jeter dans la Place ; & dès qu'ils feroient entrez, de faire un signal, afin que la Cavalerie se retirast à tems.

Annebaut prit si bien ses mesures, que le Convoy entra la nuit, à la faveur d'un desordre qui arriva dans le Camp ennemi, où deux grands Corps de Cavalerie s'estant rencontrés dans l'obscurité, en vinrent aux mains, l'un prenant l'autre pour des François, dont on avoit scû l'arrivée à Guinegate. Le signal dont on estoit convenu fut donné, & le General François commençoit déjà à faire sa retraite, lors qu'il entendit tirer plusieurs coups vers son Arriere-garde. C'estoit de jeunes Gentilshommes Volontaires, qui suivis de quelques Cavalerie Legere, avoient esté sans ordre, donner l'allarme au Camp Imperial.

Action entre les deux armées, également avanta-

Annebaut leur envoya aussi-tôt commandement de se retirer au gros, & s'arresta quelque tems pour les

attendre : mais comme le jour commençoit à paroître, & que le Comte de Bures avoit tenu toute la nuit sa Cavalerie alerte, il fut en estat non-seulement de charger ceux qui étoient demeurez derriere ; mais encore de faire un gros détachement, pour aller couper le passage au reste à un pont, par où se devoit faire la retraite. Annebaut se vit tout d'un coup attaqué par un grand Corps de Cavalerie, dont il soustint l'effort avec beaucoup de conduite & de valeur : mais les Escadrons ennemis se répandant de toutes parts, il fut envelopé, & son cheval s'estant abbatu sous lui, il fut pris avec les Sieurs de Piennes, d'O, de Sanfac, le Comte de Villars, & plusieurs autres gens de marque.

Ceux des Gendarmes François qui avoient passé le pont avant le Combat, coururent à Hedin pour en amener du secours, avec lequel ayant pris des chevaux frais, ils revinrent à toutes jambes. Le Capitaine d'Ausfun qui estoit à leur teste, trouvant les Ennemis en desordre, les chargea ; on en tua grand nombre, on fit plusieurs prisonniers, & on délivra quelques-uns de ceux qui avoient esté pris dans le premier Combat.

On eut de part & d'autre sujet de s'attribuer l'honneur de cette journée. Le Convoy estoit entré dans la Ville, qui estoit le coup essentiel, & il y eut beaucoup plus d'Imperiaux de tuez que de François. D'autre part les Ennemis estoient demeurez maîtres du Champ de Bataille, avoient fait prisonniers grand nombre de gens de distinction, & entre autres le Commandant. Mais ce petit Combat n'auroit esté qu'un prélude d'une action bien plus sanglante, sans un événement inespéré qui l'empêcha.

Comme le Comte de Bures pouffoit vivement le Siege, nonobstant l'en-

1537.

gense aux deux partis

1537.

trée du secours, Monsieur le Dauphin & le Maréchal de Montmorenci s'avancerent vers Teroüenne, résolu de lui donner Bataille, s'il les attendoit. Leur Armée étoit de vingt-quatre à vingt-cinq mille hommes de pied, partie François, partie Allemands, de deux mille hommes de Cavalerie Legere, & de quinze à seize cens hommes d'Armes; & on estoit à la veille d'en venir aux mains, lors qu'un Trompette envoyé par Marie Reine Doüairiere de Hongrie, sœur de l'Empereur, Gouvernante des Pays-Bas, arriva au Camp de Monsieur le Dauphin, pour lui donner avis qu'elle avoit consenti à une Conference proposée pour une suspension d'armes sur cette Frontiere; qu'on estoit convenu de s'assembler à Bomy, village d'Artois, & que durant ce tems-là le Comte de Bures discontinueroit l'attaque de Teroüenne. Il y avoit déjà quelque tems que cette Princesse & la Reine de France sa sœur travailloient à rapprocher les deux Princes, & à les engager à cette premiere démarche, pour les disposer à un Traité de Paix.

Sur cet avis, Monsieur le Dauphin s'arresta, & les Députés de part & d'autre allerent au lieu marqué. Jean d'Albon de Saint André, Chevalier de l'Ordre, Guillaume Poyet troisième Président du Parlement de Paris & premier Président de Bretagne, & Nicolas Bertereau, Secrétaire d'Etat, y furent envoyés au nom de Monsieur le Dauphin. Philippe de Lannoy Seigneur de Molembais fut député de la part de la Reine de Hongrie, & Jean Howard, Seigneur de Leidekerke, avec Mathieu Stric, Secrétaire de l'Empereur, de la part du Comte de Bures.

*Trêve conclue
pour dix mois
au Pays-Bas.*

Après plusieurs Conferences, la Trêve fut conclue pour dix mois à l'égard des Frontieres de Picardie,

& des Pays-Bas, en attendant qu'on pût parvenir à une Paix finale & entiere, à condition que le Siege de Teroüenne feroit levé; que le Roy rappelleroit son Armée des Pays-Bas, & qu'il ne fortifieroit aucune Place dans le Comté de Saint Pol, dont il auroit cependant la jouissance. Ce Traité fut conclu le trentième de Juillet. Le Siege fut levé, & l'Armée de France se retira en Picardie. Au reste, le Roy fut si satisfait de la fidelité des Habitans de Teroüenne, & du zele qu'ils avoient fait paroître pour son service durant le Siege, que pour les en recompenser, il les déchargea à perpetuité de toutes Tailles, Aydes & Subsidés.

C'est ainsi que se termina la Campagne de ce costé-là, tandis que la guerre estoit allumée plus que jamais en Piemont. Les affaires du Roy y alloient assez mal, à cause des differens survenus entre les Generaux Italiens de son parti, le Comte Guy Rangoné & Cesar Frégose s'estant extrêmement broüillez avec Caguino de Gonsague. La chose avoit esté si loin, que Frégose avoit appelé Gonsague en duel; de sorte que leurs animositez particulieres ne leur permettant pas d'agir de concert, le service du Roy estoit très-négligé, & le Marquis du Guast qui avoit une bonne Armée profitoit de ces contre-temps.

Le Roy averti de ce désordre, avoit nommé Mr. d'Humieres pour le commandement general en Piemont, & Langey pour travailler à l'accommodement de ces fâcheuses querelles. Langey n'y put réussir: & après avoir pourvû à la sûreté du Marquisat de Saluces, comme le Roy le lui avoit ordonné, il vint en poste lui rendre compte de l'estat des choses. Il l'assura que si on n'y apportoit un prompt remede, & que si Mr. d'Humieres ne conduisoit en Piemont au moins qua-

T t t t ij

1537.

*Mémorial de
la Chambre
des Comptes
de Paris, cotté
II. fol. 5. & 6.*

*Affaires de
Piemont.*

*Recueil de
Traitez, par
Leonard,
Tom. 1.*

1537.

tre ou cinq mille Suisses ou Lansquenets, sa présence y seroit fort inutile, & qu'il auroit le chagrin de n'y estre venu, que pour estre le témoin de la perte de tout ce que la France y tenoit encore.

Ce fut sur ce rapport que le Roy, après la prise de Hédin & de Saint Pol, avoit fait pour le Piemont les détachemens dont j'ai parlé, & qu'il contremanda bien-tôt après, lors qu'il sut que le Comte de Bures venoit faire le Siege de cette dernière Place. Le Marquis du Guast tira avantage de cette diversion, chassa les François du Marquisat de Saluces, & pour en achever la conquête, vint assiéger Carmagnole. Cette Place se rendit par capitulation; mais François Marquis de Saluces y reçut la récompense de la trahison qu'il avoit faite au Roy, y ayant esté tué sur la Place d'un coup de mousquet au travers du corps.

Avantages & pertes reciproques.

L'arrivée de Monsieur d'Humieres avec un Corps de Lansquenets du Duc Christophle de Vittemberg, arresta les progrès du Marquis du Guast. On prit & on perdit des Places de part & d'autre. Le Marquis fit lever le Siege d'Ast assiégué par d'Humieres, que le peu d'obéissance des Lansquenets empêcha de s'opposer au secours qui y entra; mais il se dédommagea par la prise d'Albe, après que Paul Cérés eut taillé en pieces huit cens Espagnols qui vouloient s'y jeter. Turin pensa estre surpris par Cesar de Naples Gouverneur d'Ulpiano pour l'Empereur; mais la présence d'esprit & la resolution de Boutieres, Commandant de la Place, la sauva. Il alla aux Ennemis la hallebarde à la main, suivi seulement de sa garde Suisse & de quelques Gentilshommes, se rendit maître d'une fausse porte du fossé qu'on leur avoit ouverte, & par où ils alloient entrer, & secondé

du Capitaine Vuartis, qui arriva fort à propos à son secours, renversa les échelles qui estoient plantées contre la muraille, & les obligea à se retirer, après leur avoir tué cent quarante hommes.

Monsieur d'Humieres qui n'estoit pas assez fort pour tenir la campagne contre le Marquis du Guast, ne pouvant venir à bout de gouverner les Lansquenets, & sachant que les Imperiaux pratiquoient des intelligences dans diverses Places, mit ses Troupes dans les principales, & pria Langey de retourner vers le Roy, pour lui dire que s'il ne recevoit des secours considerables d'hommes & d'argent, tout ce qu'il pourroit faire, seroit de se maintenir jusqu'au commencement de Decembre.

Le Roy renvoya Langey sur le champ avec vingt-cinq mille écus & avec ordre d'assurer Monsieur d'Humieres, qu'il seroit à lui devant la fin d'Octobre avec une nombreuse Armée, qui s'assembloit déjà à Lyon. En effet, il fit partir Monsieur le Dauphin & le Maréchal de Montmorency pour hâter la marche des Troupes, & recevoir à Lyon quatorze à quinze mille Suisses qui devoient s'y rendre. Langey après avoir évité bien des embuscades, arriva à Turin, où l'argent qu'il apporta & l'esperance du prompt secours, ranimèrent le courage des Soldats.

Cependant le Marquis du Guast à la tête d'une Armée de vingt-cinq mille hommes de pied, de trois mille chevaux, & avec vingt-quatre pieces d'artillerie, assiegea & prit Quiers, Albe, & Quiéras, & vint investir Pignerol: mais la Place estant bien fortifiée, & la Garnison nombreuse, il se contenta de se saisir de toutes les avenues pour l'affamer: & sachant que l'Armée assemblée à Lyon alloit se mettre en marche, il envoya dix

1537.

1537.

mille hommes au Pas de Suze, sous la conduite de César de Naples, où ils se retranchèrent. Il fit faire le dégast aux environs, enlever tous les vivres & tous les fourages, persuadé que s'il arrestoit là l'Armée Française, Turin & les autres Places du Piemont se rendroient sans coup férir avant la fin de l'année.

*Le Roy y mar-
che en person-
ne.*

Le Roy qui n'en estoit pas moins persuadé que lui, estoit bien resolu de son costé de forcer le Pas de Suze, quoi qu'il lui en dût coûter; & voulant marcher en personne à cette expedition, il declara Charles Duc d'Orleans son second fils son Lieutenant General en Picardie, en Normandie, dans l'Isle de France, & à Paris; lui donna pour son conseil le Cardinal du Bellay, chargea Claude Duc de Guise, de veiller à la sûreté de la Bourgogne & de la Champagne, donna à Henry Roy de Navarre le commandement des Provinces de Guyenne & de Languedoc, & à Châteaubriant celui de Bretagne.

Le Roy arriva à Lyon le fixième d'Octobre, & en fit partir le dixième Monsieur le Dauphin & le Maréchal de Montmorenci par le chemin de Grenoble à Embrun. Ils arriverent à Oulx, entre Briançon & Suze, à quatre lieues de ces deux Places, avec dix à douze mille hommes d'Infanterie, dont les huit mille Lansquenets du Comte Guillaume de Fustemberg faisoient les deux tiers, & quelque Cavalerie. Le reste de l'Armée suivoit pour se rendre au même lieu avec le Roy.

Le Maréchal prit une partie de ce Corps d'Armée, & s'avança jusqu'à Exiles, pour aller de là reconnoître le Pas de Suze. Il trouva les Ennemis postez à près d'une lieue en deçà de Suze, à un defilé de la montagne sur le chemin de Chaumont, où ils avoient fait un grand retranchement

dans le defilé, flanqué de deux autres sur deux collines à droit & à gauche.

1537.

Montmorenci jugea qu'il estoit impossible de forcer ce retranchement, en l'attaquant de front; mais après avoir bien tout considéré, il trouva que les deux collines dont je viens de parler, estoient commandées par deux autres hauteurs, & que si on pouvoit les gagner, on feroit de là un si grand feu sur les Ennemis, qu'ils ne pourroient pas y résister.

Ayant fait son plan d'attaque, il envoya avertir Monsieur le Dauphin de venir sans tarder à Exiles, afin de le soutenir, parce qu'il en partiroit avant le jour, pour attaquer les Impériaux.

Il décampa d'Exiles & prit sa route vers le village de Chaumont. Le Comte Guillaume de Fustemberg eut ordre d'aller se saisir de la hauteur qui estoit à sa main droite & à la gauche des Ennemis, & le Capitaine l'Artigue-dieu & le Capitaine Rat, marcherent vers l'autre hauteur, à la teste d'une partie de l'Infanterie Gascone & Française. Le Maréchal alloit entre-deux avec un autre Corps, composé de Lansquenets & de François, sans autre Cavalerie que quatre-vingt ou cent Chevaux Legers commandez par Brissac, auquel se joignirent quelques Gentilshommes, qui ayant laissé leur bagage derriere, avoient pris les devants, pour estre de l'action; & ce Corps estoit soutenu par celui que conduisoit Monsieur le Dauphin.

*Le Pas de Suze
est forcé quoi-
que retranché
par les Impe-
riaux.*

L'Infanterie du Capitaine l'Artigue se débanda tout à coup, suivant l'ordre qu'elle en avoit, grimpa avec une extrême promptitude sur la hauteur de la gauche, & s'estant là remise en bataille, comença à tirer sans relâche sur le retranchement de la colline qui estoit à portée de l'ar-

T t t t iij

1537.

quebuse & tout découvert de ce côté-là. Il ne fut pas possible aux Ennemis de tenir contre un si terrible feu : le retranchement fut abandonné, & dès que l'Artigue vit commencer la déroute, il fit descendre Gavaret son Lieutenant avec un gros bataillon, qui tailla en pièces tout ce qui se trouva dans le retranchement de la colline, & il fut emporté avant que les Lanquenets eussent gagné l'autre hauteur.

Ce poste étant pris, il étoit impossible à Cesar de Naples de tenir dans les autres. Les Imperiaux furent mis par tout en déroute. Le Maréchal les suivit de près : ses Troupes entrèrent avec eux pelle-messe dans Suze, où étoient leurs bagages & leurs magasins ; & s'il avoit eu seulement cinq cents chevaux, il seroit peu échappé des dix mille hommes qui gardoient le passage.

Suites de cette expedition.

Le Chasteau de Suze se rendit à discrétion. Celui de Veillane, gardé par deux cens Espagnols, fut emporté d'emblée. Le Capitaine & l'Enseigne furent faits prisonniers, & les Soldats pendus, pour avoir osé tenir contre une Armée Royale dans une si méchante Place.

Le Marquis du Guast ne sçut pas plutôt le Pas de Suze forcé, qu'il leva le Blocus de Pignerol. Monsieur le Dauphin se mit à ses trousses pour l'engager à la bataille ; mais il passa promptement le Pô, & s'alla camper à Moncalier. Il partit avec tant de précipitation, qu'il abandonna aux François tous ses vivres, & grand nombre de Soldats malades qui étoient à Rivoli, où l'Armée séjourna deux jours : & de là s'avancant à Groüillan, elle s'empara de quantité de petits Forts aux environs de Turin, & profita des magasins de bled que les ennemis avoient faits, prétendant après la prise de Pignerol venir bloquer cette Place.

1537.

Cependant le Marquis du Guast ayant rassuré ses Troupes, fit assez bonne contenance : il repassa le Pô, mais sans trop s'en éloigner, & se retrancha à la teste de son pont. Monsieur le Dauphin ne le sçut pas plutôt en deçà, qu'il marcha à lui. Le Marquis ne l'attendit pas ; il retourna à son camp de Moncalier, & perdit quelques Soldats de son arriere-garde, qui fut chargée comme elle achevoit de repasser la riviere.

Comme il vit les François s'opiniâtrer à le suivre, il s'éloigna de Moncalier : & ayant jetté quatre mille hommes dans Quiers, sous les ordres de Dom Antoine d'Arragon son beau-frere, il se retira sous le canon d'Ast. Moncalier & plusieurs autres petites Villes & Forts, aussi tost après son départ, se rendirent à Monsieur le Dauphin. On y trouva de prodigieux amas de bleds qui servirent à la subsistance de l'Armée ; & il y en eut encore assez de reste pour la provision de Turin pendant un an.

Le Roy n'avoit marché qu'à fort petites journées, & il n'étoit encore qu'à Briançon : il manda de là qu'on envoyast de fortes escortes sur toute sa route ; parce que la garnison de Vulpiano couroit tout le Val de Suze. Martin du Bellay fut chargé d'aller au devant du Roy avec la Cavalerie, & arriva fort à propos à Rivoli, dans le moment qu'un parti de Vulpiano enlevoit cinq ou six mulets chargés de l'argent pour l'Armée. Il coupa heureusement ce parti, & reprit les mulets, avant que les ennemis eussent eu le loisir d'en piller la charge. Monsieur le Dauphin & le Maréchal de Montmorenci vinrent trouver le Roy à Carignan, où le Siege de Quiers fut résolu. Mais la nouvelle du succès de la négociation qui se faisoit actuellement en Espagne, empêcha l'exécution de ce dessein.

1537.

*On conclut une
Trêve de trois
mois pour ce
pays-là.
Guichenon
Hist. de Sa-
voye.*

*Recueil de
Traitez de
Leonard,
Tom. 2.*

Lorsque la Trêve fut conclue au mois de Juillet pour la Picardie & les Pays-Bas, par l'entremise de la Reine de France & de la Reine Douairière de Hongrie, ces deux Princesses travaillèrent à la rendre générale, & les Ambassadeurs du Pape & de la République de Venise les secondèrent. Le Roy accorda des passe-ports à des Envoyés de la Reine de Hongrie, pour passer en Espagne par la France, & l'Empereur en fit délivrer un au Sieur de Velly, pour venir à Monçon en Aragon, où ce Prince devoit envoyer ses Députés. Comme ces deux Princes commençaient à se lasser d'une guerre qui les obligeoit à des dépenses excessives, & qu'il n'estoit point encore question d'entrer dans la discussion de leurs droits, la chose fut bien-tôt terminée, & l'on conclut le seizième de Novembre une Trêve de trois mois seulement. Elle devoit commencer du jour de la publication, pour le Piémont, la Savoie, le Comté de Nice, le Dauphiné, la Provence, & l'Etat de Genes. Chacun demeura en possession de ce qu'il tenoit actuellement dans tous ces pays, & l'on convint de retirer les armées de part & d'autre, en laissant seulement des garnisons dans les Places. Le Marquis du Guast & le Maréchal de Montmorenci furent chargés de prendre entre eux toutes les précautions nécessaires pour l'exacte observation de ce Traité.

Le courier qui en fut le porteur, fit grande diligence; car dès le vingt-huitième du même mois de Novembre toutes choses furent réglées à Carmagnole entre le Maréchal de Montmorenci & le Marquis de Guast. Le même jour on publia la Trêve, qui devoit durer jusqu'au vingt-deuxième Février de l'année suivante, & dans cet intervalle, ainsi qu'on

en estoit convenu à Monçon, l'Empereur & le Roy devoient envoyer leurs Plenipotentiaires à Leucate sur les frontières d'Espagne, pour travailler à la Paix.

La Trêve rendant la présence du Roy inutile en Piémont, il se disposa à retourner en France. Il laissa Montejan pour son Lieutenant-General au-delà des Monts. Il mit Langey Gouverneur à Turin, à Pignerol le Comte Francisque de Pontrême, à Savillan le Baron de Castelpers, Charles de Dros Piémontois à Montdevi, & Ludovic de Birague à Vorling. Il licencia les Suisses; & dès qu'il fut arrivé à Lyon, il fit partir le Cardinal de Lorraine & le Maréchal de Montmorenci pour Leucate, où l'Empereur avoit promis d'envoyer incessamment ses Députés, pour traiter de la Paix.

La Trêve pour le Piémont causa un nouveau chagrin au Duc de Savoie, qui dépouillé de ses Etats, les voyoit partager entre ses Alliez & ses ennemis, & également ruinez par les uns & par les autres. Mais ce fut-là de tout tems le sort des Princes, dont les Domaines se trouvent placez entre ceux de deux ennemis plus puissans qu'eux. Leur politique dans ces conjonctures seroit de se ménager avec l'un & avec l'autre: ainsi fit le Duc de Lorraine qui se maintint dans la neutralité; & si le Duc de Savoie n'eust pas pris parti, il auroit évité tous les malheurs dont lui & ses sujets furent accablez jusqu'à sa mort. Mais il se laissa séduire par les caresses de l'Empereur, qui ne se mit en peine de ménager les intérêts de ce Prince, qu'autant qu'ils s'accordoient avec les siens.

La Trêve lui estoit alors nécessaire, principalement pour deux raisons. La première, qu'il manquoit d'argent, pour subvenir à la subsistance

1537.

*Le Roy retourna
en France.*

*Il fait une Li-
gue avec
l'Empereur
des Turcs
contre Charles V.*

1537.

de ses Armées. La seconde, estoit la Ligue que le Roy avoit faite avec Solyman contre lui. Cette Ligue fit en ce tems-là grand bruit dans le monde. Jusques-là les Rois de France avoient été très-scrupuleux sur cet article. L'exemple que le Pape Alexandre VI. leur avoit donné, en sollicitant Bajazet contre Charles VIII. celui de Ludovic Sforce, Duc de Milan, qui avoit fait la même chose, & tout récemment celui de Jean Vayvode de Transylvanie, qui disputoit la Hongrie à Ferdinand Roy des Romains, ne leur avoient pas semblé suffisans pour les autoriser à faire une telle démarche, qui leur paroissoit indigne du glorieux Titre de Roy Très-Chrestien : mais l'acharnement de l'Empereur contre la France, son ambition démesurée, les calomnies que ses Ministres avoient répandues les années précédentes, principalement en Allemagne, sur ce sujet-là même; enfin le danger où le Roy avoit vu son Etat exposé par l'irruption de l'Armée Imperiale dans la Provence, le firent passer par dessus toute considération, & recevoir les offres avantageuses que le Grand Seigneur lui faisoit.

L'affaire fut négociée, & la Ligue conclue par Jean de la Forest Auvergnac, & Seraphin Gozio de Raguse: & il fut convenu qu'à l'ouverture de la campagne, le Roy attaqueroit le Duché de Milan avec une puissante armée, tandis que Solyman avec une nombreuse Flote fonderoit dans le Royaume de Naples, & redoubleroit ses efforts en Hongrie contre le Roy des Romains.

Solyman tint sa parole, & le Roy manqua à la sienne par l'impuissance de la tenir. Barberousse fit une descente au Royaume de Naples, prit Castro auprès de Tarente, courut de là jusqu'à Brindes, mettant tout à

feu & à sang, y fit un très-grand butin & des esclaves sans nombre. D'autre part l'Armée des Turcs défit dans un sanglant combat auprès d'Essek l'Armée du Roy des Romains, composée d'Allemands, de Hongrois, des Troupes de Bohême & d'Italie, & les meilleurs Capitaines de ces quatre nations y perirent: mais le Roy occupé du côté de la Picardie, ne put arriver au-delà des Alpes, que sur la fin de l'Automne, n'y eût assez de tems pour seconder les efforts de Barberousse dans le Royaume de Naples. Ce fut un grand bonheur pour la Chrestienté, & préférable sans doute aux progrès que l'armée de France auroit pu faire du côté du Milanez. Le Roy tâcha inutilement de se disculper auprès de Solyman, & les Manifestes qu'il envoya en Allemagne, pour justifier sa conduite sur l'alliance qu'il avoit faite avec ce Prince infidèle, n'eurent pas un meilleur succès. Ce furent-là les funestes effets que l'animosité des deux Princes produisit durant le cours de l'année 1537.

Le commencement de la suivante promet quelque chose de plus heureux pour le bien de la Chrestienté, & pour le repos des peuples. Les Conférences pour la Paix avoient été commencées à Leucate dès le mois de Decembre, entre le Cardinal de Lorraine & le Maréchal de Montmorenci d'une part, & Dom François de los Cobos Grand Commandeur de Leon, & Nicolas Perrenot Seigneur de Granvelle, de l'autre; les Comtes de Chalant & de Mazin y assistèrent de la part du Duc de Savoye.

Les Plenipotentiaires Imperiaux reduisirent leurs prétentions aux propositions suivantes: que le Duc d'Orleans épousast la niece de l'Empereur, fille aînée du Roy des Romains, en recevant le Duché de Milan pour sa

*Apologia
Francisci I.
apud Freher.
Tom. 3. re-
rum German.*

*On reprend
les Negocia-
tions de paix.
Recueil de
Traitez, par
Leonard, t. 2.
Guichenon,
Hist. de Sa-
voye.*

*Expeditions
de Solyman.*

Dot

1537.

Dot, à condition que le Roy confirmeroit les Traitez de Madrid & de Cambrai sans aucunes exceptions.

Que le Roy rendist tout ce qu'il avoit pris au Duc de Savoye tant en deçà qu'au delà des monts, & le dédommageast des pertes qu'il lui avoit causées par la guerre.

Qu'il rendist Hédin avec l'artillerie & les munitions qui s'y trouvoient.

Qu'il promist de secónder l'Empereur pour la convocation d'un Concile General, & de faire observer à ses sujets ce qui y seroit ordonné.

Qu'il s'engageast à contribuer à la guerre contre le Turc autant qu'il seroit jugé convenable.

Qu'il renonçast à toutes les Liges qu'il pourroit avoir faites avec les Princes d'Allemagne, au préjudice de la Maison d'Autriche.

Qu'afin qu'on püst estre assuré qu'il observeroit tous ces articles, il consentist que le Duc d'Orleans, pendant trois ans après son mariage, demeurast à la Cour de l'Empereur, ou bien qu'il laissast l'Empereur Maistre durant cet espace de temps des Forteresses de l'Etat de Milan.

Ces articles furent envoyez au Roy, & voici le précis de l'écrit qu'il envoya sur ce sujet. Que quoiqu'il eust des droits très-legitimes sur le Duché de Milan indépendamment du mariage de son fils avec la niece de l'Empereur, il l'accepteroit toutefois volontiers pour la dot de cette Princeesse.

Que pour les Traitez de Madrid & de Cambrai, il les confirmeroit dans les points auxquels il croiroit estre obligé; que pour ceux sur lesquels il y auroit de la difficulté, il s'en remettroit au jugement du Pape.

Qu'il seroit content de rendre au Duc de Savoye ses Etats, pourvû que

Tome V.

1537.

l'Empereur quittaist tout le Duché de Milan: mais que tandis qu'il en retiendrait les Forteresses, il ne seroit pas juste que les troupes de France fortifissent des Places du Duc de Savoye, & de Hédin.

Qu'estant du devoir d'un Prince Chrétien de se conformer aux Decrets d'un Concile General, & d'en procurer la convocation quand le bien de l'Eglise le demandoit, il ne convenoit point d'en faire l'article d'un Traité.

Qu'il en estoit de même, & pour la même raison, du secours qu'on lui proposoit contre le Turc, & qu'il régleroit cet article avec le Pape & les Venitiens.

Que pour les liaisons qu'il pourroit avoir avec les Princes d'Allemagne, dès là que l'Empereur auroit fait & observeroit la Paix avec lui, tout cela cesseroit, & qu'il n'estoit point nécessaire d'en faire mention dans le Traité.

Ces deux plans ne s'accordoient gueres ensemble. L'Empereur prétendoit donner la loi, & le Roy ne paroissoit pas resolu à la recevoir de lui. Tous deux pourtant souhaitoient la Paix, & vouloient qu'on le crût: c'est pourquoi leurs Plenipotentiaires bien instruits de leurs intentions, & voyant bien qu'il faudroit du temps, pour se rapprocher les uns des autres sur deux ou trois des principaux articles proposez, firent une prolongation de Trêve l'onzième de Janvier, en un lieu nommé les Cabannes de Fitou, entre Perpignan & Narbonne, jusqu'au premier de Juin, à dessein de continuer les negociations pour la Paix durant cet intervalle. Les deux Princes ratifierent ce Traité, & les Ambassadeurs se retirerent de part & d'autre, pour aller auprès de leurs Maistres prendre de nouvelles instructions.

1538.

Vuuu

1538.

Mémoires de
Langey, liv. 8.Le Pape s'y
intéresse.Lettres mss.
du Cardinal
de Maçon &
du Sieur de
Selve au Con-
nétable, dans
la Biblioth.
de M. le Pré-
sident de La-
moignon.

Ce fut peu de temps après le retour du Maréchal de Montmorenci, que le Roy, pour le récompenser des signalez services qu'il avoit rendus à l'Etat, principalement dans la campagne de Provence contre l'Empereur, l'honora de l'Epée de Connétable, Charge qui n'avoit point esté remplie, depuis que Charles Duc de Bourbon avoit mérité par sa revolte d'en estre dépouillé. Celle de Maréchal de France, que Montmorenci laissoit vacante, fut donnée au Sieur de Montejan, qui estoit actuellement General des troupes en Piémont; & le Maréchal de la Mark estant mort peu de temps après la belle défense qu'il fit au siege de Peronne, son Baston fut donné à Claude d'Annebaut.

Cependant le Pape, qui ne vouloit point laisser rallentir l'ardeur que l'Empereur & le Roy faisoient paroître pour la Paix, d'où dépendoient l'Assemblée du Concile General & la Ligue des Princes Chrétiens contre le Turc, qu'il meditoit depuis longtemps, résolut d'y travailler par lui-même, & proposa aux deux Princes de se trouver tous trois ensemble sur les frontieres de Provence. Une telle offre d'un Pape, qui vouloit bien, quoique plus que septuagenaire, s'exposer aux fatigues d'un si long voyage pour l'avantage de la Chrétienté, ne put avec bienséance estre refusée. L'un & l'autre l'accepterent; mais le Roy peu de temps après fit quelque difficulté là-dessus, ayant appris par les Lettres du Cardinal de Maçon & de Monsieur de Selve, son Ambassadeur à Rome, que le Pape prétendoit dans cette entrevüe ménager le mariage de son neveu Octave Farnese avec Marguerite d'Autriche, fille naturelle de l'Empereur, & veuve d'Alexandre de Medicis, qui avoit esté assassiné l'année précédente. Ces deux Minis-

tres ayant laissé entrevoir au Pape que ce mariage déplaisoit au Roy, il en parut fort irrité; mais s'estant un peu radouci, il leur demanda, s'il estoit défendu à un Pape de faire de ces sortes d'alliances avec les Souverains? Il leur dit qu'il ne tiendrait qu'au Roy, quand il le voudroit, de faire le même honneur à la Maison de Farnese, en l'alliant avec la sienne: Et en effet il pensoit à marier sa niece avec Antoine de Bourbon, Duc de Vendôme; mais ce projet ne réussit pas. Il ajouta qu'il avoit assez donné de preuves de son désintéressement, & de la droiture de ses intentions pour la reconciliation des deux Princes; & pour en mieux convaincre les Ambassadeurs, il les fit avertir de se précautionner contre certaines intrigues de l'Infant de Portugal, qui sur quelque pensée que l'Empereur avoit eüe, ou paru avoir de lui donner le Duché de Milan, lors qu'on en traitoit pour Henry, alors Duc d'Orleans, sollicitoit fortement à la Cour Imperiale, afin de faire penser de nouveau à lui.

Ceci n'estoit pas sans fondement; car je trouve dans une Lettre du Sieur de Castillon, Envoyé de France en Angleterre, écrite au Connétable de Montmorenci, que l'Empereur, quelque semblant qu'il fît d'estre toujours mal avec Henry Roy d'Angleterre, lui proposa dans ce temps-là un double mariage; sçavoir celui de la veuve du feu Duc de Milan pour Henry même, qui en peu d'années épousa quatre ou cinq femmes les unes après les autres, & celui de Marie d'Angleterre sa fille avec Dom Loüis Infant de Portugal, auquel l'investiture du Milanez seroit donnée, à condition que le Roy d'Angleterre signeroit une Ligue défensive pour ce Duché, & fourniroit le tiers des frais nécessaires pour cette défense, &

1538.

Au même
Recueil.

1538.

le Roy de Portugal un autre tiers. Le Pape ajouta à ces avis qu'il donna aux Ambassadeurs de France, qu'il falloit se défier beaucoup des menées d'André Doria, homme ennemi de la Paix, & qui sans s'embarasser aucunement du bien public, ne pensoit qu'à broüiller pour son interest particulier, & pour se conserver la consideration que la guerre lui attiroit.

Lettre de l'Evêque de Rodez au même Recueil.

Nonobstant ces confidences & cette franchise affectée du Pape, les Ambassadeurs de France n'estoient point d'avis de l'entrevüe; & George d'Armagnac Evêque de Rodez, qui estoit aussi à Rome de la part du Roy, lui mandoit, qu'il s'appercevoit tous les jours de plus en plus de la partialité du Pape pour l'Empereur, & qu'il craignoit fort que cette entrevüe ne produisist quelque monstre (ce sont les termes) c'est-à-dire quelque chose de fâcheux pour la France. Mais le Roy estoit trop engagé, & ne pouvoit reculer, sans donner lieu de croire à toute l'Europe, qu'il s'éloignoit d'une Paix si nécessaire au bien de l'Eglise & au salut de la Chrestienté. Il ne laissa pas, pour retirer sa parole, de se servir d'un obstacle, que le Duc de Savoye fit naistre, & qui pensa tout arrester.

Il propose une entrevüe à Nice entre les deux Souverains.

Le Pape estoit convenu avec l'Empereur, que ce seroit à Nice qu'ils se trouveroient avec le Roy. Il envoya son Camerier au Duc de Savoye lui demander le Chasteau pour son logement, & le prier de trouver bon, qu'il y mist garnison pour tout le temps que les Conferences dureront.

Le Duc avoit rejeté autrefois une proposition toute semblable, que Clement VII. lui avoit faite, lorsque ce Pape vint en France trouver le Roy; & elle lui estoit d'autant plus désagréable dans la conjoncture presente, qu'il n'avoit plus que cette

Place qui pût lui servir d'azile. Il envoya en Espagne Rubat, un de ses Maîtres des Comptes, pour prier l'Empereur de ne point exiger de lui, qu'il livrât son Chasteau au Pape, & dit au Camerier qu'il en attendoit la réponse, avant que de donner la sienne à Sa Sainteté.

Sur ces entrefaites le Vicomte de Martigues, l'Evêque de Lausanne, & le Baron de Menthon vinrent trouver le Duc de la part du Roy, pour le dissuader de recevoir la garnison du Pape. Ils lui dirent qu'ils estoient chargez par le Connestable de Montmorenci, de l'assurer que le Roy lui donneroit toute sorte de satisfaction, s'il vouloit se remarier en France, & y marier aussi le Prince de Piemont son fils aîné.

Ces offres augmentèrent l'embaras du Duc, qui se fioit encore moins au Roy qu'au Pape & à l'Empereur; & il n'y répondit point autre chose, sinon qu'il demeureroit obligé toute sa vie à Sa Majesté, si elle vouloit bien lui rendre ses Estats; mais que la Duchesse sa femme n'estant morte que depuis quelques semaines, il ne pensoit pas à se remarier si-tost, & que son fils n'estoit point encore en âge d'estre marié.

La réponse de l'Empereur ne tarda pas long-temps. Il écrivit au Duc, qu'il ne devoit point faire de difficulté de mettre le Chasteau de Nice entre les mains du Pape, & que Sa Sainteté se donnant la peine de passer les Alpes pour lui procurer sontablissement dans ses Estats, c'estoit le moins qu'il pût faire, que de lui donner cette marque de sa reconnoissance & de sa confiance; & peu de jours après arriva le Fourier du Pape pour marquer les logis dans le Chasteau.

Mais d'autre part le Roy fit déclarer au Duc, que s'il se désaisissoit de cette Place, il ne se rendroit point

V u u u ij

1538.

Memoires de Lambert, President de Savoye.

1538.

à la Conference. Sur quoi il prit le parti d'aller lui-même trouver l'Empereur qui estoit arrivé le neuvième de Mai à Villefranche, où nonobstant toutes ses remontrances, l'Empereur lui dit nettement, qu'il n'estoit plus temps de délibérer; qu'il avoit engagé sa parole au Pape, ensuite de celle que lui-même lui avoit donnée, & que s'il ne prenoit ce parti, on ne se mêleroit plus de ses affaires.

Le Duc ne pouvant plus s'en défendre, alla trouver le Pape à Monaco, & lui dit qu'il estoit prest à faire tout ce que Sa Sainteté souhaiteroit de lui, quelque mauvais gré que lui en dût sçavoir le Roy de France. Aussi-tost le Pape se rendit à Nice: mais quand il fut question d'en faire sortir la garnison Savoyarde, elle refusa d'obéir, prenant pour prétexte qu'on sçavoit que l'Empereur vouloit se rendre maître de cette Place & du Prince de Piemont, & qu'elle se feroit plutôt hacher en pieces, que de faire une chose si prejudiciable au Duc son Maître. Non-seulement les Soldats du Chasteau s'opiniâtrèrent à n'en pas sortir; mais la Ville même déclara qu'il estoit contre ses Privileges de recevoir d'autres troupes que celles du Duc, & ferma ses portes: de sorte que le Pape fut obligé d'aller prendre son logement au Monastere de S. François hors de la Ville.

Le Pape & l'Empereur ne doutèrent pas que cette résistance de la garnison & des Bourgeois ne fut un jeu concerté avec le Duc, qui tâcha en vain de se disculper là-dessus. L'Empereur refusa la visite qu'il voulut lui rendre à Villefranche, & lui fit dire qu'il ne se donnaît pas la peine de le venir trouver, à moins qu'il ne lui mist entre les mains Musinens Gouverneur du Chasteau, pour en faire justice, aussi-bien que deux ou

trois autres personnes de sa Cour, qui estoient les auteurs des mauvais conseils qu'on lui donnoit.

Cependant le Roy, quelque envie qu'il eust, ou qu'il fût paroître d'éviter l'abouchement avec le Pape & l'Empereur, prévint bien les fâcheuses consequences de son refus, & appréhenda que le Pape irrité ne s'unît contre lui avec son ennemi. D'ailleurs il n'avoit plus de prétexte de ne pas venir au rendez-vous, puisque Nice demouroit en la puissance du Duc de Savoye. Ainsi il resolut de partir, & envoya devant le Cardinal de Lorraine & le Maréchal de Montmorenci, pour assurer le Pape qu'il arriveroit au plustost.

Il arriva en effet peu de jours après à un quart de lieuë de Nice, où on lui avoit préparé un logis, & où le Duc vint le saluer le troisième de Juin. Le Roy le reçut avec beaucoup de bonté, & lui fit proposer des conditions fort avantageuses par le Connestable, supposé qu'il voulust sincerement rentrer dans le parti de France. L'Empereur en fut averti par Chaland Maréchal de Savoye; & dans la crainte que l'accommodement ne se fît sans sa participation, il se radoucît beaucoup à l'égard du Duc. Il fit dire par le Maréchal qu'il ne se mist point en peine; qu'il auroit toujours soin de ses interets, & que les Conferences qu'on alloit commencer se termineroient d'une maniere dont il auroit tout sujet d'estre content.

Avant qu'on parlât d'affaires on se rendit des civilités reciproques. La Reine de France, sœur de l'Empereur, alla par mer lui rendre visite à Villefranche, où il arriva un accident, qui d'abord fit trembler tout le monde pour l'un & pour l'autre: mais quand le danger fut passé, ils en firent des plaisanteries. On avoit fait depuis l'endroit où la Galere de la

1538.

*Le Roy part
pour s'y ren-
dre:*

*Nicolo Tiepo-
lo Relatione
del convento
di Nizza,
mss. de la Bi-
blioth. de
Monf. l'Abbé
d'Estrees.*

*Accident qui
arriva à la
Reine & à
l'Empereur,
près de Ville-
franche.*

1538.

Reine devoit jeter l'ancre, un pont de cinquante pas jusqu'au port. L'Empereur alla la recevoir au bout de ce pont au sortir de sa Galere; & en ce moment le pont s'estant rompu, tous deux tomberent dans la mer: on les tira aussi-tost, & ils en furent quitte pour la peur & pour changer d'habits.

Quoique l'Empereur & le Roy fussent si près l'un de l'autre, ils ne se virent point; soit que le ceremonial les embarrassast, soit que l'un des deux, ou l'un & l'autre appréhendassent de se trop commettre; mais le Pape fut l'entremetteur, & fit diverses propositions pour la Paix, tant de la part du Roy à l'Empereur, que de la part de l'Empereur au Roy, sans rien avancer, l'article de la restitution du Milanéz estant une difficulté insurmontable. C'est pourquoi il se borna à négocier une longue Trêve, pendant laquelle, sans crainte de diversion, on pût mettre en execution le Traité de Ligue offensive, qu'il avoit fait avec l'Empereur & les Vénitiens contre le Turc.

Prévoyant les grandes difficultez qu'il trouveroit à la Paix, il avoit formé ce projet de Trêve avant que de partir de Rome, & il l'avoit communiqué aux Ambassadeurs de France, ou bien ils l'avoient sçu d'ailleurs. Ils n'estoient nullement d'avis que le Roy l'acceptât: leur sentiment estoit, qu'il falloit ou la Paix ou la Guerre; & l'Evêque de Rodez écrivit fort au long les pensées du Connestable sur ce sujet. Il lui representa que cette Trêve acheveroit la rupture du Roy avec Solymán, qui estoit déjà fort irrité de ce qu'on lui avoit manqué de parole l'année précédente; qu'il n'en falloit pas davantage, pour l'obliger à faire la Paix avec l'Empereur & avec la République de Venise; que si cela arrivoit l'Empereur seroit

moins traitable que jamais; que s'il réussissoit dans la guerre contre le Turc, ce seroit encore pis, & qu'on lui verroit reprendre ses airs ordinaires de fierté & de hauteur; que quand le Roy ne voudroit pas pousser ses conquestes en Italie, pour épargner les frais d'une grande armée, il obligeroit toujours son ennemi à y faire de grandes dépenses, & à y entretenir de grosses troupes; qu'on avoit actuellement des intelligences pour faire livrer au Roy les citadelles de Lodi & de Pavie dans le Milanéz, & pour enlever au Roy des Romains Gradisca & Gorizia dans le Frioul; que si ces entreprises réussissoient, comme il y avoit lieu de l'espérer, les ennemis se trouveroient fort embarrassés, & peut-être contraints d'accepter la Paix aux conditions que la France leur offriroit.

Ces remontrances n'eurent point d'effet; & il y a beaucoup d'apparence que le Roy, de peur de chagriner le Pape, qui n'estoit déjà que trop engagé avec l'Empereur par les avances faites par le mariage de Marguerite d'Autriche avec Octave Farnese, jugea à propos de le contenter. Ainsi la Trêve fut prolongée pour dix ans le dix-huitième de Juin au Couvent de saint François auprès de Nice, après que les deux Princes eurent promis au Pape d'envoyer leurs Plenipotentiaires à Rome, pour y traiter à loisir d'une Paix finale.

Après la conclusion de ce Traité, par lequel ils demeuroient en possession de ce qu'ils tenoient de part & d'autre, tant en deçà qu'au delà des Alpes, l'Empereur monta sur mer pour faire voile vers Barcelone, le Pape reprit le chemin de Rome, & le Roy celui de sa Capitale. Ce fut en cette occasion que Paul III. sur la demande que ce Prince lui en fit, accorda au Chancelier de France, aux Pre-

Vu u u iij

1538.

Relatione del
convento di
Nizza.

Le Pape négocie
une Trêve
qui est prolongée
pour dix
ans.

Lettre de l'Evêque de Rodez, au Recueil de M. le President de Moignon.

Recueil de
Traitez, par
Leonard, T. 2.

1538.

Voyez le Traité de l'Indult du Parlement par M. le President Cochet de Saint Valier.

fidens & aux Conseillers du Parlement de Paris, le droit d'Indult pour la nomination de qui il leur plairoit à un Benefice vaquant dans la dépendance de l'Eglise ou de l'Abbaye, dont ils auroient fait le choix, afin d'y appliquer leur privilege. Eugene IV. avoit déjà fait cette concession à Charles VII. de laquelle on n'avoit pas fait grand usage, & c'est cette concession que Paul III. confirma avec augmentation, & qui, depuis François I. a eu une pleine & entiere execution.

Entrevue de l'Empereur & du Roy de France à Aigues-mortes.

L'Empereur, quelques jours après ayant esté obligé par le vent contraire, de relâcher à l'Isle de sainte Marguerite, envoya de là un Gentilhomme de sa Cour au Roy, qui estoit alors à Avignon, pour le saluer, & lui témoigner son desir de le voir & de l'entretenir, & que s'il le vouloit bien, il descendroit à terre à Aigues-mortes. Le Roy repondit à cette civilité, en faisant paroître un égal empressement de l'embrasser, & se rendit au lieu marqué. Dès que l'Empereur l'y sçut arrivé, il vint à terre. Il fut reçu avec tous les honneurs qui lui étoient dûs, & regala d'un magnifique repas. Ensuite le Roy alla le visiter dans sa Galere, chacun affectant de faire paroître toute la cordialité & toute la franchise possible. L'Auteur Espagnol de l'Histoire de Charles V. ou mal informé, ou pour faire plaisir à sa Nation, renverse l'ordre de ces visites mutuelles, & dit que le Roy alla le premier trouver l'Empereur; mais un témoin oculaire, & très-éloigné de ces basses affectations, nous assure du contraire: il ajouste que l'entretien des deux Princes dans la Galere de l'Empereur fut fort long, & qu'on ne sçut point les choses dont ils traitèrent; mais qu'on vit par la suite, qu'il avoit esté fort inutile.

Le Duc de Savoye, qui avoit con-

çu de grandes esperances de la mediation du Pape pour son rétablissement dans ses Etats, fut fort consterné de la Trêve, qui l'en laissoit dépouillé encore pour dix ans; & il se tint fort offensé d'un des articles du Traité, par lequel il n'estoit compris dans la Trêve, qu'au cas qu'il la ratifiast dans un mois, à faute de quoi l'Empereur renonçoit à la protection qu'il lui avoit donnée jusques alors. Il fallut pourtant se résoudre à donner la ratification. Il l'envoya à l'Empereur, & l'Empereur au Roy. Elle estoit conçue d'une maniere qui n'agréa point à ce Prince: le Duc fut obligé de la reformer, & enfin il la donna le vingt-unième de Novembre telle qu'on la souhaitoit.

Ce ne fut pas là le dernier chagrin qu'on lui fit: car l'Empereur declara au Maréchal de Chaland, & au President Lambert, que le Roy étant maître de Turin, de Pignerol, & de plusieurs autres Places du Piémont, où il avoit beaucoup de troupes, il estoit de son interest & de celui du Duc leur Maître, d'avoir une Garnison Espagnole dans Ast, Verceil, & Fossan: & le Duc fut contraint d'y consentir. D'autre part le Maréchal de Montejan, Lieutenant General pour le Roy en Piémont, se fit livrer par le Sieur de Cercenasque la Ville de Caours, pour le prix de dix mille écus, en execution du Traité que Langey en avoit passé avec ce Seigneur; & le Connétable quelque temps après fit proposer au Duc de la part du Roy, de faire l'échange du Comté de Nice pour d'autres terres situées en France, jusqu'à la concurrence de 20000. écus de rente. Il fut outré de cette proposition, & la refusa, protestant que quoiqu'il arrivast, il mourroit Comte de Nice. Ce fut apparemment vers ce temps-là, que pour faire connoître son dépit & sa resolution de tout ha-

1538.

Memoires du President Lambert.

Antoine de Vera, de Figueroa.

Langey, liv. 8.

Lettres miss. de Langey au Connétable, au Recueil de M. le President de Lamignon.

1538.

Guichenon,
Hist. de Sa-
voye.

zarder pour se rétablir dans ses Etats, il fit graver une devise, dont quelques Compilateurs de ces sortes de symboles heroïques n'ont pas fidelement rapporté le corps, & qu'ils ont attribuée à Emanuel son fils, qui l'avoit aussi adoptée. C'estoit un bras nud*, dont la main tenoit une épée, & pour ame ces mots, *S POLIATIS ARMA SUPERSUNT*, qui signifioient, que tout dépoüillé qu'il estoit de ses Etats, il avoit au moins encore des armes pour les reconquerir.

Comme il n'avoit jamais passé pour grand soldat, cette devise fut trouvée plus ingenieuse, qu'heureusement appliquée à sa personne, & le Roy lui pardonna aisément ce petit effet de sa vanité & de son chagrin; tandis que pour s'assurer la possession de ce qu'il tenoit en Piémont, il faisoit faire de nouvelles fortifications à Turin, à Savillan, & aux autres Places, & une Citadelle à Pignerol, & à Montcalier.

La Trêve de Nice, l'entrevüe des deux Princes à Aigues-mortes, & leur union avec le Pape donnerent de grands ombrages au Roy d'Angleterre, qui depuis sa revolte contre l'Eglise, faisoit aux Catholiques dans son Royaume une guerre aussi ouverte, que les anciens persecuteurs aux premiers Chrétiens. Il en fut d'autant plus allarmé, que depuis l'Assemblée de Nice, les deux Princes souffroient à peine ses Ambassadeurs à leur Cour, eux qui auparavant recherchoient avec empressement son amitié & son alliance. Cela lui fit changer le ton dont il parloit depuis quelque temps à l'Envoyé de France, & il le pria d'écrire au Roy, qu'il estoit tout-à-fait resolu de rompre entierement la negociation touchant son mariage avec

la Duchesse de Milan, & celui de sa fille avec l'Infant de Portugal, quoiqu'il mandast tout le contraire à l'Empereur, & fist tous ses efforts pour le regagner. Mais il fut consterné de la nouvelle d'un nouveau Traité de ces deux Princes, fait à Toledé le dixième de Janvier, par lequel Antoine de Castelnau, Evêque de Tarbes, qui sçavoit tous les secrets de sa Cour, où il avoit esté Ambassadeur de France pendant plusieurs années, estoit convenu au nom du Roy avec l'Empereur, qu'ils ne feroient désormais aucun Traité ni d'alliance, ni de mariage, ni aucun autre avec l'Angleterre, sans la participation & le consentement reciproque de l'un & de l'autre. Il n'entendoit parler tous les jours que de nouvelles confédérations entre ces Princes, de projets de mariages entre les deux Maisons, de Ligue défensive contre tous ceux qui attaqueroient leurs Etats, & du changement de la Trêve de dix ans en une Paix perpetuelle. Mais rien ne le convainquit plus fortement de leur parfaite reconciliation, & ne l'allarma davantage, que le passage de l'Empereur par la France à l'occasion que je vais dire.

Dès l'an 1536. Marie d'Autriche, Gouvernante des Pais-Bas, avoit obtenu des Etats de Flandre un don de douze cens mille florins, pour lui aider à soutenir la guerre contre la France: & dans la repartition qui s'en fit, la Ville de Gand devoit en payer pour sa part quatre cens mille. Les Gantois, nonobstant le consentement des autres membres des Etats, s'opposèrent fortement à cette contribution, & la Gouvernante, pour les mettre à la raison, fit arrester plusieurs des plus considerables d'entre eux à Anvers, à Bruxelles, à Malines, & en quel-

1539.

Recueil de
Traitez, par
Leonard, T. 2.Haræus, An-
nal. Brabant.

1539.
Ils font en-
semble un
Traité qui al-
larne le Roy
d'Angleterre.
Du Tillet. Re-
cueil des Trai-
tez avec l'An-
gleterre. Let-
tres du Sieur
de Castillon
au Connéta-
ble, au Re-
cueil de M. le
President de
Lamoignon.

* Les Compilateurs de Devises, à la place du bras nud ont substitué un symbole plus noble. C'est un de ces vieux chesnes dépoüillez de leurs feuilles; & consacrez par les anciens, où les Heros pendoient leurs armes.

1539.

ques autres endroits des Païs-Bas , & declara à leurs compatriotes , qu'elle ne relâcheroit point ces prisonniers , jusqu'à ce que la Ville eust fourni la somme. Les Gantois naturellement opiniaîtres , & de tout temps infiniment jaloux de leurs privileges , furent moins touchez de la détention de leurs parens & de leurs amis , qu'irritez contre la Gouvernante , & se mocquerent de ses menaces.

*Revolte des
Gantois.*

Près d'un an se passa en contestations sur ce sujet , & au mois d'Aoust de 1537. il presenterent une Requête à la Gouvernante , où ils produisirent des privileges accordez par leurs anciens Souverains , en vertu desquels on ne pouvoit les contraindre à payer de telles taxes. Elle répondit qu'elle feroit examiner ces privileges dans son Conseil , ou au Parlement de Malines ; mais qu'en attendant ils payassent.

Ils conçurent dès-lors le dessein de se revolter , & envoyèrent secrete-ment solliciter les bourgeois d'Ypres , de Bruges , & des autres Villes de Flandre , de se confédérer avec eux : mais ils ne purent engager dans leur complot que quelques petites Villes , dont ils ne pouvoient pas esperer beaucoup de secours. Ils ne laisserent pas de s'obstiner dans le refus d'exécuter les ordres de la Gouvernante ; & voyant que l'Empereur , sans avoir nul égard à leurs remontrances , ne leur faisoit point d'autre réponse d'Espagne , sinon que sa volonté estoit qu'ils obéissent à cette Princesse , comme à sa propre personne , s'ils ne vouloient qu'il les regardât comme des rebelles , ils éclaterent enfin , & se souleverent ouvertement cette année 1539.

Les Bourgeois prirent les armes , chasserent de la Ville les Officiers de l'Empereur , & les Sieurs de Sempy &

de Leidekerke : ils s'emparèrent de quelques Chasteaux fortifiez aux environs de Gand , & deputerent au Roy comme à leur Seigneur Souverain , pour se mettre sous sa protection , & lui promirent , s'il vouloit les soutenir , de le rendre Maistre de tous les Pays-Bas.

On peut dire sans jugement temeraire , que si l'Empereur avoit eu une pareille occasion d'embarasser le Roy , il ne l'auroit pas manquée ; & la conduite qu'il tint dans la suite en fut une preuve très certaine. Mais le Roy voulant le convaincre de la sincerité de sa reconciliation , loin d'écouter favorablement les Gantois , les blâma , rejetta leurs offres , & fit sçavoir à Charles-Quint tous leurs mauvais desseins. Cela lui fit un grand plaisir , mais ne le tira pas d'inquietude.

Il voyoit bien que sa presence estoit nécessaire aux Pays-Bas , pour étouffer ces mouvemens , qui pouvoient aisément se communiquer aux autres Villes , connoissant parfaitement le genie inquiet des Flamans : mais le voyage d'Espagne en Flandre lui paroissoit très-dangereux. Il ne pouvoit le faire que par trois chemins ; sçavoir , par l'Italie , pour passer de là aux Pays-Bas au travers de l'Allemagne , ou par l'Océan , ou enfin par la France. Le premier chemin estoit fort long , & demandoit bien du temps ; outre que passant par l'Allemagne , il auroit besoin de grosses Troupes , pour marcher avec sûreté sur les terres des Princes Protestans. Prenant la voye de l'Océan , il apprehendoit que quelque accident ne le jettast sur les Costes d'Angleterre , avec danger de tomber entre les mains de Henry VIII. dont il avoit tout à craindre ; & quand il éviteroit ce peril , il se pouvoit faire dans cet intervalle , que les Villes maritimes des Pays-Bas entraissent dans la revol-

1539.

*L'Empereur
entreprend de
se rendre aux
Pays-Bas par
la France.*

*Nelcar.
Langey,
Annales de
France.*

te

1539.

te de Gand : & en ce cas , il ne sçau-
roit où prendre terre. De sorte , que
quoi qu'il trouuast de grands incon-
ueniens à prendre sa route par la
France , il s'y resolut comme estant
le chemin le plus aisé & le plus
court.

La droiture qu'il avoit reconnuë
dans le procedé du Roy au sujet des
Gantois , le rassuroit ; il pria l'Evê-
que de Tarbes , alors Ambassadeur
de France auprès de lui , d'en écrire
au Connestable , afin que ce Seigneur
lui ménageast pour cela l'agrément
du Roy. Pour faciliter la chose , il
donna sa parole à l'Ambassadeur de
satisfaire ce Prince sur l'article du Mi-
lanez , en accordant l'investiture de
ce Duché ou à lui-même , ou à quel-
qu'un de ses fils , demandant seule-
ment qu'on ne se prévalut pas de cet-
te conjoncture , pour lui proposer de
faire d'autres Traitez. Il prenoit cet-
te précaution , principalement pour
empêcher qu'on ne lui parlât d'épou-
ser Marguerite de France , fille du
Roy , qui estoit en âge d'estre mariée ;
car peu de temps auparavant l'Impe-
ratrice estoit decedée à Toledé.

Il obtint tout ce qu'il souhaitoit ,
& non-seulement le Roy lui fit dire ,
qu'il lui feroit un extrême plaisir de
passer par son Royaume ; mais qu'afin
de lui ôster tout sujet de défiance , on
lui donneroit tels ostages qu'il vou-
droit pour la sûreté de sa personne ,
& qu'il n'acceptoit l'offre qu'il lui
faisoit de l'investiture du Milanez , que
parce que c'estoit un moyen assuré de
changer la Trêve en une Paix perpe-
tuelle.

L'Empereur ne tarda pas à se met-
tre en chemin , & dès que le Roy l'y
fçut , il fit partir Monsieur le Dau-
phin & le Duc d'Orléans , pour al-
ler le recevoir à Bayonne , se dispo-
sant lui-même à aller au-devant de
lui , quoi qu'il ne fust pas encore en-

Tome V.

tierement restabli d'une maladie , qui
l'avoit mis en danger de mort à Com-
piegne.

Monsieur le Dauphin & le Duc
d'Orléans , accompagnez de quel-
ques-uns des Princes du Sang , du Con-
nestable , & de grand nombre de No-
blesse en très-bel équipage , attendi-
rent l'Empereur à Bayonne , où il ar-
riva peu de jours après eux. Le Dau-
phin , après les premiers complimens ,
s'offrit , suivant l'ordre qu'il en avoit
du Roy son pere , à demeurer en ôta-
ge avec le Duc d'Orléans sur les ter-
res d'Espagne , jusqu'à ce que Sa Ma-
jesté Imperiale fust sur ses terres aux
Pays-Bas. Mais il refusa cette offre , &
dit que la parole du Roy son frere
estoit l'unique sûreté qu'il vouloit
prendre. Il continua sa route par
Bordeaux , par la Xaintonge , par
Poitiers , & le Roy qui s'estoit rendu
à Loches depuis quelques jours , alla
au devant de lui jusqu'à Châtelraut.

Ils se donnerent des marques reci-
proques de la plus tendre amitié : on
fit à l'Empereur dans le chemin tous
les honneurs imaginables , & son en-
trée à Paris fut des plus magnifiques.
Les prisons furent ouvertes , & les
prisonniers delivrez au nom & de la
part de Sa Majesté Imperiale , & dans
un festin , où les Fils de France , les
Princes du Sang , & les Cardinaux se-
trouverent , le Roy par honneur non-
seulement ne prit que la seconde pla-
ce , mais encore il laissa un grand es-
pace entre lui & ce Prince.

Nonobstant tant d'honneurs & de
divertissemens qu'on lui prodiguoit ,
il avoit un grand empressement d'ar-
river en Flandre , moins encore pour
dompter les rebelles , que pour se ti-
rer des mains du Roy ; car il ne pou-
voit pas douter qu'il n'y eust des gens
à la Cour qui lui conseillassent de
profiter de la belle occasion qu'il a-
voit , de réparer le dommage que lui

XXX

1539.

Le Roy va au
devant de lui.Et lui fait
rendre de
grands bon-
neurs.

1539.

avoit causé le Traité fait durant sa prison. Il est certain qu'entre autres la Comtesse d'Etampes, qui avoit autant de credit sur l'esprit du Roy, que de part à sa tendresse, le lui conseilloit fort. Il en fit part en plaisantant à l'Empereur; & dans une conversation où elle se trouva: Voyez-vous, lui dit-il, mon frere, cette belle Dame, elle est d'avis que je ne vous laisse point sortir de Paris, que vous n'ayez revoqué le Traité de Madrid. L'Empereur un peu étonné, répondit froidement: Si l'avis est bon, il faut le suivre. Mais dès le lendemain il fit à la Comtesse une galanterie, qui montra assez qu'il avoit fait une serieuse reflexion sur la raillerie du Roy.

Comme il alloit se laver les mains pour souper, il tira de son doigt un anneau, où il y avoit un diamant de très-grand prix, & le laissa tomber exprès à terre. La Comtesse, qui tenoit la serviette pour la lui présenter, le releva pour le lui rendre: Non, Madame, lui dit-il, il est en trop belle main pour le reprendre: je vous prie de le garder pour l'amour de moi; & quelque instance qu'elle lui pût faire, jusqu'à le lui renvoyer, il ne voulut jamais le recevoir.

Le Roy & la Comtesse comprirent bien le motif de cette liberalité, & un tel artifice n'auroit pas garanti l'Empereur de ce qu'il appréhendoit, si le Roy n'avoit pas esté trop scrupuleux sur l'article de la sincerité. Je dis trop scrupuleux; car quoi qu'il n'eust pas pû selon les loix de l'honneur, après avoir donné sa parole, suivre l'avis de la Comtesse d'Etampes dans toute son étendue, il estoit de sa prudence de s'assurer mieux de celle que lui avoit donnée l'Empereur touchant la restitution du Duché de Milan, & d'en revenir à l'avis du Cardinal de Tournon qui vouloit

qu'au moins la promesse que ce Prince en avoit faite, fust mise par écrit.

On ne fut pas long-tems sans se repentir de n'avoir pas pris cette précaution; car l'Empereur étant arrivé à Valenciennes, & ayant esté sommé par Georges de Selve, Evêque de Laval, de ratifier cette promesse, comme il s'estoit engagé de le faire, dès qu'il seroit arrivé dans une des Villes de son Comté de Flandre, il répondit d'abord qu'il en parleroit à son Conseil; & puis quand il eust en peu de jours mis les Gantois à la raison, il nia tout net qu'il eust jamais rien promis là-dessus.

C'est là sans difficulté le plus vilain endroit de la vie de cet Empereur; & l'on peut dire qu'en cela, & en quelques autres choses qui se passerent durant ce voyage, ces deux Princes firent grand tort à leur réputation, chacun en leur maniere: Charles V. par ses lâches & inexcusables supercheries, & François I. par une credulité qui ne peut se pardonner à un Prince, qui avoit déjà regné vingt-quatre ans, & qui avoit connu par tant d'épreuves l'esprit artificieux de celui à qui il avoit affaire. Car Charles V. non-seulement ne garda pas, & n'avoit pas envie de garder la promesse qu'il avoit faite de lui-même, & sans qu'on l'eust exigée de lui touchant le Duché de Milan; mais encore en abusant de la generosité du Roy, il passa par la France à dessein de le faire donner dans des pieges, où il donna en effet avec la dernière imprudence.

Les Venitiens lassez de la guerre avec les Turcs, qui ruinoit leur commerce, & ne produisoit aucun avantage, traitoient actuellement avec le Grand Seigneur de leur paix particulière, ce qui inquietoit fort l'Empereur, à qui la diversion des Venitiens estoit fort utile, aussi-bien qu'au

1539.

*Mauvaise foi
dont l'Empe-
reur paya la
generosité de
François I.*

1540.

*Il le braille
avec l'Empe-
reur des Turcs.*

1540.

Roy des Romains, & qui se voyoit en danger d'avoir bien-tost sur les bras toutes les forces de l'Empire Ottoman. Il représenta au Roy de quelle importance il estoit pour la Chrestienté, que cette paix ne se fist pas; qu'étant maintenant aussi unis qu'ils estoient, rien n'empêchoit la Ligue generale de tous les Princes Chrestiens contre cet ennemi commun; qu'on estoit plus que jamais en estat de l'accabler, & de l'aller attaquer jusques dans Constantinople; que de tout tems ils avoient aspiré l'un & l'autre avec une égale ardeur, à la gloire d'un exploit aussi digne que celui-là de deux Princes les plus puissans de l'Europe Chrestienne; que la paix des Venitiens alloit ruiner un si glorieux projet; que ce qui engageoit la Republique de Venise à faire une si honteuse démarche, estoit la persuasion où le passé l'avoit mise, qu'ils ne seroient jamais bien reconciliez entre eux; que l'Europe commençoit à en estre désabusée par les marques de la parfaite confiance qu'ils se donnoient l'un à l'autre; mais que pour effacer entierement cette idée dans l'esprit des Venitiens, il falloit qu'ils agissent de concert auprès d'eux, pour les engager à continuer la guerre; que le meilleur moïen pour cet effet, estoit qu'ils envoyassent chacun un Ambassadeur, afin de les assurer de leur parfaite intelligence, & de travailler conjointement à les détourner du dessein qu'ils avoient pris.

Memoires de Langey, liv. 8.

Le but de l'Empereur en faisant une telle proposition, estoit moins de suspendre la résolution des Venitiens, dequoi il n'esperoit gueres de venir à bout, que d'achever de broüiller entierement le Roy avec Solyman; car il avoit déjà expérimenté combien leur alliance lui avoit esté funeste, par la descente de Barberousse au Royaume de Naples.

1540.

Le Roy ébloui de ce beau projet, & par les feintes protestations d'une amitié inviolable, que lui faisoit l'Empereur, donna dans le piege; & sans même attendre l'exécution de la promesse de ce Prince pour l'investiture du Milanez, il envoya brusquement ordre au Maréchal d'Annebaut, qui depuis la mort de Montejan commandoit en Piemont, d'aller de compagnie avec le Marquis du Guast à Venise, & d'y negocier de concert avec lui sur l'affaire dont il s'agissoit.

Les Venitiens reçurent les Ambassadeurs avec tous les honneurs dûs à leur rang & à leur qualité; mais comme ils connoissoient l'Empereur à fond, ils furent fort surpris de la conduite du Roy. Ils ne changerent pas d'avis: & après avoir fait une Treve de quelques mois avec Solyman, ils conclurent leur Paix, au mois de May de cette année 1540.

Ce ne fut pas là la seule imprudence que le Roy fit en traitant avec l'Empereur. Il en commit une autre qui lui fut bien plus dommageable; c'est que dans les entretiens qu'ils eurent touchant le Roy d'Angleterre, avec lequel l'Empereur feignit d'estre irreconciliable, il lui fit confidence des particularitez les plus secretes des negociations qu'ils avoient eues ensemble, & de toutes les offres que le Duc de Nortfolk lui avoit faites de sa part, pour l'obliger à se liguier avec lui contre la Maison d'Autriche. L'Empereur n'oublia rien de tout ce qu'il apprit dans ces conversations. Il s'en servit avantageusement dans la suite, pour animer Henri VIII. contre le Roy: & ce fut le moyen le plus efficace par lequel il engagea ce Prince, quelque temps après, à déclarer conjointement avec lui la guerre à la France.

Ces fautes énormes causerent au Roy un chagrin mortel, dès qu'il eut

X x x x ij

*Et avec le Roy
d'Angleterre.
Du Tillet,
Recueil des
Traitez avec
l'Angleterre.*

*Chagrin qu'eut
le Roy.*

1540.

appris que l'Empereur, au-dessus de ses affaires dans les Pays-Bas, se moquoit de la promesse qu'il lui avoit faite de l'investiture du Duché de Milan. Il fut au desespoir de se voir la dupe de ce Prince, & prest à devenir la fable des Cours de l'Europe. Il comprit les conséquences des ouvertures indiscrettes qu'il lui avoit faites touchant les affaires d'Angleterre, & soit par un effet du dépit & de la mauvaise humeur, où sa conduite imprudente l'avoit mis, soit plustost pour en faire retomber la honte sur ses Ministres, il disgracia le Connestable. Et effectivement ce Seigneur, flatté par les caresses de l'Empereur, avoit voulu, contre l'avis du Cardinal de Tournon, qu'on ne prist point d'autre assurance sur l'article du Milanez, que la parole de ce Prince. Mais comme l'Empereur tint longtemps les choses en suspens, la colere du Roy n'éclata pas si tost contre le Connestable, quoique plusieurs placent cet incident immédiatement après le passage de l'Empereur par la France. La fausseté de cette époque paroist évidemment par les Lettres originales des Ambassadeurs de France qui résidoient en diverses Cours de l'Europe, & qui rendent compte au Connestable de ce qui s'y passoit jusqu'à la fin du mois de Mars de l'an 1541. comme au Ministre d'Estat, dont ils attendoient les ordres & les graces.

Recueil de
M. le Prési-
dent de La-
moignon.

Disgrace du
Connestable.
Memoires de
Brantome,
tom. 2.

Lettre de
Montpensat au
Connestable.

La disgrace du Favori fut sans retour; & après avoir gouverné presque absolument l'Estat, principalement depuis qu'il avoit esté élevé à la Charge de Connestable, il passa le reste du Regne en son Chasteau de Chantilly, & en ses autres Terres, sans jamais revenir à la Cour, qu'après la mort du Roy. La durée de cette disgrace ne surprit pas moins les Courtisans, que la disgrace mê-

me; car ce n'estoit point le caractère de François I. d'estre dur & si constant dans ses averfions: mais plusieurs l'attribuerent aux grandes liaisons que le Connestable avoit avec Monsieur le Dauphin, qui ne plaisoient pas au Roy.

Cette chute avoit esté immédiatement précédée de celle de l'Amiral Chabot, qui tenoit le second rang dans la faveur. On n'en trouve point non plus d'autre cause que le chagrin du Roy, qui s'estant un jour fâché, à je ne sçai quelle occasion, contre ce Seigneur, dont les manieres estoient un peu trop hautes, le menaça de lui faire son procès. Il lui repondit avec fierté qu'il pouvoit le faire, & que sa conduite estoit si nette & si irréprochable, qu'il n'avoit rien à craindre ni pour sa vie, ni pour son honneur.

Et de l'Amir
al Chabot.

Il n'est jamais sûr de faire un tel défi à son Maître, & il est difficile qu'un homme qui a esté dans les grands Emplois, ne donne quelque prise, quand on recherche sa vie, & qu'on l'examine dans toute la rigueur des Loix, & de la plus severe Justice.

Le Roy, quoiqu'il aimast toujours l'Amiral, & qu'il n'eust pas dessein de le perdre, n'en voulut pas avoir le démenti. Il donna ordre au Chancelier Poyet de lui nommer des Commisaires, qui furent tirez de divers Parlemens de France. Il fut arrêté, mis en prison au Chasteau de Melun, & interrogé plusieurs fois par le Chancelier même, qui présidoit à ce jugement contre la pratique ordinaire, selon laquelle les Chanceliers ne présidoient point à ces sortes de procès criminels, qu'à la teste du Parlement de Paris.

Procès ms.
de l'Amiral;
de la Biblioth.
de M. le Pré-
sident de La-
moignon.

Poyet estoit fils d'un Avocat d'Angers. Il avoit commencé par exercer le même Emploi au Parlement de Paris. Ce fut lui qui plaida la cause de Louise de Savoye, mere du Roy, contre

1540.

le Connestable de Bourbon. Il eut pour sa récompense, à la recommandation de cette Princesse, la Charge d'Avocat General, ensuite celle de Président au Mortier, & parvint par son esprit & son habileté à la première Dignité de la Magistrature, après la mort d'Antoine du Bourg successeur d'Antoine du Prat. Les moyens qu'il avoit trouvez de faire venir de l'argent dans les coffres du Roy durant les guerres, l'avoient fait entrer très-avant dans les bonnes grâces de ce Prince : sa Charge & la disgrâce du Connestable & de l'Amiral le mettoient en passe de devenir le premier Ministre. Il crut ne pouvoir mieux faire sa cour, qu'en secondant les intentions du Roy, & que c'estoit là le dernier pas qu'il avoit à faire, pour parvenir où son ambition le faisoit aspirer. Les informations contre l'Amiral furent faites avec toute la severité possible. Ce que quelques-uns ont avancé est faux, qu'un des sujets de la condamnation & de la disgrâce de l'Amiral, fut de n'avoir pas pris Verceil, lors qu'il commandoit l'armée en Piémont avant l'expédition de l'Empereur en Provence. Il est constant par des Memoires très-sûrs, qu'il executa très-exactement les ordres de la Cour en cette occasion, & qu'il n'agit qu'en suivant ceux que le Cardinal de Lorraine lui porta de la part du Roy : & il n'est fait nulle mention de cet article dans son procès. Le plus grand crime dont on le chargea, fut d'avoir un peu trop étendu ses droits d'Amiral, & d'avoir mis de sa propre autorité en 1536. & 1537. une espece d'impôt peu considerable sur les pescheurs de harangs & de maquereaux.

Memoires de
Langoy, l. 5.

Retablisse-
ment de l'A-
miral.

Les Commissaires voyant si peu de charges opinoient pour la plupart à l'absolution, ou tout au plus à quelques peines legeres ; mais ce

n'estoit pas là l'intention du Chancelier, qui employa toutes sortes d'artifices, & en vint jusqu'aux menaces, pour obliger les Juges à prononcer le plus severe Arrest. La crainte l'emporta sur plusieurs contre la Justice. Il fut déclaré indigne des Charges & des bienfaits dont le Roy l'avoit comblé, & condamné au bannissement. Un des Juges en signant l'Arrest, ajouta à son seing ce mot Latin, *vi*, en caracteres presque imperceptibles, & qui signifioient que c'estoit par violence qu'il avoit signé.

Le Chancelier ayant porté cet Arrest au Roy, ce Prince se mocqua des Juges, & sur tout du Chancelier, qui lui avoit promis de trouver dans la conduite de l'Amiral de quoi le condamner à la mort. Il le souhaitoit ainsi, à dessein de faire grace à ce Seigneur d'une maniere qui lui marquât plus de bonté. Il le fit venir, & après lui avoir fait une bonne reprimande sur sa fierté : Vous voyez, lui ajouta-t-il, qu'il ne vous convenoit pas de me défier de vous faire faire vostre proces. Il est vrai, Sire, reprit l'Amiral avec sa fermeté ordinaire : mais du moins on ne m'a convaincu d'aucune infidelité contre vostre service. Le Roy qui n'avoit pas lû les informations, voulut s'assurer de ce fait, & voyant que la chose estoit ainsi, non seulement il le reconstitua dans ses Charges & dans ses Gouvernemens ; mais encore par un Arrest du Parlement rendu par les Juges en Robe rouge, il le fit déclarer authentiquement dechargé de tout crime ; à quoi ne contribua pas peu la faveur de la Duchesse d'Etampes, & l'alliance qu'il avoit avec elle ; mais la mort qu'il ne meritoit pas, lui fut avancée par le chagrin qu'il prit dans sa prison. Il mourut peu de temps après son reconstituitement, & cette mort précipitée l'empêcha de voir dès la même

1540.

Etienne Pasquier, Recherches de la France, Liv. 6, ch. 9.

1540.

année son ennemi dans un embarras pareil au sien ; car le Chancelier accusé de beaucoup de malversations, fut arrêté à son tour, tint prison quatre ans entiers, & fut enfin déposé, & condamné à une amende de cent mille livres, & à demeurer en prison pendant cinq autres années. La famille de l'Amiral fut une des principales parties du Chancelier ; & son malheur fut regardé de tout le monde comme un juste châtiment de l'injustice, que son ambition & son animosité lui avoient fait commettre contre ce Seigneur.

Memoires de
Langey, L. 8.

De cette maniere la Cour changea tout-à-fait de face en très-peu de temps. Toute la faveur tourna du costé du Maréchal d'Annebaut, que le Roy appella auprès de sa personne, pour y tenir la place du Connestable : & il envoya Langey en Piemont, pour y prendre le commandement que le Maréchal y avoit eu jusqu'alors.

1541.

Dispositions à
une rupture
entre l'Empe-
reur & le
Roy.

Le mauvais procédé de l'Empereur envers le Roy ne pouvoit gueres manquer de produire une rupture ouverte entre ces deux Princes, dont l'ancienne antipathie se ranima plus que jamais. Mais avant que d'en venir jusques-là, chacun s'appliqua à fortifier son parti, & à affoiblir celui de son ennemi. L'Empereur employa ses artifices ordinaires auprès des Princes d'Allemagne & d'Italie, & du Roy d'Angleterre, pour les broüiller avec le Roy. Ce Prince de son costé faisoit des contre-batteries, mais avec moins de succès, au moins en Allemagne & en Angleterre. Il gagna Guillaume Duc de Cleves & de Juliers, dont il prétendoit se servir pour commencer la guerre contre l'Empereur, en l'assurant de le soutenir dans ses droits sur la Gueldre & sur le Comté de Zutphen, que la Maison d'Autriche lui disputoit. Il

lui fit épouser dans cette vûë à Châtelraut la fille du Roy de Navarre Jeanne d'Albret, qui n'estoit pas encore en âge nubile. Ce mariage, qui n'avoit pas esté consommé, fut rompu quelques années après, d'autant plus aisément, que le Roy & la Reine de Navarre n'y avoient point consenti, lors qu'il se fit, que contre leur gré, & par pure complaisance pour le Roy.

Cette alliance chagrina extrêmement l'Empereur, qui s'en plaignit à la Diete de Ratisbonne, où il obtint le consentement des Princes d'Allemagne pour la poursuite de son droit sur la Gueldre & sur le Comté de Zutphen.

Le Roy fit encore un Traité de Ligue défensive avec Christierne III. Roy de Danemarck, & en commença un semblable avec Gustave Roy de Suede, qui fut conclu l'année suivante, & où le Roy d'Ecosse entra aussi. Gustave & le Roy de Danemarck avoient d'autant plus d'intérêt à cette alliance, que Christierne II. en épousant Elisabeth sœur de Charles V. avoit transporté tous ses droits à ce Prince sur le Danemarck, la Suede & la Gothie, au cas qu'il ne lui restast point d'enfans mâles. Il ne lui en restoit plus en effet ; & il n'avoit pas d'esperance d'en avoir, parce que Christierne III. fils de Fridéric Duc de Holstein, qui avoit usurpé le Royaume sur lui, le tenoit dans une étroite prison, d'où il ne sortit que par la mort. De sorte que Christierne III. avoit tout à craindre de l'ambition de Charles V. dont il voyoit la puissance augmenter de jour en jour.

La même raison donnoit de l'inquietude à Gustave, qui avoit conquis la Suede à la pointe de l'épée sur le même Christierne II. & de plus il n'avoit de droit sur cette Couronne, qu'en ce qu'il prétendoit descendre

1541.

Marxus,
Annal. Bra-
bant.Leonard, Re-
cueil de Trai-
tez T. II. T. 1.

1541.

par les femmes, d'Eric Roy de Suede, qui y regnoit quatre cens ans auparavant. Il proposa dans cette negociation le mariage de ses deux fils avec deux Princesses de France : mais la conclusion de cet article ayant esté differée, il fut sans effet ; & on ne voit pas que les autres articles en ayent eu davantage ; l'éloignement des lieux & la difference du Gouvernement & du genie des nations ayant jusqu'à ce temps-là rendu tous ces Traitez avec les Princes du Nord assez inutiles à la France.

Sur ces entrefaites il arriva une chose qui poussa à bout la patience du Roy, & dont l'indignité lui auroit fait prendre les armes sur le champ, si la prudence n'avoit moderé les premieres faillies de sa colere.

L'Empereur non-seulement n'avoit pas esté reconnoissant du refus que le Roy avoit fait de fomentier la revolte des Flamans, ni des voyens qu'il lui donna de l'éteindre, en lui accordant le passage par la France ; non - seulement il l'avoit engagé sous ombre d'une parfaite reconciliation à des démarches très-contraires aux interets de son Royaume ; mais encore usant des bienfaits mêmes de ce Prince pour le perdre, il avoit fait entendre sous-main par ses Ministres à la Seigneurie de Venise, & à plusieurs autres Princes de la Chrétienté, mille faussetez touchant ce qui s'estoit passé & dit entre eux deux dans son passage par la France ; & sur ce qui leur en avoit esté rapporté, ils avoient compris que le Roy avoit contre eux de très-mauvais desseins. Solyman par le moyen de pareils artifices avoit conçu de grands soupçons contre ce Prince, & ne doutoit presque point, qu'il ne fust entré dans la Ligue de l'Empereur, du Pape & des Venitiens contre l'Empire Ottoman.

1541.

Le Roy averti de toutes ces supercheries pensa à désabuser ces Princes, & sur tout les Venitiens & le Grand Seigneur. Il envoya pour ce sujet à Venise Cesar Fregose & Antoine Rincon Gentilhomme Espagnol, qui s'estoit depuis long-temps attaché à la Cour de France. Ce Gentilhomme avoit esté pendant quelques années Envoyé du Roy à la Porte ; & il avoit ordre d'y passer de nouveau, après avoir conféré avec la Seigneurie de Venise.

Le Marquis du Guast informé du sujet de cette Ambassade, & prévoyant le tort que feroient aux affaires de l'Empereur les éclaircissements que ces Envoyez estoient chargez de donner à ces deux Puissances, resolut, nonobstant la Trêve, de les enlever au passage. Langey Lieutenant General en Piémont, en ayant eu quelque soupçon, les avertit de ne pas passer Rivole, qu'il ne leur eust conduit lui-même une escorte ; & il alla les y trouver le premier de Juillet.

Memoires de
Langey l. 7.

Il fit tout son possible pour leur persuader de continuer leur chemin par terre, se chargeant de leur rendre leur route sûre jusques dans le Plaisantin, d'où ils pourroient la continuer sans danger jusqu'à Venise : mais Rincon, qui estoit fort replet, & que le cheval incommodoit, s'obstina à vouloir descendre par le Pô ; & tout ce que Langey put obtenir d'eux, fut qu'ils lui laissassent leurs instructions & leurs autres papiers les plus importants, pour les leur faire tenir à Venise.

La suite fit voir la sagesse de cette précaution : car en approchant de l'embouchure du Tésin, ils furent attaquez par la Garnison de Pavie ; & s'estant mis en défense, ils furent tous deux tuez, le Comte Camille de Sesse, qui estoit avec eux, pris prisonnier, & envoyé dans la Roquette de

1541.

Milan, & les Batteliers qui les conduisoient mis dans une basse fosse à Pavie, pour les empêcher de rendre témoignage de la perfidie. Mais Louïs de Birague, qui accompagnoit les Ambassadeurs dans une autre Barque, se sauva avec ses gens, & instruisit Monsieur de Langey de tout ce qui s'estoit passé. Ce Seigneur en donna aussi-tost avis au Roy, & envoya Monsieur de Termes au Marquis du Guast, faire ses plaintes, & demander justice.

Le Marquis protesta qu'il n'avoit nulle part à un si détestable assassinat, promit de faire les informations, & de punir les coupables avec toute la sévérité qu'ils meritoient. Il dépêcha le Comte Francisque de Landriane au Roy, pour lui faire les mêmes protestations; & ayant sçu que ce Prince avoit envoyé à l'Empereur, en Angleterre, à Venise & autres Cours de l'Europe, pour se plaindre d'un si noir attentat contre le droit des gens, & qu'on l'y accusoit d'en estre l'auteur, il fit pour sa défense un Manifeste qu'il répandit par tout, & qu'il fit presenter à la Diète de Ratisbonne, où les Princes de l'Empire estoient assemblez.

Langey avoit des preuves du fait si évidentes, qu'il n'en pouvoit douter; & ayant trouvé moyen de faire sauver les Batteliers de la prison de Pavie, ils l'assurèrent que la chose avoit esté executée par la Garnison de cette Place. Il fit depuis passer à Venise le Capitaine Polin avec les instructions des deux Ambassadeurs assassinez.

L'Empereur, quoique très-bien informé des intentions & du ressentiment du Roy, sçavoit bien qu'il n'estoit pas encore en estat de l'attaquer si tost: c'est pourquoi il executa la resolution qu'il avoit prise depuis long-temps, d'une nouvelle expedi-

tion en Afrique contre les Infidelles. La premiere lui avoit fait grand honneur; & il n'esperoit pas tirer moins de gloire & moins d'utilité de la seconde. Son dessein estoit de prendre Alger; & s'il y réussissoit, comme il avoit fait à Tunis, les Turcs ne pourroient plus que très-difficilement tenir la Méditerranée, ni infester, comme ils faisoient, les costes d'Espagne & d'Italie. En attaquant les Mahometans de ce costé-là, il y attiroit une grande partie de leurs forces; & cette diversion devoit estre infiniment avantageuse au Roy des Romains son frere, qu'ils accabloient en Hongrie, & dont ils venoient de tailler en pieces l'Armée devant Bude, où vingt mille Allemands avoient péri. Le glorieux titre de Défenseur de la Chrétienté devoit lui donner un grand relief; & si le Roy lui faisoit la guerre l'année suivante, comme il n'en doutoit pas, il ne pouvoit avoir un meilleur moyen de rendre ce Prince odieux à toute l'Europe, d'animer contre lui le Pape & tous les Princes d'Italie & d'Allemagne, de le rendre responsable de tous les maux que les Mahometans feroient dans la suite à la Chrétienté, & de faire oublier par là la mauvaise foi, dont lui-même en tant d'occasions avoit usé envers la France.

Pour n'estre point inquieté du costé de l'Allemagne, il convint avec les Princes Protestans d'un de ces *interim*, dont il se servit diverses fois selon le besoin de ses affaires: on donnoit ce nom à une espece de Traité, en vertu duquel chacun demouroit dans l'exercice libre de sa Religion jusqu'à la décision du Concile General, sur quoi on avoit déjà fait plusieurs tentatives, sans pouvoir réussir. Les Princes Protestans, qui s'accommodoient fort de ces sortes de Traitez, pour affermir leur union, & étendre le Luthéranisme,

1542.

1541.

me, s'obligerent dans la Diète, aussi bien que les Princes Catholiques, à prendre la défense du Duc de Savoie, comme d'un Prince de l'Empire, & à armer pour le rétablir dans ses Etats.

Il y a beaucoup d'apparence que si un Prince, aussi habile que Charles V. avoit employé son adresse, sa politique, l'autorité qu'il s'estoit acquise en Allemagne, à y détruire le Luthéranisme, au lieu de s'en servir contre la France, il en feroit venu à bout : mais il regardoit la puissance de cette Monarchie comme l'unique obstacle qu'il avoit à vaincre, pour parvenir à son but principal, qui estoit de se rendre l'arbitre de toute l'Europe; après quoi il s'assuroit de venir à bout des Protestans & des Turcs, & se flattoit que dans cette vûe tout estoit permis à son ambition.

Il repassa donc en Italie, où sa Flotte & son Armée l'attendoient, bien resolu, si l'occasion favorable s'en presentoit, de tenter en chemin faisant quelque entreprise sur les places du Piémont de l'obéissance du Roy. Mais par les soins de Monsieur de Langey, il trouva tout en si bon estat, qu'il n'osa s'y hasarder.

Il vit à Luques le Pape, qui tâcha en vain de le détourner de son expedition d'Afrique, en lui représentant qu'on estoit déjà sur la fin de l'Automne; qu'il feroit beaucoup mieux, pour le bien de la Religion, de n'en point abandonner, comme il faisoit, les interets en Allemagne, ou qu'il feroit beaucoup plus à propos qu'il allast au secours de la Hongrie, que la grande victoire des Turcs alloit réduire sous la puissance de Solymán. Il ne se laissa persuader par aucune de ces raisons; & il en avoit une essentielle, qui l'empêcha de changer d'avis; c'est qu'il apprehenda que s'il

Tome V.

s'éloignoit trop de l'Italie, le Roy ne prist de là occasion de fondre dans le Milancz, avant qu'il eust le temps de le secourir.

Il monta sur mer avec une armée de vingt-deux mille hommes de pied de ses meilleures troupes, & mille à douze cens chevaux. Il arriva vers la fin d'Octobre devant Alger, après avoir essuyé de très-mauvais temps, & mit son armée à terre. Mais sa fortune, sur laquelle il comptoit beaucoup, l'abandonna : les pluies furent si excessives, qu'il fut impossible d'avancer les travaux du Siege. Il fut contraint de se rembarquer, & gagna avec de grands perils les Costes d'Espagne, après avoir perdu par les tempestes dont il fut accueilli durant son voyage, devant Alger, & à son retour, cent trente navires de diverses grandeurs, quinze galeres, & la plupart de ses canons & de ses bagages. Presque toutes ses Troupes périrent, partie par le naufrage, partie par les maladies, partie par la faim : & ce fut pour l'Espagne un triste & affreux spectacle, que les debris de cette armée, lorsqu'elle aborda dans ses ports.

On peut bien croire que le Roy n'apprit pas cette nouvelle avec chagrin, vû la resolution qu'il avoit prise de tirer raison de l'indigne assassinat de ses Ambassadeurs, sur quoi on ne lui faisoit aucune satisfaction. Rien ne le faisoit balancer que l'incertitude où il estoit de la disposition du Roy d'Angleterre à son égard : mais d'ailleurs quelques Princes Protestans d'Allemagne l'animoient secrettement à ne pas laisser passer l'occasion, & lui promettoient de le seconder dès que l'affaire seroit engagée.

Il y avoit deux manieres de déclarer la guerre à l'Empereur. La premiere par la voye de fait, en surprenant en Italie quelques Places où Lan-

Y y y y

1541.

Memoires de
Langey, L. 2.

1541.

gey avoit des intelligences. La seconde, de le faire dans les formes ordinaires par un Hérault d'armes, avant que de rien entreprendre. Plusieurs de son Conseil estoient d'avis qu'il prist la premiere voye, sur ce que la Trêve avoit esté déjà rompuë par le meurtre des Ambassadeurs, & sur l'avantage qu'il tireroit sans qu'il lui en coutast beaucoup, en se saisissant de plusieurs postes importants; mais outre qu'il estoit plus porté à prendre les voyes d'honneur, qui donneroient moins de sujet aux calomnies de ses ennemis, il n'avoit pas envie de faire ses plus grands efforts en Italie, pour épargner l'argent dont il n'estoit pas trop bien fourni. En faisant la guerre aux Pays Bas, il lui estoit plus facile d'avoir les Troupes qu'il esperoit d'Allemagne, & de secourir le Duc de Clèves son allié, que l'Empereur menaçoit d'accabler. Il vouloit encore attaquer en même temps ce Prince du costé des Pyrenées, esperant par là l'empêcher de rien entreprendre de considerable en Piemont.

1542.

*François I. lui
declare la
guerre.
Haræus in
Annal. Brabant.*

Ce furent là les raisons qui le déterminerent à prendre ce parti. Il declara la guerre à l'Empereur dans les formes au mois de May de l'année 1542. & le Roy de Danemark le fit aussi. Le Roy, outre le motif de l'attentat commis contre ses Ambassadeurs, en ajoûta deux autres dans son Manifeste. Le premier estoit les prétentions qu'il avoit sur le Luxembourg. Ces prétentions estoient fondées premierement sur l'acquisition qu'avoit faite autrefois d'une partie de ce Duché Louïs Duc d'Orleans frere du Roy Charles VI. Secondement sur la cession que lui en avoient faite les Seigneurs de la Maison de Luxembourg, qui en avoient esté dépouillez par Philippe & par Charles Ducs de Bourgogne, & enfin sur

les droits que les Seigneurs de la Maison de la Mark y prétendoient, & qu'ils lui avoient pareillement cedez.

L'autre motif estoit de rentrer en possession du Roussillon, que Charles VIII. avoit cédé à Ferdinand Roy d'Arragon, à des conditions que ce Roy n'avoit point du tout observées, ainsi que je l'ai fait voir dans l'Histoire de ce temps-là.

Dès que la saison put fournir des fourages, le Roy mit deux armées en campagne: l'une sous les ordres du Duc d'Orleans son second fils, qui après la jonction des troupes du Duc de Clèves, de celles que les Comtes de Mansfeld & de Piguelin amenèrent d'Allemagne, & de cinq cens Danois, se trouva d'environ trente-cinq mille fantassins & de trois mille chevaux. Elle étoit conduite par Claude de Lorraine Duc de Guise, Lieutenant General sous le Duc d'Orleans. François de Bourbon, Comte d'Anguyen, frere d'Antoine Duc de Vendôme, François de Lorraine Comte d'Aumale, fils aîné du Duc de Guise, les Seigneurs de Jametz & de Sedan de la Maison de la Mark, la Roche du Maine, & plusieurs autres Seigneurs & Gentilshommes furent de cette expedition.

L'autre Armée destinée pour le Roussillon estoit de trente-cinq à quarante mille hommes de pied, de deux mille hommes d'armes, & deux mille hommes de cavalerie legere. Monsieur le Dauphin estoit à la teste avec le Maréchal d'Annebaut: le Roy devoit la joindre, supposé que l'Empereur, qui estoit alors en Espagne, se presentast pour la combattre, & dans ce dessein il s'avança jusqu'à Montpellier.

Le Duc d'Orleans entra en action vers la my-Juin, & avec tant de succez, qu'en très-peu de temps il ne resta à l'Empereur de tout le Du-

1542.

*Memoires de
Langcy,
Belcarus,
Annales de
France, Du
Tillet, Ha
ræus, &c.*

*Conquestes des
Francois dans
le Luxembourg
& dans le
Brabant.*

1542.

ché de Luxembourg, que Thionville. On commença par la prise de Damvillers. Yvoy, place très-forte, fit plus de résistance, & se rendit par capitulation. Le Comte d'Anguyen prit Arlon, & ensuite toute l'armée se rassembla pour faire le siège de Luxembourg, dont la garnison, quoique nombreuse, & nonobstant la force de la place, capitula aussi après quelques jours d'attaque. Vireton & Montmedy ne furent pas mieux défendus; & si le jeune Prince qui commandoit l'armée eust moins écouté l'ardeur de son courage, que les sages conseils du Duc de Guise, l'Empereur eust perdu en une seule campagne tout ce grand Duché, dont il croyoit que la conquête pouvoit occuper les François plusieurs années. Peut-être même lui en eust-il coûté une grande partie du reste des Pays-bas, tant la terreur y fut répandue par le Duc de Cleves, dont les troupes ravagerent tout le Brabant, jusqu'à faire craindre à la Gouvernante la perte de Louvain & d'Anvers, tandis qu'Antoine de Bourbon, Duc de Vendôme, Gouverneur de Picardie, ravageoit & ruinoit tous les forts qui couvroient S. Omer, Aire & Bethune. Mais le Duc d'Orleans, sur le bruit qui courut qu'il y auroit bataille en Roussillon, ne voulut pas perdre cette occasion de se signaler; & sans attendre les ordres du Roi son pere, partit pour s'y rendre avec une partie des troupes, & mit le reste dans les garnisons. Ce fut là une faute capitale, & qui ne fust pas demeurée sans punition, si le coupable n'eust pas esté un Fils de France.

Elles sont reprises par les Imperiaux.

L'armée ne fut pas plustôt séparée, & affoiblie par un autre détachement qu'on envoya en Piemont, que René de Nassau, Prince d'Orange, se mit en campagne avec celle qu'il avoit formée des garnisons des villes les

moins exposées, & entra dans le Luxembourg, attaqua la capitale, qui fut très-mal défendue par les Comtes de Mansfeld & de Piguelin, & se rendit. Montmedy & les autres places conquises, excepté Yvoy où le Duc de Guise s'enferma lui-même pour arrester l'ennemi, furent reprises; & ensuite le Prince d'Orange étant entré dans le pays de Juliers, y vengea, en le désolant, les ravages que le Duc de Cleves avoit faits dans le Brabant.

Le Roy fut fort surpris de voir arriver le Duc d'Orleans à Montpellier: & deux jours après ayant sçu la perte de Luxembourg, il en fut fort en colere contre lui. La nouvelle de la reprise de Montmedy par le Duc de Guise l'adoucit un peu; mais le peu de succès de l'armée du Roussillon le mit dans un extrême chagrin.

Il avoit esperé que le Dauphin emporteroit Perpignan en peu de jours, parce que cette place, quoique très-forte dès-lors, n'avoit qu'une foible garnison. On lui avoit coupé la communication avec la mer, & on avoit détaché le sieur de Termes, pour s'emparer des cols des montagnes, & fermer le passage au secours. Mais la diligence de Ferdinand de Toledé, Duc d'Albe, le prévint. Ce Duc entra dans la place avec les vieilles bandes Espagnoles, & fut d'autant plus en estat de faire une longue & vigoureuse défense, qu'il y trouva toute l'artillerie & toutes les munitions de guerre & de bouche qui estoient restées de l'expédition d'Alger.

Dès que les François en approchèrent, il fit un feu épouvantable de canon, & des sorties continuelles. Le terrain des environs étant tout sablonneux, l'artillerie de la place mettoit en poudre tous les ouvrages qu'on élevoit pour faire les approches. Les assiegeans y perdoient tous

Y y y ij

1542.

Mauvais succès des armes du Roy dans le Roussillon.

1542.

Dans l'avis
au Lecteur
des Mémoires
du sieur Boi-
vin - du - Vil-
lars.

Levée du Sie-
ge de Perpi-
gnan.

Brantome.
Tom. 1.

les jours une infinité de monde, soit par le feu de la place, soit par les sorties, dans une desquelles les assiegez se saisirent d'une des principales batteries; & ils en auroient renversé les canons dans leur fossé, sans Charles de Cossé, Seigneur de Brissac, qui étant accouru au secours, lui douzième, les repoussa. Il y fut blessé d'un coup de pique à la cuisse, & eut son gorgerain faussé d'une arquebuse. Cette action parut si belle, que Monsieur le Dauphin, qui en fut témoin, dit que s'il n'eût pas été ce qu'il étoit, il eust voulu ce jour-là être Brissac.

Le siège avoit déjà duré près de trois mois sans qu'il fût encore fort avancé. Le Roy y envoya le Comte de Saint Pol & l'Amiral, pour être plus sûrement instruit de l'état où il étoit. Leur rapport fut que la place ne pourroit être forcée de long-tems, & que l'hiver étant proche, & le tems déjà devenu très-mauvais, il y avoit à craindre que les torrens qui tombent des montagnes dans cette saison, n'inondassent les environs du camp, & n'empêchassent la retraite de l'armée, si on s'opiniastroit à y demeurer plus long-tems. Le Roy sur ces avis, & sur la nouvelle d'une révolte des Rochelois qu'il dompta à son retour, envoya ordre à Monsieur le Dauphin d'abandonner ce siège; & bien lui en prit; car trois jours après les pluies grossirent tellement les rivières, que la campagne devint une mer, & plusieurs soldats de l'arrière-garde y périrent. Montpessat, Lieutenant du Roy du bas Languedoc, qui avoit été le principal auteur de cette entreprise, fut disgracié, & le Roy & la Reine de Navarre ne contribuerent pas peu à sa disgrâce; parce qu'il s'étoit fortement opposé aux instances qu'ils avoient faites, pour engager le Roy

à porter ses armes au Royaume de Navarre plutôt que dans le Roussillon. Ceux qui avoient été d'avis qu'on attaqua le Milanais avec une si belle armée, ne manquèrent pas non plus de faire valoir leurs conseils aux dépens de ce Seigneur; tant il est dangereux d'être trop écouté des Princes, qui souvent mesurent plus par le succès les services qu'on leur rend, que par le zèle qu'on a pour leur gloire.

Pour ce qui du Piémont, quoique les Impériaux y fussent beaucoup plus forts que les François, Langey suppléa si-bien à ce défaut par son activité & par sa prudence, que le Marquis de Guast ne put faire aucun progrès d'importance, & que même les troupes Françaises eurent pour l'ordinaire de l'avantage sur les siennes en plusieurs petites rencontres. La campagne se passa à s'enlever les uns aux autres divers postes exposés aux surprises, & dont toute l'utilité consistoit à pouvoir étendre ses quartiers, à faciliter les convois, ou à les couper à son ennemi. Le Maréchal d'Annebaut, devenu Amiral de France par la mort de Monsieur de Chabot, arriva en Piémont avec un renfort de troupes sur la fin de l'année, & n'y fit non plus rien de fort memorable.

Monsieur de Langey, dont les fatigues avoient ruiné la santé, & qui étoit devenu paralytique, prit l'occasion de son arrivée, pour demander au Roy d'être déchargé du commandement, & la permission de retourner auprès de Sa Majesté, afin de lui donner par lui-même plusieurs lumières importantes pour son service touchant le Piémont. Mais il mourut en chemin le neuvième de Janvier sur la montagne de Tarare. Le Roy perdit à sa mort un de ses meilleurs serviteurs, également habile dans le métier de la guerre, & dans la négocia-

1542.

Campagne de
Piémont.

1543.

1543.

tion, zélé pour le service de sa patrie, fort sçavant contre l'ordinaire des gens de qualité de ce temps-là, & dont les Memoires très-circonstanciez ont esté mes plus sûrs guides entre les Auteurs imprimez, pour la partie de l'Histoire de François I. qu'il a traitée. Martin du Bellai son frere, alors Gouverneur de Turin, & puis de Normandie, qui ne lui fut guères inferieur en merite, les a inferez dans les siens, qu'il a poussez jusqu'à la fin de ce Regne. Il avoit plusieurs autres freres, entre lesquels fut Jean Cardinal du Bellai, Evêque de Paris, Prélat qui ne fit pas moins d'honneur à cette noble famille, illustrée en même temps par ces trois grands hommes. Il en reste encore des branches dans le Royaume: mais elle n'est plus dans le même éclat où elle estoit sous le Regne de François I. étant tombée dans la disgrâce sous celui de Henri II.

Tels furent les succès de la guerre entre les deux Couronnes durant l'année 1542. peu considerables de part & d'autre. Elle continua l'année suivante, & la campagne commença au mois de Mars par la sanglante défaite de Philippe de Croy, Duc d'Arscot, qui après avoir ravitaillé Hensberg, fut atteint au retour par Martin Rossem, General de l'armée du Duc de Clèves, auprès de Zittard, taillé en pieces avec perte de trois mille Impériaux tuez sur la place, d'un beaucoup plus grand nombre de prisonniers, de tout son bagage, & de toute son artillerie.

Le Roy n'entra en action que deux mois après. Le Duc de Vendôme attaqua & prit Bapaume: d'Auchimont qui en estoit Gouverneur, se retira au chasteau, où il n'eust pas pû tenir deux jours; mais le Roy qui avoit un autre dessein plus important, ordonna au Duc d'abandonner cette Place,

& de lui amener ses troupes à Cambrai. Ce fut là qu'il donna ordre à Martin du Bellai, qui depuis la mort de son frere avoit pris le nom de Landrecy, d'aller se poster auprès de Landrecy, dont il vouloit se saisir, parce que cette petite Ville estoit comme la clef du Haynaut. Les habitans se voyant sur le point d'estre investis, se sauverent dans la forest de Mormaux avec ce qu'ils purent emporter de vivres, & brûlerent le reste, & toutes les munitions de guerre. Ainsi on se rendit maître de la Place, que le Roy fit fortifier par une partie de son armée, tandis qu'avec l'autre Monsieur le Dauphin alla prendre le fort Château d'Aimerie, & Maubeuge, qui furent rasées; mais il fut repoussé de Binche qu'il esperoit surprendre.

Landrecy étant en estat de défense sur la fin de Juillet, le Roy y laissa une grosse garnison sous les ordres du Capitaine La-Lande, & de d'Essé Lieutenant de la Compagnie de cinquante hommes d'armes du Duc de Montpensier, & marcha au Duché de Luxembourg, tant pour estre plus à portée de secourir le Duc de Clèves, contre lequel l'Empereur marchoit avec une nombreuse armée, que dans l'esperance d'attirer ce Prince à une bataille.

Sur ces entrefaites Monsieur de Brissac, general de la Cavalerie legere, défit un gros détachement de l'armée Imperiale, commandé par le Sieur de Liques. Trois cens Impériaux demurerent sur la place; six cens furent faits prisonniers, quatre Enseignes & deux Cornettes prises: ce qui jetta tant de terreur dans le reste de l'armée, qu'elle abandonna l'attaque de Bohaim, où elle s'estoit attachée, & reprit avec grande precipitation le chemin du Quesnoi.

Le Duc d'Orleans, qui estoit entré dans le Luxembourg avec le Maré-

1543.

Memoires de
Langey, l. 10.
Belcarius,
Annales de
France, &c.

Haræus.
Annal.
Brabant.

Campagne de
Flandres.

Défaite d'un
détachement
des Impé-
riaux.

Y y y iij

1543.

chal d'Annebaut, en fit la conquête avec autant de promptitude que l'année précédente. Arlon se rendit sans attendre le canon. Vireton fut abandonné par les ennemis; & comme on s'estoit déjà rendu maître d'Yvoy & de Montmedy dans la dernière campagne, on marcha droit à Luxembourg, qui fit peu de résistance. On n'y perdit que quelques soldats; mais Monsieur d'Aumale y fut dangereusement blessé d'une mousquetade à la jambe.

Toutes leurs
forces mar-
chent contre
le Duc de
Clèves.

Le Duc d'Orléans proposa le siège de Thionville, à quoi le Roy ne jugea pas à propos de l'exposer, la place étant trop forte. D'ailleurs il estoit pressé d'aller au secours du Duc de Clèves, sur lequel l'Empereur venoit fondre avec toutes ses forces. Il détacha l'Amiral d'Annebaut avec dix mille fantassins & quatre cents hommes d'armes, pour marcher promptement de ce côté-là; mais quelque diligence qu'il pût faire, il ne put arriver assez à temps: & il apprit en chemin que le Duc avoit traité avec l'Empereur.

Les François avoient ordinairement en ce temps-là l'avantage d'estre les premiers en campagne dans les Pays-Bas, & de faire quelques exploits de guerre, avant que l'ennemi eût le moyen de s'y opposer; mais ils n'avoient pas toujours la précaution de pourvoir à la facilité du transport des vivres, & durant cette expédition l'armée souffrit beaucoup par ce défaut. Au contraire l'Empereur ne se pressoit point: il faisoit ses préparatifs à loisir, & réparoit bien pour l'ordinaire à la fin de la campagne, les pertes qu'il avoit faites au commencement.

Il estoit pour lui de la dernière importance de venir à bout du Duc de Clèves, dont la diversion du côté du Brabant lui estoit tout-à-fait in-

commode. C'est pourquoi abandonnant le Luxembourg aux François, & faisant couvrir le Haynaut par un petit corps d'armée sous les ordres du Prince d'Orange, il marcha contre le Duc, dans l'espérance, quand il l'auroit dompté, de reprendre sans beaucoup de peine ce que les François lui auroient enlevé.

L'Empereur n'avoit pû partir d'Espagne avant le commencement de Juin, & n'avoit débarqué à Genes que sur la fin du même mois. Il fut obligé de faire quelque séjour en Italie, pour donner ordre à la sécurité du Milanez, & sollicita inutilement le Pape de se déclarer contre la France dans l'entrevûe qu'il eut avec lui à Bucet entre Plaisance & Crémone: mais il avoit beaucoup mieux réussi par ses Ambassadeurs auprès du Roy d'Angleterre.

Henri VIII. avoit esté long-temps fort irrésolu sur les pressantes instances que l'Empereur & le Roy lui faisoient pour l'engager à prendre leur parti. Tantost il paroïssoit pancher d'un côté, & tantost de l'autre, comme on le voit par diverses Lettres du Sieur de Castillon, Envoyé de France auprès de ce Prince. Les sujets de mécontentement que Henri avoit de l'Empereur estoient plus grands & plus essentiels, que ceux qu'il avoit du Roy de France: mais ceux-ci estoient plus recents. Les confidences indiscrettes des negociations du Duc de Norfolk, que le Roy avoit faites à l'Empereur dans son passage par la France, & dont ce Prince se prévalut, avoient extrêmement irrité le Roy d'Angleterre. Il avoit esté très-chagrin du mariage de Jacques V. Roy d'Ecosse avec Magdelaine de France; il l'avoit traversé de tout son possible: & cette Princesse étant morte au bout de six mois, celui de Marie de Lorraine, fille aînée du Duc de Guise,

1543.

Haræus,
Annal.
Brabant.

Du Chesne,
Hist. d'An-
gleterre.
Seidan, &c.
Lettre
mss. dans la
Biblioth. de
M. le Presid.
de Lamoignon.

1543

avec le même Roy, ne lui avoit pas moins déplû, parce qu'il regardoit ces alliances comme des appuis que le Roy d'Ecosse se ménageoit en France contre l'Angleterre. En effet ce Prince estant mort sur ces entrefaites, le Roy prit la protection de sa fille unique Marie, qui n'avoit que huit jours, de concert avec l'Archevêque Cardinal de S. André, Administrateur du Royaume, auquel fut adjoint Jacques Hamilton, Comte d'Aran, cousin germain du feu Roy d'Ecosse. Le Roy y envoya des Troupes sous la conduite du Comte de Lenox, de la Maison de Stuart, neveu du feu Maréchal d'Aubigny, & il y fit encore passer depuis Monsieur de Lorges, Comte de Montgommery, homme qui entendoit très-bien la guerre, & le Sieur de Brosse, Gentilhomme Boulonois, pour aider de ses conseils la Reine Douairiere.

*Charles V.
fait une Ligue
avec le Roy
d'Angleterre
contre Fran-
çois I.*

Tout cela produisit de grands mouvemens en Ecosse. Il s'y forma deux partis, qui eurent chacun un des Regens du Royaume à leur teste. Hamilton favorisoit la faction Angloise : & suivant les intentions de Henri VIII. il agit fortement pour faire conclure le mariage d'Edouard Prince de Galles, avec l'heritiere d'Ecosse, afin de réunir les deux Royaumes sous le même Souverain : mais le Cardinal de S. André, à la sollicitation de la Cour de France, & secondé par les Comtes de Huntley, d'Argile, de Montrose, de Bothuel, de Montheit, & de Lenox, rompit ce coup. Ce fut ce qui acheva d'irriter le Roy d'Angleterre, & dont les Ambassadeurs de l'Empereur sçurent se prévaloir, pour faire conclure une ligue offensive entre les deux Princes contre la France, le Roy d'Angleterre oubliant tout ce que l'Empereur avoit fait pour le perdre depuis son divorce avec Catherine d'Arragon, & l'Empereur ne se

mettant pas en peine d'observer la promesse qu'il avoit faite au Pape Clement VII. de ne jamais faire d'alliance avec ce Prince, qui par un schisme si scandaleux avoit séparé son Royaume de l'Eglise Romaine, s'estoit fait Chef de l'Eglise Anglicane, & avoit persecuté les Catholiques avec une fureur égale à celle des Empereurs Payens, quand ils entreprirent de détruire le Christianisme. L'execution du Traité suivit de près la conclusion ; & dix mille Anglois débarquerent peu de temps après aux Pays-Bas.

L'Empereur estant passé d'Italie en Allemagne, s'arresta quelques jours à Spire, où il donna audience aux Envoyez des Princes Protestans, qui, se servant toujours utilement des conjonctures de la guerre de France pour l'avantage de leur parti, obtinrent de lui une bonne partie de ce qu'ils souhaitoient. Ce fut là que l'Archevêque de Cologne, & le Duc de Saxe, par son Ambassadeur, lui offrirent leur mediation pour les differends qu'il avoit avec le Duc de Clèves : mais il leur répondit, qu'il ne restoit au Duc qu'un seul moyen d'éviter sa ruine prochaine, qui estoit de ceder à la Maison d'Autriche la Gueldre & le Comté de Zutphen, qu'il lui détenoit injustement.

Il partit aussi-tôt de Spire pour se rendre à Bonne, où son Armée l'attendoit ; & dans la revûe qu'il en fit, elle se trouva de quarante-quatre mille hommes. Il y avoit trente-fix mille fantassins, partie Italiens, partie Espagnols, partie Allemands, & huit mille Cavaliers. Il en donna le commandement à Ferdinand de Gonzague, Viceroy de Sicile, & en fit Maréchal de Camp General Etienne Colonne.

Il alla avec toutes ces Troupes mettre le siege devant Duren, la plus for-

1543

*Il s'avance
avec toutes ses
Troupes dans*

1543.

*Le Duché de Juliers.**Haræus, Annal. Brabant.**Le Duc se soumet à lui & renonce à l'alliance de la France.*

te Place du Duché de Juliers, que Gerard Ulattem Gentilhomme du païs défendit avec beaucoup de bravoure, & grande perte des Impériaux : mais une maison où il estoit, ébranlée par l'artillerie, estant tombée tout-à-coup, & l'ayant accablé sous ses ruines, ce fâcheux accident avança la prise de la Ville, & malgré la résistance de la Garnison & des Bourgeois, elle fut emportée au cinquième assaut, le vingt-quatrième jour d'Aoust. La plupart des Soldats & des Bourgeois furent passez au fil de l'épée, & la place reduite en cendres.

La terreur se répandit dans les autres Villes du Duché de Juliers & de la Gueldre. Venlo & Ruremonde, quoiqu'en estat de se défendre par les fortes Garnisons qui y estoient, portèrent leurs clefs à l'Empereur ; & le Duc de Clèves se voyant dans l'impuissance de résister davantage, alla sur la parole de l'Archevêque de Cologne, se jeter aux pieds de ce Prince. Il le reçut avec un visage sévère ; & sans rien répondre à l'humble discours qu'il lui fit, le renvoya au Prince d'Orange & à Granvelle, pour recevoir ses ordres.

Les conditions qu'on lui prescrivit pour sa grace le cinquième de Septembre, furent de jurer à l'Empereur obéissance & fidélité, de renoncer à l'alliance de France & du Danemark, à ses droits sur la Gueldre & sur le Comté de Zutphen, & d'obliger Martin Rossem, General de ses Troupes, grand homme de guerre, à prendre parti dans l'Armée Imperiale. On lui laissa son Duché de Juliers, excepté Hensberg & Zittard, qu'on promit de lui rendre, quand il auroit accompli les autres conditions, & fait preuve de sa fidélité pour le service de l'Empereur. On l'obligea de renvoyer en France

Jeanne d'Albret qu'il devoit épouser, & quelque temps après l'Empereur lui donna à la place de cette Princesse, Marie fille du Roy des Romains.

C'estoit là l'estat où sa mauvaise fortune l'avoit réduit, dans le temps que l'Amiral d'Annebaut s'approchoit de sa frontiere pour le secourir, avec son détachement de dix mille fantassins & de quatre cens hommes d'armes, & ce qui obligea ce General à retourner sur ses pas.

L'Empereur très-content d'avoir si heureusement terminé une si importante affaire, ne demeura pas en si beau chemin, & son Armée devant estre incessamment renforcée des dix mille Anglois dont j'ai parlé, & de cinq mille chevaux, prit sa route vers le Haynaut. La goutte l'ayant obligé de se retirer au Quesnoy, il sépara son Armée en deux, & fit faire en même temps les sieges de Guise & de Landrecy.

Celui de cette dernière place avoit déjà commencé quelque temps auparavant, & peu avancé par le Comte de Roeux : mais l'arrivée de Ferdinand de Gonsague avec un grand nombre de troupes, lui donna moyen de le pousser plus vivement, tandis que Gonsague alloit lui-même presser celui de Guise.

Le Roy apprit dans le Luxembourg l'arrivée de l'Empereur au Quesnoy, & rassembla toutes ses troupes, résolu de lui donner bataille, s'il l'attendoit devant Landrecy, ou devant Guise.

Monsieur de Brissac prit les devants par son ordre, pour aller reconnoître l'estat du siege de Guise, & tâcher d'enlever quelques quartiers de l'Armée qui l'assiégeoit ; mais l'Empereur ayant sçu que l'Armée Francoise approchoit, envoya ordre à Gonsague d'abandonner le siege de Guise, & de ramener ses troupes au
Camp

1543.

Memoires de
Langey, l. 10.Landrecy est
assiégé par les
ennemis,

Camp de Landrecy. Brissac toutefois arriva encore assez tost à Guise, pour charger l'arrière-garde dans sa retraite. Il en défit une partie, & prit prisonnier Dom Francisque d'Est, frere du Duc de Ferrare, & General de la Cavalerie Imperiale.

Cependant Landrecy, dont les fortifications n'estoient pas encore tout-à-fait achevées, quand le siege y fut mis, estoit vivement attaqué, & une batterie de cinq pieces de canon y avoit fait une très-grande brèche. La Lande & d'Essé qui commandoient dans la Place, y firent des prodiges; & la résolution que la garnison fit paroître dans les vigoureuses sorties qu'elle faisoit, empêcha l'Empereur d'exposer ses troupes à un assaut. Ce qu'il y avoit de plus fâcheux pour les assiegez, estoit qu'ils commençoient à manquer de vivres. Gonsague en estoit bien averti; & ce fut encore ce qui le détourna pendant trois semaines, d'entreprendre de forcer la place: esperant que le manque de vivres la feroit rendre avant l'arrivée du Roy.

Les Commandans ayant penetré son dessein, firent sortir de la Place le dix-huitième d'Octobre le Capitaine d'Yville, Gentilhomme Normand, qui passa heureusement au travers du camp ennemi, pour aller donner avis au Roy de l'extrémité où ils estoient. Il le trouva à la Fère, où son armée s'assembloit, & lui fit comprendre la necessité qu'il y avoit de se haster. Le Roy le renvoya avec assurance, que dans peu de jours il iroit en personne au secours de la place, & qu'il hazarderoit tout, plutôt que de laisser périr tant de braves gens.

Le Roy mar-
che au secours
de la Place.

En effet il se mit en marche aussitôt après le départ d'Yville: il arriva au Village de Saint Souplex, d'où il decouvroit le camp des ennemis, &

Tome V.

fit signal de son arrivée aux assiegez par une decharge de toute son artillerie. On delibera dans le Conseil de guerre de la maniere dont on s'y prendroit, ou pour jeter du monde & des vivres dans la place, ou pour obliger l'Empereur à la bataille.

Après divers moyens proposez, il fut conclu qu'on se posteroit vers Casteau-Cambresis, à la gauche de la Sambre, sur laquelle est Landrecy, & où estoit la meilleure partie de l'Armée Imperiale. On estoit resolu de l'attaquer, si le reste demouroit au-delà de la riviere; & si Ferdinand de Gonsague degarnissoit l'autre costé, on avoit pris des mesures pour faire entrer par là le secours.

La chose réussit. Gonsague ne doutant point que le Roy ne fust déterminé à la bataille, fit repasser la Sambre à la plus grande partie des troupes qui estoient de ce costé-là, & affoiblit tellement les quartiers, que deux jours après l'Amiral & le Comte de S. Pol à la teste de quinze cens hommes, ayant pris leur chemin par Cattillon, entrerent sans résistance dans la place, y laisserent ces troupes sous les ordres du sieur de Vervin, & en ramenerent la garnison au camp.

C'estoit déjà un coup important, que d'avoir jetté des troupes fraîches dans la Place assiegee: mais le convoi ne s'estant pas trouvé prest, on n'avoit pû la ravitailler: & il falloit courir un second risque pour y faire entrer des vivres.

Langey fut chargé de cette commission; & tandis que le Roy amusoit les Imperiaux par de grosses escarmouches, paroissant toujours en resolution d'en venir à une action generale, quoi qu'il n'eust envie de le faire que dans la derniere necessité, ce Capitaine assembla son convoi. Sur ces entrefaites l'Empereur vint du Quesnoy au camp avec un renfort de

Lzzz

1543.

L'Empereur
vient au
Camp.
Memoires de
Langey, l. 10.

1543.

*Dispositions
des deux Ar-
mées.*

troupes le vingt-huitième d'Octobre, pour se trouver à la bataille.

Il n'y avoit entre les deux camps qu'une vallée, par où passe un ruisseau qui va de Casteau-Cambresis au village d'Hapre. Ce ruisseau est petit, mais difficile à passer à cause de la hauteur de ses rives. Celle des deux armées qui auroit entrepris de franchir ce passage en présence de l'autre, l'eust fait avec un désavantage d'autant plus grand, qu'après l'avoir traversé, il falloit aller en montant attaquer l'ennemi rangé en bataille sur une colline, & commencer par le pousser pour avoir du terrain. L'Empereur estoit bien résolu à ne pas perdre cet avantage, & le Roy à ne le lui pas donner, s'il pouvoit sauver la ville par quelque autre moyen; mais ayant eu avis de l'approche du convoi, il fit semblant de vouloir tout hazar-

*Les François
conduisent un
Convoi dans
Landrecy.*

der. Il mit son Armée sous les armes, & fit commencer les escarmouches sur les bords du ruisseau, comme s'il eust voulu le passer. L'Empereur avoit rangé aussi-tôt la sienne & de l'autre côté: on se canonna de part & d'autre; & on vit ce jour-là, qui estoit la Feste de tous les Saints, tous les préludes d'une bataille.

Langey, comme il en estoit convenu avec le Roy, prit ce temps pour s'avancer avec le convoi; & au sortir d'un bois vit paroître dans la plaine un corps de mille à douze cens chevaux que l'Empereur avoit détachés exprès pour le couper. Cela le fit délibérer, s'il hazarderoit le passage: mais le salut de la ville dépendant du convoi, il conclut à poursuivre son chemin. Il prit seulement un détour sur la droite, & par ce mouvement il mit entre lui & les ennemis un ruisseau, dont le passage devoit les retarder, & donner le temps au convoi d'entrer dans la Place, mais avec

le risque d'estre toujours chargé en queue, ou attaqué à son retour. La chose réussit parfaitement: non-seulement le convoi entra; mais encore Langey, après en avoir fait donner avis au Roy, fit sa retraite par Cartigny, & reconduisit ses Troupes à la Capelle, sans avoir reçu le moindre échec des Imperiaux qui l'attendoient sur un autre chemin.

Le Roy étant venu à bout de son principal dessein, ne pensa plus à la bataille, & dès le lendemain décampa pour marcher du côté de Guise. Gonsague le suivit avec une partie de l'Armée Imperiale, dans l'esperance de charger l'arrière-garde. Mais la retraite se fit avec tant d'ordre, qu'il fut toujours repoussé avec perte, & obligé de retourner sur ses pas sans avoir rien fait.

Monsieur de Brissac se signala beaucoup en cette rencontre. Le Roy, pour gagner de l'avance dans sa retraite, l'avoit détaché avec un petit corps d'infanterie & de cavalerie, pour donner l'alarme au Camp de l'Empereur. Il attaqua à la pointe du jour un quartier du camp. Comme il faisoit un gros broüillard, les ennemis ne pouvoient connoître le nombre de ses troupes, & ils se persuaderent que toute l'Armée venoit leur tomber sur les bras. Ils se préparèrent à la recevoir: mais le temps s'étant éclairci après quelques escarmouches, ils détachèrent un gros de Cavalerie pour enlever Brissac. Ce Seigneur alors pensa à la retraite, & la fit en tournant souvent teste. Il fut pris deux fois, & deux fois délivré par ses gens: enfin il regagna l'Armée, après la perte de quelque Infanterie, & arriva sur la fin du souper du Roy, qui le reçut avec beaucoup de caresse, & lui fit donner à boire dans la coupe dont il venoit de se servir.

Quoique le convoi n'eust ravitaillé

1543.

*Dans l'avis
au Lecteur
des Mémoires
du Sieur Boi-
vin du Villars*

1543.

la ville que pour quinze jours, le Roy la crut sauvée: parce qu'on avoit bien reſtabli les brèches; que tout le pays eſtoit ſi ruiné aux environs, & que les pluies l'avoient tellement gaſté, qu'il eſtoit impoſſible aux Impériaux de pouſſer leurs travaux, & d'y ſubſiſter ſeulement une ſemaine.

L'Empereur
en leve le ſie-
ge.

En effet, l'Empereur voyant bien qu'il acheveroit de ruiner ſon Armée, en s'opiniaſtrant davantage, abandonna ſon entrepriſe, & eut la mortification d'échoüer devant cette petite Place avec toutes les forces d'Allemagne, des Pays-Bas & d'Angleterre, lui qui en partant du Duché de Juliers, avoit promis à ſes Troupes de les mener juſqu'à Paris après la priſe de Landrecy.

Le Roy fut ſi ſatisfait du courage des Commandans & de la garniſon, qui avoient défendu cette Place, qu'il les recompensa tous. Il fit d'Eſſé Gentilhomme de ſa Chambre, de la Lande & la Chapelle Biron Maîtres d'Hoſtel ordinaires, donna aux Soldats les privileges de la Nobleſſe leur vie durant, & fit d'autres graces aux jeunes Gentilſhommes qui y avoient ſervi en qualité de volontaires.

Memoires
de Langey,
liv. 10.

Ce Prince après la levée du ſiege de Landrecy, mit ſon Armée en quartier tout le long de cette frontière, & poſta ſeulement le Maréchal de Biez à S. Quentin, avec un camp volant de quatre mille hommes & de quatre cens Gens-d'armes, pour veiller ſur les démarches de l'Empereur, qui s'avança juſqu'à Cambray, où par le moyen de l'Evêque qui eſtoit de la Maïſon de Croy, il perſuada aux habitans que le Roy avoit deſſein de ſe ſaiſir de leur ville, & de leur oſter leur liberté qu'ils avoient conſervée juſqu'alors, en demeurant neutres: de ſorte qu'il les fit conſentir à baſtir une Citadelle à leurs dépens, dont ils

auroient eux-mêmes la garde. Mais quelque temps après il fit ſi bien, qu'ils y reçurent garniſon Imperiale: & depuis cette Ville reſta ſous la domination de la Maïſon d'Autriche juſqu'à noſtre temps, qu'elle a paſſé à celle de France.

Ce fut-là pour l'Empereur un aſſez bon dédommagement de la perte qu'il avoit faite devant Landrecy, & de l'affront qu'il y avoit reçu. Ainſi finit la campagne aux Pays-Bas, qui avoit eſté terminée pluſtoſt en Provence, où les armes du Roy ne furent pas fort heureuſes.

Ce Prince avoit ſi mal réuſſi l'année précédente en Rouſſillon, qu'il ne penſa plus à y porter la guerre; & il eſpera la faire plus utilement en Provence, en attaquant la Ville de Nice, l'unique où le Duc de Savoye pouvoit demeurer en ſureté.

La Trêve de dix ans faite auprès de cette Place par le Pape, où le Duc avoit eſté compris, ayant eſté rompuë par l'Empereur, le Roy eſtoit en droit d'attaquer les Eſtats de Savoye. Il s'eſtoit fait diverſes negociations pour reconcilier le Duc avec lui; mais elles n'avoient eu aucun effet, d'autant que ce Prince n'avoit pû ſe réſoudre à accepter la propoſition qui lui fut faite diverſes fois, de ceder Nice pour de l'argent; à quoi le Roy prétendoit pouvoir l'obliger, parce que cette place avoit eſté autrefois engagée aux Princes de Savoye par les Comtes de Provence, dans les droits deſquels il eſtoit entré.

Le Duc avoit d'autant moins de ſujet de craindre d'eſtre attaqué par la France, qu'il ſçavoit que l'Empereur alloit aux Pays-Bas avec de très-nombreuſes Troupes, qu'il ſeroit difficile au Roy de faire la guerre ailleurs; & il fut fort ſurpris d'apprendre que le Comte d'Anguyen venoit en Provence avec un Corps d'Armée. Il le

Zzzz ij

1543.

Affaires du
Duc de Sa-
voye.

Diverſes Let-
tres du Re-
cueil de Mon-
ſieur le Preſi-
dent de Ha-
moignon.

1543.

fut encore bien plus, quand il sçut qu'on équipoit une Flotte à Marseille & à Toulon, & que le fameux Barberousse Roy d'Alger faisoit voile avec la sienne beaucoup plus forte vers les costes de France.

C'estoit un effet des négociations du Capitaine Polin à Constantinople. Ce Capitaine, ainsi que je l'ai dit, avoit esté envoyé à Venise à la place des deux Ambassadeurs assassinez par le Marquis du Guast. Il estoit passé de là en Turquie, & y avoit negocié avec tant d'adresse auprès du Grand Seigneur, que nonobstant les sujets de mécontentement que ce Prince avoit du Roy, il reconstitua la bonne intelligence entre eux, & conclut un nouveau Traité d'alliance, en vertu duquel Barberousse devoit venir attaquer Nice conjointement avec les Armées Françoises de terre & de mer.

Le Chasteau de Nice est attaqué par les François. Guichenon. Histoire de Savoye.

Le Comte d'Anguyen, en attendant le General Turc qui s'estoit arresté sur les Costes de Calabre, où il fit un terrible dégast, tenta une entreprise sur le Chasteau de Nice. Monsieur de Grignan, alors Gouverneur de Marseille, avoit pratiqué une intelligence dans ce Chasteau, par le moyen de quatre Soldats Savoyards, qui lui avoient promis de le lui livrer: mais cette promesse n'estoit qu'un piège pour surprendre le Comte d'Anguyen.

On estoit convenu avec les traîtres, que quatre galeres de France s'approcheroient la nuit du Chasteau du côté de la mer, où l'on ne faisoit point de garde, parce qu'on le croyoit hors d'insulte de ce costé-là, & par où ils devoient faire entrer les Soldats des galeres, pour se saisir de la Place. Le Prince de Piemont averti par les quatre Savoyards, donna avis de ce complot à André Doria, qui partit de Genes avec vingt-une galeres pour se

rendre à Nice le dix-septième du mois de Juin, jour marqué pour l'exécution.

1543.

Le Comte d'Anguyen fit faire voile aux quatre galeres sous la conduite du Sieur Magdalon, pour se rendre devant le Chasteau de Nice, & attendre le signal des quatre Soldats; mais pour plus grande seureté, il le suivit lui-même avec onze autres galeres, & se tint en pleine mer à la hauteur de Nice, pour estre en estat de secourir ses gens en cas de trahison.

Magdalon ne fut pas plûtost arrivé au pied du Chasteau, qu'André Doria qui estoit en embuscade derriere le Cap de Saint-Soupir, vint fondre sur lui avec six galeres suivies de quinze autres sous les ordres de Janetin Doria son neveu.

Magdalon vit bien qu'il estoit trahi, & fit force de rames pour se sauver vers Antibes. Le Comte d'Anguyen se mit aussi-tost en devoir d'envelopper les six galeres ennemies: mais il apperçut à la faveur du clair de Lune les quinze de Janetin Doria qui venoient pour l'envelopper lui-même; & ne voulant pas hazarder toute la Flotte du Roy, il s'écarta, esperant que Magdalon s'échapperoit à la faveur de la nuit. Il ne put cependant le faire; il fut atteint par André Doria, il fallut en venir aux mains, & après un sanglant combat, les quatre galeres Françoises furent prises & menées à Genes, où Magdalon, frere du Baron de Saint Blancard, mourut des blessures qu'il avoit reçues.

Quinze ou vingt jours après cette défaite arriva Barberousse avec sa Flotte composée de cent soixante & quatorze galeres, & de quelques autres Vaisseaux, qui joignit celle de France à Marseille. Il en partit le cinquième d'Aoust avec le Comte d'Anguyen, & vint faire le siege de Nice.

Barberousse y vient avec une Flotte & en fait le siege.

1573.

Il commença par l'attaque de la ville, où André de Montfort, Gentilhomme Savoyard, se défendit bravement depuis le dixième du mois que les batteries commencerent à tirer, jusqu'au vingt-deuxième, quoique la place fut très-foible. Il soutint un assaut, après lequel il demanda à capituler, & se servit habilement du temps qu'on employa à dresser les articles, pour retirer dans le Chateau les vivres, les munitions, tout ce que les Bourgeois avoient de meilleur, & jusqu'aux cloches des Eglises.

La Ville se rend & le siege du Chateau est levé. Florimond de Raymond, T. 2. l. 8. Mémoires de Montluc, l. 1.

La Ville étant rendue, on fit l'attaque du Chateau qui ne réussit pas. La situation de cette forteresse sur un rocher escarpé rendant les approches difficiles, & les mines presque impossibles, les munitions de guerre commencerent à manquer au Duc d'Anguyen; & cela arriva par le refus que la ville de Marseille fit au Roy de lui en fournir dans une occasion si pressante. Le Comte d'Anguyen fut obligé d'emprunter des troupes de Barberousse, qui chagrin de voir son entreprise presté d'échouer, traita les François avec beaucoup de hauteur & de mépris. Enfin sur des lettres interceptées, qui apprenoient la prochaine arrivée du secours de terre, conduit par le Duc en personne, & par le Marquis du Gualt, & de celui de mer sous les ordres d'André Doria, le siege fut levé le huitième de Septembre. Cet Amiral en approchant de Villefranche fut battu d'une rude tempeste, qui fit périr quatre de ses galeres, & mit les autres en très-mauvais estat. Le Capitaine Polin, qui avoit suivi Barberousse, l'engagea à profiter de ce désordre de la Flotte de Doria; mais un vent contraire l'empêcha de pouvoir le joindre, & il se retira à Toulon avec le Comte d'Anguyen.

Le Duc de Savoye ravi d'avoir sau-

vé Nice, l'unique place où il pût encore agir en Souverain, voulut laisser à la posterité des monumens de sa victoire, & fit battre des Monnoyes d'argent, où d'un costé estoit la Croix de Savoye, & de l'autre cette inscription fort odieuse pour les François: NICEA A TURCIS ET GALLIS OBSESSA, c'est-à-dire, *Nice assiégée par les Turcs & par les François.* Ce Prince prenoit plaisir à ces ouvrages d'esprit; mais par ce moyen il informoit les siecles futurs beaucoup plus de ses disgraces, que de ses hauts faits de guerre.

Le Duc de Savoye & le Marquis du Gualt, après la délivrance de Nice, retournerent en Piemont, où avec une Armée de seize mille hommes de pied & de trois mille chevaux, ils se rendirent maistres de la campagne. Comme Boutieres, qui y commandoit pour le Roy, n'avoit pas de forces suffisantes à leur opposer, ils assiegerent & prirent Montdevis. La capitulation en fut mal observée à l'égard de la garnison Suisse, dont les Espagnols massacrerent une partie, & pillerent les bagages; de quoi les Suisses tirerent quelque temps après une terrible vengeance.

Le Marquis s'empara encore de Carignan, dont on avoit commencé à démolir les fortifications. Il les remit en estat de défense, & par ce moyen coupa la communication de Turin avec Pignerol, le Marquisat de Saluces & quelques autres places qui ne pouvoient plus estre secourues. Mais Boutieres ayant reçu quelque tems après un renfort de neuf mille hommes, partie François, partie Grisons, & de trois cens hommes d'armes, s'ouvrit d'autres passages, prit Saint Germain, & assiegea Ivre vers les Fêtes de Noël, dont il leva le siege, soit qu'il desespérast de la prendre, soit par le chagrin de l'ar-

1543.

Guichenon, Langey, Belcarius, &c.

1543.

rivée du Comte d'Anguyen, que le Roy envoya en Piemont pour y commander. Il se retira chez lui en Dauphiné, mécontent de la Cour, qui l'estoit aussi de lui, tant pour avoir laissé prendre Carignan, que parce qu'il n'avoit pas sçu se donner assez d'autorité sur les Troupes.

Le Roy avoit donné trop de prise à l'Empereur, en attaquant Nice conjointement avec les Turcs, pour que ce Prince manquast une si favorable occasion, d'animer contre lui toutes les Puissances de la Chrestienté. Il le fit à la Diete de Spire, la plus celebre qui eust esté tenue depuis longtemps en Allemagne. Il s'y trouva en personne avec Ferdinand son frere Roy des Romains, tous les Electeurs, presque tous les Princes de l'Empire, & François Sfondrate Evêque d'Amalphi, & depuis Cardinal, qui y fut envoyé de la part du Pape.

Sleidan, l. 15.

1544.

L'Empereur se trouve à la Diete de Spire, où il fait une Harangue très forte contre le Roy.

Ce fut-là que l'Empereur le vingtième de Fevrier harangua à son ordinaire avec beaucoup de violence contre le Roy, & que faisant un artificieux parallele entre la conduite de ce Prince & la sienne, il representa à la Diete, que tandis que le Roy des Romains son frere & lui servoient de bouclier à l'Eglise contre le Turc; que tantost par les victoires qu'ils remportoient, tantost par les grandes pertes qu'ils faisoient, ils signaloient leur zele pour le bien de la Chrestienté, le Roy de France de concert avec cet ennemi du nom Chrestien rompoit toutes leurs mesures, s'allioit avec lui, luy donnoit asyle dans ses ports, joignoit ses Armées aux siennes, pour attaquer les Princes Chrestiens; d'où il conclut qu'estant impossible de détruire la puissance des Turcs, sans avoir abbatu celle de France qui les appuyoit, il estoit nécessaire de commencer par dompter les François. Il exhorta les Princes à

s'unir tous ensemble pour un si glorieux & si utile dessein, & à aller fonder sur la France avec toutes les forces de l'Empire.

1544.

Les Ambassadeurs de Savoye de concert avec ce Prince ne déclamerent pas moins vivement contre le Roy, & s'estendirent sur le détail du siege de Nice, que ce Prince n'avoit point eu honte de faire à la vûe de toute l'Europe avec les Troupes des Infidelles jointes aux siennes, pour establir la domination Ottomane jusques dans le cœur de la Chrestienté; malheur qui seroit arrivé, si par une protection particuliere du Ciel, le Duc leur Maistre, secondé des armes de Sa Majesté Imperiale, n'eust fait avorter un si detestable dessein. Ils demanderent en même-tems justice à la Chambre Imperiale contre les Valesans & les Cantons de Fribourg & de Berne, qui s'estoient emparez des pays de Gex, & de Vaux, du Chablais, & du Comté de Romont; surquoi les Députez des deux Cantons & du Valais ayant esté ouïs, ils furent condamnez à en faire la restitution, & à deux cens mille écus de dédommagement envers le Duc de Savoye; & ils y acquiescerent.

Guichenon, Histoire de Savoye.

Le Roy qui avoit prévu ce qui devoit se passer à son égard dans la Diete de Spire, y avoit envoyé des Ambassadeurs, pour se défendre contre ces accusations. C'estoient le Cardinal du Bellay, François Olivier President au Parlement de Paris, & depuis Chancelier de France, & Africain de Maille*, Bailly de Dijon.

* Maillejus.

Ils estoient demeurez à Nancy, d'où ils avoient envoyé un Hérault pour demander des passeports à la Diete, afin de pouvoir passer à Spire avec seureté: mais l'Empereur de sa propre autorité le fit arrester, le retint quatre jours en prison, le menaça de le faire pendre, le renvoya sans passe-

Il fait arrester un Hérault que François I. envoyoit à la Diete.

Oratio Legatorum Regis scripta ad imp.

1544.

petri Ordines,
apud Freher.
T. 3.*Ce Prince se
justifie par un
écrit contre
les Déclama-
tions de l'Em-
pereur.*

port, & justifia dans l'Assemblée des Princes ce qu'il avoit fait, sur ce que le Roy estant l'ennemi déclaré de l'Empire, il n'avoit aucun droit d'envoyer des Ambassadeurs à la Diete.

Le Herault estant revenu à Nancy, les Ambassadeurs retournerent en France; & pour suppléer à ce qu'ils auroient eu à dire dans la Diete, ils y envoyerent un écrit justificatif de la conduite du Roy, dans lequel ils exposèrent au long l'injustice de celle de l'Empereur à l'égard de ce Prince; comme il n'avoit tenu qu'à lui d'entretenir la paix avec la France, & de joindre ses armes avec celles du Roy contre les Turcs, comme il avoit violé les promesses solennelles, par lesquelles il s'estoit engagé, en passant par la France, à restituer au Roy le Duché de Milan; les offres que le Roy avoit faites tant de fois de se soumettre au jugement des Princes de l'Empire pour ce Duché qui en estoit un Fief, l'indigne assassinat des Ambassadeurs de France par le Marquis du Guast, l'attentat commis contre l'Ambassadeur Merveilles par le feu Duc de Milan, dont l'Empereur n'avoit jamais voulu faire aucune justice; que quand le Roy se seroit allié avec les Infidèles, il n'auroit rien fait d'indigne d'un Prince Chrestien, & qui ne fust autorisé par les exemples d'Abraham, de David, des Machabées dans l'ancien Testament, & dans le nouveau par la conduite du grand Constantin, de Theodose, d'Honorius, & de plusieurs autres Princes Chrestiens, qui en avoient usé de même en des conjonctures pareilles à celles où il s'estoit trouvé: mais qu'il estoit faux qu'il eust passé d'autres Traitez avec le Grand-Seigneur, que celui de commerce, tel qu'en faisoient tous les jours les Venitiens, & les autres Etats de la Chrestienté; qu'il avoit esté obligé de le menager

à cause des menaces qu'il lui avoit faites de ravager les costes de France, tandis que l'Empereur par une guerre injuste le mettoit hors d'estat de les bien garder contre les redoutables forces des Turcs qui couroient la Méditerranée; qu'on lui faisoit un crime mal-à-propos de ce que le Capitaine Polin estoit venu sur la flotte de Barberousse, puis qu'il ne s'estoit embarqué sur cette flotte, que pour repasser avec plus de seureté en France; que les Etats de l'Empire lui estoient témoins qu'il avoit lui-même travaillé à menager une Treve entre l'Empereur & les Turcs; que les ravages que Solymán avoit faits en Hongrie; & les pertes qu'en avoit souffert le Roy des Romains, estoient les suites de l'expédition de Tunis; que le Roy avoit empêché efficacement que Barberousse ne fit aucuns desordres sur d'autres costes, que sur celles de l'Empereur qui estoit son ennemi; que pour l'attaque de Nice, à laquelle on donnoit un tour si odieux, Barberousse estoit déterminé à l'attaquer & à la garder s'il la prenoit; mais qu'il avoit offert au Roy de la lui laisser, s'il vouloit l'aider à la prendre; que ce Prince ayant d'ailleurs des droits sur cette place, il ne pouvoit mieux faire que d'accepter cette offre, de peur qu'elle ne tombast entre les mains des Infidèles, qui auroient mis par cette prise non-seulement toute la France, mais encore toute l'Italie en danger; & qu'enfin c'estoit la dernière des injustices d'avoir refusé d'admettre ses Ambassadeurs à la Diete, vû qu'il estoit membre de l'Empire par le Duché de Milan, qui lui appartenoit comme l'heritage de ses ancêtres.

L'Empereur estoit trop maître dans la Diete, pour que cette Apologie produisist un grand effet. Il fut résolu à la pluralité des voix que la

1544.

1544.

guerre seroit declarée à la France au nom de l'Empire, & que les Princes fournissant leur contingent, donneroient à l'Empereur une Armée de vingt-quatre mille hommes de pied, & de quatre mille chevaux.

La Diete estoit si soumise aux volontez de l'Empereur, qu'il l'engagea sans peine à écrire aux Suisses, pour les empêcher de fournir des Troupes au Roy de France, & à agir auprès du Pape, pour qu'il declarast la guerre à ce Prince, comme à l'ennemi du nom Chrétien. Mais les mouvemens qu'on se donna pour cet effet furent inutiles. Les Suisses assemblez à Bade répondirent qu'ils avoient interrogé quelques-uns de leurs Capitaines, pour sçavoir s'il estoit vrai qu'il y eut des Turcs dans l'Armée de France, & que tous les avoient assurez que ce fait estoit faux; que le Roy s'estoit plaint avec justice aux Cantons, de ce qu'on avoit refusé d'admettre ses Ambassadeurs à la Diete de Spire, où il s'offroit de se défendre des calomnies qu'on répandoit par tout contre lui, & qu'on n'avoit pas dû lui refuser ce moyen de défense contre de telles accusations; que d'ailleurs ils avoient parmi eux un si grand nombre de gens de guerre attachez d'inclination au service de la France, qu'il seroit impossible aux Cantons de les empêcher d'y prendre parti; & qu'enfin ils estoient très-bien informez qu'il n'avoit point tenu au Roy que la paix ne subsistast entre lui & l'Empereur; qu'il estoit encore prest de la faire, & supposé qu'elle se fust, de se joindre avec toute l'Allemagne contre les Infidèles.

Le Pape demeure dans la neutralité.

Le Pape ne répondit pas plus favorablement aux sollicitations de l'Empereur, & persistant dans la résolution qu'il avoit prise, dès qu'il se vit élevé sur le Trône de Saint Pierre, de demeurer neutre, il se contenta d'of-

frir sa mediation pour faire la paix entre les deux Princes. Cependant il apprit ce qui se passoit à la Diete au détriment de la Religion; que l'Empereur y traitoit des mariages des enfans du Roy des Romains avec ceux du Duc de Saxe chef du parti Protestant; qu'il avoit promis à ce Duc de l'investir des Estats du Duc de Clèves, Prince Catholique, s'il mouroit sans enfans, quoi qu'avec quelques conditions en faveur de la Religion Catholique; qu'il avoit consenti que dans un certain temps parmi les Juges de la Chambre Imperiale de Spire, qui jusqu'alors avoient tous esté Catholiques, on admectroit des Protestans; qu'il continuoit l'*Interim* qui laissoit la liberté entiere aux Luthériens de faire exercice de leur Religion: que pour détacher des interets de la France, Christierne III. Roy de Danemark Prince Protestant, il avoit fait la paix avec lui, sans nul égard pour Christierne II. son beau-frere, que ce Roy tenoit en prison, & qu'enfin il avoit fait & confirmé la Ligue avec le Roy d'Angleterre, nonobstant toutes les paroles qu'il avoit données au feu Pape, de ne jamais s'allier avec ce Prince, tandis qu'il persisteroit dans son Schisme. Le Pape informé de tout cela, & extrêmement scandalisé de cette conduite, lui envoya le Cardinal Alexandre Farnése, pour lui en représenter les conséquences, & l'exhorter, afin de les prévenir, à faire la paix avec la France. Mais l'Empereur, qui faisoit tant valoir les raisons de conscience contre le Roy au sujet de son alliance avec le Turc, ne croyoit pas la sienne chargée de tous ces ménagemens qu'il avoit pour les Protestans, & de tous les maux qu'ils devoient inmanquablement produire; tant il estoit persuadé que la ruine entiere de la France estoit la plus sainte œuvre, à laquelle il pût consacrer toute

1544.

1544.

toute la puissance de son Estat, pour se rendre ensuite plus redoutable aux Turcs & aux autres ennemis de l'Eglise Romaine.

Ce n'estoit pas seulement en Allemagne, où le Roy avoit besoin d'Apologie, pour justifier sa conduite sur les liaisons avec les Turcs. Les Vénitiens en avoient aussi fait grand bruit, & le menaçoient de renoncer à son alliance, pour se liguier avec l'Empereur contre lui. Ils estoient trop politiques, & la grande puissance de Charles V. leur donnoit trop de jalousie pour le faire : mais cette démonstration de zèle pour l'intérêt commun de la Chrestienté leur faisoit bien, & ne pouvoit manquer de leur attirer une Ambassade de la part du Roy, pour les apaiser.

Commentaires de Blaise de Mont-luc, li.

En effet Jean de Mont-luc Evêque de Valence, qui avoit déjà donné des preuves de son habileté à Rome dans la fonction de Secrétaire de l'Ambassade sous Monsieur de Grignan, qui y estoit chargé des affaires de France, fut envoyé à Venise à cette occasion. Il fit un discours en plein Sénat, qui contenoit à peu près les mêmes choses que le Cardinal du Bellay avoit mises dans celui qu'il adressa à la Diète de Spire, & qui se réduisoit à ces trois articles ; Premièrement, que le Roy sans rien faire d'indigne de son Titre de Roy Très-Chrétien, avoit pû, à l'exemple des autres Princes, accepter les secours que les Infidèles lui avoient offerts pour sa défense. Secondement, que par les précautions qu'il avoit prises en cette rencontre, il avoit empêché les ravages que la Flotte Ottomane auroit faits indifféremment sur toutes les côtes d'Italie, au lieu qu'elle n'avoit endommagé que les terres de l'Empereur ; que le Baron de la Garde (c'estoit le même que le Capitaine Polin) avoit fait en sorte que les Isles dépen-

Tome V.

1544.

dantes de la République ne souffrisent pas le moindre dommage, les Turcs n'y ayant rien pris qu'en payant, & n'ayant insulté nul de ses vaisseaux qu'ils avoient rencontrés dans leur route. En troisième lieu, que les Impériaux prenoient fausement pour prétexte de la guerre qu'ils faisoient au Roy, sa liaison avec Solyman, d'autant qu'il ne s'estoit servi de son secours, qu'après s'estre vû exposé à leurs injustes invasions.

Cette Harangue fut moins mal reçûe à Venise, que le Memoire du Cardinal du Bellay à la Diète de Spire, parce que l'Empereur n'avoit pas dans cette République la même autorité qu'il avoit en Allemagne, & que les esprits n'y estoient pas dans la même disposition. Mais ce qui arriva en Piémont sur ces entrefaites, donna beaucoup à penser à l'Empereur.

Dès que le Comte d'Anguyen y eut pris le commandement, il suivit les vûes du Sieur de Boutieres son prédécesseur, qui estoient d'éloigner les Impériaux de Turin, & de rétablir la communication entre les Places d'en deçà & d'au-delà du Pô. Il reprit quelques petits postes, où il mit des Garnisons : mais son principal dessein estoit de chasser les ennemis de Carignan, qu'ils avoient fortifié de cinq bastions, & où ils avoient logé quatre mille hommes, partie Espagnols, partie Allemands, des meilleures Troupes de l'Empereur.

Suite des affaires de Piémont.

Une si nombreuse Garnison, & la rigueur de l'hyver qui fut très-rude cette année-là, ne lui permettoient pas d'en faire le siege dans les formes : il fallut se contenter d'un blocus, pour avoir la Place par famine. Il vint à bout, quoiqu'avec beaucoup de peine, de rompre le pont que les ennemis avoient sur le Pô, par où ils pouvoient recevoir des vivres. Il s'empara de Carmagnole : il fit cantonner ses

Aaaaa.

1544.

Troupes dans les Bourgs & dans les Villages des environs, & disposa si bien toutes choses, que le Marquis du Guaft ne pouvoit fecourir la Place qu'avec une Armée.

La confervation ou la prise de cette Place estoit de si grande importance pour les uns & pour les autres, que les Generaux des partis estoient resolu à tout tenter, l'un pour la prendre, & l'autre pour la délivrer : mais le Comte d'Anguyen n'avoit pas à beaucoup près autant de Troupes que le Marquis du Guaft, ni la permission du Roy de hazarder une bataille, à cause du grand nombre des ennemis qui menaçoient les frontieres du Royaume de toutes parts. Il voyoit pourtant que ce feroit une necessité de le faire, ou d'abandonner l'entreprise, parce que le Marquis du Guaft, sur les pressantes instances des assiegez, dont les magalins diminuoient beaucoup, commençoit à assembler ses Troupes pour venir à leurs secours. C'est pourquoi il dépêcha un Officier à la Cour, pour instruire le Roy de l'estat des choses, & scavoir ses intentions sur ce qu'il auroit à faire.

Commentaires de Mont-luc, liv. 1.

Ce fut Blaise de Mont-luc qu'il chargea de cette commission. C'estoit un Gentilhomme de Gascogne, dont il sera souvent fait mention dans la suite de cette Histoire, aîné de six freres, avec qui il n'eut pour tout bien à partager que huit cens livres de rente. Il porta les armes dès l'âge de dix-sept ans en qualité de simple soldat, & parvint jusqu'au Balton de Maréchal de France par mille belles actions, dont il nous rend un compte exact dans ses Commentaires. La vivacité, la naïveté, les réflexions judicieuses qu'on y voit par tout furent uniquement les fruits de son génie heureux, qu'il n'avoit jamais cultivé par l'étude des lettres.

1544.

Quoiqu'il fust dès-lors âgé de quarante ans, il n'estoit pas encore dans les premiers postes; mais il estoit fort connu & fort estimé des Generaux, qui lui confioient les expeditions les plus difficiles à conduire, où son feu, son courage, le desir d'acquiescer de la gloire, & de s'avancer, soutenus de beaucoup de prudence & d'une grande presence d'esprit, le firent presque toujours réussir. Ses manieres franches, une éloquence militaire & naturelle, beaucoup de gayeté & de vif dans ses expressions, ne le rendoient pas moins propre à la negociation; & ce fut ce qui le fit choisir par le Comte d'Anguyen, pour aller demander à la Cour la permission de donner bataille, que ce Prince souhaitoit fort d'obtenir.

Le Roy ayant lû les lettres du Comte d'Anguyen, on assembla le Conseil, où se trouverent entr'autres M. le Dauphin, le Comte de S. Pol, & l'Amiral; & le Roy voulut que Mont-luc y assistast aussi, pour entendre les raisons de la resolution qu'on y prendroit.

Le Roy proposa l'affaire dont il estoit question, & ordonna au Comte de S. Pol de parler sur ce sujet. Ce Seigneur parla fortement contre le dessein du Comte d'Anguyen. Il dit que le Roy d'Angleterre & l'Empereur devant dans cinq ou six semaines attaquer la Picardie & la Champagne, chacun avec une nombreuse Armée, il falloit non-seulement se mettre en estat de leur resister, mais encore avoir une ressource, au cas qu'il arrivast quelque malheur de ce costé-là; qu'on n'en avoit point d'autre que les bandes de Piémont, qui estoient les meilleures Troupes du Roy; que de les exposer dans une bataille où elles pourroient estre défaites, c'estoit hazarder tout le Royaume; qu'il valoit mieux abandonner l'entreprise de Ca-

1544.

rignan, & même tout le Piémont, que de mettre l'Etat en danger; que de donner une bataille dans une telle conjoncture, c'estoit une témérité visible; qu'il n'estoit nullement d'avis qu'on accordast au Comte d'Anguyen la permission qu'il demandoit, & qu'on ne devoit penser en Piémont qu'à se tenir sur la défensive.

Le sentiment du Comte de S. Pol fut suivi par l'Amiral, & ensuite par tous ceux qui estoient de ce Conseil. Mont-luc, à qui une telle conclusion ne plaisoit pas, eut toutes les peines du monde à se contenir: mais il n'osoit prendre la liberté de parler. Le Roy qui apperçut sur son visage la violence qu'il se faisoit, ne put s'empêcher d'en rire, & se tournant de son costé, lui dit: Mont-luc, comprenez-vous bien les raisons qui m'obligent de refuser au Comte d'Anguyen ce qu'il me demande? Oüi, Sire, répondit-il; mais si Vostre Majesté vouloit bien me permettre de dire deux mots, peut-estre ne les trouveroit-elle pas si fortes. Le Roy le lui ayant permis, il parla, & voici en substance le discours qu'il fit.

Sire, j'ai l'honneur & l'avantage de parler devant un Roy soldat, qui sçait ce que c'est que la guerre, qui s'est trouvé souvent à la teste de ses Armées, qui a donné plusieurs batailles en personne, & qui sçait juger de ce qu'on doit attendre de la qualité & de la disposition de ses Troupes. Nous sommes en Piémont cinq mille six cents Gascons, autant de Suisses, les plus braves Soldats de l'Europe, & tous gens éprouvez. Quant aux Italiens & Provençaux qui sont sous les ordres de Monsieur du Cros, & des Grisons qui nous ont joint à Ivree, je n'en puis pas parler avec tant d'assurance; mais je suis persuadé que l'exemple des autres leur fera faire leur devoir: & comptez-vous pour

1544.

rien, Sire, tant de jeune Noblesse de vostre Cour, qui me suivra en foule, si j'obtiens de vous ce que j'ai l'honneur de vous demander. Les Suisses à mon départ m'ont chargé de dire à Vostre Majesté, que si quelqu'un d'eux ne faisoit pas son devoir à la bataille, ils consentoient à le voir dégradé avec infamie. Nous sommes depuis six mois en possession de battre par tout les ennemis, & excepté une seule occasion, où Monsieur d'Aussun s'engagea un peu trop près du Camp Imperial, ils ont toujours fui devant nous. Nous avons trois cents Gens-d'armes qui n'ont jamais plié devant l'ennemi, & huit cents chevaux légers sous Messieurs d'Aussun, de Termes, Bernardin, & Maure, qui valent des Gens-d'armes. Tous vous conjurent de leur permettre de combattre; si vous ne profitez de leur ardeur, & que vous les obligiez à quitter la campagne devant l'ennemi, elle se rallentira, & vous verrez vostre Armée en peu de temps se ruiner par la desertion. Ces Messieurs qui ont parlé avant moi, disent bien, que si nous perdons la bataille, nous perdons tout; mais ils n'ajoutent pas, que si nous la gagnons, nous gagnons tout; & que vous verrez le Roy d'Angleterre, & sur tout l'Empereur entièrement déconcertez, & celui-ci abandonner la Picardie, pour courir au secours de ses Estats de delà les monts. Fiez-vous en nous, Sire, & comptez qu'on ne défait point une Armée qui est dans la disposition où je vous assure qu'est la vostre; nous vous conjurons tous de ne nous pas refuser, & de nous donner cette marque de vostre estime.

Mont-luc parloit avec d'autant plus d'assurance, que Monsieur le Dauphin, qui estoit derriere le fauteuil du Roy, l'animoit par les signes d'approbation qu'il donnoit à son dis-

A a a a ij

1544.

cours. Le Roy en parut ébranlé, & se tournant vers l'Amiral, lui demanda ce qu'il en pensoit.

L'Amiral persuadé qu'il feroit sa cour à Monsieur le Dauphin, en ne désapprouvant pas l'avis de Mont-luc, & qu'il la feroit même au Roy dont il croyoit voir assez la pensée, lui dit en riant: Sire, avoüez la verité, vous consentez à la bataille. Je ne puis vous répondre du succez, mais seulement de la vaillance de vos Troupes de Piemont; je les connois, & je suis sûr qu'elles combattront en gens de bien. Sire, ajoûta-t-il, priez Dieu qui est le dispensateur des victoires, & faites ce qu'il vous inspirera.

Le Roy en effet fit sur le champ, en se découvrant, une courte Priere à Dieu, & après avoir pensé un moment, il dit à Mont-luc, allez, combattez au nom de Dieu. On se leva, & le Comte de S. Pol dit en sortant à Mont-luc, *Fou enragé que tu es, tu vas estre cause du plus grand bien, ou du plus grand mal qui puisse arriver au Roy.* Monsieur, répondit Mont-luc, soyez en repos, & assurez-vous que la premiere nouvelle que vous recevrez, c'est que nous les aurons fricassés, & en mangerons si nous voulons. Il en dit autant au Roy, qui lui donna ordre de témoigner à ses Troupes, qu'il n'avoit condescendu à leur desir, que par la grande estime qu'il avoit d'elles.

Dès qu'on eut rendu publique la resolution du Conseil, grand nombre de Noblesse partit de la Cour pour aller en Piemont. Les Seigneurs de Dampierre de la Maison de Clermont en Dauphiné, de Saint André, d'Assier, de Jarnac, de Châtillon, Chamans, François de Vendôme Vidame de Chartres, la Hunaudaye, fils unique de l'Amiral, Genlis, les trois Bonnivet freres, d'Escars, de Rochefort, de Vuartis, de Lassigny, & quantité d'autres prirent la poste.

Boutières, tout mécontent qu'il estoit, ayant appris cette nouvelle, partit de sa Maison de Dauphiné, & se rendit auprès du Comte d'Anguyen. Monsieur de Langey eut ordre du Roy d'y aller aussi, & d'y porter quelque argent aux Troupes, & Mont-luc les précéda tous, infiniment content d'avoir si bien réussi. Il marqua aux Officiers & aux Soldats la confiance que le Roy avoit en eux, & embellit fort le compliment qu'il avoit ordre de leur faire.

Le Comte d'Anguyen au comble de ses vœux, ne pensa plus qu'à bien prendre ses mesures; car le Marquis du Guast s'approchoit de Carignan avec une Armée plus forte de dix mille hommes de pied que la sienne. Le Marquis estoit parti d'Als le Vendredy Saint, & vint camper sur la montagne proche de Carmagnole, auprès de laquelle se posta aussi l'Armée Françoisse entre les ennemis & Carignan. Le dixième d'Avril jour de Pâques, le Marquis du Guast s'éloigna de Carmagnole, pour retourner vers Cérisoles & Sommerive: peu s'en fallut que la bataille ne se donnast dès ce jour-là; & le Marquis du Guast avoüa depuis au sieur de Termes, qui fut pris le lendemain, qu'il en avoit eu grande peur, parce qu'il n'avoit pas alors une bonne partie des Bandes Espagnoles qu'il avoit envoyées pour retirer deux canons embourbez assez loin de là. Mais quelque ardeur que le Comte d'Anguyen vit dans ses Troupes pour en venir aux mains, il ne la suivit pas, tant parce qu'il les trouva fort fatiguées par la grande chaleur qu'il fit ce jour-là, & pour avoir esté sous les armes depuis minuit sans repaître, que parce que quelques-uns des Officiers generaux lui representant de nouveau les conséquences de la perte de la bataille, ils le firent encore balancer. Il se contenta de quelques es-

1544.

Memoires de
Langey, l. 10.
Memoires de
Mont-luc, l. 1.

Feron.

On s'y dispo-
se à une ba-
taille.

1544.

carmouches assez fortes; & même il ne jugea pas à propos, comme quelques-uns le lui conseilloyent, de s'approcher trop des ennemis, en se faifissant d'une hauteur avantageuse pour le combat, supposé qu'il s'y résolut; parce qu'il appréhenda qu'estant si près d'eux, ils ne vinssent l'attaquer dans le temps du campement. Ceux qui vouloyent la bataille, le blâmèrent fort de ce délai, & prétendirent qu'il l'auroit donnée avec beaucoup plus d'avantage que le lendemain. Lui-même se repentit de ne l'avoir pas fait; il fit paroître du chagrin contre ceux qui l'en avoient détourné; & quelques-uns estant encore venus lui faire de nouvelles remontrances, il témoigna que cela lui déplaisoit, & diminuoit l'estime qu'il avoit d'eux. Ainsi on se disposa à aller le lendemain matin attaquer le Marquis du Guast à Cérifoles.

Ordre de l'armée.

On décampa dès une heure après minuit le Lundi de Pâques en cet ordre. Boutières conduisoit l'avant-garde composée de quatre mille hommes d'Infanterie des vieilles bandes Françaises sous les ordres du Sieur de Tais leur Colonel; la plupart de la Noblesse nouvellement arrivée de la Cour se joignit à ce corps, & se mit à pied au premier rang. Quelques compagnies de Gendarmes & de Cavalerie legere furent placées sur les ailes.

Le commandement de l'arrière-garde fut donné à Monsieur de Dampierre: il y avoit trois mille Grisons & trois mille autres fantassins Italiens, dont deux mille avoient pour Commandant le Sieur d'Escro, & les autres Charles de Dros, qui estoit Gouverneur de Mondevi, avant que le Marquis du Guast eust pris cette place; ce corps n'avoit pour toute cavalerie que quelques escadrons d'Archers.

1544.

Le Comte d'Anguyen se mit au corps de bataille avec Langey, le Baron de Cursol, S. André, Châtillon, Jarnac, Bourdillon, Rochefort, d'Escars, Luzarche, la Hunaudaye, Genlis, Lassigny, Rochechoüart, le Vidame de Chartres, & plusieurs autres jeunes volontaires de qualité, qui marchoyent sous l'Enseigne du General, portée par Rubempré: la meilleure partie de la Gendarmerie y estoit avec quatre mille Suisses.

Comme la campagne est fort ouverte du costé de Cérifoles, l'armée eut toute liberté de s'étendre & de faire un très-grand front. Boutières avec son avant-garde marchoit à la droite, Dampierre avec l'arrière-garde à la gauche, & le Comte d'Anguyen au milieu. A la teste de tous furent mis sept ou huit cens Arquebusiers pour servir d'enfans perdus, sous les ordres de Mont-luc, & des Capitaines Hevart & Casquet. Caillac marchoit immédiatement devant le corps de bataille avec huit pieces d'artillerie, & Nicolas de Mailly devant l'arrière-garde avec pareil nombre de canon. Langey & Monneins furent choisis par le Comte d'Anguyen pour faire la fonction d'Aides de camp generaux, & courir pendant le combat tantost d'un costé, tantost d'un autre, pour donner les ordres necessaires selon les conjonctures.

On marchoit dans cet ordre, lorsque le Comte d'Anguyen eut avis que le Marquis du Guast venoit au devant de lui, & qu'il s'estoit faisi de la hauteur dont j'ai déjà parlé, qu'on prétendoit occuper. Le Prince de Salerne avoit la gauche opposée à la droite des François avec dix mille fantassins Italiens, & huit cens chevaux Florentins conduits par Rodolphe Baglioné. Alisprand de Madruce frere du Cardinal de Trente, commandoit le corps de bataille sous le Marquis du Guast.

A a a a a iij

1544.

Il estoit composé de dix mille Lansquenets, & de huit cens Cavaliers, à la teste desquels le Marquis parut d'abord, & à sa droite vis-à-vis de la gauche des François estoit Dom Raymond de Cardone, conduisant six mille hommes de pied de vieilles Troupes, partie Espagnolles, partie Allemandes, avec pareil nombre de cavalerie que les deux autres corps : & cette cavalerie estoit commandée par le Prince de Sulmone, fils du feu Comte Charles de Lannoy Viceroy de Naples.

Le Marquis du Guast avoit placé sur la hauteur qu'il avoit occupée vingt pieces d'artillerie, en deux batteries chacune de dix canons, de telle sorte que le Comte d'Anguyen ne pouvoit avancer, sans estre très-incommodé du feu de ce canon.

Les armées estant ainsi en presence, le Marquis, après avoir reconnu l'ordre de celle du Comte d'Anguyen, se plaça avec cinq ou six Cavaliers seulement sur une petite éminence, d'où il decouvroit toute la campagne, & donna ordre, en se retirant, au Prince de Salerne qui commandoit la gauche, de ne point bouger du lieu où il estoit, sans en avoir reçu de lui un commandement exprès.

Les deux armées estoient en cette situation quelque temps après le soleil levé. Le Comte d'Anguyen ayant apperçu le canon des ennemis sur la hauteur, fit faire un mouvement à la sienne pour l'en éloigner ; & comme il vit qu'il ne pouvoit aller à eux sans essuyer ce feu, il resolut d'attendre qu'ils vinssent à lui.

Cependant les escarmouches commencerent entre les enfans perdus des deux partis : elles continuerent jusqu'à onze heures, & grossirent tellement par les détachemens qu'on faisoit de part & d'autre, pour s'emparer de quelques cassines, & de quel-

ques autres petits postes avantageux, que près de cinq mille Arquebusiers se battoient entre les deux armées, avant qu'elles s'ébranlassent, faisant seulement quelques mouvemens pour se prendre l'une l'autre en flanc, ou pour oster à l'ennemi le moyen de le faire. Langey qui en estoit bon juge, nous assure qu'il n'avoit jamais vû en aucune occasion mettre mieux en usage les chicanes & les ruses de la guerre, que les Generaux le firent en celle-ci.

Enfin un peu avant midi les dix mille Lansquenets du corps de bataille des Imperiaux s'avancerent fierement à petit pas, pour venir attaquer les quatre mille Suisses du Comte d'Anguyen qu'ils avoient en teste. La précipitation du Colonel de Tais qui commandoit l'Infanterie Française de la droite pensa tout perdre ; car dans l'impatience de charger les ennemis, dès qu'il vit les Lansquenets venir contre la bataille, il marcha pour enfoncer les Italiens du Prince de Salerne, qui lui estoient opposez, & laissa un assez grand espace entre lui & les Suisses, lesquels n'estant que quatre mille, eussent esté aisément enveloppez par les dix mille Lansquenets qui venoient sur eux. Par bonheur Monsieur de Langey se trouva proche de là, qui voyant l'importance de la chose, lui envoya ordre de reprendre son poste, pour soutenir ce premier choc avec les Suisses : & en même temps il commanda au Capitaine Florry qui les conduisoit, de faire la moitié du chemin au-devant des Lansquenets.

Il faisoit par-là lui-même une autre faute : c'estoit qu'en faisant avancer les Suisses, il les exposoit au feu de l'artillerie, que le Marquis du Guast avoit placée sur la hauteur dont il s'estoit emparé avant le combat. Le Capitaine la lui fit remarquer, & lui dit

1544.

La bataille se donne près de Cérifoles.

1544.

qu'il estoit plus à propos d'attendre les Lansquenets, qui en approchant se mettroient entre l'artillerie & les Suisses, & la rendroient inutile. Languey se rendit à ce sage conseil : on laissa venir les Lansquenets ; & Monsieur de Boutieres dans le même temps se mit avec quatre-vingt Gendarmes entre les Suisses & les François du Colonel de Tais.

Alisprand de Madruce qui conduisoit les Lansquenets voyant cette manœuvre, s'arresta, & sépara ses Lansquenets en deux corps, dont l'un chargea les Suisses, & l'autre le Colonel de Tais. Dans le même temps la Cavalerie Florentine de la gauche des ennemis s'ébranla, pour venir prendre en flanc ce Colonel. Monsieur de Termes qui commandoit la Cavalerie Française de la droite, alla avec tous ses Escadrons au-devant des Florentins, les chargea avec tant de furie, qu'il les rompit, les renversa sur l'Infanterie du Prince de Salerne, & enfonça un de ses bataillons : mais son cheval ayant esté tué sous lui, il y demeura prisonnier.

Nonobstant son malheur, tout le monde demeura d'accord, qu'il avoit sauvé d'un grand danger l'aîle droite, car si la Cavalerie Florentine n'eust pas par sa déroute, empêché le passage de l'Infanterie Italienne, & que cette Infanterie au nombre de dix mille hommes eust chargé en même-temps que les Lansquenets, l'inégalité du nombre estoit si grande, que le choc auroit esté très-difficile à soutenir.

Cependant le combat devint très-sanglant entre les Lansquenets d'une part, & les Suisses & les François de l'autre. On se mêla, & on se battit sans reculer ni d'un costé ni d'autre pendant un assez long-temps. Les Generaux des deux partis s'estoient avisés d'une chose qui n'avoit pas encore

esté en usage : c'estoit de mettre derrière le premier rang des bataillons, composé de piquiers, un second qui du costé des François estoit d'Arquebusiers, & du costé des Imperiaux, de soldats armez de pistolets. Chacun y trouvoit son avantage ; car les Arquebuses atteignoient de plus loin, & estoient plus meurtrieres : mais les pistolets embarrassoient moins, & tiroient plus souvent. Le feu des François devint supérieur ; les Lansquenets commencerent à reculer ; & Boutieres étant entré avec ses quatre-vingt Gendarmes dans leurs bataillons qui estoient fort éclaircis, leur passa sur le ventre, & les mit entièrement en déroute avec un grand massacre.

On ne combattoit pas à l'aîle gauche de France avec le même avantage, qu'à la droite & au corps de bataille : car quoique Monsieur de Dampierre, à la teste des Archers à cheval, eust mis en fuite dès la première charge la Cavalerie Imperiale commandée par le Prince de Sulmone, les vieilles bandes Espagnoles & Allemandes de l'aîle droite ennemie, ne trouverent point de résistance dans les Grisons & dans les Italiens de la gauche de l'Armée Française : ils s'enfuirent à la première décharge, & abandonnerent leurs Capitaines.

Le Comte d'Anguyen, qui ne se fioit pas autant à ces Troupes qu'aux autres, avoit quitté le corps de bataille avec un gros de Cavalerie pour venir de ce costé-là, dès qu'il scût que l'attaque y commençoit ; & en arrivant, avoit percé de part en part les bataillons des ennemis, non sans grande perte ; car Monsalais, de Glaiye, Gouverneur de Cahors, Courville, le Baron d'Oyn, & plusieurs autres y avoient esté tuez, Fervaques & Rochechoüart blesez & demeurez parmi les morts, du milieu desquels

1544.

Le Comte d'Anguyen la gagne après avoir couru un grand danger.

1544.

on les tira après la bataille ; ils guerirent de leurs blessures dans la suite. Ce Prince après avoir rallié ses gens , se mit en devoir de faire une seconde charge : mais dans le moment il fut averti de la fuite des Grisons & des Italiens , & se vit investi de toutes parts de l'Infanterie Espagnole & Allemande , qui lui tuèrent encore plus de monde, qu'il n'en avoit péri quand il les chargea d'abord. Il crut dans ce moment tout perdu ; car il y avoit entre lui & le reste de l'Armée une petite colline qui l'empêchoit de voir ce qui se passoit au corps de bataille & à l'aile droite ; & il ne pensoit plus qu'à mourir glorieusement à la teste de cent Cavaliers , ne pouvant survivre au danger où il se reprochoit d'avoir mis l'Etat par sa témérité, lorsque les Espagnols ayant eu l'avis de la déroute du reste de l'Armée Imperiale , commencerent tout-à-coup à se débiller de toutes parts. Il reçut en même temps par Saint Julien Colonel Suisse l'heureuse nouvelle de sa victoire ; & ayant esté joint par quelques autres Troupes de Cavalerie & par plusieurs Grisons revenus de leur terreur, se mit à la suite des fuyards, qui furent la plupart pris ou taillez en pieces.

Mais ce jeune Prince se laissant emporter à l'ardeur de son courage , eust eu apparemment , si on l'eust laissé faire , le même sort que Gaston de Foix après la bataille de Ravenne : car ayant vû Saint André suivi de quelques Cavaliers se jeter l'épée à la main au milieu d'un bataillon des ennemis, il voulut en faire autant, quoiqu'il n'eust que six personnes avec lui : mais un vieux Capitaine l'arresta , en lui représentant l'inutilité d'une telle bravoure : sur quoi le Comte d'Anguyen ne lui dit point autre chose , sinon qu'on fasse donc revenir Saint André, ce qui fut fait aussi-tost.

Le grand carnage des ennemis se fit par les Suisses, qui ne donnerent quartier à aucun , & qui courant comme des furieux , les égorgéient sans misericorde , quelques efforts que l'on fist pour les contenir. Ils crioient à pleine teste, *Mondevis , Mondevis* ; c'estoit en vengeance de ce que les Imperiaux après la prise de cette Place , avoient violé la capitulation , & massacré cruellement plusieurs soldats de leur Nation.

Le nombre des morts du costé des ennemis fut de dix à douze mille hommes : & ce qui paroist de plus surprenant, mais qui est attesté par des témoins oculaires, il n'y en eut pas plus de deux cens du costé des vainqueurs. De ce nombre furent Charles de Dros , ci-devant Gouverneur de Mondevis, le Sieur d'Escro du Comté de Nice , & Colonel de six Enseignes Italiennes, le Colonel des Grisons , la Molle Provençal, les Capitaines Barberan , Moncaut, & Passin Dauphinois: mais il y en eut un bien plus grand nombre de blesez. D'Assier , qui avoit toujours combattu auprès du Comte d'Anguyen, mourut de ses blessures quelques jours après. Le Capitaine la Mothe-Daute fut retiré du milieu d'un tas de corps morts , & réchapa ; mais il demeura aveugle d'une blessure qu'il avoit reçüe. Le Baron de Saxe Suisse, fut blezé d'un coup de pique à la gorge : quantité d'autres Capitaines, d'Officiers & de Soldats furent pareillement blesez.

Le nombre des prisonniers faits sur les Imperiaux fut de deux mille cinq cens vingt Allemans. Alisprand de Madruce, qui commandoit les Troupes de cette Nation au corps de bataille , estoit le plus considerable. On le trouva dans le champ, couvert de plusieurs blessures, dont il guerit & il fut échangé avec Monsieur de

Termes.

1544.

Carnage des ennemis.

Nombre des morts de part & d'autre.

1544.

Termes. Il n'y eut que six cens Espagnols de pris, & entre autres Dom Raymond de Cardone & Mendose, & avec eux Dom Charles de Gonfague.

Le Marquis du Guaft, blessé d'une arquebusade à la cuisse, se sauva par la vitesse de son cheval, & fut heureux d'échaper; car on n'auroit pas manqué en France de tirer vengeance sur sa personne de l'assassinat des Ambassadeurs Rincon & Fregose, dont il estoit convaincu. Voulant entrer à Ast, il en trouva les portes fermées, conformément aux ordres qu'il avoit donnez aux bourgeois, auxquels, se croyant assuré de la victoire, il avoit dit, que s'il ne revenoit pas vainqueur, il ne vouloit pas qu'ils le reçussent. Quelques-uns ajoutent, qu'il s'en tenoit si certain, qu'il avoit fait apporter dans son camp quatre mille chaînes & autant de cadenats pour enchaîner les prisonniers François, & les envoyer ensuite aux galeres.

Du Tillot.

Sa présomption fut confondue; car on prétend qu'il perdit la teste durant la bataille, & qu'il ne se souvint pas de ce qu'il avoit dit auparavant au Prince de Salerne, de ne point quitter son poste sans un ordre exprès de sa part. Ce qui rendit inutiles dix mille Italiens que ce Prince commandoit, & qu'il ramena sans perte.

A qui l'on
dut le gain de
la bataille.

Les Suisses, les François, les Gardarmes, la Cavalerie legere firent des prodiges dans cette occasion: mais le gain de la bataille fut principalement attribué à la conduite de Monsieur de Termes, qui chargea d'abord très-à propos, & défit la Cavalerie Florentine, ainsi que je l'ai remarqué, & à la resolution que prit le Comte d'Anguyen de quitter le corps de bataille pour aller se joindre aux Grisons de l'aile gauche; à la lâcheté desquels il suppléa par sa bravoure, & par celle d'une grosse troupe de Noblesse qui

Tome V.

l'accompagnoit; sans quoi ce corps n'ayant fait aucune résistance, l'aile droite des ennemis fut venue infailliblement envelopper le corps de bataille des François, & l'eût entièrement défait. Tout cela montre que dans ces sortes de rencontres le bonheur n'a pas moins de part, que le courage des soldats & la conduite des Generaux, le succès de ces grandes actions dépendant souvent de certains incidens, qu'il est impossible de prévoir. Mont-luc s'estoit extraordinairement distingué dans celle-ci, à la teste des enfans perdus; & le Comte d'Anguyen lui fit l'honneur de le faire Chevalier de sa main après la bataille.

Le butin fut très-grand, parce que le Marquis du Guaft avoit esté suivi à cette journée par un grand nombre de Seigneurs d'Italie, & sur tout du Duché de Milan, qui y estoient venus en grand équipage. On prit quatorze ou quinze pieces d'artillerie, quantité de batteaux qu'on y avoit apportez pour faire des ponts sur le Pô, beaucoup de munitions de guerre & de bouche, qui devoient estre conduites à Carignan, sept à huit mille cuirasses, de sorte qu'un harnois qui auroit coûté à Milan douze écus, se donnoit pour dix & vingt sols par les soldats.

Butin qu'on y
fit.

Une si grande victoire devoit avoir de grandes suites, si on eust voulu s'en servir. Elle en eut d'abord par elle-même une très-importante. Le Marquis du Guaft après la délivrance de Carignan, ou après la bataille, s'il l'eust gagné, devoit avec dix mille hommes descendre par le Val d'Aost, entrer en France, & se rendre maître du pays d'entre la Saone & le Rhône, où il n'y avoit ni Troupes, ni villes fortes, & ravager de là le Dauphiné & la Provence, chose que sa défaite le mit hors d'estat d'entreprendre:

Commentaires
de Mont-
luc, liv. 2.

Bbb b b

1544.

mais elle pouvoit produire de bien plus grands effets. Plusieurs petits Princes & Seigneurs Italiens, qui attendoient le succès de cette journée pour prendre parti, embrassèrent celui de France. Le Comte de la Mirandole, le Comte de Petiliane, Pierre Strozzi, & plusieurs autres leverent des troupes sur leurs terres, & offrirent au Comte d'Anguyen de marcher droit au Milanais, où tout estoit dans la consternation, & la plupart des Villes sans Troupes.

Le Comte d'Anguyen en donna avis au Roy, & lui promit de conquérir en peu de jours ce Duché, s'il vouloit lui envoyer de l'argent, & six mille Grisons que l'on venoit de lever pour son service.

Memoires de
Langey, l. 10.

Le Roy agréa d'abord ce projet; & il y a beaucoup d'apparence que l'Empereur, en ce cas, eust abandonné le dessein d'attaquer la Champagne, pour courir au secours du Milanais, & même du Royaume de Naples, où il y avoit alors des partialitez & des mouvemens, dont il pouvoit craindre de fâcheuses suites: mais l'incertitude du parti que ce Prince prendroit, & le danger de lui voir porter la guerre jusques dans le cœur de la France, firent conclure au Conseil qu'il falloit plutôt pourvoir à la sûreté des frontieres, que de faire de nouvelles conquestes au-delà des Alpes.

Suites de cette victoire.

Ainsi le Comte d'Anguyen eut ordre de ne penser qu'à venir à bout de Carignan qui tint encore deux mois, & de faire repasser la meilleure partie de ses Troupes en France. Cela ne l'empêcha pas de se rendre Maître, par un détachement sous les ordres du Colonel de Tais, des villes de Moncalier, de S. Damien, de Vigon, de Pont d'Esture, & de la plus grande partie du Monferrat; & il auroit encore poussé plus loin ses conquestes, sans la défaite

de Pierre Strozzi, & de quelques autres Seigneurs Italiens, qui furent battus dans le Monferrat par le Prince de Sulmone. Il y eut peu de gens tuez dans ce combat; mais les Troupes se dissipèrent, & la plupart déserterent.

Cependant l'Empereur délivré d'une partie de son inquiétude pour l'Italie, par la résolution que le Roy avoit prise d'en retirer douze mille hommes de ses meilleurs soldats, assembloit son Armée à Spire, composée des Troupes des Princes d'Allemagne, tant Protestans que Catholiques, à qui il sçut persuader que la paix de l'Europe n'estoit empêchée que par le Roy de France, aussi-bien que celle de l'Eglise, à cause des obstacles qu'il mettoit, disoit-il, à la convocation du Concile general.

Le Roy d'Angleterre se disposoit pareillement à passer en France avec trente mille hommes. Plusieurs de son Conseil estoient d'avis qu'il en envoyast un détachement de dix mille en Normandie, où l'on ne l'attendoit point, & où il n'y avoit pas un soldat. Cette diversion auroit fort embarrassé le Roy. Mais le Roy d'Angleterre estoit convenu avec l'Empereur de descendre à Calais avec toute son Armée; où le Comte de Bures & le Comte de Roeux devoient le joindre, le premier avec dix mille Lansquenets, & quatre mille Reitres, ou Cavaliers Allemands, & le second avec les Troupes des Pays-bas. Les Armées des deux Princes unies ensemble faisoient près de quatre-vingt mille hommes de pied, & environ vingt mille chevaux, & ils avoient la plus nombreuse artillerie qu'on eust vüe jusqu'alors en Europe, avec des munitions de guerre à proportion. Leur dessein estoit de ne pas s'arrêter à faire des sieges; mais laissant derrière eux toutes les villes capables de faire

1544.

Memoires de
Langey.
Commentaires de Mont-
luc.
Belcarus.
Le Feron, Annales de France,
cc,
Du Chefne,
Hist. d'Angleterre, &c.

1544.

Le Roy d'Angleterre arrive à Calais, où il est joint par les Generaux de l'Empereur.

resistance, de marcher droit à Paris par deux chemins differens, de joindre là leurs Armées, & d'obliger le Roy à donner bataille, ou à voir de ses propres yeux ravager son Royaume depuis l'Artois jusqu'à la Seine.

Le Roy d'Angleterre arriva le premier, & fut joint par les deux Comtes Flamans, Generaux de l'Empereur. Il trouva la Picardie très-peu garnie de Troupes; parce que le Roy avoit envoyé ses principales forces en Champagne, pour y soutenir les premiers efforts de l'Empereur; & le Maréchal de Biez, qui commandoit en Picardie, avoit à peine de quoi fournir les garnisons de Boulogne, d'Ardes, de Montreüil, de Teroüenne, & de Hedin, qui estoient les seules places bien fortifiées sur cette frontiere.

Comme les interets particuliers des Princes unis ensemble l'emportent toujours sur l'interest commun, le Roy d'Angleterre voyant tant de facilité à faire des conquestes en Picardie, quitta le dessein de marcher vers Paris, contre la convention qu'il avoit faite avec l'Empereur; & sous pretexte qu'il estoit dangereux pour lui de laisser derriere tant de places fortes, il s'attacha aux sieges de Boulogne & de Montreüil. Il se chargea lui-même du premier, & fit faire l'autre par le Duc de Nortfolk & par les Comtes de Roex & de Bures.

L'Empereur informé de cette resolution du Roy d'Angleterre, voulut aussi de son costé faire des conquestes, & envoya le Comte Guillaume de Furstemberg, avec une armée assieger Luxembourg. Ce Comte qui avoit esté long-tems au service du Roy, s'estoit laissé débaucher par l'Empereur, & fut ravi d'avoir cette occasion de reparer l'affront qu'il avoit reçu devant cette place, sur laquelle il avoit fait l'hyver precedent

une tentative sans succès, ayant esté contraint de lever le siege à l'arrivée du secours que Monsieur de Brissac, General de la Cavalerie legere de France, y conduisit en resolution de lui livrer bataille.

Soit par la negligence de ceux qui devoient pourvoir aux besoins de cette place, chose assez ordinaire sous ce Regne, soit par le défaut d'argent, elle se trouva cette année-là très-mal fournie de munitions de guerre & de bouche; de sorte que le Vicomte d'Estauge, qui en estoit Gouverneur, fut obligé de capituler au bout de quinze jours, & d'y abandonner aux ennemis beaucoup d'artillerie. C'étoit une perte considerable, pour le besoin qu'on en avoit alors.

L'Empereur alla ensuite attaquer lui-même Commercy sur la Meuse. Cette place qui n'estoit pas capable de resister à une Armée Imperiale, ne se rendit pourtant qu'après que le canon y eut fait une breche. De-là il vint assieger Ligny en Barrois, où le Comte de Brienne, qui en estoit Seigneur, s'estoit enfermé avec le Comte de Rouffi son frere, les Sieurs d'Eschenais & de Gousoles, plusieurs Capitaines, quinze cens hommes de pied, & cinquante Gendarmes. Cette place estant commandée par trois montagnes qui l'environnent, n'étoit gueres plus en estat de se défendre que Commercy, excepté que la garnison y estoit beaucoup plus forte. Elle fut rudement battue par l'artillerie qui fit une grande breche au Chasteau, commandé d'une des montagnes. C'est pourquoi le Comte de Brienne prit le parti de capituler; mais il laissa surprendre le Chasteau par la porte de secours. Les soldats voyant l'ennemi dans la place mirent les armes bas. On leur fit quartier, & eux & tous les Chefs demurerent prisonniers.

1544.

Prise de Luxembourg & de Commercy, par les Impériaux.

B b b b b ij

1544.

La perte de ces Troupes chagrina fort le Roy ; car pour la place , il n'esperoit pas la sauver. Il fit entrer au plus viste le Duc de Nevers dans Châlons sur Marne avec quatre cens Gardarmes & cinq à six mille hommes de pied , ne doutant pas que l'Empereur ne vint l'assiéger. C'estoit en effet le dessein de ce Prince , mais il le quitta , quand il sçut que la garnison y estoit si nombreuse , & alla mettre le siege devant S. Disier sur la même riviere de Marne.

Ils font le siege de S. Disier.

Cette place estoit très-mauvaise , le rempart en estoit très-foible , & la muraille nullement flanquée : mais c'estoit un passage très-important sur la riviere , & on ne crut pas devoir l'abandonner. Loüis de Bueil, Comte de Sancerre , nonobstant le risque , s'estoit offert à la défendre , & s'y estoit jetté avec la compagnie de cent hommes d'armes du Duc d'Orleans dont il estoit Lieutenant , & deux mille hommes de pied commandez par le Capitaine de la Lande & le Vicomte de la Riviere.

L'Empereur arriva devant la ville le huitième de Juillet ; il y trouva d'un costé une inondation , que le Comte de Sancerre avoit fait par la coupure des digues de quelques étangs. Cette inondation pouvoit , au moins durant quelques tems , empêcher qu'on n'attaquast la ville par cet endroit-là qui estoit le plus foible ; & c'estoit effectivement par-là que l'Empereur avoit resolu de faire sa principale attaque. Il la fit du costé de la porte qui répond au grand chemin de Vitry en Parthois , & y dressa ses batteries.

Pendant ce temps-là l'Armée de France grossissoit de jour à autre sous les ordres de Monsieur le Dauphin & du Duc d'Orleans , qui avoient pour Lieutenant General le Maréchal d'Annebaut , moins agreable au Dauphin ,

que n'eust esté le Connétable de Montmorenci. Ce Prince prit l'occasion du danger où estoit le Royaume , pour demander au Roy le retour de ce Seigneur , qui avoit par sa sage conduite sauvé l'Etat , lorsque l'Empereur descendit en Provence. Mais sa demande fut très-mal reçue ; & ceux qui sçavoient ou qui soupçonnoient que le trop grand attachement du Connétable pour lui avoit esté une des causes de sa disgrâce , ne furent pas surpris du refus.

1544.

Après la jonction de toutes les Troupes , l'Armée du Dauphin se trouva de quarante mille hommes de pied , dont il avoit dix mille Suisses , six mille Grisons , six mille Lansquenets , & dix-huit mille François , de deux mille hommes d'armes , & de deux mille hommes de Cavalerie Legere. Ce Prince la conduisit vers la Marne , si tost que l'Empereur se fut attaché à S. Disier , & alla se camper à Jallon entre Epernay & Châlons en deçà de la riviere. Ayant reçu quelque temps après un détachement de douze mille hommes de l'Armée de Piémont , il envoya Monsieur de Brissac avec sa Cavalerie Legere & deux mille Fantassins loger à Vitry en Parthois , & commença à harceler l'Armée Imperiale , à lui enlever ses fourageurs , à incommoder ses convois , & à lui oster la liberté de la campagne , qu'elle avoit eüe jusques alors toute entiere.

C'estoit principalement le camp volant de Brissac qui lui causoit ces embarras. Ce Capitaine très-actif rodoit sans cesse autour de S. Disier , & tomboit à tous momens sur les partis Imperiaux , pour peu qu'ils s'écartassent. C'est ce qui fit refoudre l'Empereur à le chasser du poste de Vitry ; & pour le faire à coup sûr , il détacha sur lui huit à dix mille Lansquenets sous le Comte Guillaume de Furstemberg , la

1544.

Cavalerie Legere que commandoit Francisque d'Est, frere du Duc de Ferrare, & le Duc Maurice de Saxe avec douze cens Cavaliers Allemands, & de l'artillerie. La partie estant si inégale, Brissac abandonna Vitry qui n'estoit pas de defense, & se retira vers Châlons après une violente escarmouche, où il fut pris deux fois, & deux fois délivré par ses gens. Le Comte de Furstemberg se fortifia dans Vitry, & par la prise de ce poste facilita le fourage à l'Armée Imperiale. Mais elle trouva à S. Disier beaucoup plus de resistance qu'elle n'avoit cru, par la sage conduite du Comte de Sancerre.

Ce Seigneur avoit si bien animé les Soldats & les Bourgeois, qu'en peu de jours il eut des retranchemens dans la Place, capables de suppléer à la foiblesse des murailles, que les furieuses batteries des assiegeans avoient reduites en poudre en plusieurs endroits. Il fit une grande perte le dix-septième jour de Juillet, & le neuvième du siege par la mort du Capitaine la Lande, qui eut la teste emportée d'une volée de canon; c'estoit un excellent Officier, en qui les Soldats avoient beaucoup de confiance: mais le même jour l'Empereur n'eut pas une moindre affliction de la blessure de René de Nassau, Prince d'Orange, qui estant dans la tranchée, eut l'épaule cassée d'un éclat de pierre, dont il mourut le lendemain. Il n'avoit point d'enfans, & declara son heritier par son testament, à la priere de l'Empereur, Guillaume de Nassau qui n'avoit encore que douze ans. Charles V. ne prévoyoit pas le mal que ce jeune Prince devoit faire à la Maison d'Autriche; car c'est celui qui fit depuis revolter les Pais-Bas contre le Roy d'Espagne, qui fut le fondateur de la Republique de Hollande, & dont la posterité a fini de nos jours

Haræus An-
nal, Brabant

dans Guillaume Prince d'Orange, usurpateur du Royaume d'Angleterre. Cette disposition testamentaire produisit dans la suite de grands procès entre ceux qui prétendoient à cette succession, & ils ont esté renouvellez dans le temps que j'écris cette Histoire, après la mort de ce dernier Prince d'Orange.

Au bout de quelques jours, l'Empereur envoya reconnoître une grande brèche faite à la muraille, & y fit donner un furieux assaut, qui dura depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Ses meilleures Troupes y furent employées: elles y vinrent à trois reprises, & furent toujours repoussées avec perte. Il y perdit huit cens hommes sans les blesez, qui estoient en plus grand nombre. Le Comte de Sancerre y perdit aussi deux cens Fantassins, quarante tant Gendarmes qu'Archers, & il fut blessé au visage des éclats de son épée, qu'une volée de canon lui cassa dans la main.

L'Empereur esperant que le Gouverneur, après avoir si bien fait son devoir dans cet assaut, accepteroit volontiers une composition honorable, lui envoya un Trompette pour la lui offrir: mais il refusa de l'écouter, & l'empêcha d'entrer dans la Place. Il fit travailler toute la nuit à réparer la brèche avec tant de succès, que le lendemain elle estoit moins aisée à insulter que devant l'assaut. Il trouva même dans le fossé quantité de barils de poudre, que les Imperiaux y avoient laissez; ce qui lui fut d'un grand secours, parce que ses munitions de guerre estoient beaucoup diminuées.

Les Generaux de l'Empereur voyant la brèche si bien rétablie, ne furent pas d'avis de hazarder un second assaut: & il fut conclu, qu'on pousseroit deux tranchées, l'une vers un

B b b b b iij

1544.

Ils sont repoussés trois fois avec perte.

1544.

boulevard appelé de la Victoire, & l'autre vers la brèche, pour attacher le mineur à ces deux endroits. Ce travail étant déjà fort avancé, le Comte de Sancerre fit faire la nuit une sortie commandée par le Sieur de Linieres Gentilhomme de Normandie, qui la conduisit si bien, qu'il nettoya les deux tranchées, y tua beaucoup de monde, & prit quelques pionniers, par lesquels on apprit le nouveau dessein des assiegeans.

Cependant Monsieur d'Aumale, fils aîné du Duc de Guise, avec les Troupes de la garnison de Stenay où il commandoit, estoit sans cesse en campagne, & incommodoit fort le camp Imperial par ses courses, enlevant souvent les convois qui y venoient du costé de Bar-le-Duc. Dix-huit jours s'estoient déjà passez depuis l'assaut, & les frequentes sorties des assiegez retardoient beaucoup les travaux du siege. Mais l'Empereur vint à bout par l'artifice de ce qui lui auroit beaucoup cousté, en n'employant que la force.

Le Sieur de Granvelle avoit intercepté un paquet, où estoit la clef du chiffre dont le Duc de Guise se servoit pour donner des avis au Gouverneur, & recevoir de ses nouvelles. Il supposa une Lettre du Duc, par laquelle on faisoit sçavoir au Comte de Sancerre, que le Roy estoit content de la belle défense qu'il avoit faite, & que prévoyant bien qu'il manqueroit bien-tost de munitions de guerre & de bouche, il ne devoit plus penser qu'à sauver ses Troupes, parce qu'il n'y avoit pas d'apparence de hazarder une bataille pour le secourir. Cette lettre fut donnée par un inconnu contrefaisant l'espion, à un Tambour François qui estoit venu au camp, pour s'informer de quelques Officiers pris ou à l'assaut, ou dans quelque sortie.

1544.

Le Tambour ayant mis la Lettre entre les mains du Comte de Sancerre qui reconnut le chiffre, ce Seigneur ne douta point qu'elle ne vint du Duc de Guise; & comme en effet il commençoit à avoir disette de vivres & de plusieurs autres choses, le siege ayant déjà duré six semaines, il résolut, par l'avis des principaux Officiers, d'envoyer demander un sauf-conduit à l'Empereur pour lui députer quelqu'un, afin de capituler.

L'ayant obtenu, il lui envoya le Sieur de la Chategneraye son Lieutenant, à qui on proposa des conditions si rudes, qu'il se retira sans rien conclure: mais après plusieurs allées & venues, non-seulement les assiegez obtinrent les articles les plus honorables; mais encore douze jours de Trêve, pendant lesquels ils envoyeroient au Roy, pour lui faire agréer la capitulation, & au cas qu'il ne l'approuvât pas, elle seroit nulle; que s'il la ratifioit, & qu'ils ne fussent pas secourus dans cet espace de douze jours, ils rendroient la place.

Le Roy ayant reçu ce Traité par un Envoyé du Comte de Sancerre, qui l'instruisit de l'estat des choses, y consentit sans peine, d'autant plus qu'il ne pensoit à rien moins, qu'à s'exposer au hazard d'une bataille, dont la perte entraîneroit celle de son Royaume. Les douze jours étant passez, la garnison sortit sur la fin du mois d'Aoust avec armes & bagages, enseignes déployées, tambour battant, & quatre pieces d'artillerie. Le Comte de Sancerre, qui estoit à la teste, reçut des ennemis mêmes l'honneur que meritoit une défense de sept semaines dans une place, qui ne devoit pas tenir sept jours, & dont la résistance fit rabattre à l'Empereur beaucoup de sa fierté: car il commença à craindre de s'estre autant mécompté dans cette expedition, que dans celle

La disette des vivres oblige les assiegez de capituler.

1544.

de Provence. Son Armée se trouvoit déjà très-fatiguée & très-affoiblie, & celle du Roy en estat de lui couper le retour, s'il s'avançoit trop dans le Royaume.

Belcarius, l. 4.

Il comprit si bien le danger où il exposoit & sa personne & sa reputation, qu'il écouta volontiers Martin de Gulman, Dominiquain, son Confesseur, & le Sieur de Granvelle, qui lui proposerent d'entendre à la paix avec le Roy, ainsi qu'ils en avoient esté sollicités secretement par Eleonor Reine de France & sœur de l'Empereur durant le siege de S. Dier. Ils y estoient déjà très-portez d'eux-mêmes par l'incertitude du succès de cette expedition. Ils presenterent à l'Empereur que la conjoncture estoit favorable; que la presence du péril, dont le Roy de France ne se croyoit pas encore entierement sorti, l'obligeroit à accorder beaucoup plus qu'il ne feroit, si l'Armée Imperiale estoit contrainte de retourner aux Pays-Bas & en Allemagne; qu'il ne falloit pas compter de prendre des quartiers en France, à cause de la nombreuse Armée des François & de la foiblesse des villes prises: que plus on iroit en avant, plus les forces Imperiales diminueroient, & plus les François augmenteroient; qu'on ne devoit plus faire de fond sur le Roy d'Angleterre, qui, depuis près de trois mois, ruinoit son Armée devant Montreuil & devant Boulogne, sans avoir pû en venir encore à bout; que selon toutes les apparences, après avoir pris ces deux places, & les avoir bien fortifiées, la saison avancée le feroit repasser la mer, & qu'à la fin de la campagne il se trouveroit, que les excessives dépenses faites par l'Empire, dans l'esperance d'accabler les François, n'auroient esté utiles qu'au seul Roy d'Angleterre.

L'Empereur s'estant rendu à ces

raisonnemens, pensa à se disculper auprès du Roy d'Angleterre, & à le mettre dans son tort. Il l'envoya sommer d'exécuter le Traité qu'ils avoient fait entre eux, qui estoit d'unir leurs Armées, pour marcher droit à Paris. Il lui fit dire que dans cette vue il avoit accordé une capitulation si honorable à la garnison de Saint Dier qu'il auroit prise à discretion, s'il avoit voulu attendre encore quinze jours: mais qu'il en avoit usé de la sorte, pour mettre en execution leur projet commun avant les pluies de l'Automne, & qu'il le prioit de lui tenir parole.

Le Roy d'Angleterre répondit qu'il l'iroit joindre si-tôt qu'il auroit pris Montreuil & Boulogne; mais que de lever ces deux sieges seroit pour lui & pour la nation Angloise un trop grand affront.

Sur cette réponse l'Empereur accepta l'offre que le Roy lui faisoit de traiter de la paix; mais sans qu'il y eut pour cela de suspension d'armes.

Les Députés des deux partis s'assemblerent à la Chaussée entre Châlons & Vitry, où l'Amiral & Monsieur de Chemans, Garde des Sceaux de France, se rendirent de la part du Roy, & Ferdinand de Gonsague avec Granvelle pour l'Empereur. Le Roy envoya en même temps le Cardinal du Bellay & les Sieurs Remond, Premier Président du Parlement de Normandie, & l'Aubepine Secrétaire d'Etat, au Roy d'Angleterre, pour lui proposer d'envoyer aussi des Députés au lieu de l'Assemblée. Mais il refusa de le faire, & ne laissa pas toutefois d'écouter les propositions du Cardinal.

Sur ces entrefaites l'Empereur s'avança jusques à Thin à deux lieues de Châlons. Une partie de la garnison de cette place sortit sur son arriere-garde, & il y eut bien des gens tuez de

1544.

Memoires de
Langey l. 10.On traite de
la paix.

1544.

part & d'autre ; des Bordes & Gengis, de la Maison du Duc d'Orleans, furent de ce nombre. Le même jour, ou le suivant, le Comte de Furstemberg fut enlevé par un parti François, & le Prince de la Roche-sur-Yon par un parti Imperial.

Sans succès.

Cependant les Conférences de la Chaussée n'aboutirent à rien, & les Plenipotentiaires se retirèrent. Monsieur le Dauphin costoyoit toujours avec son armée celle de l'Empereur, qui souffroit beaucoup par la disette ; mais par la trahison d'un Capitaine de fantassins, qui ne rompit pas le pont d'Epernay, quoiqu'il en eust eu un ordre exprès, les Imperiaux surprirent cette place, & ensuite Château-Thierry avec de grands magasins de vivres qui estoient dans ces deux places, & qui leur furent d'un grand secours. Un Historien de ce temps-là, qui paroît bien instruit des intrigues de la Cour de François I. & à qui son caractère d'Evêque donne de l'autorité, nous a découvert le ressort de cette trahison d'Epernay.

Intrigues de la Cour de France causées par deux différens partis. Belcarius, liv. 24.

Il y avoit deux partis à la Cour fort opposés l'un à l'autre, celui de Monsieur le Dauphin & celui de Monsieur le Duc d'Orleans son frere. La jalousie de deux Dames causoit ou entretenoit cette division. L'une estoit la Duchesse d'Etampes, depuis longtemps maîtresse de l'esprit & du cœur du Roy, l'autre estoit Diane de Poitiers ; celle-ci, quoique déjà avancée en âge, avoit conservé sa beauté, dont les charmes aussi bien que son esprit lui avoient fort attaché Monsieur le Dauphin. La Duchesse d'Etampes, à qui le grand credit de Diane auprès du jeune Prince commençoit à donner de l'ombrage, encore plus pour l'avenir que pour le temps présent, ne pouvoit la souffrir, & c'en fut assez pour la déterminer à épouser les intérêts du Duc d'Or-

leans, que de voir celle qu'elle haïssoit, si zelée pour ceux du Dauphin.

1544.

On avoit proposé dans les conférences de la Chaussée le mariage du Duc d'Orleans avec la fille aînée de l'Empereur, ou avec la seconde fille du Roy des Romains, & en conséquence de ce mariage, l'Empereur devoit lui donner le Milanais ou les Pays-Bas, avec les Comtez de Bourgogne & de Charolois à de certaines conditions, une desquelles estoit, que le Roy renonceroit pour lui & ses successeurs à toutes ses prétentions sur le Milanais & sur le Royaume de Naples, & au ressort & à la mouvance des Comtez de Frandres & d'Artois. Le Dauphin regardoit cet article comme lui étant aussi préjudiciable, qu'il estoit avantageux au Duc d'Orleans ; & il eust esté ravi par cette raison, que les conférences de la Chaussée se rompiissent ; cependant la Duchesse d'Etampes, qui s'estoit engagée au Duc d'Orleans à faire conclure la paix, en remontroit sans cesse au Roy la nécessité pour le salut de son Estat : mais voyant que la retraite de l'Empereur aux Pays-Bas, à quoi la disette de vivres l'alloit obliger, osteroit toute esperance de negociation, & délivreroit le Roy de l'inquietude qui l'avoit le plus disposé à accepter les conférences, elle resolut d'empêcher le décampement de l'Empereur, & même de lui donner moyen de s'approcher beaucoup plus près de Paris.

Elle offrit donc à ce Prince de lui faire surprendre les magasins d'Epernay & ceux de Château-Thierry, où il trouveroit de quoi ravitailler son armée. Nicolas de Longueval, Seigneur de Bossu, qui estoit tout à elle, fut celui dont elle se servit pour conduire cette intrigue. Il gagna le Capitaine qui avoit ordre du Dauphin de rompre le pont d'Epernay, ou trouva

1544.

trouva moyen de l'amuser ; de sorte que l'armée Imperiale arriva avant la rupture du pont , & se faisit des magasins , & ensuite de ceux de Château-Thierry. Cet accident obligea Monsieur le Dauphin de détacher le Sieur de Lorges avec sept à huit mille hommes de pied & quatre cens Gendarmes , pour les faire entrer dans Paris , en cas que l'Empereur continua sa route de ce costé-là , & il vint lui-même se camper à la Ferté-sous-Jouarre entre cette Capitale & l'armée ennemie , après avoir jetté une grosse garnison dans Meaux.

Ce mouvement fit changer de route à l'Empereur. Il passa la Marne pour entrer dans le Soissonnois , où le Pays n'estant pas encore ruiné , il pourroit plus aisément trouver de quoi subsister plus long-temps.

*On renouë la
négociation de
paix.*

Le Roy cependant estoit fort inquiet de voir l'Empereur s'approcher si près de Paris. Le Maréchal de Biez qui défendoit Montreuil , lui mandoit qu'il estoit fort pressé faute de vivres. Le Capitaine Philippe Corse , homme de valeur & d'expérience , sur lequel on comptoit beaucoup plus pour la défense de Boulogne , que sur Vervin qui y commandoit , avoit esté tué. Tout cela l'obligea à envoyer l'Amiral à l'Empereur pour reprendre la négociation. Il le trouva dans l'Abbaye de S. Jean des Vignes , au Fauxbourg de Soissons , plus disposé à l'écouter qu'il n'avoit esperé , parce que nonobstant les magasins d'Epernay , & de Château-Thierry , il avoit toujours beaucoup de peine à faire subsister son armée , & à contenir les Allemans & les Espagnols , qui par jalousie de nation avoient esté une fois sur le point d'en venir aux mains les uns contre les autres.

L'article capital sur lequel on ne pouvoit s'accorder , estoit celui du Duché de Milan , dont le Roy de-

Tome V.

mandoit toujours la restitution , & à quoi l'Empereur ne pouvoit se résoudre. Il y eut sur cela & sur quelques autres points de grosses contestations , dans l'une desquelles le Pere Gabriël de Gusman , Dominiquain , de même surnom que le Confesseur de l'Empereur , s'estant échappé en quelques paroles indiscrettes , ou contre le Roy , ou contre les Plénipotentiaires François , Estienne de Neuilly Maître des Requestes , qui en estoit un , lui donna un soufflet : mais il fut fort blâmé par ses collègues de cet emportement , d'autant plus que ce Religieux estoit celui dont le Roy s'estoit servi , pour faire proposer la Paix à l'Empereur par le Confesseur de ce Prince. Il lui en coûta depuis la dignité de Chancelier ; car ayant esté proposé pour remplir cette place , vacante depuis quelque temps par la déposition du Chancelier Poyet , le Cardinal de Tournon en détourna le Roy , disant qu'un homme si peu modéré n'estoit capable d'estre ni Chancelier , ni Plénipotentiaire.

Ce qui hasta la conclusion fut la prochaine reddition de Boulogne , que le Roy sçavoit estre fort pressée. C'est pourquoi il dépêcha un courier à l'Amiral , & lui envoya ordre de conclure le Traité à quelque prix que ce fust , de peur que l'Empereur esperant après la prise de cette place , d'être plus secondé par l'Armée d'Angleterre , ne rompiât les conférences. Après tout ce Prince , quoi qu'il arrivast , avoit pris son parti ; & Louis Alamanni Gentilhomme Florentin , qui estoit au service de François I. en estoit si persuadé , que dès l'ouverture des secondes conférences , il dit que la paix ne manqueroit pas de se faire entre l'Empereur & le Roy , parce que l'un en avoit grande envie , & l'autre grand besoin.

Cccccc

1544.

*Observation
sur les Trai-
tez des Prin-
ces , au Re-
cueil de Trai-
tez , par Leo-
nard , tom. 1.*

1544.

*Le Traité est
conclu à Cres-
py en Laon-
nois.*

*Recueil de
Traitez, par
Leonard, t. 2.*

L'affaire fut terminée à Crespy en Laonnois le dix-huitième de Septembre, & les plus importans articles du Traité furent, premierement celui dont j'ai déjà fait mention au sujet des conférences de la Chaussée; sçavoir, que le Duc d'Orleans épouseroit Marie d'Autriche, fille aînée de l'Empereur, ou la seconde fille du Roy des Romains, & qu'il auroit par ce mariage le Milanez ou les Pays-Bas, avec les Comtez de Bourgogne & de Charolois au choix de l'Empereur, qui, au cas qu'il lui donnast le Milanez, retiendrait les Chasteaux de Milan & de Cremone, jusqu'à ce qu'il y eust un enfant mâle de ce mariage; que si sa fille ou sa nièce mourroit sans enfans, ce Duché retourneroit à l'Empereur, sauf les droits du Roy; que si l'Empereur se déterminoit à donner les Pays-Bas, le Roy renonceroit à toutes ses prétentions sur le Royaume de Naples & sur le Milanez pour lui & pour ses successeurs; secondement qu'il rendroit au Duc de Savoye ce qu'il tenoit de ses Etats, dès que le Duc d'Orleans seroit en possession du Milanez ou des Pays-Bas, & Stenay au Duc de Lorraine, dont ce Duc avoit fait le transport au Roy, & qu'il ne pouvoit pas faire, selon que le prétendoit l'Empereur, qui soutenoit que cette ville estoit un Fief mouvant du Duché de Luxembourg; mais qu'à l'égard des Etats de Savoye, le Roy retiendrait Pignerol & Montmelian, jusqu'à ce que l'Empereur se fust dessaisi entre les mains du Duc d'Orleans des Chasteaux de Milan & de Cremone, qu'il jugeoit à propos de garder encore quelque tems. Enfin tout ce qui avoit esté pris par l'Empereur sur le Roy, & par le Roi sur l'Empereur depuis la Treve de Nice, devoit estre restitué de part & d'autre.

Par ce Traité le Roy promettoit

encore, de ne point se mêler par la voye des armes du différent de Henry d'Albret avec l'Empereur touchant le Royaume de Navarre; mais de s'employer seulement à trouver des voyes d'accommodement entre ces deux Princes: & pour ce qui estoit des differens qu'il pouvoit avoir avec le Roy d'Angleterre, il s'en remettoit à l'arbitrage de l'Empereur. Mais le Roy d'Angleterre prévoyant bien que par l'accommodement il seroit obligé de rendre Boulogne qu'il venoit de prendre, ne voulut point estre compris dans le Traité. Je vais maintenant raconter ce qui se passa au siege de cette place, & à celui de Montreuil.

L'attention du Roy avoit esté extrêmement partagée par l'attaque de la Picardie & par celle de la Champagne, les pertes qu'il feroit dans l'une & dans l'autre Province lui devant estre d'une extrême consequence.

Tandis que Monsieur le Dauphin couvroit avec une grande Armée le pays d'entre la Marne & Paris, pour arrester les progrès de l'Empereur, le Duc de Vendôme n'avoit qu'un petit camp-volant dans le Boulonnois, avec lequel il ne pouvoit faire autre chose, que de harceler les Anglois, les inquieter dans leur camp, & leur enlever quelques convois.

Entre plusieurs actions qui se passerent, il n'y en eut qu'une considerable. Le Duc de Vendôme ayant esté informé qu'un grand convoi étoit parti d'Aire & de S. Omer pour le camp de Montreuil, se mit en devoir de l'attaquer en chemin. Ce convoi estoit escorté par douze cens Lansquenets & huit cens chevaux, ausquels pour estre plus en estat de le défendre, on avoit donné quatre pieces d'artillerie.

Le Duc se mit en campagne avec

1544.

*Actions contre
les Anglois
dans le Bou-
lonnois.*

1544. un assez bon nombre de Gendarmes, pour attaquer cette escorte dans son passage par le Boulonnois. Il envoya devant avec une partie de ses Troupes, les Sieurs de Villebon, d'Estrées & d'Esquilly, pour caracoler aux environs de l'ennemi, & retarder sa marche en escarmouchant, jusqu'à ce que lui-même fut arrivé. Il prit pour commander sous lui la Chataigneraye & Senerpont, & se fit soutenir par Crequy & d'Heilly. Il choisit si-bien son poste, & attaqua l'escorte avec tant de vigueur, qu'il la défit entièrement, & en très-peu de tems : il prit quatre enseignes des Lansquenets, leur canon, huit cens prisonniers, & tout le convoi. Si Boulogne avoit esté aussi-bien défenduë depuis la mort de Philippe Corse, dont j'ai parlé, qu'elle l'avoit esté jusqu'alors par ce Capitaine qui suppléoit au peu d'expérience de Vervin, elle n'auroit pas esté prise : & ce fut une grande imprudence au Maréchal de Biez, en quittant Boulogne pour se jeter dans Montreuil, d'avoir confié le commandement de cette importante place à ce jeune Gentilhomme : mais c'estoit son gendre, & il vouloit lui faire acquérir de la gloire.

Comme le Roy d'Angleterre battoit furieusement la place, où il avoit fait une brèche, & qu'un secours que Saint André avoit tâché d'y jeter par mer, avoit esté repoussé par les vents contraires, Vervin perdit cœur & la teste, & crut qu'ayant déjà soutenu un assaut où Philippe Corse avoit esté tué, il ne feroit rien contre son honneur en capitulant.

Il envoya pour cela au Roy d'Angleterre Saint Blimont & Frameseles ; & ils obtinrent la plupart des conditions qu'ils demanderent. Vervin les proposa aux bourgeois, qui beaucoup plus résolus que lui refusèrent de les signer. Le Mayeur de la

ville eut la hardiesse de lui dire, que la brèche étant très-bien réparée, & la place fort bien fournie de vivres & de munitions de guerre, il s'offroit à la défendre avec les seuls bourgeois, & que si lui & la garnison avoient peur, ils pouvoient se retirer. Cette résolution lui fit honte ; mais elle ne le fit pas changer.

Le lendemain il fit un si furieux orage, que tout le camp des Anglois fut inondé en plusieurs endroits, toutes les tentes renversées, une grande partie des travaux ruinez, & la terre étant fort grasse aux environs, il eust esté très-difficile de les restablir.

Comme les ostages n'avoient point encore esté livrez de part & d'autre, le Mayeur fit de nouvelles remontrances à Vervin, pour l'obliger à rompre la capitulation : mais il ne fit point d'autre réponse, sinon qu'il ne pouvoit pas avec honneur manquer à la parole qu'il avoit donnée au Roy d'Angleterre ; & il rendit la place.

Le Roy & le Dauphin qui s'approchoient pour le secourir, en furent au desespoir : car s'il eust tenu encore deux jours, elle eust esté sauvée, les Anglois n'étant pas en estat de s'opposer au secours. Aussi cette lâcheté ne fut pas laissée sans châtiment, & Vervin ayant esté mis au Conseil de guerre, eut quelque temps après la teste coupée.

Le Roy d'Angleterre crut son honneur à couvert par la prise de Boulogne ; & voyant la vigoureuse résistance du Maréchal de Biez dans Montreuil, & que l'Armée du Dauphin estoit déjà à Hédin, pour venir attaquer son camp, il leva le siege, & se retira à Calais, & de là en Angleterre.

Ce Prince s'en estoit allé avec tant de précipitation, qu'il n'avoit mis

CCCC ij

1544.

*Ils prennent
la ville de
Boulogne par
la lâcheté du
Commandant.*

1544.
Memoires de
Mont-luc, l. 1.

nul ordre à la défense de Boulogne. La plupart de son artillerie estoit restée dans la prairie, & tous ses vivres, ses munitions de bouche & de guerre dans la ville basse, où il y avoit des brèches en grand nombre; de sorte que dès le commencement du siege, elle avoit esté abandonnée par les assiégez qui n'avoient pas crû la pouvoir défendre, & s'estoient retranchés dans la ville haute.

Monsieur le Dauphin ayant esté averti de tout cela, resolut de venir surprendre la basse ville, & d'assiéger ensuite la haute, où les Anglois n'avoient des vivres que pour peu de jours. Il l'envoya reconnoître par Monsieur de Tais & par Mont-luc, qui venoit d'estre fait Mestre de Camp; & ils trouverent les choses dans l'estat que je viens de dire.

Sur le rapport du Colonel de Tais, on le détacha lui-même avec plusieurs compagnies d'Infanterie Française qu'il commandoit, pour aller la nuit suivante s'emparer de la ville basse. Les Officiers & les Soldats prirent tous des chemises par dessus leurs armes, afin de pouvoir se reconnoître les uns les autres dans les tenebres, & Monsieur de Dampierre s'avança jusqu'à la Tour d'Ordre du costé de la mer, où il mit en bataille les Grisons dont il estoit Colonel.

On marcha droit à trois brèches qui estoient à la muraille de la basse ville, où il n'y avoit que quelques corps-de-garde fort foibles. On les emporta l'épée à la main; mais par malheur le Colonel de Tais y fut blessé d'abord, & contraint de se retirer. Cet accident contribua beaucoup au mauvais succez de l'entreprise, car les Soldats, qui estoient déjà Maîtres de la ville basse, se trouvant sans Chef, prirent l'épouvante, sur un bruit qui courut que les Anglois estoient sortis de la ville haute, &

s'estoient emparez des brèches pour leur couper le retour, & ils ne penserent plus qu'à se sauver. Les Sieurs d'Andelot, de Noailles, deux Capitaines, & Mont-luc firent inutilement tous leurs efforts pour les rassurer. La nuit augmentoit la frayeur, & empêchoit le ralliement. Les Seigneurs que j'ai nommez & Mont-luc ne laisserent pas de tuer quelques Anglois, qu'ils rencontrèrent en petites Troupes aussi effrayez que les François: mais le jour commençant à poindre, ils virent descendre quatre cens Anglois de la ville haute, qui venoient les envelopper, & ne songerent plus qu'à la retraite. Mont-luc sortit le dernier, & reçut trois flèches dans la rondelle, & une quatrième dans la manche droite de sa cotte de mailles. C'est, dit-il, tout le butin que je rapportai de Boulogne. Un moment après ils virent paroître les Lansquenets que l'Amiral amenoit pour les soutenir; mais il estoit trop tard, & la grande faute que l'on fit, fut que toute l'Armée n'avoit pas suivi le détachement: car elle se seroit emparée sans difficulté de la ville basse.

Le mauvais temps, le terrain des environs rendu impraticable par les pluies, tout le pays ruiné, l'impossibilité d'avoir des fourages & des vivres qu'il eust fallu aller chercher jusqu'à Abbeville, empêcherent Monsieur le Dauphin d'entreprendre le siege de la place, dont sans ces obstacles on seroit venu à bout en peu de jours; & on ne pensa plus qu'à mettre les troupes en quartier.

La guerre fut moins vive en Pie-
mont, parce que le Comte d'An-
guyen manquoit d'argent & de trou-
pes. Il ne laissa pas de surprendre Al-
be, d'où le Marquis du Guast avoit
retiré la plupart de la garnison, pour
s'opposer à la jonction de Pierre
Strozzi avec les François; après quoi

1544.

Affaires
de
Piemont.

1544.
Mém. de
Langey, L. 10.

les deux Generaux, du consentement de l'Empereur & du Roy, firent une Trêve de trois mois. Dans cet intervalle la paix ayant esté conclüe à Crespy, dont un des articles portoit, qu'on rendroit de part & d'autre ce qui avoit esté pris depuis la Trêve de Nice, & l'Empereur en se retirant en Flandres, ayant déjà rendu Saint Dizier & les autres places de ces quartiers-là, on proceda aussi à l'exécution de cet article en Piemont. Le Marquis du Guast rendit au Comte d'Anguyen Mondevis, l'unique Place qu'il avoit gardée depuis ce temps-là, & le Comte lui remit entre les mains Albe, Queras, Veruë, & quelques autres villes ou forts qui avoient esté pris sur l'Empereur avant & après la bataille de Cérifoles.

Protestation
du Dauphin,
contre le Traité
de Crespy.

Toute la France estoit dans la joye au sujet de la paix faite avec l'Empereur : mais pour les raisons que j'ai dites, Monsieur le Dauphin souffrit très-impatiemment ce Traité, & comme un des articles portoit qu'il le ratifieroit, il se trouva dans un grand embarras, ne pouvant refuser de le faire sans beaucoup offenser le Roy. Il delibera là-dessus avec Madame de Poitiers, le Duc de Vendôme, le Comte d'Anguyen, & François de Lorraine Duc d'Aumale, qui estoient dans son parti ; & faute d'autre moyen, il fut resolu qu'il feroit secretement en presence de Notaires une protestation contre le Traité de Crespy, comme lui estant infiniment préjudiciable par les renonciations qu'on y faisoit au Duché de Milan, au Comté d'Ast, au Royaume de Naples, qui estoient le patrimoine de ses Ancestres, à la Souveraineté & au ressort des Comtez de Flandre & d'Artois, droits inalienables de la Couronne, & à plusieurs Places de Piemont qui estoient legitiment acquises par le droit de la guerre, & qui te-

noient lieu des autres Domaines appartenans à la France, que le Duc de Savoye détenoit. C'est ce qui fut fait juridiquement à Fontainebleau le deuxième de Decembre, les trois Princes que j'ai nommez, souscrivant comme témoins à l'acte qui en fut passé.

Il y a beaucoup d'apparence que ce fut à la secrette sollicitation de Monsieur le Dauphin, que l'Avocat General & le Procureur General du Parlement de Toulouse firent une pareille protestation contre le même Traité, & par les mêmes motifs, le vingt-deuxième de Janvier suivant. Mais la mort du Duc d'Orleans, laquelle arriva quelques mois après, fut le dénoüement de toutes ces intrigues, & rétablit Monsieur le Dauphin dans tous ses droits. Il mourut le huitième de Septembre en l'Abbaye de Forest-Montier en Picardie d'une fièvre pestilente. C'estoit un jeune Prince qui avoit beaucoup de valeur, mais fort déreglé, le mauvais exemple du pere n'autorisant que trop les desordres des enfans.

Plusieurs crurent que cette mort n'estoit pas fort desavantageuse à la France : car les deux freres ne s'aimoient pas l'un l'autre. Le Dauphin voyoit avec chagrin que le Roy en toutes occasions faisoit paroître beaucoup plus de tendresse pour son cadet que pour lui. On prévoyoit que si le Duc d'Orleans fust devenu par son mariage Maître des Pais-Bas (car l'Empereur avoit plus de penchant à les lui ceder que le Duché de Milan) la guerre se feroit bien-tost allumée entre les deux freres après la mort du Roy ; & la Maison d'Autriche n'auroit pas manqué, suivant sa politique ordinaire, d'entretenir le feu de la division.

On fut persuadé que l'Empereur, quelque douleur qu'il fust paroître à

Ccccc iij

1544.

Acte de protestation du Dauphin au Recueil de Leonard, T. 2.

1545.

Dans le même Recueil.

Mort du Duc d'Orleans.

1545.

Antoine de
Vera Vie de
Charles V.

la nouvelle de cette mort, en fut le moins fâché de tous : car on ne pouvoit s'imaginer qu'il fust bien resolu à détacher de sa Monarchie le Milanez ou les Pais-Bas. Ce qui pouvoit l'y disposer d'avantage, & servir à entretenir la paix, estoit sa mauvaise santé. Il avoit des attaques frequentes de gouttes, & très-douloureuses. C'est ce qui lui fit dire à l'Amiral, lorsque ce Seigneur le vint trouver à Bruxelles pour la ratification du Traité de Crespy ; *Voyez, M. l'Amiral, si je ne suis pas pour garder ces articles, puisque celui qui ne peut tenir une plume pourroit moins encore empoigner une lance.*

Quoiqu'il en soit des intentions de ce Prince pour l'observation du Traité de Crespy, il fut dégagé par la mort du Duc d'Orleans de la restitution du Milanez ; & le Roy estant encore en guerre avec les Anglois, ne se trouvoit pas en estat de l'inquieter si tost sur cet article.

Memoires du
Bellay, liv. 10.
Memoires de
Mont-luc,
liv. 2.
Belcarius,
liv. 14. &c.

En effet, resolu quoiqu'il en coûtast, de chasser les Anglois de leurs dernieres conquestes, il arma puissamment par mer & par terre, & envoya un secours considerable sous Monsieur de Lorges aux Ecoissois qui estoient en guerre avec l'Angleterre.

Il fit assembler sa flotte au Havre. Elle estoit de cent cinquante gros vaisseaux ronds, c'est ainsi qu'on appelloit alors les vaisseaux de guerre, outre une soixantaine de moindre grandeur. Il fit venir vingt-cinq galeres de la Mediterranée commandées par le Baron de la Garde. C'estoit une chose extraordinaire sur l'Océan, où ces sortes de vaisseaux n'estoient point en usage, comme le remarquent nos Historiens, & l'on n'y en avoit vu depuis très-long-temps qu'une seule fois en 1512. sous le Regne précédent, lorsque le Commandeur Prégent de Biboux y en amena quatre qui servirent

Belcar. lib.
244
Du Bellay,
liv. 10.

utilement contre les Anglois. Huit ou dix Caragues Génoises devoient aussi joindre cette flotte ; mais elles arriverent trop tard, & il en périt plusieurs à l'embouchure de la Seine, faute d'avoir pris des Pilotes, qui fussent assez instruits de ce mouillage.

Le Baron de la Garde amenant par terre du Piémont une grande partie des troupes qu'on devoit faire monter sur la flotte, fit en chemin faisant, de concert avec le Baron d'Oppède, Premier President du Parlement d'Aix, une étrange execution. C'est celle qu'on appelle dans nostre Histoire l'execution de Cabrieres & de Merindol.

Execution de
Cabrieres &
de Merindol
contre les
Vaudois.

Cabrieres estoit une petite Ville du Comtat, & Merindol un gros Bourg de Provence, voisin du Comtat. Les Habitans estoient infectez des erreurs des Vaudois, dont les restes ont habité jusqu'à nostre temps les montagnes & les vallées des Alpes de ce côté-là.

Comme les Luthériens d'Allemagne renouvelloient plusieurs heresies de la Secte des Vaudois, ceux-ci entretenoient grande correspondance avec eux, & animez par les Ministres que Luther leur envoya, ils commirent beaucoup d'insolences contre les Catholiques, & commencerent à faire publiquement l'exercice de leur Religion à Cabrieres & à Merindol & dans quelques lieux voisins dès l'an 1540.

Hist. du Pre-
sident de
Thou, liv. 5.
Plaidoyé
d'Aubery sur
l'execution
de Cabrieres
& de Merin-
dol.

Le fameux Jurisconsulte Chassanée, alors Premier President de Provence, voyant parmi ces Heretiques des dispositions à un prochain soulèvement, proceda contre eux ; & leurs Chefs, après trois citations, ayant refusé de comparoître, il prononça au mois de Novembre de cette même année un terrible Arrest, par lequel les peres de famille de Merindol estoient condam-

1545.

nez au feu, tous les biens des Habitans confisquez, toutes les maisons du Bourg devoient estre rasées, & tous les arbres de leurs jardins, de leurs vergers, & des forests voisines déracinez.

Cependant l'exécution de l'Arrest fut suspenduë sur les remontrances de Guillaume de Langey, qui le jugea trop sévère, & sur quelques soumissions que firent les Habitans de Merindol; & le Legat d'Avignon qui devoit marcher avec des troupes contre Cabrières, dans le même temps que celles de Provence iroient châtier Merindol, fut aussi obligé de surseoir la punition.

Cinq ans après le Baron d'Oppède, successeur de Chassanée, & Commandant en Provence durant l'absence de Monsieur de Grignan, que le Roy avoit envoyé pour négocier en Allemagne, fit sçavoir à la Cour les nouveaux desordres que les Vaudois faisoient, & l'assura qu'il sçavoit de bonne part, que ces rebelles avoient eu dessein de surprendre Marseille.

Le Roy, à qui l'exemple des troubles d'Allemagne faisoit extrêmement appréhender une guerre de Religion dans son Estat, jugea qu'il falloit au plustost remedier à ces commencemens de sédition; & par le conseil du Cardinal de Tournon, envoya ordre au premier President d'exécuter l'Arrest de l'an 1540.

Ce Magistrat tint cet ordre fort secret, jusqu'à ce qu'il eust pris toutes ses mesures, pour ne pas manquer son coup. Les levées que l'on faisoit alors en Provence pour la guerre contre l'Angleterre, empêchoient que les Vaudois ne se défiasent de rien: mais sur un commandement qui fut publié à Aix, à Arles, à Marseille, & dans les autres Villes de Provence, que tous ceux qui estoient capables de porter les armes eussent à se ranger

1545.

sous les enseignes des Capitaines des quartiers, ils ne douterent plus que cet armement ne se fît contre eux. Ils en avertirent les Princes Luthériens d'Allemagne & les Cantons Suisses Protestans, qui députerent au Roy, pour le prier non-seulement de ne pas exterminer ces pauvres gens, qui habitoient des montagnes, où nuls autres qu'eux ne pouvoient subsister, mais encore de leur laisser la liberté de conscience, répondant pour eux qu'ils ne causeroient aucun trouble dans l'Estat.

Le Roy reçut fort mal les Députés, & ne leur fit point d'autre réponse, sinon que, comme il ne se mêloit point des affaires de leurs Maîtres, il les prioit de ne se point mêler des siennes.

Le Baron d'Oppède n'attendoit pour agir que l'arrivée des troupes du Baron de la Garde, & estoit convenu avec le Legat d'Avignon, que dès qu'elles seroient arrivées, celles du Comtat attaqueroient Cabrières dans le même temps qu'on fondroit sur les Merindolois.

Si-tost qu'on fut averti que le Baron de la Garde estoit au voisinage, Oppède assembla le douzième d'Avril, jour de Quasimodo, toutes les Chambres du Parl. ment, y fit lire l'ordre du Roy pour l'exécution de l'Arrest: & comme tout estoit prest, les troupes au nombre de six mille hommes se mirent en marche vers Merindol. Tout se rassembla à Cadenet, où le Baron d'Oppède se rendit lui-même. Les villages de la Mote, de Martignac, de Villelaure, de Lurmarin, de Genson, & quelques autres, où les Vaudois & les Luthériens avoient tenu leurs Prêches, furent trouvez abandonnez, & on les réduisit en cendres.

L'armée étant arrivée à Mussy, elle se separa en deux corps, l'un pour

1545.

donner la chasse aux fuyards, & l'autre pour attaquer Merindol, où les Heretiques s'estoient vantez qu'ils tiendroient ferme : mais voyant le feu de toutes parts à leur voisinage, ils l'abandonnerent comme ils avoient fait le reste, pour se sauver dans les bois & dans les montagnes.

On mit le feu à Merindol, où l'on ne laissa pas une seule chaumière entière, & de là les troupes se répandirent de tous costez. On fit main basse sur tout ce qu'on rencontra : hommes, femmes, enfans, sans distinction, furent passez au fil de l'épée. Plus de trois mille personnes furent égorgées, le reste périt de faim dans les forests, excepté quelque peu qui se sauverent en Suisse & à Genève. Il se commit en cette occasion de grandes cruautés, dont il y en a qui font horreur à lire : car le soldat est toujours soldat, & le motif de Religion ne lui sert en ces sortes de rencontres, qu'à porter sa fureur aux plus effroyables excès.

De Merindol on alla à Cabrières, où l'on ne trouva pas plus de résistance, & les troupes ne s'y comporterent pas avec plus de moderation & d'humanité. Ces deux Cantons furent entièrement désolés : il y eut jusqu'à vingt-deux bourgs ou villages saccagez & brûlez ; & quelques-uns de ces malheureux qui avoient évité la mort, furent envoyez aux galeres.

*Ce qu'on en
jugea dans le
monde.*

Un châtiment si rigoureux fut desapprouvé de bien des gens, & sous le Regne suivant, où le Cardinal de Tournon n'estoit pas en faveur comme sous celui-ci, on en fit à la Cour une grosse affaire au Parlement de Provence, & sur tout au President d'Oppède, au Baron de la Garde, & à Guerin Avocat General. Ce fut à la requeste des Merindolois & du Sieur & de la Dame de Cental, à qui plusieurs des villages brûlez apparte-

noient. Oppède, qui avoit conduit toute cette affaire, & presidé à l'exécution de l'Arrest, se tira d'intrigue par la faveur des amis qu'il trouva à la Cour, aussi-bien que le Baron de la Garde ; mais l'Avocat General, qui n'avoit pas le même appuy, eut la teste coupée en consequence de l'Arrest de la Grand-Chambre du Parlement de Paris, rendu le treizième de Fevrier de l'an 1552.

Ensuite du saccagement de Merindol & de Cabrières, le Baron de la Garde poursuivit son voyage, & conduisit ses troupes au Havre, pour s'embarquer avec elles sur la flote qui l'y attendoit.

L'armement de terre que le Roy faisoit, n'estoit pas moins considerable que celui de mer. Il fit de grandes levées de Lansquenets & de Gascons, qui jointes aux troupes qu'il avoit déjà sur pied, composoient une armée de trente quatre mille hommes d'infanterie, de mille à douze cens Gendarmes, & de sept à huit cens hommes de cavalerie legere.

Son dessein estoit que l'Amiral d'Annebaut & le Baron de la Garde combattissent la flote Angloise, s'ils la rencontroient, & qu'ils fissent descente en Angleterre ; tandis qu'il iroit en personne attaquer Guisnes, ravager la terre d'Oye, & affamer par ce moyen Boulogne, qui tiroit sa subsistance de ce canton du costé de la terre. Pour empêcher que Boulogne ne fust secouruë par mer, il ordonna au Maréchal de Biez qui commandoit en ce quartier-là, de bastir un Fort qu'on appella le Fort d'Outreau, capable de contenir quatre ou cinq mille hommes, tout proche de la Tour d'Ordre & de l'embouchure du Port de Boulogne, & dont le canon pust battre tous les vaisseaux qu'on entreprendroit d'y faire passer.

1545.

*Grand armement
destiné
contre le Roy
d'Angleterre*

Au

1545.

Au commencement de Juillet l'Amiral d'Annebaut se prepara à mettre à la voile, mais il arriva un accident, qui fut un mauvais présage pour cette expedition : c'est que le feu prit au vaisseau Amiral nommé le Carraquon, qui estoit de cent grosses pieces de canon de fonte, & sur lequel estoit l'argent pour le payement des troupes. Le feu s'y mit dans le temps que le Roy y faisoit préparer un grand festin, pour regaler les Dames de la Cour avant le départ de la Flotte. Quelques efforts que l'on fist pour arrester l'incendie, on n'en put venir à bout, & tout ce qu'on put faire, fut de sauver l'argent & la plus grande partie des soldats & des matelots.

L'Amiral ne laissa pas de se mettre en mer, & arriva le dix-huit du même mois à la vûe de l'Isle de Vigth, où la Flotte Angloise s'estoit assemblée. Il détacha le Baron de la Garde avec quatre galeres pour aller reconnoître les ennemis; & elles s'avancerent jusqu'à la pointe de Sainte Hele ne, par où l'on entre dans le canal qui sépare l'Isle d'avec le continent, & sur le bord duquel est la ville de Portsmouth.

Le Baron compta dans la Flotte ennemie jusqu'à soixante gros vaisseaux très-bien équipés, dont quatorze à la faveur du vent de terre s'avancerent vers lui. Il fit force de voiles & de rames pour se retirer. L'Amiral commanda le reste des galeres pour aller au devant de l'Escadre Angloise, & suivit avec le reste de sa Flotte, voyant que toute celle des ennemis sortoit du canal. On se canonna longtemps de part & d'autre, & sur le soir les Anglois se retirant peu à peu, pour attirer nos vaisseaux jusqu'à la portée du canon de quelques forts, & dans un endroit où il y a beaucoup de rochers qui leur estoient plus connus

qu'aux François, l'Amiral s'arresta, & le combat finit sans grande perte de part & d'autre, excepté que le vaisseau nommé la Maistresse, le plus grand après le Carraquon que l'on avoit perdu devant le Havre, ayant touché au fortir de Honfleur plus rudement qu'on n'avoit crû, commença à faire eau de toutes parts. On le chargea promptement, & on le renvoya au Havre pour estre radoubé. Le lendemain on se remit en bataille; & comme les ennemis ne voulurent point s'éloigner du canal, on se servit du calme pour les faire attaquer par les galeres.

Elles le firent avec succez pendant une heure que le calme dura. La Marie-Rose, un des plus gros vaisseaux de la Flotte Angloise, fut coulé à fond, & il ne s'en sauva que trente-cinq hommes de cinq à six cens qui y estoient. Le grand Henry, Amiral d'Angleterre, fut aussi si maltraité, qu'il auroit péri, s'il n'avoit esté promptement remorqué. Un vent de terre s'estant élevé tout à coup, les galeres furent en grand danger à leur tour, car elles ne pouvoient canonner les vaisseaux ennemis en fuyant, sans perdre l'avance qu'elles avoient pour leur retraite, & s'exposer à estre crevées par les ramberges qui les suivoient à toutes voiles. C'estoit une espece de vaisseau Anglois à voiles & à rames, plus long & plus étroit que les autres, & par conséquent plus propre à fendre les flots, & dont la vitesse égaloit celle des galeres, lors même qu'elles estoient poussées en même temps par le vent & par les rames.

Neanmoins ceux qui conduisoient les galeres firent si habilement leurs manœuvres, que hormis peu de soldats & de forçats qui furent emportez par quelques volées de canon, elles arriverent sans perte où l'Amiral

D d d d d

1545.

Memoires de
Bellai, liv. 10.En quoi con-
sistoient les
forces du der-
nier.Combat naval
entre les deux
Armées.

Tome V.

1545.

les attendoit en bataille, pour combattre les Anglois, s'ils avançoient : mais ils ne s'éloignerent point de leurs bancs ; & on vit bien par là que tout leur dessein, dans le combat du jour précédent & dans celui-ci, avoit esté d'y attirer la Flotte Françoisse, dont ils auroient eu bon marché, si elle s'y fust engagée ; car il n'y avoit passage que pour très-peu de vaisseaux, & ils n'auroient pû former qu'une fort petite ligne.

L'Amiral François fait descente en l'Isle de Vigth.

L'Amiral pour attirer les ennemis hors de leur Fort, fit faire en differens endroits trois descentes dans l'Isle de Vigth. L'une estoit commandée par Pierre Strozzi, une autre par le sieur de Tais, & le Baron de la Garde ; & la troisième par les Capitaines Marfay & Pierrebon, sans parler d'une quatrième que quelques soldats firent sans ordre.

Il se presenta quelques Milices que l'on poussa : on brûla des Bourgs & des Villages. Monneins eut la main droite percée d'un coup de flèche à l'attaque de Strozzi, & les Capitaines Marfay & Pierrebon furent aussi blesez dans une escarmouche. La Flotte ennemie souffrit cette insulte sans branler de son poste, l'Amiral désespéra de pouvoir l'y attaquer ; & la proposition qu'il fit de se fortifier dans l'Isle de Vigth, n'ayant pas esté approuvée dans le Conseil de guerre, il remit à la voile pour retourner sur les costes de France ; mais comme il en approchoit, le vent le repoussa vers l'Angleterre ; & ayant rencontré dans sa route la Flotte Angloise, on se canonna encore de part & d'autre jusqu'à la nuit. Il falloit qu'en ce temps-là l'artillerie des vaisseaux ne fust pas à beaucoup près si promptement servie qu'elle l'est aujourd'hui : car Monsieur de Langey, dans la relation de ce combat, rapporte comme une chose fort extraordinaire,

qu'en moins de deux heures il y eut bien trois cens coups de canon tirez de chacune des deux Flottes ; c'est-à-dire, que le feu de deux gros vaisseaux de nostre temps, qui se battoient l'un contre l'autre, surpasseroit de beaucoup celui de deux Flottes toutes entieres aussi nombreuses que celles dont je parle.

La campagne de mer finit par là, & l'Amiral ayant ramené sa Flotte au Havre, passa sur une galere jusqu'à Dieppe, d'où il se rendit à Arques auprès du Roy le seizième d'Aoust.

Les exploits de l'Armée de terre ne furent gueres plus considerables. Le Roy pour assieger Guisnes, avoit attendu que le Fort, par lequel on prétendoit bloquer le port de Boulogne, fust achevé, & on lui avoit promis qu'il le seroit pour la my-Aoust. L'ignorance de l'Ingenieur dont le Maréchal de Biez se servit, fit consumer inutilement à cet ouvrage beaucoup de temps & d'argent. Après deux mois de travail, comme il n'y avoit plus qu'à le gazonner, & les parapets à faire, Monsieur de Langey qui alla le visiter par ordre du Roy, le trouva si mal construit, qu'il ne pouvoit estre d'aucun usage. Plusieurs, & le Roy même, soupçonnerent que le Maréchal, pour faire durer son commandement plus long-temps, ne vouloit point que la Ville de Boulogne fust reprise : & on lui fit sur cela une grosse affaire sous le Regne suivant. Cependant tandis que les Anglois pouvoient y entrer par mer, il n'estoit pas sûr d'entreprendre le siege de Guisnes, située entre cette Place & Calais. On fut obligé d'abandonner ce dessein, & toute l'occupation de l'armée du Maréchal fut de ravager la terre d'Oye.

C'est une étendue de pais d'environ quatre lieues de long & de trois de large, entre Calais, Gravelines,

1545.

Exploits de l'Armée de terre.

1545.

& Ardres, abondant en herbages. Les Garnisons Angloises en tiroient tous leurs fourages, & quantité de bestiaux pour leur subsistance; & leurs armées s'y cantonnoient en attendant qu'elles se missent en campagne. C'est pourquoy les Anglois avoient fait des lignes tout à l'entour, & plusieurs forts, pour empêcher les courses des François, & actuellement ils y préparoient des quartiers pour dix mille Lansquenets & quatre mille chevaux, que le Roy d'Angleterre avoit fait lever en Allemagne.

Lorsque le Maréchal de Biez reçut l'ordre de forcer l'entrée de la terre d'Oye, il estoit campé avec l'armée Françoisise sur le Mont-Lambert, tout proche de Boulogne, où il n'entroit rien par terre, quoiqu'il ne l'assiégeast pas dans les formes. Il y avoit tous les jours de grosses escarmouches entre le Camp & la Garnison, & les autres partis Anglois, dans l'une desquelles François de Lorraine, Duc d'Aumale, reçut au visage un coup de lance, dont le fer lui entra fort avant entre l'œil & le nez, & demeura dans la playe. Malgré un si terrible coup il demeura ferme sur ses étrières: il en réchapa contre toute esperance par une providence de Dieu toute particulière pour l'Etat & pour la Religion, qu'il servit depuis si utilement & avec tant de gloire sous le nom de Duc de Guise, après la mort de Claude son pere.

Les lignes de la terre d'Oye furent attaquées suivant les ordres du Roy. Un grand fort fut insulté par les vieilles bandes Françoisises sous les ordres du Colonel de Tais, & emporté l'épée à la main. Monsieur de Brissac s'avança dans le pais avec un gros de Cavalerie, & estant tombé sur un corps de deux mille Anglois, les défit à plate couture, & brûla une bonne partie des Villages: mais les grandes pluyes

qui survinrent ayant inondé presque tout ce pais marécageux, l'armée fut obligée d'en sortir.

Les Anglois voulurent avoir leur revanche, & vinrent au nombre de huit mille hommes attaquer le fort dont j'ai parlé, qu'on avoit élevé auprès de Boulogne: ils y donnerent un assaut par un endroit qui n'estoit pas encore en défense, & où l'on pouvoit monter sans échelles: mais Thibaut Rouhaut Seigneur de Riou qui y commandoit, & le Capitaine Villefranche son Lieutenant, le défendirent avec tant de bravoure, que les Anglois furent repoussez après une très-grande perte.

Cependant les troupes que le Roy d'Angleterre avoit fait lever en Allemagne approchoient, & estoient déjà au pais de Liege. Le Roy pour couvrir sa frontiere de ce costé-là, & leur empêcher le passage, fit trois détachemens de son Armée, un sous le Comte d'Anguyen, pour aller du costé de Guise, l'autre sous Longueval, qu'il envoya en Champagne, & le troisième sous Langey, avec lequel ce Seigneur se jeta dans Mesieres sur la Meuse.

Les Allemands estoient déjà à Fleurine, Village du pais de Liege. L'Empereur, à qui ils demanderent passage par ses terres, le leur refusa, & ils n'osèrent prendre leur route par celles de France qu'ils trouverent bien gardées. Ces obstacles les retinrent trois semaines entieres à Fleurine. Les Soldats voyant leurs Chefs irrésolus sur le chemin qu'ils devoient tenir, se mutinerent; & prenant le prétexte du défaut de payement, ils s'en retournerent en Allemagne. Ils emmenerent avec eux les Tresoriers du Roy d'Angleterre, à qui ces levées avoient coûté de très-grandes sommes; & elles furent perduës pour lui, sans en tirer aucun profit.

D d d d ij

1545.

1545.
Cap. 25.

Memoires de
Langey, l. 10.

Convocation
d'un Concile
General.

L'Empereur n'avoit refusé le passage à ces Troupes, que par la crainte des desordres qu'elles auroient pû faire sur les païs de son obéissance, & nullement pour faire plaisir au Roy; car depuis la mort du Duc d'Orleans, dont le mariage avec sa fille, ou avec celle du Roy des Romains, estoit comme le fondement du Traité de Crespy, la Paix ne paroissoit pas fort assurée. L'Amiral s'en apperçut bien, lors qu'ayant esté envoyé avec le Chancelier Olivier vers ce Prince au sujet des changemens qu'il conviendrait de faire au Traité, à cause de l'accident qui estoit arrivé, il ne put l'engager à entrer en negociation là-dessus, & n'en eut point d'autre réponse, sinon qu'il n'estoit pas resolu à recommencer la guerre, à moins qu'on ne lui en donnast occasion.

Sur quoi le Roy pensa serieusement à fortifier ses frontieres, tant du costé de la Champagne que du costé des Alpes, & sur tout en Piémont, où il envoya pour commander le Prince de Melphe, qu'il avoit fait depuis peu Maréchal de France; car il estoit bien persuadé que si l'Empereur venoit à bout des Princes Protestans d'Allemagne, qui recommençoient à lui faire plus de peine que jamais, il le verroit bien-tost revenir fondre dans son Royaume avec toutes les forces de l'Empire.

Nonobstant les défiances mutuelles de ces deux Princes, qui durerent toujours, ils agissoient alors de concert dans une affaire qui estoit de la dernière importance, pour rendre la tranquillité à l'Eglise, & la faire triompher des erreurs qui avoient inondé les païs Septentrionaux, & dont le Roy avoit bien de la peine à préserver ses Etats. C'estoit pour la convocation d'un Concile General, dont l'ouverture se fit enfin cette année à Trente en Italie sur les confins d'Allemagne.

L'Assemblée d'un Concile estoit un expedient qu'on proposoit depuis long-temps, pour remedier aux desordres de la Chrétienté, causez par la corruption des mœurs, & par les progres des Infideles contre les Princes Chrétiens, & sur tout par les nouveautez introduites dans la Religion, qui avoient déjà fait de funestes & de surprenans progrès. Voycy le précis de ce qui s'estoit passé à cet égard depuis le Pontificat de Leon X.

Luther, sur le point d'estre frappé d'anathème par ce Pape, en avoit appellé à un Concile general, pour esquivier le jugement du S. Siege, suivant l'exemple de la plupart des Heresiarches, qui en de pareilles conjonctures n'ont gueres manqué de prendre à partie leur Juge legitime. Il promit cependant de garder un silence respectueux sur l'article des Indulgences, qui avoit esté l'origine de toutes ces broüilleries, pourvu que ses adversaires le gardassent aussi de leur costé: promesse qu'il viola aussitost par la publication de plusieurs écrits qu'il fit paroître les uns en Latin, les autres en Alleman. Cette conduite, & l'inutilité de plusieurs autres moyens qui furent en vain employez pour le faire rentrer dans le devoir, lui attirerent malgré son appel au Concile general, une Bulle du Pape, qui condamnoit quarante & une propositions erronées qu'il avoit avancées, & lui prescrivit un terme, après lequel, s'il ne se soumettoit, on procederoit contre lui, comme contre un heretique déclaré & incorrigible. Mais se sentant dès-lors appuyé de la faveur de Frederic Duc de Saxe, & esperant l'estre par Charles V. même, nouvellement élevé à l'Empire, & qui en estoit redevable à l'Electeur, il s'embarassa peu des foudres de Rome, & ne pensa qu'à fortifier son party.

1545

Palavicin.
Hist. Conc.
Trid lib. 1.
Cap. 12. &
14.

1545.

Le terme prescrit par la Bulle pour sa rélispence estant expiré, le Pape en publia une autre, où non seulement ses erreurs, mais encore sa propre personne fut frappée d'anathème. Elle ne servit qu'à irriter cet esprit violent. Il y répondit par des livres pleins d'outrages contre le S. Siege, & il renouvella son appel au Concile general.

L'Empereur agit d'abord assez vigoureusement dans cette affaire, & en terminant la Diete de Wormes, où Luther estoit venu sous un sauf-conduit, & où il fit paroître son opiniâtreté, il appuya la Bulle du Pape d'un Decret très-fort contre ce Novateur, contre ses complices & ses auteurs, & contre tous ceux qui imprime-roient, ou publieroient ses livres, & commanda de l'arrester en quelque lieu qu'on le trouvast. Mais l'Electeur de Saxe avoit déjà mis ordre à la seureté de Luther, & ce Decret fut beaucoup plus utile à Charles V. qu'à la Religion; car par le zele qu'il fit paroître en cette occasion pour le S. Siege, il en obtint, contre les anciens Concordats faits entre les Papes & les anciens Rois de Naples, de pouvoir posseder ce Royaume avec l'Empire, & l'engagea à entrer dans la ligue qu'il formoit en Italie contre le Roy de France: d'où suivit la perte du Milanais pour les François.

L'Empereur sur ces entrefaites aiant esté obligé de passer en Espagne, où il y avoit de grands mouvemens par la jalousie des Espagnols contre le Seigneur de Chievres & les autres Ministres Flamans qui y gouvernoient, le Vicariat de l'Empire en Allemagne fut conféré au Duc de Saxe & au Comte Palatin, qui n'estoit gueres moins favorable à Luther que ce Duc. Ils ne tinrent nullement la main à l'observation du Decret de Wormes. Les écrits de Luther & de ses parti-

sans coururent comme auparavant, & la secte grossissoit tous les jours à vûe d'œil. La mort du Pape fut un autre contre-tems pour l'Empereur; mais l'élection d'Adrien VI. le rassura. Ce Pape avoit esté autrefois son Precepteur, & estoit encore plus zélé pour les interêts de la Maison d'Autriche & de la Religion que son predecesseur.

Il se tint alors une Diete à Nuremberg, où présida Ferdinand Archiduc d'Autriche, frere de l'Empereur. Ce fut là que l'on fit au nom de toute l'assemblée une Requête, pour estre présentée au Pape, dans laquelle, outre plusieurs plaintes qu'on faisoit contre le S. Siege, par rapport à l'Allemagne, on demanda pour la premiere fois par autorité publique, la convocation d'un Concile general dans quelque ville d'Allemagne, ou bien dans quelque autre du voisinage, où il fust permis non seulement aux Ecclesiastiques, mais encore aux Laïques de proposer ce qui seroit le plus convenable pour le bien de l'Eglise; & supposé que le Pape y consentit, l'Electeur de Saxe s'obligeoit à empêcher Luther, qui estoit retiré dans ses Etats, de rien écrire contre l'Eglise Romaine, & sur les matieres de Religion.

La proposition d'admettre les Laïques au Concile, & quelques autres conditions qui estoient aussi-bien que celle-là contre l'usage constant de l'Eglise, estoient des artifices de Luther & de ses partisans, qui vouloient mettre le Pape dans son tort, & se faire honneur de leur prétendue soumission à l'Eglise, quand elle seroit assemblée, pour les points de Religion dont on disputoit. Elles furent rejetées par le Nonce Cheregi, & les Lutheriens ne manquerent pas de s'en prévaloir, pour animer les Princes & les Peuples d'Allemagne contre la Cour de Rome.

1545.

Palavicin, l.
2. c. 6. &c.

Proposition
d'y admettre
les Laïques.

1545.

La prompt mort d'Adrien fut un nouvel incident fort contraire aux vûes politiques de Charles V. & par un fâcheux contre-coup, très-désavantageux à la Religion même : car s'estant dans la suite broüillé avec Clement VII. successeur d'Adrien, & la guerre s'estant furieusement rallumée entre ce Prince & le Roy de France, le parti des Lutheriens se fortifia extraordinairement en Allemagne, & obligea l'Empereur à garder des ménagemens à leur égard, dont les suites furent très-pernicieuses à l'Eglise. On parla alors plus que jamais de convoquer un Concile general, à quoi Clement VII. tant à cause de la guerre, que pour quelques autres raisons que j'ai touchées ailleurs, avoit peine à se résoudre ; & ce ne fut que sous le Pontificat de Paul III. son successeur, qu'on y pensa fort sérieusement.

On projette de le tenir dans la ville de Mantouë. Palavicin. Hist Concil. Trid. l. 4. c. 1. & seq.

Ce Pape en 1536. expédia la Bulle, par laquelle il convoquoit le Concile à Mantouë, & envoya sur ce sujet des Nonces à tous les Princes Chrétiens : mais sur diverses difficultez que fit le Duc de Mantouë, de recevoir dans sa capitale tant de gens de différentes nations, dont plusieurs étoient ennemies les unes des autres, & entre lesquelles il pourroit arriver des querelles, que sa seule autorité ne pourroit ni empêcher ni assoupir, & pareillement sur ce que le Roi avoit peine à agréer que le Concile se tint dans les États d'un Prince feudataire de l'Empereur, on fut obligé de prendre d'autres mesures, & le Pape obtint le consentement des Venitiens pour la celebration du Concile à Vicence.

Il y envoya ses Legats, afin de régler avec les Venitiens toutes choses pour la sûreté, la commodité & la liberté du Concile, tandis que lui-même iroit à Nice pour travailler à la paix, ou à une longue Trêve entre

l'Empereur & le Roy de France, à quoi il réussit.

1545.

C'estoit-là une grande disposition à la prompte assemblée du Concile ; mais les deux Princes représenterent au Pape que les Evêques de leurs États ne pourroient arriver à Vicence que sur la fin de l'Automne, que l'hiver étoit un temps incommode pour tenir une telle assemblée, & qu'il étoit à propos de la différer jusques à quelques mois. Le Roy des Romains écrivit aussi au Pape, qu'il voyoit dans les esprits des Protestans de la disposition à la paix, & que si elle se pouvoit faire sans un Concile, dont ils ne vouloient reconnoître l'autorité qu'à certaines conditions que l'Eglise ne pouvoit pas admettre, ce seroit le mieux. Les Venitiens mêmes, qui négocioient actuellement une trêve avec Solyman, appréhenderent de l'irriter, si le Concile où l'on devoit traiter de la ligue des Princes Chrétiens contre lui, se tenoit dans une des villes de leur Republique ; & sur cela ils retirèrent la parole qu'ils avoient donnée au Pape ; mais il ne se rebuta pas.

Onuphr. in Paulo III.

On parla encore de la convocation du Concile à diverses reprises pendant trois ou quatre ans. On proposa de nouveau Mantouë, & puis Ferrare & Cambray. Enfin on se détermina à la ville de Trente : & l'an 1542. le Pape fit expédier une nouvelle Bulle, où il fit un grand éloge de la Religion, de la piété de l'Empereur & du Roy de France, & du zèle qu'ils avoient pour le repos & le bien de la Chrestienté.

On se détermine pour celle de Trente.

Cette Bulle choqua l'Empereur par les louanges que le Pape y donnoit au Roy, & parce qu'il sembloit le lui égaler dans l'attachement qu'il avoit au S. Siege, & dans son ardeur à procurer la tranquillité à l'Eglise. Il lui en écrivit une longue lettre,

Belcar, l. 231

1545.

remplie de plaintes, où il fit un parallèle de lui-même avec le Roy d'un stile pareil à celui de ses harangues de Rome & des Dietes d'Allemagne. Le Roy, selon lui, estoit l'enfant prodigue, & lui l'enfant sage, qui ne s'estoit jamais départi de son devoir. Il avoit, disoit-il, contribué de tout son pouvoir à l'assemblée d'un Concile General, pour y unir les Princes Chrestiens contre les Turcs: au lieu que le Roy de France avoit fait des alliances avec les Infidelles, les avoit suscitez contre les Princes Chrétiens, & n'avoit rien oublié, pour empêcher les Luthériens d'Allemagne de consentir à la convocation du Concile. Il se répandoit ensuite dans des reproches les plus outrageans contre le Roy. Il l'accusoit d'avoir deliberé de l'arrester dans son passage par la France, & de lui avoir fait querelle mal-à-propos sur la restitution du Duché de Milan: sur quoi il prétendoit n'avoir donné aucune parole, qu'en supposant le rétablissement du Duc de Savoye dans ses Estats avant toutes choses. Il l'accusoit encore d'avoir entretenu la dissension sur le fait de la Religion entre les Allemans, & ajoûtoit diverses autres accusations: d'où il concluait que bien loin que le Pape dût regarder ce Prince comme un digne fils de l'Eglise, il devoit le déclarer ennemi du S. Siege, lancer contre lui ses anathêmes, & faire dans sa personne un exemple, qui tint en respect tous les autres Rois de la Chrestienté.

Une copie de cette Lettre ayant esté envoyée au Roy, il fit faire une réponse en forme d'Apologie par Pierre du Chatel, depuis Evêque de Mâcon, où toutes les accusations de la Lettre furent refutées, la mauvaise conduite de l'Empereur dans la guerre contre les Turcs, où ses Armées tant de terre que de mer avoient

1545.

presque toujours esté battuës, fort au long exposée, & l'application de la Parbole de l'Enfant Prodigue parfaitement tournée en ridicule. Car on y disoit par une ironie très-piquante, que le caractère de ce fils sage de la Parbole, qui n'avoit jamais manqué de respect à son pere, ne pouvoit pas estre mieux exprimé, qu'il l'avoit esté dans la personne de l'Empereur, lorsque l'an 1527. son Armée tenant le Pape Clement VII. assiégué dans le Chasteau Saint Ange, au milieu d'une garnison que la peste ravageoit, pillant ses trésors, exigeant une grosse rançon de lui pour sa liberté, il lui marquoit une tendresse de fils en Espagne, en faisant faire des Processions & des Prières dans toutes les Eglises, pour obtenir de Dieu sa délivrance.

C'estoit par ces manieres outrageantes, mais après tout beaucoup plus pardonnables au Roy, puisqu'il ne faisoit que repousser la calomnie, que ces deux Princes ranimoient leur haine, qui leur avoit déjà fait reprendre les armes à l'occasion de l'assassinat des Ambassadeurs de France: mais cela n'empêcha pas le Pape de poursuivre son dessein pour l'assemblée du Concile de Trente, que les Princes Catholiques d'Allemagne avoient agréé dans la Diete de Spire. Il nomma les Legats, qui devoient y presider, & écrivit de nouveau à tous les Princes Chrestiens, pour les exhorter à y envoyer leurs Ambassadeurs & les Evêques de leurs Estats.

Les Legats se transporterent à Trente, pour en faire l'ouverture: mais la guerre plus vive que jamais entre les deux Princes empêchant la liberté & la sûreté des chemins, peu d'Evêques s'y rendirent, & le Pape fut encore obligé de proroger le Concile jusqu'à un autre temps plus commode.

Enfin la paix ayant esté faite par le *Ouverture de*

1545.

Concile.
Palavicin,
Hist. Concil.
Trib. l. 5 c. 7.

Traité de Crespi, le Pape de concert avec l'Empereur & le Roy, fixa l'ouverture du Concile au quinzième de Mars de cette année 1545. Il nomma pour ses Legats en cette Assemblée les Cardinaux Jean Marie de Monté, Marcel Cervin, & Renaud Pole, Anglois, qui tout parent qu'il estoit du Roy d'Angleterre, avoit esté proscrit par ce Prince, dont il avoit toujours blâmé la conduite. Il n'y eut que les deux premiers, qui allerent à Trente, le Cardinal Pole estant resté à Rome, sur les avis qu'eut le Pape, que les Emissaires du Roy d'Angleterre avoient conspiré d'enlever ce Cardinal dans le chemin.

Il s'y trouve
d'abord très-
peu d'Evê-
ques.

Il se trouva si peu d'Evêques à Trente à l'arrivée des Legats, que l'ouverture du Concile fut remise au troisième de Mai, & sur de nouvelles difficultez, que les Ambassadeurs de l'Empereur faisoient naître tous les jours, elle fut différée jusqu'au treizième de Decembre, troisième Dimanche de l'Avent.

Cependant trois Prelats de France estoient arrivez à Trente, sçavoir Claude d'Odieu Evêque de Rennes, & non pas Archevêque de Reims, comme l'écrivit par méprise Palavicin dans son Histoire du Concile de Trente, Antoine Filholi de Ganac, Archevêque d'Aix, & Claude de la Guiche, Evêque d'Agde. Ces Prelats ennuyez de tous ces délais, qui leur estoient d'autant plus desagréables que les Agens de l'Empereur en estoient les auteurs, en écrivirent au Roy; & sur leurs lettres il leur envoya ordre de revenir en France.

Cet ordre ayant esté communiqué aux Legats, ils en furent très-allarmez. Les Ambassadeurs de l'Empereur en firent grand bruit, & Granvelle produisit le Traité de Crespi, prétendant que cette retraite estoit contre un des Articles, par le-

quel le Roy s'estoit obligé à procurer la convocation du Concile. Les Legats virent bien que cet empressement de Granvelle estoit plus un effet de son antipathie contre la nation François, que de son zele pour le bien de l'Eglise, par les chicanes, que lui & ses Collègues avoient faites jusqu'alors, pour éloigner l'ouverture du Concile. C'est pourquoi ils n'insisterent pas beaucoup sur le motif qu'il apportoit: mais représenterent fortement aux Prelats François les fâcheuses suites qu'auroit leur départ, & que si le Roy sçavoit la situation des choses, il n'exigeroit pas d'eux l'exécution du commandement qu'il leur faisoit: de sorte qu'après bien des conférences tenuës sur ce sujet, il fut arrêté que l'Evêque de Rennes retourneroit seul en France, pour informer le Roy de ce qui se passoit à Trente, & que l'Archevêque d'Aix demeurerait. Pour ce qui est de l'Evêque d'Agde, il prit un milieu, qui fut de sortir de Trente, pour obéir au Roy & attendre un nouvel ordre.

Le procédé ambigu de l'Empereur embarrassoit beaucoup plus le Pape que tout le reste, & il ne comprenoit rien à sa conduite. Car nonobstant les empressements qu'il avoit fait paroître pour la convocation du Concile, les Evêques de ses Royaumes d'Espagne ne se mettoient point en chemin, les Ministres, qui estoient souvent en conférence avec le Cardinal Farnese envoyé par le Pape en Allemagne, où estoit la Cour Imperiale, parloient éternellement à ce Cardinal des inconveniens que le Concile pourroit produire, & lui faisoient sur tout appréhender que les Protestans, qui ne pouvoient en attendre qu'une condamnation certaine, ne prissent ce prétexte pour courir aux armes, & n'accablissent le parti Catholique, qui n'avoit encore pris aucunes mesu-

res

1545.

Le Pape est
embarrassé du
procédé ambig-
u de l'Empereur.

1545.

res pour sa défense. Ils lui proposoient de tenir, avant que de passer plus outre, une Assemblée en Allemagne, où les Docteurs des deux partis traitassent des points controversez entre eux; qu'on distinguast ceux sur lesquels on contestoit, & qu'on s'approchât réciproquement sur ceux-ci le plus qu'il seroit possible.

Le Cardinal Farnese rendoit compte de tout ce manège au Pape & aux Legats du Concile, & leur marquoit en même temps ce qu'il soupçonnoit des desseins de l'Empereur, qui pouvoient bien estre, selon lui, de se faire un merite auprès des Luthériens d'avoir empêché le Concile, dont en effet ils ne s'accommodoient point, & de les engager par là à le seconder de toutes leurs forces contre la France, nonobstant le Traité de Crespi, tandis cependant que le Roy négocioit actuellement par son Envoyé à la Porte, pour ménager une Trêve entre Soliman & l'Empire, & que Monsieur de Grignan son Ambassadeur en Allemagne sembloit presque en tout agir de concert dans les Diètes avec les Ministres Imperiaux.

Mais le Pape ne prit point le change, & fit faire l'ouverture du Concile au jour marqué, c'est-à-dire le treizième de Decembre, bien qu'il n'y eust alors à Trente que vingt-six tant Evêques, qu'Archevêques, & quelques Generaux d'Ordres Religieux.

On avoit déjà tenu cinq Sessions, lorsque les Ambassadeurs de France arriverent le vingt-fixième de Juin. C'estoient Claude d'Urfé, Jacques de Linières, Président de la troisième Chambre du Parlement de Paris, & Pierre Danetz, qui fut depuis Evêque de Laval. Leur arrivée causa quelque embarras au Concile touchant la place qu'ils y devoient avoir. On fit une délibération sur ce sujet le

trentième de Juin. Les Legats furent d'avis qu'on ne remuast point la question de la presséance, parce qu'il n'y en avoit encore aucune nécessité, que les Ambassadeurs de l'Empereur assistoient au Concile, & que ceux de France ne leur disputeroient point la première place.

Mais comme en ces sortes de rencontres il y a toujours des gens empressés à faire leur Cour aux Princes, sans nul égard pour la tranquillité publique, il y eut quelques Prelats, qui prétendirent qu'on ne pouvoit accorder aux Ambassadeurs de France le rang immédiatement après ceux de l'Empereur, sans préjudicier au droit du Roy des Romains. Ils dirent que dans le Concile de Latran les Ambassadeurs de Maximilien d'Autriche qui n'avoit que cette qualité, avoient précédé ceux du Roy de France, & que Ferdinand estant actuellement revêtu du même titre, devoit avoir les mêmes prérogatives.

L'Archevêque d'Armag repondit à cela, que sans examiner la certitude de ce fait du Concile de Latran, il y avoit beaucoup de difference; qu'à la verité Maximilien ne s'intituloit alors que Roy des Romains, parce qu'il n'avoit pas encore esté couronné à Rome; mais qu'à cela près, il avoit tous les droits d'Empereur, qu'il en exerçoit toute la puissance dans l'Empire, au lieu que Ferdinand n'avoit par ce titre qu'un simple droit de succession à l'Empire, & rien autre chose, tandis que l'Empereur son frere en seroit en possession. On repliqua à diverses reprises de part & d'autre. La conclusion fut, qu'on s'en rapporteroit à la prudence des Legats, que l'on chargea de terminer au plutôt cette affaire.

Mais les Ambassadeurs de France, offensez de ce qu'on avoit mis ce point en deliberation, firent declarer

Eeeee

1546.

Dispute pour le rang.

1546.

Les Ambassadeurs de France arrivent à Trente.
Palavici, lib. 8.
c. 3.

Tome V.

1546.

aux Legats par l'Evêque d'Agde, que si on hésitoit seulement là-dessus, ils alloient partir, pour retourner en France.

Les Ambassadeurs de l'Empereur s'aviserent de faire une autre difficulté : & s'ils y avoient insisté, il n'en falloit pas davantage, pour tout rompre. Ils dirent que l'Empereur assistant au Concile devoit y avoir une place séparée de celles des autres Princes, qui y assisteroient avec lui, & qu'eux représentant sa personne, ils devoient aussi en avoir une hors du rang des autres Ambassadeurs, & que par conséquent ceux de France ne devoient point estre assis à côté d'eux. C'estoit une de ces vaines prétentions, que les Ministres proposent quelquefois, plutôt pour faire remarquer la prééminence de leur maître, qu'à dessein de les soutenir. Les Legats n'eurent pas beaucoup de peine à les empêcher de faire cette nouvelle chicane ; & ne les ayant pas non plus trouvez fort vifs sur l'article qui concernoit le Roy des Romains, la contestation finit au contentement des Ambassadeurs de France. Mendoza même Ambassadeur de l'Empereur se piqua d'honnêteté en cette occasion ; & quoique depuis quelque temps il n'assistât pas au Concile, à cause d'une fièvre quarte, dont il estoit fort tourmenté, il voulut s'y trouver à la réception des Ambassadeurs de France. Il leur fit de grandes civilités, & ils prirent leurs places à côté de lui.

*Suite de la
guerre avec
les Anglois.
Memoires de
Langey, l. 10.*

Je n'entrerai désormais dans le détail de ce qui se passa dans ce Concile, qu'autant que quelques evenemens, qui eurent rapport à la France, m'y obligeront. Je reviens aux affaires de Picardie, où la guerre continuoit avec les Anglois. Il y eut au commencement de la campagne de 1546. deux actions importantes, & les Anglois y

furent fort mal menez par les François.

La peste, qui s'estoit mise dans la garnison du Fort d'Outreau pendant l'hyver, y avoit fait un assez grand ravage : mais elle avoit cessé vers le printemps. Comme ce Fort estoit très-proche de Boulogne, les Anglois, qui en estoient fort incommodés, mais qui n'osoient entreprendre de l'assiéger dans les formes, ne pensoient qu'à l'affamer. Ils estoient fort alertes, pour empêcher qu'il n'y entrast des vivres : & d'autre part toute l'application du Maréchal de Biez estoit de ne l'en pas laisser manquer.

Il fit partir de Montreuil le jour de Pâques un convoi sous les ordres de Senerpont son Lieutenant, à la teste d'une troupe de Gendarmes. Ce Commandant rencontra le lendemain au pont de Briques trois cens chevaux Anglois qui s'y estoient postez, pour lui disputer le passage. Il les attaqua, les dissipa sans beaucoup de résistance, & conduisit son convoi au Fort avec perte seulement de deux hommes d'armes & de trois Archers qui furent pris.

Mais les Anglois l'attendirent au retour, après avoir esté renforcez de quatre cens chevaux de la garnison de Boulogne, auxquels devoient encore se joindre quatre cens Arquebustiers. Senerpont nonobstant l'inégalité des forces, sachant que le Maréchal de Biez approchoit, pour le soutenir, sortit du Fort, pour retourner à Montreuil. Il tomba sur cette Cavalerie avant que les Arquebustiers fussent venus, la chargea, & secondé par le Colonel de Tais & le Comte Rein-grave, que le Maréchal avoit envoyé devant avec une petite troupe de Gentilshommes, mit l'ennemi en déroute après un assez rude combat. Le Maréchal de * Calais, qui commandoit les Anglois, fut tué sur la

1546.

* C'est ainsi que l'appelle Mr. de Langey dans ses Mémoires.

1546.

place avec environ six-vingt Cavaliers, & il n'en demeura gueres moins du côté des François. Le Rein-grave y fut blessé : & Senerpont ayant forcé le passage, amena au Maréchal de Biez soixante & quinze prisonniers, tous vestus de casques de velours chamarrés d'or & d'argent.

L'autre action se fit quelque temps après, & encore à l'occasion du ravitaillement du fort. Elle fut plus considérable que la précédente par le nombre des combattans de part & d'autre. Le Maréchal de Biez conduisoit le convoi lui-même avec quatre mille Lansquenets, commandez par le Rein-grave leur Colonel, cinquante hommes d'armes, & deux cens Arquebusiers. Mylord Sorel, ou Surri, fils du Duc de Nortfolc, vint au devant de lui à la teste de six mille hommes, & le rencontra sur le Mont Saint Estienne. On se battit avec beaucoup de valeur & d'opiniastreté des deux costez : mais enfin les Anglois plierent & se retirèrent sous un petit Fort, où ils furent encore attaquez & forcez. Sept ou huit cens demurerent sur la place, & plus de six-vingt furent faits prisonniers.

Ces mauvais commencemens de la campagne étonnerent le Roy d'Angleterre, qui se voyoit abandonné de l'Empereur, & obligé à faire de grosses dépenses, pour soutenir sa conquête. Il sçavoit que le Roy faisoit de grands préparatifs, pour venir assieger Boulogne, & que si elle estoit une fois prise, il auroit peine à sauver Guisnes & les autres places des environs de Calais. C'est ce qui le déterminâ à penser à la paix : & le Roy toujours persuadé des mauvaises intentions de l'Empereur, sur tout depuis la mort du Duc d'Orleans, accepta volontiers la proposition, que Henri lui fit, de mettre leurs differens en négociation.

Les Conferences se tinrent entre Ardres & Guisnes. L'Amiral d'Annebaut, & le Sieur Raymond, Premier President du Parlement de Roüen, furent nommez Plenipotentiaires par le Roy, & Mylord Dudley Amiral d'Angleterre par Henri VIII. La paix fut conclüe le septième de Juin, & les conditions du Traité furent en substance ; que le Roy dans l'espace de huit ans payeroit au Roy d'Angleterre huit cens mille écus, pour le dédommager des frais de la guerre, & en particulier des fortifications qu'il avoit faites à Boulogne, & en quelques autres Places du Boulonnois, & des pensions qu'on avoit cessé de lui payer, & qu'au bout de huit ans ce Prince rendroit au Roy Boulogne & tout le Boulonnois.

Il y a une chose remarquable dans la teneur de ce Traité, c'est que Henri VIII. parmi ses titres en prend deux, dont l'union doit paroître fort bizarre, sçavoir celui de défenseur de la foi, que le Pape Leon X. lui avoit donné, à cause d'un livre qu'il avoit fait, ou qu'il avoit publié sous son nom contre Luther ; & celui de Chef suprême de l'Eglise Anglicane & Irlandoise : titres, qui assurément estoient fort incompatibles.

Ce fut là le dernier Traité qu'il fit avec la France étant mort sept mois après, c'est-à-dire le vingt-huitième de Janvier de l'année suivante, âgé de cinquante-sept ans, & sur la fin du trente-huitième d'un Regne infiniment funeste à la Religion : car son scandaleux Schisme ouvrit peu de temps après sa mort la porte à l'herésie, qui infecta toute l'Angleterre, & ensuite le Royaume d'Ecosse. Elle fut depuis ce temps-là la Religion dominante dans ces Royaumes, excepté durant quelques intervalles trop courts, pour remédier à un mal déjà si enraciné.

E e e e ij

1546.

On consent de part & d'autre à une Négociation & la paix se conclut.

Recueil de Traitez, par Leonard, T. 2.

1547.

Mort du Roy d'Angleterre.

1547.

Sanderus de
Schism. lib. 1.

Une passion infame en fut la première cause. Plusieurs de ceux qui l'allumerent, ou qui la fomentèrent, en portèrent la peine, même du vivant de Henri. Un nombre infini de zelez Catholiques périrent dans les persecutions qu'elle suscita; & l'humeur sanguinaire de ce Prince n'a pas moins contribué que ses excessives débauches, à rendre sa memoire odieuse à la posterité. Il eut six femmes les unes après les autres. Il fit couper la teste à deux, & en répudia deux autres. Se sentant près de sa fin, il fit appeler quelques Evêques, pour délibérer avec eux de sa reconciliation avec l'Eglise Romaine: mais ces Prélats appréhendant que ce ne fust un piège, qu'il leur tendoit, ainsi qu'il avoit fait à d'autres en quelques occasions, n'osèrent se déclarer. Il n'y eut qu'Etienne Gardinet, Evêque de Vinchestre, qui lui conseilla d'assembler son Parlement, pour délibérer suivant les regles de la conscience sur un sujet si important, ou s'il n'avoit pas le temps de le faire, de donner au moins par écrit une marque sincere de son repentir. Mais Henri en ayant parlé ensuite à quelques Seigneurs, qui craignirent qu'on ne les obligeast de restituer les biens d'Eglise qu'on leur avoit donnez, ils l'empêcherent de le faire.

Combien il
laisse d'en-
fans.

Il laissa trois enfans, sçavoir Marie de Catherine d'Arragon, Edoüard de Jeanne Seimer & Elizabeth d'Anne de Boulen. Il augea la Couronne à Edoüard, lui substitua Marie, & à Marie Elizabeth, ordonnant que s'ils n'avoient pas de posterité, le Royaume retournast à ceux, à qui il appartenoit par les Loix & les Coutumes d'Angleterre.

Memoires de
Langey, l. 10.

Cette mort fut annoncée au Roy à Saint Germain en Laye; & il en fut fort affligé, parce qu'il avoit sujet d'esperer que ce Prince mécontent de

1547.

l'Empereur, qui l'avoit abandonné, se lieroit plus étroitement que jamais avec la France. On remarqua que cette nouvelle avoit fait beaucoup d'impression sur son esprit. Ceux, qui l'approchoient de plus près, s'aperçurent que depuis ce moment-là il estoit fort pensif. Il estoit à peu près de même âge & de même complexion que le Roy d'Angleterre. Il n'avoit esté que trop sujet aux mêmes foiblesses, & sa santé en estoit fort altérée. C'estoient ces réflexions chagrinantes, qui caufoient sa mélancolie: mais comme on se flatte toujours en cette matiere, son inquietude n'alloit pas jusqu'à lui persuader qu'il fust aussi proche du terme de sa carrière qu'il l'estoit. Il ne survécut effectivement que deux mois au Roy d'Angleterre.

Au commencement de Février il fut pris d'une fièvre lente, qu'il espéra surmonter par l'exercice de la chasse. Il s'en alla à la Muette, Maison de Plaisance qu'il avoit bastie au bout de la forest de S. Germain. Il y séjourna sept ou huit jours, & alla de là à Limours, pour y passer le Carnaval: mais le chagrin le rendant inquiet, il passa à Rochefort, où tous les soirs au retour de la chasse il avoit des redoublemens: ce qui l'obligea de retourner à S. Germain. Il vint coucher à Ramboüillet, où sa fièvre s'estant extraordinairement augmentée, il y mourut d'un ulcere entre l'anus & le scroton, causé par son incontinence, & qui l'avoit déjà mis en danger de mort à Compiègne six ou sept ans auparavant. Il reçut les Sacremens de l'Eglise avec de grands sentimens de penitence, & fit à son fils avant que de mourir, de très-belles leçons, lui recommanda extrêmement de soulager ses sujets par la diminution des impôts, & de se servir dans ses Conseils & dans la guer-

François I.
tombe malade
& meurt
bien-tôt après.Belcarus,
lib. 25.

1547.

re, s'il estoit obligé de la faire, des avis de l'Amiral d'Annebaut, dont il connoissoit la prudence, la valeur, & le zele desintéressé pour l'Etat.

*Caractere de
ce Prince.*

Ce fut le dernier jour de Mars que la France fit cette perte; car nonobstant ce qui a esté écrit par quelques Historiens au desavantage de ce Prince, c'en fut une véritable pour la France. L'âge & l'expérience avoient mûri son esprit un peu trop vif, trop entreprenant & plus attaché pendant une grande partie de son Regne à ses plaisirs, qu'aux affaires de son Etat, qu'à prendre ses précautions dans les grands desseins qu'il formoit, & que sa negligence ou sa témérité rendirent funestes à sa propre personne & à son Royaume. Les qualitez de l'ennemi qu'il eut en teste firent paroître ses défauts bien plus qu'il n'auroient paru en d'autres conjonctures. Ils avoient tous deux beaucoup d'esprit, beaucoup de valeur, beaucoup d'ambition: mais tout cela estoit soutenu dans Charles V. par beaucoup de prudence, d'application, de finesse, de ruse; & estoit mis fort mal en œuvre par François I. souvent trop franc & trop ouvert, trop aisé à séduire par les apparences d'une sincérité affectée, qui le faisoient donner dans les pièges, qu'on lui tendoit en toutes les negociations, & principalement dans les entrevûes qu'il eut avec l'Empereur, dont il fut toujours la dupe. Il estoit affable, familier avec ses Courtisans, liberal, mais mauvais ménager. Il avoit l'esprit vif, pénétrant, aisé, une memoire heureuse, s'exprimoit facilement, noblement, avec beaucoup de vivacité, & même d'éloquence, quand il estoit besoin. Il avoit beaucoup de goût pour les beaux arts, il aimoit la conversation des personnes sçavantes, & en avoit tellement profité, que quoiqu'il eust très-peu

*Belcarius,
liv. 16.*

étudié pendant sa jeunesse, il parloit sur toutes sortes de sujets avec autant de discernement & de justesse, que ceux mêmes qui les avoient le plus approfondis. Il n'y avoit pas jusqu'aux arts les moins dignes de sa connoissance, dont il ne sçût les termes, & dont il ne connût les instrumens & leur usage, prenant plaisir, quand l'occasion s'en présentoit, à s'instruire de tout ce détail.

Ce goût du Prince pour les sciences les fit fleurir de son tems dans le Royaume, où avant lui elles estoient peu cultivées. Il fonda un grand nombre de Chaires dans l'Université de Paris pour toutes sortes de Facultez. La Doctrine estoit pour les gens de qualité un moyen seur de parvenir à la faveur, quand ils avoient d'ailleurs ce qu'il falloit, pour soutenir les grands emplois; & c'est par là que Jean Cardinal du Bellay, Guillaume & Martin de Langey ses freres furent en si grande consideration sous ce Regne. On commença à revoir en France des Evêques & des Magistrats sçavans. Pierre du Chatel dût à son mérite son Evêché de Mâcon, Guillaume Pellicier celui de Montpellier, François Olivier la dignité de Chancelier de France, Guillaume Budé, & Lazare de Baif celles de Maîtres des Requestes, sans parler de Jean Jacques de Mesme, qui s'éleva par la même voye dans la Robe, la délicatesse de sa santé ne lui ayant pas permis de tourner du costé de l'épée comme ses ancestres.

Ce Prince commença à Fontainebleau la Bibliothèque Royale, qui fut depuis apportée à Paris sous le Regne de Henry le Grand, & la fournit de quantité de beaux livres & de Manuscrits rares, qu'on alla chercher jusques dans le Levant, & en d'autres pays étrangers. Lui-même composa un ouvrage très-bien écrit sur la Dis-

E c c c c i i j

1547.

*Son goût pour
les Sciences.
Etablissement
qu'il fit en
leur faveur.*

1544.

cipline militaire, dont parle sainte Marthe. Il écrivit cet ouvrage à l'occasion de la nouvelle milice qu'il créa, & qu'il partagea en Legions. Il avoit encore formé de nouveaux projets pour l'avancement des belles lettres dans le tems qu'il mourut : mais il en fit assez, pour meriter l'éloge qu'on lui donna, de Pere & de Restaurateur des sciences.

Il ordonne
que tous les
Arrests soient
prononcez en
Francois.

Entre plusieurs Ordonnances, qu'il fit pendant son Regne, il y en a une fort ample de 1539. dont l'article cent onzième m'a paru digne d'estre remarqué. Il y ordonne que *d'orenavant tous Arrests . . . soient prononcez, enregistrez, & délivrez aux parties en langage maternel Francoi & non autrement.* La raison qu'il apporte de cet article est qu'il naissoit souvent des difficultez sur l'intelligence des mots Latins, qui donnoient lieu à de nouveaux procès.

Art. 47.

Cela suppose visiblement qu'autrefois les Arrêts de la Cour se mettoient en Latin. Ce n'est pas à dire que le President les prononçast en cette langue. Il les prononçoit en François, le Greffier les couchoit de même sur son plumitif : mais quand il estoit question de leur donner leur forme, pour les délivrer aux parties, on les mettoit en Latin. Je ne croi pas non plus que cet usage fut encore general, ou même frequent du tems de François I. mais il n'estoit pas encore aboli : & il le fut par cette Ordonnance, qui statua la même chose pour les Testamens, les Contrats, & les autres actes juridiques. Cet article étoit aussi relatif à une Ordonnance de Louis XII. de l'an 1512. selon laquelle les requestes & informations devoient se faire dans le langage du pays des parties : ce qui estoit encore sujet à plus d'inconveniens, que si ces actes eussent esté faits en Latin, parce que le langage qu'on parle en la plupart

des frontieres de France n'est gueres connu dans les Tribunaux, où les affaires se jugent en dernier ressort. C'est la reflexion de M. Bourdin, Procureur General au Parlement de Paris, dans une espece de Commentaire qu'il a fait sur l'Ordonnance de 1539. Je ferai encore une remarque sur ce sujet, sçavoir, que François I. fit expedier en François à François Olivier les Provisions de la Dignité de Chancelier de France. On m'a assuré que ce sont les premieres qui furent faites en François, & qu'auparavant on les faisoit en Latin.

Nonobstant la passion de l'amour, à laquelle ce Prince s'abandonna beaucoup, il conserva toujours un grand fond de Religion ; & autant par une veritable pieté, que par une sage politique, il prit toutes les précautions possibles, pour empêcher que les nouveutez en matiere de Religion ne s'introduisissent dans son Royaume. Il y donna la chasse à Calvin & à ses disciples, qui ne laisserent pas de s'y faire bien des partisans secrets, & il fit de terribles exemples de severité en cette matiere.

Il bastit, ou rétablit plusieurs maisons Royales, comme Fontainebleau, S. Germain en Laye, Chambor, le Chasteau de Madrid au bois de Boulogne, Folembrai, Villers-Coterets, & commença le bastiment du Louvre à Paris. Il érigea en Duchez Pairies le Comté de Vendôme pour Charles de Bourbon, Montpensier pour Louis de Bourbon, Guise pour Claude de Lorraine, & Nevers pour François de Cleves.

Il prit pour son Symbole une Salamandre avec ces mots de son invention : *Nutrisco & extinguo* : Je nourris & j'éteins, dont j'avoüe que j'ay peine à penetrer le sens & la finesse.

Paradin écrit que Charles Comte d'Angoulême, pere de François Lavoit

1547.

MS. de la
Bibliothèque
de M. Rouf-
seau, Audi-
teur des Con-
ptes à Paris

Son zele pour
la Religion.

Quel fut son
Symbole.

1542.

pris avant lui le Symbole de la Salamandre, & que pour ce qui est de l'ame de cette devise, il avoit vû une medaille de bronze, où elle estoit en Italien de cette maniere : *Nudrisco il buono e Spengo il reo*, par où il marquoit sa bonté & son équité, qui le rendoient liberal envers les gens de bien, & lui faisoient punir le méchans.

Il eut de Claude de France sa premiere femme trois fils, l'aîné François Dauphin, & le Duc d'Orleans le troisiéme, qui moururent de son vivant, & Henry, qui fut son successeur à la Couronne. Il eut aussi 4. filles : Louïse, qui par le Traité de Noyon estant encore au berceau, fut accordée en mariage à Charles V. mais elle mourut, n'aïant pas encore deux ans; Charlotte qui fut aussi destinée au même Prince; & mourut à l'âge de huit ans; Madeleine, qui épousa Jacques V. Roy d'Ecosse, & ne vécut que peu de tems après son mariage & son arrivée dans son Royaume; Marguerite de France, qui sous le Regne du Roy son frere Henry II. épousa Emanuel Philbert Duc de Savoye l'an 1559.

Son portrait.

François I. estoit d'une taille haute & assez bien proportionnée, excepté qu'il avoit les jambes un peu trop menues. Il avoit un front large, les yeux

vifs, le nez long & un peu recourbé, la couleur blanche, & le poil noir, de la majesté & de la douceur sur le visage : mais avec cela les traits un peu grossiers à en juger par un portrait que j'ai de lui fait en 1537. dix ans avant sa mort. Il y est représenté avec les cheveux courts & une barbe épaisse. Cette mode fut introduite en France de son temps. Estienne Pasquier dans ses Recherches de la France nous en apprend l'origine : Ce fut que dans un divertissement peu digne de la gravité d'un Roy, ce Prince fut blessé à la teste. „ Avint, dit-il, par même „ aventure que le Roy François Pre- „ mier de ce nom, ayant esté fortui- „ tement blessé à la teste d'un tizon „ par le Capitaine Lorges Sieur de „ Mongommeri, les Medecins furent „ d'avis de le tondre. Depuis il ne „ porta plus longs cheveux, estant le „ premier de nos Rois qui par un si- „ nistre Augure degenera de cette ve- „ nerable ancienneté. Sur son exemple „ les Princes premierement, puis les „ Gentilshommes, & finalement tous „ les Sujets se voulurent former „.

François I. mourut en la cinquante-troisiéme année de son âge, & en la trente-troisiéme de son Regne.

1540.

Recherches
de la France
pag. 700.



T A B L E D E S M A T I E R E S

contenuës dans ce cinquième Volume.

A

A D R I E N , Cardinal , Evêque de Tortose , Précepteur de l'Empereur Charles-Quint. *Voyez* , Hadrien.

Adrien di Corneto , Cardinal , échappe au poison que César Borgia lui avoit préparé. 219.

Aignadel , Champ-de-bataille où les Vénitiens sont défaits par Louis XII. 278.

Alain d'Albert signe un Traité avec le Duc d'Orléans , contre le Roi Charles VIII. 35. Il conduit des troupes au secours du Duc de Bretagne assiégé dans Nantes , 38. Il est contraint de signer un Traité de ne plus armer contre le Roy , *ibid.* Il contrevient au Traité , & vient avec quatre mille hommes au secours du Duc de Bretagne , 40. Il prétend épouser la Princesse Anne de Bretagne , & l'emporter sur Louis Duc d'Orléans , 41. Cette concurrence donne lieu à une querelle entre les deux rivaux , *ibid.* Ils se raccommodent & marchent tous deux contre l'armée de Charles VIII. 42. Il est au désespoir d'apprendre que la Princesse de Bretagne épouse par Procureur Maximilien Roy des Romains , 58. Et s'en venge en livrant la ville de Nantes au Roy Charles VIII. *ibid.*

Albon , Seigneur de Saint-André , commande un Corps-d'armée sous Charles VIII. entre en Bretagne , 35. Il chasse les Castillans du Languedoc , & prend sur eux Salles dans le Roussillon , 156.

D'Alegre , voyez , Yves d'Alegre.

Aleandre VI. Pape (Roderic Borgia Espagnol) succede à Innocent VIII. 77. Ses bonnes & ses mauvaises qualitez ; *ibid.* Il consent que Ludovic Sforce appelle le Roy Charles VIII. en Italie , 80. Sa conduite équivoque & mystérieuse , 85. Réponse désagréable qu'il fait aux Ambassadeurs de Charles VIII. 87. Il envoie un Député à

l'Empereur Bajazet , 91. Il envoie des Députés à Charles VIII. pour traiter de paix , pour lui , & pour Alphonse d'Arragon , 103. Il traite de sa paix particulière avec le Roy & consent de recevoir ce Prince dans Rome avec son armée , 105. Il se sauve & s'enferme dans le Château Saint-Ange , 105. Où le Roy le fait sommer de lui livrer le Château , ce qui l'oblige à faire un nouveau Traité avec le Roy , 106. Il a une entrevûë avec le Roy , 107. Il donne le Chapeau de Cardinal à Briçonnet , 108. Il veut que la justice s'administre au nom du Roy , tant que ce Prince sera dans Rome , 109. Il entre dans la Ligue faite à Venise contre le Roy , 119. Il envoie un Officier à Turin , où Charles VIII. s'étoit rendu pour citer ce Prince à comparoître en personne à Rome , 137. Il est favorable au dessein de Louis XII. pour la dissolution de son mariage avec Jeanne de France , 171. Son ambition en faveur de César Borgia son fils , 173. Il traite avec le Roy Louis XII. qui donne à César Borgia son fils le Duché de Valentinois , 174. Il consent au partage du Royaume de Naples , entre les Rois de France Louis XII. & Ferdinand d'Espagne , 193. Il profite de la dépoüille du Roy de Naples , & de son côté s'empare des biens des Savelli & des Colones , 196. Sa puissance & celle de son fils le Duc de Valentinois causent de la jalousie aux Princes d'Italie , 197. Il excite des broüilleries dans la Toscane , 202. Mort funeste de ce Pape , 219. *En suiv.*

Alexandre de Medicis épouse Marguerite , fille de l'Empereur Charles-Quint , & obtient en souveraineté hereditaire le Duché de Florence , 628.

Alphonse , Duc de Calabre fait des conquêtes sur les Vénitiens , 290. Il est traité avec hauteur par le Pape Jules II. & fort lezé dans

dans ses droits. Ce Pape lui cherche querelle, 296. A l'approche du secours qu'il amène les troupes du Pape levent le siege de son Chateau de Lugo qu'ils attaquoient, 302. Il défait les troupes du Pape & des Venitiens accompagné du Chevalier Bayard, 317. Profitant de la déroute de l'armée du Pape il reprend plusieurs Places, 323. *Lisez au commencement de cet article* Alphonse Duc de Ferrare.

Alfonse Duc de Calabre succede à son pere, 85. Il envoie demander du secours à Bajazet contre Charles VIII. 88. Il forme un dessein sur Genes, 89. Employe Pierre de Medicis pour perdre Ludovic dans l'esprit de Charles VIII. 92. Met la Couronne de Naples sur la teste de Ferdinand son fils, & se sauve en Sicile, 109.

Alviano vient au secours de Gonfalve avec un corps de troupes considerable, 226. Il est General de l'Armée Venitienne, 403. Il arrive sur la fin de la bataille de Marignan & acheve de défaire les Suisses, 406. Sa mort, *ib.*

Ambassadeurs. Deux Ambassadeurs de François I. qui se rendoient à Venise sont assassinés par la garnison de Pavie, 719. Le Marquis du Guast est convaincu de cette action, & l'Empereur Charles-Quint soupçonné d'en avoir donné l'ordre, 720. *Et suiv.*

Ambassadeurs de France arrivent à Trente, 765. Disputent pour le rang avec ceux du Roy des Romains & de l'Empereur, *ibid.*

André de Ferrare Moine Augustin, Prédicateur, se déchaîne dans Milan contre la domination Françoisise, 474.

Angoulesme [Comte d'] assemble des troupes pour le Duc d'Orleans, 29. Il rentre dans le devoir & fait sa paix avec Charles VIII. Il a un fils nommé François, premier Prince du Sang, 171.

Anne de France fille aînée de Louis XI. est choisie par le Roy son pere pour avoir soin de l'éducation de Charles VIII. 6. Son genie supérieur la rend capable de la conduite d'un Etat, 7. Elle fait signifier au Duc d'Orleans un ordre de Charles VIII. pour se rendre à l'Assemblée des Etats, 11. Elle a une entrevue avec ce Duc à Evreux pour chercher des voyes d'accommodement, 17. Elle fait donner à Louis de la Trimoüille le commandement de l'armée contre le Duc d'Orleans, 19. 20. Elle suscite des affaires à Maximilien Duc d'Autriche, 21. Elle amuse René Duc de Lorraine, 31. Force Charles VIII. à faire la paix avec le Duc de Bretagne, 32. & gagne le Connestable de Bourbon, 33. Elle

Tome V.

prend le titre de Duchesse de Bourbon, 44. Sa politique dans ses negociations avec Henri VII. Roy d'Angleterre, 51. Elle s'oppose en vain à l'élargissement du Duc d'Orleans que le Roy délivre de prison, 62.

Anne de Bretagne fille de François II. Duc de Bretagne, 41. Après la mort de son pere elle implore la protection du Roy d'Angleterre contre la France, 50. En obtient un secours de six mille hommes, 53. Elle est reçue à Rennes comme Duchesse de Bretagne, 54. Elle envoie une Ambassade au Roy Charles VIII. pour la restitution des Villes de Bretagne, 57. Sa répugnance pour épouser le Roy de France, 63. Elle est conduite à Langey en Touraine où le Roy l'épouse, 66. Elle est couronnée à Saint Denis, 67. Elle ressent vivement la mort de Charles VIII. *ibid.* Elle épouse Louis XII. 171. Conditions du Traité de mariage, 172. Elle accouche d'une Princesse, 184. Elle fait faire le procez au Maréchal de Gié, fait un voyage en Bretagne où elle est reçue avec les plus grands honneurs, *ibid.* Elle meurt à Blois, 379. Ses belles qualitez, son éloge, son épitaphe, *ibid.* Elle est infiniment regrettée par Louis XII. Son corps est transporté à Saint Denis dans le tombeau de Louis XII. *ibid.*

Annebaut défend Turin contre l'Armée Impériale de Charles-Quint, 692. En fait lever le siege, 694. Il est rappelé en France, 695. Jette du secours dans Teroüenne, Il est pris prisonnier, 698. François I. le met dans le Ministère à la place du Connestable de Montmorenci, 718. Il devient Amiral de France, 724. Présente la bataille sur mer aux Anglois qui la refusent, 761. & fait descente dans l'Isle de Vigth, 767.

Appel interjetté par le Procureur General du Parlement de Paris sous Charles VIII. contre un Monitoire d'Innocent VIII. 48. Motifs de cet appel, *ibid.*

D'Ars Lieutenant des Gendarmes est envoyé pour ravitailler le Chateau de Belinzone 186. Conduite & bravoure de ce Seigneur qui rend de bons services à l'armée de Louis XII. en Italie, *ibid.* Après la perte du Royaume de Naples il ramène ses troupes en France, & est presque le seul des Officiers qui fut bien reçu du Roy, 229.

Assemblée des Etats à Tours sous Louis XII. 246. On y propose l'inconvenient du mariage projeté entre Madame Claude de France fille de Louis XII. & Charles Duc de Luxembourg, *ibid.*

FFFFF

Aubigny [Robert Stuard d'] est à la teste d'un corps de troupes Françoises dans le Bolonois, il défait Ferdinand Roy de Naples & Gonsalve de Cordouë, 144. Il est nommé par Louïs XII. pour commander l'armée Françoisse dans le Royaume de Naples, 194. Il s'empare de plusieurs places, assiege Capouë & s'en rend maistre, 195. Il y fait prisonnier Fabrice Colonne & Hugues de Cordouë, *ibid.* Il assiege Federic dans Naples & le force à capituler, le dépouille de la Royauté & le fait transporter dans l'Isle avec toute sa famille, 195. Il est d'avis d'assieger Barlef, 207. Il bat les Espagnols en Calabre, *ibid.* Il est défait avec ses troupes par le General Andrada, 212.

B

B *Aglioué* est fait General des troupes Venitiennes après la mort du Comte de Petiliane, 295. Il est attaqué par les troupes Françoises de Galton de Foix & est mis en déroute avec les Venitiens, 337.

Barberouffe Commandant la Flotte de Solyman fait une descente dans le Royaume de Naples, & y met tout à feu & à sang, 704.

Baronnat Maître des Requestes, dresse par ordre de Charles VIII. les memoires instructifs pour justifier ses prétentions sur les Royaumes de Naples & de Sicile, 73.

Bataille d'Aignadel gagnée par Louïs XII. sur les Venitiens, 278.

de Cerignole donnée entre Gonsalve de Cordouë & le Duc de Nemours, 215.

de Cerisoles gagnée par le Comte d'Anguien contre le Marquis du Gualt General des Imperiaux, 741. & *seq.*

de Fornioie, donnée entre l'armée de Charles VIII. & celle des Etats d'Italie liguez contre ce Roy, 129.

de Marignan, donnée entre François I. & les Suisses, 404.

de Novare où Louïs de la Trimouille General de l'Armée Françoisse est défait par les Suisses, 369.

de Pavie, le Roy François I. y est fait prisonnier, 539.

de Saint Aubin entre l'armée de Charles VIII. commandée par le Seigneur de la Trimouille & l'armée ennemie, commandée par le Duc d'Orleans, 42.

Batarnai sieur du Bouchage, est envoyé par le Roy Charles VIII. à Orleans, il empêche les Habitans de se declarer en faveur de Louïs Duc d'Orleans, 18.

Bayard du Terrail, dit le Chevalier sans peur & sans reproche, arreste seul deux cens Espagnols à la barriere d'un pont, où il est pris & ensuite délivré, 225. Réponse qu'il fait à la proposition que faisoit l'Empereur Maximilien à la Noblesse Françoisse de donner un second assaut à la Ville de Padouë assiegée, 288. Il manque d'enlever le Pape Jules II. 313. Il marche au secours de la Baltide, place importante du Duc de Ferrare, 316. Disposition de sa petite armée, 317. Il attaque les ennemis & les défait entierement, *ibid.* La Bastide & Ferrare sont delivrez par ce moyen, 318. Il est blessé dangereusement à l'attaque du retranchement de Bresse, 338. Sa generosité envers une Dame dans la maison de laquelle il fut porté blessé, 339. Avanture singuliere qui lui arrive à la déroute de Guinegate, 375. Il fait prisonnier un Gentilhomme auquel il se rend après, *ibid.* Il accompagne François I. à la conquête du Milanéz, 396. Il surprend Prosper Colonne Lieutenant General du Pape & le fait prisonnier, 399. Il a l'honneur de faire le Roy François I. Chevalier, 403. Il court un grand danger à la bataille de Marignan, 404. Il commande dans Mezieres assiegé par le Comte de Nassau, 456. Sa valeur & sa ruse dans la défense de cette place, *ibid.* Il en fait lever le siege, 458. Il est honoré par le Roy du Collier de l'Ordre de S. Michel, *ibid.* Il marche en Italie avec l'Amiral Bonnivet, assiege Cremone qu'il ne peut prendre, mais fournit le Chasteau d'hommes & de munitions, 507. Il est forcé par le Marquis de Pescaire dans le Village de Rebec, 516. & *suiv.* Il est blessé à la retraite de la Sessia, & meurt, 519. Son éloge & ses belles qualitez, 520. Noble effet de sa magnanimité, *ibid.* & *suiv.* Sa genereuse réponse au Connestable de Bourbon, *ibid.*

Bellay [Du] Evêque de Paris & Cardinal, un des plus sçavans hommes du seizième siecle, a beaucoup de part aux bonnes graces de François I. 618. Il engage le Roy à établir une Imprimerie Royale, & à fonder dans l'Université de Paris des Professeurs en toutes sortes de Sciences, 629.

Bellay [Du] Seigneur de Langey, est envoyé aux Princes Protestans d'Allemagne par

François I. pour une ligue défensive, 638. Il va en Angleterre & ménage l'entrevûe de Henri VIII. avec François I. 640. Il met dans les interets du Roy Philippe Lantgrave de Hesse, 653. Il est envoyé en Allemagne par François I. où il défabuse les peuples & les Princes de l'Empire des faux bruits que l'Empereur y avoit publiez contre le Roy, 673. Il écrit plusieurs Lettres aux Princes Allemans sans succès, *ibid.* Il meurt, son caractère & son éloge, 724.

Bellay [Martin du] est fait prisonnier au siege de Hedin par les Imperiaux, 697.

Bonnivet, Voyez Goufier.

Borgia [Cesar] fils du Pape Alexandre VI. quitte le Cardinalat & obtient de Louis XII. le Duché de Valentinois, 174. Il vient en France, y apporte la Bulle du divorce de Jeanne de France, & le Chapeau de Cardinal pour George d'Amboise Archevêque de Rouen, *ibid.* Il s'empare de plusieurs places en Italie à la faveur des troupes de France, 183. Se rend maître de Piombino, 196. Il s'empare du Duché d'Urbain, 203. A l'arrivée de Louis XII. en Italie, il fait évacuer toutes les places qu'il avoit prises aux Florentins, 205. Il conclut un Traité avec Louis XII. 206. Il veut empoisonner un Cardinal & il s'empoisonne lui-même avec le Pape Alexandre VI. son oncle, *ibid.* Il est guéri par les contre-poisons qu'on lui fait prendre : il se trouve dans un extrême embarras à la mort de son oncle, *ibid.* Il traite avec l'Ambassadeur de France pour seconder le Roy Louis XII. contre les Espagnols, 221. Il donne les suffrages de sa faction au Cardinal de la Rovere après la mort de Pie III. 224. Il rend au Pape toutes les Places qu'il avoit prises sur le domaine de l'Eglise, & obtient la permission de se retirer en France, 231. Il est enlevé par Gonsalve, conduit en Espagne, & mis en prison, d'où il trouve moyen de se sauver en Navarre, où il est tué dans une embuscade, 232.

Boulogne assiégé par les troupes d'Espagne & du Pape, 334. Le Duc de Nemours oblige les assaillans de lever le siege, 336.

Bourbon [Pierre de] Seigneur de Beaujeu mari d'Anne de France, 6. Après la mort de son frere le Duc de Bourbon Connestable de France, il prend le titre de ce Duché & devient le chef de la maison de Bourbon, 44. Il signe avec le Duc d'Orleans un Traité important pour le service du Roy, 63. Il est fait Lieutenant General du Royaume

par Charles VIII. pendant son expedition en Italie, 86. Il est traité favorablement par le Roy Louis XII. & reçoit une marque éclatante de sa bonté à l'occasion du mariage de sa fille Suzanne, 169.

Boutieres Commandant des troupes Françaises en Piemont y prend quelques Places, 733. Il se retire mécontent de la Cour, 734. Se trouve à la bataille de Cerisoles, 743.

Bretagne réunie pour toujours à la Couronne de France, 65. & *suiv.* Les Etats de Bretagne assemblez à Vannes demandent l'union du Duché de Bretagne à la Couronne de France, 630. & *suiv.* Chartre qui en fut faite par François I. 632.

Briçonnet inspire au Roy Charles VIII. le dessein de la conquête du Royaume de Naples, 75. Il reçoit le Chapeau de Cardinal du Pape Alexandre VI. 107.

Bricot Docteur de l'Université de Paris, fait l'ouverture des Etats assemblez à Tours en présence de Louis XII. 246.

Brinon [De] Premier President au Parlement de Normandie, Chef du Conseil de la Regente Louise de Savoye, travaille à un Traité de Ligue avec Henri VIII. Roy d'Angleterre pour la delivrance de François I. 549.

Budé Maître des Requestes, envoyé à Rome par François I. pour traiter avec Leon X. 393.

Beuil [De] Comte de Sancerre, entreprend de défendre Saint Dizier, 748. il est obligé de capituler, 750.

Bulle du Pape Jules II. contre les Venitiens & à quel sujet, 276.

Bulle de Jules II. qui dépose le Roy de Navarre & donne ses Etats au premier qui pourra s'en emparer. Si elle est fondée en droit, 359. & *suiv.*

C

Abrieres, petite ville dont les habitans sont infectez des erreurs des Vaudois, 758. Terrible execution qui s'y fait, 759. & *suiv.*

Cambray appelé par le Provediteur André Gritti le Purgatoire des Venitiens, 625. Charles-Quint y fait bastir une Citadelle, & la ville depuis ce temps est demeurée à la Maison d'Autriche jusqu'au temps de Louis XIV. 731.

Camisade. Origine de ce mot : le Marquis de Pescaire se sert de cette ruse pour surprendre les troupes Françaises comman-

Fffff ij

dées par le Chevalier Bayard, 516.
Campege [Laurent] Cardinal, a entre ses mains la Bulle de divorce de Catherine d'Arragon, & est nommé par le Pape Clement VII. en qualité de Commissaire pour examiner cette affaire, 618.
Capouë se rend au Roy Charles VIII. & envoie des Ambassadeurs à ce Prince, 112. 113.
Capponi [Pierre] Florentin, son zele pour sa patrie, sa hardiesse en presence de Charles VIII. qui lui réussit, 100.
Cardonne [Raymond de] Generalissime des troupes Venitiennes & d'Espagne est défait par le Duc de Nemours & son armée taillée en pieces, 347. Le Pape l'appelloit ordinairement Madame de Cardonne, par rapport à ce que ce General n'avoit ni experience, ni courage, *ibid.*
Catherine d'Arragon, son divorce avec Henri VIII. Roy d'Angleterre, 618.
Catherine de Medicis niece de Clement VII. promise en mariage au Duc d'Orleans fils de François I. 644.
Cerisoles, Champ de bataille où le Comte d'Anguien défait le Marquis du Guast General des Imperiaux, 747. & *suiv.* Particularitez de cette bataille, *ibid.*
Chabannes [De] Seigneur de la Palice, est extrêmement embarrassé de l'arrivée des Suisses dans le Milanez, 354. Le danger augmente par la mésintelligence des Officiers Generaux François, *ibid.* Il accompagne François I. à la conquête du Milanez, 396. Fait lever le siege de Fontarabie aux Espagnols, 487. Se saisit d'Avignon pour le Roy François I. avant l'arrivée du Connestable en Provence, 526. Il est tué à la bataille de Pavie, 541.
Chabot de Brion favori du Roy François I. 390. Défend Marseille contre le Connestable de Bourbon Commandant l'armée Imperiale & fait lever le siege, 526. Il est fait prisonnier à la bataille de Pavie, 541. Il commande l'armée contre le Duc de Savoye & lui enleve tout son païs en deça des Alpes, 656. 660. Il se rend maître de Turin, 661. 664. Il est disgracié, 716. Il est arrêté par ordre du Roy, on lui fait son proces, il est condamné au bannissement, 717. Il rentre en grace, est absous & réhabilité par un Arret du Parlement & meurt peu de temps après, *ibid.*
Châlons [Jean de] Prince d'Orange attente à la vie de Pierre Landais, 9. Il manque son coup, *ib.* Il est dans les interets du Duc d'Orleans

& du Duc de Bretagne, & trompe le Roy Charles VIII. 29. Il fait tous ses efforts pour empêcher la conclusion du traité entre le Roy Charles VIII. & les Seigneurs Bretois contraires au Duc d'Orleans, 34. Il fait conclure au Duc de Bretagne le mariage de la Princesse Anne sa fille avec Maximilien Roy des Romains, 41. Il est fait prisonnier à la bataille de S. Aubin, 43. Il va en Bretagne & contribué beaucoup au mariage du Roy avec la Princesse de Bretagne, 55. Il termine cette affaire au contentement de Charles VIII. 60.
Chanceliers de France ne président point aux proces criminels qu'à la teste du Parlement de Paris, 716.
Charles d'Autriche Prince d'Espagne, envoie une Ambassade à François I. 392. Après la mort de Ferdinand il prend le titre de Roy d'Espagne, 420. Il conclut un Traité avec le Roy François I. 421. & *suiv.* Il est couronné Roy, 431. & *suiv.* Après la mort de Maximilien il songe à se faire Empereur, 436. Il est élu Empereur dans la Diete de Francfort, 444. Il passe en Angleterre, regagne le Cardinal Volfey & le Roy d'Angleterre par son moyen, 448. & *suiv.* Il va ensuite se faire couronner à Aix-la-Chapelle, 449. Il envoie une armée contre Robert de la Mark & l'oblige à demander quartier, 455. Il fait la guerre à la France, 456. Il conclut un Traité secret avec le Pape Leon X. contre François I. 460. Il envoie ses Plenipotentiaires à Calais pour negocier la paix avec le Roy François I. 473. Sur tout son Chancelier Gatinara, 474. Il fait Marguerite d'Autriche tante Gouvernante des Pays-Bas, 487. Il engage Charles de Bourbon Connestable de France dans la ligue contre François I. 501. Il assiege Fontarabie & s'en rend maître, 513. 514. Il envoie ordre au Connestable d'assieger Marseille, 523. Il reçoit à Madrid la nouvelle du gain de la bataille de Pavie & de la prise de François I. 546. Il refuse d'accepter les propositions avantageuses que François I. lui fait, & en exige d'autres que le Roy ne lui veut point accorder, 552. Entrevûë de ces deux Princes, 554. Il consent à traiter avec François I. 563. Il donne ordre au Marquis de Pescaire de s'emparer de Milan & d'assieger le Chasteau, 564. Il conclut à Madrid le Traité pour la délivrance du Roy, 567. & *suiv.* Il donne le commandement de l'armée Imperiale en Italie au Marquis du

Gualt & à Antoine de Leve, 577. Il prend le deuil au sujet du saccagement de Rome par ses propres troupes, 587. Conditions qu'il exige pour la liberté du Pape Clement VII. 594. Maniere dont il répond par une espee de manifeste à la declaration de guerre des deux Rois de France & d'Angleterre, 597. Reproche injurieux qu'il fait à François I. 598. Il offre un duel au même Prince, *ibid.* Sa réponse est reçue par le Roy François I. en presence de toute sa Cour, *ibid.* & *suiv.* Il conclut un Traité avec le Pape Clement VII. 623. & *suiv.* Il se fait couronner à Rome par les mains du Pape Clement VII. 628. Il fait élire Roy des Romains Ferdinand son frere, 635. Il met Luther au ban de l'Empire & prend des mesures contre Jean Electeur de Saxe, *ibid.* Il choque les Rois de France & d'Angleterre par la harangue qu'il fait à la Diete de Ratibonne, 640. Il permet aux Protestans l'exercice de leur Religion, 641. Il marche en Hongrie à la teste d'une armée contre Soliman, 642. Il se rend à Boulogne où il confere avec le Pape Clement VII. *ibid.* Il s'empare du Duché de Milan après la mort de François Sforce, 657. Ses exploits en Afrique, *ibid.* & *suiv.* Ses plaintes contre le Roy, 659. Il arrive à Rome, 662. Il fait assembler les Cardinaux pour déclarer ses intentions en leur presence, 664. Il donne des éclaircissemens & met des adoucissemens à sa harangue en parlant à l'Ambassadeur de France, 667. Ses artifices auprès des Princes d'Allemagne pour susciter des ennemis à François I. 671. & *suiv.* Stratagèmes qu'il met en œuvre en Italie contre François I. 674. Il vient au Camp de Fossan avec une nombreuse armée, 677. Son entretien avec un Seigneur de l'armée Françoisise, *ibid.* & *suiv.* Il fait assieger Turin, 678. Il entre en Provence, ses forces, & ses projets sur le Royaume de France, 689. Il est soupçonné d'avoir fait empoisonner François Dauphin de France, 681. Difficultez qu'il trouve à faire subsister son armée en Provence, 682. Il se presente devant Marseille & fait investir cette Ville par le Duc d'Albe, 683. Il ordonne au Marquis du Gualt d'assieger Arles, 684. La mort d'Antoine de Leve l'oblige à decamper d'auprès d'Aix, 686. Son armée souffre infiniment dans sa retraite, *ibid.* & *suiv.* Il fait des offres très-avantageuses au Pape Paul III. pour l'engager dans la ligue d'Italie contre François I. 693. Il

repasse en Espagne, abandonne le Duc de Savoye & le Piemont qui demeure en proye aux François & aux Imperiaux, 694. Il laisse le commandement des armes en Italie au Marquis du Gualt, *ibid.* Accident qui lui arrive près de Villefranche, 708. Il se rend près de Nice pour une entrevûe avec le Pape & avec François I. 709. Et y conclut une trêve de dix ans, 709. Il conclut un Traité de paix à Toledé avec le Roy François I. 711. Il demande au Roy permission de passer par la France pour réduire les Gantois qui s'estoient revoltez, 713. Il l'obtient, & est reçu à Paris avec de très-grands honneurs, *ibid.* & *seq.* Il met la Duchesse d'Etampes dans son parti, 714. Sa mauvaise foi dont il paye la magnanimité de François I. après estre sorti du Royaume, *ibid.* Il trouve moyen de broüiller François I. avec Soliman Empereur des Turcs, 714. Et en suite avec le Roy d'Angleterre, 715. & *suiv.* Il fait le siege d'Alger, est contraint de le lever & de s'en retourner en Espagne avec une armée ruinée de toutes manieres, 720. 721. Il fait une ligue avec Henri VIII. Roy d'Angleterre contre François I. 727. Il s'avance avec toutes ses troupes dans le Duché de Juliers, fait le siege de Duren, prend d'assaut cette place, & fait tout passer au fil de l'épée, 728. Il marche contre le Duc de Cleves, l'oblige à implorer sa clemence, 728. Son armée fait en même temps les sieges de Guise & de Landrecy, 729. Il est contraint par François I. de lever le siege, 731. Il se trouve à la Diete de Spire, 734. Il fait arrester le Heraut que François I. envoie à la Diette, & y fait declarer la guerre à la France au nom de l'Empire, 736. Il se rend maître de Luxembourg, de Commerci, & de quelques autres petites Places, 737. Assiege Saint Dizier, 748. Et s'en rend maître par capitulation, 750. Il conclut un Traité de paix à Crespy avec François I. 757. Il est choqué de la Bulle du Pape pour la convocation du Concile, 766. Il écrit au Pape une Lettre contre François I. 767. Son procédé ambigu embarrasse le Pape, 768. Charles VIII. Roy de France monte sur le Thrône à quatorze ans, est d'une complexion foible, 5. En quelle situation est la France au commencement de son Regne, *ib.* Quels estoient les prétendans au Gouvernement, partage de la Cour à ce sujet, 7. Il donne ordre à Louis Duc d'Orleans de se rendre à l'Assemblée des Etats Ge-

neraux, 11. Il préside à l'Assemblée & y reçoit les remontrances du Clergé, de la Noblesse & du Tiers-Etat, 12. & *suiv.* Il est sacré à Reims d'où il vient faire son entrée à Paris, 15. Il renouvelle les anciennes alliances avec le Roy d'Ecosse & avec les Suisses, *ibid.* Il conclut un Traité de paix avec le Duc de Lorraine, 17. & *seq.* Il se rend à Orleans avec une armée pour réduire le Duc d'Orleans, 19. Il protège le Comte de Richemond contre Richard Roy & usurpateur de la Couronne d'Angleterre, 25. Il se saisit de Xaintes, & soumet ensuite toute la Guyenne, 30. Il réunit le Comté de Comminges à la Couronne, & l'Amirauté de Guyenne à l'Amirauté de France, *ibid.* Il pardonne à Charles Comte d'Angoulesme & lui conserve toutes ses pensions, 30. 31. Il soumet la Ville de Partenay & oblige le Comte de Dunois à prendre la fuite & à se sauver en Bretagne : il marche ensuite en Anjou : *ibid.* Il se rend du côté de la Picardie pour s'opposer à Maximilien Roy des Romains : 32. Il conclut un Traité avantageux pour lui avec la faction des Seigneurs Bretons contraires au Duc d'Orleans, 34. Il assiege le Duc de Bretagne dans Nantes, 36. Il est contraint de lever le siege, 37. Il entre en negociation avec le Duc de Bretagne, 39. Et prend quelques places en Bretagne, 40. Il gagne la bataille de Saint Aubin contre le Duc d'Orleans & le Duc de Bretagne, 42. Il reçoit une Ambassade du Duc de Bretagne après la bataille de S. Aubin & lui accorde la paix, 44. Après la mort du Duc de Bretagne il y envoie des troupes qui s'emparent des villes de la Basse-Bretagne, 49. Il permet au Prince d'Orange de faire un voyage en Bretagne, 55. Il fait sa paix avec Maximilien Roy des Romains, 56. Il tire de prison malgré tous les efforts de la Duchesse de Bourbon, le Duc d'Orleans, 61. Il signe un Traité avec les Etats de Bretagne, & épouse dans le Chateau de Langey en Touraine la Princesse de Bretagne, 66. Il la conduit à Saint Denis où elle est couronnée Reine, 67. Il conclut un Traité de paix avec Henri VII. Roy d'Angleterre, 69. Son imprudence dans la paix qu'il fait avec le Roy des Romains & le Roy de Castille, *ibid.* & *seq.* Il se fait instruire de ses droits sur les Royaumes de Naples & de Sicile, & publie un Manifeste contenant ses prétentions à cet égard, 73. Il reçoit les Ambassadeurs de Ludovic

Sforce, examine les motifs qu'ils lui allèguent pour le porter à l'expédition d'Italie, 80. Les plus sages de son Conseil opposent de fortes raisons à ces motifs, *ibid.* & *suiv.* Il envoie une Ambassade à Venise & se détermine à l'expédition de Naples : il donne ordre à son Envoyé à Venise de se rendre à Rome & ensuite à Florence, 83. 84. Il arrive à Lion & assemble son armée, & regle le gouvernement de son Etat pendant son absence, 85. Il est reçu à Turin avec toute la magnificence possible, 87. Il arrive à Ast où il tombe malade de la petite verole & en guerit bien-tôt, *ibid.* Il envoie des Ambassadeurs en diverses Cours d'Italie, *ibid.* Il apprend avec joie que le Duc d'Orleans s'est rendu maître de Ripallo poste important, 90. Il envoie Comines à Venise, *ibid.* Il est averti de la trahison de Ludovic Duc de Milan & fait semblant de n'en rien croire, 93. Il part d'Ast, marche à la teste de son armée vers le Royaume de Naples & reçoit par tout de grands honneurs, *ibid.* Il arrive à Pavie & va loger dans le Chateau où il void le jeune Duc de Milan malade, 94. Il poursuit ses desseins & sa marche malgré les soupçons bien fondez qu'il a de la trahison de Ludovic Duc de Milan, *ibid.* Il traverse les montagnes pour se rendre à Florence, 96. Il reçoit Pierre de Medicis dans le Camp & l'oblige à lui remettre Florence & quelques autres places importantes de la Republique, 97. Il est reçu à Luques & à Pise, 98. Il fait son entrée dans Florence, 99. Il prétend la rerennir à titre de Conquiste, 100. La hardiesse & la fermeté de Pierre Capponi Florentin lui fait changer de dessein, 101. Il part pour Sienné qui le reçoit avec de grands honneurs, *ibid.* Réponse qu'il fait aux Envoyez du Pape à qui il envoie une Ambassade, 103. Il continue sa route & étend ses quartiers aux environs de Rome, *ibid.* Il oblige le Pape à le recevoir dans Rome avec son armée, 104. Et le fait sommer de lui ouvrir le Chateau Saint Ange, 105. Ses entrevûes avec le Pape & particularitez des ceremonies, 107. 108. Monnoye frappée dans la ville d'Aquila au coin du Roy, 109. Il marche vers le Royaume de Naples, *ibid.* Jacques Trivulce Lieutenant General du Roy de Naples lui livre la ville de Capouë, *ibid.* Les Napolitains envoient les clefs de leur Ville au Roy Charles VIII. 115. Il fait son entrée à Naples où il est reçu en triomphe.

ibid. Il se rend maître des Châteaux, de la Ville & des environs, *ibid.* Le Roy fait une nouvelle entrée dans Naples avec encore plus de magnificence qu'à la première, 116. Monnoye frappée à Naples à cette occasion, *ibid.* Fautes de politique de ce Prince après sa conquête du Royaume de Naples d'où il se hâte de partir, 117. Il laisse un Lieutenant General & d'autres Officiers dans le Royaume de Naples, 121. Il repasse par Rome & arrive à Sienne, 123. Il suit un très-mauvais conseil du Comte de Ligay son favori & s'arreste à Sienne, *ibid.* Grande faute de ce Prince en recevant sous sa domination les Siennois, à qui il donne pour Gouverneur le Comte de Ligny, 124. Autre faute de ce Prince à l'égard des Florentins par le conseil du Comte de Ligny, *ibid.* Il arrive à Pise où il est reçu magnifiquement, *ibid.* & *suiv.* La Flotte Française est battue près de Genes, 126. L'armée de terre s'avance à Pontromoli, désordres que les Suisses commettent dans cette Ville, *ibid.* Son extrême embarras pour faire passer son artillerie à travers les montagnes, les Suisses lui offrent leurs services, *ibid.* Il arrive avec son armée à Foronouë & s'y campe, 130. On en vient aux mains & il fait des prodiges de valeur, 133. Un événement inespéré tire le Roy de danger & lui assure la victoire, *ibid.* Il arrive à Ast sans perdre un seul homme, 135. Il trouve de grandes difficultez à secourir le Duc d'Orleans assiégué dans Novare par le Duc de Milan, 136. Il reçoit à Turin un Envoyé du Pape Alexandre VI. qui lui fait un compliment fort extraordinaire, 137. Plaisante réponse du Roy à cette sommation du Pape : son embarras sur le blocus de Novare, *ibid.* La mort de la Marquise Doüairiere de Montferrat lui donne lieu d'en sortir par un accommodement, & envoie Comines negocier avec les Liguez pour faire lever le siege de Novare, 137. & *suiv.* Il conclut un Traité pour la reddition de Novare au Duc de Milan, articles du Traité, 141. Il apprehende les suites de la mutinerie des Suisses, & les apaise en leur faisant donner de l'argent, 142. Il arrive à Lion, 143. Relation de ce qui s'est passé au Royaume de Naples depuis son départ, *ibid.* & *suiv.* Il abandonne presque entierement l'expédition de Naples, 149. Il est mécontent de la conduite d'Entragues & le disgracie, 158. Il ordonne au Duc

d'Orleans & à Trivulce de marcher vers Ast à la teste des troupes Françaises, 150. & *suiv.* Il change tout-à-coup de résolution & abandonne le dessein de conquérir le Royaume de Naples & le Milanez, 155. Il fait une Trêve avec le Roy de Castille, 159. 160. Accident qui lui arrive à Amboise où il meurt, 161. Sa pieté, son caractère & ses bonnes qualitez, *ibid.* Il est transféré à Saint Denis, 162.

Charles III. Duc de Savoye est dépouillé de son Duché de Savoye, de la Bresse & du Bugey, 656. Il sort de Turin & est attaqué par les Suisses, 666. Il a recours à Charles-Quint & lui demande du secours, *ibid.* Il est obligé d'abandonner le Piemont aux François & de se retirer à Nice, 694. Il n'accorde qu'avec peine le Chateau de Nice pour l'entrevûe du Pape & de l'Empereur, 708. Il est dépouillé de ses Etats pour dix ans par un article de la Trêve conclue entre François I. & l'Empereur Charles-Quint, 710. Il secoure Nice contre Cheredin Barberousse & le Comte d'Anguyen, 732. Fait frapper des Monnoyes avec une inscription odieuse pour la France au sujet du siege de Nice, 733. Et prend Mondevis, *ibid.*

Charles Cardinal de Lorraine, est envoyé par François I. à l'Empereur Charles-Quint pour traiter touchant l'investiture du Duché de Milan, 168. & *suiv.*

Charles Duc d'Orleans fils de François I. commande l'armée aux Pais-Bas & se rend maître de presque tout le Duché de Luxembourg, 723. Il quitte les Pays-Bas sans les ordres du Roy pour aller à l'armée de Roussillon, *ibid.* Il rentre dans le Luxembourg & en fait de nouveau la conquête, 723. & *suiv.* Il meurt en l'Abbaye de Forest-Montier en Picardie d'une fièvre pestilente, 757. Son caractère, *ibid.*

Charles Duc de Bourbon est fait Connestable de France par le Roy François I. 390. Il marche avec le Roy pour la conquête du Milanez, 396. Ses exploits contre les Suisses à la bataille de Marignan, 403. 404. Sa revolte contre François I. 496. Il perd sa femme & ses enfans, 497. Il est recherché en mariage par Louïse de Savoye Régente & n'y répond que par des mépris, 498. Il est obligé de soutenir un procez que cette Princesse lui suscite, 499. Il perd sa cause & ses biens sont mis en sequestre, 500. Il se revolte contre le Roy & conclut un Trai-

ré avec l'Empereur, *ibid.* Il s'échappe de France & se rend en Italie, 503. Il va voir le Chevalier Bayard qui estoit mourant & lui témoigne son estime, réponse qu'il reçoit de Bayard, 521. Il reçoit ordre de l'Empereur d'entrer en France avec la meilleure partie de l'armée Imperiale, 523. Il se brouille avec le Marquis de Pescaire, *ibid.* Fait le siege de Marseille & est obligé de le lever, 524. *& suiv.* Il marche avec une partie de l'armée vers le Montferrat, 528. Il entre dans Milan avec le Marquis de Pescaire & est contraint d'en sortir à l'approche de l'armée de François I. 529. Il se rend à Lodi, 530. Il attaque le Camp de François I. devant Pavie avec le Marquis de Pescaire & le Viceroy de Naples, 540. *& suiv.* Il prend le Roy prisonnier à la bataille de Pavie, 541. Il fait demander au Roy la permission de lui aller rendre ses respects dans la prison & l'obtient, 542. Il arrive à Madrid pendant la prison du Roy & y éprouve plusieurs mortifications, 555. Il revient en Italie, assiege le Chasteau de Milan & le prend, 578. Il est fait Duc de Milan par l'Empereur, *ibid.* Il marche droit à Rome, 585. Il demande au Pape passage pour son armée au travers de la ville de Rome, 586. Il en veut tenter l'escalade & y perd la vie d'un coup d'arquebuse, *ibid.*

Chasse [Droit de] conservé à la Noblesse par Charles VIII. dans l'Assemblée des Etats Generaux à Tours, 13.

Chassané Premier President du Parlement de Provence, prononce un terrible Arrest contre les habitans de Cabrieres & de Merindol, 758.

Châtel [Du] sçavant homme du seizième siecle, a beaucoup de part aux bonnes graces de François I. il est son Lecteur & ensuite Evêque de Mâcon, 628. *& suiv.*

Chaumont [Charles d'Amboise sieur de] frere du Cardinal, est fait Gouverneur du Duché de Milan, 189. Il traite avec les Suisses & se tire par là d'un grand péril, 209. Il fait restituer au Pape Jules II. Perouse & Boulogne, par ordre de Louis XII. 251. Il est Maréchal, Amiral de France & Grand-Maître, assiege & prend Trevi, 265. Il entre sur les terres des Venitiens & s'empare de plusieurs Places, 297. Il oblige les Suisses qui vouloient faire une irruption dans le Milanéz de s'en retourner, 303. Il fait lever aux Venitiens le siege de Verone, *ibid.* Il manque d'enlever le Pape, 309.

Conditions auxquelles il consent de traiter avec le Pape, 311. Il tombe malade & meurt à Corregio, *ibid.*

Claude de France fille du Roy Louis XII. destinée en mariage à Charles Duc de Luxembourg fils de l'Archiduc, 191. 197. 198. Elle est fiancée à François Comte d'Angoulesme avant la séparation des Etats assemblez à Tours, 247.

Clement VII. Pape, Voyez Jules de Medicis.

Cleves [Philippe de] Seigneur de Ravestein, Gouverneur de Genes pour Louis XII. tâche d'appaîser la revolte des Genoîs contre les François, 252.

Cleves & de Juliers [Le Duc de] se joint au Roy François I. contre Charles-Quint, 718. Il est contraint de se soumettre à l'Empereur à des conditions fort dures, & de renoncer à l'alliance de François I. 728.

Coetier [Jacques] Medecin du feu Roy Louis XI. puni par la bourse, 8. S'il a esté Premier President de la Chambre des Comptes, *ibid.*

Colonne (Prosper & Fabrice) levent l'étendard contre le Pape Alexandre VI. & se déclarent pour le Roy Charles VIII. 94. Ils rendent de grands services au Roy, 102. Ils abandonnent le parti du Roy quoique comblez de ses bienfaits, 122.

Colonne (Prosper) est fait prisonnier par le Chevalier Bayard, 398. Il se met à la teste des troupes de l'Eglise sous Leon X. contre l'armée Françoisise, 465. Il fait le siege de Parme, 467. Est contraint de le lever, 469. Il pousse vivement le Maréchal de Lautrec & surprend la ville de Milan, 471. Oblige Lautrec & le Provediteur André Gritti à prendre la fuite, 472. Se rend maître de plusieurs places dans le Milanéz, *ibid.* Il se campe à la bicoque où il est attaqué par les François, 482. Il s'empare de Cremone avec les Imperiaux, 485. Il marche du costé de Genes avec les Confederez pour s'en rendre maître, *ibid.* Sa maladie augmente & il donne la démission du commandement de l'armée à Ferdinand d'Aragon General de l'armée d'Espagne, 507. Il meurt fort âgé, bien regretté par les Confederez, 509. Ses belles qualitez & son talent pour la guerre, 510.

Comines (Philippe de) entretient des correspondances avec Louis Duc d'Orleans contre Charles VIII. Il est arresté & mis dans une

une cage, 31. 32. Il sort de prison, est rappelé à la Cour par Charles VIII. 86. Il est envoyé en Ambassade à Venise où il trouve cette République inébranlable dans le parti qu'elle prend de demeurer neutre, 91. Il envoie au Roy le projet d'un Traité de Ligue contre les Turcs que les Venitiens lui avoient mis en main, 118. Il penetre le motif des Conférences tenues à Venise entre les Ambassadeurs de l'Empereur, d'Espagne, & des autres puissances liguées contre la France, 119. Le Senat de Venise lui declare la résolution d'une Ligue contre Charles VIII. *ibid.* Sa réponse adroite au Doge de Venise en plein Senat, 120. Il se rend à Siennne auprès du Roy & lui rend un compte exact de la disposition des Venitiens, 123. Il donne son avis dans le Conseil du Roy de ne point recevoir les Siennnois sous la domination Françoisise, *ibid.* Il est envoyé par le Roy aux Generaux de l'armée ennemie pour les porter à faire un accommodement, 130. 131. Il traite avec les Alliez pour faire lever le siege de Novare, 138. Il s'en retourne en France & trouve le Roy à Lyon, 149.

Combat où Ferdinand Roy de Naples & Gonsalve de Cordouë à la teste des troupes Espagnoles sont défaits par Robert d'Aubigny General des troupes Françoises, 145.

Combat entre les François & les Genoïs revoltés contre Louis XII. 255. & *seq.*

Combat de la Bastide en Italie entre les troupes Françoises & celles du Pape & des Venitiens, 317. & *seq.*

Combat sur mer entre la Flotte de Louis XII. & celle de Henri VIII. Roy d'Angleterre, 372. Evenement terrible de ce combat, *ibid.*

Combat donné près de Pampelune, entre l'armée Françoisise commandée par le Seigneur de l'Esparre, & l'armée d'Espagne commandée par le Duc de Najare, 452.

Concile convoqué à Pise par le Roy Louis XII. & par l'Empereur, où le Pape Jules II. est cité pour y comparoître en personne, 323. On y fait l'ouverture du Concile, 328. Noms des Prélats & des Docteurs qui s'y rendent, 329. Le Concile est transféré à Milan, 330. Les Evêques d'Allemagne refusent de s'y trouver, *ibid.* Le Concile est transféré à Lyon, 363.

Concile de Latran assemblé à Rome par Jules II. contre celui de Pise, 363. est reconnu en France pour legitime, 371. Combien de

Tome V.

temps il a duré & sous quels Papes, 426. Il abolit la Pragmatique Sanction pour établir le Concordat, *ibid.*

Concile. Convocation d'un Concile general. Les empressements de François I. & de Charles-Quint pour en convoquer un de concert avec le Pape Paul III. 764. On projette de le tenir dans la Ville de Mantouë, 766. On se détermine à la Ville de Trente: Bulle du Pape pour la convocation, *ibid.* Ouverture du Concile, 767. Il s'y trouve d'abord très-peu d'Evêques, 768. Les Ambassadeurs de France arrivent à Trente, 769. Dispute pour le rang entre les Ambassadeurs, *ibid.*

Concordat, traité conclu à Boulogne entre François I. & Leon X. touchant la nomination des Benefices, 412. Points principaux de ce Traité, 413. Il est confirmé au Concile de Latran, *ibid.* Le Roy François I. va au Parlement pour le faire enregistrer & y rencontre de grands obstacles, 427. Les Gens du Roy le refusent, *ibid.* Leurs conclusions là-dessus, 428.

Corneto [Adrien di] Cardinal, échappe au poison que Cesar Borgia lui avoit préparé, 219.

Cremone se revolte contre les François qui se retirent dans le Chasteau, 355. La reddition de cette place est suivie d'une revolte generale dans le Milanez contre les troupes Françoises, *ibid.*

Crepy en Laonnois, Traité de Paix conclu dans cette Ville entre François I. & Charles-Quint, 754.

Crequy [Antoine de] Seigneur de Pontdormy, soutient le siege de Terouïanne contre l'Empereur Maximilien & Henri VIII. Roy d'Angleterre, 373. Il rend la place par capitulation, 376. Il force le passage de Neufossé entre Aire & S. Omer & enrichit ses troupes par le grand butin qu'elles y font, 543. Il périt par un fâcheux accident, 545.

Crevecœur [Philippe de] Seigneur d'Esquerdes Gouverneur de Picardie, fomenté les divisions des Flamands en faveur de Charles VIII. 21. Il surprend Saint Omer & Terouïanne & les soumet au Roy, 38. Il défait le Seigneur de Ravestein & lui tue beaucoup de monde, 39. Il est fait Maréchal de France & est un des Députés de Charles VIII. pour assister au Traité de paix conclu avec Henry Roy d'Angleterre, 68. Il meurt à Lyon, 86. Son éloge, *ibid.*

G g g g

Croy [Guillaume de] Seigneur de Chievres en Flandre, est fait Gouverneur de Charles Prince d'Espagne par Loüis XII. Roy de France, 263. Il meurt de chagrin, 461.

Croy [Philippe de] Duc d'Arschot General des troupes de l'Empereur Charles-Quint en Flandres, manque son entreprise sur Guise, 491.

D

D*Aillan* Seigneur du Lude, Gouverneur de Fontarabie pour François I. soutient près d'un an avec une extrême valeur le siege de cette Ville contre les Espagnols, 486.

D'Alegre. Voyez Yves d'Alegre.

Danés depuis Evêque de Lavaur, est un des premiers Professeurs que le Roy François I. nomme au College Royal, 629.

Deserts [Loüis des] President du Parlement de Bretagne, fournit au Roy François I. les moyens d'unir à perpetuité le Duché de Bretagne à la Couronne de France, 630.

Devise de Loüis XII. le Porc épi avec ces mots, *Cominus & Eminus* : ce que cela signifie, 386.

Devise ou Symbole de François I. & ce qu'elle signifie, 770.

Devise de Charles III. Duc de Savoye, qu'il fait graver après le Traité de Nice conclu entre François I. & l'Empereur Charles-Quint, 711.

Diete convoquée à Constance par Maximilien d'Autriche Roy des Romains, 265. On y conclut une ligue avec les Venitiens & le Pape pour en chasser les François, *ibid.* On y dresse les articles du Traité, *ibid.* A quoi ces projets aboutissent, 266.

Diete assemblée à Francfort pour élire un Empereur après la mort de l'Empereur Maximilien, 438. *Et seq.* Les intrigues de François I. & de Charles Roy d'Espagne à cette Diete, *ibid.*

Diete de Vormes, où l'Empereur Charles-Quint fait proscrire Martin Luther, 461.

Diete de Spire très-célebre où se trouve Charles-Quint, le Roy des Romains, les Electeurs & tous les Princes de l'Empire, 734.

Dijon assiégé par les Suisses, la Trimouille se jette dans la place, & les engage à entrer en negociation, ils levent le siege, 376. 377.

Divorce de Henri VIII. Roy d'Angleterre avec Catherine d'Arragon sa femme, 618. Juges nommez par le Pape Clement VII. pour examiner cette affaire, 619. L'affaire est manquée à Rome, 620.

Doria (André) quitte le parti de François I. pour prendre celui de Charles-Quint, 610. Il conduit un convoi à Naples pour les Impériaux, 612. Il arrive sur les Costes de Provence & apporte à Charles-Quint des vivres en abondance & de l'argent, 686.

Doria (Philippin) Genoïs, défait dans un combat naval le Viceroi de Naples, 609. Il abandonne le parti de François I. pour se jeter dans celui de l'Empereur Charles-Quint, 610.

Doyac, un des favoris du feu Roy Loüis XI. est condamné à un supplice très-rigoureux, & pourquoi, 7. *Et suiv.*

Dressina Gentilhomme Vicentin, est envoyé par l'Empereur pour prendre possession de plusieurs places qui devoient lui estre rendues, 284. Il en est chassé par Marco Casolajo qui se met à la teste d'une troupe de bannis de la Republique de Venise, *ibid.*

Dunois (François d'Orleans Comte de) fils de Jean Comte de Dunois, conseille à Loüis Duc d'Orleans de se rendre auprès du Duc de Bretagne, 11. Il accompagne le Duc d'Orleans au Parlement, 18. Par le Traité de Paix conclu entre le Roy & le Duc d'Orleans il est obligé de se retirer en Italie, 20. Il a permission de la Cour de revenir en France & de faire son séjour en Dauphiné d'où il se rend en Bretagne sans congé de la Cour, 28. Il presse vivement René Duc de Lorraine de se declarer en faveur du Duc d'Orleans contre la Dame de Beaujeu & le Roy Charles VIII. 31. Il se retire de la ville de Partenay & se sauve en Bretagne, *ibid.* Il jette du secours dans Nantes assiégé par Charles VIII. 37. Il entre lui-même dans la Place avec quatre mille hommes & oblige le Roy à lever le siege, *ibid.* Il est chargé de travailler avec le Prince d'Orange à faire réussir le mariage de la Princesse Anne de Bretagne avec Charles VIII. 60. *Et suiv.* Il contribue fort à ce mariage avec le Roy Charles VIII. 65. Il meurt subitement. Son éloge, 67.

Du Prat (Antoine) Premier President du Parlement de Paris est fait Chancelier de France par le Roy François I. 390. Il persua-

de au Roy de rendre venales les Charges de Judicature , 395. On lui attribue le traité touchant le Concordat , 412. 413. Il est le principal negociateur de l'affaire du Concordat , 426. & *suiv.* Il accompagne le Roy François I. dans sa premiere entrevûe avec Henri VIII. Roy d'Angleterre entre Guines & Ardres , 446. Il est envoyé par François I. en qualité de Plenipotentiaire pour traiter de la paix avec l'Empereur Charles-Quint , 473. Il fait faire le procez à Semblançay Sur-Intendant des Finances , 484. Il demande le Chapeau de Cardinal à Clement VII. & ne peut l'obtenir , 581. Il prend des mesures avec Loüis des Deserts President du Parlement de Bretagne pour unir à perpetuité le Duché de Bretagne à la Couronne de France , 630.

Duren la plus forte place du Duché de Juliers , assiégée & prise d'assaut par Charles-Quint , 727.

E

E Leonore Reine Douairiere de Portugal vient en France pour épouser François I. 627.

Entragues (D') est fait Gouverneur de la Citadelle de Pise par le Roy Charles VIII. 125. Il élude les ordres du Roy pour la restitution des Places prises sur les Florentins , 150. Il en est puni avec le Comte de Ligny par une disgrâce & un exil , *ibid.*

Entrevûe du Roy Charles VIII. & du Pape Alexandre VI. 108. & *suiv.*

Entrevûe de François I. & du Pape Leon X. à Bologne , 410. & *suiv.*

Entrevûe des Rois François I. & Henri VIII. en Picardie entre Ardres & Guines , magnificence qui y parut de part & d'autre , 446.

Entrevûe de l'Empereur Charles-Quint avec François I. à Aigues-mortes , 710.

Epée Royale de Charles VIII. prise à la bataille de Fornoué par les Venitiens , est renvoyée à Loüis XII. 189.

Eperons. Journée des Eperons ou de Guinegate , pourquoi ainsi appelée , 375.

Epitaphe plaisant que Marguerite d'Autriche se fait pour elle-même lorsqu'elle se voit en danger de perir , 72.

Epitaphe mis sur le tombeau de Jean-Jacques Trivulce , 462.

Erard de la Mark Evêque de Liege rompt les

mesures de François I. Roy de France pour l'élection à l'Empire , 441.

Erasmus rapporte dans une de ses Lettres un fait bien glorieux à Frederic Electeur de Saxe dans l'Election de Charles-Quint à l'Empire , 443.

Espagne. Troubles & soulevemens extraordinaires en Espagne pendant que l'Empereur Charles-Quint est occupé dans les Pais-Bas , 450.

Excommunication (Sentence d') fulminée avec trop de précipitation par le Pape Clement VII. contre Henri VIII. Roy d'Angleterre a des suites très-funestes , 649. & *suiv.*

F

Federic d'Arragon Roy de Naples refuse de donner sa fille en mariage à Cesar Borgia fils du Pape Alexandre VI. & par quel motif , 173. 174. Il traite avec Bajazet Empereur des Turcs pour l'engager à déclarer la guerre aux Venitiens , 179. & *suiv.* Il est trahi par le Roy d'Espagne , 192. Se voyant trompé par Gonsalve il abandonne la campagne , & disperse ses troupes dans les principales Villes , 194. Il n'en a pas assez pour soutenir le siege de Naples , ce qui l'oblige à se retirer dans le Chasteau neuf , 195. Il conclut une capitulation avec d'Aubigny Commandant l'armée de France , & est dépouillé du Royaume de Naples , 195. Il passe en France , cede tous ses droits au Roy Loüis XII. sur le Royaume de Naples & se contente du Duché d'Anjou , *ibid.*

Federic Frere d'Alphonse Roy de Naples , manque de surprendre Genes , est repoussé de Porto Veneré , & s'empare de Rapallo , 90. Il se rend auprès de Charles VIII. à Naples , & à quel dessein , 115.

Ferdinand Roy d'Espagne fait un Traité secret avec le Roy Loüis XII. pour partager ensemble le Royaume de Naples , 191. Son Ambassadeur à Rome obtient une audience du Pape Alexandre VI. & lui notifie le partage du Royaume de Naples entre les Rois de France & d'Espagne , 143. Il donne ordre à Gonsalve de se rendre maître en son nom de la partie du Royaume de Naples qui lui avoit esté cedée , 196. Semences de guerre entre ce Prince & Loüis XII. au sujet du Royaume de Na-

G g g g ij

ples, 200. Il donne ordre aux Espagnols de commencer les hostilités dans le Royaume de Naples contre les troupes Françaises, 201. & *suiv.* Sa mauvaise foi dans toutes les négociations où il traite avec Louis XII. 232. Il en convient lui-même, parole plaisante qu'il dit à ce sujet, 233. Il est fort inquiet de la Ligue conclue entre Louis XII. le Roy des Romains & le Pape Jules II. 237. Son embarras après la mort de la Reine Isabelle son épouse, 239. Il se défie de Gonsalve, *ibid.* Pour détacher Louis XII. du parti de l'Archiduc, il lui demande en mariage Germaine de Foix sa niece & l'obtient en concluant un Traité avec ce Prince, 240. Cette nouvelle cause de grands mouvemens à la Cour d'Espagne, & en Italie, 241. Le Traité est ratifié & suivi de la paix entre les deux Rois, *ibid.* Il suit l'avis de François Ximénès Archevêque de Tolède, 242. Et convient dans les Conférences tenues à ce sujet à Salamanque que le Roy & la Reine auroient une égale autorité dans la Castille, 242. Son entrevue avec Philippe Archiduc d'Autriche son gendre, 244. Les deux Rois ont ensemble une longue conversation, *ibid.* Il se retire en Arragon & laisse la Castille à son gendre, & proteste en secret contre le Traité par lequel il cede la Castille à son Gendre, 245. Il est fort mécontent de la manière dont Philippe d'Autriche son gendre en use avec sa femme Jeanne de Castille, 249. Il fomente la division parmi les Grands de Castille contre Philippe, & s'assure du Royaume de Naples, 250. Il va à Naples & se rend maître de ce Royaume, *ibid.* La mort du Roy de Castille son gendre lui donne de nouvelles occupations, *ibid.* Il donne l'administration des affaires de Castille au Duc d'Albe & à l'Archevêque de Tolède, 251. Il est fort occupé dans Naples & demande au Pape l'investiture de ce Royaume, 261. Il a une entrevue avec Louis XII. à Savone, *ibid.* & *suiv.* Il retourne en Espagne & ramene avec lui Gonsalve de Cordoue, 262. Il conclut une Ligue avec Louis XII. l'Empereur Maximilien, & le Pape contre les Venitiens, 271. Articles importants de cette Ligue, 272. & *suiv.* Il prend Louis XII. pour arbitre de ses différens avec l'Empereur Maximilien touchant l'administration du Royaume de Castille, 292. Conditions de cet accommodement, *ibid.* Il agit secrètement pour porter Henri

VIII. Roy d'Angleterre à déclarer la guerre à la France, 295. Il se ligue avec le Pape & les Venitiens contre la France, 300. Il reçoit du Pape Jules II. l'investiture du Royaume de Naples, *ibid.* Il envoie à Mantoue Jérôme de Vic en qualité de Plenipotentiaire pour traiter avec ceux de Louis XII. de l'Empereur & du Pape, 319. Il est fort consterné de la prise de Boulogne & de la défaite de l'armée du Pape jointe à celle des Venitiens par les troupes de France, & craint pour son Royaume de Naples, 324. Il entre dans la ligue avec le Pape & avec les Venitiens contre Louis XII. Il envoie des troupes en Italie & fait Raymond de Cardone Viceroy de Naples, 333. Ses troupes sous le commandement du Viceroy font le siège de Boulogne conjointement avec celle du Pape, 334. Il prend des liaisons avec l'Angleterre contre la France, 341. Il dissimule l'extrême chagrin qu'il ressent du gain de la bataille de Ravenne par les Français, 351. Il envoie en Italie Gonsalve de Cordoue surnommé le Grand Capitaine pour s'opposer aux Français, 352. Il envahit le Royaume de Navarre & en dépouille le Roy Jean d'Albret, 357. Raisons des Auteurs Espagnols pour pallier cette usurpation, 359. Scrupules de ce Prince sur cet article, 360. Il demeure en paisible possession du Royaume de Navarre, 362. Son bonheur extrême en cette occasion, où il arreste Ferdinand d'Arragon fils de Federic, *ibid.* Ferdinand conclut une Trêve avec Louis XII. 366. Il conclut un Traité avec Louis XII. pour le mariage de sa fille Renée avec Charles Prince d'Espagne, 381. Il unit le Royaume de Navarre à la Couronne de Castille, 391. Il se ligue avec l'Empereur, les Suisses & le Pape pour la défense du Milanais contre les Français, 394. Il meurt, 414. Son caractère, *ibid.*

Ferdinand d'Arragon Roy de Naples, sa conduite envers Ludovic Sforce, 77. Ses mouvemens, ses intrigues, & les mesures qu'il prend pour traverser les négociations & le Traité de Ludovic avec Charles VIII. 81. 82. Et pour l'empêcher de venir à la conquête du Royaume de Naples, 84. Il tombe malade & meurt, ses bonnes & ses mauvaises qualitez, 85. Il laisse un fils nommé Alphonse, *ibid.*

Ferdinand fils d'Alphonse Roy de Naples est à la teste d'un corps de troupes dans le Boulonois pour disputer le passage aux Fran-

çois & se retire à Rome avec ses troupes, 97. Il est couronné Roy de Naples par la cession de son pere, 109. A l'approche de l'armée de France il se sauve à Capouë, 111. Il part de Capouë pour rassurer Naples, & la premiere de ses deux Villes envoie faire ses soumissions au Roy Charles VIII. *ibid.* Il apprend avec une douleur extrême que Capouë s'estoit rendu à Charles VIII. & que Naples estoit sur le point de suivre cet exemple, 112. 113. Discours qu'il fait aux Napolitains entierement déterminez à se soumettre au Roy de France, 113. Son discours ne produit rien & il est contraint de sortir de Naples & de se retirer dans l'Isle d'Ischia, après avoir laissé des troupes dans le Chasteau de Naples, 114. 115. Après la retraite de Charles VIII. il passe d'Ischia en Sicile, vient à Reggio & reprend quelques Villes de Calabre, 144. Il est battu près d'Eboli par Robert d'Aubigny à la teste des troupes Françoises, 145. Il revient avec une puissante Flotte en apparence, mais qui faute de monde ne peut rien entreprendre en sa faveur, 145. Il ne laisse pas de tenter une descente qui lui réussit, *ibid.* Il est reçu dans Naples à l'aide d'une intelligence qu'il y avoit, 146. Il y resserre les François & Gilbert de Bourbon leur Commandant qui manquent de vivres & de fourage, 146. Il éprouve une revolution aussi subite à son avantage qu'elle l'avoit esté à l'avantage de Charles VIII. *ibid.* Il est battu une seconde fois par Perfi à la teste des troupes Françoises qui ne peuvent cependant secourir les Chasteaux de Naples où Gilbert de Bourbon Lieutenant General de ce Royaume est ferré de près avec la garnison Françoisse, 148. Il oblige Gilbert de Bourbon à se retirer de Naples & se rend maistre des Chasteaux, 149. Sa prudence en évitant le combat avec les François commandez par le Comte de Montpensier, 152. Il assiege ce Comte dans Atelle, l'oblige à signer une fâcheuse capitulation, & le fait conduire comme captif à Naples, 155. Il ne jouit pas long-temps de son bonheur & meurt peu de temps après, 157.

Ferdinand frere de l'Empereur Charles-Quint a un parti qui projette de le faire Roy d'Espagne, 421. Il est fait par l'Empereur son Lieutenant General en Allemagne, 487. Il est élu Roy des Romains, mouvemens que cette election cause dans l'Empire, 635.

Ferrare assiege par les Venitiens qui sont contraints d'en lever le siege avec perte, 290.

Feux de joie & le *Te Deum* chanté par les Venitiens quoique battus par les François à la bataille de Fornouë, 134.

Flandre [affaires de] & les soulèvemens qui y arrivent contre Maximilien Roy des Romains, 47.

Florence change de gouvernement, perd sa liberté, & est gouvernée par Alexandre de Medicis qui épouse Marguerite fille naturelle de Charles-Quint, 628.

Les *Florentins* se soulèvent contre Pierre de Medicis & pour quelle raison, 99. Ils envoient des Députez au Roy Charles VIII. & consentent de le recevoir dans leur Ville, *ibid.* Ils refusent de soumettre leur Ville au Roy à titre de conquête & font alliance avec ce Prince, 101. Ils sont fortement sollicités par Gaston de Foix Gouverneur du Milanez de se declarer ouvertement pour le Roy Louis XII. 332. Leur défiance de la France les oblige à demeurer neutres, 333. Ils se laissent gagner par le Pape Jules II. 342.

Foix [Germaine de] nièce de Louis XII. est mariée à Ferdinand Roy d'Espagne, conditions du Traité de mariage, 240.

Foix [Gaston de] Duc de Nemours neveu de Louis XII. est fait Gouverneur du Milanez à la place du Maréchal de Chaumont, 331. Il s'oppose aux Suisses dans le Milanez & les oblige à se retirer dans leur pais sans avoir rien fait de considerable, 331. Il tâche inutilement d'engager dans le parti du Roy les Florentins, qui demeurent neutres & pourquoi, 333. Il va au secours de Bresse, 336. *Et suiv.* Il attaque les Venitiens commandez par le General Baglioné & les défait, 337. Il passe le Mincio, attaque Bresse, & se rend maistre du retranchement des Venitiens, & entre dans la Ville après avoir fait un grand massacre des ennemis, 338. *Et seq.* Il fait prisonnier le Provediteur André Gritti, 339. Il abandonne la Ville au pillage dont le butin est infini, 339. Il reçoit l'ordre de Louis XII. d'engager les Espagnols à une bataille décisive, 341. Il cherche par toute sorte de moyens de combattre les ennemis, 343. Il met le siege devant Ravenne, 344. & gagne la bataille de Ravenne, 345. Il est enseveli dans sa victoire, *ibid.* Son éloge, son caractère, il meurt avec la réputation du plus grand Capitaine

de son siecle & merite le surnom de foudre d'Italie, *ibid.*

Foix [André de] Seigneur de l'Esparre frere du Maréchal de Lautrec, est fait General de l'armée que François I. envoie en Navarre, 451. Il soumet entierement ce Royaume : il s'empare de Pampelune & assiege la Citadelle : il entre en Castille & assiege Logrogno, *ibid.* Il leve le siege, est défait par l'armée d'Espagne & fait prisonnier, 452.

Fonseque (Antoine de) Ambassadeur du Roy d'Espagne va trouver Charles VIII. à Valitri, & lui declare que le Roy son maître s'oppose à la conquête qu'il veut faire du Royaume de Naples, 110.

Fontarabie investi par l'Amiral de Bonnivet qui s'en rend maître, 459. *Et seq.* Cette ville est assiegée près d'un an par les Espagnols & défendue par Jacques de Daillon Seigneur du Lude avec une extrême valeur, 487. Jacques de Chabannes leur fait lever le siege, *ibid.* Elle est assiegée & prise par Charles-Quint contre toute esperance, 514.

Fontrailles (Imbaut de) Commandant de la Cavalerie Albanoise fait entrer par ordre de Loüis XII. un convoy dans Teroüanne, 373. *Et seq.*

Fornouë, Village dans le Parmesan, & champ d'une fameuse bataille, 129. *Et seq.* Particularitez de cette bataille, *ibid.*

Fossan assiegé par Antoine de Leve Commandant des troupes de Charles-Quint, 675. *Et seq.*

Francfort sur le Meün, ville choisie par Maximilien Roy des Romains & Charles VIII. pour y envoyer leurs Plenipotentiaires au sujet d'un Traité de paix, 56.

François d'Angoulesme fils de Charles Comte d'Angoulesme né à Cognac, est premier Prince du Sang sous Loüis XII. 171. On lui promet aux Etats assemblez à Tours de le marier avec la Princesse Claude de France fille de Loüis XII. 247. Il épouse à Saint Germain en Laye cette Princesse, 382. Son avenement à la Couronne après la mort de Loüis XII. sous le nom de François I. 389. il est sacré à Reims par Robert de Lenoncourt, 390. Il confirme le Traité de son Predecesseur fait avec l'Angleterre & en use de même avec les Vénitiens, 391. Ses negociations auprès du Pape Leon X. 393. Il est trompé par le Pape qui conclut une Ligue avec l'Empereur, le

Roy d'Espagne & les Suisses pour la défense du Milanez, 394. Il fait un Traité avec les Genoïs, *ibid.* Il s'avance jusqu'à Lyon avec une partie de son armée, 395. A la persuasion du Chancelier du Prat il introduit en France la venalité des Charges de Judicature, *ibid.* Il se dispose à marcher du costé des Alpes à la teste d'une armée, 396. Il déclare Loüise de Savoye sa mere Régente du Royaume, 396. Quels estoient ses Officiers Generaux : il prend lui-même la conduite de l'armée, *ibid.* Il fait marcher son armée & s'ouvre un nouveau passage en Italie, 397. Arrive près de Coni, *ibid.* Premiere action importante de cette campagne, enlèvement de Prosper Colonne, 398. Suite des progresz de l'Armée du Roy, 399. Il traite avec les Suisses qui lui manquent de parole, 401. Il se tient sur ses gardes contre eux, 402. Il veut estre fait Chevalier de la main du Chevalier Bayard, 403. Disposition de l'armée du Roy à la bataille de Marignan : il charge & pousse vivement les Suisses & combat à la teste de ses troupes la pique à la main, *ibid.* La nuit fait cesser le combat qui recommence le lendemain, 404. Danger que le Roy y court se trouvant la nuit proche un bataillon Suisse, où il se met sur un affût de canon pour dormir, 404. Il gagne la bataille, son extrême valeur en cette occasion, 407. Il bâtit une Chapelle au lieu où il avoit remporté la victoire, *ibid.* Il reçoit les soumissions de la ville de Milan, 408. Il fait son entrée triomphante dans Milan après la conquête de tout le Milanez, 409. Il y reçoit les complimens de felicitacion de tous les Princes d'Italie, *ibid.* Il fait un Traité à Pavie avec le Pape Leon X. Articles du Traité, 410. Il a une entrevüe à Boulogne avec le Pape, *ibid.* *Et seq.* Imprudence de ce Prince dans cette entrevüe, où il découvre au Pape son dessein de la conquête du Milanez, 411. Il demande au Pape de confirmer la Pragmatique Sanction, 412. Il fait le fameux Traité appelé Concordat avec le Pape touchant la nomination des Benefices, 413. *Et seq.* Autre Traité qu'il conclut avec huit des Cantons Suisses, 413. *Et seq.* Il nomme Lieutenant General du Milanez le Connestable de Bourbon, 414. Il arrive en France & revient à Lyon : Il y apprend la mort de Ferdinand Roy d'Espagne son ennemi, *ibid.* Il

envoie ordre au Maréchal de Lautrec de secourir le Pape Leon X. 419. Il est allarmé du voisinage des Etats appartenans à Charles d'Autriche, qui à la mort de son grand pere Ferdinand prend le titre de Roy d'Espagne, 421. Il conclut un Traité avec Charles d'Autriche Roy d'Espagne, 421. Autre Traité de paix avec l'Empereur Maximilien, 423. Il fait un renouvellement d'alliance avec la Ville de Venise, 424. 425. Fait épouser Magdelaine de Boulogne sa cousine à Laurent de Medicis pour s'attacher le Pape, 425. Il envoie du secours à Jean Roy de Danemarck contre les Suedois, *ibid.* Il va au Parlement pour y faire enregistrer le Concordat, 426. Il y trouve de la résistance & de grands obstacles, 427. Les Gens du Roy refusent l'enregistrement, *ibid.* Leurs conclusions là-dessus, & députation du Parlement au Roy, 428. Réponse que le Roy fait à leurs Députés, 429. *& suiv.* Il soutient le Concordat avec plus de résolution que jamais, & oste au Parlement la connoissance des procez touchant les Evêchez, Abbayes, & autres, &c. & l'attribuë au Grand Conseil, 430. Il offre au Pape de marcher à la teste d'une armée contre les Turcs, 432. Regagne Volsey premier Ministre de Henri VII. & fait un Traité avantageux avec l'Angleterre, *ibid.* *& suiv.* Il songe à se faire Empereur & entre en concurrence avec Charles Roy d'Espagne : bon mot qu'il dit à ce sujet, 436. Raisons d'exclusions pour ce Prince, 437. *& suiv.* Il ne laisse pas de travailler de son costé à se faire élire, 438. Ses intrigues dans les Cours étrangères, *ibid.* Pourquoi il manque son coup dans la Diete de Francfort, 444. Sa jalousie en cette occasion contre Charles V. élu Empereur dans la Diete, *ibid.* Il se rend en Picardie pour une entrevûe avec Henri VIII. Roy d'Angleterre, 446. Particularitez de l'entrevûe des deux Rois, & ce qui s'y passa de remarquable, 447. *& suiv.* Magnificence de son équipage & de sa suite dans cette entrevûe, *ibid.* Il fait une entreprise sur la Navarre, 450. Il y envoie André de Foix Seigneur de l'Esparre à la teste d'une armée, & se rend maistre du Royaume, 451. Il partage ses troupes en quatre corps sous le commandement de quatre Generaux, 456. Il apprend la levée du siege de Mezieres & donne le Collier de l'Ordre de S. Michel au Chevalier Bayard,

458. Sa lettre écrite à la Reine sa mere au sujet de la levée de ce siege, *ibid.* Il entre dans les Pais-Bas à la teste d'une armée, offre la bataille à l'Empereur Charles-Quint & prend Bouchain, 459. Les Milanois sont mécontents de la maniere dont François I. les gouverne par ses Officiers, 461. Imprudence & le peu de ménagement de ce Prince à leur égard, 461. *& suiv.* Le Maréchal de Lautrec qu'il y envoie acheve de tout perdre, 464. *& suiv.* Il envoie ses Plenipotentiaires à Calais pour traiter de la paix avec Charles-Quint, 473. Il fait une faute en differant de secourir Tournay assiégué par les Imperiaux, 474. Il apprend avec chagrin l'élevation du Cardinal Adrien au Pontificat après la mort de Leon X. 475. Il envoie du secours au Maréchal de Lautrec dans le Milanez, *ibid.* Il est dans un vrai chagrin d'apprendre que la Ville de Genes a esté surprise par le Marquis de Pescaire & par les Imperiaux, 486. Autres embarras de ce Prince du costé des Pyrenées à cause des Espagnols, & du costé de la Picardie à cause des Anglois, 486. Il envoie du secours à Fontarabie, *ibid.* *& suiv.* Il fait enlever & fondre la grille d'argent que Louis XI. avoit fait faire au tombeau de Saint Martin à Tours, 488. Il refuse la Trêve proposée par le Roy d'Angleterre, 498. Son extrême fermeté en apprenant le Traité de Ligue formé contre lui par l'Empereur, les Venitiens, le Pape, & les autres Etats d'Italie, 495. Paroles qu'il dit à ce sujet, *ibid.* Il a connoissance de l'intrigue du Connestable de Bourbon avec l'Empereur Charles-Quint, 502. Il se dispose à marcher en Italie pour la conquête du Milanez, 502. Il laisse échapper le Connestable & s'en repent, faute qu'il fait en cette occasion, *ibid.* Mesures qu'il prend pour prévenir les suites de la revolte du Connestable, 509. Il abandonne le dessein de son voyage en Italie, *ibid.* L'Amiral de Bonnivet est chargé de l'expédition de l'Italie : la prise de Fontarabie par l'armée Espagnole le chagrine beaucoup, 514. Chabot & Rentio Cerez sont envoyés au secours de Marseille, 514. Le Roy y vient lui-même à la teste de son armée & le siege est levé par le Connestable de Bourbon, 526. Les Habitans de Marseille viennent au devant de lui à Aix, *ibid.* Il pense à porter de nouveau la guer-

re dans le Milanez , 527. Il tient Conseil à ce sujet avec les plus grands Officiers de ses armées , *ibid.* Il est résolu de faire le voyage malgré les oppositions des plus sages de son Conseil : il prend sa route par le Mont Cenis & arrive à Verceil , *ibid.* Il envoie à Milan le Marquis de Saluces qui en chasse les Habitans , 529. Il entre dans Milan & fait une faute de ne pas poursuivre l'armée Imperiale : il bloque le Chasteau , *ibid.* Il quitte Lodi où les ennemis estoient fortifiez pour assieger Pavie , 530. & *suiv.* Il assiege Pavie , 531. Accidens qui affoiblissent son armée devant Pavie , 536. Ses Generaux lui conseillent de ne pas hazarder le combat , 536. Il est attaqué dans son Camp devant Pavie , 539. Sa bravoure , *ibid.* Il est abandonné par les Suisses , 540. Il combat seul à pied , & après avoir tué de sa main plusieurs de ses ennemis , il est obligé de se rendre , *ibid.* & *suiv.* Comment il est traité par le Viceroy de Naples , & conduit au Chasteau de Pisgithoné : il permet au Duc de Bourbon de le venir saluer , *ibid.* Il est content de la bonne maniere dont le Marquis de Pescaire lui rend visite , 542. Sa lettre succincte à Madame la Regente , 545. Propositions avantageuses qu'il envoie faire en Espagne à l'Empereur Charles-Quint , 552. Sa fermeté à refuser à l'Empereur Charles-Quint des conditions trop exorbitantes pour sa délivrance , *ibid.* Il est transféré en Espagne , 553. Et arrive à Madrid , 554. Il tombe dangereusement malade à Madrid & est visité par Charles-Quint , 554. & *suiv.* Difficultez de l'accommodement avec l'Empereur pour sa liberté , 555. Nouvelles difficultez de conclure le Traité que l'on negocioit pour la liberté du Roy , 568. Il signe le Traité de Madrid pour sa délivrance , après avoir protesté juridiquement & secretement contre ce Traité , 570. & *suiv.* Il est mis en liberté & conduit sur la frontiere , *ibid.* Ses deux fils aînez sont donnez en ostage , 572. Il arrive à Cognac & recompense tous les Seigneurs de sa suite , *ibid.* Il est pressé de la part de l'Empereur d'accomplir le Traité de Madrid , 575. Il signe une Ligue avec le Pape , les Venitiens , & le Duc de Milan contre l'Empereur , 574. & *suiv.* Il reçoit à Cognac en pleine audience les remontrances des Etats de Bourgogne sur la cession de cette Province , 576. Il fait publier la Ligue contre

l'Empereur , 577. Il envoie un secours de Suisses à l'armée des Confederez en Italie , 579. Il conclud divers Traitez avec le Roy d'Angleterre Henri VIII. contre Charles-Quint en faveur du Pape Clement VII. 587. & *suiv.* Ses negociations pour la paix avec l'Empereur Charles-Quint deviennent inutiles , 595. & *suiv.* Il fait déclarer par ses Herauts la guerre à l'Empereur , 597. Il est piqué des reproches injurieux & du défi à un combat singulier de Charles-Quint , 598. & *suiv.* Sa réponse aux reproches & au défi de l'Empereur , avec le procez verbal dressé à ce sujet , *ibid.* & *suiv.* Il donne ordre au Maréchal de Lautrec de conduire son armée dans le Royaume de Naples , 605. Il envoie à Cambray la Régente sa mere pour y conclure un Traité avec Charles-Quint , 623. Il se met en estat de payer la rançon de ses deux fils , 626. Il envoie Anne de Montmorenci à Bayonne pour recevoir ses deux fils , dont le retour d'Espagne avoit esté stipulé dans le Traité de Cambray , 627. Il épouse Eleonore Reine dōuairiere de Portugal , *ibid.* & *suiv.* Il va au devant de ses fils & de sa nouvelle épouse , 628. Il profite de la paix pour relever les Etudes en France , & mérite le titre de *Restaurateur* des Lettres , *ibid.* Il fonde un College Royal à Paris & y establit des Professeurs , 628. Il establit les grands jours , 629. Il forme le dessein de bastir un magnifique College & y attacher un revenu très-considerable , & en est détourné par le Chancelier du Prat , 629. Il unit le Duché de Bretagne à perpétuité à la Couronne de France sur la requi-sition des Etats de Bretagne , 630. Il fait un changement dans la Milice Françoisse en establisant les Legions qui devoient estre chacune de six mille hommes , 632. & *suiv.* Il est sollicité par le Duc de Saxe & quelques autres Princes d'Allemagne de leur accorder sa protection contre l'Empereur Charles-Quint , 635. Il renouvelle la Ligue avec Henri VIII. Roy d'Angleterre , 638. Il en fait une défensive avec les Princes d'Allemagne , *ibid.* Il refuse de se joindre à l'Empereur Charles-Quint contre les Infideles , 639. Il confere avec le Roy d'Angleterre à Calais où ils font ensemble un Traité , 640. Il concourt avec l'Empereur à la convocation d'un Concile general , 644. Il traite avec le Pape Clement

ment VII. pour le mariage du Duc d'Orleans son fils avec Catherine de Medicis niece du Pape, 646. Il se rend à Marseille pour y recevoir Clement VII. & y conclut le mariage de son fils le Duc d'Orleans avec Catherine de Medicis, 647. Il se plaint à tous les Princes de l'Europe de l'attentat commis contre Merveille son Ambassadeur à la Cour de Milan, 652. & en demande satisfaction, *ibid.* Il attend l'occasion favorable d'aller châtier François Sforce Duc de Milan, 652. Le passage sur les terres de Savoye pour entrer dans le Milanez lui est refusé, 654. Il fait une sévère justice des Lutheriens qui commençoient à dogmatiser dans le Royaume, 654. On veut l'engager à entendre Melancthon fameux disciple de Luther, le Cardinal de Tournon l'en détourne, 655. Il répond aux reproches que lui font les Princes Protestans d'Allemagne sur la sévérité qu'il exerceoit contre les Novateurs, *ibid.* Il déclare la guerre au Duc de Savoye, 656. Ses négociations avec l'Empereur Charles-Quint pour faire avoir le Duché de Milan au Duc d'Orleans son fils, 657. & *suiv.* Sa réponse à un Memoire du Ministre Imperial, 658. Son armée marche en Savoye & enleve au Duc une partie de ses Etats, 660. Turin lui ouvre ses portes, *ibid.* Sa réponse à la harangue que Charles-Quint avoit faite devant le Pape Paul III. & les Cardinaux, 669. Il envoie le Cardinal de Lorraine à l'Empereur pour traiter de l'investiture du Duché de Milan, *ibid.* & *suiv.* Sur l'avis qu'il a que Charles-Quint veut entrer dans le Royaume, il prend des mesures pour l'en empêcher, 670. Langey est envoyé en Allemagne pour défabuser les peuples & les Princes de l'Empire des calomnies & des faux bruits que l'Empereur avoit publiez contre lui, 673. Il est trahi par le Marquis de Saluces, 674. Il fait faire le dégât dans toute la Provence pour ruiner l'armée de l'Empereur Charles-Quint, 679. & *suiv.* Mort de son fils le Dauphin empoisonné à Tournon, 681. Il se campe auprès de Valence après l'entrée de l'Empereur en Provence, 685. Avis qu'il donne à son fils Henri devenu Dauphin, *ibid.* Il délibere s'il suivra l'Empereur au-delà des Alpes, 687. Il apprend avec une extrême joie la levée du siege de Peronne où les ennemis firent une perte considerable, 691. Il accorde à Jacques V. Roy d'Ecosse sa fille

Tome V.

Magdelaine en mariage, 695. & *suiv.* Il fait citer l'Empereur à la Cour des Pairs comme son Vassal, & en vertu de quoi, 696. Entre avec une armée en Artois, assiege Hedin, le prend, & quelques autres Places, 697. Il fait une Trêve avec Charles-Quint pour dix mois aux Pais-Bas, & par ce moyen fait quitter le siege de Teroüanne aux ennemis, 699. Il recompense les habitants de cette place & les décharge à perpétuité de toutes Tailles, Aydes & Subsidés, *ibid.* Il marche en Piemont avec une armée, 701. Fait une Trêve avec l'Empereur pour le Piemont, la Savoye, &c. 703. Et revient en France, *ibid.* Il fait une Ligue avec Soliman Empereur des Turcs contre Charles-Quint, 704. Il envoie en Allemagne des Manifestes pour justifier sa conduite à cet égard, *ibid.* Il se rend près de Nice pour une entrevûe avec le Pape Paul III. & l'Empereur, 708. Et y conclut une Trêve de dix ans avec l'Empereur Charles-Quint à Aigues-mortes, 710. Il conclut un Traité de paix à Toledé avec l'Empereur, 711. Articles de ce Traité, *ibid.* Il donne permission à l'Empereur de passer par la France pour se rendre aux Pais-Bas & le traite avec beaucoup d'honneur & de franchise, 713. & *suiv.* Son indiscretion & son imprudence à l'occasion de la Duchesse d'Etampes & de l'Empereur, 714. Son chagrin après tant de fautes contre la politique le porte à disgracier le Connestable de Montmorency, 716. Et ensuite l'Amiral Chabot à qui il fait faire le procez, 717. Disposition à une rupture avec l'Empereur, 718. Il gagne Guillaume Duc de Cleves contre l'Empereur: Il fait alliance avec les Rois du Nord: il est indigné des fourberies de Charles-Quint, 718. Sur tout d'apprendre que deux de ses Ambassadeurs ont esté assassinés par les ordres secrets de l'Empereur, 719. Il déclare la guerre à ce Prince dans les formes, 722. Mauvais succès de ses armes dans le Luxembourg & dans le Roussillon, 723. Il marche au secours de Landrecy assiégué par l'armée de Charles-Quint, 729. En fait lever le siege à l'Empereur, 731. Et donne des récompenses considerables à ceux qui avoient défendu la place, *ibid.* Il se justifie par un Ecrit contre les declamations de l'Empereur Charles-Quint à la Diete de Spire, 735. Il donne permission au Comte d'Anguien de livrer bataille au Marquis du Gualt General des Imperiaux, 740.

H h h h h

Gain de la bataille de Cerisoles , 746. Il traite de paix avec l'Empereur, 751. Intrigues de la Cour causées par deux differens partis, 752. Il assemble une belle Flotte au Havre contre les Anglois, 758. Il destine un grand armement de terre contre Henri VIII. 760. Ses soins pour la convocation d'un Concile general de concert avec l'Empereur, 764. *Et suiv.* Il répond à une Lettre choquante que l'Empereur avoit écrite au Pape, 767. Il conclut la paix avec le Roy Henri VIII. Il tombe malade & meurt bien-tost après, 768. Son caractère, ses bonnes qualitez & ses foiblesses, 769. Son goût pour les Sciences & ce qu'il fit en leur faveur, *ibid.* Il ordonne que tous les Arrests soient prononcez en François, 770. Son zele pour la Religion, *ibid.*

François II. Duc de Bretagne se laisse entièrement conduire par son Premier Ministre Pierre Landais, 9. Il voit des Seigneurs armez dans son Palais & il croit qu'on en veut à sa personne, *ibid.* Il accorde des Lettres d'abolition à Jean de Châlons Prince d'Orange & au Seigneur de Rieux, 10. Il fait faire le procez à tous ceux qui avoient trempé dans la conspiration contre Landais, *ibid.* Charles VIII. & Anne de France Dame de Beaujeu travaillent à le détacher du Duc d'Orléans, 21. Il a toujours une ressource dans les Anglois contre la France, 22. Il est forcé d'abandonner Landais à l'acharnement du peuple & des Seigneurs Bretons, & ressent une extrême douleur de sa mort, 27. Il signe un Traité de Ligue avec Louis Duc d'Orléans contre Charles VIII. 29. Il est fort inquiet du Traité conclu entre le Roy Charles VIII. & les Seigneurs Bretons contraires au Duc d'Orléans, 34. Il se met à la teste d'une armée pour combattre Charles VIII. & est abandonné par ses troupes sur le point d'en venir aux mains avec l'armée de ce Prince, 36. Il se sauve à Nantes où il est assiégé par l'armée du Roy, *ibid.* Et secouru par le Comte de Dunois qui fait lever le siege au Roy, 37. Il envoie le Seigneur de Comminge à la Cour de France pour traiter de la paix avec Charles VIII. 39. Peu de tems après il est cité par Charles VIII. à la Cour des Pairs pour cause de felonie, 40. Il conclut le mariage de la Princesse Anne sa fille avec Maximilien Roy des Romains, 41. Après la bataille de Saint Aubin il envoie une Ambassade au Roy Charles VIII.

pour faire ses soumissions & conclure un Traité de Paix avec la France, 45. *Et suiv.* Il meurt peu de jours après la conclusion du Traité, 46. *Et suiv.* Son caractère & son testament, par lequel il institue le Maréchal de Rieux tuteur des deux Princes ses filles, 48.

François Dauphin de France fils de François I. âgé de 18. ans, est empoisonné à Tournon & meurt, 681. On arreste l'Echanson du Comte Montecuculi qui est convaincu de l'avoir empoisonné, non sans soupçon d'y avoir esté porté par l'Empereur Charles-Quint, 681.

François de Bourbon Comte d'Anguien manque de surprendre le Chateau de Nice, fait le siege de la Ville avec Cheredin dit Barberousse General de la Flotte des Turcs, 732. Il prend la Ville & ne peut prendre le Chateau, 733. Il va en Piemont commander les troupes Françaises à la place du Lieutenant General Boutieres, 737. Il se rend maître de Carmagnole, *ibid.* Et envoie Blaise de Montluc au Roy, pour demander permission de donner bataille au Marquis du Guast, 378. Il en reçoit la permission & se dispose à une bataille : ordre & disposition de son armée, 741. Gagne la bataille de Cerisoles après avoir couru un grand danger, 742. *Et seq.* Butin qu'il y fit, 745. Suite de cette victoire, 746. Suivant le Traité conclu à Crepi entre François I. & l'Empereur, le Marquis du Guast lui remet plusieurs Places de Piemont, 757.

Frederic Electeur de Saxe refuse l'Empire, & donne sa voix à Charles Roy d'Espagne, 443.

G

Gannay [Jean de] President au Parlement de Paris est député au Pape Alexandre VI. par le Roy Charles VIII. Le Pape lui fait une réponse ambiguë & désagréable, 87.

Gayete assiégé & pris par Gonsalve sur les François, importance de cette prise, 129.

Genes se soumet au Roy Louis XII. 182. Les habitans se revoltent contre les François & ne tiennent compte de leur Gouverneur Philippe de Cleves envoyé par Louis XII. 252. Le peuple se souleve contre la Noblesse & crée de nouveaux Magistrats, *ibid.* Ils

n'écoutent point les conseils ni les ordres de Michel Ricci que le Roy leur avoit envoyé, & persistent dans leur rebellion, 253. Ils se choisissent un Doge & abattent les armes de France, 254. Ils disputent le passage à l'armée conduite par Louis XII. & sont repoussés jusqu'à Genes, *ibid.* Ils offrent de capituler pour leur Ville, 258. Ils sont contraints par le Roy de se rendre à discretion, 257. Ils obtiennent du Roy pardon de leur revolte, *ibid.* & *suiv.* Joye de tous les habitans à ce pardon inesperé, 259. & *suiv.* Les habitans de cette Ville & toute la Republique se revoltent contre les François, 356. La Flotte Française surprend Genes qui rentre de nouveau sous la domination du Roy Louis XII. 368. Elle se rend à François I. & à quelles conditions, 374. Elle est surprise par le Marquis de Pescaire & tous les François en sont chassés, 486. Le Maréchal de Lautrec se rend maître de cette Ville au nom de François I. & y met un Commandant, 592. La Ville se revolté contre les François & se rend à l'Empereur Charles-Quint, 615.

Geneve chasse son Evêque & se sépare de l'Eglise, 656.

George d'Amboise Archevêque de Rouen est fait Cardinal sous Louis XII. 174. Il s'en revient en France avec la Trimouille & Ligny après avoir rétabli la tranquillité dans le Milanez, 189. Il négocie en personne à Trente au nom de Louis XII. avec Maximilien Roy des Romains, & conclut un Traité de double mariage, 197. Quelques autres negociations importantes, 198. Il compte d'estre un jour Pape, 199. Et prend de loin des mesures pour cela, 205. Il en prend de plus prochaines après la mort d'Alexandre VI. 221. Il est trompé par Julien de la Rovere Cardinal de Saint Pierre aux Liens, 222. Il fait la cérémonie des fiançailles de Madame Claude de France avec François Comte d'Angoulême héritier présomptif de la Couronne de France, 247. Il compte sur les promesses de Ferdinand Roy d'Arragon & espere encore à la Papauté, 261. Il reçoit au nom de Louis XII. l'investiture du Duché de Milan des mains de l'Empereur Maximilien, 283. Il tombe dangereusement malade, 293. Meurt à Lyon, son caractère & son éloge, 298. & *suiv.*

Gibelins, faction opposée à celle des Guelfes cause des troubles dans la ville de Milan, 184.

Gonsague [François de] Marquis de Mantouë est fait General de l'armée Française en Italie par le Roy Louis XII. 219. Après la mort du Pape Alexandre VI. il s'approche de Rome à la teste des troupes Françaises, & l'effet que cela produit, 221. Il passe le Gariglian avec l'armée Française & force le camp des Espagnols, 224. Il est repoussé par Gonsalve & est obligé de repasser le Pont, 225. Il est soupçonné de n'estre pas dans les interets de la France, & il quitte le commandement de l'armée, 225.

Gonsalve, Fernandez de Cordouë General d'armée du Roy d'Espagne porte le surnom de Grand Capitaine, 144. Il marche au secours de Ferdinand Roy de Naples contre Aubigny General des troupes Françaises, & est battu, 144. Il conduit une Flotte en Italie, 191. Se joint à la Flotte Venitienne & prennent ensemble l'Isle de Cefalonie sur les Turcs, *ibid.* Il trompe Frederic d'Arragon Roy de Naples, 192. Par ordre de Ferdinand Roy d'Espagne il se rend maître de la partie du Royaume de Naples qui lui avoit esté cedée par le Traité conclu avec Louis XII. 196. Il a ordre du Roy d'Espagne de commencer les hostilités contre les troupes Françaises dans le Royaume de Naples, 202. Il bat les François commandés par le Duc de Nemours près de Cerignole, 214. Après cette action il se rend maître de Naples sans coup férir, & de plusieurs villes de ce Royaume, 216. La prise du Chasteau de l'Oeuf par ce General Espagnol, suit de près celle du Chasteau neuf, 218. Il met en usage la maniere de faire sauter des mines avec de la poudre à canon, 218. Il est forcé dans son camp par François de Gonzague, mais il le repousse vivement au passage du Gariglian, 224. Il demeure dans son camp malgré les incommodités de la saison, il bat les troupes Françaises en plusieurs rencontres, 226. Il reçoit d'Espagne un renfort considerable, *ibid.* Il fait jeter un Pont sur le Gariglian, attaque & emporte celui des François, 227. Les oblige d'abandonner leur artillerie & leur bagage, *ibid.* Il bat les François au passage de Mola, 227. Se rend maître de Gayerre, 228. Se rend maître de tout le Royaume de Naples, 229. Il enleve le Duc de Valentinois & le mene en Espagne, 231. Il accompagne Ferdinand Roy d'Espagne à Savone, & a l'honneur d'estre à table avec Louis XII. 262. Ferdinand le ramene

H h h h h ij

en Espagne, 263.

Goufier, dit l'Amiral de Bonnivet, negocié heureusement en Angleterre & gagne Volsey premier Ministre de Henri VIII. 432. Il négocie pour faire élire François I. Empereur, 440. Il accompagne le Roy dans sa premiere entrevüe avec Henri VIII. Roy d'Angleterre, 446. Par ordre de François I. il conduit une armée en Guyenne, 456. Il assiege & prend Fontarabie, 459. Il est chargé par François I. de l'expédition d'Italie, 504. Il se rend maître de Novare & de plusieurs autres Places, 505. Grande faute qu'il fait de ne pas marcher droit à Milan à qui il donne le temps de se mettre hors d'insulte, 506. Il bloque Milan, *ibid.* Il ne peut tenir la campagne, & met ses troupes en quartier, 509. Il engage mal à propos le Chevalier Bayard Commandant des troupes Françoises dans un village d'où il est chassé, 517. Il est serré de près & fort déconcerté de la prise de Verceil par les ennemis, *ibid.* La peste déssole ses troupes, 518. Il est dangereusement blessé à la retraite de la Sessia, 519. Il retourne en France, & est des plus ardens à conseiller au Roy le voyage d'Italie & le Roy s'y détermine, 528. Il conseille au Roy de ne point lever le siege de Pavie, & a le malheur d'être l'auteur de tous les conseils qui réussissent mal, 537. Il est tué à la bataille de Pavie.

Le *Grand-Conseil* est établi par Louis XII. & pourquoi. Nom du Grand Conseil avant ce temps, 386.

Les *Grands-Jours* établis par François I. pour remédier aux désordres que la Noblesse commettoit dans les Provinces, 629.

Gritti [André] Provediteur des Venitiens, surprend Bresse, 336. Il est défait par Gaston de Foix & pris prisonnier, 339.

Guast [Le Marquis du] est fait General de l'armée de l'Empereur Charles-Quint en Italie après la mort du Marquis de Pescaire, 577. L'Empereur à son départ pour l'Espagne lui laisse le commandement des armées avec la même autorité qu'avoit eue Antoine de Leve, 694. Il envoie dix mille hommes pour garder le Pas de Suze, & fermer le passage à l'armée de François I. 700. Il se rend maître de Carmagnole, 700. Il leve le blocus de Pignerol & est poussé vivement par Henri Dauphin de France, 702. Il fait assassiner près de Pavie deux Ambassadeurs de François I. qui alloient

à Venise, 710. Il fait lever le siege du Chateau de Nice à Cheredin Barberousse & au Comte d'Enguien, 733. Il perd la bataille de Cerisoles, & est entièrement défait par le Comte d'Anguien, 743. *É. suiv.* Sur le Traité de Crespy conclu entre François I. & Charles-Quint, il remet plusieurs Places au Comte d'Anguien, 757.

Guelfes & *Gibelins* causent des troubles dans Milan, 184.

Guibé [Jacques] neveu de Pierre Landais, est Gouverneur de Nantes, 32.

Guichenon Auteur de l'Histoire de la Maison de Savoye, si on le doit croire sur les éloges qu'il fait de Louise de Savoye mere de François I. 629.

Guinegate, cri des Officiers de l'armée des Liguez à leurs soldats à la bataille de Fornouë, signification de ce mot, 133. ou Journée des éperons, *ibid.*

Guinegate, la Journée ou la déroute de Guinegate, aventure singulière du Chevalier Bayard à cette journée, 375. Autrement dite la Journée des éperons & pourquoi, *ibid.* *É. suiv.*

Guise [Claude Comte de] frere du Duc de Lorraine, commande les Lansquenets à la bataille de Marignan. Il défait les paysans sectateurs de Luther en Alsace, 549. Il commande l'armée dans les Pais-Bas sous le Duc d'Orleans, 722. Ses conquestes dans le Luxembourg & dans le Brabant, 723.

H

H **Adrien** Cardinal & Evêque de Tortose Précepteur de l'Empereur Charles-Quint, est fait Administrateur d'Espagne, 448. Il est élu Pape au grand étonnement de toute l'Europe, 475. Il détache du parti de la France la plupart des Princes d'Italie & agit de concert avec l'Empereur, 490. Son caractère d'esprit & son peu de penchant pour la France, 492. Il entre dans la ligue de l'Empereur & des Venitiens contre la France, 495. Il meurt, 507.

Haquenée blanche que les Rois d'Espagne sont obligez de faire presenter tous les trois ans au Pape en signe de Vassalité pour le Royaume de Naples, 301.

Harangue de l'Empereur Charles-Quint dans le Consistoire devant le Pape Paul III. les Cardinaux & les Ambassadeurs de France, où

Il se déchaîne contre François I. 664. & *suiv.*
Harangue que les Députés Genoïs font à
 Louis XII. en entrant victorieux dans leur
 ville, 257.

Hedin le vieux est assiégé par l'armée Angloi-
 se commandée par le Duc de Suffolc, 489.
 La vigoureuse résistance de du Riez qui en
 estoit Gouverneur, oblige les Anglois d'en
 lever le siège, *ibid.*

Hedin, place importante, est assiégée &
 prise par François I. 697.

Henry VIII. fils de Henri VII. monte sur
 le Trône d'Angleterre & favorise les Ve-
 nitiens, 286. Il fait un Traité avec le Roy
 Louis XII. sans préjudice du Saint Siege,
 297. Il entre dans la ligue du Pape & des
 Venitiens contre la France, 341. Il envoie
 l'Archevêque d'York à Rome avec plein
 pouvoir de signer la ligue en son nom pour
 s'opposer aux progrès des armes victorieu-
 ses de Louis XII. après la bataille de Ra-
 venne, 352. Il arrive à Calais avec une
 armée, 371. Edoüard Havard son Amiral
 attaque quatre galeres de France, & est
 battu par le Commandeur Pregent de Bi-
 doux Gentilhomme de Guyenne, 372. Se-
 conde action sur mer, où les Amiraux des
 deux Nations périrent, & comment, 272.
 & *suiv.* Il assiege Teroüanne & le prend,
 373. & *suiv.* Il assiege Tournay avec
 l'Empereur, & se rend maître de la place,
 378. Il fait épouser Marie sa sœur au Roy
 de France, 381. Elle est mariée en secon-
 des nœces avec Charles Brandon Duc de
 Suffolc, 391. Il renouvelle avec François
 I. le Traité fait avec Louis XII. *ibid.* A la
 sollicitation de Thomas Volsey son Ministre
 il forme un projet contre François I. Il est
 jaloux de la puissance de François I. & ré-
 moigne son mécontentement, 433. Il con-
 clut un Traité avec la France & se laisse
 gouverner par Volsey, 434. & *suiv.* Parti
 qu'il prend dans l'élection d'un Empereur,
 437. Il passe à Calais pour une entrevûe
 avec François I. 446. Magnificence de ses
 équipages & de sa suite dans cette entrevûe,
ibid. Particularitez de ce qui s'y passa, 447.
 Il repasse en Angleterre & fait des hon-
 neurs extraordinaires à l'Empereur Char-
 les-Quint qui avoit débarqué en Angleterre
 & se laisse gagner par ce Prince, 449. Il
 envoie son Ministre le Cardinal de Volsey
 en qualité de Mediateur aux Conférences
 de Calais pour negocier la paix entre le
 Roy François I. & l'Empereur Charles-

Quint, 473. & *suiv.* A la persuasion de
 l'Empereur Charles-Quint il déclare la
 guerre à la France, 488. Il envoie une ar-
 mée à Calais sous les ordres du Duc de Suf-
 folc, *ibid.* Il conclut un nouveau Traité
 avec l'Empereur Charles-Quint contre la
 France, 522. & *suiv.* Il se laisse gagner par
 la Régente de France en faveur de François
 I. pris prisonnier à la bataille de Pavie &
 consent de traiter avec elle, 548. Il est cho-
 qué de la maniere dont Charles-Quint lui
 écrit depuis la bataille de Pavie, 548. Il
 conclut un Traité avec la Régente Mere du
 Roy, 549. Il entre dans la ligue avec la
 France, les Venitiens, le Pape & le Duc
 de Milan contre l'Empereur Charles-Quint,
 577. Il renouvelle les anciens Traitez avec
 François I. contre l'Empereur Charles-
 Quint en faveur du Pape Clement VII.
 587. Il fait un Traité particulier avec Fran-
 çois I. par lequel il renonce à toutes ses
 prétentions sur le Royaume de France, 589.
 Il fait déclarer par ses Herauts la guerre à
 l'Empereur conjointement avec la France,
 597. Son divorce avec Catherine d'Arra-
 gon sa femme, 618. & *suiv.* Il devient
 amoureux d'Anne de Boulen, *ibid.* Il veut
 faire déclarer nul son mariage avec Catheri-
 ne d'Arragon, 619. Il fait nommer des Ju-
 ges par le Pape pour examiner cette affaire,
ibid. Suites de cette affaire, 620. Il renou-
 velle sa ligue avec François I. 638. Il se rend
 à Calais où il confere avec François I. &
 font ensemble un Traité, 640. Il fait sça-
 voir à François I. son mariage secret avec
 Anne de Boulen, & la disposition où il est
 de secouer le joug du Pape s'il ne lui est
 pas favorable, 648. Il déclare son mariage
 & fait couronner publiquement la nouvel-
 le Reine, 648. Sur l'avis qu'il a que le Pape
 l'a excommunié dans un Consistoire secret,
 il rappelle l'Ambassadeur qu'il a à Rome,
 649. Il est excommunié publiquement par
 le Pape Clement VII. *ibid.* Sa soustraction
 avec tout son Royaume à l'obéissance du
 Pape, il se fait Chef de l'Eglise Anglicane,
 650. La ligue conclüe à Nice entre l'Empe-
 reur & François I. l'allarme beaucoup, 711.
 Il l'est encore plus d'un Traité de paix con-
 clu à Tolède entre ces deux Princes, *ibid.*
 Il fait une ligue avec Charles-Quint con-
 tre François I. 726. & *suiv.* Il passe à Calais,
 à la teste d'une armée & assiege Boulogne
 & Montreuil, 747. Il prend Boulogne,
 755. Il leve le siege de Montreuil & se re-

tire en Angleterre, 755. Il conclut la paix avec François I. Articles du Traité, 767. Il meurt, *ibid.* Son caractère, 768.
Henry d'Albret Roy de Navarre est fait prisonnier à la bataille de Pavie, ce qui cause une extrême joie à l'Empereur Charles-Quint, 542.
Henry Duc d'Orleans fils de François I. devenu Dauphin de France par la mort de son frere, fait ses premieres campagnes sous le Connestable de Montmorency, 685. Il est reçu de toute l'armée avec une grande joie, *ibid.* Il se trouve au combat du Pas de Suze & pousse vivement le Marquis du Gualt, 701. & *suiv.* Proteste secrettement contre le Traité de Crepy conclu entre François I. & l'Empereur Charles Quint, 757.
Herbouvillle [Janot d'] Seigneur de Bunon, conserve le Chateau de Cremona, & attend le secours de France avec huit soldats qui lui restent, 506. Le Chateau est secouru par le Chevalier Bayard & fourni de munitions & d'hommes, 507.

J

J*acques* IV. Roy d'Ecosse entre en Angleterre avec une armée pour faire la guerre à Henri VIII. Il perd la bataille & y perit, 379.
Jacques Roy d'Ecosse vient en France pour secourir le Roy dans son expedition de Provence contre Charles-Quint, 695. Il demande en mariage Magdelaine de France fille du Roy, *ibid.* La demande est reçue & le mariage se celebre à Paris, 696. Il perd cette Princesse au bout de six mois, 726. Il épouse ensuite Marie de Lorraine fille aînée du Duc de Guise, 727. Il laisse une fille unique nommée Marie, *ibid.* Il meurt : mouvemens en Ecosse après cette mort, *ibid.*
Jean d'Albret Roy de Navarre est dépouillé de son Etat par Ferdinand Roy d'Espagne, 357. Il manque d'estre surpris dans Pampelune par les Generaux Espagnols qui y estoient venus fondre pour l'enlever, 358. Il se sauve à Lombiere & envoie la Reine sa femme & ses enfans en Bearn : il est déclaré excommunié & privé de ses Etats par le Pape, 359. La prise de sa Capitale est bien-tost suivie de celle de tout le Royaume, *ibid.* Il rentre dans son Royaume où il reprend plusieurs

Places, 361. Il échoüe devant Pampelune & perd sans ressource sa Couronne & ses Etats, *ibid.* & *seq.* Après la mort de Ferdinand Roy d'Espagne il assiege Saint Jean Pied-de-Port & est obligé de lever le siege, 421. Il meurt & laisse pour heritier du reste de ses Etats son fils Henri, 421.
Jean Roy de Danemarck conclut un Traité avec le Roy Louis XII. 176. Il reçoit un secours de troupes de François I. contre les Suedois, & conclut avec lui un Traité de ligue offensive & defensive, 425.
Jean Electeur de Saxe protege Martin Luther & refuse de se soumettre au Decret de la Diete d'Ausbourg, 634. Il se ligue avec plusieurs Princes d'Allemagne, 635. Qui envoient demander la protection de François I. contre l'Empereur Charles-Quint, *ibid.*
Jean Duc de Bourbon respectable par son mérite & par sa naissance, prétend au Gouvernement de l'Etat sous Charles VIII. 7. se desiste de sa prétention en faveur d'Anne de France, à quelle condition il joint sa brigade à celle de Madame de Beaujeu, 12. Il est d'intelligence avec Louis Duc d'Orleans contre la Dame de Beaujeu, 16. Il fait sa paix avec le Roy Charles VIII. 20. Il se laisse gagner par Anne de France Dame de Beaujeu, & se reconcilie sincerement avec cette Princesse, 33. Il meurt Connestable de France sans laisser d'enfans mâles, & le Seigneur de Beaujeu son frere devient le chef de la Maison de Bourbon & prend le titre de ce Duché, 44.
Jeanne de France fille de Louis XI. premiere femme de Louis XII. ne s'oppose point à son divorce. Elle est d'une éminente pieté, ne songeant qu'à s'élever à la plus haute perfection du Christianisme, 171.
Jeanne de Castille, fille de la Reine Isabelle, est tenue enfermée par Philippe son mari à cause des égaremens de son esprit, 248. Quelle fut la cause de son indisposition, 249. Les Castillans aiment tendrement cette Reine, *ibid.*
Ignace de Loyola ou Inygo, Capitaine Espagnol, est blessé en défendant la Citadelle de Pampelune contre les troupes Françoises, 451. Il devient le Fondateur de la Compagnie de Jesus, *ibid.*
Illicé [Jean de] un des plus considerables des Anciens de la Ville de Genes, fait une harangue à Louis XII. pour implorer sa clemence, 258.

Indult, droit d'Indult accordé par le Pape Paul III. à François I. pour le Chancelier, les Presidens & Conseillers du Parlement de Paris, 709. *& seq.*

Innocent VIII. fait publier en Flandre un Monitoire, où sous peine d'excommunication il ordonne aux Flamans de mettre Maximilien Roy des Romains en liberté, 47. Appel interjetté par le Procureur General du Parlement de Paris contre le Monitoire, 48. Il meurt, & a pour successeur Alexandre VI. 77.

Journée des éperons. Voyez Guinegate, cri des Officiers.

Isabelle Reine de Castille meurt, suites de cette mort, 253. Testament de cette Princesse, 238.

Italie. Etat de ce pais dans le temps que le Roy Charles VIII. se dispose à aller faire la conquête du Royaume de Naples, 75. Révolutions survenues en ce pais, & différentes vûes des Confederez, après avoir chassé les François du Milanez, 364. *& seq.*

Jules II. ci-devant Cardinal de Saint Pierre aux Liens succede à Pie III. 224. Il retire des mains du Duc de Valentinois toutes les Places du Domaine de l'Eglise dont il s'estoit emparé sous le Pontificat de son pere, 231. Et lui permet de se retirer en France, *ibid.* Il conclut un Traité de ligue avec le Roy Louis XII. & le Roy des Romains contre les Venitiens, & à quel sujet, 235. Conditions & articles de cette ligue, 236. Il se laisse gagner par les Venitiens à des conditions fort avantageuses pour lui, 238. Il est secondé dans ses desirs par Louis XII. qui se rend maistre de Perouze & de Boulogne, 251. Il contribue à la revolte des Genois dont Louis XII. est fort étonné, 260. Il refuse à Ferdinand Roy d'Arragon l'investiture du Royaume de Naples, 261. Il est au désespoir de l'heureux succès des armes de Louis XII. contre les Genois, & anime Maximilien Roy des Romains & les Princes d'Allemagne contre Louis XII. 263. Il fait conclure une ligue pour chasser les François du Milanez, 265. Il conclut une ligue à Cambrai avec Louis XII. l'Empereur Maximilien, & le Roy d'Espagne contre les Venitiens, 271. *& suiv.* Il trahit le secret de la ligue & en fait part aux Venitiens, 274. Il publie une Bulle foudroyante contre les Venitiens, 276. Il se rend maistre de plusieurs Villes & Chasteaux des Venitiens, 281. Il refuse les offres que cette Republi-

que lui fait pour le détacher des François, *ibid.* Il consent néanmoins de recevoir une Ambassade de leur part, 282. Il conclut un Traité avec Louis XII. avant son retour en France, 285. Il apprend avec joie la levée du siege de Padouë entrepris par l'Empereur Maximilien, 289. Brouillerie entre le Roy Louis XII. & ce Pape à l'occasion de la nomination à un Evêché de Provence, 291. Il donne l'absolution aux Venitiens avec grand appareil & ostentation, 294. Ses intrigues pour porter Henri VIII. Roy d'Angleterre à déclarer la guerre à la France, 295. Il travaille fortement à détacher les Suisses du parti de Louis XII. *ibid.* Il y réussit aussi-bien qu'auprès du Roy d'Angleterre, 296. Il traite le Duc de Ferrare avec hauteur : il refuse de joindre ses troupes à celles des autres Confederez, *ibid.* Il n'est pas fâché de la mort du Cardinal d'Amboise & il prend la résolution de mettre hors d'Italie tous les étrangers en commençant par les François, 299. Sa haine contre la France, 300. Il donne à Ferdinand Roy d'Espagne l'investiture du Royaume de Naples & dans quelle vûe. *ibid.* *& suiv.* Il se contente pour toute redevance d'une haquenée blanche qu'on lui présenteroit tous les trois ans en signe de Vassalité, 301. Il travaille à enlever au Roy Louis XII. la Republique de Genes, & ménage des intelligences avec les Principaux de cette Republique : il déclare le Roy de France déchû de tous ses droits sur le Royaume de Naples, *ibid.* Ses projets sur Genes sont déconcertez par les bons ordres du Maréchal de Chaumont Commandant pour Louis XII. 302. Il reprend le dessein de chasser les François de Genes, 304. Et fait faire inutilement une nouvelle tentative sur cette Ville, *ibid.* Il se prévaut des propositions que le Roy Louis XII. lui fait faire au sujet du Duc de Ferrare pour attaquer ce Duc, 305. On prend des mesures contre lui en France dans l'Assemblée generale des Evêques de France tenue à Tours, & dans le Traité conclu entre Louis XII. & l'Empereur, 307. Il en est informé & n'en est que plus animé contre le Duc de Ferrare, *ibid.* Il est dans une extrême inquietude du resultat de l'Assemblée generale des Evêques de France à Tours pour la convocation d'un Concile general, 309. Il abandonne son entreprise sur Ferrare, & le fort de la guer-

re est dans le Modenois, 309 : il est sur le point d'estre enlevé dans Boulogne par le Maréchal de Chaumont, *ibid.* Extrême inquiétude de sa Cour à l'approche de l'armée Françoisé conduite par Chaumont pour attaquer Boulogne, 310. *Et suiv.* Il rejette les propositions que lui propose le Maréchal de Chaumont & lui fait manquer son coup, 312. Reflexions diverses sur cet événement, 312. Il reprend le dessein d'accabler le Duc de Ferrare, 312. Il assiege la Mirandole, 313. Il manque d'estre pris par le Chevalier Bayard, *ibid.* Il se transporte au siege de la Mirandole, & s'en rend maître, 314. Il fait investir la Bastide Place importante du Duc de Ferrare 319. Après la délivrance de la Bastide & de Ferrare il consent à traiter avec l'Empereur, 318. Il envoie au congrez de Mantouë pour traiter avec les Plenipotentiaires de Louïs XII. de l'Empereur & du Roy d'Espagne, 319. Il fait de grands honneurs à Matthieu Langa Evêque de Gurk & tâche de le mettre dans ses interets, 320. Il lui offre le Chapeau de Cardinal & de grands revenus : l'Evêque résiste avec beaucoup de fermeté, 321. Il est cité par l'Empereur & le Roy de France Louïs XII. au Concile general convoqué à Pise, & la guerre recommence plus vivement qu'auparavant contre le Pape, 322. Il est consterné à la nouvelle de la prise de Boulogne par le Maréchal de Trivulce & de la déroute de son armée jointe à celle des Venitiens, 323. Son chagrin encore plus grand à la nouvelle de sa citation au Concile de Pise, *ibid.* Crimes dont on le charge dans cette citation, *ibid.* Il se prévaut de la moderation de Louïs XII. pour rejeter tout accommodement avec ce Prince, 324. Ce qui oblige le Roy à continuer la guerre, 325. Il convoque lui-même un Concile general à Rome, & traite d'attentat celui de Pise, 326. Il tombe malade à l'extrémité & guérit peu après sans changer de dispositions envers ses ennemis, 327. Il excommunie tous ceux qui adherent au Concile de Pise, 328. La perte de la bataille de Ravenne ne répand nulle part plus de terreur qu'à Rome, où ce Pape est dans une inquietude & une irrésolution incroïable, 331. Il est pressé par les Cardinaux de s'accommoder au plutost avec Louïs XII. *ibid.* Il tient bon néanmoins à continuer la ligue contre la France, 332. Il est au comble de ses desirs de voir que Ferdinand Roy d'Espagne, &

Henri VIII. Roy d'Angleterre mettent tout en œuvre pour soutenir la ligue, *ibid.* Il lit en plein Consistoire un Monitoire contre le Roy de France, 333. Il excommunie Jean d'Albret Roy de Navarre, & donne occasion par là à Ferdinand d'Espagne d'envahir son Etat, 337. Il met le Royaume de Navarre en interdit, celui de France, & spécialement la ville de Lyon où avoit esté transferé le Concile de Pise, 363. Il publie une Bulle contre tous les fauteurs de la Pragmatique Sanction de quelque rang & dignité qu'ils fussent, même Royale, *ibid.* Sa rupture avec les Venitiens, 365. Il est attaqué d'une fièvre & meurt, son caractère, homme né avec de grands talens pour le gouvernement de tout autre Etat que de celui de l'Eglise, 366. Il a pour successeur Jean Cardinal de Medicis sous le nom de Leon X. *ibid.*

Jules de Medicis est fait Pape après Urbain VI. sous le nom de Clement VII. Ses talens, son caractère, 368. Il est dans les interets de François I. 315. Il est forcé de prendre le parti de l'Empereur & des Confederez contre la France, 316. Il témoigne son mécontentement de la guerre que l'Empereur Charles-Quint veut porter en France, 322. Ses négociations fréquentes par l'Archevêque de Capouë auprès de Madame la Régente à Avignon & auprès de l'Empereur, 332. *Et suiv.* Il conclut un Traité avec les Venitiens & l'Empereur Charles-Quint, & il voit que les Imperiaux le jouent, 336. Il est fort chagrin de ce que l'on transporte le Roy François I. en Espagne, 337. Son embarras après la prison du Roy, 373. Il fait une ligue avec les Venitiens & le Roy de France après qu'il fut délivré de sa prison, contre l'Empereur, 374. Il est insulté dans Rome, est contraint de se sauver au Chasteau Saint Ange & de signer une trêve avec l'Empereur, 380. Il rompt la Trêve & se venge de l'attentat des Colonnes, 381. Il donne les mains à un accommodement avec l'Empereur, 384. Et conclut une Trêve avec ce Prince dont il se repent bien-tost, 385. Il se sauve au Chasteau Saint Ange à la prise de Rome par l'armée Imperiale, 386. Il est assiégué dans le Chasteau par Philbert Prince d'Orange, 387. Il est secouru par l'armée des Confederez, 389. Il conclut un Traité d'accommodement avec l'Empereur pour sortir du Chasteau Saint Ange, articles

cles du Traité, 590. Il se sauve du Chateau déguisé en Marchand, *ibid.* Il conclut un Traité avantageux avec l'Empereur Charles-Quint, 623. Il a une entrevûe avec l'Empereur à Boulogne, & se trouve embarrassé de la proposition que ce Prince lui fait de la convocation d'un Concile qu'il appréhende, 642. Il trouve de grandes difficultez à plusieurs autres propositions de l'Empereur, 643. Il projette à Boulogne avec deux Cardinaux François le mariage de sa nièce Catherine de Medicis avec le Duc d'Orleans second fils de François I. 644. Quelles en furent les conditions secretes, 645. Il arrive à Marseille avec Catherine de Medicis sa nièce, & conclut ce mariage avec le Duc d'Orleans en presence du Roy, 647. Il y fait plusieurs Cardinaux François, *ibid.* Il excommunique Henri VIII. dans un Consistoire secret, 648. Il précipite la Sentence publique d'excommunication contre ce Prince & perd l'Angleterre, 649. Il meurt, 650.

L

L Andais (Pierre) favori & premier Ministre de François II. Duc de Bretagne, se rend odieux à la Noblesse de Bretagne, 9. *É suiv.* Il échappe à la fureur de Jean de Châlons Prince d'Orange, & du Maréchal de Rieux qui en vouloient à sa vie, 10. Il traite avec Louis Duc d'Orleans au nom du Duc de Bretagne, 11. Il pousse vivement les Seigneurs de Bretagne refugiez en France, & se ménage une ressource dans les Anglois contre la France, 22. *É seq.* Il traite avec le Comte de Richemont prisonnier en Bretagne & entreprend de le mettre sur le Trône d'Angleterre, 24. Il l'abandonne ensuite, *ibid.* Conspiration generale des Seigneurs de Bretagne contre lui, 25. Il est arrêté, on lui fait son procez, & il est condamné à estre pendu, 26. *É suiv.* Avantage que la France tire de sa mort, 27.

Landrecy assiégé par l'armée de l'Empereur Charles-Quint, 728. *É seq.* Particularitez de ce siege où François I. & l'Empereur sont en personne, *ibid.*

Langa [Mathieu] Evêque de Gurk, envoyé par l'Empereur pour renouveler son alliance avec Louis XII. 305. Il traite de la part de l'Empereur de deux choses importantes

avec le Roy contre le Pape, *ibid.* Il arrive à Tours à la fin de l'Assemblée, où il conclut de la part de l'Empereur un nouveau Traité avec le Roy où celui de Cambrai est confirmé, 307. Il se rend à Mantouë en qualité de Plenipotentiaire de l'Empereur, pour traiter avec ceux de France, d'Espagne, & du Pape, 319. Il est reçu avec des honneurs extraordinaires à Boulogne par le Pape, 320. Son caractère, ses manieres hautaines avec le Pape font échouer la négociation de Mantouë, *ibid.* *É seq.* Sa fermeté contre les offres du Pape qui le tente par l'offre d'un Chapeau de Cardinal, 321.

Langeac [Jean de] est envoyé en Pologne auprès du Roy Sigismond par François I. pour tâcher d'engager ce Prince dans son parti à la Diète de Francfort pour l'Élection d'un Empereur, 438.

Lascaris [Jean] un des plus sçavans hommes du seizième siecle a beaucoup de part aux bonnes graces de François I. & devient son Bibliothecaire, 629.

Laval [Pierre de] Archevêque de Reims, fait la ceremonie du Sacre de Charles VIII. 15.

Lautrec. Voyez Odet de Foix Maréchal de Lautrec sous François I.

Legions, nouvelles Milices instituées par François I. sur l'idée des anciennes Legions Romaines, 633. Comment ces Legions furent divisées, *ibid.* *É seq.*

Leon X. [Jean Cardinal de Medicis] est couronné à pareil jour qu'il avoit esté fait prisonnier à la bataille de Ravenne l'année précédente, 366. Caractere du nouveau Pape tout différent de celui de ses predecesseurs, *ibid.* Il souhaite la paix & négocie secretement avec Louis XII. 367. Il écrit une Lettre à ce Roy à l'occasion de la mort de la Princesse Anne de Bretagne, 379. *É suiv.* Il se ligue avec l'Empereur, le Roy d'Espagne & les Suisses pour la défense du Milanéz contre les François, 394. Il trompe François I. *ibid.* Ses démarches pour la paix voyant François I. à la teste de son armée en Italie, 399. Ses Lettres écrites à François I. sont interceptées par Raymond de Cardone Viceroy de Naples, 400. Il se trouve fort embarrassé après la victoire remportée à Marignan par François I. sur les Suisses, 409. Il conclut un Traité avec le Roy à Pavie, 410. Il a une entrevûe avec le Roy à Boulogne, & ce

qui s'y passa de remarquable, *ibid.* & *seq.*
 Il refuse de confirmer la Pragmatique San-
 ction, & veut au contraire l'abolir, 412.
 Il conclut le fameux Traité appelé Con-
 cordat avec le Roy François I. 413. & *suiv.*
 Il envoie des troupes à l'Empereur Maxi-
 milien contre l'armée Françoisise commandée
 par le Connestable de Bourbon, 417. Mal-
 gré tout cela il reçoit du secours de Fran-
 çois I. 419. Avec le secours de l'armée
 Françoisise il s'empare du Duché d'Urbain &
 en investit Laurent de Medicis son neveu,
 420. Il veut engager les Princes de l'Euro-
 pe à faire la guerre au Turc, 432. & *seq.*
 Ce projet n'a point de suite, 433. Il s'op-
 pose à l'élection de François I. à l'Empire,
 438. & *suiv.* Il conclut en même temps un
 Traité avec l'Empereur Charles-Quint &
 François I. 449. Il quitte le parti de Fran-
 çois I. & se ligue avec l'Empereur, 460.
 Et conclut avec lui un Traité secret, *ibid.*
 Il prononce une Sentence d'excommunica-
 tion contre le Maréchal de Lautrec & se
 déclare hautement contre François I. 463.
 & *seq.* Il forme le dessein avec les Impe-
 riaux de surprendre les François, mais en
 vain, 464. Il se prépare à la guerre con-
 tre François I. & donne le commandement
 de ses troupes à Prosper Colonne, 465.
 En quoi consistoient toutes ces troupes,
ibid. Il apprend avec une extrême joie que
 les François sont chassés de Milan, de Par-
 me & de Plaisance, 472. Il meurt : faux
 soupçons de poison, *ibid.*
Lenoncourt [Robert de] Archevêque de Reims,
 fait les ceremonies du Sacre de François I.
 390.
Lettre originale de François I. écrite à Louïse
 de Savoye sa mere au sujet de la levée du
 siege de Mezieres, 458.
Lettres trouvées parmi les papiers du Seigneur
 de l'Esparre qui irritent fort les Espagnols,
 & dont Charles-Quint se sert utilement
 contre François I. 453.
Leve (Antoine de) soutient le siege de Pavie
 contre le Roy François I. 531. Il fait entrer
 dans Pavie un secours d'argent, 534. Il arreste
 Antoine Moroné Chancelier de Milan, 563.
 Il prend le commandement de l'armée Im-
 periale en Italie avec le Marquis du Gualt
 par ordre de Charles-Quint, 577. Il défait
 le Comte de S. Pol General de l'armée
 Françoisise & le prend prisonnier, 612. Il
 fait le siege de Fossan, 675. Il est en dan-
 ger de perdre la vie pendant le siege, 676.
 La Place lui est rendue, 677. Il a la prin-

cipale autorité sous l'Empereur dans l'ar-
 mée qu'il mene en Provence, 680. Il
 meurt & est fort regretté de Charles-
 Quint, 686. Son éloge & son horoscope,
ibid.

Legnago sur l'Adige, Place importante des
 Venitiens, est assiégée & prise par les trou-
 pes Françoisises commandées par le Maréchal
 de Chaumont, 298.

Ligue conclue à Venise par Ludovic Sforce,
 les Venitiens, & autres Princes d'Italie
 pour chasser Charles VIII. du Royaume de
 Naples, 117. Les Conferences se tiennent
 publiquement à ce sujet à Venise entre les
 Ambassadeurs de plusieurs Puissances de
 l'Europe, & d'un envoyé de Bajazet, 118. &
suiv. Les principaux Chefs de la ligue sont,
 l'Empereur, le Pape, le Roy de Castille &
 le Duc de Milan, 119. La ligue est publiée
 dans les Etats de la Republique de Venise,
 120. Les autres Princes d'Italie sont sollici-
 tez d'y entrer, *ibid.* Les liguez rassemblent
 toutes leurs troupes dans la plaine de For-
 nouë pour y attendre l'armée du Roy Char-
 les VIII. 129. Leur armée est bien superieure
 à celle du Roy, ils sont cinq ou six contre un,
 130. Ils offrent à Comines de s'accommoder
 avec le Roy plutôt que d'en venir à une ba-
 taille, 131. On se prépare de part & d'autre à
 la bataille, 132. Ils perdent la bataille de
 Fornouë, 133. & *seq.* Perte qu'ils font en
 cette occasion, 134.

Ligue faite à Blois entre Loüis XII. le Roy
 des Romains & le Pape contre les Venitiens
 & pour quel sujet, 235. Conditions & arti-
 cles de ce Traité, 236.

Ligue [Traité de] conclue à Cambrai entre
 Maximilien Empereur, Loüis XII. le Roy
 d'Espagne & le Pape contre les Venitiens,
 271. & *suiv.*

Ligue conclue entre François I. & Soliman
 Empereur des Turcs contre Charles-Quint,
 704. C'est la premiere faite par un Roy de
 France avec les Turcs, *ibid.*

Ligue conclue entre Loüis Duc d'Orleans &
 François II. Duc de Bretagne contre Char-
 les VIII. & motif de cette ligue, 29.

Lorraine [René Duc de] est de tous les Prin-
 ces celui qui cause le plus d'inquietude à
 Madame de Beaujeu, 17. Son mérite & ses
 prétentions, *ibid.* Charles VIII. lui accor-
 de une partie de ce qu'il demande, *ibid.* Il
 conclut un Traité avec le Roy & se dé-
 clare hautement pour lui contre le Duc
 d'Orleans, 18. Il est trompé par Anne
 de France Dame de Beaujeu, & en même

temps il est fait grand Chambellan de Charles VIII. 31. Il demande qu'on lui restituë la Provence, & il refuse de se joindre à Maximilien Roy des Romains, 35.

Loüis Duc d'Orleans regarde la nomination d'Anne de France pour gouverner l'Etat sous Charles VIII. comme une injustice faite à sa qualité de premier Prince du Sang, 7. Il prend des liaisons particulieres avec François II. Duc de Bretagne, 9. Il reçoit une lettre du Duc de Bretagne & la communique à François d'Orleans Comte de Dunois, 11. Il se rend à Nantes où il a une entrevüe avec le Duc de Bretagne, & y fait sa cour à Anne de Bretagne fille de ce Prince, *ibid.* Il reçoit un ordre du Roy Charles VIII. de se rendre à l'Assemblée des Etats Generaux, *ibid.* Il assiste au Sacre de Charles VIII. 15. Il quitte la Cour, *ibid.* Il manque d'estre arresté à Paris & se retire dans le Perche, 16. Princes & Seigneurs qui se rangent à son parti, *ibid.* Il se rend à Evreux où il a une entrevüe avec Madame de Beaujeu pour chercher des voyes d'accommodement, 17. Il veut se rendre maître d'Orleans & n'en peut venir à bout, 18. Il va à Paris pour tâcher de mettre le Parlement dans son parti, *ibid.* Mécontent de la réponse du Parlement il s'en retourne à Beaugency, 19. A la vüe de l'armée du Roy, il reprend la voye de la negociation & conclut un Traité avec le Roy Charles VIII. 20. Il se retire à Orleans & entretient des liaisons secretes avec le Duc de Bretagne & le Comte de Dunois, 28. Il se sauve en Bretagne où il signe un Traité de ligue avec le Duc de Bretagne, le Duc d'Orleans, & plusieurs autres grands Seigneurs, 29. Il est cité par le Roy à la Cour des Pairs pour cause de felonnie, 40. Il prétend épouser la Princesse Anne de Bretagne, & donner l'exclusion à son rival Alain d'Albret, 41. Leur concurrence donne lieu à une querelle entre les deux rivaux, *ibid.* Ils se raccommodent & marchent ensemble à la teste de leurs troupes contre l'armée de Charles VIII. 42. Il perd la bataille de Saint Aubin où il est fait prisonnier, 43. Malgré tout le manège & tous les efforts de la Duchesse de Bourbon le Roy lui-même va le tirer de prison, 62. Il s'attache entierement au Roy & renonce aux cabales & aux factions, *ibid.* Il signe avec le Duc de Bourbon une ligue pour le service du Roy, & y fait comprendre plusieurs Seigneurs, 63. Sa délivrance

de prison facilite l'affaire du mariage du Roy avec la Princesse Anne de Bretagne, *ibid.* Il part avec Charles VIII. pour l'expédition de Naples & commande la Flotte Françoisise, 90. Il attaque Ripallo poste important & s'en rend maître, *ibid.* Il fait la guerre au Duc de Milan & surprend Novarre, 125. Il prévient Ludovic Duc de Milan & se rend maître de Novarre, d'où il envoie faire des courses dans le Milanéz, 127. Il est assiégé dans Novarre par le Duc de Milan, 136. Il en sort par un Traité d'accommodement, 137. *& suiv.* Il est sur le point de partir de nouveau à la teste des troupes Françoisises pour s'emparer du Milanéz, 153. *& suiv.* Il change tout à coup de résolution & prend la qualité de *Monseigneur*, 154. Il succede de plein droit à Charles VIII. & devient Roy sous le nom de Loüis XII. Son âge & son caractère lorsqu'il monte sur le Trône, 167. Portrait raccourci de sa vie avant la mort de son Prédecesseur, 168. De quelle façon il commence son regne, 169. Il se fait sacrer, *ibid.* Sa bonté envers Loüis de la Trimouille, & belle parole qu'il dit au sujet de ce Seigneur, *ibid.* Il en use bien envers le Duc & la Duchesse de Bourbon, & leur en donne une preuve éclatante dans le mariage de leur fille Suzanne avec le Comte de Montpensier, 169. Il fait quantité de beaux Reglemens pour l'avantage de ses sujets, & reforme plusieurs abus qui se commettoient dans l'administration de la Justice & dans la fabrique des Monnoyes, 170. Sa conduite genereuse envers la Reine Doüairiere Anne de Bretagne, *ibid.* Il est fâché d'estre marié avec Jeanne de France fille de Loüis XI. *ibid.* Et pense à faire casser son mariage avec elle, 171. Il demande des Commissaires au Pape qui est favorable à ce dessein, & le mariage est déclaré nul : il en contracte un autre avec Anne de Bretagne Reine doüairiere, *ibid.* Conditions & articles du Traité de mariage, 172. Medailles frappées au sujet de ce mariage : les nœces se celebrent & il prend le titre de Roy des deux Siciles, *ibid.* Etat des affaires en Italie au commencement du Regne de Loüis XII. 173. Il traite avec le Pape Alexandre VI. & donne à Cesar Borgia son fils le Duché de Valentinois, 174. Il conclut une ligue avec les Venitiens contre le Duc de Milan, *ibid.* *& suiv.* Il traite avec Henri VII. Roy d'Angleterre, Jean Roy de Danemarck & Ferdinand Roy

d'Espagne, 176. Il conclut un Traité de paix avec Philippe Archiduc d'Autriche & Seigneur des Pays-Bas, *ibid.* Et reçoit à Arras par les mains de son Chancelier l'hommage de l'Archiduc pour les Comtez de Flandres & d'Artois, 177. *& suiv.* Il prend des mesures pour la guerre d'Italie & traite avec le Duc de Savoye & avec les Suisses, 179. Il fait passer les Alpes à son armée, 180. Il se rend maître de tout le Duché de Milan en vingt jours & y fait son entrée publique, 181. *& seq.* Il décharge le peuple de cette grande Ville de quantité d'impôts, y reçoit les felicitations de plusieurs Princes d'Italie & traite avec eux en vûe de la conquête du Royaume de Naples, 182. Il reçoit les Genoïs qui se donnent à lui, *ibid.* Il conclut un Traité avec les Florentins, 183. Il donne le Gouvernement de Milan & du Milanez à Jean-Jacques Trivulce, & le commandement de Genes au Seigneur de Ravestein, 184. Il revient en France & y trouve la Reine accouchée d'une Princesse, *ibid.* Il reçoit nouvelle de la révolution arrivée à Milan, & envoie une nouvelle armée en Italie sous le commandement de Louis de la Trimouille, 187. Il fait mettre Ludovic de Milan en prison au Chateau de Loches, 188. Raisons qui empêchent ce Prince de tenter tout de suite la conquête de Naples, 189. Ferdinand Roy d'Espagne partage avec lui le Royaume de Naples, 190. Le Pape consent à ce partage entre les deux Rois, 193. Robert d'Aubigny sous ses ordres s'empare de Capouë & de plusieurs Places du Royaume de Naples, 194. Il fait assieger Naples où Federic s'est tant enfermé, est fait prisonnier & déposé du Royaume de Naples. 195. Il lui donne le Duché d'Anjou, *ibid.* Il conclut un Traité avec Maximilien Roy des Romains & s'assure de ce Prince par le mariage de sa fille Claude avec Charles petit-fils de l'Archiduc, 198. Il reçoit à Blois l'Archiduc Philippe & son épouse, & ajoute avec le Prince quelques articles au Traité précédent, 200. Semences de guerre entre ce Prince & Maximilien Roy des Romains, *ibid.* Il se rend de nouveau en Italie à la tête d'une armée, 202. Il prend les Florentins sous sa protection, 204. Il arrive à Ast & fait restituer aux Florentins les Villes & Places qu'ils avoient perduës, 205. Plusieurs Princes d'Italie tâchent de l'irriter contre le Pape, 205. Raisons qu'il a de ne pas se livrer

alors à son ressentiment, *ibid.* Il sort d'Italie, laisse la conduite des affaires & des troupes au Duc de Nemours, 206. Il fait une entrée magnifique à Genes & s'en retourne en France, 207. Il apprend que Gonzalve General Espagnol s'est rendu maître de Naples, & qu'il s'empare de plusieurs Places importantes de ce Royaume, 217. Il met sur pied quatre armées & nomme quatre Generaux, *ibid.* Il nomme François de Gonzague Marquis de Mantouë General des troupes Françoises en Italie à la place du Duc de Nemours, 219. Il conclut un Traité avec le Roy des Romains & l'Archiduc Philippe, 234. *& suiv.* Il fait une Ligue avec le Pape & le Roy des Romains contre la Republique de Venise, 235. *& suiv.* Maladie de ce Prince qui fait désespérer de sa vie, 237. Mauvais effet qu'elle produit, *ibid.* Sa santé est restablie, 237. Il donne sa nièce Germaine de Foix en mariage à Ferdinand Roy d'Espagne, conclut un Traité avec ce Prince, conditions & articles du Traité, 240. Le Traité est ratifié & suivi de la paix entre les deux Rois, 241. Il porte le titre de pere du peuple, 246. Il consent à l'Assemblée des Etats à Tours, 246. *& suiv.* Il y préside & approuve le Discours fait par Briccot Docteur de Paris à l'ouverture de cette assemblée, 246. Il consent au mariage de Madame Claude de France sa fille avec François Comte d'Angoulesme son heritier présomptif, 247. Il envoie au Roy des Romains & au Roy de Castille porter la nouvelle du mariage de la Princesse Claude de France avec François Comte d'Angoulesme, 248. Il fait rendre au Pape Jules II. les Villes de Perouse & de Boulogne, 253. Il envoie à Genes Michel Ricci pour appaiser les séditieux, 253. Il y envoie des troupes commandées par Yves d'Alegre, *ibid.* L'insolence des rebelles de Genes l'irrite & l'engage à marcher contre eux à la tête d'une bonne & nombreuse armée, 254. Il fait attaquer le Port Castillaccio & s'en rend maître, 255. Les Genoïs sont forcez de rendre leur ville à discretion, 257. Il entre dans Genes & entend la harangue que lui font les Députés, *ibid.* Il laisse long-temps la ville en suspens sur le traitement qu'il leur feroit, 258. Ensuite il leur accorde leur pardon, 259. Il fait mettre ses armes dans leurs Monnoyes avec celles de la Republique, *ibid.* Il va à Milan où il est reçu magnifiquement, le Pape l'envoie feliciter de l'heureux succès

de ses armes contre les Genoïs : plusieurs Princes d'Italie viennent le féliciter sur le même sujet, 260. Les Députés de Florence & les Ambassadeurs de Venise en font autant, *ibid.* Il a une entrevûe avec Ferdinand Roy d'Espagne à Savone, 261. & *suiv.* Il promet au Cardinal d'Amboise de contribuer à le faire Pape, *ibid.* Il est nommé dans le testament de Philippe d'Autriche curateur honoraire de Charles Prince d'Espagne, 263. Il lui donne Guillaume de Croi Seigneur de Chievres pour Gouverneur, *ibid.* Il est surpris de la Diète convoquée à Constance où le Roy des Romains, le Pape, les Princes d'Allemagne & les Venitiens concluent une ligue contre lui, 265. Par sa bonne conduite il dissipe les soupçons des membres de la Diète, *ibid.* Il congédie son armée après la prise de Genes & déconcerte par là l'intrigue des ennemis, *ibid.* & *suiv.* Il envoie des ordres & des troupes en Italie pour s'opposer au Roy des Romains, 268. Il conclut une Ligue à Cambrai avec l'Empereur Maximilien, le Roy d'Espagne & le Pape contre les Venitiens, 271. Il déclare la guerre aux Venitiens par un Héraut & fait commencer les premières hostilités par le Maréchal de Chaumont, 275. Il arrive à Milan & fait la revûe de son armée, *ibid.* Il s'approche du Camp des Venitiens & ne juge pas à propos de l'attaquer, 277. Il réussit à les faire sortir de leur Camp dans le dessein de leur donner bataille, *ibid.* Marche & disposition de son armée en s'approchant d'Aignadel pour combattre l'armée Venitienne, 278. Il attaque leur armée à Aignadel & gagne la bataille, *ibid.* Il se met à genoux pour remercier Dieu de cette importante victoire remportée près d'Aignadel sur les Venitiens, 280. Il canonne de loin la ville de Venise, *ibid.* Il profite de sa victoire & se rend maître de plusieurs Villes & Fortresses sur la République, *ibid.* Il ne tient qu'à ce Prince d'assiéger Venise & de s'en rendre maître, aussi-bien que de quelques Villes de l'Empereur, 282. A son retour en France il reçoit les honneurs du triomphe à Milan, 285. Il fait un Traité avec le Pape & revient ensuite dans son Royaume, *ibid.* Il se brouille avec le Pape à l'occasion de la nomination à un Evêché de Provence, 291. Il est pris pour arbitre des différens entre l'Empereur Maximilien & Ferdinand Roy d'Arragon pour l'administration du Royaume de Castille, 292. Conditions de cet ac-

commodement, *ibid.* Il est dans le dessein de pousser vivement la guerre contre les Venitiens, 293. Il travaille à rompre les intrigues du Pape & le Traité qu'il veut conclure avec les Suisses, 294. Il veut dissuader le Pape de donner l'absolution aux Venitiens & n'y peut réussir, *ibid.* Il traite les Suisses avec hauteur & mépris, 296. Il fait marcher de nouveau des troupes contre les Venitiens sous le commandement du Maréchal de Chaumont, 297. Il est vivement pénétré de la mort du Cardinal d'Amboise son premier Ministre, 298. & *seq.* Il engage l'Empereur à lui remettre Verone entre les mains, 299. Le Pape Jules II. le déclare déchu de tous ses droits sur le Royaume de Naples, 301. Il commence à se laisser de la guerre d'Italie, & fait faire des propositions raisonnables au Pape, dont ce Pontife se prévaut pour attaquer Ferrare, 305. Ce qui l'oblige de secourir le Duc de ce nom, *ibid.* Il fait une Assemblée générale des Evêques de France à Tours, & y prend des précautions contre les Censures du Pape, *ibid.* Et envoie ordre au Maréchal de Chaumont de ne rien épargner pour soutenir le Duc de Ferrare, 306. Il conclut à Tours un Traité de Ligue avec l'Empereur contre le Pape où celui de Cambrai est confirmé, & fait défense d'envoyer aucun argent à Rome, 307. Il est mécontent de voir l'Empereur toujours irrésolu & prêt à entrer en négociation avec le Pape, il y consent néanmoins, 319. Et envoie l'Evêque de Paris Plenipotentiaire à Mantouë pour y traiter avec ceux de l'Empereur, du Roy d'Espagne & du Pape, *ibid.* Il apprend l'heureux succès de ses armes contre l'armée du Pape jointe à celle des Venitiens & la prise de Boulogne, 323. Il convoque avec l'Empereur un Concile à Pise où le Pape Jules II. est cité pour comparoître, *ibid.* Sa moderation au milieu de ses avantages remportés sur le Pape & sur les Venitiens, 324. L'opiniâtreté du Pape Jules II. à rejeter tout accommodement l'oblige de continuer la guerre, 325. Heureux succès de ses armes à l'expédition de la ville de Bresse reprise sur les Venitiens, 339. & *suiv.* Son inquietude de ce que Henri VIII. Roy d'Angleterre entre dans la ligue du Pape & des Venitiens, &c. 341. Il reçoit les Lettres du Seigneur de la Palice, 350. Parole remarquable qu'il dit à cette occasion, *ibid.* Raison qui l'oblige de retirer ses troupes du Milanéz, 353. Il envoie du secours

à Jean d'Albret, & entreprend de le reſtabliſſer ſur le Trône, 361. Il ſe voit pouſſé vivement par le Pape, & fait valoir autant qu'il lui eſt poſſible le Concile de Piſe, 363. Il fait une trêve avec Ferdinand Roy d'Eſpagne, 366. Qui eſt ſuivie d'une ligue des Venitiens avec le Roy Louïs XII. *ibid.* Il entreprend de reconquerir le Milanez, 367. Il envoie ſa Flotte qui ſurprend Genes & rentre de nouveau dans la Souveraineté de cette Republique, 368. Après la perte de la bataille de Navarre par Louïs de la Trimouille, il ordonne à ſes troupes de ſortir du Milanez, 370. Il reconnoiſt le Concile de Latran pour legitime, 371. Il s'avance juſqu'à Amiens & fait entrer un convoi dans Teroüane, 373. Il ne juge pas à propos de ſecourir plus long-temps Teroüane, 376. Il fait ſemblant d'eſtre fâché du Traité conclu par la Trimouille avec les Suiſſes, 378. Il eſt inconſolable de la mort d'Anne de Bretagne ſon épouſe, 379. Il traite du mariage de ſa fille Renée de France avec Charles Prince d'Eſpagne, & par là gagne le Roy Ferdinand & l'Empereur Maximilien, 380. Avantage qu'il tire de cette négociation, 381. Il épouſe en ſecondes nôces Marie Princeſſe d'Angleterre ſœur de Henri VIII. 381. Les nôces ſe celebrent à Abbeville, 383. Il conclut un Traité de paix avec Henri VIII. dont l'Empereur eſt fort inquiet auſſi-bien que le Pape Leon X. 384. Il tombe malade & meurt, *ibid.* Eloge & admirables qualitez de ce Prince, 385. Sa pieté eſt ſincere, 386. Sa continence & ſes autres belles qualitez : il eſt infiniment regretté : il eſtabliſſe le Grand Conſeil : ſes enfans, ſes eſtabliſſemens, *ibid.*

Louis Roy de Hongrie perd une bataille ſanglante contre Soliman Empereur des Turcs, 581.

Louis d'Armagnac Duc de Nemours Viceroy de Naples, donne avis au Roy Louïs XII. des hoſtilitez des Eſpagnols dans le Royaume de Naples contre les troupes Françoises, 202. Louïs XII. le laiſſe en Italie à la teſte des affaires & des troupes, où il tient conſeil avec les Generaux François après le départ de ce Prince, 207. Contre-temps qui lui arrivent devant Barlere, 208. Il ne peut amaffer aſſez de troupes pour s'oppoſer aux Eſpagnols, *ibid.* Il veut forcer le Camp des Eſpagnols commandez par Gonſalve de Cordoue & eſt tué, 215.

Loiſe de Savoye, Duchefſe d'Angoulême & d'Anjou, mere de François

I. eſt déclarée Régente du Royaume pendant l'abſence du Roy pour ſon expedition d'Italie, 395. Quatre cent mille écus deſtinez au payement de l'Armée qu'elle retient, ſont cauſe de la perte du Milanez, 484. Elle ſ'en diſculpe ſur le Surintendant Semblançay, *ibid.* Elle eſt ſeule la cauſe de la revolte du Conneſtable de Bourbon, 496. Mauvais caractère de cette Princeſſe, *ibid.* Elle a de l'inclination pour le Conneſtable de Bourbon qui n'y répond que par des mépris, 498. Elle ſonge à ſ'en venger & lui ſuſcite un procez, *ibid.* Elle eſt déclarée de nouveau Régente du Royaume par François I. pendant ſon voyage en Italie, 528. Son extrême embarras dans la triſte conjoncture de l'emprisonnement du Roy à la bataille de Pavie, 546. Elle fait le Duc de Vendôme Chef du Conſeil de la Régence, 547. Elle donne des ordres pour la ſûreté du Royaume : Ses ſollicitations auprès du Roy d'Angleterre en faveur du Roy ſon fils, *ibid.* Elle fait un Traité de Ligue avec ce Prince, 549. Elle ſe rend à Cambrai comme Plenipotentiaire de François I. & y conclut le fameux Traité de paix avec Charles-Quint, 623. *& ſeq.* Elle meurt, ſes bonnes & ſes mauvaiſes qualitez, 629.

Loyola. Voyez Ignace de Loyola.

Luther [Martin] publie ſes erreurs en Allemagne du temps de François I. & de Leon X. 432. Il diminue en Allemagne l'autorité du ſaint Siege, *ibid.* Il eſt proſcrit dans la Diete de Vormes à la ſollicitation de l'Empereur Charles-Quint, 461. Son hereſie fait de grands progres en Allemagne, 490. Il leve l'érendart de la revolte contre l'Egliſe, & eſt protégé par Jean Electeur de Saxe, 634. *& ſuiv.* Il en appelle à un Concile General & ſ'embarrasſe peu des foudres de Rome, 764. *& ſuiv.* Il fait pluſieurs écrits contre la Religion, 765.

Luxembourg [Charles de] Comte de S. Pol, commande la retraite de la Seſſia après la bleſſure de l'Amiral Bonnivet & du Chevalier Bayard, 519. Il paſſe les Alpes avec les autres Generaux François & revient en France, 521. Il eſt défait & emmené priſonnier par Antoine de Leve & l'armée du Roy entièrement ruinée, 522.

Luxembourg [Louïs de] Comte de Ligny favori de Charles VIII. lui donne un très-mauvais conſeil, 123. Il eſt fait Gouverneur de Sienne, 124. Il eſt diſgracié pour quelque temps & à quel ſujet, 150. Il eſt envoyé

en Italie par Louis XII. pour commander l'armée de France contre le Duc de Milan, 180. Il assiege & prend Arazzo, & s'empare de plusieurs autres Places, *ibid.* Assiege & prend Alexandrie, 181. Il revient en France avec le Cardinal d'Amboise & la Trimouille, 189.

M

Mre-Antoine Colonne soutient le siege de Ravenne avec une extrême valeur contre Gaston de Foix qui est à la teste de l'armée Française, 345.

Marguerite Reine de Navarre sœur de François I. se laisse séduire par les Lutheriens, 655.

Marguerite d'Autriche, quoi qu'élevée toute jeune en France & destinée au Roy Charles VIII. est renvoyée âgée de quatorze ans par ce Prince à son pere Maximilien Roy des Romains, 71. & *suiv.* Ses aventures, son epitaphe, ses mariages, elle devient veuve & est gouvernante des Pays-Bas, 72.

Marguerite Duchesse d'Alençon sœur de François I. va à Madrid chargée de la négociation pour la délivrance du Roy, 555. Elle part de Madrid sans avoir rien conclu, 566. Elle échappe à l'Empereur qui vouloit la faire arrêter, *ibid.*

Marie Princesse d'Angleterre sœur de Henri VIII. Roy d'Angleterre épouse Louis XII. 381. Elle épouse en secondes noces Charles Brandon Duc de Suffolc, homme de basse naissance, mais favori du Roy, 391.

Marignan près de Milan, champ de bataille memorable, où François I. remporte une victoire signalée contre les Suisses, 403. & *suiv.*

Marseille assiéger par l'armée de Charles-Quint commandée par le Connestable de Bourbon, 524. qui en leve le siege, 526. Elle est investie par l'armée de Charles-Quint sous le commandement du Duc d'Albe, 674.

Mark [Robert de la] Duc de Bouillon & de Sedan, se joint à son frere Erard Evêque de Liege pour rompre les mesures de François I. à l'Élection de l'Empire, 441. Il est mécontent de l'Empereur Charles-Quint, 453. Il se reconcilie avec François I. & déclare la guerre à l'Empereur, *ibid.* & *suiv.* Il est obligé de lui demander quartier, 455.

Mark [Robert de la] fils du Duc de Bouillon,

dit le Maréchal de Fleuranges, donne avis à François I. que les Suisses viennent attaquer son camp, 403. Il rapporte la cause qui fit manquer à François I. d'être élu Empereur au lieu de Charles-Quint, 444. Il est fait prisonnier à la bataille de Pavie, 541. Il défend Peronne contre l'armée Imperiale, son habileté & sa valeur dans cette défense, 683. & *suiv.* Il fait lever le siege, 691.

Maximilien Archiduc d'Autriche fort embarrassé dans les Pais-Bas est cité à la Cour des Pairs de France & en vertu de quoi, 21. Il est élu & proclamé Roy des Romains, 31. Ses prétextes pour faire la guerre à la France & soutenir le Duc d'Orleans contre Charles VIII. 32. Il est reconnu par les Flamans pour tuteur de Philippe d'Autriche, *ibid.* Par l'entremise du Prince d'Orange auprès du Duc de Bretagne, le mariage d'Anne de Bretagne est conclu avec Maximilien Roy des Romains, 41. Les Gantois se soulèvent contre lui & le font prisonnier à Bruges, 47. Il est délivré de prison & à quelles conditions, 48. Il fait une diversion contre la France & surprend Saint Omer, 50. Il fait la paix avec Maximilien Roy des Romains & conclut un Traité de paix à Francfort avec ce Prince : articles du Traité, 56. & *suiv.* Il épouse par Procureur la Princesse Anne de Bretagne, 58. Son ressentiment à la nouvelle du mariage d'Anne Princesse de Bretagne avec Charles VIII. Roy de France, 67. Il envoie des Ambassadeurs en Espagne & en Angleterre pour les animer contre la France, 67. Il surprend Arras & est fort chagrin du Traité conclu entre Charles VIII. & Henri Roy d'Angleterre, 69. Il fait une paix avantageuse avec Charles VIII. *ibid.* Principaux articles de ce Traité, 71. Il marie sa fille renvoyée par Charles VIII. à l'Infant de Castille, 72. Il traite avec Louis XII. pour une double négociation, 191. Il rompt la Trêve qu'il avoit faite avec le Roy, 197. Il se laisse gagner par le mariage de son petit-fils avec Claude de France fille de Louis XII. Il conclut à cet effet un Traité à Trente avec le Roy, *ibid.* Il ne veut pas donner l'investiture du Duché de Milan au Roy Louis XII. & pour quelle cause, 203. Il envoie un Ambassadeur au Roy Louis XII. conjointement avec son fils l'Archiduc & à quel dessein, 233. Il conclut un Traité avec le Roy, où l'Archiduc prend le titre de Roy de Castille & de Leon, *ibid.* Autres articles im-

portans de ce Traité, 234. Il conclut un autre Traité de Ligue avec le Roy Loüis XII. & le Pape contre les Venitiens, & à quel sujet, 235. Il rend la ligue sans effet par sa lenteur, 237. Il reçoit de l'Ambassadeur de Loüis XII. la nouvelle de la résolution prise à l'assemblée des Etats de Tours touchant le mariage de Madame Claude de France avec François Comte d'Angoulême, 248. Il est exclus de l'administration du Royaume de Castille & prend celle des Pays-Bas avec la qualité de Curateur de son petit-fils Charles de Luxembourg Prince d'Espagne, 263. Il est chargé de l'administration des Pais-Bas par le consentement des Flamans, & y envoie pour Gouvernante Marie d'Autriche sa fille, 264. Il assemble une Diete à Constance, parce qu'il est alarmé des heureux succez du Roy Loüis XII. *ibid.* & *suiv.* Ses intrigues contre le Roy de France dans la Diete sont déconcertées, 266. & *suiv.* Il menace les Venitiens, *ibid.* Toutes ses mesures contre la France sont rompuës par la sage conduite de Loüis XII. 267. Malgré tous les obstacles qu'il rencontre de tous costez, il demeure ferme dans le dessein de faire la guerre aux François en Italie, 268. Il échouë dans le dessein qu'il avoit sur Genes, *ibid.* Il arrive à Trente & prend le titre d'Empereur à dessein de prendre la Couronne Imperiale à Rome, 269. Il propose une Trêve aux Venitiens, & pourquoi, 270. Il conclut une ligue à Cambrai avec Loüis XII. le Roy d'Espagne & le Pape contre les Venitiens, 271. Articles de cette importante Ligue, 272. & *suiv.* Il refuse les offres avantageuses que les Venitiens lui font pour le détacher des François, 281. & *suiv.* Il vient à Trente & manque à une entrevûë avec le Roy Loüis XII. 283. Il donne l'investiture du Duché de Milan à ce Roy, *ibid.* Sa conduite bizarre & la hardiesse d'un particulier retablissent les affaires des Venitiens, 284. Il assiege Padouë avec une nombreuse armée, 287. Il est résolu à un second assaut, belle réponse du Chevalier Bayard à la Lettre de ce Prince adressée à la Noblesse Françoisise, 288. Il propose à ses Generaux Allemans un second assaut qui le refusent, ce qui est suivi de la levée du siege, 288. Il choisit Loüis XII. pour arbitre des differens entre lui & Ferdinand Roy d'Arragon pour l'administration du Royaume de Castille, 292. Conditions de cet accommodement,

ibid. Il engage Verone au Roy Loüis XII. 299. Il envoie Mathieu Langa Evêque de Gurk pour renouveler son alliance avec Loüis XII. 305. Il écoute l'Ambassadeur d'Espagne & consent à entrer en négociation avec le Pape, mais il ne le veut faire sans la participation de Loüis XII. 319. Il envoie au congrez de Mantouë l'Evêque de Gurk en qualité de Plenipotentiaire pour traiter avec Loüis XII. le Roy d'Espagne & le Pape, 319. Il convoque avec Loüis XII. un Concile à Pise où il fait citer le Pape Jules II. à comparoître en personne, 323. S'il est vrai qu'il ait eu envie de se faire Pape, 326. Il manque de fermeté & de conduite pour engager les Evêques d'Allemagne de se rendre au Concile de Pise, 330. Il se plaint de ce qu'il est le seul des Princes qui n'a point profité du Traité de Cambrai, 341. Il envoie un ordre à ses troupes de se retirer de l'armée Françoisise qui fait le siege de Ravenne, 344. Il n'est pas moins consterné que les Venitiens du gain de la bataille de Ravenne par les François, 351. Il déclare qu'il adhère au Concile de Latran & revoque tout ce qu'il pourroit avoir fait en faveur de celui de Pise, 363. Il se ligue avec le Roy Henri VIII. & assiege Terouane, s'en rend maistre & fait raser la place, 373. & *suiv.* Il est inquiet de la paix conclüe avec Loüis XII. & Henri VIII. & du mariage de la Princesse d'Angleterre avec le Roy, 384. Il conclut un Traité de ligue avec le Roy d'Espagne, les Suisses & le Pape pour la défense du Milanez contre François I. 394. A la sollicitation de Henri VIII. Roy d'Angleterre il envoie une armée en Italie contre François I. 416. Il se met lui-même en marche à la teste d'une armée, *ibid.* Il assiege Asola sur les Venitiens & s'en rend maistre, 417. Et fait quelques conquestes, *ibid.* Il abandonne ses conquestes & fuit vers le Trentin, 419. Il conclu à Cambrai un Traité de paix avec François I. Articles du Traité, 423. & *suiv.* Il meurt, son caractère, 435. & *suiv.* Ce qu'il avoit fait pour conserver l'Empire dans sa maison, 436. & *suiv.*

Medicis [Pierre de] gouverne la Republique de Florence, 77. Son embaras ne sçachant quelle réponse donner à l'Ambassadeur de Charles VIII. & comment il se tire d'affaire, 84. Il est employé par le Roy de Naples pour perdre Ludovic dans l'esprit de Charles VIII. il y réussit en partie & comment, 92.

- A l'approche de l'armée du Roy il prend l'allarme, va trouver ce Prince, & est obligé de lui remettre Florence & trois des meilleures Places de la Republique, 97. Il est en danger dans Florence & se sauve à Venise, 99.
- Medaille* d'or très-rare frappée à l'occasion du mariage de Charles VIII. avec Anne de Bretagne, 65.
- Medaille* frappée à Pise en l'honneur de Charles VIII. comme au restaurateur de sa liberté, 98.
- Medaille* de Charles VIII. frappée à Plaisance, & une autre dans le Cabinet du Roy, 95.
- Medailles* frappées au sujet du mariage de Louis XII. avec Anne de Bretagne Reine Douairiere, 172. Autres *Medailles* à cette occasion, 173.
- Medicis* [Laurent de] neveu du Pape Leon X. est mis en possession du Duché d'Urbain, 419. & *suiv.* Il épouse Magdelaine de Boulogne cousine de François I. & tient sur les fonts au nom du Pape François Dauphin de France, 425. Sa mort, 436.
- Mercurin* Gatinara Italien, Chancelier de l'Empereur Charles-Quint, habile politique, a beaucoup de credit sur l'esprit de son maître, 461.
- Merveille*, Gentilhomme du Milanez, est envoyé par François I. à la Cour du Duc de Milan avec la qualité d'Envoié de France, mais sans la prendre en public, 651. On lui suscite une affaire pour laquelle le Duc lui fait couper la teste, 651.
- Mezieres* assiégé par Henri Comte de Nassau un des Generaux de l'Empereur Charles-Quint, 456. Le Chevalier Bayard y commande : stratagème dont il use pour faire lever le siege, 457.
- Milan*, la Ville & le Chasteau se rendent à l'armée Françoisise de Louis XII. 181. Elle se revolt & reçoit Ludovic, 186. Les habitans ont recours à la clemence du Roy Louis XII. 189. Cette Ville se rend au Roy François I. après la bataille de Marignan & lui fait ses soumissions, 408. Tout le Milanez se rend à lui excepté Cremone, 409. Les François l'abandonnent & tout le Milanez se rend à l'armée du Pape & des Confederez, 474. François I. y revient & s'en rend maître, 529.
- Milice* Françoisise nouvelle formée par le Roy François I. sur l'idée des anciennes Legions Romaines, 633. & *suiv.*
- Mines*, premier usage des mines telles qu'on les fait aujourd'hui, 218. Maniere ancienne de miner, la difference de l'un & de l'autre, *ibid.*
- Mine*, effet surprenant d'une mine pratiquée sous les murailles de Boulogne par Pierre Navarre, 335.
- La *Mirandole* assiégée & prise par le Pape Jules II. 314. & *suiv.* Qui y entre par la brèche en vainqueur, *ibid.*
- Moncade* est fait Viceroy de Naples après la mort du Comte de Lannoy, 606. Il est blessé dans un combat Naval contre les Genoïs & perd la bataille, 609. Il meurt de sa blessure, *ibid.*
- Monitoire* d'Innocent VIII. contre les Flamans pour les obliger à mettre en liberté le Roy des Romains, 47. Appel interjetté par le Procureur General du Parlement de Paris contre ce Monitoire, 48.
- Monnoye* frappée à Aquila au coin du Roy Charles VIII. 109.
- Monnoye* frappée à Naples à l'occasion de la magnifique entrée que Charles VIII. Roy de France y fait, 116. Description de cette superbe entrée, *ibid.*
- Monnoye* de Genes de nouvelle fabrique avec les armes de France par ordre de Louis XII. comme Souverain, 259.
- Monseigneur*, ce titre affecté dès le temps de Charles VIII. à la personne de l'heritier présomptif de la Couronne, 154.
- Montejean* [Robert de] préside aux Etats de Bretagne assemblez à Vannes, où se fait par ordre de François I. la réunion de ce Duché à la Couronne de France, 630. & *suiv.*
- Montholon* (François de) depuis President au Parlement de Paris & Garde des Sceaux, plaide pour le Connestable de Bourbon contre Louise de Savoye Régente mere de François I. 500.
- Montluc* (Jean de) Evêque de Valence, fait l'Apologie du Roy au Senat de Venise touchant son alliance avec Soliman Empereur des Turcs, 737.
- Montluc* (Blaise de) son caractere & sa fortune, 739. & *suiv.* Il se distingue à la bataille de Cerisoles à la teste des enfans perdus & est fait Chevalier de la main du Comte d'Anguyen, 741.
- Montmorenci* [Anne de] se jette dans Mezieres avec le Chevalier Bayard & défend vigoureusement la place, 456. Il force la ville de Novarre & l'abandonne au pillage.

ge, 479. Il marche à la teste des Suisses au combat de la Bicoque, 478. Il court risque de sa vie dans le combat, 482. Il est honoré du Baïon de Maréchal de France, 487. Il est fait prisonnier à la bataille de Pavie, 541. Il porte au Roy prisonnier à Madrid la nouvelle de la ligue conclue pour sa délivrance entre la Régente & le Roy d'Angleterre, 554. Il va recevoir les deux fils du Roy pour les laisser en ostage en Espagne & en faire l'échange avec la personne du Roy, 575. Il est envoyé par François I. à la teste d'une Ambassade en Angleterre pour la ratification de divers Traitez conclus entre le Roy de France & Henri VIII. 589. Il va recevoir les deux fils du Roy dont le retour d'Espagne avoit esté stipulé dans le Traité de Cambrai, 627. Et la Reine de Portugal en même temps, *ibid.* Il est fait Generalissime des troupes Françaises, 680. Il force le Pas de Suze, 701. Il se rend maître du Chasteau de Suze, 702. Il est honoré de l'épée de Connestable, 706. Il est disgracié auprès de François I. 716. Se retire à Chantilly & à ses autres terres, & ne revient à la Cour qu'après la mort du Roy, *ibid.*

Montpensier [Gilbert de Bourbon Comte de] commande un corps d'armée sous Charles VIII. & entre en Breragne, 35. Il est fait Lieutenant General dans le Royaume de Naples & marche devant le Roy à la magnifique entrée que ce Prince fait dans Naples, 116. Caractere de ce Seigneur que le Roy laisse Lieutenant General dans le Royaume de Naples, 121. Il laisse surprendre Naples par Ferdinand, 146. Il capitule pour rendre les Chasteaux de Naples, 147. Il se sauve de Naples & se retire à Salerne, 148. Il engage le Roy à venir dans le Royaume de Naples, 152. & *suiv.* Sa méintelligence avec le General Perfi lui fait manquer de battre les troupes de Ferdinand, 155. Il est enfermé dans Atelle par Gonsalve & contraint à faire une capitulation défavorable, 156. Il est mené prisonnier à Naples & meurt à Pouzzoles, 157.

Montpensier [Charles de Bourbon] épouse Susanne fille du Duc & de la Duchesse de Bourbon, 169.

Montpensier [Louis de Bourbon Comte de] fils aîné de Gilbert, va voir à Pouzzoles le tombeau de son pere & y meurt de douleur, 196.

Montoisson Chevalier Dauphinois, meurt à

Ferrare fort regretté, est appelé l'*Emerillon* de l'armée, & pourquoi, 318.

Montpensier [Antoine de] est fait Commandant de Fossan par François I. 675. Il soutient le siege de Fossan contre l'armée de Charles-Quint commandée par Antoine de Leve, *ibid.* Il rend la place par une capitulation fort honorable, 677.

Moroné [Jerôme] Chancelier du Duc de Milan rend d'abord de grands services à la France, 559. Prend des mesures pour chasser les Imperiaux d'Italie, *ibid.* Il propose au Marquis de Pescaire de le faire Roy de Naples, *ibid.* Il est arrêté par ordre de l'Empereur, 563. Il avoue tout le mystere dans l'interrogatoire, 564. Il obtient sa liberté du Connestable de Bourbon pour vingt mille ducats, 583.

N

Nantes assiégé par Charles VIII. est secouru par le Comte de Dunois, 36. La ville reçoit du secours du Comte de Dunois & du Bâtard de Bourgogne, *ibid.* & *suiv.* Le Roy leve le siege, 37.

Naples se souleve contre Ferdinand son nouveau Roy & envoie les clefs de leur ville à Charles VIII. 115. Il y fait son entrée & y est reçu avec toutes sortes d'honneurs, *ibid.* Le Chasteau de l'Oeuf qui commandoit la Ville se rend aussi à ce Prince, *ibid.* Tout le reste du Royaume de Naples se soumet au Roy excepté Brindes & Gallipoli, 116. Le Roy y fait une seconde entrée encore plus superbe que la premiere : Monnoye frappée à cette occasion, *ibid.* Relation de ce qui s'est passé dans le Royaume de Naples depuis le départ du Roy, 143. Toutes les Villes de ce Royaume se soumettent à l'armée de France, 195. Cette Ville est assiégée par l'armée Française commandée par le Maréchal de Lautrec, 612. & *suiv.*

Navarre, ce Royaume est usurpé injustement sur Jean d'Albret par Ferdinand Roy d'Espagne, 414.

Nassau, commencement de l'élevation de la branche de la Maison de Nassau sous François I. 393.

Nassau [Henri Comte de] un des Generaux de l'Empereur Charles-Quint, se rend maître de Mouson, 456. Il met le siege devant Mezieres, est obligé de le lever, 457. Heureux succès d'un stratageme imaginé par le Che-

valier Bayard, *ibid.*

Nassau (René Comte de) Prince d'Orange, un des Generaux de Charles-Quint, se jette dans la Picardie avec une bonne armée, surprend la ville de Guise, 688. Et investit Peronne qu'il assiege dans les formes, 689. Après plusieurs assauts il est contraint de lever le siege, 691. Il reprend Luxembourg & la pluspart des autres Villes de ce Duché dont le Comte d'Anguyen s'estoit rendu maistre pour François I. 723. Il est blessé à mort au siege de Saint Disier, & fait Guillaume de Nassau son heritier, 719. Qui dans la suite a tant fait de mal à la Maison d'Autriche & fait soulever les Pais-Bas contre le Roy d'Espagne, *ibid.*

Navarre [Pierre] prend le Chasteau de l'Oeuf dans Naples par une mine chargé de poudre, 218. Il est envoyé en Italie par Ferdinand Roy d'Espagne en qualité de General de l'Infanterie, 333. Son caractere & sa fortune, *ibid.* Il assiege Bologne, est obligé d'en lever le siege, 334. & *suiv.* Il passe au service de France par chagrin contre Ferdinand Roy d'Espagne, & commande un grand corps d'armée sous François I. pour la conquête du Milanez, 396. Par ordre de François I. il fait le siege du Chasteau de Milan, 408. Il y est blessé, mais malgré sa blessure, il contraint la garnison à capituler, 409.

Negotiations des Princes de l'Europe au sujet de l'élection d'un Empereur après la mort de Maximilien d'Autriche, 437. & *suiv.*

Nice (la Ville de) le Comte d'Anguyen tente une entreprise sur le Chasteau de Nice, 732. L'entreprise est découverte & il manque son coup, *ibid.* Barberousse vient joindre sa Flotte à celle du Comte d'Anguyen, ils assiegent ensemble la ville & la prennent, 733. Attaquent ensuite le Chasteau & sont obligez de se retirer. Monnoye que le Duc de Savoye fit frapper à cette occasion, *ibid.*

Nicolai (Jean) est honoré par le Roy Charles VIII. de la dignité de Chancelier du Royaume de Naples, 122. Il fut fait depuis Premier President de la Chambre des Comptes de Paris, & c'est de lui que sont descendus de pere en fils sept Premiers Presidents de la Chambre des Comptes, *ibid.*

Novare assiégué & pris par Ludovic Duc de Milan, 187. Il l'est encore par Louis de la Trimouille, les Suisses l'obligent à lever le siege, 369. Cette ville est forcée par Anne de Montmorenci & abandonnée au pillage à cause des cruautés inouïes que les ennemis avoient exercées contre les troupes Françaises, 479.

O

Odet de Foix Seigneur de Lautrec reçoit vingt blessures à la bataille de Ravenne & en réchappe, 349. Il est fait Gouverneur de Guyenne, 390. Il accompagne François I. à la conquête du Milanez, 396. Il sauve le convoi d'argent de l'armée de France & fait avertir le Roy de se tenir sur ses gardes contre les Suisses, 401. Il revient joindre l'armée Française après la victoire de Marignan, 407. Il est un peu raillé par le Roy de son absence de la bataille, *ibid.* Il reçoit les soumissions de la ville de Milan, mais n'y veut point entrer, 408. Il commande l'armée Française dans tout le Milanez en l'absence de Charles de Bourbon Connestable, 419. Il assiege Bresse, s'en rend maistre & la remet entre les mains des Venitiens, *ibid.* Par ordre de François I. il fait la conquête du Duché d'Urbain pour Leon X. 419. Il mene une armée dans son Gouvernement du Milanez, 456. Il fait disgracier Trivulce auprès du Roy François I. par Madame sa sœur, 461. Il vient dans Milan au secours du Maréchal de Foix, & condamne Mainfroi Palavacin à estre écartelé, 465. Foiblesse de son armée en comparaison de celle du Pape, 466. Il fait lever le siege de Parme à l'armée du Pape & des Confederez, 469. Faute qu'il fait en cette occasion, seconde faute de ce General, *ibid.* & *suiv.* Il est raillé par les Suisses de l'armée Française qui l'abandonnent, 470. Il est hors d'estat de tenir la campagne & se sauve à Milan, 471. Il est surpris par les troupes du Marquis de Pescaire dans Milan, & est contraint de prendre la fuite, 472. Il attaque Pavie sans succès, 479. Par les murmures des Suisses il est résolu d'attaquer le Camp des ennemis à la Bicoque, 480. & *suiv.* Ordre de son armée à l'attaque de la Bicoque, 481. Il attaque Prosper Colonne dans son Camp de la Bicoque, 482. Il est battu à platte couture & obligé de faire retraite, 482. Il est abandonné des Suisses & est entierement déconcerté, 483. Il revient en France rendre compte au Roy du mauvais estat du Milanez, *ibid.* Il en est reçu fort froidement, 484. Il se justifie pleinement devant ce Prin-

K k k k k ij

ce, *ibid.* Le défaut de paiement des troupes cause la perte du Milanéz, *ibid.* Il se jette dans Bayonne attaquée par mer & par terre par l'armée des Espagnols & sauve cette ville, 513. François I. l'envoie en Italie à la teste des troupes Françaises au secours du Pape Clement VII. 592. Il se rend maître de Genes & y met pour Commandant au nom du Roy Theodore Trivulce, 592. Il assiege & prend Alexandrie, & se rend maître de plusieurs Places : il prend Pavie & l'abandonne au pillage, *ibid.* Il marche avec son armée vers le Royaume de Naples, prend plusieurs Places dans ce Royaume, 605. Il attaque la ville de Melphé, la prend d'assaut, & passe au fil de l'épée sept mille hommes, 606. Il se rend maître de plusieurs autres Places, *ibid.* Il investit Naples & en fait le siege, son camp est désolé par les maladies contagieuses, 609. Il meurt de maladie au siege de Naples, 612. Son tombeau à Naples, 613. Son éloge & suites fâcheuses de cette mort pour l'armée de France, *ibid.* Voyez François Marquis de Saluces qui commande les troupes Françaises après cette mort, *ibid.*

Olivier le Daim, un des favoris du feu Roy Louis XI. est condamné à estre pendu, 7.

Origine de l'élevation de la Maison de Nassau d'où est sorti Guillaume III. Roy de la Grande Bretagne, 393.

Origine de la grandeur & de la puissance des Medicis grands Ducs de Toscane, 628.

Orland [Charles] fils de Charles VIII. Dauphin de France, meurt à l'âge de trois ans, 149.

P

Pacé (Richard) Ambassadeur de Henri VIII. Roy d'Angleterre en Suisse, a ordre de passer en Allemagne pour engager l'Empereur & les Princes de l'Empire à faire la guerre à François I. 415. & *suiv.*

Padouë, ville très-bien fortifiée, assiegée par l'Empereur Maximilien, 287. Le siege est levé, 289.

Paisans d'Allemagne fanatiques, sectateurs de Luther sont défaits en Alsace par Claude Comte de Guise, 549.

La Paix des Dames, raison de ce nom donné au Traité de Cambray, conclu entre François I. & Charles-Quint, 623.

Palavicin [Mainfroi] est condamné par le

Maréchal de Lautrec a estre écartelé, 465. Mauvais effet que produit ce terrible supplice, *ibid.*

Pampelune, les François sous le commandement du Seigneur de l'Esparre s'en rendent maîtres, assiegent la Citadelle & la prennent, 451. Combat donné près de cette Ville entre l'armée de France & celle d'Espagne, 452. La ville est reprise par les Espagnols, *ibid.*

Parlement. Le Parlement de Paris s'oppose à l'enregistrement du Concordat, 427. Les Gens du Roy le refusent à François I. & leurs conclusions là-dessus, 429. Il consent à l'enregistrement & fait mention de l'autorité du Roy qui l'y avoit contraint : l'Université se joint au Parlement & proteste contre l'enregistrement : les Prédicateurs se joignent aussi au même Corps & parlent contre dans leurs sermons, *ibid.* Il juge contre le Concordat en adjugeant l'Evêché d'Alby à celui qui avoit eût élu par le Chapitre, 430.

Le Parlement de Bretagne est institué par Charles VIII. 162.

Les Parlemens de Provence & de Normandie établis par Louis XII. 386.

Parme assiegée par Prosper Colonne General de l'armée du Pape Leon X. 467. & *suiv.* Il est obligé de lever le siege, 469.

Pavie, les François sont obligés d'abandonner cette Place aux Confederez, 355. Et le Seigneur de la Palice s'en retire avec ses troupes qui sont attaquées par les Suisses à la porte du Chasteau où il y eut un sanglant combat, *ibid.* Les François sont obligés d'évacuer tout le Milanéz, 356. Cette Ville est assiegée par François I. malgré des difficultez insurmontables, 531. Suite fâcheuse de ce siege, *ibid.* & *seq.*

Paul III. de la Maison de Farnese, élu Pape après la mort de Clement VII. donne avis à l'Ambassadeur de France que l'Empereur Charles-Quint amusoit François I. au sujet de l'investiture du Milanéz, 663. Il répond avec sagesse au Discours de Charles-Quint, 666. Il témoigne aux Ambassadeurs de France son mécontentement de la harangue de l'Empereur, 667. Il refuse des offres très-avantageuses que lui fait Charles-Quint pour l'engager dans la ligue d'Italie contre François I. & déclare qu'il veut demeurer neutre, 693. & *suiv.* Il propose une entrevûe avec François I. & Charles-Quint, & s'intresse au Traité de Paix entre ces

deux Princes, 706. Et se rend à Nice pour ce sujet, 707. A une entrevûe avec l'Empereur & François I. 709. Il négocie entre ces deux Princes une Trêve qui est prolongée pour dix ans : il accorde au Chancelier de France, aux Presidens & aux Conseillers du Parlement le droit d'Indult : il s'en retourne à Rome, *ibid.* Il est sollicité par l'Empereur à se déclarer contre François I. & il demeure dans la neutralité, 736. Il consent à la convocation d'un Concile general, 764. Il expedie une Bulle pour cette convocation, 766. Il envoie ses Legats à Trente pour faire l'ouverture du Concile, 767.

Paul Jove, fausseté de son histoire au sujet de la bataille de Fornouë, 135. Caractere faux de cet Ecrivain, *ibid.*

Peronne assiégé par l'armée Imperiale de Charles-Quint, 688. Particularitez de ce siege, 689. *Et suiv.*

Perpignan assiégé par l'armée Françoisise commandée par Henri Dauphin de France, 723.

Persi avec d'Aubigni défait Ferdinand Roy de Naples auprès d'Eboli, 145. Il bat une seconde fois à la teste des François les troupes de Ferdinand, 148.

Pescaire [Le Marquis de] surprend Milan sur les François, 471. Il marche par ordre de Prosper Colonne du costé de Genes, surprend cette Place & en chasse les François, 485. Il force le Chevalier Bayard au village de Rebec & le contraint de se retirer, 416. Il vient voir le Chevalier Bayard qui estoit prest de mourir, 521. Sa jalousie contre le Connestable de Bourbon, il se broüille avec lui, 523. Sur tout pendant le siege de Marseille, 525. *Et seq.* Il arrive avec ses troupes près de Pavie, 528. Il commande avec le Connestable de Bourbon & le Viceroy de Naples à la bataille de Pavie, 540. Son honnesteté & ses attentions dans la visite qu'il fait au Roy de France prisonnier, 542. On lui propose de le faire Roy de Naples, *ibid.* Il entre ou fait semblant d'entrer dans ce dessein, 560. Il découvre lui-même ce dessein à l'Empereur, 561. Il reçoit ordre de l'Empereur d'arrester le Chancelier Moroné, 563. *Et suiv.* Il s'empare de Milan, veut se saisir de la personne du Duc & assiege le Chateau de Milan, 564. Il meurt, & le bruit se répand que c'est de poison, 565.

Petiliane [le Comte] General de l'armée

Venitienne est engagé malgré lui à la bataille contre les François où il est entièrement défait. *Voyez* Bataille d'Aignadel. Il défend Padouë contre l'Empereur Maximilien, 287. Il meurt, son caractere, son éloge, vers gravez sur son tombeau, 295.

Philbert Prince d'Orange, force les murailles de Rome après la mort du Connestable de Bourbon & abandonne la ville au pillage, 586. Il assiege le Pape dans le Chateau Saint Ange, 587. Il fait sortir de Rome l'armée Imperiale & marche au-devant de Lautrec pour secourir Naples, 605. Il a le commandement general dans Naples après la mort du Viceroy Moncade, 609. Et défend cette ville contre l'armée de Lautrec, 610. Il est tué au siege de Florence, 628.

Philbert Duc de Savoye traite avec le Roy Louis XII. & profite de ce Traité, 179.

Philippe Archiduc d'Autriche, conclut un Traité de paix avec le Roy Louis XII. 176. Il fait son hommage au Roy à Arras pour les Comtez de Flandre & d'Artois, 177. Ceremonies observées dans cet hommage, 178. Il passe par la France pour aller en Espagne : il est magnifiquement reçu à Blois par Louis XII. 199. Il fait de concert avec le Roy des additions au Traité de Trente, 200. Il passe d'Espagne aux Pays-Bas par la France & traite avec Louis XII. 210. Il arrive à Lyon où estoit le Roy & conclut avec lui un Traité où les deux Rois de France & d'Espagne cedent leurs parts du Royaume de Naples au profit de Charles de Luxembourg, *ibid.* Articles du Traité, 211. Il traite avec Louis XII. 235. Il se déclare contre Ferdinand Roy d'Espagne, 239. Il est proclamé Roy de Castille après la mort d'Isabelle & part pour l'Espagne, 241. Il envoie son Ambassadeur à Ferdinand pour conferer à Salamanque avec ses Ministres, 242. On y convient que les deux Rois & la Reine auroient une égale autorité dans la Castille, *ibid.* Il passe en Espagne sur une Flotte & est obligé de relâcher en Angleterre où il est bien reçu de Henri Roy d'Angleterre, 242. Il consent à livrer à ce Prince Edmond Pole Comte de Suffolc, 243. Il se rembarque & arrive en Galice, *ibid.* Son entrevûe avec Ferdinand Roy d'Espagne son beau-pere, 244. Ils ont ensemble une longue conversation & se séparent sans rien conclure, 245. Il est reconnu seul Roy de Castille, & voit partir avec

Kkkkk ij

joye son beau-pere Ferdinand, 245. L'embaras où il se trouve ne lui permet pas de marquer à Louis XII. son ressentiment touchant le mariage de Claude de France avec François Comte d'Angoulême, 248. Etat des affaires de ce Prince, 249. Il manque de politique & aliene de lui les esprits des Castillans, *ibid.* Il conclut un Traité avec le Roy de Navarre & le Roy Louis XII. sans y comprendre Ferdinand d'Arragon son beau-pere, 250. Il est attaqué d'une fièvre maligne dont il meurt, 250. Ses bonnes & ses mauvaises qualitez, 251.

Philippe Landgrave de Hesse, traite avec François I. défait l'armée du Roy des Romains & est rétabli dans ses Estats, 653.

Piccolomini (François) est élu Pape après la mort d'Alexandre VI. & prend le nom de Pie III. Il meurt au bout de 26. jours, 223.

Pise reçoit avec joye le Roy Charles VIII. & les habitans le reconnoissent pour leur Souverain & font frapper une Medaille à son honneur comme au restaurateur de leur liberté, 98. 124. & *suiv.* Cette ville fait naître une difficulté dans le Traité de ligue entre le Roy Louis XII. & les Venitiens, 175.

Ploermel Ville de Bretagne, assiégée & prise par le Roy Charles VIII. sur le Duc de Bretagne, 36.

Polin (Antoine Escalin dit le Capitaine) & depuis le Baron de la Garde, envoyé en Turquie, rétablit la bonne intelligence entre François I. & l'Empereur Soliman, 732. Il commande les galeres dans l'expédition d'Angleterre, 758. & *seq.*

Poncher [Etienne] Evêque de Paris, est envoyé Plenipotentiaire à Mantouë par Louis XII. pour traiter avec ceux de l'Empereur, du Roy d'Espagne & du Pape, 319.

Poyer [Guillaume] depuis Chancelier de France, plaide pour Louise de Savoye Régente mere de François I. contre Charles de Bourbon Connestable de France, 500. Il préside au procez de l'Amiral Chabot, sa violence contre ce Seigneur, 716. Fortune de cet Avocat & son mauvais caractère, 717. On lui fait son procez, il est dépouillé de sa dignité, *ibid.* & *suiv.* Il est condamné à une grosse amende & à plusieurs années de prison, *ibid.*

Pragmatique Sanction abolie par un Traité conclu à Boulogne entre le Roy François I.

& le Pape Leon X. 412. & *suiv.*

Pregent de Bidoux Gentilhomme de Guyenne à la teste de quatre galeres de France, défait Havart Amiral Anglois auprès de Brest, 372.

Primauguet Capitaine Breton, combat la Flotte d'Angleterre, 372. Action d'une intrepidité sans exemple, *ibid.*

R

R *Angoné* (Guy) un des Generaux de François I. à la teste d'un corps d'armée fait lever le siege de Turin & se rend maistre de plusieurs Places en Piemont, 694.

Ravenne assiégée par Galton de Foix Duc de Nemours : estat de cette place qui soutient un assaut où les François sont repoussez avec perte, 344. & *suiv.* La place est prise après le gain de la bataille par l'armée Française, 350.

Renonciation du Roy Henri VIII. à ses prétentions sur le Royaume de France, il conclut un Traité avec le Roy François I. 588. & *suiv.*

Rentio Cerez soutient le siege de Marseille avec Philippe Chabot contre le Connestable de Bourbon Generalissime de l'armée Imperiale, 524.

Rhodes (l'Isle de) enlevée par Soliman Empereur des Turcs aux Chevaliers de S. Jean de Jerusalem, 490.

Richard III. Roy & usurpateur de la Couronne d'Angleterre se rend terrible dans son Royaume & ne redoute que Henri Comte de Richemont, 23. Il est défait dans une bataille & tué par le Comte de Richemont, 25.

Richemont (Henri Comte de) de la maison de Lancastre se sauve en Bretagne & y est retenu prisonnier par François II. Duc de Bretagne, 23. Il part de Bretagne pour détrôner Richard, mais il n'ose débarquer, 24. Il retourne en Bretagne où il est abandonné par Landais & se retire en France auprès de Charles VIII. qui se détermine à le protéger, 25. Il passe avec une Flotte & un secours de la France en Angleterre, bat Richard qui est tué dans la mêlée, & est couronné Roy d'Angleterre sous le nom de Henri VII. *ibid.* Il envoie Christophle Urvic en France pour offrir sa mediation entre Charles VIII. & le Duc de Bretagne, 51. Il conclut un Traité de ligue défensive

contre la France avec Anne de Bretagne, & lui envoie un secours de six mille hommes, *ibid.* Il assiege Boulogne & conclut un Traité de paix avec le Roy Charles VIII. 68. Il conclut un Traité avec le Roy Louis XII. 176. Il meurt, son caractère, & a pour successeur son fils Henri VIII. 286.

Rochefort (Gui de) Chancelier de France, reçoit au nom du Roy Louis XII. l'hommage de l'Archiduc pour le Comté de Flandre & d'Artois, ceremonies de l'hommage, 117.

Rohan (Pierre de) Maréchal de Gié, fait la fonction de Connestable au Sacre de Charles VIII. en portant l'épée Royale, 15. Il conduit l'avant-garde de l'armée Française jusqu'au village de Fornoué, 129. Sa valeur & sa prudence à la bataille de Fornoué, 133. Il arreste les joyaux & autres meubles précieux d'Anne de Bretagne, à quelle occasion, 237. On lui fait son procez & il est disgracié, *ibid.*

Rovere (François Marie de la) Duc d'Urbain, est chassé de ses Etats par le Pape Leon X. 423. Son portrait, *ibid.* Il fait la guerre au Pape & se rend maître de la pluspart de ses anciens Etats, 424.

Rome, tumulte en cette Ville après la mort d'Alexandre VI. 221. Elle est escaladée par le Connestable de Bourbon qui y perd la vie, 586. Elle est prise d'assaut, forcée & livrée au pillage par Philbert Prince d'Orange, 586. *& suiv.* Effroyable désolation de cette Ville dont le pillage dure pendant deux mois, 587.

Le **Roussillon** & la Cerdagne réunis à la Couronne de Castille par le Traité que Charles VIII. conclut avec le Roy, 71.

S

Saint André (Albon Seigneur de) commande un corps d'armée sous Charles VIII. entre en Bretagne, 35. Il chasse les Castillans du Languedoc & prend sur eux Salses dans le Roussillon, 159.

Saint Malo assiégué & pris par Louis de la Trimouille qui y fait un grand butin, 44.

Salses assiégué & pris sur les Espagnols par Albon Seigneur de S. André, 159.

Saluces (le Marquis de) Viceroy de Naples, commande les troupes Françaises en Italie à la place de François de Gonfague Marquis de Mantouë, 225. Il est obligé de rendre Gayete après une capitulation avec Gonfal-

ve, 228. Il prend le commandement de l'armée après la mort du Maréchal de Lautrec au siege de Naples, 613. Il leve le siege & se retire dans Averse avec le peu de troupes qui lui restoiént, *ibid.* Il y est assiégué par les Imperiaux, est blessé dangereusement d'un éclat de pierre qui lui cassa le genouil : il est contraint d'en venir à une capitulation honteuse, *ibid.* Articles de la capitulation, 614.

Saluces (François Marquis de) est fait Lieutenant General en Piemont par François I. 671. Sa lâche trahison envers le Roy, 674. Il est tué au siege de Carmagnole, 700.

Savonarole (Jerôme) fameux Prédicateur Dominicain, vient trouver Charles VIII. à Pontgibon, le menace de la part de Dieu & pour quel sujet, 124.

Scheiner [Mathieu] dit le Cardinal de Sion, par ses intrigues contre la France sous Louis XII. obtient le Chapeau de Cardinal, 400. La perte de la bataille de Marignan ruine tout son credit dans l'esprit des Suisses, il se sauve en Allemagne auprès de l'Empereur, 408. Il engage les troupes Suisses qu'il avoit débauchées de l'armée de France à prendre parti dans l'armée du Pape & des Confédérés, 471.

Semblançay Sur-Intendant des Finances, se justifie devant François I. de l'emploi de l'argent qu'il devoit envoyer aux troupes en Italie, 484. Louise de Savoye Régente mere du Roy soutient que ce Sur-Intendant accuse faux : on lui fait son procez & il est condamné à estre pendu à Montfaucon pour crime de peculat, *ibid.*

Sforce [Ludovic] tuteur de son neveu Jean Galeasle Sforce Duc de Milan, se rend maître de cet Etat, 76. Ses intrigues en Italie, 78. Il fait une ligue avec le Pape Alexandre VI. & les Venitiens contre celle des Florentins & du Roy de Naples, 79. Il envoie des Ambassadeurs à Charles VIII. & fait un Traité avec lui, 80. Il donne dans un piege que lui tend Pierre de Medicis, & devient suspect à Charles VIII. 93. Il veut empêcher le Roy de loger dans le Chasteau de Pavie & par quelle raison, *ibid.* Il est soupçonné d'avoir fait empoisonner son neveu, 94. Il est le principal Auteur de la ligue conclue à Venise pour chasser les François d'Italie, 117. *& suiv.* Il tâche de surprendre Ast pour s'opposer au retour du Roy en France, 127. Il assiege le Duc d'Orleans dans Novare & le serre de près, 136.

Ses frayeurs en apprenant que Charles VIII. prendra résolution de soutenir encore son entreprise sur le Milanez & sur le Royaume de Naples, 153. *& suiv.* Il est fort broüillé avec les Venitiens & pourquoi, 173. Il a de grandes inquietudes des Traitez que le Roy Louis XII. conclut avec les Puissances voisines, 179. Il engage Bajazet Empereur des Turcs à déclarer la guerre aux Venitiens, 179. Il se sauve à Insprux & sa Ville Capitale se soumet au Roy, 181. Il revient en Italie & rentre dans Milan, plusieurs Villes se déclarent pour lui, 186. Il assiege & prend Novare, 187. Il est pris par les François en sortant déguisé de Novare, & conduit en France au Chasteau de Loches où il meurt, 188.

Sforce (Maximilien) est reconnu pour Duc de Milan, 380. Il renonce à sa prétention sur le Duché de Milan, le cede à François I. & se retire en France, 409. Son caractère, *ibid.*

Sforce (François) arrive à Milan avec Prosper Colonne & y est reconnu Duc de Milan, 479. Il reçoit l'investiture du Duché de Milan de l'Empereur Charles-Quint, 558. Il traite avec la France, le Pape & les Venitiens contre l'Empereur, & son Traité est découvert, 562. Il est assiégué dans le Chasteau de Milan par le Marquis du Guast & Antoine de Leve Generaux de l'Empereur, 577. Il permet à Merveille Ambassadeur secret de François I. de demeurer à sa Cour, 651. Il lui fait couper la teste, 652.

Sienne (les habitans de) reçoivent Charles VIII. avec de grands honneurs, 101. Inscriptions remarquables dans la Ville au sujet de son entrée, *ibid.* Ils demandent avec empressement de se mettre sous la domination de Charles VIII. 123.

Soliman Empereur des Turcs enleve Belgrade au Roy de Hongrie & l'Isle de Rhodes aux Chevaliers de Saint Jean de Jerusalem, 490. Il gagne une sanglante bataille contre Louis Roy de Hongrie, 581. Il conclut une Ligue avec François I. contre l'Empereur Charles-Quint, 703. *& suiv.* Ses exploits en Italie & en Hongrie, 704.

Les *stradiots* ou Albanois, Cavalerie legere de l'armée des Liguez, est cause en partie de la bataille de Fornouë, 133.

Les *Suisses* commettent de grands désordres dans la Ville de Pontremoli, 126. Ils rendent un signalé service à Charles VIII. en

traînant l'artillerie au travers des montagnes de l'Appenin, 128. Leur mutinerie à l'occasion du Traité de Novare conclu avec le Duc de Milan, 142. Ils refusent d'attaquer les Genois retranchez sur une montagne, les François emportent le Fort avec beaucoup de peine, 255. Ils sont traitez avec hauteur & mépris par Louis XII. 296. Ils font inutilement une entreprise sur le Milanez, 303. Ils font une invasion dans le Milanez au nombre de seize mille hommes, 331. *& seq.* Ils défont Louis de la Trimouille devant Novare, 369. S'emparent de son artillerie & font un grand massacre de l'Infanterie Françoisise, 370. Ils mettent le siege devant Dijon, 376. Ils entrent en negociation avec la Trimouille & levent le siege, 377. Ils concluent un Traité de Ligue avec l'Empereur, le Roy d'Espagne & le Pape Leon X. pour la défense du Milanez contre François I. 394. Ils font une irruption dans le Piemont, 395. Et se saisissent du passage des Alpes, *ibid.* Ils se mettent en marche pour surprendre les François, 402. Disposition de leur armée à la bataille de Marignan où ils ont d'abord un grand avantage, 403. La nuit fait cesser le combat, qui recommence le lendemain avec le jour, 404. Ils sont poursuivis & battus par François I. 406. Et s'en retournent dans leur pays, 408. Huit des Cantons Suisses concluent un Traité avec François I. 413. *& suiv.* Ils concluent un Traité general pour tous les Cantons à Fribourg avec le Roy François I. 424. Loy establie parmi les Suisses, qui défend de lever des soldats dans leurs Cantons pour deux partis contraires, 469. Les Cantons envoient ordre à leurs troupes de quitter les deux armées, celle de France, & celle des Confederez, 470. Ils demandent de l'argent, leur congé, ou le combat, 480. Contraignent le Maréchal de Lautrec d'attaquer le Camp ennemi de la Bicoque près de Milan, 481. Témérité des Suisses dans l'attaque, dont un grand nombre est massacré avec nos troupes, 482. Ils se rebutent & refusent de marcher à l'ordre de Lautrec, *ibid.* Ils reprennent la route de leur pays, 483. Ils abandonnent François I. à la bataille de Pavie, 540. Ils donnent au Roy François I. treize mille hommes qu'il envoie en Italie au secours des Confederez contre l'Empereur, 579.

Suze (le Pas de) est forcé par Anne de Montmorenci & par Henri Dauphin de France fils de

de François I. 701. Suite de cette action si avantageuse à l'armée de France, 702.

T

T *Eligny* Sénéchal de Roüergue, commande avec Antoine de Crequi, dans la ville de Terouanne assiégée par l'Empereur & le Roy d'Angleterre, 373. Faute de vivres pour la garnison ils sont obligés de rendre la place après une vigoureuse résistance, 376.

Terouanne assiégée par l'Empereur & par Henri VIII. Roy d'Angleterre, 373. Ils s'en rendent maîtres après neuf semaines de siège, 376. Cette Ville est rasée & mise en cendre, *ibid.* Le Comte de Bures Commandant de l'armée des Imperiaux y vient mettre le siège, 698. Les Habitans de cette Place qui s'estoient vigoureusement défendus sont bien recompensés par François I. *ibid.*

Tournay assiégé & pris par l'Empereur & le Roy d'Angleterre Henri VIII. 378. Encore assiégé & pris par les troupes de l'Empereur Charles-Quint, faute d'estre secouru par François I. 474.

Trevisan [Melchior] avec Luc Pisan, deux des plus considérables Provediteurs de Venise sont donnés pour ajoints à Gonzague Marquis de Mantouë Commandant de l'armée Venitienne à la bataille de Fornouë, 129.

Trimouille [Louis de la] commande l'armée que Charles VIII. envoie à Beaugency contre le Duc d'Orleans, 19. Il fait conclure un Traité de paix entre Charles VIII. & Louis Duc d'Orleans, 20. Il commande un corps d'armée sous Charles VIII. & entre en Bretagne, 35. Il gagne la bataille de Saint Aubin contre le Duc d'Orleans, 43. Il assiege Saint Malo, s'en rend maître au nom du Roy, & y fait un butin considérable, 44. Il est fait General de l'armée Françoisise que Louis XII. envoie de nouveau en Italie, 187. Il enleve Ludovic Duc de Milan & le fait conduire en France au Chasteau de Loches où il meurt, 188. Il est mis par Louis XII. à la teste d'un des quatre corps d'armée que ce Prince envoie de nouveau en Italie, 217. Il est envoyé en Suisse par Louis XII. pour détacher les Suisses du parti des Confederez & ne peut y réussir, 367. Il assiege Novare & est obligé de lever le siège, & est défait par

Tome V.

les Suisses devant cette Place, 369. Sa défaite est suivie d'une nouvelle révolution dans le Milanez, 370. Fautes de ce General dans le combat de Novare, 371. Il se jette dans Dijon assiégé par les Suisses, 376. Il entre en négociation avec eux & les engage à certaines conditions à lever le siège, 377. Il est tué à la bataille de Pavie, 540.

Trivulce [Jean-Jacques] livre Capouë au Roy Charles VIII. & entre à son service, 111. Il est un des Commandans de l'armée Françoisise de Louis XII. contre le Duc de Milan, 182. Il est fait Gouverneur de Milan & du Milanez, 184. *& suiv.* Il est assiégé dans la Maison de Ville de Milan, 185. Il succède au Maréchal de Chaumont au commandement de l'armée, 315. Il se rend maître de Boulogne avec les Bentivoglio, taille en pieces une partie de la garnison, met en déroute l'armée du Pape & des Venitiens, 312. Il n'ose se tenir dans Milan, se retire dans le Piemont avec les Cardinaux & Evêques du Concile, 355. Il se rend maître d'Ast & d'Alexandrie au nom de Louis XII. 368. Il est fait Maréchal de France & accompagne François I. à la conquête du Milanez, 396. Il est disgracié auprès de François I. par les intrigues de Madame de Châteaubriand sœur de Lautrec, & en meurt de chagrin, 461. *& suiv.* Son epitaphe, *ibid.*

Trivulce [Theodore] est surpris dans Milan & fait prisonnier par les troupes du Pape & des Confederez commandées par le Marquis de Pescaire, 471.

Turin assiégé par l'Empereur Charles-Quint & défendu par Claude d'Annebaut General François, 678. Le siège est levé, 694.

V

V *Aquerie* [Jean de la] Premier President du Parlement de Paris, répond avec beaucoup de sagesse & de fermeté à la remontrance du Duc d'Orleans, 18.

Vatable (François) nommé par François I. Professeur en Langue Hebraïque au College Royal, y acquiert une grande reputation, 629.

La *Vénalité* des Charges de Judicature introduite en France sous François I. à la persuasion d'Antoine du Prat Chancelier de France, 395.

Vendôme qui n'estoit qu'un Comté est érigé en

LIIII

Duché par François I. en faveur de Charles de Bourbon ayeul de Henry IV. 396.

Les *Venitiens* répondent d'une maniere ambiguë aux Députés de Charles VIII. 88. Ils concluent une ligue à Venise avec Ludovic Sforce & quelques autres Princes d'Italie pour chasser Charles VIII. du Royaume de Naples, 117. La prise des Chasteaux de Naples par Charles VIII. jette le Senat dans la consternation, 119. Ils font publier la ligue dans les Etats de leur Republique, 120. Ils mettent quarante mille hommes sur pied pour s'opposer à Charles VIII. 123. Quoiqu'ils soient défaits avec les autres Liguez à la bataille de Fornouë, ils ne laissent pas d'en faire chanter le *Te Deum*, 134. La Flotte Venitienne débarque quantité de troupes dans la Pouille en faveur de Ferdinand Roy de Naples, 146. Ils se liguent avec le Roy Louis XII. contre le Duc de Milan, 174. & *suiv.* Leurs conquestes sur Ludovic Duc de Milan, 181. & *suiv.* Ils prennent des mesures pour rompre la ligue faite contr'eux, 237. Traitent avec le Pape & rompent la triple alliance, 238. Mesures qu'ils prennent pour s'opposer à Maximilien Roy des Romains qui fait irruption dans leurs Etats, 269. Ils font une Trêve avec l'Empereur Maximilien, 271. Ils répondent à la Bulle foudroyante du Pape contre eux par un manifeste, 276. Ils assiègent Trévi & s'en rendent maîtres sur les François qui l'avoient pris, 276. Ils sont battus par Louis XII. & perdent la bataille d'Aignadel, 278. & *suiv.* Ils perdent une infinité de Villes & de Chasteaux qui leur sont pris par les troupes de France, du Pape & de l'Empereur, 280. & *suiv.* Leur Doge écrit une Lettre au Pape, dans laquelle il le supplie d'accorder le pardon à la Republique, 282. Reprennent une partie de leurs Villes perduës, & pourvoient à la défense de Padouë, 284. & *suiv.* Ils envoient à Padouë tous les fils des Nobles capables de porter les armes, 287. Après la levée du siege de Padouë ils surprennent Vicence & font d'autres expéditions, 289. Ils assiègent Ferrare, sont contraints d'en lever le siege, 290. Leur Flotte sur le Pô est en partie brûlée, en partie coulée à fond par les François, 290. Satisfaction très-humiliante qu'ils font au Pape pour se reconcilier avec lui, 294. Il perdent plusieurs Places importantes qui leur sont enlevées de nouveau par le Maréchal de Chaumont, 298. Ils as-

siegent Verone & le Maréchal de Chaumont les oblige de lever le siege, 303. Ils font inutilement une nouvelle tentative sur Genes, 304. Ils sont consternez à la nouvelle de la défaite de leur armée près de Ravenne par le Duc de Nemours, & veulent s'accommoder avec Louis XII. 351. Ils concluent une ligue avec Louis XII. 366. Ils confirment avec François I. le Traité qu'ils avoient fait avec Louis XII. 391. Après la bataille de Marignan ils reprennent quelques Places que l'Empereur & le Roy d'Espagne leur avoient enlevées, 409. Ils sont remis en possession de la ville de Bresse & de Verone, par les troupes de François I. 419. Ils concluent un renouvellement d'alliance avec François I. 424. & *suiv.* Ils envoient des troupes à Lautrec contre l'armée du Pape & des autres Confederez, 466. Ils sont irresolus sur le parti qu'ils doivent prendre, ou de l'Empereur Charles-Quint ou de François I. 490. Ils se déterminent à faire un Traité avec l'Empereur, 495. Ils font ligue avec le Roy après qu'il fut delivré de sa prison de Madrid, 574. Ils paroissent allarmez de l'alliance de François I. avec Soliman Empereur des Turcs, 737.

Vervin Gouverneur de Boulogne en Picardie, rend lâchement la Place à Henri VIII. 755. Il est mis au Conseil de guerre & a la telle tranchée, *ibid.*

Vesc (Etienne de) le progrès de sa fortune; il inspire au Roy Charles VIII. le dessein de la conquête de Naples, 75. Il est fait Duc de Nole par le Roy, & fait l'Office de Connestable à la superbe entrée de ce Prince dans Naples, 116. Il est fait Gouverneur de Gayette & Sur-Intendant des Finances dans le Royaume de Naples, 122.

Vic (Jerôme de) Plenipotentiaire du Roy d'Espagne vient à Mantouë pour traiter avec ceux de Louis XII. de l'Empereur & du Pape, 319.

Vicence est pillé par les Allemands commandez par le Prince d'Anhalt, 298.

Volsey fils d'un Boucher, sa fortune & son mauvais caractère, 414. Après avoir esté fait Archevêque d'York, Chancelier d'Angleterre, & Cardinal par la faveur de Henri VIII. il se flatte de devenir Pape, 414. Il porte le Roy d'Angleterre à faire la guerre à François I. 415. Il se laisse gagner par François I. 432. Il se laisse regagner contre la France par Charles Roy d'Espagne élu Empereur à la Diete de Francfort, 449. Il pre-

fide à la teste des Plenipotentiaires assemblez à Calais, comme arbitre au nom du Roy d'Angleterre des grands differens entre François I. & l'Empereur Charles-Quint, 473. Il est choqué de la maniere dont Charles-Quint lui écrit depuis la bataille de Pavie, 548. Il passe la mer & vient trouver François I. à Amiens, 588. Il demande au Pape Clement VII. la qualité de son Legat en Angleterre, en France & en Allemagne, 591. Il est ennemi de Charles-Quint, 596. Son caractere dépeint par Charles-Quint, 597. Il est dépouillé de la Charge de Chancelier, 637. Il est cité pour répondre de plusieurs crimes devant ses Juges, 638. Il meurt de chagrin, *ibid.*

X

Ximenez (François) Archevêque de Tolède, est chargé par le Roy Ferdinand du gouvernement de la Castille pendant l'interregne, 251. Il rend un service signalé à ce Prince dans le gouvernement du Royaume

de Castille & l'en fait reconnoître Roy, 263. Il en reçoit le Chapeau de Cardinal, *ibid.*

Y

Yves d'Alegre défend Gayette contre Gonzalve de Cordouë General Espagnol, 219. Il reçoit du secours & repousse les assiegeans, *ibid.* Il part à la teste des troupes Françoises par ordre de Loüis XII. pour réduire les rebelles de Genes, 253. Il est tué à la bataille de Ravenne, & regretté comme un des meilleurs Capitaines que la France eut alors, 349. Il perd deux de ses fils de grande esperance dans les guerres d'Italie, *ibid.*

Z

Zizime frere de Bajazet Empereur des Turcs, est remis par le Roy entre les mains du Pape, 49. Il meurt de poison, 106.

TABLE DES USAGES.

TABLE DES USAGES SOUS LE REGNE de Charles VIII.

LE titre de Monseigneur affecté dès-lors à la personne de l'heritier présomptif à la Couronne, 154.

Coûtumes des Reines avant ce Regne de porter en blanc le deuil de la mort du Roy leur mari, 162.

TABLE DES USAGES SOUS LE REGNE de Loüis XII.

Ceremonies de l'hommage reçu par le Chancelier de France en l'absence du Roy, 178.

Quelques Charges rendues venales pendant ce Regne, 179.

Vaisseau de Guerre nommé la Charente portant douze cens soldats sans les matelots, & deux cens pieces d'artillerie grandes & petites.

Usage de charger les mines avec de la poudre commença sous ce Regne, 218.

Ce qu'on avoit appelé le Grand Conseil jusqu'au temps de Loüis XII. estoit le Conseil d'Etat, 386.

TABLE DES USAGES SOUS LE REGNE de François I.

Charges de Judicature deviennent venales en France, 395.

Usage encore observé de declarer la guerre par un Heraut d'Armes avec certaines ceremonies, 452. 577.

Changement de la Milice Françoisé en France par l'establissement des Legions qui devoient estre de 6000. hommes, 632. & suiv.

Ordonnance du Roy, par laquelle il ordonne que dorénavant tous les Arrests soient prononcez, enregistrez & delivrez aux parties en langage maternel & non autrement, 770.

Le Cardinal de Richelieu, par son pouvoir, a fait
 de la France un royaume de Dieu, et a fait
 de la France un royaume de Dieu.

Le Cardinal de Richelieu, par son pouvoir, a fait
 de la France un royaume de Dieu, et a fait
 de la France un royaume de Dieu.

Le Cardinal de Richelieu, par son pouvoir, a fait
 de la France un royaume de Dieu, et a fait
 de la France un royaume de Dieu.

Le Cardinal de Richelieu, par son pouvoir, a fait
 de la France un royaume de Dieu, et a fait
 de la France un royaume de Dieu.

Le Cardinal de Richelieu, par son pouvoir, a fait
 de la France un royaume de Dieu, et a fait
 de la France un royaume de Dieu.

Le Cardinal de Richelieu, par son pouvoir, a fait
 de la France un royaume de Dieu, et a fait
 de la France un royaume de Dieu.

Le Cardinal de Richelieu, par son pouvoir, a fait
 de la France un royaume de Dieu, et a fait
 de la France un royaume de Dieu.





Daniel, Gabriel, 1649-1728

Histoire de France

Bd.: 5.

Paris 1722

Res/4 Gall.g. 59-5

urn:nbn:de:bvb:12-bsb10894806-4